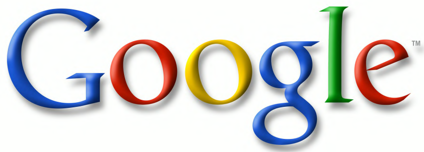
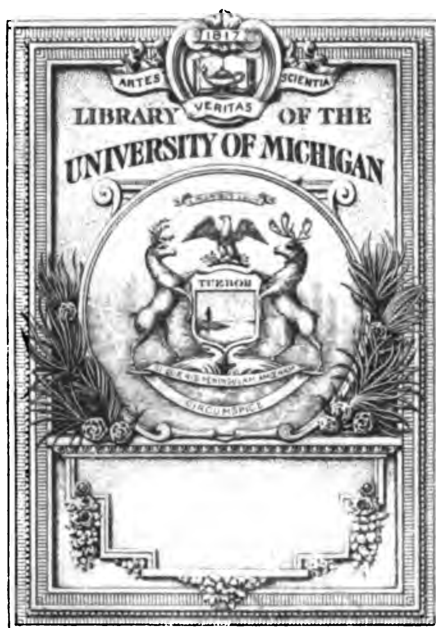



1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

Archives départementales du Gard.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

PAR M. BLIGNY-BONDURAND

ARCHIVISTE

GARD

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE E.

TOME SECOND

NOTAIRES (Suite).



NIMES
IMPRIMERIE A. CHASTANIER
12, RUE PRADIER, 12

1900

INTRODUCTION

Le présent volume, qui est le second de la série E, se compose des fonds des notaires de Foussignargues, Génolhac et Villefort, la Jurade, commune de Rogues, Lédenon, Montdardier et Saint-Laurent-le-Minier, Montfrin, Navacelle et Brouzet, et Nimes (pour partie), conservés aux archives du Gard. Il comprend 218 articles (E. 478 à 695).

Un assez grand nombre des registres analysés sont très volumineux et dépassent mille feuillets.

Le registre de Jean Durant, notaire de Foussignargues (commune de Castillon-de-Gagnières), est du milieu du XIV[e] siècle. Cela suffit pour qu'on en devine l'intérêt. Il nous renseigne sur le personnel du château de Montalet, sur les assises des seigneurs de Robiac, sur les seigneurs d'Allègre et de Potellières.

Les trois registres de Jean Dupasseur, notaire de Génolhac et de Villefort, vont de 1358 à 1375, et ne sont pas moins précieux. Mille curieux détails s'y trouvent sur la vie sociale dans cette région montagneuse, qui formait l'extrémité nord-ouest du diocèse d'Uzès. La voie Régordane, ancienne voie romaine de Nimes à *Gabalum*, dont les traces subsistent encore en maint endroit, y est mentionnée, comme dans beaucoup d'autres registres du pays. Les vicomtes de Polignac possèdaient la baronnie de Randon, qui avait donné son nom au Randonnat, dont faisait partie la contrée de Génolhac et de Villefort. Le Randonnat manifesta son union féodale sous la main des Polignac par le caractère de ses clochers, tous romans et composés d'une série horizontale d'arcades à jour, variant en nombre de deux à quatre. Le plus grand nombre ont quatre arcades, et ses clochers se ressemblent tellement qu'on les appelle « les clochers du Randonnat ». La puissante maison qui était tout dans ce pays, figure à plusieurs reprises dans nos registres. Ils conservent le souvenir des antiques seigneuries du Tournel, de la Garde-Guérin, de Brizis, du Chaylar, et de Génolhac. Nous y voyons vivre dans le détail les nobles, les prêtres, les bourgeois et les petites gens de ces rudes vallées, population laborieuse, économe, et alors aisée. Elle souffrit peu de la guerre de Cent ans. Les voies de communication faisaient à peu près totalement défaut, et l'ancienne voie romaine, qui avait autrefois donné passage à des chars, ne s'ouvrait plus que devant des convois de mulets. Ces convois montaient, dans le Gévaudan, du vin principalement. Ils en descendaient des châtaignes. L'abondance régnait dans ces vallées presque fermées, où l'élève du bétail florissait, où il y avait peu de commerce, et où le sol siliceux et frais, cultivé avec

une sorte de passion, soutenu par d'innombrables terrasses en amphithéâtre qui font aujourd'hui notre étonnement, montrait de la fertilité, malgré ses escarpements. L'absence de routes aisées éloignait la crainte de la concurrence agricole, cauchemar des sociétés modernes, et la vie s'écoulait, extrêmement bornée, mais relativement paisible, dans la châtaigneraie, le pré ou le champ paternels, sans perdre de vue, pour ainsi dire, le manoir seigneurial ou la vieille église romane.

A travers les textes de Jean Dupasseur, on démêle que la physionomie agricole de ce pittoresque pays n'a pas changé, sauf la culture du mûrier, introduite en grand au XVII[e] siècle.

Quant aux mœurs et aux usages, ils étaient fort simples. Tout le monde, grands et petits, vivait courbé sous le joug de l'Église, sans entrevoir une autre condition. L'action des seigneurs locaux était peu redoutable, parce qu'ils n'étaient ni riches ni puissants, sauf les Polignac. Il y avait entre le seigneur du village et les habitants des rapports faciles et presque familiers. La nombreuse postérité des châtelains se mariait sur place, avec les propriétaires les plus aisés, et il en résultait une sorte d'harmonie patriarcale. Au XVI[e] siècle, la Réforme a secoué, dans les Cévennes, cette léthargie d'idées où vivait la population, et la mentalité de nombreux cantons montagneux a été renouvelée. Génolhac a subi l'influence nouvelle d'une façon durable, mais les missions des Capucins de Richelieu, appuyées militairement, ont ramené les communes environnantes à l'ancien culte. Pendant la guerre des Camisards, les paroisses de la haute Cèze n'ont guère bougé que pour combattre les protestants. L'esprit féodal y est demeuré vivace jusqu'à nos jours, et n'est entamé que lentement par la civilisation ambiante. La Révolution n'a pas laissé de souvenirs dans cette population, trop éparpillée pour avoir jamais ressenti le moindre frisson politique, ou figée par l'atavisme dans les anciennes traditions.

Le registre de Bernard de la Jurade va de 1351 à 1381. Il est riche en formules d'actes et en prières. Il nous renseigne sur la vie religieuse et civile des solitudes mélancoliques du Causse de Blandas, plateau calcaire sans verdure et glacé.

Les deux registres de notaires de Lédenon sont du XVII[e] siècle.

Les registres de Montdardier et de Saint-Laurent-le-Minier nous offrent, le premier, des sommaires d'actes allant de 1307 à 1441, et passés par divers notaires ; le second, des actes de Louis Martial (1502-1512). C'est toujours la vie du Causse, avec celle des vallées voisines en plus.

Parmi les notaires de Montfrin, Alzias Bertrand va de 1560 à 1601, André Dupin de 1516 à 1548, Jean Lévesque de 1452 à 1472, Raimond Puel de 1504 a 1538, Pierre Richard de 1523 à 1524, Jean Trenquier de 1645 à 1646. Ici nous ne sommes plus dans des montagnes difficiles, mais dans une féconde et magnifique région, dans les grasses alluvions du Gardon, près de son confluent avec le Rhône. S'ensuit-il que la masse de la population soit plus riche ? Bien au contraire. A Montfrin, comme à Aramon, à Valabrègue, à Montfaucon et dans un assez grand nombre de communes des bords du Rhône, les seigneurs ont accaparé à peu près tout le territoire fertile. Les effets de la Révolution n'y ont été que passagers ou incomplets au point de vue de la division de la propriété, car sous la Restauration les anciennes familles féodales y ont recouvré la plupart de leurs biens.

Le notaire Alzias Bertrand mentionne souvent Marguerite de Lévis, dame de Montfrin. Un notaire plus ancien, André Dupin, parle de Marguerite de Clermont, mère et tutrice de Clément Albaron, baron de Montfrin. La commanderie de Montfrin apparaît aussi dans ces notes, en lutte

contre la puissante maison des Albaron, qui maintient sans peine sa suprématie. Plus anciennement encore, au XV° siècle, Jean Lévesque nous entretient de la vie municipale à Montfrin et à Théziers, et de la maison des Hospitaliers de Montfrin. La dame de Montfrin est alors Clémence de Laudun, dite Albaron. On remarquera la physionomie sarrasine de ce vieux nom, conservé aujourd'hui par un château de Camargue, au bord du Petit-Rhône, où semble entrer l'article arabe *al*. Avec Raimond Puel, nous retrouvons Marguerite de Clermont. Le registre E. 541 est consacré en grande partie au criminel de Rochefort et contient de curieux détails.

Après le notariat de Navacelle et Brouzet, représenté par Jean Revergat (1617-1625), nous arrivons à celui de Nimes, le plus important de la série E, et que le présent volume est loin de comprendre en entier.

Le notariat de Nimes occupe les trois derniers quarts du volume. Il est représenté par les registres de Jean Albenas (1483-1496), Claude Amellier (1478-1498). Marcelin Bruguier (1591-1634), Jean Cabanemagre (1620-1653), André Cabanes (1653-1673), David Chaugier (1660-1682), Jean Corniaret (1591-1622), Pierre Corniaret 1623-1628), Jean Cortesi (1480-1482), Jean de Costa (1495-1507), Laurent Dapchuel (1495-1501), Antoine Darlhac (1750-1766), André Daudé (1526-1536), Jean Dionisy (1414-1418), Jacques Dorfeuil (1467-1478), Guillaume Fabre (1491), Antoine Garanier (1645-1670), Jean Girardi (1477-1513), Augustin Guessi (1521-1545) et Chrétien Guiran (1622-1652).

Les registres du XV° et du XVI° siècle contiennent, sur les mœurs et les usages, les plus curieux renseignements. Ceux du XVII° siècle apportent l'écho de la guerre du duc de Rohan. Tous sont instructifs pour la vie sociale et la connaissance des anciennes familles.

Jean Albenas, en enregistrant des ventes de caves aux Arènes, nous fait entrevoir ce qu'était devenu, dans la barbarie du moyen âge, le glorieux amphithéâtre de Nimes : une sorte de repaire où une population misérable prodiguait au monument ses dévastations et ses souillures. Si profonde fut la chute des arts et des sciences dans ces tristes temps, qu'on est réduit à s'applaudir de ces outrages, parce qu'ils ont sauvé les Arènes d'une destruction complète, en les faisant servir d'habitation. C'est parce qu'un village sordide reposait sur elles qu'on les a conservées. La même cause a préservé, dans une moindre mesure, l'amphithéâtre d'Arles. Si ces magnifiques édifices n'avaient pas, en quelque sorte, disparu sous la lèpre des masures, pendant les siècles de ténèbres, il n'en resterait pas aujourd'hui une pierre. Ils auraient servi de carrière, comme les monuments antiques de Rome.

Marcelin Bruguier mentionne d'assez nombreux logis dont j'ai relevé les enseignes. Elles jettent une note naïve dans le milieu Nimois de l'ancien régime. Le culte réformé est alors prédominant à Nimes, aussi trouve-t-on dans ces registres de nombreux testaments de protestants. Le collège, soutenu par les réformés comme un instrument indispensable de progrès, apparait assez souvent en la personne de ses régents, qui donnent quittance de leurs gages ou passent des actes privés. J'ai soigneusement relevé les noms des régents, qui étaient tous de savants hommes, et qui auraient imprimé à l'esprit public une direction élevée et durable, sans la persécution du collège sous Louis XIII, et sa mort sans phrases sous Louis XIV, au profit des Jésuites.

En 1618 (E. 583) on voit la ville préparer des armes et réparer ses murailles. En 1621 (E. 586)

elle traite pour son artillerie avec un fondeur de Montpellier. Puis viennent les premières mentions du duc de Rohan, et de Châtillon.

Dans les registres de Jean Cabanemagre il est aussi question de Châtillon, général des églises réformées (E. 588), du duc de Rohan (E. 589), d'Abrénéthée, principal du collège (E. 592), des travaux aux fortifications de Nimes (E. 593). On y parle d'une blessure reçue par un soldat de la compagnie Soubeyran au combat de Bellegarde (E. 593). Le registre de 1628-1629 mentionne les difficultés que la guerre apporte aux transactions, l'intervention du duc de Rohan dans les ressources de Saint-Gilles, les travaux du bastion de Saint-Antoine, l'armée royale commandée par le maréchal d'Estrées (E. 595). En 1630, ce sont les conséquences de la défaite des protestants qui apparaissent, la démolition des fortifications de Nimes, principalement (E. 596).

Les registres de Jean Corniaret parlent des troubles et guerres qui règnent. Un marchand qui va faire un voyage hors de la province, prend la précaution de tester, en 1592 (E.628). Une transaction de 1596 rappelle les troubles de 1577 à 1579 (E. 629). Çà et là, des mentions de régents du collège.

Le registre de 1623 de Pierre Corniaret parle des « guerres dernières », pendant lesquelles M. de la Cassagne, qui avait équipé une compagnie, fut fait deux fois prisonnier. Il rappelle qu'en 1621, attendu les troubles de guerre, le Présidial et les Conventions royaux furent transférés de Nimes à Beaucaire (E. 649). En 1625, mention de 150 soldats de la garnison de Fourques. En 1627, une procuration du duc de Rohan porte sa signature et celle de sa femme, Marguerite de Béthune. Il s'agit d'hypothéquer la maison de Marguerite, place Royale à Paris, jusqu'à concurrence de 30.000 l., pour la garantie du duc de Candale. Quelques jours après, autre procuration signée du duc de Rohan, pour le représenter au Conseil du Roi dans un procès relatif à la terre de Montpaon. Ensuite, et à quelques jours d'intervalle, quitus signé du duc de Rohan pour son intendant Gouret, procuration générale signée de lui pour sa femme Marguerite de Béthune, procuration signée de lui pour son intendant Gouret, ratification signée de lui pour une transaction avec M. de Quereneur, procuration signée de lui pour un procureur au parlement de Rouen. On voit par là l'intérêt tout à fait exceptionnel du registre (E. 651).

Le registre de Jean Cortesi, précieux par sa date, donne quelques renseignements sur la commanderie de Saint-Antoine de Nimes en 1482 (E. 652).

Très précieux aussi les vieux registres de Jean de Costa. En voici un exemple piquant, mais délicat à traiter, et pour lequel le latin viendra à mon secours. En 1498, le *prostibulum* est vendu par des nobles à un noble, docteur *utriusque juris,* avec ses privilèges, libertés, charges et honneurs, ensemble le mobilier, moyennant 100 écus d'or. Un noble et des magistrats sont témoins. Le lods est fait par le vicaire général du cardinal évêque de Nimes. L'établissement est situé au faubourg de la Madeleine. La même année, l'acquéreur, mis en goût par ce placement avantageux, achète les étuves du faubourg Saint-Antoine, moyennant 300 florins. Le lods est fait par un chanoine de la cathédrale. A quelques jours de là, le serviteur du noble acquéreur arrente à une tenancière ladite maison d'étuves, plus une autre maison d'étuves avec *prostibulum,* au faubourg de la Madeleine, moyennant 55 florins de rente (E. 653). En 1504, l'acquéreur est mort. Sa veuve arrente la maison des étuves du faubourg Saint-Antoine moyennant 10 florins de rente.

L'acte fait connaître le mobilier. En 1506, inventaire des meubles du *prostibulum*. Rien de luxueux (E. 654). On est désarmé devant cette candeur de nobles et saints personnages, qui n'avaient pas même l'idée de voiler la source de leurs petits profits, et qui invitaient à signer leurs amis les plus qualifiés. On était alors bien loin de l'hypocrisie du *cant* moderne.

Le registre d'André Daudé contient des pièces intéressantes au sujet de François Garcin, maitre ès arts, régent à Paris, qui sollicitait un bénéfice de l'évêque de Nimes (1526-1530), et un fort curieux inventaire des meubles du château de Latour (1531) (E. 657).

Avec le registre de Jean Dionisy, nous abordons le plus ancien des recueils nimois du volume. On y remarque la mention d'un procès relatif à la saisie d'un navire sur le Rhône (1414), l'inventaire des poids du Poids royal de Nimes (1415), un prix-fait de travaux d'art au couvent des Frères Mineurs (1416) (E. 658).

Dans le registre de Jacques Dorfeuil, on peut signaler le curieux testament de Firmin Bonnet, apothicaire et hôtelier des *Trois-Rois* (1476), et le codicille de Pierre Quotin, procureur du Roi, que la ruine force à réduire de moitié les legs pieux de son testament (1477).

Les registres d'Antoine Garanier mentionnent des travaux au couvent des Capucins, le testament d'un cardeur qui va à la guerre pour le Roi à Vals et à Aubenas (E. 662), la réception de Marie de Malian au couvent des Ursulines, la punition barbare des habitants de Nimes, à raison d'une émeute contre le comte de Bieule. Au lieu de rechercher les coupables, le brutal gouvernement de Louis XIV trouva plus commode de déclarer la ville au pillage. Alors on vit les habitants déménager par la neige, la gelée et les plus rudes intempéries. Il mourut des enfants. Il fallut que l'Angleterre, la Hollande et de grands personnages intervinssent pour implorer la « clémence » royale, et mettre un terme à cette répression abominable d'un monarque français contre des Français (1658). Il faut signaler encore le testament de Guillaume Dupris, docteur et avocat, ancien chanoine de la cathédrale, qui s'était marié et déshérite son fils ingrat et rebelle (E. 663). Le registre suivant nous montre Marguerite de Malian, sa veuve, se défendant contre Antoine Recolin, docteur et avocat, neveu du défunt, qui attaquait le testament de son oncle comme inofficieux, « pour estre mort led. s^r^ Duprix prebtre ». Sont transcrites à l'acte plusieurs pièces tendant à prouver que Dupris avait été dispensé et relevé « en l'estact qu'il estoict auparadvant les ordres sacrés », et avait pu dès lors contracter mariage.

Les registres de Jean Girardi contiennent la plus ancienne mention à moi connue du *prostibulum* de Nimes (1482), la consécration ou sacre de Jacques de Caulers, évêque de Nimes, dans l'église de Bezouce, par Jean de Méruelh, évêque d'Uzès, en présence de Jean Bonal, évêque de Maguelone, et de l'évêque d'Antioche, le 8 décembre 1482 (E. 666), et de nombreux arrentements des bénéfices de la maison épiscopale de Nimes (E. 667).

Les registres d'Augustin Guessi nous renseignent sur le couvent des Frères Mineurs et sur celui des Prêcheurs de 1526 à 1528, sur deux libraires de 1528 (E. 668), et sur Guillaume Bigot, recteur de l'université de Nimes en 1545 (E. 669).

Le volume se termine par les importants registres de Chrétien Guiran, qui offrent, par leur date, le même genre d'intérêt que ceux de Marcelin Bruguier, de Jean Cabanemagre et des Cor-

niarets, c'est-à-dire qui nous font assister à l'apogée et à la décadence du pouvoir protestant à Nimes. Ce pouvoir grandit depuis l'aurore de la Réforme jusqu'en 1629, époque de la paix d'Alais, où les réformés perdent tous leurs privilèges politiques. A partir de ce moment se dessine l'hostilité plus ou moins ouverte de la monarchie contre le culte réformé lui-même, jusqu'à ce que Louis XIV ait consommé, en 1685, par la révocation de l'Édit de Nantes, la plus grande iniquité de son règne, cause d'appauvrissement et de décadence pour la France, cause d'enrichissement pour les nations rivales, qui depuis nous ont fait cruellement ressentir les conséquences de la faute commise.

En 1622, mentions de carabins de la garde de M. de Brison, gouverneur de Nimes, de travaux aux fortifications, du duc de Rohan, chef et général des églises réformées ; testament fait par suite d'une mousquetade reçue, garnison du château de Bernis, gardes du duc de Rohan, capture du vice-légat d'Avignon, noms d'officiers divers, particulièrement du capitaine de Royse, à qui la démolition de l'église de Saint-Gilles a valu quelque célébrité, garnison de Saint-Gilles, tels sont les objets qui appellent le plus l'attention, sans compter la peste, les familles nobles, les magistrats, etc.

En 1623, réparation de la métairie de Saint-Jean, au grand prieur de Saint-Gilles, dévastée par les troubles ; mentions de régents du collège.

En 1624, on rappelle les dévastations subies en 1621 par le prieuré et le terroir de Manduel.

En 1625, la maison claustrale de Manduel est déjà réparée.

En 1626, mentions des bastions de Soubise, de Rohan, de l'Évangile, des Prêcheurs. On rappelle la ruine du moulin du Trau, sur le Vidourle, lors des troubles de 1621 et 1622. Il n'est pas encore reconstruit en 1626, et appartient à l'abbé de Psalmodi.

En 1627, mentions du bastion de Soubise et du duc de Rohan. Avec le registre de 1628-1629, nous arrivons à l'époque la plus mouvementée et la plus critique. Les bastions de Soubise, de l'Évangile, de Rohan, de la Couronne, les fortifications d'Aimargues, sont l'objet de travaux. Le duc de Rohan adjuge à des soldats de la garnison d'Aiguesvives quatre mules, comme étant de bonne prise. Il pourvoit à la dépense d'une troupe à conduire à Montpellier (1628). Il dédommage Mazeyrac, dont on avait pillé la maison, aux dépens du collège de Saint-Ruf de Montpellier. On reconstruit au faubourg des Prêcheurs une maison ruinée par « les mouvemens de guerre derniers » (1629). C'est la fin des troubles.

A partir de 1630, on démolit les fortifications élevées avec tant de peine à Nimes et dans les villages voisins, on rentre dans les héritages abandonnés pour en réparer les ruines (E. 677), la vie reprend sa régularité, le clergé perçoit ses revenus ébréchés, les nobles achètent de la terre, les commerçants font des affaires, les ministres réformés ne pensent plus qu'à leur culte, les régents du collège enseignent, et les humbles travaillent de leurs bras.

Je ne crois pas nécessaire d'allonger cette introduction, qui perdrait ses chances d'être lue.

Quelques remarques générales pour finir.

Dans la plupart des registres du volume, on trouve des renseignements intéressants sur le clergé catholique, même dans ceux où apparait une clientèle en majorité protestante.

Dans tous, le profit est sûr pour l'étude des mœurs et des usages, pour la démographie. C'est là le côté le plus important, au fond, des anciens registres de notaires.

Je viens de mettre en lumière quelques reflets de l'histoire proprement dite. On peut les compter. Il n'en saurait être ainsi des renseignements démographiques : ils sont trop nombreux. Ils forment la matière même de l'inventaire. C'est dans mes dépouillements qu'il faut aller les chercher.

ED. BONDURAND.

Département du Gard

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE E.

2me vol.

(Féodalité, communes, bourgeoisie et familles. — Titres féodaux, Titres de familles, Notaires et tabellions, Communes et municipalités, Corporations d'arts et métiers, Confréries et sociétés laïques.)

NOTAIRES (Suite).

E. 478. (Registre.) — 28 feuillets, papier.

1352-1358. — Notariat de Foussignargues. — Jean Durant. — Les feuillets de ce registre fragmentaire sont en mauvais état. — Fragment d'enquête faite à Molières, *apud mansum de Moleriis*, à Fontanieu, *apud Fontaninum, juxta fontem Sancti Baudilii*, et dans quelques lieux voisins. Il est question, dans ce texte mutilé, de tonneaux, de setiers de blé, d'un *cremalh*, de crémaillières. Jean Trialh, de Fontanieu, dépose qu'en venant de Saint-Ambroix et en passant par le mas de Planzolles, il a vu Bertrand de Fontanieu et messire Jean de Fontanieu, prêtre, charger, dans la maison de Bertrand de Mercoire, devant la porte, une mule, d'une robe noirâtre, et d'autres objets ; *honerabant.... unam saumam, de rauba livida et de alia etiam, ut sibi aparebat, in maxima quantitate*. Lorsqu'ils voulurent se retirer et emmener avec eux la dite mule, dès qu'ils furent en chemin, Agnès, fille et héritière de Bertrand de Mercoire, cria et fit signe en gémissant qu'ils rendissent la robe ; Alayssette, veuve de Guillaume de Mercoire, mue de compassion, pria le prêtre et Bertrand de Fontanieu, de rapporter la robe à la maison de ladite héritière ; *taliter quod, cum vellent rescedere et secum ducere dictum saumam et iter suum arripuissent, Agnes, filia et heres dicti Bertrandi, clamabat et signa faciebat, tanquam..... [ge]mitu, quod dicta rauba tornarent et restituerent*, etc. Raimond Nadal, de Saint-Ambroix, répond, sur le premier et le second chef, que Bertrand de Fontanieu a fait une convention avec un lieutenant, *cum dicto locumtenente*, comme curateur d'Agnès, fille de feu Bertrand de Mercoire, au sujet des objets mobiliers qu'il avait extraits de la maison du défunt : deux tonneaux, un *cremalh*, etc. Il a pris à sa charge la moitié des dettes du défunt. Le témoin déclare que Bertrand refuse de rien restituer. Il déclare

fondé le troisième et dernier chef d'accusation. Le 16 avril 1355, jour des assises tenues par Bertrand Delmas, juge de la cour, l'accusé, *delatus*, comparaît devant lui pour lui demander un délai convenable pour préparer sa défense, et copie de toute l'enquête. En janvier 1356, comparaît noble Raimond de Rossas, au nom de Jean Dubarri, rentier du château de Montalet, *vice Johannis de Barrio, arrandatoris castri de Monte Aleno*, pour demander copie des *intentions* de l'accusé. Ces *intentions* sont transcrites à l'acte. On y voit qu'Agnès est sourde et muette. Ils mentionnent un Pierre de Guilafred, chevalier, coseigneur du château de Montalet. Messire Jean de Fontanieu, prêtre, était l'oncle paternel d'un Guillaume qui est mort son pupille, et à qui il a succédé conjointement avec Agnès, par égales part. Raimond Nadal, de Saint-Ambroix, a été nommé tuteur d'Agnès comme sourde et muette, quoique adulte. L'enquête reprend le 16 février 1356, devant Jean Durant, notaire et commissaire à ce député. On y transcrit des lettres citatoires de Raimond Raphael, vice-official d'Uzès à Saint-Ambroix, chapelain et curé des églises de Saint-Brès et de Meyranes, données à Saint-Ambroix le 1er février 1355 v. s. En vertu de ces lettres, plusieurs témoins sont entendus. Messire Pierre de Guilafred, chevalier, clerc, au cours de sa déposition, mentionne un Bon Bertrand comme baile de Montalet. Il déclare que récemment Étienne Fabre, viguier d'Alais et de Portes, comme on disait publiquement, a confié l'office de baile du château de Montalet à Bon Bertrand, pour la juridiction seulement. Il l'a fait quand il a pris led. château à la main du vicomte de Beaufort, en agissant au nom de ce dernier. Bernard de Fontanieu, clerc, témoin, fait allusion à la dernière peste, *tempore mortalitatis*. Le 2 mars, continuation de l'enquête. Messire Jean de Fontanieu, prêtre, est entendu. Il mentionne aussi la peste, *durante adhuc mortalitate*. Bertrand de Fontanieu, accusé d'avoir détourné à son profit des objets appartenant à Agnès, se trouve justifié par les dépositions des témoins interrogés sur ses *intentions*. Le juge a devant les yeux les évangiles et fait le signe de la croix avant de prononcer sa sentence. *Quia constat nobis, dicto judici, merita dicte inquisitionis juxta probata et allegata per dictum Bertrandum de Fontanino in jure fore sufficienter fundata, nichil vero de contentis in eisdem pro parte curie pretermissis nec etiam reprobatis, idcirco dictum Bertrandum presentem, postulantem et in judicio existentem, hac nostra diffinitiva sententia absolvimus sententialiter in hiis scriptis*. Cette sentence est rendue à Clairac, *apud mansum de Clayraco, in domo Guilhelmi de Manso, ubi tenebantur assizie per dictum dominum judicem* Les témoins sont Pierre Gilles, clerc, Raimond de Rossas, damoiseau, Bernard de Combes, de Saint-Ambroix, messire Jean de Fontanieu, prêtre, Pierre de Ferrière, seigneur de Saint-Vassard, prêtre, Hugues de Rochegude, damoiseau, etc. Le notaire Jean Durant instrumente au nom du comte de Beaufort. — Absolution finale de Jean de Fabrique. Le 26 avril 1358, jour des assises des seigneurs de Robiac, Jean Bordézac, sergent de la cour des seigneurs de Robiac, déclare avoir publié, sur l'ordre de Pierre Luxurier, leur baile, l'avis de comparution devant le juge des seigneurs de Robiac messire Bertrand Delmas, à toutes les personnes assignées. Jean de Fabrique, dit Hilaire, de Robiac, se présente au sujet d'une enquête dirigée contre lui en lad. cour. On lui reprochait d'avoir, *de sua propria substanti avivere non contentus, sed de aliena re cupiens se dittari denariis, non abens præ oculis inmemorque sue salutis eterne, ausu suo thermerario et audacia presumptiva*, volé, dans une maison du hameau de Fabrique, *mansi Fabrica*, où Pierre de Fabrique, cordonnier, faisait et préparait son *adop*, une cuve, *unam tinam cum encastris*, dans laquelle Pierre préparait ses cuirs, et de l'avoir vendue 3 florins d'or à Pierre Jean, de Saint-Ambroix. La sentence du juge absout l'accusé. Elle est rendue sur la place publique de Robiac, où ont lieu les assises. Le damoiseau Raimond de Rossas est un des témoins de l'acte. — Convention entre Bernard et Bertrand Deleuze, le premier de Saint-Ambroix, le second de Robiac. Les médiateurs sont nobles Pons de Petravia et Pierre de Solomiac, damoiseaux. L'acte reproduit un testament d'un Bernard Deleuze, de la paroisse de Saint-Andéol-de-Robiac, du 23 avril 1324, reçu au hameau de l'Euze par Me Guillaume de Castanet, quand vivait notaire public par l'autorité de l'évêque d'Uzès, et extrait de l'original par Bernard de Bosquet, notaire, sur l'ordre de Me Guillaume de Lolm, licencié en décrets, official d'Uzès et vicaire général *in spiritualibus* de Pierre, évêque d'Uzès. L'acte reproduit encore un testament d'Alazacie Deleuze, femme de Bernard Deleuze, de la paroisse de Robiac, daté du 25 février 1327 v. s., reçu par le notaire Guillaume de Castanet, substitut juré de Me Bernard du Masherm, notaire royal, et collationné par led. notaire. L'acte est passé à Foussignargues, *apud Fossinhanicos*, dans la maison du notaire Jean Durant. Les témoins sont Jean Bosiges, des Salles; Pierre de Cassanhas, notaire, Pierre de Reboul, Bertrand de Charnes (19 avril 1358). — Compromis entre les coseigneurs et les habitants d'Allègre, du 22 mai 1352,

sous le comte de Beaufort, vicomte de La Motte. Les habitants d'Allègre prétendaient [que leurs seigneurs] tenaient en défens un terroir appelé le Devois d'Allègre, avaient agrandi ce devois au-delà des anciennes limites et s'étaient approprié les pacages des habitants, à leur grand dommage. Ils demandaient le bornage dud. devois suivant les anciennes limites. Les seigneurs répliquaient que le devois qu'ils tenaient de leurs prédécesseurs depuis un temps immémorial avait toujours eu des limites certaines, avec des confronts fixés par des actes publics. Ils niaient s'être approprié les pâturages des habitants. Pour régler le différend, nobles Guillaume Bérard et Guiraud d'Allègre, damoiseaux, coseigneurs du château d'Allègre, pour eux et au nom des autres coseigneurs, d'une part; Pierre Chabert, Guillaume Brun, Bernard Dufour et Étienne Clausel, pour eux et au nom des autres habitants d'Allègre, choisissent pour arbitres, messires Pierre de Guilafred, chevalier, Bertrand Delmas, jurisconsulte, et Me Bernard Dupin, notaire. L'acte est passé à Auzon. Sont témoins messire Jean Michel et Guillaume Dumas, prêtres, *de Lucimassio*; Pierre Vitalis, Guillaume Bovier, d'Auzon; Pons Molin, de Fons; Bernard Brun, Bernard Vitalis dit Bonnet, B. Fraycinet dit Bec, Bernard Fabre et Pierre de Murias. Le 23 mai, les parties comparaissent devant les arbitres qui prononcent leur sentence et font connaître les vraies limites du devois. *Dictum territorii devesium [li]mitatur a quodam combaleto summitatis Podii Lussani, de[sc]endendo versus vallatum Fontis de Arnis, et de dicto vallato sequendo versus territorium de Artigiis, et de dicto territorio.... sequendo quoddam vallatum versus balmam dictam de Balma, sequendo combale dels Caylers, videlicet usque ad vallatum quod est desubtus dictam balmam......., et abinde usque ad terminos limitantes territorium de Fontibus et dictum devesium, et sic sequendo dictos terminos versus fontem de Buxeto, et deinde supra dictum fontem... . usque ad cerrum de Bidossa, ubi dividuntur etiam territorium de Fontibus et dictum devesium, et abinde vertendo versus Alegrium usque ad quendam lapidem erectum terminum facientem et dividentem dictum devesium cum territorio de Acuetz, et deinde vertendo ad iter publicum per quod itur de Alegrio versus Ucetiam, sequendo dictum iter usque ad dictum cumbaletum de Podio Lussano.* Les arbitres ont constaté que le Devois d'Allègre est divisé en quatre quartiers : ..... *cartonus de Podio Lussano,..... cartonus de Artigiis,.... Plassa,...,. Cerrum de Fonte de Arnis*, Pour un bien de paix, le quart du quartier du Puech-de-Lussan deviendra un pacage commun aux habitants et au seigneur, comme les autres pacages d'Allègre. L'acte est passé à Auzon, dans la maison de Jacques de Castanet. Sont témoins messire Pellegrin Jourdan, chanoine d'Uzès, prieur de l'église d'Auzon; François Dumas, d'Alais; Barthélemy Bermond, Pierre Portalis, de Saint-Brès; Guillaume de Chaonac, du diocèse de Viviers. — Quittance d'administration de tutelle pour Bernard et Bertrand du Buis, à eux donnée par Galburge, fille adulte de feu Guillaume du Buis. Bernard et Bertrand, frères, lui avaient été donnés pour tuteurs par la cour des seigneurs de Rochesadoule, *per curiam dominorum de Ruppe Satura* (19 août 1357). — Réquisition de noble Hélys de Pierremale. Le 26 mai 1358, en présence de noble Guillaume Bérard, seigneur de Potellières, *de Pontilheriis*, Hélys exibe une cédule sur papier, contenant sa réquisition, et demande que lecture en soit faite par le notaire. Le texte de la cédule est transcrit à l'acte. On y voit qu'Hélys, fille de feu Bertrand de Pierremale, chevalier, notifie à Guillaume Bérard, damoiseau, fils de noble Guillaume Bérard et héritier de feu Guillaume Bérard, chevalier, ce qui suit. Autrefois, en vertu d'une solennelle transaction entre noble Bertrand de Pierremale, son fils Bertrand, tuteur d'Aigline ou Bertrande, fille impubère de Guillaume Bérard, second fils de feu Guillaume Bérard, chevalier, noble Hélys, fille de Bertrand de Pierremale, femme dud. Guillaume Bérard, second fils de messire Guillaume Bérard, d'une part, et Guillaume Bérard, fils émancipé de Guillaume Bérard, premier fils de messire Guillaume Bérard, d'autre part, le tiers des biens meubles et immeubles de la succession de Guillaume Bérard, second fils, devait appartenir à lad. Bertrande ou Aigline, et ensuite à Hélys, net de toute charge de dettes ou de legs. Ce tiers se composait de biens situés dans la paroisse de Sainte-Cécile-d'Andorge, aux Salles et au Martinet, à l'*apenarie* des Luminières, à une autre *apenarie* située près de Sainte-Cécile, etc. Tous ces biens, qui, par la mort de Bertrandette ou d'Aigline, fille d'Hélys, devaient revenir à sa mère, noble Guillaume Bérard, héritier de son aïeul paternel Guillaume Bérard, chevalier, les a occupés contre tout droit. Hélys requiert Guillaume de les lui rendre. L'acte est passé à Potellières, devant la maison de Guillaume Bérard. Sont témoins Gibert de Châteauvieux, Pierre de Soloniac, damoiseaux, messire Gibert de Combes, de Saint-A[mbroix], prêtre, etc. Le lendemain, au lever du soleil, devant les mêmes personnes, à Saint-Ambroix, devant la maison de Jean de Silhols, noble Guillaume Bérard, répondant à la réquisition d'Hélys, déclare que s'il a occupé injustement, ce qu'il ne croit pas, quelqu'un des

biens d'Hélys, il renonce à toute occupation contraire à à la transaction invoquée par elle, et jure de s'y conformer. — Réquisition de noble Guillaume Bérard à Hélys, pour qu'elle lui rende ce qui lui revient des objets mobiliers de la succession de son mari (27 mai 1358). — Échange entre Pierre Quintanelh, habitant de Clairac, paroisse de Robiac, et Raimond Dumas, de la même paroisse (25 avril 1358). — Vente faite par Pierre Delacoste, habitant de Saint-Ambroix, à noble Pons de Pierremale, de toutes les possessions qu'il a au hameau du Vialas, *infra castrum Vilaribus*, pour le prix de 72 s. t. L'acte est passé à Saint-Ambroix, dans la maison de Bernard du Roure, *apud castrum Sancti-Ambrosii, et in domo Bernardi de Quercore*. Les témoins sont Pons Mercier, messire Jean de Longuefeuille, prêtre, et Jean Arnaud (3 juin 1358). — Acapte fait par Pons de Pierremale, damoiseau, coseigneur du Vialas et de Rochesadoule, à noble Aigline d'Altier ou de Pierremale, veuve d'un chevalier dont le nom est effacé (27 janvier 1357 v. s.).

E. 479 (Registre.) — 87 feuillets, papier.

1358-1362. — Notariat de Génolhac et de Villefort.— Jean Dupasseur. — Rubrique des actes.— Reconnaissance de dot faite par Pierre Amat, de Vielvic, paroisse de Saint-André-de-Capcèze, à Bermond Pascal. L'acte est passé à Vielvic. Étienne Ledier, prêtre, MMes Étienne Dupuy et Pierre Calvin, notaires, sont témoins. Jean Dupasseur est notaire par l'autorité du vicomte de Randon. Le mauvais état des premiers feuillets du registre a fait disparaitre une partie du texte des actes (janvier 1357 v. s.). — Quittance faite par Me Bernard de Vern, prieur ou recteur de l'église de Saint-Alban, à Me Pierre de Campraynaud, prêtre. L'acte est passé à Génolhac, dans la maison de Me Bernard (5 février 1357 v. s.). — Vente faite par Pierre Dominique, du Castanet, à Durant Fornier, de La Pigeire, paroisse de Saint-Privat-d'Altier au diocèse de Mende, d'un pré appelé *Prat Mejan*. L'acte est passé à Villefort, dans la maison de Bruguière Bruguière. Pons de Montredon est un témoin (7 avril 1358). — Quittance faite par une fille de feu Pierre Morier, du Castanet, femme de Jean Mazoier, des Balmelles, à Jean Morier, du Castanet, de biens immeubles dont noble Pierre d'Auroux, *de Auroso*, a la directe (Villefort, 8 avril). — Échange entre Pierre Dominique, de Villefort, *parochie Sancti Victorini Montisfortis*, et Guillaume de Roche ou Robert. Nobles Jean Hérail, *Eraclei*, damoiseau, et Pierre d'Auroux, damoiseau, ont des directes sur les biens échangés. L'acte est passé à Villefort, *in camera habitationis mei notarii*, le 8 avril. — Acapte fait par Jean Lièvre, *Leporis*, pour lui et sa femme Garine, à Raimond Morret, du Chambonnet, paroisse de N.-D. de Ponteils au diocèse d'Uzès. Il s'agit d'un casal et d'une terre contiguë confrontant la voie Régordane (1), *cum itinere publico Recordane* (9 avril). — Transaction entre Pierre de Chabotes, de Villefort au diocèse d'Uzès, et Pons Bertrandas, de Joyeuse au diocèse de Viviers (13 juin 1358). — Donation à cause de mort faite par Pierre Simon, de Floriguès, paroisse de Ponteils, à Jeannette, veuve de Pierre Maurin, *de Pratolato*. Cette donation contient le legs d'une pension de 10 sols tournois en faveur du couvent des Frères Prêcheurs de Génolhac, à la charge par le couvent de célébrer tous les ans l'anniversaire du donateur (12 juin 1358). — Acapte fait par Me Hugues Soche, recteur de l'église de Saint-Martin-de-Colmiers au diocèse de Rodez, procureur du cardinal Audoyn, du titre des saints Jean et Paul, prieur de l'église de Saint-Pierre-de-Prévenchères au diocèse de Mende, et de l'église de Villefort, annexe dud. prieuré, à Jean Borrel (26 août 1358). — Vente faite par Étienne Brun, de la paroisse de Saint-Victorin-de-Villefort au diocèse d'Uzès, à Pierre Brun, de Combret, de la moitié d'une châtaigneraie dont la directe appartient au comte de Montgros (22 mai 1358). — Testament de Pierre Morret, du mas de la Litgière, paroisse de Saint-André-de-Capcèze au diocèse d'Uzès (13 septembre 1358). — Transcription, faite à la requête de Jean Plantier, de Villefort, d'un acte reçu par Me Jean de Salvanhac, notaire de Mende, et scellé de la bulle de plomb de G., évêque de Mende, comte de Gévaudan. Par cet acte, daté des ides de mai 1304, Raimond de La Garde, damoiseau, reconnaît, en présence de MMes Raimond de Lacour et Raimond Poisson, chanoines et bailes du chapitre de Mende, tenir dudit chapitre en fief franc et honoré, divers droits qui sont énumérés. Ce sont les droits que Raimond possède à Albespeyres, à La Garde, au Vernet, paroisse de Prévenchères, au mas *del Mont*, même paroisse, au mas de La Ville, même paroisse. Raimond nomme les hommes liges qu'il possède en ces divers lieux. Il fait hommage de tous les droits qu'il ne tient pas du seigneur du Tournel aux bailes du chapitre de Mende : .... *idem Raymundus homagium fecit dictis dominis bajulis.... junctis manibus*, *pacis osculo subsequto....* (3 septembre 1358). — Vente faite par Pierre Nogaret, des Balmelles, paroisse de Saint-

(1) Ancienne voie romaine de Nimes à Gabalum.

Victorin-de-Villefort au diocèse d'Uzès, à Jean Clavel, de Villefort, d'un casal dont la directe appartient à noble et puissant Armand, vicomte de Polignac, seigneur de la baronnie de Randon (22 mai 1358). — Donation *propter nuptias* faite par Ermessende, femme de Pierre Nautes, du mas de La Voulp, paroisse de Saint-André-de-Capcèze au diocèse d'Uzès (17 janvier 1357 v. s.). — Quittance faite par Jean Verdier, d'Anduze, sergent royal de la cour du Scel royal de Montpellier, à Jean Oclas jeune, de La Garde, pour la dîme royale de 40 sols t., *in quibus idem Johannes tenebatur pro clamore ad vires dicti Parvi Sigilli regii* (5 septembre 1358). — Vente faite par Pierre Ermengaud, du Castanet, paroisse de Villefort, à Jean Marcel, forgeron de Villefort, de la moitié d'une maison de Villefort dont la directe appartient au vicomte de Polignac, baron de Randon (8 juillet 1358). — Cession et rémission faite par Pierre Vivarès, habitant d'Alais, tuteur de Jean Salbatier, fils de Pierre, quand vivait hôtelier d'Alais, à Pierre de la Bise, du mas de la Bise, paroisse de Saint-Étienne-de-Concoules au diocèse d'Uzès, des droits et actions du jeune Jean contre les héritiers ou biens tenants de feu Jean Laurent, du mas de la Bise (2 février 1357 v. s.). — Échange entre Jean Loup, de Villefort, et Durant Moulin, dit Chavrier, du Moulin, paroisse de N.-D. de Ponteils au diocèse d'Uzès (3 février). — Constitution de dot faite par Pascal Noguier, de Villefort, à sa fille Jeannette, qui épouse Raimond Hugues, fils de Pierre, du mas de Brin, paroisse de Concoules au diocèse d'Uzès (20 juin 1358). — Lods fait au nom du prieuré de Concoules. Le 10 juin 1358, noble Pierre de Sinzelles et Pierre d'Auroux, damoiseaux, procureurs de Mᵉ Bernard de Sinzelles, prieur de Saint-Baudile, prieuré auquel appartient la collation de l'église de Saint-Étienne de Concoules, attendu que cette église est vacante et en la main du prieur de Saint-Baudile par la mort de Mᵉ Nicolas du Fesc, *de Fisco*, son dernier recteur, informés de la vente faite à Jean Brave, dit Carementran, de Concoules, par Étienne Foycic, d'une métairie, *pagesia sive pagesiis.... in quibus sunt domus, orti, vinee, parranee, campi, castaneta, roverie, elgerie, prata et alie terre culte et inculte, hereme et vestite, que sub dominio dicte ecclesie Sancti Stephani de Concolis...*, lesdits nobles approuvent la vente et investissent l'acquéreur *traditione unius cartularii*. L'acte est passé à Concoules, dans le prieuré. Jean Lièvre, de Villefort, Jean Brun, tailleur de Génolhac, Raimond Bondurant, Jean Reboul, de la Felgère, Pierre Robald, sont témoins. — Vente faite par noble Raimond de Redonde, *de Rotunda*, dit de Panarda, damoiseau, fils et héritier de feu noble Guillaume de Redonde, dit de Panarda, à Guillaume de Vern, fils de feu Pierre, de Génolhac au diocèse d'Uzès, de ses droits féodaux sur une maison située dans la rue Supérieure de Génolhac, se confrontant avec la maison de Mᵉ Gaucelin de Grosse-Rovière, notaire, avec la maison ou fenil ayant appartenu à feu Mᵉ Guiraud Nogaret, notaire, avec les arceaux, *cum arcis*, de Génolhac, et avec la maison de feu Pons Begon. L'acte est passé à Génolhac, dans la maison du vendeur. Guillaume de Vern, Raimond Bondurant, de la Felgère, Pons Arnaud, forgeron, Gilles Neptis, sont témoins (23 novembre 1358). — Reconnaissances féodales faites à Guillaume Dausse, de La Garde-Guérin (28 décembre 1358). — Autres reconnances au même (2 janvier 1359 n. s.). — Transaction entre noble Gui de Beauvoir, *de Bellovisu*, damoiseau, seigneur du château du Roure, coseigneur du château de La Garde-Guérin, et les habitants du hameau de Bayssac et du hameau de La Chalmette, au sujet de droits de pacage. L'acte est passé à La Garde, dans la cour de la maison dudit noble. Mᵉ Jean Chalvet, prêtre, Jean Colas jeune, Pierre Talagran, de La Garde, Guillaume du Monde, Raimond Galtier, etc., sont témoins (11 février 1359 n. s.). — Donation faite par Marguerite, fille de feu Étienne Brozet, du Pradal, *de Pratali*, paroisse de Saint-Pierre-de-Malons au diocèse d'Uzès, et veuve de Pierre Robert, à Bertrand Roux, dud. lieu (Vilefort, 2 novembre 1358). — Acapte fait par noble Guillaume de Montuzorgues, *de Montuzanicis*, damoiseau, en son nom et au nom de Miraclette, sa femme, fille de feu noble Guidon de Barusa, damoiseau, à Pierre Bélard, de La Garde. Nobles Pierre Blau, chevalier, habitant de La Garde, Guillaume de Rochebaron, damoiseau, et Pierre Talagran sont témoins (La Garde, 5 octobre 1358). — Vente faite par Étienne Bédier, du mas de La Roche, paroisse de Saint-André-de-Capcèze, à Jean Bernard, de La Figère au diocèse de Viviers, de biens situés à La Figère, et dont la directe appartient au vicomte de Polignac (Altier, 9 février 1358 v. s.). — Vente faite par Pierre Bernard, d'Altier au diocèse de Mende, à Barthélemy Barthélemy, du mas de Gueldès, *de Geldio*, paroisse de Saint-Victorin de Villefort, d'une métairie dont la directe appartient à noble Gui de Beauvoir, damoiseau, pour un jardin, et pour tout le reste à la communauté des seigneurs de La Garde. Le vendeur se désinvestit entre les mains de noble Jean Hérail, damoiseau, seigneur de Brizis, coseigneur et consul unique de La Garde, et entre les mains du notaire en ce qui concerne Gui de Beavoir, par la tradition d'un cartulaire de papier. Le lods est fait par Jean Hérail, *ex*

officio dicti sui consulatus (Gueldès, 16 février). — Acapte fait par noble Guillaume de Redonde, chevalier, pour lui et noble Gaucelin de La Garde, dit de Chambonas, à Vidal Roux, *de Materia* (Pourcharesses, 7 février). — Procuration donnée par noble et puissant O. Garin, chevalier, seigneur du Tournel, à Raimond du Ranc, damoiseau, à Aldebert Blau et à Pierre Adhémar, damoiseaux, et à Mᵉ Guillaume Runel de Rossonha, notaire. Les témoins sont nobles Étienne d'Altier, Pierre d'Auroux, Dragonnet de Montgros, Raimond de Chabottes, damoiseaux, Mᵉ Guirand Pinhon, moine du monastère de Saint-Théofred (Villefort, 18 février). — Lods fait par Dragonnet de Montgros, damoiseau, fils et procureur de noble Guillaume de Montgros, chevalier, et de noble dame Arsende, sa femme (Villefort, 22 février). — Lods fait par Étienne Revel, prêtre, fermier des revenus de Génolhac pour Pierre, évêque d'Uzès, à Guillaume de Vern (Génolhac, 5 mars 1358 v. s.). — Quittance de dot faite par Raimond Bondurant, *Boniduranti*, du hameau de La Felgère, à Guillaume de Vern, fils de feu Guillaume, de Génolhac (La Felgère, 5 mars). — Vente faite par Guillaume de Vern, de Génolhac, à Pons Arnaud, forgeron de Génolhac, d'une maison sise à Génolhac et confrontant la rue Droite, *cum carreria recta*, le fossé de la ville, *cum vallato ville*, la maison de Vidal Aymeric et la maison de Mᵉ Bernard de Vern. La directe appartient à l'évêque d'Uzès et au vicomte de Polignac. Mᵉ Guillaume de Vern, fils de feu Pierre et chanoine de Ségorbe, Raimond Frontal, clerc, sont témoins (Génolhac, 6 mars). — Saisie ordonnée par noble Jean Hérail, damoiseau, seigneur de Brizis et coseigneur de La Garde-Guérin, à Pierre Bélard, son sergent, sergent aussi de la cour des seigneurs et pariers de La Garde (La Garde, 8 juin 1359). — Acapte fait par Jean Lièvre et sa femme Garine à Pierre Nogaret, des Balmelles (Villefort, 9 mars 1358 v. s.). — Acapte fait par Mᵉ Jean Richard, prêtre et prieur de l'église ou chapelle de Saint-Jean-du-Pont, près Villefort au diocèse d'Uzès, à Pierre Ferrand et à Agnès Firmine, sa femme (Villefort, 16 décembre 1359). — Vente faite par Pierre Francique, de La Garde, paroisse de Saint-Pierre de Prévenchères au diocèse de Mende, et Vierne, sa femme, à Guillaume Blachayre, du Térond, sous La Garde, de deux châtaigneraies dont la directe appartient à noble Pierre Blave ou Blau (La Garde, 16 octobre 1358). — Mandat donné par Mᵉ Barthélemy Nègre, prêtre et prieur de Saint-Laurent de Fraissinet. Il a reçu de la cour du vice-official d'Uzès à Génolhac, l'ordre de payer à Pierre, évêque d'Uzès, la valeur de 8 florins d'or de bon poids, d'ici à la Toussaint, qu'il reconnaît devoir *ex causa cujusdam oblationis seu quarumdam oblationum per ipsum hodie factarum in curia antedicta vice officialis Uticencis de Genolhaco*. Il charge Mᵉ Jean de Leugis, prêtre, et Jean Béringuet, diacre, de remettre cette somme, *debitum predictum et summam seu summas excommunicatorum et alias quascumque* (Villefort, 15 septembre 1358). — Donation entre vifs faite par Guillaume Laurent, de Montcouguiol, *de Montecogulo*, paroisse de Saint-André-de-Capcèze, à Mᵉ Barthélemy Simon, prêtre, *in augmentum sui tituli clericalis, et ut ipse melius et honestius in divinis Deo servire valeat absque mendicatione....* (Villefort, 18 mars 1359 v. s.). — Vente faite par Guillaume Fabre, du Mazel, paroisse d'Allenc, *de Helenco*, au diocèse de Mende, à Étienne de Bournavette, dit Pitot, du mas ou hameau de Bournavette, paroisse de N.-D. de Ponteils au diocèse d'Uzès, de la moitié de trois cartes de châtaignes sèches de cens et de revenu annuel (30 décembre 1359). Dans cet acte est transcrite une reconnaissance féodale faite par Bertrand Ayrald et Bernard de Serres, de la paroisse de Saint Pierre-de-Malons au diocèse d'Uzès, à Jean Bayrac, du Mazel, paroisse d'Allenc, reçue à Allenc par Mᵉ Pierre Fraycinet, notaire épiscopal, le 5 avril 1347, Albert étant évêque de Mende. — Quittance faite par noble et puissant O. Garin, chevalier, seigneur de la terre et de la baronnie du Tournel, à Jean Lièvre pour les levées, perceptions de péage, leudes, cartalage et émolument de la cour dud. seigneur du Tournel recueillis en son nom à Villefort (Villefort, 19 décembre 1359). — Arrentement fait par Jean Richard, prieur de la chapelle de Saint-Jean-du-Pont, près Villefort, et fermier de l'église de Saint-Loup, à Pierre Mercier, de Gueldès, paroisse de Villefort, des revenus de l'église de Saint-Loup, d'ici à la Toussaint, et pour un an à partir de la Toussaint, des châtaignes de l'église pour deux récoltes et du foin de l'église pour un an. Le prix du bail est de 6 florins 1/2 d'or et de 2 journées de travail du preneur et de ses bœufs (20 septembre 1358). — Constitution de dot faite par Jean Clément, de Génolhac, et sa femme Agnès, à Guillaume Dominique, fils de feu Jean, du mas de Gueldès, et à Guillemette, sa future, fille d'Agnès et de son premier mari Bertrand de Conches. L'acte est passé au Chambonnet, dans la maison ayant appartenu à Nicolas Vincent. MMᵉˢ Pierre de Campraynaud, Jean Richard, prêtres, Jean Pellicier, Odilon de Chaptine, etc., sont témoins (12 janvier 1358 v. s.). — Échange entre noble Branon de La Loubière, damoiseau, et Pierre Simon, de Florigués, paroisse de Ponteils au diocèse d'Uzès. Il s'agit d'une terre du terroir de Florensac, dont la directe

appartient au seigneur du Tournel, et d'un pré appelé *Prat del vallat de la Lobeyra*, confrontant la rivière de la Cèze et le chemin public de la Régordane, et dont la directe appartient aussi au seigneur du Tournel. L'acte est passé à Vielvic, *apud Veterem Vicum*, dans la maison de Pierre Amat. Mᵉ Barthélemy Simon, Étienne Ledier, sont témoins (9 mars 1358 v. s.). — Constitution de dot pour Agnès, fille de feu Guillaume de Paris, du diocèse d'Uzès, qui épouse Jean d'Aujac, clerc, fils de feu Jean, de Saint-Martin d'Aujac au diocèse d'Uzès. L'acte est passé à Villefort. Nobles Gaucelin Pelabarbas, Hugues de Cubières, Guillaume de La Pigeire, damoiseaux, sont témoins (27 juillet 1359).— Proclamation faite par ordre de noble Astorge de Lussan, damoiseau, lieutenant de noble homme le viguier royal d'Uzès et commissaire à ce député par noble et puissant Jean Bernier, chevalier, sénéchal de Beaucaire et Nimes, maître des requêtes de l'hôtel du Roi. L'acte reproduit les lettres patentes du sénéchal donnant commission au viguier royal d'Uzès ou à son lieutenant. « Les ennemis du Roi s'efforcent de pénétrer dans la sénéchaussée et de s'en emparer. Pour le salut du pays, nous vous ordonnons d'aller en personne, si c'est nécessaire, dans tous les lieux de votre viguerie, prescrire à tous les habitants de s'armer d'armes convenables, suivant leurs moyens, et de se retirer dans des lieux fortifiés et sûrs avec leurs biens. Vous les y contraindrez, au besoin, par la saisie de leurs biens, les châtiments et autres remèdes de droit dont nous vous laissons juge. Donné à Alais, le 1ᵉʳ juillet 1359. » Le lieutenant du viguier d'Uzès, étant à Villefort, en présence de Jean Lièvre, baile de noble et puissant Armand, vicomte de Polignac, seigneur de Solignac et de la terre et baronnie de Randon, lui ordonne de faire immédiatement convoquer par ses sergents les habitants de la paroisse, devant lui, dans la maison de Jean de Charnes, pour entendre et exécuter les prescriptions du sénéchal. Le baile charge le sergent Pierre Nazaud de la convocation. Celle-ci faite, le sergent revient en informer le baile. L'acte est passé à Villefort, devant la porte de l'église, *ante valvas ecclesie*. Le même jour, comparaissent devant le lieutenant commissaire, Jean Pelet, Pierre Brun, Jean Leschet, Jean Robert et Pierre Senavier, habitants du mas ou hameau de Combret. Le notaire leur donne lecture et explication en langue d'oc des ordres du sénéchal, *litteris lectis et romanaliter explanatis*. Le commissaire interroge les habitants de Combret. Il leur demande *ubi, in quo castro sive fortalicio malerent reducere se et bona sua*. Ils répondent qu'ils ne veulent se retirer nulle part, *se nolle reducere in aliquo loco*. Si cependant la nécessité les force à chercher un refuge contre la violence, ils choisiront le château d'Altier, qui appartient au vicomte de Polignac. Mais le commissaire, attendu que led. château n'est pas dans la viguerie d'Uzès et que le hameau de Combret y est, leur défend de chercher un refuge en dehors de lad. viguerie, *ymo, de die in diem infra predictam vicariam se et bona sua in aliquo castro sive fortalicio reducant..... ne inimici domini nostri regis, si venirent, quod absit, ex ipsis gaudere non valeant*. Il leur prescrit en outre de s'armer convenablement. *Et dicti homines dixerunt et responderunt ut supra, non consenciendo in predictis preceptis in quantum juri suo prejudicare posset*. Le commissaire insiste. L'acte est dressé à Villefort, dans la maison de Jean de Charnes. Noble Guillaume de Montuzorgues, damoiseau, Mᵉ Pierre de Campraynaud, prêtre, sont témoins (28 juillet 1359). — Arrentement fait par Mᵉ Jean Richard, prieur de la chapelle de Saint-Jean-du-Pont près Villefort, à Guillaume Vitalis, de La Blachère, paroisse de Saint-Victorin de Villefort, de tous les prés, bois, maisons, devois, terres semées ou non semées, cultes ou incultes appartenant à son prieuré ou chapelle, à l'exception d'une chambre où il puisse habiter. Le bail est de trois ans pour le prix annuel de 8 florins d'or. L'acte spécifie toutes les charges du preneur (Villefort, 26 novembre 1358). — Décharge de dot faite par Raimond Ribot, de Brizis, paroisse de Ponteils, à Pierre Trossevin, de Masimbert, *Mayembert*, paroisse de Villefort (4 janvier 1359 v. s.). — Vente à l'encan de par la cour du Petit Scel de Montpellier. Le 10 juin 1359, à Villefort, en la cour du vicomte de Polignac, par-devant Jean Lièvre, baile de Villefort pour ledit seigneur de Randon, se constituent Jean Raynaud, sergent de la cour de Saint-Jean-de-Maruéjols, et Bernard Teissier, sergent de la cour du Scel royal de Montpellier. Le sergent Raynaud présente au baile des lettres patentes de la cour de Saint-Jean-de-Maruéjols, *sigilloque dicte curie a tergo earum cera rubea sigillatas*. Le notaire en donne lecture et les explique en langue d'oc : « Pierre Nicolaï, damoiseau, lieutenant du viguier royal d'Uzès, à Raimond Johannat et à tout autre sergent royal de la viguerie. Nous vous ordonnons de faire mettre à exécution les lettres-patentes de messire le garde ou juge royal du Petit Scel de Montpellier dont le sergent Bernard Teissier est porteur. Donné à Saint-Jean, le 21 novembre 1358. » Le sergent Teissier présente alors au baile les lettres patentes de la cour du Petit Scel, *in pargameno scriptas, sigilloque parvo regio antedicto cera rubea, more solito impendenti, sigillatas*. Elles sont en latin, comme les lettres de la cour de Saint-Jean,

et transcrites à l'acte : « A tous les justiciers et officiers ecclésiastiques et séculiers, constitués tant au dedans qu'au dehors du royaume de France, Philippe de Lancilla (1), clerc royal, garde du Scel royal de Montpellier. Il a reçu du roi Jean des lettres patentes qu'il transcrit. Elles sont adressées à tous les sénéchaux, baillis, viguiers et autres justiciers du royaume, pour leur enjoindre de tenir la main à l'accomplissement des exécutions des clameurs exposées au Scel royal de Montpellier, et sont données à Montpellier, le 16 janvier 1350 v. s., *sub sigillo quo ante susceptum regimen regni nostri utebatur*. Certaines personnes, inscrites sur un registre en papier scellé du dit Scel royal pendant, sont tenues envers le Roi des dîmes des clameurs contenues dans led. registre, d'après les livres originaux de la cour du Petit Scel, en vertu des décisions de lad. cour obtenues contre elles et leurs biens par eurs créanciers. Elles auraient dû payer ces dîmes au Roi, mais elles ont négligé de le faire, à son grand dommage. Le garde scel ordonne le paiement de ces dîmes entre les mains du sergent Bernard Teissier, à peine de saisie. Donné à Montpellier le 7 avril 1358. » Le sergent Teissier exhibe ensuite au baile le registre désigné dans les lettres patentes du garde scel, *sigilloque regio parvo antedicto impendenti cum fillo cericis rubeo sigillatum*. Parmi les dîmes dues que le registre fait connaître, il en est une résultant d'une clameur exposée contre Guillaume Cupide, de Vielvic, et ses biens, par Jean Martin, clerc de Pradelles, pour 7 deniers d'or appelés *à l'escut*. L'extrait du registre est transcrit à l'acte : *Item, contra bona Guillelmi Cupidi, de Veterivico, de septem denariis auri vocatis escutz, boni ponderis, incartatis Johanni Martini, clerico de Pratellis, libro B, folio XLII, petens ac requirens executionem fieri in bonis dicti Guillelmi Cupidi, et pro decima regia dictorum septem scutorum auri et expensis ob predicta factis per eundem*. Le baile ordonne à Bertrand Dyesse, sergent de sa cour, d'aller à Vielvic saisir les biens meubles de Cupide, et au besoin ses immeubles, jusqu'à concurrence de la somme due, et de les vendre à l'encan pour la réaliser. Le même jour Dyesse revient et fait connaître les biens saisis. Le 14 juin il les met à l'encan et les adjuge à Pierre Régis, de Vielvic. Il s'agit d'un casal, d'une parran et d'une treille. Le prix retiré est de 75 sols tournois. *Et in signum hujusmodi livrationis quemdam baculum quem tunc in manibus suis tenebat, sibi manualiter tradidit*. — Attestation de maladie délivrée à Jean de Soissons, messager spécial de Louis, comte d'Anjou, fils du roi Jean. Le jeudi, fête de Saint Jacques, apôtre, Pierre étant évêque d'Uzès, 25 juillet 1359, le notaire Jean Dupasseur mentionne que le mardi précédent, 22 juillet, Jean de Soissons, messager spécial du prince Louis, fils du roi de France, comte d'Anjou, est arrivé à Villefort, sur la voie Régordane, au diocèse d'Uzès, cheminant vers Montpellier, pour porter à Montpellier et à Avignon des lettres closes du comte d'Anjou. Il est tombé gravement malade à Villefort, au logis de la *Pomme*, appartenant à Jean de Charnes, et ne peut ni monter à cheval ni aller à pied. Retenu au lit, il a supplié M[e] Pierre de Campraynaud, chapelain et curé de Villefort, et Jean Lièvre, baile de la cour des seigneurs de Villefort, de lui donner une lettre testimoniale scellée de leur sceaux, afin qu'elle lui serve d'excuse auprès de ses maîtres pour le retard apporté à la remise des lettres du prince. Il justifie de sa qualité de messager ou de courrier par une lettre patente écrite sur parchemin, scellée du grand sceau en cire rouge du comte, qu'il fait lire au notaire, et par un écu ou plaque d'argent, *scutellum argenteum*, suspendu à son baudrier, *pendentem ad suam corrigiam*, orné de fleurs de lys et peint aux armes de France, *floribus lilii decurratum et etiam armis Francie depictum*. Le chapelain et le baile font venir l'hôtelier, qui, après avoir prêté serment, confirme le fait de la grave maladie du messager, fait que d'ailleurs tout le monde peut constater, *prout unicuique ipsum intuenti liquidum est videre*. Ils ordonnent au notaire de délivrer au messager l'attestation demandée. — Saisie faite par Pierre Belard, sergent de la cour de noble Gui de Beauvoir, damoiseau, seigneur du château du Roure et coseigneur du château de La Garde-Guérin. Il s'agit d'une métairie ayant appartenu à Vitalis de Seberte, du mas de Seberte, saisie et vendue à l'encan pour six muids et une émine de vin dues au seigneur du Roure depuis la peste, *a tempore mortalitatis* (La Garde, 22 mars 1358 v. s., et Le Roure, 7 juillet 1359). — Acapte fait par noble et puissante dame Béatrix des Baux, dame de Randon et de la vallée de la Borne, à Jean Mazoyer, des Balmelles, paroisse de Villefort. L'acte est passé au château d'Altier. Nobles Raimond Burde de Randon et Étienne d'Altier, damoiseaux, sont témoins (4 mars 1358 v. s.). — Quittance faite par Jean Michel, dit Valcrouzès, du hameau de Valcrouzès, paroisse de Saint-André-de-Capcèze, à Pierre Albe, dit Chamelh, de Valcrouzès, pour 3 setiers de seigle, mesure de Villefort (La Voulp, 23 avril 1359). — Rémission faite par Pierre Planque, de Génolhac, à

(1) Le nom de ce garde scel ne figure pas dans le mémoire de M. F. Pegat sur *La Cour du Petit Scel de Montpellier* (Académie de Montpellier, mémoires de la section des lettres, année 1877).

Pierre Pagès, de Gueldès, paroisse de Villefort, de tous ses droits sur une cession à lui faite par autre Pierre Pagès, de Saint-Laurent des-Arbres au diocèse d'Uzès (Villefort, 5 mai 1359). — Requête faite dans la chapelle du château de La Garde par noble Gui du Roure, seigneur du Roure, coseigneur et parier du château de La Garde, à nobles Pierre Blau, chevalier, et Jean Hérail damoiseau, coseigneurs et consuls de La Garde, pour qu'ils révoquent une reconnaissance à lui faite par ses hommes du hameau de Pourcharesses à l'instigation des consuls leurs prédécesseurs. Gui du Roure considère cette reconnaissance comme lui étant très préjudiciable, en ce sens qu'elle associe à son droit exclusif un prétendu droit des autres coseigneurs de La Garde. Il invoque une transaction intervenue entre ces coseigneurs et lui-même le 27 juin 1334, reçue par Mᵉ Gaucelin Chaslau, notaire. Les consuls, après examen de la transaction, et avec le conseil de Mᵉ Pons de Codols, trésorier et procureur d'Albert, évêque de Mende, et de nobles Gui de Villaret, chevalier, Hugues de Cubière, Pierre d'Auroux et Hugues de La Garde, damoiseaux, coseigneurs et pariers de La Garde, font droit à la requête de Gui du Roure. Jean Chalvet, prêtre, est un témoin (20 juin 1359). — Collation faite par noble dame Béatrix de Cadoène, fille et héritière de feu noble Raimond de Cadoène, chevalier, dame de Calberte et de Cadoène en haute et basse juridiction. Il s'agit de la chapellenie construite et dotée, dans l'église de Saint-Germain-de-Calberte au diocèse de Mende, par Bérenger de Cadoène, quand vivait prieur de Tornac. Béatrix la confère à Pierre Gasc, clerc, fils de Mathieu Gasc, du hameau *del Faù*, paroisse de Saint-Privat-d'Altier au diocèse de Mende. L'acte est passé à La Pigeire. Raimond de Gorgepierre, prieur de Chayafaye, Bermond de Montclar, Gaucelin d'Altier, chevalier, sont témoins (16 septembre 1359). — Vente faite par Guillaume Monbel, de Concoules au diocèse d'Uzès, et par Agnès sa femme, à Jean Plantier, dud. lieu, d'une parran située *in foro de Equali*, confrontant les terres de Guillaume de Lagrange, de Jean Foycic, et le chemin public, *et cum carraili publico*. La directe appartient à noble Guillaume de Redonde, *de Rotunda*, chevalier (Villefort, 26 décembre 1359). — Quittance faite par Bruguière Bruguière, de Villefort, à Pierre Richard, clerc, et à Jean Bassol, du hameau de Brin, paroisse de Concoules (15 janvier 1359 v. s.). — Quittance faite par Jean Colet, de Brin, à Pierre Bizac, de La Voulp (8 mars 1359 v. s.). — Lods fait par noble et puissant O. Garin, chevalier, seigneur du Tournel, à Mᵉ Pierre Brun, prêtre, de l'Estrade, *de Strata*, paroisse de Saint-André-de-Capcèze (19 décembre 1359). — Vente faite par Mᵉ Jean Richard, prieur de la chapelle ou prieuré de Saint-Jean-du-Pont, près Villefort. Il a été, depuis longtemps, frappé d'excommunication, *sententia excommunicationis innodatus*, à l'instance de l'évêque d'Uzès, pour n'avoir pu solder audit évêque le montant d'une offrande qu'il avait faite à sa cour. Pour se procurer l'argent nécessaire et obtenir son absolution, il vend à Pierre Caysserol, de Villefort, neuf ruches d'abeilles, *novem alveos sive brusses apibus munitos*, des meilleures de son *apier*, situé contre son église ou chapelle. Le prix est de 78 sols tournois. Pierre Richard, frère du prieur, est un témoin (30 mars 1360). — Testament verbal d'Étienne Roux, de Combret, reconstitué par enquête (4 février 1359 v. s.). — Vente d'une carte censuelle de châtaignes sèches, faite par Penot Chambalongue, de Villefort, à Bernard Odilon, du hameau de Brizis, paroisse de N.-D.-de-Ponteils au diocèse d'Uzès, pour le prix de 20 s t., réservés les droits de noble Jean Hérail, damoiseau, seigneur de Brizis (15 avril 1360). — Vente faite par Penot Chambalongue, à Jean Chabaud et à Jean Foycic, de Concoules, ou à leurs héritiers, d'un cartal de seigle, censuel ou pensionnel, réservés les droits de noble Guillaume de Redonde, chevalier, pour le prix de 48 s. t. (23 avril). — Vente faite par Guillaume Dufour, originaire de La Garde-Guérin, paroisse de Prévenchères, père et tuteur de Jean, fils d'Agnès, sa première femme, et héritier de feu Guillaume Nègre, de Villefort, au nom de ce fils. *Ipse Johannes filius suus mole debitorum et talliarum regiarum oppressus est, quod nequit sibi subvenire nec etiam subslevare, et non habet bona mobilia que possit alienare.* Il faut donc aliéner des immeubles. C'est à Jean Messier, fils de Martin Messier, de Plaveisset, paroisse de Saint-Martin-d'Aujac au diocèse d'Uzès, que sont vendus tous les biens de Jean Dufour situés à Plaveisset, moyennant 22 livres 16 sols t. L'acte est passé à Villefort. Guillaume de Redonde, chevalier, et Mᵉ Pierre Calvin, notaire, sont témoins (5 mars 1360). — Reconnaissance féodale, contenant aveu et dénombrement, faite par noble Gaucelin de La Garde, dit de Chambonas, fils et héritier de noble Jourdan de La Garde, damoiseau, à Mᵉ Hugues Soche, prêtre, prieur de l'église de Saint-Martin de Columniers au diocèse de Rodez, procureur de Mgr Audoyn, cardinal prêtre du titre des Saints Jean et Paul, prieur de l'église de Saint-Pierre-de-Prévenchères, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Mende (Villefort, 26 juillet 1360). — Quittance faite par Raimond Arnaud, de Saint-Victor-de-Malcap au diocèse d'Uzès, à Mᵉ Étienne Dupuy, notaire

de Génolhac, pour le prix de la revente faite par Raimond aud. notaire des tailles royales de Villefort, Pourcharesses, Aujac, Hiverne, *Uverna*, Sénéchas, *Chanescacio*, Saint-André-de-Capcèze et autres lieux. L'acte est passé à Génolhac. Antoine Frontal, G. du Pouget, sont témoins (29 mai 1362). — Lods fait par noble et puissant Armand, vicomte de Polignac, chevalier, seigneur de Randon, à Mᵉ Étienne Dupuy, notaire de Génolhac, pour la vente à lui faite par Pierre Bondurant, de Malhilhères, d'une boutique, *hoperatorio*, située à Génolhac dans la maison dud. notaire, *uxoris nomine* (Génolhac, 1ᵉʳ juin 1362). — Testament de Jean Lièvre, de Villefort. Parmi les legs figure une censive de 10 sols tournois pour le couvent des Frères Prêcheurs de Génolhac (2 août 1361). — Acquittement d'un legs de Raimond Folchier et de sa femme Chavaneuve, de Villefort, à la communauté des prêtres de la paroisse de Villefort. Pierre Bodet, héritier des deux époux, remet en paiement à MMᵉˢ Pierre de Campraynaud, chapelain, curé de Villefort, G. Boissière et Étienne Roux, prêtres de la paroisse, le produit pendant 4 ans, de tous les prés qu'il possède dans la vallée de Palhière, sous le Pouget et à Fraissinet. Le legs était d'une pension de 10 sols t. (28 mars 1362). — Quittance faite par Armand, vicomte de Polignac, à Pierre Patriarche, habitant d'Alais, et à Catherine sa femme, fille de feu Mᵉ Pierre Flandin, notaire, de tout ce qui lui était dû par led. notaire pour sa gestion des revenus du château de Beauvoir, *castri nostri de Bellovidere*, et de son mandement, *de tempore quo, tam nomine regis, sub secrestatione et arresto per manum regis in dictis castro et mandamento nuper positis, quam etiam nomine nostro...... ipse gubernavit*. L'acte est passé à Génolhac, dans la maison ou couvent des Frères Prêcheurs. Noble Hugues Lorna, chevalier, Pons Borbald, Mᵉ Gaucelin de Grosserouvière, *de Grossaroveria*, Étienne Brice, sont témoins (31 mai 1362). — Mandat donné à Pierre Patriarche, d'Alais, par la cour des seigneurs de Génolhac, et accepté par lui, de payer à noble Armand, vicomte de Polignac, chevalier, seigneur de Randon, présent à l'acte, 80 florins d'or, la moitié d'ici à quinze jours et le reste avant la Toussaint. Patriarche reconnaît devoir cette somme au vicomte *ratione finalis computi inter ipsos hodie facti* (Même date et même lieu que pour l'acte précédent). — Élection des syndics de Villefort. Le 7 octobre 1360, les habitants de Villefort s'assemblent dans la maison ayant appartenu à feu Guillaume Nègre, convoqués par le sergent Pierre Nazaud, sur l'ordre des bailes de la cour de Villefort. Ils se réunissent en présence de noble Raimond du Ranc, baile de lad. cour pour noble et puissant Odilon Garin, chevalier, seigneur du Tournel, et de Jean Lièvre, baile de lad. cour pour noble et puissant Armand, vicomte de Polignac. Ils nomment syndics pour trois ans Jean Fornier et Pierre Caysserol. Mᵉ G. Boissière, prêtre, et Mᵉ G. Pinhol, notaire, sont témoins. — Procuration donnée par Mᵉ Bernard Aymoin, moine du monastère de Saint-Théofred, procureur de noble Mᵉ Jean Hérail, *Eracley*, prieur du prieuré de Lavastres et de l'église de Ponteils, à Mᵉ Raimond de Monteils. Les pouvoirs d'Aymoin sont transcrits à l'acte : « Le 3 octobre 1362, sous le règne d'Édouard, roi d'Angleterre, noble et puissant Guidon, seigneur de la baronnie de Sévérac, *de Seveyraco*, au diocèse de Rodez, chevalier, gouvernant, Mᵉ Jean Hérail, prieur du prieuré de Lavastres au diocèse de Viviers et du prieuré de Ponteils au diocèse d'Uzès, a nommé pour ses procureurs noble Jean Hérail, damoiseau, seigneur du château de Brizis au diocèse d'Uzès, Mᵉ Bernard Aymoin, moine du monastère de Saint-Théofred au diocèse du Puy, *Aniciensis diocesis*, Mᵉ Pierre de Chabottes, notaire, Mᵉ Barthélemy Simon, prêtre, et Pierre Chabottes, du diocèse d'Uzès, pour prendre possession en son nom du prieuré de Ponteils et l'administrer pour lui. Ce prieuré lui a été donné par Mᵉ Amblard, abbé du monastère de Saint-Théofred, de l'ordre de Saint-Benoît, et a été uni par le siège apostolique aud. prieuré de Lavastres. L'acte est passé dans le prieuré de Sévérac. Noble Bernard Hérail, damoiseau, Bernard Bebel, moine, Mᵉ Raimond Bosquier, prêtre, sont témoins. Le notaire est Mᵉ Durant Macellier. » La procuration donnée par le moine Aymoin est faite au Chambonnet, dans la maison du notaire Jean Dupasseur. Elle charge Raimond de Monteils d'administrer le prieuré de Ponteils. Mᵉ Barthélemy Simon, prêtre, est un témoin (15 décembre 1362). — Quittance faite par le moine Bernard Aymoin, procureur Mᵉ Jean Hérail, prieur de l'église N.-D. de Ponteils, à Mᵉ Barthélemy Simon, prêtre, à raison du blé, du vin, des châtaignes, des mortalages, des legs, et autres revenus de l'église de Ponteils, perçus pendant l'année dernière et l'année présente, à raison de l'administration de lad. église pendant ces deux ans. L'acte est passé au Chambonnet, dans la maison du notaire. Mᵉ Raimond de Monteils, prêtre, est un témoin (15 décembre). — Mariage entre Pons Maurin, fils d'Étienne Maurin, de Serres, paroisse de Saint-Pierre-de-Malons au diocèse d'Uzès, et Aigline, fille de feu Pierre Vigouroux, du mas de La Roque, paroisse de Saint-André-de Capcèze au diocèse d'Uzès (18 septembre 1362). — Enquête au sujet d'une succession. Le 21 février 1362

v. s., au mas *de Parraneis*, paroisse de Ponteils, en la cour de noble Catherine, fille et héritière de noble Aldebert Prilon, damoiseau, Raimond Noël, fils de feu Guillaume Noël, du mas de Besses, paroisse de N.-D. de Ponteils, déclare que Pierre de Malaval, son cousin, *consobrinus*, du mas de Besses, est mort autrefois pendant la peste, *tempore pestifere mortalitatis jamdiu est transacte*, intestat, quoiqu'ayant fait un testament verbal en présence de plusieurs témoins dignes de foi, *cum notarius ibi adesse non potuisset*. Le testateur, par cet acte, a laissé au requérant tous les biens qu'il possédait au mas des Parrans. Raimond est resté jusqu'à présent mineur et sans curateur, et n'a pu faire valoir son droit. Il a saisi de cette affaire noble Pierre Blau, chevalier, régent de la terre et de la juridiction de noble Catherine, demandant l'audition des témoins du testament verbal et la transcription de cet acte en forme publique. Pierre Blau lui a accordé ce qu'il demande, et le notaire reçoit les dépositions. — Reconnaissance faite par Jean Brugas vieux, du mas des Parrans, paroisse de Ponteils, à Raimondette, sa femme, pour 12 l. t. et divers objets mobiliers, apportés par elle dans la maison de son mari (20 juin 1360). — Donation *in augmentum dotis, causa lucri nuptialis*, faite par Jean Brugas vieux, à sa femme Raimondette, fille de feu Jean des Parrans (même date). — Reconnaissance féodale faite par noble Guillaume de Redonde, chevalier, à Me Jean Dupuy, prêtre, procureur et donat du monastère des religieuses de Mercoire, pour une rouvière ou chênaie sise au terroir de Brin, *in loco vocato : En la Balselva*, au bord de la rivière de Conne. La censive est de 6 deniers et 1 obole. Jean Hérail, damoiseau, est un témoin (11 novembre 1360). — Reconnaissance faite par Jean Bassol, de Brin, paroisse de Concoules au diocèse d'Uzès, au procureur de l'abbaye (bénédictine) des dames de Mercoire, pour une châtaigneraie située *in loco vocato : De Balma*, confrontant le vallat ou ruisseau de *Fon Agon* et le roc de Bes, et pour une rouvière du tènement *de Montelono*. La censive est de 5 setiers et 1 émine de vin pur à la mesure de Brin (11 novembre). — Reconnaissance faite par Pierre Pascalis, *de las Saugedas*, paroisse de Ponteils, au procureur de l'abbaye de Mercoire, pour la moitié d'une vigne et d'un pré sis au quartier *del Bayssaguet et de Mercoria*, confrontant le chemin qui va du Moulin à Ponteils. La censive est de 10 setiers de vin pur (Vielvic, 12 novembre). — Reconnaissanse faite par Pierre Combaurie, de Brin, au notaire Jean Dupasseur, recevant pour l'abbaye de Mercoire (16 novembre). — Reconnaissance faite par Pierre Odilon, fils de feu Odilon, du Moulin, à l'abbaye de Mercoire, pour une terre du quartier *del Bassaguet*, confrontant Pascalis des Saugèdes, l'hoirie de Pierre Robaud, etc. La censive est de 10 setiers de vin *puri, mixti et trebuli, ad mensuram de Cezerencha* (Trouillas, 6 janvier 1360 v. s. Noble Aldebert Blau, damoiseau, est un témoin).— Vente faite par Raimond Dusserre, originaire de Planzolles, paroisse de Ponteils, et par Pierre Perrequin, fils de feu Guillaume, de Vielvic, habitants de Nimes, à autre Pierre Perrequin, de Vielvic, paroisse de Saint-André-de-Capcèze au diocèse d'Uzès (Vielvic, 27 juillet 1360). — Testament de Me Pierre Brun, prêtre, du mas ou hameau de L'Estrade, paroisse de Saint-André-de-Capcèze. Il désire être inhumé au cimetière de l'église de Saint-André. Il fait des legs à l'ornement du grand autel de Saint-André, à l'autel de la Vierge de lad. église, au chapelain-curé, au clerc, aux œuvres des églises de Saint-André-de-Capcèze, de Saint-Étienne de Concoules, de N.-D. de Ponteils, et de Saint-Victorin de Villefort, aux brandons de l'église de Saint-André, au luminaire du grand autel de N.-D. du Puy, *de Anicio*, aux œuvres des églises de Saint Jean de Brizis, de Saint-Jean du Pont, et de Saint-Loup, à la Charité des pauvres de l'église de Saint-André, au couvent des Frères Prêcheurs de Génolhac et à leur mense, pour 1 mouton d'or, à la chapelle de Saint-Georges de Trouillas, *de Trulhacio*, pour 2 florins d'or que lui doit noble Aldebert Blau, et qui serviront à acheter *unum librum altaris vocatum : missale* ; à la même chapelle, encore pour 2 florins d'or qui aideront à l'achat d'un calice. Son héritier universel est Guillaume Brun, son frère. Ses exécuteurs testamentaires sont MMes Pons *de Abrigiis*, recteur de l'église de Concoules, et Jean Lobier, prêtres, ainsi que noble Aldebert Blau, damoiseau. L'acte est passé à Trouillas, *in quadam camera dicti nobilis Aldeberti Blavi, in qua ipse testator infirmabatur*. Parmi les témoins sont noble Blau et son fils noble Blavon (1er septembre 1361). — Codicille de Me Pierre Brun, prêtre (1er septembre). — Testament de Raimond Roman, du mas de La Romanarie, paroisse de Ponteils. Il lègue 10 s. t. au couvent des Frères Prêcheurs de Génolhac (La Romanarie, 1er septembre). — Reconnaissance faite par noble Aigline, fille de Garin de Sinzelles, femme de noble Pierre de Trouchière, damoiseau, à son mari, pour 100 florins d'or, qui lui seront restitués sous diverses conditions spécifiées à l'acte. L'acte est passé à Montcouguiol, dans la maison d'Aigline. Me Pierre Nicolaï, prieur de Saint-André-de-Capcèze, est un témoin (14 juillet 1361). — Testament de Raimond, dit Burde de Randon, fils naturel de noble et puissant Guillaume de Randon, chevalier,

seigneur de Luc, quand vivait. Il désire être inhumé dans le cimetière du couvent des Frères Prêcheurs de Génolhac. Trente prêtres seront convoqués à ses obsèques. Il fait des legs au couvent de Génolhac, aux œuvres de l'église de Saint-Privat d'Altier, aux autels de l'église et à l'autel de Saint-Sauveur du château d'Altier, aux œuvres des églises de Saint-Pierre de Génolhac, de Saint-Étienne de Concoules, de Saint-André-de-Capcèze, de N.-D. de Ponteils, de Saint-Victorin de Villefort, de Saint-Jean du Pont, de Saint-Loup, de Saint-Michel de La Garde, de Saint-Pierre de Prévenchères, de Saint-Laurent de Fraissinet, de N.-D. de Chasserades, de N.-D. de Cubierette, de Saint-Étienne de Cubière, de Saint-Laurent des Bains, de Saint-Jacques de Balmes, de Saint-Jean de Chazornes, de N.-D. de Planchamp, de Sainte-Marguerite de la vallée de la Borne, de Saint-Martin de Montselgues, *de Montecelico*, de Saint-Antoine de La Figère, de N.-D. de Tine, de N.-D. du Puy, du Pont-Saint-Esprit, *Sancti Spiritus de Ponte*; à l'hôpital des pauvres de Saint Antoine de Vianes, au luminaire d'huile de l'église de Tine, à l'œuvre du mariage des vierges pauvres, etc. Son héritier universel est son seigneur noble et puissant Armand, vicomte de Polignac, *Podopmiaci*, chevalier, seigneur de Randon. Ses exécuteurs testamentaires sont le prieur du couvent des Frères Prêcheurs de Génolhac et les chapelains-curés des églises d'Altier et de Villefort. L'acte est passé à Altier, *infra domum claustrale dicti loci*. Mᵉ Gaucelin d'Altier, prieur *de Mandelio*, Mᵉ Pierre Bayssière, Mᵉ Guillaume Boissière, prêtres, Mᵉ Barthélemy Folchier, clerc, sont témoins (24 août 1361). — Testament de Pierre Simon, du mas de Floriguès, paroisse de Ponteils. Il fait un legs au couvent de Génolhac (5 septembre 1361). — Enquête à Génolhac. Le 11 février 1362 v. s, comparaît en la cour temporelle de Génolhac, devant Mᵉ Étienne Dupuy, notaire, baile de lad. cour pour le vicomte de Polignac, et devant Raimond de Charnes, baile de lad. cour pour l'évêque d'Uzès, le vicomte et l'évêque étant coseigneurs de Génolhac, Pons Arnaud, forgeron de Génolhac. Il exhibe une cédule de papier transcrite à l'acte, et dans laquelle il expose que sa cousine germaine Saure du Rastel lui a donné les biens qu'elle a recueillis par le testament de feu Pierre du Rastel, leur oncle. Il demande à faire la preuve de cette donation par témoins. Il a fait citer par le sergent de la cour Jean Albergier, Bernard du Chambon, Gaucelin Duclaux, Alasacie Aymeric, et Saure elle-même. Alors comparaît Mᵉ G. Morin, recteur de l'église de Sénéchas, comme procureur de Saure. Il demande copie de la signification, et comme l'audition des témoins ne peut avoir lieu avant la *litis contestatio*, il s'oppose à ce qu'il soit actuellement procédé comme le demande la partie adverse. Il demande qu'on lui assigne jour convenable. Mais Saure ayant été personnellement citée pour assister à l'enquête, Pons demande à faire la preuve sans signification. Les bailes procèdent à l'enquête, après avoir reçu le serment des témoins. Bernard du Chambon déclare que, l'année de la peste, *anno quo regnavit pestifera mortalitas*, vers la Saint-Michel, quand il était traité de mariage entre Saure du Rastel et Mᵉ G. Macip, lad. Saure, avant d'avoir consenti aud. mariage, fit une donation sans réserve à Mᵉ Pons Arnaud, son cousin germain, de tous les biens par elle recueillis dans l'hérédité de Pierre du Rastel. Gaucelin Duclaux et Alasacie, veuve de Vitalis Martin, confirment la déposition de Bernard. Le recteur de Sénéchas, sentant que la décision des bailes sur l'enquête est préjudiciable à sa partie, proteste et fait appel, de vive voix, au sénéchal de Beaucaire et Nimes. Les bailes n'admettent cet appel que s'il est conforme au droit. Pons Arnaud demande la transcription de l'enquête en forme publique. Raimond Bondurant est un témoin. — Constitution de dot faite par Jeannette Galtier, dite Laurent, fille de feu Galtier Laurent, et veuve de Guillaume Combaurie, du mas ou hameau de Montselgues, *de Montecelico*, paroisse de Ponteils, en vue du mariage de sa fille Agnès avec André Régis, fils de Pierre Régis, de Vielvic, paroisse de Saint-André de-Capcèze (Brizis, 27 décembre 1361). — Appel de Barthélemy Simon, prêtre. Il comparait en la cour spirituelle de Génolhac, devant Mᵉ Étienne Rocel, prêtre, lieutenant ou suppléant de Mᵉ G. Morin, prieur de l'église de Sénéchas, *de Chanescacio*, vice-official d'Uzès. Mᵉ Simon déclare qu'il a été cité pour le moment présent afin de répondre à une enquête de la cour. Il est prêt à répondre et à donner caution d'obéir à droit. Le lieutenant, n'ayant point par devers lui l'information faite par la cour contre Mᵉ Simon, dit qu'elle est entre les mains du vice-official. Jusqu'à l'arrivée de ce dernier, il consigne Mᵉ Simon dans l'enceinte de Génolhac, *et quousque venerit, arrestavit dictum dominum Bartholomeum infra portalia dicti loci, quousque etiam responderit inquisitioni dicti curie, et hoc sub pena quam incurrere posset erga dictum dominum Uticensem episcopum.* Barthélemy Simon fait appel de cette décision, de vive voix, à l'official d'Uzès. L'acte est passé à Génolhac. Noble Jean Héreil, damoiseau, MMᵉˢ Jean Lobier, R. de Arbussis, R. de Monteils, Pierre Nicolaï jeune, prêtres, sont témoins (15 avril 1363). — Mise au net de l'enquête du

11 février 1362 v. s. demandée par Pons Arnaud en la cour temporelle de Génolhac. Mᵉ G. Morin y est désigné comme : *rector ecclesie beate Marie de Chanescacio.*

E. 480. (Registre.) — 64 feuillets, papier.

1366-1371. — Notariat de Génolhac et de Villefort. — Jean Dupasseur. — Reconnaissance faite par Jean Papion, habitant du mas de Bezon, paroisse de Concoules, et Gillette, *Egidia*, sa femme, fille de Jean Chabald, de Concoules, audit Jean Chabald, pour 12 florins d'or, deux couvertures et 37 brebis ou chèvres (Bezon, 2 octobre 1370). — Constitution de dot faite par Raimonde, fille de feu Pierre Luc, de Chambovernes, *de Chambono Vernesio*, paroisse de Sénéchas au diocèse d'Uzès, en vue de son mariage avec Pierre Filiol, fils de feu Guillaume Filiol. L'acte est passé à Génolhac. Pierre de Malhilhières, Pierre Flandin, de Vern, Jean du Ranc, Guillaume Cupide, Jean Capdur, Raimond Corniaret, Bertrand de Caysserols, Jean Roveyret, Pierre Guibal sont témoins (13 octobre). — Vente faite par Pons Plantier, du Bouchet, *de Boscheto*, paroisse de N.-D. de Ponteils, à Jean Helen et à Aigline, sa femme, de biens dont la directe appartient à noble Odilon Garin, seigneur du Tournel. L'acte est passé au Chambonnet, dans la maison du notaire. Mᵉ Jean Lobier, prêtre, Bernard Odilon, Jean Vinhal, Pierre Masoier, Pierre Chabert, Raimond Achard, sont témoins (5 novembre 1370). — Lods fait par noble Odilon Garin, chevalier, seigneur du Tournel, à l'occasion de cette vente. L'acte est passé à Villefort. Noble et puissant Gui du Tournel, fils d'Odilon, Gui de Parade, Guillaume de Barusa, damoiseaux, Mᵉ Pierre Brunel, prieur de Serverette, sont témoins (4 décembre 1370). — Quittance donnée par le couvent de Génolhac. Le 14 décembre 1370 s'assemble le chapitre des Frères Prêcheurs de Génolhac, dans la maison dud. couvent, sur l'ordre du prieur, frère Jean Bouier. A ce chapitre assistent frère Jean Bouier, prieur, Bertrand Cat, lecteur, frères Étienne Dupuy, Guillaume Noble, Pierre de Vic, Guillaume Verdelhan, Jean Rédier, Durant Gérald, Pons Cavalier, Pierre Albergier, Jean Crès et Raimond Bonet. Ils reconnaissent avoir reçu de Mᵉ Raimond Lunel, curé de l'église de Prévenchères, coexécuteur du testament de Mᵉ Pierre Quet, prêtre, de La Garde, et des autres coexécuteurs et héritiers de Pierre Quet, 22 florins d'or. L'acte est passé dans led. chapitre. Guillaume Monbel, de Châteauneuf, G. de Vern, de Génolhac, Bertrand de Capcèze, de Villefort, G. Bès, du Bergonhon, Pierre Costes, de Vielvic, sont témoins. — Donation faite par Pierre Mathieu jeune, fils de Pierre Mathieu, de Vern, paroisse de N.-D. de Sénéchas, avec l'autorisation de son père, à Étienne Mathieu, son frère. L'acte est passé à Génolhac. Mᵉ Guillaume Morin, recteur de l'église de Sénéchas, Pierre Fraissinet, Pierre Armanet, Vitalis Nogaret, Raimond Bondurant, sont témoins (3 mars 1369 v. s.) — Reconnaissance de 12 florins d'or faite par Pierre Aganier, de Bedousses, *de Bedossavis*, paroisse d'Aujac au diocèse d'Uzès, à Jeannette Broche, sa femme. L'acte est passé à Aujac. Mᵉ Pierre de Malavetula, chanoine de Saint-Ruf de Valence, prieur d'Aujac, Mᵉ Raimond de Arbussis, prêtre, Pierre de Arbussis, sont témoins (6 janvier 1369 v. s.). — Quittance faite par noble Pons du Ranc, pour lui et pour noble Isabelle, sa femme, à Pierre Gaud, *Gaudii*, forgeron, du Pont de Chamborigaud, *Pontis de Camporigaudo* (1), de 15 florins d'or 1/4. L'acte est passé à Génolhac, dans la maison de Pierre Bolier, forgeron. Jean Brun, de Valmale, Jean Delaporte, *de Porta*, Pierre Broche, Jean Plantier, dit Gad, Bernard de Chamboredon, *de Camborotundo*, sont témoins (8 décembre 1370). — Acapte faite par Jean Lièvre, baile de la cour de Villefort pour noble Armand, vicomte de Polignac, chevalier, seigneur de Randon, et comme son procureur, en présence et avec l'autorisation de Mᵉ Guiraud Amolati, juge et procureur du vicomte, à Jean des Vignes, de Génolhac, d'un casal situé à Génolhac et sans maître depuis la première peste, *a tempore mortalitatis pestifere prime diù est transacte*. Il avait appartenu à Jean et à Durant Mayafred. Depuis leur mort, le cens et les services dus n'ont pas été payés parce que le casal est tombé dans la main du seigneur en commise, *in commissum*. Personne ne s'est présenté comme héritier des Mayafred, quoique le crieur public ait plusieurs fois convoqué l'hoirie. Ce casal confronte la boutique, *operatorio*, de Jean des Vignes, la maison de Jean Firmin, les rue Droite et Supérieure (Villefort, 13 novembre 1369). — Lods fait par le vicomte de Polignac à l'occasion du précédent acapte. L'acte est passé à Solignac, *apud Sollempniacum*. Nobles Pierre de Vergezac et Hugues de Bornes, chevaliers, Mᵉ Guillaume Morin, recteur de l'église de Sénéchas, sont témoins (19 mars 1370 v. s.), — Quittance faite par Bertrand du Ranc, de Prévenchères, Pierre Leugier, de Villefort, Jean Messier, de Gueldès, Guillaume Dominique, de Villefort, Odilon de Chaptine, de Villefort, et Jean

(1) Ce village est aujourd'hui le Pont-du-Rastel.

Dupasseur, notaire, à noble Pierre d'Auroux, *de Auroso*, seigneur du Castanet, et à Mᵉ Pierre de Campraynaud, curé de l'église de Villefort, exécuteurs testamentaires de feu Catherine Miralher, de Villefort (27 février 1370 v. s.). — Compte final entre magnifique et puissant seigneur Odilon Garin, chevalier, seigneur du Tournel, et Jean Lièvre, de Villefort. Il s'agit de l'administration par Jean Lièvre du péage, du cartalage, de la leude, du fournage, de l'émolument de la cour, des portes, du moulin de Costeilades (1), *de Costislatis*, et autres moulins à blé, et de tous les autres bans du seigneur du Tournel. L'acte est passé à Villefort, devant la maison de Jean Lièvre. Nobles Blau du Monde, Pierre d'Auroux, damoiseaux, Mᵉ Pierre Brunel, prieur de Fraissinet, sont témoins (6 décembre 1370). — Donation faite par Agnès, fille de Clément de La Bise et veuve de Jean de Bezon, du mas de Bezon, paroisse de Concoules au diocèse d'Uzès, à Agnès, femme de Pierre Rudanel, du mas de La Bise, même paroisse. L'acte est passé à La Bise. Mᵉ Raimond Granier, prêtre, Pierre et Jean Laurent, dits de La Bise, frères, Mᵉ Gilles Oylard, notaire, Bernard Arnald, de Sénéchas, sont témoins (26 avril 1371). — Donation faite par Agnès, fille de feu Guillaume de La Bise et femme de Pierre Rudanel, de La Bise, à Agnès, fille de Jean Clément, de La Bise, et veuve de Jean de Bezon (Mêmes date et témoins) — Vente faite par Barthélemy Chalsat, habitant de La Blachière, paroisse de Saint-Martin d'Aujac au diocèse d'Uzès, à Raimond Castanhier, du mas de Chassac, même paroisse. Il s'agit d'une châtaigneraie et rouvière sis *in loco vocato : Del Martoret*, confrontant le devois *del Morgue*, et d'une autre châtaigneraie dud. quartier confrontant le vallat *de Borgetis*. La directe appartient au prieur de Ponteils, qui reçoit la moitié d'une poule et de 4 deniers et 1 obole, cens indivis avec Guillaume Chabert. Le prix est de 2 florins d'or. L'acte est passé au Chambonnet le 30 mai 1371. Le 5 juin suivant, lods de cette vente fait à Raimond Castanhier par nobles Jean Hérail, seigneur de Brizis et Pierre de Chabottes, ainsi que par le notaire Jean Dupasseur, tous trois rentiers de l'église de Ponteils pour noble et religieux Mᵉ Guillaume de Pellissac, prieur de Lavastres et de l'église de Ponteils. — Constitution de dot faite par Vitalis de Bournavette, paroisse de N.-D. de Ponteils, à sa fille Jeannette, qui doit épouser Guillaume Marc, de Cessenades, *de Cercenadis*, paroisse de Saint-Pierre de Malons au diocèse d'Uzès. Il lui donne 20 florins d'or, 1 couverture de lit, 1 porc et 1 *porchas*. L'acte est passé à Bournavette. Mᵉ Gilbert Joyeux, *Gaudiosi*, est un témoin (18 mai 1371). — Constitution de dot faite par Raimond Castanhier, de Chassac, paroisse d'Aujac, à sa fille Jeannette, qui doit épouser Raimond Jardin, fils de Pierre, de Series, paroisse de Malons. L'acte est passé à Chabottes. Noble Jean Hérail, seigneur de Brizis, Mᵉ Jean Lobier, prêtre, sont témoins (5 juin 1371). — Vente faite par Guillaume Porchayrol et sa femme Alasacie, à Guillaume Dubuisson, *del Boysso*, de Besses, paroisse de Ponteils, d'un jardin sis à Besses, *in loco vocato : Al Colet*. La directe appartient à noble Guillaume de Rochebac. Le prix est de 40 sols t. (Ponteils, 24 mai 1371). — Vente faite par Jean Corniaret et Alasacie *de Umbracio*, sa femme, à Pierre Double, *Duple*, habitant de Génolhac, du quart d'une maison de Génolhac dont la moitié appartient déjà à l'acheteur, confrontant la maison de Bertrand Cartalier et celle de l'évêque d'Uzès *de subtus et de super*. La directe appartient à l'évêque d'Uzès et au vicomte de Polignac. Le prix est de 4 florins d'or (Génolhac, 5 juillet 1371). — Convention entre Mᵉ Bernard de Ribes, *de Rippis*, prêtre, recteur de la chapelle de Saint-Michel en l'église de Génolhac, et Marie, femme de Guillaume Manhan, clerc, de Génolhac, et fille de feu Jean Granier. Le recteur réclamait de Marie, comme biens tenante de MMᵉˢ Guiraud et Guillaume Nogaret, père et fils, un cens annuel de 50 sols t. légué par ces derniers à la chapelle de Saint-Michel, avec les arrérages échus. Marie se refusait au paiement, disant qu'elle n'était pas l'héritière des Nogaret. Après maint débat, les parties s'accordent. Les époux Manhan paieront chaque année les 50 sols t. Ils paieront en outre 10 florins d'or pour les arrérages échus. L'acte est passé à Génolhac, dans la maison d'Antonie Legon. Mᵉ Guillaume Morin, recteur de l'église de N.-D. de Sénéchas, noble Pierre Raimond, prieur de Vingula (?), Mᵉ Gilles Oylard, notaire, Guillaume de Vern, clerc, sont témoins (9 août 1371). — Adjudication faite à André Bossut, tailleur de Génolhac, par Jean Capdur, sergent et crieur public de la cour des seigneurs de Génolhac, sur l'ordre de Raimond Corniaret, barbier, lieutenant de noble Jean Hérail, seigneur de Brizis, baile de lad. cour pour le vicomte de Polignac, et à la requête de Jean Clément, baile ou régent de la Charité des pauvres de Génolhac. Il s'agit d'une parran qui avait appartenu à feu Mᵉ Étienne Dupuy, notaire, confrontant le pré de l'évêché et le chemin public de la Régordane. Elle avait été saisie par la cour pour une dette de cartals de seigle dont le notaire était tenu envers lad. Charité, à cause d'un emprunt qu'il lui avait fait. C'est en langue d'oc

(1) Rivière qui passe à Villefort.

que le sergent met la parran aux enchères : *A I flori et XII deniers es la parra que fo de maystre Esteve del Pueg, que confronta am lo prat de l'evescat et de Bertran Gili, et am sos altres confrons, tantost à livrar et tantost à pagar. Et per I flori et XII deniers la daray, si plus non trobi, ay home que plus y done..* André Bossut est adjudicataire à ce prix. L'acte est passé à Génolhac, dans la rue où on a coutume de faire les adjudications et les encans de la cour (14 juin 1371). Le 29 septembre suivant, Me Étienne Bedier fait à André Bossut le lods de cette adjudication, à Villefort. — Acapte fait par le vicomte de Polignac à Pierre de Pont-Costier, de la métairie d'Aydon, qui avait appartenu à noble Raimond Burde, de Randon. Le vicomte se réserve sa directe et 3 muids de vin à fournir annuellement, ainsi qu'un cartal d'avoine et 4 quintaux de foin censuels. L'acte est passé à Altier. Nobles Pierre de Vergesac, Jean Palet, Hugues de Borne, chevaliers, sont témoins (19 septembre 1369). — Litige pour un usage d'eau, porté au mas de Fossat, en la cour de noble Delphine, fille et héritière de noble Raimond d'Altier, pardevant noble. Pierre d'Auroux, seigneur du Castanet, régent de la juridiction de Delphine, sa pupille (27 mars 1368 v. s.). — Transaction entre Pierre Vivarès, du mas ou hameau de Montredon, paroisse de Concoules, demandeur, et Jean Raboul, de La Felgère, même paroisse, défendeur. L'acte est passé à Génolhac. MM^{es} Jean Guibald, Pierre Nicolaï jeune, Pierre Cupide, prêtres, sont témoins (6 février 1366 v. s.). — Convention entre Jean Brau, dit Odilon, de Concoules, et Pierre Lobier, son neveu. L'acte est passé au Chambonnet, dans la maison du notaire. Pierre Chabert est un témoin (14 décembre 1366). — Transaction entre Jean Granier, fils de feu Raimond, du mas de La Granarie, paroisse de Ponteils, demandeur, et Pons Granier, tuteur de Raimonde, fille de feu Jean Granier et d'Agnès, fille de Pierre Elzen, sa femme, défendeur pour sa pupille. L'acte est passé à Génolhac. Barthélemy de la Rochette, tailleur, est un témoin (8 décembre 1366). — Transaction entre Jean Ménard, cordonnier, de Vielvic, demandeur, et Françon Sylvestre, de Saint-Germain-de-Calberte au diocèse de Mende, défendeur. L'acte est passé à Génolhac, dans la maison d'Antoine Frontal (23 septembre 1366). — Constitution de dot faite par Jourdan de Bellepoile, du mas de Bellepoile, paroisse de Saint-Pierre de Génolhac au diocèse d'Uzès, à sa fille Agnès, qui épouse Étienne Bondurant, fils de feu Jean Bondurant dit Colombier, originaire du mas de Montredon, habitant des Malhilhères. L'acte est passé aux Malhilhères. MM^{es} G. Morin, recteur de l'église de Sénéchas, Étienne Rocel, prêtres, noble Raimond de Redonde, sont témoins (28 janvier 1367 v. s.). — Titre clérical donné par Me Pierre Nicolaï, recteur paroissial de l'église de Saint-André de Capcèze au diocèse d'Uzès, à Raimond Garin, fils de Martin Garin, sous-diacre, de la paroisse de N.-D. de Castagnols au diocèse d'Uzès. Il lui assigne, *in titulum clericalem et nomine tituli clericalis*, 10 livres t. de pension sur ses biens du Chambonnet, paroisse de Pierremale au diocèse d'Uzès, et sur ses biens de Chamboredon, paroisse de N.-D. de Sénéchas au même diocèse. L'acte est passé à Saint André dans le cimetière de l'église (31 mai 1368). — Convention entre Raimond de Brin, vieux, et Alasacie Michel, sa femme, du mas du Moulin, paroisse de Ponteils, d'une part, et Guillemette, veuve de Raimond Robert, du mas de Nidaussels, *de Nido Avis*, paroisse de Ponteils, tutrice de Mathieu, Jean et Raimonde, leurs enfants communs, d'autre. L'acte est passé au Chambonnet, chez le notaire. Jean Simon, de Masseborie, *de Massaboaria*, Raimond de Brin jeune, sont témoins (22 novembre 1369). — Homologation faite par noble et puissant Odilon Garin, chevalier, seigneur du Tournel, coseigneur de Villefort, d'une ordonnance de noble Bertrand de Gorgepierre, *de Gurgitepetra*, chevalier, viguier royal d'Uzès, commissaire député pour la réparation de la ville ou bourg de Villefort par le duc d'Anjou, frère du Roi et son lieutenant en Languedoc. Il y avait un débat, au sujet de cette réparation, entre noble et puissant Armand, vicomte de Polignac, chevalier, seigneur de Randon, le seigneur du Tournel, seigneurs de Villefort, et les habitants de Villefort, demandeurs, d'une part, et les habitants de la vallée de la Cèze, *homines vallis de Sezerencha*, appartenant au mandement de Villefort, défendeurs. L'ordonnance de réparation a été rendue avec le consentement de nobles Guyonnet de Lesserenc et Raimond du Ranc, damoiseaux, procureurs des seigneurs de Villefort. Elle porte que le bourg ou la ville de Villefort sera fortifié et réparé, tant par ses habitants que par ceux de la vallée de la Cèze ou Cèzerenque. Odilon Garin, en présence de Pierre Dusserre, de Jean Brugas, de G. Fabre, de G. Laurent, de Pierre Simon, d'Étienne Vigouroux et de Jean de Puts, habitants du mandement de Villefort, et de plusieurs habitants de Villefort, nommés à l'acte, ratifiera l'ordonnance en tant qu'elle ne préjudiciera pas à son droit. Les habitants du mandement de Villefort ne lui paieront les prestations dont ils étaient tenus avant l'ordonnance, et ne contribueront à la dépense de la fortification de la ville, que si les travaux sont complètement terminés. Au cas où la fortification et la réparation demeureraient inachevées, ces habitants seront exempts

du cartalage, de la leude et des autres droits mentionnés dans l'ordonnance. L'acte est passé à Villefort, sur la place, devant la maison de Jean Lièvre. Nobles R. du Ranc, G. de Barusa, Louis de Lafarelle, damoiseaux, MM[es] Jean de Areis et Guillaume Pinhol, prêtre, sont témoins (26 novembre 1369). — Testament de Jean Brugas vieux, du mas des Parrans, paroisse de Ponteils. L'acte est passé au mas des Parrans, dans la maison du testateur. M[e] Vitalis de Varenis, chapelain-curé de l'église de Ponteils, est un témoin (7 février 1368 v. s.). — Vente faite par nobles Pons du Ranc et sa femme Isabelle, fille de noble Gaucelin de Chaldayrac, à Pierre Gaude, forgeron, du mas ou hameau du Pont de Chamborigaud, paroisse de Génolhac, de la moitié d'une vigne sise *in loco vocato : del Pertus*, confrontant le chemin qui va à Alais, de la moitié d'une châtaigneraie appelée : *de Traversiis*, confrontant le vallat de Gencoza, de la moitié d'une parran sise au lieu du Plan, *de Plano*, confrontant le chemin public de la Régordane, et de plusieurs autres pièces. L'acte est passé à Génolhac, dans la maison de Pierre Bayret. M[e] G. Morin, recteur de l'église de Sénéchas, vice-official d'Uzès à Génolhac, R. Deleuze, *de Ylice*, clerc, sont témoins (1[er] décembre 1369). — Testament de Pons Arnaud, forgeron de Génolhac. Il lègue à la mense du couvent des Frères Prêcheurs de Génolhac 20 sols tournois (Génolhac, 17 mars 1368 v. s.).— Enquête faite au mas de Bergonhon, en la cour du vicomte de Polignac, par-devant Pierre Folcher, lieutenant de noble Guyonnet de Lessenc, baile de lad. cour, au sujet des dispositions testamentaires réciproques de Genssane, veuve d'Étienne Soubeyran, *Superioris*, du mas de Rabeiral, paroisse de Saint-Privat-d'Altier, et de Mondone Borne, fille de feu Pierre Borne, du mas de Bergonhon, même paroisse. L'acte est passé à Bergonhon, dans la cour de la maison de feu Mondone ou Raimondone. Noble Jean Hérail, seigneur de Brizis, Jean Malachane, clerc, sont témoins. C'est à la requête de Genssane Soubeyran que l'enquête est faite (22 novembre 1368) — Arrentement fait par M[e] Durant Sergent, *Servientis*, recteur de l'église de Saint-Gall au diocèse de Mende, trésorier et procureur de M[e] Bompar, évêque d'Uzès, à M[e] Étienne Rocel, prêtre, vicaire perpétuel de l'église de Génolhac, de tous les revenus de l'église de Génolhac : *videlicet omnes et singulos fructus, redditus, census, canones, proventus, emolumenta, jura, deveria, sacristiam, decimas bladorum, vini, castanearum, edulorum, agnorum, porcellorum, lanarum et aliarum rerum quarumcumque, pedatgium, cartalagium, leudas, nundinas, retronundinas, fornagium, fructus et yssidas pratorum, ortorum, emolumenta et explecham jurisdictionis temporalis, laudimia emphiteotarum et omnia alia et singula emolumenta.....* Le procureur de l'évêque excepte des droits arrentés la juridiction de la cour spirituelle et son émolument, sauf l'émolument du sceau, qui appartient au preneur ; l'émolument et le droit de lods pour les ventes des fiefs nobles, le droit de lods, de rétention et d'acapte pour toute matière emphytéotique, la moitié de l'émolument de tous les lods au-dessous de 60 sols tournois. Dans les lods excédant cette somme, le fermier ou preneur n'aura jamais que 30 sols t, le surplus appartenant à l'évêque. L'évêque se réserve encore la moitié de l'émolument des condamnations et des oblations de la cour temporelle au-dessous de 60 sols t. Si l'émolument est supérieur, le fermier n'aura jamais que 30 sols, le reste appartenant à l'évêque. Est encore réservé à l'évêque l'émolument des procès d'enquêtes de la cour temporelle actuellement en cours. Le trésorier paiera la moitié du salaire du greffier, *notarii*, de la cour. Le fermier exercera convenablement l'hospitalité et supportera les dépenses du bénéfice, comme les frais du vice-official, du greffier, du vicaire, du procureur, et des autres gens de l'évêque lorsqu'ils viendront. Il tiendra les bâtiments en bon état. En cas de chûte de la charpente ou des murailles pour cause de vétusté, le fermier n'aura rien à payer. Il sera indemnisé en cas de guerre, de peste, de *petra frigida*, et d'autres malheurs prévus par le droit. Le prix du bail est, pour les deux ans, de 200 florins d'or. L'acte est passé à Génolhac, dans la maison claustrale inférieure. Noble Bérenger, seigneur des Fontanilles, viguier de la temporalité de l'évêque, M[e] G. Morin, vice-official d'Uzès à Génolhac, G. de Vern, Vidal ou Vitalis Nogaret, Vidal Rocel, clercs, sont témoins (14 décembre 1368).— Vente faite par Léonette, fille de feu noble Pierre d'Aujac, damoiseau, veuve de Jean d'Aujac, et Arnald, Étienne et Jean d'Aujac, ses fils, à noble Hugues de Cubière, seigneur du Chaylar, d'une censive d'une carte de seigle à la mesure de Villefort et d'une poule, censive établie sur leur pré et moulin sis au quartier de Rochemaure, confrontant le vallat *del Revescut* et les terres des habitants de Bedousses, *de Bedossas*. Le prix est de 36 s. t. payés à l'acte. L'acte est passé au mas ou hameau du Bas-Aujac, *in manso de Aviaco Inferiori*, dans une châtaigneraie appelée *del Pla*. G. du Ranc, Raimond d'Arriget, sont témoins (22 juin 1369). — Donation de deniers censuels faite au seigneur du Chaylar par Léonette et ses fils, du Bas-Aujac, paroisse de Saint-Martin d'Aujac au diocèse d'Uzès (même date). — Donation faite par le seigneur du Chaylar à Léonette et à ses fils d'un pré appelé *de las Vernedas*, avec sa prise d'eau et ses

canaux. Il s'en réserve la directe et une censive de 6 deniers tournois. En échange, Hugues de Cubière reçoit tous les droits féodaux de Léonette et de ses fils au Bas-Aujac, *cum hominibus et mulieribus dicti mansi, de et pro terris et possessionibus quas ab ipsis vel eorum altero et quolibet ipsorum tenent et in tota parrochia de Aviaco et ejus pertinentiis....., et cum hominibus et mulieribus habitantibus et habitaturis in eadem et aliis delinquentibus....*, sauf la suzeraineté, *suppremo dominio* et le droit de lods des nobles seigneurs et pariers du château de Malbosc, *castri de Maloboscо*, et de leur communauté. Les hommes et les femmes de la juridiction cédée par Léonette recevront l'ordre d'obéir désormais au seigneur du Chaylar (même date). — Testament de noble Isabelle de La Garde, veuve de noble Guillaume de Redonde ou de La Redonde, chevalier, dame de Brizis. Elle désire être inhumée dans le cimetière de l'église de N.-D. de Ponteils. Elle lègue 6 s. t. au grand autel de cette église, et 12 deniers t. à chacun des autres autels, 4 s. t. au chapelain curé, 12 d. t. au clerc, 12 d. t. à chaque œuvre de piété de l'église, 5 s. t. au luminaire de la chapelle de Saint-Jean de Brizis, 6 d. t. aux luminaires des églises de Saint-Étienne de Concoules, Saint-Pierre de Génolhac, Saint-Pierre de Malons, Saint-Martin d'Aujac, de Villefort et de Saint-André de Capcèze. Trente prêtres assisteront à ses obsèques dans l'église de Ponteils. Quarante prêtres célèbreront son anniversaire. Elle lègue 10 livres tournois au couvent des Frères Prêcheurs de Génolhac ; à Gaucelin de La Garde, de Chambonas, 10 florins d'or qu'il restait lui devoir sur sa dot, pour aider au mariage de sa fille aînée ; à l'œuvre des Ames du purgatoire de l'église de Ponteils, un demi-florin d'or; à Louis, Pierre et Hérail Hérail, fils de noble Jean Hérail et de noble Caparège, fille de la testatrice, 10 francs d'or chacun. C'est noble Caparège qui est son héritière universelle. L'acte est passé au château de Brizis, dans la cour. Noble Louis de Lafarelle, damoiseau, Jean, bâtard de Brizis, Martin de Brin, Raimond de Brin, dit Ribot, etc., sont témoins (5 octobre 1370). — Testament de Jean Rossière, du mas de Monselgues, *de Montecelico*, paroisse de Ponteils. Il lègue au couvent des Frères Prêcheurs de Génolhac 12 setiers de vin pur. L'acte est passé à Montselgues, dans la maison du testateur. Noble Jean Hérail, seigneur de Brizis, Raimond Corniaret, de Génolhac, Raimond Combaurie, de Montselgues, etc., sont témoins (2 mai 1369). — Arrentement fait par noble Guyonnet ou Guyanet de Lessenc ou de Lessec, damoiseau, procureur du vicomte de Polignac et régent de la terre de Randon, à Pierre Flandin, dit Vayret, de Génolhac, des revenus du vicomte à Génolhac. Le prix annuel du bail est de 26 florins 1/2 d'or ; la durée de 2 ans. L'acte est passé à Génolhac, dans la rue. Me Étienne Rocel, prêtre, Bernard et G. de Vern, etc., sont témoins (3 mars 1368) v. s.). — Décharge pour Me Étienne Rocel, prêtre. Jean Capdur, sergent de la cour des seigneurs de Génolhac, sur l'ordre de Pierre Vayret, baile de lad. cour pour le vicomte de Polignac, et à la requête de Me Jean Voisin, *Vicini*, notaire royal, commissaire pour la levée des dîmes royales des clameurs portées devant la cour du Petit Scel, député par Ascelin de Mathis, clerc royal, garde dud. Petit Scel, au sujet d'une clameur de 6 livres t. portée contre Raimond Mathieu et sa femme Raimonde par noble G. de La Garde, baile de Génolhac, quand vivait, pour le seigneur de Randon ; Jean Capdur a mis à l'encan une vigne et une cuve : *At sex francs d'aur et 1 gros es la vinha et lo tinelh de Valorsseyra, que fon de R. Mathieu et de Raimonda sa molher, et per VI francs et 1 gros los daray, sy mays non trobi, ay homme que mays y donra*. Vidal Rocel a été adjudicataire à ce prix. Il est convenu avec le commissaire de fixer à 2 francs d'or la dîme, son salaire et ses frais. L'acte reproduit une quittance de Me Jean Voisin, déclarant qu'il a été payé des deux francs d'or, au compte de Raimond Mathieu, de Génolhac, et de sa femme, par les mains d'Étienne Rocel, prêtre de Génolhac (Génolhac, 28 octobre 1368). — Testament de Me Pierre Quet, prêtre, vicaire perpétuel de la chapelle de Saint-Michel de La Garde, paroisse de Saint-Pierre de Prévenchères, originaire de Saint-Laurent de Fraissinet au diocèse de Mende. Il désire être inhumé à Génolhac, dans l'église du couvent des Frères Prêcheurs, devant l'autel de Saint Pierre martyr. Trente prêtres, dont les frères du couvent, assisteront à ses obsèques. Il lègue aud. couvent 11 florins d'or pour l'entretien perpétuel d'une lampe devant led. autel de Saint Pierre martyr. On l'allumera le samedi, les vigiles et fêtes de la Nativité, de Pâques, de la Pentecôte et de l'Ascension du Seigneur, les vigiles et fêtes de la Nativité, de la Conception, de la Purification et de l'Assomption de la Vierge, les vigile et fête de Saint Pierre martyr, et plus souvent si le revenu du legs le permet. Il lègue encore aud. couvent 11 florins d'or pour un obit. Il lègue à l'autel de Saint Pierre de Prévenchères 12 d. t., au chapelain curé, 6 s. t., au luminaire de cette église et à la lampe ardente du cimetière, aux luminaires des églises de N. D. de Chasserades, de Saint-Privat et Saint-Sauveur d'Altier, de N.-D. de Cubierette, de Saint-Étienne de Cubière, de Saint-Frézal d'Albuges, *Sancti Fredaldi de Albugiis*, de Saint-Jacques des Balmes, de Saint-Jean de Chazornes, de Sainte-Marie-Madeleine de

Planchamp, de Sainte-Marguerite de la vallée de la Borne, de Saint-Loup, de Saint-Jean du Pont près Villefort, de Saint-Victorin de Villefort, de Saint-André de Capcèze et de N.-D. de Ponteils, une livre d'huile à chaque ; au luminaire de la chapelle de Saint-Michel de La Garde, 5 livres d'huile, au luminaire de la Vierge de lad. chapelle, 1 livre d'huile, au luminaire de cierge de la Vierge, 1 livre de cire. Il lègue à l'église de Saint-Laurent de Fraissinet, *ad opus emendi unum librum vocatum psalterium*, 3 florins 1/2 d'or ; *ad opus emendi unam ymaginem cruxifixi, ponendam in dicta ecclesia*, 3 florins d'or; *et ad perpetuum servitium ejusdem, librum meum vocatum : Flores Sanctorum*. Il lègue à la chapelle de Saint-Michel de La Garde son bréviaire ; au couvent des Frères Mineurs 10 florins d'or pour un obit ; au couvent des Frères Mineurs de Mende et au couvent des Frères de N.-D. du Carmel de Mende, 10 florins d'or à chacun pour un obit. Il lègue au clerc Pierre Chabelier, fils d'André, de La Garde, sa maison de La Garde située près de la porte de La Planque, *juxta portale de Plancha*. D'autres legs pieux ou charitables se remarquent dans ce testament (La Garde, 12 février 1369 v. s.). — Échange entre Simon Gayon, mercier de Génolhac et sa femme Jeannette, fille de Raimond Clément, d'une part, Pierre *del Ris* et sa femme Jeannette, de Génolhac, d'autre part (Génolhac, 3 mars 1369 v. s.).— Constitution de dot faite par Pierre de Chalaps, du mas ou hameau de Chalaps, paroisse de N.-D. de Sénéchas au diocèse d'Uzès, tuteur d'Aigline, fille et héritière de Guillaume de Chalaps, clerc, tuteur nommé par la cour de noble et puissant Mᵉ Bernard Pelet, seigneur d'Alais, suivant une charte de Mᵉ Jourdan de l'Euzière, notaire, led. Pierre de Chalaps agissant avec l'autorisation de noble homme le viguier d'Alais, de la mère et des amis et parents de sa pupille. Pierre du Ranc, fils de Barthélemy du Ranc, du mas du Solier, paroisse de Génolhac, va épouser Aigline, qui entre en possession de ses biens (Génolhac, 2 mars 1369 v. s.). — Convention entre frère Bertrand Noble, vicaire et procureur du couvent des Frères Prêcheurs de Génolhac, agissant pour le couvent, et Jean Sannier, du mas de Tresmes, paroisse de Saint-Étienne de Cubière, héritier de Mᵉ Vidal Sannier, prêtre. Il s'agit d'un legs de ce prêtre. L'acte est passé au couvent, *in domo capituli appellata* (29 septembre 1369). — Testament de Jean Dupuis, du mas Dupuis, paroisse de Saint-André-de-Capcèze (20 janvier 1369 v. s.). — Donation faite par Jean Jacques, fils de feu Jacques Jacques, de Génolhac, de tous ses biens à Dieu, à la Vierge, à Saint-Dominique et au couvent des Frères Prêcheurs de Génolhac. C'est frère Bertrand Noble, vicaire procureur du couvent, qui reçoit le tout au nom du couvent. L'acte est passé au couvent, dans la maison du chapitre (20 octobre 1369). — Achat pour Jean Itier. Il s'agit d'un jardin qui avait appartenu à feu Mᵉ Étienne Dupuy, notaire de Génolhac, et qui avait été saisi par la cour des seigneurs de Génolhac à la requête de Mᵉ Bertrand Noble, des Frères Prêcheurs de Génolhac, pour une dette dont le notaire était tenu envers lui. Sur l'ordre de noble Jean Michel, baile de lad. cour pour le vicomte de Polignac, ce jardin avait été délivré à Raimond Corniaret, procureur de Bertrand et du couvent, pour le prix de 2 florins 1/2 d'or. Plus tard, il fut estimé par des prud'hommes 5 florins d'or, Jean Albergier, curateur de la succession du notaire, ayant été appelé à tous les actes. Raimond Corniaret, barbier, procureur susdit, avec le mandat de frère Bertrand Noble et de frère Jean Bouier, prieur du couvent, vend le jardin à Jean Itier, de Génolhac. La directe appartient au vicomte de Polignac. Le prix est de 5 florins d'or. L'acte est passé dans le dortoir, *infra dormitorium*, du couvent, dans la cellule, *infra cellam*, de frère G. Noble. Le prieur, le frère G. Noble, Jean Albergier et Durant Rayda sont témoins (30 avril 1370).— Acapte fait par le vicomte de Polignac aux habitants de Bergognon, paroisse d'Altier au diocèse de Mende (Altier, 31 août 1370). — Testament de Pierre Broucin, de Villefort (23 octobre 1370). — Testament d'Alasacie des Malhilhères, femme de Pierre Bondurant, des Malhilhères, paroisse de Génolhac. Elle lègue au couvent des Frères Prêcheurs de Génolhac 10 sols tournois.

E. 481. (Registre.) — 110 feuillets, papier.

1374-1375.— Notariat de Génolhac et de Villiefort. — Jean Dupasseur. — Acapte fait par noble Louis de Lafarelle à Jean Chabrol, d'un casal ayant appartenu à G. Cossegalh, d'un jardin et d'un pré appelé *Al Prat del Clausel*, confrontant les terres de noble Raimond Pelabarbas et le canal qui descend de Cubiérette (8 avril 1374). — Vente faite par Pierre Tybes, de Nogaret, paroisse de Saint-Théodorit [de Bonnevaux], pour lui et son frère Guillaume Tybes, à Étienne Teissier, de Besses, d'une châtaigneraie sise dans le vallat du Térond de Boisson, et de plusieurs autres pièces. L'acte est passé à Salveplane, dans la maison de Pierre Thomas. Noble Hugues de Cubière, Jean d'Aujac, etc., sont témoins (10 avril). — Enquête faite à la requête de Jeannette, veuve de Barthélemy Noël, de Besses, au sujet du testament verbal de son mari. Entre autres

témoins, il y avait Mᵉ Barthélemy Simon, curé de Ponteils. L'enquête a lieu sur l'ordre de Pierre Cheme, baile de la cour du couvent, *domus*, de Bonnevaux, *Bonarum Vallium*. L'acte est passé à Salveplane (10 avril). — Lods fait par Mᵉ Bertrand Audigier, prieur de Bonnevaux, à Guillaume Channac, de Besses, pour une vente à lui faite par Pierre de Brin (10 avril). — Vente faite par Raimond Relèze, de Coulis, *de Colis*, à Pierre Pauzon, des Allègres, paroisse de Saint-Théodorit [de Bonnevaux], d'un pré situé au quartier des Plantades, confrontant le vallat de Rivières et le vallat des Plantades. Le seigneur (ou prieur) de Bonnevaux a la directe du pré et une carte rase de châtaignes fraîches. Le prix de vente est d'un florin d'or. Incontinent, le prieur Bertrand Audigier fait le lods (Salveplane, 10 avril). — Reconnaissance féodale faite par Raimondette, veuve de Jean Rossière, à noble Jean Hérail, seigneur de Brizis, pour un capmas sis à La Chaze, *quoddam chamas sive chapmas situm in manso de Chaza*, et divers biens qui en dépendent. L'acte est passé à Montselgues, *in domo fogania dicti nobilis* (11 avril). — Acapte fait par noble Jean, seigneur de Montclar, à Barthélemy Laurent, du Villaret, paroisse de Castagnols, de biens qui étaient restés vacants depuis la peste, et qui avaient appartenu à Martin Rayda. L'acte est passé au Travers [de Vialas], sous la maison de Pierre Fabre, comme un acte précédent, où l'on voit que noble Raimond du Ranc était baile des seigneurs de Montclar et de « Monjoy » (12 avril). — Vente faite par Pierre de Fontaines, procureur de Ginset Folcher, héritier de Raimond Folcher, à Pierre Vitalis, de La Grange, paroisse de Concoules, d'un pré sis à La Grange, confrontant Jean de La Grange dit Gardes, et le vallat de Lancise, qui sépare la juridiction du vicomte de Polignac de la juridiction de la dame héritière de Pierremale. La directe appartient au vicomte. L'acte reproduit la procuration donnée par Ginset Folcher, fils de feu Mᵉ Pierre, jurisconsulte de Génolhac. Ginset habite Montpellier, et n'a d'autre curateur que Mᵉ Jacques d'Aspères, bachelier ès lois de Montpellier. La vente est passée à Génolhac, *infra turnum, in penore Johannis Clementis*. G. de Vern, clerc, Mᵉ Armand de Canet, prieur de Gourdouze, sont témoins (15 avril). — Partage entre Jeannette, fille de feu Clément Malaval, veuve de Barthélemy Noël, de Besses, paroisse de Ponteils, et Pierre et Raimond Teissier, frères, dud lieu. L'acte est passé à Ponteils, *in claustro*. Noble Jean Hérail, Mᵉ Jean Roux, prêtre, G. Malher, de Floriguès, Vidal de Montgros, etc., sont témoins (16 avril). — Vente à l'encan des biens meubles de G. Milhalher, faite par Guillaume Dominique, sergent de la cour des seigneurs de Villefort. *Primo, unam garlandam perlarum cum suo massaya in quo erat*, pour 2 francs d'or, à Mᵉ Jean de Areis. Une ceinture de laiton, 3 gros 1/2. Un *agnus Dei* garni de laiton, 2 gros. Un anneau d'argent, 5 gros. A Raimond de Capcèze, un *agnus*, une Vie de Sainte Marguerite et un petit sachet, *senchetum*. *Item, unum gaumetum de burneo*, 1 gros 2 patars. La vente produit 4 francs 10 gros 5 patars. Les frais de la cour sont de 11 gros (16 avril). — Tutelle et curatelle des enfants d'Étienne Darlos, données par noble Raimond du Ranc, baile de la cour du seigneur du Tournel (Villefort, 18 avril). — Vente faite par Pierre de Fontaines, *campsor* de Montpellier, frère utérin et procureur de Ginset ou Gensset Folcher, à Jean Itier et à Jeannette, sa femme, d'un pré situé au quartier de La Resclauze et d'un pré situé au quartier de L'Aguze. L'acte est passé *infra turnum de Genolhaco*, *in domo Johannis Clementis* (19 avril). — Vente faite par le même à Simon Gaya, mercier de Génolhac, d'un clos avec vigne sis au quartier de Bayssenières, confrontant le chemin de la Fontaine des Vignes, et de diverses autres pièces (même date). — Vente faite par le même à Guillaume de Vern, d'un casal situé aux Aires, confrontant la place des Aires. L'acte est passé à Génolhac. G. Bergonhon, clerc, est un témoin (même date). — Vente faite par le même à Vidal Nogaret, de Génolhac, d'une vigne sise au quartier de Rochebetière. Elle confronte le sommet du puy de Rochebetière et le vallat de Rochebetière. Pierre de Fontaines lui vend encore une autre vigne confrontant le même sommet (21 avril 1374). — Vente faite par Pierre de Fontaines à Jean Clément, d'une vigne sise au quartier du Mas, *in territorio de Manso*, confrontant Hélène Sadol, la rivière d'Homol, *ripperia d'Amol*, chemin au milieu, Pierre Patriarche, pour sa femme, et la vigne de Laurent Dupuy, pour sa femme. La directe appartient au seigneur de Verfeuil, *de Viridifolio* (même date). — Quittance de dot faite par Jean Chabald, de Concoules, à Jean Castanet, de Planzolles (24 avril), — Quittance de dot faite par Jean Montanher, d'Aiguesal, d'*Aygasalh*, à Jean Chabald, de La Fabrerie, paroisse de Concoules, son beau-père (Montselgues, 24 avril). Noble Jean Hérail, seigneur de Brizis, est un témoin. — Procuration donnée par Agnès, fille de feu Jean de l'Estrade, à Jean Castanet, de Planzolles (Le Chambonnet, 24 avril). — Vente faite par Pierre de Fage-Brunet et sa femme Guillemette, fille de feu Vidal de Chaberta, de la paroisse de Saint Victor de Gravière, à Mᵉ Raimond de Langlade, prêtre, d'une vigne sise au quartier du Pradel, confrontant noble

Pierre de Malbosc, le sentier qui va *del Darlos apud chapeletam*, et les terres *dels Giraldes del Pradel*. La directe appartient au prieur de Saint-Victor de Gravière. Mᵉ Richard Arnulphe, recteur paroissial de l'église de Saint-Victor de Gravière, fait le lods de cette vente à Mᵉ Raimond de Langlade. L'acte est passé dans le cimetière de Gravière. Mᵉ Raimond Garnier, prêtre, est un témoin (25 avril). — Donation faite par Astorge Soenhet, originaire de Brioude, *de Brivata*, habitant de Génolhac, au couvent des Frères Prêcheurs de Génolhac. Frères Bertrand Noble, prieur, G. Verdelh, Jacques Maynadier, lecteur, Vidal François, Guiraud de Boislong, *de Boscolongo*, Jacques de Montgros, Pierre Albergier, André Dupuy et G. Bonafoux sont assemblés en chapitre. Le donateur, *volens se et sua Deo et beato Dominico dedicare*, donne tous ses biens, se réservant le vivre et le vêtement, *et quod dictus conventus teneatur sibi providere in vita et in morte* (29 avril 1374). L'acte est passé au couvent, dans la maison du Chapitre. — Quittance de 22 livres et de divers objets dotaux, faite par Jean de B., du Pont de Chamborigaud, à Pierre Rigaud, de Vern. L'acte est passé à Génolhac, devant la porte du couvent. Noble Jean, seigneur de Montclar, est un témoin (29 avril). — Testament de Pierre Messier, de Villefort. L'acte est passé au Mas, dans la maison du testateur. Mᵉ Pierre de Campraynaud, curé, noble G. de Barusa, sont témoins (30 avril). — Décharge donnée par Pierre Nogaret, de Villefort, à Guillaume Monbel, de Concoules, *de quadam firmancia seu causione* faite à André Galtier, de Rieusec, *de Rivosico*. L'acte est passé au Chambonnet. Noble Guillaume Hauric, Pierre Lunel, clerc, sont témoins (2 mai 1374). — Vente faite par Pierre de Fontaines, procureur de Gensset Folchier, à Gaucelin Michelet et à Garsinde sa femme, de Génolhac, d'une vigne sise au quartier de Fraissinet, confrontant Pierre Vayret, dit Flandin, la rivière d'Homol, chemin au milieu, Hélène Sadol, G. Bodon. Elle s'étend jusqu'au chemin du Solier. La directe appartient au prieur de Bonnevaux (Génolhac, 3 mai). — Promesse de 6 florins d'or faite par Jean Clavel, de Villefort, à Bernard de Vern, sur l'ordre de la cour des seigneurs de Génolhac. Mᵉ Armand de Canet, prieur de Gourdouze, est un témoin (Génolhac, 6 mai). — Quittance de biens dotaux faite par Étienne Raida, de La Rédarié, *de Raydaria*, paroisse de Saint-André-de-Capcèze, pour lui et son fils Jean, à André Régis, de Vielvic. L'acte est passé à Ponteils, *apud Pontilias, in carreria, subtus cimeterium* (7 mai). — Décharge faite par Pierre Vivarès, de Montredon, à Jean Bournave, de Planzolles, au sujet d'un cheptel, *ad captaniam ad medium lucrum atque dampnum* (8 mai). — Inventaire fait par Étienne Chambonnet, tuteur donné par la cour des seigneurs de Montclar et de Montjay ou Montjoie, à Jean et Guillaume, enfants de Jean Chambonnet (Génolhac, 12 mai 1374). — Lods fait par noble Louis d'Altier à Jean Ferrand et à Gensane, sa mère (Le Champ, 15 mai). — Adjudication faite à Jean Reboul, d'un jardin ayant appartenu à feu Raimond Benoît. La vente a lieu à la requête de Jacques de Castris, sergent de la cour du Nouveau Scel royal de Sommière. L'acte est passé à Villefort, le 20 mai 1374. Il est suivi de la transcription de la commission donnée au sergent par lettres patentes d'Arnaud de Lar, secrétaire du Roi, gouverneur pour le Roi de la Supériorité des droits et exemptions royales de la ville, rectorie et baronnie de Montpellier existant à Sommière, châtelain et viguier de Sommière, juge du Nouveau Scel royal et de lad. Supériorité à Sommière, et commissaire pour lever les arrérages des clameurs autrefois exposées aux rigueurs, *ad vires*, du Petit Scel de Montpellier. Cette commission est datée de Sommière, le 10 mars 1373 v. s. — Procuration donnée par noble Raimond Merle, *Meruli*, chevalier, et noble Aigline de La Garde, sa femme (Génolhac, 17 mai). — Lods fait par noble Raimond Merle, chevalier, et noble Aigline de La Garde, sa femme (Génolhac, 17 mai). — Lods fait par noble Raimond Merle, chevalier, à Pierre Allègre, de *Alegraria* (Génolhac, 27 mai). — Exhibition faite par Antoine Frontal à noble G. Henri, lieutenant de baile de noble Jean d'Agulhac, de l'acte de vente d'un moulin à lui faite par Pierre de Fontaines le 4 mai 1374 (Génolhac, 3 juin 1374). — Ordre donné par la cour de l'official de Génolhac, à noble Jean, seigneur de Montclar, qui était tenu envers le couvent des Frères Prêcheurs de Génolhac de 14 florins d'or, *tam ratione cujusdam redemptionis XII s. t. criminalium incartate manu mei, notarii, et arreratgiorum ejusdem*, de les payer au prieur du couvent, frère Bertrand Noble (Génolhac, 10 juin 1374). — Testament de Mᵉ Raimond Garnier, prêtre, de la paroisse de Castagnols, *de Chastanhelo*. Il désire être être inhumé dans le cimetière de l'église de Saint-André-de-Capcèze, s'il meurt de sa présente maladie. Il fait des legs à l'autel de lad. église, à l'autel de N.-D. de Castagnols, aux œuvres de piété des églises de Castagnols, de Saint-André de Capcèze et de Saint-Victor de Gravière, aux luminaires d'huile de Ponteils, de Malons, de Villefort, de Concoules, de Saint-Loup, de Saint-Jean-du-Pont, de Brizis et de Vielvic, au couvent des Frères Prêcheurs de Génolhac. L'acte est passé à Saint-André-de-Capcèze, *in camera superiori claustri* (16 juin). — Décharge donnée par

Mᵉ Pierre Nicolaï, prieur de Saint-André-de Capcèze, à Mᵉ Raimond Garin, au sujet de l'arrentement des revenus de lad. église (même date). — Constitution de dot faite par noble Raimond de Chabottes, fils et héritier de noble Pierre de Chabottes, à sa sœur Marguerite, qui épouse noble Gibert de La Garde, fils et héritier de noble Gaucelin de La Garde. Cette dot est de 400 florins d'or. La corbeille se compose des *vestes nuptiales et arnesia que sequntur, videlicet vestes nuptiales de bono panno de camelino de melinis, scilicet tunicam, garda*[co]*ssium et flocham sive garnacham, cum pennis squirolorum nigrorum in dictis gardacossio et flocha sive garnacha, et unam raubam curtam panni decentis, et unam colgam latam una canna, munitam lintheaminibus, coyssino et culcitra lineis cum pluma, uno copertorio laneo sive vanoa, cum pennis cuniculorum in dicto coopertorio, bonis, novis et decentibus.* L'acte est passé au château de Brizis. Nobles Hugues de Cubière, Hugues de Malbosc, Mᵉ Jean de Chabottes, chanoine, prieur de *Volventi*, Mᵉ Gaucelin de La Garde, moine, noble Jean Hérail, seigneur de Brizis, Pierre de Besses, clerc, Étienne Chabelier, Pierre Raffin, de Rieussec, Jean Chabert, de Montselgues, sont témoins (16 juin 1374). — Donation faite par Jean Massabuen, de La Grange, paroisse de Concoules, à André du Solier (18 juin). — Élection des consuls de La Garde. Le 21 juin s'assemblent dans la chapelle de Saint-Michel de La Garde, au son de la cloche, nobles Pierre Blau, chevalier, Pierre d'Auroux, Hugues de Cubière, Jean Hérail, damoiseaux, et Jean Daussa, coseigneurs et pariers du château de La Garde-Guérin. Pour eux et au nom des autres coseigneurs absents, en conformité de leurs statuts, ils élisent pour consuls de La Garde nobles Guy de Beauvoir et Jean Palet, chevaliers, coseigneurs et pariers de La Garde, pour un an. — Vente faite par lesdits consuls du péage, de l'arrière-guidage et du cartalage de La Garde, pour un an, à Jean Daussa, moyennant 120 francs d'or (21 juin). — Curatelle au ventre de Guillemette, veuve de Jean Cadène, de Vielvic (22 juin). — Testament d'Agnès Doladilhe, fille et héritière de Mᵉ Raimond Alhard, et femme de Pierre Doladilhe. Elle désire être inhumée au cimetière de l'église de Ponteils, dont elle est paroissienne. L'acte est passé à Chabottes. MMᵉˢ Jean Lobier et Barthélemy Simon, prêtres, Raimond de Brin, sont témoins (22 juin). — Quittance dotale faite par Vierne, fille de Jean Rigaud, du mas de Vern, paroisse de Sénéchas, veuve de Pierre Bon, du mas de La Voulp, paroisse de Saint-André-de Capcèze, à Pierre Rigaud, son frère (Vielvic, 26 juin). — Présentation de lettres patentes inhibitoires faites par Catherine, femme d'André Chabelier jeune, par-devant noble Jean Hérail, seigneur de Brizis, en sa cour de La Garde, à Jean de Brizis, bâtard, sergent de la cour commune du comté et du bailliage de Gévaudan (26 juin). — Testament de Pierre Laurent, de La Bise, paroisse de Concoules (La Bise, 5 juillet 1374). — Testament de Jeannette, fille de Raimond Laurent et femme de Pons Helen, de La Blachère. L'acte est passé à La Blachère. Mᵉ Barthélemy Simon, prêtre, est un témoin (10 juillet). — Testament de Pierre Parroqui, de Vielvic (13 juillet). — Lods fait par Mᵉ Pierre Virgile, notaire, à Jean Itier (Génolhac, 15 juillet). — Dot de Marquèse, fille de feu Pierre Papion, de Polimie, paroisse de Castagnols, qui épouse Pierre Lobier, de Concoules. L'acte est passé à Nouveau, *apud Novals*. MMᵉˢ Arnaud de Canet, prieur de Gourdouze, Armand de Canet, bachelier en décrets, Pierre de Rossas, moine de Psalmodi, sont témoins (15 juillet). — Ordre donné par Mᵉ Arnaud de Canet, prieur de Gourdouze, vice-official d'Uzès à Génolhac, à Jean Bladier, de payer 2 écus 1/2 d'or en principal et 1 franc d'or pour les frais, *causa cognita et in judicio coram ipso legitime confessata*, à Mᵉ Pierre Nicolaï, recteur de l'église de Saint-André-de-Capcèze (Génolhac, 5 août 1374). — Donation entre-vifs faite par Raimont Étienne, du mas de Brozet, paroisse d'Aujac, à Aigline, fille de Pierre de Area, de Brozet. L'acte est passé au château du Chaylar, *apud Chaslarium*. Noble Hugues de Cubière est un témoin (11 août). — Lods fait par noble Pierre de Malavieille, *de Malavetula*, à Guillaume Chambon, forgeron. L'acte est passé à Aujac. Noble Hugues de Cubière, Jean Vinhal, de Bordezac, sont témoins (11 août). — Quittance faite par Raimond Corniaret et sa femme Agnès Pelagal, à noble Jean Hérail, seigneur de Brizis, pour 16 florins d'or, payés au nom de Rège, sa femme, fille et héritière de noble G. de Redonde, chevalier, qui les avait légués à Agnès. L'acte est passé à Génolhac. Noble Arnaud de Canet, prieur de Gourdouze, est un témoin (12 août). — Procuration donnée par Mᵉ Pierre Cupide et Étienne Cupide, son frère, de Sénéchas au diocèse d'Uzès, *ad ea que habent et habebunt agere*, à MMᵉˢ Pons de Abrigis, recteur de Concoules, Guillaume Morin, recteur de Sénéchas, Pierre Nicolaï, recteur de Saint-André-de-Capcèze, Pierre Rudanelh, et Jean Albergier (Génolhac, 19 août). — Transcription d'un acte émané du cardinal Anglic, frère d'Urbain V : « Anglic, évêque d'Albano, cardinal, à noble Astorge du Puy, du diocèze d'Uzès, son familier ou serviteur, *familiari*. Il le crée baile et général de toute la terre de Grizac, de Verfeuil, des Ponchets, et de

tous les lieux qui en relèvent, avec les pouvoirs d'administration les plus étendus, comme de faire les lods et les acaptes. *Datum in bastida Montisfavesii, prope Avinionem, die ultima mensis madii, indictione XI, pontificatûs domini nostri Gregorii pape XI anno IIII^to^.* » Suit le début d'un acte resté inachevé qui intéresse le couvent des Prêcheurs de Génolhac. Le prieur Bertrand Noble et ses religieux, sachant que Raimond Gaucelin, du Pont-de-Montvert, paroisse de Saint-Privat-de-Fretgières, a donné au couvent de Génolhac une censive de 4 setiers et 3 cartes 1/2 de seigle à la mesure de Chabrayrèse, et de 10 sols tournois, etc. — Enquête au sujet du testament verbal d'Alasacie, fille d'Alayssette, femme de Pierre Dusserre, du mas de Planzolles, paroisse de Ponteils. C'est sa mère qui demande l'enquête à Raimond Corniaret, baile de Planzolles pour noble Raimond Merle, chevalier (Le Chambonnet, 24 août 1374). — Donation entre-vifs faite par Jean Foycit, de Concoules, à son fils Pierre (même date). — Lods fait par Hugues de Borne, chevalier, procureur de magnifique et puissant Armand, vicomte de Polignac, chevalier, seigneur de Randon, à Vidal Nogaret, clerc de Génolhac (5 septembre). — Lods fait par le même à Simon Goyo, mercier de Génolhac (même date). — Tutelle des enfants de Pierre de La Bize, conférée par noble Jean d'Agulhac, baile de Villefort pour le vicomte de Polignac (Le Chambonnet, 5 septembre). — Reconnaissance faite par Me Bernard Philippe, recteur de Saint-Jean près Villefort, à Me Arnaud, prieur de Gourdouze. Il reconnaît que son bénéfice du Pont est de toute ancienneté à la collation du prieuré de Gourdouze, *et quod ipse habet visitationem consuetam, et quod dictum beneficium dat sibi pensionaliter anno quolibet XV solidos annuales.* L'acte est passé à Villefort, *in claustro*, Me Pierre de Campraynaud, Jean des Aires, Jean des Albusquiers, *de Albusqueriis*, curé de Génolhac, Pierre Nicolaï, prieur de Saint-André, Jean Roux, prêtres, sont témoins (14 septembre). — Convention entre nobles Jean Blau, pour noble Delphine, sa femme, et Raimond de Chabottes (16 septembre). — Ordre donné par Me Arnaud de Canet, prieur de Gourdouze, vice-official d'Uzès à Génolhac, sur la requête de Me Jean des Albesquiers, curé de Génolhac, à Guillaume Charlet, de faire célébrer un anniversaire de dix prêtres pour sa mère (16 septembre). — Testament de Jean Firmin, de Génolhac (16 septembre). — Vente faite par Agnès, veuve et héritière de Jean de Bournave, du mas de Bournave, paroisse de Malons, et Raimond de Bournave, leur fils, à Étienne Chavier, de Bournave, de biens dont la directe appartient au seigneur du Tournel, à noble Gui de Beauvoir, seigneur du Roure, et à noble Raimond Merle, chevalier, pour sa femme (Le Chambonnet, 19 septembre). — Cession de droits de Jacques Ponsard, habitant de Trouillas, contre Pierre Servel, de Chambovernes, paroisse de Sénéchas, et sa succession, faite par lui à Jean Dupuy (Le Chambonnet, 21 septembre). — Tutelle des enfants de Jean Firmin, de Génolhac, dévolue par Bernard de Vern, lieutenant de noble Jean d'Agulhac, baile de Génolhac pour le vicomte de Polignac, à Agnès, leur mère (23 septembre). — Procuration donnée par Me Raimond Lunel, prêtre. L'acte est passé à La Garde. MM^es^ Richard Arnulphe, Guillaume Boissière, Jean Roux, prêtres, noble Astorge Merle, sont témoins (29 septembre). — Pactes de mariage entre André Régis, pour son fils Guillaume, et Pierre Ceci, dit Nantes, et son fils Étienne, pour Raimondette, fille d'Étienne (Le Chambonnet, 14 octobre 1374). — Procuration donnée par noble Béatrix de Lussan, veuve de Jean Privat, de Pratlat, *de Pratolato*, à MM^es^ Pierre de Lussan, moine de N.-D. de Cendras, *Sancte Marie de Cindracio*, Raimond de Roquesauve, prieur de Luc, Jean Roux, prêtre, etc. (L'Estrade, 16 octobre). — Rémission faite par Raimond de Sales, de Charnavas, *de Charnavacio*, à Me Arnaud de Canet, prieur de Gourdouze, d'un bois et terre herme situés au quartier de La Fare, et tenus du prieuré de Gourdouze sous la censive de 2 s. 6 d. (Génolhac, 21 octobre), — Rétractation de Pierre Trepve, de Saint-Léonard de Limoges. Il avait accusé Pierre Ledessan d'avoir fait manger à ses hôtes, l'année dernière, *unum porcum de morbo sive tac infectum et mortuum.* En justice, devant le vice-official, il retire ses injures (Génolhac, 30 octobre). — Testament de Bernard de Fontanieu, clerc de Fontanieu, paroisse de N.-D. de Meyrannes au diocèse d'Uzès. Il fait des legs à l'église de Meyrannes, à celles de Robiac, de Saint-Ambroix, de Saint-Brès, de Saint-Jean-de-Valériscle. Il lègue l'usufruit de ses biens à sa femme Aigline. Son héritier universel est Pierre Pradelh, *sororium meum*, de Saint-Ambroix (Le Chambonnet, 3 novembre 1374). — Procuration donnée par Pierre Pagès, fils et héritier de Raimond Pagès, de Charnavas (Génolhac, 4 novembre. — Ordre donné par le vice-official à Jourdan de Cayssérols, de Donnarel, *de Donarello*, de payer Me Vidal Rocel, prêtre (même date). — Reconnaissance de cheptel faite par Bertrand de Caysserols, de Chambovernes, *de Cambono Vernesio*, à Bernard de Vern, clerc (Génolhac, 4 novembre). — Ordre donné par la cour des seigneurs de Génolhac à Martin Porchayrol, de l'Elzière, paroisse d'Aujac, de payer à Me Gilles Oyllard, notaire, 6 francs

d'or (même date). — Reconnaissance féodale faite par nobles Gaucelin et Raimond de Montjeu, *de Montejocco*, frères, tuteurs de noble Astorge, fils de feu noble Pierre de Montjeu, à noble Raimond du Ranc, ayant droit de Gaucelin de Naves. Il s'agit de trois parts du mas de Barre, par indivis avec noble Hugues de Malbosc, de la moitié, par indivis avec Mᵉ Pierre de Guilafred, de la juridiction du mas de *Descossas*, etc. — (Villefort, 11 novembre). — Obligation de 200 florins d'or faite par noble Louis de Prunayroles, dit de L'Hermet, à noble Gibert de La Garde, seigneur de Chambonas, pour lui et pour noble Marguerite, fille de Pierre de Chabottes, sa femme (12 novembre). — Lods fait par noble Jean d'Agulhac d'une vente à lui faite par Jean Vidal, de Malaval et Bernard Dusserre (même date). — Échange entre nobles Jean, seigneur de Montclar, et Hugues de Cubière (même date). — Ordre donné par la cour des seigneurs de Villefort à noble Raimond Pelabarbas, seigneur d'Yverne, *de Uverna*, de payer 7 francs d'or à Jean Bonaure, drapier d'Alais (12 novembre). — Décharge donnée par noble et puissant Gui Garin, seigneur du Tournel, à Odilon de Chaptine, receveur des émoluments du péage, de la leude et du cartalage de Villefort. L'acte est passé à Villefort. Noble Raimond du Ranc et Albert Médicis, damoiseau, sont témoins (16 novembre). — Donation faite par Gui Garin, seigneur du Tournel, à Mᵉ Jean des Aires, *de Areis*, prêtre, de la chapellenie de Sainte-Catherine en l'église de Saint-Victorin de Villefort (même date). — Ordre donné par Mᵉ Arnaud de Canet, prieur de Gourdouze, vice-official d'Uzès à Génolhac, à noble Louis de La Farelle, de reconnaitre à Mᵉ Richard Arnulphe une censive de 6 setiers de blé, de 32 sols, de 3 poules et d'une demi-livre de gingembre blanc pour la chapelle appelée de Tous-les-Saints, au Tournel. L'acte est passé à Génolhac, en la cour. Louis de L'Hermet est un témoin. Richard Arnulphe est prieur de Gravière (7 octobre 1374). — Tutelle des enfants de Jean Vidal, dit Pelalet, de Rieussec (18 novembre). — Reconnaissance de cheptel faite par Guillaume Rossière, de Montselgues, à Vidal Nogaret, clerc de Génolhac (19 novembre). — Promesse de payer 3 florins faite par Jean Paulet, dit *Del Pertus* et sa femme Catherine, à noble Mabilie de Redonde, femme de Mᵉ Pierre Virgile, notaire. L'acte est passé à Génolhac. Mᵉ Raimond de Langlade, prêtre, noble Louis d'Altier, Mᵉ Étienne Bedier, sont témoins (24 novembre). — Donation faite par Étienne Pagès, fils d'autre feu Étienne, de Châteauneuf au diocèse de Mende, à Bernard Pagès, son oncle. L'acte est passé à Génolhac. Jean Colet, de Pierremale, Jean Bonald, de Mourèdes, *de Moredis*, sont témoins (même date). — Donation faite par Pierre Andéol, des Andéols, paroisse de Génolhac, à Pierre Chapon et à sa femme Guillemette, de Ban, *de Banno*, même paroisse (24 novembre). — Ordre donné par la cour des seigneurs de Génolhac, à Jean Reboul, de La Felgère, de payer à Mᵉ Roux, chanoine, rentier de l'église de Gourdouze, 3 florins *et* II *crosates* (Génolhac, 24 novembre). — Vente faite par André Riucet, du Solier, et Jeannette, fille de Pierre Folcher, sa femme, paroisse de Concoules, à Pierre Vidal, de La Grange, d'une pièce de terre contenant rouvière, terre herme et châtaigneraie, sise à La Grange, confrontant le valat *de Cumba Sorda* et le valat d'Ayguesal. Si l'acquéreur veut y faire un pré, *dictam terram apradare, quod sit sibi licitum aquam rivi frigidi d'Aygasalh accipere et derivare per terram dictorum venditorum liberè et impugnè.* La directe appartient à noble Raimond Merle. L'acte est passé à Concoules. Jean Fabre, de Vielvic, Pierre Lobier, dit Carementran, sont témoins (2 décembre 1374). — Constitution de dot faite à elle-même par noble Vierne, fille et cohéritière de feu noble Pierre de Lafarelle, de Saint-Jean-de-Valériscle, avec l'assentiment de ses amis, en vue de son mariage avec Vidal Nogaret, clerc, fils de feu Guillaume Vincent dit Nogaret, de Génolhac. L'acte est passé à Auzon, *apud Alzonum*. Noble Pierre Barjac est un témoin (3 décembre), — Procuration donnée par noble Pierre de Lussan, fils et héritier de noble Jean de Lussan (Vielvic, 8 décembre). — Ordre donné par le vice-official à Pierre Messier, de payer dans dix jours à noble Jean, seigneur de Montclar, 6 setiers et 7 cartes de seigle et 3 setiers de froment (Génolhac, 9 novembre). — Constitution de dot faite à elle-même par Agnès, fille de Guillaume Chapelain, *Chapelani*, de Dieusse, paroisse de Sénéchas, veuve de Guillaume Pagès, en vue de son mariage avec Étienne *de Subtus Rancum*, de Chalaps, même paroisse (Génolhac, 9 novembre). — Promesse de payer une censive d'une émine de vin faite à frère Bertrand Noble, prieur du couvent de Génolhac, par Pierre Virgile, de Rieussec, en conformité d'une donation de Pons Virgile, aïeul de sa femme (même date). — Décharge donnée par Mᵉ Pierre Lunel, prêtre, à Agnès, veuve de Jean Fornier, tutrice de ses enfants (9 novembre). — Quittance faite par Mᵉ Vidal Rocel, prêtre, biens-tenant de feu Mᵉ Étienne Rocel, prêtre, son oncle, à Bertrand de Caysserols et à sa femme Guillemette, fille et héritière de Jourdan de Bellepoile, pour 34 ruches d'abeilles et 9 florins d'or (même date). — Vente faite par Bertrand Arnal, de Génolhac, et sa femme Brunette, fille de feu Guillaume Molin, à Vidal Nogaret, clerc de Génolhac, d'une maison sise à Génolhac,

confrontant Jean Vigouroux, Guillaume de Vern, Laurent Dupuy, la rue Droite et la rue de la Rivière. Le prix est de 8 francs 1|2 d'or (12 décembre). — Lods fait à Vidal Nogaret par Gérald Cheminade, bachelier ès lois, trésorier et procureur de Mᵉ Martial, évêque élu d'Uzès, (14 décembre). — Quittance faite par les Frères Prêcheurs de Génolhac : Bertrand Noble, prieur, Pierre Verdelhan, Jacques Maynadier, lecteur, Guillaume Borrelli, Vidal François, Jean Redier, Raimond de Sales, Pierre Albergier, Guillaume Bonafoux et Raimond Monastier, dit François, réunis en chapitre dans le chœur de l'église du couvent, à Mᵉ Pierre Vayssière, prêtre. Il s'agit de 10 l. t. pour un obit, de 36 florins d'or pour un obit, payés par noble Artaud Merle, chevalier, et d'une censive d'un cartal de froment et de 2 s. t. (14 décembre). — Vente faite par le prieur Bertrand Noble à Guillaume du Solier et à sa femme Jeannette, d'un jardin sis au quartier des Oliviers. La directe appartient à l'évêque d'Uzès (Génolhac, 14 décembre). — Arrentement des revenus et dîmes du blé, du vin, des laines, des poulets, des porcelets, du foin, des châtaignes, des mortalages, des legs, de la moitié des lods au-dessous de 60 sols, fait par Mᵉ Gérald Cheminade, procureur de l'évêque d'Uzès. Le bail est d'un an, et le prix de 80 florins d'or (15 décembre). — Testament de Jean du Poujol (16 décembre). — Testament d'Aigline, fille de noble Pierre de Fraissinet, dit de Cruzels, de la paroisse de Saint-Julien de Fontanes, femme de Vidal Fabre, de Florensac, paroisse de Grandrieu, *Magni Rivi*, au diocèse de Mende (27 décembre). — Quittance faite par Pierre et Jean de Chanteduc, père et fils, à Jean de Nogaret, de la paroisse de Saint-Théodorit [de Bonnevaux], pour 10 livres à raison d'un florin pour 26 sols, et pour quatre animaux : 2 brebis et 2 chèvres. L'acte est passé à Brizis. Mᵉ Pierre Nicolaï, prieur de Saint-André-de-Capcèze, est un témoin (27 décembre). — Décharge donnée par noble Jean Hérail, seigneur de Brizis, à Séline, veuve de Mᵉ Pierre de Chabottes, notaire (Brizis, 27 décembre). — Donation entre vifs faite par Jean Pelet, de Concoules, et Alasacie, sa femme, à Jean Dupont, de Planzolles (Le Chambonnet, 1ᵉʳ janvier 1374 v. s.). — Procuration donnée par noble Bertrand Audigier, prieur de la maison de Bonnevaux, à nobles Jean et Raimond Audigier. L'acte est passé à Bonnevaux, *apud Bonas Valles*. Mᵉ Almaric Vieux, Jean Pessacavile, chanoine, Mᵉ Gilles Oylard, notaire, sont témoins (17 janvier 1375). — Procuration donnée par led. prieur à Mᵉ Almaric Vieux, sacriste de la maison de Bonnevaux, à divers hommes de loi, à MMᵉˢ Pons Girald, sacriste, Martin de Cuvière, pitancier de Saint-Ruf, Pierre Dubosc, Jean Hérail, Hugues de Cubière, Hugues de Malbosc, damoiseaux (même date). — Tutelle d'Alasacie, fille de feu Jean Thomas, de Masayran, juridiction de la cour de la maison de Bonnevaux, décernée par Pierre Campal, baile de lad. cour, à Pierre Thomas, oncle paternel de la pupille. L'acte est passé à Saint-Théodorit [de Bonnevaux], dans la maison de Pierre Boschet. Le prieur et Mᵉ Almaric Vieux, sacriste du couvent, sont témoins (17 janvier). — Enquête faite par le baile de Bonnevaux, à la requête de Jean de Nogaret, au sujet du testament de Unisson de Nogaret, fait à Nojaret le 22 août 1374. Noble Hugues de Malbosc est un témoin (17 janvier). — Convention entre Pierre Bezon, sa femme Alasacie, fille de Jean Atger, d'une part, et Bertrand, d'autre, au sujet d'un pré commun situé sur la rivière de Conne, au quartier *del Avers*. Il s'agit d'usages d'eaux. La directe appartient au vicomte de Polignac et au seigneur de Brizis. L'acte est passé au Chambonnet (22 janvier). Le lods est fait le lendemain par noble Jean d'Agulhac, baille de Villefort, en présence de Mᵉ Jean des Albesquiers, prêtre, à Génolhac. Le 28 janvier, à Ponteils, noble Jean Hérail, seigneur de Brizis, fait le lods en ce qui le concerne. — Reconnaissance d'une émine de vin faite par Bertrand Grosset vieux, de Génolhac, à Mᵉ Bertrand Noble, prieur du couvent des Prêcheurs de Génolhac. — Reconnaissance faite par Pierre Double, habitant de Génolhac, à Mᵉ Arnaud de Canet, prieur de Gourdouze, pour un jardin situé au quartier *del Adreg de Castro Morysso* (Génolhac, 27 janvier). — Testament d'Agnès, fille de feu Jean Lobier, veuve d'Étienne Mathieu, du mas de La Voulp, paroisse de Saint-André-de-Capcèze (La Voulp, 28 janvier). — Décharge donnée par les religieux du couvent de Bonnevaux assemblés en chapitre *in domo claustrali Beate Marie Bonarum Vallium* : Mᵉ Bertrand Audigier, prieur, Almaric Vieux, sacriste, G. Bontos, chanoine, et Mᵉ Raimond de Corlas, prieur de Saint-André-de-Crugière. Jean Ressayre, fils de Pierre, avait donné soi et ses biens à Mᵉ Pierre de Banio, autrefois prieur de la maison de Bonnevaux, prédécesseur d'Audigier, qui avait reçu pouvoir d'accepter la donation pour le couvent. Un acte avait été dressé par Mᵉ Pierre de Chabottes, le 12 octobre 1374. Mais le donateur n'a plus d'utilité : *jam venit ad vetustatem et talis qui utilitatem domus non potest neque vult procurare*. Les religieux libèrent le frère Jean Ressayre, à sa requête (3 février). — Reconnaissance de dot faite par Jean du Boschet, de la paroisse d'Aujac, à Pierre Chastanier, du Frontal, paroisse de Malons, *sororio suo* (Malbosc, 3 février). — Adoption de Mᵉ Gilles Aylard, notaire, par

Jean Boazon et sa femme Raimonde, fille de feu Étienne du Ranc. L'acte est passé dans la chapelle de Saint-Blaise de Malbosc. Mᵉ Bertrand du Ranc, précenteur de Saint-Gilles, noble Hugues de Cubière, Pons du Ranc, damoiseau, Mᵉ Bertrand Audigier, prieur de Bonnevaux, Mᵉ Gaucelin de Combes, prieur de Malbosc, Mᵉ Pierre de Malavieille, prieur, sont témoins (3 février 1375). — Enquête sur le testament de Jean Thomas, de Masayran, faite à la requête de Mᵉ Pierre Thomas, de Salveplane, paroisse d'Aujac (Bonnevaux, 5 février). — Acapte fait par Mᵉ Arnaud de Canet, prieur de Gourdouze, à Jean Albergier, de Génolhac (10 février). — Bail à méjerie fait par noble Jean Hérail, seigneur de Brizis, et noble Caparège, sa femme, fille de noble Guillaume de Redonde, chevalier, à Pierre Messier. Il s'agit de leurs possessions à Montselgues. Le bail est de 6 ans. L'acte est passé au château de Brizis. Mᵉ Gaucelin d'Altier, prieur de Manduel, *Mandolii*, Jean, bâtard de Brizis, sont témoins (11 février). — Lods fait par noble Astorge Merle, prieur de Prévenchères, à Guillaume Dominique (Prévenchères, 12 février). — Échange entre Jean du Bouschet, du mas du Bouschet, paroisse d'Aujac, et Étienne Chastanier, fils de Raimond, de Chassac (Saint-Théodorit, 12 février).— Vente faite par Alasacie, fille et héritière de Vidal Bournave, du mas de Bournave, paroisse d'Aujac, veuve de Jean Arnaldon, à Mᵉ Pierre Bonel, prêtre, d'un moulin situé au quartier *de las Tunas*, paroisse d'Aujac, confrontant la Cèze et Mᵉ Jean *Faresii*, prêtre. La directe appartient au prieur d'Aujac. Le prix est de 8 francs d'or. Le lods est fait par noble Pierre de Malavieille, prieur d'Aujac. L'acte est passé à Génolhac. Mᵉ Arnaud de Canet, prieur de Gourdouze, et Jean des Albesquiers, prêtre, sont témoins (17 février). — Lods fait par Mᵉ Richard Arnulphe, prieur de Saint-Victor de Gravière, à Mᵉ Raimond de Langlade, prêtre (22 février). — Lods fait par Pierre Chastanier, du Frontal, paroisse de Malons, à Guillaume Thomas, de Bournave (Malons, 22 février). — Procuration donnée par Jean Castanet, de Planzolles, à noble Jean Hérail, seigneur de Brizis, à Mᵉ Jean Lobier, etc. (Le Chambonnet, 24 février). — Quittance dotale faite par Pons de Pelozet, de la paroisse de Malons, à Pierre de Chanteduc, son beau-père. L'acte est passé à Ponteils, dans le cimetière. Mᵉ Gilles Aylard, notaire, est un témoin (24 février). — Ratification d'acapte donnée par noble Caparège, fille et héritiére de noble G. de Redonde, chevalier, femme de noble Jean Hérail, seigneur de Brizis, à Durant Robert, de Cubière (Ponteils, 24 février). — Quittance faite par Guillaume Pelet, fils de Bertrand Pelet, de Montselgues, à Guillemette, veuve de Raimond Robert (Ponteils, 24 février). — Transaction entre Catherine, veuve de Jean Thomas, de Masayran, femme de Pierre Alègre, dud. mas, paroisse de Saint-Théodorit de Bonnevaux, et Pierre Thomas, tuteur d'Alasacie, fille de Jean et de Catherine. L'acte est passé à Salveplane. Nobles Hugues de Cubière, Jean Hérail, Louis de Lafarelle, damoiseau, Jean de Brizis, dit le Bâtard, Jean de Trouillas, dit des Pauses, sont témoins (1ᵉʳ mars 1375). — Ordre donné à Pierre Helen par la cour des seigneurs de Villefort, de payer 13 florins à Mᵉ Bertrand Doladilhe, procureur et trésorier du cardinal de Saint-Eustache, *causa computi facti et reste decime bladorum cugni de Ultra Cicerim*. Il s'agit là du coin ou quartier d'Outre-Cèze, dont faisait partie l'arrentement de Ponteils (2 mars). — Échange entre nobles Hugues de Cubière, seigneur du Chaylar, et Louis de Lafarelle, fils et héritier de noble Bertrand de Lafarelle. Le lods est fait par noble Jean Hérail à Louis de Lafarelle. L'acte est passé à Concoules. Mᵉ Pierre Cupide, prêtre, est un témoin (3 mars). — Arrentement fait par Mᵉ Jean des Albesquiers, prêtre, curé de l'église de Génolhac, rentier général des revenus et dîmes de Génolhac, à Bernard de Vern, clerc, de l'émolument de sa cure, moyennant 80 florins de France (Génolhac, 3 mars). — Ordre donné par la cour des seigneurs de Villefort à Pierre Doladilhe et à sa femme Agnès, fille de feu Mᵉ Raimond Alhard, notaire, de payer 26 francs d'or à Mᵉ Bertrand Doladilhe, leur frère et beau-frère, pour achat de 26 cartes de seigle. L'acte est passé à Chabottes, dans la maison des deux époux. Nobles Jean Hérail, Louis de Lafarelle, damoiseaux, et Jean de Beauvoir, de Salgue, sont témoins (4 mars). — Quittance de 30 florins d'or faite par noble Louis de Lafarelle à noble Jean Hérail, seigneur de Brizis. L'acte est passé dans le cloître de l'église de Ponteils. Mᵉ Jean Lobier, prêtre, est un témoin (4 mars). — Ratification donnée par noble Héraillane, fille de nobles Bertrand de Lafarelle et Billette de Roquedur, *de Ruppedura*, à Mᵉ Richard Arnulphe, recteur de l'église de Saint-Victor de Gravière, pour une vente à lui faite par noble Louis de Lafarelle, frère d'Héraillane (même date). — Donation faite par noble Raimond de Chabottes à noble Tesquine d'Orsière, veuve de noble Louis de La Garde, sa belle-mère. L'acte est passé au Chambonnet. Pierre Chabert est un témoin (4 mars 1375). — Procuration donnée par noble Astorge Morrel, prieur de Prévenchères, à MMᵉˢ Aymon *de Ruppemoeria*, Raimond Merle, chevaliers, Pierre Mel, Guillaume Folquet, Merle Jurquet, damoiseaux, Artald *de Ruppemoeria*, prieur de *Calidomonte*, Pons Moret, prieur de La Voulte, *de Volta*, etc.

L'acte est passé à Prévenchères. Mᵉ Guillaume Cremat, moine, est un témoin (9 mars). — Donation faite par Jean Lobier, dit Massabon, de La Loubière, paroisse de Concoules, à Étienne Saleles et à Jeannette, sa fille, femme dud. Étienne (Concoules, 10 mars). — Rémission faite par Guillaume Bonnet, sergent royal, rentier de l'impôt royal de 12 deniers pour livre et du trézain du vin, à Pierre Patriarche, Antoine Frontal, Bernard de Vern et Guillaume de Vern (Génolhac, 17 mars). — Procuration donnée par noble Jean Hérail, seigneur de Brizis (Le Chambonnet, 19 mars). — Vente faite par Jean de Rivière, du mas de Rivière, paroisse de Concoules, à Étienne Saleles, habitant du mas de La Loubière, d'un pré et herme situés dans le vallat d'Aiguesal ou de Rieufrech, *in valato d'Ayasalh sive de Rivo frigido*. La directe appartient au vicomte de Polignac (Le Chambonnet, 19 mars). — Échange entre G. Marc, de Cessenades, paroisse de Malons, et Raimond Beleze, de Coulis. Le lods est fait par Mᵉ Bertrand Audigier, prieur de Bonnevaux (Chassac, 20 mars). — Cession faite par le prieur de Bonnevaux à Mᵉ Almaric Vieux, sacriste (même date). — Règlement de compte entre le prieur de Bonnevaux et MMᵉˢ Almaric Vieux, sacriste, et Jean Pessacambe, chanoines du couvent, pour l'administration de son prieuré (même date). — Vente faite par noble Raimond de Chabottes, fils et héritier de Pierre de Chabottes, à noble Guillaume de Barusa, seigneur de Maurengiers ou Morangiers, de ses possessions de Chabottes. La directe appartient à noble Jean Hérail, seigneur de Brizis. Noble Louis de La Farelle a une censive sur ces biens. Le prix est de 65 florins d'or. L'acte est passé à Chabottes. Mᵉ Barthélemy Simon, prêtre, Mᵉ Jean Lobier, prêtre, sont témoins (23 mars). — Quittance faite par Guillaume de Bessèges, du mas de Bessèges, *de Bessegis* (Génolhac, 24 mars).

E. 482. (Registre.) — 38 feuillets, papier.

1351-1381. — Notariat de La Jurade (1). — Bernard de La Jurade. — Les premiers feuillets sont atteints de fortes mouillures qui ont effacé partiellement le texte. Le registre est incomplet. — Fin d'un acte où il est question de Mᵉ Bérenger d'Arre, de la juridiction de Mᵉ Armand, seigneur de Roquefeuil, de la juridiction d'Aumessas, *castri de Olmessacio*. Mᵉ Raimond de Marssapores, prêtre, Guillaume Planes, du mas des Lambrusquiers, Arnaud du Ranc, d'Arre, *castri de Arrio*, sont témoins. — Arrentement fait par religieux Mᵉ Bérenger d'Arre, frère de feu noble Jean d'Arre, coseigneur d'Arre, et noble Sibille, *Sebilia*, veuve de Jean d'Arre, tuteur et tutrice de noble Béatrix, fille et héritière de Jean d'Arre et co-dame d'Arre, tuteur et tutrice également de noble Bedosse, fille de Jean d'Arre. Bérenger et Sibille sont usufruitiers de la succession de Jean d'Arre, à condition d'élever convenablement Béatrix et Bedosse et de les entretenir jusqu'à leur mariage dans la maison paternelle, à condition aussi de maintenir en bon état les immeubles de la succession. Mais ils ne peuvent faire valoir eux-mêmes ces immeubles. Aussi les afferment-ils pour 8 ans à noble Gervais *de Calatorio*, coseigneur de Saint-Privat, moyennant 20 florins d'or de France par an. La date se compose de ces seuls mots : *Anno etc.* — Fragment d'un formulaire pour les actes notariés. Voici les titres des chapitres : *Quando aliquis dominus laudat vel procurator ejus. — De reficiendo instrumentum post mortem notarii rubrica. — De mandato alicujus curie. — De divisionibus duorum hominum, quando possident pro indiviso. — Quando pater recognoscit filio se habuisse ab ipso denarios. — De commutatione duorum fratrum. — De cessione seu absolutione...... — Donatio facta propter nubtias* (sic) *post dotem constitutam. — De creatione alicujus notarii. — De donatione propter nubtias. — Instrumentum locationis alicujus terre pecie. — De subastatione. — Presentatio litterarum.* Cet exemple est daté de 1353, à Montdardier, *apud Montemdesiderium*. Devant les portes de l'église de Saint-Martin de Montdardier, se trouve Mᵉ Hélias de Rosières, prêtre. Il exhibe à Mᵉ Paul de Bonnefoi, prieur de Verrières, chanoine de Beaumont, un instrument commissoire adressé aud. de Bonnefoi par P., évêque de Vabres, scellé de son sceau en cire rouge avec cordon coloré diversement, *cum impresione ymaginis episcopalis, et subcriptio in circumferentia dicti sigilli erat : S. Petri, Dei gratia episcopi Vabrensis.* L'instrument est signé de Mᵉ Bernard de La Jurade, notaire de l'évêque de Vabres, et transcrit à l'acte. « L'an 1353, tel jour, Pierre étant évêque de Vabres, Mᵉ Henri, *cantayre* de Montdardier au diocèse de Nimes, et Mᵉ Hélias de Rosières, du diosèse de Rodez, recteurs d'églises, ont informé humblement, l'évêque de Nimes qu'ils désirent permuter. Hélias a présenté des lettres de l'évêque de Rodez à l'évêque de Vabres, transcrites à l'acte, et où Henri est appelé : *de Ruppepapalhonaco*, du diocèse de Vabres. Arnaud, cardinal diacre de Sainte Marie *in Porticu*, consent à la permutation en ce qui le concerne, à la résignation de l'église de Sangona par Hélias et à

(1) Mas de la commune de Rogues.

sa collation à Henri. Ses lettres sont données à *Aurasicc..*, le 14 octobre 1353. L'évêque de Vabres, tant en vertu de ses pouvoirs que de ceux qui lui ont été commis par l'évêque de Rodez, accepte la résignation et la collation relatives à la permutation dont il s'agit. Il commet Mᵉ B. Manent, jurisconsulte, Mᵉ Paul de Bonnefoi, prieur de Verrières au diocèse de Vabres, et Mᵉ Guillaume Molinier, recteur de l'église de Saint-Martin-*de-Lobis* au diocèse de Rodez, pour mettre les recteurs permutants en possession de leurs nouvelles églises. Ces lettres lues et traduites en langue d'oc, Mᵉ Paul, commissaire, devant les portes de l'église *de Ruppepapalhonaco*, met en possession Mᵉ Hélias de Rosières *per traditionem vectis et clavis ipsius ecclesie de Ruppepapalhonaco, intromitendo ipsum in dictam ecclesiam. ac per traditionem cordarum campanarum et pulsationem campanarum, et ante altare, et per traditionem canatarum, calicis, librorum et ornamentorum prefate ecclesie, ac etiam per traditionem quarumdam aliarum clavium hostiorum*, etc. — *De appellatione. — Donatio inter vivos rubrica. — De quitatione facta sub sigillo rubrica. — De debito bladi rubrica. — De testamento rubrica. — De recognitione debiti quando est solutum rubrica.* — Obligation faite par B. Manhan, de la ville du Vigan au diocèse de Nimes, à Mᵉ Pierre Madier, son beau-frère, pour 5 florins d'or (Le Vigan, 13 décembre 1356). — Constitution de dot faite par Laurent Ferragut, habitant du mas *de Latrocanibus*, paroisse de Saint-Félix-de-Rogues au diocèse de Nimes, à Étienne Guitz, de la paroisse de Saint-Jacques-de-Nant au diocèse de Vabres, en vue de son mariage avec Pétronille, fille de feu Bernard Ferragut, de la paroisse de Saint-Baudile-de-Soumont au diocèse de Lodève. L'acte est passé à Rogues, *ante palearium claustri ecclesie Sancti Felicis*. Mᵉ Bernard Fabre, dit Rovinhac, prêtre de Rogues, noble Jacques de Brenas, damoiseau, Durant Sabatier, de Rogues, Déodat Barral, *de Concas Vacaressas*, sont témoins (19 janvier 1356 v. s.). — Transaction entre Mᵉ Jean Milhassier, recteur ou prieur de l'église de Saint-Félix-de-Rogues et la communauté des habitants de la paroisse. Le prieur réclamait à ceux de ses paroissiens qui font cabane ou *ajustz* et détiennent des brebis et des chèvres pour fabriquer des fromages, la dîme de ces fromages. Les paroissiens, réunis dans l'église, selon la coutume, pour entendre l'office divin, à savoir Étienne André, de Rogues, Étienne Barral, Bernard Arnaud, Hugues de La Jurade, Durant Sabatier, Pierre Durant, dit Dupuy, *de Podio*, Guillaume Maurin, Jean Dupont, Guiraud de La Jurade, Raimond Vallat, Laurent Ferragut, Jean Ducros, Jean Fayssat, Pierre Durant, dit Jourdan, Raimond Durant, dit Jourdan, Pierre Blaquière, Durant Roget, Bertrand de Montelhs et Bernard Fulcrand, disaient qu'ils n'étaient pas tenus envers le prieur de la dîme de leurs fromages. Ils se comportent envers lui en bons paroissiens, comme font ceux de Montdardier et de Blandas pour la dîme et les droits de leurs églises, et se conforment à l'ordonnance que l'évêque de Nimes a rendue en présence du prieur et avec son assentiment, dans l'église de Rogues, lorsqu'il l'a visitée. On convient que les paroissiens donneront au prieur, pour qu'il se désiste de ses prétentions, douze fromages pour la dîme et un pour les prémices, *duodescim caseos pro descima et unum pro primicia bonum et sufficientem, preparatos et salsatos bene et fideliter*. L'acte est passé dans le cimetière de l'église de Rogues. Mᵉ Bernard Fabre, curé de lad. église, Raimond de Sobeyras jeune, Bernard Brun vieux, Guillaume Garnier, de Madières, sont témoins (3 juin 1358). — Transaction entre Mᵉ Bernard de Saint-Maurice, moine et camérier du monastère de Saint-Guilhem-du-Désert, et noble Jacques de Brenas, damoiseau, coseigneur de Madières, au sujet du mas *del Prunayrol* et de ses dépendances jusqu'au mas de Redossas. L'acte est passé à Vaquière, dans la maison du camérier. Mᵉ Aimeric Thédée, réfectorier dud. monastère, est un témoin (16 juillet 1358). — Arrentement de Madières (Le début de l'acte est trop effacé pour en tirer la date et le nom des parties.) L'acte est passé à La Jurade, 28 août. — Échange entre Jean de Cressio, dit Guny, habitant de Vaquière au diocèse de Lodève, et Guiraud *delh Hesparelha*, dit Gualauch, de la paroisse de Saint-Maurice-d'Alajon, même diocèse (Saint-Maurice, 12 août 1358). — Rémission faite par Mᵉ Pierre Avenier, moine et précenteur du monastère de Joncels au diocèse de Béziers, autorisé par Mᵉ Jean, abbé de Joncels, à Bernard Ponset et à sa femme Hélis, habitants de Nant au diocèse de Vabres. L'acte est passé à Roqueronde au diocèse de Béziers. Mᵉ Augustin Adzémar, notaire, est un témoin (3 avril 1359). — Décharge donnée par Guillaume Euzière, commissaire député par Jourdan Maurand, lieutenant de Raoul de l'Isle, trésorier royal et commissaire député par Jean, fils et lieutenant du roi de France en Languedoc, comte de Poitiers, pour lever les marcs d'argent dus au Roi, à l'occasion des bastides de Revel, de Bonneville, de Beauvais, *de Bellovaco*, de Pierre-Assière, *de Petra Asseria*, de Celon, *de Celonia*, de Montchevrier, *de Montecaprario*, et d'autres bastides, par les bourgeois de ces bastides. Guillaume reconnaît que feu Laurent Ferrier n'a pas été bourgeois desd. bastides, et décharge Bernard

Coste, dit Paulet, biens-tenant de Laurent. L'acte reproduit des lettres de Jean, comte de Poitiers, adressées aux officiers des sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire, où il est expliqué que le mauvais état des affaires du Roi a produit un retard préjudiciable dans la levée de ces marcs d'argent. Elles sont données à Toulouse le 2 mai 1358. L'acte est passé dans la vallée de Madières (vallée de la Vis), au moulin près du pont. Hugues de La Jurade, Étienne Malrieu, du diocèse de Rodez, Laurent Ferragut, Pierre de Rogues, sont témoins (30 septembre 1358). — Transaction entre Étienne Barral, de Rogues, et Hugues de La Jurade, du mas de La Jurade, paroisse de Rogues (mai 1359). — Vente faite par Pierre de Robion, habitant de Bagnols au diocèse d'Uzès, originaire de la paroisse de Montdardier au diocèse de Nimes, à Mᵉ Pierre Madier, notaire de Montdardier, de la moitié d'une maison indivise avec lui et sise à Montdardier. La directe appartient à noble Raimond de Ginestous. Robion vend encore une moitié de terre indivise. L'acte est passé à La Jurade. Jean Condamin, de Florac, Pierre Gervais, de Pommiers, Pierre Albert, de Bagnols, sont témoins (mai 1359). — Lods fait par Raimond de Ginestous, damoiseau, coseigneur de Montdardier et de Madières, à Mᵉ Pierre Madier, pour la précédente acquisition (26 mai 1359). — Constitution de dot faite à elle-même par Ermessende, fille de feu Durand de Lacusalvin, du mas de Lacusalvin, paroisse de Saint-Jean-de-Buèges, *Sancti Johannis de Bodia*, au diocèse de Maguelonne, en vue de son mariage avec Pons du Vilar, de la même paroisse, mariage qui s'est décidé dans l'église de Saint-Laurent, dans la ville de Saint-Guilhem-du-Désert, il y a 8 ans. On n'eut pas alors de notaire. L'acte est passé au mas du Vilar (1ᵉʳ janvier 1356 v. s., *circa hora sexta*). — Testament de Pons du Vilar (1ᵉʳ janvier, *circa solis occasum*). — Lods fait par Étienne André, de Rogues, comme maître des biens dotaux de sa femme Guillemette Augière, à Guillaume Durant (La Jurade, 6 mai 1353). — Acapte fait par Bernard de Saint-Maurice, moine et camérier du monastère de Saint-Guilhem-du-Désert au diocèse de Lodève, à Guillaume Felgayrol, du mas de Florac, *de Floyraco*, paroisse de Saint-Martin-de-Montdardier au diocèse de Nimes (La Jurade, 6 mai). — Quittance faite par Baudile, fils de feu Guiraud de Redossas, paroisse de Saint-Baudile-de-Blandas au diocèse de Nimes, avec le consentement de Mᵉ Pierre Fabre, prêtre, et son curateur, à Hugues de La Jurade, pour 18 florins d'or. L'acte est passé à Blandas, *in carreria publica, ante palearium claustri ecclesie*. Mᵉ J. Bernard Duplan, recteur de l'église de Saint-Laurent-le-Minier, *Sancti Laurentii de Minerio*, noble Jacques de Brenas, coseigneur de Madières, Guillaume du Ranc dit Julien, jeune, Étienne Bonhomme, sont témoins (20 octobre 1358). — Lods fait par noble Raimond de Ginestous, coseigneur de Montdardier et de Madières, à Durant Roget, de Rogues. L'acte est passé à Rogues, *in paleario claustri ecclesie*. Pierre Milhassier, du Vigan, est un témoin (25 novembre 1358). — Quittance faite par Baudile de Redossas à Hugues de La Jurade pour 40 livres t. L'acte est passé au mas de Quintanel, dans la maison de Raimond de Rivière. Jean Teissier, de Beaufort, Jean de Corjac, d'Arre, sont témoins (14 avril 1359). — Lods fait par Bernard de Saint-Maurice, camérier du monastère de Saint-Guilhem-du-Désert, à Guillaume Durant (6 mai 1359). — Vente faite par Étienne Bonhomme, de la paroisse de N.-D. de Navacelle, *de Novacella*, au diocèse de Lodève, à Jean Dupont, de Rogues. La directe appartient au camérier de Saint-Guilhem-du-Désert (6 mai). — Lods fait par led. camérier à Mᵉ Guillaume Duplan, notaire royal (La Jurade, 7 mai 1359). — Lods fait par Guillaume de Blatayrac, prieur de l'église de Saint-Bauzile-de-Putois, *Sancti Baudilii de Pedussio*, au diocèse de Maguelonne, à Pierre Reboul, dud. Saint-Bauzille (25 février 1356 v. s.). — Confiscation faite par frère Raimond de Labaume, *de Balma*, de l'ordre des Prêcheurs, procureur de Mᵉ Jacques de Solatges, scribe du pape, originaire de Toulouse, et prieur de l'église de Saint-Martin-de-Montdardier, du bois de Combemerle, paroisse de Montdardier, tenu de l'église de Montdardier. Ce bois avait appartenu à feu Guillaume de Randon (le texte porte : *de Randree*), dit de Roquemaure. Le cens et l'usage dus au prieur ne lui sont plus payés depuis plus de 20 ans. L'acte est passé dans le bois. MMᵉˢ Raimond Vallat, Bernard Fabre, prêtres, Guillaume de Roquemaure, Pierre de Molines, Jean de Solatges, clercs, sont témoins (10 juin 1362). — Arrestation de bergers, faite par Étienne Malrieu, sergent de la cour de Madières, sur l'ordre de noble Jacques de Brenas, damoiseau, coseigneur de Brenas et de Madières. Ces bergers sont Jean Uvernalh et Guillaume Stanalh (15 octobre 1358). — Litige en la cour de Madières, à La Jurade, par-devant noble Jacques de Brenas, coseigneur de Madières, entre noble Raimond de Sobeyras, tuteur des enfants d'Étienne Ébrard, et Guillaume Maurin, à qui il est réclamé divers objets mobiliers (date effacée). — Reconnaissance féodale faite par Marie, fille de Raimond de Madières, femme de Raimond de Montdardier, damoiseau, à Pons de Saint-Just, seigneur de la terre d'Hierle, *Arisdii*, de tout le hameau de Madières avec ses remparts, *totum castrum de Maderiis cum barris ejusdem*, et de tout son mande-

ment. Le mandement de Madières confronte les bords de la vallée de la Buèges, *cum brois vallis de Bueja*, le chemin romain de Vaquières, *cum camino romieu transeunte apud Vacariam*, le sommet des limites de Vissec, *cum summitate broarum de Viridissicxo, et cum lanah de Rogis, et cum buxo vocato : Caremantran*. Marie excepte de sa reconnaissance ce qu'elle possède à La Baumauriol, *in Balma Auriol*, et à Vissec, *in castro de Virsec et mandamento ejusdem, ratione jurisdictionis*. Elle fait hommage à Pons *flexis genibus et junctis manibus*. L'acte est passé à Montdardier, dans la maison de Mᵉ Bertrand de Montdardier, chevalier, qui est témoin avec Mᵉ Guillaume de Clarensac, chevalier, Mᵉ Pierre de Saint Just, archidiacre de Béziers, Mᵉ Jacques Pérégrin, notaire de Béziers, Mᵉ Raimond Fabre, juge d'Hierle, *judicis Arisdii*, etc. Le notaire qui reçoit l'acte est Laurent de Lasfons, *de Fontibus*, *publici terre Arisdii notarii* (veille des ides d'août 1381). Cet acte a été transcrit après coup dans le registre de Bernard de La Jurade. — Donation faite par Guillaume Nadal, de la paroisse de Saint-Nazaire-de-Brissac, *Sancti Nazasii de Brixiaco*, au diocèse de Maguelonne, à Jean de Rocalhol, d'une olivette et d'un champ sis au mas de Fabrique, *de Frabrica*. L'acte est passé par Bernard de La Jurade devant les portes de l'église de Brissac (7 février 1357 v. s). — Arrentement fait par Pierre Lachassagne, recteur ou prieur de l'église de Saint-Martin de Montdardier au diocèse de Nimes, à noble Raimond de Ginestous, damoiseau, coseigneur de Montdardier, de tous les revenus des blés, légumes, carnalage, laines, fromages, agneaux, chevreaux, etc., de son église, et de tous ses droits de dîmes, de prémices, d'oblations, de carnalages, de mortalages, de tasques, d'usages, de quints, de quarts, de lods, etc. Le bail est de 4 ans. Est exceptée l'anglade ou maison de feu Mᵉ Raimond d'Agusan, au point de vue des lods, maison située *in Pocholar*. Le prieur arrente aussi tous les usufruits, dominicatures, *domergatures*, ou laboratives des possessions de son église. Le preneur assurera le service de l'église, *prout est fieri consuetum a tempore mortalitatis citra proxime preterita*, paiera la dîme papale, le procureur ou les procureurs de l'évêque de Nimes et des légats, et toutes les charges ordinaires et extraordinaires de l'église. Le prix global est de 900 florins d'or. L'acte est passé à Montdardier, devant le presbytère, *ante claustrum*. Noble Pierre de Brenas, chevalier, seigneur de Madières, Pons Brémond, prêtre, de Saint-Pierre-de-Lézan, Mᵉ Pierre Madières, notaire, Étienne Sanguinède, de Montdardier, Jean de Turne, clerc, Pierre Novel, sont témoins (14 octobre 1353). — Échange entre Jean Fayssit, de la paroisse de Saint-Félix-de-Rogues, et Guillaume Porazans (Rogues, 12 mai 1356). — Acapte fait par Guillaume Tays, fils de Bernard Tays, de la paroisse de Saint-Jean-de-Bancels au diocèse de Nimes, à Mᵉ Pierre de L'Euzière, prêtre, agissant pour les enfants de feu Guillaume de L'Euzière, de lad. paroisse (28 mai 1351, Bancels, devant la porte de l'église). — Requête adressée au viguier du Vigan ou à son lieutenant par Bernard de La Jurade, notaire royal, baile de Madières, pour faire citer Jean Vidal, de Rogues, sujet du viguier, afin qu'il comparaisse jeudi prochain à Madières, par devant ledit baile. Donné à Madières, le 12 août 1354. — Cantiques : *O Maria piissima*, — *Stella maris clarissima*, — *Mater misericordie*, — *Et aula pudicitie*, — *Ora pro me ad Dominum*, etc.— *Ave, Virgo, semper pia*, — *Genitrix maris*, — *Ave, dyu predicata*,— *Et futurum demostrata*, etc. — Oratio ad Dominum pro peccatorum venia imploranda : *Domine Jesu Christe, qui humano generi mortis perpetue vinculis mancipato salutis remedium et eterne vite premium misericorditer contulisti*, etc. — *Qui scripsit scribat et semper cum Domino vivat. Amen*. — Formule de constitution de dot faite par la femme.— *Forma publicandi testamenti ad eternam rei memoriam rubrica*. — Prières : *Jesus, transiens per medium inimicorum suorum*, etc. — *Omnipotens sempiterne Deus, qui es ductor*, etc. — *Domine Jesu Christe, redemptor mundi, deffende me de manu inimicorum meorum*, etc. — *Oratio Sancti Bredani, abbatis. Quam quicumque cantaverit XII vicibus, valet centum psalteria, C. oblationes, C. commendationes, et qui una vice cantaverit, valet VII psalteria, VII oblationes, VII comemorationes, et redimet animam de inferno : Deus omnipotens, pater, et filius, et spiritus sanctus, unica trinitas et inextimabilis in tribus personis, qui es, et qui eras, et qui venturus es, libera me, Domine, ab omnibus angustiis meis, sicut liberasti multos homines ab omnibus periculis*, etc. — Fin d'un acte passé à Sobeyras, dans la maison de noble Bérenger de Sobeyras, qui est témoin avec Mᵉ Guiraud Vallet, prêtre, Jean Raynes, clerc, etc.

E. 483. (Registre.) — 32 feuillets, papier.

1602. — Notariat de Lédenon. — Siris Hugon. — Cet article est le dernier cahier d'un registre qui comprenait 335 feuillets. — Quittance faite par Marguerite de Murot, abbesse du monastère de Saint-Sauveur de la Font de Nimes, à Antoine Roussel, pareur de drap, de Quissac, pour 166 l. 13 s. 8 d., représentant les 2/3 de

l'arrentement du bénéfice de Saint-Jean-de-Roque. L'acte est passé à Lédenon, dans la maison d'habitation de l'abbesse, qui signe au bas de l'acte (3 décembre). — Testament de Jean Roque, couturier, de Bezouce (11 décembre) — Vente faite par Étienne Altier, laboureur de Cabrières, à sire Léonard Altier, son frère (Lédenon, 15 décembre). — Quittance de 68 l. t. faite par Me Antoine Laupies, maçon, à présent habitant de Cabrières, à Jean Audigier, de Bezouce (16 décembre). — Quittance faite par Jean Besson, maître-maçon de Lédenon, à Me Mathieu Rouzier, de Cabrières, pour 138 l. 6 s. t. (29 décembre). — Convention entre Étienne et Léonard Altier, frères, de Cabrières, et Me Jean Teissier, praticien de Sernhac (29 décembre). — Rubrique des actes de l'année 1602.— Bail de la taille de Lédenon. — Quittance faite à noble J. des Roys, seigneur de Lédenon, par Mlle de Tharaux. — Oblige pour damoiselle Gabrielle de Ranulphe contre Me Guillaume d'Amphoux, docteur ès droits d'Arles. — Compte final entre Pierre de Faret, seigneur de Saint-Privat, Michel Lafon et Marc Sauvan, de Vers. — Oblige pour Louis de Bargeton, seigneur de Cabrières, contre Poncet Baudouin. — Oblige pour sire Jacques Cabiron, marchand de Nimes, contre damoiselle Suzanne de Rovérié, dame de Cabrières. — Délibération consulaire de Lédenon au sujet de l'étang de Lognac. — Acquit pour damoiselle Gabrielle de Ranulphe fait par Mme de Lafon. — Cession et rémission pour noble Judicis des Roys, seigneur et baron de Lédenon, faites par André Lazut. — Mariage de sire Fize et de Jeannette Bonnel. — Arrentement fait par sire Guillaume Pinet, de Meynes, à Jean Maillan. — Acte contenant déclaration des habitants de Lédenon touchant le prix-fait de l'étang de Lognac. — Délibérations consulaires de Cabrières — Inventaire des papiers et documents des consuls de Cabrières. — Achat pour Me Pierre Peyronnel, maçon de Saint-Bonnet. — Mariage d'Esprit Riput et de Suzanne Dalbes, de Saint-Savournin en Provence. — Bail entre Me François Chavan, prieur de Cabrières, et Me Antoine Corrigier, prêtre. — Testament de Pierre Reboutier, de Cabrières. — Arrentement fait par damoiselle Suzanne de Rovérié, dame de Cabrières, à Jean Brun. — Arrentement fait par dame Marguerite de Murot, abbesse de La Font de Nimes, à damoiselle Gabrielle de Ranulphe. — Prix-fait baillé par noble Judicis des Roys, seigneur et baron de Lédenon, à Me Jean Coulomb. — Acquit pour Me Antoine Roussel, rentier du bénéfice de Saint-Jean-de-Roque.

E. 484. (Registre.) — 140 feuillets, papier.

1661-1662. — Notariat de Lédenon. — Pierre Pélissier. — Rubrique des principaux actes, détachée. — Ratification donnée par Pierre Bompar, ménager de Cabrières, à un arrentement que lui a fait Me Charles de Trimond, docteur en théologie, prêtre et prieur de Cabrières, ainsi que par Étienne Audemar, de Cabrières, propriétaire des biens affermés (2 janvier 1661). — Testament de Me Mathieu Coudoulous, ménager de Cabrières (8 janvier). — Quittance faite par Me Charles de Trimond, prieur de Cabrières, à Me Étienne Prat, baile de Cabrières (27 janvier). — Procuration donnée par Me Jean Bérenguier et Antoine Mailhan, consuls modernes de Lédenon, Jacques Verdier, Antoine Cadière, Esprit Mailhan, Pierre Tabour, Ceris Reboul, Esprit Boyer, Pierre Bellier, Jean Roquette, Hugues Mailhan et Antoine Roque, conseillers politiques, auxd. consuls et aux habitants qu'ils choisiront, pour emprunter 400 l. avec les intérêts pour un an, en vue d'un procès pendant au parlement de Toulouse contre le seigneur de Lédenon. Me Pierre Malaigue, cordonnier de Nimes, prête 500 livres au taux de 8 %. Cette combinaison est approuvée (27 février 1661). — Acte de réquisition fait par noble Denis de Bargeton, habitant de Montaren, à Antoine Capon, consul moderne de Cabrières, pour obtenir l'exhibition des décrets obtenus par lad. communauté sur les biens dud. Bargeton, qui veut liquider ce qui peut être dû (2 mars 1661). — Échange entre noble Claude de Rovérié, seigneur de Cabrières, agissant pour lui et pour son père noble Jean de Rovérié, et damoiselle Domergue de Bellier, veuve d'André de Martinon, viguier de Lédenon (22 mars). — Rémission faite par Me Étienne Prat, baile de Cabrières, à noble Denis de Bargeton, de Montaren (31 mars). — Accord entre Gabriel Hugues, écuyer, de Lédenon, et Jean Cayon, travailleur, dud. lieu (8 avril 1661). — Prix-fait baillé par Me Charles de Trimond, prieur de Cabrières, à Me Jean Bonnet, menuisier de Bezouce, « pour luy fere ung tinal de bois de chatanier, avec le fond du mesme bois, et quatre encastre autour..... qui soit teneu couler sept vessaux vin. » Le prix est de 93 livres (14 avril). — Arrentement fait par damoiselle Domergue de Bellier, veuve de noble André de Martinon, à Mathieu Coudoulous, ménager de Cabrières (23 avril). — Prix-fait baillé par Jean Bresson, hôtelier de Bezouce, au maçon Gayot Lacroix (19 juin 1661). — Convention passée entre Me Marc Roque, baile, Me Gabriel Hugues, écuyer,

Antoine Cadière, Antoine Mailhan, consul, François Mailhan, habitants de Lédenon, et Mᵉ Pierre Laugier, d'Aix en Provence, qui se charge d'apprendre à leurs enfants à lire et à écrire dans un an. Chaque habitant nourrira Laugier une semaine. Ses gages seront de 50 livres. Il « sera permis aud. Mᵉ Laugier de prendre d'enfens des habitans jusques au nombre de huict, qui seront teneus nourir led. Lauger et contribuer ausd. gages.... Et ne sera permis aux susnommés de mander à l'escole qu'un de chasque maison.... . » Cependant François Mailhan, qui a deux enfants, « ne sera teneu nourir Mᵉ Lauger que comme celui qui n'ha q'un enfen. » Il paiera 18 livres. Il sera permis à Laugier « de prendre tel nombre d'enfans, soit des habitans que d'ailleurs, après le nombre de huict, qu'ils nourissent led. Mᵉ Lauger... Seront tenus les susnommés de tenir une chambre à leurs despans.... pour escole.... » (3 juillet 1661). — Testament de Jeanne Imbert, veuve de Privat Julien, de Lédenon (4 août 1661). — Bail des tailles de Lédenon (11 août). — Testament de Ceris Reboul, de Lédenon (1ᵉʳ septembre 1661). — Bail du four de Lédenon (27 septembre). — « Chargement de papiers. » Mᵉ Antoine Barrière, premier consul de Lédenon, en l'absence de Laurent Trenquier, autre consul, déclare avoir reçu de MMᵉˢ Jean Béringuier et Antoine Mailhan, précédents consuls, « les actes et papiers mentionés en l'inventaire du 3ᵉ d'octobre 1660, à la réserve des actes remises à Thoulouse cy après nommées.... » On remarque parmi les actes : ..... une « transaction de dame Frizolle, de 1391, ... les armoiries des consuls de Lédenon, ... » Le consul Barrière a encore reçu des mains de Mᵉ Huguet Verdier : « une transaction passée entre les habitants, en latin, en datte de l'an 1389, 2ᵈ jour de novembre, y ayant trois peaux attachées ensemble, ayant environ 9 pans de longueur et 2 pans 1/2 de largeur, et le [s]ceau au bout ; plus, extraict d'une transaction mise de latin en françois, passée entre le seigneur dud. lieu et les habitans, du 18ᵉ de juin 1383 ; autre extraict de transaction passé entre les consuls dud. lieu et Remond Gautier, de Besousse, du 19ᵉ may 1402. ..... Item, autre extraict de transaction passé entre les habitans et dame Frize Frizolle, du 22 d'aoust 1391 ; un acte concernant les murailles du fort ; item, une transaction en françois concernant les afferes que le village havoit : la dame [ab]besse a le disme dud. lieu (1),..... .... contenant 11 feuillets escrits, en datte du 2ᵈ décembre 1521 ; item, l'ordonnance donnée entre les consuls dud. lieu et la dame [ab]besse concernant le secondaire qui sert l'église dud. lieu avec le vicaire, du 26ᵉ décembre 1613. .... » (17 octobre 1661). — Apprentissage de Pierre Thomas, de Lédenon, chez Mᵉ Jean Galet, tailleur de Remoulins (22 octobre). — Quittance faite par Mᵉ Jean Combié, écuyer, mari de damoiselle Marguerite de Bargeton, et noble Denis de Bargeton, héritier de feu noble Denis de Bargeton, procureur de nobles Pierre et Louis de Bargeton et de damoiselle Isabeau de Bargeton, ses frères et sœur, de Montaren, aux hoirs d'André Rouger, de Montfrin (6 janvier 1662). — Mariage entre Jean Mailhan, marchand de Beaucaire, et Isabeau Arnaud, de Poulx (5 février 1662). — Mariage entre Ceris Boyer, de Lédenon, et Isabeau Guiraud (16 février). — Convention entre Mᵉ Jean Périllier, régent en la baronnie de Remoulins, habitant de Sernhac, et Mᵉ André Vidal, ménager, de Sernhac (5 mars 1662). — Arrentement fait par damoiselle Jeanne de Guibert de Cabrières, habitant Cabrières, à Barthélemy Biou, de son domaine de Laval, dépendant de Colias (14 mars). — Prix-fait baillé par Jean Pagès, berger de Lédenon, à Marsan Recougnexergues, maçon, de Saint-Bonnet (23 avril 1662).

(1) Il s'agit de l'abbesse de Saint-Sauveur-de-la-Font-de-Nimes, qui devait, à la fin du XVIᵉ siècle, se réfugier à Lédenon, à la suite de la dévastation de l'abbaye par les réformés.

E. 485. (Registre.) — 47 feuillets, papier.

1307-1441. — Notariat de Mondardier et de Saint-Laurent-le-Minier. — Sommaires d'actes de Bertrand Bossugue, Mathieu Boyer, et autres. — *Libro A, folio VI.* Vente faite par Frédol de Montuzorgues, *de Montusanicis*, coseigneur de Montdardier au diocèse de Nimes, à Étienne Maystre, de la paroisse de Montdardier (2 ? mai 1365).— Vente faite par Jean de Flessières, du mas de Conduzorgues, *mansi de Candusanicis*, paroisse de Montdardier, à Jean Astruc, de Montdardier (14 septembre 1365). — Vente faite par Vincent et Raimond de Villeméjane, de la paroisse de Pommiers, à Mᵉ Jean Abrigiq, prêtre de Pommiers (22 septembre) (1). — Acapte fait par noble Frédol de Montuzorgues à Bertrand de Conduzorgues, de Montdardier, *castri de Montedesiderio* (5 octobre 1365). — Vente faite par Hugues Ermengaud, d'Aulas, *ville de Aulacio*, à Guillaume Coltinas, de Montdardier (8 février 1365 v. s.). — Lods fait par Frédol de Montuzorgues à Pierre Combas, tailleur de pierre, *lapicida*, de Saint-Laurent-le-Minier (11 mai 1365). — Vente faite par

(1) «Note receue par Bertrand Bossugue, notere », a écrit à la suite une main du XVIIᵉ siècle.

Jean de Flessières, *de Flexeriis*, à noble Jean de Gordon, du mas de Conduzorgues, d'une propriété dont la directe appartient à Frédol de Montuzorgues (14 septembre 1365). — *Libro B*. Vente faite par Guillaume Rostang, de Ganges, *Agantici*, à Bernard de La Sanguinède, du mas de La Sanguinède, paroisse de Montdardier (23 mars 1368 v. s.). — Lods fait par noble Raimond de Ginestous, *de Genestoziis*, à Étienne de La Sanguinède (2 avril 1368). — Lods fait par noble Guillaume Danach, tuteur de Frédol de Montuzorgues, à Déodat Rossel (10 juillet 1368). — Vente faite par Jean de Conduzorgues, *de Campduranicis*, du mas de Campis, *de Campiscio*, paroisse du Vigan, à Guiraud Felgueyroles (10 août 1368). — Vente faite par Pierre Rouvière et Adhémar de Fabrique, recteurs du luminaire, *candele*, de N.-D. de Saint-Laurent, à Pierre Capelle, de Saint-Laurent (28 octobre 1368). — *Libro C*. Lods fait par noble Raimond de Ginestous à Guillemette Vidilhe (25 mars 1372 v. s.). — Acapte fait par noble Frédol de Montuzorgues à Jean Boissier, tailleur, et à Guillaume Teissier (15 septembre 1372). — Acapte fait par Frédol de Montuzorgues à Pierre Polon, de Saint-Laurent (15 décembre 1372). — *Libro D*. Lods fait par Frédol de Montuzorgues à Laurent de Calvas (17 janvier 1361 v. s.). — Vente faite par Jean Vallat à Raimond de Caucanas (30 mai 1361). — *Libro E*. Lods fait par nobles Raimond de Ginestous et Frédol de Montuzorgues à Ricard Panel (3 juin 1358). — *Libro F*. Échange entre Jean Vallat et Étienne Frotier, de Montdardier (12 octobre 1369). — *Libro G*. Reconnaissance féodale faite par Pierre d'Aniane, du mas des Falguières, *mansi de Felgueriis*, à Frédol de Montuzorgues (11 août 1376). — *Libro H*. Lods fait par Frédol de Montuzorgues à Jean Nicolas, de Saint-Laurent (1er novembre 1370). — Vente faite par Guiraud Alamon, de Montdardier, à Raimond de Caucanas, du mas de Caucanas (8 juin 1370). — *Libro I*. Acapte fait par Frédol de Montuzorgues à Jean Vallat, de Montdardier (4 novembre 1375). — *Libro K*. Vente faite par Vincent Villeméjane, de Pommiers, à Bernard de La Sanguinède, du mas de La Sanguinède, paroisse de Montdardier, d'une châtaigneraie dont la directe appartient à Frédol de Montuzorgues (9 janvier 1367 v. s.). — *Libro L, nichil*. — *Libro M*. Vente faite par Guin de Caucanas à Jean Alamon (2 avril 1362). — *Libro N, nichil*. — *Libro O*. Donation faite par Bertrand de La Planque, du mas de La Planque, paroisse de Saint-Laurent, à ses sœurs Alasacie et Guillemette, d'une terre sise au Mercadel, paroisse de Saint-Martin-de-Montdardier (1331). — Vente en franc aleu faite par Jacque Dumas plus âgé, notaire de Saint-Laurent-le-Minier, *Sancti Laurenci de Minerio*, à Raimond Gasc, pour une moitié indivise avec noble Frédol de Montuzorgues, d'une terre de la paroisse de Saint-Laurent, *atuffegatam de castaneriis in parte, et in parte quercorum, scitam in loco vocato Del Alo* (5 avril 1331). — *Libro P*. Vente faite par Pierre Erbos et Raimonde, sa femme, de la paroisse de Saint-André-de-Pommiers, à Bernard de Navas, du mas de Navas, paroisse de Montdardier (fête de Saint-Mathieu, apôtre, 1334). — Vente faite par Marie Delapierre, veuve de Raimond Delapierre, et leur fils Guillaume, du mas du Vilar, paroisse de Montdardier, à noble Hugues de Montuzorgues, du cinquième des revenus d'une terre *in plano de Vilario* (27 novembre 1334). — *Libro* + (*notulis Bertrandi Bossugo*) (1), *qui in multis caternis moratur dissolutus et in multis annis et diebus congregatus, inveni que sequntur*. — Acapte fait par Guillaume Danhac, damoiseau, coseigneur de Fabrique, *castri de Fabrica*, comme tuteur de noble Frédol de Montuzorgues, à Jean Gros, de Montdardier (4 janvier 1353 v. s.). — Vente faite par Hugues *del Conh*, de la paroisse de Pommiers, à Jean de Gordon, damoiseau, du mas de Conduzorgues, paroisse de Montdardier (10 avril 1353). — Lods fait par noble Guillaume Danhac, tuteur de Frédol de Montuzorgues, à Me Bernard Mathieu, prêtre d'Alzon, *ut private persone*, pour tous les droits de cens en usage du blé, des deniers, des poules, pour la quatrième partie ou la tasque du quart ou du quint des blés, le pulvérage, le solage des fromages, *solatgia caseorum*, etc., que feu Me Raimond Folcrand, prêtre, et Pierre Folcrand, son neveu, prenaient de leur vivant *in et desuper manso vocato de la Penaria, alias d'Eu Saiagos, situato in parrochia de Alzono* (4 janvier 1353 v. s.) — Vente faite par Alasacie, fille de feu Laurent Jean et femme de Bertrand Jourdan, de Saint-Laurent-le-Minier, à Me Pierre Madier, notaire, d'une terre sise dans le vallon de La Creuse et dont la directe appartient à Frédol de Montuzorgues (1353). — Lods fait par noble Raimond de Ginestous, damoiseau, pour moitié indivise avec noble Frédol de Montuzorgues, à Étienne Frotier, de Montdardier, pour une maison sise à Montdardier, *in territorio del Cabanis* (1353). — Vente faite par Pierre Capellan, clerc de Saint-Laurent, à Bertrand Sépède (22 janvier 1353 v. s.). — « Contrats receus par Mathieu Boueri. » — Lods fait par Frédol de Montaut, *de Montealto*, à Bernard de Cazaletz, du Mas Soteyran, paroisse de

(1) Les trois mots entre parenthèses sont une mention du XVIIe siècle.

Montdardier (16 novembre 1388). — *Segon se aquelles que an reconogut de Sant Laurens. — Segon se aquels que sun el rolle de Berthomiéu de las Falgieyras, del mas de las Falgieyras, en que se segon aquels que son de Pomiès.* — « Contratz receus par Bertrand Guitard. » — Reconnaissance faite par Raimond de Rocamaure à Mᵉ Bernard du Mas, chevalier (1387). — « Contratz receus par Jehan Estienne. » — Lods fait par Guillaume de Ginestous à Bernard de Caucanas (1441). — « Contratz receus par.... Reinous. » – Donation faite par Jean et Jean du Cros, père et fils, de Rogues, à Bernard de Caucanas, du mas de Caucanas, paroisse de Montdardier, avec l'approbation, *cum consilio*, de noble Bézard de Ginestous, coseigneur de Montdardier (3 mai 1406). — *Anno IIIᶜ VII, in uno caterno veteri domini Raimundi de Montedesiderio, Guillelmus de Petra vendidit Guido de Caucanasio*, etc. (1307). — Notes de Pierre Madier. *In libro Petri Maderii, pro Fredolo de Montealto. — A XXVIII de jun M.IIIIᶜ XLVII, làuset mossenhor de Guange totz los usages que foron de mossenhor de Mondardiè et del senhor del Mas, et generalment totz cant aven aquisit en tota la tera d'Irle dels ditz senhor[s]. Pres carta Mᵉ Johan Benezeg. A las notas Mᵉ Arman Galhart, d'Aulas. Ay lo baylat à Bertran Mauri, et dèu lo me tornar. — In libro de Chaudebona. Habet de Serro.* — Lods fait par Frédol de Montuzorgues à Pierre Michel, prêtre de Saint-Laurent (12 février 1418). — Lods fait par Bérard de Ginestous à Bernard de Caucanas (3 mai 1415). — « Mémoire de quelques terres vendues à Saint Laurens. »

E. 486. (Registre.) — 352 feuillets, papier.

1502-1512. — Notariat de Montdardier et de Saint-Laurent-le-Minier. — Louis Martial. — « Table des noms des terres quy sont dans ces cayers ramassés, qui relepvent de la directe de M. de Montdardier. Les autres contractz dud. livre n'ayant pas esté comprins dans ceste table. Ne faut pas suivre la cotte vielhe desd. cayers, mais bien la nouvelle, faicte par chiffres despuis 1 jusques à 348. » — Partage entre Mᵉ Étienne François, prêtre de Montdardier au diocèse de Nimes, et Marguerite, sa sœur, femme de Jean Gros, du mas du Vialaret, paroisse de Saint-Martin-de-Montdardier (3 mai 1502). — Lods fait par Mᵉ Étienne François, prêtre et rentier du bénéfice de Saint-Michel-*de-Auchano*, à Mᵉ Étienne Gruisson, prêtre de Saint-Laurent-le-Minier au diocèse de Nimes (3 mai). — Arrentement fait par Jean Fossamale, du mas de Ribière, paroisse de Saint-Hilaire au diocèse de Rodez, rentier de Mᵉ Amblard de Montbalat, camérier du monastère de Saint-Guilhem-du-Désert au diocèse de Lodève, pour tous les émoluments qu'il prend au-delà de la rivière de la Vis, dans les paroisses de Rogues, Montdardier, Blandas, etc., à Jacques Combarous, de Montdardier. Le bail est d'un an et le prix de 13 florins (30 juin 1502). — Vente faite par Antoine Madier, de Montdardier, à Pierre Cupide, mercier de Montdardier, d'une terre dont la directe appartient à M. de Montdardier (8 décembre 1502). — Vente faite par Guiraud Combariol, sa femme Marguerite et Pierre Agusan, de Montdardier, à Mᵉ Louis Alamand, tailleur de pierre de Montdardier (20 février 1502 v. s.). — Titre clérical donné par Étienne Sanguinède, du mas de La Sanguinède, paroisse de Montdardier, à Jean Sanguinède, clerc, son frère (20 février). — Bail de la taille de Montdardier. Guinet Delafont, tailleur de Montdardier, comparaît sur la place du village, *in loco dicto La Figayreta*, devant Bernard Astruc, procureur de la communauté, et plusieurs habitants dont les noms figurent à l'acte. Il expose qu'on lui a baillé à lever la taille royale, et il présente pour caution Étienne Milhau, présent et acceptant. Les deux prêtent serment (26 mars 1503 v. s.). — Lods fait par Mᵉ Étienne François, prêtre et rentier du bénéfice de Saint-Michel-*de-Aujano* au diocèse de Nimes, à Pierre Masot, de Saint-Laurent-le-Minier (23 septembre 1503). — Mariage entre Antoine Jourdan, de Navacelle au diocèse de Lodève, et Marguerite Fayssat, de la Traverse de Rogues au diocèse de Nimes (1ᵉʳ octobre 1503). — Vente faite par Guiraud Combariols et sa femme Marguerite, de Montdardier, à Jacques Agusan, de Montpellier au diocèse de Maguelonne (22 février 1503 v. s.). — Lods fait par Mᵉ Étienne François, prêtre de Montdardier, rentier du bénéfice de Saint-Michel-d'Aujan, qui exhibe une procuration reçue par Mᵉ Pierre Nourrit, *Nutriti*, notaire au Vigan, à Étienne Solatges, du mas de La Combe, paroisse de Saint-Laurent-le-Minier (6 mai 1506). — Obligation faite par Jean Sarran, de Montdardier, à Barthélemy Bonald, bourgeois de Ganges, *Agantici*, au diocèse de Maguelonne (12 mai). — Lods fait par noble Antoine de Ginestous, coseigneur de Montdardier et seigneur en partie de Madières, à Antoine Jourdan, de Navacelle (13 mai). — Lods fait par nobles Antoine et Louis de Ginestous, seigneurs en partie de Madières et coseigneurs de Montdardier, père et fils, à Mᵉ Hugues Hébrard, notaire du Vigan (16 juin 1506). — Procuration donnée par noble Jean Augier, sacriste de Maguelonne, à son neveu Milan Augier, habitant de Montpellier (30 juin 1506). — Échange entre Jean Paulet, de Molières au diocèse de Nimes, et Mᵉ Étienne

Joannin, prêtre de Molières (3 juillet 1506). — Reconnaissance de 25 livres t. et d'habits nuptiaux faite par Étienne Milhau, de Montdardier, à noble Jean Benoît dit de La Gardette, habitant de Madières, paroisse de Rogues (10 juillet). — Lods fait par noble Mᵉ Jean Bérenguier, dit de Calatoire, prieur de Saint-Martin de Montdardier, à Mᵉ Valentin Martial, prêtre de Montdardier (17 juillet). — Testament de Pierre Barral, du mas de La Pérayrine, *mansi de Perarinas*, paroisse de Blandas (17 juillet). — Quittance faite par noble Mᵉ Jean Augier, chanoine et sacriste de Maguelonne, à Mᵉ Étienne François, prêtre de Montdardier, et à Denis Chimbald, marchand de Ganges, pour 80 l. t. concernant le bénéfice de Saint-Martin de Montdardier, etc. (12 août 1506). — Vente faite par Étienne Folquier, du mas de La Rouvière, paroisse de Pommiers, à Mᵉ Jean Vassas, prêtre de Pommiers (17 août). — Vente faite par Bernard Fayssat, du lieu de la Traverse de Rogues, à noble Jean Benoît, *Benedicti*, seigneur de La Gardette, habitant de Madières (24 août). — Mariage entre Michel Sarran, de Montdardier, et Marguerite Agulhon, dudit lieu (30 août). — Lods fait par noble Antoine de Ginestous, coseigneur de Montdardier et seigneur en partie de Madières, à Mᵉ Étienne Nourrit, prêtre, et à Mᵉ Pierre Nourrit, notaire du Vigan, frères (25 octobre 1506). — Mariage entre Guillaume Vilar, du mas des Campels, paroisse de Montdardier, et Hélips, fille de Mᵉ Jean Jeannel, forgeron de Montdardier (28 août 1504). — Testament de Jacques Enric, de Montdardier (31 août). — Donation faite par Mᵉ Jean Vassas, prêtre de Pommiers, à Étienne Vassas son frère (15 janvier 1504 v. s.). — Vente faite par Étienne Sanguinède, du mas de La Sanguinèdè, paroisse de Montdardier, à Mᵉ Louis Alamand, tailleur de pierre de Montdardier (4 février 1504 v. s.). — Vente faite par Étienne Milhau, de Montdardier, à Mᵉ Valentin Martial, prêtre, bachelier en décrets, de Montdardier (11 février) — Testament de Pierre Vassas, de Montdardier (16 février). — Arrentement fait par Jean Poujol, blanquier du Vigan, à Mᵉ Louis Alamand et à Guinet Delafont, de Montdardier (18 février). Lods fait par noble Antoine de Ginestous à Mᵉ Valentin Martial, prêtre (1ᵉʳ mars 1504 v. s.).— Testament d'Antoine Villeméjane, tisseur de drap, de Montdardier (25 août 1502). — Testament de Florette, veuve d'Étienne Fayssat, fils de Déodat, de la Traverse de Rogues (1ᵉʳ octobre 1502). — Procuration faite par Mᵉ Étienne Moine, *Monii*, maître d'armes, *esclimayre*, *in arte de sclima magister*, d'Aspiran, *de Spirano*, au diocèse de Béziers (26 juillet 1515). — Procuration faite par Mᵉ Valentin Martial, prêtre et bachelier en décrets, du Vigan (21 février 1518 v. s.). — Procuration faite par Mᵉ Astruc Combes, prêtre de Montdardier (5 juin 1521.) — Testament de Guillemette Teissier, femme de Louis Alamand, tailleur de pierre de Montdardier (27 mars 1508 v. s.). — Lods fait par noble Louis de Ginestous, coseigneur de Montdardier et seigneur en partie de Madières, pour lui et son père noble Antoine de Ginestous, à Bernard Arnald, de Rogues (3 avril 1508). — Mariage entre Guillaume Teissier jeune, de Montdardier, et Tiburge, fille et sœur de Pierre Bodos et d'Antoine Bodos, père et fils, de la paroisse de Saint-Sauveur-des-Poursils au diocèse de Nimes (25 mai 1508). — Procuration donnée par noble Jean Benoît, dit Truieyras, habitant de Madières (31 mai). — Procuration faite par Mᵉ Pierre Arnald, prêtre et rentier de Rogues (21 juin 1508). — Vente d'usufruit faite par Guillaume Teissier plus âgé, de Montdardier, à Mᵉ Valentin Martial, prêtre de Montdardier (19 septembre 1508). — Procuration donnée par noble Mᵉ Jean Bérenguier, dit de Calatoire, *de Calatorio*, bachelier en l'un et l'autre droit, prieur de Saint-Martin de Montdardier et patron de la chapellenie de Saint-Eusèbe, sise et fondée hors les murs du Vigan. Cette chapellenie est devenue vacante par la mort de Mᵉ Jean Tizay, dernier possesseur. L'institution de la chapellenie revient au prieur du Vigan, mais la présentation appartient à Mᵉ de Calatoire. Celui-ci constitue procureurs MMᵉˢ Raimond Dubourg, Jean Sauve, Guillaume Randayna, Pierre Bedos et Pierre Chapellier, prêtres, pour présenter au prieur du Vigan Étienne Odilon, clerc de Mende. L'acte est passé dans la maison claustrale de Montdardier. MMᵉˢ Antoine Cupide, prêtre de Blandas, Louis Bertrand, prêtre de Rogues, Louis Barres, serviteur, *mansipio*, Denis Chimbald, marchand de Ganges, sont témoins (27 septembre). — Mariage entre Bernard Calvas, de Montdardier, et Sibile, fille de Barthélemy Balmes, d'Aubagne, *de Albayga*, paroisse de Saint-Étienne-de-Gourgas au diocèse de Lodève (14 octobre 1508). — Lods fait par Barthélemy Bonald, bourgeois de Ganges, à Guillaume Vilar, du mas des Campels, paroisse de Montdardier (14 octobre). — Obligation faite par Mᵉ Jean Bérenguier ou Brenguier, prêtre et prieur de Montdardier, à Mᵉ Jean Servel, prêtre de Lanuéjols au diocèse de Nimes, *loci de Nugulo* (11 juillet 1505). — Licence paternelle donnée par noble Antoine de Ginestous, coseigneur de Montdardier et de Madières, à son fils noble Louis de Ginestous : *dedit licentiam paternalem standi in judicio* (28 octobre 1505). — Mariage entre Raimond Barral, du mas de La Rigaldarie, paroisse de Saint-Baudile de Blandas, et Guillemette, fille de feu Étienne Rosset, de

Sauclières, *de Saclerüs*, au diocèse de Vabres (6 novembre 1505). — Testament de Guillaume Boisson, du mas de Navas, paroisse de Montdardier (10 novembre). — Mariage entre Antoine Jeannel, de Montdardier, et Françoise Sargas, du mas de Sargas, paroisse d'Aulas au diocèse de Nimes (24 novembre). — Vente faite par Antoine Peyronnet, de Madières, paroisse de Saint-Félix de Rogues, à Mᵉ Jean Azémar, prêtre de Saint-Jean-de-Buèges, *de Bodia*, au diocèse de Maguelonne, d'une terre sise dans la paroisse de Saint-Sauveur de Madières, au quartier appelé : *Lo Puech Esquina d'Aze et La Parra* (5 décembre 1505). — Testament d'Étienne Chalon, de Rogues (27 décembre). — Mariage entre Étienne Fayssat jeune, de Rogues, et Florette Teissier, de Montdardier (1ᵉʳ février 1505 v. s.). — Mariage entre Antoine Calvas, de Montdardier, et Marie Milhau, dud. lieu (3 février). — Testament de Jean Gaucelin, du mas de La Rouvière, paroisse de Rogues (7 novembre 1506). — Testament de Jean Aquarias, de Pommiers (24 novembre). — Mariage entre André Sanguinède, du mas de La Sanguinède, paroisse de Montdardier, et Jeanne Michel, du mas de Navas, même paroisse (24 janvier 1506 v. s.). — Compromis entre Pierre Arnald, de la Traverse de Rogues, et Pierre Calvas, du mas *del Gramolia*, paroisse de Rogues (8 février 1506 v. s.). — Partage entre Jean et Pierre Astruc frères, du mas de Conduzorgues, paroisse de Montdardier (25 février). — Testament de Mᵉ Pierre Sargas, prêtre d'Aulas. Il désire être inhumé au cimetière de Saint-Félix de Rogues, dans le tombeau de Guillaume Arnald (4 mars 1506 v. s.). — Obligation faite par Guillaume Flessières, du mas de Flessières, *de Flexeriis*, paroisse de Montdardier, à Jean Caucanas, Louis Alamand et Pierre Martial, procureurs de la communauté de Montdardier, pour 16 l. t. (12 avril 1507). — Titre clérical donné par Catherine Alanjon, femme de Bernard Olivet, et Pierre Olivet, son fils, de Montdardier, à Antoine Olivet, clerc, leur fils ou frère (28 mars 1505 v. s.). — Donation faite par Mᵉ Louis Martial, prêtre, et Pierre Martial, frères, à Mᵉ Valentin Martial, prêtre de Montdardier, d'une terre sise au quartier appelé : *Las Fayssas del Cause* (23 avril 1505). — Testament de Jean Cupide, mercier de Montdardier (1ᵉʳ mai 1505). — Testament d'Étienne Valat, du mas du Cros, paroisse de Rogues (1ᵉʳ mai). — Mariage entre Guiraud Enric, du mas de Navas, paroisse de Montdardier, et Jeanne de Robio, du lieu d'Avèze au diocèse de Nimes (5 juin 1505). — Lods fait par Mᵉ Jean Bérenguier, prêtre et prieur de Montdardier, à Mᵉ Valentin Martial, prêtre de Montdardier (16 juin 1505). — Testament de Pierre Villeméjane âgé, de Montdardier (23 juin). — Vente faite par Mᵉ Jean Servel, prêtre de Lanuéjols, à Mᵉ Jean Bérenguier, dit de Calatoire, prieur de Montdardier et de Saint-Sauveur-des Poursils (11 juillet 1505). — Testament d'Antoine Barral, du mas de Conquevacaresses, paroisse de Saint-Baudile-de-Blandas (17 juillet).— Testament d'Agnès, veuve de Jacques Triat, *Triatoris*, du mas de La Falguière, paroisse de Montdardier (avril 1504). — Reconnaissance féodale faite par Jean de Caucanas, de la paroisse de Montdardier, à noble Antoine de Ginestous, coseigneur de Montdardier et de Madières (21 avril). — Testament de Guillemette, veuve d'Étienne Chalon, de la paroisse de Rogues (1ᵉʳ mai 1504). — Testament de Durant Olivet, du mas de Roquemaure, paroisse de Montdardier (15 mai). — Lods fait par Mᵉ Étienne François, prêtre et rentier du bénéfice de Saint-Michel d'Ajan, à Jean de Caucanas (3 juin 1504). — Vente faite par Louis Dandin, de Montdardier, à Mᵉ Pierre Villeméjane, prêtre, et à Étienne Villeméjane, frères, dud. lieu (4 juin). — Mariage entre Étienne Barral, du mas de Conquevacaresses, paroisse de Blandas, et Antonie Favier, du mas de La Ville, paroisse de Saint-Pierre-de-Milhau (26 novembre 1510). — Lods fait par noble Mᵉ Amblard de Montbalat, camérier du monastère de Saint-Guilhem-du-Désert, à l'hoirie d'Étienne Villeméjane, de Montdardier (5 avril 1503). — Testament d'Antonie, femme de Pierre Arnald, de Rogues (6 avril). — Testament de Guillaume de La Fabrie, de Montdardier (11 septembre 1507). — Titre clérical donné par Jean Bonis, du mas de Campis, paroisse de Dourbie, à Jean Presegol, de Trève, *de Trivio*, au diocèse de Nimes (17 janvier 1507 v. s.). — Testament d'Antoine Arnald, de la Traverse de Rogues (3 mars 1505). — Vente faite par Louis Dandin, de Montdardier, à Mᵉ Valentin Martial, prêtre et curé de Montdardier (9 mars). — Lods fait par noble Louis de Ginestous, pour lui et comme procureur de son père Antoine, à Mᵉ Louis Alamand, de Montdardier (9 mars). — Testament de Raimond Michel, du mas de Navas, paroisse de Montdardier (9 avril 1509). — Acapte fait par nobles Louis et Antoine de Ginestous à Fulcrand, *Frocrando*, Calvas, de Montdardier (2 mai 1509. — Testament de noble Antoine de Ginestous, coseigneur de Montdardier, seigneur en partie de Madières. Il désire être inhumé dans l'église de Montdardier, *in tumulo parentum et amicorum suorum*. Il fait des legs au prieur de Saint-Martin de Montdardier, au curé, au clerc, aux œuvres, au bassin du Purgatoire, à la confrérie des frères de la Vraie Croix, *de qua est verus confrater* (6 gros d'argent), au prêtre Antoine Olivet à Louis de

Ginestous, son fils (10 livres tournois), à Bézard de Ginestous, son fils (100 florins), à Claude, son neveu, pour être promu aux ordres sacrés (le vivre, le vêtement et une chambre *videlicet cameram coquine, sive desus lo portal*), à Sauzette, sa nièce, femme de Guillaume Étienne, de Poussan au diocèse de Maguelonne (5 sols t.), à noble Delphine, femme de noble Louis de Ginestous (10 s. t.). Ses héritiers universels sont Guitard de Ginestous et noble Beuvronne, *Beveronam*, sa femme, pour égales parts. — L'acte est passé dans la maison ou château du testateur, dans la chambre audessus du portail, *sive de coquina*. Me Antoine Cupide, prêtre et curé de Montdardier, Me Antoine Olivet, dit Alanjas, prêtre de Montdardier. Guillaume Teissier âgé, Jacques Caucanas, Pierre Combarol, Blaise Calvas, etc., sont témoins (4 mai 1509). — Testament de Martin de La Fabrie, habitant de la paroisse de Montdardier (26 mai). — Louage fait noble Jean Benoît, seigneur de La Gardette, à présent habitant de Montdardier, de noble Pierre Benoît, son fils, à noble Bézard de Ginestous, verrier de la verrerie de *Revelgua*, juridiction de Joncels au diocèse de Béziers. Le preneur apprendra à Pierre le métier de verrier pendant trois ans, moyennant 3 livres tournois (2 juillet 1509). — Lods fait par nobles Louis et Guitard de Ginestous, coseigneurs de Montdardier et seigneurs en partie de Madières, à Me Antoine Bilanges, notaire du Vigan (14 septembre 1509). — Obligation faite par noble Me Jean Bérenger, dit de Calatoire, prieur de Montdardier et de Saint-Sauveur, à Me Jean Servel, prêtre et secondaire de l'église de Saint-Martin de Montdardier, originaire de Saint-Laurent de Lanuéjols, *de Nugulo*, au diocèse de Nimes, pour 16 livre t., pour reste du prix d'achat d'une propriété, *borie* (24 septembre 1509). — Procuration donnée par Me Jean Boissière, prêtre d'Arre. Il a arrenté le bénéfice de N.-D. d'Arre, pour 3 ans, de Me Raimond Malebil, prieur dud. bénéfice, au prix de 98 florins. Parmi les conditions arrêtées entre le preneur et le procureur du prieur, il était convenu que ledit procureur devait passer l'acte dans le synode d'hiver, et que le constituant lui porterait alors son premier paiement : *quod dictus procurator debebat et dictum arrendamentum incartare in synodo proxima, que est synodus hyemalis, et dictus constituens sibi portare primam pagam et solutionem.....* Mais Boissière est empêché par la vieillesse : *se esse debilem et non posse itinerare propter senectutem suam....* Il nomme alors son procureur Me Baudile Bonnet, prêtre d'Arre (6 octobre 1509). — Testament d'Étienne Valat, du mas du Cros, paroisse de Rogues (11 novembre 1509). — Mariage entre Pierre Delapierre, tisserand, originaire d'Aulas, et Isabelle Molines, de Montdardier (20 janvier 1509 v. s.). — Affrairement desdits époux. — Donation faite par Déodat Nogarède, du mas du Quintanel, paroisse de Blandas (18 octobre 1511). — Vente faite par Antoine et Martin Michel, père et fils, du mas de Navas, paroisse de Montdardier, à Me Marc Astruc, prêtre de Montdardier, d'une terre herme sise au quartier *de Las Escabassadas* (20 novembre 1511). — Lods fait par noble Louis de Ginestous au prêtre Marc Astruc (2 janvier 1511 v. s.). — Achat fait par Jean Barral jeune, du mas de Navas (26 janvier). — Lods fait à Jean Barral par François de Serre, procureur des Pauvres à vêtir, *pauperum induendorum*, de Ganges au diocèse de Maguelonne (27 janvier). — « *Hic mutatur annus.* » Lods fait par Me Étienne François, rentier du bénéfice d'Ajon au diocèse de Nimes, à Jean Caucanas (19 avril 1512). — Partage entre Bertrand et Pierre Barral, cousins germains, du mas de Navas (13 mai 1512). — Lods fait par Me Étienne François, prêtre, rentier du bénéfice de Saint-Michel d'Ajon, à Antoine Vassas, du mas de La Blaquière, paroisse de Saint-André de Pommiers (18 juillet 1512). — Arrentement fait par Antoine Milhau, bâtier d'Aniane au diocèse de Maguelonne, tuteur des enfants de feu Étienne Milhau, de Montdardier, à noble Jean Benoît, seigneur de La Gardette, et à Me Étienne François, prêtre, de Montdardier (24 septembre 1512). — Testament d'Antoine Jeannel, forgeron de Montdardier (22 novembre 1512). — Mariage entre Pierre Causse, *Cause*, du mas *del Crozas*, paroisse de N.-D. de Gorniès au diocèse de Maguelonne, et Florette Caucanas, du mas de Caucanas, paroisse de Montdardier (16 janvier 1512).

E. 487. (Registre.) — 298 feuillets, papier.

1560-1562. — Notariat de Montfrin. — Alzias Bertrand. — « Premier patoulhard, note brefve et cede originelle des premiers contraultz et instrumentz tant perpetuelz que aultres..... receuz et retenuz par moy Alzias Bertrand, notaire royal natif et habitant de Montfrin, en l'année 1560, qu'est la première année qu'ay esté proveu de mon office.... » — Rubrique des actes. — Oblige pour sires Antoine Bertrand et Jean Blancheyron, marchands de Montfrin, contre Jean Vincens, laboureur de Fournès (9 octobre 1560). — Sous-arrentement fait par Me Gilles Colombet, bénéficier et prébendier en l'église collégiale et chapitre de N.-D. de Villeneuve-les-Avignon, rentier principal des censives, pensions, droits de lods et ventes dud. Chapitre, à

Me Jérôme Dupin, notaire de Montfrin. Il lui arrente divers droits pour Montfrin, Meynes, Théziers et Aramon. Le bail est de 3 ans, moyennant le prix annuel de 23 l. t. (10 octobre). — Oblige pour Antoine Bertrand, marchand de Montfrin, contre damoiselle Jeanne des Baux, dame de Fournès, veuve de Luc de Laudun, écuyer, seigneur de Fournès. Bertrand lui prête 48 l. t. « en troys angellotz vallans 12 l. 15 s. t., troys ducatz à la grand croix vallans 8 l. 2 s. t., aultres troys ducatz à potence vallans 7 l. 19 s. t., troys escuz coing de tailhie nommés pistolletz vallans 7 l. 4 s. t., quatre escuz d'or sol vallans 10 l., et en douzains 2 l. t. » (10 octobre). — Obligation pour Me Deydier Martinon, prêtre, et son neveu Claude Martinon, de Montfrin (20 octobre). — Mariage entre Guillaume Naguo, laboureur de « Bourbon en Provence », et Bartholomée Nègre, de Montfrin (27 octobre). — Testament de Pierre Avon, de Théziers (4 novembre 1560). — Oblige pour sire Robert Calvière, marchand de Montfrin, contre sire Vidal Mazer, de Saint-Gilles (6 novembre). — Testament de Jeanne Saladin, femme de Martin Besson, de Montfrin (16 novembre). — Quittance faite aux consuls de Montfrin Claude Cruvier, Esprit Guirard, Alzias Godable et Antoine Pinet, de 324 l. t. à compte du prix total « de la bezogne », s'élevant à 451 l. 11 s. t., des ouvriers ou « manœuvres ayans faict le levadou..... pour la conservation du terroir dud. Montfrin contre le Briançon et aultres eaues, aussi curé et nectoyé les chaussées et robines faictes contre la ryvière du Rosne pour la deffence dud. terroir » (19 novembre). — Mariage entre Jean Bardilhon, « tireur de pierre » de Montfrin, et Catherine Borrel, de Colias (23 novembre). — Testament de Robert Calvière, marchand de Montfrin (15 décembre). — Achat pour sire Vidal Sauvan, baile de Remoulins (29 décembre). — Procuration faite par damoiselle Louise de Laudun, dame de Vernas, habitant Fournès, à sire Jean Blancheyron, marchand de Montfrin (12 janvier 1560 v. s.). — Échange entre Me Guillaume Cayron, notaire royal de Valabrègue, et damoiselle Jeanne Roux, femme de sire Jean Durant, de Valabrègue (15 janvier). — Achat pour Me Antoine Lafont, notaire de Montfrin (6 février 1560 v. s.). — Échange entre noble Denis Bertrand, viguier de Montfrin, et sire Jean Fourens, dit Bouillargues, bourgeois dud. lieu (15 février). — Quittance faite par Claude Jullien, serrurier de Montfrin, à Me Louis Bertrand, docteur ès lois, avocat au siège présidial de Nimes (16 février). — Quittance faite par sire Alzias Arnaud, baile de Meynes et Broussan, à damoiselle Marguerite de Lévis, dame de Lers et de Montfrin. Il a reçu par les mains de noble Denis Bertrand, viguier, 60 l. t. « pour luy avoir (à lad. dame) expléché, nourry et entretenu ses jumens l'année mil Vc LVIII aux herbaiges et explèches de Brossan ou aultres appartenens aud. Arnaud » (22 février). — Quittance faite par Jean Hugues, de Roquemaure de Lers au diocèse d'Avignon, mari de Marguerite Martin, à Me Jean Martin, prêtre, son beau-frère, pour 25 l. t. (24 février). — Achat pour Me Deydier Martinon, prêtre de Montfrin (27 février). — Bail à prix-fait de maison pour sire Robert Calvière, de Montfrin, fait à Me François Sabatier, maître-maçon de Montfrin (27 février). — Bail à prix-fait pour Me Louis Eynaud, chirurgien de Montfrin, fait à Blaise Banore et Simon Père, maîtres-maçons de Montfrin (9 mars 1560 v. s.). — « Muttation d'année. » Oblige pour sires Antoine Bertrand et Jean Blancheyron, marchands de Montfrin, contre Germain Merle, de Rochefort (27 mars 1561). — Oblige pour damoiselle Marguerite de Lévis, dame de Lers et de Montfrin, contre Louis Moynier et Pierre Moltet, habitants de Meynes (1er avril 1561). — Lods fait par noble Nicolas de Laudun, sieur de Fournès, à Me Pierre Frach, couturier, de Remoulins (9 avril). — Lods fait par noble Nicolas de Laudun, sieur de Fournès et Gévolon, à Blaise Bergier, « hoste du logis où pend l'enseigne du *Daulphin* », de Fournès (9 avril). — Testament de Me Antoine Maurand, prêtre, protonotaire du Saint Siège apostolique, prieur de Saint-Bertrand et recteur de la Sainte Croix de Montfrin. Il désire être inhumé dans « la chappelle fundée à l'honneur de sainct Anthoine, que luy apartient dans l'esglize perrochielle dud. Montfrin. » L'acte est passé à Montfrin, dans la maison du testateur « et chambre d'hault où il habite. » Noble Denis Bertrand, viguier, MMes Deydier Martinon, Jacques Velhaire et Pierre Velhaire, prêtres, sont témoins, ainsi que Me Louis Eynaud, chirurgien (24 avril). — Quittance pour Me Antoine Lafont, notaire de Montfrin (9 mai 1561). — Procuration donnée par sire Pierre de Recordz, marchand dud. Montfrin, à sire Antoine Maurand, marchand dud. lieu (11 mai). — Quittance faite par noble Pellegrin de Posquières, viguier d'Aramon, à sire Pierre de Recordz, marchand de Montfrin. Il s'agit de cent écus valant 230 l. t. (16 mai). — Inventaire des meubles appartenant à Isabeau Rode, de Montfrin, femme de Me Michel Bernard, rentier de la seigneurie de Vauvert (19 mai). — Sous-arrentement fait par sire Robert Calvière, marchand de Montfrin, rentier principal du prieuré et bénéfice de Rochefort, à Me Antoine Gasays, broquier de Montfrin, etc. (26 mai). — Mariage entre sire Claude Martinon, marchand, du

diocèse de Vienne, habitant de Montfrin, et damoiselle Marguerite Bertrand, fille de noble Denis Bertrand, viguier de Montfrin (8 juin 1561). — Arrentement passé par sire Claude Martinon, marchand de Montfrin, au nom de messire Didier Martinon, prêtre de Montfrin, son oncle, à Jean Chardon, laboureur de Montfrin. Il s'agit de deux jardins sis au Réal, « dellà la rivière de Gardon » (15 juin). — Procuration donnée par Me Didier ou Deydier Martinon, prêtre de Montfrin, à Me Honorat Gévaudan, docteur ès droits, avocat postulant au siège présidial de Nimes, pour prendre possession du prieuré de Saint-Étienne de Domessargues au diocèse d'Uzès (1er juillet 1561). — Accord et appointement entre noble Jean Bergond, capitaine, habitant de Montfrin, et Me Jean Fenoilh, prêtre de Meynes au diocèse d'Arles. Le 8 décembre 1540, Bergond, « en eage de pupillarité et d'environ 17 ou 18 ans, induict et suborné par plusieurs personnes, avoyt esté constrainct vendre et alhienner aud. Me Jehan Fenoul troys pièces de vigne assises dans le terroir et juridiction de Clauzonne.... » (18 juillet). — Vente faite par sire Hélias de Recordz, marchand d'Aramon, à noble Denis Bertrand, viguier de Montfrin (20 juillet). — Testament de Philip Avon, de Théziers (27 juillet). — [Acapte fait par haute et puissante dame Marguerite de Lévis, dame de Lers et de Montfrin, à Denis Bertrand, écuyer, et son viguier de Montfrin. Il s'agit d'une maison qui fut jadis à Me Laurent Pastre, quand vivait prêtre de Montfrin (31 juillet). — Achat pour Me Antoine Lafont, notaire de Montfrin (5 août 1561). — Appointement entre noble Jean Bergond, capitaine et archer des gardes du corps du Roi, habitant de Montfrin, et Me Thomas de Morerys, prêtre de Montfrin, à qui, étant mineur, il avait consenti une obligation de 6 l. 15 s. (11 août). — Arrentement des prieurés et bénéfices de Meynes et Clausonne, fait par le chapitre de l'église cathédrale de Montpellier, à vénérable Me Jean Duport, official de Beaucaire. Le bail est de 5 ans et le prix annuel de 680 l. t. (19 août). — Mariage entre Bernard Germain, de Montfrin, et Simiane Mau, dud. lieu (1er septembre 1561). — Oblige pour sire Martin Guirard, brile de Théziers, contre Pierre Belledent, de Fournès (6 septembre 1561). — Bail de 119 bêtes à laine passé par Me Pierre Velhaire, prêtre, Jean et Laurent Velhaire, frères, habitants de Montfriu, à Noël Rogier et Barthélemy Luzet, de Meynes (29 septembre). — Arrentement fait par haut et puissant seigneur Laurent d'Arpajon, écuyer, baron de Rochefort, à Me Pierre Vire, notaire et greffier de Rochefort. Il s'agit de « son four bannier à cuyre pain dud. lieu de Rochefort ». L'acte est passé à Avignon, « dans la maison du sr viscomte de Cadenet, y habitant led. sr de Rochefort (29 septembre). — Cession, rémission et transport faits par noble Jean Adalbert, viguier, et Me Guillaume Cayron, notaire et greffier de Valabrègue, à noble Jean de Quiquirand, sieur de Ventabren, d'Arles en Provence. Le viguier et le notaire étaient demandeurs en cas d'excès contre Louis et Hugues d'Arlhac, de Valabrègue. En « faisant et exerceant la charge de la justice pour la punition des délinquantz aud. lieu, leur auroyt esté faicte certaine agression nocturne par lesd. Arlhiacz et aultres leurs complices, tous armés d'arquebouzes, pistolletz, haste d'armes et aultres arnoix..... prohibés.... ». Ils transportent leur action à M. de Ventabren. L'acte est passé à Valabrègue, dans la maison d'Adalbert. Nobles Truffemond Duzane, gentilhomme d'Arles, et Pierre de Rispe, de Tarascon, sont témoins (2 octobre 1561). — Mariage entre Claude Guirard, de Montfrin, et Domergue Moynier, d'Aramon. L'acte est passé à Aramon, dans la maison de Domergue, la fiancée. Noble Jean du Jardin est un témoin (7 décembre 1561). — Procuration donnée par noble Robert de Calvière, habitant de Montfrin, à damoiselle Claude de Lenga, sa femme, et à sir Guillaume de Saint-Gilles, de Beaucaire (3 mars 1561 v. s.).

E. 488. (Registre.) — 368 feuillets, papier, y compris ceux de quelques pièces ajoutées.

1581-1601. — Notariat de Montfrin. — Alzias Bertrand. — Mariage entre Jean Bouzon, travailleur de Montfrin, et Hélips Biquays, dud. lieu (19 février 1581). — Vente d'une jument faite par Amiel Manenc, d'Arles, à Antoine Langlois, rentier de Broussan, pour le prix de 28 écus or sol (27 février). — Achat pour Me Pierre Vire, notaire de Rochefort (5 mars 1581). — Oblige pour Me François Cornilhon, couturier de Montfrin, contre Peyron Avon, laboureur dud. lieu (14 mai 1581). — Pactes convenus entre Alzias Gailhard, et Vidal Reynaud, dud. lieu. Gailhard a sous-arrenté de Me Gérard Combes, greffier de Montfrin, et des autres rentiers principaux du prieuré de Montfrin, le droit de dîme des terres de la dame de Montfrin sises dans la dîmerie dud. bénéfice, pour 3 ans, moyennant le prix annuel de 263 l. 15 s. t. Il s'associe Reynaud, sa caution aud. sous-arrentement (17 mai). — Quittance faite à Jean Delavie, « faizeur de potz et olles de terre » de Beaucaire, par Claude Servel, laboureur de Meynes (4 juin 1581). — Bail de la boucherie « et table » de Montfrin, fait par Guillaume Maurand, Antoine Dupin et Pierre Velhaire,

premier, second et tiers consuls de Montfrin, à Jean Feraudon, boucher dud. lieu (1er septembre 1581). — Quittance faite par Jean de Bergond, écuyer, et Me Gérard Combes, greffier, rentiers principaux du bénéfice de Montfrin, à Jean et Guillaume Bourbal, frères, de Montfrin (18 septembre). — Procuration donnée par haute et puissante dame Marguerite de Lévis, dame douairière de Lers et « seigneuresse » de Montfrin et Montredon, à Pierre de Bédarrides, marchand d'Avignon, pour recouvrer de frère Bertrand de Varadier, dit de Saint-Andéol, chevalier de Saint-Jean-de Jérusalem et commandeur de la commanderie de Saint-Pierre de Camp-Publis-lez Beaucaire, ainsi que de Me François de Varadier, protonotaire du Saint Siège Apostolique, habitants d'Arles, la somme de 1500 écus d'or. L'acte est passé au château de Montfrin, dans la chambre de Marguerite, en présence de noble Guillaume de Calvière, seigneur de Boucoiran, et d'un autre habitant de Montfrin (8 octobre 1581). — Procuration donnée par Me Vidal Suffron, dit Pouchon, prêtre de Beaucaire, prieur du bénéfice de Saint-Martin de Montagnac et de son annexe Saint-Côme et Saint-Damien de Mauressargues au diocèse d'Uzès, pour prendre possession dud. prieuré et de son annexe (23 novembre 1581). — Mariage entre Me Michel Dumas, « carrounyer » de Montfrin, et Françoise Espeaulte, dud. lieu (17 décembre 1581). — Quittance faite par Marguerite de Lévis, dame de Montfrin, à Me Pierre Valette, conseiller et procureur du Roi en la sénéchaussée de Beaucaire et Nimes, pour 33 écus 1/3 d'or sol (3 janvier 1582). — Arrentement de terres consenti par Daniel Bertrand, écuyer, de Montfrin (21 janvier). — Appointement et accord entre Jeanne Peret, veuve d'Antoine Nicolas, d'Arles, et Nicolas Barbut, écuyer, régent de la commanderie de Saint-Jean de Montfrin. Jeanne remet à Barbut les dommages et intérêts qu'il pouvait lui devoir à raison d'une obligation de 137 écus 2/3. Barbut remet à Jeanne « toute la despence, norriture et entretènement par luy fornye et frayée dans sad. maison à lad. Perete par cy devant et de tout le passé » (24 janvier). — Testament de Louis Briançon, laboureur de Montfrin (18 mars 1582). — Procuration donnée par Marguerite de Lévis, douairière de Lers, baronne de Montfrin et de Montredon, « l'une des dames ordinaires de la reyne mère du roy et de la reyne de Navarre, estant à présent en ceste ville de Paris, lougée à la rue de l'Arbre Sec au lougis où pend pour enseigne led. arbre sec, parroisse de Sainct-Germain de l'Auxerroys », à Me Antoine Gasquet, receveur de sa terre de Montfrin. Il s'agit de recouvrer de messire de Gérantes, baron de Montclar en Provence, 200 écus que Marguerite lui a prêtés à Paris, et 400 écus pour lesquels elle l'a cautionné et qu'elle a dû payer à sa place. Il s'agit encore d'autres recouvrements. L'acte est passé à Paris, « dans led. logis de l'Arbre Sec et première chambre où lad. dame est logée, présens à ce Pierre de Bédarrides, d'Avignon, maistre d'hostel d'icelle dame, Claude Chazal, demeurant aud. Montfrin, servant de serviteur à lad. dame...... et moy Alzias Bertrand, notaire royal, natif et habitant dud. Montfrin, qui estant porté sur le lieu aud. Paris pour le service de lad. dame », etc. (9 janvier 1583). — Quittance faite par Marguerite de Lévis à noble Barthélemy de Rodes, seigneur d'Auriac, citoyen d'Avignon, pour 2000 écus d'or au soleil, en déduction de ce qu'il lui doit (Paris, 10 janvier). — Mariage entre Claude Tempier, cordonnier de Montfrin, et Honorée Laurent, dud. lieu (20 février 1583). — Quittance faite par damoiselle Jeanne Peret, d'Uzès, veuve d'Antoine Nicolas, habitant d'Arles, à Me Gérard Combes, notaire royal et greffier de Montfrin, pour 40 écus d'or sol (24 février). — Oblige pour Me Antoine Gasquet, de Montfrin, receveur et procureur juridictionnel de la dame de Montfrin, contre Raimond Nicot, laboureur de Comps (16 mars 1583). — Arrentement fait par Jean de Bergond, écuyer de Montfrin, à Pierre Crozat, laboureur dud. lieu (6 avril 1583). — Arrentement fait par André Bertrand, écuyer d'Aramon, à Léger Panays, laboureur de Montfrin (3 mai 1583). — Oblige pour Marguerite de Lévis. Mathias de Roquefeuil, sieur de Convertis, et Me Jacques Dupin, notaire, habitants de Beaucaire, se trouvant à Paris, « logés en la rue Bertin Poyrée, paroisse Saint-Germain de l'Auxerroys, logis de Henry Silvestre, » reconnaissent devoir à Marguerite de Lévis, se trouvant également à Paris, « logée au faulxbourg St-Germain des Prez, rue dud. St-Germain, en [l'hostellerie] où pend pour enseigne le Signe de la Croix, » absente et représentée par Pierre de Bédarrides et par Alzias Bertrand, la somme de 200 écus d'or sol (20 juin 1583). — Procuration donnée par Marguerite de Lévis à Me Jean Falc, notaire, son greffier de la baronnie de Montredon (Paris, 29 juillet 1583). — Quittance faite par sire André Arlhiac, bourgeois de Valabrègue, à Daniel Bertrand, écuyer, de Montfrin, fils de feu Me Louis Bertrand, docteur, pour 280 fr. 10 s. t. (7 février 1584). — Testament de Jean Grimault, cordonnier de Valabrègue (3 mars 1584). — Testament de Louis Fontaine, laboureur de Valabrègue (3 mars). — Testament de Me Aymes Perrier, cordonnier de Valabrègue (4 mars). — Mariage entre sire Antoine Reboul, de Théziers, et Jeanne Maurand, fille de feu Me Antoine Maurand, viguier de Montfrin (29 avril 1584). — Oblige pour

Me Jean Périer, charpentier de Montfrin, contre Jacques Belly, laboureur de Fournès (28 septembre 1584). — Bail de brebis passé par Me Jean Jausserand, notaire de Sernhac, à Vanturin Blanchard, son rentier de Meynes (3 novembre 1584). — Oblige pour Claude Martinon, écuyer, de Montfrin, contre Esprit Godable, laboureur dud. lieu (17 décembre 1584). — Procuration donnée par Marguerite de Lévis à Messire Hector de Cardaillac, baron de Bieulle, pour « appoincter et accorder » le différend qu'elle a avec Antoine Jourdan (31 janvier 1585). — Arrentement fait par Pancrace Perret, veuve d'Alzias Godable, régent de Montfrin, à Alzias Blanc (2 février 1585). — Quittance pour Guillaume Maurand, écuyer, lieutenant de viguier de Montfrin, avec reconnaissance pour Marguerite Maurand, sa sœur (1er avril 1585). — Quittance faite par Marguerite de Lévis, dame de Montfrin, à Me Pierre de Bédarrides, citoyen d'Avignon, pour 1107 écus sol, somme recouvrée par lui au nom de Marguerite (Château de Montfrin, 20 avril). — Quittance faite par Marguerite au même pour 1487 écus sol, somme recouvrée. Raimond Peyleau, sieur de Roquecaude, et Hélias Leroy, marchands de Castres, rentiers de la baronnie de Montredon, ont versé 1399 écus sol. Ils ont versé en outre 19 écus sol pour reste de la rente du bénéfice des Forniatz. Me Jean Falc, notaire de Roquecourbe et procureur juridictionnel de Marguerite en la terre de Montredon, a versé 70 écus sol (20 avril). — Donation faite par Marguerite de Lévis à damoiselle Françoise de Gérantes, damoiselle de Montclar, sa cousine, fille de Messire Louis de Gérantes, baron de Montclar en Provence, et de Catherine de Trans, « l'ayant elle nourrye dez sa petitesse et infance auprès de sa personne, où est encores de présent. » Elle lui donne 740 écus d'or sol dus à Marguerite par noble Pierre de Faret, seigneur de Saint-Privat, lieutenant de sénéchal en la sénéchaussée de Beaucaire et Nimes, avec Nicolas de Bargeton, seigneur de Cabrières, pour caution principale (Château de Montfrin, 28 avril). — Oblige pour Marguerite de Lévis contre noble Jacques Teste, seigneur de Lamotte-Conilh en Dauphiné, à présent demeurant aux lieux de Marguerittes et Bezouce près Nimes, pour 133 écus 1/3 sol (29 avril). — Oblige pour Me Antoine Gasquet, receveur de la dame de Montfrin, contre Guillaume Pinet, baile de Meynes (9 mai 1585). — Mariage entre Jean Maurand, fils de feu Antoine, quand vivait lieutenant de viguier de Montfrin, et de Catherine de Recordz, et Maurice de Rogeron, de Beaucaire (18 juillet 1585). — Testament de sire Pierre de Bédarrides, citoyen d'Avignon, demeurant à Montfrin. Il est « malade et indispouzé de son corps de certaine malladie corpourelle, gissant au lict, de laquelle, avec l'ayde de Dieu, espère esvader. » Il désire être inhumé à Avignon, dans l'église de l'Observance. Des pénitents blancs l'accompagneront, ainsi que les frères des quatre Ordres Mendiants, treize pauvres, douze jeunes filles pauvres. Celles-ci auront « ung petit cierge de cire ardant à la main, dont les cinq cierges seront de cire rouge et les sept de cire bleufve, en signe et pour l'honneur des cinq playes de N. S. J. C. et des sept joyes ou gaultz de la vierge Marie. » L'acte est passé dans le château de Montfrin, « dans la chambre sur la despance, où led. testateur est mallade ». Me Antoine Constans, prêtre, Me Claude Forestier, apothicaire, Jean Vellan, chirurgien, Me Pierre Ribier, praticien, Jean Maurand, maître d'hôtel de Mme de Montfrin, Antoine Villar, d'Uzès, Jacques Vallée, de Paris, demeurant à Montfrin, sont témoins. Le testateur n'a pu signer « à cause de son indisposition » (1er novembre 1585). — Déclaration faite par Pierre de Bédarrides, avec cession et rémission au profit de Me Antoine Constans, prêtre et recteur de la Sainte Croix de Montfrin (1er novembre). — Déclaration faite par Guillaume Maurand, écuyer, lieutenant de viguier de Montfrin, avec cession et rémission au profit d'Antoine Gasquet, capitaine-lieutenant de la compagnie des gens de guerre à pied du seigneur de Pérault, habitant de Montfrin (3 février 1586). — Donation faite par Marguerite de Lévis à sa cousine Françoise de Gérantes, damoiselle de Montclar. Il s'agit cette fois de 345 écus 2/3 d'or sol, dont 288 sont dus à Marguerite par Laurent Richard, écuyer, de Beaucaire, suivant la cession à elle faite par damoiselle Maurice de Rogeiron, sa fille de chambre, au contrat de son mariage avec Jean Maurand, moyennant la somme de 333 écus 1/3 et deux robes nuptiales, payées comptant par Marguerite pour la dot de Maurice aud. contrat (4 août 1586). — Accord et appointement entre Guillaume de Calvière, écuyer, baron de Boucoiran, habitant de Montfrin, et Barthélemy Portes et consorts (6 août 1586). — Ratification de quittance faite par Marguerite de Lévis à noble Barthélemy de Rodes, seigneur d'Auriac, citoyen d'Avignon, pour 630 écus sol, en déduction de 1630 écus sol à elle dus par M. d'Auriac (3 juillet 1588). — Testament de sire Pascal Penolhan, baile de Meynes (20 juillet). — Donation faite par Marguerite de Lévis, dame de Montfrin, à Marie Noguet, sa fille de chambre, fille d'Accurse Noguet, dit *Le Visiteur*, d'Avignon. Il s'agit de 55 écus sol (25 août 1589). — Procuration faite par Marguerite de Lévis Feu puissant seigneur Messire Gillibert de Lévis, duc de Ventadour, pair de France, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, conseiller en son

Conseil Privé et d'État, lui était redevable de 4000 écus sol. Peu avant son décès, le terme du paiement échu, M. de Lévis avait fait apporter cette somme à Avignon, entre les mains de sire Louis Gratien, marchand, pour être remboursée à Marguerite. Celle-ci en avait fait cession et transport à haut, illustre et puissant Messire Henri, duc de Montmorency, pair et premier maréchal de France, gouverneur et lieutenant-général pour S. M. en Languedoc. Marguerite nomme le capitaine Antoine Gasquet pour aller retirer les 4000 écus des mains de Gratien. « Faict et recité en lad. ville de Montfrin, au chasteau de lad. dame et dans la grand chambre respondant sur la basse court » (7 septembre 1591).

E. 489. (Liasse.) — 11 cahiers, 145 feuillets, papier.

1516-1524. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Protestation de Mᵉ Alzias Bertrand, notaire de Montfrin. Il comparaît dans le consistoire de la cour ordinaire de Montfrin, en présence de Jacques Godet, lieutenant de viguier, siégeant sur un banc. Il expose que Mᵉ Mondon Perret, prêtre et prieur de Velleron, *de Avelleyrone*, au Comtat Venaissin, a obtenu contre lui des ordonnances de la cour du vice-légat d'Avignon, au sujet d'une chapellenie fondée dans l'église de Montfrin par feu Claude Bonfils. Perret a fait excommunier Bertrand, qui ne peut obtenir le bénéfice de l'absolution qu'en obéissant aux ordonnances obtenues contre lui. Il proteste qu'il y obéit, mais sans préjudice de son droit dans le procès pendant devant le parlement de Toulouse et le sénéchal de Beaucaire (19 mai 1516). — Obligation faite par Jean Banières, de Montfrin, et Guillaume Bontous, de Marsillargues au diocèse de Nimes, fermiers du droit de l'équivalent à Beaucaire, à Pierre Tornès, *Tornesii*, marchand d'Uzès, pour 256 l. t. (26 mars 1517). — Vente faite par Bertrand Broche, de Domazan, à Guillaume Beau, *Belli*, de Fournès, d'une olivette (27 mars). — Lods fait par Jacques Godet, de Montfrin, lieutenant de viguier et procureur de magnifique dame Marguerite de Clermont, mère et tutrice de Clément Albaron, dit Alamand, seigneur de Lers et baron de Montfrin et Rochefort, à Mᵉ Raimond Puel, notaire d'Avignon (1ᵉʳ avril 1517). — Prestation de caution pour Vidal Fize, berger de Saze, *de Sadone*. C'est au château de Montfrin, *in bardato dicti castri*, en présence de Georges Vaissete, baile de la baronnie de Rochefort pour magnifique seigneur Clément Albaron, baron de Lers, Rochefort et Montfrin, que Jean Sorbière, de Saze, présente caution pour Fize (7 avril). — Quittance faite par Jacques Godet, procureur de Marguerite de Clermont, mère et tutrice de Clément Albaron, à Jacques Dumas, rentier de la baronnie de Rochefort, pour 160 l. t. (23 avril). — Lods fait par André Veilhaire, *Vigillatoris*, et Jean Niquet, ouvriers de l'œuvre de l'église de Montfrin, à Jean Banières (7 août 1517). — Lods fait par frère Préjean de Bidoux, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur de Saint-Gilles, seigneur de la noble maison de Saint-Jean de la commanderie de Montfrin, à Jacques Faze, de Montfrin (6 octobre 1517). — Caution avec déclaration de bans pour les consuls de Meynes. Le 3 novembre 1517, dans la rue de Meynes, par-devant Jean Arnaud, Guillaume Guigon et Jean P., consuls de Meynes, se présente noble damoiselle Catherine d'Aramon, fille de noble Guillaume d'Aramon, seigneur et baron de Lédenon et de Clausonne. Des porcs appartenant à son père ont été pris sur le territoire de Meynes. Elle en demande la restitution sous caution, ce qui est fait. — Protestation pour les consuls de Meynes. Ils requièrent noble Jean d'Aramon, fils du seigneur de Lédenon, de restituer deux bœufs appartenant à Barthélemy Rogier, de Meynes (13 novembre). — Lods fait par noble frère Jean Philibert, précepteur de la commanderie d'Arbois et de la Sainte Épine, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, procureur de frère Préjean de Bidoux, chevalier, grand prieur de Saint-Gilles, seigneur et précepteur de Montfrin, à Mᵉ Jean Hayraldier, prêtre, de Valabrègue (29 mars 1519). — Tradition faite par Gaspard Saurin, Raimond Calvet et Louis Gibert, consuls de Montfrin, à Hilaire Maurand, pour garder le tènement de la Grève de Montfrin (4 avril 1519). — Autorisation donnée par le précepteur d'Arbois à Abel Fabre, rentier des moulins du sénéchal situés sur le Gardon près de Remoulins, de faire passer un sapin, *certum sapinum*, ou petite poutre appelée *corte*, au-dessus de la chaussée du grand prieur (8 avril. L'acte est passé dans la chambre rouge de la maison de Saint-Jean à Montfrin). — Lods fait par Guillaume Bernard, de Montfrin, à Antoine Servelh, de Meynes (15 mai 1519). — Dépôt avec protestation faits par noble Jean Philibert, précepteur d'Arbois et procureur du grand prieur de Saint-Gilles. Pierre Gueydan, procureur de la dame de Lers, avait saisi une mule du grand prieur pour 16 l. 8 s. 6 d. t. C'est pourquoi Philibert dépose cette somme entre les mains de Pascal Alborn, bourrelier de Montfrin (1ᵉʳ octobre 1519). — Lods fait par noble frère Jean Philibert, précepteur d'Arbois, procureur du grand prieur de Saint-Gilles, à Pierre Blanc, *Albi*, de Montfrin (10 octobre). — Protestation et dépôt faits par Mondon Astier, devant la grande porte de la maison de la

commanderie de Montfrin, entre les mains de Mᵉ Jean Laurent, prêtre de Montfrin. Il s'agit de 4 florins petits (8 octobre). — Lods fait par Étienne Daladret, rentier et procureur de noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès, à Vidal Barjac, de Remoulins, pour une petite maison sise à Remoulins, dans la rue Droite, *carreria Recta* (13 octobre). — Testament d'André Bernard, de Montfrin (11 octobre). — Compromis entre Mᵉ Antoine Martin, prêtre de Montfrin, et noble frère Jean Philibert, précepteur d'Arbois et procureur du grand prieur de Saint-Gilles. Le prêtre avait acquis à Montfrin une maison et quatre faïsses, confrontant du marin la cour d'un moulin à huile du grand prieur, avec certaines fenêtres qu'il avait fait ouvrir donnant sur cette cour. M. d'Arbois demandait la disparition de ces fenêtres (28 octobre). — Bail fait par frère Jean Philibert, « commandeur d'Arbois et Saincte Spine », procureur du grand prieur de Saint-Gilles, et gouverneur pour lui de la maison et commanderie de Montfrin, à Raimond Calvière, de Montfrin, pour « le mas et laboraige d'Ornihes », appartenant au grand prieur, « et parelhement toutes les terres laborives qui sont dessa la rivière de Gardon. » Le bail est de 5 ans. C'est un contrat à *facherie*. Le *fachier* donnera la moitié des grains récoltés, etc. (16 août 1522). — Licence de faire passer une petite barque sur la prise d'eau des moulins du grand prieur, donnée par frère Jean Philibert, commandeur d'Arbois, à Martin Morier, procureur de Mᵉ Jacques Roques, seigneur de Clausonne, moyennant 5 sols (19 août). — Licence accordée par les consuls de Meynes à Pierre Tornès, de percer les murailles de Meynes pour faire passer des poutres nécessaires à la construction d'un moulin à olives : *quia non potest transire fustes, ad hoc faciendum, per carrerias de Medenis, propter longitudinem illarum, ideo petiit licenciam..... perforandi menias sive las muralhes ejus loci,... prope turrim existentem.... a parte circii*. Tornès reçoit aussi l'autorisation de faire écouler les eaux dud. moulin de manière à ce que les habitants ne soient pas incommodés : *faciendi unum torum sive fore ad fines transeundi aquam inferiorem venientem de eodem molendino, ad fines ut putredo ejusdem aque minime habitatoribus dicti loci nocere valeat* (24 août). — Obligation faite par Antoine Rivière, de Fournès, à Mᵉ Jean Colomb, prêtre dud. lieu, pour 19 écus (5 septembre 1522). — Lods fait par noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès, à Guillaume Bel (château de Fournès, 7 octobre 1522). — Testament de Barthélemy Acciday, fustier de Tresques (9 octobre). — Testament de Toinette Picarel, veuve de Jean Exin, de Montfrin (14 octobre 1523). — Conseil tenu à Montfrin. Le 24 février 1523 v. s., jour de Saint Mathias, dans la maison de Mᵉ Peyron Espeaute, par-devant Mᵉ Andrieu Juvenel, viguier de Montfrin, s'assemblent sires Jean Godable, Jean Jarri et Antoine Bernard, consuls, et les principaux habitants. Jean Godable fait savoir que la communauté de Meynes désire transiger dans le procès qu'elle a contre la communauté de Montfrin, à l'occasion « de ung terroir *sive* grave situé.. . de là la rivière de Gardon. » L'assemblée décide de transiger. — Obligation faite par Jacques Sayard, de Jonquières au diocèse d'Arles, à Mᵉ François Meynier, de Barbentane, meunier du moulin de la maison de Saint-Jean sur le Gardon, pour 18 salmées 1/2 de blé (8 mars 1523 v. s.). — Testament de Pierre Chevalier, *Militis*, d'Aramon (13 mars). — Appointement entre frère Jean Philibert, commandeur d'Arbois, et Laurent Galian, de Beaucaire, exécuteur de l'âme, *tanquam exequtorem anime*, de Pierre Chevalier. Le commandeur d'Arbois, au nom du grand prieur de Saint-Gilles, Préjean de Bidoux, prétendait que Pierre Chevalier, habitant d'Aramon, était décédé à Montfrin. Ses parents voulant emporter son corps à Aramon sans faire les obsèques dues dans le lieu du décès, le commandeur s'opposait au départ du corps, comme administrateur et prieur de l'église de Montfrin. Laurent Galian, comme exécuteur testamentaire de Chevalier, répliquait qu'il n'était rien dû pour ses funérailles au prieur et aux prêtres de Montfrin. Le commandeur réclamait le quart du prix des funérailles avant de laisser partir le corps. Refus de Galian. Enfin on convient que le corps de Chevalier sera porté et inhumé à Aramon. Le prieur, le sacriste et les autres prêtres de Montfrin recevront 50 sols tournois (17 mars). — Testament de Pierre Ribeyrol, de Fournès (24 mars).

E. 490. (Registre.) — 56 feuillets, papier.

1524-1526. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Transaction ou appointement entre Ardoin Tuch, de Fournès, et Louise Colomb, veuve de Jacques Tuch, au sujet d'une succession (11 avril 1524). — Lods fait par noble écuyer Luc de Laudun, seigneur de Fournès et du territoire de Gévolon, à Lazare Vauzan (17 avril). — Donation faite par noble Jean de Bruez, fils de feu noble Rodon de Bruez, quand vivait habitant, soit Montfrin, soit Sernhac, aux jeunes Guillaume et Michel Borgès, frères, de Fournès (16 octobre 1524). — Codicile de noble Rodon de Bruez (24 octobre). — Lods fait par noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès, à Firmin Renouard et à Delphine Charas, mariés, de

Fournès (27 octobre). — Autorisation demandée par Abel Fabre, de Remoulins, à noble Gaspard Cresp, gouverneur de la maison de Saint-Jean de Montfrin, pour faire passer une barque sur la prise d'eau du moulin de Montfrin, moyennant le paiement du droit dû (27 octobre). — Procuration donnée par Mᵉ Alzias Bertrand, notaire de Montfrin, à frère Jean de Casalz, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, gouverneur du château de « Tesque » près d'Aiguesmortes, à Antoine Badaroux, *eygueserium* de Montfrin, pour retirer des mains des officiers d'Aiguesmortes son cheval saisi (8 novembre 1524). — Mariage entre Claude Guirafand, de Beaucaire, et Toinette Vincent, de Fournès (20 décembre 1524). — Testament de Georges Vaissette, de Montfrin (25 décembre). — Reconnaissance faite par Guillaume Avon, François Gras, Antoine Grivard et Antoine Bel, consuls de Théziers, à noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès et du terroir de Gévolon, pour leurs droits de dépaissance communale dans led. terroir (10 avril 1525). — Reconnaissance de Pierre Veilhaire, notaire de Montfrin, à Luc de Laudun (10 avril). — Autres reconnaissances à Luc de Laudun, seigneur de Fournès. — Testament de Mᵉ Rostaing Fabre, de Montfrin (13 février 1524 v. s.). — Reconnaissance féodale d'Antoine et de Lucie Vernède, de Pougnadoresse, à frère Antoine de Ruoms, précepteur ou commandeur de Nimes, pour une olivette située à Castillon (26 juillet 1525). — Obligation faite pour Antoine Brisson et Jean Parrolhan, de Meynes, à Pierre Tornès, d'Uzès (4 janvier 1525 v. s.).

E. 491. (Registre.) — 201 feuillets, papier.

1521-1531. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Rubrique des actes. — Transaction entre Antoine Valette et Étiennette Combe, mariés, de Fournès, d'une part, et Antoine Combe, frère d'Étiennette, d'autre part. Il s'agit d'un affrairement entre les parties, qui comparaissent devant Pierre Gueydan, viguier de Fournès (26 novembre 1526). — Mariage entre Bertrand Vielhe, de La Roque, et Françoise Dalhias, d'Avignon (1ᵉʳ juin 1522). — Obligation faite par noble Jean d'Aramon, fils de noble Guillaume d'Aramon, seigneur de Lédenon, à Jean Malian, de Lédenon, pour 20 florins 3 gros tournois (8 novembre 1521). — Décharge d'administration de tutelle, donnée dans la galerie basse de la maison de Saint-Jean de Montfrin, par-devant Benoît Bastardon, lieutenant du régent de la cour de lad. maison, siégeant sur un banc de pierre (1ᵉʳ avril 1528). — *Actoria consulum loci de Fornesio.* Le 8 février 1528 v. s., à Fournès, dans le local de la cour ordinaire, par devant André Juvenel, viguier de Fournès, siégeant sur un banc de bois, se présentent Claude Belledent et Ardoin Rossel, consuls de Fournès. En présence des conseillers et des principaux habitants de Fournès, ils exposent que la communauté a plusieurs procès à la cour ordinaire de Fournès, au sénéchal de Beaucaire, au parlement de Toulouse. On ne peut les poursuivre sans le ministère de procureurs. On demande au viguier l'autorisation d'en constituer, ce qu'il accorde (8 février). — Mariage entre Guillaume Rossel, de Fournès, et Marguerite Tavernier, de Bollène (8 février 1527 v. s.). — Nomination de procureurs pour la communauté de Fournès (27 mai 1529). — Testament de Jean Arpin, rentier de la maison de Saint-Étienne de Arenis au diocèse d'Arles (20 août 1529). — Nomination de procureurs par les consuls de Fournès (8 juin 1531). — Lods fait par Mᵉ Pierre de Salis, prêtre et bénéficier de l'église de N.-D. de Villeneuve-lez-Avignon, à Mᵉ Siméon Nègre et à Pierre Arbieu, de Saint-Hilaire d'Ozilhan (22 mars 1530 v. s.). — Lods fait par Antoine Gomard, de Théziers, à Poncet de Arenis, de Montfrin (20 août 1529). — Lods faits par Mᵉ Pierre de Salis prêtre et bénéficier de l'église collégiale N.-D. de Villeneuve-lez-Avignon, à Jean Cantarelle, de Sernhac (24 novembre 1530). — Vente faite par Mᵉ Guirard D., notaire de Valliguière, à Jean Beynier et à Bernard Mathieu, d'Estézargues (6 décembre 1528). — Lods fait par Mᵉ Antoine Maurand, prêtre et curé de Montfrin, comme procureur de frère Jacques de Manas, chevalier, grand prieur de Saint-Gilles, seigneur et commandeur de la commanderie de Montfrin, *domini et preceptoris domus preceptorie Montisfrini*, à Jean Beynier, de Théziers, et à Bernard Mathieu, d'Estézargues (6 février 1528 v. s.). — Lods fait par noble Gaspard Crespon, gouverneur de la maison de l'hôpital de Saint-Jean de Montfrin, à Mᵉ Jean Pouget, d'Aramon (25 avril 1526). — Achat pour Mᵉ Jean Fenouillet, prêtre de Meynes (13 mai 1526). — Achat pour Mᵉ Antoine Tornès, marchand d'Uzès (1ᵉʳ août 1526). — Lods fait par frère Guillaume de Rochmol, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieur du prieuré d'Aix, *prioratus Aquensis*, vicaire général pour le spirituel et le temporel du grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de Montfrin, à Jean Laurent, berger de Comps (9 février 1526 v. s.). — Procuration pour les habitants de Montfrin, qui sont nommés à l'acte (6 octobre 1527). — Mariage entre Antoine Fabre, de Fournès, et Catherine Cadière, de

Lédenon (26 novembre 1525). — Mariage entre Guillaume Bertrand, fils du notaire de Montfrin Alzias Bertrand, et noble Delphine Falque, d'Arles (26 décembre 1525). — Reconnaissance de dot pour noble Delphine Falque (22 mars 1525 v. s.). — Testament de Jacques Foquier, d'Estézargues (6 juillet 1529). — Lods fait par Me Pierre de Salis, prêtre de la collégiale de Villeneuve, comme procureur du doyen et du chapitre de lad. collégiale, à Me Vital Reynaud, prêtre de Saint-Hilaire (22 mars 1530 v. s.). — Lods fait par Me Antoine Maurand, curé de Montfrin, procureur du grand prieur de Saint-Gilles, à Jean Borat, de Meynes (23 novembre 1530). — Achat pour Antoine Tornès, de Meynes (30 novembre 1528). — Achat pour noble Mathieu Bargeton, coseigneur de Lédenon (25 août 1528). — Achat pour Me Laurent Pasteur, prêtre de Montfrin (22 octobre 1528). — Procuration de la cour ordinaire de la maison de Montfrin, donnée par le grand prieur de Saint-Gilles Jacques de Manas à Jean Maurand (11 octobre). — Quittance faite par noble Jean d'Aramon, seigneur de Lédenon, à Me Jacques Roques, seigneur de Clausonne, pour 100 l. t. (14 avril 1530). — Lods fait par Me Antoine Maurand, curé de Montfrin, procureur du grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de Montfrin, à Bertrand Bérenger, de Montfrin (14 novembre 1530).— Lods fait par noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès, à Jean Palhier, de Montfrin (28 septembre 1529). — Reconnaissance féodale faite par Pierre Tornès, représenté par son fils Antoine, au grand prieur de Saint-Gilles Jacques de Manas (2 juin 1531). — Lods fait par Me Antoine Maurand, procureur du grand prieur de Saint-Gilles, à Me Jean Laurent, prêtre de Montfrin (15 mars 1531 v. s.). — Lods fait par Me Pierre de Salis, prêtre bénéficier de la collégiale de Villeneuve, à noble Mathieu Bargeton, d'Uzès, coseigneur de Lédenon (4 octobre 1531). — Achat pour Me Nicolas Bonnefoi, notaire d'Aramon (10 février 1531 v. s.). — Achat pour Me Pierre Légal, notaire de Lédenon (8 avril 1531). — Mariage entre Jean Sayard, de Jonquières au diocèse d'Arles, et Claudie Avon, d'Estézargues (21 janvier 1531 v. s.). — Acapte fait par Me Arnaud Roques, prieur de Colombiers, *de Columberiis*, procureur de Me Jacques Roques, seigneur de Clausonne, son frère, à Jean Lautier, de Meynes au diocèse d'Arles (22 janvier 1531). — Acapte fait par noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès et de Gevoon, à Antoine Badieu, de Montfrin (29 juin 1531).

E. 492. (Registre.) — 148 feuillets, papier.

1527-1529. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Rubrique des actes. — Reconnaissance faite par Antoine Vincent, de Fournès, à son fils aîné Jean (29 mars 1527). — Acapte fait par Luc de Laudun, seigneur de Fournès, à Guillaume Cancier, de Montfrin (17 avril 1527). — Nomination de procureurs faite par Jean Godable, Me Denis Bertrand, notaire, Guillaume Guirard et Antoine Bertrand, consuls de Montfrin (16 juin 1527). — Compromis et sentence arbitrale entre Lionet Boisson, lépreux de Fournès, et les hoirs de Jean Pomier : Claudie, Pétronelle et Armande Pomier, femme dud. Boisson. A l'acte est annexée la sentence arbitrale rédigée en langue d'oc par Luc de Laudun, seigneur de Fournès, Jean Godable et Jean Maurand, arbitres choisis par les parties : ..... *L'an et jour icy desoubz expeciffficas, vist lo drech d'une partie et d'autre et oides lasd. parties, lors procurors et aultres que an vodut dire ou desdire de los drech et en tout que an vodut dire et allegar, aven dich et ordenat per nostre present sentence arbitraire.....* (2 juillet 1527). — Apprentissage. Firmin Geynet, de Meynes, confie son fils Guillaume, pour lui apprendre le métier de cardeur, *artem cardature*, à Me Claude Merle, cardeur de Montfrin (6 octobre 1527). — Conseil tenu à Montfrin. Le 6 octobre 1527, dans la maison des prêtres de l'église de Saint-Étienne d'Uzès, qu'ils ont eue par une fondation de feu Jean Raffin, marchand d'Uzès, et par-devant Me Antoine Blanc, régent de Montfrin pour Messire Clément Albaron, baron de Montfrin, se réunissent les consuls et habitants de Montfrin. Il s'agit « de tailher la tailhe du Roy, ... tant de l'ayde et octroy que aussy de la gensdarmarie .... , » de « curer et acoustrer les robines.... affin que les eauues se puissent excoller et que ne puissent nyer les blez. » Il y a un gros procès au parlement de Toulouse contre la dame de Montfrin. Il faut nommer des procureurs et un syndicat pour ne pas le perdre. Enfin, « lad. dame a fait vandanger plusieurs vinhes de plusieurs particuliers..... , et celuy que a achapté le vingtem ne l'a peu lever. » Il est nécessaire de trouver de l'argent autre part. — Arrentement du four de la maison de Saint-Jean de Montfrin, passé par Me Antoine Maurand, prêtre, gouverneur de lad. commanderie pour frère Préjean de Bidoux, grand prieur de Saint-Gilles, à trois habitants de Montfrin. Le bail est de 3 ans et le prix annuel de 2 l. t. (10 novembre 1527). — Appointement entre Me Bonnet de

Lacombe, marchand d'Avignon, et Mᵉ Falquet Bergond, habitant de Montfrin. Lacombe ou Combe avait vendu du drap à Bergond pour 9 écus 1/2 sol et l'avait fait excommunier pour non paiement (20 janvier 1527 v. s.). — Quittance faite par Guillaume Guirard, Denis Bertrand et Antoine Bernard, consuls de Montfrin, à Mᵉ Jean Laurent, prêtre de Montfrin, représenté par Jean Godable, d'un acompte de 20 l. t. « et ce pour poyer les despances et vaccations de Mʳ le lieutenant de juge de Beaucaire, ... les informations dez olives contre Madame ou ses gens, que aussi pour bailher au maréchal de lotgis de Mʳ le grand maistre, pour rebatre une lance que devoit venir lotger en garnison, oultre ceux que sont icy à Montfrin » (16 janvier). — Arrentement du devois et de la pêcherie de la chaussée des moulins de Montfrin, passé par frère Antoine de Ruoms, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Nimes, et Antoine Maurand, prêtre, gouverneur de la maison et commanderie de Montfrin pour frère Préjean de Bidoux, grand prieur de Saint-Gilles, à Benoît Bastardon, de Montfrin. Il s'agit de « la pescharie *sive* le devès de la pescharie de la resclause dud. Montfrin, tant dessus comme dessoubz, et tant seulement que peult contenir led devès..... » Le prix est de la moitié du poisson pris (11 février 1527 v. s.). — Conseil tenu à Montfrin (17 février). — Arrentement passé par Mᵉ Alzias Bertrand et Mᵉ Denis Bertrand, oncle et neveu, notaires de Montfrin, à Pons Blisson, de Beaucaire, d'une maison leur appartenant à Beaucaire, à la gache du Marché. Le bail est de 5 ans, pour le prix global de 120 florins petits de 12 s. t. (13 mai 1528). — Testament d'Antoine Roux, forgeron de Fournès (7 juin 1528). — Arrentement passé par Antoine Blanc, de Montfrin, à Mᵉ Antoine Martin, prêtre dud. lieu. Il s'agit d'une maison située à Nimes, près de la Belle-Croix, *loco dicto* : *lo Plan de la Coyretariè* (6 juillet 1528). — Testament de noble Jeanne des Baux, *de Baxio*, damoiselle, femme de noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès, *gravi infirmitate oppressa*. Elle désire être inhumée dans l'église de Fournès, dans la chapelle dud. seigneur (24 août 1528). — Achat pour noble Mathieu Bargeton, coseigneur de Lédenon (25 août). — Arrentement passé par sire Jean Banières, fermier du droit de l'équivalent au lieu et table de Montfrin, à Jean Lhot, de Montfrin, pour « tout le suif *sive* greysse que led. Banières fera à sa table de sa bocherie ». Le bail est de 3 ans. Le prix de chaque charge de suif est de 6 écus au soleil (9 octobre 1528). — Obligation pour noble frère Robert Aube, *Albi*, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Trinquetaille, receveur du commun trésor de l'Ordre, *ejusdem religionis*, au prieuré de Saint-Gilles. Il s'agit de 80 l. t. (16 octobre). — Achat pour Mᵉ Laurent Pasteur, prêtre de Montfrin (22 octobre). — Dénonciation de nouvelle œuvre. Le 26 octobre 1528, dans la cour du moulin des olives de Jacques de Manas, grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de Montfrin, « à la quarte faïsse », Jean Maurand, procureur du grand prieur, « voyant deux pertuis parcés en une murailhe de la maison que soloit estre à Mᵉ Anthoine Martin, prebtre, et pour ce que l'on a fait lesd. pertuis pour fere fenestres pour regarder dans lad. court, » etc. — Lods fait par noble Jeanne des Baux, femme de Luc de Laudun, seigneur de Fournès, au nom de son mari, à Firmin Regord et à Delphine Charays, mariés, de Vers, *de Vercio* (29 octobre). — Procuration donnée par frère Jean Bajier, prêtre de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à MMᵉˢ Antoine Maurand et Grégoire Duron, prêtres demeurant dans la maison de Saint Jean de Montfrin, pour prendre en son nom possession des bénéfice, rectorie, sacristie ou vicairie qui lui écherront par collation du grand prieur de Saint-Gilles (5 novembre 1528). — Testament d'Isabelle Pellet, femme d'Antoine Carri, de Montfrin (9 décembre 1528). — Mariage entre Antoine Daros, de Codolet, et Guillemette Chier, de Montfrin (10 janvier 1528 v. s.). — Protestation faite par Mᵉ Antoine Maurand, curé de Montfrin et procureur du grand prieur de Saint-Gilles, au sujet des fenêtres donnant sur la cour du moulin à huile du grand prieur (11 janvier).

E. 493. (Registre.) — 87 feuillets, papier.

1520-1528. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Reconnaissances pour le commandeur de Montfrin. — Les premiers feuillets contiennent des reconnaissances de 1528, faites à frère Jacques de Manas, grand prieur de Saint-Gilles et commandeur de Montfrin. Ils sont fort endommagés. La date du jour et du mois est emportée sur le premier feuillet et ne peut être donnée par les suivants, à cause de cette formule si fâcheuse : *anno et die quibus supra*. Ces premières reconnaissances sont faites par des habitants de Montfrin. — Reconnaissance de Mᵉ Pierre Combes, hôte à l'enseigne de Notre-Dame. — Reconnaissance de Mᵉ Laurent Plantier, prêtre de Montfrin (9 janvier 1528 v. s.). — Reconnaissance de noble Jean de Bonets, de Montfrin (15 janvier). — Reconnaissance de Poncet de Arenis (21 janvier). — Reconnaissances des habitants de Castillon, Valliguière, Pouzilhac, Le Pin, Saint-Pons, Connaux, *de Conaucio*, et Saint-Hilaire d'Ozilhan,

Sancti Yllarii de Osilhano. Elles sont faites à frère Préjean de Bidoux, grand prieur de Saint-Gilles et commandeur de Montfrin. Elles sont de 1520. — Reconnaissance de Mᵉ Étienne Asagier, prieur de Castillon (22 août 1520). — Reconnaissance de Mᵉ Raimond de Monis, pour une terre sise à Saint-Martin de Jonquières (Pouzilhac, 26 août). — Reconnaissance des procureurs de la communauté du Pin, Pierre Cortasserre et Michel Castanhier. Ils reconnaissent tenir du grand prieur, *una cum domino d'Arbois*, le village du Pin, les terres cultes et incultes, les montagnes, les collines, les vallons, les bois, les vignes, les maisons et les pâturages de son territoire (28 août). — Reconnaissance des consuls de Saint-Pons-la-Calm, *Sancti Poncii de la Calm*, Pierre Bailhe et Antoine Demases. Ils reconnaissent le consulat de Saint-Pons, le puech de La Garde, *podium de la Garde*, situé dans le territoire du Pin, confrontant les pâturages de Saint-Vincent de Gaujac, le salage, *cum salagio*, de La Garde, etc. (29 août). — Reconnaissance de Louis Duclap, de Connaux (29 août). — Lods fait par le seigneur d'Arbois à Mathieu Palisse. L'acte est passé dans la maison du seigneur de Gaujac (29 août). — Acapte fait par noble frère Jean Philibert, commandeur d'Arbois et de la Sainte Épine, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, procureur du grand prieur de Saint-Gilles, à Jean Esbérard, de Castillon (2 septembre 1520). — Reconnaissance de Mᵉ André Esbérard, d'Uzès (17 octobre 1520). — Reconnaissance de La Capelle. — Reconnaissances des habitants du Pin, Saint-Pons, Castillon, etc., faites au grand prieur de Saint-Gilles Jacques de Manas, commandeur de Montfrin (1528-1529). — Reconnaissance de Mᵉ Armand G., prêtre et de Pierre Héraldier, de Valabrègue (16 février 1528 v. s.). — Reconnaissance d'Antoine Delon, de Valabrègue, pour lui et Mᵉ André Delon, prêtre (16 février).

E. 494. (Registre.) — 124 feuillets, papier.

1529-1530. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Rubrique des actes. — Testament de Jean Gibert, de Meynes (18 avril 1529). — Mariage entre Barthélemy Feret, du diocèse de Carcassonne, et Hélène Dubois, de Beaucaire (25 avril). — Testament d'Alzias de Leyrac, de Montfrin (13 mai 1529). — Lods fait par Jacques de Manas, grand prieur de Saint-Gilles et commandeur de Montfrin, à Jean Brun, de Montfrin (7 juin 1529). — Sous-arrentement fait par Jean « Coupin », rentier des biens de feu Jean Mathieu, hôte, quand vivait, de Saint-Étienne-de-l'Herme, « des Hers», à Antoine Salat, de Montfrin (25 juin). — Testament de Jacques Fouquier, d'Estézargues (7 juillet 1529). — Acapte fait par noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès et de Gévolon, à Robert Perrelier, de Fournès (7 juillet). — Mariage entre Jean Chier, chaussetier de Montfrin, et Aleyssette Nicolas, de Bouquet (11 juillet). — Arrentement fait par Philipe Avon et Alars Arnaud, consuls de Théziers, du moulin à huile de Théziers (3 août 1529). — Mariage entre Pierre Nicolas, de Barbentane, et Toinette Cadière, du diocèse de Viviers (3 août). — Procuration donnée par MMᵉˢ Antoine Maurand et Thomas de Moriers, prêtres et curés de Montfrin, pour comparaître dans un procès pendant en la cour spirituelle de l'évêque d'Uzès, entre eux et les consuls de Montfrin (10 août). — Achat pour Martin Bastide, boucher, *bocherio*, de Sernhac (17 août). — Association pour l'arrentement du moulin à huile de Théziers (18 août). — Lods fait par Antoine Gonard, de Théziers, à Poncet de Arenis, dud. lieu (20 août). — Testament de Jean « Copitin » ou Copin, rentier de la maison de Saint-Étienne de l'Herme (le texte porte *de Arenis*). Il désire être inhumé dans le cimetière de l'église de Bezouce (20 août).— Mariage entre Jean Linhol' marchand de Montfrin, et Madeleine Juvenel, dud. lieu (22 août). — Obligation de 6 salmées de froment faite par André Juvenel et Peronne Patenôtre, mariés, de Montfrin, à magnifique dame Marguerite de Clermont, dame de Lers et de Montfrin, représentée par noble Honorat Roy, son viguier (28 août). — Lods fait par Mᵉ Antoine Maurand, curé de Montfrin, procureur du grand prieur de Saint-Gilles, à Bertrande Bergond, femme d'Alzias Saurin, de Montfrin 29 août). — Testament de François Audigier, de Montfrin (31 août). — Bail pour garder les chèvres de la communauté de Montfrin (12 octobre 1529). — Procuration donnée par Jean Maurand, Guillaume Guirard et Guillaume Robaud, bailes de la confrérie du Saint-Esprit de l'église de Montfrin (19 novembre 1529). — Procuration donnée par frère Antoine de Manas, commandeur et seigneur de Joucas, *de Joucassio*, au diocèse d'Apt (2 novembre). — Réquisition faite par Mᵉ Jean Thomas, prêtre de Montfrin, légataire de Claude Bernard. Il s'agit de « deux grandz branches de boys de sauze verdes et rammez » placées contre une fenêtre par un voisin et « luy occupant la clarté. » « Et en les levant et les hostant, est survenue Symiane Blanquette, famme dud. Thomas Barrieu, laquelle a prins grandz paroles avecques led. messire Jehan Thomas. » Elle lui « disoit... qu'il estoit ung cagot villein, et a réytéré lesd. paroles.... » « Et luy estant au droit de lad. fenestre en lad. eschelle, est survenu quelcung que luy a getté de grosses pierres,

et ung luy a donné contre l'estomac...... Et en gettant lesd. pierres, lad. Simiane appeloit led. messire Thomas : cagot, meschant, et autres paroles octrageuses ..... » (8 décembre 1529). — Réquisition et protestation de Mᵉ Didier Martinon, sacriste de Montfrin, contre Mᵉ Jean Laurent, prêtre de Montfrin (17 décembre). — Vente faite à noble Jacques Faret, seigneur de Saint-Privat, par Antoine Fabrègue, de Saint-Bonnet (31 janvier 1527 v. s.). — Testament de Mᵉ Laurent Plantier, prêtre de Montfrin. Il désire être inhumé dans l'église de Montfrin, près de l'autel de Saint Sébastien (2 février 1529 v. s.). — Arrentement fait par Alzias Robaud, diacre, et Guillaume, son frère, tuteurs des enfants de Barthélemy Robaud, leur frère, de Manduel, à Antoine Romagon, de Manduel (2 février). — Testament d'Antoine Brisson, de Meynes (3 février). — Testament de Rolland Embert, de Rochefort (8 février). — Donation faite par Catherine Trenquier, de Rochefort, aux quatre fils de Jacques Sanche, dud. lieu (8 février). — Arrentement fait par noble Claude de Layrac, prêtre, chanoine et sacriste de l'église collégiale de Roquemaure, comme procureur de magnifique et puissant seigneur Clément Albaron, baron de Lers, Rochefort et Montfrin, à Mᵉ Girard D., notaire de Valliguière, du greffe de la baronnie de Rochefort. Le bail est de 3 ans, et le prix global de 36 l. t. (16 février). — Testament de Pierre Bernard, de Rochefort (22 février).

E. 495. (Liasse.) — 107 feuillets, papier, en 3 cahiers provenant de registres différents, et en mauvais état.

1518-1533. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Achat pour Pierre Blanc, de Montfrin (10 octobre 1519). — Vente faite par Fransone Pin, de Montfrin, à Antoine Badieu, dud. lieu. Fransone comparaît d'abord devant Guillaume Bertrand, régent de la cour de la maison de Saint-Jean de Montfrin, pour lui demander l'autorisation de vendre. Jean des Cabanes, son mari, l'a abandonnée depuis trois ans environ, *ipsam reliquid in magna necessitate et paupertate cum certis paucis bonis*; *que bona non possunt sibi subvenire ad habendum ejus victum et vestitum, considerando magnas et grossas tailhias regias et communes quas convenit quolibet die solvere* (18 novembre 1519). — Reconnaissance féodale faite par Antoine G., de Théziers, à Mᵉ Sauveur Barbiguier, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Théodorit d'Uzès et prieur de Théziers (23 mars 1519 v. s.). — Testament de Mathieu Bardon, de Montfrin (19 juillet 1518). — Acapte fait par Mᵉ Antoine Falcon, religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, économe et procureur du chapitre de N.-D. du Temple de Saint-Gilles, à Siméon Séveyrac, de Montfrin (29 mai 1529). — Achat pour Nicolas Motet, de Meynes (16 mai). — Achat pour Mᵉ Guillaume Barbeyrac, prêtre de Domazan (23 mars 1530 v. s.). — Constitution de procureurs, *actoria*, faite par les consuls de Fournès Guillaume Bel et Guillaume Crampon (12 juin 1533). — Donation faite par Alzias Trenquier et sa femme Jeanne Charays à Clément Albaron, seigneur de Montfrin (11 mars 1530 v. s.). — Lods fait par Mᵉ Antoine Maurand, procureur du grand prieur de Saint-Gilles, à Mᵉ Pierre Fabre, prêtre de Saint-Bonnet (9 avril 1532). — Testament de Jeanne Panassière, de Meynes (24 octobre 1533).

E. 496. (Registre.) — 110 feuillets, papier.

1530-1531. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Rubrique des actes. — Transaction entre Honorat Sobrier, de Domazan, et Claude Barjolat, dud. lieu (23 mars 1530). — Achat pour Mᵉ Guillaume Barbeyrac, prêtre de Domazan (23 mars). — Quittance pour Mᵉ Jacques Roques, *Roquesii*, seigneur de Clausonne. Il s'agit de 110 l. t. en déduction d'un prix-fait pour la construction d'un moulin (14 avril 1530). — Ratification donnée par noble Jean d'Aramon, seigneur de Lédenon, à une transaction passée entre lui et Mᵉ Jacques Roques, seigneur de Clausonne (14 avril). — Arrentement fait par Jacques de Manas, grand prieur de Saint-Gilles et commandeur de Montfrin, à sire Jean Maurand, de Montfrin, pour toutes ses terres labourables situées au-delà du Gardon, dans les territoires de Valabrègue, Théziers et Montfrin (15 mai 1530). — Consulat de Domazan. Le 5 juin 1530, à Domazan, par-devant Pierre F., baile de Domazan, siégeant sur un banc de bois, comparaissent MMᵉˢ Imbert C. et Pierre Robin, *consules antiqui*. Ils ont exercé le consulat pendant un an, et choisi, pour les consuls de l'année qui commence, Merle Garnier et Jean Vidier. Ceux-ci prêtent serment entre les mains du baile, et lui présentent les conseillers qu'ils ont nommés, les estimateurs, le capitaine, Marinet Maurin, les carrériers ou voyers, le garde-fruits. — Obligation pour Mᵉ Jacques Lageret, marchand de Nimes, à lui faite par Guillaume Robaud, de Montfrin (30 juin). — Arrentement fait par noble Jeanne des Baux, femme de noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès (10 juillet 1530). — Testament de Claude Aubert, de Fournès (11 juillet). — Arrentement fait par noble et puissant chevalier Bernard Castanhet, commandeur de Saint-Jean de Jérusalem, procureur général

de Jacques de Manas, grand prieur de Saint-Gilles. Il s'agit du mas *de Hornhiis* avec les terres en dépendant (7 août 1530). — Achat pour noble Reymonet Bérard, de Comps, *de Comis* (6 septembre 1530). — Arrentement passé par noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès et « Girlon », à Gabriel et à Jean Tamanhon, père et fils, de Pujaut. Il s'agit des terres qu'il possède à Fournès, Remoulins et « Girlon », avec leurs oliviers. Le bail est de 5 ans (7 septembre). — Procuration donnée par Jacques de Manas, grand prieur de Saint-Gilles, à Mᵉ Jean Barre, avocat au sénéchal de Beaucaire et Nimes, et à frère Antoine de Ruoms, commandeur de Nimes (6 octobre 1530). — Arrentement fait par le grand prieur de Saint-Gilles à Mᵉ Antoine Maurand, prêtre et vicaire de Montfrin, de « toute la chasse et pasturgage de ses deux devez » du terroir de Montfrin, « l'ung appelé *Romanes*, l'autre *Devès d'Ornhes.* » Le bail est de 3 ans et le prix annuel de 15 l. t. (31 octobre). — Autre arrentement entre les mêmes pour toutes les censives du grand prieur concernant la commanderie de Montfrin, « amsamble.... les areyrages et la moytié de tous les lauzimes. » Le bail est de 3 ans et le prix annuel de 25 florins tournois (31 octobre). — Mariage entre Guillaume Dumas, de Sauzet, et Croisette Bertrand, de Meynes (11 février 1530 v. s.).

E. 497. (Registre.) — 135 feuillets, papier.

1532-1533. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Rubrique des actes. — Obligation pour Antoine Gaillard, de Théziers (27 mars 1532). — Lods fait par Mᵉ Antoine Maurand, curé de Montfrin, comme procureur du grand prieur de Saint-Gilles, à Mᵉ Pierre Fabre, prêtre de Saint-Bonnet (9 avril 1532). — Pactes et accord entre frère Jacques de Manas, grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de Montfrin, et les habitants de Montfrin, au sujet de la réparation des roubines et de l'écoulement des eaux du terroir de Montfrin (20 mai 1532). — Testament de Guillaume Dumas, de Meynes (21 mai). — Appointement entre Antoine Bergond, prêtre de Montfrin, et les tuteurs des enfants de Folquet Bergond (25 mai). — Échange entre Mᵉ Pierre Richard, prêtre de Montfrin, et Jean Godable, de Montfrin (12 juin 1532). — Achat pour Bernard Roux, de Domazan (22 juin). — Achat pour Mᵉ Thomas de Moriers, prêtre et curé de Montfrin (29 juin). — Association pour le bénéfice du prieuré de Saint-Hilaire d'Ozilhan. Mᵉ Guillaume Védrines, prêtre de Domazan, a arrenté du chapitre de N.-D. de Villeneuve-lez-Avignon le prieuré de Saint-Hilaire d'Ozilhan pour 3 ans, moyennant le prix annuel de 110 écus sol et de 6 charges d'huile. Il s'associe Mᵉ Pierre Bacerot, prêtre de Saint-Maximin (30 juin). — Arrentement fait par noble Jean de Bruez, de Montfrin, à Antoine du Tillet, dud. lieu, de sa maison de Montfrin (3 août 1532). — Achat pour Mᵉ Girard Duzet, notaire de Valliguière (13 août). — Lods fait par noble Jeanne des Baux, damoiselle, femme de noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès, à Pierre Turc, forgeron de Vers (7 octobre 1532). — Vente de l'émolument du moulin « *dos gregnous* », de Sernhac, faite par les consuls Jean Ganhon et Pierre Boisson à Pierre Arnaud, de Saint-Bonnet. Les consuls sont assistés des conseillers et autorisés par le baile Jean Dupin. Le moulin est affermé *una cum los gregnons, sive los ossos olivarum* (les noyaux des olives) de tous les habitants de Sernhac. Le bail est de 2 ans (30 octobre). — Lods fait par Mᵉ Étienne Beyssot, prêtre et bénéficier de l'église collégiale de N.-D. de Villeneuve-lez-Avignon, procureur du doyen et du chapitre de lad. église, à Antoine Tornes, de Meynes (11 novembre 1532). — Garantie, *promissio ultrà promissa*, donnée par Mᵉ Michel Guisard, religieux du monastère de Saint-Ruf, à Étienne Pradenc, de Sernhac, au sujet du bénéfice du prieuré de Meynes et de Clausonne (30 novembre 1532). — Arrentement du moulin des olives de Théziers (1ᵉʳ décembre 1532). — Achat pour noble Guillaume Roy, écuyer, de Beaucaire (13 décembre). — Rachat stipulé par magnifique seigneur Pierre de Lafare, baron de Lafare et de la Salendrenque, au sujet de la seigneurie de Lédignan, qu'il vient d'engager à Guillaume Roy. Ce rachat pourra s'effectuer dans un an, moyennant 300 l. t. (13 décembre). — Obligation faite par noble Luc de Laudun, écuyer, seigneur de Fournès, pour 86 l. t., à Pierre de Lafare (13 décembre). — Achat pour Antoine Pélissier et Alzias Arnaud, de Meynes (22 décembre). — Arrentement fait par le grand prieur de Saint-Gilles à Pierre Pinel, habitant de Pujaut, *Podii Alti*, du mas « *de Hornies* » avec ses terres, situé sur le Gardon, et du devois appelé « *lo devez d'Ornihes* » (29 janvier 1532 v. s. — Testament de Guillaume Martin, de Théziers (30 janvier). — Mariage entre Jean Gibert, de Montfrin, et Catherine Sancho, de Rochefort (2 février 1532 v. s.). — Arrentement fait par le grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de Montfrin, de toutes ses terres labourables de Montfrin, Théziers et Valabrègue, à Jean Maurand, de Montfrin. Le bail est de 3 ans. Le prix est du tiers des fruits (1ᵉʳ février). — Apprentissage d'Huguet Ressac, de Moissac au diocèse de Cahors, *diocesi Cartucensis*, présenté par Mᵉ Jean Bayot, prêtre et religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, vicaire de

La Couvertoirade, à Jacques de Record, marchand de Montfrin, *ad sibi ostendendum et ensenhandum officium caussatarie* (6 février). — Testament de Philippe Avon, de Théziers (9 mars 1532 v. s.).

E 498. (Registre.) — 244 feuillets, papier.

1519-1535. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Testament de Guiraud Laondès, *Laondesii*, de Fournès (16 décembre 1532). — Nomination de procureurs par le syndic et les consuls de Montfrin. Le syndic est Mᵉ Jean Laurent, prêtre. Les consuls sont Jacques de Record, Jean Banières et Mondon Leyres. Ces magistrats sont assistés des conseillers (30 août 1534). — Achat pour Mᵉ Cirice Barus, prêtre de Sernhac (30 septembre 1534). — Lods fait par frère Gérald de Massas, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Tanhac et de Saint-Pierre de Camp-Public près Beaucaire, à Étienne Delorme, de Beaucaire (14 mars 1530 v. s.). — Achat pour Guillaume Jouve, de la paroisse de Saint-Georges-d'Aurat (12 février 1534 v. s.) — Échange entre Pierre Cassolle, de Montfrin, et Alixende Boissau et consorts, dud. lieu (21 novembre 1519). — Achat pour Mᵉ Pierre Andron, de Nimes (27 octobre 1534). — Achat pour Jean Rodde, de Montfrin (31 juillet 1531). — Lods fait par Mᵉ Antoine Maurand, curé de Montfrin, procureur du grand prieur de Saint-Gilles, à Jacques Bonnefoi, de Montfrin (16 octobre 1533). — Mariage entre André Avon, de Théziers, et Doucette Reboul, de La Bastide d'Engras (5 novembre 1531). — Achat pour Antoine Panassière, de Meynes (9 février 1533 v. s.). — Achat pour Thibaud Laurard, de Comps (6 mars 1533 v. s.). — Lods fait par frère Antoine Baptifol, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, recteur de Comps, procureur du grand prieur de Saint-Gilles, à Thibaud Laurard (6 mars). — Achat pour Mᵉ Didier Martinon, prêtre de Montfrin (24 février 1533 v. s.). — Achat pour Mᵉ Nicolas Bonnefoi, notaire d'Aramon (20 février). — Compromis et sentence arbitrale entre Guillaume Durieu, *de Rivo*, de Sernhac, et Guiraud Laondès et Jeanne Durieu, Balthazar Robert et Douce Durieu, mariés, de Fournès (10 juin 1532). — Achat pour Maurice Périer, de Domazan (1ᵉʳ octobre 1534). — Lods fait par Jeanne des Baux, dame de Fournès, à Jean Jourdan, de Fournès (4 décembre 1533). — Lods fait par frère Antoine Baptifol, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, recteur de Comps et gouverneur de la maison de Saint-Jean de Montfrin, procureur de Jacques de Manas, grand prieur de Saint-Gilles, à Jean Gibert et à Mondon Ligier, de Montfrin (15 mars 1533 v. s.). — Lods fait par Mᵉ Pierre de Salis, procureur de l'église N.-D. de Villeneuve-lez-Avignon, à Antoine Boisson, de Meynes (5 octobre 1534). — Achat pour Pierre et Pierre Roudil frères, de Domazan (17 mars 1532 v. s.). — Acapte fait par le grand prieur de Saint-Gilles à Pierre Demazes, dit Larchier, de Sainte-Eulalie (5 mai 1534). — Nomination de procureurs pour divers habitants de Montfrin (5 mai 1534). — Mariage entre Antoine Reynaud, de Montfrin, et Jacquette Avon, de Théziers (8 février 1532 v. s.). — Acapte fait par noble Luc de Laudun, écuyer, seigneur de Fournès, à Philippe Bérenger, de Remoulins (29 décembre 1531). — Lods fait par Mᵉ Antoine Maurand, procureur du grand prieur de Saint-Gilles, à André Mazauric, de Meynes (5 mai 1532). — Achat pour Pierre Privat, de Théziers (11 octobre 1532). — Achat pour Jean Gensan jeune, de Domazan (13 août 1532). — Achat pour Guillaume Gay, de Rochefort (16 août). — Mariage entre Laurent Moneyrat, de Roquemaure, et Gabrielle Vaugan, de Montfrin (6 février 1526 v. s.). — Acapte fait par noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès et de Gévolon, à Guillaume Camier, de Montfrin (17 avril 1527). — Testament de Jean Avon, de Théziers (3 août 1528). — Mariage entre Jean Broquart, de Beaucaire, et Madeleine Baudon, de Valabrègue (3 février 1527 v. s.). — Achat pour Mᵉ Vidal Tondut, prêtre de Rochefort (2 février 1532 v. s.). — Nomination de procureurs par les consuls de Fournès Claude Belledent et Ardoin Rossel (4 juin 1534).

E. 499. (Registre.) — 153 feuillets, papier.

1533-1534. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Achat de fruits ou récolte fait par MMᵉˢ Didier Martinon, sacriste, et Laurent Pasteur, prêtres de Montfrin (31 mars 1533). — Arrentement fait par Mᵉ Guillaume Ciffred, prêtre et chapelain du legs pieux de feu Raimond Pellat, de Montfrin, à Louis Juvenel, marchand de Montfrin, d'une maison sise dans la première *faysse* de Montfrin et ayant appartenu aud. Pellat (15 avril 1533). — Prix-fait passé par Mᵉ Pascal Alborn, de Montfrin, avec Jean Cotin, menuisier d'Aramon, pour la fourniture de « la fustailhe » du moulin à blé de Toureille. Il s'agit des pièces suivantes : « *lo roddet, la canaù, lo padenon an la candelle que se ten lo rodet, los enquestras que tenont la mola souterane et l'agulhe de levador.* » Le tout sera porté à Comps aux frais de Jean Cotin. A Comps, Mᵉ Alborn ira chercher les pièces et les transportera à son mas, dans le territoire de Jonquières. Là Mᵉ Cotin devra livrer le

moulin « tout virant. » Pour ces travaux et leurs accessoires, Cotin recevra 11 l. t. (15 avril). — Transaction entre les habitants de Meynes. Le 19 avril 1533, à Meynes, devant la maison des héritiers d'Arnaud Bernard, par-devant Jean Panolhan, baile, les consuls Gibert Rogier, Antoine Brisson et Alzias Arnaud, assistés des conseillers de Meynes, transigent avec Me Arnaud Roques, comme tuteur de Guillaume Roques, fils de feu Me Jacques Roques, seigneur en son vivant de Clausonne. Les parties se donnent réciproquement licence « de pasturer leur bestailh tant gros que menu.... dans les vinhes et oliviers apartenens à eulx, situés dans le terroir.... de Clausonne, et aussi dans le lieu.... de Meynes. » La convention sera valable pour 10 ans. — Arrentement du four de Fournès (2 novembre 1533). — Arrentement du four de la maison de Saint-Jean de Montfrin (11 novembre). — Testament de Guillaume Malian, de Montfrin (14 novembre). — Testament d'Alexandre Coutand, de Fournès (1er décembre 1533). — Appointement entre Me Jean Jouvin, prêtre de Montfrin, et André Juvenel, tuteur des hoirs de Benoît Bastardon, de Montfrin (13 décembre). — Échange entre Me Jean Jouvin, prêtre de Montfrin, et Me Jean Coutand, marchand de Montfrin (12 décembre). — Obligation pour sire Guiraud Demarès, marchand de Nimes. Il avait « porté à la cité d'Avignon certaine quantité de vin pour vandre au tamps que le Roy nostre sire y devoit venir, lequel vin ou partie d'iceluy n'a encores vandu. » Aussi vend-il à Jacques Jullian, de Marguerittes, et à Jacques Teissier, de Redessan, 8 vaisseaux de vin, « fuste et vin, lesquelz il a encores dans la cité d'Avignon, en la maison de ung nommé Botafeu, marchand. » Il leur vend en outre « six vaysseaux de vaicelle vuide. » Si les acheteurs ne pouvaient « vandre la fustailhe susdite que en la rendant à Nysmes à leurs dépens, » Demarès sera tenu « les reprandre par le pris semblable de troys livres pour ung chescun veysseau. » Les acheteurs font obligation pour le prix de la vente, qui est de 15 l. pour chacun des huit vaisseaux pleins, et de 3 l. pour chacun des vaisseaux vides (10 janvier 1533 v. s.). — Mariage entre Siméon Séveyrac, de Montfrin, et Peyrone Dufau, de Pujaut (18 mai 1533). — Acapte fait par noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès, à Me Denis Bertrand, notaire de Montfrin (7 juillet 1533). — Mariage entre Pierre Assénat, de Montfrin, et Laurence Bernard, dud. lieu (13 juillet). — Vente des herbages du terroir de Clausonne faite par les consuls de Meynes Antoine Brisson, Gibert Rogier et Alzias Arnaud, assistés des conseillers, à Me Arnaud Roques, prieur de Saint-Césaire (2 septembre 1533). — Lods fait par Me André de Lacroix, recteur de l'Hôpital des pauvres de Montfrin, à Jacques Faze, de Montfrin, pour une vigne acquise de Me Tempier de Ordeis, prêtre de Montfrin (8 septembre). — Autorisation accordée par Me Laurent Pasteur, gouverneur de la maison de Saint-Jean de Montfrin, à Me Claude Boqueraire, de Moussac, de faire passer une barque sur la resclause, moyennant le droit habituel de 5 sols (23 septembre). — Achat pour Me Didier Martinon, prêtre et sacriste de Montfrin (23 août 1533). — Élection des consuls de Meynes. Le 30 septembre 1533, dans la rue, près de la porte de Meynes, les consuls sortants élisent André Mazauric, Jean Galhard et Antoine Panassière. — Bail de la garde des chèvres, fait par les consuls de Meynes à Guillaume Roy (30 septembre). — Bail de la garde des porcs fait par les consuls de Meynes à Louis Ferrand (30 septembre). — Bail du four, fait par les consuls de Meynes à Jean Galhard et consorts (30 septembre). — Achat pour Me Honorat Granier, de Saze, *de Sadone* (21 octobre 1533). — Mariage entre Guilhaume Robaud, de Montfrin, et Bartholomée Nègre, de Saint-Hilaire d'Ozilhan (21 octobre). — Procuration donnée par noble damoiselle Jeanne des Baux, *de Baxio*, femme de noble Luc de Laudun, écuyer, seigneur de Fournès, cohéritière de feu noble Laurent du Roure et d'Anne sa femme, fille et héritière de feu noble Louis des Baux, de la cité d'Avignon, à noble Luc de Laudun, son mari, et à Me Claude Alauzier, sacriste de l'église collégiale de Roquemaure, pour lever les censives à elles dues (22 octobre). — Dation en paiement pour Laurence Bernard, femme Assénat, de Montfrin (3 novembre 1533). — Donation faite par Marquèse Boucarut, de Vers, à Jacques Quet, son fils, habitant de Castillon (6 novembre). — Mariage entre Louis Régis, de Cabrières, et Jeanne Rieu, de Fournès) 11 janvier 1533 v. s.). — Partage entre Antoine Roger et Gibert Roger, frères, de Meynes (28 janvier).— Licence demandée par Antoine Julian, de Remoulins, de faire passer une barque sur la resclause, *transeundi unam barcam supra resclausam*, moyennant le paiement du droit dû. Me Antoine Baptifol, recteur de Lascours, *de Curtibus*, et gouverneur de la maison de Saint-Jean de Montfrin pour le grand prieur de Saint-Gilles, accorde l'autorisation (dernier février 1533 v. s.). — Lods fait par Me Antoine Baptifol, procureur du grand prieur, à Me Jean Combaud, de Montfrin (4 février). — Bail à fossoyer et clore une vigne fait par Jean Pontet, barbier de Montfrin, à Jean Briansson, dud. lieu (8 février). — Procuration pour Me Laurent Pasteur, prêtre de Montfrin (9 février). — Arrentement du devois de la resclause du moulin de Montfrin. C'est Jacques de Manas, grand prieur de

Saint-Gilles, qui arrente à Guillaume Salat, de Montfrin, *devezium resclause molendinorum suorum.... Montisfrini*. Le bail est d'un an et le prix de 20 florins tournois. Salat devra en outre donner au grand prieur ou au gouverneur, du poisson pour sa consommation. Au cas où la resclause serait détruite par une inondation du Gardon et où la pêche serait diminuée, le grand prieur tiendra compte du dommage à dire d'experts (10 février). — Obligation pour le grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de Saint-Hilaire, représenté par son procureur noble et puissant chevalier frère Girard de Massas, commandeur de Tanhac et de Montpellier. Il avait arrenté le membre de La Cavalerie, dépendant de Saint-Hilaire, à feu noble Jean de Goson, sieur de Mellac, pour 3 ans. Le prix annuel était de 1000 florins de Roi, payables, la moitié à la Noël et l'autre moitié au chapitre du prieuré de Saint-Gilles. Pendant la première année du bail, de Goson est « allé de vie à trespas, dont led. s[r] grand prieur, pour asseurance de ses deniers, avoit fait saysir et arrester, par auctorité de sa justice ordinaire, les blés provenus dud. membre de La Cavalarie. » Noble Jean Teinturier, sieur de Monmau, habitant de Montpellier, beau-père de Goson et tuteur testamentaire de ses héritiers, s'oblige pour 1000 florins de Roi, « contant pour chescun florin quinze soulz tournois », somme représentant la première année du bail de La Cavalerie (17 février). — Tradition du service de la cure de Montfrin. Le 20 février 1533 v. s. frère Jacques de Manas, chevalier, grand prieur de Saint-Gilles et commandeur de Montfrin, livre à MM[es] Thomas de Moriers et Laurent Pasteur, prêtres de Montfrin, le service de la cure et de l'administration de l'église paroissiale de Montfrin, avec toutes les charges, honneurs et émoluments attachés à lad. église. Le bail est de 3 ans. — Achat pour M[e] Nicolas Bonnefoi, notaire d'Aramon (20 février). — Prix-fait baillé par André Juvenel, de Montfrin, à Michel et Jean Roche frères, dud. lieu, pour « bastir ung mas sive maison au terroir de Geolon, près l'esglise de Sainct Georges... » (3 mars 1533 v. s.). — Lods fait par Antoine Baptifol, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, recteur de Comps pour le grand prieur de Saint-Gilles, à Thibaud Raiuoard, de Comps (6 mars).

E. 500. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1534-1540. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Rubrique des actes. — Testament de Claude Girard, femme de Meynes (6 avril 1534). — Mariage entre Pierre Rosset, de Théziers, et Isabelle Massabon, dud. lieu (13 avril). — Déclaration faite par Simone Fabre, veuve de Guillaume Borgès, barbier de Fournès. Il s'agit d'une institution d'héritier (23 avril). — Mise en possession du prieuré de Meynes. Le 21 mai 1534, sur la place publique de Meynes, devant la porte de la maison de la vicairie perpétuelle, M[e] Antoine Fabre, dit Gaspard, vicaire et chapelain de la chapelle vicariale de Meynes, sise dans l'enceinte dud. lieu, fondée en l'honneur de Saint Michel, exhibe des lettres de collation émanées de l'archevêque d'Arles à la date du 20 mai 1534 et les présente à M[e] Jean Fenolhet, prêtre et rentier du prieuré de Meynes. Il le requiert de le mettre en possession de la vicairie et de la chapelle, ce que fait M[e] Fenolhet, qui prend M[e] Fabre par la main droite et le fait entrer dans la maison vicariale et en sortir. — Obligation faite par Guillaume Crampon, de Fournès, à M[e] Jean Fenolhet, prêtre de Meynes, pour 23 florins tournois (26 juin 1534). — Élection faite par les consuls de Montfrin M[e] Jacques de Record, Mondon Ligier et Jean Banières, de commissaires chargés de la réparation et du curage des roubines (19 juillet 1534). — Achat pour Antoine Badieu, de Montfrin (5 août 1534). — Achat pour M[e] Laurent Pasteur, prêtre de Montfrin (11 août). — Procuration donnée par M[e] Siméon Roman, marchand de Bagnols, à Pierre Tornès, marchand d'Uzès, pour recouvrer de Louis Raffard, de Montfrin, une somme de 12 l. 13 s. plus 2 cannes d'huile (6 septembre 1534). — Mariage entre André Gévodan, de Saint-André-de-Lachamp au diocèse de Viviers, et Siméone Murjas, de Saint-Denis au diocèse d'Uzès (20 septembre). — Arrentement de la sacristie de Montfrin. Le 21 septembre 1534, frère Antoine Baptifol, sacriste de l'église paroissiale de Montfrin, arrente à M[e] Didier Martinon, prêtre de Montfrin, lad. sacristie pour un an. Le prix est de 25 l. t. — Achat pour M[e] Cirice Baruse, prêtre de Sernhac (30 septembre). — Lods fait par M[e] Pierre de Salis, procureur de N.-D. de Villeneuve-lez-Avignon, à Pierre Robin et à ses frères, de Domazan (1[er] octobre 1534). — Bail pour la garde des porcs de Montfrin (11 octobre). — Arrentement fait par M[e] Jean Laurent, prêtre de Montfrin, à Robert Picard, forgeron de Montfrin, d'une maison située à Montfrin, dans la quatrième *faysse, cum omnibus utencilibus in eadem existentibus*. Le bail est de 3 ans et le prix annuel de 8 l. t. (22 octobre). — Testament de Guillaume Fenolhet, de Meynes (4 novembre 1534). — Mariage entre Guillaume Vellay, forgeron de Villeneuve-lez-Avignon, et Jeanne Berger, veuve de Blaise Bertrand, de Fournès (15 novembre). — Achat pour M[e] Cirice Baruse, prêtre de Sernhac (16

novembre). — Titre clérical donné par Lazare Varzan, de Montfrin, à son fils Jean, clerc, pour lui permettre d'obtenir le sous-diaconat et la prêtrise (9 décembre 1534). — Testament de Guillaume Bourbon, de Meynes (27 décembre). — Mariage entre Pierre Palhier, de Montfrin, et Louise Jourdan, veuve de Vidal Roque, de Sernhac (6 janvier 1534 v. s.). — Testament de Guillaume Fressac, marié à Meynes (19 janvier). — Mariage entre Mᵉ Pascal Alborne, bourrelier de Montfrin, et Alliote Rostang, de Saint-Bonnet (20 janvier). — Arrentement du devois de la pêcherie de la resclause de Montfrin, fait par frère Antoine Baptifol, prêtre de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, procureur du grand prieur de Saint-Gilles Jacques de Manas, à Guillaume Salat (27 janvier). — Mariage entre Guillaume Raoux, de Barbentane, et Michaele Fazi, de Montfrin (27 janvier). — Échange entre noble Luc de Laudun, écuyer, seigneur de Fournès, donataire de Jean Gibert, de Fournès, et Antoine Coutel, de Fournès (15 février 1534 v. s.). — Lods fait par frère Antoine Baptifol à Mᵉ Antoine Dijours, notaire d'Aramon (8 mars 1534 v. s.). — Obligation pour Mᵉ Simon Roman, marchand de Bagnols (5 septembre 1535). — Obligation faite par Jauffret Froment, de Bezouce, à Mᵉ Simon Roman, marchand de Bagnols (20 octobre 1536). — Obligation faite par Antoine Arnaud, de Meynes, à Mᵉ Simon Roman (12 mai 1537). — Obligation faite par Barthélemy Massebuon, de Théziers, à Mᵉ Simon Roman (6 septembre 1538). — Obligation faite par Jean Michel, de Marguerittes, à Mᵉ Simon Roman, marchand de Bagnols, pour 29 écus sol, prix d'une mule « de poil castang » (5 septembre 1540).

E. 501. (Registre.) — 118 feuillets, papier.

1535-1536. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Rubrique des actes. — Vente faite par Mᵉ Jean Laurent, prêtre de Montfrin, à Guillaume et Ardoin Rossel, frères, de Fournès (26 mars 1535). — Testament de Gabriel Polverié, de Domazan (14 avril 1535). — Testament de Thomas Jouve, de Montfrin (22 avril). — Arrentement fait par Thibaud Renoard, de Comps (24 mai 1535). — Testament de Jacques Fazi, de Montfrin (31 mai). — Vente faite par Simon Cavalier, de Domazan, à Mᵉ Claude Barbeyraci, prêtre de Domazan, d'une olivette, pour le prix de 12 florins 1/2, le florin valant 12 sols (4 juin 1535). — Obligation faite par Pierre Estèvenot, boucher de Valabrègue, à Félix Avon, de Théziers (4 juin). — Appointement entre Félix Avon, de Théziers, et Mᵉ Valentin Bonnet, prêtre d'Aramon (1ᵉʳ juillet 1535). — Arrentement fait par Mᵉ Alzias Robaud, prêtre de Montfrin, agissant pour lui et au nom des autres prêtres de l'église paroissiale de Montfrin, à Bertrand Bérenguier, de Montfrin, d'une olivette et d'un jardin. Le bail est de 4 ans et le prix de 5 l. t. (3 juillet). — Vente faite par Bonnet Cartalier, de Remoulins, à Jean Chabalier, de Saint-Bonnet (19 août 1535). — Achat fait à Guillaume et Jean Patus, frères, de Roquemaure, par le chapitre de l'église collégiale de Saint-Jean de Roquemaure, représenté par Mᵉ Claude Alauzier, doyen, d'un jardin ou *ferrage* situé hors de Roquemaure, à La Plantade, près du « Jas » des chanoines. Le prix est de 6 écus sol (21 septembre 1535). — Codicille de Jacques Fazi, de Montfrin (30 septembre). — Mariage entre Mathieu Porquière, de Montaren, et Bertrane Guigon, de Meynes (3 octobre 1535). — Arrentement fait par sire Pierre Tornès, marchand d'Uzès, de toutes les terres, vignes, olivettes et prairies, ensemble un moulin à olives, qu'il possède aux terroirs de Meynes, Clausonne et Bassargues, à l'exception d'une chènevière. Le bail est de 4 ans, moyennant le tiers des fruits et du gain du moulin (3 octobre). — Protestation et déclaration faites par noble Jean de Montcalm, juge mage de Nimes, en sa maison de Montfrin, au sujet d'un arrentement des biens ayant appartenu à Jean Bergond. Mᵉ Jean Thomas, prêtre de Montfrin, et Mᵉ Rigaud Chambon, bénéficiers de N.-D. de Villeneuve-lez-Avignon, sont témoins (18 octobre). — Arrentement de la chasse aux canards du terroir de Clausonnette, fait par noble Arnaud Roques, prévôt de la prévôté de Marseille, prieur de Saint-Césaire, tuteur de Mᵉ de Clausonne, à Mathieu Michel, habitant de Montfrin. Le bail est de 3 ans et le prix annuel de 12 canards. « Ne sera permis aud. Michel de chasser aux courlis, cotins ne perdrix. Bien luy est permis de chasser aux agralhes et caliandres » (15 novembre 1535). — Arrentement de la maison et héritage de l'hôtellerie de Saint-Jacques, à Fournès, fait à Claude Bergier, de Fournès, par noble Jean de Bruez, habitant de Sernhac. Le bail est de 5 ans, et le prix annuel de 40 florins tournois, le florin valant 15 sols (15 novembre) — Arrentement fait par sire Jean Dupin, baile de Sernhac, de toutes ses terres des juridictions de Sernhac, Clausonne et Lédenon. Le bail est de 5 ans, moyennant la moitié des fruits (15 novembre). — Mariage entre Jean Pagès, de Théziers, et Philippe Valadier, de Saze (5 décembre 1535). — Arrentement « pour pasturer certenes chièvres à l'entor du devès de Romanes, » fait par frère Antoine Baptifol, sacristain de Montfrin, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, gouverneur de la maison priorale et commanderie

dud. lieu (14 janvier 1535 v. s.). — Mariage entre Claude Boisson, de Saint-Bonnet en Forez, demeurant à Meynes, et Marade Clerguemort, du Pradel-Saint-Andéol (28 janvier). — Mariage entre Mathieu Montanier, de Montfrin, et Isabeau Margue, dud. lieu (2 février 1535 v. s.). — Arrentement du « devès de la pescharie dez molins et resclause » de Montfrin, appartenant au grand prieur de Saint-Gilles, fait par noble Robert de Roquemartine, religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Trinquetaille, receveur général pour lad. religion au prieuré de Saint-Gilles, à Guillaume Salat, de Montfrin. Le bail est d'un an et le prix de 23 florins de Roi (21 février). — « Oblige pour Monette Dufau, ma chambrière » (24 février). — Achat pour Me Jean Laurent, prêtre de Montfrin (25 février). — Vente faite par Jean Bérenguier, consul de Montfrin, à noble Jean de Bruez, habitant dud. lieu, de la récolte de deux prés. Le bail est de 8 ans et le prix global de 49 l. t. (25 février).

E. 502. (Registre.) — 199 feuillets, papier.

1537-1538. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Rubrique des actes. — Oblige pour Me Antoine Brisson, de Meynes (25 mars 1537). — Testament de Jean Broat, de Meynes (31 mars). — Lods fait par frère Antoine Baptifol, sacristain de Montfrin, procureur de frère Raimond Ricard, grand prieur de Saint-Gilles et commandeur de Montfrin (16 avril 1537). — Compromis entre Antoine Delarc, de Domazan, et Jaumette Broque, veuve de Jean Delarc (1er mai 1537). — Testament de Guillaume Martin, de Théziers (4 mai). — Oblige pour Me Bernard Solhelhac, marchand de Remoulins, à lui faite par Me Michel Auzière, prêtre de Montfrin, pour 23 l. t. (10 mai). — Mariage entre Guillaume Gras, de Théziers, et Jeanne Massabuon, dud. lieu (13 mai). — Quittance de 47 l. t. pour les consuls de Théziers, à eux faite par Antoine Gomard, de Théziers, pour complément de paiement de 200 l. t. que lui devaient lesd. consuls à l'occasion de « l'euvre et bastiment de l'esglise » (13 mai). — Prix-fait baillé par frère Raimond Ricard, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur de Saint-Gilles et commandeur de Saint-Pierre de Camp Public lez Beaucaire, à Borrat Bertet, campanier d'Aubenas, « pour faire deux campanes bonnes et soffizantes, chascune poisant environ deux quintaux, ou de moindre pois, ansi que plaira aud. sieur, lesquelles campanes sera détenu faire led. Me Bertet sonnantes, acordantes et de bon son, pures et bien netes, sans aucune macule ne fracture, et ce pour le pris et à raison de cinq livres pour quintal ouvré, *sive* à raison de ung sou pour livre de la fasson. » Suivent d'autres conditions. L'acte est passé à la commanderie de Montfrin. Frère Antoine de Ruoms, commandeur de Nimes, Jean Marc, habitant de Beaucaire, François Fabre, de Remoulins, rentier dud. Saint-Pierre, sont témoins. Le fondeur fera parvenir à ses dépens à Arles « le metailh que sera necessere à fere les campanes, et les campanes rompues dud. Saint Pierre. » Quand les cloches seront faites, le fondeur les fera transporter à Saint-Pierre de Camp Public (15 mai). — Testament de Guinone Bérenguier, femme de Pierre Verdier, de Montfrin (28 mai). — Réquisition faite par Me Jean Nicot le jeune, notaire de Beaucaire, procureur de Simiane Bérenguier, fille de feu Grégoire Bérenguier, bourgeois de Montfrin (14 juillet 1537). — Bail des écoles de Montfrin. Les consuls de Montfrin Jean Maurand et Jean Godable le vieux, « informés de la bonne science et sagesse du vénérable homme messire Jacques Martin, maistre d'escoles, du lieu de Saint-Caspon au diocèse d'Ambrun, ... luy ont baylhé à régir et governer les escolles ..... de Montfrin pour ung an. » (15 juillet). — Donation faite par Me Jean Pontet, barbier de Montfrin, à son neveu Me Antoine Pontet, de Villeneuve lez-Avignon. Le barbier « se saichant estre jà vieux et caduc, et ne peult besongner de son mestier, et mesmement, car il a grand mal en ses jambes, et non a pas guières de biens pour son vivre et pour soy substanter, actandu mesmement quelques donations et aliénations..... Pour faulte de sustantacion il se treuve bien foyble de sa personne, et voir le mauvès trectement que ly ont faict Michel Jove, son gendre, que aussi Anthonie Pontete, sa fille. .. » (1er août 1537). — Oblige d'Armand Mouton, de Théziers, à Claude Palhière, clerc de l'église de Montfrin, pour 2 salmées de froment (6 août). — Procuration donnée par frère Antoine Baptifol, sacristain de l'église paroissiale de Montfrin et recteur du Villar, à frère Antoine de Ruoms, commandeur de Nimes, pour arrenter lad. sacristie de Montfrin (14 août). — Arrentement de la sacristie de Montfrin, fait par frère Antoine Baptifol à Me Didier Martinon, prêtre de Montfrin. Le bail est de deux ans et le prix annuel de 25 l t. (14 août). — « Crompe » ou achat pour noble Mathieu Bargeton, écuyer, coseigneur de Lédenon, habitant d'Uzès (21 août). — Mariage entre Pierre Vergier, de Montfrin, et Toinette Mathieu, dud. lieu (26 août). — Arrentement du four de la maison de Saint-Jean de Montfrin, fait par noble Jean Bonafoux dit Presques, chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, gouverneur de la comman-

derie de Montfrin pour frère Raimond Ricard, grand prieur de Saint-Gilles, à Claude Forestier, « du lieu de Saint Just en l'éveschê de Genève et du pays de Savoye». Le bail est de 3 ans et le prix annuel de 12 l. t. (9 septembre 1537). — Arrentement fait par noble Jean de Bruez, de Sernhac, à Jean Deschamps, du « logis tant seulement de l'ostelarie de Sainct Jaques du lieu de Fornès, de hault en bas et avec son large. » Le bail est de 5 ans et le prix annuel de 13 l. t. (12 septembre). — Lods fait par noble Jean Bonafoux dit Presques, gouverneur de la commanderie de Montfrin, à André et Louis Juvenel, père et fils, de Montfrin, pour une maison de la seconde *faïsse* de Montfrin (21 septembre). — Arrentement fait par Mᵉ Barthélemy Panassière, prêtre de Meynes, à Jean Chapus, de sa maison de Meynes et de ses terres de Meynes et de Clausonne (29 septembre). — Consulat de Meynes. Le 1ᵉʳ octobre 1537, à Meynes, dans la rue, « près du portal que va dud. Meynes à Montfrin », par-devant Jean Panolhan, baile, « estant assis sus ung banc de boys », viennent Estève Geynet et Guillaume Fron, consuls vieux. Ils disent au baile « comment ilz ont régi et gouverné ». Suivant les coutumes anciennes, ils ont élu pour consuls nouveaux Auzias Arnaud et Estève Panolhan. Le baile reçoit le serment de ces derniers, qui élisent les conseillers. — « Actorie » pour les consuls, ou nomination de leurs procureurs à Toulouse et à Montfrin (1ᵉʳ octobre). — Bail du four de Meynes (1ᵉʳ octobre). — Bail des porcs de Meynes (1ᵉʳ octobre). — Bail des chèvres de Meynes (1ᵉʳ octobre). — Arrentement des fossés de Montfrin (1ᵉʳ octobre). — Arrentement fait par noble Jean de Bruez, de Sernhac, à Mᵉ Antoine du Tillet, de Montfrin, de sa maison de Montfrin située « à la quarte faïsse » (2 octobre). — Oblige ou obligation pour noble Mathieu Bargeton, coseigneur de Lédenon (14 octobre). — Oblige pour Mᵉ Jean Fenoilh, prêtre de Meynes (15 octobre). — Donation « de fruitz pour la vie tant seulement » faite par Barthélemy Blacheiron, de Montfrin, à Mᵉ Didier Martinon, prêtre dud. lieu (2 novembre 1537). — Oblige pour Mᵉ Jean Thomas, prêtre de Montfrin (8 novembre). — Partage entre Jean Valette, de Montfrin, et Siffren Botière, dud. lieu (20 novembre). — Vente de fruits faite par Mᵉ Delon, prieur de Comps, habitant de Valabrègue, à Pierre Damian, de Montfrin (22 novembre). — Mariage entre Stève Andrieu, de Bernis, et Stévenette Dufour, de Meynes (28 décembre 1537). — Oblige pour Mᵉ Jean Chamontin, notaire de Montfrin (16 janvier 1537 v. s.). — Arrentement du devois de pêche des moulins du grand prieur de Saint-Gilles, situé à la resclause desd. moulins, à Montfrin, fait par frère Jacques Guibaud, religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et gouverneur de la maison de Saint-Jean de Montfrin pour frère Raimond Ricard, grand prieur, à Antoine Godet et à Jean Godable le vieux, de Montfrin. Le prix est de la moitié du poisson à prendre (7 février 1537 v. s.). — Achat pour Mᵉ Laurent Pastre, prêtre de Montfrin (18 février). — Appointement entre Auzias Arnaud et Antoine Arnaud, de Meynes (17 mars 1537 v. s.).

E. 503. (Registre.) — 208 feuillets, papier.

1538-1539. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Rubrique des actes. — Transaction entre Mᵉ Raimond Alezerd, cardeur de Montfrin, et Guillaume Crulhier, dud. lieu (28 mars 1538). — Achat pour Mᵉ Laurent Pastre, prêtre de Montfrin, et André Dupin (29 mars). — Arrentement fait par sire Philippe Avon, de Théziers (31 mars). — Achat pour Mᵉ Jean Bouchasse, notaire de Villeneuve-lez-Avignon (8 avril 1538). — Bail d'un bœuf « à loage *sive* à messon » (9 avril). — Vente faite par André Crosat, boucher et fermier du droit de l'équivalent de Montfrin, à Jean Rode, dud. lieu, de « tous les cuyrs de beuf et vaches que se feront à lad. bocherie dud. Montfrin et ses filholhes par led. Crosat... » (13 avril). — Vente des fruits d'une olivette à Mᵉ Laurent Plantier, prêtre de Montfrin (17 avril). — Testament de Marguerite Moline, femme de Sébastien Lavastre, de Montfrin (22 avril). — Apprentissage d'Antoine Monestier, « du lieu de l'Espine au diocèse de Béziés », chez Antoine Ducros, cardeur de Montfrin (25 avril). — Achat pour Mᵉ Davis Bertrand, notaire de Montfrin (11 mai 1538). — Testament de Pierre Michel, dit Borrillon, de Montfrin (13 mai). — Arrentement pour Mᵉ Simon Roman, marchand de Bagnols (13 mai). — Arrentement fait par noble Antoine de Rodes, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Cas, procureur de frère Raimond Ricard, grand prieur de Saint-Gilles, à Abel Polet, de Remoulins, des moulins du grand prieur, « à deux moles, *sive* molins virans, » qui « sont situés et assis dessà led. lieu de Montfrin et sus la rivière de Gardon et vers led. Montfrin. » Le bail est de 3 ans et le prix annuel de 56 salmées de blé de mouture (24 mai). — Inventaire des objets existant dans lesd. moulins, fait en langue d'oc par Bonnet Cartalier, de Remoulins, Jaume Besson et Mᵉ François Meynier, « moliniers. » On estime successivement le petit moulin, le grand moulin et la chambre du meunier (24 mai). — Arrentement fait par frère Antoine de Rodes, dit Montalègre, procureur du grand prieur, à Jaume Besson,

meunier de Montfrin, des moulins du grand prieur « à troys moles molans » situés « delà la rivière de Gardon », à Montfrin. Le bail est de 3 ans et le prix annuel de 76 salmées de bon blé de mouture (24 mai). — Estimation et inventaire desdit. moulins, fait en langue d'oc (25 mai) — Arrentement de la dîme des aulx et des chanvres, « du dixme du cambe et alhes », de la dîmerie de Montfrin, fait par frère Antoine de Rodes à Pascal Michel. Le bail est d'un an et le prix de 23 l. t. (25 mai). — Mariage entre Jean Mannas, de Colias, et Catherine Bruguier (2 juin 1538), — Obligation faite par Me Claude Pélissier, marchand « du lieu de Sancte Symyane en Provence, « à Me Nicolas Calvière, prieur de « Saincte Maynie en la diocèse de Sesteron » (3 juin). — Quittance faite par les consuls de Montfrin Grégoire Velhaire et Grégoire Disset à noble Mathieu Bargeton, coseigneur de Lédenon, receveur général du diocèse d'Uzès, de 61 l. t., en déduction de plus grande somme représentant les frais et despens « des folez de la gendarmarie » (13 juin). — Quittance faite par Me Jean Thomas, prêtre de Montfrin, aux consuls de Montfrin. Il a reçu d'eux, par les mains du receveur général du diocèse, 61 l. t. à lui dues « pour les follez de la gendarmarie » (13 juin). — Procuration donnée par un des consuls de Montfrin à l'autre consul Grégoire Velhaire pour aller à l'assemblée de l'assiette d'Uzès, sur le « faict des vivres et aultres choses occasion de la gensdarmarie que pour aultres affaire de lad. diocèse » (15 juin). — Procuration donnée par le consul Grégoire Disset au consul Grégoire Velhaire pour recevoir des mains du receveur général du diocèse toutes « les sommes de deniers qui sont deues aulx habitans dud. Montfrin pour les follez de la gensdarmarie et pour les quartiers jà escheuz et passés » (15 juin). — Obligation pour sire Jean Penolhan, baile de Meynes (14 juillet 1538). — Bail des écoles, fait par les consuls de Montfrin « au magister de l'année passée Me Jacques Martin (14 juillet). — Cession et rémission faites par Félix Avon, de Théziers, à Antoine Chamot, d'Aramon (25 juillet). — Arrentement pour Me Guillaume Riffard, prêtre de Montfrin (29 juillet). — Testament de Jean Cassalon, de Montfrin (31 juillet). — Oblige pour Antoine Amauric, de Jonquières (3 août 1538). — Arrentement du four de la maison de Saint-Jean de Montfrin, fait par Me Jacques Guibaud, gouverneur de la commanderie pour frère Raimond Ricard, grand prieur de Saint-Gilles. Le bail est d'un an et le prix de 12 l. t. (4 août). — Achat pour Me Jean Laurent, prêtre de Montfrin (6 août). — Mariage entre Jean Godable le jeune, de Montfrin, et Marguerite Palhière, dud. lieu (16 août). — Fondation d'une messe pour trente ans par sire Jean Bérenguier, de Montfrin. Il baille à Me Antoine Bergund, prêtre de Montfrin, pour trente ans, « les fruitz, droitz et émolumens de ung sien jardin » situé à Montfrin, « à la première faysse, lieu dit *au Pourtalet Vielh.* » Le prêtre « sera détenu de dire à chascune sempmaine, aud. lieu de Montfrin et dans l'esglise parrochiale..... le mardi, une messe *de mortuis* » (5 septembre 1538). — Testament de Philip Avon, de Théziers (11 septembre). — Sous-arrentement baillé par Antoine Flavard, fermier du droit de l'équivalent de Valabrègue, a Martin Bastide, boucher de Montfrin. Il s'agit du droit de l'équivalent de Valabrègue. Le bail est de 2 ans et le prix annuel de 81 l t. (11 septembre). — Échange entre noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès, d'une part, et Balthasar Robert et Louis Rey, de Fournès (13 septembre). — Consulat de Meynes. Le 1er octobre 1538, à Meynes, près la porte de Montfrin, en présence du baile Jean Panolhan, les consuls sortants Auzias Arnaud, Stève Panolhan et Antoine Servel déclarent avoir élu pour nouveaux consuls Gibert Régis, Antoine Pélissier et Antoine Pitot, qui prêtent serment et nomment leurs conseillers. — Oblige pour Me Jean Fenoilh, prêtre de Meynes (1er octobre). — Mariage entre Antoine Séveyrac, de Montfrin, et Marguerite Blanc, de « Malmolène » (20 octobre). — Échange entre Jean Bérenguier, de Montfrin, et Auzias Arnaud, de Meynes (30 octobre). — Donation pour Clément Thomas, de Montfrin (22 novembre 1538). — Oblige pour Auzias de Leyrac, habitant d'Avignon (4 décembre 1538). — Achat pour Me Didier Martinon, prêtre de Montfrin (9 décembre). — Provision de coadjuteur pour le service d'un legs. Claude Bonfils, de Montfrin, par testament du 20 août 1465, reçu Me Jean Lévesque, légua à un prêtre certains de ses biens pour célébrer à perpétuité, à l'église paroissiale de Montfrin, quatre messes « et soy trouver à matines et à toutes aultres heures canoniques que ont acoustumé soy dire en lad. esglise chascun jour, affin de icelles ayder à dire. » Le testateur voulut « que l'élection et toutelle provision d'icelluy prebtre, pour fere led. service et avoir lesd. biens, fût et apartînt à feu maistre Anthoine Calvière, dud. lieu, et aux siens masles, sans ce que Mgr l'evesque d'Uzès diocésain ny aultre prélat ecclesiastique s'en peust aulcunement mesler ny entremectre. » Me Jean Laurent, prêtre, qui avait été pourvu du legs, est devenu aveugle et hors d'état de faire le service. Me Guillaume Calvière, licencié, « nepveu de fils » de Me Antoine Calvière, à qui appartenait la provision, a pourvu le prêtre Laurent d'un coadjuteur, Me Jacques Palisse, prêtre. Mais le prêtre Laurent a plaidé contre le collateur et le coadjuteur. Le sénéchal a donné à ceux-ci

gain de cause. « Toutesfois, donné led. ressaysiment, auroit déclaré led. Mᵉ Palisse, coadjuteur, ne pouvoir vacquer aud. service, causant ses aultres négoces. » Le 21 octobre 1538, Mᵉ Guillaume Calvière, fils de feu Raimond Calvière, fils de Mᵉ Antoine Calvière, nomme Mᵉ Didier Martinon, prêtre, comme coadjuteur de Mᵉ Laurent. L'acte est daté en tête du 28 décembre 1538. — Procuration pour Mᵉ Jean Laurent, prêtre de Montfrin, qui a relevé appel au parlement de Toulouse de la sentence du sénéchal (3 janvier 1538 v. s.). — Arrentement fait par sire Jacques Guiraud, d'Aramon (12 janvier). — Mariage entre Pierre Prat, fustier de Vernon au diocèse de Viviers, et Jeanne Cassalon, de Montfrin (19 janvier). — Arrentement fait par frère Raimond Ricard, grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de Montfrin, à Pierre Pinet, de Pujaut, du mas et des terres labourables « de Ornhes » ainsi que du jardin et du devois dud. Ornhes. Le bail est de 3 ans. Le prix annuel est de 12 florins tournois pour le jardin et le devois, et du quart des grains pour les terres (31 janvier). — Arrentement fait par le grand prieur de Saint-Gilles à Jean Maurant le vieux, de Montfrin, de ses terres labourables sises en deçà du Gardon. Le bail est de 3 ans et le prix du tiers des grains (4 février 1538 v. s.). — Arrentement fait par le grand prieur de Saint-Gilles Raimond Ricard, à Jean Godable le vieux et à Antoine Godet, de Montfrin, de son devois de pêche de la resclause des moulins de Montfrin. Le bail est de près d'un an et le prix de la moitié du poisson qui se prendra (4 février). — Lods fait par le grand prieur de Saint-Gilles à Mᵉ Jean Combaut, marchand de Montfrin (4 février). — Procuration donnée par le grand prieur de Saint-Gilles à frère Jacques Guibaut, religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, gouverneur de la commanderie de Montfrin, pour « lauzer et investir toutes et chascuns les emphytéotes et tenanciers que tiennent en fief et directe dud. seigneur mases et toutes aultres possessions.... » (4 février). — Arrentement baillé par Pierre Pallier, de Montfrin, à Jean Monier le vieux, de ses olives du terroir d'Aramon. Le bail est de 6 ans et le prix annuel de la moitié de l'huile « que sera et excroîtra desd oliviers » (16 février).

E. 504. (Registre.) — 392 feuillets, papier.

1520-1540. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Rubrique des actes. — Achat pour Jean Camaret, de Saint-Hilaire-d'Ozilhan (31 janvier 1537 v. s.). — Lods fait par Mᵉ Pierre de Salis, prêtre et bénéficier de N.-D. de Villeneuve-lez-Avignon, procureur du doyen et des chanoines de lad. église, à Jean Camarat (31 janvier). — Lods fait Mᵉ Jean Bergond, prêtre et bénéficier de N.-D. de Villeneuve-lez-Avignon, procureur du chapitre de lad. église collégiale, à Mᵉ Pierre Besserot, prêtre et rentier du bénéfice de Saint-Hilaire-d'Ozilhan (6 décembre 1538). — Achat pour André Esbérard, de Montfrin (13 décembre 1537). — Mariage entre Barthélemy Verdier, de Fournès, et Jeanne Chabert, dud. lieu (10 février 1537 v. s.). — Mariage entre Jean Nylo, de Saint-Hilaire-d'Ozilhan, et Peyrone Verdier, de Fournès (17 février). — Testament de Jean Duranton, de Montfrin (23 mars 1537 v. s.). — Achat pour Jean Gonet, *trassaire*, de Montfrin (22 novembre 1537). — Achat pour Mᵉ Raimond Delafont, de Montfrin, d'une maison avec étable située « à la tierce faysse » de Montfrin, confrontant du marin « la maison de la capellanie de Mᵉ Stève Barri » (28 septembre 1537). — Achat fait par Jeanne Fazi, femme de noble Claude Chantin, de Barbentane au diocèse d'Avignon, par Jean Badieu et ses frères, de Montfrin (14 septembre 1538). — Acapte fait par noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès, à Robert Pérelier, dud. lieu (7 juillet 1529). — Mariage entre Roc Guiraud, d'Aramon, et Perrette Rogier, de Meynes (24 janvier 1534 v. s.). — Achat pour Bertrand Ribeyrol et Claude Papecueur, d'Estézargues (17 janvier). — Procuration donnée par noble Jean d'Urre, *de Urro*, fils de noble Jean, seigneur de Motans, à frère Bernard Focaud, religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, trésorier de Saint-Jean de Toulouse, François Breulhe, du même ordre, commandeur de Saint-Amant, Pierre de Toulon, collégiat de l'église de Saint-Jean de Toulouse, pour prendre possession d'un collège, *unius collegii*, fondé dans l'église de Saint-Jean de Toulouse, et dont frère Didier de Saint-Jaille, grand maître de la religion de Saint-Jean, lui a fait collation ce jour même. L'acte est passé à Montfrin, dans le corridor de la maison de Saint-Jean. Noble Falquet de Caritat, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Latronquère, noble Guillaume de Pomeyrols, dud. ordre, et Mᵉ Louis de Toulon, *de Tholono*, sont témoins (20 juin 1534). — Lods fait par frère Antoine Baptifol, procureur du grand prieur de Saint-Gilles Jacques de Manas, à Pierre et Antoine Romieu, frères, de Valabrègue (31 mai 1534). — Compromis avec sentence arbitrale et ratification entre Firmin Valadier, de Saze, et Claude Belledent et Guillaume Crampon, de Fournès (17 juin 1532). — Testament de Catherine Trenquier, de Rochefort (21 février 1529 v. s.). — Achat pour Jean et Guillaume Ferenc, de

Montfrin (21 mars 1535 v. s.). -- Obligation faite par noble Marc du Bosquet, du Villar, sénéchaussée d'Armagnac et diocèse de Condom, à noble Mathieu Martin, dud. lieu du Villar, pour 18 l. t., prix d'un cheval (Montfrin, 19 septembre 1536). -- Testament de Me Rostang Fabre, de Montfrin (13 février 1524 v. s.). — Prise de possession du prieuré de Meynes. Le 1er février 1536, devant la porte de l'église paroissiale de Meynes, à midi, Me Vincent de Rocheblave, chanoine de Saint-Pierre de Montpellier, déclare à Me Jean Firmin, prêtre de Meynes, que dernièrement Me Pierre Saurin, aumônier de l'église Saint-Pierre de Montpellier et prieur de Meynes, est allé de vie à trépas. Avant sa mort, le prieuré de Meynes avait été uni par le pape, avec plusieurs autres bénéfices dépendants de l'église de Maguelonne, au collège de Saint-Pierre de Montpellier. Le chanoine de Montpellier requiert le prêtre Firmin de le mettre en possession du prieuré de Meynes, ce qui est fait. — Mariage entre Pierre Beaufort, de Théziers, et Simiane Martin, dud. lieu (30 juillet 1536). — Appointement entre Me Antoine Bergond, prêtre de Montfrin, et Madeleine Salelles, veuve de Falquet Bergond (29 septembre 1529). — Partage entre Toinette Tribolhe, femme de Jean Masméjan, de Montfrin, et Catherine Tribolhe, femme de Claude Lizier, dud. lieu (18 avril 1531). — Achat pour Me Jean Laurent, prêtre de Montfrin (21 septembre 1536). — Testament de Guillaume Avon, de Théziers (5 novembre 1531). — Achat pour Alexandre Coutand, de Fournès (7 janvier 1531 v. s.). — Mariage entre Laurent Martinet, d'Alais, et Antonie Amalric (19 juillet 1530). — Acapte fait par noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès, à Gillet Dupuy, de Remoulins (17 décembre 1533). — Mariage entre André Blanquet, de Théziers, et Alys Avon, dud. lieu (21 janvier 1536 v. s.) — Lods fait par frère Antoine Baptifol, procureur du grand prieur de Saint-Gilles Raimond Ricard, commandeur de Saint-Pierre de Camp-Public lez Beaucaire, à Boniface Mochon, habitant de Beaucaire (11 novembre 1536). — Autre lods du même pour François Serury, de Beaucaire (11 novembre). — Obligation faite par noble Jean de Catena, de Saint-Paul près Romans au diocèse de Vienne, à frère François Cornelhe, commandeur de Saint-Amans, et à frère Raphael Barbier, infirmier du collège du prieuré de Saint-Gilles, pour 40 l. t., montant d'un prêt (7 mai 1529). — Lods fait par frère Antoine Baptifol, procureur du grand prieur de Saint-Gilles, à Me Jean Laurent, prêtre de Montfrin, pour une éminée et quatre dextres de terre au terroir de Montfrin, sous Saint Martin (14 décembre 1536). — Dation en paiement pour Jean Roux et Louis Bozot, bouchers d'Avignon (2 mars 1536 v. s.). — Lods fait par Me Antoine Maurand, curé de Montfrin, procureur du grand prieur de Saint-Gilles Jacques de Manas, à Guillaume Guirard, de Montfrin (19 novembre 1532). — Reconnaissance féodale faite par Guillaume Avon, François Gras, Antoine Guirard et Antoine Bel, consuls de Théziers, à noble Luc de Laudun, écuyer, seigneur de Fournès et de Gévolon, pour leur droit de dépaissance communale et d'abreuvage dans le territoire de Gévolon. Le cens annuel est de 14 émines d'orge à la mesure de Fournès, portables au château (10 avril 1520). — Achat pour Me Pierre Andron, bourgeois de Nimes (27 octobre 1534). — Achat pour Me Cirice Baruse, prêtre de Sernhac (16 novembre 1534). — Achat d'usufruit pour Me Claude Puget, notaire de Remoulins (16 octobre 1530). — Lods fait par Me André Decria, recteur de l'hôpital des Pauvres de Montfrin, à propos d'une vente faite par Me Thomas de Moriers, prêtre de Montfrin, à Jean Fazi, dud. lieu (8 septembre 1533). — Mariage entre Simonnet Dugas, de Sernhac, et Thomase Panassière, de Meynes (29 avril 1537). — Titre clérical ou sacerdotal pour Antoine de Fontanilles, de la paroisse de Saint-Hilaire au diocèse de Rodez (18 février 1538 v. s.).— Mariage entre Guillaume Guirard, de Montfrin, et Jeanne Delafont, d'Estézargues (11 février 1536 v. s.). — Achat pour Étienne Vincent, originaire de Saint-Siffret, habitant de Sernhac (20 mars 1526 v. s.). — Procuration pour « honeste femme » Philippe Bergond (5 novembre 1539). — Procuration pour les consuls de Montfrin (6 novembre). — Arrentement du prieuré de Meynes fait par Me Jacques Dumas, chanoine de l'église de Saint Pierre de Montpellier, prieur de Saint-Michel de Bassargues et de N.-D. de Meynes, à Me Jean Fenoilh, prêtre de Meynes. Le prieuré de Bassargues est compris dans l'arrentement. Le bail est de 3 ans et le prix annuel de 240 l. t. (2 février 1536 v. s.). — « Actorie » ou nomination de procureurs faite par les consuls de Meynes André Mazauric, Gilles Fenoilh et Jaume Pellissier. Le baile est sire Jean Penolhan (30 septembre 1539). — Procuration pour Antoine Avon, de Théziers (5 avril 1536). — Collation du legs pie de Claude Bernard, de Montfrin. Le 13 mars 1539 v. s., Pierre Damian et Grégoire Disset, ouvriers modernes de l'église paroissiale de Montfrin, collateurs et pourvoyeurs du legs pie fondé en l'église paroissiale de N.-D de Maupas de Montfrin par feu Claude Bernard, sachant que led. legs est vacant par la mort de Me Jean Choas, prêtre de Montfrin, informés de la capacité et des bonnes mœurs de Me Jean Barbut, clerc, neveu dud. feu Me Jean Choas et étudiant de l'université de Toulouse, l'élisent pour le

service dud. legs pie. La mise en possession est faite « par tradition de la plume de moy, notere royal ». — Collation du legs pie de Mᵉ Jean Flavard, prêtre. Le 13 mars 1539 v. s. Antoine Godet et Geoffroi Bertrand, consuls de Montfrin, collateurs et pourvoyeurs du legs pie fondé à Montfrin par feu Mᵉ Jean Flavard, prêtre de Montfrin, legs vacant par la mort de Mᵉ Jean Thomas, prêtre de Montfrin, élisent pour le service dud. legs Mᵉ Jean Barbut, « escolier estudiant en droit » à l'université de Toulouse. — Collation des legs pies de Mᵉ Jean Flavard, prêtre, et Claude Bernard. Le 24 mars 1539 v. s., Pierre Damian et Grégoire Disset, ouvriers et questeurs du Cierge pascal « *sive* brandons » de l'église paroissiale de Montfrin, collateurs et pourvoyeurs des legs pies fondés dans lad. église par Mᵉ Jean Flavard, prêtre, et Claude Bernard, legs vacants par la mort de Mᵉ Jean Choas, prêtre, élisent pour le service desd. legs Mᵉ Jean Barbut. — Procuration donnée par Jaume Barbut, cohéritier de Mᵉ Jean Thomas, prêtre de Montfrin, à Mᵉ Jean Barbut, son frère et cohéritier, habitant à présent Montfrin (24 mars 1539 v. s.). — Procuration pour les consuls de Théziers Bertrand Ravel, Antoine Avon, Antoine Purpan et Jean Beynie, chargés par les habitants d'emprunter 25 écus d'or au soleil pour subvenir aux affaires de la communauté (31 mars 1540).

E. 505. (Liasse.) — 190 feuillets, papier, en 4 cahiers dépareillés.

1522-1541. — Notariat de Montfrin. — André Dupin.— Mariage entre Perrin Gonet, de Chazerol « en la comté d'Ast delà les monts », habitant de Montfrin, et Antonie Dausenhargues, de Lussan (18 mars 1536 v. s.). — Mariage entre Antonin Pitot, de Meynes, et Simone Bérat, dud. lieu (28 décembre 1536). — Mariage entre Guillaume Pagès, de Théziers, et Perrette Chaldeyrac, dud. lieu (21 janvier 1536 v. s.). — Mariage entre Auzias Fenoilh, de Meynes, et Gabrielle Alezerd, de Montfrin (22 janvier). — Achat pour Mᵉ Didier Martinon, prêtre de Montfrin (5 avril 1540). — Vente faite par noble Raimonnet Bérard, de Comps, à Georges et à Louis Borbon, de Meynes (17 juin 1540). — Achat pour Mᵉ Jacques Vilar, prêtre de Sernhac (10 août 1540). — Testament de Jean Broat, de Meynes (31 mars 1537). — Testament de Barthélemy Acciday, fustier de Tresques (9 octobre 1522). — Procuration donnée par frère Antoine de Manas, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Joucas, *de Joccassio*, à frère Jacques Mellon, curé de Joucas (2 décembre 1529). — Acapte fait par frère Jean Boniface, chevalier et religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, bailli de Manosque, commandeur de Valence, de Saint-Christol et de Saint-Maurice de Casesvieilles et de leurs membres, coseigneur de Dions à raison de sa commanderie de Saint-Maurice, à Louis Veyras, de Dions au diocèse d'Uzès (7 mai 1538). — Achat pour Mᵉ Jean Laurent, prêtre de Montfrin (22 décembre 1533). — Achat pour Jean Banières, de Montfrin (23 janvier 1533 v. s.). — Affrairement entre Guiraud Laondès et Jeanne Rieu, mariés, de Fournès, d'une part, et Balthasar Robert et Douce Rieu, mariés, de Fournès, d'autre (16 décembre 1532). — Lods fait par noble frère Jean Bonafoux, dit Presques, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, gouverneur de la commanderie de Montfrin pour frère Raimond Ricard, grand prieur de Saint-Gilles, à Pierre Delostau, d'Aramon (21 septembre 1536). — Lods fait par frère Antoine Baptifol, procureur du grand prieur de Saint-Gilles, à Thomas Barrieu, de Montfrin (1ᵉʳ mai 1537). — Au dos de ce cahier se trouve ce mauvais quatrain, signé Bernard : « Humbles enfans, pleins de mansuétude, — Si vous volez avoir loz et renom, — Faictez debvoir de mectre vostre estude — De collauder du hault Seigneur le nom. » — Achat pour Mᵉ Raimond de Lafont, de Montfrin (28 septembre 1537). — Mariage entre Jean Martin, de Montfrin, et Antonie Delafont, d'Estézargues (27 janvier 1357 v. s.). — Achat pour sire Thibaud Renoard, de Comps (11 novembre 1539). — Transaction entre Mᵉ Laurent de Lasalle, doyen de l'église et du chapitre de N.-D. de Villeneuve-lez-Avignon, et Isabeau Plagnol, veuve d'Antoine Castanier, de Saint-Hilaire (12 avril 1540). — Achat pour Guillaume Granel le vieux, de Théziers (17 janvier 1538). — Lods fait par frère Jacques Guibaud, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, procureur du grand prieur de Saint-Gilles, à Guilhem Culhier, de Montfrin (9 février 1538 v. s.). — Achat pour Jean Balauzenc, de Montfrin (31 octobre 1538). — Achat pour Jean Gensan, de Domazan (27 août 1539). — Lods fait par frère Raimond Ricard, grand prieur de Saint-Gilles, à Perrin Gonet, berger de Montfrin (1ᵉʳ février 1538 v. s.).

E. 506. (Registre.) — 249 feuillets, papier.

1539-1540. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Rubrique des actes. — Achat pour Auzias Galbard, de Théziers (1ᵉʳ avril 1539). — Oblige pour Pierre Palhier, de Montfrin (16 avril). — Arrentement

fait par Me Guilhem Ciffred, prêtre de Montfrin et recteur du legs pie fondé en l'église paroissiale de Montfrin par feu Raimond Pellat, à Me Laurent Plantier, prêtre de Montfrin, des biens dud. legs, consistant en maisons, jardins, terres, vignes, olivettes, etc. Le bail est de 4 ans et le prix annuel de 4 florins tournois (23 avril). — Testament de Didier Olhanon, de Montfrin (27 avril). — Inféodation ou acapte fait à noble Antoine Bordin, capitaine de Sommière et sieur du Puget, par frère Jean Boniface, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, bailli de Manosque, commandeur de Saint-Christol-lez-Sommière. Il s'agit d'un terroir de lad. commanderie appelé le terroir du Villar, « hermp et infertil, et sans porter guières de profit à lad. commanderie ». Bordin se propose de le « réduire à agriculture », et en demande l'inféodation. Le bailli de Manosque « a reffusé luy baylher sans avoir congé et licence » du grand prieur de Saint-Gilles et de son chapitre, à qui Bordin a présenté une requête transcrite à l'acte, requête favorablement accueillie, aux termes de lettres d'approbation en latin, également transcrites à l'acte (Saint-Gilles, 8 mai 1537). Commission a été baillée à frère Robert Aube, dit Roquebrune, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Trinquetaille et Sainte-Luce, et à Foquet de La Caritat, religieux de l'ordre et commandeur de La Tronquière, pour se rendre sur les lieux. Ils ont fait leur relation verbale au grand prieur et à son chapitre, qui ont rendu une ordonnance en latin, transcrite à l'acte (Saint-Gilles, 8 mai 1538), et autorisant l'inféodation demandée par Bordin. Le bailli de Manosque la lui accorde, sous l'albergue annuelle de 19 l. t. L'acte est passé à la maison de Saint-Jean de Saint-Gilles et « au corradeur » de lad. maison. Frères Bernard Castanet, chevalier de l'ordre, commandeur de Millau, Jacques Baso, commandeur de Monteils, Raphaël Barbier, infirmier de l'hôtellerie de lad. maison, sont témoins (7 mai 1539). — Reconnaissance féodale faite par noble Antoine Bordin, capitaine de Sommière, à frère Jean Boniface, bailli de Manosque (7 mai). — Arrentement fait par frère Raimond Ricard, grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de « St-Holaric », à frère Guillaume Balmes, religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Hugo, et à Pierre Portalier, du lieu de Peyreleau en l'évêché de Mende. Il s'agit du « membre de la Cavalerie de St-Holaric ». Le bail est d'un an et le prix de 1040 florins, chaque florin valant 15 sols. L'acte est passé à Saint-Gilles, à la maison de Saint-Jean. Frères Bigot de Gabriac, commandeur d'Espalion, Antoine de Rodes, dit Montalègre, commandeur du Cas et de La Salvage, Raphaël Barbier, infirmier de l'église de lad. maison de Saint-Jean, sont témoins (7 mai). — Oblige fait par Louis Roard, habitant de Douzens, à frère Robert Aube, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Trinquetaille et de Sainte-Luce, receveur général au prieuré de Saint-Gilles pour lad. religion. L'obligation est de 705 l. t., « pour cause et reste de l'année du vaccant de lad. commanderie de Douzens et de ses membres, assavoir est, pour led. Douzens, cent livres, pour la borie de Cabriac, 290 l. t., pour le membre de Peyriac, 250 l., pour le membre de Capunte (?), 35 l, pour le membre de Bocafuelh, 30 l. » L'acte est passé à Saint-Gilles, à la maison de Saint-Jean. Frère Jean Boniface, bailli de Manosque, commandeur de « La Chapelle », André Mazerac, baile de Générac, etc., sont témoins (8 mai). — Reconnaissance féodale faite par Michel Martin, de Saint-Martin-de-Coyran, à frère Jean Boniface, bailli de Manosque, commandeur de Saint Maurice-de Casesvieilles et de ses dépendances (8 mai). — Procuration donnée par frère Jean Boniface, commandeur de Saint-Maurice de Casesvieilles, à frère Berthomieu de Ruoms, religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour recevoir le serment du juge nommé à Saint-Maurice et à Saint-Christol (8 mai). — Nomination par frère Jean Boniface, bailli de Manosque et commandeur de Saint-Maurice de Casesvieilles et de Saint-Christol, de Me Maumeset, licencié et avocat au sénéchal de Beaucaire et Nimes, comme juge de Saint-Maurice et de Saint-Christol (8 mai). — Nomination par frère Jean Boniface de Me André de Fago, notaire de Vézénobres, comme notaire de la juridiction de Saint-Maurice et des lieux circonvoisins (8 mai). — Mariage entre Jean Tiberi, de Montfrin, et Marguerite Seveirac, dud. lieu (18 mai). — Obligation pour Me Bernard Sollenhac, marchand de Remoulins (29 juin 1539). — Testament de Reymonnet Barrieu, de Lédenon (1er juillet 1539). — Sous-arrentement fait par Me Didier Martinon, corentier de la commanderie de Montfrin, du jardin du moulin en deçà du Gardon, appartenant à lad. commanderie (13 juillet). — Protestation et réquisition de Me Antoine Bergond, prêtre de Montfrin, comme procureur des autres prêtres de Montfrin. Bergond se présente, dans le chœur de l'église de Montfrin, devant Me Jean Laurent, prêtre de Montfrin, et le requiert de « poyer et satisfaire èsd. prebtres de Montfrin tous et chascuns les areyrages et sommes d'argent que sont deuez èsd. prebtres pour avoir célébré les messes *sive* messe par luy fondée à lad. esglise dud. Montfrin..... » Bergond invoque une sentence rendue à la cour spirituelle de

l'évêque d'Uzès. Laurent répond qu'il est appelant de lad. sentence à la cour métropolitaine de Narbonne, *ubi causa pendet* (13 juillet). — Seconde réquisition de Me Antoine Bergond (14 juillet). — Troisième réquisition de Me Antoine Bergond (15 juillet). — Arrentement fait par noble Jeanne des Baux, femme de noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès et Gévolon, à Michel Rollant, de Saint-Bonnet (3 août 1539). — Mariage entre Mathieu Panassière, de Meynes, et Jeanne Bernard, dud. lieu (10 août). — Arrentement pour Me Jean Thomas, prêtre de Montfrin (7 septembre 1539). — Lods fait par Me Didier Martinon, prêtre de Montfrin, rentier de la commanderie de Montfrin, à Geoffroi Bertrand (21 septembre). — Arrentement fait par Me Antoine Bergond, prêtre de Montfrin, comme procureur des autres prêtres de Montfrin, à Étienne Vaizier, de Montfrin, des terres, jardins et olivettes leur appartenant dans le terroir de Montfrin (22 septembre). — Consulat de Meynes (30 septembre). — Arrentement du devois de la resclause (4 octobre 1539). — Lods fait par Me Didier Martinon, prêtre, rentier de la commanderie de Montfrin, à Mathieu Plantier, dud. lieu (22 octobre). — Arrentement pour Me Pierre Richard, prêtre de Montfrin (11 novembre 1539). — Bail à prix-fait consenti par les consuls de Montfrin Antoine Godet, Jacques Record et Jean Lhot, pour eux, le consul Geoffroi Bertrand et les autres habitants de Montfrin, à frère Claude Arnaud, religieux de l'ordre des Frères Mineurs de Beaucaire, pour « faire et adouber les heurgues (orgues) que sont à présent dans l'esglise parrochiale dud. Montfrin. . . » Le prix de la réparation est de 3 écus d'or au soleil (19 novembre). — Association pour l'arrentement du bénéfice de Clausonne (26 novembre). — Mariage entre Georges Tyrard, de Marguerittes, et Catherine Pinel, de Pujaut (11 décembre 1539). — Testament de Claude Belledent, de Fournès (16 décembre). — Vente faite par les consuls de Théziers Bertrand Ravel, Jean Beynier, Antoine Avon et Antoine Purpan, assistés des conseillers de Théziers, agissant en leur nom et à celui des autres habitants, à Jean Focilhat et à Gaspard Marcelhes, de Sernhac. Il s'agit des grignons qui proviendront de leurs olives pendent huit ans. Le prix du bail est de 80 livres tournois. Les preneurs construiront un moulin comme celui de Sernhac sur un emplacement qui leur sera donné. Suivent d'autres conditions pour l'exploitation du futur moulin à olives (20 décembre). — Apprentissage de Nicolas Fazi, de Montfrin, chez Grégoire Disset, cordonnier dud. lieu, où il apprendra « le mestier de cordonarie et sabatarie » (9 janvier 1539 v. s.). — Arrentement fait par Antoine Mathieu, de Montfrin, demeurant à Saint-Étienne-des Herts, à Jean Ferenc, de Montfrin, du logis dud. Saint-Étienne des Herts, ensemble la vigne joignante aud. logis, le devant du logis, le jardin au devant, la terre touchant ce jardin, « ainsi que va ligne droicte dud. jardin tirant droict devers le coquant ». Le bail est de 4 ans et le prix annuel de 16 l. t. (24 février 1539 v. s.) — Testament de Claude Nerce, veuve de Pierre Verdier, de Fournès (23 février). — Bail de vaches pour Claude Nègre, de Saint-Hilaire (24 février). — Oblige fait par Claude Apollinaire, de Nimes, à Me Auzias Robaud, prêtre, et André Mazauric, de Nimes (Montfrin, 26 février). — Rémission faite par noble Mathieu Bargeton, d'Uzès, coseigneur de Lédenon, de diverses possessions à Geoffroi Bertrand, de Montfrin (pénultième février). — Cession et rémission faites par Me Jean Combaud, à Me Guillaume Gueydan, de Montfrin (2 mars 1539). — Oblige fait par Pierre Blanc, de Montfrin, à Antoine Velhaire et à Guillaume Pellet, bailes de la confrérie de Saint Sébastien de Montfrin (8 mars). — Testament de Me Antoine Bastide, tailleur, « sartre », de Montfrin (8 mars). — Oblige pour Me Jean Fenoilh, prêtre de Meynes (12 mars). — Collation du legs pie de Claude Bernard, de Montfrin, faite à Me Jean Barbut (13 mars). — Bail de la garde du portail de Meynes. Le 15 mars 1539 v. s., André Mazauric et Guillaume Fenoilh, consuls de Meynes, baillent « à garde et fermer toutes les nuitz le portal dud. lieu de Meynes », à Michel Pellissier, de Meynes, jusqu'à la Saint-Michel. Le prix est de 3 l. t. — Oblige pour Me Jean Borrelli, choinoine d'Uzès et prieur d'Estézargues (17 mars). — Achat pour Me Simon Nègre, prêtre de Saint-Hilaire (23 mars). — Collation des legs pies fondés en l'église de Montfrin par Me Jean Flavard, prêtre, et Claude Bernard, de Montfrin (24 mars). — Rubrique partielle des actes.

E. 507. (Registre.) — 416 feuillets, papier.

1540-1541. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Rubrique des actes. — Oblige pour François Brunel, de Ponteils (25 mars 1540) — Bail à dire une messe. Le 26 mars 1540 Me Antoine Bergond, prêtre de Montfrin et prêtre du legs pie « *sive* charge à dire une messe » fondé en l'église de Montfrin par Foquet Bergond, son frère, ne pouvant « vacquer à dire icelle messe, que est fondée *de quinque plagis*, la bailhe à dire à messire Thomas de Morerys. » Le bail est d'un an et le prix de 2 l. 13 s. pour une messe le vendredi.

— Achat pour Mᵉ Louis Vergier, prêtre de Saint-Jean de Maruéjols (31 mars). — Nomination de procureurs par les habitants de Théziers, qui élisent leurs consuls Bertrand Ravel, Antoine Avon, Antoine Purpan et Jean Beynié, pour les charger de contracter un emprunt de 25 écus d'or au soleil (31 mars). — Oblige pour Mᵉ Jean Fenoilh, prêtre de Meynes (1ᵉʳ avril 1540). — Achat pour Mᵉ Didier Martinon, prêtre de Montfrin (5 avril). — Arrentement de la vicairie de Meynes, fait par Mᵉ Antoine Faure, dit Gaspard, prêtre et vicaire de Meynes, à Mᵉ Jean Fenoilh, prêtre de Meynes. Le bail est de 3 ans et le prix annuel de 40 l. t. (6 avril). — Testament de Jean Brun, de Montfrin (7 avril).— Transaction entre Simonet Duzas et consorts et Louis Marceilhes et consorts, de Sernhac et de Nimes (7 avril). — Achat pour sire Jean Panolhan, baile de Meynes (8 avril). — Bail à lever la taille de Théziers (11 avril). — Oblige pour Auzias Deleyrac, d'Avignon (12 avril). — Vente faite par Mᵉ Pierre Besserot, prêtre de Saint-Maximin, rentier du bénéfice de Saint-Hilaire d'Ozilhan, à Mᵉ Laurent de Lasalle, doyen de l'église N.-D. de Villeneuve-les-Avignon, et au chapitre de lad. église, d'une petite maison située hors de Saint-Hilaire (12 avril). — Testament de sire Pierre Camarat, de Saint-Hilaire (12 avril). — Lods fait par Mᵉ Pierre de Salis, procureur et bénéficier de N.-D. de Villeneuve-lez-Avignon, à Mᵉ Vidal Reynaud, de Saint-Hilaire (12 avril). — Licence demandée par Jean Arvieu, fils et héritier de Pierre Arvieu, de Saint Hilaire, à Mᵉ Laurent de Lasalle, d'enterrer le corps de son père dans l'église de Saint-Hilaire. Le défunt avait légué à lad. église, pour des réparations, 5 livres (12 avril). — Appointement et partage entre Mᵉ Pierre Richard, de Beaucaire, et Jean Sanier, de Lédenon (14 avril). — Achat pour Mᵉ Girard Dizoti, notaire de Valliguière (14 avril). — Oblige pour Mᵉ Jean Pagesi, prêtre de Bezouce (14 avril). — Bail de deux vaches pour sire Guillaume Guirard, de Montfrin (20 avril). — Oblige pour Marguerite de Clermont, dame de Lers et de Montfrin (21 avril). Arrentement fait par les consuls de Sernhac Antoine Roque et Jean Vidal, à Philippon Roque, dud. lieu, du courtage de Sernhac. Le bail est de 3 ans. et le prix annuel de 6 florins tournois (23 avril). — Oblige pour Antoine Bolze, clerc de l'église de Montfrin (27 avril).— Mariage entre Antoine Chier, habitant d'Arles, et Catherine Mathieu, de Saint-Laurent-des-Arbres (28 avril). — Oblige fait par Jaume Besson, meunier du moulin situé au-delà du Gardon, à frère Jean Bonafoux, dit Presques, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, rentier de la commanderie de Montfrin, pour 60 l. t. (7 mai 1540).

— Mariage entre Claude Bernard, du mas de Vendras, mandement de Tessan, paroisse de Fons, et Antonie Pichon, veuve d'Antoine Bernard, de Montfrin (9 mai). — Testament d'Antoine Marcelhes, de Sernhac (9 mai). — Testament d'Aliote Blacheyron, de Sernhac (9 mai). — Mariage entre André Vauzane, de Montfrin, et Marguerite Palisse, du Pin (9 mai). — Testament de Jean Valette, de Montfrin (10 mai). — (Les feuillets 81 et 82 ont été coupés.) — Apprentissage de Jean Gazanhe, de Tresques chez Léonard Reynaud, tisserand de Tarascon (18 mai). — Appointement entre Mᵉ Pierre Vérune, notaire d'Uzès, comme procureur de Mᵉ Antoine Albi, et Marthe Mercier, de Sernhac (21 mai). — Testament de Davis Saladin, d'Aramon (4 juin 1540). — Mariage entre Estève Colomb, de Remoulins, et Louise Talhegrasse, de Valliguière (14 juin). — Acapte fait par Mᵉ Jean Dupin, prêtre de Montfrin et prêtre de la chapellenie fondée en l'église de Sernhac par Jeanne F., veuve de François Honorat, à Jean Avon le vieux, de Sernhac (14 juin). — Testament de Davis Chambon, d'Aramon (29 juin). — Testament d'Antoine Jornau, de Domazan (1ᵉʳ juillet 1540). — Oblige pour Mᵉ Antoine du Solier, notaire d'Uzès (6 juillet). — Lods fait par Mᵉ Arnaud Roques, prévôt de Marseille, tuteur de noble Guillaume Roques, seigneur de Clausonne, à Pierre Robert, de Sernhac (9 juillet). — Testament de Guillaume Robaud, de Montfrin (11 juillet). — Testament d'Antoine Carle, de Sernhac (13 juillet). — Testament de Philippon Janoier, de Sernhac (20 juillet). — Testament de Claude Guilhon, fustier, de Comps (25 juillet). — Association pour le « jeu des tilhes » de Montfrin. Antoine Rochier s'associe Andrieu Michel, de Montfrin, « pour ce que en tout ne peult bonement vacquer » (1ᵉʳ août 1540). — Sous-arrentement du droit de l'équivalent des tavernes de Meynes Bernard Solenhac, fermier de l'équivalent de Sernhac et de Meynes, sous-arrente à Bérenger Conse, de Nimes, « le droit dez tavernes de vandre vin de tous les habitants dud. Meynes. » Le bail est de 3 ans et le prix annuel de 9 l. t. (3 août). Oblige pour Mᵉ Jacques Villar, prêtre de Sernhac (9 août). — Testament de sire Jean Brunel, de Sernhac (24 août). — Testament de Gilles Chantot, de Montfrin (28 août). — Testament de Jeanne Marche, femme de Jean Cabassut, de Montfrin (10 septembre 1540). — Licence de tuer « fedes (brebis) et motons », donnée par Antoine Flavard, boucher, rentier du droit de l'équivalent à l' « occasion de la cher du lieu et table de Montfrin », à Stève Julian, de Théziers. Le bail est de 3 ans et le prix, pour chaque mouton ou brebis, de 2 sols (11 septembre). — Achat pour noble Jacques

Faret, seigneur de Saint-Privat (15 septembre). — Testament d'Antonie Flavie, de Montfrin (16 septembre). — Testament de Guillemette Delacroix, de Domazan (18 septembre). — Création des consuls de Meynes (30 septembre). — Bail « à cueillir les deniés des terroirs d'Aramon et Théziers », fait par Mᵉ Denis Bertrand et Jean Godable le vieux, habitants de Montfrin, à Jean Banhan et à Pierre Serre le jeune, du Pin, pour l'année 1541 (13 octobre 1540). — Achat pour Antoine Malnourrit, d'Estézargues (13 octobre). — Bail « à cuillir olives » fait par Mᵉ André Dupin, notaire royal, à Firmin Depierre et à Simon Charreton, du Pin (18 octobre). — Testament de Jeanne Icard, de Sernhac, (14 octobre). — Oblige fait par Bernardin Guiraut, de Sernhac, à Peyron Bermond, de La Ciotat, « La Cité », en Provence, pour 6 écus d'or sol (23 octobre). — Mise en possession du legs pie de feu Enric Deyron (31 octobre). — « Obligier » ou obligation de Jaume Ravel, de Théziers, à Mᵉ Antoine Bastide, de Montfrin, pour 19 florins tournois (2 novembre 1540). — Testament de Sauvaire Jouve, de Sernhac (6 novembre). — Apprentissage de Jean Cam, de Sabran, chez Mᵉ Jean Pussoyn, couturier de Valabrègue (6 novembre). — « Obligier » pour Mᵉ Guillaume Cabanon, boucher de Montfrin (10 novembre). — Lods fait par MMᵉˢ Étienne Boisset et Jean Calvet, prêtres bénéficiers de N.-D. de Villeneuve-les-Avignon et procureurs du chapitre de lad. église, à Mᵉ Didier Martinon, prêtre de Montfrin (15 novembre). — Testament de Catherine Gilly, de Montfrin. « Item, a volu et ordonné..... que..... soit faict ung retaulle dans l'esglise parochielle..... de Montfrin, à l'autel que de présent sount tous les Saincts, que au temps passé l'on appelloit l'oustel de Sainct Sébastian. Au retaule veult que soient dépeingts l'ymaige et simulacre de sainct Joseph, l'imaige de Nostre Dame et Nostre Seigneur en la fourme et manière que alloyent en Egipte quant Hérodes les vouloit perséquter. Et pour ce faire a légué la somme de 60 l. t. » (23 novembre). — Licence demandée par Mᵉ Jacques de Record, marchand de Montfrin, au nom des hoirs de feu Jean Linhol, à Mᵉ Didier Martinon, sacriste de Montfrin, d'enterrer led. Jean dans l'église de Montfrin, « et en la tumbe où feust ensevelly son paire. Si a promys donner pour la réparation de lad. église la somme de 30 l. t. » (6 décembre 1540). — Achat fait à Jean Bérenguier, de Beaucaire, par noble François Bouchard, dit de Jehannas, demeurant au château de Montfrin (7 décembre). — Bail fait par frère Antoine de Ulmo, tuteur de Jeanne et Jeanne Pagès, filles naturelles de feu Pierre Pagès, de Beaucaire et Fourques, à Bertrand Espyguet, de Montfrin, pour la nourriture desd. filles pendant un an, moyennant le prix de 38 l. t. (12 décembre). — Apprentissage de Pierre Bergond, de Montfrin, chez Jean Masoier, cordonnier dud. lieu (12 décembre). — Contrat de louage entre Jean de Bleyrac, habitant de Montfrin, et Mᵉ Étienne Deveyrac, tisserand de Montfrin. Le premier se loue au second pour « faire les telles » (toiles), pendant un an, moyennant le prix de 9 florins de roi (12 décembre). — Obligier pour l'œuvre de l'église de Valabrègue (17 décembre). — Obligier pour Mᵉ Antoine Bergond, prêtre de Montfrin (22 décembre). — Arrentement fait par Mᵉ Jean Laurens, prêtre et recteur de la chapellenie fondée par feu Mᵉ Bertrand de Phains en l'église paroissiale de Bezouce, en l'honneur de Notre Dame, à Mᵉ Pierre Verdier, prêtre de Bezouce. Il s'agit des choses, jardin, terres cultes et incultes, vignes et olivettes des terroirs de Bezouce, Saint-Gervasy et Cabrières. Le bail est de 5 ans et le prix annuel de 23 florins tournois (25 décembre). — Arrentement fait par Mᵉ Guillaume Calvière, licencié, de Nimes, à Poncet Raimond, de Montfrin (18 décembre). — Testament de Pierre Cavalier, de Valabrègue (7 janvier 1540 v. s.). — Lods fait par Gibert Rogier, habitant de Meynes, rentier du château et de la juridiction de Clausonne (17 janvier). — Testament de Michel Bertrand, d'Eyragues, « hoste du lougeis de l'Escu de France de Sernhac » (22 janvier). — Arrentement fait par Mᵉ Guillaume Gueydan, licencié, de Montfrin (26 janvier). — Procuration donnée par MMᵉˢ Guillaume Arliac, Ayme Perrier, Barthélemy de Mota, Claude Guigon et Michel Robert, prêtres de Valabrègue, assemblés près de la petite porte de l'église de Valabrègue, à Mᵉ Pierre Arliac, prêtre de Valabrègue, avec mission de recouvrer le montant des aumônes laissées par les trépassés à l'église de Valabrègue (28 janvier). — Testament de Clairette Condone, femme de Louis Demons, de Fournès (2 février 1540 v. s.). — Apprentissage d'Antoine Godet chez Mᵉ Jean Milhet, bourrelier de Montfrin (24 février). — Arrentement fait par noble Aymar de Grinhan, seigneur de Grinhan, comme procureur de noble Jeanne de Grinhan, veuve de Jean Mathieu, habitant de Montfrin à Claude de Palheriis, de Montfrin (dernier février). — Testament d'Agnès Rogier, de Montfrin (2 mars 1540 v. s.). — Testament de Jean Vidier, de Domazan (3 mars). — Achat pour François Nicot, de Comps (4 mars). — Arrentement fait par Gibert Rogier, rentier du château et de la juridiction de Clausonne, à Arnaud Liard, de Meynes, du jardin de Clausonne, « ainsi qu'est acoustumé à arranter. » Le bail est de 3 ans et le prix annuel de 16 l. t. (13 mars). — Testament

de Foulquet Blanquet, de Théziers (13 mars). — Vente d'un « tinal » à Mᵉ Jean Fenoilh, prêtre de Meynes (16 mars). — Décharge de 60 écus donnée aux exécuteurs testamentaires du révérendissime légat d'Avignon, à condition de payer pareille somme à noble Jean de Villemagne, écuyer du défunt légat. C'est Marguerite de Terrayne, veuve de M. de Clermont, légat d'Avignon, qui fait ce règlement. Le légat devait à son écuyer, pour « les mises contenues » en sa requête, 100 écus d'or au soleil. Il lui avait assigné cette somme sur les enquêtes d'Avignon. L'écuyer n'avait pu toucher que 40 écus « causant le trespas dud. monsieur révérendissime ». L'acte est passé au château de Montfrin, « à la sale », en présence de noble Honorat Roy, viguier, Denis Bertrand, régent, Huguet Lavernhe, procureur (18 mars). — Apprentissage de Jean Chazelles chez Mᵉ Victor Gervais, tailleur de pierre de Théziers (20 mars). — Arrentement fait par noble François Raimond, seigneur de Modène, habitant de Tarascon, à Louis Vernède, de Valabrègue (24 mars).

E. 508. (Registre.) — 206 feuillets, papier.

1526-1542. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Mariage entre Jean Mannes, de Colias, et Catherine Bergier, d'Auzon (2 juin 1538). — Mariage entre Jean Bastide, de Sablières, et Marguerite Aubert, de Fournès (23 janvier 1536 v. s.). — Mariage entre Mathieu Panassière, de Meynes, et Jeanne Bernard, dud. lieu (10 août 1539). — Mariage entre Jean Masoyer, du Rachas, paroisse de Prévenchères, et Catherine Bernard, de Montfrin (15 août 1539). — Mariage entre Antoine Rouvière, de Beaulieu, et Firmine Roquette, de Célas, paroisse de Mons (28 septembre 1539). — Achat pour Mᵉ Didier Martinon, prêtre de Montfrin (23 octobre 1539). — Testament de Philippon Janoyer, de Sernhac (2? juillet 1540). — Mariage entre Pierre Prat, fustier, de Vernon au diocèse de Viviers, et Jeanne Cassole, de Montfrin (19 janvier 1538 v. s.). — Mariage entre Claude Cruvier, de Montfrin, et Michelle Acabat, veuve de Jean Duranton, dud. lieu (28 janvier). — Achat pour Mᵉ Simon Nègre, prêtre de Saint-Hilaire (23 mars 1539 v. s.). — Mariage entre Robert Perelier, des Clusels, paroisse de Monistrol, et Alayssette Fornier, de Fournès (23 septembre 1526). — Mariage entre Gibert Rancurel, de Sernhac, et Claudia Martin, fille de Louis Martin, laboureur et baile de Lussan (17 janvier 1528 v. s.). — Achat pour André Esbérard, de Montfrin (28 mai 1536). — Mariage entre Pierre Privat, de Théziers, et Mouette Dufau, de Pujaut (3 août 1536). — Testament de Girardone Fichet, veuve de Mᵉ Rostang Fabre, de Montfrin, « peu grevée de son corps par maladie » (2 novembre 1536). — Mariage avec constitution de dot entre Dominique Boudon, de Domazan, et Jeanne Salet, de Rochefort (9 février 1527 v. s.). — Procuration donnée par noble Hostacie Royne, veuve de Vérédème Boyer, d'Uzès (28 octobre 1540). — Procuration pour les consuls de Montfrin (23 novembre 1540). — Mariage entre Jean Bénézet, d'Avignon, et Dominique Robin, de Domazan (10 novembre 1532). — Reconnaissance féodale faite par Guillaume Ducros, de Valabrègue, à Étienne et Olivier Vidal, dud. lieu, pour une maison avec jardin (6 janvier 1540 v. s.). — Mariage entre Jean Chier, de Montfrin, et Catherine Gamian, de Carpentras (26 mai 1540). — Acapte fait par Mᵉ Jean Dupin, prêtre de la chapellenie fondée en l'église de Sernhac par Jeanne Fichet, veuve de François Henriac, à Jean de Lom, de Sernhac (13 juin 1540). — Association entre Boyer Cartalier, de Remoulins, et Jean Cartalier, de Saint-Bonnet (3 août 1540). — Achat pour Henri Passaval, de Montfrin (29 août). — Collation du legs pie de Henri Deyron, de Montfrin. Jacques et Madeleine Deyron, de Nimes, et Guinette Deyron, de Montfrin, cousins germains de feu Henri Deyron, collateurs et pourvoyeurs de son legs pie fondé en l'église paroissiale de Montfrin, suivant son testament du 13 juin 1524, sachant que Mᵉ Pierre Richard, prêtre de Montfrin pourvu dud. legs, est allé de vie à trépas, nomment à sa place Mᵉ Jean Gastailh, prêtre de Villefort, habitant de Montfrin (4 février 1540 v. s.). — Mariage entre Claude Antoine, de Valabrègue, et Madeleine Massuet, dud. lieu (12 septembre 1540). — Achat pour Jean Gensan, de Domazan (15 septembre). — Mariage entre Antoine Bedos, de Bezouce, et Raimonde Bonnel, de Saint-Chapte (9 février 1540 v. s.). — Testament de Jean Marco, de Montfrin (14 février). — Achat de fruits pour Mᵉ Pierre Payan, prêtre de Fournès (14 février). — Arrentement du devois de la resclause de Montfrin, fait par Mᵉ Didier Martinon, prêtre et corentier de la commanderie de Montfrin, à Antoine Salat, de Montfrin. Le bail durera jusqu'à la fin de mai. Le prix est de 20 florins tournois (14 février). — Bail du moulin de Clausonne, fait par Mᵉ Guillaume Calvière, licencié, de Nimes, au nom de noble Guillaume Roques ou Roquesi, seigneur de Clausonne, à Mᵉ Antoine Borrellon, de Vaison en Provence. Il s'agit de « la facture et reabilhement du molin à blé que ledict de Clausone a dans le claux dud. Clausone » (19 février). — Bail à lever la taille de Montfrin pour 1540 (20 février). — Achat pour Antoine du Clap, de Comps

(11 mars 1541 v. s.). — Lods fait par Louis Vernède, de Valabrègue, procureur de noble François Raimond, seigneur de Modène (11 mars). — Lods fait par Louis Vernède, procureur de noble François Raimond, à Jean Aurivel, de Comps (11 mars). — Lods fait par Louis Vernède, au nom de François Raimond, à Benoît Bérard, de Comps (11 mars). — Transaction entre noble Raimond Adalbert, viguier de Valabrègue, et Guillaume Galhard, dud. lieu (16 mars). — Ratification donnée par frère Jean Boniface, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, bailli de Manosque, commandeur de Saint-Christol et de Saint-Maurice de Casesvieilles, à un acapte. Jean Royal, baile de Saint-Maurice, procureur du bailli, a donné en emphytéose Raimond Mazauric, de Saint-Hilaire de Brethmas, deux terres hermes qui se tenaient de la directe seigneurie de Saint-Maurice et du membre de Saint-Jean d'Alais. L'acte est passé à la maison priorale de Saint-Gilles. Frère Jean Bonafoux, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, Jean Royal, baile de Saint-Maurice, noble Jean Azémar, coseigneur de Dions, sont témoins (5 mai 1541). — Acte concernant une restitution en fruits faite à noble Jeanne des Baux, damoiselle de Fournès, femme de noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès, et agissant au nom de son mari. Elle déclare avoir reçu de Rostang Durant, de Jacques Conden et de Jean Belli, de Fournès, sequestres des biens dud. de Laudun, divers grains et fruits (21 octobre 1541).

E. 509. (Registre.) — 288 feuillets. papier.

1518-1542. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Rubrique des actes. — Achat pour Marius Carrière, de Valabrègue (11 mars 1533 v. s.). — Achat pour noble Raimonnet Béraud, de Comps (12 mars). — Quittance pour Mᵉ Pierre Gleyse, prêtre de Comps (15 novembre 1539). — Testament d'Antoine Marcelhes, de Sernhac (9 juin 1540). — Testament de Sauvaire Jouve, de Sernhac (13 novembre 1540). — Achat pour Mᵉ Jean Combaud, marchand de Montfrin (16 septembre 1540).— Achat pour sire Jean Rode, de Montfrin (8 septembre). — Testament d'Antoine Barieu, de Saint-Hilaire d'Ozilhan (3 octobre 1540). — Collation du legs pie fondé par Mᵉ Auzias Bertrand, notaire de Montfrin (19 février 1540 v. s.). — Lods fait par Mᵉ Jean Delison, notaire d'Orange, procureur de haut et puissant Guillaume de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, Aramon et Valabrègue, à Guillaume Mendre, de Comps (26 octobre 1540). — Achat pour Mᵉ Thomas de Moriers, prêtre de Montfrin (11 janvier 1540 v. s.). — Oblige pour Victor Gervais, de Théziers (8 février 1540 v. s.).— Arrentement fait par frère Robert Aube de Roquemartine, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Trinquetaille et Sainte-Luce-les-Arles, receveur général au prieuré de Saint-Gilles, pour lad. religion, à Mᵉ Hugues Guercin, curé du diocèse d'Embrun, de l'hôpital des Hurres, membre dépendant de la commanderie de Gap. Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 40 écus au soleil. L'acte est passé dans la maison priorale de Saint-Gilles, dans la chambre appelée de Saint Pierre. Noble Bernardin du Puget est un témoin (3 mai 1541). — « Actorie » des consuls de Meynes (30 septembre 1541). — Achat pour sire Mathieu Raimond, d'Avignon, rentier du bénéfice de Valabrègue (20 octobre 1541). — Achat pour noble Raimonnet Béraud, de Comps (19 décembre 1535). — Achat pour Lazare Vauzan et Antoine Fabre, beau-père et gendre, de Montfrin (24 février 1523 v. s.). — Mariage entre Louis Périer, de Valabrègue, et Peyrone Martin, dud. lieu (2 janvier 1540 v. s.).— Achat pour Mᵉ Laurent Plantier, prêtre de Montfrin (11 janvier). — Lods fait par Gibert Rogier, de Meynes, rentier du château et de la juridiction de Clausonne, à François Pujolas, de Meynes (17 janvier). — Mariage entre Antoine Trenquier, de Villeneuve, et Brancassie Serres, de Remoulins (24 janvier). — Achat pour Mᵉ Jacques de Record, marchand de Montfrin (22 décembre 1540). — Mariage entre Mᵉ Jacques de Record, marchand de Montfrin, et Marguerite Godet, dud. lieu (29 juin 1529). — Transaction entre noble Raimonnet Adalbert, écuyer, viguier de Valabrègue, et Poncet Reynaud, de Montfrin. L'acte reproduit un acapte du 16 octobre 1524, concédé par Adalbert à Laurent Gueydan, de Montfrin (9 mars 1541 v. s.).— Mariage entre Guillaume Bérenguier, de Montfrin, et Jeanne Trouchaud, de Meynes (6 février 1540 v. s.). — Achat pour Pierre Dyno, de Domazan (21 février). — Achat pour Antoine Chapel, tisserand de Montfrin (22 mars 1540 v. s.).— Publication du testament de Peyrone Moynier, de Valabrègue (7 juin 1541). — Dépositions des témoins produits pour sire Nicolas Moynier, père et tuteur de Jean-Claude et d'Antoine Moynier, sur la publication du testament de Peyrone Moynier, de Valabrègue. Mᵉ Jacques Feyssinelli, prêtre de Sainte-Agrève au diocèse de Viviers, actuellement curé de Valabrègue, dépose sur une vingtaine de chefs et signe sa déposition : « Ay escript le susdit testament et depposé comme dessus est escript. » Imbert Viat, de Valabrègue, dépose et fait sa marque. Mᵉ Guillaume Arliac, prêtre de Valabrègue, François Chapus, Pierre Bernard,

Jean Sayard, Jaume Bosquet, fustier, sont les autres témoins. Le viguier de Valabrègue publie le testament en sa cour (11 juillet 1541). — Partage entre Antoine et Gibert Rogier, frères, de Meynes (28 janvier 1533 v. s.) — Appel interjeté par Mᵉ Jean Gastailh, prêtre de Montfrin. Le 13 novembre 1541, dans le consistoire de la cour ordinaire de Montfrin, ce prêtre comparaît devant Mᵉ Louis Lefuel, sergent royal, exécuteur de certaines lettres royaux obtenues de la chancellerie de Toulouse pour Mᵉ Roverié, prêtre de Saint-Ambroix, et lui présente « une cédule contenant appellation, escripte en demy feulhe de papier et signée par led. Gastailh....» — Vente faite par Mᵉ Laurent, prêtre de Montfrin, procureur de Marguerite de Clermont, dame de Montfrin, à des fourniers de Tarascon, du gros bois de Masséjan, terroir de Montfrin, « dedans la talhade vielhe », confrontant du marin la taillade de trois ans. *Et ten de dos botz en las doas gaffes*. Le prix est de 80 l. t., dont la moitié est payée à l'acte. Les fourniers seront tenus « de leysser les aubes et pibos rebrondés une quarantaine, sy y se peuvent trouver, dez plus soffrans.» Ils pourront, « dans lad. ysle de Masséjan, prendre de redortes pour lyer et enfagoter led. bois... » Ils devront « aver coupat et levat led. bois entre cy et Nostre Dame de mars prochain, ou y entreviendroit gros inconvénient de l'eau du Rosne....» (28 octobre 1541). — Achat du vingtain des fruits de certains habitants de Théziers, fait par sire Antoine Massilian, citoyen et bourgeois d'Avignon (26 janvier 1541 v. s.). — Titre clérical donné par Étienne Guynet, de Meynes, à Jean de Mossel, du lieu de « Sainct-Hande » au diocèse de Meaux (18 février 1541 v. s.). — Transaction entre noble Raimond Adalbert, écuyer, viguier de Valabrègue, et Pons Reynaud, mari de Clémence Delafont, de Montfrin. L'acte reproduit une demande en autorisation de vendre des immeubles faite en 1504 à Valabrègue, dans la maison des hoirs de noble Jean Adalbert, à Mᵉ Jean Jacominy, viguier, par noble Catherine de Mausang, *Malisanguinis*, veuve dud. Jean Adalbert, par Jean Adalbert son fils, et par Mᵉ Guillaume Quatresols, *Quatuor Solidorum*, prêtre de Valabrègue, curateur de nobles Raimond et Antoine Adalbert, autres fils du défunt (9 mars 1540 v. s.). — Mariage entre Jean Brun, de Montfrin, et Catherine Brueys, de Valabrègue (9 février 1540 v. s.).

E. 510. (Registre.) — 370 feuillets, papier.

1541-1542. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Mariage entre Geoffroi Yslan, de Valabrègue, et noble Marthe Adalbert, fille naturelle de noble Raimond Adalbert, viguier de Valabrègue (5 avril 1541). — Lods fait par Louis Vernède, procureur de noble François Raimond, écuyer, seigneur de Modène, à André Guigon, de Valabrègue (11 avril). — Lods fait par Mᵉ Guillaume Laurent, notaire d'Avignon, rentier des seigneuries d'Aramon et Valabrègue, appartenant à Mᵉ Guillaume de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, à Jean et à Jacques Gistafré, frères, de Beaucaire (12 avril). — Quittance pour noble Catherine Robert, veuve de Mᵉ Auzias Bertrand, de Montfrin (21 avril). — Partage entre Pascal et Jaufrès Michel, frères, de Montfrin (29 avril). — Testament de Souveyris Delafont, femme de Pierre Audigier, de Montfrin (19 avril). — Mariage entre Claude Avon, de Théziers, et Catherine Garnier, de Domazan (22 mai 1541). — Lods fait par frère Robert Albe de Roquemartine, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Trinquetaille et Sainte-Luce, procureur de frère Guiraud de Masseras, chevalier dud. ordre, grand prieur de Saint-Gilles et commandeur de Montfrin, à Marguerite Vieille, femme de Louis Juvenel, de Montfrin (30 mai). — Lods fait par le procureur du grand prieur de Saint-Gilles à Mᵉ Didier Martinon, prêtre de Montfrin, pour une maison avec cour située à la seconde faïsse de Montfrin (30 mai). — Quittance faite par Mᵉ Didier Martinon, prêtre, rentier de la maison de Saint-Jean de Montfrin, à Mᵉ Jaume Besson, de l'émolument des moulins du Gardon, dont il est rentier (30 mai). — Testament de Rollet Granier, de Domazan (14 juillet 1541). — Mariage entre Jean Vianes, de Barbentane au diocèse d'Avignon, et Jeanne Bilhot, veuve de Garin Raffard, de Montfrin (17 juillet). — Testament de sire Berthomieu Raynand, de Remoulins (20 juillet). — Compromis entre Mᵉ Honorat Garnier, prêtre de Saze, et Jean Fabre, dud lieu (27 juillet). — Testament de Philippe Milet, « saine de son entendement, bien éloquente, cognoissante et parlent, son corps.. .. grevé de maladie » (29 juillet). — Testament de sire Jacme Fabre, de Valabrègue (4 août 1541). — Mariage entre Guillaume Fricon, de Bellegarde, et Isabelle Clément, d'Estézargues (10 juillet 1541). — Lods fait par Jean Romieu, syndic et ouvrier de l'œuvre de l'église paroissiale de Valabrègue, à Jean Constan, de Valabrègue (5 août 1541). — Mariage entre Berthomieu Arniolet, de Montfrin, et Louise Barbe, du Pin (7 août). — Testament de Bastien Galhard, de Meynes (13 août). — Testament de Pierre Hyraldier, de Montfrin. Il est « chargé de s'en aller à la guerre à cause que est mandé par monsieur de Cauvisson, son

capitaine, comme lézionnere » (25 août). — Testament de Claude Sorbier, veuve de Louis Vidier, de Domazan (29 août). — Cession et rémission d'une vigne pour Mᵉ Louis La Rande, barbier de Fournès (29 août). — Achat pour noble Raimond Adalbert, viguier de Valabrègue. Il s'agit des biens de Jean Gilles et de Pierre Chappeaux, de Valabrègue, qui ont été « confisqués au Roy nostre sire pour certeins maléfices par eulx perpetrées, laquelle confiscation après a esté donnée..... à hault et puissant seigneur monsieur Guillaumes de Poytiers, seigneur de Sainct-Vallier, Vallebrègue et Aramon. » Ces « malefices » se rattachent aux « rebellions faictes contre l'auctorité » du Roi « par Gabriel de Luectz, jadis possesseur desd. places et seignories [d'Aramon et Vallebrègue], et ses complices. » Le viguier achète des biens confisqués jusqu'à concurrence de 55 l. t. L'acte est passé « au chasteau de Aramon, à la sale » (20 octobre 1541). — Testament de Marguerite Crote, femme de Pierre Pierre, de Montfrin (24 octobre). — Testament de Pierre Pierre, de Montfrin (26 octobre). — Achat de biens confisqués pour Antoine de Tuches, cordonnier d'Aramon (29 octobre). — Testament de Mᵉ Berthomieu Panassière, prêtre de Meynes. Il désire être inhumé dans l'église de Meynes (1ᵉʳ novembre 1541). — Mariage entre Privat Laondès, de Théziers, et Alayssette Belli, dud. lieu (8 novembre). — Testament d'André Masauric, de Meynes (16 novembre). — Lods fait par Jean Béchet, cordonnier de Bourbon, procureur de l'hôpital pauvre de lad. ville, à Jean Geynet, de Montfrin (20 novembre). — Lods fait par le même à André Esbérard, de Montfrin (20 novembre). — Mariage entre Gilles Vidier, de Domazan, et Jaumette Ravel, de Théziers (27 novembre). — Mariage entre Étienne Avon, de Théziers, et Guymette Delon, dud. lieu (28 novembre). — Achat pour Huguet Arliac, de Valabrègue (10 décembre 1541). — Lods fait par noble Raimond Adalbert, écuyer, viguier de Valabrègue, à Bertrand Borée, dud. lieu (20 décembre). — Testament de Catherine Chaldeyrac, de Théziers (22 décembre). — Mariage entre Berthomieu Chambeyron, de Saint-Siffret, et Colombe Blanchon, de Fournès (27 décembre). — Acapte fait par sire Nicolas Bordault, d'Aramon, « sçaichant avoir certaine terre laquelle ne peult culturer, scituée au terroir de Théziés », à Gauchet de Gapt, de Théziers (3 janvier 1541 v. s.). — Testament de sire André Monnier, de Meynes (5 janvier). — Achat pour Mᵉ Laurent Plantier, prêtre de Montfrin (5 janvier). — Appointement entre noble Aymard de Grinhan, frère de noble Jean de Grinhan, procureur et administrateur des personnes et biens des enfants de feu Antoine Mathieu et de noble Jeanne de Grinhan, d'une part, et Jean Rorenc, de Montfrin, d'autre (6 janvier). — Lods fait par Jean Béchet, de Bourbon, recteur de l'hôpital pauvre de Bourbon, à Mᵉ Davis Bertrand, de Montfrin (9 janvier). — Lods fait par Louis Vernède, procureur de noble François Raimond, seigneur de Modène, à Étienne Vidal, de Valabrègue (19 janvier). — Mariage entre Jacques Guiraud, de Nimes, et Pierre Arliac, fille de sire Blaise Arliac, de Valabrègue (22 janvier). — Achat pour Mᵉ Valentin Noble, prêtre d'Aramon (26 janvier). — Mariage entre Raimond Boyer, de Théziers, et Claude Beynier, de Saint-Michel-d'Euzet (29 janvier). — Mariage entre Étienne Gleyse, de Champel au diocèse de Viviers, et Anne Laurent de Comps (4 février 1541 v. s.). — Mariage entre Nicolas Chapelier, de La Bruguière, et Catherine Figuier, de Fournès (5 février). — Mariage entre Pierre Massabuon, de Théziers, et Antonie Davis, de Saint-Bonnet (5 février). — Mariage entre Jean Gibert, de Sernhac, et Marguerite Gensan (12 février). — Achat pour sire Bernard de Lachambre, habitant de Sernhac (dernier février). — Lods fait par noble Jeanne des Baux, femme de noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès, à Jean Rodde, cordonnier de Montfrin (6 mars 1541 v. s.). — Lods fait par Louis Vernède, de Valabrègue, procureur de noble François Raimond, seigneur de Modène, à Antoine Benoît, de Comps (11 mars).

E. 511. (Registre.) — 268 feuillets, papier.

1542-1543. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Rubrique des actes. — Élection du clavaire de Valabrègue (25 mars 1542). — Bail fait par Huguet Arliac et Antoine Fochier, syndics de Valabrègue, assistés de leurs conseillers, à Pierre et Jean Godin, père et fils, de Valabrègue, des « portz des ysles et Robine, pour iceulx servir et passer et repasser les gens que en auront besoing. » Le bail est de 3 ans. Les preneurs tiendront « bonnes et suffisantes barques, et bien garnies de ce qui est neccessere à passer et repasser gens et bestes. » Ils desserviront lesdits ports ou passages « en tout temps, soit de peste, Dieu ne vuelhe, ne aultrement. » Pour leur peine et l'entretien ou fourniture de leurs barques, ils lèveront sur les habitants de Valabrègue, « pour chascun habitant.... tenant maison, de cande, c'est assavoir cinq ponhadières et demye, mesure dud. lieu. Item, et pour chascune beste que trevalhera en Provance, demy eymine et demy ponhere de blé. Item, et pour chascune sommée de terre laborive que est devers Provance, ... trois ponhères et demye blé.

Item, et pour chascune sommée terre en Robine, deux ponhères blé mesure susd. » Les habitants « que ne ont laborage en Provance ne en Robine » paieront, « à rayson de une beste, chascun an, cinq ponhères et demye blé, et moyenant ce, pourront passer et repasser èsd. portz. Item, chascune personne estrangière sera détenue de poyer pour le port et passage troys deniers, et troys deniers pour beste grosse, et moyennant ce, pourront passer et repasser pour ung jour tant que bon leur semblera. » Les parents et amis des habitants de Valabrègue, « comme sont père, mère, frères et seurs, ne poyeront rien au port quant passeront . . . le jour de St-André et [le] jour de St-Estienne au mois d'aost. Item, les quatre mendians et perssonnes portans poysson ne poyeront rien...» Quand les habitants « feront fiançalhes, nobces, cantuez, babthejalhes (baptêmes), et ès messes novelles, que ceulx que y viendront et seront amenez des amys, parans ou aultres, en passant et repassant ne poyeront rien. Vray est que celuy pour qui passent et que les aura conviés, sera tenu donner boyre et manger aud. portouer. Item, les sergens de la talhe ne aultres que viendront au nom de la cour dud. lieu ne poyeront rien. Item, et suyvant la coustume ancienne, les ouvriers de l'esglise dud. lieu seront quictes de ung cande chascun pour chascun an » (25 mars). — Lods fait par Me Étienne Teissier, prêtre et bénéficier de N.-D. de Villeneuve et procureur du chapitre de lad. église, à Grégoire Disset, cordonnier de Montfrin (3 avril 1542). — Sous-arrentement fait par Bertrand Bérenguier, de Montfrin, à Jean Delafont, dud. lieu (1er mai 1542). — Testament de Claude Gamanhe, veuve de Jean Gille, de Montfrin (3 mai). — Oblige pour Guillaume Chabanon, marchand de Montfrin (6 mai). — Apprentissage de Guillaume Deveyron, de la paroisse de Saint-Flour au diocèse de Mende, chez Me Guillaume du Puech, tailleur de Montfrin, sous les auspices de Me Jean Mathieu, prêtre et curé de Comps (7 mai). — Mariage entre Pierre Bonafé, de Montfrin, et Alaix du Puech, de Prunet au diocèse de Viviers (14 mai). — Procuration donnée par noble Antoine d'Arpajon, vicomte de Lautre, seigneur de Montredon et baron de Rochefort, à Huguet Lavernhe, de Montfrin, pour lever les censives et rentes qui lui sont dues en la baronnie de Rochefort, faire des lods, etc. (15 mai). — Oblige pour noble Mathieu Barjeton, coseigneur de Lédenon (24 mai). — Mariage entre Pierre Tarieu, du diocèse de Belley, et Antonie Arbellin, de Montfrin (5 juin 1542). — Arrentement de la dîme des aulx et du chanvre de Montfrin (25 juin). — Arrentement du jeu de « tilhes » de Montfrin (29 juin). — Mariage entre Jean Galhard, de Meynes, et Antoine Laondès, de Fournès (2 juillet 1542). — Testament de Laze Vauzane, de Montfrin (3 juillet). — Sous-arrentement fait par Marc Carrière, de Comps au diocèse d'Arles, rentier du bénéfice de Saint-Étienne de L'Herme, à Me Jean Mathieu, prêtre de Comps, dud. bénéfice de Saint-Étienne, en tous ses droits, « excepté le jour et velhe dud. Sainct-Estienne du moys d'aost, et aussi excepté les terres que sont dépendentes dud. beneffice ». Le bail est de 3 ans et le prix annuel de 20 l. t. (9 juillet). — Vente faite par Martin Bastide, boucher de Valabrègue, à Guillaume Chabaud, boucher de Montfrin, de « tous les cuirs de beuf et vaches que led. Bastide tuera en lad. bocherie dud. Vallebrègue, cuirs de recepte, et ce, le cuirs que fera entre cy et la feste de Sainct Gille prochein, et de Sainct Gille en ung an après venant. Et ce, par le pris de ung chascun cuir de beuf de recepte de trois livres t. et chascun cuir de recepte de vache de 48 s. t. (30 juillet). — Testament de Guillaume Guirard, de Montfrin (15 août 1542). — Oblige pour Me Guillaume François, prêtre de Valabrègue (25 août). — Arrentement des terres des prêtres de Montfrin. Me Antoine Bergond, prêtre de Montfrin, procureur « de la université des prebtres dud. Montfrin », arrente à Antoine Carbonel, dud. lieu, « l'une au Camp de St-Martin, l'autre à (*lacune*) quant que contiennent ; aussi le jardin et oliviers que sont estés de donne Blancharde. » Le bail est de 5 ans et le prix annuel de 5 l. t. (27 octobre 1542). — Pactes entre Michel Malenc, de Comps, et Me Jean Mathieu, prêtre dud. lieu. Malenc est « meu en dévotion de faire dire et célébrer une messe le jour de samedi à l'honneur de la Vierge Marie en l'esglize dud. Comps. » Il baille au curé un casal, à condition que Me Jean Mathieu, sa vie durant, « sera détenu de dire une messe toutes les septmaines en l'esglize de Comps ou aultre part, le samedi. Et led. Malenc, led. samedi, dicte lad. messe, sera tenu de ly donner à disner suyvant son ordinaire » (2 septembre 1542). — Testament d'Antoine Masméjan, de Montfrin (10 septembre). — Association pour l'arrentement du bénéfice de Valabrègue. Sire Mathieu Raimond, marchand et citoyen d'Avignon, a arrenté led. bénéfice. Mais « à cause que bonnement luy seul ne le peult tenir et y vacquer », il s'associe Toinette Raimond, sa sœur, habitante de Nimes (11 septembre). — Oblige pour Me Guillaume Arliac, prêtre de Valabrègue (20 septembre). — Vente de fruits pour Guillaume Chabanon, boucher de Montfrin (22 septembre). — Arrentement pour Antoine Neyrant, tisserant de Montfrin (24 septembre). — Testament d'Alix Brun, veuve de Vidal Fochier, de Valabrègue (29 septembre). — Oblige pour André Audibert, clerc de

Domazan (1er octobre 1542). — Association pour le jeu des tilhes de Montfrin. Étienne de Neyrac, tisserand de Montfrin, rentier de l'émolument du jeu des tilhes pour un an moyennant 12 florins tournois, s'associe André Michel, de Montfrin (1er octobre). — Louage du curé de Valabrègue. Me Jacques Feycenelli, prêtre et curé de Valabrègue se loue et afferme à sire Mathieu Raimond, citoyen d'Avignon, rentier du prieuré et bénéfice de Valabrègue, pour « servir la cure..... et y servir d'ung clerc bon et souffisant pour ayder et fere le service que ung clerc doibt fere. » Le bail est de 3 ans et le prix annuel « de ung vayssel vin, quatre canes huile et une sommée blé. » Feycenelli et son clerc devront servir en tout temps, même en temps de peste. Raimond « sera tenu luy bailler une chambre dans la claustre... , celle que led. curé a acoustumé de tenir, et le fornir d'ung lict, ung mathelas, une flassade, quatre linceulx bons et souffisens, deux tualhes et demye douzene de servietes. » Le curé rendra ces objets au bout de trois ans « Tout le profit que viendra à l'esglize, que se appelle le soub de l'esglize, sera et appertiendra aud. Me Fayssinelli entièrement. » (3 octobre). — Dation en paiement pour noble Raimond Béraud, de Comps (13 octobre). — Oblige pour noble Jean de Bruez, de Montfrin (16 octobre). - Arrentement fait par Guillaume Forenc et Pierre Damian, ce dernier comme consul de Montfrin, à Thomas Barrieu, du « revoibre (regain) du pré du Degan, et ce pour fere pasturer led. pré entre cy et la feste de N.-D. de febvier prochain, avec son bestail tant gros que menu et aultre que y voldra mectre dedans. » Le prix est de 20 s. (22 octobre).— Bail fait par Me Gilles Aubert, prêtre, gouverneur de la maison de Saint-Jean de Montfrin, à Benoît Malbon, de Saint-Quentin. Il s'agit d'un prix-fait pour extraire de la carrière une meule dormante (lit) et une meule courante (trisson) pour les olives : « à tirer ung trisson et lict de molin de olives. » Le prix est de 16 écus d'or au soleil, comptant chacun pour 45 s. Malbon « sera détenu de fere lesd. lict et trisson, chascun de six pams et demy d'aulteur, de ung et une main ouverte de largeur (10 novembre 1542). — Vente de 20 salmées de blé marchand à noble Jean de Bruez, pour le prix de 50 l. t. (17 novembre). — Testament de done Amoureuse Renard, de Comps. Elle désire être inhumée dans l'église de Comps « et à la tumbe de son mari (11 décembre 1542). — Testament d'Antoine Firmin, de Meynes (16 décembre). — Arrenment fait par Me Antoine du Tillet, de Montfrin (6 janvier 1542 v. s.). — Testament de Louis Raffard, de Montfrin (15 janvier). — Mariage entre Antoine Panassière, de Meynes, et Louise Noble, dud. lieu (17 janvier). — Oblige pour les consuls de Domazan Jean Gensan et Ismard Firmin, qui ont baillé à lever la taille dud. lieu à André Delarc (20 janvier). — Mariage entre noble Jean Adalbert, fils de noble Raimond Adalbert, viguier de Valabrègue, et noble Anne Jean, fille de feu noble Paulo Jean et de noble Louise Garnier, de Tarascon (4 janvier). — Arrentement fait par Me Jean Barbut, prêtre du legs pie de feu Henri Deyron, de Montfrin (2 février 1542 v. s.). — Testament de Me Raimond Delafont, cordonnier de Montfrin (5 février). — Testament d'Antoine Chanabas, de Montfrin (5 février). — Arrentement fait par Jean Jacomin, de Valabrègue, à Me Guilhot François, prêtre dud. lieu, d'un grenier (13 février). — Compromis entre Pierre Pinel, « fachier du mas d'Ornhes », et Antoine Carraton, du Pin, au sujet « de certeins gaiges dud. Dupin et de la perdition de certeins vedelz que led. Carraton, comme pastre et gardien, a perdu aud. Pinel » (17 février). — Arrentement pour Me Antoine Maurand, prêtre de Montfrin (20 février). — Oblige pour Me Jacques Palisse, prêtre de Montfrin (1er mars 1542 v. s). — Testament de Claude Godable, de Montfrin (4 mars). — Arrentement pour noble Mathieu Bargeton, coseigneur de Lédenon (9 mars). — Donation et partage entre ses fils Perceval et Pierre, faits par Jaume Juvenel, citoyen d'Avignon, « se sentent jà estre constitué en vilhesse, et ayant plusieurs biens immeublez scitués et posés tant dans le Royaume et Languedoc que aussi en Avignon et en Provance (13 mars). — Testament de Louis Gaget, de Théziers (18 mars).

E. 512. (Registre.) — 252 feuillets, papier.

1536-1546. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Rubrique des actes. — Arrentement fait par Blaise Vialet, de Valabrègue (26 mars 1543). — Rémission faite par sire Nicolas Bargeton, d'Uzès, à Me Auzias Robaud, prêtre (29 mars). — Apprentissage de Claude Odoard, de Montfrin, chez Me Raimond Delafont, sabatier et cordonnier dud. lieu (3 avril 1543). — Oblige pour Jaume Joyssoyn, couturier de Valabrègue (5 avril). Arrentement fait par Me Jacques Gistafré, habitant de Beaucaire et de Valabrègue, à Pierre et à Jean Morgues, père et fils, de Comps, du logis de St Étienne de L'Herme, avec les vignes et terres en dépendant. Le bail est de 4 ans, et le prix des 2/7 des fruits (6 avril). — Oblige pour Me Guillaume Laondès, d'Avignon, rentier de la seigneurie de Valabrègue (18 avril). — Arrentement des bans de Vallabrègue (18 avril). — Lods fait par Pierre Gibert et Guillaume Galhard, consuls,

Huguet Arliac, ouvrier, de Valabrègue, au nom de l'œuvre dud. lieu, à Antonie Brosse, femme de Simon Pascal, de Beaucaire (22 avril). — Lods fait par Mᵉ Guillaume Laurent, citoyen d'Avignon, rentier de la seigneurie de Valabrègue, à Mᵉ Pierre Esglise, prêtre de Comps (22 avril). — Testament de Guillaume Romieu, de Valabrègue (23 mai 1543). — Oblige pour Guillaume Chabanon, boucher de Montfrin (14 juin 1543). — Quittance pour done Félice Bergond, femme de Jean Godable le vieux, de Montfrin (20 mai 1543). — Émancipation faite au château de Valabrègue, par-devant noble écuyer Mᵉ Raimond Adalbert, viguier dud. lieu. André Guigon est émancipé par son père Louis Guigon (11 juillet 1543). — Mariage entre Claude Alméras, dit Satavert, de Russan, et Claude Borbailh, de Grospierre au diocèse de Viviers (11 juillet). — Lods fait par noble Raimonnet Béraud, de Comps, à Didier Rollant, de Comps (10 août 1543). — Bail en paiement pour Mᵉ Laurent Plantier, prêtre de Montfrin (19 août). — Achat pour Jean Chabalier, de Saint-Bonnet (25 août). — Mariage entre Claude Picays, de Montfrin, et Bastienne Gonet, dud. lieu (2 septembre 1543). — Arrentement pour Nicolas Audigier, de Tarascon (29 septembre). — Testament de Barthélemy Ygoyn, de Valabrègue (22 août 1543). — Lods fait par Mᵉˢ Étienne Beyssot et Jean Charvet, prêtres bénéficiers de N.-D. de Villeneuve-les-Avignon, et procureurs du chapitre de lad. église, à Jean Martin, de Théziers (7 octobre 1543). — Lods fait par Mᵉ Guillaume Archier, prêtre bénéficier de Saint-Trophime d'Arles, recteur de la chapellenie de Saint Pierre martyr de l'église paroissiale de Valabrègue, à Nicolas Privat et Toinette Martin, mariés de Valabrègue (19 octobre). — Lods fait par Mᵉ Gilles Azimbert, prêtre, maître d'hôtel de la maison de Saint-Jean de Montfrin, procureur de frère Gérald de Massas, grand prieur de Saint-Gilles, à Guillaume Nicolas, de Meynes (18 octobre). — Mariage entre Jean Amoreux, de Mende, et Antonie Joysson, de Montfrin (23 octobre). — Testament de done Danieie Serre, veuve de Claude Bergond, de Montfrin (24 octobre). — Reconnaissance féodale faite par Guillaume Manot, de Valabrègue, à Mᵉ Guillaume Francès, prêtre dud. lieu, recteur du legs pie fondé en l'église de Valabrègue par feu Mᵉ Pierre Roux (24 octobre). — Testament de Geoffroi Bertrand, de Montfrin (4 novembre 1543). — Testament de Guillaume Salat, de Montfrin (12 décembre 1543). — Testament de Bérenguier Gomard, de Théziers (16 décembre). — Testament de Simon Roux, de Montfrin (24 décembre). — Mariage entre Grégoire Tiberi, de Montfrin, et Marguerite Palisse, veuve d'André Vauzane, dud. lieu (5 janvier 1543 v. s.) — Lods fait par Jean Béchet, procureur et recteur de l'hôpital pauvre de Bourbon, à Mᵉ Jean Combaud, marchand de Montfrin (25 janvier). — Lods fait Huguet Arliac, ouvrier de l'église de Valabrègue, à François Jullier, de Valabrègue (31 janvier). — Mariage entre Pierre Garinchon, de Langogne au diocèse de Mende, et Andriève Raffard, de Montfrin (3 février 1543 v. s.) — Mariage entre Mᵉ Jean Chamontin, notaire de Montfrin, et Perrette Spiard (18 février). — Acapte fait par Pierre Gibert le vieux, consul de Valabrègue, et Huguet Arliac, ouvrier de l'église paroissiale de Saint-André de Valabrègue, à Claude Antoine, dud. lieu (18 mars 1543 v. s.) — Sous-arrentement fait par Mᵉ Pierre Esglise, prêtre de Comps, rentier du droit de l'équivalent de Comps, à Claude Bastide, boucher de Montfrin, de « la ferme de la table dud. lieu de Comps et droit de l'équivalent quant à tailher cher seulement, et vandre aux habitans dud. lieu. .. tant seulement et à Saint-Estienne des Hertz » (23 décembre 1543). — Mariage entre Jean Eyroullet, de Marguerittes, et Catherine Bergond. de Montfrin (25 décembre 1540). — Testament de Pierre Pinel, de Montfrin (28 septembre 1544). — Achat pour Mᵉ Laurent Pastre, prêtre, et André Dupin, de Montfrin (29 mars 1538 v. s.) — Testament de Jean Durant le vieux, de Meynes (24 janvier 1544 v. s.) — Mariage entre Auzias Geynet, de Meynes, et Marquèse Pinet, dud. lieu (15 février 1544 v. s.). — Procuration de Louis Juvenel, de Montfrin (26 octobre 1546). — Oblige pour Antoine Folchier le jeune, marchand de Beaucaire (13 août 1546). — Arrentement du moulin des olives de Théziers (29 septembre 1540). — Quittance pour Antoine Rogier, de Meynes (7 mars 1535 v. s.).

E. 513. (Registre.) — 335 feuillets, papier.

1517-1545. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Testament de Marthe Allègre, veuve de Guillaume Martin, de Valabrègue (1ᵉʳ mai 1544). — Décharge de tutelle. Par-devant Mᵉ Benoît Raoux, licencié, lieutenant de Mᵉ Antoine Dumas, docteur ès droits, juge ordinaire de Valabrègue et Aramon pour haut et puissant seigneur Mᵉ Guillaume de Poitiers, chevalier, seigneur de Saint-Vallier, Valabrègue et Aramon, Thibaud Renard, de Comps, est déchargé de tutelle (18 mars 1543 v. s.). Publication du mariage d'Antoine Balazuc, de Valabrègue, avec Simiane Chabanel, dud. lieu (6 avril 1543). — Testament d'Antoine Amalric, de Saint-Vincent de Jonquières (3 mai 1538). — Appointement entre Mᵉ Pierre Vérunes, procureur de Mᵉ

Antoine Albi, et done Marthe Mercier, hôtesse de l'Écu de France à Sernhac. Celle-ci devrit 40 écus d'or au soleil à Me Albi, secrétaire du grand prieur de Saint-Gilles (21 mai 1540). — Testament de Guillaume Martin, de Théziers (4 mai 1537). — Testament de Jean Rodde, cordonnier de Montfrin (2 août 1544). — Testament de done Toinette Couste, de Meynes (27 janvier 1543 v. s.). — Testament d'Étienne Rozier, de Valabrègue (18 octobre 1544). — Obligation faite par Pierre et Pierre Rogier, père et fils, de Beaucaire, à Me Jean de Murat, seigneur de Calvisson, Manduel et Redessan, comme rentiers de sa seigneurie de Jonquières (12 octobre). — Reconnaissance faite par Pierre Gaudin, *affanator* de Valabrègue, à sa femme Thomase de Casals. Il s'agit d'objets mobiliers (10 octobre 1534). — Testament de Pierre Gaudin, de Valabrègue (10 octobre). — Testament de noble Raimond Adalbert, écuyer, viguier de Valabrègue. Il désire être inhumé au cimetière de Saint-André de Valabrègue, « près la petite porte de lad. esglise, en la tumbe de ses pré décesseurs ». Son corps est « grevé de maladie ». Il sera porté « en cépulture et à l'esglise.... pour quatre povres de Jésus-Christ » (13 novembre 1544). — Mariage entre Durand Causse, banastier de Valabrègue, et Douce Riom, de Domazan (13 décembre 1530). — Achat de cens pour Me Guillaume Arliac, prêtre, et ses frères, de Valabrègue (15 février 1529 v. s.). — Acapte fait par Théobald Arliac, laboureur de Valabrègue, recteur de l'œuvre de l'église de Saint-André dud. lieu, à Antoine Fabre, dit Recontre, forgeron de Valabrègue (16 mai 1530). — Échange entre Jean Bergond, Jeanne Lamarque, sa femme, et Jean Banières, tous de Montfrin (4 mai 1517). — Lods fait par André Velhaire, *Vigilatoris*, et Jean Niquet, ouvriers de l'église de Montfrin, à Jean Banières, dud. lieu (7 août 1517). — Testament de Pierre Cavalier, de Valabrègue (7 janvier 1540 v. s.). — Donation pour Jean Simon, de Valabrègue (17 août 1531). — Lods fait par Me Didier Martinon, prêtre, rentier de la maison et commanderie de Montfrin, à Mathieu Templier, charron, *rodier*, de Montfrin (27 octobre 1539). — Testament de Claude Belledent, de Fournès (16 décembre). — Donation pour Antoine Balazuc, fustier de Valabrègue (24 mai 1542). — Arrentement du four de Saint-Jean de Montfrin (28 mai). — Syndicat et procuration pour les habitants de Montfrin. — Par-devant noble Honorat Roy, viguier de Montfrin, et avec son autorisation, les consuls Antoine Godet, Grégoire Velhaire, Georges Combes et Guillaume Foronc, nomment des procureurs pour la poursuite des procès communaux (11 janvier 1543 v. s.). — Testament de Louis Guigon, laboureur de Valabrègue (3 novembre 1538). — Testament de Jeanne Bargeton, femme d'Antoine Carronel, de Valabrègue (31 octobre). — Mariage entre Antoine Carronel, travailleur de Valabrègue, et Jeanne Bargeton, veuve de Michel Chayne, dud. lieu (31 janvier 1533 v. s.). — Testament de Dalmas Bosquet, fustier ou charpentier de Valabrègue, « mal disposé de sa personne » (29 mars 1539). — Lods fait à Mary Carriere, laboureur de Valabrègue, pour son mandant Jean Sayard, laboureur de Jonquières, par noble Gabriel de Luetz, écuyer, seigneur d'Aramon et de Valabrègue (19 octobre 1534). — Acapte fait par noble Gabriel de Luetz à Guillaume Carrière, de Comps (19 octobre 1536). — Achat pour noble Raimonnet Béraud, de Comps (24 janvier 1529 v. s.). — Lods fait à Louis Vernède, laboureur de Valabrègue, par Gabriel de Luetz (11 septembre 1534). — Lods fait par Jean Bétoin, syndic des bourgeois de Valabrègue, à Pons Dupuy, tailleur de pierre dud. lieu (10 juillet 1528). — Acapte fait par Théobald Arlhac, syndic des manants et habitants de Valabrègue, et Antoine Chapus, recteur de l'œuvre de l'église dud. lieu, à Guillaume Delafont, revendeur de Valabrègue (18 mars 1528 v. s.). — Acapte fait par Colin Benoît, recteur de l'œuvre, et Théobald Arlhac, cosyndic de Valabrègue, à Pierre Cavalier, *brassier* de Valabrègue (13 mai 1528). — Mariage entre Guillaume Romieu, de Valabrègue, et Guiraude Firmin, de Domazan (19 février 1527). — Achat pour Olivier Vidal, bourgeois de Valabrègue (16 août 1536). — Testament de Pierre Arlhac, bourgeois de Valabrègue. Il élit sépulture dans l'église de Saint-André de Valabrègue, « dans la chappelle par icelluy testateur et ses frères édifiées » (10 février 1534 v. s.) — Codicille de Pierre Arlhac (26 février). — Mariage entre Jean de Sannac, de Valabrègue, et Jeanne de France, dud. lieu (24 novembre 1534). — Testament de Gilles Chantot, habitant de Montfrin (28 août 1540). — Rémission de droits faite par noble Mathieu Bargeton, coseigneur de Lédenon, à Me Guillaume Geydan, licencié, de Montfrin (pénultième février 1539 v. s). — Lods fait par Huguet Arliac, ouvrier de l'église de Valabrègue, avec l'assistance de plusieurs conseillers dud. lieu, à François Nicot, de Comps (30 janvier 1544 v. s.). — Ratification faite par les habitants de Montfrin d'un appointement passé avec le syndic et les consuls d'Uzès. Les consuls de Montfrin sont Pierre Damian et Jean Forenc. Le viguier est Honorat Roy. Il s'agit d'un procès à l'occasion « du payement de la despence et forniture faicte par les habitans dud. Montfrin aux gens de guerre que passarent par estape, tant allant que revenant de Perpinhan aud. Montfrin,

et aultre chouses et qualités.... » (29 avril 1543). — Procuration donnée par les habitants de Valabrègue au consul Guillaume Gaillard pour recouvrer des mains du receveur particulier du diocèse d'Uzès les deniers par lui dus auxd. habitants « tant pour folles de gendarmarie, forniture de vin, farines, avoines, ... que aussi des charretes, charretiers, mules, chevaulx, ... pioniers, forniture de motons, que forniture de foin et avoine à l'estape, et toutes aultres chouses deuez... » (12 juin 1543). — Achat pour Me Pierre Michel, prêtre de Barbentane au diocèse d'Avignon (19 juin 1543). — Prix-fait baillé par les consuls de Théziers à Me Laurent Jean, maçon de Beaucaire, pour la reconstruction de « cinq portions que sont tumbées dez murailhes dud. lieu de Théziers, de hault en bas, et de l'espesseur dez aultres murailhes que y sont encores droictes. Item,.... de soustraire aux murailhes susd. que y sont tant quant sera neccessere de soubstraire et acotrer, en sorte que puissent bien et deuement tenir. Item,... à faire quatre tours de l'auteur de la murailhe, que chascune doit avoir une cane dans œuvre, et de semblable espesseur que sont les murailhes, lesquelles tours doit bastir les cantons de tailhe, et aussi toute la tailhe que sera tant ès murailhes que tou[r]s, à caux et sable. Et y doit faire arquières, et mesmement au canton de la tour que regardera vers Vallebrègue, et là tant à la murailhe que tours, ainsi que sera neccessere. Item, aussi sera tenu led. Jehan faire une barbecane à tres arquières au portal par lequel on va au pos, et que soit bien deffensable. Item,.... sera détenu..... bien et deument bastir et faire bons chemins de bars sur les murailhes, en sorte que eyséement l'on y puisse cheminer pour la deffance et aultres affaire dud. lieu. » Jean devra « aussi fere les escalliers pour monter à lad. murailhe là out sera desd. cinq parties neccessere, et acoustrer les aultres quy y sont.... » L'ouvrage doit être achevé à la Saint Michel. Le prix du travail est de 410 l. t. et de deux journées par habitant (15 mai 1543) — Conseil tenu par les habitants de Montfrin dans l'église paroissiale, pardevant noble Honorat Roy, viguier. Pierre Damian, consul, et Me Pierre Velhaire exposent « comment aultrefois s'est tenu ung conseilh par lequel fut dict que les babitans avec leur bestailh povoient suyvir les vignez les fruitz levés, ou aultrement comme est contenu aud. conseilh.... Et pour ce que led. bestailh a faict gros domage ès vignez des habitans. ...., est neccessere retorner lesd. vignez en vest et en deffance pour toute l'année..... » Décision conforme (29 avril 1543). — Mariage entre Michel Grivard, de Théziers, et Jeanne Vidier, de Domazan (13 janvier 1543 v. s.) — Testament de Jaume Besson, meunier de Montfrin (dernier février 1543 v. s.). — Mariage entre Me Jean Barbut, bachelier, de Montfrin, et Jeanne Richard, de Beaucaire (12 janvier 1544 v. s.). — « Actorie » des consuls de Valabrègue. Par-devant noble Raimond Adalbert, écuyer, viguier dud. lieu, se présentent les consuls Olivier Vidal et Jean Vernet, assistés de leurs conseillers. Des procureurs sont nommés pour les procès de la communauté (30 mars 1544 v. s.). — Achat du vingtain des fruits de Valabrègue (26 juin 1544).

E. 514. (Registre.) — 97 feuillets, papier.

1530-1545. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Arrentement fait par les syndics de Valabrègue Jean Romieu et Louis Vernède à sire Olivier Vidal, d' « ung *revol* situé près la tour de Mynard. » Le bail est de 6 ans. Le prix de la présente année est « de ung esturjon, si le prant, duquel en feront ung présent, ou nom de la ville, à Monseigneur, et des autres années de ung escu sol » (25 mars 1541). - Bail à dextrer le terroir de Valabrègue, fait par les syndics à Barthélemy Masseran, de Calvisson. Ce géomètre prendra 5 deniers t. par salmée dextrée. « Et oultre doibt avoir sa despense quicte de bouche, tant de luy que de son varlet, tant festes, dimanches, que jours ouvrans. » Les maisons et jardins lui rapporteront 1 denier par canne. En outre les syndics lui donneront 2 écus au soleil, etc. (27 mars). — Prix-fait entre Me Jacques de Record, marchand de Montfrin, et Michel et Jean Rolhons, *peyriers*, de Montfrin, pour la construction d'un escalier de pierre (1er avril 1541). — « Obligier » pour Me Jacques Villar, prêtre de Sernhac (7 avril). — Arrentement fait par Me Guillaume Laurent, d'Avignon, rentier des seigneuries d'Aramon et de Valabrègue, à Olivier Vidal, bourgeois de Valabrègue, du moulin sur le Rhône « que a led. Laurens, tout neuf monté. » Le bail est de 3 ans, et le prix annuel de 40 salmées de froment « que se gaignera aud. molin » (12 avril). — Oblige pour Me Jean Borel, prieur d'Estézargues (15 avril). — Oblige pour Me Michel Borgès, chirurgien de Nimes (24 avril.) — Oblige pour Jean « Parlhan », baile de Meynes) 12 mai 1541). — Arrentement des moulins du Gardon par frère Robert Aube de Roquemartine, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Sainte-Luce et Trinquetaille (30 mai). — Inventaire et estimation des moulins du Gardon, appartenant au grand prieur de Saint-Gilles (31 mai). — Arrentement du moulin en deça du Gardon (30 mai). — Inventaire dud. moulin (30 mai). — Arrentement des terres labourables de la

commanderie de Montfrin situées en deçà du Gardon (31 mai). — Arrentement du devois de la resclause (31 mai). — Arrentement du « laboratge du mas d'Ornhes » (30 mai). — Arrentement du bénéfice de « Sainct-Estienne des Hertz » (11 juin 1541). — Arrentement fait par frère Jacques Sebolis, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, sacristain de l'église de Montfrin, à Me Didier Martinon, prêtre dud. lieu, de la sacristie de lad. église. Le bail est de 3 ans et le prix annuel de 25 l. t. (18 juin). — Arrentement du jardin de la maison de Saint-Jean (2 juillet 1541). — Arrentement pour sire Mathieu Raimond, rentier du bénéfice de Valabrègue (3 juillet). — Arrentement pour Me Guillaume Laurent, notaire d'Avignon (13 juillet). — Achat pour Jean Sayard, de Jonquières (20 avril 1539). — Procédures faites au terroir de Duronne, situé dans l'ile de Valabrègue, par Me Guillaume Gueydan, licencié, lieutenant du juge de Valabrègue. Le 26 octobre 1545, au château de Valabrègue, « à la chambre de la tour », se présente Me Aymon Borjas, mari de Bertrane Reynard, en son nom et au nom de plusieurs adhérents. Par l'organe de Me Jacques Ponchon, de Beaucaire, il expose « comment par le passé la rivyère du Rone a mangé et corodoré au terroyr dud Vallabrègue, en l'isle dud. Vallabrègue, lieu dict en Duronne, plusieurs terres et possessions,.... lesquelz sont retournez en nature. » La coutume ancienne est que lesd. terres « doibvent estre retournez à ceulx que auparavant estoient.... » Led. Borjas requiert le lieutenant de juge de « procéder aud. deguysement, tout ainsin que par cousthume entienne est adverty de faire. » Le lieutenant ordonne son transport sur les lieux et s'y rend le même jour pour y faire son enquête. Le 20 octobre, il procède au déguisement. Il continue ses opérations le 6 et le 8 novembre. — Déguisement du terroir de Duronne, fait par Me Guillaume Gueydan, appelés Thibaud Arliac et Nicolas Monier, consuls, noble philippe de Varic, de Beaucaire, etc. — Déguisement d'Étienne Vidal (26 octobre 1545). — Déguisement de Jaumette Arnaud, femme de Jean Romieu (27 octobre). — Déguisement de Jaume Fabre (27 octobre). — Déguisement pour la chapelle de Sainte-Catherine de Valabrègue (26 octobre). — Déguisement pour Gilles Fabre (8 novembre 1545). — Déguisement de Gilles et Pierre Capeau (29 décembre 1545). — Déguisement d'Antoine et Antoine Folchier, frères (28 novembre 1545). — Déguisement des héritiers de Louis Guigon (28 décembre 1545). — Déguisement de Pierre Yraldier, de Montfrin (30 octobre 1545). — Arrentement du péage de Comps, appartenant à M. de Saint-Vallier. Il est fait par Me Guillaume Laurent, d'Avignon, rentier des seigneuries d'Aramon et Valabrègue, à Gibert Raimond, pour 2 ans et 3 mois, moyennant le prix global de 13 l. 1/2 t. (18 novembre 1541). — Achat pour Antoine Carrière, de Valabrègue (18 octobre 1534). — Mariage entre Antoine Carrière, de Valabrègue, et Marguerite Gibert, dud. lieu (9 janvier 1529 v. s.).

E. 515. (Registre.) — 269 feuillets, papier.

1525-1547. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Rubrique des actes. — Publication du testament de Louis Guigon, de Valabrègue (28 janvier 1544 v. s.). — Publication du codicille de Barthélemy Ygonin, de Valabrègue (20 février 1545 v. s.). — Déposition de Me Jacques Feycenelli, prêtre et curé de Valabrègue, sur le contenu du codicille de Barthélemy Ygonin (1er mars 1545 v. s.). — Mariage entre Raimonnet Forain, de Montfrin, et Simone Figuier, de Saint-Quentin (29 décembre 1537). — Achat pour Bertrand Borée, cordonnier de Valabrègue (23 avril 1546). — Mariage entre Me Louis Cortès, d'Arles, et Jeanne Saussine, d'Aramon (31 octobre 1546). — Lods fait par noble Raimond Adalbert, écuyer, viguier de Valabrègue, à Guillaume de Casaulx, de Valabrègue (28 août 1544). — Lods fait par Me Gilles Aubert, prêtre, gouverneur de la commanderie de Montfrin pour frère Guiraud de Massas, grand prieur de Saint-Gilles, à Me Jean Combaud, marchand de Montfrin (6 décembre 1544). — Mariage entre Vidal Foranc, de Montfrin, et Jeanne Godable, dud. lieu (19 octobre 1544). — Testament de Mathieu Porquière, de Meynes (9 avril 1547). — Cession et rémission faites par le docteur Simon Roman, fils de Me Simon Roman, marchand de Bagnols, à Me Gonin Rouvière, prêtre de Marguerittes (14 février 1546 v. s.). — Mariage entre Benet Bérard, de Comps, et Domergue Bastide, de Domazan (4 avril 1546). — Lods fait par Me Gilles Aubert, maître d'hôtel de la maison de Saint-Jean de Montfrin pour le grand prieur de Saint-Gilles, à Pierre Dino, de Valabrègue (24 mai 1546). — Lods fait par Me François de Montauban dit La Roquette, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, maître d'hôtel de la maison de Saint-Jean de Montfrin pour frère Robert Aube de Roquemartine, grand prieur de Saint-Gilles, à Bertrand Borée, de Valabrègue (12 juillet 1546). — Mariage entre Antoine Cartalier, de Saint-Bonnet, et Angèle Reymond, d'Avignon (16 août 1546). — Procuration pour Me Laurent Plantier, prêtre de Montfrin (12 novembre 1546). — Lods fait par noble Marquiot Cavalier, d'Avignon, rentier des seigneuries

d'Aramon et Valabrègue pour M. de Saint-Vallier, à Marcelin Yslan, de Valabrègue (8 mars 1544 v. s.). — Procuration pour Pierre Cordier, régent des cours ordinaires d'Aramon et Valabrègue pour Me Guillaume de Poitiers, chevalier, seigneur de Saint-Vallier (novembre 1546). — Oblige pour noble Marquiot Cavalier, citoyen d'Avignon. Me Pierre de Moissac, prêtre et chanoine de Sainte-Marthe de Tarascon, reconnaît lui devoir quinze salmées de bon blé, pour amiable prêt (9 novembre 1545). — Lods fait par Louis Vernède, de Valabrègue, procureur de noble François de Villeneuve, seigneur de Modène, à Jean Vernet, de Valabrègue (30 novembre 1546). — Reconnaissance féodale faite par Me Barthélemy Chambon, prêtre de Castillon au diocèse d'Uzès, à frère Antoine de Ruoms, prêtre, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Jean de Nimes. Cette reconnaissance porte sur une olivette située à Castillon. L'acte est passé dans la maison de Saint-Jean de Montfrin, au *courédou*. M. Vincent Tropel, prêtre de Castillon, est un témoin (5 janvier 1546 v. s.). — Échange entre Pierre Arliac, de Valabrègue, et Jean Rieu, de Fournès (6 mai 1525). — Quittance pour Me Aimé Pierre, prêtre de Valabrègue (6 décembre 1546). — Achat pour Me Pierre Esglise, prêtre de Comps (17 mars 1545 v. s.). — Lods fait par Me Antoine Peladan, diacre et bénéficier de N.-D. de Villeneuve, procureur du chapitre de lad. église, à Me Thomas de Moriers, prêtre de Montfrin (25 novembre 1545). — Transaction entre Me Claude Guigon, prêtre de Valabrègue, et nobles Jean et Jacques Azalbert, frères, dud. lieu, et Gauceran Renoard, d'Arles. Guigon « disoit que lesd. Alzalbertz et Renoard avoient commis en sa personne plusieurs grandz excès et batement, telement que en avoit demeuré malade et entre les mains dez barbiers plus de ung moys et au lit, bien navré et bien blassé. Et de ce en avoit heu procès en la court ordinaire dud. lieu de Vallebrègue.... » Le demandeur n'ayant pas trouvé suffisante la condamnation prononcée, a fait appel au parlement de Toulouse, et a obtenu « certeins deffaulx » contre ses agresseurs. Il en demande le paiement. Les agresseurs « disoient que bien qu'il heusse heu excès et quelques coups donnés, que led. maistre Glaude fust le promoteur dud. cas et excès, et tant de faict que de paroles, et que c'est luy que devoit estre condampné. Et bien que pour led. excès ilz sont estés condampnés en esmandes, tant envers luy que envers le procureur du seigneur, qu'ilz ont acquiescé à la sentence donnée et se sont offertz poyer. » Quant à l'appel du demandeur, il n'a aucune chance d'aboutir. On convient que les défendeurs « seront détenus de bailher et poyer aud. Me Glaude Guigo.... la somme de six vingtz livres t.... » (20 décembre 1546). — Lods fait par Me Gilles Aubert, gouverneur de la maison de Saint-Jean de Montfrin pour le grand prieur de Saint-Gilles, à Blaise Spanhenc, de Castillon (4 janvier 1554 v. s.). — Mariage entre Jean Lobrier, serrurier de Montfrin, et Jaumette Brinhan, du Pin (26 mai 1545). — Testament de Toinette Aubanel, de La Capelle (28 mai). — Testament de Jeanne Ravel, de Théziers (16 juillet 1545). — Mariage entre Louis Blanchon, de Fournès, et Cébelie Pérelier, dud. lieu (1er novembre 1545). — Lods fait par Me Gilles Aubert, pour le grand prieur de Saint-Gilles, à Me Jean Laurent, prêtre de Montfrin (11 novembre). — Lods fait par Me Étienne Vidal, de Valabrègue, à Thomas Lambert, dud. lieu (16 décembre 1545). — Lods fait par Blaise Arliac, consul, Nicolas Monier, ouvrier, et Jean Romieu, aussi ouvrier, « comme tenant le lieu au nom de feu Huguet Arliac », habitants de Valabrègue, à Guillaume Mathieu, dud. lieu (6 septembre 1546). — Lods fait par Antoine et Antoine Folchier frères, de Valabrègue, à Jean Vernet, dud. lieu (1er octobre 1546). — Pactes et appointement entre Me Berthomieu Chambon, prêtre de Castillon, et Jean Emar, dud. lieu (22 octobre). — Lods fait par noble Jean Azalbert, de Valabrègue, pour lui et son frère Jacques, à Stève Arliac, dud. lieu (5 novembre 1546). — Lods fait par Me Didier Martinon, prêtre, gouverneur de la maison de Saint-Jean de Montfrin pour Robert Aube, dit de Roquemartine, grand prieur de Saint-Gilles, à Bertrand Borée, de Valabrègue (7 novembre).

E. 516. (Registre.) — 304 feuillets, papier.

1545-1548. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Rubrique des actes. — Quittance pour sire Jean Cortès, habitant d'Arles (25 mars 1547). — Échange entre sire Marnaud Espiard, de Valabrègue, et sire Guillaume Fauchier, apothicaire de Beaucaire (22 avril 1547). — Partage des biens de feu Gilles François, de Valabrègue (29 avril). — Mariage entre Auriaz Artiz, de Montfrin, et Jeanne Boisson, de la paroisse de Valcrose au diocèse d'Uzès (22 mai 1547). — Achat pour sire Pierre Dino, de Valabrègue (28 juin 1547). — Pactes passés entre Me Jean Barbut, bachelier ès lois, de Montfrin, et Pierre Bertranne et consorts (22 juillet 1547). — Acapte fait par noble Marquet Cavalier, procureur et rentier de M. de Saint-Vallier, à Jean Rappe, de Valabrègue (28 juillet). — Reconnaissance féodale de Jean Rappe à Guillaume de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, Valabrègue et Aramon (28 juillet). —

Acapte fait par le procureur de M. de Saint-Vallier à sire Olivier Vidal, viguier de Valabrègue. L'acte est passé au château de Valabrègue. Sire Guillaume Manivet, lieutenant de viguier, est un témoin (28 juillet). — Testament de Me Vidal Foranc, tisserand de Montfrin (1er août 1547). — Ratification faite par noble Marquet Cavalier, habitant d'Avignon (15 août). — Lods fait par Me Didier Martinon, procureur du grand prieur de Saint-Gilles, à Jean Mazoier, cordonnier de Montfrin (22 août). — Acapte fait par noble Marquet Cavalier, procureur de Guillaume de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, à sire Guillaume Manivet, lieutenant du viguier de Valabrègue (23 août). — Acapte fait par le procureur de M. de Saint-Vallier à Me Arnaud Manivet, prêtre de Valabrègue (23 août). — Mariage entre Perrin Gonet, de Montfrin, et Jeanne Maumasette, de Saint-André de « La Chan » au diocèse d'Uzès (19 février 1545 v. s.). — Achat pour Me Jean Fenoilh, prêtre de Meynes (2 mars 1545 v s.) — Testament de Marnaud Spiard, de Valabrègue (18 mars 1546 v. s.). — Obligation faite par Durand Fabre, Reymond Delafont, Jean Niquet, Claude Cruvier, consuls, et Jean Godable le vieux, de Montfrin, en leur privé nom, à frère Guiraud de Massas, grand prieur de Saint-Gilles et commandeur de Montfrin, pour 100 écus d'or au soleil, « à cause de crompe de 46 soumades 7 eymines bon blé froment que remant à raison de 8 florins petis pour soumade » (16 janvier 1544 v. s.). — Reconnaissance féodale de Pierre Niquet, de Montfrin, à nobles Jean, Jacques, Guillaume et François Azalbert, héritiers de feu Pierre Azalbert, de Valabrègue et Arles (17 mars 1546 v. s.). — Lods fait par noble Jacques Azalbert, fils de feu Raimonnet Azalbert, de Valabrègue, et par noble Guillaume Azalbert, de la cité d'Arles, à Claude Eslert, de Comps (18 mars). — Appointement entre André Gibert, de Valabrègue, et noble Marquiot Cavalier, comme procureur et rentier de M. de Saint-Vallier (18 août 1547). — Transaction et appointement entre Jean Godable le vieux et consorts et Me Raimond de Via, prêtre, recteur de la chapellenie de Saint Michel, fondée en l'église de Fournès, successeur de Me Pierre Fabre, prêtre de Saint-Bonnet et recteur de lad. chapellenie (21 septembre 1546). — Lods fait par noble Guillaume Azalbert et Catherine Chantemesse, veuve de noble Pierre Azalbert, habitants d'Arles, pour eux et pour noble Francès Azalbert, leur frère, d'Arles, à l'occasion d'une vente consentie par noble Bertrane Adalbert à Étienne Arliac, de Valabrègue (10 décembre 1546. — Lods fait par noble Guillaume Azalbert et consorts à sire Mathieu Reymond, citoyen d'Avignon, rentier du bénéfice de Valabrègue (10 décembre). — Lods fait par Me Didier Martinon, prêtre de Montfrin, procureur de frère Antoine de Ruoms, prêtre, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Nimes, à Me Barthélemy Chambon, prêtre de Castillon (5 janvier 1546 v. s). — Lods fait par Me Didier Martinon, gouverneur de la commanderie de Montfrin pour frère Robert Aube de Roquemartine, grand prieur de Saint-Gilles, à Me Vincent Tropel, prêtre de Castillon (5 janvier). — Mariage entre Mondon Lizière, de Montfrin, et Peyrone Verdier, veuve de Jean Nilo, de Saint-Hilaire (23 janvier). — Mariage entre Colin Bérard, de Valabrègue, et Louise Cabussol, de Castillon (30 janvier). — Mariage entre Jean Gille, de Sernhac, et Isabelle Ravel, de Théziers (13 février 1547 v. s.). — Acapte fait par Pierre Spiard, consul, et Jean Romieu, ouvrier de l'église de Valabrègue, à Stève Bego, de Valabrègue (6 mars 1546 v. s.). — Testament de Pierre Gibert le vieux, de Valabrègue (22 décembre 1547). — Achat pour Me Valentin Cibiondon, de Valabrègue (12 janvier 1547 v. s.). — Mariage entre Laurent Cousin, du diocèse de Mâcon, et Isabelle Mazoier, du Raschas au diocèse de Mende (25 janvier). — Achat pour Jean Manivet, de Valabrègue (19 décembre 1547). — Mariage entre André Amat, de Rastel, paroisse de Saint-Pierre « de Guo » au diocèse d'Uzès, et Madeleine Juvenel, de Montfrin (9 septembre 1545). — Mariage entre Jacques Roque, de Vic, et Simone Laurent, de Comps (25 septembre 1547). — Transaction entre Olivier Vidal, viguier de Valabrègue, et Étienne Vidal, son frère (30 septembre). — Lods fait par noble Marquiot Cavalier, rentier des seigneuries d'Aramon et Valabrègue, à Didier Rollant, de Comps (6 octobre 1547). — Lods fait par Jean Romieu, ouvrier de l'église de Valabrègue, à Alexandre Quiet, dud. lieu (12 octobre). — Mariage entre Jean Salles, d'Uzès, et Perronnette de Record, de Montfrin (6 novembre 1547). — Lods fait par Louis Vernède, de Valabrègue, procureur de noble François Raymond, seigneur de Modène, à sire Guillaume Fochier (2 novembre). — Lods fait par Me André Dupin, notaire de Montfrin, rentier des censives de Valabrègue, à Antoine et Estève Avon, de Théziers (21 décembre 1547). — Appointement entre Me Jean Combaud, marchand de Montfrin, et Louis Michel, de Montfrin (8 janvier 1547). — Testament de Jeanne Pelorjas, femme de sire Bertrand Ravel, de Théziers (19 juillet 1546). — Mariage entre Guillem Pellet, de Montfrin, et Marie Pinel, dud. lieu (5 février 1546 v. s.).

E. 517. (Registre.) — 507 feuillets, papier.

1543-1544. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Notes abrégées de l'exercice 1543-1544, prises sur des cahiers de poche hauts et étroits, reliés ensuite. Ces actes ont été analysés ou mentionnés dans les articles précédents, à leur date. — Rubrique.

E. 518. (Registre.) — 506 feuillets, papier.

1544-1545. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Notes abrégées de l'exercice 1544-1545, prises sur des cahiers de poche. Ces actes ont été analysés ou mentionnés dans les articles précédents, à leur date.

E. 519. (Registre.) — 429 feuillets, papier.

1545-1546. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Notes abrégées de l'exercice 1545-1546, prises sur des cahiers de poche. Ces actes ont été analysés ou mentionnés dans les articles précédents, à leur date. — Rubrique.

E. 520. (Registre.) — 444 feuillets, papier.

1546-1547. — Notariat de Montfrin. — André Dupin. — Notes abrégées de l'exercice 1546-1547, prises sur des cahiers de poche. Ces actes ont été analysés ou mentionnés dans les articles précédents, à leur date. — Rubrique.

E. 521. (Registre.) — 171 feuillets, papier.

1452-1453. — Notariat de Montfrin. — Jean Lévesque, *Episcopi*. — Obligation pour Pierre Gasanhe, de Laudun (13 avril 1452). — Licence de construire un tombeau. Guillaume Andron, de Montfrin, demande à Mᵉ Pons Ricard, chanoine du prieuré de Saint-André de Novigens, *de Novisgentibus*, au diocèse de Maguelone, frère et procureur de Raimond Ricard, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieur de Saint-Gilles et commandeur de la maison de l'hôpital de Saint-Jean de Montfrin, l'autorisation de construire un tombeau dans le cimetière de l'église de Montfrin. Le procureur du prieur de Saint-Gilles la lui accorde. Le tombeau aura *infra muros septem palmos longitudinis, et latitudinis tres, de proffundo tantum quantum voluerit*. Le prieur percevra, pour chaque sépulture, le tarif des paroissiens de Montfrin (22 avril). — *Actoria* ou nomination de procureurs par les consuls de Fournès Guiraud Bonnet, *Boniti*, et Jean Alègre, *Alacris*, par-devant Rostang Gras, lieutenant de noble Antoine de Suzilhas, *de Suzilhacio*, viguier de Fournès (24 avril). — Procuration faite par Pierre Collet, de Pougnadoresse (5 mai 1452). — Achat fait à Guillaume Vincent, de Meynes, par Mᵉ Jean Gaillard, prêtre dud. lieu (19 mai). — Consulat de Montfrin. Le 28 mai 1452, les consuls sortants élisent, pour choisir leurs successeurs, Guillaume Andron, François Saurin, Pierre Godable et Guillaume Guirard. Antoine Alezerd, régent de la cour de Montfrin, reçoit le serment des électeurs. Ceux-ci se rendent à l'hôpital de Saint-Jean de Montfrin, et sont présentés à frère Jean Ricard, qui reçoit leur serment. Dans l'après-midi, les consuls sortants proclament le choix des électeurs, qui ont nommé consuls Huguet Sabatier, Pons de Cantarelle, Jean Audigier et Antoine Roque, fustier. Le 3 juillet, les consuls sortants présentent les trois premiers de leurs successeurs au régent, qui reçoit leur serment. Ils présentent ensuite à frère Jean Ricard le quatrième consul, qui prête serment entre ses mains. — Constitution de dot pour Pierre Delacroix, du diocèse de Clermont en Auvergne, et Catherine Laquet, veuve de Jean Majeur, de Montfrin (8 juin 1452). — Constitution de dot pour Étienne de Vernocha, de Montfrin, et Isabelle Amalric, de Montfrin (9 juin). — Compromis entre les consuls de Montfrin et Mᵉ Antoine Calvière, bachelier ès lois, notaire de Montfrin, au sujet du paiement de sa taille (14 juin). — Cession et rémission de François Grivard, de Théziers, à lui faites par sa fille (29 juin). — Testament d'Agnès Aubaret, femme de Fauquonnet Gaudard, de Montfrin. Elle désire être inhumée dans le cimetière de l'église de Saint-Martin, hors les murs de Montfrin (24 juin). — Consulat de Théziers. Le 16 juillet 1452, *cum sit ordo et antiqua consuetudo, in loco de Theseriis, ... annis singulis et in quolibet festo Pentecostes creare ..... quatuor probos viros.... in consules novos*, les consuls sortants élisent, sur la place publique, leur successeurs Pierre Grivard, Durand Grevard, François Gras et Pierre Guirard. Les nouveaux consuls jurent, *super sancta Dei evangelia existentia in carreria publica, super unum lapidem, de se bene habendo et officium consulatùs regendo*. Ils nomment ensuite leurs conseillers et leurs procureurs près le parlement de Toulouse. — Testament de Masse Culhieyre, mercier, d'Angoulême, habitant de Montfrin (20 juillet). — Constitution de dot pour Jean Cantarelle, de Montfrin, et Françoise Jornal, de Domazan (23 juillet). — Affrairement entre Jacques et Jean Canterelle, frères, de Montfrin (23 juillet). — Cession et

rémission faites par Me Pierre Rauffel, chanoine et précenteur de l'église cathédrale d'Uzès, prieur de Saint-Amant de Théziers, à Me Antoine Rauffel, notaire d'Uzès, son frère (27 juillet). — Testament de Douce Firmin, veuve d'Huguet Comiac, de Montfrin (1). Douce désire être inhumée dans l'église de Saint-Martin de Trévils, *de Trivilis*, hors les murs de Montfrin, pour le cas où le sacriste de l'église paroissiale refuserait l'inhumation dans le cimetière paroissial. Alors, Douce retirerait au sacriste un legs de 6 gros (27 juillet). — Affrairement entre Cirice Razier et Jean Poncet, de Meynes (29 juillet). — Achat fait par noble Me Jean Guéronte, prêtre, prieur de Saint-André de Valabrègue, de droits sur une hérédité (4 ou 5 août 1452). — Vente faite pour noble Jean Guéronte, procureur de noble Me Jean Gosset, secrétaire du Roi, desdits droits à son mandant (4 ou 5 août). — Affrairement entre Jeanne Catalan, femme de Pierre Salat, de Montfrin, et Barthélemy Jouve, de Sernhac (9 août). — Lods fait par noble Jean de [Laudun], viguier perpétuel et procureur de noble et puissant Albaron Albaron de Laudun, dit des Baux], seigneur de Montfrin et Meynes, à Nicolas Beaupain, *Pulcher panis*, de Meynes (12 août). — Testament de Raimond Durieu, *de Rivo*, de Meynes (12 août). — Testament d'Antoine Arnaud, de Meynes (20 août). — Procuration donnée par Jean de Salon, marchand de Nimes, à Me Antoine Calvière, bachelier ès lois, notaire royal, Pierre Vilar, Étienne de Vernocha, etc., de Montfrin (1er septembre 1452).— Obligation faite par Cirice Légier, de Saint-Hilaire d'Ozilhan, à Me Antoine Calvière, bachelier ès lois, notaire de Montfrin. Il s'agit de 10 charretées de bois de chêne-vert, *videlicet decem quadrigatas lignorum de ylice* (1er septembre). — Constitution de dot pour Jean Avon, de Théziers, et Élips Nègre, de Mamolène (11 septembre). — Procuration de Mondette Chaurand, femme d'Étienne Person, forgeron de Montfrin (12 septembre). — Constitution de dot pour Pont Boisset, *rebeyrier*, de Tarascon, et Jeanne Bourgeois, de Montfrin (24 septembre). — Quittance faite à Me Antoine Gaillard, prêtre, et à Guillaume Charron, rentier du bénéfice de Meynes. Ils étaient débiteurs de Me Bertrand de Plaisance, bachelier en décrets de Montpellier au diocèse de Maguelone, procureur de Me Raimond Castan, moine cellérier du collège de Saint-Germain de Montpellier, pour 60 livres t. ou 80 florins, à cause de l'arrentement du bénéfice de Meynes. Me Nicolas Morier, moine de l'ordre de Saint-Germain de Montpellier, procureur du cellérier, leur donne décharge (28 septembre). — Association des époux Cirice Razier et Antonie Camp, de Meynes, avec Jean Poncet, dud. lieu (29 septembre). — Obligation pour les époux Jean Jouve et Agnès Cavalon, de Montfrin (29 septembre). — Donation entre vifs *et amore Dei* faite par Guillaume Guirard, de Montfrin, à Catherine Gayte et consorts (29 septembre). — Consulat de Sernhac. Le 1er octobre 1452, les consuls sortants élisent pour consuls nouveaux Rostang Gilles, Jean Combier, Guillaume Jubin, Étienne Garin. — Consulat de Meynes. Jean Firmin, Pierre Minoret et Jean Escoffier, consuls sortants, élisent pour consuls nouveaux Guillaume Charron, Henri Baron et Jacques Tricon (2 octobre). — Bail de la garde des porcs, *porquayrate*, de Meynes (2 octobre). — Lods fait par noble Jean de Laudun, viguier perpétuel et procureur de noble Albaron Albaron de Laudun, dit des Baux, seigneur de Montfrin et Meynes, à Georges Volne, de Meynes (2 octobre). — Obligation pour Me Albert Léon, barbier de Montfrin (4 octobre). — Achat pour Me Jean de *Cestro Subtoris*, habitant de Montfrin (6 octobre). — Obligation pour Pierre Pons, clerc de Montfrin (12 octobre). — Constitution de dot pour Pierre Grange et Firmine Moline (17 octobre). — Transaction entre Gabriel des Baux, *de Bauxio*, de Meynes, et Antoine Arnaud, dud. lieu (22 mai 1452). — Testament de Jean Amiel, de Sernhac. Il désire être inhumé dans le cimetière de l'église de Saint-Sauveur de Sernhac (7 novembre 1452). — Obligation pour Jacques Brice, de Montfrin (7 novembre). — Affrairement entre Barthélemy Jouve, de Sernhac, et Laurent Béraud, du diocèse de Saint-Flour (8 novembre). — Testament de Pons de Cantarelle, habitant de Montfrin. Il désire être inhumé dans le cimetière de l'église N.-D. de Montfrin (9 novembre). — Location faite par noble et puissant Jean de Brancas, bourgeois d'Avignon, à Guillaume Chorestel, changeur d'Avignon, d'une maison et d'un comptoir de changeur, *videlicet quoddam hospicium et banqqam, una cum omnibus utencilibus domus.... quod hospitium et bancum campsoris tenere sol[ebat] Galliotus Franchoti, merquator dicte civitatis Avinionis*. Le bail est de trois ans et le prix annuel de 30 l. t. L'acte est passé au château de Montfrin, *in aula bassa ejusdem* (9 novembre). — Constitution de dot pour Alzias Bernard, de Pertuis en Provence, et Catherine Grange, de Montfrin (18 novembre). — Publication du testament de Guillaume Barbier. Le 20 novembre, à Meynes, *in carreria publica*, par-devant Gaillard Dalvin, baile de

(1) Cet acte contient une trace remarquable de l'influence du cas-régime roman sur la déclinaison latine : *Dulcia* au nominatif, *Dulc[i]ane* au génitif. Cf. *Dhuoda*, *Dhuodane* (Le Manuel de Dhuoda.)

Meynes pour frère Raimond Ricard, prieur du prieuré et de la commanderie de Saint-Gilles, commandeur de Montfrin, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, coseigneur de Meynes pour la basse juridiction, les héritiers de Guillaume Barbier exposent que son testament a été reçu, à défaut de notaire, *quia ipso loco de Medenis nullus notarius habitat, nec ibidem prope nisi per mediam leucam*, par Mᵉ Jean Gaillard, vicaire perpétuel et curé de Meynes. — Achat pour Pierre Dalhan, tuilier de Meynes (20 novembre). — Acapte fait par Guillaume de Lomières, *de Lomeriis*, recteur de l'hôpital des pauvres de Montfrin, habitant d'Uzès, à Jean Sézerier, fournier, de Montfrin (24 novembre).— Rémission de fief faite par Pierre Godable et sa femme, de Montfrin, et acceptée par Guillaume de Lomières, recteur de l'hôpital des pauvres dud. lieu (28 novembre). — Arrentement d'un pré fait par Mᵉ Nicolas Régis, prêtre, procureur et chanoine du chapitre de N.-D. de Villeneuve-lez-Avignon, à Antoine Jean et consorts, de Montfrin (2 décembre 1452). — Constitution de dot pour Antoine Bacon, de Montfrin, et Catherine Calmenque, de Pouzilhac (3 décembre). — Obligation pour Gaspard Disset, cardeur de Montfrin (13 décembre). — Obligation pour Mᵉ Guillaume Maurin, chanoine et curé de Saint-Étienne d'Uzès (13 décembre). — Testament de Violette Capelle, femme de Pierre de Mand..., de Montfrin : *Et primo renuo demonum infernalem, et omne id quod suum* (16 décembre). — Affrairement entre Jean Jouve et Agnès Cavalon, de Montfrin, et Blaise Roux, *Ruffi*, tailleur de pierre, du diocèse de Mende (2 janvier 1452 v. s.). — Transaction entre Mᵉ Jean Gaillard, prêtre et recteur de la chapelle de Notre-Dame de Vie, fondée dans l'église de Saint-Jean, à Meynes, au-dessus de la tribune, Catherine Rogier et Louis Rome, mère et fils, fondateurs de lad. chapelle, demandeurs, d'une part, et Antoine Escoffier et Jean Gautier, de Meynes, défendeurs, d'autre. Les défendeurs paieront aux demandeurs 15 l. t., etc. (17 janvier). — Louage de serviteur, *loquatio famuli*, pour Jean Burge, tisserand, de Meynes. C'est un contrat d'apprentissage. Gabriel de Combe, de Monistrol en Velai, se loue *ad adicendum artem textoris, sive textorie* (18 janvier). — Constitution de dot pour Étienne Clerc, de Beaucaire, et Jeanne Moline, fille de feu Jean Moline, parcheminier, *pergaminerii*, d'Uzès (23 janvier). — Testament d'Alasacie Carrene, veuve de Mathieu Pellat, de Montfrin (23 janvier). — Testament de Jacobe Cap, veuve de Jean Ricard, de Montfrin (19 février 1452 v. s.). — Achat fait à Mᵉ Antoine Calvière, bachelier ès lois et notaire de Montfrin, par noble Jacques de Coyran, d'Aramon. Il s'agit de droits et actions sur une hérédité (21 février). — Affacherie consentie par Jacques Servel, de Montfrin, à Claude Daubas, de Meynes, pour deux vignes au terroir de Clausonne (2 mars 1452 v. s.). — Collation d'une chapelle. Le 10 mars 1453, noble Jean de Laudun et Guillaume Guillibert, consuls de l'université des nobles et non nobles de Remoulins, Rostang Rabasse, damoiseau, et Guillaume Long, ouvriers de l'église de Remoulins, patrons d'une chapelle fondée dans lad. église, en l'honneur de N.-D. de Beaucaire, au grand autel, par Jean Molleran, de bonne mémoire, ainsi qu'il conste d'un acte du 14 octobre 1429, donnent la dite chapelle à Mᵉ Jean Satin, prieur de Lussan. L'acte est passé à Remoulins, dans la maison de noble Jean de Faucheran, seigneur de Lussan. Mᵉ Pierre Got, prêtre de Nimes, et noble Durant Raimond, habitant de Remoulins, figurent parmi les témoins. — Procuration donnée par noble Rostang Rabasse et par Guillaume Long, ouvriers de l'église de Remoulins, à noble Jean de Laudun et à Guillaume Guillibert, consuls des nobles et non nobles de Remoulins, pour obtenir de l'évêque d'Uzès confirmation de la donation précédente (10 mars). — Obligation faite par Pierre de Notre-Dame et Gabriel Galerand, de Montfrin, à Mᵉ Jean Blondel, curé de Montfrin, pour 5 l. 2 s. 6 d. tournois (15 mars). — Obligation de 3 l. t. pour Mᵉ Guillaume de Montperin, notaire de Nimes (15 mars). — Achat pour Mᵉ Olivier Spiard, notaire de Valabrègue (18 mars). — Rubrique des actes.

E. 522. (Registre.) — 113 feuillets, papier.

1462-1463. — Notariat de Montfrin. — Jean Lévesque. — Les 32 premiers feuillets manquent. — Fin d'un acte d'élection des consuls de Théziers. — Élection des officiers desd. consuls (s. d.). — Obligation pour Jean Gaudet, dit Laurent, *Lo Lauren*, de Montfrin (8 juin 1462). — Affrairement ou association entre Pierre Benoît et Michel Jouin, de Montfrin (27 juin). — Cession et rémission à Jean de Cantarelle, frère de Mᵉ Guillaume de Cantarelle, prêtre de Montfrin (29 juin). — Obligation pour Guillaume de Lasserre, dit *Mestre Audin*, de Beaucaire (29 juin). — Procuration de Jean Merle, tisserand de Montfrin (3 juillet 1462). — Constitution de dot pour Jacobe Cambon, de Bourg en Bresse, et Guiraud Dusarreys, tisserand, du diocèse de Cahors, à présent habitant de Montfrin (8 juillet). — Substitution de procureurs. Mᵉ Antoine Calvière, bachelier ès lois, de Montfrin, procureur de

Me Antoine Cartier, prieur de « Thesa », administrateur perpétuel et commendataire du prieuré de « Chanoa » au diocèse de Gap, dépendant du monastère de Saint-Sauveur d'Aniane, nomme à sa place, en vertu de ses pouvoirs, MMes Étienne Colombier, chapelain de Saint-Firmin de Montpellier, et Guillaume Ferrier, prêtre de Montpellier, pour se présenter devant Me Girand, abbé de Saint-Sauveur d'Aniane, ou devant son official, au nom de Me Cartier, en tous ses différends avec l'abbé ou le monastère (21 juillet). — Quittance faite au seigneur de Montfrin par Honorat Morier, autrefois receveur des censives et rentes dud. seigneur dans les lieux de Montfrin, Meynes et Théziers. Il a reçu, par les mains Me Antoine Calvière, procureur dud. seigneur, 5 l. 5 s. t. qui lui restaient dus (21 juillet). — Louage de serviteur. Antoine Giraud, du Luc en Provence, diocèse de Fréjus, se loue à Me Gaspard Disset, cardeur de laine de Montfrin, pour apprendre l'art du cardeur. Le contrat est de 2 ans (4 août 1462). — Obligation faite par Jean Vidal, boucher de Montfrin, à Pierre Spielh, marchand de Saint-Sauveur au diocèse de Mende, pour 9 l. 15 s. t. (9 août). — Achat pour Jacques et Guillaume Ahon ou Avon, frères, de Théziers (10 août). — Affacherie consentie par Louis de Cantarelle, de Sernhac, à Antoine Mossen, de Montfrin (9 août). — Bail à peindre l'oratoire de la Croix de Montfrin, consenti par Guillaume Velhaire, Jean Bérenger et Étienne Mersenq, consuls de Montfrin, à Jean Nègre, prêtre et co-curé de l'église dud. lieu : *tradiderunt ad depingendum crosilhonum oratorii crucis, extra portalle de Trivilis*. Le prix est de 16 écus d'or. Me Jean sera tenu de peindre le croisillon avec de bon or et de bon azur, *de bono auro et summo bono asuro*. Les autres couleurs seront également bonnes, *ut requirit operagium dicti crosilhoni, et ad.... cognitionem magistrorum dicti misterii* (26 août). — Testament de François Arnaud, de Saint-Bonnet (28 août). — Procuration de Colin Bussonail, boucher de Beaucaire au diocèse d'Arles, fermier du droit de l'impôt ou de l'équivalent de Montfrin (28 août). — Relation des coéquateurs de Montfrin Me Bertrand Camus, tailleur de pierre, et Antoine Pin, ouvrier en bois, *li[g]ni faber*, pour Michel de Barri (14 septembre 1462). — Obligation, faite par noble Pierre Jordan, damoiseau, et Jean Peaudavoine, *Peldavena*, principaux débiteurs, et Grégoire Flavard, leur caution, à Noffred Rondinel, changeur d'Avignon, cessionnaire de noble Jacques Bosquet, pour 41 florins et 5 salmées d'avoine petite mesure, le 11 novembre 1461, ayant amené l'emprisonnement dud. noble Pierre Jordan dans les prisons de Montfrin en vertu de lettres de la cour des Conventions Royaux de Nimes, et garantie par Lucie Sarrouge, femme de Jordan, qui obtient ainsi l'élargissement de son mari, lequel ratifie l'engagement de sa femme (25 septembre). — Obligation pour Philippe Dussaut, *de Saltu*, tisserand de Montfrin (28 septembre). — Substitution de procureur pour l'église de Villeneuve. Le 2 octobre 1462 Me Bertrand Pellegrin, prêtre, chanoine et procureur de l'église de N.-D. de Villeneuve-les-Avignon, se substitue Me Jacques Terrasse, chapelain-curé de l'église de Fournès, pour percevoir les censives et revenus de lad. église de Villeneuve, dus dans les lieux de Montfrin, Meynes, Théziers, Domazan, Fournès et Remoulins. — Composition de Jean Briemart, dit Petit Jean, avec Colin Bussonail, fermier du droit de l'impôt ou équivalent de Montfrin, pour un an, au sujet de tout le vin que Petit Jean pourra vendre au cabaret, sans fraude, et de deux porcs. Le prix de l'arrangement est de 7 l. t. (2 octobre). — Cession et rémission pour Jean Dautun, barbier de Valabrègue (4 octobre). — Procuration donnée par MMes Mathieu Major et Rogier Martel, maîtres ès arts et licenciés en médecine de Nimes, à Me Antoine Calvière, bachelier ès lois, et à Claude Bonfils, de Montfrin, pour percevoir ce qui leur est dû (13 octobre). — Constitution de dot pour Michel de Barri, d'Alègre au diocèse d'Uzès, et Gillette de Laval, de Montfrin (17 octobre). — Titre clérical donné par Pierre Arnaud, de Meynes, à Valérien Ranson, clerc libre, *clerici soluti*, de Laudun (18 octobre). — Donation faite par Me Antoine Gaillard, prêtre, biens-tenant de feu Jean Escoffier, de Meynes, à Guillaume Vincent, dud. lieu (26 novembre 1462). — Louage d'apprenti. Christophe Roland, du diocèse de Genève, se loue à Me Vincent de Nogan, tisserand de Montfrin, *pro adicendo misterium textorie* (29 novembre). — Testament de Jean Velhaire, *Vigillatoris*, de Montfrin (8 décembre 1462). — Relation faite par les agrimenseurs, *terminatores*, de Montfrin, pour Pierre Godable, dud. lieu (9 décembre). — Constitution de dot pour Georges Mallet, de Montfrin, et Simone Jouve, du diocèse du Puy (12 décembre). — Obligation pour Me Guillaume Borgès, barbier de Sernhac (13 décembre). — Constitution de dot pour Jacques de Saussines, de la paroisse de Saint-Martin de Caraman au diocèse d'Uzès, et Peyrone Bonnet, de Fournès (7 janvier 1462 v. s.). — Lods fait par Me Antoine Calvière, bachelier ès lois, procureur de noble Guillaume Alamand, dit de *Meduliono*, seigneur de Montfrin, Rochefort, Lers et autres lieux, à Guillaume Velhaire et à ses neveux (13 janvier). — Accord entre Albert Léon, barbier de Montfrin, Jean Dutillet,

barbier de Moutfrin, et Jeanne Léon, femme de ce dernier (13 janvier). — Vente de l'usufruit d'une vigne, faite pour deux ans à Mᵉ Jean de Saint-Georges, cordonnier, *sutori*, de Montfrin (16 janvier). — Testament d'Étienne Sap, de Montfrin (22 janvier). — Vente du lods de la première vente de la maison de Mᵉ Antoine d'Apremont, prêtre de Montfrin, faite par Mᵉ Antoine Calvière, bachelier ès lois, procureur du seigneur de Montfrin, à François Baduel, meunier de Montfrin (22 janvier). — Testament de Jacques Gardonenque, de Montfrin (6 février 1462 v. s.). — Nomination de procureurs, *actoria*, par les consuls de Théziers (7 février). — Achat pour Mᵉ Guillaume Borgès, barbier de Sernhac (14 février). — Acapte fait par Mᵉ Antoine de Calvière, bachelier ès lois, procureur du seigneur de Montfrin, à Jean Panissière, de Meynes (24 février). — Instrument de sauvegarde pour le seigneur de Montfrin et ses officiers. Le 8 mars 1462 v. s., à Montfrin, dans la rue, devant la maison du notaire, noble Jean de Laroque, lieutenant de noble Jean Village, capitaine du château de Fourques, *castri de Furquis*, pour le Roi, se présente devant Claude Bonfils, lieutenant de noble Jean de Laudun, viguier de Montfrin. Il lui expose que la veille, après l'heure de complies, quatre agents de noble Village conduisaient de Roquemaure trois malfaiteurs pour les amener à leur maître. Ces malfaiteurs leur avaient été remis par la cour de Roquemaure. Pendant qu'ils traversaient Montfrin, le lieutenant de viguier, ignorant la cause de leur arrestation et voulant la connaître, les a retenus dans les prisons de Montfrin, pour les y tenir sous bonne garde jusqu'à ce qu'il fût informé de la vérité. Jean de Laroque est venu à Montfrin pour justifier de sa lieutenance par des lettres de noble Village et pour faire savoir qu'il est bien connu de Mᵉ Antoine Calvière, procureur du seigneur de Montfrin. Il demande qu'on lui rende ses prisonniers, offrant de payer toutes les dépenses faites et de garantir le seigneur de Montfrin et ses officiers de tout dommage et de toute vexation, au cas où ils seraient plus tard inquiétés pour la livraison desd. prisonniers. — Constitution de dot pour Bonnet Bernardet, charron, du diocèse de Bourges, et Simon de Nans, de Montfrin (11 mars). — Rubrique des actes, *tabula presentis manualis*.

E. 523. (Registre.) — 102 feuillets, papier.

1463-1464. — Notariat de Montfrin. — Jean Lévesque. — Obligation faite par Jean Ginhoux, *Ginnhosii*, de Montfrin, à Jean Gaumet, dud. lieu (25 mars 1463). — Reconnaissance de dot faite par André Bochard, habitant de Beaucaire, à son beau-père Jacques Havon, de Théziers, pour sa femme Marguerite Havon (31 mars). — Transaction entre Blaise Delort, *de Orto*, de Valabrègue, Bertrand Conaux et Antoine Delort (18 avril 1463). — Dation en paiement pour Mᵉ Antoine Calvière, bachelier ès lois de Montfrin (19 avril). — Achat pour Antoine Gay, bûcheron, *boscaderio*, de Montfrin (10 mai 1463). — Testament de Monete Robert, veuve de Jacques Arnaud, boucher de Montfrin (10 mai). — Louage comme apprenti d'Antoine Bertalier, du diocèse de Clermont, chez Mᵉ Henri Drocon, savetier de Montfrin, *semelatori* (11 mai). — Consulat de Montfrin. Le 29 mai 1463, Guillaume Velhaire, Jean Bérenger, Étienne Mersenq et Étienne Joy, consuls sortants, nomment pour électeurs des nouveaux consuls, François Saurin, Louis Guirard, Jean Audigier et Antoine Mossen. Claude Bonfils, lieutenant du seigneur de Montfrin, reçoit le serment des électeurs. Noble Raimond de Capluc, lieutenant du régent de l'hôpital de Saint-Jean de Montfrin, reçoit à son tour leur serment. Devant tout le peuple assemblé, les consuls sortants, par l'organe de Guillaume Velhaire, proclament consuls nouveaux Pierre Godable, Guillaume Guirard jeune, Antoine Saurin et Jean Goudet, dit Laurent. Le 5 juin, les consuls sortants présentent trois des consuls nouveaux à Claude Bonfils, lieutenant du viguier de la cour de Montfrin, qui reçoit leur serment, et présentent à noble Raimond de Capluc, lieutenant du régent de l'hôpital de Montfrin pour frère Raimond Ricard, prieur de Saint-Gilles, commandeur de lad. maison de Montfrin, l'autre consul Pierre Godable, dont il reçoit le serment. — Transaction entre Mᵉ Antoine Gaillard, de Meynes, Nicolat Cannet, baile des Angles, et plusieurs habitants des Angles. Mᵉ Gaillard disait que Cannet et ses complices l'avaient saisi et frappé, lui avaient cassé le tibia et lui avaient infligé d'autres sévices et mutilations. Il leur réclamait 12 écus d'or, ayant cédé son action en dommage à un étudiant de Toulouse, et le représentant. L'étudiant, ou Mᵉ Gaillard, a fait citer les défendeurs en vertu de lettres de citation du conservateur des privilèges de l'université de Toulouse, devant ledit conservateur. Les défendeurs niaient énergiquement avoir frappé le plaignant. Ils l'ont capturé sur mandat du viguier de la cour commune de Villeneuve, pour certains méfaits commis par lui aux Angles, et ne lui ont causé aucun dommage. Par la médiation de Claude Bonfils, de Montfrin, on convient que Nicolas Cannet, baile, et les autres défendeurs, paieront à Mᵉ Antoine Gaillard, pour tous les mauvais traitements dont il se plaint, 4 écus

d'or, comptés à l'acte, moyennant quoi le demandeur se désiste de toute plainte (7 juin 1463). — Testament de Jacques de Cantarelle, de Montfrin (8 juin). — Acapte fait par Guillaume Guirard le vieux, de Montfrin, à Jean Dautrès, de Montfrin (9 juin). — Changement de juridiction demandé et obtenu par Pierre Arnaud, de Meynes, de la juridiction du prieur de Saint-Gilles. Mᵉ Antoine Calvière, bachelier ès lois, lieutenant de juge, le reçoit sous la juridiction et la protection du seigneur de Montfrin (13 juillet 1463). — Licence demandée par Simon Renoard, de Lunel au diocèse de Maguelone, à Pierre Godable, consul de Montfrin, de charger sa barque de sable pris dans le lit du Gardon, dans les limites du territoire de Montfrin. Cette autorisation lui est accordée (19 juillet). — Affacherie pour Jean Dubarri et Pierre Quet, compères, *compatribus*, de Montfrin (25 juillet). — Transaction entre Pierre et Fassin Chautard, de Pujaut, Jean Tricon et Jacobe Bordic, de Meynes (21 août 1463). — Adjudication d'une terre pour Pierre Arnaud. Le 29 août 1463, Jacques Gardonenque, sergent et crieur public juré de la cour du seigneur de Montfrin et de Meynes, rapporte à Mᵉ Jean Lévesque, notaire et scribe de lad. cour, que sur l'ordre des officiers et justiciers de lad. cour et à l'instance de Jean Tricon et Pierre Maurel, ouvriers de l'œuvre de l'église de Meynes, il a mis à l'encan une terre de lad. œuvre sise au quartier dit : *Ad Mestranteriam*, confrontant du nord, *a circio*, la chapellenie de Mᵉ Jean Gaillard, prêtre. C'est Pierre Arnaud, de Meynes, qui s'est rendu adjudicataire. Les ouvriers, assistés d'Antoine Masson, de Pierre Dalhan et de Jean Monnier, consuls de Meynes, donnent leur ratification. — Bail de la garde des porcs de Montfrin pour Girard Flau et Pierre Duval, dud. lieu (1ᵉʳ octobre 1463). — Reconnaissance des dots d'Antonie et de Sibille Tinel, femmes de Pierre et d'Imbert Fabre, frères, de Montfrin, faite par leurs maris à leur beau-père Guillaume Tinel, de Servière, paroisse de Saint-Julien du Tournel au diocèse de Mende (4 octobre). — Arrentement fait par Mᵉ Vincent Tempier, moine et infirmier du monastère de Psalmodi, *Salmoniensis*, au diocèse de Nimes, prieur du bénéfice de Saint-Étienne de L'Herme, *Sancti Stephani de Heremo*, au diocèse d'Arles, à Mᵉ Jean et Jean Perrinot, barbier, père et fils, et à Pierre Boniol, de Montfrin, des revenus dud. prieuré. Le bail est de 5 ans, et le prix annuel de 18 l. 15 s. t. (15 octobre). — Inventaire des meubles et joyaux de l'église de Saint-Étienne de L'Herme. On y trouve un grand reliquaire de cuivre doré, un calice d'argent pesant un marc, avec sa patène, etc., un calice de cuivre doré avec sa patène, un petit reliquaire de cuivre, six nappes d'autel, tant bonnes que mauvaises, une couverture d'autel de cuir blanc, *corii albi* ; un livre appelé missel, deux petits coussins pour tenir le livre sur l'autel, de peu de valeur ; un habit sacerdotal *de ostoda*, avec aube, amict, étole, manipule et cordon ; un autre vêtement sacerdotal *de fustaneo*, avec étole, amict, manipule et cordon ; une étole et un manipule de soie verte, trois corporaux, une petite croix de cuivre, un bras en cire, trois pieds et deux images de cire, pesant environ une livre. *Item, duos orgelletos stagni, bonos* (16 octobre). — Substitution de procuration. Le 21 octobre 1463, Merquator, habitant de Nimes, commis et procureur de Robin Eymeric, grènetier de Lunel, fermier général du droit nouvellement imposé par les gens des trois états de Languedoc et du duché d'Anjou sur le vin, les draps, les laines et les blés, à l'effet de lever led. droit, substitue en son lieu, comme procureur, Claude Bonfils, de Montfrin. — Mariage entre Barthélemy Disset, cardeur de laine, et Bertrane de Bayssac, habitants de Montfrin (23 octobre). — Procuration donnée par Mᵉ Antoine Calvière, bachelier ès lois de Montfrin, à Étienne Manhan, de Tarascon, pour recouvrer d'Aaron Davin, juif de Tarascon, 4 florins monnaie de Provence (29 octobre). — Donation entre vifs pour Mᵉ Guillaume Borgès, barbier de Sernhac (30 novembre 1463). — Procuration donnée par Guillaume Velhaire et Antoine Saurin, frère germain et procureur de Mᵉ Antoine Calvière, bachelier ès lois de Montfrin, à Guillaume Guiraud, de Montfrin, pour recouvrer de noble Étienne Pitot, trésorier général de Languedoc, par les mains de Mᵉ André Actornat, receveur au diocèse d'Uzès du subside accordé au Roi dans le conseil des trois États tenu à Béziers en mars dernier, la somme de 20 l. t. (12 décembre 1463). — Constitution de dot pour Marguerite Agulhon, du diocèse du Puy, et Benoît Broves, de Théziers (17 décembre). — Affrairement entre Jacques de Laubret, de Domazan, et Jean Ganivet, de Montfrin (4 janvier 1463 v. s.). — Arrentement de la vicairie de l'église de N.-D. de Vestric, fait par Mᵉ Guillaume Ferrier, prêtre de Montfrin, vicaire perpétuel de lad. église, à Mᵉ Jacques Sobeyran, prêtre de Vestric. Le bail est de 3 ans et le prix annuel de 7 l. 10 s. t. (4 janvier). — Constitution de dot pour Antonie d'Orgeyrolles, de La Bastide-d'Engras, et Richard de Mus, laboureur de Montfrin (5 janvier). — Testament de noble Luquine Rabasse, veuve de Bernard Mathieu, de Montfrin. Elle désire être inhumée dans le cimetière de l'église N.-D. de Montfrin (8 janvier). — Constitution de dot pour Jeanne Grivard, de Théziers, et François Barrat, de Beaucaire

(10 janvier). — Rémission de fief faite à Mᵉ Bertrand Pellegrin, chanoine et procureur du chapitre de N.-D. de Villeneuve, par Mᵉ Marc Razon, prêtre de Meynes (26 janvier). — Acapte fait par Mᵉ Bertrand Pellegrin, procureur du chapitre de Villeneuve, à Henri Cardinal et à sa femme Marie Razier, habitants de Meynes (26 janvier). — Achat pour Michel Dubarri, de Montfrin (14 février 1463 v. s.). — Habilitation ou licence de constituer procureur pour Catherine Avon, veuve de Jacques Jaussard, parcheminier d'Uzès, à elle donnée par son père Guillaume Avon, de Théziers (14 février). — Testament d'Huguet Sabatier, de Montfrin (19 février). — Ratification de sentence définitive faite par Antoine de Forès et Marguerite Delacroix, mariés, de Théziers, en faveur de Mᵉ Pierre Roussel, prêtre, chanoine et précenteur de l'église cathédrale d'Uzès, prieur du prieuré de l'église de Saint-Amant, recteur de l'hôpital des pauvres de Théziers, Anayet Martin, P. Grimond, Gilles Rodil, et Raimond Étienne, consuls de Théziers, demandeurs, au sujet d'un moulin d'olives (20 février). — Testament de Joyeuse Sapie, veuve de Jean Firmin, de Montfrin (22 février). — Changement de juridiction d'Andriève Germain, de Montfrin, qui passe de la juridiction de l'hôpital de Saint Jean de Jérusalem sous celle du seigneur de Montfrin (23 février). — Affacherie pour Gaspard Disset et Jacques Acabat, de Montfrin (6 mars 1463 v. s.). — Acapte fait par Mᵉ Jean Blondel, prêtre, recteur de la chapellenie fondée dans l'église de Valabrègue en l'honneur de Saint Antoine, à Guichard Aube, de Montfrin (9 mars). — Acapte fait par Mᵉ Pierre Roussel, chanoine et précenteur de la cathédrale Saint Théodorit à Uzès, prieur de Saint Amant de Théziers, à Laurent Bergonh, de Montfrin (16 mars). — Rubrique des actes.

E. 524. (Registre.) — 162 feuillets, papier.

1466-1467. — Notariat de Montfrin. — Jean Lévesque — *Manuale instrumentorum recepterum per me, Johannem Episcopi, notarium regium....* — Procuration donnée par Mᵉ Henri Ragot, prêtre du diocèse de Langres, *Lingonensis*, habitant de Montfrin, à MMᵉˢ Girald Étienne, chanoine de Langres, Henri Bérault, maître ès arts et bachelier en décrets (3 avril 1466). — Reconnaissance de fief pour Mᵉ Antoine Calvière, bachelier ès lois de Montfrin (9 avril). — Testament de Marguerite Narbonne, femme d'Antoine Blays, laboureur de Montfrin (17 avril). — Testament d'Antoine Malian, laboureur de Lédenon (6 mai 1466). — Compromis entre noble frère Jean de Castelnau, *de Castro Novo*, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, précepteur des commanderies de Douzens, Jalès et Saint-Jean d'Autinhan, ou son procureur noble frère Antoine de Murat, chevalier dud. ordre, demandeur, et noble Artaude de *Petragorda*, veuve de noble Raimond Salvand, de Saint-Marcel d'Ardèche au diocèse de Viviers, mère et tutrice des enfants dud. Salvand, représentée par nobles Louis de Béziers et Jacques de Pouzilhac, seigneur de Pouzilhac, défenderesse. L'acte reproduit la procuration de noble Artaude. On y voit que Louis de Béziers est viguier du Saint-Esprit. Antoine de Murat réclamait les frais d'exécution d'un taxat consignés dans un rôle, *in quodam rotulo*, montant à 37 l. t. et les frais d'exécution d'un arrêt s'élevant à 25 l. t. Les débiteurs prétendaient que ces frais ne devaient pas monter si haut. Les parties choisissent pour arbitres Claude Legaret, licencié ès lois de Nimes, pour les enfants mineurs, et Louis Raoul, bachelier ès lois de Nimes, pour le commandeur de Douzens (8 mai). — Testament d'Étienne Person, forgeron de Montfrin (24 mai). — Substitution de procureur. Mᵉ Firmin Cavalier, prieur de *Canos* (Saint-Vincent de Cannois?), trésorier et procureur de Jean, évêque d'Uzès, substitue en son lieu MMᵉˢ Jean Blondel et Antoine Reboul, prêtres de Montfrin (24 mai.) — Consulat de Montfrin. Le 25 mai 1466, jour de la Pentecôte, à l'issue de la première messe, devant les portes de l'église de Montfrin, Pierre Pons, marchand, et Bonnet Bernard, charron, consuls, en présence de tout le peuple assemblé, élisent quatre électeurs qui auront à nommer les consuls nouveaux. Ces électeurs sont Louis Guirard, Jean Audigier, Rostang Gilles, Jacques Belledent. Ils les présentent à Laurent Bergonh, lieutenant du viguier de Montfrin, qui reçoit le serment de trois d'entre eux. Ils présentent Rostang Gilles, l'autre électeur, à frère Jean Ricard, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, régent de la maison de l'hôpital de Saint-Jean de Montfrin, qui reçoit son serment. Le même jour, à l'issue des vêpres, les consuls sortants proclament comme nouveaux consuls, par l'organe du notaire, Guillaume Guirard, Antoine Saurin, André Quin et Imbert Fabre. Le 29 mai, l'un des nouveaux consuls prête serment entre les mains du lieutenant de viguier, qui, le 31 mai, reçoit le serment de deux autres. Le 1ᵉʳ juin, le régent de la maison de Saint-Jean reçoit le serment d'Imbert Fabre, l'autre nouveau consul. — Consulat de Théziers. Le 26 mai 1466, sur la place publique de Théziers, devant le presbytère, *ante domum claustri*, François Gras, Jean Avon, Firmin Aube et Bérenger Martin, consuls sortants de Théziers, déclarent que la

coutume ancienne est d'élire annuellement, à la fête de la Pentecôte, les nouveaux consuls. Hier 25, à l'issue des vêpres, devant le peuple assemblé, ils ont élu pour consuls nouveaux François Grivard, Pierre Guirard, Gilles Rodil et Amant Marron, sans avoir pu, à défaut de notaire, rédiger l'élection en forme publique. Cette élection, ils la renouvellent aujourd'hui par-devant notaire. Les nouveaux consuls prêtent serment entre les mains des anciens. Ils nomment ensuite deux estimateurs, qui prêtent serment entre les mains de Guillaume Avon, baile de Théziers. — Sentence arbitraire en langue d'oc pour Jean Hugues, de Lédenon, et autres :.... *Item, parellament ordenam et per nostra dicha sentencia determenam que, mejansan las causas dessusdichas, siè e[n]tre lasd. partidas perpetuabla pas, amor, union et fin... Item, ordenam.... que per la pena la calla nos autres dich arbitres aven aguda en acordar lasd. partidas delsd. debas et questions, lasdichas partidas nos agon à pagar la summa de des sous tornès.... Item, darieyrament ordenan, cognoyssen et determenan..... que lasd. partidas agon à ratifficar et confermar incontinent nostra present sentencia arbitrala, sus la pena et obligansa en lod. compromés contenguda et expressada* (1er juin 1466). — Compromis entre Augière Lagarde, veuve de Jean Gasanhe, laboureur de Montfrin, femme d'Antoine Cornut, marchand d'Avignon, demanderesse, et Michel Gasanhe, frère et héritier de Jean, défendeur (7 juillet 1466). — Autre compromis entre les mêmes (1er août 1466). — Licence de pêcher dans le Gardon, avec de grands filets, *piscandi in flumine Gardonis cum magnis retibus*, demandée par Étienne de Vernocha et Vitalis Martin, pêcheurs de Montfrin, à Antoine Saurin et à Imbert Fabre, consuls dud. lieu, qui la leur accordent moyennant le tiers du poisson pêché (15 août). — Licence de pêcher dans le Gardon, avec de grands filets, demandée aux consuls de Montfrin par Jacques Gardonnenque, pour lui et Me Antoine Calvière, bachelier ès lois, et à eux accordée moyennant le tiers du poisson pris (15 août). — Échange entre Me Antoine Calvière, bachelier ès lois, et Antoine Piu, laboureur de Montfrin (16 août). — Obligation pour Jean Fastre, bourrelier de Montfrin, contre Girard Flau, laboureur dud. lieu (2 septembre 1466). — Reconnaissance féodale de Jeanne Robert, femme de Jean Perranon, de Montfrin, à Me Jean Blondel, prêtre, prieur de Saint-Vincent de Crespian au diocèse de Nimes, recteur de l'hôpital des pauvres de Montfrin (3 septembre). — Achat pour François Baduel, meunier de Montfrin (9 septembre). — Testament de Françoise Boudon, femme d'Antoine Saurin, de Montfrin (15 septembre). — Testament d'Étiennette Arnaud, femme de Me Antoine Calvière, bachelier ès lois, de Montfrin (28 septembre). — Constitution de dot pour Jacques Linhol, savetier de Tarascon, et Andriève Combe, de Montfrin (5 octobre 1466). — Lods fait par noble frère Jean Ricard, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Millau, neveu et procureur de révérend père frère Raimond Ricard, chevalier dud. ordre, prieur du prieuré et de la maison de l'hôpital de Saint-Jean de Saint-Gilles, commandeur de Montfrin, à François Baduel, meunier de Montfrin (7 octobre). — Procuration donnée par noble Catherine de Pontevès, veuve de noble Jacques d'Aramon, seigneur de Lédenon, à Jean Cardinal, dit d'Orléans, savetier d'Avignon, pour recouvrer des héritiers de noble Marguerite de Pontevès, femme du seigneur de Trans, chevalier, un legs de 50 florins. L'acte est passé à Meynes, dans la maison de Pierre Spinel. Noble Pierre Guichardin, damoiseau d'Aramon, Me Guillaume de Cantarelle, prêtre, sont témoins (7 octobre). — Louage consenti par Pierre Jean, tailleur de pierre de Montfrin, à Jean de Loucsant, des Termes au diocèse d'Arles, d'un cheval gris, *pro peyssonando et alias mercaturas faciendo* (8 octobre). — Achat pour Me Antoine Calvière, bachelier ès lois, de Montfrin (29 octobre). — Compromis entre les consuls de Montfrin, demandeurs, et ceux de Théziers, défendeurs, au sujet d'une roubine (25 octobre). — Compromis entre les consuls de Montfrin, demandeurs, et ceux de Meynes, défendeurs, au sujet des limites d'une roubine. On nomme des arbitres (29 octobre). — Constitution de dot pour Jeanne Reboul, de Manduel, et Jean Dupont, de Montfrin (30 octobre). — Testament de Jacques Gardonenque, sergent royal de Montfrin. Il lègue 4 gros au sacriste de l'église de Montfrin *pro lecto et sepultura*, à condition que le sacriste recueille son corps. S'il refuse, le testateur désire être inhumé dans le cimetière de Saint-Martin de Trévils (31 octobre). — Testament de Bertrand Conaus, laboureur de Montfrin (3 novembre 1466). — Obligation pour Me Jean Blondel, prêtre de Montfrin (5 novembre). — Obligation pour Me Guillaume Lucas, marchand de Beaucaire (13 novembre). — Revente de pension. Les syndics et les particuliers de Bourbon, au diocèse d'Avignon, avaient vendu, au nom de la communauté, à noble Michel de Laporte, dit de Comps, citoyen d'Avignon, une pension perpétuelle de 35 florins de monnaie courante d'Avignon, le florin valant 24 sols de monnaie papale. La vente avait eu lieu pour le prix de 350 florins, suivant acte reçu par Me Pierre de Blangières, notaire d'Avignon. L'acheteur avait cédé lad. pension à noble dame Thore de Médicis,

sa femme, suivant acte reçu par Mᵉ Antoine Bonaud, notaire d'Avignon. Thore de Médicis revend 20 florins de lad. pension aux syndics et aux particuliers de Bourbon, pour le prix de 200 florins, payés à l'acte (Montfrin, 8 novembre). — Constitution de dot, avec affrairement, pour Antoine Gaydan, de la paroisse de Bouquet, et Monette Roquette, de Montfrin (22 novembre). — Transaction entre Jean Eybérard, Jean Dumas, questeurs de la quête de la chandelle de N.-D. de l'église de Montfrin, et Douce Roux, veuve de Jean Recolin, héritière de leur fils défunt Antoine Recolin. Les questeurs réclamaient la moitié de tous les biens de feu Bertrand Robulac, fils adoptif de Jean Recolin et de Douce Roux, à raison d'une substitution testamentaire faite par Bertrand en faveur de lad. quête (24 novembre). — Obligation pour Mᵉ Jacques Terrasse, prêtre de Fournès (1ᵉʳ décembre 1466). — Procuration faite par noble Louis Guarin, de Bourbon (9 décembre). — Donation *mortis causâ* faite par Catherine Calmenque, femme de Jacques Acabat, laboureur de Montfrin (20 décembre). — Procuration de Mᵉ Jean Pintel, serrurier, *serararius*, d'Avignon (22 décembre). — Achat d'usufruit par Mᵉ Guillaume Ferrier, prêtre de Montfrin (28 décembre). — Nomination de procureurs, *actoria*, par les consuls de Montfrin (30 décembre). — Constitution de dot pour Caterine de Hoyalle, veuve de Guillaume Couton, chaussetier de Montfrin, et Mᵉ Guillaume Chevalier, *Militis*, d'Aramon (13 janvier 1466 v. s.). — Louage de serviteur ou d'apprenti pour Mᵉ Pierre Montaud, savetier de Montfrin. Mᵉ Pierre Bret, notaire de Roquemaure, lui confie, *pro adicendo artem semelatoris*, Jean Guis, son cognat, *ejus cugnhatum* (22 janvier). — Constitution de dot pour Eygline Poret et Jean Michel, de Monfrin (3 février 1466 v. s.). — Obligation faite par Mᵉ Antoine Galhard, prêtre de Montfrin, à Jacques de Cantarelle, laboureur de Montfrin, pour 2 setiers d'huile d'olive à lui vendus 21 gros le setier (9 février). — Louage de serviteur ou d'apprenti pour Jean Pastre, bourrelier de Montfrin. Il engage Guillaume Bodet, de Finiels, paroisse de Saint-Privat de Frégières au diocèse de Mende (12 février). — Cession et rémission pour Mᵉ Guillaume Ferrier, prêtre de Montfrin (16 février). — Achat d'usufruit pour Antoine Anric, boucher de Montfrin (24 février). — Arrentement fait par Mᵉ Pierre Bret, notaire, procureur de la dame de Montfrin, Rochefort et Lers, à Pierre Cassole, laboureur de Montfrin, du four à pain de lad. dame. Le bail est d'un an et le prix de 4 l. t. (7 mars 1466 v. s.). — Cession et rémission pour Mᵉ Antoine Galhard, prêtre de Montfrin (8 mars). — Cession et rémission faites par frère Fabre, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Générac et de Nimes, à Mᵉ Arnaud de Aura, notaire de Montfrin, pour un écu d'or (10 mars). — Rubrique des actes.

E. 525. (Registre.) — 212 feuillets, papier.

1467-1468. — Notariat de Montfrin. — Jean Lévesque. — Dation en paiement pour Mᵉ Antoine Calvière, bachelier ès lois, de Montfrin (28 mars 1467). — Obligation faite par Mayet Martin et Pierre Guirard, consuls de Théziers, à Jean Bernard et Rostang Roque, consuls d'Estézargues, au sujet d'un livre de l'église d'Estézargues prêté aux consuls de Théziers pour en faire faire un semblable : *videlicet quemdam librum eorum ecclesie dicti loci de Strasarnissis, nominatum* Responcie, *quem librum acomodaverunt ipsi Mayetus et Petrus a dictis consulibus de Strasarnissis, pro fieri faciendo similem librum in eorum ecclesia Theseriis* ..... (5 avril 1467). — Louage de serviteur ou d'apprenti pour Mᵉ Jean du Tillet, barbier de Montfrin, qui engage Louis Léon, fils de feu Albert Léon, barbier dud. lieu (8 avril). — Louage de serviteur ou d'apprenti pour Antoine Anric, boucher de Montfrin, qui engage Robert Régis, de Vieille-Brioude, *de Veteri Briude*, au diocèse de Saint-Flour (9 avril). — Donation entre vifs faite par noble Catherine de Pontevès, veuve de noble Jacques d'Aramon, seigneur de Lédenon, à Mᵉ Jean Fagie, notaire d'Uzès (20 avril). — Acapte fait par Mᵉ Pierre Bret, notaire, procureur de noble dame Clémence de Laudun, dite Albaron, dame de Montfrin, Meynes et Rochefort, à Antoine Rogier, de Meynes (25 avril). — Envoi en possession de l'hérédité de feu Pierre Salat, pour Antoine Salat, son fils, de Montfrin (4 mai 1467). — Mariage ou constitution de dot de François Descombes, de Tarascon, et de Jeanne Galaub, du diocèse de Saint-Flour, habitant Montfrin (14 mai). — Consulat de Montfrin. Les consuls sortants Antoine Saurin, Guillaume Guirard, André Quin et Imbert Fabre, nomment pour électeurs des nouveaux consuls Mᵉ Jean Lévesque, notaire, Pierre Pons, Bonnet Bernardon et Jean Gaudet. Ils en présentent trois à Laurent Bergond, lieutenant du viguier de la cour de la dame de Montfrin, qui reçoit leur serment. Ils présentent ensuite l'autre, Pierre Pons, à frère Jean Pons, lieutenant du régent de l'hôpital de Saint-Jean, qui reçoit son serment. Le même jour, à l'issue des vêpres, les consuls sortants proclament les nouveaux consuls élus : Guillaume Velhaire, Jean Bérenger, Louis

Guirard et Étienne Joye (17 mai). Le 24 mai, les anciens consuls présentent trois des nouveaux au lieutenant de viguier, qui reçoit leur serment. Ils présentent ensuite l'autre, Guillaume Velhaire, à noble frère Jean Ricard, commandeur de Millau, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, régent de la maison de l'hôpital de Saint-Jean de Montfrin, qui reçoit son serment. — Élection des nouveaux conseillers et officiers de Montfrin (24 mai). Mariage entre Jean Trobat, laboureur de Tarascon, et Marthe Pachol, de Tarascon, (21 mai). — Testament de Pierre Delacroix, laboureur de Montfrin (30 mai). — Constitution de dot avec affrairement et certaines donations consécutives pour Laurent Marion, savetier, neveu de Me Jean Blondel, prêtre de Montfrin, et Pascale Neyret, fille de feu Me Pierre Neyret, savetier de Montfrin (1er juin 1467). — Obligation faite par Bernard et Pierre Arlhac, de Valabrègue, à Me Antoine Calvière, bachelier ès lois, de Montfrin, pour 10 salmées de blé (21 juin). — Publication du testament d'Alari Vallon, de Théziers (30 juin). — Achat pour Étienne de Vernocha, de Montfrin (27 juillet 1467). — Donation entre vifs et en augment de dot faite par Me Astorge Galaub, prêtre et chanoine de l'église N.-D. *de Ruynis* au diocèse de Saint-Flour, à Jeanne Galaub, femme de François Descombes, laboureur de Tarascon (3 août 1467). — Acapte fait par noble Jean de Laudun, damoiseau, viguier de toute la terre de la dame de Montfrin, et Me Pierre Bret, notaire, procureur de lad. dame, à Antoine Rogier, de Meynes (12 août). — Publication du testament de Jeanne Deletat, femme de Claude Bosonet, laboureur de Théziers. Le baile de Théziers est Guillaume Avon (12 août). — Publication du testament de Benoit Brenes, laboureur de Théziers (12 août). — Vente faite par Antoine Anric, boucher, acquéreur de tout le droit d'impôt de Montfrin, à trois habitants de Montfrin, du droit d'impôt de tout le vin qui se vendra au cabaret et autrement, et de tout le poisson qui se vendra à Montfrin et dans son territoire. Le bail est d'un an et le prix de 30 l. t. (17 août). — Cession et rémission pour Me Guillaume Chevalier, notaire de Montfrin (19 août). — Acapte fait par Firmin Nourrit, *Nutriti*, chapelain et recteur de la chapelle de Saint Louis, fondée dans l'église cathédrale d'Uzès par le cardinal Penestrin, de bonne mémoire, à Pierre Daussenargues, de Castillon (28 août). — Testament d'Isabelle Amalric, femme d'Étienne de Vernocha, de Montfrin. Elle désire être inhumée dans le cimetière de l'église de Saint-Martin de Trévils (14 septembre 1467). — Achat pour Pierre Pons, marchand de Montfrin (2 octobre 1467). — Lods fait par Me Jacques Terrasse, prêtre bénéficier et procureur du chapitre de N.-D. de Villeneuve-lez-Avignon, à Jacques Acabat, de Montfrin (10 octobre). — Lods fait par Me Antoine Calvière, bachelier ès lois, de Montfrin, à Jean Tiberi, laboureur dud. lieu (14 octobre). — Achat pour led. Me Antoine Calvière (15 octobre). — Constitution de dot pour Agnès de Lahondès, du diocèse de Mende, et Guillaume Gras, laboureur de Théziers (20 octobre). — Constitution de dot pour Douce Belledent, *Pulcredentis*, et Michel Mauran, de Montfrin (28 octobre). — Acapte fait par André Quin, Jean Pierre, Antoine Bardon et Barthélemy Lévesque, caritadiers de la charité de Montfrin, à Jean Audigier, de Montrin (2 novembre 1467). — Autres acaptes faits par lesd. caritadiers. — Échange entre Jean Bérenger et Antoine Saurin, de Montfrin (2 novembre). — Achat de l'usufruit d'une maison par Antoine Anric, boucher de Montfrin (20 novembre). — Testament de Guillaume Avon ou Havon, laboureur de Théziers (23 novembre). — Testament de Jacques Avon, de Théziers (23 novembre). — Constitution de dot avec affrairement pour Agnès Cavalon et Antoine Monteils, de Montfrin (24 novembre). — Donation entre vifs faite par Jean Boulenger, laboureur de Remoulins, à Antoine Bertrand, laboureur de Ponteils au diocèse de Clermont (25 novembre). — Achat pour Louis de Cantarelle, laboureur de Sernhac (30 novembre). — Achat de l'usufruit d'une boutique par Reynaud Cadaste, bourrelier de Beaucaire (7 décembre 1467). — Testament de Marguerite Chavallier, femme d'André Caumette, laboureur de Montfrin (8 décembre). — Acapte fait par Me Antoine Calvière, bachelier ès lois de Montfrin, à Jean Villar, laboureur dud. lieu (8 décembre). — Acapte faite par les caritadiers de Montfrin à Guillaume Bérenger, dud. lieu (8 décembre). — Procuration de Madeleine Michel, femme de Jean Fastre, bourrelier de Tarascon (14 décembre). — Acapte fait par les caritadiers de Montfrin à Étienne Rabanit, laboureur dud. lieu (28 décembre). — Procuration de Jean Firmin, laboureur, et de Me Cirice Firmin, notaire, oncle et neveu, de Meynes (30 décembre). — Achat pour Me Pierre Bret, notaire de Roquemaure (31 décembre). — Constitution de dot pour Catherine de Vondès, du diocèse de Viviers, et Amans Marron, de Théziers (3 janvier 1467 v. s.). — Testament d'Andrièva Patrolin, de Montfrin (8 janvier). — Lacune des ff. 158 à 160. — Achat pour Barthélemy Disset, cardeur de Montfrin (18 janvier). — Acapte fait par Me Antoine Calvière, à Jean Daucrès, de Montfrin (18 janvier). — Lods fait par Me Jean Blondel, prieur de Saint-Vincent de Crespian au diocèse de Nimes, recteur de l'hôpital des pauvres de Montfrin, à Barthélemy Vernet (18 janvier).

— Acapte fait par Me Antoine Calvière à Firmin Guinhon, laboureur de Montfrin (19 janvier). — Acapte du même à Gaspard Saurin, laboureur de Montfrin (23 janvier). — Acapte du même à Barthélemy Vernet, laboureur de Montfrin (23 janvier). — Constitution de dot pour Jeanne Imbert et Guillaume Carrière, de Monfrin (24 janvier). — Acapte fait par les caritadiers de Montfrin à Jacques de Cantarelle, laboureur de Montfrin (25 janvier). — Testament de Jean du Tillet, barbier de Montfrin (25 janvier). — Constitution de dot pour Jeanne Grégoire, de Montfrin, et Gonet Spinge, habitant de Beaucaire (8 février 1467 v. s.). — Constitution de dot pour Firmine Souchon, de La Bruguière, et Jean Avon, laboureur de Théziers (14 février). — Compromis avec sentence arbitrale consécutive entre Pierre Gaget, sa femme Jeanne Pellegrin, Guillaume Laugière Jacobe Lagarde, frère et sœurs, de Théziers (24 février). — Prorogation d'exécution de lettres de cas de nouveauté pour Me Antoine Calvière, bachelier ès lois, Antoine et Gaspard Saurin frères, de Montfrin (2 mars 1467 v. s.). — Reconnaissances féodales pour la charité de Montfrin (décembre 1467, janvier, février et mars 1468). — Rubrique des actes.

E. 526. (Registre.) — 113 feuillets, papier.

1468-1469. — Notariat de Montfrin. — Jean Lévesque. — Lods fait par Rostang Gilles, de Montfrin, procureur de Me Bertrand de Brison, moine de Saint-Sauveur d'Aniane, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Maguelone, au sujet d'une vente ou adjudication à l'encan faite à l'instance des quêteurs du cierge pascal et des brandons de l'église de Montfrin. C'est Antoine Saurin, de Montfrin, qui s'est rendu acquéreur d'une maison ou d'un mas de l'hérédité de feu Jean Grivard, situé dans la première *faysse* de Montfrin (28 mars 1468). — Acapte fait par Rostang Gilles et Antoine Saurin, quêteurs de la quête du cierge pascal et des brandons de l'église de Montfrin, à Antoine Anric, boucher de Montfrin (28 mars). — Testament de Bellette Arlhac, veuve de Me Vincent Gay, notaire de Valabrègue (30 mars). — Acapte fait par les caritadiers de Montfrin à Antoine Bernard, dud. lieu (19 avril 1468). — Louage d'apprenti pour Me Raynaud Cadaste, bourrelier de Beaucaire, qui engage Mathieu Colet, de Monteils au diocèse d'Uzès (4 mai 1468). — Acapte fait par les quêteurs de la quête de la chandelle de N.-D. de Montfrin, à Anthelme Voysier, tailleur de pierre de Montfrin (17 mai). — Testament de Guillaume Guirard âgé, laboureur de Théziers (19 mai). — Testament de Delphine Peragal, veuve de Pierre Dumas, de Blauzac, habitant Montfrin (25 mai). — Consulat de Montfrin. Les électeurs des nouveaux consuls sont Guillaume Guirard, Antoine Saurin, Imbert Fabre et Antoine Mathieu. Ils élisent Me Antoine Calvière, Me Guillaume Chevalier, Rostang Gilles et Antoine Cabot (5 juin 1468). Le 12 juin, les anciens consuls présentent trois des nouveaux à noble Louis Alamand, seigneur de Montfrin, qui reçoit leur serment, et l'autre nouveau consul, Rostang Gilles, laboureur, à noble frère Jean Ricard, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Millau, régent de la maison de l'Hôpital de Montfrin, procureur du prieur de Saint-Gilles, qui reçoit son serment. — Testament d'Agnès Matalhard, femme de Guillaume Avon, de Théziers (6 juin). — Consulat de Théziers. Les consuls sortants élisent pour nouveaux consuls Louis Delacroix, Pierre Grivard, Firmin Blanc et Antoine Grivard. Ceux ci prêtent serment sur des évangiles placés sur une pierre, en la place publique. Les nouveaux consuls nomment leurs conseillers, les estimateurs, les carreyriers, les borneurs, les gardiens des pâturages (6 juin). — Achat pour Jean Dutillet, barbier de Montfrin (8 juin). — Donation *mortis causâ* faite par Antoine Cabot, forgeron de Montfrin, fils de Bertrand Cabot, sergent royal de Boucoiran, avec l'autorisation de ce dernier (18 juillet 1468). — Testament de Peyrone Nouvel, femme de Bertrand Cabot, sergent royal de Boucoiran, actuellement à Montfrin (18 juillet). — Testament d'Antonie Montagnac, de Saint-Jean de Maruéjols, femme de Jean Portaurouse, de Montfrin (4 août 1468). — Procuration de Me Guillaume de Cantarelle, prêtre de Montfrin (5 août). — Acapte fait par noble et puissant Arnaud de Gaujac, seigneur de Gaujac, à Jean Astier, de Valabrègue (6 septembre 1468). — Achat pour Me Antoine Calvière, bachelier ès lois de Montfrin (12 septembre). — Louage d'apprenti ou de serviteur par Me Jean Ventrut, tailleur de pierre de Montfrin, qui engage Blaise Bastier, de Rozières au diocèse de Mende (19 septembre). — Constitution de dot pour Élis Masnier, du Raschas, paroisse de Prévenchères au diocèse de Mende, et Jean Thomas, laboureur de Montfrin (2 octobre 1468). — Lods fait par Me Pierre Sabatier, prêtre, procureur de Me Guillaume de Saint-Ébrulphe, chapelain et recteur de la chapelle fondée en l'église cathédrale de Saint-Théodorit d'Uzès en l'honneur de Saint Pierre, à Jean Ventrut, tailleur de pierre de Montfrin (5 octobre). — Testament de Catherine Delon, femme de Pierre Faurenque, de Montfrin (12 octobre). — Affacherie pour Pierre et François Morier, de Valabrègue (28 octobre).

— Obligation faite par Guillaume Michel, laboureur de Montfrin, à Masse de Salon, marchand d'Avignon (31 octobre).— Affrairement entre Eustache et Jean Freton, frères, de Nimes, et la sœur de mère d'Eustache, Marguerite Feutrier, de Tarascon au diocèse d'Avignon (8 novembre 1468). — Procuration de Philippe de Beaujeu, femme d'Antoine Saurin, laboureur de Montfrin (21 novembre). — Procuration donnée par noble Antoine Caylas, *Caylacii*, de Mamolène au diocèse d'Uzès, à noble Jean Caylas, son frère, pour recouvrer sa part de la dot de noble Élis de Cadriviis, leur mère (23 novembre). — Obligation faite par Girard Flau, laboureur de Montfrin, à Me François Alphant, notaire de Beaucaire au diocèse d'Arles (23 novembre). — Testament de Jean Firmin, laboureur de Meynes (30 novembre). — Obligation faite par Pierre Guirard, dit Roux, laboureur de Théziers, à Me François Alphant, notaire de Beaucaire (8 décembre 1468). — Obligation d'Étienne Channet, tailleur de pierre de Meynes, à Me François Alphant, notaire de Beaucaire (10 décembre). — Constitution de dot pour Antonie Fabre, de Valmale, paroisse de N.-D. de Chausse au diocèse d'Uzès, et Raimond Pascal, laboureur de Montfrin (2 janvier 1468 v. s.). — Constitution de dot pour Lucie Roque, de Montfrin, et Gervais Nègre, laboureur de Mamolène (2 janvier). — Testament de Marguerite Alinhan, veuve de Guillaume Guirard, laboureur de Montfrin (7 janvier). — Transaction entre Me Guillaume Chevalier, notaire, sa femme Catherine de Hoyalle, et Andriève Germain, mère de Catherine, de Montfrin (9 janvier). — Acapte fait par Me Pierre [Rous]sel, prêtre, chanoine et précenteur de l'église cathédrale d'Uzès, prieur de Saint-Amans de Théziers, à Me Guillaume Chevalier, notaire d'Aramon, pour une terre située derrière le château d'Aramon (10 janvier). — Codicille de Marguerite Chevalier, de Montfrin (13 janvier). — Acapte fait par Jean Servasan, d'Uzès, et Étienne Rabanit, de Montfrin (7 février 1468 v. s.). — Transaction entre les quêteurs de la quête du cierge pascal et des brandons de l'église de Montfrin et Étienne de Vernocha, veuf et cohéritier d'Isabelle Amalric, veuve et usufruitière de Jean Grivard, laboureur de Montfrin (21 février). — Testament d'André Firmin, laboureur de Meynes (6 mars 1468 v. s.). — Licence de pêcher dans le Gardon accordée par Me Antoine Calvière, bachelier ès lois, et Rostang Gilles, consuls de Montfrin, à Pierre Tramier et Antoine Faye, moyennant le tiers du poisson pris (19 mars). — Testament d'Henri Cardinal, laboureur de Meynes (20 mars). — Rubrique des actes.

E. 527. (Registre.) — 94 feuillets, papier.

1469-1470. — Notariat de Montfrin. — Jean Lévesque. — Obligation de Jean Amauric, laboureur de Redessan, à Jean Serel, marchand de Manduel (27 avril 1469). — Lods fait par Me Pierre Bret, notaire, procureur de la dame de Montfrin, à Bellette Arlhac, de Montfrin (8 mai 1469). — Constitution de dot pour Jacobe Lionet, *de partibus Sabaudie*, et Étienne de Vernocha, de Montfrin (8 mai). — Cession et rémission faites par Me Antoine Talafuste, prêtre de Montfrin, gouverneur de tous les biens ayant appartenu à Me Jean Flavard, de bonne mémoire, prêtre de Montfrin. Ne pouvant plus administrer ces biens, *propter suam senectutem et antiquitatem*, il les remet aux quêteurs de la quête du cierge pascal et des brandons de l'église de Montfrin (17 mai). — Consulat de Montfrin. Le 21 mai, jour de Pentecôte, les consuls sortants choisissent pour électeurs des nouveaux consuls, Louis Guirard, Guillaume Velhaire, Étienne Joye et Étienne Marsenque. Ils en présentent trois à Laurent Bergond, lieutenant du viguier de la cour de la dame de Montfrin, qui reçoit leur serment. Ils présentent l'autre, Guillaume Velhaire, à frère Pierre Teulon, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant du régent de la maison de l'hôpital de Saint-Jean de Montfrin pour le prieur de Saint-Gilles, qui reçoit son serment. A l'issue des vêpres, les consuls sortants proclament les nouveaux consuls Pierre Pons, Guillaume Guirard, Antoine Saurin et Antoine Mathieu. Le 31 mai, les consuls sortants présentent Pierre Pons, nouveau consul, à noble frère Jean Ricard, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Millau, régent de l'hôpital de Montfrin pour le prieur de Saint-Gilles Raimond Ricard, qui reçoit son serment. Ils présentent les trois autres nouveaux consuls à Me Antoine Calvière, lieutenant de juge, qui reçoit leur serment. — Achat pour Me Benoît Carrière, notaire de Valabrègue (23 mai). — Obligation faite par les consuls de Montfrin à Me Jean Gilles, campanier ou fondeur de cloches de Montpellier au diocèse de Maguelone, pour 25 écus d'or, reliquat de l'achat d'une certaine quantité de métal ou de sa main d'œuvre *in novo construendo quamdam campanam ecclesie dicti loci* (11 juin 1469). — Traité pour la fonte d'une cloche à l'église de Meynes, fait par les consuls de Meynes, Pierre Maurel et autres, ainsi que par les ouvriers de lad. église Jean Panissière et Pierre Blanchard, avec Me Jean Gilles, campanier de Montpellier. Le fondeur emploiera au

moins 4 quintaux de métal, au prix de 8 écus d'or le quintal. Suivent d'autres conditions (11 juin). — Adjudication à l'encan d'une terre, avec interposition de décret, pour Jean et Jean Lorde frères, de Meynes (12 juin). — Achat pour Pierre Pons, marchand de Montfrin (24 juin). — Titre clérical donné par André Firmin, laboureur de Meynes, à Étienne Lusus, clerc libre, *clericus solutus*, du lieu de Saint-Cirice au diocèse de Clermont, actuellement clerc de l'église de Meynes, pour qu'il soit promu aux ordres sacrés (24 juin). — Procuration donnée par Plaisance Cestier, femme publique, *filia et meretrix publica*, à religieux homme frère Pierre Teulon, prêtre de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Pierre Pons, marchand, à Mᵉ Arnaud Delaure, notaire, à Jean Cotaule, cardeur, et aux avocats de Nîmes, pour la défendre devant toutes les cours et en toutes ses causes. L'acte est passé à Montfrin, dans la rue. Jean Tibaud, barbier, Laurent Bergond, laboureur, sont témoins (1ᵉʳ juillet 1469). — Achat pour Jean Dutillet, barbier de Montfrin (8 juillet). — Association entre Gilles Marron et Jacques Galaud, tisserands de Montfrin (27 juillet). — Testament de Louis Marquet, laboureur de Montfrin (27 juillet). — Testament de Jacques de Cantarelle, laboureur de Montfrin (5 août 1469). — Instrument d'excuse pour Louis Guirard, de Montfrin. Jacques de Cantarelle, gisant au lit malade et presque à l'article de la mort, expose qu'il y a huit jours, lui-même avec Louis Guirard, Mᵉ Laurent Marron, *semelatore*, Jean Pierre, charron, venaient de pêcher avec un filet appelé *lo petegau*. Quand ils furent sur le rocher appelé La Roquette, et devant le jardin de Pierre Faurenque, dit Cabrette, ils virent un pommier où étaient quelques pommes. L'exposant y jeta deux pierres et fit tomber des pommes. Voulant les ramasser, il entra dans le jardin de Conaus, choisissant les saines et les prenant. Led. Mᵉ Laurent jeta une pierre contre le pommier sans le toucher. Enfin Louis Guirard jeta une autre pierre et atteignit l'exposant *supra costilhonem et brachium, taliter quod ipse exponens remansit ibidem quasi mortuus*. Désolés, *male contenti*, ses compagnons accoururent, le relevèrent et le conduisirent à sa maison. Jacques de Cantarelle déclare que Louis Guirard ne lui a pas jeté la pierre *maliciosè et ad ipsum interficiendum et percutiendum*, mais l'a jetée contre le pommier. Si l'exposant doit mourir de sa blessure, il renonce, *ob reverentiam Dei et ejus sacratissime passionis*, à toute action en dommages (11 août 1469). Mᵉ Antoine Reboul, chapelain curé de l'église de Montfrin, est un témoin. — Testament de Simon de Vibre, fustier de Montfrin (18 août). — Constitution de dot pour Marguerite du Buis, de Nevers, et Guillaume Vincent, de Varages, habitants de Montfrin (25 août). — Constitution de dot pour Simone Talafuste, nièce de Mᵉ Antoine Talafuste, prêtre de Montfrin, et Jean Cressent, du diocèse du Puy (27 août). — Procuration de Louis Coste, des Vans, porcher communal d'Estézargues (5 septembre 1469). — Donation entre vifs faite par Gillette Bret, d'Aramon, dame *sui juris*, à noble Jean de Laudun, damoiseau d'Aramon, et à Jean Bertalot, son fils, laboureur d'Aramon, de tous ses biens par égales parts (20 septembre) — Procuration de Mᵉ Jean Gébelin, prêtre, recteur de la chapelle fondée en l'église de Valabrègue en l'honneur de Saint Pierre et pour les morts (2 octobre 1469). — Arrentement du port ou passage du Gardon, fait par Mᵉ Pierre Bret, notaire, procureur de la dame de Montfrin, à Étienne de Vernocha, de Montfrin. Le bail est de 4 ans et le prix global de 70 l. t., suivant adjudication publique (16 octobre). — Procuration donnée par Mᵉ Jean Cap, *Capitis*, bachelier ès arts, autrefois maître des écoles de Montfrin, à Mᵉ Véran Bausenque, prêtre de Montfrin, pour recouvrer de Jean Cambe, de Montfrin, un franc d'or à lui dû *pro resta doctrine sui filii*, et retirer ce que lui doivent d'autres débiteurs (17 octobre), — Obligation faite par Ferrier de Naples, de Fournès, à Antoine Chavalier, marchand du diocèse de Clermont, pour 5 l. 5 s. t., *racione et ex causa unius bovis pro tradendo ad macellum* (4 novembre 1469). — Achat pour Mᵉ François de Valfourcade, *de Valle Furcata*, cordonnier de Montfrin (8 novembre). — Louage de serviteur pour Antoine Basset, qui engage Colin Chaumet, fournier de Montfrin (9 novembre). — Testament de Jean Audigier, laboureur de Montfrin (11 novembre). — Obligation faite par André d'Orlins, laboureur de Fournès, à Mᵉ Henri Ragot, prêtre, rentier du bénéfice de Théziers, pour 1 l. 7 s. 6 d. t. (11 novembre). — Lods fait par Mᵉ Pierre Bret, procureur de la dame de Montfrin, à François de Valfourcade, cordonnier de Montfrin (13 novembre). — Constitution de dot pour Catherine Avon ou Havon, de Théziers, et François Arnaud, laboureur de Saint-Bonnet (14 novembre). — Constitution de dot pour Agnès Avon, de Théziers, et Vitalis Arnaud, laboureur de Saint-Bonnet (14 novembre). — Achat pour Mᵉ Antoine Calvière, bachelier ès lois de Montfrin (15 novembre). — Testament de Pierre Monteils, laboureur de Montfrin, originaire du diocèse de Mende (24 novembre). — Achat pour Mᵉ Pierre de Castelnau, *de Castronovo*, prêtre, curé de l'église de Fournès (27 novembre). — Acapte fait par Mᵉ Antoine Calvière à Colin Chaumet, fournier de Montfrin (13 décembre 1469). — Constitution de dot

pour Jacques Avon, laboureur de Théziers, et Agnès Caumenque, de Pouzilhac (1er janvier 1469 v. s.) — Constitution de dot, avec donation et affrairement, pour Michel Pagès, marchand de Saint-Denis au diocèse d'Uzès, et Jeanne Bedos, de Valliguière (7 janvier). — Substitution de procureur faite par frère Jean Fabre, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur d'Aubais, *de Albacio*, et de Nimes, procureur de révérend père frère Raimond Ricard, prieur de Saint-Gilles, *cum potestate substituendi*. Il substitue en son lieu Me Antoine Reboul, prêtre, chapelain curé de l'église de Montfrin, pour le gouvernement de l'hôpital de Saint-Jean (19 janvier). — Relation des coéquateurs jurés MMes Bertrand Camus et Antoine Pin, de Montfrin, pour les héritiers de Jean de Nausi (26 janvier). — Testament de Richard Monnier, laboureur de Montfrin, originaire du diocèse de Grenoble (19 février 1469 v. s.). — Procuration donnée par noble Me Pierre de Fontet, licencié en l'un et l'autre droit et en médecine, habitant de Nimes, à nobles Nicolas et Mathieu Garnier frères, de Nimes, à Me Claude Volontat, licencié ès lois, et à tous les autres avocats de Nimes, pour recouvrer tout ce qui lui est dû à Montfrin et ailleurs (22 février). — Acapte fait par Me Antoine Calvière, bachelier ès lois de Montfrin, à Jacques Acabat, dud. lieu (5 mars 1469 v. s.). — Rubrique des actes.

E. 528. (Registre.) — 131 feuillets, papier.

1471-1472. — Notariat de Montfrin. — Jean Lévesque. — Échange entre Me Antoine Calvière, bachelier ès lois, de Montfrin, et Claude Imbert, de Fournès (25 mars 1471). — Procuration de Me Pierre Tricon, prêtre de Meynes (29 mars). — Testament de Peyrone Auborige, veuve d'Étienne Pierre, charron de Montfrin (9 avril 1471). — Nomination de procureurs par les consuls de Théziers (15 avril). — Constitution de dot pour Simon de Vibre, fustier de Montfrin, et Jeanne de Vanis, du diocèse du Viviers (23 avril). — Testament de Marot Chaumette, prêtre de Vergezac au diocèse du Puy, *lang[u]ens et debilis.... corporis, et gravi infirmitate detentus*. Ses héritiers universels sont ses frères Jean, André et Claude Chaumette. Ses exécuteurs testamentaires sont Léonard Chaumette, son frère, et Pierre Chaumette, son cousin germain. L'acte est passé à Montfrin, dans la maison de Pierre et de Guillaume Rogier, frères, *et in camera in qua infirmor*. MMes Jean Fridonet, Pierre Durand, Jean Bruel, Marin Mauret, prêtres, sont témoins (4 mai 1471). — Testament d'Alasacie Carrière, veuve de Mathieu Pellat, laboureur de Montfrin (7 mai). — Achat pour Me François Laurent, forgeron de Montfrin (8 mai). — Consulat de Montfrin. Le 2 juin 1471, jour de la Pentecôte, les consuls sortants choisissent pour électeurs des nouveaux consuls, Pierre Pons, Antoine Saurin, Guillaume Guirard et Antoine Cabot. Les consuls sortants sont Pierre Godable, Étienne Joye, Antoine Bardon et Jean Dumas. Ils présentent deux des électeurs à Laurent Bergond, lieutenant de noble Jean de Laudun, viguier de la cour de la dame de Montfrin, qui reçoit leur serment. Ils présentent les deux autres électeurs, Pierre Pons et Antoine Cabot, à noble frère Jean Ricard, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Millau, régent de la maison et juridiction de l'hôpital de Saint-Jean de Montfrin pour le grand prieur de Saint-Gilles, qui reçoit leur serment. A l'issue des vêpres, les consuls sortants proclament les nouveaux consuls Me Antoine Calvière, bachelier ès lois, Louis Guirard, Bernardin Bernardon, Laurent Marron. Le 4 juin, ils présentent trois des nouveaux consuls à François Vilatelle, lieutenant de Me Jean Delacroix, licencié ès lois, juge de la cour de la dame de Montfrin, qui reçoit leur serment. Ils présentent l'autre nouveau consul, Laurent Marron, à frère Pierre Teulon, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, sacriste de l'église de Montfrin, lieutenant du régent de l'hôpital, qui reçoit son serment. — Testament de Michel Dubarri, *de Bario*, laboureur de Montfrin (8 juin). — Arrentement fait par Jean Geminon, clerc de Fournès, rentier du droit de l'équivalent d'Aramon, à Antoine Anric, boucher de Montfrin, du droit de l'équivalent d'Aramon, pour trois ans, moyennant le prix annuel de 108 l. t. (11 juin). — Arrentement fait par Jean Geminon, clerc de Fournès, rentier du droit de l'équivalent de Roquemaure, à Guillaume Cordier, boucher de Villeneuve-lez-Avignon, du droit de l'équivalent de Roquemaure, pour trois ans, moyennant le prix annuel de 81 l. t. (19 juin). — Louage d'apprenti ou de serviteur par les *picheyriers* de Montfrin Thomas Topinier et Louis Borrian, qui engagent Jean Perron, de Chantemerle au diocèse de Vienne, *ad adicendum misterium picheyriorum* (25 juin). — Codicille de Raimonde Robert, veuve de Jacques Arnaud, boucher de Montfrin (21 juillet 1471). — Testament de Guillaume Velhaire, laboureur de Montfrin (30 juillet). — Constitution de dot pour Antonie Fabre, de Vers, et Antoine Robaud, de Meynes (11 août 1471). — Testament de Pierre Quet, laboureur de Montfrin (22 août). — Testament de Jean Guiraud, laboureur de Théziers (23 août). — Testament de Gervais Nègre, laboureur de Montfrin (25 août). — Arrentement fait par Me Antoine Calvière,

bachelier ès lois, rentier et adjudicataire, *emptor*, du droit de l'impôt ou équivalent de Montfrin, à Gilles et Pierre Martin, frères, de Sernhac, du droit de l'équivalent de Montfrin pour trois ans, moyennant le prix annuel de 130 l. t. (28 août). — Testament d'Antoine Saurin, laboureur de Montfrin (30 août). — Autre testament du même (1er septembre 1471). — Donation entre vifs faite par Firmin Guinhon, laboureur de Montfrin, à Catherine Dominique, sa nièce (4 septembre). — Consulat de Meynes. Le 1er octobre 1471, sur la place publique, Pierre Dalhan, Raimond Lami et Jean Panissière, déclarent que le dimanche précédent, jour de la Saint Jean, conformément à la coutume, ils ont élu pour consuls nouveaux Pierre Arnaud, Cirice Tricon et Pierre B. Comme ils n'ont pas eu de notaire à ce moment pour dresser acte de l'élection, ils la renouvellent en sa présence. Les nouveaux consuls prêtent serment sur les évangiles *existentia supra unum lapidem*, et les anciens consuls se démettent de leur charge et les en investissent *per traditionem clavium portalis*. — Testament de Me Vincent de Nogan, tisserand de Montfrin (1er octobre). — Obligation pour Jacques Martin, barbier de Montfrin (7 octobre). — Requête présentée à Me Pierre Bret, notaire royal, procureur de la dame de Montfrin, par les consuls Antoine Calvière, Louis Guirard et Laurent Marron, cordonnier, *semelator*. Ils demandent qu'Étienne de Vernocha, rentier du port ou passage de lad. dame sur le Gardon, soit tenu d'y installer une bonne poutre, *ad evitandum scandala, eó quod fusta in quo modo trancitur dictam ripperiam Gardonis est tota putrefacta et destructa*. Le procureur leur promet satisfaction (8 octobre). — Cession faite par Colin Chauvet, fournier de Montfrin, à Me Mengin Bernard, cordonnier, *subtor*, de Barbentane (16 octobre). — Bail de la garde des chèvres, *caprayatam*, donné par les consuls de Montfrin à Jacques de Cantarelle, dud. lieu (24 octobre). — Lods fait par Me Pierre Bret, procureur de la dame de Montfrin, à Jean Dumas, *de Manso*, laboureur dud. lieu (25 octobre). — Testament de Messène Botayris, femme de François Guigaud, tisserand de Montfrin (7 novembre 1471). — Constitution de dot pour Étienne Achard, laboureur de Montfrin, et Catherine Gayte, dud. lieu (10 novembre). — Louage d'apprenti par Robert Aliot, cordonnier de Montfrin, qui engage Claude Privat, du mas de la Terrisse, paroisse de N.-D. de Laval, *ad adicendum misterium sive mestieri semelatoris* (13 novembre). — Codicille de Raimonde Robert, veuve de Jacques Arnaud, boucher de Montfrin (14 novembre). Obligation pour Me Jean Barbier, licencié ès lois, de Nimes, contre Jacques de Cantarelle, laboureur de Montfrin (22 novembre). — Testament de Laurent Mathieu, laboureur de Montfrin (27 novembre). — Codicille du même (2 décembre 1471). — Donation *amore Dei* faite par Pierre Rasier, de Meynes, *pro salute et remedio anime.... dominorum suorum patris et matris*, sur les biens de ses parents, à Me Philippe de Rosière, curé de l'église de Meynes, d'une vigne et d'un hermas contigu, *in missis celebrandis et aliis divinis orationibus* (14 décembre). — Lods fait par André Quin, Michel Gasanhe, Huguet Guirard et Jacques Goudet, caritadiers de Montfrin, avec l'autorisation des consuls, à Jacques Linhol, cordonnier de Montfrin (16 décembre). — Procuration de Me Guillaume de Cantarelle, prêtre de Montfrin (18 décembre). — Achat pour Me Guillaume Bourgeois, barbier de Sernhac (14 janvier 1471 v. s.). — Testament de Me Marc Rasier, prêtre de Meynes. Il désire être inhumé dans l'église de Saint-Jean de Meynes (8 janvier). — Constitution de dot pour Claudie Maymegan, de Valabrègue, et Georges Gauffrid, laboureur dud. lieu (12 janvier). — Nomination de procureurs par les consuls de Montfrin (14 janvier). — Constitution de dot pour Philippe Martinette, de Roquemaure, et Antoine Dupuy, tisserand d'Uzès (13 janvier). — Constitution de dot pour Benoîte Rogier, nièce de Me André Rogier, prêtre, demeurant à Montfrin, et Thomas Topinier, *pecheyrier*, demeurant aud. lieu (15 janvier). — Constitution de dot pour Claude Delaure, *de Aura*, de Montfrin, et Antonie Denis, de Saint-Bonnet (19 janvier). — Donation entre vifs, avec interposition de décret, faite par-devant Laurent Bergond, lieutenant de noble Jean de Laudun, viguier de la baronnie de Montfrin, siégeant sur un banc de bois, par frère Jean Malicanis de l'ordre de saint Dominique, des Prêcheurs de Tarascon, *cum vellet proffessus esse et totaliter dicto ordini se dedicare*, à Antoine Malicanis, son frère, laboureur de Montfrin (22 janvier). — Testament de Jean Daucrès, tisserand de Montfrin (26 janvier). — Louage d'apprenti par Thomas Topinier et Louis Bonavi dit Mariette, *pecheyriers* de Montfrin, qui engagent Jean Veyrier, du diocèse de Clermont, *ad adicendum misterium pecheyreriorum* (5 février 1471 v. s.). — Obligation pour Me Véran Baussenque, prêtre de Montfrin (25 février). — Licence de pêcher dans le Gardon, *cum magnis retibus*, accordée par Bonnet Bernardon et Laurent Bernardon, consuls de Montfrin, à Étienne de Vernocha et à Jean de Cantarera, moyennant le tiers du poisson pris (8 mars 1471 v. s.) — Testament de Jacques Gardonenque, sergent royal de Montfrin (16 mars). — Rubrique des actes.

E. 529. (Registre.) — 203 feuillets, papier.

1504-1512. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel. — Rubrique des actes. — Mariage entre Pierre Arnassan, de la paroisse de Saint-Saturnin de Nodels, *Sancti Adornini*, et Catherine Reyne, veuve d'Antoine Moynier, de Saint-Hilaire d'Ozilhan (17 janvier 1505 v. s.).— Testament de Jacques Jonquet, de Saint-Hilaire d'Ozilhan (18 janvier). — Émancipation générale de Pierre, Antoine et Vitalis Boisson, frères, de Saint-Hilaire (14 décembre 1506). — Publication du testament de Guillaume Baud, d'Estézargues, *de Tresanicis*, par Claude de Fontvieille, *de Fonte Seniori*, baile d'Estézargues pour le seigneur de Lers, baron de Rochefort et Montfrin (21 octobre 1507). — Lods fait par magnifique et généreuse dame Marguerite de Clermont, veuve de Jacques Albaron, seigneur de Lers, baron de Rochefort et de Montfrin, mère et tutrice testamentaire de Clément Albaron, à Guillemette Salvatge, femme de Jean Alibert, d'Orange (7 février 1507 v. s.). — Mariage entre Jean Deleuze, de Pouzilhac, et Guillemette de Nyons, de Pouzilhac (20 février). — Publication du testament de Claude Merle, de Rochefort, par Jacques Dumas, lieutenant de Georges Vaissete, baile de Rochefort (29 juillet 1507). — Mariage entre Guillaume Rodil, du diocèse de Viviers, et Louise Vérune, de Lavaldaurelle, paroisse de Saint-Laurent des Bains audit diocèse, habitant Tavels (5 février 1507 v. s.). — Lods fait par Mᵉ Antoine Adaix, bachelier en l'un et l'autre droit, procureur de Marguerite de Clermont, à Antoine Trenquier, habitant de Villeneuve-lez-Avignon (7 mars 1508 v. s.). — Cancellation de Jean Christol, de Rochefort (6 février 1508 v. s.). — Mariage entre Claude Panet, de Rochefort, et Claudie Talagras, de Valliguière (10 février 1507 v. s.). — Publication du testament de Pierre Reboul, de Rochefort, faite par Jean Trenquier, baile dudit lieu (23 juin 1505). — Testament de Pierre Berjaudon, de Rochefort (22 mars 1505 v. s.). — Mariage entre Pierre Colom, de Chalayrac, et Catherine Rolland, d'Estézargues (27 février 1507 v. s.). — Publication du testament de Jeanne Mercier, femme de Claude de Fontjouve, *de Fonte Juniori*, d'Estézargues (21 octobre 1507). — Mariage entre Jean Folquier, d'Estézargues, et Antonie Tropel, dud. lieu (7 février 1506 v. s.). — Mariage entre Étienne Payan, de Tavel, et Catherine Tornel, dud. lieu (27 décembre 1506). — Mariage entre Jean Martin, de Tavels, et Catherine Folquet, d'Estézargues (21 février 1505 v. s.). — Partage entre Jean et Guillaume Garin, frères, d'une part, Pierre Binquet et Françoise Garin, mariés, d'autre part, de Valliguière, par-devant Pierre du Mazel, lieutenant du viguier des baronnies de Rochefort et Montfrin (26 mai 1505). — Mariage entre Pierre Michel, de Domazan, et Philippe Barrieu, dud lieu (15 janvier 1504 v. s.). — Testament de Benoît Violet, de Domazan (18 juin 1505). — Mariage entre Michel Salel, habitant de Rochefort, et Simone Robert, dud. lieu (24 octobre 1507). — Mariage entre Pierre Blanc, de Châteauneuf-Calcernier, et Catherine Bon, de Saint-Rambert, sous les auspices de Marguerite de Clermont, mère et tutrice de Clément Albaron, dit Alamand, seigneur de Lers, baron de Rochefort et de Montfrin, *cui de nutrice spacio saltem duorum annorum ipsa Katharina deservivit*. L'acte est passé au château de Lers, diocèse d'Avignon, *in camera retro aulam magnam ejusdem castri existente*. Noble Claude Alamand, *correrio* de Grenoble, Mᵉ Pierre de Serropodio, notaire, Jacques Godet, régent de Montpellier, Pierre du Mazel, hôtelier à l'enseigne de l'*Écu de France* à Sernhac, sont témoins (20 juillet 1505). — Lods fait par Marguerite de Clermont à Pierre Sicard, de Rochefort (6 juillet 1508). — Le feuillet 100 porte cette indication : *Salve, bone Jesu, etc. Liber notularis quorumcumque instrumentorum et contractuum mei, Raimundi Puelli, clerici castri Pontis Camaresii, diocesis Vabrensis et senescalie Ruthenensis, oriundi, publici auctoritate nobilium, honorabiliumque et circumspectorum virorum dominorum capitularium suburbis regie Tholose notarii, totiusque baronie Ruppisfortis, prope Avinionem, pro magnifico et potente viro domino de Lercio, illius baronie grafferii, inceptus mercurii vicesima prima mensis marcii anno Dominice incarnationis M°. D°. III°.* — Publication du testament d'Alayssette Stévenette, veuve de Pierre Fontanel, de Rochefort. Pierre du Mazel est lieutenant de noble Eugène de Roquefeuil, écuyer, vicomte de Convertin, viguier des baronnies de Rochefort et de Montfrin pour le seigneur de Lers (21 mars 1503 v. s.). — Mariage entre Honorat Jornal, de Domazan, et Antonie Peyre (16 juin 1506). — Testament de noble Annette Fauchier, fille de Mᵉ Antoine Fauchier, quand vivait docteur d'Avignon, veuve de Simon de Bondiols, marchand d'Avignon. Elle désire être inhumée dans l'église collégiale et paroissiale de Saint-Agricol d'Avignon, *et in una capella Nostre Domine prope magnum altare ejusdem ecclesie existente*. L'acte est passé au château de Lers, *in cabineto ejusdem castri*, en présence de Marguerite de Clermont, veuve de Jacques Albaron, dit Alamand. Noble Guillaume

de Sauzet, originaire de Sauzet au diocèse de Nimes, capitaine dud. château, Mᵉ Philippe des Reynaulx, chanoine de l'église collégiale de la ville royale de Roquemaure, Mᵉ Jean Lorin, notaire et secrétaire de la légation d'Avignon, Georges Vaissete, capitaine et régent de Montfrin, Mᵉ Anselme Malavielhe, prêtre, André de Lacour, clerc, originaire de la juridiction de Canabiers au diocèse de Rodez, etc., sont témoins (18 juillet 1507). — Mariage entre Antoine Saurin, de Rochefort, et Marguerite Broche, de Domazan (24 novembre 1504). — Lods fait par Mᵉ Antoine Adaix, bachelier en l'un et l'autre droit, chanoine de l'église collégiale de apestang, *Capitis Stagni*, prieur de Bresca, procureur de Marguerite de Clermont, tutrice de Clément Albaron, à Pierre Sicard, de Rochefort (5 mars 1508 v. s.). — Mariage entre Alzias Trenquier, de Rochefort, et Agnès Sudre, du diocèse de Saint-Flour (12 juin 1509). — Achat avec lods pour Marguerite Crot, femme de Pierre Girard, laboureur de Montfrin. Le lods est fait par noble Antoine Armand, seigneur de La Bastide *Reyandorum* au Comtat Venaissin, viguier de Marguerite de Clermont (Montfrin 15-19 mai 1512). — Lods fait par Mᵉ Jean Icard, chanoine de l'église collégiale N.-D. de Villeneuve-lez-Avignon, syndic et procureur du chapitre de lad. église, à Guiraud Soleilh, de Montfrin (24 mars 1511 v. s.). — Arrentement fait par Marguerite de Clermont, ès qualités, à Pierre du Mazel, hôtelier de *l'Écu de France* de Sernhac, lieutenant de viguier en sa terre, et à Jacques Delmas, lieutenant de baile à Rochefort, des rentes, cens, albergues et autres émoluments de lad. dame dans les lieux de Rochefort, Tresques, Domazan, Saint-Hilaire et Tavels, ensemble le droit de lad. dame sur le port de Remoulins. Le bail est de 3 ans et le prix annuel de 260 l. t., une charge d'huile, deux douzaines de « bonnes polailles », et demi-douzaine de « bons chapons ». L'acte est passé « avant la porte du chasteau de Montfrin ». Jacques Godet, régent, Mᵉ Sicard Bergond, notaire et greffier, Georges Vaissete, capitaine, sont témoins (15 mars 1506 v. s.). — Arrentement fait par Marguerite de Clermont, ès qualités, à Jacques Delmas, de Rochefort, de son château de Rochefort et de tous les revenus qui en dépendent dans les lieux de Rochefort, La Bégude-Blanche, Tavels, Saint-Hilaire d'Ozilhan, Estézargues et Domazan. Le bail est de 3 ans et le prix annuel de 260 l. t., avec les mêmes réserves. L'acte est passé devant la porte du château de Montfrin (7 décembre 1509). — Codicille de Guiraud Soleilh, laboureur de Montfrin (2 juin 1512). — Testament de Jeanne Firmin, femme d'Antoine Sicard de Rochefort (20 mars 1509). — Testament de Mᵉ Sicard Bergond, notaire et clavaire royal de Beaucaire. Mᵉ Raimond Puel a honoré particulièrement son confrère en plaçant en tête de l'acte une tirade plus longue qu'à l'ordinaire sur la bonté divine, le démon et la mort : .. *noverint universi..... quod, cum immensa Dei bonitas, ut majus bonum effunderet et angelorum ordinem sua p[ate]rnitate dampnatum repararet, post creaturas alias ad suam ymaginem et similitudinem formavit, prudentia creatum, temperantia compositum et caritate splendidum, non subjectum aliquibus morborum angustiis, nec jaculo dire mortis ; sed sue divine glorie participem et eterne vite futurum coheredem, gloria et honore coronavit ; sed illa prima hostis antiqui subgestione nequisima transgretio mortem induxit homini corporalem, que est ad omnes posteros destinata ; et sic admissa felicitate et bono vite perdito, factus est homo mortalis et esca vermum, mortemque pro pena subiit, dum divinum preceptum non ut debuit custodivit ; debet ergo homo deligenter attendere et omni solicitudine mentis pariter vigilare, quoniam vehemens egritudo corporis in tantum sole[a]t ascendere, quod interdum rationis usus omnino perditur*, etc., etc. Le testament est fait en présence de Marguerite de Clermont. Le testateur désire être inhumé au cimetière de l'église de Montfrin, *in tumulo in quo ossa vita functe et honeste Alayssete Flacherie, dum viveret uxoris sue, sunt humanata.* L'acte est passé à Montfrin, dans la maison du testateur, *in quadam sua camera in qua jacebat infirmus.* Mᵉ Antoine Bodinhon, prêtre et curé, noble Gui de Rocorel, originaire de Rocorel au diocèse de Béziers, noble Guillaume de Sauzet, capitaine du château et de la maison de Lers, Georges Vaissete, capitaine et régent, Jacques Godet, receveur, sont témoins (25 avril 1511). — Testament d'Antoine Martin, de Rochefort (7 avril 1506). — Testament de Gérald Jacques, de Rochefort (5 septembre 1505). — Testament de Jean Henri, de Rochefort (24 juillet 1509). — Mariage entre Mᵉ Raimond Puel, notaire et greffier de la baronnie de Rochefort près Avignon pour le seigneur de Lers, fils de Mᵉ Jacques Puel, *ligni fabri* de Pont-Camarès au diocèse de Vabres, et Marguerite Lambert, fille de feu Mᵉ Monet Lambert, notaire d'Avignon. Le préambule de ce contrat de mariage n'est pas moins curieux que celui du testament de Mᵉ Sicard Bergond : *cum in mundi principio Deus, omnia creando ac ultimum hominem de lymo terre plasmassit, unam de costis ejus tulit, dicens : Non est bonum hominum esse solum*, etc. L'acte est passé à Avignon, dans la maison de noble Marc de Forlin, bourgeois d'Avignon (20 juin 1508). — Publication du testament de Pierre

André, d'Estézargues (21 octobre 1507).— Mariage entre Isnard Firmin, fils de Pierre Firmin, baile de Domazan, et Andriève Gensan, dud. lieu (29 janvier 1511). — Dation de tutelle. Le 13 août 1504, à Tavels, dans la maison de Jean Ramond, baile de Tavels, par-devant Pierre du Mazel, hôtelier à l'enseigne de la *Couronne Blanche* à Valliguière, lieutenant de Mᵉ Augier de Roquefeuil, écuyer, vicomte de Convertin, viguier des baronnies de Rochefort et de Montfrin pour Mᵉ Jacques Albaron dit Alamand, seigneur de Lers, comparaît Mᵉ Antoine Unald, jurisconsulte, procureur général et fiscal du seigneur de Lers, ensemble Guillaume Martin, de Tavels, oncle paternel de Pierre Martin, fils de feu Jean Martin, et Jean Alibert, laboureur d'Orange, mari de Guillemette Salvatge, veuve de Jean Martin, mère de Pierre Martin, enfant mineur. C'est de la tutelle de ce dernier qu'il s'agit, et d'un règlement de comptes. — Mariage, avec donation et affrairement, entre Martin Jouve, du diocèse de Viviers, et Jeanne Sucard, de Rochefort (1ᵉʳ février 1511 v. s.).

E. 530. (Registre.) — 132 feuillets, papier.

1504-1509. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel. — Rubrique des actes. — Homologation d'une donation de Jean Chambon, de Tavels (9 avril 1506). — Mariage entre Robert Gueyman, du diocèse de Mende, et Catherine Légier, de Fournès (30 juin 1504). — Acapte fait par Mᵉ Philippe de Rosière, prêtre de Fournès, chapelain de la chapelle de N.-D. de Beaulieu à Fournès, fondée en l'église paroissiale par feu Mᵉ Jean Michel, prêtre, *cujus quidem cappellanie, quotiescumque illam vaccare et cappellano carere contingit, presentatio providis viris dominis consulibus ejusdem loci, qui tempore vaccationis sunt, pertinere dinoscitur*, assisté des consuls de Fournès, à Jean Menessier, du diocèse de Genève, habitant de Fournès (7 février 1504 v. s.) — Acceptation, par les consuls de Fournès Pons Poysade et Jacques Tuech, assis sur une poutre qu'ils ont choisie comme tribunal, *more majorum suorum*, de l'offre de Jean Marcelliez, baile de Sernhac, dont le troupeau avait été saisi paissant, au nombre de trois cents bêtes à laine, sur la terre d'un habitant de Fournès. Il offre à noble Nicolas de Laudun, seigneur de Fournès, et aux consuls, 30 sols tournois, à Nicolas Robert, bannier de Fournès, deux gros royaux, et à chacun de ceux qui ont conduit son troupeau à Fournès, un gros, ensemble tous les frais faits. Philippe Bolongier, sergent de Remoulins, est un témoin (29 avril 1504). — Testament de Pierre Trenquier, baile de Rochefort (29 mars 1505 v. s). — Donation et testament de Giraud Mercier, de Sernhac (16 octobre 1505). — Achat pour Claude Delafont vieux, baile d'Estézargues (26 juillet 1505). — Publication du testament de Pons Tropel, habitant d'Estézargues (19 mars 1504 v. s.). — Mariage entre Guillaume Cruvier, de Montfrin, et Catherine Aulriac, de Domazan (12 mai 1504). — Reconnaissance faite par noble Claude Alamand, *correrius* de la cour spirituelle de Grenoble, habitant de Châteauneuf-Calcernier. Clémence Albaron, défunte veuve de Guillaume Alamand, son père, lui a légué en mourant 500 florins petits, chaque florin compté pour 12 gros de monnaie d'Avignon. Mᵉ Louis Albaron, défunt fils desd. Guillaume Alamand et Clémence Albaron, seigneur de Lers, baron de Rochefort et de Montfrin, lui a légué 300 florins petits. Claude reconnaît avoir reçu de Marguerite de Clermont, tutrice de Clément Albaron, à compte sur lesd. legs, 350 florins petits. L'acte est passé au château de Lers, dans la grande cour. Mᵉ Gilles Borgès, docteur en théologie, provincial de Provence des Carmélites, noble Philippe des Reynaulx, de Montaigu au diocèse de Clermont, chanoine de Roquemaure, Mᵉ Anselme Malavielhe, prêtre du diocèse de Rodez, frère Claude Grilhon, carmélite, originaire de Vienne, noble Galhot de La Loubière, de Plaisance au diocèse de Vabres, sont témoins (23 juin 1507). — Mariage entre Antoine Coyssin, de Tavels, et Marquise Michel, de Cavillargues, et entre Pierre Coyssin et Pascale Michel (13 février 1507 v. s.). — Publication du testament de Guillaume Augier, de Rochefort (29 juillet 1507). — Publication du testament de Jean Fans, de Rochefort (29 juillet 1507). — Publication du testament de Jean Gervais, de Rochefort (12 juin 1509). — Mariage entre Étienne Bernard, de Caderousse, et Marguerite Servière, de Tavels (s. d.). — Mariage entre Louis Bret, de Villeneuve-lez-Avignon, et Coline Trenquier, fille de feu Pierre Trenquier, baile de Rochefort (6 octobre 1506). — Mariage entre Gaspard Bruguière, de Laudun, et Clandie de Mus, veuve de Luc Cavalier, de Domazan (14 octobre 1505). — Instrument de réception de Mᵉ Étienne Coloing, hôtelier à l'enseigne de *Saint Jacques*, à Valliguière, en qualité d'habitant dud. lieu. Guillaume Roux est baile de Valliguière pour le seigneur de Lers. Il siège sur une pierre, *more majorum suorum*. Pierre Gébelin et Jean Maynatgier sont consuls. L'hôtelier est depuis 18 ans à Valliguière et y a acquis de bons biens, *crassa bona*. On le reçoit comme habitant moyennant 6 florins de roi comptés chacun pour 15 sols t. (19 novembre 1507). — Échange entre Pons Riqueau, hôtelier à l'enseigne de *Notre-Dame* à Valliguière, sa femme Marguerite Colomb et André

Colomb, d'une part, et Mᵉ Étienne Coloing, hôtelier à à l'enseigne de *Saint Jacques*, d'autre (19 novembre 1507). — Lods fait par Marguerite de Clermont, tutrice testamentaire, confirmée par la cour ordinaire du château de Lers, de Clément Albaron, le testament de Jacques Albaron reçu Mᵉ Jean Lorin, notaire de la légation d'Avignon, la confirmation reçue Mᵉ Sicard Bergond, notaire de Montfrin, à Antoine Lenthier et consorts, de Rochefort (21 décembre 1506). — Mariage entre Blaise Théron, du diocèse de Mende, et Marguerite Valentin, de Rochefort (10 mai 1507). — Transaction entre Jean Laboureur, de Rochefort, et Simone Cassanhe, veuve de Laurent Coste, dud. lieu (15 octobre 1504). — Mariage entre Didier Martin, de Connaux, et Claudie Vayron, de Saint-Siffred (30 décembre 1507). — Mariage entre Bernard Imbert, de Rochefort, et Marie Pascon, dud. lieu (12 janvier 1505 v. s.).

E. 531. (Registre.) — 95 feuillets, papier.

1510 1511. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel. — Rubrique des actes. — Dans le préambule de ce livre, après avoir consigné son origine et son titre de notaire par l'autorité des capitouls de Toulouse, Raimond Puel rappelle qu'il est greffier de la baronnie de Rochefort pour Clément Albaron dit Alamand, seigneur de Lers, baron de Rochefort et de Montfrin. — Hommage et serment de fidélité faits par les consuls de Saint-Hilaire d'Ozilhan au seigneur de Lers. Le 5 avril 1510, à Saint-Hilaire, devant la porte et la chapelle de Sainte-Anne, par-devant noble Augier de Roquefeuil, écuyer, vicomte de Convertin, viguier des baronnies de Rochefort et de Montfrin pour Marguerite de Clermont, tutrice de Clément Albaron, Duron Reynauld et Pierre Jonquet, consuls de Saint-Hilaire, au nom de tous les habitants, reconnaissent tenir de Clément Albaron et sous sa haute, moyenne et basse juridiction, le lieu de Saint-Hilaire, *cum illius muris, fortaliciis, totoque et integro territorio....* Ils lui prêtent serment de fidélité sur les quatre évangiles, *inter manus et super genu ejusdem domine Margarite de Claromonte, matris et tutricis predicte, existentia.* Ils ont un genou fléchi et la tête découverte. Frère Guillaume Marrot, professeur de théologie, provincial des Augustins d'Avignon, Pierre du Mazel, hôtelier à l'*Écu de France* et consul de Sernhac, Georges Vaissete, régent, Jacques Chier, sous-viguier de Montfrin, etc., sont témoins. — Lods fait par Marguerite de Clermont à Pierre Sicard, de Rochefort (6 avril). — Hommage et serment de fidélité faits par les consuls d'Estézargues au seigneur de Lers. Le 8 avril 1510, à Estézargues, *intus fortalicium, inter portale introitus et ecclesiam*, par-devant Mᵉ de Roquefeuil, Marguerite de Clermont assise sur un siège de bois, Bastien Rebayrol et Étienne Clément, consuls, au nom des habitants, reconnaissent tenir de Clément Albaron le lieu d'Estézargues et prêtent serment de fidélité. Noble Claude de La Loubière est un témoin. — Testament de Gillette Carrière, femme de Bertrand Amat, de Pouzilhac (14 avril). — Testament de Louise Delmas, femme de Louis Rey, de Rochefort (15 avril). — Lods fait par Marguerite de Clermont à Louise Broche, d'Avignon (6 mai 1510). — Achat pour Claude Ripert, bonnetier de Rochefort (3 mai). — Transaction entre noble Louis Melaniès, bourgeois d'Avignon, et Jeanne Gorde, femme de Mᵉ Robert Manhenc, cardeur d'Aramon (7 mai). — Achat pour Mᵉ Jean Cadière, prêtre de Saint-Bonnet (15 juin 1510). — Publication du testament d'Andrive Platon, veuve de Bertrand Boyer, de Tavels (17 juin). — Publication du testament de Jacques Boyer, de Rochefort (29 juillet 1510). — Transaction entre Aigline Raseyre, veuve de Claude Dufour, de Meynes, et consorts, et Pierre Julian, de Poulx, *de Pullis* (18 août 1510). — Achat pour Nicolas Bordaud, marchand d'Aramon (2 octobre 1510). — Achat pour Antoine Sicard, de Rochefort (22 octobre). — Achat pour Jacques Rochier, de Montfrin (8 novembre 1510). — Achat pour Honorat Jornal, de Domazan (12 décembre 1510). — Achat pour Guiraud Soleilh, de Montfrin (15 décembre). — Mariage entre André Bolhet, du diocèse de Grenoble, et Fransone Duc, de Montfrin (15 décembre). — Mariage entre Jacques Borelli, de Vers, et Antonie Chambon, de Tavels (26 janvier 1510 v. s.). — Mariage entre Jean Garidel, du diocèse de Viviers, et Antonie Nicolas, de Tavels, ainsi qu'entre Philippe Garidel et Aladaxis Nicolas (26 janvier) — Mariage entre Jalet Valentin, de Tavels, et Marguerite Raimond, dud. lieu (1ᵉʳ février 1510 v. s.) — Mariage entre Raimond Michel, de Rochefort, et Marguerite Térond, du diocèse de Mende (9 février). — Mariage entre François Chazelle, de Saint-Geniès de Comolas, et Catherine Crusier (11 février). — Mariage entre Louis Ripert, d'Aramon, et Catherine Delafont, fille du baile d'Estézargues (13 février). — Achat pour Antoine Godet, de Montfrin. L'acte est passé à Montfrin, *in hospitio heredum vita functi Johannis Blondelli, dum viveret bocherii et revenditoris ejusdem loci, in qua habito ego dictus notarius* (14 février). — Testament de Jeanne Davin, femme de Pierre Arnaud, de Meynes, *seu potius illius donatio causa mortis* (22 février). — Mariage entre Bernard Chabalier, du diocèse

de Viviers, et Firmine Ribière, de la paroisse de Courri, *de Curio, jurisdictionis domini de Rure*, au même diocèse (23 février). — Mariage entre Vitalis Ribière, du diocèse de Viviers, et Antonie Brunel, de Lédenon (23 février). — Titre et donation pour Mᵉ Pierre Ribière, *Ripperie*, prêtre d'Estézargues, originaire de Courri (23 février). — Publication du testament d'Antoine Genestier, de Saint-Hilaire d'Ozilhan (14 mars 1510 v. s.). — Lods fait par Marguerite de Clermont à Étienne Grassuelh, de Pujaut (18 novembre 1510).

E. 532. (Registre.) — 159 feuillets, papier.

1511-1512. — Notariat de Monfrin. — Raimond Puel. — Rubrique des actes. — *Liber notarum instrumentorum perpetualium M. Ramundi Puelli, notarii Montisfrini.* — Achat pour Jacques Delmas, lieutenant du baile de Rochefort (2 avril 1511). — Testament de Gilles Marion, tisserand de Montfrin (3 avril). — Testament de Mᵉ Sicard Bergond, clavaire royal de Beaucaire, greffier et habitant de Montfrin, fait en présence de Marguerite de Clermont (25 avril). — Transaction entre noble Dominique de Cambis, *Cambii*, baron d'Alais, habitant d'Avignon, et noble Guillaume d'Aramon, seigneur de Lédenon, les consuls et les habitants de Meynes. Ceux-ci lui devaient 200 écus d'or au coin du soleil, bon or et bon poids, *causa realis mutui* (13 mai 1511). — Collation de chapelle. Le 13 mai 1511, Antoine Panissière, de Meynes, et sa femme Catherine Daufrans ou de Fains, nièce de Mᵉ Bertrand Daufrans ou de Fains, quand vivait prêtre de Bezouce et patron, avec droit de collation, d'une chapelle de l'église paroissiale de Bezouce, fondée en la chapelle de Notre-Dame par feu Mᵉ Jean de Fains, suivant testament reçu Mᵉ Robert Catrebar, notaire de Sernhac, le 26 juin 1[4]93, grossoyé par Mᵉ Pierre Velhaire, notaire de Montfrin, commis aux notes dud. Catrebar, lad. chapelle étant vacante par la mort de Mᵉ Jean de Fains, son frère, de Cassanholes au diocèse de Saint-Flour, ladite Catherine étant tenue de la conférer à un parent et ne connaissant aucun de ses parents plus propre à en être investi que Barthélemy Panissière, leur fils, *quem ipsi conjuges tenent in scolis pro scriptura sancta addiscenda, et intendunt, Deo duce, presbyterari, et de bonis eorum imppendere ut illum possint presbyterum probumque virum et litteratum facere*, lad. Catherine de Fains, avec la licence de son mari, confère lad. chapelle à Barthélemy de Fains, *cum hoc quod dictus Bartholomeus efficiatur presbyter et illi cappelle in divinis missis, orationibus et serviciis per dictum quondam dominum Bertrandum in suo predicto testamento fieri, dici et celebrari ordinatis, probe et honorate..... deserviat et intendat....* Mᵉ Gibert Versel, prêtre et curé, Jean Arnaud, baile pour le seigneur de Lers, Barthélemy Rocquier, baile pour le seigneur de Saint-Gilles, etc., sont témoins. — Accord entre Mᵉ Alzas Bertrand, notaire et consul de Montfrin, et Pierre du Mazel, hôtelier de Sernhac (14 mai). — Décision, *arrestum*, du conseil des consuls et habitants de Montfrin. Le 16 mai 1511, dans le cimetière de l'église de Montfrin, s'assemble le conseil général de la communauté, par-devant Georges Vaissete, régent de la juridiction ordinaire dud. lieu pour le seigneur de Lers. Les consuls sont Mᵉ Aulriac ou Alzias Bertrand, notaire, Gaspard Saurin et Raimond Calvière. La délibération rappelle que dans le conseil précédent il a été décidé que le consul Bertrand et Jean Maurand iraient consulter à Nimes pour la communauté, au sujet des procès entre le seigneur de Lers et lad. communauté, et sur la manière de compromettre avec lui. Les mandataires se sont acquittés de leur tâche, et présentent un écrit en français et en langue d'oc contenant un feuillet de papier dont il est donné lecture. L'assemblée décide que ce projet de compromis est adopté. — Teneur du compromis entre le seigneur de Lers et les consuls et habitants de Montfrin. L'acte rappelle que les différends portent sur les bans et autres droits prétendus par les consuls, « sur lesquelz avoient esté ressaisiz par feu Mᵉ Regnault Alemand, licencié advocat de Nismes »; sur « quelque[s] fenestres ouvertes ès murailles de Montfrin, au lieu appellé La Posterle, lesquelles fenestres avoient aultresfoiz esté clouses et fermées par sentence et appoinctement de justice »; sur certain terroir appelé Massegan; sur la création des consuls et leur serment; sur certains « gatgemens de bestailz »; sur une disposition des bans « contre ceulx qui derrobent ou racquent les raisins ». Les parties remettent la décision de leurs litiges à MMᵉˢ Bernard Nicolay, lieutenant du sénéchal, Jean Giraudel Falcon, juge ordinaire de Nimes, docteurs, noble Antoine de Faugières et de Caylus, seigneur de Lunas, choisis par la dame de Montfrin, et MMᵉˢ Hilaire Bruchet, Jacques Roquès, licenciés, conseillers de la cour du sénéchal, Jean Guiraud, laboureur, choisis par les consuls. L'acte est passé au château de Montfrin « et dans la salle neufve d'icelluy ». Noble Antoine du Crémat, seigneur du Crémat, Guyon de Rocorel, sont témoins (16 mai 1511). — Décision du conseil des consuls et habitants de Meynes sur le vingtain des fruits (25 mai). — Transaction

entre Me Dominique de Cambis, baron d'Alais, et noble Guillaume d'Aramon, seigneur de Lédenon et de Clausonne, ensemble les consuls et habitants de Meynes (24 mai). — Achat fait à Antoine Montfrin, hôtelier à l'enseigne de la *Pomme*, à Bezouce, par Barthélemy Lanhol, hôtelier de Saint-Étienne de L'Herme, paroisse de Comps (24 mai). — Achat fait à Jean Bergond, hôtelier à l'enseigne de la *Croix Blanche*, à Montfrin, par Barthélemy Holanhol, hôtelier de Saint-Étienne de L'Herme (25 juin 1511).— Quittance réciproque de Guillaume Imbert, sergent ordinaire de Montfrin, et d'Antoine Mondet, tisserand de Graveson (21 juillet 1511). — Mariage entre Me Guillaume de Lichières, *ligni fabri*, du diocèse de Viviers, et Aladaxis du Mazel, fille de Pierre du Mazel, hôtelier à l'enseigne de l'*Écu de France* à Sernhac (10 août 1511). — Mariage entre Me Étienne Goirand, bourrelier à Beaucaire, et Nicole Bannières, du diocèse de Saint-Flour (17 août). — Achat pour Nicolas Bordaud, marchand d'Aramon (7 septembre 1511). — Achat fait à noble Gui de Rocorel, écuyer, économe de Marguerite de Clermont, par Me Thomas Cybon, tuilier de Meynes (28 octobre 1511). — Achat fait à noble Martial de Montrevel, seigneur de Lacoste au diocèse du Puy, par Pierre Firmin, baile de Domazan (12 novembre 1511). — Compromis entre Me Antoine Martin, prêtre originaire du diocèse de Clermont, et habitant Meynes, et Jean Bergond et sa femme, hôteliers à l'enseigne de la *Croix Blanche* à Montfrin (25 novembre). — Mariage entre Claude Belledent, de Fournès, et Antonie Martin, de Théziers (16 novembre). — Mariage entre Grégoire Brenguier, bourgeois de Montfrin, et Perrette Bernard, fille de feu André Bernard, bachelier en l'un et l'autre droit, lieutenant du juge de Beaucaire (26 novembre). — Protestation des consuls de Théziers contre Me André Goirand, prêtre et recteur de l'hôpital dud. lieu (12 décembre 1511). — Accord entre Me Pierre Fabre, prêtre de Saint-Bonnet, et Jean Cartalier et sa femme, dud. lieu (2 janvier 1511 v. s.) — Achat pour Guillaume et Brenguier Salat, revendeurs de Montfrin (3 janvier). — Échange entre Me Pierre Spente, charron de Montfrin, et Jacques de Record, chaussetier dud. lieu, et consort (5 janvier). — Mariage entre Jean Vidal, de Redessan, et Antonie Alari, du diocèse de Mende (26 janvier).— Mariage, avec donation et affrairement, entre Martin Jouve, du diocèse de Viviers, et Jeanne Sucard, de Rochefort (1er février 1511 v. s.).— Mariage entre Pierre Teissier, de Beaucaire, et Marguerite Beaufort, de Théziers (3 février). — Protestation et réquisition de Me Antoine Martin, prêtre de Meynes, contre Jean Bergond et Jeanne Lamarque, sa femme, hôteliers à l'enseigne de la *Croix Blanche*, à Montfrin, faites à Montfrin, dans la maison priorale du grand prieur de Saint-Gilles (22 février). — Procuration de Jeanne et de Sébastienne Salèles, sœurs, de Rochefort (2 avril 1511). — Quittance faite par Me Antoine Martin, prêtre de Montfrin, à Jean Bergond et à sa femme, hôteliers à l'enseigne de la *Croix Blanche*, à Montfrin, pour 22 s. t. *quos in certis pignoribus a Claudio Bergundi, hospite intersigni* Corone, *ejusdem loci, auctoritate justicie captis et sibi liberatis.... in diminutionem summe apportari promisisse eisdem conjugibus expedierat* (7 avril). — Arrentement pour Me Guillaume Charmeille, du diocèse de Viviers, fustier de Théziers (3 juin 1511). — Procuration des héritiers de Me Sicard Bergond, notaire de Montfrin (16 juin). — Arrentement pour Claude Louiset, tuilier de Meynes (30 juin). — Obligation pour Georges Vaissete, capitaine et régent de Montfrin (21 août 1511). — Nomination de procureurs par les consuls de Fournès (26 août). — Achat de fruits par Me Pierre Velhaire, notaire de Montfrin (29 août). — Protestation de Simon Pagès, baile de Théziers (24 septembre 1511). — Procuration de Me Jean Laurent, prêtre de Montfrin, et de Barthélemy Laurent, son frère (14 novembre 1511). — Obligation pour Me Jean Colomb, prêtre, curé, et chapelain de la chapelle de Saint-Michel de Fournès (16 novembre). — Procuration de Me Pierre Gaydan, bourrelier de Montfrin (8 décembre 1511). — Procuration donnée par Guillaume Ahon et Guiraud Martin, laboureurs de Théziers, à Mes Dragonnet Girard, Pierre Albert, Gabriel Fogasse et Perrinet Parpalle, docteurs, conseillers et avocats des cours spirituelles et temporelles d'Avignon, pour supplier l'official de l'archevêque d'Avignon de les absoudre d'une sentence d'excommunication prononcée contre eux en vertu de certaines lettres obtenues par Me Barthélemy Bonnefille, prêtre et procureur du couvent des religieuses de Saint-Laurent d'Avignon (9 décembre). — Obligation pour Antoine Maynier, baile de Cabrières (15 décembre). — Bail du four de Cabrières, fait par les consuls Pierre de Maurusargues et Antoine Audemar (30 décembre). — Arrentement pour Me Jean Thomas, prêtre de Montfrin. Me André de Lacour, prêtre originaire de Pinet au diocèse de Rodez, chapelain de la chapelle de Saint Jacques et de Saint Antoine, fondée autrefois par les barons de Montfrin dans l'église paroissiale dud. lieu, lui afferme les revenus de lad. chapelle dans les territoires de Montfrin et d'Aramon ou ailleurs. Le bail est de 3 ans, moyennant le prix annuel de 7 écus à la couronne, comptés chacun pour 35 sols (3 janvier 1511 v. s.). — Protestation d'Huguet Spiard, marchand

d'Arles (8 janvier). -- Offre faite par Jacques Godet, habitant de Montfrin, receveur de la dame de Lers, procureur de Jacques de Mesmes, péager de Lers, à noble Pérad Reynaud, originaire de Montagnac, économe du grand prieur de Saint-Gilles, coseigneur de Montfrin, *seu potius domus sue preceptorie et prioralis ejusdem loci Montisfrini* (10 janvier). — Nomination de procureurs par les consuls de Théziers Guillaume Ahon, Claude Beaufort et Jean Ahon. Le baile est Simon Pagès. Les consuls déclarent que les habitants de Théziers, en vertu de leurs titres et libertés, ont eu de tout temps la faculté de chasser aux pigeons dans leur territoire : *cum rethibus vinasseriis et aliis quibusvis ingeniis, quoscumque columbos quos compertos faciunt et advenientes in dicto eorum territorio, capere et venari.* Noble Nicolas de Laudun, seigneur de Fournès, a obtenu injustement des lettres du sénéchal interdisant aux habitants cette chasse. Les habitants de Remoulins et de Saint-Hilaire d'Ozilhan ont subi la même vexation. Le baile autorise les consuls à faire cause commune avec leurs voisins et à se défendre au moyen de procureurs en la cour présidiale (13 janvier). — Réquisition faite par noble Aguinet *del Gardi*, gardien du port et co-ouvrier de l'église paroissiale d'Aramon, à Jean Faurenc et consort, de payer 2 l. t. à l'œuvre (17 janvier).

E. 533. (Registre.) — 195 feuillets, papier.

1504-1514. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel. — Rubrique des actes. — Achat pour Nicolas Bordaud, marchand d'Aramon (3 avril 1508). — Achat pour Me Gervais Sauve, notaire de Roquemaure (22 avril). — Cession et rémission faites par Jacques Delmas, lieutenant du baile de Rochefort, corentier avec Pierre du Mazel, hôtelier à l'enseigne de l'*Écu de France* à Sernhac, régent de la baronnie de Montfrin, des lieux de Rochefort, Domazan, Estézargues, Saint-Hilaire d'Ozilhan et Tavels pour Marguerite de Clermont, tutrice de Clément Albaron, aud. du Mazel, de sa quote part des revenus des dits lieux lui appartenant en vertu de leur commun arrentement (27 avril). — Ratification, par Me Jean Boyer, prêtre, autrefois curé de Pujaut, d'une donation qu'il avait faite à Pierre Sicard, son neveu, de Rochefort (28 avril). — Achat pour Me Gervais Sauve, notaire de Roquemaure (29 avril). — Testament de Delphine Bois, veuve de Martial Balme, femme d'Antoine Colom, de Rochefort (14 mai 1508). — Procuration de noble Guillaume de Sauzet, coseigneur de Sauzet, capitaine du château de Lers (21 mai). — Arrentement du four de Rochefort fait par Jacques Delmas, lieutenant du baile de Rochefort et rentier dud. four, à Pierre Michel jeune, dud. lieu. Le bail est d'un an, pour 21 l. t. (5 juillet 1508). — Mariage entre Louis Henric, de Rochefort, et Marguerite Brun, dud. lieu (3 août 1508). — Achat pour Pierre Gineste, sergent ordinaire de Rochefort (26 août). — Mariage entre Michel Gaylenc, de Tresques, et Catherine Masuguier, de Tavels (8 octobre 1508). — Achat pour Me Benoit Bes, tailleur d'Estézargues (21 octobre). — Mariage entre Jean Delafont, du diocèse de Mende, et Jeanne Trenquier, de Rochefort (24 octobre). — Lods fait par Marguerite de Clermont à Pierre Gineste, sergent de Rochefort (25 octobre). — Lods fait par Me Antoine Adaix, bachelier en l'un et l'autre droit, prieur de Brusque au diocèse de Vabres, procureur de Marguerite de Clermont, à Antoine Térond, de Rochefort (6 mars 1508 v. s.). — Lods fait par Marguerite de Clermont à Valère Bergonhon, de Roquemaure (14 novembre 1508). — Mariage entre Nicolas Turc, d'Aramon, et Catherine Firmin, de Domazan (14 janvier 1508 v. s.). — Compromis entre les consuls et habitants de Domazan et d'Estézargues. Le 15 février 1508 v. s., sur le territoire de La Siège et à peu près au milieu du chemin allant de Domazan à Estézargues, en présence de Pierre Firmin, baile de Domazan, et de Claude Delafont vieux, baile d'Estézargues, *inibi supra quemdam tumulum lapidum seddentibus*, se réunissent Me Jean Granier, forgeron, Blaise Gensan, consuls de Domazan, Julien Rolland et Louis Folquier, consuls d'Estézargues, assistés de leurs conseillers et des principaux habitants de leurs communautés respectives. Il s'agit de résoudre une question de limite et de juridiction : *et hoc in territorio de Rossinhac, de uno termino sito au Morre de Rossinhac usque ad terminum situm in ripa ejusdem itineris et loco preexpeciato.* — Publication du testament de Pierre Mauffre, habitant de Saint-Hilaire d'Ozilhan, pour l'œuvre de l'église dud. lieu (22 février). — Publication du testament d'Antoine Légier, de Saint-Hilaire d'Ozilhan (22 février). — Publication du testament de Béatrix Merlet, femme de Jacques Jaufre, de Saint-Hilaire d'Ozilhan (22 février). — Reconnaissance de 10 l. t. faite par Antoine Vidier, laboureur des Angles, qui les a reçues pour sa femme Jalette (Gillette) Gervais, originaire de Rochefort, au nom de Marguerite de Clermont, *pro solutione tamen et recompensa certi romanagii per ipsam Jaletam, uxorem suam, vice et nomine ejusdem domine de Lercio apud Nostram Dominam Anicii, non est diu, facti.* C'est Alayssette Christol, de Rochefort, qui compte l'argent destiné à

récompenser Gillette du pèlerinage du Puy (5 mars 1508 v. s.).— Mariage entre Pierre Contrastin, de Saze, *de Sadone*, et Bartholomée Santarelle, veuve de Barthélemy Borrel, de Pouzilhac (27 janvier 1511 v s.). — Affrairement entre Jean et Pierre Rebayrol, frères, d'Estézargues (8 février 1512 v. s.). — Testament de Pierre Briende, d'Aigaliers, paroisse de Gattigues au diocèse d'Uzès, *de Gatines* (25 janvier 1512 v. s.).— Mariage entre Louis Michel, de Verfeuil, et Catherine Michel, de Rochefort (6 janvier 1509 v. s.). — Mariage entre Amans Mouton, de Théziers, et Suzanne Blanc, dud. lieu (3 février 1511 v. s.). — Mariage entre Claude Luset, de Savoie, et Catherine Bertrand, de Meynes (12 janvier 1512 v. s.). — Échange entre Clément Thomas, de Montfrin, et MM^es Jean et Jacques Niquet, tisserands dud. lieu (24 avril 1513).— Publication du testament de Catherine Galhard, veuve de Jean Delmas, de Rochefort (21 mars 1510 v. s.). — Quittance pour Pierre Bernard, de Rochefort (21 septembre 1506). — Lods fait par Marguerite de Clermont à Me Guillaume Borret, charron de Rochefort (29 juin 1509). — Appel de Pierre Gaydan, bourrelier de Montfrin, contre les prêtres dud. lieu. Le 8 novembre 1514, à Montfrin, dans la cour basse de la maison préceptoriale du grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de Montfrin, en présence de Guillaume Bertrand, régent, et de Me Pierre Velhaire, notaire et greffier de la cour ordinaire dud lieu pour led. grand prieur commandeur, *inhibi supra quoddam scamnum lapideum sedentibus et audientiam publicam causarum tenentibus*, se présente Pierre Gaydan, procureur fiscal de la cour ordinaire de Montfrin pour le seigneur de Lers. Il expose que les prêtres de l'église paroissiale de Montfrin et lui-même étaient en litige, devant la cour spirituelle de l'official d'Uzès, pour 44 s. t. que lesd. prêtres affirmaient avoir été retenus par Gaydan, comme quêteur du bassin des Ames du Purgatoire de lad. église, sur les aumônes dud. bassin, et aussi du complément des legs pies de Me Jean Forjon, prêtre, et de Simon Gaydan, laboureur, de qui Pierre Gaydan est héritier. Les parties ont nommé des arbitres pour compromettre, et une sentence arbitrale est intervenue, donnant raison aux prêtres. C'est de cette sentence, par laquelle il se prétend lésé contre tout droit, que Pierre Gaydan relève appel devant les mêmes arbitres. Le 18 novembre, lesd. arbitres refusent d'admettre l'appel, Gaydan relève appel de leur refus, et les arbitres le maintiennent. — Transaction entre le seigneur de Lers et Pierre Chardenas, de Roquemaure, hôtelier à l'enseigne de la *Pomme*. Il s'agit des limites de certains bois et prés appartenant auxd. parties et situés *subtus castrum predictum de Lercio, et in quadam insula existente in medio seu circa medium fluminis Rodani, inter partem Rodani transientem a parte dicte ville Ruppismaure, et alteram partem transientem a parte grangie dicti castri de Lercio.* Les arbitres choisis sont Claude Alamand, bourgeois de Châteauneuf-Calcernier, Pierre Clair et Jean Aubert, laboureurs de Roquemaure (16 mai 1509). — Ratification de la sentence arbitrale desd. arbitres par la dame de Lers. L'acte est passé dans la petite cour du château de Lers. Me Antoine de Crémat, prêtre et prieur de Canet au diocèse de Lodève, Jacques Godet, régent de Montfrin, sont témoins (1er juillet 1510). — Lods fait par Marguerite de Clermont à Antoine Thérond, de Rochefort 21 décembre 1506).— Mariage entre Pierre Galhard, cardeur, du diocèse de Viviers, et Catherine Pascon, de Rochefort (19 octobre 1507). — Lods fait par Pierre du Mazel, hôtelier à l'enseigne de la *Croix Blanche*, à Valliguière, lieutenant de noble Eugène de Roquefeuil, écuyer, vicomte de Convertin, viguier des baronnies de Rochefort et de Montfrin pour Jacques Albaron dit Alamand, seigneur de Lers, à Raimond de Lauzière, laboureur de Valliguière (17 août 1504). — Accord entre MM^es Jacques Delage, camérier, et Blaise Bochet, courrier, du monastère de Saint-Ruf hors les murs de Valence, procureurs substitués par Me Antoine de Saint-Ferréol, vicaire et procureur général de Me Pierre Cotareau, abbé de lad. abbaye de Saint-Ruf, d'une part, et Jeanne Lamor, femme de Me Pierre Béraud, notaire et lieutenant du juge royal de Beaucaire (11 juin 1513). — Autre accord entre lesd. procureurs et Jean Barre, laboureur de Manduel (11 juin). — Arrentement du péage de Lers. Le 29 juin 1510, au château de Lers, *extra tamen portam principalem et fortalicium ejusdem castri, in illius curte, super certis gradariis noviter constructis a parte grangie ejusdem castri*, pardevant Me Antoine de Serechan, docteur en droit, juge dud. château, *inibi super eisdem gradariis...... more majorum suorum pro tribunali sedente*, à l'heure de tierce, Marguerite de Clermont arrente à Jacques de Mesmes, habitant de Tarascon, le péage que les seigneurs de Lers ont coutume de lever au château de Lers, *in et super flumine sive riparia Rodani*. L'acte vise les conditions de l'arrentement sans les transcrire. — Acapte fait par noble Antoine Armand, écuyer, seigneur de La Bastide des Reynalds au Comté Venaissin, viguier des baronnies de Rochefort et de Montfrin pour Marguerite de Clermont, à Me Pradon Delmas, maçon de Montfrin (5 juin 1512). — Donation faite par noble Roch Boniface, dit de Bonitis, originaire du diocèse

de Grenoble, habitant de Montfrin, à Louis Reynier, laboureur de Rochefort, de la personne de son fils naturel, *filium bofficum*, Claude Boniface dit de Bonitis, pour tout le temps que vivra Reynier. Le donateur explique qu'il y a environ douze ans, il a eu d'une certaine Jacobe, servante de feu Me Simon Chevalier, notaire de Roquemaure et procureur du seigneur de Lers, servante qu'il appelle à présent Claudie et dont il ignore le *cognomen* et le lieu d'origine, un enfant naturel, Claude Boniface, qu'il a fait nourrir pendant au moins cinq ans par Louis Reynier. Reconnaissant des bons soins de Reynier, il lui donne Claude pour l'élever et le soigner convenablement. L'acte est passé à Rochefort, dans la cour du château. Me Anselme Malaviale, prêtre originaire du diocèse de Rodez, Georges Vaissete, serviteurs du seigneur de Lers, sont témoins (26 septembre 1505). — Acapte fait par Marguerite de Clermont à Mathieu Bussiac, laboureur de Roquemaure (6 février 1508 v. s.). — Mariage entre Antoine Vidier, des Angles, et Jalette Gervais, de Rochefort (31 octobre 1507).

E. 534. (Registre.) — 235 feuillets, papier.

1512-1513. — Notariat de Montfrin — Raimond Puel. — Rubrique des actes. — *Salve, bone Jesu. Ave Maria. Plasmator rerum det michi scribere verum. Adsit principio virgo Maria meo. In omni meo opere conducant me omnes Dei Sancti et Sancte.* — Transaction entre Louise Pujolas, de Rochefort, et Antoine Sicard, marchand dud. lieu (29 mars 1512). — Testament de Firmin Blanc, de Théziers (4 avril 1512). — Testament de Michel Dausses, de Théziers (24 avril). — Mariage entre Jean Bodet, du diocèse de Saint-Flour, et Marie Coste, de Montfrin (3 mai 1512). — Transaction entre Jean Cartalier et sa femme, de Saint-Bonnet, et Me Guillaume Quatresols, prêtre de Valabrègue (6 mai). — Achat pour Me Pierre Combe, hôtelier à l'enseigne de *Notre-Dame*, à Montfrin (13 mai). — Mariage entre Jean Chier, de Montfrin, et Simone Catrebar, fille de feu Me Robert Catrebar, notaire de Sernhac, et entre Simon Catrebar et Guillemette Chier (16 mai). — Achat pour Pierre Tornès, marchand d'Uzès (20 mai). — Acapte fait par noble Antoine Armand, écuyer, seigneur de La Bastide des Reynalds au Comtat-Venaissin, viguier des baronnies de Rochefort et de Montfrin pour Marguerite de Clermont, à Jean Guirard, consul de Théziers (5 juin 1512). — Achat pour Me Honorat Tropel, bachelier en l'un et l'autre droit, sacriste de l'église cathédrale d'Uzès (11 juin). — Achat pour Me Jean Raffin vieux, marchand d'Uzès (11 juin). — Mariage entre Pierre Rebayrol, d'Estézargues, et Gabrielle Daspres, de Saint-Jean de Ceirargues (29 juin). — Reconnaissance féodale de Claude Beaufort, de Théziers, à Me André Goirand, prêtre et recteur de l'hôpital des pauvres dud. lieu (28 juillet 1512). — Lods fait par led. recteur à Jacques Mouton, de Théziers (28 juillet). — Achat pour Barthélemy Holanhol, hôtelier de Saint-Étienne de L'Herme (12 août 1512). — Lods fait par Me André Gringet, chanoine de l'église collégiale de N.-D. de Villeneuve-lez-Avignon, chapelain des messes fondées par défunts Hervé Trasile, André Girardin, chanoines, et Étienne Déodat, prêtre donné de lad. église, à André Bernard, de Montfrin (11 septembre 1512). — Codicille de Me Jean Boyer, prêtre, autrefois vicaire de Pujaut, à présent habitant de Rochefort, *sanus, per Dei gratiam, corpore, licet aliqualiter eger ad causam sue senectutis, cum jam, ut asseruit, attingat etatem quatuor vigenti decem annorum* (22 septembre). — Achat pour Me Antoine Galtier, notaire de Bezouce (1er octobre 1512). — Achat pour Nicolas Bordaud, marchand d'Aramon (5 octobre). — Mariage entre Me Mondon Astier, charron de Montfrin, et Lucie Davin, de Vers, veuve de Jacques Pin, de Montfrin (18 octobre). — Testament de Philiberte Borde, veuve de Bertrand Bruguier, de Meynes (18 octobre). — Achat pour Claude Belledent, laboureur de Fournès (15 novembre 1512). — Transaction entre Me André Goirand, prêtre et recteur de l'hôpital des pauvres de Théziers, et les consuls dud. lieu, sur le fait du moulin à olives (16 novembre). — Ratification de lad. transaction par Me Guillaume Borrelli, précenteur de l'église cathédrale d'Uzès, prieur de Théziers et patron de la rectorie de l'hôpital des pauvres de Théziers (17 novembre). — Autre ratification de lad. transaction faite par le chapitre de la cathédrale d'Uzès. Le 9 avril 1513, dans le cloître de lad. cathédrale, MMes Pierre Tartos, prévôt, Honorat Tropel, sacriste, Guillaume Borrelli, précenteur, François Gril, infirmier, régent de l'office claustral, Pons Deydier, prieur de Valliguière, Louis Ruffi, Jean Malian, Jean Barlotel et Nicolas Sales, chanoines de lad. cathédrale réunis au chapitre, entendue la requête du précenteur et du recteur de l'hôpital des pauvres, celle de Guillaume Martin et de Mathieu Laondès, consuls de Théziers, approuvent la transaction. Barthélemy Andemar, gardien de la cathédrale, originaire de Colias, Janselme de Nogaret, du diocèse de Viviers, Jean Canolhet, diacre de Barjac, Simon Pujolas, de Saint-Laurent-La-Vernède, prêtres d'Uzès, sont témoins. — Achat pour Me Pierre Spente, charron de Montfrin (18 novem-

bre 1512). — Cession faite par Mᵉ Antoine Martin, prêtre originaire de La Chaise au diocèse de Clermont, habitant Meynes, à Guillaume Fléchier, fermier du droit de l'équivalent d'Aramon, habitant de Montfrin, de tous ses droits contre Jean Bergond et Jeanne Lamarque sa femme, hôteliers à l'enseigne de la *Croix Blanche*, à Montfrin (29 novembre) — Achat pour Mᵉ Jean Thomas, prêtre de Montfrin (15 décembre 1512). — Lods fait par Mᵉ Olivier Penfrat, bénéficier de l'église collégiale de N.-D. de Villeneuve, syndic et procureur du chapitre de lad. église (20 décembre). — Donation pour Mᵉ Jacques Borgès, barbier, et Guillemette Peyrier, mariés, de Fournès (17 décembre). — Mariage entre Jean Jalbert, de Saze, et Isabelle Moulin, de Saint-Pons La-Calm (18 décembre). — Achat pour Mᵉ Pascal Abolin, bourrelier de Montfrin (14 janvier 1512 v. s.). — Testament de Pierre Brieude, d'Aigaliers, serviteur à Estézargues (25 janvier). — Testament de Bernard Chabalier, laboureur d'Estézargues (30 janvier). — Testament de Guichard Rebayrol, laboureur d'Estézargues (8 février 1512 v. s.) — Testament de Rostang Rebayrol, laboureur d'Estézargues (8 février). — Testament de Barthélemy Féminier, laboureur d'Estézargues (10 février). — Acapte fait par Jean Guirard, de Théziers, à Étienne Alamand, habitant dud. lieu (10 février). — Lods fait par Mᵉ Jean Albin, prêtre et recteur de l'hôpital des pauvres de Montfrin, à Claudie Ganhon, veuve de Benoît Trialh, laboureur de Montfrin (14 février). — Achat pour Jean Bannières, fermier du droit de l'équivalent de Montfrin (14 février). — Lods fait par noble Antoine Armand, viguier et procureur de Marguerite de Clermont, à Jean Bannières (14 février). — Testament de Guillaume Condon, laboureur de Fournès (17 février). — Testament d'Antonie Daspres, sa femme (17 février). — Lods fait par Mᵉ André Goirand, prêtre et recteur de l'hôpital des pauvves de Théziers, à Antoine Granel, laboureur dud. lieu (18 février). — Acapte fait par Louis Jacob et Michel Rossière, consuls de Remoulins, à Étienne Bertrand, dud. lieu (24 février). Arrentement pour Bernard Flau et Pierre Chardon, de Montfrin (25 mars 1512). — Promesse faite par Nicolas Godable, Jean Jarry, Guillaume Guirard et Colin Raffard, consuls de Montfrin, à Guillaume Bertrand, régent, Mᵉ Pierre Velhaire, notaire et cogreffier, et Jean Maurand, auditeurs des comptes desd. consuls, de faire rendre compte et payer reliquat Mᵉ Aulréas Bertrand, notaire de Montfrin, chargé de la sollicitation des procès pendants au parlement de Toulouse entre les consuls et le seigneur de Lers (6 avril 1512). — Nomination de procureurs par les consuls de Meynes, assemblés par-devant noble Antoine Armand, seigneur de La Bastide des Reynaulds, viguier des baronnies de Rochefort et de Montfrin (21 mai 1512). — Prix-fait consenti par sire Berthomieu Holanhol, hôtelier de Saint-Étienne de L'Herme, à Mᵉ Guillaume Charamelhe, fustier de Théziers. Il s'agit de « fere bien et souffisamment la porte de l'entrée de une sienne mayson située en la première faysse de Montfrin, de notguier, à paneaux placatz à deux ancoles et une areste, la grande porte de la botique, de albe ou sapina double revestide, la fustaille de la grande fenestre crosière à la sorte de la porte de l'antrée, la dymie fenestre qu'est sur la crosière, unne fenestre dymi crosière qu'est dernier la mayson, et toutes les portes et fenestres que sont en lad. muraille dernier la mayson, à tres barres molure, garnies comme se apartient...... » (31 mai). — Arrentement du port ou passage de Montfrin sur le Gardon (13 juin 1512). — Obligation pour Jean Bannières, boucher de Montfrin (16 juin). — Procuration donnée par les consuls de Théziers Jean Guirard et Brenguier Grivard, à Guillaume Martin et Mathieu Laondès, également consuls de Théziers, pour emprunter *a quodam mercatore seu aliqua alia persona* de quoi payer la crue, qui est de 17 l. t., *quam debent exsolvere hinc ad proximam dominicam* (26 juillet 1512). — Obligation pour Mᵉ Jacques de Marès, *de Maresio*, notaire de Roquemaure (14 août 1512). — Procuration donnée par Mᵉ Jean Laurent, prêtre de Montfrin, et consorts, à des conseillers et avocats de la cour présidiale, pour la poursuite d'une cause pendante à lad. cour entre les constituants et les consuls de Montfrin (26 août). — Arrentement du vingtain de Meynes, fait par les consuls dud. lieu Barthélemy Rotgier, Antoine Panassière et Pierre Servel, à Pierre Tornès, marchand d'Uzès. Le bail est de 2 ans, pour le prix global de 216 l. t. C'est par voie d'adjudication qu'on procède. Le baile de Meynes pour le seigneur de Lers est Jean Arnaud. Guillaume Hugues est lieutenant de Barthélemy Rotgier, également baile dud. lieu, mais pour le grand prieur de Saint-Gilles, commandeur et coseigneur de de Montfrin et de Meynes. Mᵉ Gilibert Varsel, prêtre et curé de Meynes, est un témoin (31 août 1512). — Procuration donnée par Marguerite de Clermont, tutrice de Clément Albaron, à MMᵉˢ Barthélemy Dupré, Jean Paynet, Jean Morailhe. Étienne Nuguerix, François de la Perrière, Guillaume Boussart, Mathelin Longuet et Nicolas Lombard, procureurs et praticants au Grand Conseil du Roi, pour représenter Marguerite et son fils devant le Grand Conseil en une cause pendante entre noble frère Jacques de Mandcliis, commandeur de Valence, vicaire général du grand prieur de Saint-Gilles, commandeur

de Montfrin, et consorts, d'une part, et la constituante et son fils, d'autre. L'acte est passé dans le jardin, *in jardino*, du château de Montfrin. Noble Gui de Rocorel, seigneur de Rocorel au diocèse de Béziers, Me Antoine Barjac, originaire de Villeneuve-les-Nonnes, *Villenove Monialium*, au diocèse de Lyon, Me Jacques Fontaine, notaire de Montfrin, sont témoins (3 septembre 1512). — Acte pour le seigneur de Lers. Le 3 septembre 1512, à Montfrin, Claude Bergonh, « houste de la *Corone* », Jean Maurand, Jean Rode, cordonnier, et Jean Delafont, « stans en compaignie, ont.... actesté..... avoir veu souventesfoys noble Pierre Gineston, capitaine soy-disant de La Mote, venir à Montfrin accompaigné de certaine quantité de gardiens de Mgr le grand prieur de Sainct-Gile, commandeur dud. Montfrin, et autres gens incogneuz armés et embastonés, lesquieulx se retiroient et lotgoyent à la maison dud. Mgr le grand prieur..... Et de illec s'en alliont..... lever les blés du terreoir du Bosc de Rouse, contentieux entre Mgr de Lers, baron de Montfrin, et led. grand prieur..... Et aussi ont..... actesté avoir veue et cognoistre une nommée Claude, *aliàs* La Brète, laquelle a demeuré, aillé et venu par plusieurs foys aud. lieu de Montfrin. Et se ailloit tenir aux oliviers, près du portal dud. Montfrin, où se tiennent publiquement les p ...... menant vie lublicque. Et se soubmectet charnellement à ceulx qui luy vouliont donner d'argent. Et estoit tenuee et réputée unne p..... publicque. Et de dix ans en sa luy ont veue tenir lad. vie.... » Me Nicolas Lombard, procureur de Marguerite de Clermont, a demandé instrument public de ces faits. — Procuration donnée par noble Guillaume d'Aramon, seigneur et baron de Lédenon et de Clausonne, à noble Catherine d'Aramon, sa fille, pour régir, entretenir et gouverner la personne de ses autres enfants, exercer sa juridiction et sa justice au moyen de ses officiers, percevoir ses revenus et administrer son patrimoine (17 septembre). — Arrentement pour Me Antoine Dutillet, barbier de Montfrin (2 octobre 1512). — Arrentement pour Me Pierre Combe, hôtelier de *Notre Dame* à Montfrin (21 octobre). — Obligation faite par MMes Jean Vorilhon et Blaise Piret, prêtres et curés de Montfrin, à Antoine Godet et Folquet Bergond, ouvriers de l'église dud. lieu, qui, avec l'assentiment des consuls Grégoire Brenguier, bourgeois, Me Rostand Fabre, cordonnier, et Me Pierre Velhaire, notaire, leur ont prêté, pour le service divin de l'église de Montfrin, *quemdam calicem argenti satis magne forme, ponderis quatuordecim unciarum, valentem et avaluatum....... ad summam viginti septem florenorum cum dimidio* (23 octobre). — Obligation faite par Claude Bergond, hôtelier à l'enseigne de la *Couronne*, de Montfrin, à noble Jean de Posquières, d'Aramon, pour 3 salmées de bon blé (8 novembre 1512). — Arrentement du four d'Estézargues, fait par les consuls Étienne Sanilhac et Gérald Bernard à Jean Folquier. Le bail est d'un an, moyennant la 42me partie du pain cuit aud. four (22 novembre). — Procuration de Jean Bergond et de sa femme Jeanne Lamarque, hôteliers à l'enseigne de la *Croix Blanche*, à Montfrin (28 novembre). — Obligation pour Me Antoine Martin, prêtre de Meynes (18 décembre 1512). — Arrentement fait par noble Rodon de Bonitis, bourgeois, et sa femme Marguerite Arnaud, de Montfrin, à Pierre Selvanh, d'une hôtellerie située hors l'enceinte de Fournès, *quoddam diversorium situm extra fortalicium loci de Fornesio*, à l enseigne de *Saint Jacques*, dans le faubourg, *in burgiis....., cum suis domibus, cameris, stabulis, fenili, curte.....* L'hôtellerie avait appartenu à feu Me Guillaume Borgès, *surgicii* de Montfrin et mari de lad. Arnaud. Le bail comprend les terres, prés, vignes, jardins, olivettes et autres possessions qui en dépendent. Il est fait pour 5 ans, moyennant le prix annuel de 32 florins de roi, comptés chacun pour 15 s. t., et des réserves (22 janvier 1512 v. s.). — Inventaire « du mesnaitge de lad hostellerie. » — Fidéjussion pour Me Antoine Petit, notaire d'Alais, fermier général du droit de l'équivalent ou impôt du diocèse d'Uzès (24 janvier). — Réquisition faite par Jacques Godet, de Montfrin, procureur du seigneur de Lers, assisté de Georges Vaissete, régent de Montfrin, à noble Gaspard de Colaus, coseigneur de Saint-Montant, [viguier] pour le vicomte d'Uzès, sénéchal de Beaucaire, d'avoir à remettre aux officiers de la dame de Lers frère Pierre Morel, carmélite originaire de Toulouse, détenu dans les prisons du vicomte pour un sacrilège commis par lui dans l'église de Montfrin. Le viguier obtempère à la réquisition, sans préjudice de la juridiction du vicomte. L'acte est passé sur la place de Montfrin. Jean Marcelhes, baile, Pierre du Mazel, hôtelier, Philippe Bolongier, sergent de Remoulins, sont témoins (28 janvier). — Arrentement pour Me Jean Laurent, prêtre de Montfrin (11 février 1512 v. s.). — Procuration de Me Guillaume Velhaire, prêtre de Montfrin, donnée à M. Jean Thomas, prêtre dud. lieu (12 février). — Obligation pour les consuls de Montfrin. Ils ont donné à Jean Maurand, laboureur dud. lieu, le bail d'une taille de 105 l. 17 s. 5 d. t. Maurand s'engage à en faire la levée d'ici à la Pentecôte (20 février). — Procuration de Me Jean Mathieu, charron de Montfrin (23 mars 1512 v. s.).

E. 535. (Registre.) — 36 feuillets, papier.

1512-1513. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel. — Approbation donnée par Mᵉ Guillaume Borrelli, précenteur de la cathédrale d'Uzès, prieur de Théziers et patron de la rectorie de l'hôpital dud. lieu, à la transaction relative au moulin des olives (17 novembre 1512). — Les actes qui font l'objet de ces notes préparatoires et sommaires se retrouvent, à leur date, dans les articles précédents ou suivants. — Reconnaissance dotale faite par noble Marnand du Jardin, habitant d'Aramon, mari de Clémence Calvière (29 mars 1513). — Lods fait par Mᵉ Jacques Ruffi, bachelier ès décrets, pitancier de l'insigne collège des saints Benoît et Germain de Montpellier, prieur de Saint-Michel de Bassargues et de Meynes, à Jean Duron, de Meynes (30 mars). — Testament de Jacques Étienne vieux, de Théziers (5 avril 1513).

E. 536. (Registre.) — 20 feuillets, papier.

1513. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel. — Échange entre Jean Bannières, fermier du droit de l'équivalent de Montfrin, et Pierre Cayssols, laboureur dud. lieu (18 juillet 1513). — Les actes qui font l'objet de ces notes préparatoires se retrouvent dans les articles suivants. — Procuration de Pierre Chevalier, clerc d'Aramon (12 août 1513).— Compromis entre les consuls de Théziers et Marguerite de Clermont, tutrice de Clément Albaron (17 août). — Testament de Mathieu Fabre, d'Aramon (21 septembre 1513).

E. 537. (Registre.) — 35 feuillets, papier.

1513-1514. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel. — Notes préparatoires d'actes se retrouvant dans les articles suivants. — Compromis entre Mᵉ Antoine Martin, prêtre de Meynes, et Guillaume Fléchier, de Montfrin (19 octobre 1513). — Testament de Jacques-Étienne Gensan, laboureur de Domazan (12 février 1513 v. s.). — Achat pour Mᵉ Mathieu Ponsard, chanoine de Villeneuve (20 février). — Achat pour Antoine Godet, de Montfrin (28 mars 1514).

E. 538. (Registre.) — 197 feuillets, papier.

1513-1514. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel. — Rubrique des actes. — Dation en paiement pour Jean Roveyrols, de Meynes (30 mars 1513). — Testament d'Alayssette Creyssent, femme de Claude Beaufort, laboureur de Théziers (22 avril 1513). — Achat pour Barthélemy Holanhol, hôtelier de Saint-Étienne de L'Herme (22 avril). — Testament de Simone Bertrand, femme de Jean Ques, de Montfrin (23 avril). — Codicille de Michel Daussers, laboureur de Théziers (23 avril). — Donation et achat pour Mᵉ Jean Thomas, prêtre de Montfrin (3 mai 1513) — Testament de Marguerite Boissier, femme de Mᵉ Michel Marque, tisserand de Montfrin (4 mai). — Achat pour Mᵉ Godefroid Vacquier, notaire et greffier de Montfrin (6 mai). — Testament de Catherine Pujet, femme de Jean Maliau, laboureur de Lédenon (1ᵉʳ juin 1513). — Testament de Privat Saignier, laboureur de Lédenon (1ᵉʳ juin). — Compromis entre noble Jean de Luetz, seigneur d'Aramon, et Étienne Bonnet, dud. lieu. Le fᵒ 32 ayant été arraché, la fin de l'acte manque (8 juin). — Le fᵒ 34 est arraché. — Accord entre Mᵉ Jacques Delage, camérier, Mᵉ Blaize Boschet, courrier du monastère de Saint-Ruf hors les murs de Valence, procureurs substitués par Mᵉ Antoine de Saint-Féréol, vicaire et procureur général de Mᵉ Pierre Cotareau, abbé de Saint-Ruf, procureurs du chapitre et des religieux dud. monastère, et Jeanne Lamor, veuve de Thomas Dumas, de Montpellier (11 juin). — Promesse faite par Pierre du Mazel, hôtelier à l'enseigne de l'*Écu de France* à Sernhac, à Raimond Calvière et Jean Maurand, consuls de Montfrin, agissant au nom de leur communauté, de payer à qui de droit toutes les dépenses et vacations des personnes qui ont vaqué dans le procès du parlement de Toulouse au sujet de deux salmées d'avoine (18 juin). — Compromis entre Mᵉ Jean Thomas, prêtre de Montfrin, et Pétrone Cabot, veuve de Bertrand Dujardin, *de Orto*, de Montfrin (2 août 1513). — Achat pour Mᵉ Pierre Linhol, prêtre de Montfrin (10 août). — Compromis entre les consuls de Théziers et Marguerite de Clermont, tutrice du seigneur de Lers. Les consuls prétendent avoir le droit de ban, celui de garder les clés de leurs murailles et de s'emparer des terres vacantes sans l'autorisation du seigneur. La dame de Lers disait au contraire qu'elle avait le droit de réclamer les clés des murailles toutes les fois qu'il était nécessaire, et d'en faire ouvrir et fermer, par ses serviteurs et officiers, les portes du lieu, en rendant ensuite les clés aux consuls. Pour les bans, elle n'entendait pas en priver les consuls,

sauf réserve. Pour les terres vacantes, elle offrait de les donner en emphytéose. Marguerite de Clermont, Guillaume Ahon, Claude Beaufort et Me Vitalis Blanquet, consuls de Théziers, nomment des arbitres. L'acte est passé dans la chapelle du château de Montfrin (17 août). — Testament de Jeanne Serre, servante de Jean Thiberi, de Montfrin (21 août). — Quittance réciproque pour Me Antoine Martin, prêtre de Meynes, et Guillaume Flachier, de Montfrin, hôtelier à l'enseigne de de la *Croix Blanche* (6 septembre 1512). — Testament de Mathieu Fabre, d'Aramon (21 septembre). — Achat pour Me Gilibert Varsel, prêtre et curé de Meynes (22 septembre). — Mariage entre Pierre Viala, et Ricarde Delacroix, de Meynes (22 septembre). — Mariage entre Antoine Faurenc, de Montfrin, et Argence Monnier, fille de Me André Monnier, tuilier de Meynes (9 octobre 1513). — Mariage entre Me Brenguier Clément, cardeur de Tarascon, et Andrive Amalric, de Montfrin (13 novembre 1513). — Mariage entre Jean Bruguier, de Meynes, et Jeanne Bertrand, dud. lieu (20 novembre). — Réquisition faite par Me Jean Laurent, prêtre de Montfrin, chapelain de la chapelle fondée en l'église paroissiale de Montfrin en l'honneur de Saint Blaise, à Nicolas Godable et Pierre Lévesque, ouvriers de lad. église, d'avoir à lui conférer certain legs pie de trois terres (27 novembre). — Collation dud. legs (28 novembre). — Mariage entre Barthélemy Viendran, de Saint-Hilaire d'Ozilhan, et Catherine Reynaud, dud. lieu (11 décembre 1513). — Mariage entre Jacques Boyer, de Lédenon, et Catherine Privat, du diocèse de Mende (31 janvier 1513 v. s.). — Testament d'Étienne Gensan, laboureur de Domazan (12 février 1513 v. s.). — Achat pour Barthélemy Holanhol, hôtelier de Saint-Étienne de L'Herme (17 février). — Mariage entre Antoine Pagès, de Saint-Jean de Ceirargues, et Jacobe Jonquet, de Saint-Hilaire d'Ozilhan (19 février). — Testament d'Alayssette Barthélemy, de Saint-Hilaire (19 février). — Achat pour Me Mathieu Ponsard, chanoine de Villeneuve-lez-Avignon (20 février). — Achat pour Me Pierre Combe, hôtelier à l'enseigne de *Notre Dame*, à Montfrin (20 février). — Achat pour Grégoire Brenguier, bourgeois de Montfrin (13 mars 1513 v. s.). — Lods fait par Me Olivier Penfrat, bénéficier et syndic ou procureur de l'église collégiale de N.-D. de Villeneuve-lez-Avignon, à Me Jean Thomas, prêtre de Montfrin (22 mars). — Bail du dépiquage des blés, *traditio calcatgii*, fait par les consuls de Montfrin Grégoire Brenguier, bourgeois, Me Rostang Fabre, cordonnier, et Pierre Spente, charron, à Guillaume Bertrand, régent, et consorts (1er avril 1513). — Procuration donnée par Me François Marron, bachelier ès lois, prêtre, originaire du diocèse de Mende, étudiant de Montpellier, à Georges Vaissete, capitaine et régent, et à d'autres habitants de Montfrin, pour recouvrer de Nicolas Bordaud, marchand d'Aramon, 20 écus royaux comptés chacun pour 35 s. t. (6 avril). — Créance de Me Pascal Abolin, bourrelier de Montfrin (8 avril). — Procuration de Georges Vaissete, régent, et consorts de Montfrin (19 avril). — Arrentement fait par Bérenger Fabre, baile de Saint-Ponnet, co-tuteur de Sébastienne Baud, d'Estézargues (25 avril). — Procuration de Jean Lédinhan, sergent royal de Montfrin (2 mai 1513) — Déclaration de Jacques Chier, chaussetier de Montfrin, pour Pierre Gaydan, bourrelier dud lieu (12 mai). — Protestation de la dame de Lers. Le 5 juin 1513 Me Jacques Fontaine, notaire, procureur de Marguerite de Clermont, par-devant Guillaume Bertrand, régent de la juridiction ordinaire de Montfrin pour le grand prieur de Saint-Gilles, coseigneur de Montfrin, expose aud. régent qu'il détient dans les prisons dud. grand prieur un certain Claude Martial, cardeur de Montfrin, parce que Martial avait conduit des hommes d'armes chez des femmes de Montfrin et avait commis divers méfaits, *certos armigeros duxerat ad domos certarum mulierum...* Cependant les premières procédures pour l'enquête et l'arrestation de Martial ont été faites par les officiers de la dame de Lers et un arrêt du parlement de Toulouse a décidé que la punition de Martial la concerne. Si donc Bertrand s'oppose à l'exercice de la justice de la dame de Lers, Fontaine proteste et l'en rendra responsable sur sa personne et ses biens. Bertrand déclare procéder selon la teneur de l'arrêt invoqué. Claude Martial lui a été remis par noble Antoine Armand, seigneur de la Bastide des Reynaulx, viguier de la baronnie de Montfrin pour la dame de Lers. — Créance de Me Jean Laurent, prêtre de Montfrin (29 juin). — Procuration de Folquet Bergond, bourgeois de Montfrin (29 juin). — Créance de Jean Guyon, fermier du droit de l'équivalent de Remoulins (30 juin). — Arrentement fait par noble Catherine d'Aramon, fille et procureur de noble Guillaume d'Aramon, seigneur et baron de Lédenon, à Pierre Rebufat, laboureur dud. lieu (18 juin). — Procuration de Pierre Chabert, de Saint-Julien de Peyrolas (3 juillet 1513). — Procuration de Me Pierre Velhaire, notaire de Montfrin (8 août 1513). — Procuration de Pierre Chevalier, *Militis*, clerc d'Aramon (12 août). — Procuration de Me Jean de Salis, prêtre de Rochefort (29 août). — Créance de Me Gaspard du Roure, *de Quercu*, prêtre et notaire apostolique, originaire de Viviers, curé de Sernhac (11 septembre 1513). — Procuration de Marguerite de Clermont (19

septembre). — Consulat de Meynes. Les consuls sortants Pierre Tornès, marchand, Antoine Tricon, cordonnier, et Jean Prolhan, laboureur, nomment pour nouveaux consuls Jean Arnaud, Vitalis Bertrand et Guillaume Cardinal, laboureur. Ceux-ci nomment leurs conseillers, les estimateurs, le fournier et les porchers (30 septembre). — Bail des porcs de Domazan, fait par les consuls Louis Vidier et Jacques Peyric (10 octobre 1513). — Procuratoire, *procuratorium*, de Jean Jordan, clerc du diocèse de Rodez (27 octobre). — Créance de Guillaume Saulcines, marchand d'Alais (12 octobre). — Arrentement fait par Raimond Calvière, bourgeois de Montfrin, à Guillaume Flachier, dud. lieu (23 novembre 1513). — Procuration de Mᵉ Jean Pointet, chirurgien, *surgicus*, de Montfrin, donnée à Guillaume Fayn, barbier, son serviteur, pour recouvrer ses honoraires, *a quibuscumque personis et locis omnes..... peccuniarum summas et rerum quantitates sibi..... tam ad causam laborum, penarum, vaccationum et curarum...... factarum et expositarum, quàm aliàs quovis modo.... debitas* (6 décembre 1513). — Procuration de Mᵉ Rostang Fabre, cordonnier, de Montfrin (7 décembre). — Créance de Mᵉ Antoine Calvière, bachelier en droit, conseiller et avocat de Nimes (12 décembre) — Arrentement pour Claude Apothicaire, tisserand de Montfrin (20 janvier 1513 v. s.). — Arrentement pour Mᵉ André Villetelle, cordonnier de Montfrin (22 janvier). — Licence demandée par Pierre Mourgue et Privat Soubeyran, laboureurs et éleveurs, *norriguerii*, de Comps, à Jean Maurand et à Raimond Calvière, consuls de Montfrin, de faire passer environ 200 bêtes à laine par le territoire et les pâturages de Montfrin, afin de les mener de Comps à la roubine de Valabrègue (5 février 1513 v. s.). — Procuration d'Antoine des Angles, mercier de Montfrin (13 février). — Bail de la taille de Saint-Hilaire, donné par les consuls Duron Reynaud et Jean Barrieu (20 février). — Créance de Daniele Serre, veuve de Claude Bergond, hôtesse à l'enseigne de la *Couronne*, à Montfrin (21 février). — Sous-arrentement fait par Jean Colomb, sous-fermier du droit de l'équivalent de Remoulins, Fournès, Saint-Hilaire, Castillon et Vers, à Guillaume Flachier, de Montfrin, de *la taule* desd. lieux pour 2 ans 1/2, moyennant le prix annuel de 36 l. 12 s. t. (22 février). — Arrentement pour Jean Bannières, fermier du droit de l'équivalent de Montfrin (22 février). — Procuration d'Antoine Guiran, dit *Lo Martegalh*, fustier de Nimes (22 février). — Créance d'Henri Dayron, clerc de Nimes (13 mars 1513 v. s.). — Procuration de Mᵉ Guillaume Charamelhe, fustier de Théziers (15 mars). — Procuration de Mᵉ Jean Pointet, barbier, Louis Marquet et Antoine Badieu, caritadiers de la charité de Montfrin (21 mars).

E. 539. (Registre.) — 152 feuillets, papier.

1514-1515. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel. — Rubrique des actes. — Instruments perpétuels. — Achat pour Antoine Godet, de Montfrin (28 mars 1514). — Mariage entre Mᵉ Claude Apothicaire, tisserand, originaire de Saint-Rambert, et Marguerite Bon, originaire de Saint-Front, habitants de Montfrin (29 mars). — Réception comme vrai habitant de Montfrin, par les consuls Raimond Calvière et Jean Maurand, de Barthélemy Holanhol, hôtelier de Saint-Étienne de L'Herme (17 avril 1514). — Lods fait par Mᵉ Olivier Prenfrat, prêtre donné et syndic de l'église collégiale de Villeneuve, à Jean Guirard, de Théziers (25 avril). — Lods fait par Mᵉ Jean Colomb, prêtre de Fournès, procureur de noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès, à Abel et François Fabre, de Remoulins (22 mai 1514). — Testament de Pétroue Baduel, femme de Mᵉ Jean Pointet, chirurgien de Montfrin. Elle désire être inhumée au cimetière de l'église de Saint-Martin, dans le tombeau où est sa mère (16 mai). — Dation en paiement pour Jean Bannières, fermier du droit de l'équivalent de Montfrin, avec sous-arrentement de la ferme dud. droit de Sernhac (17 mai). — Achat pour Mᵉ Antoine Dubarri, *de Barrio*, prêtre de Montfrin (18 mai). — Reconnaissance dotale faite par Mᵉ Guillaume de Liquières, *de Licheriis*, ouvrier en bois à Valliguière, à Pierre du Mazel et Marthe Mercier, sa femme, hôteliers à l'enseigne de l'*Écu de France* à Sernhac. Dans les objets reçus figure : « *una zona testuti* de soye blanche *et veluti rubey* dict cremoysin, *munita de bloco bot* et troys cloux *argenti fini Parisius* » (23 juillet 1514). — Mariage entre Barthélemy Guys, de Bédarrides, *Biturritarum*, et Catherine Velayc, de Meynes (3 septembre 1514). — Achat pour Mᵉ Jean Brouset, forgeron de Vers (11 septembre). — Lods fait par noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès, à Mᵉ Jean Brouset (11 septembre). — Testament de Louis Granel, laboureur de Théziers (12 septembre). — Testament de Louis Rosset, laboureur de Meynes (15 septembre). — Reconnaissance féodale pour Mᵉ Jean Colomb, prêtre de Fournès, chapelain de la chapelle fondée en l'église de N.-D. de Beaulieu de Fournès en l'honneur de Saint-Michel Archange (9 octobre 1514). — Achat pour Georges Vaissete, capitaine et régent de Montfrin (15 novembre 1514). — Lods fait par noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès et de Géolon, à Pons Bocarut,

laboureur de Vers (8 janvier 1514 v. s.). — Acapte fait par noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès et de Géolon, à Mathieu Crescent, de Montfrin (16 janvier). — Mariage entre Jean Trenquier, laboureur de Rochefort, et Louise Sorbier, de Saze, *de Sazon* (25 janvier). — Mariage entre Michel Duzas, de Saint-Sauveur de Cruzière, et Philippe Grivard, de Théziers (28 janvier). — Achat pour Me Guillaume Gadilhan, forgeron de Fournès (5 février 1514 v. s.) — Mariage entre Pierre Arbellin, barbier et chirurgien de Lédenon, et Antonie Pointet, fille du barbier et chirurgien de Montfrin (11 février). — Donation pour ladite Antonie (11 février). — Instruments non perpétuels. — Obligation faite aux ouvriers de l'église de Montfrin par MMes Jean Vorilhon, prêtre du diocèse de Clermont, et Antoine Bodinhon, prêtre originaire de Nimes, curés de Montfrin, qui ont reçu d'eux un calice d'argent pour le service de l'église paroissiale (15 avril 1514). — Protestation de Gonet Valentin, sous-viguier de la maison de Saint-Jean de Montfrin (17 avril). — Protestation des consuls de Montfrin contre Jacques Godet, lieutenant du régent de Montfrin (24 avril). — Créance de Jean Serre, baile de Lussan (2 mai 1514). — Procuration de frère Guiraud Chaussat, prêtre de l'église collégiale de Saint-Jean à Saint-Gilles (14 mai). — Créance de Me Antoine Dubarri, de Montfrin (6 mai). — Prix-fait donné par Antoine Tabolh, laboureur de Montfrin, à Me Andrieu Galian, maçon d'Aramon (20 mai). — Apprentissage d'Alziare Masoier, de Montfrin, fils de feu Jean Masoier, notaire, chez Me Claude Apothicaire, tisserand de Montfrin, *in addiscentem artis et officii textorie* (12 juin 1514). — Déclaration et renonciation pour les consuls de Montfrin, faites par noble Roch de Bonitis, au sujet du vingtain (30 juin). — Procuration de noble dame Isabelle de Narbonne, veuve de noble Nicolas de Laudun, seigneur de Fournès et Géolon, pour la représenter à la cour des Conventions royaux de Nimes, au sujet de l'exécution de lettres de clameurs obtenues par noble Louise de Laudun, fille de Nicolas de Laudun, contre noble Luc de Laudun, fils et héritier universel dud. Nicolas, son frère, pour la somme de 2000 livres. Il s'agit de conjurer la saisie, la vente à l'encan et l'interposition de décret, en se servant des sommes données à la constituante par noble Jean de Narbonne, seigneur de Magalas, frère d'Isabelle, et par Nicolas, son mari, en augment de dot, ainsi que par d'autres personnes (10 juillet 1514). — Créance de Me Gilibert Varsel, prêtre et curé de Meynes (27 juillet). — Apprentissage de Michel Rosset, du diocèse de Viviers, chez Me Antoine Tricon, cordonnier de Meynes (27 juillet). — Procuration de Me Michel Marso, tisserand de Montfrin (5 septembre 1514). — Association entre Me François Bouton et Me Jean Ducros, tisserands de Domazan (20 septembre). — Sous-arrentement fait par Jean Bannières, de la table ou boucherie de Remoulins et lieux voisins, à Damien Rode, d'Ambert au diocèse de Clermont (13 octobre 1514). — Procuration des consuls de Fournès (27 janvier 1514 v. s.). — Prix-fait baillé par sire Jean Bannières, « bochier » de Montfrin, à Me Andrieu Galian, maçon d'Aramon (24 février 1514 v. s.).

E. 540. (Liasse.) — 6 cahiers, 120 feuillets, papier.

1505-1515. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel. — Mariage entre Antoine Viguier, des Angles, et Jalette Gervais, de Rochefort (31 octobre 1507). — Quittance pour Jacobe Alexandre, veuve de Jean Gonin, de Roquemaure (13 août 1505). — Quittance pour Pierre Firmin, baile de Domazan (20 janvier 1512 v. s.). — Instruments perpétuels de 1515. — Testament de Jacobe Daniel, de la paroisse de Laval, veuve d'Étienne Cubel, de Montfrin (24 avril 1515). — Achat pour Pierre Tornès, marchand d'Uzès (26 avril). — Codicille de Jeanne Daume, femme de Pierre Arnaud, laboureur de Meynes (1er mai 1515). — Testament de Jean Broat, laboureur de Meynes (7 mai). — Ratification de constitution de dot pour Jean Vidal, de Redessan, et Antonie Alari (19 mai). — Mariage entre Me Guirard Duzot, notaire de Valliguière, originaire du diocèse d'Autun, et Catherine Talagras, de Valliguière. Catherine, aidée du procureur fiscal de Valliguière, avait porté plainte contre Duzot. Les officiers de la cour de Valliguière avaient fait une enquête, et il était établi que Duzot avait abusé de Catherine : *eandem Catherinam a tribus annis citra violasse et plurisper carnaliter cognovisse, et postremo impregnasse*. Duzot avouait. Pour éviter un procès, *post plures tamen et diversas exortationes et demostrationes per eosdem dominos officiarios et plures alios cujuslibet earumdem partium parentes et amicos ...... eisdem Duzoti et Talagrasse factas*, le mariage se conclut (21 mai). — Testament de Jacques Gentil, de Montfrin (25 juin 1515). — Achat pour Antoine Bely, marchand de Montfrin (12 juillet 1515). — Mariage entre Guillaume Imbert, de Montfrin, et Michaele Roure, du diocèse de Viviers (25 juillet). — Mariage entre Barthélemy Bussat, du diocèse de Vienne, et Marguerite Mathieu, du diocèse de Valence (20 juillet). — Testament de Me Jean de Salis,

prêtre, curé et rentier du bénéfice de Saze. Le testateur dépose entre les mains du notaire un testament olographe qu'il confirme et dont l'acte ne reproduit que les premiers mots en langue d'oc (28 juillet). — Lods fait par Simon Pagès et Guillaume Ahon, caritadiers de Théziers, à Antoine Grivard, laboureur dud. lieu (1er août 1515). — Échange entre Me Jean Thomas, prêtre de Montfrin, et Me Étienne Séverac, tailleur dud. lieu (4 août). — Testament de Nicolas Firmin, de Domazan (13 août). — Testament de Guillaume Ribière, laboureur de Sernhac (18 août). — Testament d'Hélipde Auzeline, fille de feu Vitalis Auziol, de Nidaucel, paroisse de Ponteils, veuve de Jean Bastide, laboureur de Saint-Hilaire d'Ozilhan, femme de Guillaume Ribière, laboureur de Sernhac (18 août). — Achat pour Philippe Desfilles, *de las Filhas*, de Meynes (19 août).

E. 541. (Registre.) — 117 feuillets, papier.

1509-1517. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel. — Criminel de Rochefort. — Procédure contre Claude Heynac, sous-viguier de Roquemaure, accusé d'être venu sans commission à la grange de Montesargues et d'avoir ordonné à François Forcade, rentier, de lui livrer trois bœufs trouvés paissant dans des terrains litigieux entre le prieur de lad. grange et les consuls de Tavels. Le sous-viguier les avait conduits à Roquemaure et les avait remis aux mains des officiers. Forcade est aussi impliqué dans l'enquête (26 septembre 1509). — Procédure contre Martin Jouve, de Saint-Laurent des Bains, accusé d'avoir consigné, *contra Deum, justiciam et proclamationes*, une jeune brebis à Pierre Nicolas, de Tavels (25 septembre). — Procédure contre Guillaume Martin, de Rochefort, accusé d'avoir frappé Claudie Pascon, femme de Jean Pelagay, de Rochefort, *usque ad effusionem sanguinis inclusive*. Claudie déclare qu' « après quelques parolles entre eulx eues, la démantist et se sarrist contre elle et luy donnist le plus beau soflet sur la joue que elle tinsa jamais, de quoi la stonist, que ne sçavoit où stoit. Et après que elle se fust recogneue .... led. Martin la avoit sarrée, pour la mieulx batre, contre le tinal ...... Quand led. Martin la acantonist pour la batre, elle lui va inthimer que luy gardesse le fruyt que elle portoit dans son ventre, disant [e]stre grosse d'enfant de quatre ho V meses......» (6 octobre 1509). — Procédure contre Jean Pagès, de Colias, garde des vaches de Rochefort, accusé d'avoir gravement injurié Agnès, femme d'Aulréas Trenquier, dud. lieu, et de l'avoir frappée jusqu'au sang (9 octobre). — Consulat de Valliguière (1er novembre 1509). — Procédure contre Nicolas Turc, accusé d'avoir frappé jusqu'au sang Louis Coyssin, dit Martin, dud. lieu (2 novembre). — Réponse faite par led. Nicolas Turc, au logis de *Notre-Dame* de Valliguière, « en la chambre frusque, par-devant noble Bernard de Bourjuzieu, viguier des baronnies de Rochefort et Montfrin » (19 décembre 1517). — Procédure contre Pierre, serviteur de Me Étienne Colons, hôtelier à l'enseigne de *Saint Jacques*, accusé de voies de fait sur Jeanne, femme de Pierre Salvanh, hôtelier à l'enseigne de *Saint Julien*, à Valliguière (29 décembre 1509). — Procédure contre Barthélemy Cistre, de Saint-Hilaire d'Ozilhan, accusé de viol sur Jeanne de Montlobet (18 janvier 1509 v. s.) — Enquête sur l'assassinat de Pierre, serviteur de Pierre Pellegrin, de Tavels (21 mars 1509 v. s.). — Sommaire « aprise » ou enquête faite par les officiers de Saint-Hilaire d'Ozilhan contre Barthélemy Cistre, accusé de viol sur Jeanne de Montlobet (6 avril 1510). — Consulat d'Estézargues. Le jour de la Pentecôte de 1510, par-devant Claude Delafont, baile, les consuls sortants Bertrand Rabeyrol et Étienne Clément, assistés de leurs conseillers, élisent pour nouveaux consuls Claude Delafont jeune et Bonnet Delafont, qui prêtent serment et élisent leurs conseillers. — Consulat de Saint-Hilaire-d'Ozilhan. Le même jour, par-devant Gillet Nègre, baile, les consuls sortants Duron Reynaud et Pierre Jonquet, assistés de la communauté des habitants, élisent pour nouveaux consuls Antoine Governe et Pierre Dumonde, qui prêtent serment et élisent leurs conseillers. — Consulat de Domazan. Le jour de la Pentecôte de 1510, par-devant Pierre Firmin, baile, les consuls sortants Nicolas Firmin et Jean Bren, assistés de la majorité des habitants, élisent pour consuls nouveaux Jean Védren et Bertrand Broche, qui prêtent serment et élisent leurs conseillers. — Exposition d'une tête d'homme dans la combe et sur le chemin de Valliguière. Le 12 juillet 1510, au milieu de la combe de Valliguière et sur le chemin allant de Valliguière à Sernhac, par-devant Guillaume Ros, baile de Valliguière pour Marguerite de Clermont, tutrice de Clément Albaron, seigneur de Lers, baron de Rochefort et de Montfrin, conséquemment seigneur de Valliguière en toute haute juridiction et justice et coseigneur en basse justice. Me Jacques Chavenas, exécuteur de la haute justice de Vendras en Dauphiné, exécutant une sentence du juge de Bagnols contre Claude, homicide d'un pauvre homme et de sa femme voyageant, de plus ayant violé lad. femme avant de la tuer, et coupable d'autres crimes, l'exécuteur attache la tête dud. Claude à un grand poteau dressé et timbré des armes du

seigneur de Lers, avec un grand clou, dans l'intérieur du vieux moulin. — Procédure contre Antoine Nègre, de Bourdic, serviteur de Pierre Boisson, de Saint-Hilaire-d'Ozilhan, inculpé de viol sur Poucette Governe (13 juillet 1510).— Procédure contre Antoine Barrieu, de Saint-Hilaire d'Ozilhan, inculpé de violation de domiciles au milieu de la nuit. Il enfonçait les portes et les fenêtres, pénétrait dans les maisons en l'absence des maris et cherchait à abuser de leurs pauvres femmes : *et inde, absentibus maritis, pauperes mulieres maritatas, fingens se esse illarum maritum, carnaliter voluisse cognoscere* (13 juillet). — Offre de Barthélemy Cistre, de Saint-Hilaire. Il donne à sa victime Jeanne de Montlobet 50 s. t. (24 août 1510). — Procédure contre Louis Drieu, autrement Danet, du diocèse de Chartres, inculpé d'être un détrousseur de grands chemins de la bande des Tondus, *cui imponitur esse de agressoribus itinerum et Tondutorum, de quibus tam inennarrabilis habetur fama* (26 août). — Consulat de Tavels. Le 9 octobre 1510, pardevant le baile Tornel, les nouveaux consuls Vitalis Reboul et Pierre Coyssin, élus par les consuls sortants Jacques Héberard et Honorat Chambon, prêtent serment et élisent leurs conseillers.— Procédure contre Jean Graud, du diocèse de Mende, inculpé d'avoir, malgré les canons, contracté mariage verbalement et dation de corps avec Annette, veuve de Pierre Maufre, de Saint-Hilaire d'Ozilhan, de l'avoir abandonnée avant la solennisation et la consommatien dud. mariage, et de lui avoir dérobé une tunique de couleur perse, avec de l'huile (24 décembre 1510). — Procédure contre François de Montlegier, dit Berret, et Jean Chanut, de Roquemaure, inculpés d'avoir, sans mandat de justice et sans commission saisi dans la juridiction de Tavels environ 40 chèvres du troupeau des habitants, d'avoir voulu les conduire à Roquemaure, et, pour y arriver, d'avoir frappé jusqu'au sang le chevrier Antoine Béroard (26 janvier 1510 v. s.). — Enquête secrète faite par les officiers et la cour ordinaire de Tavels, à l'instance du procureur fiscal, contre Varier, clavaire royal, Pierre Bret, substitut du procureur, Me Gervais Sauve, notaire et greffier de Roquemaure, un bâtard se tenant dans le château royal de Roquemaure, Jacques Amalric dit Calamel, Jean Chanut et Me Jean Defranse, forgeron, tous habitants de Roquemaure, inculpés d'avoir, sans mandat de justice et au mépris des criées de Tavels ainsi que des droits du seigneur de Lers et de l'abbé de Saint-André-lez-Avignon, pris au corps Antoine Béroard, chevrier de Tavels, et Honorat Chambon, habitant dud. lieu, de les avoir faits prisonniers au nom de la Reine, d'avoir voulu les conduire aux prisons royales de Roquemaure, et d'avoir frappé jusqu'au sang plusieurs hommes et femmes de Tavels, sans compter la saisie de chèvres et d'effets (25 janvier). — Procédure contre Pierre Laurent, de Saint-Hilaire d'Ozilhan, inculpé d'avoir frappé Béatrix Vinhe, veuve d'Antoine Légier, avec un *bilhart*, sur la tête et les côtes (pénultième février 1510 v. s.). — Procédure contre plusieurs individus de Saint-Hilaire inculpés d'avoir, à heure indue, saisi une femme dans le presbytère dud. lieu, dérobé divers objets et fait composer le curé à raison de 2 écus. Gillet Nègre, baile de Saint-Hilaire, déclare à Georges Vaissete, lieutenant de viguier, que le dimanche 25 janvier 1511 v. s., « environ X heures de nuyt, ... stant à son lit avecques sa fame, survint et hurta à sa porte par troys foys Messire Vidal, capellan et curé qui avoit sté dud. lieu par quelques troys moys. » Après maint pourparler, il ouvre et fait entrer le curé, qui porte plainte contre Pierre Camerat et ses compagnons, et le prie de venir au presbytère, « en claustre. » Le baile, qui connaît le curé, lui dit « que pour savantura il tenoit quelque fame. Lequel Messire Vidal luy respondit que ouy vrayement. » On va au presbytère, et on trouve « led. sire Pierre Camerat et Mathieu Duchamp au celier qui tirroient du vin pour boyre. » Le baile « les va saluer disant : Dieu vous garde. » A la cuisine, on trouve « ung Messire Jehan, que servoit en la esglise dud. lieu pour clerc, » et d'autres compagnons, « que stoient là avecques unne assés belle fame, grasse et de l'eaitge de XXV ans. Et encontinant vint la fame, laquelle vint par derrière led. Monsieur le bayle et le sentura à deux mains, et luy cria : A ! monsieur le bayle, je me rens à vous ! » Le baile dit aux « compaignons qu'il ne venoit pas là pour leur fere a ultraitge ne dommaitge, et les requist que eussent payx entre eulx. Et lors led. Camerat dicizt aud. monsieur le bayle que cela n'estoit pas à fere à ly, luy emponhant ung cotelard qu'il portoit. » Le baile lui reproche sa conduite. « Et ainsin, après ses parolles, led. Camerat print quelque flassade, quelques lienseulx sur son coul, et quelques chapons et polailhes entre ses mains et ung aste, et s'en aillarent led. Camerat et ses compaignons avecques lad. femme en led. lieu de Saint-Yllaire et en la maison dud. Camerat, où banquetarent....» La déclaration de Pierre Camerat n'est pas moins curieuse pour la connaissance des mœurs du temps. Il explique que lui et ses compagnons « vouliont ailler en claustre, car y avoit unne fame. » Après avoir triomphé de la résistance du curé, ils s'introduisent. Ils avaient aperçu « ung petit clerjacton que s'en introit à lad. esglise pour amorser la lampya de lad. esglise. Et quant fusrent léans dans la claustre, ne trouvarent poinct aucune

lumière alummée. Et lors..... se doubta que led. clerjon..... fust lad. fame. » Le curé fit « plusieurs seremans que lad. fame n'estoit pas léans. Mes ce non obstant...... la sercharent par léans et finablement » la trouvèrent « de soubz le lit, laquelle prindrent.... » (pénultième février 1511 v. s.) — Information contre Mᵉ Jean Quet, tailleur et marchand de Domazan, inculpé de vivre presque en hérétique et en juif, et non catholiquement. Il aurait commis plusieurs usures, rapines et vols, *cum suis mercantiis et cum pluribus pauperibus* (22 août 1510).

E. 542. (Registre.) — 208 feuillets, papier.

1505-1516. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel. — Reconnaissance féodale faite par Pierre Sabran, de Rochefort, a Marguerite de Clermont (26 février 1506 v. s.). — Reconnaissance féodale faite par André et Jean Colom, consanguins, consuls de Valliguière, assistés de leurs conseillers, à Marguerite de Clermont, pour une île appelée : *Lo Ferlit* (21 juin 1507). — Reconnaissance féodale faite, dans le verger du presbytère de Tavels, par Antoine Coyssin et Jacques Banière, consuls de Tavels, à Marguerite de Clermont, avec serment de fidélité (note sommaire s. d). — Serment de fidélité prêté par les consuls de Valliguière à Marguerite de Clermont. En signe d'hommage, ils lui présentent les clés du village (20 juin 1507). — Donation à cause de mort par Catherine Pujet, femme de Jean Malian, de Lédenon (1ᵉʳ juin 1513). — Compromis entre Étienne Bonnet, d'Aramon, et noble Jean de Luetz, seigneur dud. lieu (8 juin). — Vente faite par MMᵉˢ Jean de Colaus, prieur claustral, Jacques Delage, camérier, Blaise Boschet, courrier du monastère de Saint-Ruf hors les murs de Valence, procureurs du chapitre dud. couvent, à MMᵉˢ Laurent Tabryon, religieux et chanoine dud. couvent, de Montpellier, et Gaspard de Roure, prêtre séculier du diocèse de Viviers, des revenus du prieuré de Saint-Geniès de Manduel, d'ici à la prochaine fête de l'Annonciation de N.-D. de mars. Le prix du bail est de 210 écus royaux à la couronne, chaque écu évalué entre les parties à 36 s. t. L'acte est passé aud. prieuré. MMᵉˢ François Gleyson et Arnaud Delacroix, licenciés, conseillers et avocats publics de Nimes, Eustache d'Eynac, prêtre de Sernhac, Bertrand Firmin, prêtre de Marguerittes, noble Jean de Salins, habitant de Manduel, sont témoins (11 juin 1513). — Testament de Sanchonin Cambe, laboureur de Fournès (9 juin). — Arrentement fait par noble Catherine d'Aramon, fille et procureur de noble Guillaume d'Aramon, seigneur et baron de Lédenon, à Pierre Rebufat, laboureur dud. lieu (17 juin). — Livre criminel de la cour ordinaire de Fournès et Gévolon. Raimond Puel , notaire de Montfrin, est greffier desd. lieux pour noble Luc de Laudun, le seigneur. — Enquête secrète faite par les officiers de Fournès contre Pierre Combe, bannier, originaire de l'Isle-en-Jourdain au diocèse d'Auch, inculpé de voies de fait (22 mai 1514). — Création de viguier. Le 21 août 1514, noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès et de Gévolon, crée pour son viguier Jean Duval, citoyen de Nimes, économe de sa maison. — Nomination de Barthélemy Blanchon comme sergent ordinaire de Fournès (9 octobre 1514). — Relation de la publication des criées de Fournès, faite par Philippe Volongier, sergent de Remoulins, sous-viguier de Fournès, par-devant Philippe Colom, laboureur et baile de Fournès (29 juin 1514).— Procédure contre Mᵉ Pierre Régis, prêtre et curé de Fournès, dénoncé par Jean Pochon, clerc de l'église dud. lieu, comme ayant, en sonnant furieusement une des cloches du clocher, *animo furibundo pulsando*, fait tomber led. Pochon du clocher à terre, *ex quo idem Pochon in tantum fuit et est infirmus, quod de ipso magis dubitatur seu speratur mors quam vita* (25 juillet 1514). — Inventaire des objets mobiliers saisis sur la tête de Mᵉ Pierre Régis, par le baile, assisté de Jean Vayron, consul, et de plusieurs habitants. « Et primo una rauba de violet petite valeur. Item, unas chausses de cadiz, moyenne valeur, toutes blanches. Item, unas aultres coupades au genoil, avecques leur bas, sendrouses, petite valeur. Item, ung aucoton sive sayon, de blanchet, tout neuf, avecques dimies manches. » Dans une petite caisse en noyer, que le baile avait cachetée de son cachet, n'osant l'ouvrir en l'absence du notaire, on trouve : « Premièrement, ung pourpoint, le corps de taffatas, fouré de fustène gris, et les manches, de fustène gris, fourées de blanchet et fustène gris, le tout moyene valeur. Item, ung bonnet de nuyt gris, le dedans blanchet. Item, ung fer de jeviline. Item, ung escriptoyre garni de deux bonnes plomes, sans transcheplome Item, deux talhans. Item, ung jibessier dans lequel avoyt quelque petit de soye à filer. Item, une bourse de taffatas. Item, un austre alude blanche, dans laquelle se son trovés deux anels d'argents appellés *bufas* et certènes piesses de drap, fustène et toille de petite valeur.» — Vente à l'encan desd. objets. Le bayle, en présence du viguier, confesse « avoyr heu et receu tout led. argent lequel avionț fet desd. biens, et le a promis à délivrer pour le nourrissement et entretènement dud. passient. » Le total monte à 3 l. 13 s. 9 d. t. (4 septembre 1514). — Procédure contre Pierre Bruguier, de La Cadière, détenu dans les prisons du château de Fournès

inculpé, sur la dénonciation de certains muletiers, *mulionum*, d'avoir volé, dans l'hôtellerie de la *Croix d'Or* à Avignon, une robe grise, *quamdam raupam griseam ad modum mantelline nerviatam, cum quadam sarga nigra de eodam panno et quemdam sayon burelli grossi, quasi novum*. Il est encore inculpé, *tanquam leno quasi publicus, plures et diversas mulieres vitam lubricam sequentes, hinc et inde transduxisse* (28 juillet 1514). — « Le tiers cayer des instrumens perpétuels de moy, Ramond Puel, notere de Montfrin, de l'an 1515. » — Achat pour Eustache Rossel, laboureur de Rochefort (21 août 1515). — Lods fait aud. Rossel par noble Marcelin de l'Olivier, écuyer, viguier des baronnies de Rochefort et Montfrin pour le seigneur de Lers, procureur de Marguerite de Clermont (21 août). — Lods fait par Mᵉ Pierre Vallin, prébendé, procureur et syndic de l'église collégiale de N.-D. de Villeneuve, à Guillaume et Bruguier Salat frères, de Montfrin (23 août). — Testament de Michel Gaydan, laboureur de Montfrin (25 août). — Lieutenance de Jean Dupin, de Sernhac. Le 29 août, Jean Marcelhes, baile de Sernhac pour magnifique et puissant seigneur Jacques de Crussol, chevalier, sénéchal de Nimes, vicomte d'Uzès, baron de Remoulins, déclare ne pouvoir plus vaquer suffisamment à l'exercice et au gouvernement de la justice et de la cour ordinaire de Sernhac. Aussi a-t-il, il y a 5 ou 6 semaines, quoique en l'absence d'un notaire, institué pour son lieutenant Jean Dupin, originaire de Nimes. L'acte authentique cette nomination. — Offre gratuite pour le vicomte d'Uzès et les consuls de Sernhac, à la suite d'une contravention de pacage (29 août). — Premier cahier des instruments perpétuels de 1516. — Achat pour Félicie, *Philisie*, Blondel, femme de Benoît Valet, de Beaucaire (21 avril 1516). — Achat pour Mᵉ Pierre Ribière, prêtre et curé de Fournès (3 mai 1516). — Achat pour Jacques Malian, baile de Lédenon (5 mai). — Titre clérical donné par André Provincial, originaire de Puimoisson, *de Podio Moyssono*, en Provence, à son frère Jean Provincial, clerc. *Quod Dominus noster Jesus Christus in cena novissima corpus suum et sanguinem sub specie panis et vini sumendum fidelibus dereliquit, hoc sacramentum sic instituens misericors et miserator Dominus ut ipsum sacramenti officium nullis admiteretur nisi solis presbyteris, ritè et secundum claves sancte matris Ecclesie ordinatis ; et quia moris usitati existit ut clerici qui ad sacros ordines promoventur, benefficia ecclesiastica non obtinentes, habeant titulum sufficientem ad quem se faciant canonicè promoveri, et ex quo commodè valeant sustentari, ne ipsos in oprobrium sui ministerii seu dignitatis presbyteralis contingat aliquathenus in futurum mendicare, cum aliàs in humanis diù persistere non possint sine corporalibus alimentis*..... (6 mai). — Mariage entre Guillaume Jauffre, laboureur de Lédenon, et Béatrix Folquier, du diocèse de Maguelone (2 juin 1516). — Provision de curateur pour Jacques et Jeanne Jouve, de Sumène. Le 2 juin, à Lédenon, *ante portale et intus fortalicium*, par-devant Jacques Malian, baile pour noble Guillaume d'Aramon, seigneur de Lédenon et de Clausonne, siégeant sur une pierre, frère Louis Armand, prêtre, originaire du Dauphiné, actuellement ermite de N.-D. de Labalauzière près le Pont-du-Gard, *pro nunc heremita Nostre Domine de Labalauziere prope Pontem del Gart*, consanguin des mineurs, et Jeanne Folquier, de Saint-Laurent-le-Minier au diocèse de Maguelone, veuve de Pierre Jouve, mère de Jacques Jouve, clerc, et de Jeanne, exposent que Jeanne Folquier va épouser Guillaume Jauffre, et que François Jauffre, fils de ce dernier, va épouser Jeanne Jouve. Jacques Jouve doit être pourvu d'un titre clérical. Jacques Jouve a 15 ans et sa sœur en a 9. Ils ne peuvent contracter et disposer de leurs biens sans une provision de curateur et une interposition de décret. — Second cahier. — Mariage entre François Jauffre, de Lédenon, et Jeanne Jouve (2 juin). — Donation pour François Jauffre (2 juin). — Donation pour Jeanne Jouve (2 juin). — Affrairement entre Jauffre et Jeanne (2 juin). — Titre clérical pour Jacques Jouve, à lui donné par Guillaume et François Jauffre, et par Jeanne Jouve (2 juin). — Rémission faite par noble Jeanne de Brunet, veuve de noble Marquiot du Pré, citoyen d'Arles, à ses fils nobles Gautier et Marc du Pré, habitants de Tarascon (12 juin). — Mariage entre Jacques Croset, de la paroisse de Bourdic, *de Bordinhe*, habitant de Meynes, et Jeanne Ardoin, du diocèse de Viviers (24 juin). — Acapte fait par noble Guillaume d'Aramon, baron de Lédenon, à Mᵉ Julien Bajart, maçon de Meynes (25 juillet 1516). — Obligation pour Guillaume Bertrand, marchand de Montfrin, régent de la maison de l'hôpital de Saint-Jean dud. lieu (28 août 1516). — Arrentement fait par Pierre Feutrier, dit Bertin, marchand d'Arles, à Jacques Godet, lieutenant du viguier de Montfrin (30 avril 1516). — Bail du dépiquage des blés, *traditio calcagii bladorum* (4 mai 1516). — Achat des fruits d'une olivette par Mᵉ Pierre Ribière, curé de Fournès (9 mai). — Obligation par Mᵉ Pierre Ribière, curé de Fournès (9 mai). — Obligation pour Mᵉ Pierre Chomat, notaire de Montfrin, originaire de Saint-Chamond au diocèse de Lyon, à lui faite par Mᵉ Jacques Delabra, barbier et chirurgien de Sauzet, qui promet de la guérir « *de quodam ulcere et postema*, cicatrice qu'il a au parties du golet d'amon, en

sa gorje, le plus tost que luy sera possible, et en lad. cure procéder en homme de bien à visite de maistres, moyenant la somme de deux escus de Roy à 35 s. pour escu..... » Me Ricaud Chambon, notaire et greffier de Montfrin, se porte garant du paiement (12 mai). — Procuration de Me Simon Cotiel, prêtre, de Connaux, à présent curé de Saint-Pierre de Fournès (23 mai). — Offres et protestation de Me Nicolas Lombard, jurisconsulte, solliciteur des procès et procureur de Marguerite de Clermont, à Jacques Fazi, dit Barthasson, de Montfrin. Il lui a déjà offert de lui payer 109 l. t., pour reste d'un taxat obtenu par Fazi contre Marguerite au parlement de Toulouse. Fazi a toujours refusé de les recevoir, *pretextu certe captionis* (5 juin 1516). — Instrument du consulat de Fournès. Guillaume Reynaud est lieutenant du baile Philippe Colomb. Claude Belledent et Jean Calmette, consuls sortants, lui exposent que leur charge a pris fin le jour de la fête de l'Eucharistie. Suivant l'usage, et avec l'assistance de leurs conseillers, ils ont élu pour nouveaux consuls ou consuls modernes Claude Chimbert et Jacques Coudon, qui ont prêté serment entre les mains des consuls sortants, et ont nommé leurs conseillers. Toutes ces formalités ont été accomplies en l'absence d'un notaire. On les rend authentiques aujourd'hui (14 juillet 1516). — Testament de Pierre Trenquier, baile de Rochefort. Il se recommande à Jésus-Christ, à la Vierge, à Saint Bardulphe, son patron, et à toute la cour céleste. Il désire être inhumé *intus ecclesiam infra muros et fortalicium ejusdem loci existentem, inter chorum ejusdem ecclesie et cappellam magnifici viri domini de Lercio*. C'est pourquoi il lègue à l'œuvre ou fabrique de l'église de Rochefort 10 florins petits valant chacun 12 s. t. (29 mars 1505).

E. 543. (Liasse.) — 5 cahiers, 172 feuillets, papier.

1515-1517. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel. — Vente fait par Raimond Colon, laboureur de Remoulins, à Me Jacques Bresson, prêtre originaire du diocèse de Viviers, habitant Remoulins (5 octobre 1515). — Délibération du conseil des consuls et des habitants de Montfrin. On nomme Me Jean Laurent, prêtre, Me Rostang Fabre, consul, Me Alzias Bertrand, notaire, et sire Gaspard Saurin « pour coucher et metre par articles toutz les proucès et différans que sont meuz et pendantz » entre la communauté et Marguerite de Clermont (8 octobre). — Échange entre Pierre Gueydan, procureur fiscal de la cour ordinaire de Montfrin, et Louis Michel, dit Tartifle, laboureur de Montfrin (15 octobre). — Échange entre Me Girardin Dusol, notaire de Valliguière, et Louis Martin dud. lieu (16 octobre). — Réquisition et protestation pour le seigneur de Lers. Le 12 octobre 1515, *extra locum et prope crucem et portale de Intervillis loci Montisfrini*, Jacques Godet, lieutenant du viguier, et Me Nicolas Lombard, procureur de la baronnie de Montfrin pour le seigneur de Lers, exposent à Guillaume Bertrand, régent de la maison de l'hôpital de Saint-Jean de Montfrin, et à Me Pierre Velhaire, scribe de lad. maison pour le commandeur de Montfrin, que led. régent a notifié aud. lieutenant le changement de juridiction de Colin Raffard, sujet et justiciable du seigneur de Montfrin, qui est passé de la juridiction dud. seigneur sous celle du commandeur. C'est pourquoi le procureur Lombard réclame un double des actes rédigés par le scribe Velhaire au sujet de cette mutation. — Autre réquisition et protestation du procureur du seigneur de Lers contre les officiers du commandeur de Montfrin, au sujet de lad. mutation. Il réclame la représentation des actes originaux. Le régent répond que les actes de lad. mutation ne sont pas encore mis au net, *non erant posita in nitidum*. Il les offre pour le lendemain. L'acte est passé dans la cour de la maison de Saint-Jean (12 octobre). — Autre réquisition et autre réponse au sujet de lad. mutation (13 octobre). — Plusieurs autres actes de même nature sur le même sujet. — Défense faite par Jacques Godet, lieutenant du viguier de Montfrin, à Jacques Fazi, dit Bartasson, de Montfrin, trouvé portant *in sua zona, subtus suam tunicam, quoddam satis grande bracamart*, de porter, contre la teneur des criées du seigneur de Montfrin, sous peine de 25 l. t., puis de 50, enfin de 100, *aliquod arnesium per et intus ipsum locum Montisfrisni, nisi in casibus a jure permissis*. Fazi répond qu'il est procureur fiscal de la cour ordinaire de la maison ou hôpital de Saint-Jean de Montfrin pour le grand prieur de Saint-Gilles et qu'il est obligé de porter des armes pour l'exercice de la juridiction du commandeur son maître (19 octobre). — Enlèvement d'un poignard, *ponhalis*, fait par le lieutenant Godet sur la personne de Garin Raffard, *cum confiscatione et affixione ejusdem ponhalis* (19 octobre). — Réquisition et protestation faites par Me Jean Thomas, prêtre de Montfrin, chapelain et desservant de la chapelle du château du seigneur, et Pierre Gueydan, procureur dud. seigneur, à Me Jean Laurent, prêtre, rentier du sacriste de l'église paroissiale, trouvé *in choro et infra cancellos ejusdem ecclesie*, pour qu'il leur fournisse les cierges et les hosties, *candelas cere et hostias*, nécessaires pour le service de la chapelle du château (18 novembre 1515). — Enquête ou sommaire aprise faite par Jacques

Godet, lieutenant du viguier de Montfrin, au sujet de la manière dont les deux chapelles du seigneur de Montfrin existant dans l'église paroissiale, à main droite, étaient closes et fermées depuis les temps anciens. Le 7 janvier 1515 v. s., Gaspard Saurin, laboureur de Montfrin, âgé de 70 ans, dépose que « en chescune de elles avoit certain clédat de bois de sapine, ... et à chescun desd. clédatz estoient les batens de la porte pour entrer et sailhir èsd. chapeles....» Il y a 40 ans que cette clôture est tombée. — Enquête faite par Me Nicolas Lombard, lieutenant du viguier de Montfrin pour le seigneur de Lers, à la requête de Pierre Gueydan, procureur fiscal dud. seigneur, sur la découverte du cadavre de Peyron Abolieu, âgé de 12 ans, fils de Me Pascal Abolieu, tourrelier de Montfrin, « trouvé nyé au dessoubz la resclauze des molins..... et en la brassière que est devers le soleih cochant et la part du lieu de Meynes, environ la gaffe, en la ribiere de Gardon.... » (13 mai 1516). — Procuration de Me Jean Vorilhon, prêtre et curé de Montfrin (4 octobre 1515). — Prix-fait baillé par Me Girard Duzot, notaire de Valliguière, à Louis Martin, laboureur dud. lieu. Il s'agit d'enclore d'un mur son jardin, moyennant le prix de 6 florins tournois (16 octobre). — Créance de Me Jean Colomb, prêtre de Fournès (29 octobre). — Procuration d'Étienne Deladreich, boucher de Rochefort (30 octobre). — Procuration des consuls de Montfrin Me Rostang Fabre, Folquet Bergond et Firmin Cabassut, donnée à Me Jean Thomas, prêtre de Montfrin (21 novembre 1515). — Tradition *ad seminandum ad bonas mejas*, faite par Pierre Cassolle, laboureur de Montfrin, de certaines terres, à Thomas Jouve, domestique, originaire de l'Auvergne (25 novembre). — Mariage entre noble Rostand Bompar, fils de noble Barthélemy Bompar, habitant de Beaucaire, et Louise Térond, de Rochefort (3 décembre 1515). — Nomination de procureurs par les consuls de Rochefort (s. d.) — Livre des causes civiles de la baronnie de Montfrin — Nouvelle [cause], *nova*, d'Antoine Gautier, dit Gendarme, de Nimes, contre Antoine Lunan, laboureur de Montfrin (4 septembre 1515). — Nouvelle [cause] d'opposition de Jean Lahondès contre Arnaud Bernard, assigné avec lettres. — Nouvelle [cause] d'opposition de Nicolas Motet, de Meynes, contre Jean Lahondès, dud lieu (7 septembre). — Nouvelle [cause] de Me Raimond Puel contre Bernardin de Vern, qui lui doit les honoraires d'un acte de vente (11 septembre). — Réquisition et protestation de Pierre Gueydan, procureur fiscal du seigneur de Montfrin, à l'encontre de Me André Dupin, notaire de Montfrin, originaire de Monistrol au diocese du Puy, afin qu'il fournisse un double des **criées faites à Meynes par l'ordre du grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de Montfrin, le dimanche après la Saint Barthélemy, avec un double de la relation du héraut (15 septembre). — Acapte fait par noble Guillaume d'Aramon, baron de Lédenon et de Clausonne, à Me Julien Bajart, maçon de Meynes (25 juillet 1516). — Testament de Jean Leutier, habitant de Meynes (26 juillet).** — Acapte fait par Me Jean Colomb, prêtre de Fournès, chapelain de la chapelle fondée en l'honneur de Saint-Michel dans l'église N.-D. de Beaulieu de Fournès (8 août 1516). — Testament de Catherine Tinel, femme de Georges Vaissete, capitaine, de Montfrin (8 septembre 1516). — Disposition de sire Bernard du Veruly, habitant de Montfrin, âgé de 50 ans. «... Estant en son mas, au deforas, vist que certains compaignons abilhés en gensdarmes, arneschés chescun, ou de geveline, ou d'espée ou baston de deux botz, et estoient quatre..... Ung petit compaignon trape et noyr, son gipon et ses chausses blanches, ... vosist desentraver » une des mules du témoin. Sur la réclamation de celui-ci l'homme trapu répondit que c'était pour porter un gentilhomme. Comme le témoin lui enjoignait de laisser sa mule, le compagnon cria : « Par la mort Dieu, vilein, noz t'enmènarons et ares manti, trosses devant ! » Il « print sa gevelina et la présente contre le ventre » du témoin, « le voulant fraper..... Et lors ung autre compaignon gresle, portant unne spée, ung bonet rouje à double rebrans décopé, ung gipon de taffate et les chausses merde d'oye, décopées et bandées, que se dit estre filz de mestre Jehan de Barrana, médecan de Tarascon.... » dit au témoin : « Que dis-tu, vilain, que nous ne l'arons poinct ! par le sang Dieu ! si arons ! » « Et quant et quant luy dona ung grand cop de poinct sur l'aurelhe senestre, et de fet desranca son spée et luy volsist donner et polser contre son ventre » La femme du témoin survient et lui fait un rempart de son corps. Elle s'écrie : « Et me volés, vos autres, ici tuer mon mari ! » De Barrana luy répond : « Ouy, par le ventre de Dieu, et vous avec ! » « Et sur ce propos, led. compaignon trape, abilhé de blanc, desentrava sad. mule.....» (25 août 1516). — Interrogatoire de Thomas de Barrana, fils de Me Jean, de Tarascon, âgé de 20 ans. Lui et ses compagnons « alliont à Besoce pour fere aprester à soper à M. de Boysseron, pour son commandement. » M. de Boisseron était resté à Théziers. L'inculpé raconte les choses à sa façon. — Procuration d'Antoine Godet, autrefois clavaire ou receveur de la taille royale de Montfrin (15 octobre 1516). — Fin d'un accord entre les consuls et les habitants de Rochefort (s. d.) — Donation faite par Me Jean d'Albignas, *de Albinhacio*, dit Baysse, originaire

du diocèse de Viviers, étudiant de l'université et du collège de Rivière à Avignon, à Mᵉ Antoine Gabert, originaire de Saint-Marcellin, également collégiat et étudiant desd. collège et université (19 janvier 1516 v. s.). — Mariage entre Georges Guiraud, laboureur de Sernhac, et Jeanne Mercier, fille de feu Girard Mercier, hôtelier à l'enseigne de l'*Écu de France*, à Sernhac (22 février 1516 v. s.). — Accord entre Alzias Trenquier, laboureur de Rochefort, longtemps sous-rentier du prieuré de Tavels, et Mᵉ Jean Cabassole, prébendé de l'église collégiale de N.-D. de Villeneuve, rentier principal de l'abbaye de Saint-André de Villeneuve (12 mars 1515 v. s.).

E. 544. (Registre.) — 166 feuillets, papier.

1517-1528. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel. — Achat pour Antoine Sicard, de Rochefort (25 mars 1517). — Lods fait par Mᵉ Jean Cabassole, prêtre prébendé de la collégiale de Villeneuve, vicaire et procureur de messire Pierre d'Arpajon, protonotaire apostolique, abbé commendataire du monastère de Saint-André de Villeneuve, à Antoine Sicard, de Rochefort (27 mars). — Achat fait à Mᵉ Antoine Dubarri, prêtre de Montfrin, par Mᵉ Pierre Combe, hôtelier à l'enseigne de *Notre-Dame* de Montfrin (3 avril 1517). — Publication du testament de Rostand Rossière, laboureur de Fournès, faite par-devant Philippe Colomb, baile dud. lieu (25 mai 1517). — Prix-fait entre les consuls de Domazan Jean Védrine et Antoine Hauriac, et Mᵉ Jean Roulier, peintre d'Avignon. Il s'agit de « fere et construire et aussi peindre ung retaule à l'honeur et au-devant le grand autel de Nostre Dame dud. lieu. de Domezan, de douze pams de larje et six de hault, à belles membreures plates à l'entorn et les deux montans, lesd. membreures toutes dourées et le renvers à cleres voyses à corbes, ainsin que se apertient à ung renvers, tout ainsin et de la sorte qu'est le renvers du retaule que a fet fere messire Jean de Burgata, chanoine en la esglise collegiale de N.-D. de Villeneufve, et en la chapelle de Sainct Audrieu, avecques neuf ystoires de quoy en le parquet dau mita[u]t dera estre l'Asumption, sive Montement de Nostre Dame, contenante led. parquet avecques quatre angels et toutz les douze apostres. Et en les autres deux parquetz en chacun dera avoir quatre ystoires, lesquelles que vouldront lesd. conseulx et habitans.... » Le prix est de 50 florins petits valant chacun 12 sols. Cet acte, du 28 mars 1517, est cancellé le 7 mars 1517 (v. s.), à la requête des consuls de Domazan Antoine Rey et Simon Calmet, en vertu d'une quittance à eux donnée par Mᵉ Jean Roulier le 25 janvier 1517 (v. s.). — Procuration donnée par Marguerite de Clermont à Mᵉ Nicolas Lombart, jurisconsulte, son serviteur, et solliciteur des procès de son fils mineur Clément Albaron (7 mai 1517). — Procuration donnée par noble Mᵉ Jean de Cugunhan, prêtre originaire de Camplong, recteur de l'église paroissiale de Lartigue au diocèse d'Auch en Gascogne, à Mᵉ Antoine de Ferrariis, docteur en droit et vicaire de l'archevêque d'Auch, pour recouvrer de Mᵉ Marsan George, prêtre rentier de sa dite rectorie, 31 l. 12 s. 1/2 (26 novembre 1517). — Réquisition et protestation de Mᵉ François Marron, prêtre, bachelier en droit, originaire de Langogne, contre Étienne Bonnet, d'Aramon (2 janvier 1517 v. s.). — Appel de noble Mᵉ Pérégrin de Coytin, docteur en décrets, protonotaire apostolique, archidiacre d'Uzès, prieur du prieuré conventuel de Saint-Valéry, de l'ordre de Saint Augustin, au diocèse de Vienne, contre Mᵉ Jean de *Pictavia*, chanoine de l'église cathédrale de Valence et commissaire apostolique, trop favorable à frère Claude Paynii, religieux Augustin (29 janvier). — Testament de Jaumette Fabre, de Bezouce, veuve de Georges François, laboureur de Sernhac (21 décembre 1517). — Testament de Mᵉ Étienne Masauric, prêtre originaire de Saint-André-de-Valborgne, rentier du prieuré de Meynes. Il désire être inhumé dans l'église Saint-Barthélemy à Meynes. Des messes seront célébrées pour lui par Mᵉ Gilibert Varselli, prêtre de Meynes, MMᵉˢ Bernard Marguerot, prêtres, oncle et neveu, de Cinsens, Mᵉ Raimond de L'Holme et Mᵉ Jean Paranisol, prêtres de Sainte-Croix de-Vallée-Française. Les bassins de l'église de Meynes, l'œuvre de l'église de Saint-André-de-Valborgne, Jean Masauric, frère du testateur, Antoine Masauric, son frère de Sainte-Croix, Raimond Rafinesque, de N.-D. de Saumane, André Masauric, son frère de Saint-Martin de Corconac, etc. reçoivent des legs (20 janvier 1517 v. s.).— Fragment d'enquête au sujet d'un projet de pont sur le Gardon à Montfrin. Les consuls de Montfrin ont fait assembler leurs conseillers et les habitants « pour sçavoir et enquérir avecques eulx si leur bon plesir et bonne volenté sera fere, parfere et achever led. pont, disantz...... comment eulx ont trouvé ung Mᵉ Claude Dortos, masson de la ville de Nismes, illec present, lequel s'estoit offert pour fere et achever led. pont bien et souffisamment, pour trepze vingtems de toutz et chacuns les fruictz que proviendroient et croistroient en le terreoir et deymarie dud. lieu de Montfrin, et aussi autres possessions et heretaitges que ont et tiendront lesd. habitans aux terreims et deymaries des lieux circumvoisins, comme sont Thesiers, Aramon, Valabrègue, Meynes, Fornès, Clausonne et Breyne.» Requis

de procéder à l'enquête, « comme chief de justice », le viguier fait ses réserves contre le projet. Il déclare, au nom de la dame de Montfrin et de son fils, « qu'il ne veult ne entend aucunement avoer, accepter ne admectre led. bailh à pris-fet dud. pont, ne aussi la imposition desd. treze vingtens, en quant que porroent porter prejudice et domaitge au droictz et jurisdiction dud. seigneur et baron, lequel..... seroit grandement intéressé, d'autant que led. seigneur a, tient et possède en led. lieu bon et gros heretaitge, et aussi son port en et sur lad. rivière de Gardon.....» Mᵉ Alzias Bertrand, l'un des consuls, notaire de Montfrin, déclare « que lad. dame, ne aussi led. seigneur, ny parelhement led. viguier ne debvoient aucunement empecher ne troubler une semblable ovre meritoire, que se fet non tant seulement pour le bien et utilité des habitans dud. lieu, mes aussi de toutz les habitans ès autres pays circumvoisins et des povrez gens là passans......» Le viguier se décide à procéder à l'enquête. Sire Guillhume Bertrand, marchand de Montfrin, interrogé le premier, se tient debout et donne un avis favorable au projet des consuls. Mᵉ Alzias Bertrand est de l'avis de son frère, ainsi que sire Gaspard Saurin (s. d.). — Délibération des consuls et habitants de Montfrin décidant la construction d'un pont sur le Gardon et en confiant l'entreprise à Mᵉ Claude Dorte. Les considérants portent que, « en ensuivant le bon propos et louable volenté et entreprinse de leurs prédécesseurs......, lesquels i a deux ou troys cens ans, avoient entreprins .... ung pont sur la rivière de Gardon, près et au-dessus les molins et resclause dud. lieu, et y avoient jà. .... faictz fere bons et gros commensementz et bonnes et grosses fondementes de piles, desquelles unne partie, en le temps d'elsté, sortissoit hors et sur l'eaue bien ung ou deux pams,.... lesd. Godet, Coislin, Guirard et Bernard, conseulx,.... meuz, comme pansoient, du benoist Sainct Sperit, voyans et reduisans à leurs mémoires les grands scandales, inconvénians et domaitges que survenoient quasi chacun an en led. lieu pour faulte de pont, c'est que se nyoyent ..... ung ou deux ou plusieurs personaitges aillans, tornans et faisans là leur passaitge, tant à pié que à cheval, d'autant que lad. rivière de Gardon est grandement contagieuse, ruyneuse et bien terriblement austère, spécialement quand vient unne grousse et grande influance et surhabundance des eaues de pluye, tant que aucunnes foys fault..... que les povres passans séjournent desà..... ou s'en aillent fere le torn et voulte en et sur le pont del Gart (1), à deux grandes liees dud. Montfrin,.... par quoy lesd. messieurs les conseulx, se sont toutellement délibérés et ont entreprins, avec l'ayde de Nostre Seigneur, de la benoicte vierge Marie, et aussi de toutz les sainctz et sainctes de paradis, etc. » Suit le cahier des charges (3 février 1517 v. s.). — Collation de deux chapelles de l'église de Montfrin. Le 12 mars 1518, dans la grande cour du château de Lers, Mᵉ Jean Duval, prêtre originaire du diocèse de Rodez, serviteur de la dame de Lers, sachant qu'il y a deux ans Marguerite de Clermont, ne pouvant prévoir qui obtiendrait deux chapelles fondées en l'église de Montfrin par les seigneurs de Lers sous le vocable de Saint Jacques et de Saint Antoine, qui les obtiendrait de la cour romaine ou de l'évêque d'Uzès, parce que Mᵉ André de Lacour, du diocèse de Rodez, serviteur de lad. dame, et qui, voilà quinze ans, avait été pourvu desd. chapelles, à l'instance de Marguerite, par feu Jacques Albaron, avait encouru une sentence d'excommunication ; sachant, dis-je, que Marguerite avait conféré lesd. chapelles à lui-même Mᵉ Duval, sauf les droits de Mᵉ de Lacour, Mᵉ Duval les résigne entre les mains de Marguerite, qui en investit Mᵉ de Lacour en présence de Mᵉ Philippe de Reynaulx, chanoine de Roquemaure, et autres. — Procuration de Guillaume Fléchier, fermier du droit de l'équivalent de Montfrin, pour Jacques Vilar, boucher, son serviteur (17 juin 1518). — Promesse avec inventaire pour le prieur de Meynes et son rentier. Le 27 juin 1518, Mᵉ Étienne Masauric, prêtre originaire de Saint-André de Valborgne, rentier du prieuré de Meynes, confesse avoir reçu de Mᵉ Pierre Nogarède, licencié en droits, pitancier du collège des Saints Benoît et Germain de Montpellier, prieur de Meynes, les biens meubles, ustensiles de maison et bétail spécifiés dans certain inventaire. L'acte est passé *in claustro sive domo priorali* de Meynes. — Protestation des chapelains de Montfrin. Mᵉ Jean Thomas, prêtre, syndic de MMᵉˢ Antoine Dubarri, Jean Albin, Pierre Linhol, Laurent Plantier, Antoine Godable, Grégoire Jaquet, Antoine Santoire, prêtres de Montfrin, proteste contre Pierre Gueydan, de Montfrin, à l'occasion de procès pendants à l'officialité d'Uzès pour des terres des dits prêtres dont Gueydan est fermier (14 juillet 1518). — Testament de Jeanne Jubin, femme de Jean Ganhon, laboureur de Sernhac (20 mai 1520). — Reconnaissance féodale d'Antoine Sicard, laboureur de Rochefort, à Mᵉ Jacques Enestays, prêtre de Saint-Laurent des Arbres, chapelain de la chapelle fondée par défunt Mᵉ Bertrand Carpelli, prêtre de Saint-Geniès de Comolas, dans l'église paroissiale dud. Saint-Geniès, en l'honneur de Saint-Étienne, protomartyr (1ᵉʳ août 1517). — Autorisation de faire un pré,

(1) Le Pont du Gard, aqueduc romain.

donnée par noble Guillaume d'Aramon, seigneur de Lédenon et de Clausonne, à Mᵉ Jean Broset, forgeron de Sernhac (16 août 1520). — Procuration de noble Mᵉ Barthélemy de *Mandoliis*, archidiacre de Glandève, *Glandatevensis*, recteur ou chapelain perpétuel de la chapellenie perpétuelle autrefois fondée en l'autel de saint Antoine de l'église de N.-D. de Theys, de *Theysio*, au diocèse de Grenoble, donnée, en cour romaine, à plusieurs notaires de la Rote, et, à Grenoble, à plusieurs chanoines et prêtres, en vue de la résignation de sa chapellenie ou de son échange avec une autre. L'acte est passé dans la cour basse et ancienne, *in aula bassa et veteri*, du château de Montfrin. Noble Pierre de Tornacope, originaire de Lectoure, est un témoin (29 mars 1521). — Lods fait par noble Jean de Luetz, seigneur d'Aramon et de Valabrègue, aux hoirs de Barthélemy Delostal (12 novembre 1522). — Achat de fruits pour Mᵉ Laurent Tabryon, chanoine de Saint Ruf de Montpellier, rentier du prieuré de Sernhac (4 septembre 1520). — Testament de Marguerite Garin, femme de Jean Germain, laboureur de Sernhac (27 décembre 1520).

E. 545. (Registre.) — 88 feuillets, papier.

1522-1523. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel. — Partage entre Mᵉ Alziare de Record et Mᵉ Jacques de Record frères, de Montfrin (10 avril 1522). — Testament de Guillaume Bely, laboureur de Fournès (21 avril). — Procuration de Mᵉ Jean Ayraldier, prêtre de Valabrègue, principal rentier de Comps (27 mai 1522). — Testament de Pierre Lévesque, revendeur de Montfrin (20 mai). — Testament de Philippe Colom, consul de Fournès (17 juin 1522). — Réquisition avec protestation faite au nom du grand prieur de Saint-Gilles par Mᵉ André Dupin, notaire, à Grégoire Bérenguier, clavaire de Beaucaire, et à Bertrand des Montilles, laboureur de Beaucaire, au sujet d'un droit de dîme (28 juin). — Procuration de Pierre Tornès, marchand d'Uzès, Georges Vaissete, capitaine, et Folquet Bergond, marchand de Montfrin (29 juillet 1522). — Achat pour Mᵉ Jean Laurent, prêtre de Montfrin (29 juillet). — Achat pour noble Raimond Béraud, *radelerio* de Comps, d'une vigne sise au lieu dit : *Au plan darrier la maladière de Sᵗ-Laze*, à Comps (5 août 1522). — Protestation de Jean Guion, boucher et cofermiers du droit de l'équivalent de Sernhac, contre Louis Robert et Mᵉ Jean Dumas, tisserand, aussi cofermiers de Sernhac (18 août). — Rémission faite par Mᵉ Sauveur Berbiguier, précenteur de l'église cathédrale d'Uzès et prieur de Théziers, qui avait arrenté led. prieuré à Mᵉ Raimond Laboureur, prêtre de Garrigues, pour 3 ans, moyennant le prix annuel de 360 l. t. et 4 salmées d'avoine, à Arnaud Froment, marchand d'Uzès, caution pour Mᵉ Laboureur, de tous ses droits et actions contre ladite caution (21 février 1522 v. s.). — Vente faite par Firmin Jaynet, barbier de Meynes, à Mᵉ Jacques Roques, licencié, seigneur de Clausonne, d'une olivette de 27 pieds d'oliviers, sise à la Combe Franque (12 octobre 1522). — Quittance faite par noble Jean de Bonitis, fils et procureur de noble Roch de Bonitis, bourgeois de Sernhac (16 octobre). — Prix-fait baillé par Mᵉ Jean Colomb, prêtre de Théziers, à MMᵉˢ Pierre Roilhon et Claude Torrolhon, beau-père et gendre, maçons de Montfrin, *ad construendum et hedifficandum visetam, perficiendumque domum* (18 octobre). — Sous-arrentement fait par Mᵉ Jean Thomas, prêtre de Montfrin, comme rentier principal de la succession Jean Raffin, à Mᵉ Claude Marron, cardeur de Montfrin (18 octobre). — Arrentement du port et passage de Fournès, fait par noble Jeanne des Baux, femme et procuratrice de noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès et de Géolon, ainsi que par Pierre Sage, procureur de Jacques de Crussol, vicomte d'Uzès, sénéchal de Beaucaire et Nimes, pour 3 ans, moyennant le prix annuel de 84 l. 5 s. t. (16 novembre 1522). — Réquisition et protestation de Mᵉ Georges Daurel, notaire de Montfrin, contre Mᵉ Pierre Velhaire, notaire de Montfrin, cogreffier de la cour ordinaire de la baronnie. Il le somme, devant la porte du consistoire de la cour, de lui remettre certaines pièces (15 novembre). — Procuration de Mᵉ Antoine Maurand, prêtre de Montfrin (24 décembre 1522). — Arrentement fait par Mᵉ Jean Thomas, prêtre de Montfrin, chapelain de la chapelle fondée en l'honneur de Notre-Dame en l'église paroissiale d'Aramon, à Nicolas Bordaud, marchand d'Aramon, de tous les biens et droits de lad. chapelle, pour 5 ans, moyennant le prix annuel de 12 l. t. (3 décembre). — Réquisition des caritadiers de Montfrin MMᵉˢ Jacques de Record, chaussetier, Barthélemy Laurent, forgeron, et Claude Martial, cardeur, contre les consuls de Montfrin MMᵉˢ Pierre Speaute, Benoît Bastardon et Jean Malméjan (1ᵉʳ janvier 1522 v. s.). — Mariage entre Sébastien Malbosc et Sébastienne Turc, de Valliguière (9 janvier). — Promesse faite par Laurent Merle, muletier de Marvéjols au diocèse de Mende, à Mᵉ Pierre Combe, hôtelier de *Notre-Dame* à Montfrin, de le faire tenir quitte, chez frère Arnaud Delafont, prieur du couvent des Prêcheurs de Marvéjols, d'un cabas de poissons salés pesant 1 quintal 41 livres, de deux barils de sardines pesant 1 quintal

moins 1 livre, de 3 « oyres » d'huile pesant 4 quintaux 14 livres, « inclus les oyres et sacz ». Merle reçoit ces marchandises des mains de Combe, pour les porter aud. couvent (23 février 1522 v. s.). — Vente faite par Laurent Rossinhol et Jacques Viala, sous-fermiers du droit de l'impôt de Montfrin, à Jean Bannières, boucher de Montfrin, des « peaulx, cuyrs et seaux que se feront en lad. leur ferme et bocherie de Montfrin. » Le prix est de 36 sols par douzaine de peaux de moutons, 3 livres par cuir de bœuf, 2 l. par cuir de vache, 19 florins petits par quintal de « ceau *sive* graysse » (13 mars 1522 v. s.) — Procuration de Mᵉ Pierre Arbelin, barbier de Montfrin (5 février 1522 v. s.). — Délibération consulaire. Le 22 février 1522 v. s., au quartier des *Peyrières vieilhes* ou du *Four à chaux*, « *sive de la Forn de la Caux* », *et prope posterlam castri ac muros loci Montisfrini*, par-devant Mᵉ Jean Pointet, lieutenant du viguier de Montfrin, MMᵉˢ Rostand Fabre et Claude Godable, consuls, exposent à leurs conseillers et aux habitants assemblés qu'Antoine Velhaire, leur coconsul, est à Toulouse pour la poursuite et la sollicitation des procès de la communauté contre la dame et le seigneur de Montfrin, ainsi que pour leur pacification et arrangement. Il leur a écrit deux fois. Le parlement a donné taxe aux arbitres choisis pour 30 écus sols qu'il faut payer. *Alias ipsi domini arbitri mandarent expresse unum ex hostiariis dicte supreme curie pro excequendo dicto taxato.* On décide d'emprunter de quoi satisfaire les arbitres et faire face aux dépenses du consul Velhaire, en engageant deux ou trois calices de l'œuvre de de l'église de Montfrin, *actento tempore pestiffero in dicto loco Montisfrini vigente, et quia fere omnes particulares habitatores sunt fugitivi et resident extra ipsum locum, in mansis sive cabanis*; *propter quod saltem pro majori parte sunt pauperes, et non esset possibile, saltem in promptu hujusmodi, summam scutorum indicere, minusque exhigere.* — Obligation pour les ouvriers de l'église de Montfrin. MMᵉˢ Rostand Fabre et Claude Godable, consuls, au nom de leurs collègues et de la communauté, reconnaissent devoir à Guillaume Guirard et à Antoine Godet, ouvriers de l'église de Montfrin, agissant pour l'œuvre ou fabrique de lad. église, la somme de 17 écus sol et 17 s. t. 1/2, l'écu valant 40 s. t. (22 février 1522 v. s.). — Délibération des consuls et habitants de Montfrin, à propos d'un procès entre la communauté et le grand prieur de Saint-Gilles, pendant au sénéchal. Il s'agit des droits des consuls, habitants et ouvriers, dans l'église paroisssiale, et surtout du droit de sépulture des habitants dans lad. église, *et quam maxime dandi licentiam.... quod cadavera seu corpora eorumdem habitatorum mortuorum et etiam aliorum extraneorum sepellientur et inhumentur infra dictam ecclesiam.* Il importe que le statut communal soit exécuté malgré les troubles et les changements du grand prieur, de ses officiers, et des ministres de l'église. Une enquête est nécessaire. Ces jours derniers, l'inhumation de Georges Vayssete dans l'église a donné lieu à un débat entre les habitants, les officiers du grand prieur et les prêtres de l'église. *Et in eadem questione fuerunt etiam habita certa verba...... atrocia et injuriosa inter Jacobum Fazii, procuratorem ... dicti domini prioris, in probum Folquetum Bergundi.* Bergond, par décret de la cour présidiale, et à l'instance du grand prieur et du procureur royal, a été cité personnellement et détenu assez longtemps à Nimes. La cour a donné assignation au grand prieur et à Bergond pour faire leur enquête, mais Bergond n'a été relâché que moyennant une caution de 500 l. t. Enfin le consul Fabre demande qu'on statue sur la translation de la fête des jeunes gens de Montfrin, qui a lieu le lendemain de Pâques, *super translatione seu transportu abbatie juvenum*. Mᵉ Alzias Bertrand, notaire, interrogé par Mᵉ Pointet, lieutenant, est d'avis que les deux causes dont il a été parlé sont connexes et doivent être poursuivies aux frais de la communauté jusqu'à sentence ou arrêt, c'est-à-dire que le statut communal doit être exécuté et Folquet Bergond défendu. Quant à la fête de la jeunesse, *quod celebratio seu illa solemnisatio aut factio chorearum jocorumque et aliorum spaciorum sive esbatementz que juvenes seu socii dicti loci olim fieri...... sunt soliti in crastinum et tertium diem festi Pasche, ... fiant.... prima die mensis maii, ... et hoc propter solemnisationem festi Pasche. in quo Christus sumitur, et ne juventus ..... ita cito corruat seu incidat in peccatum.* Cet avis est adopté par l'assemblée (dernier février). — Réquisition et protestation pour Mᵉ Jean Thomas, prêtre de Montfrin. Au nom des consuls et de la communauté, il avait obtenu de la cour présidiale des lettres contre les consuls et habitants de Théziers et de Valabrègue, en vertu desquelles il leur avait fait défendre de détériorer ou de combler certaines roubines, fossés ou aqueducs établis dans leur territoire pour l'exploitation de fonds appartenant à des habitants de Montfrin. Il demande s'il doit poursuivre l'exécution desd. lettres ou non, offrant de le faire à ses frais, étant un habitant de Montfrin. Il proteste contre ceux qui refuseront de poursuivre, de tous dommages et intérêts. Mᵉ Alzias Bertrand est d'avis que Mᵉ Thomas prenne l'avis des avocats et des procureurs des consuls. D'autres refusent à Mᵉ Thomas

le mandat de poursuivre au nom de la communauté. D'autres s'asbtiennent de se prononcer. Mᵉ Thomas, ne pouvant s'entendre avec les habitants, demande acte de sa protestation (dernier février). — Procuration du consul de Théziers Antoine Michel et des conseillers et habitants donnée au consul Bertrand Revel et au conseiller Jean Alhon pour emprunter à Pierre Palher, d'Aramon, ou à toute autre personne, la somme de 12 écus sol et 10 s. t., *valde necessariam* pour payer les vacations, travaux, peines, dépenses de bouche et autres frais de certaine enquête faite par Mᵉ de Tresques, commissaire député par la cour présidiale du sénéchal de Beaucaire et Nimes. Il s'agit du différend entre les consuls de Théziers et de Valabrègue et Mᵉ Jean Thomas, prêtre de Montfrin (18 mars 1522 v. s.). — Vente faite à Domazan, par-devant André Juvenel, viguier des baronnies de Rochefort et de Montfrin pour le seigneur de Lers, par Jean Bédrine et Jean Vidier, consuls de Domazan, assistés des conseillers et des habitants, à Antoine Dusas, de Connaux, du vingtain ou vingtième partie des blés et grains, les légumes exceptés, des vins et huiles produits par le territoire de Domazan. La vente est faite pour un an, moyennant le prix de 60 écus au coin du roi de France, comptés chacun pour 40 s. t. Les consuls vendent *pro urgentibus neccessitatibus et affariis communitatis*, pour payer des emprunts *pro quibus ipsi consules sunt..... innodati sentencia excommunicationis*, pour réparer les murs, les fossés et le four (19 mars). — Relaxe de certains animaux. Pierre Ducrès, sergent royal d'Uzès, assisté de Pierre Cavade, sergent royal de Vers, par commission de noble Marcelin Domergue, receveur général du diocèse d'Uzès, au sujet des arrérages dus aud. receveur par les consuls et habitants de Montfrin, avait saisi à Claude Godable, consul, et à Pierre Blanc, un autre des collecteurs des deniers royaux, savoir, à Godable, 80 bêtes à laine et à Blanc 40. Il relâche lesd. animaux sous caution fournie par les saisis (24 mars).

E. 546. (Registre.) — 220 feuillets, papier.

1515-1528. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel. — Mariage entre Guillaume Jarjet, laboureur, de Cordes au diocèse d'Albi, et Claudie Chastelard, de Fournès (15 janvier 1515 v. s.). — Mariage entre Nicolas Gasanhe, de la paroisse de Langeac au diocèse de Saint-Flour, et Clairette Albert, fille de Pierre Albert, hôtelier de Fournès (10 décembre 1515). — Présentation et collation d'un legs pie, avec envoi en possession pour Mᵉ Antoine Granier, prêtre de Domazan. Le 11 novembre 1515, à Fournès, dans la maison dud. legs pie ou de son chapelain, par-devant Mᵉ Honorat Tropel, bachelier en l'un et l'autre droit, sacriste de la cathédrale d'Uzès et collateur, Jean Calmette et Claude Belledent, consuls de Fournès et patrons du legs pie ; comparaît Pierre Granier, laboureur de Domazan, père de Mᵉ Antoine Granier. Il leur expose que feu Mᵉ Imbert Reynaud, prêtre de Fournès, a institué par testament, il y quelques années, certain legs pie en l'église paroissiale de N. D. de Beaulieu de Fournès, comportant des messes et des offices. Le premier chapelain dud. legs pie, nommé par le fondateur, a été Mᵉ Jean Reboul, prêtre de Fournès, mort presque subitement, *morte quasi subitanea, prout asseruit idem Granerii et est fama publica in dicto loco de Fornesio, dies suos in Domino clausit extremos*. Le second chapelain nommé par le fondateur a été Mᵉ Antoine Granier, son fils. Sur le vu des justifications faites par Pierre Granier, collation est faite à son fils absent, qu'il représente. — Lods fait par Marguerite de Clermont à Pierre Chardon, jardinier d'Hornhes près Montfrin (6 novembre). — Transaction entre le seigneur de Lers et Folquet Bergond, consul de Montfrin (6 octobre 1515). — Réquisition faite par Mᵉ Alziare Bertrand, notaire de Montfrin, et consorts, aux consuls Pierre Lévesque, Pascal Abolin et Pierre Speaute. Il s'agit de sept roussins et deux poulains saisis par le bannier au préjudice des requérants (11 septembre 1515). — Mariage entre Jean Mazet, du diocèse du Puy, et Pétrone Cabot, de Monteils, habitant Montfrin (1ᵉʳ janvier 1515 v. s.) — Lods fait par noble Guillaume d'Aramon, baron de Lédenon et de Clausonne, à Grégoire Pichot, laboureur de Meynes (1ᵉʳ octobre 1516). — Achat pour Pierre Chardon, jardinier et habitant du mas ou de la grange d'Hornhes (16 septembre 1516). — Transaction entre Pierre Duret, laboureur de Villeneuve-les-Avignon, et les consuls, manants et habitants de Rochefort (14 décembre 1516). — Mariage entre Jean Polverié, de Domazan, et Mermette Brinquier, d'Estézargues, *de Thesanicis* (19 janvier 1515 v. s.) — Lods fait par Marguerite de Clermont à Pierre Feutrier, marchand d'Arles (7 novembre 1515), — Procuration donnée par Marguerite de Clermont à Mᵉ Nicolas Lombart, jurisconsulte, son serviteur, solliciteur de ses procès et de ceux de son fils Clément Albaron, pour poursuivre l'exécution d'un arrêt du parlement de Toulouse, favorable à Clément, contre MMᵉˢ Guillaume Chassaignon et Jean Basset, notaires de Monistrol en Auvergne, condamnés à payer 1000 l. t. et les frais (7 mai 1517). — Transaction entre certains habitants

de Rochefort et les autres, au sujet du nombre d'animaux qu'ils pouvaient tenir et faire dépaître dans les pâturages de Rochefort, à mi-croit ou profit, du nombre d'animaux à confier aux bergers communs, et de la quantité de bois que chacun pouvait couper. Chaque habitant pourra tenir six bêtes rossatines, six bêtes bovines et cinquante bêtes menues à mi-profit. Il pourra faire dépaître, sous la garde de son berger propre, dans les pâturages communs, quarantes bêtes menues. Il ne pourra couper que le bois qu'un bon ouvrier couperait en un jour. Il ne pourra faire de nouvelle coupe que lorsque le bois précédemment coupé aura été enlevé, soit pour la provision de sa maison, soit pour être vendu à Avignon ou ailleurs. Le bois coupé en excès appartiendra à la communauté, c'est-à-dire au premier occupant des habitants. Aucun habitant ne pourra introduire d'animaux d'espèce bovine, *aliqua animalia boaria*, dans les devois, sans la licence des consuls, sous peine du ban. Pendant dix ans à partir de ce jour, on ne pourra couper de bois dans les bois communaux du côté de Tavels, à l'intérieur des limites désignées à l'acte en langue d'oc : *de la montade del Squalier tirant et prenent lo camin de Thavels jusques à la Croseta, et de lad. Croseta prenent et tirant la draya que vay et tira à la terre de sire Pierre Buon de Consernin, et de lad. terra, lo long del valat de la Marina, devers aura dreche, fins et jusques à las partidas deld. luoc de Thavels.* La peine du ban sera de 10 s. t., payables à l'œuvre ou fabrique de l'église paroissiale pour deux tiers, et pour l'autre tiers au bannier de Rochefort, ou à l'habitant qui aura surpris le délinquant. Tout bon habitant, digne de foi, sera cru sur son simple serment. L'acte est passé à Rochefort, *in quadam crota eorumdem consulum...... existente ante ecclesiam* (20 janvier 1516 v. s.). — Mariage, avec affrairement et augment de legs, entre Antoine Delolme, du mas *de Vorarnicis*, paroisse de Saint-Baudile de Seynes, et Dominique Féminier, de Théziers (16 décembre 1515). — Mariage entre Pierre Boisson, du diocèse de Valence, et Françoise Tornes, de Saint-Victor-des-Oules (8 décembre 1516). — Mariage entre Jean Martin, de Pujaut, et Jeanne Merle, de Rochefort (20 janvier 1516 v. s.). — Lods fait par Marguerite de Clermont à Antoine Gravel, laboureur de Théziers (14 janvier 1515 v. s.). — Mariage entre Vitalis Laondès, du diocèse de Mende, et Marguerite Janin, de Montfrin (14 janvier). — Donation faite par François Sales et Michelle Reynier, mariés, de Rochefort, à Jacques Dumas, dud. lieu (15 décembre 1515). — Mariage entre Thomas Pascon, laboureur de Rochefort, et Jacmette de Farges, fille de feu Jacques de Farges, forgeron dud. lieu (22 janvier 1516 v. s.). — Mariage entre Raulet Michel, de Rochefort, et Jeanne Laganhier, du mas des Carmes, paroisse de Saint-Julien-de-Pistrins au diocèse d'Uzès (16 février 1516 v. s.). — « Conseilh tenu par et entre messieurs les conseulx, conseillers et particuliers habitans du lieu de Montfrin sur la nouvelle hédiffication de ung pont que se doibt fere en led. lieu sur la rivière du Gardon, près des molins, avecques le bailh du prisfaict, pactes et conventions faictz et passés.....» avec «... probe homme maistre Claude des Ortes, masson de la ville de Nismes...» (3 février 1517 v. s.). — Dation et prestation de cautions faites par Me Claude des Ortes aux consuls de Montfrin (9 décembre 1518). — Ratification donnée par MM^{es} Antoine et Claude des Ortes, fils de Me Claude des Ortes (15 décembre). — Déclaration de bans pour les consuls de Sernhac. Le 20 octobre 1518, à Sernhac, sur la place, les consuls Étienne Pradenc et Jean Delolme siégeant sur un banc de pierre, attendu que certains bergers et gardiens, au mépris des droits de la communauté, ont fait dépaître leurs animaux dans le devois de *Lylon*, situé *Entre las doas Aygues*, entre les territoires de Montfrin, Géolon et Sernhac, confrontant du levant le Gardon, donné autrefois à acapte par feu dame Anne de Brancas, mère et tutrice de feu dame Simone d'Uzès, vicomtesse d'Uzès, à feu MM^{es} Guillaume Bourgeois et Pierre Poten, consuls de Sernhac, acte reçu Me Jean Bornier, notaire, le 21 septembre 1479; lesd. consuls, après avoir fait citer les délinquants par Nicolas Geniès, sergent ordinaire de Meynes, et après les avoir interrogés, les condamnent à la peine du ban : 25 s. t., 30 s. t., etc. — Lods fait à Lédenon, sur la place, par-devant Pierre Sault, régent dud. lieu, siégeant sur une poutre, par nobles Guillaume et Jean d'Aramon, père et fils, seigneurs de Lédenon et de Clausonne, à Jacques Malian et consorts (9 novembre 1518). — Lods fait par Marguerite de Clermont à Guillaume Albergat et à Michel Moynier, de Meynes (22 mars 1518 v. s.). — Obligation pour Me Jean Vorilhon, prêtre et cocuré de Montfrin (29 septembre 1518). — Quittance pour Me Paul Arnaud, prêtre de Saint-Vincent de Jonquières (23 novembre 1518). — Achat pour Me Jean Laurent, prêtre de Montfrin (10 octobre 1519). — Nomination de procureurs par les consuls de Montfrin. La réunion a lieu dans l'église paroissiale, par-devant Jacques Godet, lieutenant de viguier, siégeant sur un banc de bois. Les consuls sont Me Rostand Fabre, Pierre Combe, Jean Godable et Jean Malméjan (13 novembre 1519). — Consulat de Lédenon. Le 8 septembre 1519, à Lédenon, *et in grandi carreria publica, ac*

ante crucem noviter hedifficatam seu constructam per honorabilem virum Petrum Sault, laboratorem dicti loci, loco vulgariter dicto : *Au Costel*, par-devant led. Pierre Sault, régent pour noble Guillaume d'Aramon, seigneur de Lédenon et de Clausonne, les consuls sortants Jean Ranc, laboureur, et Mᵉ Jean Bastide, forgeron, exposent que, suivant la coutume antique, et assistés de leurs conseillers et des habitants, ils ont élu pour consuls nouveaux et modernes Jacques Hugo et Martin Roque, laboureurs. Ils demandent au régent de recevoir leur serment, conformément à un acte reçu Mᵉ Guillaume Besselin, notaire, le 8 septembre 1448, lu en langue romane, *lingua grossa et layca*, par le notaire R. Puel sur l'ordre du régent. Après avoir prêté serment, les nouveaux consuls nomment leurs conseillers, qui jurent à leur tour de bien remplir leur office. On nomme ensuite les estimateurs du territoire *de Leunhaco* et de tout le ressort, qui sont les consuls sortants, les capitaines de l'enceinte et les voyers. — Testament de Mᵉ Étienne de Faye, quand vivait prêtre d'Arles. S'il meurt à Comps, il désire être inhumé dans l'église paroissiale de N.-D. de Consolation de Comps, à la place où il plaira aux ouvriers et aux paroissiens. Il lègue à Mᵉ Jean Ferrier, archevêque d'Arles, 5 s. t. ; au luminaire du corps du Christ de l'église de Comps, 10 florins petits ; à la confrérie du corps du Christ de l'église de Sainte-Croix d'Arles, 10 florins petits ; à Mᵉ Pierre Barbarin, cocuré de lad. église de Sainte-Croix, 8 florins petits. Mᵉ Jean Ferrier, archevêque d'Arles, comme héritier de feu Mᵉ Jean Ferrier, archevêque d'Arles, son oncle, est redevable au testateur de 120 florins petits. Le testateur donne *mortis causâ* la moitié de cette somme à Mᵉ Antoine de Serrechave, docteur en droits d'Avignon, qui en poursuivra le recouvrement à ses risques et périls, à l'amiable ou par voie de justice. Il lègue l'autre moitié à Mᵉ Guillaume Aigon, prêtre, corentier du prieuré de Comps et son héritier universel. A Berlande de Pastorio, fille de Mᵉ Robert de Pastorio, tailleur de Salon au diocèse d'Arles, *de Celone*, divers objets d'ameublement ou de vêtement : « *Primo, unam culcitram suam* de plume. *Et unum* traversier *etiam plume, ac unam flassatam sive* couverte de peaulx à toute la laine......, *ac etiam unam raupam* de cadiz noir. » Il donne *causâ mortis* à Pierre Rollier, ouvrier d'Arles et son serviteur, le revenu ou usufruit de sa maison d'Arles sise près de l'église de la Major, confrontant le cimetière de lad. église, pour dix années, plus une salmée de bon blé. Il lègue la nue propriété de lad. maison à Mᵉ Antoine Cabane, notaire d'Arles. A Jeanne Daudé, veuve de Jean Guerre, de Valabrègue, sa servante, *sibi..... de Faya de sua hujusmodi infirmitate deservienti continue*, *licet dubitaretur per ipsos proximos et habitatores dicti loci de Comis ipsum.... de Faya testatorem esse infirmum de peste sive empedima*, une salmée de bon blé et une de seigle....... L'acte est passé à Comps, devant la porte de la petite maison ou cabane de Claude Breton, habitant de Valabrègue, *in qua siquidem cabana ipse dominus de Faya, testator, habitabat et egrotabatur.* Mᵉ Jean Bernard, marchand d'Arles, Mᵉ Nicolas Pujaud, notaire apostolique de Montfrin, noble Raimond Béraud, etc., sont témoins (25 juin 1522).— Mariage entre Claude de Bonitis, fils de noble Roch de Bonitis, habitant tantôt Montfrin, tantôt Sernhac, et Lucie Jeannon, de Marguerittes, veuve de Bernardin Montfrin, laboureur de Bezouce, *Bedocie* (24 février 1521 v. s.). — Quittance pour noble Roch de Bonitis, bourgeois de Sernhac (24 février). — Testament de Marguerite Guarin, femme de Jean Brunel, laboureur de Sernhac (27 décembre 1520). — Mariage entre Blaise Téron, laboureur de Rochefort, et Antonie Benech, du diocèse de Mende (26 octobre 1523). — Testament d'Antonie Benech (26 octobre). — Testament de Léonard Imbert, laboureur d'Aramon (18 décembre 1523). — Reconnaissance féodale de Jean Capon, laboureur de Théziers, à Mᵉ Jean Colomb, prêtre, chapelain de la chapelle fondée en l'honneur de Saint Michel Archange dans l'église de N.-D. de Beaulieu de Fournès (23 novembre 1521). — Mariage entre Sébastien Malbosc, de Valliguière, et Sébastienne Turc, dud. lieu (9 janvier 1522 v. s.).

E 547. (Liasse.) — 7 cahiers, 151 feuillets, papier.

1524-1525. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel. — Testament de Mᵉ Raimond Ruffet, mercier de Montfrin (5 juin 1524). — Testament d'Agnès Vernet, femme de Denis Damian, laboureur de Montfrin (6 juin). — Testament pour l'âme de défunte Gabrielle Guirard, femme de Grégoire Espérandieu, laboureur de Montfrin. C'est le mari qui teste au lieu et place de sa défunte femme, *que toto tempore vite sue, probe, honesteque et caste vixit, fuit que.... mulier diligens et virtuosa, eorum bona communia cum omni sollicitudine custodiens, hiis diebus ultime deffluxis intestata , hoc est sine condendo aliquod testamentum, morbo pestis seu empedime dies suos in Domino clausit extremos* (26 juin). — Testament de Grégoire Espérandieu, *sanus....* , *licet dubitet se esse tactum seu infirmum morbo pestis* (30 juin). — Testament de Mᵉ André Vilatèle, cordonnier de Montfrin (6 septembre

1524). — Testament de Jean Gueylan, laboureur de Montfrin (13 septembre). — Testament de Jacmette Guilhot, veuve de Monet Barthélemy, de Meynes (3 octobre 1524). — Transaction entre Mᵉ Antoine Bergond, prêtre de Montfrin, et son frère Folquet Bergond, marchand dud. lieu (8 octobre). — Conseil général tenu entre les consuls et habitants de Montfrin. Le 18 octobre 1524, à Montfrin, dans la cour de la maison de Jean Raffin, quand vivait marchand d'Uzès, par-devant Jean Cristin, lieutenant d'André Juvenel, viguier, Mᵉ Rostand Fabre et Claude Godable, consuls, exposent que récemment il a été transigé entre Marguerite de Clermont et les habitants de Montfrin, principalement au sujet d'un procès au parlement de Toulouse. La décision du litige a été remise à deux conseillers au parlement et à deux avocats. Le compromis est durable jusqu'à la prochaine fête de Saint Martin d'hiver, imminente. Mais les parties n'ont pu poursuivre la décision, *propter impeditum pestis que divina permissione viguit*. Marguerite et Clément Albaron ont offert de proroger le compromis jusqu'à la fin de janvier. Chaque membre de l'assemblée, interrogé par le lieutenant de viguier, donne son avis. Les uns consentent à la prorogation, les autres non, *attento quam maxime quod dicta domina, pendente dicto compromisso, dedit et tradidit crementa de quibusdam, inter alia, contendebatur*; d'autres approuvent la prorogation sous condition : *proviso quod ipsa domina non tradat aliqua de dictis crementis pendente hujusmodi compromisso*. La majorité décide la prorogation pure et simple. — Testament de Georges Vaissete, capitaine et habitant de Montfrin. Il désire être inhumé dans l'église paroissiale de Montfrin, devant l'autel du Saint-Esprit (19 octobre). — Achat pour André Masauric, clerc de Meynes (24 octobre). — Transaction entre Mᵉ Huguet Fabert, prêtre d'Uzès, et dame Antoinette Picard et son fils Grégoire Lévesque, de Montfrin (27 octobre). — Prorogation de compromis consentie par Marguerite de Clermont, pour Clément Albaron, à la suite de l'assemblée communale du 18 octobre (28 octobre). — Conseil général tenu par les consuls et les habitants de Montfrin, sur l'élection d'un quatrième arbitre dans les différends entre Clément Albaron et la communauté, etc. (6 novembre 1524). — Testament d'André Blanc, de Savoie (23 novembre). — Quittance pour Mᵉ Jacques de Record, chaussetier de Montfrin (23 novembre). — Mariage entre Guillaume Chaldeyrac, de Théziers, et Philippe Robin, de Domazan (4 décembre 1524). — Achat pour Eymeric Bureau, cruvelier d'Uzès (11 décembre). — Testament de Barthélemy Rogier, baile de Meynes pour le grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de Montfrin (12 décembre). — Testament de Pierre Lahondès, laboureur de Théziers (15 janvier 1524 v. s.). — « Loguier et bail à miejes » de deux vaches (10 août 1525). — Prorogation de compromis entre le seigneur de Clausonne et les consuls de Meynes. Mᵉ Arnaud Roques, prieur de Saint-Césaire, représente Mᵉ Jacques Roques, licencié, seigneur de Clausonne. Jean Milar est consul (29 août). — Procuration donnée par noble Jacquette de Montoulieu, *de Monteoleo*, fille de feu noble Louis de Montoulieu, seigneur *de Puteo*, habitant de Mauguio, *Malgorii*, femme de Mᵉ Jean Maître, apothicaire de Clermont au diocèse de Lodève, à son mari, pour recouvrer sa dot des mains de noble Antoine de Lavernhe, seigneur de Tersan et de Montlégier. Cette dot avait été constituée à Jacquette dans son contrat de mariage avec feu noble Claude de La Loubière, son premier mari, par Marguerite de Clermont, dame de Lers et de Montfrin, au nom du père d'Antoine de Lavernhe (30 août). — Procuration donnée par André Macassole, citoyen d'Aix, baile de Saint-Remi en Provence, résidant à Meynes (7 septembre 1525). — Accord entre Drivette Moton, veuve d'Antoine Chambon, lépreux, de Comps, et les exécuteurs testamentaires de son mari (12 septembre). — Pactes entre sire Pierre Palhier, lieutenant du viguier de Montfrin, principal rentier du moulin à huile de Théziers, et sire Bertrand Revel, qu'il s'associe pour l'arrentement dud. moulin (13 septembre). — Achat fait par Mᵉ Guillaume Farjon, prêtre de Saint-Bonnet, à Mᵉ Benoît Grosset, prêtre du diocèse de Die (15 septembre).

E. 548. (Registre.) — 312 feuillets, papier.

1525-1526. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel. — Procuration de 22 habitants de Théziers, y compris le consul Antoine Michel (2 avril 1525). — Arrentement fait par sire Jean Godable, de Montfrin, au nom de son pupille Antoine Mathieu, fils de feu Jean, « houste » de Saint-Étienne de L'Herme, et Mᵉ Jacques de Record, chaussetier de Montfrin, mari de la veuve de Jean Mathieu, à Louis Bouisset, de Montfrin, de l'hôtellerie de Saint Étienne de L'Herme avec ses dépendances. Le bail est de 4 ans et le prix annuel de 50 l. t. Le preneur supportera « toutez les charges, comme de lotgis ou garnisons de gensdarmes, forniment de vivrez ou de bestez et charretes pour iceulx » (23 avril). — Décharge pour Guillaume Ahon et Antoine Grivart, caritadiers, et Antoine Delolme, ouvrier de l'église de Théziers. Le 25 avril 1525, à Théziers, par-devant Jean

Guirard, baile, et Laurent Chaldeyrac, tous deux caritadiers de Théziers, se présentent Guillaume Ahon et Antoine Grivard, aussi caritadiers de Théziers. Ahon et Grivard déclarent qu'ils ont fait écrire sur une demi-feuille de papier les sommes reçues et dépensées pour lad. charité. Ils n'ont pourtant pas encore rendu leurs comptes à leurs successeurs. Ils les prient aujourd'hui de les examiner, sur la demi-feuille en question. Les caritadiers en exercice, assistés de Bertrand Revel, consul, et de plusieurs conseillers et habitants, font lire par le notaire le papier, article par article, avec les pièces justificatives produites par les requérants, qui, après due vérification et serment, reçoivent leur quitus. — Publication du testament de Doucette Arlhac, de Montfrin (19 juin 1525). — Association et « companhie » entre Mᵉ Antoine Guiraud, « merchant de la Cité, borc de Marceilhe en Provence », résidant à Sernhac, et Mᵉ Guillaume Pelisse, maçon, du diocèse de Mende. Il y a déjà deux ans que les consuls de Lédenon ont baillé à Guiraud la construction de « certein molin de granhons de ossez de olivez », et lui ont donné l'émolument desd. « granhons » pendant 11 ans, les habitants étant tenus de faire moudre tous leurs « granhons » aud. moulin. Guiraud doit construire le moulin à ses frais, et au bout de 11 ans l'abandonner aux habitants. Il s'associe Mᵉ Pelisse pour terminer la construction avant la récolte prochaine (26 juin). — Achat pour Mᵉ Claude Barbeyrac, prêtre de Domazan (4 avril 1525). — Donation faite par Mᵉ Jean Bonnet, prêtre originaire de Tresques, chapelain de la chapelle nouvellement fondée en l'église de Domazan sous le vocable de saint Sylvestre, à Mᵉ Maurice Peyric, maçon, et à Catherine Baydieu, mariés, de Saint-Victor-des-Oules (24 avril). — Testament de Jean Felopin, originaire de « Barselone » au diocèse d'Embrun, serviteur de noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès. Il désire être inhumé dans le cimetière de l'église paroissiale de N.-D. de Beaulieu, à Fournès. Il lègue, pour le salut de son âme, 9 écus sol que lui doit, par suite d'emprunt, noble Jeanne des Baux, femme de son maitre. L'acte est passé dans une chambre basse du château de Fournès, *in qua idem Felopin jacebat*, *infirmus*, *attigua curti et prope sisternam dicti castri* (14 juin 1525).— Apprentissage de Valentin Mayffred, autorisé par Mᵉ Antoine Mayffred, prêtre prébendé de Villeneuve-les-Avignon, chez Mᵉ Vincent Bastide, tailleur de Montfrin (2 juillet 1525). — Testament d'Étienne Clément, baile d'Estézargues (12 juillet). — Bail de la construction d'un moulin à olives, fait par les consuls de Saint-Bonnet à Antoine Guiraud, marchand de la « Cieutat, borc de Marcelhe en Provence » (21 juillet). — Procuration de Claudia Deléglise, femme d'Antoine Servel, laboureur de Meynes (31 juillet). — Conseil général entre les consuls et les habitants de Montfrin, tenu « auprès de la posterle du chasteau..., au lieu vulgairement appelé Au Forn de la Caux, entre les oliviers. » Andrieu Juvenel est viguier. Il est assis « sur unne ribe. » Mᵉ Rostang Fabre, sires Claude Godable et Antoine Velhaire sont consuls. Marguerite de Clermont et son fils Clément Albaron ont fait ajourner lesd. consuls devant un des conseillers du parlement de Toulouse, « à ung moys, en la sale et yssue de lad. court », pour voir exécuter un arrêt donné contre eux. Cet arrêt condamne certains habitants à 300 l. envers le Roi et à 1000 l. envers Marguerite et Clément, pour avoir, étant consuls et conseillers, du consentement des autres habitants, « condempné lesd. mère et fils en certaine somme de argent et assés grande quantité de blé pour certain banh encoru.... de.... ce que avoient fet mectre leurs jumens dans la grave dud. lieu...... » Chacun des assistants est interrogé par le viguier sur la suite à donner aux procédures engagées. Le viguier, attendu la divergence des opinions, ne veut pas « conclure led. conseilh » sans faire appeler les absents et les entendre. Une nouvelle convocation est ordonnée pour le lendemain (7 mai 1525). — Arrentement du moulin à olives de Théziers, fait par les consuls Bertrand Revel et Antoine Michel, assistés des conseillers et habitants, à Pierre Palhier, d'Aramon (21 mai). — Vente du vingtain des fruits de Rochefort, faite par les consuls et habitants, en présence du viguier, à Claude Clary, de Villeneuve (28 mai). — Publication du testament de Doucette Arlhac, femme de Guillaume Rotgier, de Montfrin (19 juin 1525). — Enquête sur le dit testament, faite par le viguier (19 juin). — Testament d'Antonie Héraud, veuve d'Antoine Jamin, de Montfrin (9 juillet 1525). — Testament d'Étienne Clément, baile d'Estézargues (12 juillet). — Testament de Mᵉ Claude Reynet, prêtre de Tresques, à présent rentier de Fournès. Il désire être inhumé dans le cimetière de Tresques. L'acte est passé au presbytère de Fournès, dans la cour. Mᵉ Pierre Fabre, prêtre de Fournès, Mᵉ Vidal Reynaud, prêtre de Saint-Hilaire-d'Ozilhan, sont témoins (16 juillet). — Achat pour Mᵉ Michel Granje, forgeron de Montfrin (11 août 1525). — Échange entre Mᵉ Jean Thomas, prêtre de Montfrin, et Henri Passaval, laboureur (19 août). — Vente faite par Mᵉ Benoit Grosset, dit Brière, prêtre de Montmajor en Dauphiné, à Mᵉ Guillaume Farjon, prêtre de Saint-Bonnet, d'une maison avec 6 piles de pierres pour tenir l'huile, sise à Saint Bonnet, *loco vulgariter dicto : In carreria Thome*

Rostagni (15 septembre 1525). — Achat pour Me Jean Fenolhet, prêtre de Meynes (19 septembre). — Quittance pour Me Jean Bonnet, prêtre, originaire de Tresques, habitant de Domazan (14 obtobre 1525). — Compromis entre les habitants de Montfrin, au sujet des condamnations encourues à Toulouse. Les consuls choisissent comme arbitres MMes Jean Barrière et Antoine de Georges, licenciés, conseillers et avocats à la cour présidiale du sénéchal de Nimes. Les particuliers condamnés choisissent Jacques de Lasfons et Jacques Bonnaud, aussi avocats à Nimes (9 octobre). — Lods fait par Me Pierre de Salis, bénéficier et syndic ou procureur du collège de N.-D. de Villeneuve, à André Masauric, de Meynes (9 octobre). — Achat pour Louis Bouisset, hôtelier de Saint Étienne de L'Herme (16 octobre). — Quittance et rémission pour Jean Bastide, laboureur de Saint-Chapte, *loci Sancti Accapiti* (22 octobre). — Sous-arrentement de la ferme de l'équivalent de Sernhac (20 septembre 1525). — Promesse faite par Pierre Capion, marchand de Sommière, à Folquet Bergond et Jean Rode, consuls, ainsi qu'à MMes Pierre Speute et Jacques de Record, bailes de la confrérie de Saint-Sébastien de Montfrin, de leur expédier, d'ici à la Toussaint, une « bandière de damas blanc » *cum duabus ymaginibus sancti Sebastiani* (4 octobre 1525). — Obligation faite par Me Alzias Bertrand, notaire, et divers particuliers de Montfrin, à noble Pierre Poyetier, secrétaire du Roi et receveur des amendes du parlement de Toulouse (9 octobre). — Procuration de dame Antonie Thabryon, veuve d'Étienne Duvivier, de Valence (17 octobre). — Donation faite par Me Laurent Thabryon, chanoine de Saint-Ruf, de Montpellier, rentier du bénéfice ou prieuré de Sernhac, à frère André Moysset, de l'ordre des Prêcheurs de Valence (17 octobre). — Apprentissage de Guillaume Falco, de Laudun, chez Me Michel Granje, forgeron de Montfrin, pour y apprendre « l'art de faurerie » (19 octobre). — Apprentissage d'Antoine Croset, de Meynes, chez Me Reinaud Liard, cardeur de Valabrègue (25 octobre). — Testament de Me Antoine Martin, prêtre de Montfrin, originaire de La Chaise au diocèse de Clermont. Il désire être inhumé dans l'église paroissiale de Montfrin, autour de l'autel de Saint Claude (15 novembre 1525). — Réquisition et protestation de Pierre Palhier, de Montfrin, contre les consuls de Théziers, au sujet du moulin à olives de Théziers (2 janvier 1525 v. s.). — Achat pour Me Jacques Roques, licencié en droits, seigneur de Clausonne (10 janvier). — Achat pour Me Grégoire Disset, cordonnier de Montfrin (25 janvier). — Achat pour Me Jean Fenolhet, prêtre de Meynes (31 janvier). — Arrentement fait par Me Jean Laurent, prêtre de Montfrin (9 février 1525 v. s.). — Achat pour Me Jean Thomas, prêtre de Montfrin (14 novembre 1525). — Tradition *ad facheriam* pour Jacques Godet, procureur fiscal de la cour ordinaire de Montfrin, et consorts (11 novembre). — Procuration des habitants de Fournès. Ils ont, contre noble Luc de Laudun, leur seigneur, des procès au sénéchal qu'ils ne peuvent poursuivre faute de consuls, *eo quia carent consulibus* (13 novembre). — Procuration de Me Antoine Martin, prêtre de Montfrin (15 novembre). — Création de viguier par noble Luc de Laudun, seigneur de Fournès et de Géolon. Il nomme noble Salazac des Forges, seigneur de Chusclan (19 novembre). — Arrentement du port de Fournès fait par Luc de Laudun, pour 3 ans, moyennant le prix annuel de 81 l. 1/2 t. (19 novembre). — Arrentement du four de Sernhac, fait par les consuls Benoît Felis et Jean Fabre (20 novembre). — Arrentement de l'hôpital des pauvres de Sernhac, avec les terres en dépendant, pour 5 ans, moyennant le prix annuel de 10 florins de roi et 2 gros tournois, au laboureur Antoine Pradel (20 novembre). — Achat de tuiles pour André Masauric, clerc de Meynes (12 décembre 1525). — Créance pour Me Girard Dusot, notaire de Montfrin (14 décembre). — Testament de Me Antoine Martin, prêtre de Montfrin (14 novembre 1525). — Conseil général tenu entre les consuls et habitants de Montfrin, par-devant noble Imbert de Prévenchères, seigneur de Montjoux, viguier, et noble Jacques Roques, licencié en droits, seigneur de Clausonne, juge aux ordinaires de Montfrin. La communauté est tenue de diverses dettes, et les consuls ne savent comment se procurer de l'argent. Le procureur fiscal de la cour ordinaire de Montfrin a fait informer contre les consuls parce qu'ils avaient mêlé les deniers communaux avec les deniers royaux, contre la teneur des ordonnances royales, et il s'efforce de les traduire en justice. Mais il a été convenu que la dame de Montfrin donnerait chaque année quelque chose aux consuls ou à leur clavaire, au prorata de ses tailles royales, pour les onze fonds de terre lui revenant de la succession Jean Chieusi et s'élevant à 11 l. t. de présage dans le cadastre ou livre d'avèrement. Le procureur fiscal offre de décharger de toute peine les consuls, s'ils donnent quittance des arrérages dus par la dame de Montfrin. Les consuls ne savent quelle procédure suivre, ni quel est le chiffre de la quittance à faire. Des ajournements personnels ont été lancés par la cour présidiale du sénéchal, à la requête du grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de Montfrin, contre les consuls et les ouvriers de l'église de Montfrin, parce qu'ils avaient mis

en gage certains calices d'argent de l'œuvre de lad. église, pour parer à d'urgentes nécessités. Les consuls ne savent si ce procès doit être soutenu au nom de la communauté. Il y a encore des saisies de bêtes à laine faites par la dame de Montfrin, des comptes à rendre par certains clavaires. Pour la solution de ces diverses questions, le viguier et le juge interrogent successivement les habitants (29 décembre 1525). — Accord entre Marguerite de Clermont, dame de Lers et de Montfrin, et les consuls et habitants de Montfrin. Elle donnera chaque année aux consuls, pour ses onze fonds de terre, dont le présage est de 11 l., la somme de 25 s. t. Les consuls la déchargeront de toutes les sommes qui peuvent leur être dues par elle à raison des tailles à ce jour. Elle déchargera les consuls et habitants de toutes les peines encourues à raison du mélange des deniers communs avec les tailles royales (29 décembre). — Prorogation de compromis entre les consuls et certains particuliers de Montfrin, à raison de l'arrêt du parlement de Toulouse les condamnant à 300 l. envers la dame de Montfrin (29 décembre). — Ratification donnée par la dame de Montfrin à l'accord de ce jour négocié avec la communauté, en son nom, par son procureur fiscal Jacques Godet (29 décembre). — Achat pour Mᵉ Jacques Roques, seigneur de Clausonne, fait de Mᵉ Jean Thomas, prêtre de Montfrin (10 janvier 1525 v. s.).

E. 549. (Liasse.) — 5 cahiers, 122 feuillets, papier.

1521-1527. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel. — Testament de Fransone Menoret, femme de Nicolas Geniès, de Meynes (31 janvier 1520 v. s.). — Achat pour André Chatas, de Sernhac (pénultième février 1526 v. s.). — Mariage entre Jean Delafont, laboureur du Vivarais, serviteur d'Antoine Grivard, laboureur de Théziers, et Jeanne Daulcers, dud. lieu (26 décembre 1525). — Mariage entre Antoine Rey, de Flaux, et Marguerite Rocat, du diocèse de Mende (13 février 1525 v. s.). — Mariage entre Guillaume Malian, de Lédenon, et Thomassie Coste, de Meynes (10 février 1524 v. s.). — Vente faite par Mᵉ Claude Reynet, prêtre et rentier du prieuré de Fournès, à Pierre Jordan vieux, laboureur dud lieu, du foin provenant des prés dud. prieuré, moyennant le charroi gratuit de 60 salmées de bon blé, depuis l'aire du presbytère de Fournès jusqu'au grenier du chapitre de la collégiale de Villeneuve-les-Avignon (25 avril 1526). — Arrentement pour Sébastien Lavastre, brassier de Montfrin, à lui fait par noble Jean de Bonitis, dud. lieu (13 mai 1526). — Association entre Mᵉ Antoine Guiraud, marchand de La Ciotat près Marseille, et Guillaume Pelisse, maçon, pour la construction et l'exploitation du moulin à huile de Saint-Hilaire d'Ozilhan (14 mai). — Procuration de Jacques Fazi, marchand de Montfrin (17 mai). — Procuration de Mᵉ André Delacour, *de Curia*, prêtre originaire du diocèse de Rodez, recteur de l'hôpital des pauvres, chapelain de la chapelle autrefois fondée par les seigneurs de Lers, barons de Montfrin, dans l'église paroissiale de Montfrin, en l'honneur des saints Jacques et Antoine, chapelain aussi de la chapelle autrefois fondée en l'honneur de sainte Catherine à Miromont au diocèse d'Auch. Il nomme ses procureurs noble Jean de Camplong, protonotaire, recteur d'Orthez, *de Ortigiis, dicte diocesis Auxitanensis*, et Mᵉ Pierre Charvet, notaire de Pernes au diocèse de Carpentras, pour arrenter sa chapellenie de sainte Catherine de Miromont (18 mai). — Procuration de Mᵉ Cirice Baruse, prêtre de Sernhac, par lui donnée à noble Michel Gisard, chanoine de Saint-Ruf de Valence (26 mai). — Procuration donnée par Mᵉ André Delacour, recteur de l'hôpital des pauvres de Montfrin, à Mᵉ Louis Fret, prêtre de Saint-Romain du Tarn au diocèse de Vabres, et à deux autres personnages, pour régir les biens qu'il a dans led. diocèse (4 juin 1526). — Ratification de l'arrentement du prieuré de Sernhac, par Mᵉ Bernardin Pecol, chanoine et syndic ou procureur fondé des prieurs et collégiats et du chapitre de Saint-Ruf de Montpellier (15 juin). — Quittance faite par noble Jean du Jardin, d'Aramon, à noble Charles Étienne, dit de Nouville, seigneur de Campestre, pour 26 l. t. (26 juillet 1526).

E. 550. (Liasse.) — 7 cahiers, 152 feuillets, papier.

1520-1529. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel. — Obligation faite par Mᵉ Antoine Guiraud, marchand, habitant soit La Ciotat, *Civitatis*, près Marseille, soit Sernhac, fils de Jean Guiraud, de Peyruis au diocèse de Sisteron, à Audibert Guiraud, marchand ou mercier, son frère, pour 100 florins petits (12 septembre 1526). — Testament d'Antoine Lebret, de Mauguio au diocèse de Maguelone (18 décembre 1527). — Testament de Claudia Boisson, veuve d'André Poget, tisserand de Meynes (1ᵉʳ janvier 1527 v. s.). — Bail pour engraisser des porcs. Guillaume Rossel, de Seyne, promet à Antoine Delorme, laboureur de Théziers, et à Guillaume Broche, son serviteur, de Saze, de bien engraisser, *impinguare*, selon le cours et la coutume du pays, une soixantaine de porcs, d'ici à la Saint Martin

d'hiver, moyennant le prix de 8 s. t. par porc. Rossel ne sera pas tenu des risques de mort ou de maladie : il rendra seulement la marque, *signum*, de l'animal, suivant la coutume. Il sera responsable des pertes dues à sa négligence (16 septembre 1526). — Procuration de Mᵉ Pierre Richard, prêtre et curé de l'église collégiale Sainte-Marthe de Tarascon, par lui donnée à Mᵉ Jean Thomas, prêtre de Montfrin, pour l'arrentement d'immeubles. L'acte est passé dans l'île du Rhône qui est entre Beaucaire et Tarascon, *in insula inter villas Bellicadri et Tharasconis existente, propter pestem in eisdem vigentem* (22 septembre). — Procuration donnée par Mᵉ Pierre Combe et Jean Malméjan, consul de Montfrin, à leur collègue Jean Maurand, pour assister à l'assiette du diocèse d'Uzès, y élire ceux des diocésains qui entreront aux États devant être tenus à Montpellier le 1ᵉʳ octobre et jours suivants, et décider sur toutes les affaires de l'assiette (23 septembre). — Arrentement fait par dame Jeanne Calvière, veuve de Mᵉ Jean Desvaux, *de Vallibus*, docteur en droits, juge royal d'Uzès, tante et tutrice testamentaire des enfants de Mᵉ Antoine Calvière, bachelier en droits, avocat public et conseiller des cours présidiale, des Conventions et spirituelle de Nimes, à André Juvenel, régent de la maison de l'hôpital Saint-Jean de Montfrin (9 octobre 1526). — Mariage entre Antoine Chanhol, de Saint-Médier, et Jeannette Firmin, fille du baile de Domazan (9 décembre 1526). — Mariage entre Thomas Barrieu, laboureur de Saint-Hilaire d'Ozilhan, et Cimiane Blanquet, de Théziers (3 janvier 1526 v. s.). — Procuration de Mᵉ Antoine Guiraud, marchand du bourg de Marseille, *burgi Marcelhie in Provincia*, pour la poursuite d'un procès avec son frère Audebertin Guiraud (2 mai 1527). — Créance de 18 écus sol 30 s. t. l'écu valant 2 l. l., pour Mᵉ Simon Roman, marchand de Bagnols, qui a vendu une mule de poil gris (9 mai). — Arrentement fait par Mᵉ Jacques Trigalet, bachelier en droits, chanoine de l'église cathédrale d'Uzès, prieur de l'église paroissiale Saint-Gérald d'Estézargues, *de Thesanicis*, à Mᵉ Jacques Folquet, prêtre d'Estézargues, habitant, soit Estézargues, soit Aramon, de son prieuré d'Estézargues. Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 80 écus sol valant 40 s. t. Les clauses sont en français et rédigées par le prieur : « Et premièrement est pacte convenu et retenu entre noz que le service de Dieu et de l'esglise soit faict deuement, ainsi qu'il a esté de coustume.... du temps que je n'ay esté le prieur, dès 22 ans en ça ou environ. Et l'esglise avecques ses appartenences soyt deuement entretenue en tout tempz, tant de sanité que de peste.... Je me retiens pour mon reffuge et des miens la moytié et la partie de la meson claustrele où de présent je habite, la partie c'est à savoyr que est à la senestre de la porte de la visete à l'antrée, la visete faisent la division et servissent tant à l'ung que à l'autre, ensemble le servier et obésyr de la cuysine ou sale basse. » Le prieur se réserve des vignes, « la canebière qui est soubz l'yère et le jardin et saffranière près le semytère. » Il ne sera point tenu envers le preneur « de quecumque fole ou despence de gendarmerie ou gens de guerre. Veray est que si le cas advenoyt, *quod Deus advertat*, qu'il i eût si grande stérilité, par tempeste ou autrement, que à la dernière année les misses excédassent..., les prinses, je luy en seray tenu......, comme est de droict, et du feu du ciel, non autrement. » Il fournira 12 pièces de vaisselle vinaires pour mettre le vin du preneur. Celui ci « sera tenut toutz les ans me balher en paye dix saumées blé du meilher froment qu'il aura dragé en lad. yère de la claustre, pour le pris de troys florins de Roy le saumée, mesure de Uzès. Et en sera tenu me balher tous les ans quatre canes bon huyle pour quinze s. la cane. Item, me doit balher troys vaicelz de vin cleret bon, pour le pris de deux escus au soleil valens quatre livres tournoyses pour chescun vaycel..... » Mᵉ Jacques Manhon, curé d'Estézargues, est un témoin (28 juillet 1527). Obligation faite par Jean Tropel, laboureur d'Estézargues, à Mᵉ Jacques Trigalet, prieur dud. lieu, absent (29 août 1527). — Procuration donnée par Marguerite de Clermont, tutrice de Clément Albaron son fils, dit Alamand, seigneur de Lers, baron de Montfrin et de Rochefort, à Mᵉ Pierre Velhaire, notaire et cogreffier de Montfrin (4 septembre 1527). — Quittance faite par dame Guimone Bérenger, veuve de Louis Bouisset, hôtelier de Saint-Étienne de L'Herme, à Gaspard Joyes, clerc de Montfrin (11 septembre). — Procuration donnée par Marguerite de Clermont à MMᵉˢ Jacques Roques, seigneur de Clausonne, et Antoine de Georges, licenciés conseillers et avocats au sénéchal, ainsi qu'à MMᵉˢ Nicolas Lombart, secrétaire de la chambre apostolique de Carpentras, et Pierre Velhaire, pour se présenter devant le très redoutable, *metuendissimo*, seigneur Mᵉ Pantaléon Jaubert, docteur en droits, conseiller au parlement de Toulouse, commissaire dud. parlement pour l'exécution d'un arrêt rendu récemment en faveur du grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de Montfrin, contre la constituante et son fils. Il s'agit de la défendre en lad. cause (25 septembre). — Achat pour les frères Guiraud, marchands d'Aramon (11 mars 1527 v. s). — Promesse et créance pour Mᵉ Jacques de Record, chaussetier, et Alzias de Record, clerc, frères, de Montfrin (17 septembre 1520). — Achat pour

Mᵉ Jean Thomas, prêtre de Montfrin (25 novembre 1527). — Achat pour Michel et Jacques Planhol, oncle et neveu, de Remoulins (1ᵉʳ décembre 1528). — Achat pour Mᵉ Cirice Baruse, prêtre et corentier du prieuré de Sernhac (29 août 1528). — Acapte fait par noble Gabriel de Luetz, seigneur de Valabrègue et d'Aramon, à Guillaume Delafontaine, revendeur de Valabrègue, originaire de Chambéry, ayant servi feu Jean de Luetz, père du concédant (4 mars 1528 v. s.). — Achat pour François Maignier, « molinier » ou meunier de Montfrin (9 mars). — Procuration de Mᵉ Michel Guizard, chanoine de Saint-Ruf de Valence, corentier du prieuré de Sernhac (11 mars). — Rubrique partielle.

E. 551. (Liasse.) — 3 cahiers, 85 feuillets, papier.

1512-1538. — Notariat de Montfrin. — Raimond Puel (1512-1538).— Pierre Richard (1523-1524).— Raimond Puel. Tous les feuillets endommagés.— Achat pour Mᵉ Jean Fenolhet, prêtre de Meynes (7 octobre 1528). — Achat pour Girard et Pierre du Mazel frères, hôteliers à l'enseigne de l'*Écu de France*, à Sernhac (26 juillet 1528). — Testament de Marguerite Olivier, de Meynes (8 septembre 1528). — Mariage entre Raulet Thomas, laboureur de Beaucaire, et Catherine Fenolhet, de Meynes (5 novembre 1537). — Testament de Guillemette Thomas, de Bournaves, paroisse de Saint-Pierre de Malons, veuve de Jean-Barthélemy Vanassier, laboureur de Montfrin (10 avril 1528). — Achat pour noble Jacques Faret, coseigneur de Saint-Privat, habitant de Remoulins (22 février 1528 v. s.). — Mariage entre Vitalis Daussers, laboureur de Théziers, et Huguette Lozier (2 février 1523 v. s.). — Achat pour Antoine Terrade, meunier d'Aramon (11 août 1538). — Obligation pour Pierre Firmin, de Domazan (1ᵉʳ mai 1512). — Pierre Richard. — Testament de Mᵉ François Puel, prêtre de Montfrin (8 juin 1523). — Testament de Barthélemy Laurent, habitant de Montfrin, *egrotus corpore morbo pestifero* (11 juin 1524). — Testament d'Étienne Odoard, bourrelier de Montfrin, malade de la peste (12 juin). — Testament du jeune Henri Deyron, de Montfrin, malade de la peste (13 juin). — Testament de François Laurent, de Montfrin (19 juin). — Testament de Jeanne Reine, de Tarascon, femme de Durand Fabre, de Montfrin (21 juin). — Testament d'Agnès Rogier. Elle est bien portante, mais la peste lui a enlevé son fils Simon Nicolas, et sa bru Marie Laugier est atteinte de la peste. Elle teste dans la crainte d'être frappée aussi elle-même (23 juin). — Codicille de Denis Damian, de Montfrin (25 juin). — Commencement du testament en langue d'oc de dame Drivette Blacheyron, veuve de Bernardin Thomas, de Montfrin, *malada de son corps plus que play à Dieu, mes sana de son entendement, volen provesir per la salut de son arme et dispausar de sos bens, que non y aga debat entre sos parens apres sa mort* .. (26 juin).

E. 552. (Registre.) — 347 feuillets papier.

1645-1646. — Notariat de Montfrin. — Jean Trenquier. — Quittance faite par Mᵉ Antoine Mallier, notaire de Pujaut (2 janvier 1645). — Arrentement fait par messire Jean de Montenard, seigneur de Lusson, à Jean Dumas, de Montfrin, de ses terres de Montfrin (9 janvier). — Achat à pension d'une terre herme fait par Antoine Moureau dit Courtois, de Montfrin, à Mᵉ Jean de Montenard (9 janvier). — Transaction entre Arnaud Carrière, ménager du lieu de Comps, dépendant du consulat de Valabrègue, ses complices dans des excès commis contre Louis Islan, écuyer, premier consul de Valabrègue, et ledit consul (13 janvier). — Quittance pour Accurse de Bertrand, écuyer, premier consul de Montfrin, et noble André de Martinon, dudit lieu (18 janvier). — Échange entre Mᵉ Jean de Montenard et Mᵉ « Ésaye » Guirard, bourrelier de Montfrin (20 janvier). — Quittance faite par Thomas Darlhac, écuyer, de Montfrin, héritier de Daniel de Bertrand, écuyer et viguier dud. lieu (18 février 1645). — Quittance faite par Mᵉ Étienne Donnet, notaire de Montfrin, exacteur des tailles de 1639, 1642 et 1643 (20 février). — Obligation pour Jean Guirard, écuyer, de Montfrin (24 février). — Mariage entre Firmin Riboulet, de Verfeuil, et Catherine Fabre, de Tresques (25 février). — Acte relatif à la livraison d'un tonneau d'huile de la contenance de 61 cannes, faisant 3 charges 13 cannes, par le magasin Carrière et Barbier, à Comps (1ᵉʳ mars 1545). — Acte de réquisition fait par Pierre d'Espeaute, écuyer, de Montfrin, à Jean Juvenel, régent en la baronnie de Montfrin, ci-devant procureur de Mᵉ Jean de Grégoire, seigneur des Gardies, baron pour un sixième en la baronnie de Montfrin (16 mars). — Acte de réquisition fait par Pierre d'Espeaute, écuyer, à Mᵉ Guillaume Barthélemy, prêtre et procureur de Mᵉ Hector de Montenard, seigneur et baron de Montfrin (28 mars).

Bail de la boucherie close, fait par les consuls Accurse de Bertrand, écuyer, André Vellan, Accurse Dumas et Claude Roubaud (28 mars). — Arrentement fait par Mᵉ Simon Vachon, docteur en médecine de Montfrin, de sa métairie de Jonquières (1ᵉʳ avril 1645).

— Arrentement passé par Me Jean de Martinon, conseiller et lieutenant de juge pour le Roi en ses cours royale ordinaire et des Conventions royaux de Nimes (6 avril). — Prix-fait passé par noble André de Martinon, de Montfrin (8 avril). — Vente faite par Me Jean Cordier, marchand et boucher de Montfrin, à Me Antoine Madière marchand tanneur de Nimes, de toutes les peaux des bêtes à laine qu'il tuera à Montfrin pendant un an. Le prix est de 7 l. 10 s. la douzaine (12 avril). — Achat pour sire Jean Courtine, maître apothicaire de Montfrin (12 avril). — Testament d'Isabeau Bousigue, femme de Jacques Béraud, ménager de Domazan (4 mai 1645). — Désistement de procès entre les chefs de la jeunesse de Domazan et Guillaume Firmin. Suivant l'ancienne coutume, Jean Pujade et Raimond Guigue, capitaine et lieutenant de la jeunesse de Domazan, « estans obligés, à l'oneur de St Blaise, patron de la conservation de l'esglize Nostre Dame .... de Domazan, faire, durand la nuict de la veilhe tumbant sur le troiziesme febvrier, jour dudit sainct Blaize, ... grand feu alumé à la place publicque, ... et pour ce faire ayant prins de bois mort ou couppé treuvé aux terres particullières des habitans, ... et, n'étant tout le bois consumé par le feu, estre permis à iceulx vandre le reste au proffict des chiefz de la junesse, à cause qu'ilz suportent les frais qui se font annuellement à payer et nourir les violons ou mestre de la muzette, pour les dances publicques servant de récréation et réjouissance aux habitans.... » avaient pris dans la vigne de Guillaume Firmin une pièce de bois de noyer dont le propriétaire voulait faire une vis de moulin à huile et qui valait de 5 à 6 l. Cette pièce n'ayant pas été brûlée, ils l'avaient vendue (5 mai). — Acte de la remise faite par les consuls de Montfrin à la femme du clavaire Charles Proux, d'un livre de taille de Montfrin. Son mari, nommé clavaire pour la levée des deniers royaux et extraordinaires, n'avait pu être trouvé par les consuls (2 juin 1645). — Remise d'un livre de taille de Montfrin, faite par les consuls à la femme de Me Pèlegrin Carrière, nommé clavaire et resté introuvable (2 juin). — Bail de la taille de Théziers concernant les habitants de Montfrin qui y possèdent des biens (12 juin). — Échange entre Laurent de Maurand, écuyer, de Montfrin, et Charles Niquet, ménager dud. lieu (8 juillet 1645). — Délivrance de deux livres de taille des deniers extraordinaires, faite aux clavaires Charles Proux et Pèlegrin Carrière par Alzias d'Espeaulte, écuyer, premier consul de Montfrin, agissant pour lui et ses collègues Alzias Lafont, Louis Coustand et Pierre Dumas dit de Vers (12 juillet). — Procuration donnée par Me Jean de Montenard, seigneur de Lusson, « sachant ne pouvoir vacquer aux affaires qu'il a en le pais, à cause du voyage qu'il va faire à la poursuite desd. affaires », à damoiselle Suzanne de Rivière, sa femme (25 juillet). — Dépôt de 112 l. fait par Antoine Chamontin vieux, écuyer, de Montfrin, entre les mains d'Henri Delafont, écuyer, de Meynes (2 août 1645). — Vente faite par damoiselle Jeanne de Bertrandy, de Montfrin, à damoiselle Marie de Moureau de Gigonian, femme de Gaspard Bertrandy, écuyer, de Montfrin (5 août). — Quittance faite par Nicolas de Courtieux, écuyer, d'Arles, mari de damoiselle Madeleine de Bertrandy, à Gaspard de Bertrandy, écuyer, de Montfrin, son beau-frère (7 août). — Transaction entre Me Jacques Boissière, procureur ès cours de Nimes, mari de damoiselle Jeanne de Lafont, fille de feu Laurent Lafont, consul de Montfrin en 1632, et Gaspard Bertrandy, écuyer, premier consul de Montfrin en 1634 (7 août). — Obligation faite par Me Pèlegrin Carrière, clavaire de Montfrin, à noble Pierre-Louis de Guilhelmine, avocat d'Avignon, pour 400 l. t. (7 août). — Quittance faite par Me Joseph Dernier, notaire, lieutenant de viguier en la baronnie de Montfrin pour le seigneur des Gardies, à Guillaume Maurand, écuyer, viguier en la commanderie de Saint-Jean de Montfrin, pour 733 l. (8 août). — Procuration de damoiselle Catherine Duloing, veuve de Jacques de Gasquet, seigneur de Sanilhac, pour transiger avec Me Hector de Montenard, seigneur de Montfrin (18 août). — Procuration de Pierre d'Espeaulte, écuyer, de Montfrin, pour transiger avec M. de Barnier, conseiller du Roi au présidial de Nimes (25 août). — Testament de noble André de Martinon, de Montfrin, (30 août). Prix-fait d'un puits à roue baillé par noble André de Martinon (30 août). — Testament de Guillaume de Maurand, écuyer et viguier en la commanderie de Saint-Jean de Montfrin (2 septembre 1645). — Rémission faite par Gaspard Bertrandy, écuyer, de Montfrin, à Me Simon Vachon, docteur en médecine dud. lieu (9 septembre). — Procuration donnée par noble André de Martinon à sa femme Madeleine de Maurand, qui signe : « Madonde Mouran » (13 septembre). — Testament de Marguerite Gautier, femme de Jean Nicolas, de Montfrin (15 septembre). — Arrentement fait par Me Jacques Darlhac, notaire de Montfrin (18 septembre). — Quittance faite par damoiselle Suzanne de Rivière, dame de Lusson, femme de Me Jean de Montenard, seigneur de Lusson (20 septembre). — Arrentement fait par noble Henri de Bérard, sieur du Chambon, procureur de noble Hercule de Bérard, sieur du Chambon, son frère (25 septembre). — Lods fait par Jean Juvenier, écuyer, sieur de Longueville, procureur de Me Jean de Grégoire des Gardies, seigneur pour un sixième

en la baronnie de Montfrin, baron, vicomte de Montpeyroux, Deux-Vierges, Cadoine et autres places (28 octobre 1645). — Testament d'Étienne Puech, écuyer et viguier pour le seigneur des Gardies en la baronnie de Montfrin (4 novembre 1645). — Bail de la taille de Théziers concernant les habitants de Montfrin possédant des immeubles à Théziers (21 novembre). — Obligation de Charles Proux, ménager de Montfrin, à Mᵉ Siméon Vachon, docteur en médecine dud. lieu, pour 300 l. t. (21 novembre) — Procuration donnée par les consuls de Montfrin pour emprunter 400 livres, destinées à lever un arrêt du parlement de Toulouse rendu entre le seigneur de Montfrin et la communauté (10 décembre 1645). — Testament de Suzanne Cavènes, veuve de Pierre Jonquet, de Saint-Hilaire d'Ozilhan (10 décembre). — Testament de Michel Guibaud, de La Brieule en Provence (21 décembre). — Quittance réciproque entre Antoine Avond et Nicolas Poudevigne, habitants de Théziers (2 janvier 1646). — Testament de Justin Griolet, de Saint-Brès (11 janvier). — Mariage entre Antoine Roque, de Lédenon, et Marguerite Catalan, dud. lieu (29 janvier). — Testament de Charles Niquet, ménager de Montfrin (15 février 1646). — Réitération de protestation des consuls de Montfrin contre noble Jacques de Sauvan, baron d'Aramon et Valabrègue (21 février). — Testament de Mᵉ Bertrand Pascal, marchand de Montfrin (6 mars 1646). — Testament de Gabriel Velhaire, de Montfrin (7 mars). — Bail de la boucherie close, délivré par les consuls de Montfrin Alzias d'Espeaulte, Alzias Lafont, Louis Coustand et Pierre Dumas (8 mars). — Vente de tripes ou déchets de boucherie. Antoine et Jean Mourgue, père et fils, bouchers de Montfrin, vendent à Anne Auzière, femme de Jacques Martel, « toute la tombade de moutons, bœufs, vaches, brebis », etc., qui se tueront pendant un an (8 mars). — Testament de Jacques Hugues, du diocèse de Gap (21 mars). — Obligation faite par noble Jean de Malevalette, d'Aramon, à Jean Guirard, écuyer, de Montfrin, pour 300 l. t. (9 avril 1646). — Testament de Guillaume Blanc, charron de Montfrin (20 avril). — Autre testament du même (22 avril). — Mariage entre Claude Fain, du diocèse du Puy, et Jeanne Nielle, de La Garde-Guérin au diocèse de Mende (8 mai 1646). — Mariage entre Pierre Velhaire, de Montfrin, et Marie Saurin, dud. lieu (13 mai). — Obligation pour noble André de Martinon, écuyer et viguier en la baronnie de Lédenon (14 mai). — Accord entre Mᵉ Jacques Boissière, procureur au présidial de Nimes, régent de la commanderie de Saint-Jean de Montfrin, et Elzias Lafont, de Montfrin (22 mai). — Inventaire des meubles baillés par Jean Cordier, de Montfrin, à Jean Saulf, son beau-fils (4 juillet 1646).

E. 553. (Registre.) — 1026 feuillets, papier.

1617-1625. — Notariat de Navacelle et Brouzet. — Jean Revergat. — Quittance pour Antoine Francès, de Navacelle (19 février 1617). — Transaction entre Mᵉ Jean Delafont, notaire d'Uzès, et Jean Palière, hôtelier d'Uzès (22 mars 1617). — Testament de Gasparde Gal, de Navacelle (3 avril 1617). — Bail de la taille du ministère de M. Gasaigne. Les habitants réformés de Navacelle sont cotisés pour 115 l. 18 s. 6 d. Paul Revergat et Pierre Pongy sont consuls (12 avril). — Achat de chênes par noble François de Virgile, sieur de Lancise, demeurant à Navacelle, pour 100 l. t. (13 avril). — Testament de Secondine Carbonnier, femme de Guillaume Alzon, de Navacelle (13 avril). — Mariage entre Guillaume Rossel jeune, de Seynes, et Jeanne Rossel, dud. lieu (4 juillet 1617). — Achat pour noble Jacques de Valette, sieur des Plans, conseiller du Roi et général en la cour des Aides de Montpellier, par lui fait à Mᵉ François Boissier, docteur en droits, habitant d'Alais (16 août 1617). — Sous-arrentement fait par Mᵉ Blaise Roche, maçon d'Alais, à noble François de Meillet, habitant des Plans (16 août). — Achat pour Étienne Deleuze, cordonnier de Brouzet (10 septembre 1617). — Testament de Simon Gueydan vieux, laboureur de Suzon au mandement de Bouquet (29 septembre). — Quittance faite par Mᵉ Jean Flandin, maréchal, de Navacelle, à Philippe Blanchier, cordonnier dud. lieu (3 octobre 1617. — Quittance faite par frère Louis Martin, prêtre, jadis curé de Navacelle, à présent curé de Bourdic, à Jacques et Pierre Olivier, beaux-frères, marchands d'Uzès, rentiers du seigneur de Péraud pour ses droits seigneuriaux et son domaine de Navacelle. Il s'agit de 225 l., gages dud. frère Martin pour son service de curé à Navacelle, d'octobre 1615 au 31 décembre 1616 (17 octobre). — Apprentissage de Pierre Vincent, de Belbuis près Rochegude, chez Georges Revergat, Mᵉ tisserand de Navacelle (20 octobre). — Lods fait par Jacques Olivier, rentier des droits seigneuriaux de M. de Péraud à Navacelle (24 octobre). — Quittance faite par Louis Saussine, cardeur de laine de Navacelle, à Guillaume Crespin, travailleur du lieu et château de Bouquet (4 décembre 1617). — Mariage entre Pierre Pourcheyrol, travailleur de Navacelle, et Claude Ravel, de Belvézet (5 décembre). — Mariage entre Balthazar Carbonnier, maçon de Navacelle, et Pierre Chapelier,

du mas du Prat au mandement de Bouquet (10 décembre). — Mariage entre Jean Blanchier, de Brouzet, et Aleyssette Bonafé, dud. lieu (28 décembre). — Reconnaissance faite par damoiselle Isabeau de Polverel à son mari noble François de Meillet, qui depuis leur mariage, cinq ans, a employé sur les biens d'Isabeau 940 l. t. « tant en argent, meubles et ustenciles de maison par luy acheptés, que en bastimens et réparations faictes fere par led. sieur du Meylet, soit de murailhes aulx pièces du domeyne qu'elle a assis au terroir dud. lieu des Plans, que à l'édiffication et redressement entier d'une maison ..... près le cymentière.... , ensemble en achept d'ung paire de bœufz aratoires et d'une jument, etc. » (30 décembre). — Mariage entre Pascal Gache, laboureur, de Maruéjols, paroisse de Saint-Just « de Berthanaves lez Vaquières », et Isabeau Cambon, dud. lieu (31 décembre). — Obligation faite par M° Jean Flandin, maréchal, de Navacelle, à Pierre de Galissard, écuyer, de Vézénobre (9 janvier 1618).— Apprentissage de Thomas Constant, de Navacelle, chez Étienne Cambon, cardeur et « pinchineur à leyne » dud lieu (dernier février 1618). — Achat pour M° Balthazar Chamboredon, serrurier de Navacelle (13 mai 1618). — Bail de la taille imposée à Navacelle, fait par les consuls Jacques et Daniel Guiraud à Paul Revergat, dud. lieu (13 mai). — Déclaration pour M° Pierre Pujol, chirurgien de Rochegude (21 mai). — Testament de Marguerite Rossière, femme de Rieusergent, de Navacelle (24 mai). — Quittance faite par Pierre Revergat, hôtelier de Navacelle, sous-fermier des droits d'équivalent de Navacelle, Brouzet et autres lieux, à Étienne Delort, hôte de Brouzet (31 mai). — Lods fait par Jacques Ollivier, marchand d'Uzès, rentier des droits seigneuriaux à Brouzet de messire Jean de Fayn, seigneur de Péraud, baron de Vézénobre, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur du pays de Bresse, sénéchal de Beaucaire et Nimes, à Simon Julian, laboureur de Brouzet (21 juillet 1618).— Testament de M° Jean Flandin, maréchal, de Navacelle (22 juillet). — Testament de Maurice Arcajon, cardeur de laine de Brouzet (9 août 1618). Achat de « coleuvre et appuyage de murailhe » pour Jean Blanchier, laboureur de Brouzet (9 août). — Quittance pour M° Mathieu d'Astier, médecin « spargerique » (pour spagirique) de Saint-Quentin lez Uzès (25 mars 1619). — Achat pour M° Jean Pongy, notaire royal d'Uzès (2 avril 1619). — Lods fait par M° Claude Saussines, viguier de Seynes, comme rentier et procureur de l'abbesse des Augustines, « du monastère d'Augustrines et dud. Ceynes », à Daniel de Saint-Martin, laboureur de Seynes (14 avril). — Obligation pour noble Jean d'Aigaliers, de Brouzet (19 mai 1619). — Délibération des habitants protestants de Navacelle. Le dimanche 14 juillet 1619, dans la maison de feu Claude Carbonnel, « où l'exercisse de la religion réformée se faict en deffault de temple », et à l'issue du prêche, assemblés M° André Gazagne, ministre de la parole de Dieu, M° Thomas Trenquier, notaire des Plans, ancien de l'église, et plusieurs autres protestants nommés à l'acte, l'église décide d'indemniser M° Mathieu Boyer, chirurgien et Pierre Bouziges, du prix d'achat d'une pièce qu'ils ont acquise pour faire un temple, comme prête-nom. — Arrentement fait par Jean Delort, couturier à Uzès, originaire de Brouzet (4 septembre 1619).— Transaction et partage entre Pierre Revergat, de Navacelle, et Pierre Puget et Madeleine Revergat, mariés, dud. lieu (23 septembre). — Achat de « coleuvre et appuyage d'ung canton » de muraille pour Léonard Cambon, de Navacelle (25 septembre). — Mariage entre Nicolas d'Olimpies, laboureur de Navacelle, et Simone Gal, dud. lieu (12 janvier 1620). — Mariage entre Pierre Revergat, laboureur de Mons, et Marie Teissonnière, de Saint-Paul-Lacoste (15 mars 1620). — Achat d'écorce de chênes-verts, fait par Raimond Abeille, de Suzon, mandement de Bouquet, aux consuls dud. mandement Simon Gueydan et Pierre Saussines. Il achète « la rusque d'euze du tènement du boys appellé de Monlanssac », moyennant 60 l. t. (1er juin 1620). — Association entre Raimond Abeille et Simon Gueydan pour l'exploitation de l'écorce du bois de Montlaussac (1er juin). — Sous-arrentement fait par M° Pierre Vincent, baile, et consorts de Navacelle, rentiers des fruits décimaux du prieuré de Bouquet, à Pierre Roux, du château de Bouquet, des revenus dud. bénéfice, moyennant 4 salmées de blé conségal (17 juin). — Testament de Nicolas Blanchier, laboureur de Brouzet (8 juillet 1620). — Quittance faite par Balthazar Carbonnier, maçon de Navacelle, à noble Jacques de Valette, sieur des Plans, conseiller du Roi et général en la cour des Aides de Montpellier, pour 306 l. 15 s t., paiement « de la besoigne et bastiment » que led. Carbonnier lui a faits aux Plans, suivant prix-fait reçu M° Sugier, notaire d'Alais (9 août 1620). — Testament de Bertrand Alverny, laboureur d'Arpaillargues (4 septembre 1620). — Donation entre-vifs pour M° Thomas Trenquier, ci-devant notaire royal, et Gabriel Blanchier, habitants de Navacelle (22 octobre 1620). — Obligation de 120 l. pour noble Pierre Aigalier, fils de noble Claude Aigalier, de Brouzet (5 novembre 1620). — Arrentement fait par M° Antoine Plagnol, prêtre et prieur du prieuré d'Aureillac, à M° André Marcel, cordonnier, et André Plagnol, son frère, hôte,

habitants d'Uzès, des revenus dud. bénéfice, pour 3 ans, moyennant le prix annuel de 200 l. t. (19 novembre). — Testament de Marie Sauvet, veuve de Pierre Étienne, revendeur d'Uzès (4 janvier 1621). — Acte de déclaration pour l'église réformée de Navacelle. Le 16 mars 1621, Pierre Revergat, de Navacelle, ayant vendu à feu Mᵉ Seth Fabre docteur en droits, de L'Olivier, mandement de Servas, à Mᵉ Mathieu Boyer, chirurgien, et à Pierre Bouziges, de Navacelle, anciens en l'église dud. lieu, un jardin de l'acquisition par led. Revergat faite de feu noble Pierre d'Audibert de Lussan, sieur de Navacelle, vente au sujet de laquelle il y a eu longuement procès entre lesd Revergat, Fabre, Boyer et Bouziges; et l'église de Navacelle ayant déclaré depuis que les acquéreurs de Revergat ont acheté le jardin « pour, aud. jardin, pouvoyr fere bastir et édifier ung temple »; led. Revergat vend à l'église réformée un recoin contigu aud. jardin. — Testament de Pierre Revergat, de Navacelle (18 mars). — Bail de la taille de Navacelle (4 avril 1621). — Obligation de 40 l. pour Mᵉ Pierre Deleuze, praticien, résidant au château de Servas (11 avril). — Délibération des habitants de Servas. Le 25 avril 1621, devant la porte d'entrée du château de Servas, par-devant Mᵉ Damas Creyssen, baile, s'assemblent Léonard Ubac, consul moderne, François Constans, consul vieux, sire Antoine Courbeau, chirurgien, et d'autres habitants nommés à l'acte. On décide d'emprunter 100 l. pour les affaires de la communauté. — Testament du capitaine Pierre Olivier, habitant d'Uzès. Il « est sur le point de partir avec sa compagnie pour s'en aller joindre à l'armée de Mgr de Chastilhon, pour le service des esglizes, comme faisant profession de la religion réformée ». Il lègue « à la tasse des povres de l'esglize réformée dud. Uzès » 5 l. t. Sa femme est damoiselle Françoise de Rhodes. L'acte est passé à Navacelle. Le capitaine Jacques Jaussaud, habitant d'Alais, est un témoin (18 juillet 1621). — Mariage entre Mᵉ Balthazar Chamboredon, serrurier de Navacelle, et Marguerite Vauclaire, dud. lieu (20 janvier 1622). — Testament de Maurice Sarrazin, travailleur de Seynes (2 février 1622). — Décharge « d'houstilz de l'art et mestier de mareschal » pour Pierre Gueydan, maréchal, de Vendras, mandement de Lussan (7 mars 1622). — Testament d'Antoine Vauclaire, laboureur de Navacelle (4 août 1622). — Testament de Jeanne Garnier, femme de Mᵉ Mathieu Boyer, chirurgien de Navacelle (4 décembre 1622). — Obligation pour Jacques Bouziges, fustier de Navacelle (19 février 1623). — Testament de Madeleine Gueydan femme de Raimond Abeille, de Suzon au mandement de Bouquet (dernier février). — Donation entre-vifs faite par noble Jean Sabatier, sieur du Mazel, habitant de Valfrancesque, à noble François Sabatier, sieur de Vers, son fils (7 mars 1623). — Quittance pour Mᵉ Damas Creissen, baile de Servas (24 mars). — Obligation pour noble Jean Aigalier et Claude Faucon, demeurant aux verreries de Méjannes-le-Clap (23 avril 1623). — Arrentement fait par noble Louis de Freton, seigneur de Servas, à Mᵉ Damas Creissen, son baile de Servas, et aux deux frères dud. baile, du château et domaine de Servas, avec les confronts indiqués par les précédents arrentements à eux faits par feu damoiselle Isabeau d'Airebaudouze, nièce dud. seigneur, tant pour elle que pour damoiselle Madeleine d'Airebaudouze, tante dud. seigneur et femme du sieur de Saint-Théodorit. Le bail est de 4 ans, et à mi-fruit. Mᵉ Jacob Seguin, « précepteur d'enfans » demeurant au château de Servas, est un témoin (29 avril). — Prix-fait entre noble Louis de Freton, seigneur de Servas, et Mᵉ Balthazar Carbonnier, maçon de Navacelle. Il s'agit « de desmoullir l'endroit d'une fente et ouverture que se treuve faicte en la muraille, du cousté du levant du chasteau dud. Servas, depuis la fenestre basse de la cuisine jusques au sommet de lad. muraille, auquel endroit estoient faictes de fenestres croisières au deux salles dud. chasteau, lesquelles, par le moyen desd. fentes et ouvertures, avoient esté, comme sont, murées. Et sera tenu led. Carbonnier, lad. démolition faicte, rebastir icelle bien et deuement et estraissir lesd. fenestres croixières jusques à la largeur de l'autre croixière qu'est à la première sale, du cousté du marin.. » (29 avril). — Arrentement fait par Jacques Fabre et Antoine Pascal, écuyers, d'Alais, rentiers principaux du bénéfice de Navacelle, à Pierre Puget, dud. lieu, des fruits décimaux « de la filholle » du Mas Chabert, dépendant dud. prieuré. Le bail est de 4 ans, moyennant le prix annuel de 50 l. t. (28 mai 1623). — « Affret » fait par Mᵉ Thomas Trenquier, baile des Plans, sous fermierd es droits d'équivalent de la table de Navacelle, ses dépendances et Célas, à Mᵉ Mathieu Boyer, chirurgien et hôte de Navacelle, « luy donnant pouvoir et puissance de vendre et débiter vin en détail et assiette de beuveurs dans son logis, néanlmoingz de tuer et débiter tel bestail, soit gros ou menu, que bon luy semblera.... ». Le bail est de 5 « quartiers » ou trimestres, à raison de 7 l. 10 s. par quartier (2 mai 1623). — Arrentement à mi-fruit fait par Mᵉ Jacques Rieu, hôte d'Uzès, à Louis Bouziges, laboureur de Navacelle (5 juillet 1623). — Décharge de la curatelle des biens de l'hoirie Pierre Brun, de Navacelle, pour Sʳ Jean Brun, teinturier, de Nimes (13 août 1623). — Mariage entre Pierre Brun, tisserand de Navacelle, et Jeanne Verduron, dud. lieu (14 août)

— Testament d'Étienne Chapelier, laboureur du Mas Duprat, paroisse de Saint-Martin de Caremaux, mandement de Bouquet (15 août). — Mariage entre Guillaume Peallet, de Brissac, paroisse de Rousson et Marie d'Olimpes, de La Sorbière, mandement de Servas (20 août). — Obligation pour Antoine Pascal, écuyer, d'Alais (1er septembre 1623). — Lods fait par Antoine Pascal, écuyer d'Alais, pour lui et Jacques Fabre, aussi écuyer d'Alais, comme rentiers de la seigneurie de Navacelle et Brouzet, à Pierre Blanchier, cardeur de Brouzet (1er septembre 1623). — Apprentissage de Marc François, de Navacelle, chez Georges Revergat, tisserand dud. lieu (17 septembre). — Apprentissage de Louis Gueydan, de Suzon, chez Me Pierre Gueydan, cardeur de Navacelle (15 octobre 1623). — Bail de la taille, consenti par MMes Isaac Gueydan et Gabriel Blanchier, consuls de Navacelle, à Barthélemy Agniel, dud. lieu. Il s'agit de la taille à lever sur les réformés, s'élevant à 74 l. 3 s. 5 d. (14 octobre). — Apprentissage de Claude Rossel, du Mas de Calz, paroisse de Navacelle, chez Simon Veyrun, couturier de Saussine, à présent à Seynes (29 octobre). — Délibération de la communauté de Navacelle, prise dans la maison commune, par-devant Me Jean Bouziges, baile. Les consuls sont Isaac Gueydan et Gabriel Blanchier. Ils exposent que « ses jours passés, en la ville d'Uzès, y treuvant le sieur Reboul, receveur du diocèce d'Uzès, luy dict que la cotte dud. lieu, de l'imposition faicte au Pont-Saint-Esprit, l'assiette s'y tenant pendant les derniers mouvemens, se montent 24[?] l., et qne sy promptement on ne luy apportoit lad. somme, il leur feroit continuer le gast et garnison que desja cy-devent il avoit commencé fere contre lad. communaulté. » On décide un emprunt (1er novembre 1623). — Mariage entre Domergue Hubac, tisserand de Brouzet, et Judith Broche, dud. lieu (8 décembre 1623). — Rachat et rémission pour Simon Saint-Martin, travailleur de Navacelle, portant promesse d'acquittement de cotisation pour les consuls dud. lieu (7 janvier 1624). — « Affret » pour Pierre Revergat, hôte de Navacelle, à lui passé par Me Thomas Trenquier, baile des Plans, comme sous-fermier de l'équivalent de la table de Navacelle et ses dépendances. Le baile « a affretté et affrète » Revergat, « luy donnant pouvoyr et puissance fere logis en tenant table et assiette de beuveurs en sa maison, » etc. (14 janvier). — Quittance faite par noble Charles de Bérard, seigneur de Potellières, aux consuls de Saint-Jean de Ceyrargues. Il a reçu d'eux, par les mains du fils de Me Jacques Vignes, baile, et d'un autre habitant de Saint-Jean, 350 l. t. « en trente-deux doublons or Ytalie, quinz escus sol ducatons, cartz d'escus et doutzains » (17 janvier). — Lods fait par Jacques Fabre et Antoine Pascal, écuyers d'Alais, rentiers de la seigneurie de Navacelle, à André Chaber, dud. lieu (17 février 1624). - Testament de Jacques Rieu, sergent de Navacelle (dernier février). — Déclaration de Me Jean Trenquier, notaire des Plans, pour noble Jacques de Sauvages, sieur de Bessas, son beau-frère, habitant de Barjac (4 mars 1624). — Testament de Me Thomas Trenquier plus vieux, notaire des Plans (5 mars) — Délibération des habitants de Saint-Jean de Ceyrargues. Elle est prise « dans la maison d'habitation de Me Jaques Vignes, bailhe, et par-devant luy, ne s'estant il peu acheminer à la place publique...... à cause de l'indisposition de sa personne. » Les consuls sont Pierre Pongy et Pierre Say. « A raison des grandz foules et charges soufertes...... pendent ses derniers mouvemens par le moyen des logemens des gens de guerre ou autrement », il a fallu imposer les habitants, dont quelques-uns ont refusé de payer leur cotisation. De là des procès qu'il faut poursuivre (8 mars 1624). — Testament de Gabriel Duranc, du Mas Chabert, paroisse de Navacelle (22 avril 1624). — Apprentissage d'Antoine Pascal, de Saint-André de Cruzières, chez Me Pierre Verduron, couturier de Navacelle, (21 mai 1624). — Mariage entre Pierre Blanchier, laboureur de Brouzet, et Catherine Bruguier, dud. lieu (25 juin 1624). — Testament de Simon Saint-Martin, travailleur de Navacelle (17 juillet 1624). — Bail à lever deux tailles, fait par MMes Pierre et Louis Bouziges, consuls de Navacelle, à Jean Pagès et Bernard Serguier, dud. lieu (1er août 1624). — Bail à lever la taille royale, fait par les consuls de Navacelle à Barthélemy Agniel, dud. lieu (4 août). — Testament de Pierre Abeille plus vieux, laboureur de Vendras, paroisse de Fons-sur-Lussan (4 septembre 1624). — Testament de Me Jacques Soustelle, habitant de Navacelle (5 septembre). — Quittance pour Claude et Pierre Delort, père et fils, des Fumades, paroisse d'Auzon, avec reconnaissance de dot pour Isabeau Pialet, femme de Me Bertrand Noguier, dud. lieu (12 septembre). — Quittance faite par dom Étienne Baillif, religieux au couvent Saint-Pierre du Pont-Saint-Esprit, comme procureur de dom Étienne Barthelot, aussi religieux, prieur claustral et jadis réfectorier dud. couvent, au prieur de Saint-Pierre de Navacelle et de Saint-Simon de Brouzet, absent, représenté par Jacques Fabre et Antoine Pascal, ses rentiers, pour 60 l., paiement de 3 années d'une pension de 20 l. (9 octobre 1624). — Testament de MrMe Hector de Massouverain, ministre de la parole de Dieu en l'église de Navacelle, habitant de Vias près Florensac (24 octobre).

— Arrentement d'une paire de vaches fait par noble Gabriel de Bérard, sieur de Meyranes, à mi-croît, à Marc et Jean Blanchier, laboureurs de Maruéjols-lez-Vacquières (5 novembre 1624). — Quittance pour « bastiment et appuyage de murailhe » faite à Pierre Gueydan, cardeur à laine de Navacelle (15 décembre 1624). — Quittance d'arrérages de pension faite par Mᵉ Pierre Ducros, docteur et avocat d'Uzès, à Paul Revergat, de Navacelle (4 janvier 1625). — Bail à planter vigne fait par Madeleine Broche, veuve d'Étienne Raoux, de Brouzet (15 janvier). — Transaction entre Jean, Paul et Étienne Cambon, frères, de Navacelle, et Pierre Cambon, leur frère (31 janvier). — Quittance générale entre Guillaume Pelatan, hôte du logis où pend pour enseigne le *Cheval blanc*, à Alais, et François Mathieu, du mas de La Chaussère, paroisse de Saint-Andéol de Clerguemort (25 février 1625). — Arrentement fait par noble Abel de Faucon, écuyer, viguier en la baronnie de Vézénobre, à Jean Guillot, tisserand de Navacelle (6 mars 1625). — Obligation faite par Mᵉ Bertrand Noguier, des Fumades, paroisse d'Auzon, mandement d'Allègre, à noble Jean Aigalier, de Brouzet, pour 100 l. t. (6 avril 1625). — Délibération de la communauté des Plans, prise par-devant Mᵉ Thomas Trenquier, baile. Les consuls sont Philippe Milhasse et Étienne Revergat, « à luy assistant ». Ils exposent que « ses jours passés, leur auroit esté signiffié, de la part des consulz.... de Bourdic, où estoit, comme est encores, logée une compagnie du régiment du sieur d'Aiguesbonnes, led. logement, et comme led. lieu des Plans estoit, par leur ordre, bailhé pour ayde aud. lieu de Bourdic.... » On empruntera 150 l. « pour esviter les despens et ravages qu'ilz sont menassés soufrir... » (9 avril). — Obligation faite par les habitants des Plans à noble Jean d'Aigaliers, habitant de Brouzet, pour 150 l. t qu'ils lui empruntent en vertu de la délibération du 9 avril (10 avril) — Obligation faite par damoiselle Jeanne de Garnier, femme de Mᵉ Jean Boyer, notaire d'Auzon, mandement d'Allègre, à Mᵉ Jean de Garnier, son frère, docteur en droits, juge de Villefort, pour 38 l. t. (10 septembre 1625). — Testament de Mᵉ Léonard Pelet, habitant de Navacelle (12 octobre 1625). — Apprentissage de Jacques Trenchard, de Navacelle, chez Mᵉ Georges Revergat, tisserand dud. lieu (26 octobre). — Quittance de dot faite par Mᵉ Jean Amalric, notaire royal et procureur juridictionnel en la comté d'Alais, à damoiselle Sarah Fayet, sa femme (17 novembre 1625). — Apprentissage de Jean Revergat, de Navacelle, chez Mᵉ Balthazar Carbonnier, maçon dud. lieu (30 novembre).

E. 554. (Registre.) — 106 feuillets, papier.

1483-1496. — Notariat de Nimes. Jean Albenas. — Sur un feuillet de garde une main du XVIIIᵉ siècle a écrit : « Ce Registre a esté relié par ordre de Mgr Charles-Prudent de Becdelièvre, évêque de Nismes. » Fragment de rubrique. — Vente faite par Mᵉ Étienne Potier, notaire du diocèse de Besançon, comme mari de Druyne Lauch, nièce de feu Mᵉ Arnaud Lauch, pelissier de Nimes, à Mᵉ Antoine Dutour, apothicaire de Nimes, *Deturno*, d'une quarterée de vigne située au terroir *del Levando*, pour le prix de 10 florins, le florin valant 15 s. t. (10 novembre 1494). — Achat fait par Vitalis Alméras, fournier de Nimes, à Jean Dombres, *de Umbris*, de Nimes, d'une olivette sise au terroir de Montaury, *in territorio de Montauri, infra menia antiqua ejusdem ville* (19 août 1493). — Achat fait par Pierre Duboy, de Bezouce, à Antoine Jauffred, de Lédenon, d'une petite terre complantée de deux oliviers, située à Lédenon, *loco dicto : A Camp Auriol*, pour le prix de 15 s. t. (12 avril 1494). — Achat fait par Michel Consort, de Nimes, à Auric Solan, de Nages, d'une olivette sise à Nages, *in territorio appellato : A las Condaminas de Soronicis*, avec le cens annuel d'un setier d'orge à payer au chapitre de Nimes (3 janvier 1494 v. s.) — Vente faite par Martin Verneau, de Clarensac, à Antoine Julian, marchand de Nimes, d'une vigne franche et allodiale sise à Clarensac, *in territorio appellato : En Peyrosi* (11 novembre 1494). — Testament de Dominique Joly, de Bezouce (25 avril 1494). — Testament de Mᵉ Bernard Gibert, prêtre et prieur de Gailhan, habitant actuellement Milhau au diocèse de Nimes. Il désire être inhumé au cimetière de Saint-Saturnin de Milhau. Il lègue à l'église de Gailhan, pour l'achat d'une chape, 4 l. t. ; à l'évêque de Nimes, 20 s. t. ; à sa sœur Jeanne, 2 l. t.; à Aigline Aimeric, la moitié d'une maison à Milhau, *in carreria Recta*, plus 10 l. t. ; à Catherine Boissier, le mas de La Bastide, ses dépendances et 6 l. t.; etc. L'acte est passé à Milhau, dans la maison du testateur. Mᵉˢ Louis de Jonquières, licencié de Nimes, Blaise Veyres, Antoine Bertézène, prêtres, sont témoins (6 novembre 1494). — Quittance faite par Mᵉ Gibert, testateur sus-nommé, à Mᵉ Antoine Bertézène, prêtre, pour tout ce qu'il devait à raison de son arrentement du bénéfice de Gailhan (6 novembre). — Mariage entre Vincent de Jacme, de la paroisse de Vieille-Brioude en Auvergne, et Perrette Arnoux, de Nimes (15 octobre 1494). — Vente faite par Mᵉ Antoine Robin, notaire de

Calvisson, à Me Étienne Mineur, notaire de Nimes, d'une maison sise à Nimes, rue de la Fusterie, estimée 45 l. t. (15 janvier 1493 v. s.). — Procuration d'Antoine Trémolet, de Galargues (13 novembre 1493). — Quittance de biens paternels et maternels donnée par Guillaume Pelet, de Fontanès, à Jeanne Dupuy, dud. lieu (10 octobre 1494). — Mariage entre Jean Bruguière, dit Talabot, cordonnier de Nimes, et Aleyssette Delarivière, de Nimes (4 décembre 1491). — Vente faite par Jean Fontayne, de Nimes, à Jean Rosset, d'une cave des Arènes, *videlicet quamdam suam crotam in castro Arenarum Nemausi sitam, et in parte exteriori et subteriori solum et dumtaxat. Et confrontatur cum crota Reynaudi Huetz a borea, et ab oriente cum crota Firmini Reynaudi, a marino cum carreria publica, ab occidente cum crota superiori dicti Fontaine.* Le prix est de 10 florins, valant 6 l. 10 s. de monnaie de France (13 janvier 1491 v. s.) — Mariage entre Antoine Coste et Marquise Gasc, de Saint-Gervasy (6 décembre 1491). — Vente faite par Pierre Chassafieyre, de la paroisse de Saint-Alban au diocèse de Mende, à Guillaume Chassafieyre, de Nimes, d'une maison sise *in suburbibus Nemausi, in carreria Carretarie.* Le prix est de 22 l. 5 s. t. (25 novembre 1491). — Mariage entre Jusquin de Lagarde et Marquise Boyer (10 janvier 1491 v. s.) — Vente faite par Claude Maurand, ouvrier, *brasserius*, de Nimes, à Jean Canonge, autre brassier de Nimes, d'une cave des Arènes, *videlicet quandam ejus crotam sitam in castro Arenarum Nemausi, confrontatam cum crota Maurini Leveti, alias Savoye, ab oriente; cum alteris crotis dicti Maurandi venditoris ab occidente; cum carriera publica que transit, a marino; cum altera parva traversa que non transit, a parte boree, a parte interiori castri predicti Arenarum.* Réservé au sacristain du chapitre de Nimes, sur lad cave, sa directe et un cens de 2 s. 6 d. t. Le prix est de 5 florins et 5 gros d'argent, valant 4 l. 2 s. 6 d. t. (7 mars 1491 v. s.) — Mariage entre Gilles Petit, de Saint-Gilles, et Jacobe Bordier, de Nimes (11 février 1491 v. s.) — Vente faite par Jean Trial, brassier de Nimes, à Claude Maurand, de Nimes, d'une carterée de vigne en plantier, sise au terroir appelé *En Possilhac.* Réservé aux consuls de Nimes, la directe et un cens annuel de 3 d. t. Le prix est de 3 l. t. valant 4 florins (15 mars 1491 v. s.). — Mariage entre Pons Garnier, fournier de Nimes, et Perrette Benoît, de Nimes (11 août 1491). — Donation faite par Me Bernard Gibert, prieur de Gailhan et habitant de Milhau, à son filleul Bernard Boissier (5 novembre 1494). — Achat de cens pour Michel Sage, marchand de Nimes (3 février 1493).— Vente faite par Matheline Lombard, de Parignargues, femme de Me Jean Mercier, maître ès arts de Nimes, de ses droits et actions sur une pièce de terre située à Parignargues, *in loco vulgariter appellato : Al Codolos* (12 novembre 1489). — Prix-fait de la réparation de l'église de Saint-Mamet, fait par Pierre Gaucelin et André Paul, syndics et procureurs de Saint-Mamet, à Me Robert Régis, moine de l'abbaye de Saint-Gilles et prieur de Montpézat. L'église de Saint-Mamet a besoin de grandes réparations, surtout à la toiture. Les consuls et les habitants ne peuvent y mettre la main, à cause de leurs occupations. Ils en chargent Me Robert, moyennant 95 florins valant chacun 15 s. t. L'acte est passé à Nimes, dans la boutique du notaire. Me Mathieu Pichon, notaire de Nimes, Me Grégoire Philippe, notaire de Saint-Geniès de Malgoirès, sont témoins (1er février 1492 v. s.). — Obligation faite par Pierre Donzel, habitant d'Uzès, à Guillaume Boileau, trésorier royal de la sénéchaussée de Beaucaire et Nimes, héritier de feu Claude Fontaine, marchand de Beaucaire, pour 7 l. t. (29 novembre 1493). — Compromis entre noble Pierre de Vézénobre, coseigneur de Boucoiran, et les syndics de Boucoiran, Cruviers et Lascours. Le 17 mai 1488, à Boucoiran, dans le terroir appelé *Le Polverel*, se réunissent noble J. de Vézénobre, fils et procureur de Pierre de Vézénobre, Pierre Cornier et Jean Malachane, syndics de Boucoiran, Guillaume Boyer et Jacques Belœil, *Belhuel*, procureurs de Lascours et de Cruviers. Il y a litige entre les parties au sujet d'une terre du quartier du Polverel, sise entre le pré de Pierre de Vézénobre et le pacage commun du Polverel. Les parties nomment des arbitres qui font une enquête et rendent leur sentence. — Testament d'Antonie Gaudet, femme de Guillaume Poise, *Poysa*, marchand cordier de Nimes. Elle désire être inhumée au cimetière de l'église Sainte-Marie-Madeleine, à Nimes, dans le tombeau de ses parents (6 juillet 1489). — Quittance pour Pons Delmas, meunier de Nimes (26 janvier 1488 v. s.). — Reconnaissance féodale faite par Vitalis Vissac, sa femme Marie de Chases, de Nimes, et Firmin de Chases, majeur de 15 ans, à Me Rolland Capon, bachelier en droits et avocat public des pauvres de Nimes, sous la censive de 10 s. t., pour une cave des Arènes, *videlicet quamdam crotam sitam in castro Arenarum Nemausi, confrontatam cum alea sive carreria publica per qua itur de portali Beati Anthonii versus turrim Vinateriam ab occidente, cum portali Arenarum a borea recto, cum domo sive crota Michaelis Conforti, mac[ella]rii Nemausi ab oriente, cum domo et crota cujusdam nuncupati* Lo Petit Paris *a vento marino* (31 octobre 1488). — Quittance pour

Antonie Barron, veuve de Mᵉ Antoine Aimeric, licencié ès lois de Nimes (29 janvier 1494 v. s.). — Donation faite par Guillaume Aimeric, fils donataire de feu Mᵉ Antoine Aimeric, licencié ès lois de Nimes, à Antoine Delacroix, marchand de Nimes, fils d'Antonie Barron, veuve d'Antoine Aimeric (29 janvier). — Appel de François Dubourg, boucher d'Uzès, représenté par Mᵉ Jean Julian, licencié ès lois et avocat au présidial, par-devant Mᵉ Gabriel de Laya, docteur ès lois, commissaire aux causes de la cour du sénéchal (4 décembre 1495). — Vente faite par Étienne Barthélemy et Catherine Cobre, mariés, de Sanilhac, et consorts, à noble Jacques de Labaume, *de Balma*, seigneur de Labaume, habitant de Sanilhac, d'une maison avec cour sise à Sanilhac, moyennant le prix de 5 florins valant chacun 15 s. t. (11 février 1492 v. s.). — Vente faite par Pierre Rocayrols, citoyen de Nimes, à Euric Pascal, jardinier de Nimes, d'une maison sise *in carreria de Malbet, alias Jusataria, confrontatam cum carreria publica a borea, cum dogua muri ville... ab occidente, cum domo et curte magistri Johannis Albenacii, notarii subsignati, ab oriente et a marino.* Réservé 8 s. t. de cens au chapitre de Nimes. Le prix est de 21 l. t. valant 20 s. (30 avril 1493). — Acapte fait par noble Gaucelin de Ganges, de Galargues-le-Monteux, à Mᵉ Antoine Girot, lapicide de Nimes, d'une terre sise à Nimes, *in territorio appellato del Levando* (29 septembre 1492). — Reconnaissance féodale de Mᵉ Antoine Girot à noble Gaucelin de Ganges (29 septembre). — Mariage entre Antoine Bosquet, laboureur de Saint-Gilles, et Marguerite Chier (28 octobre 1492). — Mariage entre Jean Chalaman, de Nimes, et Marguerite Samald (9 mai 1493). — Mariage entre Mᵉ Guillaume Poise, *Poyssa*, cordier de Nimes, et Catherine Cabanis (15 janvier 1492 v. s.). — Cession faite par noble Jean Alamand, fils de feu noble Taneguy Alamand, de Marguerittes, à Pierre Alrigue, sa mère, femme de Guillaume Alban, d'une maison sise à Marguerittes (3 février 1492 v. s.). — Vente faite par Vitalis Alméras, fournier de Nimes, à Antoine Prades, de Caveirac, d'une vigne sise à Caveirac, *in territorio appellato* : *Sus la Calm*, franche et allodiale, pour le prix de 3 l. 15 s. t. (3 avril 1495). — Achat pour Pierre Ducamp, d'Aubarne, du tiers des biens de feu Étienne Ducamp, sis à Aubarne (20 octobre 1495). — Achat pour Jean et Jean Carbonnier, père et fils, de Nimes, d'une terre complantée de vigne et d'oliviers, contenant 2 carterées 1/2, située *in territorio appellato* : Aulx Arquiers, *retro Sanctum Baudilium*. Le prix est de 15 florins valant 15 s. t. (13 novembre 1495). — Mariage entre Brengon Volontat et Louise Boisse, habitants de Nimes (24 janvier 1495 v. s.). — Achat fait à Antoine Dalena, de Marguerittes, par Jean Audemar, de Cabrières, d'une vigne franche et allodiale sise à Marguerittes, *in territorio appellato* : *Al Pontelh*, contenant 1 carterée, pour le prix de 5 florins (22 février 1495 v. s.). — Achat fait par Mᵉ Jean Bodet, prêtre de Nimes, de 2 carterées de vigne complantées d'oliviers, situées à Nimes, *in territorio appellato* : *En Megauria*, franches et allodiales, pour le prix de 38 florins, valant 15 s. t. (24 mai 1496). — Échange entre noble Philippe Fornier, seigneur de Bellegarde, habitant de Beaucaire, et Antoine Fraysse, de Bellegarde (23 juillet 1495). — Obligation faite par Antonie Barron, mère d'Antoine Delacroix, marchand de Nimes, à Antoine des Brosses, *de Las Brossas*, marchand de Montpellier, pour 135 ducats d'or. Antoine Delacroix était allé à Alexandrie, depuis deux ou trois ans, à bord d'un navire dont le patron était Étienne d'André, de Montpellier. A Alexandrie ou pendant le voyage, il avait emprunté d'Antoine des Brosses 135 ducats d'or, suivant une lettre de change par lui remise aud. des Brosses. Il n'a pu encore le rembourser. Sa mère, par l'entremise de Guillaume Deleuze et d'Antoine Puget, marchands de Nimes, garantit lad. somme à des Brosses (18 septembre 1494). — Obligation de 20 écus d'or à la couronne, valant 35 s., pour Mᵉ Louis Peladan, de Saint-Geniès de Malgoirès (17 octobre 1495).

E 555. (Liasse.) — 1 cahier, 22 feuillets, papier.

1478-1498. — Notariat de Nimes. — Claude Amellier. — Testament de Mᵉ Guillaume Rossière, prêtre de Marguerittes (pour le début seulement) (5 juillet 1495). — Vente faite par Mᵉ François Gleyson, licencié ès lois de Nimes, comme procureur de Jean Reynaud, habitant de Beaucaire, à Rollet Davic, bourgeois, d'une maison sise à Nimes, *in carreria appellata* : *de Malestrena, confrontatam a solis ortu cum carreria Recta, tendente de vico sive cantono furni magistri Johannis Catrebar, notarii, ad curiam domini senescalli, et a solis occasu cum domo heredum Gabrielli Morerii condam, mercatoris*, etc. Le prix est de 31 florins, valant 15 s. t. (13 janvier 1497 v. s.) — Mariage entre Claude de Sala, cultivateur de Marguerittes, et Florette Viadier, d'Aiguesvives (22 novembre 1492). — Vente faite par Pierre Portalis, marchand de Nimes, à Grégoire Arnaud, laboureur et nourrisseur, *nuriguerio*, de Marguerittes, d'une vigne franche et allodiale sise au terroir de Saint-Gervasy, *loco dicto* : Aux Agulhons.

La contenance est d'une carterée et demie, et le prix de 8 florins d'argent, valant 15 s. t. (12 avril 1498). — Testament de Pierre Dufour, de Caveirac (29 mai 1498). — Mariage entre Jean Alumeys, de Florac, habitant Nimes, et Jeanne Paludelle, du diocèse de Viviers (3 février 1489 v. s.). — Reconnaissance faite par Jean Sudre, cultivateur, habitant la bourgade de La Madeleine, hors les murs de Nimes, à Mᵉ Léonard Deleuze, licencié ès lois de Nimes, tuteur des enfants de Mᵉ Laurent Texier, quand vivait licencié ès lois de Nimes et son gendre. Il reconnaît tenir en emphytéose une terre autrefois complantée en vigne, sise au terroir de Nimes, *loco dicto* : *En Agels* (31 décembre 1492). — Testament de Pierre Marinhargues, de Solorgues, paroisse de Nages (9 juillet 1478). — Mariage entre Robert Ostal, laboureur de Nimes, et Catherine Albaret, du diocèse de Mende (6 novembre 1496).

E. 556. (Registre.) — 217 feuillets, papier.

1591. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Obligé ou obligation pour sire Jean Gueyssac, marchand de Nimes, contre Jean Bouzanquet, de Caveirac (12 mars 1591). — Arrentement fait par noble Pierre de Langlade, habitant de Caveirac (12 mars). — Quittance faite par Raimond de Bonnet, capitaine, habitant de Nimes (15 mars). — Accord entre damoiselle Marguerite de Brueys, femme de noble Louis d'Arbaud, de Nimes, et Alayssette Privat, de Caveirac (19 mars). — Obligé pour Mᵉ Michel de Monègues, premier et plus ancien chanoine de l'église cathédrale de Nimes, contre Jacques Gardiol, dit Borye, porteur ordinaire de Nimes (21 mars). — Échange entre sire Étienne Pélissier, marchand de Clarensac, et Vidal Vanel, de Caveirac (8 avril 1591). — Quittance faite par Mᵉ Barthélemy Servel, praticien, greffier de la cour ordinaire de Calvisson (10 avril). — Testament de Vincent Pépin, laboureur de Caveirac (14 mai 1591). — Achat fait à Firmin Coste, laboureur de Caveirac, par noble Pierre de Robert, écuyer, seigneur de Caveirac (15 mai). — Acte de dépôt contenant obligation pour Mᵉ Jacques Cassagnes, trésorier et receveur ordinaire du domaine du Roi en la sénéchaussée de Beaucaire et Nimes, contre sire Jean André, dit Radel, bourgeois de Nimes (4 juin 1591). — Délibération des habitants de Caveirac au sujet de la garde des vignes et des raisins pendants. Sire Pierre Prades est baile, Jean Razoux et Jacques Corbet sont syndics (10 août 1591). — Bail de la garde des raisins à Caveirac (18 août). — Procuration donnée par sire Guidon Gras, marchand de Nimes, à Mᵉ François Odoul, notaire et régent d'Uzès (24 août). — Rémission de décret pour sire Pierre Fontanieu, marchand de Nimes. L'acte est passé à Langlade, en présence de Mᵉ Jean Bruguier, y « demeurant pour maistre d'escolle » (29 août). — Testament de Marie Duchamp, fille de Mᵉ Guillaume Duchamp, quand vivait notaire de Nimes. Elle lègue aux pauvres de l'église réformée de Nimes 1 écu sol (2 septembre 1591). — Quittance faite par Mᵉ Guillaume Brun, maître d'hôtel de haut et puissant seigneur Geoffroi-Hector de Peyne, d'Avignon, à Mᵉ Pierre de Chambrun, seigneur de Tampery, docteur en médecine, habitant de Marvejols en Gévaudan. Il s'agit de 50 écus à 60 s. pièce, prêtés par Mᵉ de Peyne à M. de Chambrun (6 septembre). — Achat de vin pour Mᵉ Jacques Cassagnes, conseiller du Roi, trésorier et receveur ordinaire de son domaine en la sénéchaussée de Nimes. Un vaisseau et demi de vin sont payés à raison de 10 écus le vaisseau (9 septembre). — Testament de Mᵉ Robert Guiraud, cordonnier de Nimes (11 septembre). — Quittance faite par sire Antoine Dumas, marchand de Montpellier, à sire Antoine Faulquier, bourgeois de Nimes. Le premier est fermier principal du droit de l'équivalent du diocèse de Nimes. Le second est sous-fermier dud. droit pour les années 1590 et 1591 dans la viguerie de Nimes. Il paie 101 écus 2/3, pour parfait paiement des 2440 l. à quoi se montent les deux années du droit (28 septembre). — Quittance faite par sire Antoine Dumas, marchand de Montpellier, à Nadal Donzel, écuyer, du Pradel, de 256 l. 10 s. pour parfait paiement des 2500 l. t. contenues en l'arrentement consenti par led. Dumas et Gilles Duranc, fermiers principaux de l'équivalent des diocèses de Nimes, Uzès, Viviers et Mende, de 1589 à 1591, pour la ferme de la ville et viguerie d'Alais, à Jacques Locques, Jean Fages jeune et damoiselle Marguerite de Freton, veuve d'Alzias Dumas (1ᵉʳ octobre 1591). — Quittance faite par Mᵉ Jean Montbel, notaire de Nimes, à Mᵉ Antoine Pastre, notaire d'Aimargues, et à son frère (3 octobre). — Apprentissage de Jacques Boude, fils de Pierre Boude, marchand de Nimes, chez Mᵉ Domergue Bessède, chaussetier de Nimes (3 octobre). — Obligé pour sire Abram Cabiron, marchand de Nimes (9 octobre). — Échange entre sire Pierre Prades, baile de Caveirac, et Firmin Picard, laboureur de Langlade (11 octobre). — Délégation pour sire Antoine Seguin, baile de Clarensac (13 octobre). — Arrentement fait par noble Jean de Brueys, sieur de Camprieu, du Vigan, comme procureur de damoiselle Françoise de Ferrand, sa mère, et agissant encore pour damoiselle Jeanne de Ferrand, sa tante, à sire Antoine Faulquier, bourgeois de Nimes, d'une

maison sise à Nimes, rue de la Madeleine. Le bail est de 3 ans et le prix de 33 écus 1/3, payables par quartiers (16 octobre). — Quittance pour Jean Razoux et Jacques Corbet, consuls de Caveirac, à eux faite par sire Pierre Prades, de Caveirac, pour 90 l. t. que la communauté devait à noble François de Calvière, sieur de Boissières (21 octobre). — Partage entre Roland et Claude Servière, d'une part, et Pierre Servière, d'autre, tous de Caveirac (3 novembre 1591). — Sous-arrentement, « soubz-affrectz », fait par Jean Malinhan, laboureur de Caveirac, comme sous-fermier du droit de l'équivalent de Caveirac, à Roland Servière, dud. lieu. Il s'agit de la « chair et poyson tant fres que sallé, que se pourra vandre et débiter aud. lieu. » Le bail est de 3 ans, et le prix annuel de 10 l. t. (3 novembre). — Bail du four de Caveirac, fait par le syndic Firmin Girard à Guérin Carbonnel, dud. lieu (4 novembre). — Vente faite par Mᵉ Antoine Pascal, praticien, de Nimes, à sire Arnaud Gaubin, hôte *des Arènes* de Nimes, des fruits et usufruit de trois pièces de terre (5 novembre). — Arrentement fait par Mᵉ Étienne Demérez, notaire de Nimes, comme procureur de frère Pierre Frelon, docteur en théologie, vicaire et provincial des couvents des Carmes de Languedoc, à Guillaume Fabre, laboureur de Saint-Bonnet, de l'olivette du couvent des Carmes de Nimes, sise à Saint-Bonnet (9 novembre). — Quittance pour Mᵉ Barthélemy Dolhadeau, notaire de Boucoiran (12 novembre). — Obligé pour Jean Galician, maître-ouvrier « en la monoye » de Montpellier, habitant de Vauvert (23 novembre). — Délibération des consuls et habitants de Manduel au sujet de la levée des tailles. L'assemblée a lieu « dans le four commun ». Les consuls sont Pierre Arnac, Vidal Bérard et Durand André (24 novembre). — Obligé pour Mᵉ Jacques Veiras, docteur en médecine de Nimes (24 novembre). — Achat pour Claude Baconnier, baile de Manduel (24 novembre). — Obligé pour Mᵉ Jacques Crozet, tisserand de cadis, de Gajan (8 décembre 1591). — Accord entre noble Jacques de Trois-Émines, fils et héritier de feu noble Tristan de Trois-Émines, habitants de Nimes et d'Aimargues, et sires Mathieu et Jacques Sigalon frères, de Nimes (21 décembre). — Testament de Louis Armand, laboureur de Nimes (23 décembre). — Accord entre Mᵉ Jean Bertous, chapelier de Nimes, et Pierre Fines, fils de feu Mᵉ Claude Fines, quand vivait ministre en l'église de Caveirac (26 décembre). — Arrentement fait par Mᵉ Jean Montbel, notaire de Nimes, à Claude de Lafaye, écuyer, de Nimes (30 décembre).

E. 557. (Registre.) — 402 feuillets, papier.

1592. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Mariage entre Mᵉ Pierre Galafrès, praticien de Nimes, et Jeanne Maurice, de Nimes (2 janvier 1592). — Achat fait à sire Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi en la sénéchaussée de Beaucaire et Nimes, habitant de Nimes, par Mᵉ François Foulc, greffier de Nimes, d'une terre et d'une olivette sises à Saint-Gervasy (11 janvier). — Mariage entre Mᵉ Jean Cazalis, boulanger de Nimes, et Marie Rolland, de Clarensac (13 janvier). — Prix-fait passé par Mᵉ Pierre Lombard, pelissier de Nimes, à deux maçons, pour « luy barder sur bois la boutique dud Lombard ou dessus d'icelle et de sa maison » (18 janvier). — Bail en paiement pour sire Jean Deyron, bourgeois de Nimes (24 janvier). — Achat pour noble Nicolas de Calvière, seigneur de Saint-Côme, représenté par damoiselle Marie de Juery, veuve de noble François de Calvière, sieur de Boissière, sa belle-fille (29 janvier). — Obligé de sire Jean Cabiron, marchand de Nimes, à Mᵉ Claude de Blisson, docteur et avocat de Nimes (30 janvier). — Arrentement fait par frère Simon Pibre, gardien des Cordeliers de Pézénas, à Pierre Dumas, marchand de Nimes, des prieurés de « Murs et Sainct-Aullarye », situés dans le diocèse de Nimes. L'acte est passé à Nimes, dans le logis de *la Pomme*. Noble Antoine de Montalieu, coseigneur de Caveirac, est témoin (7 février 1592). — Arrentement fait par Mᵉ Étienne Demèrez, notaire de Nimes, comme procureur du vicaire général des couvents des Carmes en Languedoc, d'une terre dépendant du couvent de Nimes et sise à Marguerittes (7 février). — Achat fait à Mᵉ Louis de Recolin, conseiller du Roi à Nimes et au parlement d'Orange, par sire Arnaud Gaubin, hôte du logis *des Arènes*, à Nimes, de deux vignes (9 février). — Affranchissement de censive et directe fait par noble Jacques de Trois-Émines, de Nimes, en faveur de sire Jean Chantozel, bourgeois de Nimes (10 février). — Délibération des consuls et habitants de Manduel. On s'assemble dans la maison commune, par devant sire Claude Baconier, baile. Les consuls sont Pierre Arnac, Vidal Ébrard et Durand André. M. Rozel, lieutenant principal en la sénéchaussée, leur a signifié une ordonnance portant révocation d'exemption de logements de soldats, de contributions extraordinaires, etc., obtenue par lui du duc de Montmorency, gouverneur de Languedoc. Ensuite ils ont été requis de pourvoir au service divin et d'avoir un prêtre. Ils en ont

trouvé un à 18 l. par mois. L'assemblée approuve leur choix, et décide d'emprunter 120 l. pour les gages dud. prêtre. Elle décide de défendre contre M. Rozel (23 février). — Quittance pour damoiselle Marie de Juery, dame de Lagarde et de Boissières, veuve de noble François de Calvière, seigneur de Boissières (5 mars 1592). — Bail de la garde du terroir et des fruits de Caveirac. Fermin Guirard et Jean Paulc sont consuls (13 mars). — Achat de l'enseigne de *la Tourmagne*. Antoine Ricard, hôte de Nimes, sachant que feu son beau-père Fermin Veyras avait le droit de « tenir et dresser en la présant ville l'enseigne appellée de Touremagne, pour icelle poser et mestre.... où bon luy sembleroict, ... pour avoir acquis icelle faculté et liberté des consuls.... », vend led. droit à sire Pascal Robert, hôte du logis de *la Tourmagne*, moyennant 2 écus sol, valant 6 livres (18 mars). — Mariage entre Jean Clauzel plus vieux, de Manduel, et Isabelle Gaussand, dud. lieu (20 mars). — Rémission faite par Pons Amphoux et Antoine Marines, consuls de Beauvoisin, à Michel Romieu, dud. lieu, de plusieurs décrets obtenus contre des particuliors par un exacteur des tailles (7 avril 1592). — Arrentement fait par Mᵉ Philippe Hayroux, chanoine et archidiacre de la cathédrale de Nimes, prieur de Caveirac, à Pierre Dumas, marchand de Nimes, de la moitié des fruits décimaux du bénéfice de Caveirac. Le bail est de 4 ans, moyennant le prix annuel de 240 l. t. et 12 cannes d'huile. Outre la moitié des fruits décimaux, le bail comprend « l'entière portion des agnelz, leyne, chenèvre, huille », terres, propriétés et moulin à huile du prieuré (7 avril). — Testament de Raimond Gastail, laboureur de Caveirac (22 avril) — Échange entre Antoine de Ravanel. écuyer, de Manduel, et Antoinette Issart, veuve de Bertrand Combe, dud. lieu (23 avril). — Association et compagnie entre sires Jean Tourel et Jacques Sigalon, marchands teinturiers de Nimes (27 avril). — Quittance faite par Mᵉ Jean de Fazandier, docteur et avocat de Nimes, suivant délégation à lui donnée par noble Louis de Ventilhac, écuyer, seigneur de Liouc et des Baux à Antoine Auriol, marchand de Sommière (29 avril). — Mariage entre Jean Maruéjols, laboureur de Ners, et Catherine Servière, de Caveirac (6 mai 1592). — Achat de censive fait par Jean Cabiron, marchand de Nimes, de noble Jacques de Trois-Émines, habitant de Nimes et d'Aimargues (11 mai). — Bail de la garde du terroir de Langlade, fait par les consuls Fermin Picard et Michel Dortos à Jacques Cardenoux, de Caveirac (18 mai).— Testament d'Étienne Fabre, laboureur de Fons (21 mai). — Quittance contenant cession et rémission pour sire Jean Brunet, orfèvre de Nimes (6 juin 1592). — Mariage entre Jean Nicot, de Boissières, et Madeleine Bruguière, de Saint-Dionisy, protestants (21 juin). — Achat pour noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac (22 juin). — Prix-fait baill à trois maçons de Nimes par Mᵉ Pierre Lombard, pelissier, pour « fere et édiffier dans sa maison, et audessus du bardat sur bois, et du cousté du marin, ung esguier de la grandeur, haulteur et vollonté dud. Lombard. » Ils promettent « fornir toute la mattière quy y sera neccessere, tant pierre de taille que autre, ensemble la chaus et sable, et aussy les canons d'eiguier servans à recuellir l'eau d'icelluy long la murailhe de lad. maison jusques à terre, dans laquelle feront ung cros de quatre pans de largeur et profondeur pour recuellir l'eau dud esguier. » Le prix est de 26 l. t. (4 août 1592). — Testament de Mᵉ Raimond Valette, docteur et avocat d'Alais, habitant Nimes. Il désire être inhumé « à la discrétion de son héritier et autres siens amis » (19 août). — Arrentement fait par François de Barrière, seigneur de Nages (21 août). — Quittance contenant rémission faite par les consuls de Beauvoisin Pons Amphoux et Antoine Marines (25 août). — Bail de bêtes à laine et de chèvres fait par sire Jean Deyron, bourgeois de Nimes, à Jean Gardies, laboureur de Nimes (25 août). — Achat fait par Mᵉ Antoine de Malmont, conseiller du Roi et juge magistrat au présidial de Nimes, à Mᵉ Paul Chantal, tisserand de cadis de Nimes (25 août). — Obligé pour Mᵉ Jacques Cassagnes, trésorier, de Nimes (28 août)). — Testament d'Étienne Boissier, laboureur de Langlade (17 septembre 1592). — Bail d'une terre fait par les consuls de Caveirac Fermin Guirard et Jean Paul (20 septembre). — Achat pour Mᵉ Antoine Gally, docteur et avocat de Nimes (22 septembre). — Obligé pour Mᵉ Antoine Vidal, praticien de Nimes (23 septembre). — Obligé pour Mᵉ Pierre Pouzol, notaire de Bagnols et greffier du greffe criminel, habitant Nimes (26 septembre). — Arrentement fait par dame Françoise de Sarras, femme et procuratrice de M. Pierre Rozel, premier président à la cour des Aides de Montpellier, à Mᵉ André Garnier, prieur de Manduel. d'une maison sise à Manduel, sur la place. Le bail est de 2 ans, moyennant le prix annuel de 25 l. t. (30 septembre). — Obligé pour Mᵉ Arnaud Guiran, greffier de Nimes (4 octobre 1592). — Testament de sire Louis Borride, marchand de Nimes (10 octobre). — Obligé de 333 écus 1/3 sol, faisant 1000 livres, pour M. Tristan Delacroix, conseiller au présidial de Nimes, contre M. Pierre Rozel, premier président à la cour des aides de Montpellier, représenté par sa femme, dame Françoise de Sarras (17 octobre). — Achat fait au premier président Pierre

Rozel, représenté par sa femme Françoise de Sarras, par le conseiller Tristan Delacroix, d'une vigne sise au quartier de Grézan appelé Hodonelz, franche et allodiale, contenant 1 carterée, moyennant 300 l. t. reçues en doubles sols parisis (17 octobre). — Quittance entre Pierre Arnac, Vidal Bérard et Durand André, consuls de Manduel pour l'année précédente, et Mᵉ André Granier, vice-prieur de Saint-Geniès de Manduel, dépendant du chapitre de Saint-Ruf de Valence. Les consuls ont été satisfaits de son service divin. Ils avaient « faict arrester la somme de 50 escus entre les mains du cappitaine Claude André,... rentier du petit disme », à raison de ce service obligatoire. Ils promettent faire tenir quittes Granier, le chapitre et le capitaine, « se despartant d'icelle arrestation ». Les parties se donnent décharge réciproque après liquidation et remise de pièces (18 octobre). — Achat de tournesol fait par sire Abram Cabiron, marchand de Nimes, à Jacques Grevollet, de Galargues-le-Monteux. Il s'agit de « deux quintalz de tournesoul en drappeau bon et marchand. » Le prix est de 12 l. le quintal. La livraison aura lieu fin août (23 octobre). — Testament de Louise Margarot, de Caveirac, veuve de Claude Coste (25 octobre). — Bail du four de Caveirac. Les consuls sont Pierre Moynier et Fulcrand Dufour (7 novembre 1592). — Apprentissage de Denis Debournes, de Nimes, chez MMᵉˢ Claude et Pierre Chavin, tailleurs et couturiers de Nimes (11 novembre). — Testament de damoiselle Léonarde de Baudan, veuve de M. Guérin de L'Euzière, conseiller au présidial de Nimes. Elle appartient à la religion réformée et lègue 25 l. t. aux pauvres du Consistoire. Jean Pistorius, fils de Mᵉ Chrétien Pistorius, régent du collège de Nimes, et de feu damoiselle Claude de Tuffan, fille de la testatrice, son « felezon » ; Jeanne de Cassagnes, sa filleule, fille de Mᵉ Jacques de Cassagnes, trésorier du domaine du Roi, et de damoiselle Marie de Tuffan, sa fille, reçoivent des legs. Son héritière universelle est Marie de Tuffan (27 novembre). — Testament de damoiselle Pierre du Ranc, veuve de noble Jean de Carles, seigneur de Caveirac, protestante. Ses filles sont Françoise et Isabeau de Carles. Hélix de Terrous est fille de noble Antoine de Terrous et de Françoise de Carles. Son héritier universel est Antoine de Robert, « son felezen et filleul », fils de Pierre de Robert et de Françoise de Carles. L'acte est passé au château de Caveirac, en la « chambre qu'est au bout des degrés, près du lit où lad. testatrice estoit gissante » (1ᵉʳ décembre 1592). — Apprentissage de Jean Cardenoux, de Caveirac, chez Mᵉ Jean Razoux, cardeur dud. lieu (19 décembre).

E. 558. (Registre.) — 358 feuillets, papier.

1593. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Arrentement fait par Adam Rolland et Jacques Gautier, consuls de Clarensac, de « tous le droict qu'ilz ont accoustumé prandre, et les autres consulz sy-devant, aulx fossés des murailles dud. lieu, autrement appellés : *La Cousieyre.* » Le bail est d'un an, moyennant le prix de 18 l. 10 s. t. (17 janvier 1593). — Achat pour Étienne André, procureur juridictionnel en la baronnie de Manduel (21 janvier). — Obligé pour M. Daniel de Calvière, conseiller du Roi, juge criminel au sénéchal (22 janvier). — Obligé pour Barthélemy Suriant, marchand de Nimes, contre Louis Barthélemy, marchand de Berre en Provence (22 janvier). — Testament de Rolland Roux, laboureur de Caveirac (3 février 1593). — Bail à planter vigne consenti par Étienne Beuf, capitaine, de Nimes (9 février). — Testament de Jean Puech, laboureur de Manduel (11 février). — Arrentement fait par Mᵉ Jean Montbel, notaire de Nimes, à sire Jacques Privat, potier d'étain de Nimes, des « membres de sa maison d'habitation, sçavoir est : la salle d'icelle ; item, ung petit réduit près l'entrée de lad. salle et aussy ung petit membre où il y a cheminée, qu'est au dessoubz du colombier ; plus ung debas d'icelle maison, sçavoir celluy qu'est dessoubz la chambre des hoirs de feu Gabriel Prades, joignant le porge. » Le bail est de 2 ans, pour le prix annuel de 25 l. (15 février). — Cession faite par Abram Cabiron, marchand de Nimes, de sa moitié de l'arrentement du bénéfice de Calvisson. Il a « employé plusieurs sommes et deniers en achept de marchandizes, pour icelles fere conduire, pour les vendre et débiter, tant en la ville de Lion que alieurs, et... à ces fins n'a moien de pouvoir vacquer en autres affaires qu'il a au présant pays » (15 février). — Apprentissage de Jean Sorbière, de Saint-Ambroix, chez Jean Cabiron, marchand de Nimes, « pour luy apprandre l'estact de marchand » (22 février). — Obligé pour Claude Baconnyé, baile de Manduel (25 février). — Cession et rémission pour noble Jacques de Lageret, sieur de Caissargues, habitant de Nimes (1ᵉʳ mars 1593). — Cession et rémission pour Mᵉ Jean de Boetier, greffier de Nimes (1ᵉʳ mars). — Arrentement fait par Mᵉ Pierre Rogier, prieur des Plans, habitant de Nimes, à Mᵉ Jacques Desplans, praticien d'Anduze, de son bénéfice, pour un an, moyennant 50 écus sol (5 mars). — Arrentement fait par Mᵉ Tannequin Guillaumet, chirurgien de Nimes (5 mars). — Testament

d'Antoine Servière, laboureur de Caveirac (14 mars). — Quittance pour Mᵉ Robert Tinellis, notaire de Nimes. Il avait « bailhé » son fils Jean au marchand Jacques Cabiron « pour luy apprendre l'estat de marchant mercier. » Jacques étant mort avant le terme de l'apprentissage, le jeune homme ne put l'achever. C'est entre les mains de Jean Cabiron, aussi marchand, frère du défunt, que le notaire Tinellis se libère de ce qu'il restait devoir, soit 16 écus pour le principal, dommages et intérêts demandés par l'hoirie, et 2 écus « pour la moitié des quatre escutz promis à la femme dud. feu sire Jacques Cabiron par led. contract d'aprantissage » (16 mars). — Prix-fait pour sire Jean Maumèjan, marchand de Nimes Deux maçons de Nimes lui construiront « une maison hors la.... ville, joignant sa caulquière » (29 mars). — Prix-fait pour David Bouzanquet, de Caveirac (1ᵉʳ avril 1593). — Mariage entre sire Abram Cabiron, marchand de Nimes, et Suzanne de Chantozel, fille de feu sire Jean Chantozel, bourgeois de Nimes. Ce mariage est protestant (8 avril). — Testament de Delphine Huguet, veuve d'Étienne Sollier, laboureur d'Uzès (11 avril). — Apprentissage de Jacques du Puget, de Montpellier, chez sire Laurent Salveton, « merchant borgeois » de Nimes, pour apprendre l'état de mercier (16 avril). — Obligation pour sire Jean Tournier, marchand drapier de Nimes (16 avril). — Obligé pour Mᵉ Antoine Amarine, couturier de Beauvoisin (20 avril). — Cession et rémission pour Mᵉ Jean Ursy, notaire de Nimes (29 avril).— Échange entre sire Firmin Raspail, bourgeois de Nimes, et Mᵉ Pierre Durant, maréchal, de Manduel (1ᵉʳ mai 1593). — Cession faite à sire Claude Amalric, baile de Redessan, par Mᵉ Jean Ursy, notaire de Nimes (4 mai). — Obligé pour M. Jacques Cassaignes, trésorier du roi à Nimes, contre Jean Amalric, baile de Jonquières (4 mai). — Obligé pour sires Pierre et Jean Tournier, marchands drapiers de Nimes, contre Jean Guyon, de Sernhac (28 mai). — Obligé pour Pierre Lanhon, dit Bernique, hôte du Cailar (30 mai). — Accord entre Mᵉ Mathieu Suchet, notaire de Nimes, et Catherine Odo, veuve de Mᵉ Jacques Laubert, praticien de Nimes (2 juin 1593). — Bail à garder le terroir de Langlade, passé par les consuls Jean Dufesc et François André (8 juin). — Quittance faite par Mᵉ Claude Jouvenet, hôte du logis *des Balances*, de Nimes (12 août 1593). — Achat pour sire Pierre Prades, baile de Caveirac (15 août). — Arrentement fait par sire Jean Deyron, bourgeois de Nimes, des terres qu'il possède à Marguerittes (18 août). — Quittance pour Mᵉ François Foulc, greffier de Nimes (20 août). — Quittance pour sire Jean Tourrel, teinturier de Nimes (7 septembre 1593). — Testament de Jean Maruéjols, de Saint-Dionisy (11 septembre). — Donation pour sire Guillaume Sellon, marchand apothicaire de Nimes (13 septembre). — Testament de Jacquette Trescol, veuve d'Antoine Carbonnié, de Manduel (31 septembre). — Partage entre Jean et Louis Pauc, de Caveirac (2 octobre 1593). — Prix-fait pour Vidal et Jean Vanel, frères, de Caveirac, comme rentiers des biens de Drivette Coste. Il s'agit d'édifier, « dans la jasse et pallière de lad. Coste, ... deux arcz de pierre .... pour pourter les couvers de lad. pallière....., avec les encoulles desd. arcz » (10 octobre). — Apprentissage d'Étienne Alonget, de Moussac, chez Mᵉ Abram Mazel, tisserand de cadis de Nimes (12 octobre). — Testament de Pierre Bertandon, laboureur de Manduel (14 octobre). — Bail à arpenter le terroir de Manduel, fait par les consuls Teissier, Ginoux et Villar, à Mᵉ Noé Poulon, arpenteur de la paroisse de Thines en Vivarais (18 octobre). — Accord entre Mᵉ Paul Nicot, couturier de Nimes, et André Malignan, laboureur de Saint-Dionisy (22 octobre). — Cession et rémission faites par noble Jean de Percet, écuyer, de Nimes, à Jean Tourret, de Clarensac (5 novembre 1593). — Achat pour le capitaine Toussaint Goiran, de Redessan (10 novembre). — Testament de Martin Batte, laboureur de Manduel (15 novembre). — Mariage entre Jean Lombard, de Bellegarde, et Marguerite Portes, de Redessan (17 novembre). — Obligé pour noble Pierre de Robert, écuyer, seigneur de Caveirac, contre Jean Malignan, dud. lieu (14 décembre 1593). — Achat fait à Mᵉ Robert Tinellis, notaire de Nimes, par Mᵉ Bauzille Fontfroide, greffier, de Nimes, d'une terre à Marguerittes (15 décembre). — Testament de damoiselle Marguerite Boudet, femme de Mᵉ Jean de Bosquier, docteur et avocat de Nimes (25 décembre). — Délibération des habitants de Caveirac. Les consuls sont Claude Privat et Jean Vanel. Il s'agit de « pourvoir au louage et entretènement d'ung mestre d'escolle pour instruire et enseigner leur jeunesse. » Fermin Guirard est baile. Il recueille les opinions de chacun. C'est Blaise Molézan qui se fait l'interprète de tous. Les gages du maître d'école devront être payés par tous les habitants au sol la livre (26 décembre).

E. 559. (Registre.) — 450 feuillets, papier.

1594. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Le premier et le dernier feuillets de garde portent un compte de maçonnerie : « Premièrement, avons faict deulx cannes de murailhes à la tour, comprins une

porte de pierre de talhe et une fenestre aussy de pierre de talhe, de quatre buges. Et avons aussy faict couvrir lad. tour... » — Rubrique des actes. — Délibération des habitants de Redessan. Claude Amalric est baile. Pierre Brun et Esprit Portes sont consuls. Il s'agit du bail des tailles, de l'arrentement du domaine de l'hôpital, de rebâtir la maison de l'hôpital, qui est ruinée, du bail du four, etc. (2 janvier 1594). — Bail des tailles de Redessan, pour Mᵉ Arnaud Guiran, greffier de Nimes (2 janvier). — Bail de la reconstruction de la maison de l'hôpital de Redessan, pour Simon Fajon, dud. lieu (2 janvier). — Arrentement du domaine de l'hôpital de Redessan, pour Julien Amenier, dud. lieu (2 janvier). — Bail du four de Redessan, pour Jean Couderc, dud. lieu (2 janvier). — Bail de la forge de Redessan pour Jean Chambre, maréchal, dud. lieu (2 janvier). — Prix-fait donné par Jean Cabiron, marchand de Nimes, au maçon Hilaire Teullier (3 janvier). — Arrentement d'une boutique et d'un logement pour Jean Fages, chapelier de Nimes. Le bail est de 3 ans et le prix annuel de 80 l. t. (8 janvier). — Délibération des habitants de Caveirac, réunis en conseil général. Claude Privat et Jean Vanel sont syndics. On décide d'observer la transaction de 1545, sauf en ce qui concerne la garde des vignes et oliviers. Les vignes demeureront en *vet* toute l'année, pour toute espèce de bétail. Les oliviers seront en *vet* toute l'année pour les bœufs et les chèvres. Pendant la moisson les blés seront interdits à tout bétail (10 janvier). — Testament de Claude Jaugin, gantier de Nimes (15 janvier). — Obligé pour Fermin Raspail, bourgeois de Nimes (20 janvier). — Achat fait à François Calhol, travailleur de Saint-Julien près Marseille, actuellement demeurant à Nimes, par Mᵉ Mathieu Thomas, prêtre et vicaire dud. Saint-Julien, demeurant actuellement, par suite de la guerre de Provence, à Manduel. Il s'agit d'une pièce de terre et vigne appelée La Plaine, sise au terroir de Saint-Julien (22 janvier). — Arrentement fait par damoiselle Jeanne du Queylar, veuve de Bernard Reinaud, bourgeois de Nimes (30 janvier). — Mariage entre Jérémie Pascal, cardeur de Langlade, fils du baile Roustan Pascal, et Guillemette Hours, dud. lieu (5 février 1594). — Rémission concernant la levée des tailles de Bellegarde, faite par Pierre Brude, marchand, troisième consul de Nimes, à Jacques Labric, praticien de Nimes (12 février). — Arrentement fait par Jacques Fabre, « dict cappitaine Viollande », de Nimes (15 février). — Cession et rémission faite par noble Pierre d'Assas, sieur de Montmoirac, habitant de Nimes, à Louis Vellay, baile de Rodilhan (23 février). — Apprentissage de Jacques Pélissier, de Clarensac, chez sire Jacques Serenc, marchand de Nimes, pour y apprendre « l'estat et mestier de chaussatier » (5 mars 1594). — Prix-fait baillé par Pierre et Étienne Granier, de Bouillargues, à Mᵉ Jean Dufesc, maçon de Manduel (4 mars). — Obligé pour le capitaine Jacques Privat, de Nimes (8 mars). — Arrentement pour sire Antoine Farelle, marchand de Nimes. Il loue de Jean Died, laboureur de Nimes, une maison située au quartier de Corcomaire, « au-devant du plan du Chasteau » (24 mars). — Obligé de Mᵉ Jacques Cassagne, trésorier du Roi, contre damoiselle Bernarde de Baudan, pour 333 écus 20 s. t. (25 mars). — Mariage protestant entre Laurent Gazay, laboureur de Bourdic, habitant Saint-Gervasy, et Catherine Privat, de Caveirac (4 avril 1594). — Obligé pour sire Étienne Granier, marchand de Nimes, contre Mᵉ Jean Paul, maître d'école habitant Aimargues. Il s'agit de 38 l. t. (8 avril). — Arrentement fait à Mᵉ Barthélemy Simard, boulanger de Nimes, par sire Louis Borrit, bourgeois de Nimes, de « deux siennes crotes de sa maison, » confrontant du nord le logis de la *Tourmagne*. Le bail est de 2 ans, et le prix annuel de 32 l. (26 avril). — Arrentement fait à Blaise Durant, de Nimes, par Simon Bajet, « hoste du logis du *Dalphin* », de Nimes. Il s'agit d'une maison située près de la porte de la Madeleine. Le bail est de 2 ans, pour le prix annuel de 25 l. (27 avril). — Arrentement fait par damoiselle Tuphène de Sannier, veuve de François de Robert, seigneur de Polverières, habitant Nimes, à damoiselle Bernardine Teissier, veuve de Joseph Dolon, seigneur de Ners, d'une maison de la rue de la Porte de la Bouquerie. Le bail est de 3 ans et le prix annuel de 23 écus (6 mai 1594). — Obligé pour damoiselle Jeanne du Queylar, veuve de sire Bernard Reinaud, bourgeois de Nimes (10 mai). — Obligé pour sire Adam Farelle, marchand de Nimes, contre Antoine Robert, laboureur de Nimes (3 juin 1594). — Obligé pour Étienne André, procureur juridictionnel en la baronnie de Manduel (7 juin). — Bail à garder le terroir de Langlade, fait par les consuls de François Novis et David Audemar à Jacques Cardenoux, de Caveirac (14 juin). — Testament de Jean Paul plus vieux, de Caveirac. Il désire être enseveli « à la forme et manière de la relligion refformée » (7 juillet 1594). — Achat fait par M. Simon Tuffan, ministre de la parole de Dieu de Clarensac, à Antoine Dumas, de Parignargues (17 juillet). — Arrentement pour Étienne Demérez, notaire de Nimes, viguier en la baronnie de Manduel (16 août 1594). — Obligé pour noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac, contre Jean Seguin et Jean Hébrard, cardeurs et cadisseurs de Nimes (16 août). —

Testament de Mᵉ Étienne Demérez, notaire de Nimes. Il désire être inhumé dans la cathédrale, « et en son tumbeau qu'il y a faict faire » (18 août). — Achat fait par noble Pierre de Robert, sieur de Caveirac, à Jean Malignan, dud. lieu (19 août). — Arrentement fait par Jean Cabiron, marchand de Nimes, à Paul Vazelhes, marchand tondeur de Nimes, d'une boutique joignant la maison de Jean Surian. Le bail est d'un an pour le prix de 6 écus (8 septembre 1594). — Obligé pour Mᵉ Pierre Veyras, docteur en médecine de Nimes, contre Arnaud Gaubin, hôte du logis des *Arènes* à Nimes. Il s'agit de 250 écus sol (17 septembre). — Obligé pour sire Pierre Raoulx, marchand de Nimes, contre Arnaud Gaubin, hôte du logis des *Arènes*. Il s'agit de 400 francs de Roi (25 septembre).— Obligé pour Madeleine Teissier et Madeleine Quilhan, contre Arnaud Gaubin, hôte des *Arènes* à Nimes. Il s'agit de 140 livres (27 septembre). — Accord entre noble Jacques de Lageret, docteur et avocat, seigneur de Caissargues, et Gaillard Amalric, de Jonquières (29 septembre). — Arrentement fait par Mᵉ Pierre Mazel, praticien de Nimes, à Arnaud Gaubin, hôte du logis des *Arènes*, d'une vigne de 3 carterées sise à Nimes, au Chemin Plan. Le bail est de 3 ans, à mi-fruits (10 octobre 1594). — Prix-fait baillé par Jean Razoux, cardeur de Caveirac, à Jean Montels, maçon dud. lieu (16 octobre). — Bail de la garde du terroir de Caveirac. Les consuls sont Jean Vanel et Claude Privat (17 octobre). — Obligé pour sire Jean Boutille, potier d'étain de Nimes, contre Gaspard Carrière, de Sernhac (18 octobre). — Apprentissage de Pierre Allier, fils de feu le capitaine Jean Allier, de Nimes, présenté par son oncle le capitaine Pierre Allier, chez Mᵉ Moïse Gautier, couturier de Nimes (20 octobre). — Accord entre Antoine Baul et Arnaud Gaubin, habitants de Nimes, au sujet d'un procès à la cour royale ordinaire. Baul « dizoict led. Gaubin avoir faict ouvrir ses privés et faict entrer l'immondise d'iceulx dans certaine crocte au dessoubz de sa maison, dont en recevoict grand interest et domaige. Lequel differant auroict esté ranvoyé à preud'hommes, lesquelz auroient teneu en longur lesd. parties à fere leur rapport.... » Gaubin donnera 2 écus sol à Baul et fera des travaux de maçonnerie : « une muralhe au dessoubz de ses privés et à l'androict de la muralhe qu'est entre lesd. Baul et Gaubin, savoir à la crocte qu'est au-dessoubz desd. privés, afin que lad. crocte soit fermée entre eulx pour ne pouvoir passer d'une maison à l'autre » et « ung contremur du cousté dud. Baul, de long en long desd. privés, s'il se truve n'y en avoir aulcung » (24 octobre). — Testament de Claude Gaubert, veuve de Pierre Boissier, de Langlade (31 octobre). — Bail à garder les pourceaux de Caveirac. Les consuls sont Claude Servier et Vidal Vanel (2 novembre 1594). — Obligé pour Mᵉ Pierre Poujol, habitant de Bagnols, procureur au parlement de Toulouse séant à Béziers, contre Jean Cabiron, marchand de Nimes. Il s'agit de 375 livres (4 novembre). — Acapte fait par Messire Raimond Cavalézy, chanoine de la cathédrale de Nimes, comme recteur de la chapellenie fondée en l'église Saint-Vincent de Nimes, « sçaichant avoir une petite terre *sive* parran assize au dernier des faulx bourgs de la Magdeleine, contenant demye eymine ou environ, confrontant du levant la terre de l'ospictal, du couchant M. Chayssy, d'aure le simenterie dud. Sᵗ-Vincens, du marin le sieur de Nages, laquelle terre, à raison de l'yver du temps qui a coureu, seroict tellement thumbée en ruyne qu'elle luy est de tout inutille..... » à sire Abram Cabiron, marchand de Nimes (13 novembre). — Arrentement pour Jean Deiron, bourgeois de Nimes (20 novembre). — Obligé pour noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac, contre Jean Malinhan, dud. lieu (21 novembre). — Bail du four de Caveirac (21 novembre). — Testament de Thomas Rabanié, laboureur de Manduel (24 novembre). — Quittance faite par Abram Dumas, laboureur de Saint-Côme, à noble François Barrière, seigneur de Nages, et à M. Louis de Rochemore, président et juge-mage en la sénéchaussée de Beaucaire et Nimes (26 novembre). — Sous-arrentement fait par le capitaine Pierre Allier, de Nimes, et consorts, rentiers associés du bénéfice de Bouillargues, des terres dépendant de la dominicature de Bouillargues, à Jean Tourenc, laboureur de Bouillargues. Le bail est de 3 ans, au quart des fruits (27 novembre). — Obligé pour Mᵉ Vincent Sollier, couturier de Nimes, contre Abram Audemar, de Langlade (2 décembre 1594). — Bail de la garde du terroir de Redessan. Les consuls sont Simon Quet et Françon Granat (4 décembre). — Mariage entre Jean Espérandieu, de Nimes, et Esther Dufesc, de Langlade (6 décembre). — Testament de Pierre Fontanieu, marchand bordeur de Nimes. Il lègue aux pauvres 2 écus sol payables « entre les mains de messieurs du consistoire, pour estre distribué suivant l'ordre acoustumé et teneu en l'église chrestienne refformée » (7 décembre). — Mariage entre Pierre Portes, laboureur de Redessan, et Jeanne Villard, de Manduel (14 décembre). — Quittance faite par Martin Batte, de Manduel, au capitaine Claude André, dud. lieu (14 décembre). — Achat pour Mᵉ Jean Guiran, notaire de Nimes (17 décembre). — Apprentissage de Jacques Hombre, de Caveirac, présenté par son oncle Mᵉ Claude Privat, moulinier, chez Mᵉ Jean Razoux, cardeur de

Caveirac (19 décembre). — Obligé pour Jacques Bois, bourgeois de Nimes, contre Jacques Libout, marchand de Nimes (20 décembre).— Obligé pour Mᵉ Jean Seguin, cadisseur de Nimes (21 décembre). — Mariage entre Jean Galafrès, de Bouillargues, et Madeleine Volpellière, de Milhau (29 décembre). — Quittance pour Mᵉ Pierre Galafrès, greffier de Nimes, comme exacteur des tailles de Milhau (29 décembre).

E. 560. (Registre.) — 554 feuillets, papier.

1595. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Bail du four de Redessan. Les consuls sont François Granat et Simon Quet (1ᵉʳ janvier 1595). — Mariage entre Esprit Portes, de Redessan, et Louise André, de Manduel (1ᵉʳ janvier). — Obligé pour Jean Tourel, marchand teinturier de Nimes (4 janvier). — Achat fait à sire Jean Deyron, bourgeois de Nimes, par sire Guillaume Ducray, apothicaire de Nimes, d'une terre située à Maleroubine (30 janvier). — Achat fait à damoiselle Catherine de Lageret, femme de M. Jean Moynier, ministre du saint Évangile en l'église chrétienne et réformée de Nimes, par Guillaume Ducray, apothicaire, d'une olivette sise au quartier de la Tourmagne (30 janvier). — Testament de Mᵉ Jean Téron, « escollier en téollogie », de Meyrueis. Il lègue aux pauvres de l'église réformée de Nimes 5 écus sol, payables entre les mains de « Messieurs du Consistoire. » L'acte est passé dans la boutique du notaire. Mᵉ Paul Bernardi, étudiant en théologie, est un témoin (31 janvier). — Obligé pour noble Pierre de Robert, sieur de Caveirac, contre Jean Gazanhon, de Langlade (31 janvier). — Arrentement fait par Mᵉ Jean Mombel, notaire de Nimes, au capitaine Jacques Privat, des « membres de sa maison qu'il a assize.... près le puits de la Grand Table ». L'appartement se compose de « la salle d'icelle maison qu'est au-dessus la boutique. Item, ung petit réduict près l'entrée de lad. salle. Plus autre petit membre que y a chamineye, qu'est audessoubz du colombier », etc. Le bail est de 2 ans, pour le prix annuel de 25 l. (31 janvier), — Achat pour Mᵉ Daniel Prades, couturier de Caveirac (6 février 1595). — Association entre Michel et Julien Dufesc frères, cardeurs de Nimes, « sçaichant avoir.... en commun.. . certaine quantité de laine, de laquelle ils en ont débité et en débitent par ensemble, tant en argent comptant, duquel chacun en retire sa part, que à crédit par obligations, et d'aultant que bien souvent pourroyent se présenter aulcuns pour en achaipter, et que l'ung d'eux pourroyt estre absent ; aux fins que la vente que leur convient fere de lad. laine ne soyt retardée....» (10 février). — Mariage entre sire Louis Paulc, marchand de Nimes, originaire de Caveirac, et Jeanne Périer, fille d'un marchand de Nimes (25 février). — Quittance pour Mᵉ Grégoire Tuech, dit Frigollet, « paraïre » de la ville d'Uzès (26 février). — Arrentement fait par noble Pierre de Robert, écuyer, seigneur de Caveirac, de « son molin à eau qu'il a assiz en la rivière dud. lieu près le chasteau d'Arque ». Le bail est d'un an (27 février). — Accord entre sire Abraham Cabiron, marchand de Nimes, agissant pour lui et sa femme Suzanne Chantozel, d'une part, et sire Jean Chantozel, bourgois de Nimes, d'autre (3 mars 1595). — Obligé pour M. Yves Bonnaud, docteur et avocat de Nimes (5 mars). — Obligé pour sire François Guirard, marchand de Nimes, contre Étienne de Montmarc, cardeur de Nimes (13 mars). — Testament de Pierre Moynier, de Caveirac (23 mars). — Sous-arrentement fait par Antoine Maruéjols, rentier du mas de la Bastide, appartenant au chapitre de Nimes, à Arnaud Gaubin, hôte du logis des *Arènes*, dud. mas de la Bastide, excepté le pré de Parage et le pré de Notre-Dame. Le bail est de 2 ans et le prix de 200 écus sol par an (28 mars). — Quittance faite par Diane d'Albenas, dame de Montpezat, veuve du seigneur baron de Montpezat, à Pascal Mazel, son rentier de Gajans (1ᵉʳ avril 1595). — Obligé de Jean Mérignargues, de Caveirac, pour noble Raimond d'Assas, sieur de Marquassargues, représenté par Mᵉ Jean Guiran, notaire de Nimes (4 avril). — Testament de Marguerite Cadel, de « Cilhargues » près Canaules (5 avril).— Bail de la garde du terroir de Caveirac. Les consuls sont Claude Servière et Vidal Vanel (11 avril). — Reconnaissance féodale d'Étienne Pélissier, marchand de Clarensac, à Mᵉ Pierre de Valernod, sieur de Chaufagot, précenteur en l'église cathédrale de Nimes, comme recteur de la chapellenie fondée par feu Mᵉ Pierre Guty en l'église paroissiale Saint-André de Clarensac, sous le titre de Saint-Mathieu (13 avril). — Obligé pour sire Toussaint Goiran, baile de Redessan (20 avril). — Obligé pour sire Jean Botille, potier d'étain de Nimes (21 avril). — Mariage entre Claudy Guiraud, fustanier de Nimes, et Jeanne Ferrier, de Nimes (29 avril). — Mariage entre Mᵉ Vincent Soulier, tailleur de Nimes, et Suzanne Bernard, fille de Pierre Bernard, marchand drapier de Nimes (1ᵉʳ mai 1595). — Obligé pour sire Jean Tournier, marchand drapier de Nimes (4 mai). — Testament de Léonarde Barry, veuve de Pierre Boyer, de Nimes (18 mai). — Obligé pour Jean Périer, marchand de Nimes, contre Antoine Reboul, baile du Cailar

(19 mai). — Achat de marchandises et rémission de boutique pour Pierre Moynier et Pierre Bocaud, marchands de Montpellier. C'est Jean Murat, marchand de Nimes, qui est vendeur (19 mai). — Accord entre les consuls de Caveirac et Mᵉ Jacques Fouques, de Calvisson, « pour leur instruire et enseigner la jeunesse. » Fourques sera tenu d'enseigner « à lire, escripre et chiffrer la jeunesse dud. lieu et enfens que luy seront envoyés, pour le temps et terme d'ung an.... » Il fera « les prières publicques aud. lieu les jours de dimanche, n'y ayant poinct de prédication, ensemble viziter les mallades, quand en sera requis. » Les gages de Fouques sont de 145 l. (22 mai). — Quittance faite par Antoine Maruéjols, rentier du mas de la Bastide, à sire Arnaud Gaubin, hôte du logis des *Arènes*, pour 200 l. t., en déduction du prix de la vente du foin des prés de la Bastide (31 mai). — Bail des tailles de Manduel, fait par Mᵉ Arnaud Guiran, greffier, de Nimes, par les consuls Jean Clauzel vieux, Jean Chamday, et Pierre Gaussaud (2 juin 1595). — Rémission des tailles de Manduel, faite au capitaine Claude André par Arnaud Guiran (2 juin). — Obligé pour Mᵉ Guillaume Calvière, docteur et avocat au sénéchal, sieur de Saint-Césaire, habitant de Nimes (4 juin). — Mariage entre Mathieu Audemar, de Cabrières, et Mathive Issart, de Manduel (4 juin). — Obligé pour Mᵉ Bauzile Soche, praticien de Nimes (7 juin). — Affrairement entre Jacques et Moïse Gaissac, frères, de Beauvoisin (13 juin). — Mariage entre Jean Veyras, de Redessan, et Louise Aurivel, dud. lieu (18 juin). — Prix-fait donné par Mᵉ Antoine Lieure, de Nimes, au maçon Jean Richard. Il s'agit « de faire une crotte à la salle de sa maison, de quatre encolles », d' « abaisser la croizière qui regarde à la rue jusques à l'équipollent de lad. crotte », etc. (20 juin). — Quittance faite par noble Raimond d'Assas, sieur de Marcassargues, à Mᵉ Jean Guiran, notaire de Nimes (21 juin). — Quittance faite par sire Honnorat Faran, travailleur de Sarrians, et par sire Bertrand Poujol, quatrième consul de Nimes, représentant ses collègues, à Arnaud Gaubin, hôte du logis des *Arènes*, représentant l'hoirie Mathieu Balazut (23 juin). — Bail des tailles de Redessan (25 juin). — Testament de Louis Bourrit, bourgeois de Nimes. Il lègue aux pauvres de l'église réformée de Nimes 10 écus sol, « distribuables à ceulx qui seront vrayement pouvres par les diacres et anciens d'icelle » (30 juin). — Testament de Bernard Paul, laboureur de Caveirac. Il désire « son corps estre encevelly au symintière de Caveirac et thumbeau de ses prédécesseurs, honnestement, sans aulcune superstission » (6 juillet 1595). — Arrentement fait par noble François de Labaume, habitant de Nimes, à Jean Colombier, marchand de Nimes, et consort, « de la moytié de tout le droict de leude, réservé les langues, qu'il a dit luy appartenir » à Nimes. Le bail est de 5 ans, moyennant 36 écus sol par an (9 juillet). — Testament de Mᵉ Étienne de Mérez, notaire de Nimes, viguier de la baronnie de Manduel. Il désire être inhumé dans l'église cathédrale de Nimes, « en la tumbe qu'il a faict fere en icelle pour luy et les siens » (9 juillet). — Apprentissage de Jean Bessière, de Caveirac, chez Mᵉ Jean Razoux, cardeur dud. lieu (30 juillet). — Achat d'une terre à Bouillargues pour Mᵉ Jean Ursy, notaire de Nimes (4 août 1595). — Apprentissage de Jean Ribot, de Nimes, chez Mᵉ Vidal Olivier, maréchal, de Nimes (15 août). — Obligé pour Mᵉ Pierre Villar, docteur et avocat de Nimes (16 août). — Achat fait par noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac, de deux petites terres contiguës (16 août). — Bail de la garde du terroir de Langlade. Les consuls sont Guillaume Jean et Étienne Duffès (21 août). — Quittance faite par noble Pierre de Favier, écuyer, sieur de Forniguet, habitant de Nimes, à sire Truffie Monoyer, habitant de Fourques, pour 375 l. (22 août). — Obligé pour Mᵉ Claude Blisson, docteur et avocat de Nimes, contre Mᵉ François Gillys, hôte du logis « pourtant pour enseigne les *Troys Roys*, au lieu d'Uchaut ». Il s'agit de 25 l. t. (25 août). — Testament d'Antoine Brun, de Caveirac (28 août). — Quittance faite par damoiselle Alix de Lacroix, veuve de Mᵉ Pierre de Fabrique, de Nimes (29 août). — Quittance faite par damoiselle Diane d'Albenas, dame de Montpezat, comme tutrice des enfants qu'elle a du feu baron de Montpezat, à Pascal Mazel, de Gajans (2 septembre 1595). — Obligé pour damoiselle Jeanne du Queylar, veuve de sire Bernard Reynaud, bourgeois de Nimes (2 septembre). — Arrentement fait par Mᵉ Antoine Cadaniel, notaire de Marguerittes (3 septembre). — Testament d'Antoine Amalric, de Redessan (5 septembre). — Quittance faite par Mᵉ Fulcrand Bruguier, couturier de Vauvert, comme associé pour un quart au prieuré et bénéfice de Vauvert en 1593 et en 1594, avec les hoirs de sire Jacques Cabiron, marchand de Sommière, à Jean Cabiron, marchand de Nimes, tuteur desd. hoirs. Diane d'Albenas, dame de Montpezat, est mentionnée dans l'acte comme ayant retiré la moitié des grains et du vin pour sa jouissance dud. bénéfice (17 septembre). — Quittance faite par Marguerite de Castellane, dame douairière de Calvisson, agissant pour elle et pour messire Jean de Louet de Murat de Nogaret, seigneur et baron de Calvisson, son fils, à Antoine Brun, laboureur de Nimes, payant par les mains de Balthazar Reboul, sous-

rentier pour la moitié du domaine de Jonquières, appartenant au baron. Il s'agit de 20 salmées de blé, pour la moitié de la rente dud. domaine (17 septembre). — Apprentissage de Claude Favède, de Moulézan, chez Antoine Taboul, cadissier de Nimes, « pour luy apprandre et enseigner l'estat et mestier de tisserant cadissier », ce qui sera fait en seize mois (29 septembre). — Quittance pour noble Jacques de Lageret, docteur et avocat, seigneur de Caissargues, habitant de Nimes, faite par Thibaut Amalric, de Jonquières. Il s'agit de 375 l. (29 septembre). — Obligé pour Me Guillaume Maurin, cadissier de Vauvert, et sire Nicolas Bellangé, maître-chirurgien d'Anduze (11 octobre 1595). — Obligé de 110 l. pour sire Pierre Raoulx, marchand de Nimes, contre Arnaud Gaubin, hôte du logis des *Arènes* (17 octobre). — Testament de Claude Goubert, veuve de Pierre Boissier, de Langlade (23 octobre). — Bail en solution et paiement pour sire Roustang Duvieux, marchand de Nimes (23 octobre). — Prix-fait baillé par noble Nicolas de Calvière, seigneur de Saint Côme, habitant de Nimes, à deux maçons de Nimes (30 octobre). — Testament de Claude Audibert, laboureur de Manduel (30 octobre). — Obligé pour sire Jean Morgues, marchand de Nimes, contre sires Adam Farel et Abraham Cabiron, marchands de Nimes. Il s'agit de 461 écus sols, pour vente de trente-deux pièces de cadis blanc (7 novembre 1595). — Reconnaissance féodale d'Abraham Cabiron, marchand de Nimes, à Me Robert Clavel, chanoine de la cathédrale de Nimes, recteur de la chapellenie de Saint-Vincent (8 novembre). — Reconnaissance féodale de Me Jean Seguin, cadissier de Gajans, à damoiselle Claude Conte, dame de Gajans, tutrice de son fils noble Jacques d'Albenas, seigneur de Gajans (10 novembre). — Bail du four de Manduel. Les consuls sont Jacques Bougarel, Me Jean Dufesc et Thomas Rabanis (12 novembre). — Mariage entre sire Étienne Febvre, marchand de Nimes, et Isabelle Thourel, fille de sire Jean Thourel, marchand teinturier de Nimes (15 novembre). — Apprentissage de « pouvre garson » Jacques Deluc chez Me Pierre Mathieu, passementier de Nimes, qui promet de lui enseigner l'état de passementier de soie en quatre ans. M. Charles Faulcon, docteur et avocat, diacre en l'église réformée de Nimes, et sire Debourne, jardinier, ancien de lad. église, présentent l'apprenti, suivant une délibération du Consistoire du 22 novembre. Le Consistoire paiera 10 l. t. au passementier (25 novembre).— Achat pour sire Pierre Astruc, de Manduel (2 décembre 1595).— Quittance de 50 l. pour Me Jean Mombel, notaire de Nimes (4 décembre). — Arrentement fait par Me Jean Mombel à David Leyris, de Laplanque, paroisse de Castagnols, demeurant à présent à Nimes, d'une vigne avec oliviers et autres arbres fruitiers, sise à Nimes, au quartier de Chantaduc, « confrontant aux Muralhes Vielhes » (4 décembre). — Quittance pour sire Dominique Fazendier, bourgeois de Nimes (7 décembre). — Codicile de Raimond Gastail, laboureur de Caveirac (11 décembre). — Mariage entre Jean Allut, laboureur de Bouillargues, et Jeanne Trelys, d'Uzès (17 décembre). — Mariage entre Antoine Martin, de Pouzilhac, et Jeanne Puget, de Saint-Jean de Serres (25 décembre). — Achat pour Me Daniel Pélisson, boulanger de Nimes (27 décembre). — Obligé pour Me Pierre de Langlade, chapelier de Nimes (27 décembre).

E. 561. (Registre.) — 603 feuillets papier.

1596. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Quittance faite par Gaillard Amalric, laboureur de Saint-Vincent-lez-Jonquières, à Me Jacques de Lageret, docteur et avocat, seigneur de Caissargues (1er janvier 1596). — Arrentement fait par le capitaine Toussaint Goiran, de Redessan (1er janvier). — Testament de Simone Carize, veuve d'Étienne Portes, de Redessan (2 janvier). — Obligé fait par Me Antoine Brayoi, procureur en parlement, habitant de Nimes, par le capitaine Guillaume Faget, de Nimes (5 janvier), — Testament de Me Jean Dufesc, maçon de Manduel (6 janvier). — Bail de la garde du terroir de Redessan. Les consuls sont Jean Chambre et Simon Cadière (11 janvier). — Testament de Simone Carize, de Redessan (11 janvier).— Obligé pour le capitaine Claude André, de Manduel, contre Jean Granat, de Redessan (11 janvier). — Quittance pour sire Marcelin David, marchand de Nimes (16 janvier). — Obligé pour Me Georges Chazal, huissier de Nimes, contre damoiselle Catherine Maurand, veuve de Me Étienne Demérez, viguier de Manduel, et Me Antoine Demérez, docteur et avocat de Nimes (21 janvier). — Procuration donnée à M^e. Pierre Fajon, notaire du Bleymard (23 janvier).— Mariage entre Me Jean Recolin, maçon, du Gévaudan, et Isabeau Maumazet, de Jonquières (28 janvier). — Quittance pour sire Antoine Farelle, marchand de Nimes (30 janvier). — Testament de Me Jean Ursy, notaire de Nimes. Il lègue aux pauvres de l'église réformée de Nimes 5 écus « distribuables par messieurs du consistoire » (31 janvier). — Prix-fait baillé à Me Jean Moynier, charpentier de Nimes, par Marguerite Domergue, veuve de sire Jacques Reboul, de Nimes. Il s'agit de réparations à une maison « assize

à la rue des Cardinaulx » (31 janvier). — Arrentement fait par Durant Moron, de Manduel, à Me Antoine Bertrand, prieur de Manduel, d'une terre et d'une vigne sises au terroir de Redessan, et d'un plantier sis au terroir de Manduel, quartier appelé : Coste de Linhan (1er février 1596). — Délégation de créance contenant obligation pour sire Jérôme Carsanal, marchand drapier de Nimes, contre sire Guillaume Vidil, marchand d'Orange (9 février). — Association entre Me Isaac Brun, couturier de Sommière, et Jacques Margarot, d'Aujargues, au sujet de l'arrentement du prieuré de Saverne, appartenant au chapitre de la cathédrale de Nimes (13 février). — Obligé pour sire Jacques Martin, marchand de Nimes, contre François Audigier, laboureur de Vézénobre, rentier du mas du seigneur de Marguerittes appelé de Brene, terroir de Redessan (16 février). — Testament de Pierre de Vernette, fils d'autre Pierre, de Nimes, majeur de 15 ans. Il désire « estre encepvely honestement, suyvant la forme de ceulx de la relligion crestienne et refformée. Il lègue 10 livres aux pauvres protestants de Nimes, payables « à messieurs du consistoire » (24 février). — Accord entre Esprit Portes, de Redessan, Pierre Portes et Jean Granat (dernier février). — Quittance faite par Me Claude Peyromel, maçon de Saint-Bonnet, aux consuls de Redessan, représentés par Me Jean Chambre, l'un d'eux, de 80 l. t. pour les réparations faites au four commun (2 mars 1596). — Quittance pour Françoise Portes, veuve du capitaine Antoine de Ravanel, faite par Pierre Arnac, de Manduel (9 mars). — Quittance pour Françoise Portes, de Manduel, faite par Antoine Robert, hôte dud. lieu. Il s'agit de 5 écus, « pour payement de semblable somme à luy deue par led. feu Ravanel, pour despance faicte en son logis par de soldatz logés en icelluy, de la compagnie dud. feu Ravanel » (9 mars). — Échange entre Me Antoine Demérez, docteur en droits, de Nimes, et Barthélemy Hérault, de Jonquières (10 mars). — Obligé pour damoiselle Catherine Maurand, veuve de Me Étienne Demérez, notaire de Nimes et viguier en la baronnie de Manduel, contre Antoine Amalric, de Manduel (14 mars). — Testament de Paul Fabre, laboureur de Fons outre Gardon (16 mars). — Obligé pour Me Boniface Avignon, régent au collège de Nimes, contre François Novis et consorts, de Langlade. Il s'agit de 11 écus 1/3, que Me Avignon promet leur faire délivrer « en la ville de Genève, ... en laquelle lesd. Audemar, Novys et Terrissou ont dict avoir besoing, eulx et au nom de toute la communaulté..... de Langlade, la bailler (lad. somme) et employer au payement de ce que leur conviendra bailler à ung pasteur et ministre qu'ilz ont dict estre après pour mander quérir » (19 mars). — Quittance faite à François Novis, de Langlade, par Me Philippe Jubele, menuisier de Nimes, pour 3 l. t., prix du cercueil de Louise Novis (21 mars). — Accord entre Me Jean Lasalle, procureur au présidial de Béziers, et Claude Servière, cardeur de Caveirac (22 mars). — Cession faite par Benoît Coutin, écuyer, d'Avignon, à Claude de Lafage, écuyer, de Nimes (26 mars). — Procuration donnée par Me Boniface Avignon, régent au collège de Nimes, à Me Antoine Lausire, couturier de Calvisson, pour « recouvrer de seigneur Gabriel Delanier, apothicaire et habitant de la ville de Genève, la somme de 80 florins de Savoye » (27 mars). — Testament de Me Emmanuel Lacoste, procureur du Roi en la judicature de Bagnols. Il désire être inhumé dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Bagnols (27 mars). — Achat pour sire Jérôme Carcenat, marchand drapier de Nimes (1er avril 1596). — Accord entre Me Jacques Cassagnes, conseiller du Roi, trésorier et receveur ordinaire en la sénéchaussée, et M. Charles Cassagnes, son fils, docteur en médecine à Marseille (1er avril). — Quittance faite par sire Antoine Fauquié, bourgeois de Nimes, à Me Jean de Falgueroles, ministre de la parole de Dieu à Nimes, pour 50 l. (6 avril). — Quittance pour Me Pierre Longuet, praticien de Vers (9 avril). — Sous-arrentement fait par Me Jean Marot, muletier de Nimes, comme rentier principal de M. Froulon, père prieur des Carmes de Nimes, à Pierre Pastouret, laboureur de Marguerittes, d'une terre du couvent desd. Carmes, sise à Marguerittes, quartier de la Garenne (12 avril). — Apprentissage de Pierre Lafont, de Lédenon, chez Me Jean Mallian, boulanger de Nimes (12 avril). — Testament de Bernardine Bermond, veuve de Me Jacques Deboetier, substitut du procureur du Roi au siège des Gabelles de Nimes. Elle désire être ensevelie « à la forme de ceulx de la relligion chrestienne refformée » (12 avril).— Arrentement passé par Me Pierre de Valernod, sieur de Chaufagot et Barnas, habitant de Nimes, de toutes ses rentes des paroisses de Thueyts, Mayres, Les Yssones, Veyras et autres lieux et dépendances desd. Chaufagot et Barnas (17 avril). — Bail des tailles de Manduel, passé par les consuls Jacques Bougarel et Jean Dufesc, pour eux et leur « compagnon » Thomas Rabanis, au capitaine Claude André (2 mai 1596). — Accord entre Pierre Rouveyrol, laboureur de Nimes, et sire Antoine Farelle, marchand de Nimes (4 mai). — Rémission faite par damoiselle Suzanne de Roverié, dame de Cabrières, femme de noble Louis de Gibert, à Me Jacques Duplan, greffier de Nimes. Le 10 mars 1595, sire Ni colas Bourelly, apothicaire

et Mᵉ Jean Gamon, greffier, habitants de Nimes, rentiers du bénéfice de Cabrières, ont passé contrat de sous-arrentement dud. prieuré à lad. dame et à Jacques Duplan, reçu Jean Ursy, notaire. La dame de Cabrières s'est obligée à faire ratifier ce sous-arrentement par son mari, lequel, après une jouissance d'un an, a refusé sa ratification, « tant à raison de l'incomodité que led. bénéfice luy apporte, que aussi pour l'espérance du peu de profit qu'yl y prévoict la culhette prochaine. » C'est pourquoi cession du sous-arrentement est faite à Duplan (6 mai). — Testament de Jean Massanes, dit *Courredou*, laboureur de Milhau (7 mai). — Bail de la taille de Redessan, passé à sire Jacques Faulcher, apothicaire de Nimes, par les consuls Jean Chambre et Simon Cadière (7 mai). — Rémission de la levée des tailles de Redessan faite par l'apothicaire Faulcher à sire Claude Amalric, de Redessan (7 mai). — Apprentissage d'Isaac Villar, de Marvéjols en Gévaudan, présenté par sire Isaac Sévène, teinturier de Marvéjols, chez sire Antoine Veyras, maître-tailleur et couturier de Nimes (8 mai). — Apprentissage de Claude Sugier, fils de Jacques Sugier, hôte de la ville d'Alais, chez Mᵉ Bertrand Bonijol, cordonnier de Nimes (9 mars). — Quittance faite par damoiselle Louise de Fauquier, veuve de Sauveur de Falgueroles, de la maison de Falgueroles-les-Colognac, à Mᵉ Jean de Falgueroles, son neveu, ministre de la parole de Dieu à Nimes (10 mai). — Achat pour Mᵉ David de Falgueroles, conseiller du Roi, lieutenant particulier au siège présidial de Montpellier, contenant quittance pour les hoirs de Sauveur de Falgueroles de Colognac (10 mai). — Bail de la taille d'Aubord passé par le consul noble Daniel Arnaud, seigneur de Lacassagne, habitant de Nimes, à Jacques Bigot, de Milhau (10 mai). — Arrentement passé à Mᵉ Étienne de Grille, chanoine de Nimes, du devant d'une maison sise dans la rue des Cardinaux (11 mai). — Bail de la garde du terroir de Caveirac, passé par les consuls Jacques Servière et Jean Nozaret (13 mai). — Testament de Jacques Boucoiran, travailleur de Nimes (19 mai). — Arrentement passé par Mᵉ Philippe Eyroux, second archidiacre et chanoine en l'église cathédrale de Nimes, prieur de Caveirac, à sire Pierre Dumas, marchand de Nimes, de la moitié des fruits décimaux du prieuré de Caveirac, ensemble les terres et parrans, le moulin à huile, la dîme des agneaux, de la laine, du chanvre, des olives et des chevreaux. Le bail est de 4 ans, moyennant le prix annuel de 200 l. t. (20 mai). — Quittance pour André de Laverne, seigneur de « Monsauge » ou Montsauve, habitant d'Anduze (20 mai). — Obligé pour Mᵉ Pierre Longuet, praticien de Vers (24 mai).— Accord entre les consuls de Caveirac, Jacques Servière et Jean Nozaret, d'une part, et Mᵉ Jacques Fouques, maître d'école, de Calvisson, habitant Caveirac, pour l'instruction de la jeunesse pendant un an, moyennant 145 l. de gages (2 juin 1596). — Quittance pour Pierre de Maurice, écuyer, de Nimes (4 juin). — Arrentement passé à Mᵉ Étienne de Grille, chanoine et syndic du chapitre de Nimes, d'une maison sise à La Rouvière (9 juin). — Quittance faite par damoiselle Louise d'Albenas, veuve de Robert de Mérouville, fille de feu sire Jean Albenas, de Nimes (19 juin). — Quittance faite par Mᵉ Pierre Moynier, maçon de Nimes, à sire Arnaud Gaubin, hôte du logis des *Arènes*. Il s'agit de 50 l., montant de « la besonhe faicte.. ., pour sa main tant seullement, à l'estable dud. Gaubin appellé des *Troys Fauquons* » (24 juin). — Rémission faite à Mᵉ Daniel Laurent, greffier de Nimes, par sire Jacques Fauchier, apothicaire de Nimes (30 juin). — Quittance pour sire Jean Surian, marchand de Nimes (6 juillet 1596). — Déclaration contenant obligation pour Mᵉ Jacques Fouques, de Calvisson, contre Claude et Drivette Debroulhas, dud. lieu (29 juillet). — Testament de Claude Debroulhas, de Calvisson, femme de Mᵉ Simon Tuphan, ministre de la parole de Dieu à Calvisson (29 juillet). — Donation entre-vifs faite par Drivette Debroulhas, veuve de Pierre Angelin, de Calvisson, à Mᵉ Jacques Fouques, son neveu (29 juillet). — Arrentement fait par Jacquette Grimaud, femme de sire Antoine Massureau, marchand de Nimes, à Jean Cavalézi, écuyer, de Nimes, d'une maison sise rue de la Petite Fusterie, confrontant Mᵉ Jean Ursy, notaire, et Mᵉ Céphas d'Albenas, trésorier. Le bail est d'un an pour le prix de 40 écus sol (13 août 1596). — Habitanage accordé à Bermond Laurent, de Rodilhan, habitant Manduel depuis vingt ans, par les consuls de Manduel Jacques Bougarel, Jean Dufesc et Thomas Rabanis. Le baile est sire Claude Baconier. Les habitants assemblés opinent pour recevoir Laurent en qualité d'habitant de Manduel, moyennant le prix de 10 écus (18 août). — Quittance faite par les consuls de Manduel à divers particuliers, pour la restitution ou vente de certaines pierres appartenant à la communauté et prises par eux (18 août). — Quittance faite par Thomase Vernette, veuve de Mᵉ Robert Guiraud, de Nimes, à damoiselle Isabeau de Baudan, femme de sire Pierre Finor, bourgeois et second consul de Nimes, héritière de Claude de Baudan, écuyer, son défunt frère (21 août). — Achat pour sire Rostang Duvieux, marchand de Nimes, d'une terre sise à Langlade, quartier des « Ayres Vielhes » (23 août). — Quittance faite par Mᵉ Pierre Rossel, notaire de Nimes (23 août). — Testament d'Antonie Batte,

veuve de Jean Chalvidan, de Manduel (27 août). — Rémission pour Mᵉ Jacques Cassagnes, trésorier de Nîmes (6 septembre 1596). — Quittance pour sire Antoine Maruéjols, baile de Saint-Dionisy (6 septembre). — Association entre Mᵉ Guillaume Itier et Mᵉ Guillaume Liron, tondeurs de Nimes (9 septembre). — Obligé pour Mᵉ Pierre Unal, docteur et avocat de Nimes (9 septembre). — Quittance contenant obligation pour Paul Chabaud, seigneur de Polvelières, habitant de Nimes (9 septembre). — Rémission de créance faite à noble Charle du Sollier, seigneur de Branoux, habitant d'Anduze (10 septembre). — Quittance pour les consuls et le collecteur de Redessan. Il s'agit de 75 écus 37 s. 7 d., que les consuls avaient été condamnés à payer par la cour des aides de Montpellier, à trois particuliers de Manduel (19 septembre). — Obligé pour Mᵉ Nicolas Humbelot, chirurgien de Nimes, contre Mᵉ Jean Humbelot, son père, chirurgien de Pernot en Bassigney (21 septembre). — Prix-fait passé par sire Jérôme Carsenat, marchand de Nimes, pour le crépissage de sa maison, située au faubourg de Saint-Antoine : « grousser...... tant le dedans que dehors d'icelle, et ce à chaux et sable et à dotz de tible, exété les membres d'icelle regardant sur la grand rue allant à la porte Sainct-Anthoine » (30 septembre). — Arrentement fait par Étienne André, procureur juridictionnel de la baronnie de Manduel et autres places appartenant au seigneur de Calvisson, à Poncet Mazoier, laboureur de Marguerittes, des amendes et droits de la baronnie que M. de Calvisson a coutume de prendre dans les juridictions « de la Garne, Luc et Couloures près Marguerite, excepté les conflictz..... » Le bail est de 4 ans, et le prix annuel de 11 l 10 s. (30 septembre). — Achat pour sire Antoine Sanyer, bourgeois de Nimes (10 octobre 1596). — Apprentissage d'Isaac Veissière, de Nimes, chez Mᵉ Jean Mallian, boulanger de Nimes (15 octobre). — Quittance faite par sire Jérôme Carsenat, marchand drapier de Nimes, pour loyer de partie de sa maison située « près le Cappitou » (Maison-Carrée) (15 octobre). — Arrentement fait par sire Étienne Banouès, marchand drapier de Nimes, de « trois membres d'une sienne maison joignant la maison de sire Jehan Torrel, teinctorier à la rue appelée des Cardinialz, consistant en une crotte du cousté de l'Agaud (l'*Aqualis* des Romains).... avec le dessus de lad. crotte et autre membre illec joignant appelée palhier. » Le bail est d'un an et le prix de 8 écus 1/3 (18 octobre). — Achat fait à Jacques Fabre, dit Capitaine Violande, par Mᵉ Michel Bouet, praticien de Nimes, son beau-fils, d'une terre à Courbsssac, quartier du Claux (23 octobre 1596). — Arrentement fait par Mᵉ Jean Motte, notaire d'Anduze, de vignes situées à Caveirac (29 octobre). — Obligé pour Nicolas de La Colombe, écuyer, de Redessan (7 novembre 1596). — Quittance de 57 l. 10 s. faite par sire Antoine Farelle, marchand de Nimes (12 novembre). — Obligé pour noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac, contre Rostang Pascal, baile de Langlade (25 novembre). — Achat pour Mᵉ Jacques Gardiol, dit Borye, messager de Nimes, d'un casal et d'une parran contigus, au faubourg de Saint-Antoine (29 novembre). — Achat pour sire Jean Baumadier, baile de Jonquières (4 décembre 1596). — Quittance de 8 écus 1/3 sol faite par Jean Mallian, hôte de Redessan, à sire Antoine Daleirac, l'un des consuls dud. lieu, pour « la despance faicte en son logis, tant pour M. le baron de Calvisson et Manduel avec sa suitte, que aussy par M. de Lacroix, beaufils de M. de Sainct-Sezari, et les commissaires estans avec luy à l'exécution du debte deub par la communaulté dud. Redessan au sieur de Sainct-Sezary » (5 décembre). — Arrentement passé par damoiselle Tuffaine de Sannier, veuve de noble François de Robert, seigneur de Polvelières, à damoiselle Bernardine Teissier, veuve de M. D......, de Nimes, d'une maison située dans la rue allant du Temple à la porte de la Bouquerie (14 décembre). — Obligé pour Mᵉ Jacques Capdur, notaire de Nimes (16 décembre). — Arrentement passé par noble François de Labaume, habitant de Nimes, à Mᵉ Guillaume Fontanès, boucher de Nimes, de toutes « les langues de beufz et vaches comme appartenans aud. sieur de Labalme, et telles qu'il a accoustumé prandre..... des beufz et vaches que se tueront et débiteront » à Nimes. Le bail est de 3 ans, pour le prix de 28 écus sol. De plus le preneur donnera 6 langues de bœuf par an (20 décembre). — Testament de Nicolas Bresson, chaussetier de Nimes, « d'aultant qu'il préthend s'en aller en les pays lointains par la France pour taicher de travalher de son estat, et au cas qu'il viendrait à décéder aud. voyaige » (26 décembre).

E. 562. (Registre.) — 760 feuillets, papier.

1597. — Notariat de Nimes. — Marcelin Brugier. — Sous-arrentement fait par Mᵉ Jean Reynaud, de Nimes, à sire Arnaud Gaubin, hôte du logis des *Arènes*, d'un « pred que led. Reynaud a par arrentement de Mᵉ Desmartins, seigneur d'Arènes, conseiller du Roy, assiz prez le moulin Vedel, le long de la rivière du Vistre ». Le bail est de 2 ans, pour le prix annuel de 50 écus sol (2 janvier 1597). — Testament de Mᵉ Jacques de Térond, notaire de Saint-Privat de Vallongue,

demeurant à Nimes. Il lègue 3 l. aux pauvres du Consistoire (7 janvier). — Prix fait passé par sire Jean Surian, marchand de Nimes. Il s'agit d' « oster et enlever ung aiguier qu'est à la salle de la maison dud. Surian, du costé du four et rue, de l'aure droicte, et en après accoustrer la place où est led. aiguier pour fere d'armoires . . ; fere en la mesme salle, et à un coing d'icelle, du cousté des secrettes, autre aiguier, et...... fournir icelluy de pierre de Barutel ou de Roquemallière ..... Et fera thumber l'eau dud. aiguier dans lesd. secrettes, en ung canon de fer blanc. Item..... bastir lesd. privés et rendre iceux jusques au plus hault membre d'icelled. maison...... » (14 janvier). — Testament de Marguerite Servière, de Caveirac (27 janvier). — Arrentement fait par sire Jean Boutille, potier d'étain de Nimes, de ses vignes et olivettes de Sernhac (28 janvier). — Obligé de 30 écus sol pour noble Jacques de Porcelet, sieur de la Rousselle, habitant de Nimes, représenté par damoiselle Madeleine de Laval, sa femme, contre Pierre Brun, laboureur do Redessan (30 janvier). — Testament de Jean Reguin, laboureur de Parignargues (1er février 1597). — Obligé de 70 écus sol pour sire Claude Combes, marchand de Nimes, contre Me Thomas de Villages, sieur de La Chassagne, docteur et avocat de Saint-Gilles (2 février). — Arrentement fait par Me Antoine Demérez, docteur en droit, juge en la baronnie de Manduel, habitant de Nimes, de ses terres de Jonquières (3 février). — Quittance de 33 écus 1/3 sol faite par sire Antoine Maruéjols, laboureur de Nimes, rentier du mas de la Bastide, à sire Arnaud Gaubin, hôte du logis des *Arènes*, en déduction de la rente des foins des prés dud. mas (3 février). — Obligé de 36 écus 5 s., pour sire Jean Surian, marchand de Nimes, contre Me Jean Carrière, lieutenant de prévôt en la sénéchaussée de Beaucaire et Nimes (7 février) — Procuration donnée par Jean Carrière à Jean Surian pour recouvrer de sire Jacques Serain, receveur des dettes et dépenses extraordinaires dues par le diocèse de Nimes, imposées et departies à l'assiette générale dud. diocèse en janvier dernier, 36 écus 5 s., « en tant moingz de la somme de 166 écus 2/3 à luy impausée en lad. assiette pour ses estatz et gaiges, paiables par led. Serain » les 1ers juillet et octobre prochains » (7 février).— Obligé de 36 écus 1/2 sol pour François Granat, de Redessan, contre noble Nicolas de la Colombe, du lieu d'Eyguières en Provence (8 février). — Accord et transaction entre les consuls et les habitants de Clarensac. Sires Jean Vedel jeune et Antoine Pélissier sont consuls. Me Jacques Gautier est lieutenant de baile. On décide que dorénavant les tailles et impositions seront levées par les habitants « par carreirade et par rend, tourt et ordre, maison par maison ». Celui à qui le tour et rang viendra pour faire la levée desd. tailles, « la somme de 40 s. de presaige luy seront baillés des autres venans en rend après luy jusques à concurrence de lad. somme de 40 s. de presaige » (10 février). — Acapte fait par Me Jean de Laboisse, aumônier du chapitre de Saint-Ruf de Valence, prieur de Saint-Jacques de Monteillies, procureur des religieux et officiers dud. chapitre, à Jean Antonini, de Provence, habitant Manduel (11 février). — Obligé de 22 écus sol pour sire Pierre Arnac contre Me Antoine Bertrand, vice-prieur de Manduel (13 février). — Rémission pour sire Jean Chantozel, bourgeois de Nimes (13 février). — Bail à lever la taille d'Aubord. Les consuls sont Alexis Gourdon et Jean Boissier (14 février). — Arrentement passé par Me Daniel de Calvière, juge criminel en la sénéchaussée, de son domaine de Marguerittes (18 février). — Mariage entre Jacques Servière, cardeur de Caveirac, et Jallette Sarrazin, de Langlade (25 février). — Accord entre sire Jean Mazelet, de Nimes, et Me Antoine Demérez, docteur en droits de Nimes (27 février). — Obligé pour Me Daniel Laurent, greffier de Nimes, contre Jean Mallian, hôte de Redessan (27 février). — Acte de prise de possession de la rectorie de l'hôpital de Manduel. Le 27 février 1597, devant la porte do l'hôpital pauvre de Manduel, se présente frère Claude Bertholin, procureur de Me Claude Delapierre, prêtre et recteur de la rectorie dud. hôpital. Il expose à Me Antoine Bertrand, prieur de Manduel, que le pape a pourvu son mandant de lad. rectorie, « ainsin qu'il luy a faict apparoir de la signature *sub datum Rome, apud Sanctum Marcum, tertio K K junii, anno quinto*; et sur laquelle auroit obtenu lettres de *forma dignum* de R. P. en Dieu Me Jehan de l'Hostel, évesque de Viviers, comme plus prochain évesque du siège vacant. » Il le requiert ensuite de le mettre en possession, ce qui est fait « par entrée et isseue.... et par tradiction des clefz ». — Bail à lever les tailles de Manduel. Les consuls sont Pierre Durand, Jean Valette et Pierre Bougarel (27 février). — Bail de la taille de Redessan. Les consuls sont sire Antoine Daleyrac et Antoine Moynier (17 mars 1597). — Bail pour l'arpentement du terroir de Redessan, passé par les consuls à sire Martin Ferranes et Étienne Daspères, habitants de Nimes (17 mars). — Acapte fait par Me Jean de Louet de Murat de Nogaret, seigneur et baron de Calvisson, Manduel, Massillargues, Jonquières, et leurs dépendances, à Philippe Baumadier, laboureur de Jonquières (19 mars). — Arrentement passé par M. de Calvisson au capitaine Daniel Roux, de Fourques, de

son domaine de Jonquières. Le bail est de 6 ans, moyennant le prix annuel de 48 salmées de blé mondé à deux cribles et 2 salmées d'avoine rendues à Beaucaire (19 mars). — Testament de Madeleine Girailh, femme de Jean Marcoire, de Langlade (24 mars). — Arrentement passé par sire Pierre Brude, marchand de Nimes, de ses terres de Bellegarde (25 mars). — Obligé de 63 écus 1/3 sol pour sire Arnaud Gaubin, hôte des *Arènes*, contre sire Pierre Raoux, marchand de Nimes (25 mars). — Prix fait baillé par Jacques Gardiol, dit Borie, de Nimes, à Mᵉ Philippe Maurin, maçon (30 mars). — Prix-fait donné par le même au charpentier Guillaume Rozilhes (30 mars). — Achat pour noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac, de deux terres à Caveirac (3 avril 1597). — Obligé pour sire Jean Boutilie, potier d'étain de Nimes, contre Mᵉ Étienne Russac, notaire de Saint-Gilles (7 avril). — Bail en paiement pour Mᵉ Pierre de Bompar, avocat du Roi en la sénéchaussée (7 avril). — Arrentement fait par Mᵉ Jean Mombel, notaire de Nimes, de ses terres de Rodilhan (10 avril). — Obligé pour damoiselle Louise d'Albenas, veuve de Robert de Mérouville, représentée par son fils sire Robert de Mérouville, marchand de Nimes (11 avril). — Obligé de 33 écus 1/3 sol pour sire Jean Boutille, potier d'étain, contre Pascal Robert, « hoste du logis où pend pour enseigne *Tourremaigne* », de Nimes 12 avril). — Mariage entre Barthélemy Hérault, de Jonquières, et Delphine C[illegible], de Valliguières 17 avril). — Obligé pour Mᵉ Jean Balmes, notaire de Sénéchas, demeurant à Nimes, contre Mᵉ Victor Gourgas, cordonnier de Nimes. Il s'agit de 20 écus sol (20 avril). — Obligé pour Mᵉ Paul Nicot, couturier de Nimes (22 avril). — Obligé pour Mᵉ Claude de Blisson, docteur et avocat de Nimes (22 avril). — Quittance de 100 écus sol faite par sire Arnaud Gaubin, hôte des *Arènes*, à sire Antoine Ducros, marchand de Calvisson (25 avril). — Testament d'Antonin Chauvet, teinturier à Nimes. Il est « gisant au lict, malade, prévenant de ce que se jourd'huy estoit-il tout seul dans la bothique et teincture de sire Jehan Tourrel, son maistre, assiz au bord d'un chaudeyron, s'estant ung peu soumelhé, seroit thumbé dans led. chaudeyron, qui estoit remply d'eau boulhante pour la teincture, duquel il seroit sorty en grand difficulté, pour n'avoir secours d'aulcung..... dont auroit esté griévement brullé, se craignant, par moyen d'icelle, de mourir » (7 mai 1597). — Mariage entre Mᵉ Jean David, cardeur de Vézénobre, et Marguerite Martin, de Nimes. M. de Lafarelle signe comme témoin (11 mai). — Accord entre noble Louis d'Arbaud et damoiselle Marguerite de Brueys, mariés, de Nimes, d'une part, et Firmin et Pierre Dayon, de Poulx, d'autre, au sujet de la ferme du mas de Brene, terroir de Redessan, appartenant à Marguerite (16 mai). — Délibération des consuls et habitants de Manduel conférant le droit d'habitanage à noble Pierre d'Assas, écuyer, habitant de Nimes, qui paie 30 écus sol (18 mai). — Droit d'habitanage accordé par la communauté de Manduel à Isaac Gasquet, jardinier, de Brignon, qui paie 10 écus (18 mai). — Sous-arrentement passé par Mᵉ Antoine Bertrand, prieur de Manduel, à Étienne Audibert, menuisier de Redessan, d'une maison de Manduel avec terre et jardin, appartenant à noble Étienne Moron, sieur d'Aubussargues (18 mai). — Testament de Claude Béraud, de Redessan (18 mai). — Bail de la garde du terroir de Caveirac. Les consuls sont Alexis et Jean Bouzanquet (20 mai). — Obligé de 10 écus sol pour sire Pierre Arnac, de Manduel, contre Mᵉ Antoine Bertrand, vice-prieur de Manduel (20 mai). — Arrentement passé pour Mᵉ Antoine Demérez, docteur en droits de Nimes, de son domaine de Jonquières (21 mai). — Accord entre sire Jean Passes, passementier de Nimes, et Mᵉ Gabriel Pastel, cardeur de Nimes, accusé d'avoir enfoncé de nuit un mas de Passes situé à Grézan (24 mai). — Testament de Mᵉ Pierre Molines, de Langlade (28 mai). — Obligé de 326 écus 2/3 pour noble Nicolas de Calvière, seigneur de Saint-Côme et de Boissières contre sires Jean Cabiron, marchand, et François Traucat, marchand jardinier, de Nimes (30 mai). — Testament de Durand Carrière, de Manduel (1ᵉʳ juin 1597). — Droit d'habitanage concédé par la communauté de Manduel à Antoine Polin, de Beaucaire, qui paie 10 écus. On le met en possession « par touchement de leurs mains » (1ᵉʳ juin). — Délibération consulaire de Manduel au sujet du menu bétail (1ᵉʳ juin). — Testament de Pierre Baignol, de Galargues (4 juin). — Accord entre Mᵉ Jacques Bongrand, praticien de Nimes, et Mᵉ Simon Tabully, notaire de Nimes (5 juin). — Accord entre Mᵉ Paul Camassan, notaire d'Anduze, et Mᵉ Lambert de Vefve, fondeur d'Anduze (7 juin). — Obligé de 16 l. 15 s. pour David Privat, cordonnier, de Charnavas au mandement d'Aujac, demeurant à Nimes (8 juin). — Association entre sire Jean Bouzanquet, de Boissières, et Mᵉ Jacques Faure, huissier de Nimes, pour l'arrentement des prieurés de Boissières et de Bizac, appartenant au chapitre de Nimes (15 juin). — Achat fait par Mᵉ François Rozel, docteur en droits, conseiller du Roi, lieutenant principal au sénéchal et présidial de Nimes, d'un jardin sis à Manduel (21 juin). — Bail à lever les restes des tailles de Redessan (22 juin). — Quittance de 216 écus 2/3 faite à Jean Surian, marchand de Nimes, par Charles de Montvallat, de

Chaudesaygues (28 juin). — Apprentissage d'Abraham Lamidon, de Nimes, chez Mᵉ Pierre Mombel, couturier de Nimes (5 août 1597). — Rémission de décret faite par M. Pierre Colliot, ministre de la parole de Dieu en l'église d'Aiguesmortes. M. Guillaume Claveirolles, ministre de la parole de Dieu de Galargues, signe comme témoin (8 août). — Arrentement passé par sire Nicolas Agasse, de Nimes, à Mᵉ Étienne de Grille, chanoine de Nimes, d'un logement dans la rue des Cardinaux, pour un an, moyennant 45 l. t. (13 août). — Achat de vin pour Mᵉ Moïse Gautier, couturier de Nimes. Il paie un vaisseau de vin de Boissières 10 écus (15 août) — Arrentement passé par dame Gaspare de Belvèze, dame d'Aubais et de Junas, habitant Nimes, à Mᵉ Jean Malhan, boulanger, de son four de la rue du Puits de la Grand Table, avec les « membres » qui en dépendent. Le bail est de trois ans, pour le prix annuel de 25 écus sol (18 août). — Testament de Balthazar Reboul, laboureur de Nimes (21 août). — Testament de damoiselle Catherine Maurand, veuve de M. Étienne Demérez, viguier en la baronnie de Manduel. Elle désire être inhumée dans le tombeau que son mari a fait faire dans la cathédrale (2 septembre 1597). — Testament de Jacquette Bouzige, femme de Mᵉ Claude Jaugin, gantier de Nimes (3 septembre). — Apprentissage de Pierre Roure, serviteur de M. Daniel de Calvière, juge criminel en la sénéchaussée, chez Mᵉ Jean Moynier, dit Capitaine Molhe, cordonnier de Nimes (8 septembre). — Obligé pour Mᵉ Paul Froment, docteur et avocat de Nimes (9 septembre). — Testament d'Alexis Bouzanquet, de Caveirac (13 septembre). — Testament de Bernard Serre, laboureur de Marguerittes (18 septembre). — Testament de Pierre Germe, laboureur de Manduel (18 septembre). — Cession de créance pour Mᵉ Arnaud Guiran, greffier de Nimes (19 septembre). — Testament de François Novy, de Langlade (27 septembre). — Quittance faite aux consuls de Redessan par Mᵉ Daniel Laurent, greffier de Nimes (3 octobre 1597). — Association entre sire Abraham Cabiron, marchand de Nimes, et sire Adam Farel, marchand de Nimes, pour l'arrentement du prieuré d'Aulas, appartenant au chapitre de Nimes (7 octobre). — Testament de Claude Batte, laboureur de Manduel (9 octobre). — Quittance faite par Antoine et Jean Maruéjols, laboureurs de Nimes, à Arnaud Gaubin, hôte du logis des *Arénes*, pour 33 écus 1/3 sol, reste de la rente de la métairie de la Bastide, appartenant au chapitre de Nimes (14 octobre). — Bail de la garde du terroir de Redessan (11 octobre). — Transaction entre Mᵉ Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi en la sénéchaussée, habitant de Nimes, et Claude, Mathieu et Jean Galofres, frères, de Bouillargues (19 octobre). — Achat pour noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac, d'une terre à Caveirac (25 octobre). — Obligé de 100 écus sol pour Mᵉ Mathieu Constan, « curatier » d'Alais (26 octobre). — Obligé pour Claude Quatrebars, de Manduel (28 octobre), — Testament de Bernard Bonnaric, de Bouillargues (5 novembre 1597). — Bail de la taille de Manduel (6 novembre). — Bail à semer passé par Guillaume Laurent, laboureur de Manduel (8 novembre). — Prix-fait passé par sire Abraham Cabiron, marchand de Nimes, à Mᵉ Jean Pitar, charpentier de Nimes. Il s'agit de la construction de planchers, de portes et de volets pour sa maison de la rue Caguensol (9 novembre). — Achat fait par sire Bertrand Rouvière, marchand de Nimes (15 novembre). — Apprentissage de Claude Guirard, de Caveirac, chez Mᵉ Jean Razoux, cardeur dud. lieu (18 novembre). — Testament d'Étienne Bouzanquet, de Langlade (19 novembre). — Rémission de créance à Mᵉ Longuet, praticien de Vers (22 novembre). — Quittance faite à sire Jean Boutille, potier d'étain, par sire Antoine Aujouin, marchand drapier de Nimes, son gendre, et sa fille Marie Boutille (23 novembre). — Arrentement passé par noble François Barrière, seigneur de Nages, de ses terres de Nimes et de celles de sa femme damoiselle Catherine d'Arlier (29 novembre). — Quittance faite par Jean Malhan, hôte de Lédenon, à présent à Nimes (2 décembre 1597). — Obligé pour sire Louis Gimel, baile de Bellegarde (5 décembre). — Obligé pour sire Jean Passes, « merchand sedier », marchand de soie de Nimes (12 décembre). — Testament de Catherine Baudan, femme de Nicolas Agasse, marchand de Nimes (13 décembre). — Quittance pour Jean Malhan, hôte de Lédenon, à présent à Nimes (15 décembre). — Testament de sire Antoine Daleyrac, habitant de Redessan (18 décembre). — Arrentement fait par Mᵉ Étienne André, procureur juridictionnel de Manduel pour le baron de Calvisson, à Antoine Batte, des herbes du devois du Tourel (18 décembre). — « Affrect » ou licence consentie par Mᵉ Vidal Vitalis, greffier de Nimes, comme fermier du droit de l'équivalent de Nimes et ses faubourgs, à Mᵉ Pierre Sellier, hôte, « pour pouvoir fere lougis et assiette de bebveurs, tenir enseigne ou rameau » à Nimes ou ses faubourgs. Le bail est de 3 ans, moyennant 32 livres par an (19 décembre). — « Affrect » passé par sire Fermin Meynier, marchand de Nimes, l'un des fermiers du droit de l'équivalent de la ville et ses faubourgs, à Mᵉ Jacques André, hôte de Nimes, pour pouvoir faire logis et assiette de buveurs à Nimes. Le bail est de 2 ans moyennant 8 écus par an (19 décembre). — Obligé pour sire Louis Gime

baile de Bellegarde, contre sire Isaac Reboul, marchand cadissier de Nimes (23 décembre). — Cession et rémission pour Mᵉ Pierre Rossel, notaire de Nimes (29 décembre). — Quittance faite par noble François de Radulph, sieur de Belvèze, à sire Fermin Raspail, bourgeois de Nimes (29 décembre). — Testament de Madeleine Salis, femme de Mᵉ Jean Ayglin, bordeur de Nimes (31 décembre).

E. 503. (Registre.) — 671 feuillets, papier.

1598. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Prix-fait passé par Antoine Maruéjols, laboureur de Nimes, rentier du mas de la Bastide, agissant pour le chapitre de Nimes, à trois maçons, « pour édiffier un pijonnyer en lad. métherie.... et au-dessus de la chambre d'icelle. » Le prix est de 42 écus (3 janvier 1598). — Obligé de 100 écus sol fait par Mᵉ Pierre Lansard, docteur et avocat de Nimes (3 janvier). — Arrentement passé à Mᵉ André Gros, hôte de Nimes, d'un « logis où pend pour enseigne l'*Estoille.* » Le bail est de 5 ans, pour le prix annuel de 40 écus sol (21 janvier). — Obligé de 25 l. pour noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac (25 janvier). — Bail du four de Caveirac. Les consuls sont Jacques Courbet et Jean Mérinhargues (26 janvier). — Arrentement passé par noble Jean de Percet, habitant de Nimes, comme administrateur de l'hoirie Balazut, à Arnaud Gaubin, hôte des *Arènes*, des terres de lad. hoirie, sises au terroir de Nimes, qui lui avaient déjà été arrentées par damoiselle Catherine de Percet, mère des hoirs Balazut. Le bail est de 4 ans, pour le prix annuel de 12 salmées de blé et diverses autres prestations en nature (27 janvier). — Apprentissage de Pierre Gardiol, fils de Jacques Gardiol, dit Borie, hôte de Nimes, chez Mᵉ Jean Martin, cardeur et cadissier de Nimes (28 janvier). — Quittance contenant obligation par Mᵉ Jean Guiran, notaire de Nimes (28 janvier). — Apprentissage de Blaise Magot, de Caveirac, chez Mᵉ Claude Fontanès, cardeur de Nimes (30 janvier). — Quittance faite par Mᵉ Pierre Villar, conseiller du Roi, juge magistrat au présidial de Nimes, à Mᵉ Lambert de Vefve, fondeur d'Anduze, pour 821 l. 18 s. t. (2 février 1598). — Apprentissage d'Étienne Dabries, de Nimes, chez Mᵉ Jean Mazas, couturier de Nimes (4 février). — Rémission de décret pour sire Jacques Fauchier, apothicaire de Nimes (5 février). — Quittance faite par damoiselle Rose de Falcon, veuve de Mᵉ Jacques Rozel, habitant de Nimes (6 février). — Arrentement fait par Mᵉ Antoine Bertrand, prieur de Manduel, des fruits décimaux dépendant « du petit dismes » de Manduel, et des terres de la dominicature. Le bail est de 8 ans, moyennant le prix annuel de 200 l. t. (7 février). — Testament d'Isaac Gasquet, de Manduel (12 février). — Obligé pour noble François de Barrière, sieur de Nages, contre Aron Seguin, de Saint-Côme (13 février). — Association entre Mᵉ Jacques Bongrand, praticien de Nimes, et sire Vidal Aubert, marchand de Nimes, pour la ferme de la poissonnerie de Nimes (15 février). — Arrentement passé par damoiselle Jeanne du Cailar, veuve de sire Bernard Reynaud, bourgeois de Nimes, à sire Pierre Jabaric, d'une vigne sise au quartier de « La Veue » (16 février). — Arrentement fait par noble Pierre de Maurice, de Nimes, à sire Arnaud Gaubin, hôte *des Arènes*, de ses prés situés « despuis le vallat appelé *Lou Bau* jusques à la rivière du Vistre», excepté le *Premier Pré*. Le bail est de 4 ans, moyennant le prix annuel de 250 l. (17 février). — Testament de Mᵉ Pierre Teissier, natif du Chambon en Gévaudan, habitant de Bezouce, « aulcunement malade des fièvres puis six ou sept moys » (19 février). — Bail des tailles de Caveirac (25 février). — Testament de Louise Liboud, veuve de Louis Reynaud, de Nimes (dernier février). — Arrentement passé par sire Jacques Fauchier, marchand apothicaire de Nimes, à Pierre Audibert, de Manduel, d'une terre à Manduel, quartier de la Treille (5 mars 1598). — Arrentement passé par Jean Moynier, consul de Redessan, de tout le domaine dépendant de l'hôpital pauvre dud. lieu. Le bail est de 3 ans, moyennant le prix annuel 20 l. (5 mars). — Obligé pour Françoise Portes, veuve du capitaine Antoine de Ravanel, de Manduel, contre François de Ravanel, viguier de Blauzac, habitant Uzès, son beau frère (6 mars). — Achat pour Mᵉ Pierre de Favier, seigneur de Vestric, habitant de Nimes, d'un petit jardin au faubourg de la Bouquerie, « entourné de muralhes » (11 mars). — Testament de Pierre Gaubert, travailleur de Nimes, natif des Tavernes près Alais (13 mars). — Quittance de 50 écus faite par M. André de Serre, ouvrier et procureur de l'abbé de Saint-Ruf près Valence, à Mᵉ Antoine Bertrand, vice-prieur et rentier du prieuré de Manduel, en déduction de la rente dud. prieuré (13 mars). — Obligé de 40 écus sol pour Arnaud Gaubin, hôte des *Arènes*, contre Mathieu Reynaud, laboureur de Nimes, pour reste du prix de la vente d'une mule (20 mars). — Mariage entre Daniel Frac, de Bellegarde, et Jeanne Brunel, de Manduel (20 mars). — Compromis entre Mᵉ Jacques Duplan, praticien de Nimes, et Mᵉ Jean Seguin, tisserand cadissier de Nimes (23 mars). — Testament d'Étienne Colombier, de Rodilhan (26 mars). — Ratification de donation pour Mᵉ Guillaume Artigues,

hôte de Nimes (27 mars). — Acte de prise de possession pour Mᵉ Antoine Bertrand, prêtre de Manduel. Le 2 avril 1598 il se présente devant la porte de l'église, par-devant Mᵉ Pierre Antoine, prêtre et curé de Manduel, et lui déclare qu'il a été pourvu par l'évêque de Nimes de la chapellenie fondée en l'église paroissiale de Manduel sous le titre de Saint-Blaise. Il exhibe les lettres de l'évêque, du 12 mars dernier. Le curé le prend par la main, et le met en possession, « tant par entrée et ysseue qu'il luy a faict fere en lad. esglize parrochiale, et en la place de lad. chappellanie, que par bail desd. lettres faict de ses mains [et] baizement d'autel.... » — Prix-fait baillé par Antoine de Milly, habitant de Nimes, pour des travaux de maçonnerie à sa maison (4 avril). — Ratification faite par Mᵉ Jean de Louet de Murat de Nogaret, baron de Calvisson, Manduel, Massillargues, Jonquières et autres places, à damoiselle Catherine Maurand et à Mᵉ Antoine Demérez, docteur en droits, son juge en la baronnie de Manduel, mère et fils, du contrat d'inféodation consenti par Marguerite de Castellane, dame douairière de Calvisson, sa mère, à feu Étienne Demérez, viguier en la baronnie de Manduel. Il s'agit de 30 salmées de garrigues et vacants au terroir de Jonquières, lieu dit : « Soubz la Devèze » (8 avril). — « Affrect » passé par le capitaine Claude André, rentier du droit de l'équivalent de Redessan, Manduel et Poulx, à Jean Amalric, boulanger de Redessan, pour « fere logis avec assiette de beveurs dans sa maison d'habitation » à Redessan. Le bail est d'un an, moyennant 10 livres (9 avril). — Obligé de 23 écus 40 s. fait par Jeanne Fage, veuve de Claude Gaujous, hôtesse « du lougis appellé de *Buscalhe* », habitante de Nimes, à Jacques Rogier, meunier, de Saint-Dionisy, pour « les gaiges par elle deubz aud. Rogier, de l'avoir servy pour musnier durant huict mois » (10 avril). — Apprentissage d'Adam Liotard, de Boissières, chez Mᵉ Jean Berrias, cardeur de Nimes (14 avril). — Obligé de 66 écus 2/3 sol pour sire Claude Combes, marchand de Nimes, contre M. Jauffrès Guyard, « prevost de bande » de Nimes (15 avril). — Vente de bois faite par Jean Rebuffat, laboureur de Lédenon, à sires Pons Pinet, hôte de la *Pomme*, Arnaud Gaubin, hôte des *Arènes*, Mᵉ Nicolas Louis, pâtissier, et Claude Jouvenet, hôte du *Cheval Blanc*, habitants de Nimes. Il s'agit de 60 pieds d'olivier, moyennant 40 écus sol, « que revyent à 40 soulz chacun ollyvier, le fort portant le foyble » (25 avril). — Testament de Rostang Pascal, baile de Langlade, « dettenu de maladye corporelle et estant dettenu aussy de vielhesse dans son lict » (26 avril). — Apprentissage de Pierre Mercier, de Saint-Mamert, à Mᵉ Étienne Bruguier, tisserand cadissier de Saint-Côme (27 avril). — Testament de Mᵉ Étienne Dupin, fournier de Nimes (1ᵉʳ mai 1598). — Testament de Mᵉ Guillaume Artigues, natif de Saint-Michel de Dèze, hôte de Nimes (2 mai). — Quittance faite par les consuls de Nimes, représentés par sire Vital Martin, bourgeois, second consul, à Mᵉ Jean Bertrand, cardeur de Nimes, pour 6 écus sol, montant convenu du droit de trézain à eux appartenant sur le prix de la vente d'une maison acquise par Bertrand dans la rue Caguensol (3 mai). — Quittance de 12 écus 1/2 sol faite par Antoine et Jean Maruéjols frères, de Ners, habitants de Nimes, rentiers de la métairie de la Bastide, appartenant au chapitre de Nimes, à Barthélemy Castillon, hôte de Nimes, en déduction de la rente des prés qui lui ont été sous affermés. L'acte est passé à la Bastide. Arnaud Gaubin, hôte des *Arènes*, est un témoin (4 mai) — Testament de Jean Maruéjols jeune, habitant la Bastide (4 mai). — Vente faite par sire Louis Cloye, marchand de Nimes, à sire Michel Dortes, aussi marchand de Nimes, de « toute la merchandize que led. Cloye a de présant en sa bothique...., consistant en toilles, fer et autres merchandizes meslées », moyennant 526 écus sol (6 mai). — Arrentement fait par Cloye à Dortes de « la bothique de sa maison assize.... à la place publicque, au-devant le puis d'icelle, et ce avec deux contoirs fermant à cinq serrures à quatre clefz, ung banc, lesd. contoirs bois noyer et le banc bois sapin, avec des estaigies de l'entour d'icelle garnyes de toille noire ». Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 50 l. (6 mai). — Achat de peaux fait à sire Jacques Sollier, tanneur de Nimes, par Mᵉ Pierre Lombard, pellissier de Nimes. Il s'agit de toutes les peaux qui proviendront de la boucherie de Montfrin d'ici à fin juin. Le prix est de 3 l. la douzaine de peaux de mouton (6 mai). — Compromis entre Jean Moynier, premier consul de Redessan, et Antoine Masméjan, dud. lieu, au sujet d'un reliquat de tailles (7 mai). — Mariage entre sire Isaac Alphant, marchand pellissier de Nimes, et Jeanne Naspoulet, de Nimes (9 mai). — Testament d'Antoine Granier, laboureur de Cassagnoles (10 mai). — Testament de Jean Baconier, de Manduel (12 mai). — Accord entre les consuls de Caveirac et Mᵉ Jacques Fouques, de Calvisson, « escollier ». Les consuls sont Jean Mérinhargues et Jacques Courbet. Fouques promet « de apprendre et enseigner la jeunesse de Caveirac à lire, escripre, ensemble d'harymaticque, de tout son pouvoir », pendant 3 ans, moyennant 145 francs par an et le logement, « luy tenir maison ». « Ceulx lesquelz y envoyeront leurs enfans, soyt au commensement de l'année, ou en quelque temps que ce soyt après, payeront aultant de

gaiges commes s'ilz y avoyent demeuré tout le long de l'année. » Fouques sera tenu « fere les prières en jours de dimenche, du consentement du consistoire, n'y ayant poinct de prédication ; et le jour des prêches, entonner les seaumes. Aussy sera tenu..... fere, durand led. temps, le libvre de leurs tailhes, en luy fournissant le papier. » Il lui sera permis de « prendre des enfans forains, pour les apprendre et enseigner, jusques au nombre de dix. » Il ne pourra « en particullier enseigner aulcungz enfans dud. lieu, soit à lire ou à escripre, que ne soyent du nombre de ceulx lesquelz luy seront bailhés pour estre enseignés » (18 mai). — Bail de la garde du terroir de Caveirac (18 mai). — Bail des tailles de Manduel, passé par les consuls Pierre Arnac, Antoine Combe et Bertrand Angelin, à Mᵉ Jacques Nadal, praticien de Nimes (22 mai). — Obligé pour Mᵉ Claude Imbert, sous-viguier de la juridiction de Jonquières (26 mai). — Testament de Guillaume Gazais, de Jonquières (27 mai). — Bail des tailles de Redessan, passé par les consuls Jean Moynier et Pierre Ardouin à sire Jacques Fauchier, marchand apothicaire de Nimes (29 mai). — Association entre Jean Malhan, boulanger de Nimes, et Henri Maistre, d'Avignon, pour l'achat de 30 salmées de blé fait à Mᵉ Pierre de Faret, seigneur de Saint-Privat (5 juin 1598). — Procuration donnée par noble Nicolas de Calvière, seigneur de Saint-Côme et de Boissières, à sire Guy de Gras, bourgeois de Nimes, pour transiger avec M. de Falcon, sieur de Ris, économe de l'abbé et des moines de l'abbaye de Franquevaux. Il s'agit des arrérages de l'albergue annuelle servie par le constituant à lad. abbaye « pour raison du terroir appellé d'Aiguesvives, à luy infeudé, et ce jusques à la somme de 400 escutz » (7 juin). — Testament de damoiselle Thuffène Sannier, de Nimes, veuve de noble François de Robert, seigneur de Polvelières (14 juin). — « Affrect » passé par le capitaine Claude André, de Manduel, comme sous-rentier du droit de l'équivalent de Redessan, à Jean Vidal, hôte, de Bezouce, demeurant à Redessan, pour « fere logis et assiette de beveurs, ainsin qu'il auroit faict cy-devant, au logis qu'il tient en arrentement de François Granat, de Redessan, scitué sur le grand chemin de Beaucaire ». Le bail est de 3 ans, moyennant 3 écus sol par an (18 jnin). — Testament de Jean Guiones, laboureur de Manduel (18 juin). — Arrentement passé par damoiselles Marie, Suzanne et Claude de Lacroix, sœurs, lad. Marie avec l'assistance de sire Jean Chantozel, bourgeois de Nimes, son mari, à sire Antoine Verquière, marchand drapier de Nimes, de la boutique de leur maison du « canton appellé de Malestrene, avec deux chambres au-dessus.... et ung petit cabynet joignant ». Le bail est de 2 ans, moyennant 100 l. par an (24 juin). — Achat pour sire Étienne Bisac, laboureur de Nimes. Nobles Jacques et Jean de Trois-Émines, habitants d'Aimargues, sachant que le 2 décembre 1584 leur mère, damoiselle Louise de Romieu, et led. Jean, avaient vendu à Jean Gazais une maison rue de la Rosarié, pour 75 écus sol, vente dont ils avaient obtenu le rescision, vendent lad. maison à Étienne Bisac pour 136 écus 2/3 sol (24 juin). — Quittance de 455 l. 10 s. faite à damoiselle Marguerite Reine, femme de noble Claude de Sautel, sieur de la Bastide de Virac, habitant Barjac, comme héritière de Mᵉ Jean Mombel, notaire de Nimes, par sire Fermin Raspail, bourgeois de Nimes (25 juin). — Quittance de 10 écus sol faite à Toussaint Goiran, baile de Redessan, par Étienne André, procureur juridictionnel en la baronnie de Manduel (17 juillet 1598). — Procuration donnée par M. Philibert Bon, conseiller du Roi, receveur général des décimes en Languedoc, habitant de Nimes, à Mᵉ Pierre de Grangier, receveur particulier du diocèse de Viviers, pour recouvrer de César de Spinola, écuyer, habitant Aix en Provence, deux quittances à lui faites par le constituant. L'une est de 2293 écus 36 s. 11 d., pour la vente de l'office de receveur particulier des décimes du diocèse de Nimes, l'autre, de 140 et tant d'écus, pour les frais exposés par le constituant dans la poursuite de la vente dud. office. Moyennant ce, le procureur consentira à la cancellation de l'obligation de 2293 écus faite par led. de Spinola (30 juillet). — Bail de la garde du terroir de Redessan. Les consuls sont noble Jacques de Porcelet, sieur de La Rosselle, et Pierre Portes (6 août 1598). — Rémission faite par Nicodème de La Colombe, écuyer, de Beaucaire, à noble Jacques de Porcelet, sieur de La Rosselle, habitant de Nimes (7 août). — Obligé pour sire Jean Boutille, potier d'étain de Nimes (8 août). — Testament de Mᵉ Étienne André, procureur juridictionnel en la baronnie de Manduel (17 août). Testament de sire Étienne Olivier, baile de Bouillargues (18 août). — Obligé pour noble François Barrière, seigneur de Nages (21 août). — Achat de vin pour Mᵉ Pierre Lombard, pellissier de Nimes (21 août). — Achat de vin pour le capitaine Guillaume Ferret, de Nimes (21 août. — Procuration donnée par noble Nicolas de Calvière, seigneur de Saint-Côme, à Guy de Gras, habitant de Nimes (29 août). — Arrentement passé par sire Antoine Farelle, marchand de Nimes, à Mᵉ Pierre Paul, tisserand cadissier de Nimes, d'une maison de Claude Baconier, baile de Manduel, située au quartier de la Bouquerie, confrontant l'Agau. Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 20 l. (29 août). — Obligé pour Mᵉ Jean Lasalle, procureur au

présidial de Béziers (7 septembre 1598). — Mariage entre Isaac de Menonville, fils de sire Pierre de Menonville, chaussetier de Nimes, et Louise Chantozel, de Nimes (12 septembre) — Testament de Pierre Servière vieux, de Caveirac (21 septembre). — Apprentissage de Jean Nouys, de Caveirac, chez Mᵉ Louis Ginhoux, boulanger de Nimes (29 septembre). — Quittance faite par sire Fermin Raspail, bourgeois de Nimes. Noble Bernard Arnaud, seigneur de la Cassagne, habitant de Nimes, lui avait fait une obligation de 230 l. (1ᵉʳ octobre 1598). — Quittance pour noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac (6 octobre). — Quittance pour sire Jean Baumadier, baile de Jonquières (7 octobre). — Obligé pour damoiselle Suzanne Dumas, femme de M. le contrôleur Mailhan, de Nimes, contre noble Louis d'Arbaud, de Nimes (8 octobre). — Obligé pour Mᵉ Louis Bertrand, fournier de Nimes (11 octobre). — Rémission de décret faite par le capitaine Claude André, de Manduel, au capitaine Jacques Fabre, dit Violande, de Nimes (13 octobre). — « Affrect » passé par le capitaine Claude André à Alexandre, son frère, pour « faire lougis » pendant deux ans à Manduel et « assiette de beuveurs », moyennant 8 l. par an (18 octobre). — Testament de sire Claude Baconier, baile de Manduel (19 octobre.) — Arrentement passé par sire Toussaint Goiran, baile de Redessan, de ses terres de Jonquières (20 octobre). — Bail en solution et paiement pour noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac (26 octobre). — Achat fait par noble Pierre de Robert à noble Pierre de Langlade, de Caveirac. Celui-ci et sa femme Étienne Bastide ont emprunté, pour constituer dot à leur fille Antonie de Langlade, 18 écus 1/3 sol à damoiselle Marguerite de Brueys, femme de noble Louis d'Arbaud, de Nimes, le 10 avril 1587. Pour cette dette, « par exprès luy auroict empresaigé une terre » à Caveirac, cédée depuis par lad. damoiselle de Brueys à Guillaume Baudan, écuyer, son beau-fils. Pierre de Robert désintéresse Guillaume Baudan et devient propriétaire de la terre (28 octobre). — Accord contenant obligation faite par noble Jacques de Trois-Émines, d'Aimargues, à Mᵉ Étienne Saujot, tailleur de Nimes (31 octobre). — Bail du four de Caveirac. Les consuls sont Jean Paul et François Sabatier (2 novembre 1598). — Obligé de 100 écus sol fait par Pierre de Maurin, écuyer, de Nimes (4 novembre). — Accord entre Mᵉ Antoine Bertrand, prieur de Manduel, et Antony Amic, dud. lieu, au sujet de l'arrentement des « fruictz décymaulx deppandans du petit disme dud. Manduel et terres de la dominicature d'icelluy », et aussi de l'arrentement du « quart des fruitcz du grand disme dud. Manduel, ensemble les terres de la rectorye de l'ospital dud. lieu », arrentements passés jadis aud. Amic, qui se libère par un dernier paiement de 1000 l. t. (5 novembre). — Prix-fait pour réparer un casal du faubourg de la Madeleine et y bâtir une maison, passé par Barthélemy Verdier, laboureur de Nimes, à deux maçons (8 novembre). — Obligé de 100 l. pour Pierre Barrabeuf, marchand de Calvisson, contre noble Étienne More, seigneur d'Aubussargues (13 novembre). — Bail de bétail fait par Mᵉ Élie Tinellis, docteur et avocat de Nimes (13 novembre). — Transaction entre noble Étienne More, seigneur d'Aubussargues, fils de feu Aymar More, quand vivait habitant de Manduel, comme rémissionnaire de damoiselle Louise de Salleles, veuve en secondes noces dud. Aymar, et les hoirs de Jean Bougarel, de Manduel (13 novembre). — Bail en paiement pour noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac (14 novembre). — Obligé pour noble Jacques de Porcelet, sieur de la Rosselle, habitant de Nimes, contre Jean Daires, de Jonquières (19 novembre). — Testament de sire Arnaud Gaubin, hôte du logis des Arènes, à Nimes. Il lègue 10 écus sol aux pauvres du Consistoire (21 novembre). — Apprentissage de Jean Roux, du Gévaudan, chez Mᵉ Jean Montel, maçon de Caveirac (23 novembre). — Testament de Mᵉ Lambert de Vefve, fondeur, natif de « Dynans au pais de Lièges », habitant d'Anduze. Il désire « estre ensevelly à la forme de ceulx de la religion refformée » (25 novembre). — Quittance faite à Claude Amalric, de Redessan, par Mᵉ Étienne Granier, notaire de Nimes, comme rémissionnaire de damoiselle Catherine Grégoire et de noble Jean du Cailar, sieur de Liouc, mère et fils, de Nimes (28 novembre). — Testament de Guillaume Laurent, de Rodilhan (3 décembre 1598). — Procuration donnée par Mᵉ Antoine Barthélemy, « secrétere du Roy de la maison de Navarre », habitant de Nimes, à sire Barthélemy Surian, marchand d'Aimargues, pour recouvrer ce qui lui est dû par divers particuliers d'Aimargues (8 décembre). — Testament de Jean Malignan, de Caveirac. Il désire « estre ensepvelly honnestement, à la forme de ceux de la religion réformée » (14 décembre). — Obligé de 22 écus sol pour sire Tristan de Brueys, fils de feu Mᵉ Jacques de Brueys, de Saint-Chapte, contre Louis Bastide, dud. lieu (18 décembre). — Accord entre Mᵉ Noé Poulon, arpenteur de Nimes, et Jean Audemard, arpenteur de Langlade (22 décembre). — Quittance de 3550 l. t. faite par noble Louis Dupont, écuyer, de Bays-sur-Bays, mari de damoiselle Madeleine de Louet de Calvisson, à Mᵉ Jean de Louet de Nogaret de Murat, baron de Calvisson, Manduel, Massillargues, pour reste et entier paiement d'une somme de 4900 l. stipulée dans

une transaction du 3 avril 1597, reçue Mᵉ Antoine Mérinhargues, notaire de Calvisson, comme représentant les droits et actions de Madeleine de Calvisson sur les biens de ses ascendants et collatéraux (29 décembre). — Obligé de 50 écus sol pour Antoine Ricard, hôte de Nimes (30 décembre). — Bail de bétail passé par Mᵉ Antoine Ricard, hôte de Nimes (30 décembre).

E. 564. (Registre.) — 592 feuillets, papier.

1599. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Obligé de 31 l. pour le capitaine Jean André jeune, de Manduel, contre Pierre d'Assas, écuyer, de Nimes (8 janvier 1599). — Bail à planter vigne fait par Jean Moynier, de Caveirac (11 janvier). — Arrentement fait par Mᵉ Antoine Barthélemy, conseiller et secrétaire ordinaire du Roi en sa maison et couronne de Navarre, habitant de Nimes, à Claude Servière, laboureur de Caveirac, de son domaine des terroirs de Caveirac et Langlade, excepté la maison, le jardin et le moulin à vent. Le bail est de 5 ans, à mi-fruits (11 janvier). — Arrentement passé par damoiselle Jeanne de Binet, femme de Mᵉ Antoine Brayci, procureur en parlement, de Nimes, d'une terre au terroir de Caissargues (15 janvier). — Prix-fait baillé par sire Jean Cabiron, marchand de Nimes, pour réparer son mas près Signan sous Caissargues (16 janvier). — Obligé de 22 écus 1/3 pour sire Blaise Gout, marchand de Nimes, contre Arnaud Gaubin, hôte des *Arènes* à Nimes (19 janvier). — Accord entre Mᵉ Guillaume Vinot, menuisier de Nimes, et MMᵉˢ Robert Le Brasseur et Jean Mourier, aussi menuisiers de Nimes. Vinot disait « avoir esté agrédé de nuict par lesd. Bresseur et Mourier et autres, de laquelle agression.... en auroit faict enquérir..... contre eulx.. . » (19 janvier). — Quittance de 33 écus 1/3 sol faite par damoiselle Léonarde de Baudan, veuve de M. Guérin de L'Euzière, conseiller du Roi au présidial de Nimes (22 janvier). — Arrentement passé par Mᵉ Antoine Demérez, docteur en droits de Nimes, agissant pour lui et sa mère damoiselle Catherine Maurand, de leur domaine de Jonquières. Le bail est de 4 ans, à mi-fruits (23 janvier). — Testament de Bernardine Deydier, veuve de Vidal Gaussaud, de Manduel (24 janvier). — Testament de Claude Leuzière, femme de Pierre Reynard, cardeur de Caveirac (1ᵉʳ février 1599). — Quittance de 22 écus 1/2 sol faite par M. Daniel de Calvière, conseiller du Roi et juge criminel en la sénéchaussée (2 février). — Obligé pour sire Rostang du Vieux, bourgeois de Nimes (4 février). — Quittance de 8 écus sol faite par noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac (8 février). — Obligé de 100 l. pour Jacques Rogier, meunier de Nimes (9 février). — Association entre sire Jean Tourrel, marchand teinturier de Nimes, Mᵉ Raimond Cazalis, couturier, et sire Étienne Favier, coyratier, de Nimes. Chacun fournit 400 écus sol (10 février). — Achat fait par sire Jean Chantozel, bourgeois de Nimes, d'une terre et vigne à Redessan, quartier appelé : *En Grézan* (11 février). — Obligé de 14 livres pour Mᵉ Antoine Demérez, docteur en droits, juge en la baronnie de Manduel, habitant de Nimes (11 février). — Arrentement d'enseigne de logis. Mᵉ Antoine Martin, jardinier de Nimes, arrente à Raimond Penarier, hôte de Nimes, « le boys et enseigne où est paincte la *Croix Blanche*, avec les priviléges y apartenans, pour mettre pour enseigne en sa maison, ou autre que bon luy semblera, en la présant ville ou fauxbours d'icelle, pour le temps et terme d'ung an. » Le prix est de 30 sols (12 février). — Mariage entre Pierre Mourenc, de Bouillargues, et Marie Domergue, de Nimes (14 février). — Vente faite par Yves Bonnaud, docteur et avocat de Nimes, d'une terre à Caveirac (17 février). — Quittance faite par Mᵉ Jean Plantier, docteur en droits, juge en la temporalité de la ville d'Uzès, à sire Guillaume Sellon, marchand de Nimes, pour 40 écus sol (19 février). — Arrentement passé par sire Antoine Farelle, marchand de Nimes, comme procureur de Mᵉ Pierre Durand, maréchal, de Manduel (21 février). — Prix-fait baillé par François Granat, de Redessan, pour « la besongne » et les réparations de son logis situé sur le grand chemin allant de Nimes à Beaucaire (27 février). — Obligé de 34 l. pour Mᵉ Pierre Temple, hôte de Nimes (dernier février). — Arrentement passé par Françoise Colin, femme de sire Jacques Lombard, pellissier de Nimes, résidant à présent à Montpellier, à Étienne Chamier, veuve de Mᵉ Pierre Joubau, chapelier de Nimes, d'une maison et boutique appartenant aud. Lombard, située dans la rue qui va de la Trésorerie à la Place. Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 26 écus (5 mars 1599). — Bail des tailles de Caveirac (9 mars). — Arrentement passé par M. Gaillard Desmartins, seigneurs d'Arènes, conseiller du Roi, de Nimes, à Sibylle de Vellays, veuve d'Arnaud Gaubin, de Nimes, d'un pré situé près de la rivière du Vistre, au lieu des Lones. Le bail est de 2 ans, « pour y prandre et recullir...... le foin *jouanenc* lhors de la récolte », moyennant le prix annuel de 50 écus sol (16 mars). — Quittance de 19 l. t. pour Mᵉ Jean Mallian, hôte, de Lédenon, demeurant à Nimes (26 mars). — Testament de Thomase Peyronnet, veuve d'Antoine Isnard, de

Saint-Césaire lès Nimes. Elle appartient à la religion réformée (28 mars). — Quittance pour Jacques Avon, meunier de Beaucaire (1er avril 1599). — Prix-fait passé par Me Jacques Gardiol, dit Borie, hôte de Nimes, pour les réparations de sa maison du faubourg Saint-Antoine (4 avril). — Rémission de créance pour Me Jean Mallian, boulanger de Nimes (17 avril). — Testament de damoiselle Louise Martin, veuve de Me Pierre Robert, lieutenant de viguier royal à Nimes. Elle lègue aux pauvres de la religion réformée 10 l. t. (17 avril). — Mariage entre sire Jacques Ricard, chaussetier de Nimes, fils de Antoine Ricard, hôte, et Marguerite Mingaud (19 avril). — Arrentement passé par Me Abram Caussargues-Rouchon, de Nimes, à sire Pierre Fontanieu, marchand brodeur de Nimes, de la boutique et de plusieurs pièces de sa maison. Il est question de l' « obéyr de la vizette (1) pour entrer en iceulx (membres), avec la faculté du porge. » Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 100 l. (21 avril). — Obligé de 166 l. 8 s. pour sire Antoine Sudre, marchand de Nimes, contre sire Étienne Rey, teinturier de soie de Nimes (21 avril). — Prix-fait baillé par Me Jacques Gardiol, hôte de Nimes, pour agrandir sa maison du faubourg Saint-Antoine (3 mai 1599). — Bail de la garde du terroir de Caveirac. Les consuls sont Jean Paul et François Sabatier (6 mai). — Arrentement passé par Me Esprit Borelly, de Nimes, comme procureur de frère Louis Gay, commandeur de la commanderie de Saint-Antoine de Nimes, à Barthélemy Planes, laboureur de Bouillargues, des fruits et émoluments de lad. commanderie. Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 23 écus 1/3 sol et d'un quintal d'huile d'olive. La procuration du bailleur, du 20 mars 1599, est reçue par Me Chabrey, notaire royal delphinal de Saint-Antoine de Viennois (7 mai). — Arrentement passé par damoiselle Marguerite Reyne, femme de noble Claude de Sautel, sieur de Labastide de Virat, à Mes Daniel Dansaict, marchand brodeur, et Moïse Gautier, couturier, de Nimes, de sa maison du Puits de la Grand'Table. Le bail est de 4 ans, pour le prix annuel de 14 écus (Dansaict) et de 8 écus (Gautier) (7 mai). — Prix-fait baillé par sire Étienne Bisac, de Nimes, à des charpentiers pour des travaux à sa maison (10 mai). — Bail en paiement fait par Me Pierre Delacroix, cardeur de Nimes, à Me Tristan de Lacroix, conseiller du Roi, habitant de Nimes, d'un jardin hors la ville, « au cartier des Jardins appellé du Grand Parc (14 mai). — Obligé de 233 écus 1/3 sol pour Me Pierre Veyras plus vieux, docteur en médecine de Nimes, contre noble François de Labaume et sire Jean Cabiron, marchand de Nimes (21 mai). — Testament de Vidal Ygon, fustier de Nimes, natif d'Auvergne (21 mai). — Mariage entre Jacques Mazel, laboureur de Nimes, et Suzanne de Langlade, fille de noble Pierre de Langlade, de Caveirac (1er juin 1599). — Testament de damoiselle Marie de Finot, veuve de sire Michel Maurice, bourgeois de Nimes (11 juin). — Vente faite par Me Jean Ursy, notaire de Nimes, de deux terres ayant appartenu à Me Jean Albenas, conseiller au présidial de Nimes, situées à Fontdame (20 juin). — Quittance de 10 écus pour sire Jean Baumadier, baile de Jonquières (14 juillet 1599). — Vente faite par les consuls de Langlade Pierre Molines et Jean Bouzanquet, d'une vigne de la communauté située à La Croix (19 juillet). — Vente faite par Me Jean Boetier, procureur à la cour des Aides de Montpellier, à Me Jacques Duplan, greffier de Nimes, d'une maison de la rue des Cardinaux, à Nimes, pour le prix de 400 écus sol (27 juillet). — Apprentissage de Jacques de Langlade, fils de noble Pierre de Langlade, habitant de Caveirac, chez Me Jean Razoux, cardeur de Caveirac (23 juillet). — Bail des tailles de Manduel, fait par les consuls Jacques Gourgas, Michel Solignac et Philippe Bougarel (30 juillet). — Achat fait par sire Jacques Fauchier, apothicaire de Nimes, de plusieurs terres sises à Manduel et dont partie avait appartenu aux chanoines de Saint-Ruf de Valence (30 juillet). — Lods fait à Jacques Fauchier par Me Antoine Bertrand, capiscol du chapitre de Saint-Ruf, vice-prieur de Manduel (30 juillet). — Arrentement fait par sire Antoine Sanier, bourgeois de Nimes et de Redessan, à Jean Couderc, meunier de Redessan (6 août 1599). — Obligé de 10 écus pour le capitaine Guillaume Ferret, de Nimes (7 août. — Achat fait par sire Abram Audemar, baile de Langlade, d'une terre située au terroir de Plan Sauzet (13 août). — Testament de Me Guillaume Pinet, laboureur de Caveirac, habitant de Saint-Gilles (14 août). — Apprentissage de Pierre Galoffres, de Bouillargues, chez Me Bernard Giran, cadissier de Nimes (17 août). — Obligé de 20 écus pour François Granat, de Redessan, contre Jean Vidal, hôte de Bezouce, demeurant à Redessan (19 août). — Quittance pour Claude de Blisson, docteur et avocat de Nimes (20 août). — Apprentissage de Daniel Guiraud chez Me Abram Guiraud, son frère, menuisier de Nimes (20 août). — Arrentement passé par Me Antoine Barthélemy, conseiller et secrétaire ordinaire du Roi en sa maison et couronne de Navarre, habitant de Nimes, de son domaine de Caveirac et Langlade (27 août). — Prix-fait baillé par sire Étienne Bisac, de Nimes, à Me Charles Chival, charpentier de Nimes, pour travaux à sa

(1) Usage de l'escalier à vis.

maison, ayant appartenu à nobles Jacques et Jean de Trois-Émines (28 août). — Quittance pour Mᵉ François d'Airebaudouze, boulanger de Nimes (3 septembre 1599). — Quittance faite par sire Jean Falhon, de Beaucaire, à Mᵉ Antoine Amalric, prêtre et recteur de la chapellenie fondée à Redessan. Il s'agit de 13 écus 16 s. 6 d., somme à laquelle Amalric a été condamné par le sénéchal, pour « la cott té des tailhes de lad. chappellanye » de l'année 1592 (17 septembre). — Cession et rémission faites par Jean Roque, dit Petit-Jean, hôte de Nimes, d'une maison sise à Marguerittes (21 septembre). — Testament de Michel Prades, laboureur de Rodilhan (23 septembre). — Quittance de 10 écus sol faite par Mᵉ Yves Bonnaud, docteur et avocat de Nimes (26 septembre). — Obligé de 80 écus sol fait par Jeanne Guiraud, veuve du Capitaine Pierre Allier, de Nimes, à M. Jacques Cassagnes, conseiller du Roi et trésorier ordinaire de son domaine en la sénéchaussée (1ᵉʳ octobre 1599). — Bail à planter vigne fait par Mᵉ Antoine Barthélemy, habitant de Nimes, à Louis Brun, de Caveirac (2 octobre). — Testament d'Étienne Planes, laboureur de Bouillargues (4 octobre). — Bail passé par Mᵉ Antoine Demérez, docteur en droit, juge en la baronnie de Manduel, habitant de Nimes, au nom de Mᵉ Jean de Louet, baron de Calvisson et de Manduel. Il s'agit de récurer et nettoyer le bois ou devois de Tourel, situé entre Rodilhan et Manduel (4 octobre). — Arrentement passé par noble François de Labaume, habitant de Nimes, à sire Jean Colombier, marchand de Nimes, du tiers de la leude de Nimes qui lui appartient. Le bail est de 4 ans, pour le prix annuel de 24 écus sol et la réserve des langues de bœuf (5 octobre). — Apprentissage de Guillaume Rolland, de Clarensac, chez Mᵉ Étienne Bruguier, cadissier de Nimes (5 octobre). — Accord où figure Mᵉ Toussaint Rouvier, orfèvre de Nimes (5 octobre). — Procuration donnée par Mᵉ François Rozel, conseiller du Roi, lieutenant principal en la cour du Sénéchal, à Mᵉ Pierre Rozel, docteur et avocat de Nimes, son cousin (17 octobre). — Mariage entre Claude Quatrebartz, de Manduel, et Jeanne Teissier, dud. lieu (18 octobre). — Obligé de 6 écus sol pour Mᵉ Jean Razoux, cardeur de Caveirac, contre noble Pierre de Langlade, dud. lieu, fait « sans préjudice de autres précédentes obligations » (24 octobre). — Obligé de 14 écus 2/3 sol contre sire François Pellissier, baile de Lédenon (26 octobre). — Testament de Jean Nozaret, laboureur de Caveirac (27 octobre). — Quittance de 500 l. faite à Jacques Gardiol, dit Borie, hôte de Nimes, par les maçons qui ont travaillé à sa maison du faubourg Saint-Antoine (30 octobre). — Mariage entre Mᵉ Isaac Atgier, chapelier de Nimes, et Marguerite Marin, de Nimes (11 novembre 1599). — Déclaration pour Mᵉ Pierre de Langlade, chapelier de Nimes, à lui faite par son beau-frère Étienne Marion, laboureur de Nimes. Il s'agit d'une subrogation de créances contre noble Pierre de Langlade, beau-père de Marion (21 novembre). — Apprentissage de Claude Bonnet, de Manduel, chez Mᵉ Durand Molines, couturier dud. lieu (2 décembre 1599). — Obligé de 30 écus sol pour Mᵉ Daniel de Calvières, juge criminel en la sénéchaussée, contre sire Laurent Moynier, de Générac, qui lui a acheté une « charrette garnye de ses doves ferrées, rudelle et pos, cuissins, ensemble de sa tourtorière, et deux garnimentz de chevalz pour thirer lad. charrette, tant limonier que trachier » (10 décembre). — Testament d'Isaac Castanier, travailleur de Nimes (17 décembre). — Procuration donnée par M. Pellegrin de Calvières, habitant de Nimes, à Mᵉ Nicolas de Boileau, docteur et avocat, absent, pour comparoir « en certaine qualité qu'il a pandante » au sénéchal, sur assignation de damoimoiselle Louise de Bérard, veuve de Nicolas de Calvières, seigneur de Saint-Côme, et nommer tuteur des enfants de feu François de Calvières, seigneur de Boissières, M. Daniel de Calvières, juge criminel en la sénéchaussée, comme oncle desd. hoirs (17 décembre). — Quittance de 35 écus sol faite à noble Jean d'Andron, écuyer, habitant de Nimes et de Marguerittes, absent, représenté par noble Pierre de Favier, sieur de Forniguet, habitant de Nimes, par Mᵉ Antoine Jaillon, de Marguerittes (17 décembre). — Testament de Jacquette Barry, veuve de Barthélemy Jaulme, laboureur de Nimes (25 décembre).

E. 565. (Registre.) — 657 feuillets papier.

1600. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier, — Rubrique des actes. — Quittance pour sire Jean Baumadier, baile de Jonquières (2 janvier 1600). — Quittance pour Mᵉ Jacques Deyron, docteur et avocat de Nimes (5 janvier). — Accord où figure sire Pierre Coube, marchand « pinchinier » de Nimes (12 janvier). — Concession d'habitanage faite par les consuls de Manduel André Tessier, Jacques Baconier et Pierre Germe, avec l'assistance des habitants, à Gabriel Clastron, travailleur, natif d'Orsan, qui paie 8 écus (17 janvier). — Instrument d'habitanage pour Jean Sanhes, travailleur à Manduel (17 janvier). — Prix-fait baillé par Jacques Granier, marchand de Nimes, « pour sortir les pierres et clapiers qui sont dans certaine garrigue, par led. Granier prinse, situé près l'abel appellé *Dau Valladyé*,

terroir de Nismes, rompre et estirper icelle, ensemble fere à l'entour de lad. pièce de murailhes pour la clorre, de l'autheur de fleur de terre et quatre ou cinq pans au-dessus..... » Le prix est de 25 écus sol (23 janvier). — Rémission d'hypothèque et bail en paiement pour Me Jean Ursy, notaire de Nimes (24 janvier).— Cession faite par dame Gaspare de Belvèze, dame d'Aubais, à Jacques Turc et à David Gilly, habitants de Calvisson (1er février 1600). — Obligé de 72 écus pour Me Bauzile Soche, praticien de Nimes, contre Simon des Hours, seigneur de Calviac, habitant de Sauve (2 février).— Accord où figure noble Pierre de Langlade, habitant de Caveirac (4 février). — Achat d'une vigne par Me Jean Baud, tondeur de draps de Nimes (7 février). — Procuration donnée à Me Pierre Longuet, praticien de Vers (8 février). — Achat de 3300 tuiles fait aux frères André et Jean Dugas, maitres-tuiliers de Générac, par Me Jean Razoux, consul de Caveirac, et sire Pierre Prades, représentant la communauté de Caveirac, moyennant 25 sols le cent. Les tuiles sont fabriquées à « la teulière neufve de Campaignolles » (8 février). — Testament de Guizette Cabiron, veuve de Louis Borrit, habitant de Nimes (11 février). — Achat fait par noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac, à noble Pierre de Langlade (14 février). — Obligé pour M. Daniel de Calvière, juge criminel de Nimes (15 février). — Quittance faite par Me David de Nismes, praticien de Nimes, comme procureur de dame Françoise de Sarras, femme de messire Pierre de Rozel, conseiller du Roi, premier président à la cour des Aides de Montpellier (16 février). — Rémission faite à Jacques Sigalon, marchand teinturier de Nimes, par Me Étienne Capdur, notaire de Nimes (23 février). — Bail des tailles de Caveirac. Les consuls sont Pierre Servière et Jean Razoux (28 février). — Quittance pour Jacques Gardiol, dit Borye, hôte de Nimes. Il s'agit de 384 l 15 s. payés à Me Guillaume Rozillios, charpentier de Nimes (1er mars 1600). — Quittance de 100 l. faite par noble Paul Chabaud, seigneur de Polvelières, habitant de Nimes (3 mars). — Vente d'un office de notaire royal héréditaire faite par Me Jacques Verdelhan, notaire de Nimes, à son frère Me Daniel Verdelhan, praticien de Sarreméjanne, paroisse de Saint-Privat de Vallongue au diocèse de Mende. Il s'agit d'un office situé à Labrousse en Gévaudan. Le prix est de 100 l. (5 mars). — Rémission faite par Guillaume de Calvières, seigneur et baron de Boucoiran, à Nicolas de Calvières, fils de feu François, seigneur de Boissières et de Saint-Côme, représenté par son tuteur M. Daniel de Calvières, juge criminel à la sénéchaussée, d'une part d'un moulin à eau appelé des Cabanisses, situé à Saint-Côme, pour le prix de 58 écus 20 s. (8 mars). — Mariage entre Me Jean Bretton, praticien de Nimes, et Mathive Gardiol, de Nimes (8 mars). — Accord entre Jean de Parades, sieur de Corbière, et damoiselle Catherine de Boucques, mariés, et Jacques Gardiol, habitant de Nimes (11 mars). — Prix-fait baillé par Me Céphas d'Albenas, conseiller du Roi, trésorier et receveur de son domaine en la sénéchaussée, pour bâtir « une pallière » à Manduel. Le prix est de 10 l. (16 mars). — Obligé pour Me Pierre de Langlade, chapelier de Nimes, portant compte final, contre noble Pierre de Langlade, son père, habitant de Caveirac (19 mars). — Obligé pour sire Jean Fabre plus jeune, apothicaire de Nimes. Il s'agit de 55 l. t., montant de « tous les médicquemantz par led. Jean Fabre fournis despuis qu'il tient boticque, tant à feu capitaine Guillaume Veyras.... que à feu Pierre Turc », frère et fils d'Antonie Veyras, veuve de Mathieu Turc, qui fait l'obligation, et ce « sans préjudice des autres médicquemantz à elle et à sa feue mère et mary fournis par autre Jehan Fabre, père du susd » (21 mars). — Obligé de 15 écus sol pour sire Antoine Ricard, hôte de Nimes, contre Barthélemy Carrière, laboureur d'Aubussargues (21 mars). — Quittance pour Fermin Guirard, baile de Caveirac (1er avril 1600). — Arrentement fait par noble François Barrière, seigneur de Nages, habitant de Nimes, à Me Jean Trière, tisserand de Nimes, de sa grande maison de Nimes, « appellée autrement *le Grand Houstaou des Catisses*, à la rue de la Coulombe. » Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de « six-vingtz-dix livres » (5 avril). — Arrentement passé par sire Abraham Cabiron, marchand de Nimes, à Me Jean Roque, dit Petit-Jean, « hoste des *Trois Morons* », de Nimes, de ses terres et olivettes de Nimes. Le bail est de 6 ans, à mi-fruit, avec réserve des olives (9 avril). — Accord où figure Sibylle de Vellays, veuve d'Arnaud Gaubin, habitant de Nimes (9 avril). — Bail en paiement pour Me Michel Dunoir, couturier de Nimes (11 avril). — Apprentissage de Pierre Recolin, fils d'un bourgeois d'Anduze, chez sire Jean Barrière, marchand brodeur de Nimes (18 avril). — Quittance faite par damoiselle Jeanne Binet, femme de Me Antoine Braycy, procureur, de Nimes (18 avril). — Obligé de 197 écus sol pour Me Antoine Demérez, docteur en droits de Nimes (25 avril). — Apprentissage de François Baconier, de Manduel, chez Me Bernard Giran, cardeur et tisserand cadissier de Nimes (25 avril). — Accord entre Jean Paul, de Caveirac, et Me Antoine Barthélemy, conseiller et secrétaire du Roi en sa maison et couronne de Navarre (26 avril). — Bail des tailles de Manduel fait par les consuls à Me Claude Deydier, praticien de Lanas

en Vivarais (4 mai 1600). — Bail des tailles de Redessan, fait au même par les consuls Esprit Portes et Jacques Pradenc, (4 mai).— Vente de fumier faite par Sibylle de Vellays, veuve d'Arnaud Gaubin, hôtesse des *Arènes* à Nimes, à Mᵉ Georges Grégoire, jardinier de Nimes, de « tout le femier que ce fera dans ses estableries » pendant un an, moyennant 55 l. (7 mai). — Acapte fait par noble Pierre de Robert et damoiselle Françoise de Carles, mariés, seigneur et dame de Caveirac, à Bernard Saussine, couturier de Monteils (8 mai). — Arrentement fait par sire Jean Surian, marchand de Nimes, à Mᵉ Isaac Bay, tondeur de Nimes, d'une maison située « à la rue allant de [la] place vers la maison de Mᵉ Jehan Petit, autrement près et où soloict estre l'arc appellé de Duvray ». Le bail est de 4 ans pour le prix annuel de 25 écus sol (9 mai). — Accord entre Mᵉ Barthélemy Servel, notaire de Calvisson, et Mᵉ Esprit Borelly, marchand revendeur de Nimes (11 mai). — Bail de la garde du terroir de Caveirac, passé par les consuls Pierre Servière et Jean Razoux (12 mai). — Obligé de 63 écus 20 s. pour sire Antoine Ricard, hôte de Nimes (16 mai). — Mariage protestant entre Mᵉ Thimothée Lapie, praticien, de Moussac, habitant Nimes, et Françoise Margarot, d'Aujargues (17 mai). — Concession d'habitanage faite par les consuls de Manduel à sire Jacques Faulchier, apothicaire de Nimes. Faulchier remet à la communauté les « saulzes estans le loing du chemin appellé de la Treilhe, le loing de sa terre du cousté du midy », et paie 4 écus sol (20 mai). — Continuation d'arrentement faite par Mᵉ Jean Petit, notaire de Nimes, à sire Pierre Bizeur, marchand drapier de Nimes, pour « la maison et la boticque de sa femme, scituée..... à la rue venant de la Trésorerye à la place ». Le bail est de 2 ans, pour le prix annuel de 100 francs (23 mai). — Arrentement passé par damoiselle Jeanne de Binet, femme de Mᵉ Antoine Braycy, procureur de Nimes, à Mᵉ Jacques Carrière, cordonnier (26 mai). — Prix-fait baillé par damoiselle Jeanne de Binet à Mᵉ Charles Cheval, menuisier de Nimes. Il s'agit de réparations à sa maison du Puits de la Grand Table, et notamment « de racouttrer la vizette boys qu'est dans lad. maison » (26 mai). — Arrentement passé par damoiselle Jeanne de Binet à Mᵉ Pierre Miellarède, couturier de Nimes (30 mai). — Prix-fait baillé par Mᵉ Daniel de Calvières, juge criminel, pour « bastir et hausser la tour du molin à vand » des hoirs de François de Calvières, seigneur de Boissières, située à Boissières (2 juin 1600). — Vente de souliers. Mᵉ Gabriel Escut, cordonnier de Nimes, « promect à Mᵉ François de Chavanes, prebtre et prieur du lieu et prieuré de Cabrières,.... de luy fournir de solliers à son poinct, de marrocquin ou vache, au choix dud. Mᵉ de Chavanes, soulée à trois semelles bone et marchande, et ce jusques à telle quantité et nombre que led. Mᵉ de Chavanes en vouldra et en aura besoing.... » Le prix de chaque paire est de 34 s. t. (6 juin). — Quittance de 50 écus faite par Mᵉ Pierre Lacroix, cardeur de Nimes, à Mᵉ Tristan de Lacroix, conseiller du Roi, juge magistrat de Nimes (7 juin). — Arrentement passé par Mᵉ Étienne André, procureur juridictionnel pour le seigneur de Calvisson en la baronnie de Manduel, juridictions de Jonquières, Luc, « Lagarne et Colores », au nom dud. seigneur, à Mᵉ Germain Audemar, tisserand cadissier de Marguerittes (19 juin). — Obligé de 250 écus fait par Mᵉ Annibal d'Ayminy, chanoine de la cathédrale de Nimes. M. Paul de Nicolas, docteur et avocat de Nimes, a fait obligation à M. Pierre Villar, conseiller du Roi au présidial de Nimes, pour lesd. 250 écus, contrat reçu Mᵉ Guillaume d'Ostaly, notaire de Nimes, et Mᵉ Pons de Bouchard, archidiacre, s'est constitué « plège ». Or, M. de Nicolas n'a été que le prête nom de M. d'Ayminy, à qui il a remis la somme. Celui-ci lui en donne quittance et s'oblige à rembourser M. Villar dans un an (23 juin). — Vente faite par Jacques Faulchier, apothicaire de Nimes, d'une cour à Manduel (27 juin). — Lods fait par Mᵉ Antoine Bertrand, prieur de Manduel, à Pierre Bougarel, dud. lieu (1ᵉʳ juillet 1600). — Arrentement fait par Antoine de Balazuc, écuyer, de Nimes, à Sibylle de Vellays. Jean de Percet, écuyer, son oncle, et auparavant son tuteur, avait arrenté toutes ses terres à feu Arnaud Gaubin, de Nimes. Celui-ci étant mort, sa veuve a continué l'arrentement, dont il reste deux ans à courir. Antoine de Balazuc confirme à Sibylle, pour ces deux ans, l'arrentement passé par son oncle à Gaubin (21 juillet). — Arrentement fait par noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac, à damoiselle Bernardine Teissier, dame de Ners, habitant Nimes, de sa maison de la rue « allant du Temple à la porte de la Boucarye », sauf un grenier et une boutique ou « crotte ». Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 24 écus sol (21 juillet). — Obligé de 1200 écus sol pour noble François Barrière, seigneur de Nages, contre M. Tristan de Lacroix, conseiller du Roi et juge magistrat au présidial de Nimes, « à cauze de prest » (28 juillet). — Bail à lever « debtes », c'est-à dire créances, passé par Pierre Fontanieu, marchand brodeur de Nimes, « n'ayant moyen pour le présent de vacquer à la levée dest. debtes et sommes, pour estre occuppé en son estat et voccation de marchant, d'aillheurs qu'il n'est propre à fere lad. poursuite, » à Mᵉ Claude Salveton et Pierre Crouzet, praticiens de Nimes. Ceux ci « ne pourront recepvoir aulcungz deniers

desd. créanciers (1), ains lesd. deniers seront receus par led. Fontanieu, lequel, lhors de la réception desd. sommes principalles, lesd. Salvetton et Crouzet y seront présentz, aux fins de se fere payer des despens qu'ilz pourront avoir faictz, que aussy de leurs leveures, pour raison desquelles » ils recevront un sou pour livre (4 août 1600). — Association entre sires Mathieu Sigalon, Pierre Mercier et Claude Chouin, marchands drapiers de Nimes. Ils mettront en commun, tant en argent qu'en marchandises de draperie, un capital de 2700 écus sol, 900 écus chacun, « dans la boticque dud. sire Mercier, dans laquelle seront faictes les vantes et débittes de leurs marchandizes de drapperyes ». L'association durera « tant que sera le bon plaizir de la compagnie, enlaquelle ont promis... se tenir foy et loyaulté ». Ils tiendront « ung compaignon de l'estat pour servir en lad. boticque. » Si Mercier prend un apprenti pour lui apprendre l'état, il devra congédier led. compagnon. Lorsque les associés ou l'un d'eux « hiront dehors pour les afferes de lad. compagnie, led. Sigallon sera tenu leur bailher son cheval, ou luy mesmes y allant, prendra icelluy ; pour les gaiges duquel ont accordé aud. Sigalon » 12 s. par jour et la dépense du cheval (10 août). — Quittance pour Jean Vidal, hôte de Bezouce, à présent à Redessan (11 août). — Quittance faite par Antoine Maruéjols, marchand de Nimes, aux consuls de Caveirac, payant par les mains de Claude Privat, leur collecteur, de 20 écus sol, « à quoy se montoict l'achept de la fustailhe par lesd. consulz acquize au lieu de Comgz (Comps ?) desd. Maruéjolz et ses associés, pour l'amploy de leur temple » (11 août). — Rémission de chapellenie. Le 12 août 1600, Pierre Poncery, clerc tonsuré de Tarascon, demeurant actuellement à Nimes, ayant été pourvu de la chapellenie de Saint-Blaise à Manduel, et en ayant pris possession, informé que Jacques Pellissier, sous-diacre de Manduel, a été canoniquement pourvu de lad. chapellenie avant lui et en a pris possession, « dézirant ne se mettre en procès, ains plus tost fuyr iceux », cède aud. Pellissier son droit. — Quittance de 16 écus 40 s. pour Jacques Faulchier, apothicaire de Nimes, qui signe : Faucher (15 août). — Quittance faite par Me Jacques Demérez, vicaire de Saint-André de Bernis, à Me Claude Pascal, contrôleur des tailles du diocèse de Nimes, pour 250 l. t., « à quoy se monte le prix de l'arrentement de la vicquariat dud. Bernis, duquel led. Pascal estoict rentier » (18 août). — Quittance faite par Jacques Durand, écuyer, de Nimes (18 août). — Sous-arrentement fait par Daniel Tauxat, marchand brodeur de Nimes, à Gabriel Escut, cordonnier de Nimes, d'une chambre et d'une petite cuisine. Le bail est de 3 ans moyennant le prix annuel de 5 écus 1/3 (24 août). — Mariage entre Pierre Foulc, de Saint-Côme, et Marie Vedel, de Clarensac (10 septembre 1600). — Rémission de bail fait par Me Guiraud Longuet, notaire de Vers, à Me Daniel Martin, greffier de Nimes (15 septembre). — Arrentement passé par damoiselle Jeanne de Binet, femme de Me Antoine de Braycy, procureur « en la court de parlement et Chambre de l'Edict », habitant Nimes, à Pierre Mallet, marchand de Nimes, de quatre pièces de sa maison de la rue allant de la place à la Trésorerie. Le bail est d'un an, pour 25 livres (19 septembre). — Quittance faite par Pierre Campagnan, bourgeois de Nimes, à Jean de Vérot, écuyer, de Nimes, son beau-frère, fils et héritier de damoiselle Françoise de Moléri, de 25 l. et de la moitié d'une chaîne d'argent ayant appartenu à lad. damoiselle, le tout légué par elle à Thiphène de Campagnan, fille de Pierre (8 octobre 1600). — Testament de Jacques Nègre, de Sauzet (13 octobre). — Prix-fait baillé par Jean Botille, potier d'étain de Nimes, à François Chabrol, fustier de Sernhac, pour « les repparations et bezoigne » en sa maison de Sernhac (17 octobre). — Testament de Catherine Fabre, de Vestric (20 octobre). — « Affrect » passé par Arnaud Deville, sous-fermier de l'équivalent de Saint-Gervasy, à Pierre Gasc, dud. lieu, « pour trienne courant comansé puis Saint-Gilles dernier ». Gasc pourra « tenir logis et fere assiette de beveurs aud. lieu de St Gervazy, avec pouvoir aussy de vandre et débiter aud. lieu tout poisson fresc et saillé, proveu que icelluy Gasc ne l'achepte sur le lieu, et où le feroict, sera tenu payer le droict d'impost aud. Deville ». Le prix annuel, pendant ces trois ans, est de 8 l. (20 octobre). — Codicille de Me Pierre Molines, de Langlade (25 octobre). — « Affrect » contenant sous-arrentement, passé par Étienne Boissier, de Langlade, comme sous fermier du droit de l'équivalent de Caveirac, à Blaise Molézan, de Caveirac, de tout le susd. droit à Caveirac pour 3 ans, avec logis et assiette de buveurs. Le bailleur se réserve « la boucherie et droict d'impost pour la chair tant sullement, sauf que led. Molézan pourra tuer dans sa maison et logis toute chair sans payer aulcung droict d'impost, proveu qu'il la fasse manger et approfficter dans sond. logis.... » Le prix est de 2 l. 12 s. 6 d. par « cartier » ou trimestre (1er novembre 1600). — Bail du four de Caveirac. Les consuls sont Blaise Molézan et Jean Moynier (2 novembre). — Bail de la garde des pourceaux de Caveirac (2 novembre). — Arrentement fait par noble François Barrière, seigneur de Nages, habitant de Nimes, à Jean Bruguier,

(1) Créanciers passifs ou débiteurs.

de Clarensac, de son domaine de Clarensac (3 novembre). — Concession d'habitanage faite par les consuls de Manduel Jean Clauzel, Victor Giuhoux et Jean Maurin, assistés des habitants, à Étienne Audibert, fustier, du Vivarais. Ce dernier « fournira une porte bois sapine doublée à la porte de l'esglize dud. lieu et y employera les clavelz necesseres, plus fera et fournira une *attahuc* (1) aussy bois sapin, bonne et suffizante pour le service des mortz ; plus sera tenu ayder à mettre et pozer le boys d'une cloche pour lad. esglize. Item, fera et fournira aussy une table boys noyer pour le service de la maison comune dud. lieu, de la longueur de 14 à 15 pans et de largeur de 2 pans 1/2 ou environ, et outre ce, les tauleyrons d'icelle ; ensemble les deux bancz de l'entour, de pareilhe longueur de lad. table » (5 novembre). — Rémission faite par noble François de Labaume et damoiselle Françoise de Labaume, dame de La Calmette, habitants de Nimes, à Me Daniel Martin (8 novembre). — Testament de Pierre Pascal, laboureur de Rodilhan (10 novembre). — Obligé de 342 écus sol fait par dame Diane d'Albenas, dame de Montpezat, à damoiselle Bernardine d'Airebaudouze, veuve de Mr Favier, lieutenant particulier en la sénéchaussée. Mme de Montpezat devait cette somme à Mr de Pérault par taxat qu'il avait obtenu du Grand Conseil (10 novembre). — Apprentissage de Durand Mazel, de Manduel, chez Jean Combaluzier, couturier de Nimes (12 novembre). — Prix-fait baillé par Pierre Demonteils, marchand de Nimes, pour des travaux à sa maison de la rue allant de la Trésorerie à la porte de la Couronne (15 novembre). — Achat de plus value par Pierre Botille, potier d'étain de Nimes, à qui Gabriel Boisson, de Sernhac, avait vendu une maison sise à Sernhac, près la place du Portalet. Cette maison n'avait pas été payée à sa valeur. Le vendeur lésé reçoit de Botille 125 l. pour se désister de toute action en plus value, « quand bien excèderoict au double, tripe et quatriple » (17 novembre). — Bail pour une cloche, fait par les consuls de Caveirac, à Me Deydier Delapaix, fondeur de Lorraine, demeurant à Nimes, agissant pour lui et son associé absent Me Jean Nicolas, aussi fondeur de Lorraine. Il s'agit de fondre une cloche pour le temple de Caveirac. Lesd. fondeurs emploieront de bon métal, « du poix de deux quintalz ou environ ». Ils seront tenus d'employer « une cloche que lesd. consulz ont rompue, du poys de » 45 l., et de livrer la nouvelle cloche dans huit jours. Ils devront, « avant mettre à la fonte le mettail qu'ilz y employeront, appeller lesd. consulz pour advizer icelluy, ensemble pour y voir mettre et employer la susd. cloche qu'ilz leur ont bailhée ». Le paiement se fera à la livraison, à raison de 9 écus sol 45 s. par quintal, en déduisant la valeur de la cloche brisée, estimée à 13 l. 10 s. à raison de 6 sols la livre (17 novembre). — Lods fait par noble François Barrière, seigneur de Nages et Solorgues, à Raimond Boissier, de Solorgues (21 novembre). — Arrentement passé par M. Julie de Monte, chanoine de la cathédrale de Nimes, recteur de la chapellenie de Saint-Mathieu, fondée en l'église de Saint-André de Clarensac, des terres de lad. rectorie. Le bail est de 5 ans, moyennant la rente annuelle d'une demie salmée de blé tozelle et de 4 cannes d'huile d'olives (27 novembre). — Prix-fait baillé par Pierre Botille, potier d'étain de Nimes, pour des travaux à sa maison de Sernhac (28 novembre). — Arrentement passé par M. Julie de Monte, chanoine de la cathédrale, comme recteur de la chapellenie et du prieuré de Saint-Romain de Clarensac, des terres en dépendant. Le bail est de 5 ans, moyennant la rente annuelle de 3 cannes d'huile d'olives (28 novembre). — Testament de Jeanne Bousquet, de Clarensac (29 novembre). — Quittance faite par Me Jacques Says, « gipier » de Nimes, à dame Diane d'Albenas, dame de Montpezat et de Colias, représentée par Me Jean Postier, son maître d'hôtel, de Castries près Montpellier, pour 26 écus 37 sols, et d'autres sommes. Il s'agit du paiement « des pris-faictz aud. Says bailhés, tant par lad. dame que par led. Postier, ... en son chasteau de Collias, concistans premièrement à fere deux chimineyres..... pour le prix de 9 escutz. Item, pour ung pijonnier », 23 écus. Item, pour les carreaux dud. pijonnier, 3 écus 30 sols. « Plus, pour avoir accomodé les places et grenier du molin de l'huile », 1 écu. « Plus, pour avoir ouvert et faict les trous des fustes ou coubletz du sollier perdu, ou pour les avoir eu après fermés et bastis », 30 sols (10 décembre 1600). — Quittance pour Noé Garric, marchand tondeur de draps de Nimes (22 décembre). — Arrentement passé par M. Gaillard Desmartins, sieur d'Arènes, conseiller du Roi, juge magistrat au présidial de Nimes, à Sibylle de Vellays, hôtesse des *Arènes* à Nimes, d'un pré au terroir de Nimes, « près le moulin Vedel ». Le bail est de 3 ans. Sibylle prendra « l'herbe joannenque tant seulement ». Le prix annuel est de 50 écus sol (25 décembre). — Prix-fait baillé par Pierre Demonteils, marchand drapier de Nimes, pour des travaux de menuiserie (25 décembre). — Quittance pour M. Daniel de Calvières, tuteur des hoirs de M. de Saint-Côme (28 décembre). — Bail à recouvrer des créances, « à lever debtes », passé par Jean et Rolland Moynier, frères, de Caveirac, à Pierre Fontanieu, marchand de Nimes (29 décembre).

(1) Cercueil.

E. 566. (Registre.) — 713 feuillets, papier.

1601. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Délibération des consuls et habitants de Manduel au sujet des réparations de leur église. Mᵉ Toussaint Goiran est baile pour le baron de Calvisson et de Manduel; Jean Clauzel vieux, Victor Ginhoux et Jean Manon sont consuls. Ils exposent au baile que plusieurs délibérations ont été prises pour ces réparations. On a requis les prieurs de Manduel, en la personne de Mᵉ Antoine Bertrand, « l'ung d'iceux et vice-prieur. » Guillaume Doz, maître-maçon de Beaucaire, a offert de faire les réparations pour 800 livres. Les prieurs, avertis par Mᵉ Antoine Bertrand, ont envoyé Mᵉ Aymar Berger, vicaire général, procureur syndic et économe de l'ordre de Saint-Ruf de Valence, prieur de Manduel, qui vient s'entendre avec les habitants, et reconnaît l'utilité des réparations suivantes : « savoir, de fermer le trou de lad. esglize qu'est sur la voulte, avec les arcz y joignans, couvrir lad. esglize et presbitère avec bartz, poser des gorgues à l'entour pour recepvoir les eaux, fere une muralhe au plus hault de lad. esglize et à l'entour de lad. voulte, de l'autheur et espesseur neccessere, avec ung christel au doz, et au plus hault de voulte rebattir les encoules et arcz rompues par dedans et dehors, boucher les trous neccesseres, fere une chière de pierre de tailhe avec ses couydules, de l'aultheur neccessere, une muralhe au travers de l'esglize en forme de cœur, avec sièges à l'entour, plus ung clochier sur la tour et vizette, de l'espesseur de lad. tour et d'aultheur de deux cannes despuis le ferme en hault, avec quatre fenestres en voulte pour y mettre des cloches et une egulhe au-dessus, de l'aulteur neccessere, ronde, avec les relays neccesseres ; et à ces fins y employer la pierre des ruynes que y sont. » Le vicaire général trouve recevable l'offre de Mᵉ Doz, et propose de prendre à sa charge 300 l., soit le tiers de la dépense, suivant une transaction passée entre son ordre et les habitants. En outre, il donnera une cloche du poids de 5 quintaux. Les habitants prendront tout le reste à leur charge et ne réclameront rien pour les réparations qu'ils ont déjà faites. Ils devront « monter lad. cloche de boys et ferremant necessere avec son mattablo, et aussy la porte de lad. esglize et autre de la vizette, avec leurs serrures, et la byère des mortz, accomoder les degrés que sont au-devant de l'auteil. » L'assemblée adopte ces propositions et décide un emprunt de 400 l. pour faire le premier paiement (4 janvier 1601). — Prix-fait baillé par les consuls et habitants de Manduel à Mᵉ Guillaume Doz, maitre-maçon de Beaucaire, et consorts, pour les réparations de l'église (4 janvier). — Quittance pour Jacques Bougette, de Clarensac (5 janvier). — Prix-fait baillé par les consuls, les habitants et les prieurs de Manduel à Mᵉ Guillaume Doz et consorts, pour les réparations de l'église (8 janvier). — Arrentement fait par Pierre Botille, marchand potier d'étain de Nimes, à Vedel Périlher, laboureur de Sernhac (12 janvier). — Délibération des consuls et habitants de Caveirac. Le baile est Fermin Guirard. Les consuls sont Blaise Molézan et Jean Moynier. On se réunit « dans le fourt comun ». Il s'agit de l'arpentement du terroir et taillable de Caveirac. « Despuis le dernier arpantement que auroict esté faict, la plus part des biens talhables se treuve avoir changé de mestre, ayant, les ungz aulgmanté et les autres diminué, tellement que le libvre de compoys se treuve en sy povre estat, qu'on n'a moyen de fere les cottizations et impozitions au sol et libvre. » L'assemblée décide qu'on fera un nouveau compoix et qu'on se pourvoira, à cette fin, devant la Cour des aides de Montpellier (15 janvier). — Apprentissage d'Antoine Sarrasin, de Langlade, chez Jean Bertrand, cadissier de Caveirac (15 janvier). — Achat fait à Mᵉ Doumenge, portefaix charpentier de Nimes, par Mᵉ Martin Carlot, tondeur de draps de Nimes, d'une « presso à presser draps, de boys chayne, les gimolles de l'espesseur que sont les autres que led. Mᵉ Carlot a en sa grand presso dans sa boticquo, et de la largeur de deux pans et quart, et de longueur de dix-sept pans chacune, ayant neuf pans de jour, avec son plot, aussy boys chaine, de trois pans de largeur et d'ung pan et demy d'espesseur, avec sa longueur neccessere, aussy garnye de son escrole et de la vis bois noyer, comme aussy le manteau, plus le tourt de sa longueur neccessere.... » Le prix de cette commande est de 30 écus sol (17 janvier). — Bail de la taille de Caveirac (19 janvier). — Quittance de 50 écus sol faite à M. Daniel de Calvières, juge criminel en la sénéchaussée, tuteur des hoirs de François de Calvières, seigneur de Boissières, par damoiselle Louise Bérard, veuve de Nicolas de Calvières, seigneur de Saint-Côme (19 janvier). — Obligé de 200 l. pour damoiselle Marguerite de Calvières, femme de M. Gaillard Desmartins, sieur d'Arènes, conseiller du Roi à Nimes, contre Jean de Vérot, écuyer, de Nimes (19 janvier). — Achat fait par Mᵉ Jean Vaiette, conseiller et procureur du Roi en la sénéchaussée, par Jean de Vérot, écuyer, de Nimes, d'un étable et cour à Nimes, « à la rue appellée au vieux présage *La Juttarye* (Juiverie) au devant la maison dud. de Verot ». Le prix est de 150 écus sol (20 janvier). — Quittance pour

Mᵉ Pierre de Langlade, chapelier de Nimes (23 janvier). — Testament de Rolland de Coursat, sieur de Saint-Clément, habitant de Nimes (26 janvier). — Procuration pour Mᵉ Michel Bouet, praticien de Nimes (26 janvier). — Bail des tailles de Redessan. Les consuls sont Antoine Amalric et Mathieu Granat (30 janvier). — Bail des tailles de Manduel (2 février 1601). — Quittance de 340 l. faite par Mᵉ Guillaume Doz et consorts aux consuls de Manduel, « pour reste et entier payement de la somme de 400 l. » du prix-fait de l'église leur incombant (6 février). — Obligé pour Toussaint Goiran, baile de Redessan, contre le capitaine Jean Barthélemy, viguier de Saint-Gilles (16 février). — Obligé pour sire Jean Deyron, bourgeois de Nimes (27 février). — Achat pour Remezin Girard, capitaine, de Saint-Dionisy (27 février). — Échange entre Jacques Faulchier ou Faucher, apothicaire de Nimes, et Michel Reboul, de Bizac (2 mars 1601). — Mariage entre Pierre Soyson, maçon de Chalraze, demeurant à Nimes, et Claude Daniel, de Clamon (6 mars). — Quittance de 37 l. 10 s. faite par Mᵉ Jean Roque, hôte de Nimes, à Fulcran Cabanel, de Marguerittes (9 mars). — Testament de sire Jean Baumadier, baile de Jonquières (10 mars). — Achat fait à Mᵉ Pierre Grieulet, jardinier de Nimes, par Guillaume Sellon, « marchand appothicaire grossier (en gros) de Nimes, de la récolte de diverses graines à la saison prochaine : « Premièrement cinq taules graine bazeliccot, plus une taule fenoul, et autre taule moitié fenoul et moitié pastenague. Item, trois taules de graine de sittre et deux de cogombres, avec les graines de cougourlon que se pourront fere aud. jardin. Item, une table de graine de paparry. Item, deux taules de graine d'anys. Item, deux taules d'andibies. Plus de boutoulaigues tout ce qu'il en pourra fere aud. jardin, ensemble de marjourane jusqu'au nombre de quatre tables. Item, demy taulle de graine de passeveloux. » Le prix est de 8 l. 10 s. par quintal. La graine de marjolaine sera payée 15 s. la livre (16 mars). — Testament de Jean Isnard, laboureur de Saint-Césaire (3 avril 1601). — Bail passé par les consuls et habitants de Caveirac, pour l'arpentement de leur terroir, à Mᵉ Jean Bruguier, arpenteur de Saint-Dionisy. Les consuls devront donner de bons guides ou « indicateurs » à Bruguier, qui fera « deux libvres de présages et advération, l'ung pour servir d'original, et l'autre pour mettre les augmentations et diminutions ». Il couchera dans lesd. livres les présages de chacun en bonne et due forme, et néanmoins mettra dans l'un d'eux « les clauzades et pans de terroir dud. lieu ». Il achèvera le tout d'ici à la Toussaint, moyennant 32 écus sol 4 avril). — Quittance de 12 livres faite aux consuls de Caveirac par Claude Farelle, maréchal, de Nimes, qui a ferré et garni « la cloche que lesd. consulz et habitans ont faict fere pour leur temple aud. lieu, que matable d'icelle, ou pour la main à pozer led. fer en lad. cloche et sur le bois d'icelle » (6 avril). — Quittance faite aux consuls de Caveirac par Vidal Blancon, charpentier de Nimes, pour 5 l. 10 s., prix du « boys par led. Blancon fourny et fassonné ou pozé en la cloche dud. lieu » (6 avril). — Testament de Balthazar Reboul, laboureur de Nimes et de Jonquières (11 avril). — Bail du four de Redessan (12 avril). — Arrentement passé par les consuls de Redessan à Antoine Ardouin, dud. lieu, des terres dépendant de la rectorie de l'hôpital de Redessan, « ensemble les vinhes, et aussy les autres terres et vinhes appellées de la *Caritat* » dud. lieu, sauf une pièce de terre « scituée au dernier le simentère, appellé : la Lone ». Le bail est de 4 ans, pour le prix annuel de 14 l. (12 avril). — Prix-faits baillés par Pierre Boutille, potier d'étain de Nimes, pour un mur de clôture à Sernhac (13 avril). — Rémission faite à Jean Deyron, bourgeois de Nimes, par Mᵉ Antoine Osilis, praticien de Marguerittes (25 avril). — Mariage entre Pierre Bougette, de Clarensac, et Hélix Arjalas, dud. lieu (26 avril). — Arrentement passé par Antoine de Balazuc, écuyer, de Nimes, à Timothée Rigaut, cardeur de Nimes (27 avril). — Testament de Guillaume Boyer, originaire d'Auzon, habitant de Nimes (28 avril). — Testament d'André Valès, de Clarensac (29 avril). — Obligé de 200 écus pour sire Antoine Bonfa, marchand de Nimes, contre sire Bonnet, bourgeois de Nimes (4 mai 1601). — Déclaration pour M. Philibert Bon, conseiller du Roi, receveur général et provincial des décimes en la généralité de Montpellier (5 mai). — Accord contenant « louage de maistre d'escolle » passé entre les consuls et habitants de Caveirac et de Langlade, d'une part, et Mᵉ Jacques Fouques, de Calvisson, d'autre (7 mai). — Obligé de 63 écus 1/3 sol pour Mᵉ Daniel de Calvière, juge criminel, contre noble Nicolas de Raimond, écuyer, de Vauvert (8 mai). — Obligé de 400 écus sol pour sires Jean Audiffret, Laurent Alard et Cⁱᵉ, marchands de Nimes et de Montpellier, contre Mᵉ Étienne Capdur, notaire de Nimes (26 mai). — Obligé de 7 écus sol pour Jacques Gardiol, dit Borie, hôte de Nimes (29 mai). — Testament d'Antoine Reboul, de Bizac (5 juin 1601. — Procuration donnée par M. Antoine Demérez, docteur et avocat au présidial de Nimes, « sçaichant avoir besoing d'emprunter la somme de deux cens escutz sol pour subvenir en certains siens affaires » (6 juin). — Accord entre Mᵉ Guillaume Gaudinier, docteur « en saincte thologye », conseiller clerc au siège présidial du gouvernement

de Montpellier, et Abraham Cabiron et consort, de Nimes. Gaudinier est procureur fondé de frère Jean de Comte, docteur en théologie, père provincial de la province de Narbonne et Bourgogne, et du couvent de l'ordre de Saint-Augustin de Nimes (7 juin). — Mariage entre Me Antoine Demérez, docteur et avocat, et damoiselle Catherine de Favier, de Nimes (7 juin). — Testament de Laurent Isnard, de Saint-Césaire (9 juin). — Obligé de 600 l. pour Me Vidal Desaliens, greffier de Nimes, contre damoiselle Maurand, veuve de Me Étienne Demérez (15 juin). — Bail pour l'enlèvement de blés sur pied, passé par Pierre Dufour, laboureur de Nimes, à Me Michel Bouet, praticien de Nimes (16 juin). — Apprentissage de Jacques Bastide, de Laval au diocèse d'Uzès, chez Me Jacques Verquière, tisserand de toile de Nimes (17 juin), — Acte d'émancipation de Laurent Femenery, de Châteauneuf-Randon, habitant Caveirac (18 juin). — Obligé de 220 l. pour Me André Rally, régent au collège de Nimes, contre Me André Devèze, notaire de Saint-Geniès de Malgoirès (21 juin). — Apprentissage de Jean Fages, fils d'un chapelier de Nimes, chez Me Pierre de Langlade, chapelier de Nimes (22 juin). — Transaction entre Marcelin David, marchand de Nimes, et Sibille de Vellays, de Nimes (23 juin). — Bail de la garde du terroir de Caveirac (25 juin). — Mariage entre noble Pierre de Langlade, habitant de Caveirac, et Madeleine Vernette, veuve de Me Jacques Garnier, cordonnier de Nimes (25 juin). — Obligé fait par Antoine Genty, porteur ordinaire de Roquemaure de Lers, à Arnaud Audemar, de Marguerittes, qui lui a remis « ung double pistollet Espaigne, quatre pièces appellées ducatons et huict sols », pour porter à Toulouse, à son fils Jean Audemar, prisonnier (26 juin). — Achat fait à noble Jacques de Fons, habitant de Nimes, par Me Pierre Mazel, praticien de Calvisson (29 juin). — Obligé de 34 écus 40 sols fait par les consuls de Nimes noble Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, Jacques Janin, bourgeois, Jean Surian, marchand, et Claude Bonet, laboureur, à Jean Audiffret, Laurent Allard et Cie, marchands de Nimes (3 juillet 1601). — Obligé de 300 écus sol pour noble Jacques de Fons, habitant de Nimes, contre Diane d'Albenas, dame de Montpezat (6 juillet). — Quittance de 250 l. t pour Jean de Vérot, écuyer, de Nimes (19 juillet).— Obligé de 22 écus sol pour Me Guillaume Lostalh, notaire de Nimes (19 juillet). — Testament de Robert Carbonnel, de Caveirac (3 août 1601). — Prorogation d'obligation et délai de paiement consentis par sire Jean Fabre le vieux, apothicaire de Nimes (6 août). — Quittance de 22 écus sol faite par M. Céphas d'Albenas, conseiller du Roi, Trésorier de son domaine en la sénéchaussée, à M. Daniel de Calvières, juge criminel, tuteur des hoirs de M. de Saint-Côme (21 août). — Bail de la garde des vignes de Caveirac (27 août). — Quittance de 350 l. faite à M. Daniel de Calvières par Laurent et Honorat Raimond, maçons de Nimes, qui ont réparé le château de Boissières. Ces réparations ont été mises en adjudication. Elles consistaient « à voulter une chambre dud. chasteau, de bricque et en augibes (ogive), joignant l'alée, et de voulter lad. alée de pierre rassière, et barder lesd. voultes par dessus ; plus de faire une cheminée à lad. chambre » (28 août). — Apprentissage d'Étienne Servière, de Caveirac, chez Me Jean Razoux, cardeur dud. lieu (2 septembre 1601). — Obligé de 1000 l. pour Fermin Chabaud, sieur de Polvelières, habitant de Nimes, contre Louis Lacoste, receveur particulier des décimes du diocèse de Nimes (4 septembre). — Arrentement fait par Me Raimond Guiraud, couturier de Nimes, à Me Marc-Antoine Richard, « précepteur d'enfans », d'Albi. Il lui loue « les membres de sa maison d'abitation qui s'ensuivent, savoir est une chambre sur la sale d'icelle maison, plus autre chambre sur la cuisine avec ung lict garny de coittre, matelas, travercier, couvertes et linsulz neccesseres, et deux tables avec leurs bans. » Le bail est d'un an, « avec pacte que led. Me Guiraud sera tenu fournir de linsulz aud. Me Richard pour son usage et de sa femme..... pour ledi. lict, et iceulx luy changer de mois en mois. Comme aussy pourra led. Me Richard, précepteur, ensemble sa femme, tenir et retirer la jeunesse qu'ilz enseigneront....., soient de la présent ville ou non, sans qu'il les puisse tenir en pention, synon les enseigner ; mais sera permis aud. Me Guiraud, sy bon luy semble, les prendre et tenir pour pentionneres. » Le prix du bail est de 14 écus sol. Sire César Luquet « marchant librere », est un témoin (5 septembre). — Procuration donnée par damoiselle Jeanne du Queylar, veuve de Bernard Raynaud, bougeois de Nimes (5 septembre). — Quittance de 360 l. faite par noble Antoine de Lageret, habitant de Nimes, à Jacques Granier, marchand drapier, pour entier paiement de la rente de sa maison sise près le Puits de la Grand Table (15 septembre). — Testament de Balthazar Reboul, laboureur de Nimes (23 septembre). — Testament d'Antoine Pellissier, de Clarensac (27 septembre). — Achat pour Pierre Aurès, laboureur de Nimes (27 septembre). — Achat fait par noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac (29 septembre). — Bail de bétail passé par Pierre de Robert, à Jean Conil, de Nimes (3 octobre 1601). — Arrentement passé par damoiselle Jeanne de Binet, femme de Me Antoine Braycy, procureur en

Parlement, habitant à Nimes, à Pierre Campagnac, bourgeois de Nimes (9 octobre). — Testament de Mᵉ Jean Gaillard, maréchal, de Clarensac (15 octobre). — Mariage entre sire Nicolas Maraval, baile de Saint-Dézéry, et Catherine Servière, de Caveirac (17 octobre). — Quittance de 900 l. faite par Mᵉ Antoine Demérez, docteur en droits, de Nimes, comme mari de damoiselle Catherine de Favier, à Mᵉ Pierre de Favier, sieur de Fourniguet, son beau-frère, de Nimes (18 octobre). — Achat de terres à Jonquières, par sire Jean Fabre, marchand apothicaire de Nimes (21 octobre). — Testament de sire Jean Cabiron, marchand de Nimes (21 octobre). — Achat de fumier fait à Sibylle de Vellays, veuve d'Arnaud Gaubin, hôtesse des *Arènes* à Nimes, par Mᵉ Antoine Martin, jardinier de Nimes. Il s'agit de tout le fumier qui se fera pendant un an au logis des Arènes, « tant par ses mulles que chevaulx des hostes que y viendront loger ». Le prix est de 50 l. t. (22 octobre). — Quittance de 10 écus faite à Mᵉ Claude de Blisson, docteur et avocat de Nimes, « savoir, six escutz pour payement d'une saulmée poil gris avec son poulin, et trois escutz pour vante de deux demys vaisseaux fustailhe vinaire » (29 octobre). — Obligé de 50 écus pour Antoine Deydier, sieur de Puechméjan, contre Mᵉ Simon Duvernet, docteur et avocat au sénéchal de Nimes (29 octobre). — Testament de Vidal Vanel, de Caveirac (31 octobre), — Bail du courtage de Caveirac. Les consuls sont Jean Vanel et Georges Molézan. Le droit de « corretage », mis aux enchères, est adjugé à Mᶜ André Roux, cadissier. Le bail est d'un an et le prix de 5 l. 2 s. 6 d. Roux reçoit des consuls « les mezures et utilz estans et deppandans dud. droict, et servans entre autres au mezure de l'oile, concistans en la canne, bassine, embut et cullier » (2 novembre 1601). — Bail de la garde des pourceaux de Caveirac (2 novembre). — Bail du four de Caveirac (2 novembre). — Donation faite à Mᵉ Jean Cabiron, docteur en droits de Nimes, par Tuffaine de Calvet, sa mère (2 novembre). — Apprentissage de Fulcrand Bourguet, de Vézénobre, chez Étienne Bruguier, cardeur de Nimes (5 novembre).— Testament de Jacques Gardiol dit Borie, hôte de Nimes (5 novembre). — Obligé de 104 écus sol pour Jean Audiffret, Laurent Allard et Cⁱᵉ, marchands de Nimes, contre Antoine Bérard, marchand de Salon en Provence (6 novembre). — Codicille de Jacques Gardiol, dit Borie, hôte de Nimes (6 novembre). — Apprentissage de Pierre Cantarelle, de Nimes, chez Claude Allier, cardeur et tisserand cadissier de Calvisson (13 novembre). — Quittance de 700 écus faite par Mᵉ Antoine Demérez, docteur en droits, et damoiselle Catherine Maurand sa mère, à noble Pierre de Favier, sieur de Fourniguet, « pour reste et entier paiement du dot de mil escutz » constitué à damoiselle Catherine de Favier, femme d'Antoine Demérez (22 novembre). — Testament de Guillaume Maliuhan, de Caveirac (28 novembre). — Arrentement passé par Claude Masméjan, écuyer, de Nimes, à Mᵉ Tristan Delacroix, conseiller au présidial de Nimes, de sa métairie du chemin de Beaucaire, appelée « Aux Abeuradoux, autrement le Mas de Ferrandy ». Le bail est de 4 ans, pour le prix annuel de 50 écus sol (4 décembre 1601).— Association entre Étienne Colomb, marchand de Nimes, et François Longuet, de Vers, pour « fere leur estat de marchant drappier ensemblemant » (5 décembre). — Quittance de 100 écus sol faite par damoiselle Suzanne Dutour, veuve de M. Jean de Fegeyrolles, ministre de la parole de Dieu, et Mᵉ Léonard Thévenin, chirurgien, de Nimes, à Pierre de Maurice, écuyer, de Nimes (8 décembre). — Arrentement passé par Pierre de Favier, sieur de Fourniguet, habitant de Nimes, de sa métairie de Saint-Gilles (10 décembre).

E. 567. (Registre.) — 387 feuillets, papier.

1602. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Quittance faite par Mᵉ Yves Mercier, praticien de Nimes, comme collecteur du quartier de Garrigues en 1598 (4 janvier 1602). — Quittance de 80 l. t. pour Nicodème de Lacolombe, écuyer, de Beaucaire (4 janvier). — Procuration donnée par Jacques Courtois, écuyer, lieutenant de viguier de Fourques, à Mᵉ Antoine Demérez, docteur en droits de Nimes, pour emprunter 225 écus (5 janvier). — Prix fait baillé par Abraham Cabiron, marchand de Nimes, pour des réparations à sa maison. « ...... Item, seront tenus aussy lesd. mᵉˢ massons, au bout dud. courroir et à main gaulche, fere unes secrectes avec sa crotte au dessoubz ...., et laisseront ung siège pour servir ausd. secrectes au porge, ensemble autre siège au plus hault d'icelle, le tout pierre rassière ou pierre de tailhe ; dans lesquelles secrectes et le loing du canon, seront tenus mettre de bourneaux terre quy recepvront et conduiront les esmoudices jusques dans lad. crotte, le tout bien basty.... Item, seront tenus fere aussy une cheminière au membre plus bas de sa maison......, que sera manchetté avec boys, pièces de tuiles, ung boucquet pierre de tailhe et autre mattière.... » (6 janvier). — Arrentement passé par messire Robert Clavel, chanoine de Nimes, recteur de la chapellenie de Saint-Vincent, d'une pièce de terre en dépendant et située au quartier du

Péres Bas, près du Vistre. Le bail est de 5 ans, moyennant le prix annuel de 2 écus sol (8 janvier). — Arrentement passé par Tuffaine de Calvet, femme de sire Jean Cabiron, de Nimes, de trois pièces de terre situées sous le moulin des Carmes, « joignant le valat de la Font », et d'autres pièces de terre situées au Cadereau, à Grézan, ou « joignant les justicyes » ou le chemin d'Avignon (8 janvier). — Arrentement passé par sire Jean Sanier, apothicaire de Nimes, à Jacques Seren, marchand de Nimes, d'une étable avec paillier (8 janvier). — Testament de M. Antoine Petit, habitant de Nimes (9 janvier). — Bail des tailles de Caveirac (10 janvier). — Bail à planter vigne passé par Mathieu Sigalon, marchand de Nimes (27 janvier). — Rémission faite par Jean de Vérot, écuyer, de Nimes, à M. Jacques Bosquet, bourgeois de Nimes (31 janvier). — Quittance de 20 écus sol pour Jean Fabre, apothicaire de Nimes (8 février 1602). — Quittance de 34 l pour Me Yves Bonnaud, docteur et avocat de Nimes (8 février). — Bail des tailles de Manduel. Les consuls sont Jacques Bougarel, Me Jean Dufesc et Pierre Berthaudon (9 février). — Quittance ou décharge de registres de reconnaissances appartenant au baron de Calvisson, faite par Me Antoine Darbus, notaire de Nimes, à Me Antoine Demérez, docteur en droits. Les registres sont décrits avec soin, mais les dates ne sont pas indiquées. Les noms des notaires qui ont reçu les reconnaissances sont mentionnés. Ces registres sont remis à Darbus « pour, sur icelles susd. recognoissances, prendre fondemant à faire les modernes, ainsin que led. Darbus est tenu » par son contrat (14 février). — Apprentissage de Jérôme Gaubin chez Jérôme Carsenat, marchand drapier de Nimes, pour y apprendre l'état de chaussetier et marchand drapier. Gaubin est présenté par sa mère Sibylle de Vellays, veuve d'Arnaud Gaubin, « quand vivoit hoste du logis des *Arènes* de Nismes » (17 février). — Accord où figure Me Jean Boetier, procureur à la cour des Aides de Montpellier (21 février). — Prix-fait baillé par frère Aymar Bergier, vicaire général de l'abbaye et chapitre de Saint-Ruf de Valence, prieurs de Manduel. Il s'agit de bâtir une maison à Manduel, « endroict où souloict estre le cloistre, et sur les muralhes quy y sont desjà commencées du cousté du levant, joignant l'esglize » (22 février). — Obligé de 20 écus pour M. André d'Agulhonnet, conseiller du Roi à Nimes (22 février). — Achat pour Pierre Germe de Manduel (26 février). — Sous-arrentement des terres de la dominicature et prieuré de Caveirac, avec le moulin à huile, pour 4 ans, à mi-fruit (27 février). — Achat pour noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac (4 mars 1602). — Arrentement passé par noble Pierre de Maurice, écuyer, de Nimes, à Sibylle de Vellays, veuve d'Arnaud Gaubin, de Nimes, de ses prés situés sur le Vistre et appelés Prés de Maurice. Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 225 l. (9 mars). — Obligé de 200 écus sol pour Me Daniel de Calvières, juge criminel en la sénéchaussée, contre Guillaume Coton, premier consul d'Aimargues, représentant lad. communauté, qui emprunte pour réparer les chaussées du Vidourle. L'acte reproduit une délibération de la communauté d'Aimargues du 10 mars (11 mars). — Achat fait par Antoinette Veyras, veuve de noble Mathieu Turc, de Nimes, par noble Simon de Bérard de Montalet, sieur de Tarabias et Vestric, de divers immeubles situés à Vestric (15 mars). — Émancipation de Mathieu Ponsard, de Brignon (25 mars). — Arrentement passé par Sibylle de Vellays, veuve d'Arnaud Gaubin, de Nimes, en son nom comme à celui de leurs enfants, des terres, vignes et olivettes désignées dans le décret par elle obtenu pour sesd. enfants en la cour des Aides de Montpellier. Ces immeubles sont situés à Calvisson et affermés à mi-fruit pour deux ans (6 avril 1602). — Procuration donnée par les consuls de Caveirac (15 avril). — Quittance pour noble Pierre de Langlade, de Caveirac (18 avril). — Sous-arrentement fait par Me Céphas d'Albenas, trésorier du domaine du Roi en la sénéchaussée, et Me Arnaud Guiran, greffier de Nimes, du « petit disme de Sainct Genieys, prieuré de Manduel, consistant en aigneaux, pastures, légumes, cambes et vin, quy ont acoustumé de se prandre et dismer ordinerement audict Manduel. » Le bail est de 5 ans, pour le prix annuel de 35 écus (19 avril). — Quittance de 100 l. pour noble Jean de Lageret, seigneur de Caissargues (26 avril). — Testament de Marc Trémoulet, d'Aujargues (2 mai 1602). — Quittance de 50 écus sol faite par damoiselle Louise Bérard de Montalet, veuve de Nicolas de Calvières, sieur de Saint-Côme, à M. Daniel de Calvières, juge criminel, tuteur des hoirs du défunt (6 mai). — Association et compagnie passée entre sires Mathieu Sigalon et Claude Chouin, marchands drapiers de Nimes, d'ici à la foire de la Madeleine 1603 qui se tiendra à Beaucaire. Pendant ce laps de temps « ilz feront compagnye ensemble... pour tenir maguezin de marchandize de drapperie et d'autres marchandizes.... Et pour fere fonds à ladicte compagnye, seront tenus chacun mettre... la somme de doutze cens escutz... en argent ou marchandize. » (7 mai). — Procuration donnée par damoiselle Hélix de Tarroux, fille de feu noble Antoine de Tarroux et de damoiselle Françoise de Carles, dame de Caveirac, à noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac, son beau-père, pour faire valoir

ses droits sur les successions de noble Antoine de Tarroux, son aïeul paternel, et de noble Jean de Tarroux, son grand-oncle. L'acte est passé au château de Caveirac (15 mai). — Quittance faite par noble Jean de Vilate de Vabres, seigneur de Vallongue et du Mas-Aribat (15 mai). — Obligé de 42 écus sol pour sire Antoine Ricard, hôte de Nimes (21 mai). — Délibération du conseil communal de Manduel. Les consuls sont Jacques Bougarel, Jean Dufesc et Pierre Berthaudon. On décide que les consuls retireront des mains des hoirs Martin le livre des tailles et leur feront rendre compte et verser le reliquat de ce que leur défunt père aura recouvré. Ce qui restera à lever dud. livre sera donné à l'adjudication (2 juin 1602). — A la suite de cette délibération et incontinent, les consuls exposent « que despuis quelques années..... Me Anthoine Bertrand, prebtre demeurant au present lieu, ce seroict rendu occupateur de toutes.... les.... propriétés et revenus ..... de la rectorye de l'ospital dud. Manduel, sans aulcung tiltre à tout le moingz vallable ; et quand il en auroict aulcung, ne pourroict estre au préjudice des consulz, quy en sont les vrays recteurs et administrateurs. Aussy s'en seroict-il rendu indigne, parce que les revenus de lad. rectorye doibvent estre employés à l'entretènement des pouvres dud. ospital et repparations d'icelluy. Et tant s'en fault que led. Me Bertrand n'y auroict jamais converty aulcune chose dud. revenu, non pas mesmes fourny d'aulcungz meubles, licts, ny autres choses, et que bien souvant, les pauvres y dexcedans, n'ont moyen leur fournir de linsulz pour leurs sueres. » L'assemblée charge les consuls « de poursuivre led. Me Anthoine Bertrand à dezister de lad. rectorye et de luy fere rendre compte et prester le relicqua des fruictz qu'il en a perceuz, comme n'ayant faict aulcung employ d'iceux à l'entretènement dud. ospital, et comme tel s'en estant rendu indigne et incappable. » — Obligé de 740 l. pour sire Pierre Arnac, de Manduel, contre Jacques Milhet, procureur juridictionnel en la baronnie de Remoulins, et consort (2 juin). — Arrentement passé par dame Gaspare de Belvèze, dame d'Aubais, à Me Pierre Laurent, fournier ou boulanger de Nimes (10 juin). — Obligé pour Antoine Martin, jardinier de Nimes, contre Jean Roque, hôte de Nimes (30 juin). — Testament d'Alexis Fabre, de Caveirac (10 juillet 1602). — Obligé de 1800 l. pour noble François de Barrière, seigneur de Nages (20 juillet). — Quittance de censive faite par Me Antoine Bertrand, vice-prieur de Manduel (26 juillet). — Accord entre les consuls de Caveirac et Me Jacques Fouques, précepteur de la jeunesse, pour l'instruction des enfants pendant une année. Fouques devra leur apprendre à lire, écrire et compter, « sans que durant lad. année il se puisse employer à autres travail et vocation. Item, ... sera tenu fere tous les dimanches les prières publiques .... excepté les jours de dimanches que la prédication ce fera à l'aprè disnée.... Item, sera tenu.... fere les impositions et cottizations de tailhes.... en luy fournissant le papier. » Ses gaiges sont de 50 l., « ensemble le louage d'une maison d'habitation.... » (3 août 1602). — Arrentement passé par noble Jean de Lageret, seigneur de Caissargues, de sa maison de Saint-Vincent lez Jonquières (6 août). — Quittance de 18 écus 2/3 pour Claude Franconis, écuyer, de Saint-Gilles (20 août). — Quittance de 792 l. 17 s. faite par noble Claude de Bessonnet, sieur de Gattuzières, habitant de Nimes, comme rémissionnaire de M. Jean de Fabrique, conseiller au présidial, à Me Jacques Payan, greffier de Nimes, collecteur des consuls de Nimes et les représentant (21 août). — Testament de damoiselle Hélix de Tarroux, fille de feu noble Antoine de Tarroux, seigneur de Foissac en Rouergue, et de damoiselle Françoise de Carles, dame de Caveirac. Son héritière universelle est sa mère. L'acte est passé au château de Caveirac, « en une chambre d'hault appellée la chambre grize, près du lict où lad. testatrice gizoict malade. » Me Pascal de Sallettes, docteur en médecine de Sommière, est un témoin (25 août). — Procuration donnée par Adam Farel, marchand de Nimes, à son fils Michel, pour recouvrer du capitaine Jean Jallat, d'Aiguesmortes, 30 écus sol (27 août). — Obligé de 100 l. pour Me Jean Lion, ministre de la parole de Dieu en l'église des Vans, absent, représenté par Me André Rally, régent au collège de Nimes (27 septembre 1602). — Obligé pour le capitaine Clément Rey, de Beliegarde (30 septembre). — Procuration donnée par Jean Fabre, apothicaire de Nimes (7 octobre 1602). — Achat de fumier fait à Sibylle de Vellays, hôtesse des *Arènes* à Nimes, représentée par son fils Jean Gaubin. C'est Jean Bourguet, jardinier de Nimes, qui achète (7 octobre). — Arrentement passé à Me Jean Capdur, hôte de Nimes, d'une maison « scituée..... à la rue tirant du puis de la Curatarie vers le Chasteau, autrement appellée la rue de l'Escole Vieilhe ». Le bail est d'un an, pour le prix de 8 écus (15 octobre). — Testament d'Antoine Combe, de Manduel (17 octobre). — Obligé de 50 l. pour Me Pierre Veyras, docteur en médecine (24 octobre). — Quittance de 150 l. faite par Me Olivier Bérard, commis par la cour des Aides de Montpellier à la levée des deniers dus par le diocèse de Nimes au sujet de « la levée de l'armée dressée pour le siège du chasteau de Nimes » en 1569, habitant de Beaucaire, aux consuls de Marguerittes Claude Bouchon,

Domergue Vacque et Pierre Guiraud (25 octobre). — Bail de la garde des pourceaux de Caveirac (2 novembre). — Bail du four de Caveirac (2 novembre). — Obligé de 63 l. pour la vente de bois de « radel » fait par sire Jean Volumar, « chevallier radiiher » de Comps, par Pierre Bougarel, de Manduel (8 novembre). — Apprentissage de Daniel Allier, de Nimes, chez Claude Chouin, maître-tailleur de Nimes (10 novembre). — Quittance faite par Me Jean Bretton, praticien de Nimes, mari de Mathive Gardiol, à son beau-père Jacques Gardiol dit Borie. Il s'agit d'un reste de dot de 150 l. (14 novembre) — Testament de François Sabatier, de Caveirac (29 novembre). — Bail de la boucherie de Caveirac (3 décembre 1602). — Achat de servitude fait à damoiselle Jeanne de Puget, veuve de M. Charles Rozel, docteur et avocat de Nimes, par Me Antoine Ferrand, notaire de Nimes (11 décembre). — Achat pour sire Guillaume de Cray, marchand apothicaire de Nimes, d'une olivette à *Las Clauzes* (17 décembre). — Échange entre damoiselle Catherine de Lageret, femme de Me Jean Moynier, ministre de la parole de Dieu à Nimes, et Guillaume de Cray, apothicaire (17 décembre), — Achat de graines fait par Me David Launes, jardinier de Nimes, « demeurant au jardin de feue damoiselle Jehanne de Fazandier, près le Canal », par Guillaume Sellon, marchand de Nimes. Il s'agit des « graines qu'il recullira l'année prochaine au susd. jardin, concistans : premièrement de dix taules qu'il fera de balezicquo ; plus, de quatre taules d'endibies. Item, de quatre taules de bortolaigues ; plus, deux taules de fenoul. Item, une taule de cardon bényt. » Le prix est de 10 l. par quintal. En outre, « sera tenu led. Laulnes bailher aud. Sellon les graines qu'il fera de la majouraine à raison de 15 s. la livre, ensemble des rabes à raison de 10 l. le quintal » (20 décembre).

E. 568. (Registre.) — 578 feuillets, papier.

1603. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Quittance pour noble Jacques de Baudan, seigneur de Vestric, à lui faite par Antoine Galafrès jeune, quatrième consul de Nimes. M. de Baudan avait présenté requête aux consuls de Nimes « aux fins de luy pourvoir sur certain recoing joignant son moulin à eaue près la Fontaine... » Les experts nommés pour cette vérification avaient « rapporté que moyenant demye saulmée de bon bled que led. sieur de Vestric seroict tenu payer... au profict des pouvres de l'ospital ... led. recoing luy appartiendroict. » C'est cette demi-salmée qui est l'objet de la quittance (3 janvier 1603). — Bail des tailles de Caveirac (7 janvier). — Association entre Me Jean Mallian, boulanger, et Me Pierre Ribière, cordonnier, de Nimes. Ils ont acquis en commun 40 cuirs de bœuf ou de vache « pour accouttrer en fort », et 13 cuirs de vache ou grand veau « pour accouttrer en noir, et aussy six doutzaines de peaux de marrouquins pour accouttrer aussi en noir. » Mallian a payé 135 l. de plus que Ribière. Ils conviennent que « Ribière sera tenu fere toutes factures qu'il conviendra fere à la caulquière pour lesd. 40 cuyrs, moyenant 12 s. pour pièce » que Mallian paie, « et moyenant ce rendra lesd. cuyrs toutz prestz. » Mallian fournira « la moitié de la rusque ». Ribière « pour les vaches icelles rendra nectes jusqu'à mettre en rusque », moyennant 10 s. payés par Mallian « pour chacune vache ». Pour les peaux « marrouquin, sera aussy tenu led. Ribière accouttrer iceux jusques à les mettre en galle » moyennant 20 s. payés par Mallian et par douzaine (8 janvier). — Quittance faite par Antoine Chevalier, hospitalier de Nimes, à Antoine Galafrès, 4me consul de Nimes en 1602, de 50 l. « pour paiement de ses gages d'avoir servy d'ospitalier aud. ospital.... avec sa femme » en 1602 (10 janvier). — Quittance de 862 l. 10 s. faite par noble Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, aux consuls de Nimes, « sur ce que luy a esté ordonné par les conselz tant ordinaires que extraordinaires.... tenus en la maison consulere..... pour ses voyages, l'ung cy-devant faict devers Mgr de Vantadour, et l'autre qu'il s'en va fere vers Sa Magesté comme depputé par lesd. conselz » (12 janvier). — Quittance de 112 l. 10 s. faite par noble Jean de Saint-Raby, seigneur de Meyrargues, maître d'hôtel ordinaire en la maison du Roi, aux consuls de Nimes, pour la moitié d'une somme destinée aux frais d'un voyage qu'il va faire auprès du Roi comme député (12 janvier). — Obligé de 600 l. pour noble François Barrière, seigneur de Nages, contre Thomas de Besserier, écuyer, de Nimes (15 janvier). — Bail de la garde du terroir, des fruits et des pourceaux de Saint-Dionisy (19 janvier). — Quittance faite par Paul Nicot, couturier de Nimes (21 janvier). — Arrentement passé par Pierre de Favier, sieur de Forniguet, habitant de Nimes, de son domaine de Bouillargues (23 janvier). — Prix-fait baillé pour M. Daniel de Calvières, juge criminel, tuteur des enfants de M. de Boissières, pour des travaux à leur maison de Boissières. Les maçons « .... seront tenus couvrir la tour de lad. maison avec bardz pour fere pijonnier.... Item, seront tenus.... racouttrer la viz et degrés de lad. tour.... » (24 janvier). — Achat fait à Jacques Dagulhonnet, écuyer, de Nimes,

par Guillaume de Cray, apothicaire de Nimes, d'une terre située aux Passes de Malensac et de deux autres terres, du terroir de Nimes (25 janvier). — Obligé de 224 l. pour Suzanne Robert, veuve de Jean Nicolas, de Génolhac, demeurant à Nimes, contre Me Jean Chastaigner, potier d'étain, de Concoules et mas de Lagrange, son beau-frère (26 janvier). — Achat d' « ung mestier à fere cadis » moyennant 19 l., à Caveirac (30 janvier). — Obligé de 90 l. t. pour Me Antoine Dauzil, tisserand de cadis de Charnavas près Génolhac, paroisse d'Aujac, contre Claude et François Mercier, cardeurs de Nimes (4 février 1603). — Bail « à lever debtes », c. à. d. à recouvrer des créances, passé par Isaac Brun, marchand de Sommière, à Me Timothée Lapie, praticien de Nimes (4 février). — Association entre Jean Moynier, maçon, Domergue Portefaix et Barthélemy Coste, charpentiers, de Nimes, pour l'exécution d'un prix-fait baillé par les consuls au sujet des réparations des murailles, corps-de-garde, murettes, fossés, ponts-levis et portes de la ville de Nimes (10 février). — Quittance de 1027 l. 13 s 2 d. pour Philippe Cappon, bourgeois de Nimes, et Me Jean Cappon, conseiller du Roi et auditeur en sa Chambre des Comptes de Languedoc, habitant de Montpellier (12 février). — Quittance faite par sire Jaufres Mercier, receveur des deniers des pauvres du consistoire de l'église réformée de Nimes, à Me François Solinhac, greffier de Nimes, Me Michel Ursi, notaire royal, et consorts (12 février). — Prix-fait baillé par le Consistoire de Nimes pour une cloche. Le 20 février 1603, MM. Pierre Gueyssac, Paul de Méjains, Claude Combes, Antoine Fauquier, Pierre Galofre, Jaufres Mercier, Antoine Graffand et Pierre Fouquart, diacres et anciens en l'église réformée de Nimes, baillent à prix-fait, en vertu d'une délibération prise en consistoire, à Me Christophe Bonnod, maître-fondeur de cloches, d'Avignon, la fourniture de deux cloches, l'une du poids de 10 quintaux, et l'autre de 5. Bonnod les rendra dans le délai de deux mois, au-devant du Temple, moyennant 40 l. t. par quintal. — Quittance pour Jacque Gardiol, dit Borie, hôte de Nimes (24 février). — Vente faite par Me Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi en la sénéchaussée (26 février). — Obligé de 180 l. t. fait par noble François de Mandagout, seigneur de Mandagout, à noble François Barrière, seigneur de Nages (dernier février). — Accord entre Claude Saurin, baile de Gajans, et sa sœur Bernardine Saurin (17 mars 1603). — Bail des tailles de Vauvert (18 mars). — Quittance de 15 l. 6 s. 8 d. pour les consuls de Saint-Dionisy (7 avril 1603). — Quittance faite par Me Olivier Bérard, praticien de Beaucaire, commis à la levée « de certaines restes deues à lad. ville », aux consuls de Clarensac (7 avril). — Quittance du même aux consuls de Langlade (7 avril) — Quittance du même aux consuls de Caveirac (7 avril). — Quittance du même aux consuls de Saint-Côme (8 avril). — Quittance du même aux consuls de Congénies (8 avril). — Quittance du même aux consuls de Nages et Solorgues (8 avril). — Quittance du même aux consuls d'Aubais (8 avril). - Quittance du même aux consuls de Calvisson (16 avril). — Quittance du même aux consuls de Codognan (16 avril). — Quittance du même aux consuls de Maruéjols en Vaunage (16 avril). — Quittance du même aux consuls de Boissières (16 avril). — Quittance du même aux consuls de Manduel (1er mai 1603). — Obligé de 4150 l. t. fait par noble Pierre de Favier, seigneur de Vestric, Me Arnaud Guiran, greffier, et Pierre Isnard, premier, second et troisième consuls de Nimes, en vertu d'une délibération du conseil général et extraordinaire du 9 mars, à noble François Barrière, seigneur de Nages (6 mai). — Échange entre Me Jean Ursy, notaire de Nimes, et Pierre Morenc, de Bouillargues (16 mai). — Échange entre Barthélemy Castilhon, hôte du logis « où pend pour enseigne *la Romane*, à Nimes, et Jean Coumenyes, marchand de Meyrueis. Ils échangent un mulet contre un cheval (27 mai). — Accord entre Me François d'Airebaudouze, boulanger de Nimes, et Jean et Jacques Pagès. Le boulanger avait « forny à feu Me Guillaumes Peyrot, jadis jeolier des prisons royaux de Lamourier,. . . pour son entretènemant ou des prisonniers, certaines quantités de pain » sur lesquelles Peyrot restait lui devoir 45 l. Les Pagès s'étaient opposés aux poursuites (4 juin 1603). — Arrentement fait par damoiselle Jeanne de Puget, veuve de M. Charles Rozel, de Nimes, à Claude Méric, veuve de Jean Mazelet, boulanger de Nimes, d'une maison et « palhière » situées rue de Caguensol (10 juin). — Obligé de 100 l. t. pour Antoine Galafrès contre Jacques Gardiol dit Borie, hôte de Nimes (11 juin). — Obligé de 100 l. t. fait par Me Jean Barbier, chanoine en la cathédrale de Nimes (16 juin). — Testament de Lezène Mingaud, veuve de Pierre Gerbal, de Montpezat (18 juin). — Quittance faite par Me Olivier Bérard, praticien de Beaucaire, commis à la levée de certains restes de deniers dus à lad ville, aux consuls de Saint-Laurent d'Aigouze (19 juin). — Testament de Madeleine Carrière, veuve Jean Pépin, de Nimes (27 juin). — Obligé de 31 l. 10 s. fait par Jacques Panassière, hôte de Bezouce, demeurant à Redessan (29 juin). — Arrentement passé par noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac, à damoiselle Bernardine Teissier, dame de Ners, d'une maison sise dans la rue qui va du

Temple à la Bouquerie. Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 24 écus sol (1er juillet 1603). — Quittance faite aux consuls de Manduel pour Me Jacques Capdur, praticien de Nimes, du livre des tailles de Manduel (6 juillet). — Apprentissage de Jean Caussemille, de Nimes, chez Jean Pagès, tisserand cadissier de Nimes (11 juillet). — Quittance de 150 l. faite par d'anciens consuls de Nimes, Milhau et Saint-Bonnet, à Me Claude Blisson, docteur et avocat, premier consul de Nimes en 1602 et syndic du diocèse de Nimes, « pour leur remboursement des fraictz et despans par eulx fornys au passaige des compaignyes Corses allans au cartier de Bourdeaux, ou de ceulx que feurent employés à conduire lesd. compaignyes hors led. dyocèze » (13 juillet). — Rémission faite par damoiselle Joyeuse de Moléry, veuve de Me Antoine Sabatier, notaire de Nimes, à noble Guillaume de Girard, sieur de Moussac, d'une terre à Moussac (16 juillet). — Quittance pour Jean Granon, écuyer, de Nimes (16 juillet). — Achat pour Me Pierre de Langlade, chapelier de Nimes (18 juillet). — Codicille de Claude Duran, veuve de Guiraud Bacon, de Marguerittes (20 juillet). — Testament de sire Jean Botille ou Boutille, potier d'étain de Nimes, âgé de 80 ans. Il lègue aux pauvres 50 l. payables entre les mains des diacres ou anciens de l'église reformée de Nimes (23 juillet). — Arrentement fait par Jean Cabiron, marchand, et Tuffaine de Calvet, mariés, de Nimes, à Me Bastien Fleury, pellissier, d'« une boticque de sa maison qu'est la première boticque du près la grand boticque, regardant sur le devant de la maison de feu Me Anthoine Sabatier, ensemble deux membres d'autre sienne maison joignant la maison de Me Jehan Ursy, avec son entrée pour aller aux susd. membres, que sont les deux membres de dessus; autre membre où il tient son tinal et faict estable, du cousté de la rue; avec aussi l'uzage du puis et obize du porge, pour s'en servir communémant avec led. Cabiron, ensemble de lad. entrée ». Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 45 l. t. (25 juillet). — Quittance faite par Mathias d'Albenas, écuyer, de Nimes (27 juillet). — Apprentissage de Pierre Duranc, de Nimes, présenté par les consuls, chez Jean Boiraud, cardeur de Nimes. En cas de « contagion ou autre malladie, led. Boyraud ne sera tenu norrir led. apprentis; ains se retirera où bon luy semblera » (27 juillet). — Association entre Jean Garrie, tondeur de draps de Nimes, et Jean Massel, tondeur de draps de Montpellier, pour un an. Massel travaillera dans la boutique de Garrie, qui tiendra un homme pour travailler. Massel aura 1/3 des profits, comme 1/3 des charges. « Comme de mesmes, advenant cas que.... la presse des draps ou aulcune chose d'icelle vienne à se rompre, tout ce que fauldra pour la acouttrer et repparer, led. Garrie en payera deux tiers..... » (28 juillet). — Testament de Pierre Coderc, de Langlade (29 juillet). — Testament de sire Pierre Prades, de Caveirac (4 août 1603). — Testament de Pierre Rolland, laboureur de Nimes (6 août). — Achat pour Me Jean Ursy, notaire de Nimes (7 août). — Bail de la garde des vignes de Caveirac (10 août). — Quittance faite par David Guiraud, marchand apothicaire de Nimes, à Me Pierre Galafrès, greffier receveur des deniers du Consistoire de Nimes, de 350 l., en remboursement d'un prêt « pour le recouvremant et payement de deux cloches acquises par led. Concistoire » (15 août). — Convention entre les consuls de Caveirac Jean Bouzanquet et Antoine Béchard, d'une part, agissant en vertu d'une délibération du conseil général du 10 août, et Me Claude Savy, de Milhau, pour « instruire et enseigner la jeunesse .... fere les prières publicques en la forme acoustumée, entonner les seaumes et fere la cottization et impozition de leurs tailhes.... » Savy sera logé et recevra des gages, « pour checun enfant que luy seroit mandé », 45 s., outre 35 livres payables par la communauté (18 août). — Échange entre Me Arnaud Guiran, greffier de Nimes, et noble Daniel de Rozel, secrétaire du Roi, seigneur de Saint-Bénézet, et consort (19 août). — Quittance faite par Me Arnaud Guiran, greffier et second consul de Nimes, aux hôtes et cabaretiers de Nimes, payant par les mains de leurs confrères Pierre Pestel et Jean Bermond, de 27 l. 8 s., pour taxat obtenu par lesd. consuls contre lesd. hôtes et cabaretiers, des officiers royaux ordinaires de Nimes (20 août). — Obligé de 200 l. t. pour Me Arnaud Guiran contre Me Jean Dagulhonnet, docteur et avocat de Nimes (3 septembre 1603). — Testament d'Antoine Volpellières, capitaine, de Nimes. Il lègue aux pauvres de l'église réformée 6 l. t. (4 septembre). — Quittance de 35 l. pour sire Jacques Baconnier, baile de Manduel (16 septembre). — Quittance entre Me Simon Tuffan, ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de Clarensac, comme procureur de Me Jacques Fouques, son beau-fils, de Calvisson, et les consuls de Caveirac. « Sachans icelluy Me Jacques Fouques avoir servy de précepteur au présent lieu durant six années et plus, à instruire la jeunesse, faire les prières publiques et les impozitions et cotizations de talhes. .. », les parties se donnent quittance respective (17 septembre). — Obligé de 690 l. t. pour noble François Barrière, seigneur de Nages, contre Thomas de Besserier, écuyer, de Nimes (18 septembre). — Achat pour noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac (24 septembre). — Accord entre M. Antoine Barthélemy,

conseiller et secrétaire du roi de Navarre à Nimes, et Jacques Carbonnel, de Caveirac (27 septembre). — — Mariage entre Pierre Jaccard, cardeur de Calvisson, et Jeanne Montbonnoux, dud. lieu (30 septembre). — Délibération du conseil de Manduel députant le consul Pierre Bougarel et Pierre Arnac pour aller à Barbentane toucher une somme de 2329 l. 2 s. 6 d. plus 138 l. 4 s. de dépens, que la communauté de Barbentane a été condamnée à payer à celle de Manduel par arrêt du parlement de Provence du 6 mars 1603 (5 octobre). — Bail à semer « à mièges » entre Pierre Combe, de Manduel, et Jacques Reboul, demeurant aud. lieu (5 octobre). — Obligé de 300 francs de Roi pour Marie Guiraud, femme de Jean Hostellier, marchand de Sommière, contre damoiselle Esprite de Varye, veuve de Mᵉ Jacques du Vernier, viguier pour le Roi à Nimes (7 octobre). — Arrentement passé par noble François Barrière, seigneur de Nages, à sire Jean Menoys, boulanger de Nimes, de sa maison avec four, confrontant du marin le temple. Le bail est de 6 ans, pour le prix annuel de 115 l. (8 octobre). — Obligé de 432 l. t. pour noble Daniel de Rozel, seigneur de Saint-Bénézet de Cheyran, contre noble Antoine de George, seigneur de Laval d'Auzon au diocèse d'Uzès (11 octobre). — Quittance de 98 l. 2 s. faite à Claude Besson, « merchant radelher » de Tarascon, par Pierre Arnac, ménager de Manduel (15 octobre). — Achat fait par Mᵉ Jean Fabre, docteur en droits de Bagnols, à noble François de Barrière, seigneur de Nages (18 octobre). — Obligé de 1500 l. pour noble François Barrière contre Mᵉ Louis de Bargeton, sieur de Carières, docteur en droits, habitant d'Uzès (18 octobre). — Acte fait par André Combes, de Galargues, rentier du prieuré dud. lieu, à Mᵉ Annibal d'Eymini, syndic du chapitre de la cathédrale de Nimes. Il lui remontre que par ordonnance du sénéchal du 28 juin il a été prescrit « que vériffication seroict faicte de la ruyne et dégast des olliviers, ensemble de la rarité des fruictz et estérilité des bledz et autres fruictz lhors pendant aud. prieuré et béneffice.... pour après luy estre faict droict sur le rabais requis par led. Combes ». La vérification a été faite. Combes offre de payer 443 l. 6 s. 8 d. pour le terme de septembre. Le syndic lui en donne quittance, sans préjudice de l'instance pendante, mais refuse de signer l'acte (24 actobre). — Arrentement passé par noble Jean de Lageret, sieur de Caissargues, de ses terres de Jonquières (24 octobre). — Cession et rémission faite à Catherine Sollier par M. Céphas d'Albenas, conseiller du Roi et trésorier de son domaine à Nimes (28 octobre). — Bail de la garde des pourceaux de Caveirac (2 novembre 1603). — Bail de la garde du terroir de Caveirac (2 novembre). — Bail du four de Caveirac (2 novembre). — Quittance de 330 l. faite par Jean Fabre vieux, apothicaire de Nimes, aux consuls de Manduel (11 novembre). — Arrentement passé par Mᵉ Jean Ursy, notaire de Nimes, de son mas de Garons appelé « Masquaron ». Le bail est de 4 ans, à mi-fruit (15 novembre). — Quittance de Mathias d'Albenas, écuyer, de Nimes, comme fermier des amendes du Roi en 1587, de 10 l. et au dessous (19 novembre). — Quittance faite par Jean Deyron, bourgeois de Nimes, à sa mère damoiselle Catherine de Lageret, femme de Mᵉ Jean Moynier, ministre de la parole de Dieu à Nimes, pour 120 l. (20 novembre). — Quittance de 372 l. t. faite à Jacques Gardiol dit Borie, hôte de Nimes, par deux maçons (24 novembre). — Arrentement passé par noble Pierre de Favier, sieur de Fornignet, habitant de Nimes, de son domaine de Bouillargues (26 novembre). — Déclaration de mobilier fait par M. Moynier, ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de Nimes, pour sa femme Catherine de Lageret (28 novembre). — Achat de seigle pour Barthélemy Castilhon, « hoste de la *Romane* » à Nimes (4 décembre 1603). — Obligé de 42 l. t. « pour vente d'ung cheval poil blanc heu et receu avec son bast et bride », fait par Claude Lafont, teinturier de Nimes, à Mᵉ Pascal Robert, hôtelier à l'enseigne de la *Tour Magne*, « hoste du logis de *Torre Maigne* », à Nimes (5 décembre). — Délibération du conseil général de Manduel, portant quittance pour Pierre Arnac, dud. lieu, premier consul. Celui-ci rappelle que la communauté de Barbentane devait à celle de Manduel 1875 l. « pour vente de bled qu'ilz auroient emprunté de messieurs de Gardeseau, d'Armenon, sire Jehan Fabre, et de Marguerite Degot, envers lesquels ilz se seroient obligés. Et à faulte de payement, exécution auroict esté faicte sur les biens desd. consulz de Barbentane. » Il rappelle ensuite la députation envoyée par Manduel à Barbentane. 138 l. 4 s. ont été payés par les consuls de Barbentane pour le taxat des dépens, et 40 salmées de blé en déduction du principal ou apports, montant à 600 l. Le 9 novembre, on a décidé « de remettre tant led. bled que le restant dud debte, principal ou apportz,.... à Mᵉ Jean Roman, granatier, et à noble Claude Aleman, escuyer, » habitants de Beaucaire, moyennant 2029 l. 2 s. 6 d., somme qui a été retirée par le consul Pierre Arnac. L'assemblée la fait répartir entre les prêteurs et donne décharge à Pierre Arnac (7 décembre.) — Vente de 10 salmées 1/2 d'avoine grosse mesure, faite par Mᵉ Barthélemy Jouin, greffier de Nimes, à Mᵉ Jacques Gardiol dit Borie, hôte de Nimes, au prix du marché (15 décembre). — Vente faite par damoiselle Marguerite Teissier, veuve

de noble François de Pavée, sieur de Servas, à Antoine Riccard, hôte de Nimes, de la récolte de ses prés du mas de la Rochele, « que sont les mesmes predz que Anne Bertrand, dicte donne Joyeuse, jouissoict et tenoict cy-devant. » Il s'agit de l' « herbe mayenque » de 1604, moyennant le prix de 105 l. (16 décembre). — Lods et investiture faits par les consuls de Nimes, à Mᵉ Étienne Feltrier, praticien de Nimes. Il s'agit d'une maison de Nimes située dans la rue « appellée de la Juzaterye ». Les consuls agissent comme recteurs de l'hôpital et de la charité de Saint-Césaire, unie aud. hôpital (16 décembre). — Bail des tailles de Caveirac (25 décembre). — Rémission de « debte », c. à d. de créance, faite par damoiselle Anne de Campagnan, femme de M. Jean Dedieu, habitant Nimes, à noble Jean de Lageret, sieur de Caissargues, habitant de Nimes. Il s'agit d' « ung debte à elle deub comme filhe de feu Mʳ Mᵉ Simon Campaignan, quand vivoict ministre de la parolle de Dieu » à Nimes (30 décembre).

E. 569. (Registre.) — 570 feuillets, papier.

1604. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Obligé de 3000 l. t. pour noble François Barrière, seigneur de Nages, contre M. Pierre Baudan, conseiller du Roi, contrôleur général de ses gabelles en Languedoc, habitant de Nimes (6 janvier 1604). — Quittance respective entre damoiselle Claude de Combes, veuve de M. de Girard, seigneur du Pin, docteur et avocat de Nimes, et Jacques Deleuze, collecteur des tailles de Nimes (6 janvier). — Vente de graines faite par Étienne Brochet, jardinier de Gajans, demeurant au jardin de noble Édouard de Parades, seigneur de Gajans, à Guillaume Sellon, « merchant appoticaire grossier. » La vente consiste « en deux grands taules graine de congombre, deux taules graine de cittre, deux taules graine de bazelic, deux taules graine d'indibye, deux taules graine de bortolaigne, deux taules graine de porreaux », pour le prix de 13 l. le quintal. « Plus luy a vandu deux taules graine marjouraine ou plus, s'il en peult fere aud jardin », au prix courant. « Plus une taule graine de riffortz et 25 l. graine de blèdes » à 13 l. le quintal (6 janvier). — Bail en paiement fait à Mᵉ Pierre de Langlade, chapelier de Nimes, par son père noble Pierre de Langlade, de Caveirac (6 janvier). — Reconnaissance féodale faite par Mᵉ Pierre Granier, meunier de Nimes, aux consuls de Nimes, pour « la moitié d'ung molin à eaue scitué dans le fossé de la présent ville et d'entre les portes des Prescheurs et de la Boccarie, et à l'endroict de la troiziesme ruelle venant de la bourgade des Jaccopins vers led. molin » (13 janvier). — Quittance de 41 l. 10 s. faite par les consuls de Caveirac à ceux de Nimes, pour taxat obtenu contre ces derniers (13 janvier). — Arrentement passé par noble Pierre de Favier, sieur de Fourniguet, habitant de Nimes, de son domaine de Bouillargues (17 janvier). — Vente faite par Mᵉ Antoine Bertrand, prieur de Manduel et recteur de la chapellenie Saint-Jean-Baptiste, fondée en l'église Saint-Geniès de Manduel, d' « ung petit recoing d'une sienne terre.... dependant de lad. rectorye, au lieu dict : *En Peyre Mouryne*, autrement : *Vers la Gleize de Lignan* » (20 janvier). — Achat pour Raimond Guilhot, laboureur et hôte de Bezouce (20 janvier). — Quittance faite par Mᵉ Jacques Deyron, docteur et avocat de Nimes (24 janvier). — Bail en paiement pour noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac (26 janvier). — Obligé de 10 l. t. pour noble Antoine de Montalieu, sieur de Caveirac (26 janvier). — Obligé de 300 l. pour David Guiraud, marchand apothicaire de Nimes, contre les consuls de Nimes (31 janvier). — Arrentement fait par noble François Barrière, seigneur de Nages, de quatre vignes du terroir de Nimes (2 février 1604). — Quittance de 40 l. faite par les consuls de Caveirac Jean Mérignargues et Bernard Térond, à Mᵉ Philippe Heyroux, archidiacre de la cathédrale de Nimes, prieur de Caveirac, pour les impositions dues par lui (6 février). — Arrentement passé par M. Gaillard Desmartins, seigneur d'Arènes, conseiller au présidial, à Sibylle de Vellays, veuve d'Arnaud Gaubin, hôtesse des *Arènes*, de son pré des Lones, vers le moulin Vedel, sur le Vistre. Le bail est de 4 ans, pour le premier foin seulement, « demeurant le revieure et herbes yvernenque aud. sʳ d'Arènes, ensemble le boys », moyennant le prix annuel de 150 l. (10 février). — Lods et investiture faits par les consuls de Nimes aux hoirs de Mᵉ Louis Madière, « d'une caulquière.... et d'ung petit jardin y joignant scitués hors la présent ville et aux caulquières du Pont de Marc » (12 février). — Lods et investiture faits par les consuls de Nimes à Jean Bourges, bourgeois de Nimes, « de deux caulquières ensemblement joignant et leurs courtz et jardins », situées aux calquières ou tanneries du Pont-de-Marc (12 février) — Lods et investiture faits par les consuls de Nimes à Jean Mauméjan, marchand de Nimes, d'une calquière sise au Pont-de-Marc (12 février). — Rémission et transport faits par damoiselle Pierre de Labaume, veuve de M. Louis de Recolin, conseiller au présidial, à un nommé Coste, « poursuivant les finances » à Montpellier, d'une créance de 87 l. contre noble

Barthélemy de Coursac, seigneur de Grémian, habitant « Macilhargues » (13 février). — Lods et investiture faits par les consuls de Nimes à David Vernier, marchand, « d'une caulquière et jardin ensemblement joignant » et situés au Pont-de-Marc (17 février). — Obligé de 150 l. pour sire Jacques Galoffre, bourgeois de Nimes, qui a vendu à Antoine Daleyrac, laboureur de Redessan, « une mulle poil de rat ayant le mourre blanc avec son collier et calestre » (22 février). — Obligé de sire Louis Gimel, lieutenant de viguier de Bellegarde, pour 503 l. (27 février). — Lods et investiture faits par noble François Barrière, seigneur de Nages, d'une maison échangée entre Me Antoine Bellon, grand archidiacre en la cathédrale de Nimes, et Jean Martin, marchand de Nimes. Cette maison est sise « à la rue appellée de la Clouguié. » Elle confronte au levant la maison de M. de Saint-Véran, et du marin « la grand rue allant de la Maison de Ville à la Maison Carrée » (aujourd'hui rue de l'Horloge) (2 mars 1604). — Prix-fait baillé par les consuls de Nimes Jean Dagulhonnet, docteur et avocat, Antoine Duvieux, bourgeois, David Guiraud, marchand apothicaire, Pierre Borrilhon, laboureur; le premier consul d'Alais Louis de Plantier; le député d'Anduze Marc Paullet, notaire; le premier consul de Sommière Pierre Demontelz; le premier consul de Sauve Robert de Bilanges, docteur et avocat; le second consul du Vigan Jean Dumas; le premier consul de Massillargues Claude Ailhaud; le premier consul d'Aimargues Richard Sobeyran; assistés de leurs députés, comme consuls et diocésains du diocèse de Nimes, à Me Guiraud, menuisier de Nimes, pour la construction d'« une grande garde-robe » à « mettre et interpozer dans la chambre neufve de la maison consullere de Nismes, cy-devant construicte, au nom dud. diocèze, pour les archifz d'icelle et pour servir à mettre les papiers et actes ». Le meuble aura 10 pans de haut, 13 pans de large et 2 pans 1/2 de profondeur. Le devant « sera faict en trois méjans » et aura trois portes. Le devant et les côtés seront en noyer. Le derrière et le bas en *fayard* ou hêtre. « Sera tenu led. Guiraud mettre à chasque méjan trois estages de bois blanc. » Au-dessus du meuble il y aura une petite corniche. Les portes seront ferrées « de trois palestrages chascune ». Il y aura trois serrures différentes à la porte du milieu, et deux à chacune des autres portes, « que se fermeront par dedans. » Le prix de la « besongnie » est de 105 l. (5 mars). — Accord où figure M. Jean de Fabrica, docteur et avocat (6 mars). — Prix-fait baillé par les consuls et diocésains du diocèse de Nimes à deux maçons, pour « les repparations cy-après escriptes en ung membre qu'a esté construict et basti dans la maison consulere » de Nimes « aux despens dud. diocèse pour les archifz d'icelle. » La dépense est de 45 l. (8 mars). — Accord entre dame Suzanne de Lestrange, veuve de M. Jean de « Montcamp », seigneur de Tresques, président et juge-mage en la sénéchaussée, et les consuls et députés diocésains du diocèse de Nimes, au sujet d'une somme de 1040 écus due par le diocèse à M. de Tresques (12 mars). — Quittance faite par Me Louis Lacoste, receveur pour le Roi des décimes du diocèse de Nimes (17 mars. — Obligé de 34 l. 3 s. pour vente d'un demi-vaisseau et d'une tiercerole de vin rouge, à raison de 41 l. le vaisseau, fait par Antoine Aziman, hôte de la *Croix Blanche*, à Milhau, à sires Alexandre Reboul et Alexandre Delapierre, associés, marchands de Frontignan, tenant magasin à Nimes (23 mars). — Lods et investiture faits par les consuls de Nimes à Me Honnorat Milhe, boulanger, d'une maison de la « rue appellée Juzutarie *scive* Corrigerye Vieilhe, estant à la traverce appellée de Toumayne et au bout d'icelle, joignant la dougue. » — Elle confronte la dougue au couchant et la ruelle « orbe » au marin. Les consuls agissent comme recteurs de l'hôpital pauvre (26 mars). — Vente faite par Nicolas Guiraud, rentier de la métairie de M. Malmont au terroir de Mérignargues, habitant de Générac, à Me Jacques Roussel, cardeur de Nimes, de toute la laine qui proviendra du bétail de lad. métairie « à tondezons prochaines ». Guiraud « ne pourra fere tondre led. bestail que ce ne soit ung jour clair et serain et non pluvieux ». La vente a lieu à raison de 26 l. 10 s. le quintal (31 mars). — Obligé de 6000 l. t. pour noble François Barrière, seigneur de Nages, contre Pierre de Possac, écuyer, et Pierre Serre, bourgeois, habitants de Nimes (5 avril 1604). — Apprentissage de Gabriel Combes, de Florac, chez Bernard Pradon, tisserand de Nimes (7 avril). — Testament de damoiselle Tuffaine de Calvet, veuve de Jean Cabiron, marchand de Nimes. Elle lègue aux pauvres de l'église réformée 12 l. distribuables « par Messieurs du Concistoire » (7 avril). — Obligé de 1000 l. pour damoiselle Rose de Falcon, veuve de Jacques Rozel, docteur et avocat de Nimes, contre les consuls de Nimes (9 avril). — Obligé de 2600 l. t. pour Samuel Faucher, marchand apothicaire de Nimes, contre les consuls de Nimes (9 avril). — Obligé de 75 l. t. pour vente d'un vaisseau de vin blanc de Frontignan et pour prêt d'une émine de tozelle, fait par Antoine Aziman, hôte de la *Croix Blanche* à Milhau, à Alexandre Reboul, marchand de Frontignan, résidant à Nimes (13 avril). — Quittance pour Georges Molézan, de Caveirac, faite par damoiselle

Isabelle de Carles, femme de noble Antoine de Montalieu, coseigneur de Caveirac (26 mai 1604). — Mariage entre noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, conseiller du Roi, viguier de la ville et viguerie de Nimes, et damoiselle Alix de Tarroux, fille de feu noble Antoine de Tarroux, seigneur de Foissac, et de damoiselle Françoise de Carles, dame de Caveirac (31 mai). — Achat de fruits pendants faits à Mᵉ Pascal Robert, hôte de Nimes, à présent à La Calmette, par Mᵉ Jean Bougaud, hôte de Nimes (3 juin 1604). — Arrentement fait par noble François de Barrière, seigneur de Nages, de son pré de Fontanille, terroir de Calvisson (4 juin). — Obligé pour Louis Gimel, lieutenant de viguier en la baronnie de Bellegarde (4 juin). — Quittance pour Barthélemy Castilhon, hôte de Nimes (14 juin). — Procuration donnée par damoiselle Françoise de Carles, dame de Caveirac, à noble Pierre de Robert, seigneur dud. lieu, son mari, pour emprunter 3000 l. t. à affecter au paiement de la dot qu'elle a constituée à damoiselle Alix ou Hélips de Tarroux, sa fille (28 juin). — Arrentement passé par noble François Barrière, seigneur de Nages, à Mᵉ Pierre Unal, docteur et avocat de Nimes, de sa maison près du Temple « appellée de Barrière, ensemble le jardin existant en icelle », sauf les appartements loués à MM. de Saint-Privat et Mazaudier. Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 150 l. (3 juillet 1604).— Testament de Mᵉ Pierre Rossel « plus vieux », notaire de Nimes, « dettenu de maladie corporelle ». Il lègue aux pauvres de l'église réformée 9 l. qui seront versées entre les mains de « Messieurs du Concistoire » (27 juillet). — Achat pour Mᵉ Michel Ursy, notaire de Nimes (2 août 1604). — Obligé de 150 l. t. pour Mᵉ Jacques Mazaudier, docteur et avocat de Nimes, contre Mᵉ Jean Dagulhonnet, docteur et avocat, premier consul de Nimes, agissant pour la ville. Cette somme servira « au paiement de Mʳ le principal, régens ou professeurs du collège » (3 août). — Obligé de 500 l. t. pour Mᵉ Abel Guibal, docteur et avocat de Nimes, contre le premier consul de Nimes. Cette somme servira « au paiement de M. le principal et régens ou professeurs du collège » (3 août). — Quittance pour damoiselle Catherine de Valabrix, veuve de Mᵉ Pierre Bompar, avocat du Roi au présidial, faite par noble Antoine de Lageret, habitant de Nimes (4 août). — Quittance pour Mᵉ Jean Ursy, notaire de Nimes (11 août). — Transaction entre les consuls de Nimes et Suzanne Fontaine, fille de feu Louis Fontaine, lequel, en 1567, avait arrenté desd. consuls « le droict du souquet, que la ville prend.... sur les hostes dud. Nismes » (12 août). — Obligé de 810 l. pour Barthélemy Simon, marchand de Nimes, contre les consuls de Nimes (13 août). — Obligé de 450 l. pour Samuel Faucher, apothicaire de Nimes, contre les consuls de Nimes (13 août). — Quittance faite par Lucrèce de Chatelain, veuve de François Gullon, marchand de Lyon (13 août). — Achat de « freschan » fait à sire Jacques Crozet, marchand de Nimes, et à sire Jean Deleuze, bourgeois d'Alais, marchands fournisseurs de la boucherie de Nimes, par Mᵉ Jean Anillie, boucher de Nimes. Celui-ci achète « tout le freschan, tant bœuf que vaches, à raison de 37 s. pour chescun freschan, couret, ratelle, lengau et trippes, ensemble le freschan tant des moutons, fèdes, chèvres que boucz, à raison de 6 s. pour chescun freschan, fege, leau, tripe, blesque, teste, pied et sang, quy est toute la levade du frachan de chesque beste ». En outre le preneur sera tenu de bailler chaque semaine « sept testes de mouton pour les povres de l'hospital ». Le bail est d'un an (17 août). — Quittance faite par Raimond Aillaud (qui signe *Haliaut* et que le notaire appelle *Lalliau*), marchand de Nimes, à Lucrèce de Châtelain, veuve de François Gullon, marchand de Lyon (23 août).— Arrentement passé par noble Pierre de Maurice, écuyer, de Nimes, à Sibylle de Vellays et à Jean Gaubin, mère et fils, de ses prés du terroir de Nimes, sauf le pré du Petit Bosquet. Le bail est de 4 ans, pour le prix annuel de 250 l. (23 août). — Arrentement passé par noble Jacques de Baudan, sieur de Vestric, à Sibylle de Vellays et à Jean Gaubin, mère et fils, de Nimes, de son pré du Vistre, voisin des prés de noble Pierre de Maurice et appelé « Pred de las Mourgues ». Le bail est de 4 ans, pour le prix annuel de 55 l. (23 août). — Quittance de 7000 l. t. faite par M. Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire, conseiller du Roi, viguier de Nimes, à noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac, pour la dot d'Alix de Tarroux (27 août). — Vente de peaux faite par noble Abraham des Hours, sieur de La Guieste, et consorts, fournisseurs des boucheries de Nimes et de Beaucaire (1ᵉʳ septembre 1604). — Association entre Mᵉˢ Jean Sabatier et Abraham Bouis, tondeurs de Nimes (1ᵉʳ octobre 1604). — Testament de Jacquette Bourgès, veuve de Mᵉ Claude Jaugig, gantier de Nimes (12 octobre). — Cession de créance faite par noble Étienne Moron, coseigneur d'Aubussargues, à Mᵉ Antoine Amalric, prêtre de Redessan (17 octobre). — Bail à semer « à mieges » passé par sire Pierre Arnac, de Manduel (19 octobre). — Obligé de 116 l. t. fait par Barthélemy Castilhon, « hoste du logis de la *Romane* » à Nimes, à Mᵉ Jean Menois, boulanger de Nimes, « tant pour vante d'avoine que argent presté » (21 octobre). — Obligé de 50 l. t. pour Mᵉ Paul Froment, docteur et avocat de Nimes (31 octobre). — Bail à garder

les pourceaux de Caveirac (2 novembre 1604). — Bail du four de Caveirac (2 novembre). — Bail des garde-terres de Caveirac (11 novembre). — Association entre MM^es^ Jean Donzel et Jean Teissonnières, greffiers de Nimes « pour raison de la levée des talhes et livres de Prat-Méjan et Guarrigues », à Nimes (22 novembre).— Achat de graisse fait à Me Vidal Brun, boucher d'Alais, et consort, par sire Adam Farel, marchand de Nimes. Il s'agit de « toute la graisse, tant des bœufz que des moutons, qu'ilz feront en lad. bocherie d'Allès et qu'est desjà faicte » jusqu'à la Saint-Gilles, moyennant 42 livres la charge « de trois cens » (23 novembre). — Quittance de 300 l. faite par sire Antoine Bonfa, marchand de Nimes, comme procureur de Me Guillaume Dostaly, notaire de Nimes, à sire Michel Farel, marchand de Nimes (27 novembre). — Sous-arrentement passé par Jean Langles, écuyer, de Nimes, de la moitié du prieuré de Saint-Pastour, moyennant le prix global de 1300 l. pour trois ans (27 novembre). — Quittance de 358 l. faite par noble François Barrière, seigneur de Nages, à Pierre Farinières, « l'ung des consul et syndic » de Nages et Solorgues. Les consuls avaient été condamnés à lui payer cette somme par la Chambre de l'Édit de Castres (6 décembre 1604). — Mariage entre Me Maurice Adget, chapelier de Nimes, et Marie Arnassan, de Caveirac (11 décembre). — Quittance faite par Me Pierre Journet, chanoine de Nimes, à Me Jacques Deleuze, collecteur des tailles de 1603 (11 décembre). — Quittance pour sire Abraham Audemar, baile de Langlade (13 décembre).

E. 570. (Registre.) — 757 feuillets, papier.

1605. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Sous-arrentement passé par le capitaine François Arnaud, d'Aiguesvives, de la moitié du prieuré de Saint-Pastour, près Candiac, appartenant à Me André Richard, capiscol de l'église collégiale de Saint-Gilles, lad. moitié ayant été remise aud. capitaine par Jean Langles, écuyer, rentier principal. Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 450 l. (3 janvier 1605). — Transaction contenant association, passée entre nobles Jacques et Jean de Trois-Émines, frères, habitants de Nimes et d'Aimargues (5 janvier). — Quittance faite par noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac, du consentement de M. Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, conseiller du Roi, viguier de Nimes, et de damoiselle Hélix de Tarroux, mariés, à damoiselle Charlotte de Goujon et Louise de Tarroux, mère et fille, habitant le château du Bosc en Rouergue, absentes, de 3000 l. t., qui sont payées par les mains de Pierre Dupont, fils et procureur de François Dupont, marchand et bourgeois de Saint-Jean-du-Bruel en Rouergue. Dupont était chargé de payer cette somme aux époux de Calvière par son contrat d'achat de certains biens situés dans la juridiction de Saint-Jean-du-Bruel et la baronnie de Roquefeuil, biens vendus par M. Jean de Rieu, juge mage, lieutenant général né en la sénéchaussée de Rouergue, mari de Louise de Tarroux (8 janvier). — Quittance faite par damoiselle Suzanne de Calvière, veuve de M. Jacques Delacroix, habitant Nimes, comme rémissionnaire de noble Jean de Calvière son frère, à noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac, de 3000 l., en déduction de 4000 l. à elle remises par sond. frère et pour lesquelles Pierre de Robert lui est obligé (8 janvier). — Transaction entre noble Nicolas de Cortaud, seigneur de Saint-Roman, demandeur en exécution de l'arrêt par lui obtenu en la Cour des Aides de Montpellier, et les syndics et diocésains du diocèse de Nimes. M. de Saint-Roman demande au diocèse de Nimes d'imposer pour lui 4500 l., moitié de la somme de 9000 l. que les diocèses de Nimes et d'Uzès avaient été condamnés à lui payer. Les diocésains de Nimes disaient avoir des moyens pertinents de requête civile contre l'arrêt. La demande de M. de Saint-Roman découlait des fortifications faites à Saint-Hilaire et autres places du diocèse d'Uzès. On a désiré décharger ce diocèse et les villages de Pujaut, Chusclan, Saint-Alexandre et autres, sur lesquels le demandeur avait été assigné pour le paiement de ses 9000 l., suivant l'ordonnance du Connétable. D'ailleurs lui ou ceux qui sont sous son commandement ont déjà reçu plusieurs sommes qu'il convient d'imputer sur les 4500 l. demandées. M. de Saint-Roman répliquait que ses 9000 l. ne procédaient ni de contributions, ni des fortifications de Saint-Hilaire, mais de plus grande somme, revenant à 8500 écus, qu'il aurait fournie, du mandement exprès du Roi, pour la défense des places du Saint-Esprit, de Laudun et autres qui tenaient son parti sous le commandement du maréchal d'Ornano et sous le sien. Les syndics et diocésains sont : noble Jean de Boileau, sieur de Châteauneuf ou Castelnau, premier consul de Nimes, syndic du diocèse de Nimes, sire Antoine Dupris, bourgeois, Me Mathieu Lansard, greffier, Jacques Lombard, laboureur, second, troisième et quatrième consuls de Nimes, noble Jacques du Saunier, sieur de Mazac, premier consul d'Alais, noble Pierre de Porcellet, sieur du Bays, premier consul de Beaucaire, noble Pierre de Galian, député de lad. ville, noble Antoine de Gallière, sieur du Villar, premier consul de Sommière, sire Pierre de Monteils,

bourgeois, député de Sommière, MM^es Marc Roquette et Marc Paulet, consul et député d'Anduze, Mes Jean Dortet, sieur de L'Espigarié, et Gabriel Daubrassi, docteur en droits, consul et député du Vigan, sire Jean Dedieu, bourgeois, et Me Robert Bilanges, consul et député de Sauve, sire Robert Soubeyran et André Bénézet, consul et député d'Aimargues, sire Mathieu Thoras et Me Claude Ailhaud, consul et député de Marsillargues. Ils paieront 700 écus à M. de Saint-Roman et le relèveront d'une condamnation de 1500 l. portée par l'arrêt en question (18 janvier). — Obligé de 4400 l. t. fait par noble Pierre de Bane, sieur et baron de Fereiroles, et Me Pons de Brignon, sieur de Saint-Théodorit, docteur en droits, habitants de Nimes, à noble François de Barrière, seigneur de Nages-et-Solorgues (19 janvier). — Obligé de 2100 l. fait à noble François Barrière par Me Pierre Bonboulet, grènetier et receveur pour le Roi au grenier à sel de Sommière. Ses cautions sont noble Antoine de Saurin, gouverneur des ville et château de Sommière, et Me Jean Turc, grènetier pour le Roi au grenier à sel de Marsillargues (20 janvier). — Testament de Pierre Dellon, habitant de Nimes (8 février 1605). — Transaction entre noble Antoine de Saint-Martin, sieur du Villaret, demandeur, et noble Bernard Renoard, sieur de Lasalle, défendeur, au sujet du sous-arrentement du prieuré du Pompidou (12 février). — Sous-arrentement passé par Antoine Jouin, Pierre Robert et Jean Gaubin, de Nimes, à Barthélemy Masméjan, meunier de Nimes, du moulin à eau de l'hôpital pauvre de Nimes, situé à Rodilhan, « avec deux petitz cantons de terre joignans icelluy ». Le bail est de 3 ans, moyennant la rente de 10 salmées de blé de bonne mouture et la plantation annuelle « de demye doutzaine plansons de saulzes » (15 février). — Arrentement passé par noble Tristan de Brueys, sieur de Saint-Chapte, à Jean Maruéjols, laboureur de Nimes, d'une terre appelée « Aux Predz Nouvelz, près les predz de Lebretz » (24 février). — Obligé de 324 l. pour Me Charles Faulcon, docteur et avocat de Nimes (dernier février). — Quittance de lods faite par les consuls de Nimes, comme recteurs de l'hôpital, à Me Barthélemy Fayet, orfèvre de Nimes, pour une maison de la rue de la Rosarié (2 mars 1605). — Donation faite par Jean Gallier, travailleur de Nimes, « thumbé en vieilhesse, excédant l'eaige de quatre vingtz ans », et n'ayant « moien de se nourrir et entretenir pour le peu de biens qu'il a et pour n'avoir aucungz enfanz », aux consuls de Nimes, comme recteurs de l'hôpital, à condition d'y être recueilli sa vie durant (9 mars). — Obligé de 20 l. t. fait par damoiselle Drivette de Malian, veuve de Guillaume Veyras, de Nimes, pour achat d'une salmée de blé (11 mars). — Procuration donnée par damoiselle Françoise de Langlade, femme de M. Jean Cannac, de Clarensac, pour recouvrer 800 l. (15 mars). — Accord où figure damoiselle Gaspare de Belvezet, dame d'Aubais (16 mars). — Obligé de 150 l. t. fait par noble Antoine de Montalieu, coseigneur de Caveirac, habitant de Murs, à damoiselle Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant, habitant de Nimes (20 mars). — Obligé de 48 l. fait à Me Pierre Tournier, conseiller et contrôleur pour le Roi en son domaine de la sénéchaussée, habitant de Nimes, par damoiselles Françoise de Labaume, dame de La Calmette, et Pierre de Labaume, sa sœur, veuve de M. Louis de Recolin, conseiller au présidial de Nimes, pour achat de 3 salmées de blé (25 mars). — Mariage entre M. Jacques Aulbert, fils d'un bourgeois de Nimes, et damoiselle Françoise de Blisson, fille de Me Claude de Blisson, docteur et avocat de Nimes, et de feu damoiselle de La Cassagne (27 mars). — Testament de Jean Bessède, chaussetier de Nimes (28 mars). — Bail des tailles de Caveirac (29 mars). — Bail des tailles de Clarensac (29 mars). — Bail des tailles de Manduel (29 mars). — Quittance de 300 l. t. faite par damoiselle Marguerite de Montcalm, veuve de Me Louis Bosquier, docteur et avocat de Nimes, à noble Jean de Percet, seigneur des Appens, caution de feu M. Antoine de Malmont, conseiller au présidial de Nimes (30 mars). — Obligé de 600 l. t. fait par les consuls de Nimes à noble Henri Dardoin, sieur de La Calmette (8 avril 1605). — Obligé pour sire Antoine Dupris, bourgeois et second consul de Nimes, contre noble Abraham de Caussargues et consort (13 avril). — Convention entre les consuls de Caveirac François Sabatier et Pierre Vanel, et Me Pierre Gastinel, de Vaison « au comté d'Avignon » pour l'instruction de la jeunesse (18 avril). — Testament de Guisette Cabiron, veuve de sire Louis Bourrit, de Nimes (23 avril). — Obligé pour les consuls de Nimes contre André Cazalis, messager de Nimes (26 avril). — Cession de créance faite par M. Céphas d'Albenas, trésorier du Roi en la sénéchaussée, à Me Jean Barthélemy, docteur et avocat de Nimes (28 avril). — Testament de Me Jean Dupont, trompette ordinaire de la ville de Nimes, natif de Montauban (2 mai 1605). — Achat pour Me Antoine Couret, hôte de Nimes, d'une maison sise « aux fauxbourgz St Anthoine, autrement dict Carretarie » (6 mai). — Obligé d'une salmée et neuf émines de blé pour damoiselle Drivette de Malian, veuve du capitaine Guillaume Veyras, de Nimes (6 mai). — Quittance de 15 l. t. faite par sire Jacques Granier, marchand de Nimes, comme receveur des deniers et legs des pauvres de l'église chrétienne réformée de Nimes (8 mai). —

Apprentissage de Pierre Bastide, de la paroisse de Laval près Alais, chez Me Pierre Verquière, tisserand de toiles de Nimes (10 mai). — Lods fait par les consuls de Nimes à Claude Combes, bourgeois (17 mai). — Testament de Pierre Mazier, laboureur, natif de Moussac, « rézidant à présant en une méterie de madamoiselle la contorollesse de Baudan, de Nismes » (18 mai). — Obligation pour les consuls de Nimes contre Pierre Thesses, porteur ordinaire de Nimes. Il déclare avoir reçu d'eux « deux paquetz de lettres dressantz l'ung à Me de Châteauneuf, premier consul de la présent ville à Tholose, et l'autre à Me Malhet, docteur et advocat en la Chambre. Et outre ce, a receu led. Thesses les lettres de provision obtenues de Sa Magesté pourtant confirmation des privillèges pour tirer au papeguay et à ung pris, dattées du 8e novembre 1604, signées *Henry*, et *par le Roy*, *Potier*, avec le seau de sire verte, pour lesd. lettres apporter aud. sieur Malhet. » Thesses rapportera décharge dans quinze jours et reçoit 3 l. en déduction de son voyage (18 mai). — Quittance de 500 l. faite par Me Mardochée Suffren, ministre de la parole de Dieu en l'église chrétienne réformée de Nimes (24 mai). — Apprentissage de Pierre Roux, « povre enfant » présenté par des conseillers au conseil ordinaire de la maison consulaire de Nimes, chez Jacques Madière, pour apprendre « l'estat de courayeur taneurs » (27 mai). — Testament de sire Poncet Rey, laboureur de Jonquières (31 mai). — Sommation faite par noble Jean de Boileau, sieur de Châteauneuf ou Castelnau, premier consul de Nimes, au troisième et au quatrième consuls (2 juin 1605). — Sous-arrentement fait par Me Pierre Granet et consorts, rentiers de la dime de Villeverde, à Bernard Deleuze, d'Aubarne, mandement de Sainte-Anastasie, de leur droit de dime sur les blés pendants et les terres semées compris entre le devois de M. d'Uzès et le chemin d'Uzès, au terroir de Nimes (3 juin). — Testament de Me Jean Roland, couturier de Clarensac (1er juillet 1605). — Échange de chevaux entre Me Barthélemy Castilhon et Jean Bogaud, hôtes de Nimes. Il s'agit d'un cheval gris « garny de sa seelle et bride » contre un autre cheval gris « garny de sa seelle et bride » (2 juillet). — Quittance faite par Me Thomas Dempster, régent en la première classe du collège de Nimes, aux consuls de Nimes, pour 25 écus, somme qu'ils avaient été condamnés à lui payer, par jugement du présidial, « pour ses gaiges de trois mois qu'il auroict servy de régent en la première classe du collège » (5 juillet). — Obligé de 250 doublons d'or, poids d'Espagne, pour sire Barthélemy Simon, bourgeois de Nimes, contre les consuls de Nimes (12 juillet). — Garantie de 550 écus donnée par noble Tristan de Brueys, sieur de Saint-Chapte, aux consuls de Nimes (12 juillet). — Arrentement passé par Me Pierre Tournier, contrôleur du domaine du Roi à Nimes (18 juillet). — Accord entre Jean Gaubin et Sibylle de Vellays, mère et fils, habitants de Nimes, d'une part, et damoiselle Michelle de Combas, dame de Versas et de Montbrison, d'autre (30 juillet). — Testament d'Arnaud Grieu, laboureur de Nimes (5 août 1605). — Arrentement par noble Jacques de Baudan, sieur de Vestric (8 août). — Transaction entre nobles Antoine et Jean de Jausserand, frères, habitants de « Sarignac », d'une part, et noble Nicolas de Vergèze, sieur d'Aubussargues, procureur de noble Claude de Vergèze, sieur d'Aubussargues, son père, au sujet des droits que lesd. Jausserand réclamaient sur la juridiction d'Aubussargues (11 août). — Arrentement passé par Me Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi en la sénéchaussée (20 août). — Testament d'Isaac Vanel, de Caveirac (21 août). — Testament de Roland Servière, laboureur de Caveirac (22 août). — Quittance pour Me Claude Tiers, sous-viguier de Nimes (24 août). — Vente faite par Me Jean Ursy, notaire de Nimes, d' « une terre herme que souloict estre cy-devant ollivete, n'y ayant aucungz olliviers, où seroict quelques rebugasses », sise au quartier de Riquet (25 août). — Obligé de 300 l. t. pour Me Jean Marchand dit Mercator, ministre de la parole de Dieu à Nimes (29 août). — Quittance de 5 l. t. faite par Me Jean Moynier, ministre de la parole de Dieu en l'église chrétienne réformée de Nimes, à sire Jean Deyron, bourgeois de Nimes (29 août). — Obligé de 1000 l. t. fait par les consuls de Nimes à damoiselle Bernardine Fabre, veuve de M. Pierre Duran, conseiller au présidial (16 septembre 1605). — Accord entre noble Pierre de Langlade, habitant de Caveirac, et son fils Barthélemy (17 septembre). — Obligé de 100 l. t. pour M. Pierre Tournier, contrôleur du domaine du Roi en la sénéchaussée (27 septembre). — Accord entre les consuls de Caveirac et Me Jacques Fouques, de Calvisson, pour l'instruction de la jeunesse (29 septembre). — Association entre Maurice David et Durand Baré, marchand de Vars en Dauphiné (1er octobre 1605). — Prise en charge de 35 pourceaux ou truies « pour engraisser », confiés à des habitants de Martignargues par deux consuls de Nimes, noble Fermin Chabaud, sieur de Polvelières, le recteur de l'hôpital de Nimes, etc. (8 octobre). — Quittance faite aux consuls de Nimes par Me Élisée de Langlade, professeur « en hébrieu » ou en théologie, habitant Nimes, pour 45 l., somme à lui due à raison de sad. charge de professeur au collège en 1604, et que le présidial a condamné les consuls à lui payer (12 octobre). — Obligé de 600 l. t. pour sire Pierre Isnard, marchand

drapier de Nimes, contre les consuls de Nimes (15 octobre).— Remontrances faites aux consuls de Nimes, dans la maison de M. de Nages, où il habite, par M. Louis de Rochemore, président et juge-mage. M. de Rochemore a été informé « que lesd. consulz recerchent quelquesungz de Mrs les magistratz et conseliers du siège pour asister au bureau du collège et de l'hospital, et présider aux autres assemblées de leur maison de ville, pour aferes publiques, consernant la police ordinere, où la présance du magistrat est requise. Et de ce ont faict fere divers actes de sommation par notaires, et autres fois ont capté industrieuzement l'absance dud. de Rochemore. Ce que ne peult estre qu'avec mauvais dessein, puisque led. de Rochemore a l'honneur d'estre chef et le principal magistrat en la présant ville. » Il leur enjoint de l'appeler à ces assemblées à l'exclusion des autres magistrats. Les consuls font appel de cet ordre (12 octobre). — Sommation faite par les consuls de Nimes à Me Jean Reboutie, cordonnier de Nimes, de déclarer « s'il n'auroict esté comis par Me Michel Bouet, praticien de Nimes, à la levée du droict qu'on a coustume prendre sur le poison que ce vant à la poissonnerie ». Reboutie déclare qu'en février dernier Me Bouet ayant obtenu l'adjudication du droit de la poissonnerie close, « l'auroict prié de vouloir lever pour lui le susdict droict, parce qu'il tient tablier de son estat jougnant lad. poissonnerie,...... et à ces fins ledict Bouet luy bailha une boite pour y mettre l'argent, et deux soulz unze deniers qu'il dizoict avoir desjà levé, qu'il mit aussi dans lad. boite.....» (19 octobre). — Convention par laquelle Arnaud Castanier, de Saint-Césaire, promet à sire Jacques Lombard, 4me consul de Nimes, « de luy cuire bien et deuement tout le pain que luy sera neccessere...... pour la norriture..... tant de sa maison et familhe aud. St Cesary que pour tout son mesnage alheurs » pendant un an, moyennant le prix de 25 l. t. (26 octobre). — Obligé pour M. Louis de Rochemore, président et juge-mage en la sénéchaussée (30 octobre). — Bail de la garde du terroir de Caveirac (2 novembre 1605). — Bail du four de Caveirac (2 novembre). — Bail en paiement pour damoiselle Bernardine d'Airebaudouze, veuve de M. Claude de Favier, lieutenant particulier au présidial (10 novembre). — Quittance de 60 l. faite par Me Antoine Barthélemy, de Nimes, jadis receveur du diocèse de Nimes, aux consuls des lieux de Florac, Saint-Étienne de Valfrancesque, Saint-Germain de Calberte et Barre « au pais de Sévenes » (13 novembre). — Obligé de 400 l. t. fait par damoiselle Tufaine de Calvet, veuve de sire Jean Cabiron, et par Me Jean Cabiron, docteur et avocat, mère et fils, habitants de Nimes, à Me Étienne Sarran, seigneur de Gaujac, habitant de Nimes (14 novembre). — Quittance faite par les consuls de Nimes, comme recteurs de l'hôpital, à noble Claude de Bessonnet, sieur de Gatuzières, et à damoiselle Sibylle de Combier, veuve de sire Jean Couston, bourgeois de Nimes, pour arrérages de censive, droit de lods et amortissement de censive d'une maison de la Triperie Vieille (21 novembre). — Achat fait par les consuls de Nimes d'une éminée de terre « scittuée près le pont de Cart (1), appellée : *Las Bessaces*, pour icelle terre joindre et incorporer avec les autres biens et doumaines appartenant à l'hospital de » Nimes, « scittués au terroir de Roudilhan » (21 novembre). — Bail de la boucherie de Caveirac (24 novembre). — Lods fait par les consuls de Nimes à Antoine et Louis Paulhan, père et fils, pour une maison de la rue de la *Rosarié*, confrontant du nord l'*Agau* (2) (27 novembre). — Association de Me Jacques Labric, greffier, de Nimes, avec Jacques Sereu et Adam Farel, marchands de Nimes, pour la ferme du droit de l'équivalent des ville et diocèse du Puy (5 décembre 1605). — Obligé de 300 l. pour Me Antoine Ducros, docteur et avocat de Nimes, contre les consuls de Nimes (6 décembre). — Bail de la garde du terroir de Milhau (13 décembre). — Quittance de 66 l. faite par sire Antoine Dupris, second consul de Nimes, aux consuls d'Aimargues pour l'entretien d'un lépreux. Antoine Muret, fils de feu Jean, de Beauregard en Gévaudan, demeurant à Aimargues, « auroict esté ce jour d'huy mis et receu aux maladières... de Nismes..... moyenant ce que led. Muret.... faict par ce contract donnation de tous.... ses biens...... aux maladières ; et icelle dicte donnation acceptée par Estienne Guérin, majourail desd. maladières...... Et a promis.... icelluy Guérin, majourail, de norrir et entretenir icelluy suivant la faculté des biens et revenus desd. maladières, et à ces fins, l'ayant prins par la main, l'a mis en possession... . Led. Muret a promis.... de luy estre obéyssant..... et assister aux prières, tant à la table que ailheurs..... » Muret investit de ses biens les consuls de Nimes, recteurs de la maladrerie, « par touchemant de mains dud. Guérin, majourail. » L'acte est passé « au-devant lesd. maladières » (26 décembre). — Obligé de 300 l. t. fait par noble Pierre Brueys, fils de feu Jacques, de Saint-Chapte, à Antoine Dupris, bourgeois et second consul de Nimes (31 décembre). — Lods fait par les consuls de Nimes à Me Étienne Febvre, cuiratier, d'une « cauquière » située hors de Nimes, près le pont Saint-Marc (31 décembre).

(1) Sur l'ancienne voie Domitienne : *Ad quartum milliarium.*
(2) Le canal de l'*Agau*, l'*Aqualis* des Romains.

E. 571. (Registre.) — 651 feuillets, papier.

1606. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Arrentement passé par M. Jean Barnier, conseiller au présidial, à sire Guillaume Barnier, bourgeois, son oncle, de sa maison de la rue de Caguensol (4 janvier 1606). — Obligé pour damoiselle Marguerite Rey, veuve de Jean Rossière, bourgeois de Nimes (10 janvier). — Lods fait par les consuls de Nimes à Mᵉ Léonard Chalas, d'une petite maison du quartier des Flottes (11 janvier). — Testament de Jean Bouzanquet, de Caveirac (18 janvier). — Délibération des habitants de Caveirac. Le baile est sire Fermin Guirard. Les consuls sont Jean Razoux et David Vauel. La levée des tailles sera mise en adjudication. A défaut d'adjudication les consuls la bailleront, suivant la transaction, à celui dont c'est le tour. On adopte les réparations de la maison commune et le prix-fait du pont à jeter sur la rivière de Caveirac. Les consuls feront cesser les usurpations des chemins, sentiers et emplacements publics (19 janvier). — Procuration donnée par Mᵉ Robert Clavel, chanoine de la cathédrale de Nimes, recteur de la chapelle de Montellieu en l'église paroissiale du Cailar, pour arrenter les immeubles dépendants de lad. chapellenie, à sire Abraham Cabiron, marchand de Nimes (21 janvier). — Lods fait par les consuls de Nimes à Jacquette Bourgès d'une « caulquière » située hors de Nimes, près le pont de Marc (24 janvier). — Obligé de 600 l. t. pour M. Daniel de Calvière, juge criminel en la sénéchaussée, contre les consuls de Nimes (27 janvier). — Obligé de 600 l. t. pour Mᵉ Pierre Veyras, docteur en médecine de Nimes (3 février 1606). — Bail des tailles de Milhaud (3 février). — Reconnaissance féodale aux consuls de Nimes, comme recteurs de l'hôpital, du tiers d'un jardin, avec étable et paillière, situé hors les murs de Nimes, près la porte Saint-Antoine, « en la rue allant de lad. porte à la Canauld » (7 février). — Obligé de 360 l. fait par noble Nicolas Dusault, de Saint-Montant en Vivarais, agissant pour lui et pour noble Nicolas de Vez, sieur de Saint-Thome et autres lieux, et consorts, à sire Antoine Dupris, bourgeois de Nimes (10 février). — Achat de deux charges d'huile d'olive par Mᵉ Jacques Cabanemaigre, de Nimes, au prix de 39 l. la charge (13 février). — Échange de créances entre André Pagès, cadissier de Nimes, et noble Jean Gardies, du mas de Pourque, paroisse de Saint-Jean de Gardonnenque (14 février). — Quittance de 400 l. t. faite à Pierre Gilly, collecteur des tailles de Nimes « et du libvre du quartier de Boucarie », par les gardes du terroir de Nimes (17 février). — Testament de Jean Bessieyre, de Caveirac (18 février). — Bail des tailles de Caveirac (20 février). — Lods fait par les consuls de Nimes, recteurs de l'hôpital, à Pierre Temple, hôte de Nimes, pour une maison du quartier de Corcomayres (23 février). — Prix-fait baillé par les maîtres cardeurs et les tisserands cadissiers de Nimes, avec l'assistance des consuls de Nimes, à Mᵉ Antoine Sayard, maçon de Nimes, des « repparations aux murailhes de la présant ville, telles que s'ensuivent, et ce, despuis la tour qu'est près et au-dessoubz la Porte des Carmes, au dernier et près les moulins à huille, jusques à autre tour qu'est entre les Portes de la Magdeleyne et de la Boucarye, appellé la Tour de Boix, tout auprès et au dernier la Maison Carrade ; passant et faizant lesd. repparations vers les Portes des Prescheurs et de la Boucarye, consistant : premièremant, de racoutrer toutes les ruynes que sont faictes ausd. muralhes ..... par mouien des cadènes que les cardeurs et cadissiers y peuvent avoir cy-devant estandues,..... et ce avec pierre rassière et grazes de talhes que y seront necessaires.... » Le prix est de 48 l. (24 février). — Obligé de 70 l. t. fait par noble Jean de Lageret, sieur de Caissargues, habitant de Nimes (25 février). — Testament de damoiselle Françoise de Labaume, dame de La Calmette. Elle lègue 50 l. aux pauvres de La Calmette, pour couvrir et réparer l'hôpital dud. lieu. Elle lègue 300 l. à sa nièce Catherine de Labaume, fille de noble François de Labaume, et en outre lui donne « sa robe de damas noir, plus autre robe de velloux vert, ensemble son camail. » Elle lègue 600 l. à damoiselle Pierre de Labaume, sa sœur, veuve de M. de Recolin, conseiller au présidial, « ensemble ung sien gros geseran et sainture ». Elle lègue à damoiselle Jeanne de Bourdin, sa belle-sœur, femme de noble François de Labaume, « ses petitz jasserandz ». Son mari a l'usufruit de ses biens, et son héritier universel est son frère François de Labaume, habitant de Nimes (2 mars 1606). — Achat fait à Mᵉ Paul Chillac, secrétaire de la chambre du Roi, habitant de Nimes, par Paul Chabaud, sieur de Polvelières, de Nimes (8 mars). — Quittance faite par noble Jean de Boileau, sieur de Châteauneuf ou Castelnau, premier consul de Nimes en 1605, à Mᵉ Pierre Gilly, collecteur des tailles de Nimes en lad. année, pour 324 l. (17 mars). — Obligé de 900 l. fait par les consuls de Nimes à M. André de Peyremale, sieur de Dieusse, conseiller au présidial (18 mars). — Obligation pour les consuls de Nimes contre Mᵉ Jacques Labric, greffier de Nimes. Labric a offert aux consuls « de poursuivre en court devers Sa Majesté, où il s'en va pour certaine siene affere, la

confirmation du droict du souquet de la presant ville, en luy balhant les dernières confirmations et autres provizions.» Les consuls lui font remettre par le notaire Marcelin Bruguier, garde des archives de la maison consulaire, un vidimus de lettres patentes de François 1er, en date du 3 septembre 1526, contenant confirmation « du droict du souquet qu'on a coustume prandre sur le vin que ce vant en destail », et d'autres confirmations postérieures. Il en donne décharge (28 mars). — Obligé de 102 l. fait par noble Jacques de Teste, seigneur de Lamotte, habitant de Nimes (4 avril 1606). — Accord entre sire Mathieu Mazel, marchand de Nimes, et les consuls de Saint-Dionisy. Faute de paiement de la dîme des agneaux et laines qui lui appartiennent comme rentier du prieuré de Saint-Dionisy, Mazel a intenté procès et instance criminelle contre les refusants en la cour du sénéchal, et a obtenu ajournement personnel contre plusieurs habitants (11 avril).— Vente faite par damoiselle Antoinette Duvergier, veuve de M. Vincent Malboix, grènetier pour le Roi du grenier à sel de Marsillargues, habitant Sommière, à Me Philippe Bournier, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des comptes du Languedoc (13 avril). — Prix-fait baillé par les consuls de Caveirac pour la réparation du temple (20 avril). — Arrentement fait par sire Philippe Capon, bourgeois de Nimes, à Me Étienne Fontanieu, cadissier, d' « ung mestier tout neuf à fere cadis,...... marqué de la marque dud. sieur Cappon aux deux pieds de devan, par le dehors, et au banc, devers la main gauche ». Le prix est de 5 s. par mois (25 avril). — Quittance de 30 l. faite par Domergue Brouet, baile de La Calmette, procureur de noble Pierre de Laroque, sieur de Collobryne, à M. Toussaint Culliarye, revendeur de verre, de Nimes, « pour reste de vente de verre » (2 mai 1606). — Obligé de 2000 l. t. fait par les consuls de Nimes à Me Anne Rulman (1), docteur en droit de Nimes. Cette somme sera employée au paiement du premier quartier des tailles de la ville. Rulman signe à l'acte. Le notaire l'appelle : de Roleman (3 mai). — Accord entre Louis Castan, de Saint-Dionisy, et Me Paul Nicot, de Nimes (12 mai). — Acapte fait par les consuls de Nimes d'une terre herme au quartier de Pondres, bien vacant. « Les preudhommes et depputés au faict de la nouvelle.... recherche du terroir » de Nimes ont « treuvé plusieurs pièces hermes et vaccantes sans avoir esté raisonnées par aulcungz...... pour estre sytuées en fort povre pays » (15 mai). — Quittance faite à noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac, par Mathias d'Albenas, écuyer, de Nimes, procureur de damoiselle Isabeau de La Volhe, veuve de Me Guillaume d'Hébrard, seigneur de La Lauze et gouverneur de Montpellier, et de damoiselles Isabeau et Marguerite d'Hébrard, veuves des sieurs Pierre Moysset et Louis Nouvel, bourgeois de Montpellier. Pierre de Robert reconnaît tenir desd. dames dix setérées de terre complantée d'oliviers, situées au terroir de Nimes, sous la censive annuelle de 10 s. t., et reçoit quittance des arrérages dus (26 mai).— Procuration donnée par damoiselle Françoise de Carles à Pierre de Robert, son mari, ponr réclamer aux héritiers de dame Marie de Crussol, dame de Peyres et de Broquiers, 200 écus (29 mai). — Quittance de 150 l. t. faite par noble Henri d'Ardoin, sieur de La Calmette, aux consuls de Nimes (30 mai). — Quittance de 150 l. faite par Jacques Granier, marchand drapier, receveur des legs des pauvres en l'église réformée de Nimes, à damoiselle Catherine d'Arlier, dame de Nages, veuve de noble François Barrière, sieur de Nages, « pour estre employées à fere estudier certains escolliers au ministère » (3 juin 1606). — Obligé de 1500 livres pour noble Guillaume de Calvière, seigneur et baron de Boucoiran, contre les consuls de Nimes (3 juin). — Quittance réciproque entre Me Pierre Maltrait, docteur et avocat, et Jacques Sigalon, marchand, de Nimes (7 juin). — Quittance pour Me Antoine Couret, hôte de Nimes (11 juin). — Quittance faite par M. de Rochemore, président et juge-mage (13 juin). — Quittance faite par Me Pontignan Debost, habitant de Tours, procureur de l'hôpital royal des Quinze-Vingts aveugles de Paris, à Me Antoine Ferran, notaire, secrétaire de l'évêque de Nimes. Il s'agit de 16 l. 2 s., provenant « des bienfaictz et ausmones données aux lieux et villages » du diocèse « pour lesd. povres, suivant le pardon et indulgence envoyée à tous lesd. lieux...... » (16 juin). — Quittance de 525 l. faite par M. Denis de Fabrique, conseiller au présidial, à David Guiraud, marchand apothicaire, receveur des deniers de la ville de Nimes. M. de Fabrique avait été député, avec le premier consul Jacques Bonhomme, docteur et avocat, à la cour, pour représenter au Roi et à son Conseil « qu'il est très nécessaire de revocquer et supprimer les offices de me clercz » et en poursuivre la cassation (18 juin). — Testament de damoiselle Catherine Maurand, veuve de Me Étienne Demarez, notaire de Nimes, viguier en la baronnie de Manduel (22 juin). — Sous-arrentement fait par sire Jacques Lombart, habitant de Nimes, sieur de Saint-Césaire, rentier principal du prieuré de Saint-Pierre de Vacquières, appartenant au Chapitre de Nimes, d'une portion dud. bénéfice,

(1) Avocat et savant archéologue. Prit une part active à la direction des affaires protestantes dans le Midi.

«depuis et de long en long du vallat appelé du *Pous de Gratian*, jusques à las partides de Gajans et Parinhargues vers le couchant, autremant comme va le chemin allant de Sainct-Mame-Aymes vers le dict couchant » (25 juin). — Quittance de 30 l. faite par Me Jacques Plagniol, dit Capitaine Blauzac, de Nimes, aux consuls de Nimes, pour « l'adménagement et conduite de Loys Richart, prisonnier appelant en la court de parlemant et chambre de l'Edict à Castres » (5 juillet 1606). — Achat de « peaux de menons ou chèvres, peaux de recepte et de boucherye », fait par Guillaume Galabert, cordonnier de Nimes (19 juillet). — Testament de sire Louis Cloys, marchand de Nimes (1er août 1606). — Obligé de 1000 l. t. pour Me Abel Moynier, docteur et avocat de Nimes, contre les consuls de Nimes (17 août). — Lods et investiture faits par les consuls de Nimes à Jean Campagnac, de Brignon, tenancier d'un jardin situé près du Pont de la Servie (21 août). — Rémission pour Pierre Mathieu, hôte de Nimes (22 août). — Quittance faite par M. Jean Barnier, conseiller au présidial, curateur des hoirs de Jean Dumas, sieur de Sillian (26 août). — Obligé de 100 l. pour damoiselle Marie de Girard, veuve de Me Antoine Mallian, de Nimes (31 août). — Testament de Jean Tournaire, laboureur de Nimes (19 septembre). — Obligé de 45 l. pour Me Pierre Veyras vieux, docteur en médecine de Nimes (22 septembre). — Quittance de 900 l. t. faite par M. Guillaume Deydier, garde pour le Roi aux salins de Peccais (24 septembre. — Testament de Me Claude Bruguier, de Vauvert (30 septembre). — Apprentissage de Michel Chausse, de Florac, présenté par Me Barthélemy Boniol, docteur et avocat, seigneur de Bieyze, chez M. Pierre de Langlade, chapelier de Nimes (3 octobre 1606). — Testament de Claude Juste, d'Aiguesmortes (5 octobre). — Obligé de 400 l. t. fait par le capitaine Antoine Teissier, de Nimes, à damoiselle Marie de Robert, veuve de M. Pierre de Lansard, grènetier de Nimes (9 octobre). — Lods et investiture faits par les consuls de Nimes à Jean Bourguet, jardinier de Nimes, pour une vigne située « au lieu dict Les Cadaraux » (12 octobre). — Accord entre sire Jacques Finot, bourgeois de Nimes, et sire Jean Vigier, hôte de Nimes, en procès « pour raison de l'arrantement faict par damoiselle Marye Bilhotte, femme dud. sire Finot, aud. Vigier, du logis où pant pour enseigne *La Pomme*, appartenant aux enfantz de lad. Bilhotte » (15 octobre). — Accord passé entre les consuls de Caveirac et de Langlade avec Me Jacques Fouque, de Calvisson, pour l'instruction de la jeunesse de ces deux communautés (23 octobre). — Achat d'huile fait à Jean Dufesc, de Langlade (23 octobre). — Apprentissage de Jacques Courbet, de Caveirac, chez Me Jacques Servière, cardeur de Langlade (1er novembre 1606). — Bail du four de Caveirac (2 novembre). — Bail de la garde du terroir de Caveirac (2 novembre). — Bail de la garde des pourceaux de Caveirac (2 novembre). — Achat de foin fait par Antoine Duprix, bourgeois de Nimes, à Barthélemy Castilhon, hôte de Nimes, (4 novembre). — Obligé de 450 l. fait par les consuls de Nimes à Me Claude Pascal, contrôleur des tailles du diocèse (14 novembre). — Obligé de 450 l. fait par MM. André de Peyremale, lieutenant particulier au présidial, et André d'Agulhonnet, conseiller au présidial, à Me Claude Pascal (15 novembre). — Quittance de 450 l. faite aux deux emprunteurs précédents par M. Pierre de Baumefort, sieur de Bussac, conseiller au sénéchal. C'est la somme qu'ils ont empruntée à Claude Pascal, « suivant la deslibération prinse au conseil de lad. cour, pour les fraix du voyage que led. sieur de Beaumefort s'en va faire en court » (15 novembre). — Vente d'une cloche faite par sire Jean Privat, bourgeois de Nimes, l'un des anciens du consistoire de l'église réformée de Nimes, au nom des diacres et anciens dud. consistoire, suivant délibération du 29 novembre, aux consuls du Cailar, représentés par Me Jacques Pépin, notaire, premierconsul. Il s'agit d'une « cloche mettail appartenant à lad. esglise et concistoire .....par eulx auparavant acquize de Me Christofle Bonot, fondeur d'Avignon, comme appert contrat receu par moy, notere, » le 20 février 1603. Le prix est de 368 l. (1er décembre 1606). — Obligé de 96 l. fait par Jean Perrissin, peintre de Lyon, à Louise Clauzel, hôtesse de Nimes, veuve de Me Jean Cosa, pour la « despence par led. Perrecin faicte au logis de lad. Clauzelle durant quatre mois qu'il a demeuré malade dans icelluy et par lad. Clauzelle nourry et entretenu » (9 décembre). — Bail de la garde du terroir de Milhau (11 décembre). — Quittance de 300 l. faite à sire Jean Privat, l'un des diacres et anciens de l'église réformée de Nimes, par Claude Pascal, contrôleur des tailles du diocèse, stipulant et recevant en présence et du consentement de Jacques Pineton de Chambrun, « escolier en théologie ». Le consistoire avait « accordé aux héritiers de feu Mr Chambrun, quant vivoict ministre de la parolle de Dieu en lad. esglize, la somme de trois centz livres pour récompance des longz services » qu'elle avait reçus de lui, « et despuis le dexcès d'icelluy » il en avait « payé les honestes proffictz. » Voulant s'affranchir de ces intérêts, il affecte à l'extinction de cette dette une partie du prix de la cloche vendue au Cailar (14 décembre). — Quittance de 68 l. faite par Pierre Isnard, marchand de Nimes, comme

receveur des deniers du ministère de l'église réformée de Nimes, à Jean Privat, pour entier paiement de la cloche du Cailar (21 décembre). — Bail de la taille de Caveirac (29 décembre). — Quittance de 132 l. faite à sire Guillaume Sellon, marchand apothicaire de Nimes, pour entier paiement de 600 l., prix d'achat d'une olivette (30 décembre).

E. 572. (Registre.) — 631 feuillets, papier.

1607. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Apprentissage de Jean Carrière, de Nimes, chez Jean Brunel, cadissier de La Calmette, pour y apprendre le métier de tisserand (5 janvier 1607). — Reconnaissance féodale faite par Claude Poujol, bourgeois de Nimes, à dame Marguerite de Murot, abbesse du monastère de Saint-Sauveur de la Font de Nimes, représentée par Mᵉ Joachim de Comier, docteur en droit de Tarascon, son beau-frère, au sujet d'une terre du chemin de Montpellier (9 janvier). — Bail des tailles de Manduel (9 janvier). — Obligé de 72 l. fait par Barthélemy Castilhon, hôte de Nimes, avec la caution de Jacques Gardiol, « hoste du logis où pant pour enseigne le *Pont du Gard* », à Pierre Mathieu, aussi hôte de Nimes (15 janvier). — Procuration donnée par noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac, à Pierre Dumas, bourgeois de Nimes, pour aller en Rouergue recouvrer de damoiselles Charlotte de Goujon et Louise de Tarroux, mère et fille, ou bien de Mᵉ Jean Séguier, notaire de Bournac, comme acheteur des biens de Louise de Tarroux, une somme de 1.000 l., reste des droits que led. Séguier est tenu de lui payer par led. contrat de vente, avec les intérêts (17 janvier). — Procuration donnée par damoiselle Françoise de Carles, dame de Caveirac, femme de noble Pierre de Robert, à Pierre Dumas, pour recouvrer des héritiers de dame Marie de Crussol, dame de Peyres et Broquiers, une somme de 200 écus sol (17 janvier). — Obligé de 3.600 l. t. fait par les consuls de Nimes à M. André de Peyremale, conseiller et lieutenant particulier au présidial. Cette somme sera employée tant à l'acquittement des premiers quartiers des tailles de Nimes de l'année courante, qu'aux réparations des portes, ponts-levis et corps-de-garde (25 janvier). — Testament de Jean Rolland plus vieux, dit Barlot, de Clarensac (2 février 1607). — Testament de Jean Razoux, de Caveirac (2 février). — Obligé de 1.625 l. t. fait par noble Sébastien de Chambon, sieur de Saint-Christol lès Alais, à noble Guillaume de Calvière, seigneur et baron de Boucoiran (10 février). — Quittance de 800 l. faite par damoiselle Bernardine de Fabre, veuve de M. Pierre Durant, conseiller au présidial, à Jacques Deleuze, bourgeois de Nimes (13 février). — Vente faite par noble Guillaume de Calvière à sire Honnorat Jorgie, de Meynes, d'une vigne située au terroir de Clausonne (14 février). — Arrentement passé par noble Guillaume de Calvière d'une olivette sise au terroir de Nimes, quartier de Laurensac (14 février). — Obligé de 1800 l. t. fait par les consuls de Nimes à noble Jean de Calvière, sieur de Manoguier, habitant de Nimes (15 février). — Quittance de 1656 l. faite par Mᵉ Jean-Gui d'Airebaudouze, seigneur de Clairan, aux consuls de Nimes (15 février). — Vente faite par damoiselle Diane de Lange, veuve de M. Pierre Finor, greffier de Nimes, et Mᵉ Pierre Finor, docteur et avocat au présidial, à Sibylle de Vellays, veuve d'Arnaud Gaubin, hôte du logis des *Arènes*, et à Jean Gaubin, son fils, d'une vigne sise au terroir de Nimes, quartier du Plan, « autrement Mortiers » (18 février). — Obligé de 100 l. t. pour damoiselle Isabeau Baronsin, de Nimes (21 février). — Mariage entre M. François Rochier, docteur en droits, de Largentière, avocat au présidial de Nimes, et damoiselle Jeanne de Chaulet, fille de feu Jean Chaulet, procureur en la Chambre de l'Édit de Castres (21 février). — Obligé de 2000 l. t. fait par les consuls de Nimes à sire Guillaume Faget, maître chirurgien de Nimes (2 mars 1607). — Obligé de 400 l., pour achat de quatre mules, fait à dame Anne de Barrière, femme du président de Rochemore, lequel prête l'argent de ses deniers (6 mars). — Achat de la feuille de dix-neuf mûriers pour le prix de 13 l. (10 mars). — Apprentissage de Paul Dupont, de Nimes, chez Mᵉ Sauvaire Bousquet, maître cadissier (11 mars). — Obligé de 300 l. fait par noble Pierre de de Maurice, habitant de Nimes, à damoiselle Claude de Barrière, dame de Montvaillant, dud. Nimes (12 mars). — Reconnaissance féodale faite par sire Claude Poujol, bourgeois de Nimes, à Marguerite de Murot, abbesse de Saint-Sauveur de la Font de Nimes, représentée par son beau-frère Joachim de Comier, pour une terre sise au quartier de la Porte-Cancière (23 mars). — Obligé de 1300 l. t. fait par les consuls de Nimes à Mᵉ Pierre Delacroix, prévôt en la cathédrale de Nimes (31 mars). — Quittance de 30 l. faite à Antoine Couret, hôte de Nimes, pour des travaux de maçon faits à sa maison du faubourg Saint-Antoine (6 avril 1607). — Obligé de 150 l. t. fait par Abraham Cabiron, marchand de Nimes, à M. Paul de Bonnail, conseiller du Roi, lieutenant en la cour des Conventions Royaux de Nimes (14 avril). —

Procuration donnée par Mᵉ Claude de Lagrange, docteur et avocat au présidial de Nimes, à sire Simon de Lagrange, bourgeois de Nimes, pour « exiger de Paul Dandrée, comis aux selz et gabelles en Languedoc, habitant à Nymes », 27 l. 15 s. et « ung manteau drap de Vallence, colleur de Roy, que ledict constituant lui auroit presté audict Tholouze lhors qu'il y estoit arresté » (20 avril). — Testament de noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac. Il désire être « ensepvely en la forme et manière de ceulx de la religion chrestienne refformée, de laquelle il faict profession, et dans l'églize parochale dud. lieu de Caveyrac, et à l'endroict où les autres seigneurs dud. lieu, ses prédécesseurs, ont estés ensepvelis » (22 avril). — Vente faite par Jacques Boisson et Isaac Pélissier, marchands de Nimes, à Pierre Peyre, tondeur de draps de Nimes, d' « une presse à presser draps qu'ils ont dans leur botique, avec six cens fulhetz, sept petitz tableaux noirs, son tour, sa corde et barre, ung doublis servant à fermer lad. presse », le tout pour le prix de 300 l. (23 avril). — Obligé de 300 l., pour achat de 15 salmées de tozelle, fait par Pierre Bonnet, boulanger de Sommière, à dame Anne de Barrière, femme de Louis de Rochemore, président et juge-mage, comme fille et héritière de noble François de Barrière, seigneur de Nages (23 avril). — Obligé de 300 l. pour M. Charles Faucon, docteur et avocat de Nimes, contre les consuls de Nimes (10 mai 1607). — Lods fait par damoiselle Jeanne de Puget, veuve de M. Charles Rozel, docteur et avocat, et Mᵉ Rostang Rozel, son fils, docteur et avocat de Nimes, à damoiselle Marie de Galepin, veuve de Mᵉ Jacques de Saurin, conseiller du Roi, comme héritière de Mᵉ Jean Chaisse, chanoine et trésorier de la cathédrale de Nimes (17 mai). — « Soubzaffret » ou sous-arrentement passé par Roland Servière, fermier du droit de l'équivalent de Caveirac, dudit droit pour le « trienne » courant, se réservant « toute la chair et boucherie dud. lieu, ensemble toutes les barrilles de sardes ». C'est Antoine Milan qui prend le bail du surplus, « tant du logis que des autres droits, ... ensemble pour tout autre poisson que desd. barrils ». Les amendes prononcées contre les fraudeurs des droits seront partagées, et les poursuites à frais communs. Milan ne pourra s'approvisionner de viande que chez le bailleur. Le prix du bail est de 12 l. par an (3 juin 1607). — Quittance faite à Jacques Gardiol, dit Borie, hôte de Nimes, représenté par Antonie Reynaud, sa femme. Il s'agit de 12 l. 10 s. payés à Isabelle Daubruelhe, veuve d'Étienne Reynaud, « sçavoir, cy-devant 8 l. en une robe cadis bleu pour Catherine Reynaud, filhe de de lad. Buelhe », et le reste en argent. Le tout représente les intérêts d'une dette de 250 l. (5 juin). — Achat fait à noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac, par noble Louis Deydier, grènetier pour le Roi en son grenier à sel de Nimes, d'une maison sise dans la rue « venant de la Porte de la Boucarie au Temple et Maison de Ville » (7 juin). — Quittance faite par Pierre Ricard, receveur au grenier à sel de Nimes (8 juin). — Obligé de 2100 l. pour M. Anne de Rulman, docteur en droits, contre les consuls de Nimes. Cette somme sera employée « tant en acquitemant du segond quartier des tailhes ...... que en achept de bled pour la norriture des povres de l'hospital, ou au paiemant des principaulx professeurs et régens du collège » (12 juin). Lods fait par Marguerite de Murot, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, représentée par son beau-frère Joachim de Comier, à Jacques Deleuze, bourgeois de Nimes, pour une terre du quartier de Codols « *sive* Nogueyrols » (26 juin) — Obligé de 324 l. fait par les consuls de Nimes à Mᵉ Pierre Delacroix, prévôt de la cathédrale de Nimes (1ᵉʳ juillet 1607). — Association entre Vincent Imbert, « maistre tafataire », et Jean Delage, tailleur, habitants de Nimes, pour cinq ans. Delage fournira à Imbert « toute la soye qu'il pourra travailher » pendant ce temps, « pour de lad. soye, en fere de tafetas armoizins, demy armoizins et crespes ». Delage aura « pour chescung pan du tafetas armoizin ung soul, et pour chescung pan du tafetas demy armoizin six deniers, et ung soul pour chescune cane de la crespe » (22 juillet). — Procuration donnée par noble Jacques de Bernard, sieur de Montbrizon, Verssas et de la paroisse de Sanilhac en Vivarais, pour lui et damoiselles Michelle de Combas, sa belle-mère, et Françoise de Bernard, sa femme, à Mᵉ Étienne Allègre, praticien de Nimes, à l'effet de poursuivre l'exécution d'un jugement du présidial contre Jean de Lageret, sieur de Caissargues (28 juillet). — Quittance faite par noble Jean de Percet, sieur des Appens, habitant de Nimes, à Sibylle de Vellays et à Jean Gaubin, mère et fils, de Nimes (29 août 1607). — Quittance de 272 l. faite par Pierre Messe, maçon de Nimes, à Mᵉ Pierre Delacroix, prévôt de la cathédrale de Nimes, prieur de Vauvert, pour entier paiement d'un prix-fait verbal. Il s'agissait « de bastir et edifflier une chapelle près le chasteau du seigneur dud. lieu de Vaulvert » (11 septembre 1607). — Quittance de 83 l. faite par Jean Cheval, menuisier de Nimes, à Mᵉ Pierre Delacroix, prieur de Vauvert, pour paiement de « sept charges doublices de longueur de 6 cannes, plus pour ung saumier de 6 cannes de long, plus pour neuf doutzaines et demy doutzaine posses d'andauce, plus pour une doutzaine de posses de

poueche », le tout destiné à la chapelle construite près du château de Vauvert, « ce que auroit esté faict tant au couvert de lad. chappelle que à la porte d'icelle » (12 septembre). — Bail à lever les censives de Marguerittes passé par dame Marguerite de Murot, abbesse du monastère de Saint-Sauveur de la Font de Nimes, à Mᵉ Antoine Ozilis, de Marguerittes (18 septembre). — Quittance de 800 l. faite par noble Jean de Calvière, sieur de Manoguier, habitant de Nimes, à noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac (24 septembre). — Procuration donnée par noble Pierre de Robert à sire Pierre Dumas, son beau-frère, bourgeois de Nimes, pour exiger de noble Louis Deydier, grènetier du Roi à Nimes, 1180 l., reste du prix d'une maison à lui vendue par led. sieur de Caveirac (1ᵉʳ octobre 1607). - Obligé de 136 l. pour Mᵉ Pierre Veyras, docteur en médecine de Nimes, contre sire Antoine Serrier, bourgeois de Nimes (3 octobre). — Obligé de 1624 l. t. fait par les consuls de Nimes à noble Pierre de la Jonquière, seigneur de Tornac, représenté par Mᵉ Robert Clavel, chanoine de la cathédrale de Nimes (5 octobre). — Quittance de 151 l. faite aux hoirs de noble Antoine de Saint-Martin, sieur de Villaret (13 octobre). — Testament d'André Boissier, laboureur de Bernis (19 octobre). — Testament de Jean Espérandieu, laboureur de Nimes (19 octobre). — Rémission de décret faite par noble Antoine de Gallière, sieur du Villar, habitant de Sommière, comme héritier de Mᵉ Jean Gallière, notaire et greffier dud. Sommière (30 octobre). — Bail à garder les pourceaux de Caveirac (2 novembre). — Bail de la garde du terroir de Caveirac (2 novembre). — Reconnaissance féodale faite par Mᵉ Michel Bouet, praticien de Nimes, à Marguerite de Murot, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, pour un jardin sis à Marguerittes (10 novembre). — Quittance de droit de trézain faite par les consuls de Nimes à sire Jaufres Mercier, marchand de Nimes, pour une maison de la rue des Cardinaux qu'il a récemment acquise (14 novembre). — Sous-arrentement fait par Mathieu Broche, bourgeois de Nimes, comme rentier principal du prieuré de Cabanes et Cabanous, dépendant du prieuré de Saint-Baudile, à Paul Sayard, marchand de Nimes. Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 111 l., la dîme des agneaux réservée à Broche (15 novembre). — Vente faite par Mᵉ Jean de Fabrica, docteur et avocat au sénéchal, et damoiselle Judith de Tirand, femme de Mᵉ Pierre Mourgue, greffier de Nimes, d'un jardin sis à Manduel, « au dernier du fort » (21 novembre). — Accord ou figure noble Jean de Bouloigne, sieur de Lascours (24 novembre). — Achat, pour Sibylle de Vellays et son fils Jean Gaubin, d'une olivette du quartier de Taquat (24 novembre). — Vente faite par noble Claudon Deydier, conseiller du Roi, sieur de Puechméjan, d'une terre du quartier des Bouzigues (25 novembre). — Obligé de 3477 l. fait par les consuls de Nimes à Mʳ Jean Enguerrand, garde pour le Roi aux Salins de Peccais, habitant d'Aiguesmortes (26 novembre). — Bail du four de Caveirac (3 décembre 1607). — Obigé de 100 l. pour M. Louis de Rochemore, président et juge-mage en la sénéchaussée (4 décembre). — Obligé de 1500 l. pour damoiselle Claude de Barrière, dame de Montvaillant (5 décembre). — Quittance de 300 l. pour noble Pierre Dolon, seigneur de Ners (6 décembre). — Prix-fait passé par noble Louis Deydier, habitant de Nimes, à un « gipier » ou plâtrier de Beaucaire pour une cheminée « avec gip et bricque ». On emploiera « de bon gip d'Avignon. Laquelle cheminée il fera suivant le bois qu'est jà pauzé et avec son manteau, jambes ou colompnes, despuis le plus bas jusques aud. manteau pour le soubstenir, et y fera aud. manteau les armoiries dud. sieur Deydier portées par deux anges qu'il y fera aussy de gip,... . et outtre ce y fera les cornisses necesseres ». Le prix est de 45 l. (7 décembre). — Bail de la garde du terroir de Milhau (11 décembre). — Quittance de 80 l. faite par Jean Carbonnel, bourgeois de Nimes, receveur des deniers ordonnés pour le paiement des principaux professeurs et régents du collège, à Antoine Duvieux, bourgeois de Nimes, second consul en 1604, qui avait omis par erreur de faire figurer cette somme dans le compte de recette et de dépense dud. collège (17 décembre). — Quittance de 100 l. faite par Jérôme Carsenat, marchand drapier de Nimes, à Antoine Conort, hôte de Nimes, en déduction du prix de vente d'une maison (17 décembre). — Testament de Claude Robert, de Caveirac (19 décembre). — Quittance faite par Mᵉ Paul Dupont, régent en la troisième classe du collège ès arts de Nimes, aux consuls de Nimes, payant par les mains de Jean Carbonnel, receveur et payeur dud. collège, de la somme de 200 l. pour ses gages de l'année courante qui finira le dernier du mois (23 décembre). — Quittance de 150 l. faite par Mᵉ Marc-Antoine de Lalaustière, régent en la cinquième classe du collège de Nimes, pour ses gages de l'année courante (23 décembre). — Quittance de 100 l. t. faite par Mᵉ Pierre Donneau, professeur de philosophie au collège ès arts de Nimes, pour un quartier de ses gages. Il signe : *Dunæus*, *professor* (27 décembre).

E. 573. (Registre.) — 872 feuillets, papier.

1608. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier.

— Rubrique des actes. — Mariage entre Mᵉ Paul Bourguet, cadissier de Nimes, et Isabelle de Langlade, fille de Mᵉ Pierre de Langlade, chapelier de Nimes (2 janvier 1608). — Testament de Jacques Roux, de Caveirac (4 janvier). — Achat de deux mulets par Mᵉ Claude Jouvenet, hôte du *Cheval Blanc*, à Nimes, pour le prix de 240 l. (8 janvier). — Testament de Mᵉ Jean Reynaud, cardeur de Caveirac (18 janvier). — Testament de Jeanne Lauriol, femme de Jean Aberlenc, de Saint-Hilaire-de-Brethmas près Alais (20 janvier). — Quittance de 188 l. faite par damoiselle Bernardine de Fabre, veuve de M. Duran, conseiller au présidial (30 janvier). — Accord entre noble Jean d'Andron, seigneur de Marguerittes, et Mᵉ Jacques Deyron, docteur et avocat de Nimes (30 janvier). — Quittance faite par Mᵉ Jacques Cabanemagre, hôte de Nimes (31 janvier). — Obligé de 80 l. pour Claude Poujol, bourgeois de Nimes, contre Mᵉ Jean Ursy, notaire de Nimes (11 février 1608). — Codicille de M. Antoine Barthélemy, conseiller du Roi et secrétaire en sa Maison et Couronne de Navarre, habitant de Nimes (11 février). — Quittance faite par damoiselle Suzanne de Montgros, dame de Saint-Bénézet, tant en son nom que comme héritière usufruitière de M. Daniel de Rozel, secrétaire du Roi, son défunt mari, à Balthazar Fournier, de Nimes (15 février). — Arrentement passé par damoiselle Marguerite d'Albenas, femme de noble Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, au nom de son mari, à Étienne Puechagut, maréchal, et à Jean Maruéjols, laboureur, de Nimes, d'une terre sise au quartier de « Predz Nouvelz », avoisinant les Prés de Labretz (17 février). — Quittance de 75 l. t. faite par Mʳ Hugues Leaute, premier régent du collège ès arts de Nimes, aux consuls, pour reste de ses gages de l'année précédente (19 février). — Quittance de 230 l. faite à damoiselle Suzanne de Montgros, dame de Saint-Bénézet, veuve de Daniel de Rozel, secrétaire du Roi et commissaire des guerres (20 février). — Quittance de 100 l. faite aux consuls de Nimes par Mᵉ Jacques Camerarius, professeur de philosophie au collège ès arts, pour le dernier quartier de ses gages de l'année précédente (20 février). — Testament de Jacques Carbonnel, de Caveirac (21 février). — Convention entre les consuls de Caveirac et Mᵉ Marin Thillmen, maître d'école du pays de Lorraine, pour l'instruction des enfants de Caveirac (22 février). — Testament de Fermin Guirard, baile de Caveirac (23 février). — Sommation faite par Mᵉ Joachim de Comier, docteur en droit, de Tarascon, procureur de noble et révérende dame Marguerite de Murot, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, à Mᵉ Pierre des Vignoles, sieur de Prades, conseiller du Roi, juge à la cour des Conventions Royaux et à la cour ordinaire de Nimes, comme tuteur des hoirs de Mᵉ Antoine de Malmont (25 février). — Bail des tailles de Caveirac (3 mars 1608). — Arrentement passé par M. Jean Barthélemy, docteur et avocat de Nimes, de son domaine de Caveirac (3 mars). — Apprentissage de Pierre Roque, de Vergèze, chez Mᵉ Guillaume Fabre, tisserand de draps et cadis à Nimes (14 mars). — Quittance de 24 l. faite à noble Louis Deydier par Antoine Marchant, serrurier de Nimes, pour travaux de serrurerie à la maison acquise de noble Pierre de Robert (21 mars). — Testament de Jacques Bcuquet, de Saint-Dionisy (25 mars). — Accord entre l'abbesse de Saint-Sauveur de la Font et trois habitants de Caveirac, au sujet d'une terre « appellée antienement : Terre Megière », au plan de *Las Doues Mourgues*. Catherine de Pinet, abbesse en 1480, l'avait inféodée le 20 mai 1480 à Jean Servière, de Caveirac (2 avril 1608). — Mariage entre sire Pierre Deyron, bourgeois de Nimes, et damoiselle Madeleine de Davin, fille d'Antoine Davin, docteur en droits, avocat au présidial, et de damoiselle Marie de George. Ils « se sont donnés les corps, à la costume du païs ». Jérémie Ferrier, « ministre de Christ », signe comme témoin (3 avril). — Quittance faite par Messire Jean Dubousquet, abbé de Franquevaux, à noble Pierre de Favier, sieur de Fourniguet, habitant de Nimes, de 400 l., montant de deux années de l'albergue de sa métairie de Fourques (14 avril). — Testament de M. Simon Tuffan, ministre de la parole de Dieu en l'église de Clarensac. Il lègue aux pauvres de Clarensac, Caveirac et Saint-Côme 45 l. en tout, avec le consentement de son fils Gabriel Tuffan, ministre. Sa femme est Claude de Broliac (14 avril). — Arrentement fait par M. Louis de Rochemore, président et juge-mage, au nom d'Anne de Barrière, sa femme, à Mᵉ Pierre Unal, docteur et avocat au sénéchal et présidial, d'une maison sise à Nimes, près le Temple, au prix annuel de 150 l. (17 avril). — Achat pour Mᵉ Antoine Ferrand, notaire de Nimes, d'un petit casal sis à Saint-Gervasy (18 avril). — Quittance faite par noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac, à Barthélemy de Langlade, de Caveirac, de 20 l. reçus pour sires Pierre et Daniel de Lafarelle, habitants d'Anduze (27 avril). — Obligé de 300 l. fait par le capitaine Antoine Teissier, de Nimes, à damoiselle Marie de Robert, veuve de Pierre Lansard, grènetier pour le Roi au grenier à sel de Nimes, sa belle-mère (7 mai 1608). — Obligé pour Mʳ Charles Roque, receveur pour le Roi des droits forains au passage de Fourques (9 mai). — Mariage entre Mᵉ Tristan Barnier, pâtissier de Nimes, et Louise Escudelier, de Saint-Geniès

en Malgoirès (13 mai). — Bail de la taille de Manduel (13 mai). — Bail des tailles de Milhau (15 mai). — Quittance de 250 l. faite par Me Chrestien Pistorius, régent en la seconde classe du collège de Nimes, pour ses gages de l'année précédente, à Jean Carbonnel, receveur et payeur du collège (18 mai). — Arrentement passé par damoiselle Catherine d'Arlier, veuve de noble François de Barrière, seigneur de Nages, de ses propriétés de Vestric et Uchaud, ensemble un pré à Caveirac (27 mai). — Testament de Raimond Périer, de Lédignan (6 juin 1608). — Vente faite par Jean Nouvel, du consentement de Jean Noguier, son beau-frère, à Me Antoine Corrigier, hôte de Nimes, de « l'enseigne pour fere logis appellée de Ste Martre, avec la faculté d'icelle », pour le prix de 45 s. « Et à ces fins led. Nouvel a mis et met led. Corrigier en son lieu, droict et place, pour de hors en advant tenir et poser lad. enseigne de Sainte Martre en sa maison et logis » (6 juin 1608). — « Chargement » ou prise en charge par Jean-Paul, de Caveirac, du livre de la taille royale de Caveirac pour 1608, et d'un autre livre d'imposition (12 juin). — Obligé pour M. Jean Barnier, conseiller au présidial (20 juin). — Rémission de six décrets faite par les consuls de Milhau à Me Bernard Galtier, chevaucheur pour le Roi, habitant de Nimes et de Milhau. Ces décrets ont été obtenus contre des particuliers de Milhau qui n'avaient pas payé leurs tailles. Galtier en devient adjudicataire moyennant 57 l. 10 s. (23 juin). — Nomination faite par Pierre Pélégal, habitant de Vestric, de Me Jacques Cavalezy, diacre à la cathédrale de Nimes, comme recteur de la chapellenie ou legs pie fondé par Antoine Chabaud en l'église de Vestric et Uchau sous le titre « de Notre-Dame, *alids* Madame, *sive de Portis* ». Cette chapellenie est vacante par le décès de Me Étienne Héraud, prêtre et dernier possesseur. Pélégal ratifie les provisions obtenues par Cavalezy de l'évêque de Nimes (24 juin). — Quittance de 35 l. faite par M. Pierre Journet, chanoine de la cathédrale de Nimes (12 juillet 1608). — Quittance de 34 l. faite à noble Denis de Brueys, seigneur de La Calmette (15 juillet). — Arrentement passé par Me Antoine Ferrand, notaire de Nimes, d'une maison sise à Saint-Gervasy (25 juillet). — Achat d'une aire à Manduel par M. Pierre Rozel, conseiller au présidial (1er août 1608). — Achat d'une vigne par noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac (15 août). — Mariage entre Me Jean Rostang, cardeur cadissier de Nimes, et Antonie Mathieu, de Génolhac (17 août). — Quittance faite par Me Antoine Ferrand, notaire de Nimes, à Me Pierre Poujol, procureur à la cour de parlement de Castres (20 août). — Testament de Me Jean Breton, chapelier de Nimes (29 août). — Quittance faite par damoiselle Drivette de Mallian, de Nimes (29 août). — Arrentement passé par Mr François Fontfroide, docteur et avocat au présidial, de divers immeubles, dont une maison avec teinturerie et moulin à huile, sise à Nimes (1er septembre 1608). — Sous arrentement passé par Paul Sayard, marchand passementier de Nimes, à Paul Reynaud, marchand de Nimes, d'une boutique et de plusieurs pièces (8 septembre). — Sous-arrentement passé par Jean Menon, boulanger de Nimes, « à Me Jacob Vergniolle, escripvain, du pays d'Agenois, demurant à Nismes », de « deux membres que sont une chambre et le dessus d'icelle, d'une maison que led. Menon tient en arrentement de M. de Nages », près le Temple « avec l'usage d'ung courroir » (10 septembre). — Obligé de 752 l. pour Me Jacques Mazaudier, docteur et avocat de Nimes, contre les consuls de Nimes. Cette somme sera employée « aux fraiz et affaire de la ville concernant la poursuitte des procès de l'huille et des guarrigues » (21 septembre). — Quittance faite par Me Georges Queyras, chanoine de la cathédrale de Nimes, pour 206 l. (22 septembre). Testament de Vidal Blacon, fustier de Nimes (25 septembre). — Achat fait par Barthélemy Castilhon, hôte de Nimes (29 septembre). — Rémission d'une vigne du terroir de Manduel faite par Me Louis Capdaniel, notaire de Marguerittes (3 octobre 1608). — Cession d'une terre de Bezouce faite par Me Salomon Got, contrôleur pour le Roi au grenier à sel de Nimes (3 octobre). — Arrentement passé par Jean Cazalis, boulanger de Nimes, à Me Jacques Valentin, « escripvain » de Nimes, d'« une sale de sa maison, qu'est le membre du devant du cousté de la rue et au-dessus de la botique et four, avec l'usage de l'entrée du cousté de la rue pour monter aud. membre. » Le bail est d'un an, pour le prix de 15 l. (4 octobre). — Convention entre les consuls de Caveirac et Me Jacques Fouque, maître d'école de Calvisson, pour l'instruction des enfants de Caveirac. Le traité est pour 3 ans. Fouque enseignera « tant à lire que escripre, et aussi de l'arimétique à ceulx qui en seront dignes. » Il « faira les prières publiques les jours de dimanche en deffault de prédication. » Ses gages seront de 150 l. (16 octobre). — Licence ou « affret » accordée par Me Claude André, de Manduel, en son nom et au nom d'Esprit Portes, de Redessan, comme sous-fermiers du droit de l'équivalent de Redessan, à Me Pierre André, cadissier de Redessan, de « faire lotgis et assiette de beveur[s] » (17 octobre). — Arrentement passé par damoiselle Cathetherine d'Arlier, veuve de noble François de Barrière, sieur de Nages, de ses biens de Vestric et Uchau, avec

le pré de Candiac (17 octobre).— Reconnaissance féodal de Me Tanequin Guilhaumet, chirurgien de Nimes, aux consuls de Nimes, comme recteurs de l'hôpital, pour une maison sise place de la Trésorerie et rue Régale (19 octobre). — Accord entre M. Martin Rivière, conseiller du Roi et auditeur en sa Chambre des Comptes de Montpellier, demandeur, et M. Jean Barthélemy, docteur et avocat au présidial de Nimes (22 octobre). — Arrentement passé par M. Louis de Rochemore, président et juge-mage, d'une maison de sa femme Anne de Barrière, sise à Galargues (22 octobre). — Quittance de 100 l. faite par Jérôme Carcenat, marchand de Nimes, à Antoine Couret, hôte de Nimes, en déduction du prix d'une maison (24 octobre). — Mariage entre Jacques Dombres, cardeur de Caveirac, et Madeleine Roqueblave, dud. lieu (28 octobre). — Bail du four de Caveirac (2 novembre 1608). — Arrentement fait par les consuls de Nimes, comme recteurs des pauvres de l'hôpital, de 4 salmées de terre herme du quartier de Valdebane (5 novembre). — Apprentissage de Jacques Gervais, de Nimes, chez Jean Turc, tisserand de Nimes (9 novembre). — Obligé de 53 l. pour Me Pierre Mathieu, hôte de Nimes (16 novembre). — Apprentissage de Daniel Dervilliez chez Me Isaac Affortit, sellier de Nimes (17 novembre). — Obligé fait par Michel Boschet, muletier de Charnavas, paroisse d'Aujac au diocèze d'Uzès, à Claude Lhermet, pour 45 l. t., « plus vallue de quatre mulletz et deux asnes entre eulx eschangés ce jour d'huy, avec leur basts et garnimans » (23 novembre). — Lods fait par les consuls de Nimes, comme recteurs de l'hôpital, à Raimond Guiraud, pour une maison sise devant le Puits de la Grand Table (25 novembre). — Arrentement passé par les consuls de Nimes, recteurs de l'hôpital, à Jérémie Martin, boulanger, de 6 salmées de terre herme sises au quartier de Valdebane (28 novembre).— Apprentissage de May Morcadier, fils d'un marchand du Dauphiné, chez sire Guillaume de Cray, maître apothicaire de Nimes, pour y apprendre « l'estat et art d'appoticaire et ce que en deppend » (3 décembre 1608). — Quittance de 75 l. faite par Hugues Leaute, premier régent du collège de Nimes, à Pierre Gallafrès, greffier de Nimes, receveur et payeur des deniers du collège, pour entier paiement de ses gages de l'année courante (5 décembre). — Quittance de 50 l. faite par Me Paul Dupont, régent de la troisième classe du collège de Nimes, pour entier paiement des 200 l. de ses gages de l'année courante (5 décembre). — Licence ou « affret » accordée par sire Esprit Portes, baile de Redessan, comme fermier du droit d'impôt de Manduel, à Catherine Hugue, de Manduel, de faire « logis et assiette de beveurs » (5 décembre). — Rémission de décret faite à Paul Chabaud, seigneur de Polverières, habitant de Nimes. Il s'agit d'une créance de 60 l. (6 décembre). — Quittance de 37 l. 10 s. faite par Me Marc-Antoine de Laclaustière, régent en la cinquième classe du collège de Nimes, pour entier paiement des 150 l. de ses gages de l'année courante (14 décembre). — Quittance de 25 l. faite par Me Pierre Vernet, portier du collège de Nimes, pour entier paiement de ses 100 l. de gages de l'année courante (14 décembre). — Procuration donnée par damoiselle Jeanne de Labaume, dame de Sauzet, femme de noble Antoine de Latour, à noble Édouard de Parades, sieur de Gajans, son neveu (17 décembre). — Lods fait par les consuls de Nimes, recteurs de l'hôpital, à Antoine Aujouin, marchand, troisième consul, pour une maison située « à la rue des Espicz » (27 décembre).

E. 574. (Registre.) — 894 feuillets, papier.

1609. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Apprentissage de Jacques Mazoyer, de Beauvoisin, chez François Baconnier, tisserand cadissier de Nimes (5 janvier 1609). — Quittance de 62 l. faite à damoiselle Jeanne de Puget, veuve de M. Charles Rozel, docteur et avocat de Nimes (8 janvier). — Mariage entre Jacques de Langlade, fils de feu noble Pierre de Langlade, habitant de Caveirac et Langlade, et Madeleine Servière, veuve Couderc, de Langlade (11 janvier). — Quittance de 4 l. faite par damoiselle Françoise de Carles, dame de Caveirac, comme héritière de feu noble Pierre de Robert, son mari (15 janvier). — Arrentement passé par dame Anne de Barrière, femme du président de Rochemore, de sa métairie de Caissargues (18 janvier). — Obligé de 108 l. fait par damoiselle Jeanne de Labaume, dame de Sauzet, à Me Guillaume Dostaly, notaire de Nimes (19 janvier). — Arrentement passé par Mme de Rochemore de ses biens de Galargues (20 janvier). — Arrentement passé par noble Guillaume de Girard, sieur de Moussac, premier consul de Nimes, comme tuteur des hoirs de M. de Clairan, d'un jardin situé à Marsillargues, quartier de la Gache du Vidourle (20 janvier). — Arrentement passé par le président de Rochemore d'un jardin situé à Lunel, près la porte de Saint-Martin (30 janvier). — Accord entre Antoine Deleuze, sieur de Saint-Christol, Jean de Passebois et consorts, demandeurs, d'une part, et les syndic, consuls et diocésains du diocèse de Nimes, d'autre. Les demandeurs disaient qu'en 1569, durant les troubles, on leur prit 21 mulets chargés de blé envoyé par les consuls de Nimes à Alais pour l'avitaillement de cette place,

lesquels mulets ils n'ont pu recouvrer depuis. Il y a eu procès pour ce fait au sénéchal de Nimes et au parlement de Toulouse. Le syndic du diocèse de Nimes disait que, malgré les condamnations intervenues, le diocèse ne devait rien. « La dicte prinze de mulletz..... auroict esté faicte durant les troubles sur gens de contrere party », et, aux termes de l'édit de Nantes, la recherche des faits passés, à l'occasion des troubles, est prohibée nonobstant tous jugements, sentences et arrêts. Au moment d'aller devant le Conseil privé du Roi, les parties transigent (3 février 1609). — Procuration donnée par Françoise de Carles, dame de Caveirac, à Jean de Vérot, écuyer, habitant de Nimes, pour recevoir des hoirs de dame Marie de Crussol, veuve de M. de Broucquies, 200 écus dus par cédule (5 février).— Quittance de 63 l. faite par Jeanne Hours, femme de Pierre Allian, potier d'étain de Nimes, à Antoine Deleuze, sieur de Saint-Christol, du Collet-de-Dèze (10 février). — Mariage entre noble Gaspard de Bousquet, docteur en droits, fils de noble Paul de Bousquet et de damoiselle Jeanne d'Icard, de Bagnols, d'une part, et damoiselle Anne de Cassagne, fille de M. Jacques de Cassagne, conseiller du Roi et trésorier de son domaine en la sénéchaussée (13 février). — Lods fait par les consuls de Nimes à Pierre Jolly, écuyer, pour une parran « appellée *Las Pilas*, joignant les Murailhes Vieilhes », et pour une terre à Fontdame (16 février). — Obligé de 50 l. fait par Jacques Cabanemagre, hôte de Nimes (17 février). — Arrentement passé par Mᵉ François Rouchier, docteur et avocat de Nimes, à Antoine Pons, tondeur de draps, d'une boutique et arrière-boutique de sa maison, avec logement, « faculté d'estendre les draps sur le porge et basse-court de lad. maison, ensemble le puisage du puys » (21 février), — Prix-fait pour approfondir un puits à Saint-Césaire (22 février). — Quittance de 62 l. 10 s. faite par Mᵉ Chrestien Pistoris, qui signe *Pistorius*, régent en la seconde classe du collège de Nimes, pour le dernier quartier de ses gages de l'année précédente (23 février). — Bail des tailles de Caveirac (26 février). — Obligé de 30 l. pour Françoise de Carles, dame de Caveirac (dernier février). — Vente faite par damoiselle Pierre de Labaume, veuve de Mᵉ Louis de Recolin, conseiller au présidial, d'une vigne sise au quartier de Gors (2 mars 1609). — Bail des tailles de Milhau (3 mars). — Obligé de 64 l. fait par noble Gaspard Fardeau, habitant de Clarensac (3 mars). — Testament de Jean Loubier, cordonnier de Milhau (30 mars). — Transaction entre les consuls de Nimes et Jacques Deleuze, demandeur, ayant-droit de feu Guillaume Buloz, prieur de Saint-Baudile et de Caissargues (31 mars). — Obligé de 226 l. fait par Pierre Mathieu, hôte de Nimes, à Paul Sayard, marchand passementier (3 avril 1609). — Obligé de 2000 l. fait par les consuls de Nimes à M. Daniel de Calvière, juge criminel en la sénéchaussée (3 avril). — Quittance de 1840 l. faite par Guillaume Dostaly, bourgeois de Nimes, aux consuls (3 avril). — Vente faite par noble Jacques de Baudan, sieur de Vestric, habitant de Nimes, de « deux petitz membres de maison bas et le hault d'iceulx, le tout se joignant » et situé rue de la Rosarié. Le prix est de 900 l. (7 avril). — Procuration donnée par les consuls de Nimes à Mᵉ Pierre Mourgue, auditeur de comptes établi par le Roi à Nimes, pour recouvrer du greffier de la maison consulaire et Loge de Montpellier, 30 l. provenant d'amendes déposées (21 avril). — Prix-fait passé par Mᵉ Jean Barthélemy, docteur et avocat de Nimes, pour la construction d'un pigeonnier à sa maison de Caveirac « et sur la viz (escalier) d'icelle » (27 avril). — Obligé de 600 l. pour damoiselle Pierre de Labaume, veuve du conseiller au présidial Louis de Recolin (1ᵉʳ mai 1609). — Vente de terre herme faite par les consuls de Nimes à noble Pierre de Maurice (5 mai). — Arrentement fait par damoiselle Catherine d'Arlier, veuve de noble François Barrière, seigneur de Nages, de sa grande maison appelée « le grand *hostaul das Captisses*, à la rue de la Colombe », à l'exception de la chambre habitée par Mᵉ Chastang. Le bail est de 3 ans, pour 160 l. de rente annuelle (6 mai). — Achat par sire Jean Batte à Barthélemy Castilhon, hôte de Nimes, de « tout le femier que ce fera dans les estables de la maison et lougis où pent pour enseigne la *Roumane* » (6 mai). — Bail en paiement fait par Simon de Lagrange, bourgeois de Nimes, à damoiselle Marguerite de Rocheblave, sa mère (17 mai). — Reconnaissance féodale faite aux consuls de Nimes par Jean et Jacques Fize, frères, pour une vigne du quartier de « Mourtier » (17 mai). — Reconnaissance féodale faite à Françoise de Carles, dame de Caveirac, par Bernard Saussine, de Caveirac (18 mai). — Testament de Jean Reynaud, laboureur de Nimes (25 mai). — Quittance de 28 l. faite à Mᵉ Jacques Fouque pour travaux de menuiserie à sa maison de Calvisson (26 mai). — Accord entre les consuls de Caveirac et Mᵉ Jacques Fouque pour l'instruction de la jeunesse (30 mai). — Bail en paiement fait par Mᵉ Barthélemy Servel, notaire de Calvisson, à Mᵉ Barthélemy Maurin, aussi notaire de Calvisson (2 juin 1609). — Testament de Mᵉ Claude Imbert, de Jonquières, « desjà dettenu de vieilhesse » (8 juin). — Apprentissage de Barthélemy Gaubin, présenté par sa mère Sibylle de Vellais, veuve d'Arnaud Gaubin,

chez sire Paul Bouschet, marchand drapier, et compagnie de Nimes (13 juin). — Arrentement fait par damoiselle Catherine d'Arlier, au boulanger Honnorat Millie, d'une maison joignant au levant celle de M. de Caissargues (21 juin). — Obligé de 1000 l. t. fait par les consuls de Nimes à Mᵉ Jacques Mazaudier, docteur et avocat. Cette somme sera employée, entre autres destinations, au paiement des gages des régents du collège, pour les arrérages de l'année précédente (24 juin). — Quittance faite par Mᵉ Isaac Cheiron, docteur en droits, principal au collège ès arts de Nimes, de 150 l., pour entier payement de ses gages de l'année dernière (24 juin). — Testament de Jean Rebuffat, laboureur de Nimes (10 juillet 1609). — Obligé de 400 l. t. fait par les consuls de Nimes à damoiselle Gabrielle de Vaulx, dame de Pro (29 juillet). — Quittance faite par le syndic du diocèse de Nimes noble Guillaume de Girard, sieur de Moussac, premier consul de Nimes, à noble Jacques de Sannier, sieur de Majac, de la ville d'Alais, pour 80 l. (1ᵉʳ août 1609). — Quittance pour Barthélemy Roque, de Sainte-Anastasie, demeurant à la métairie du lieutenant Rozel, à Bellegarde (4 août). — Arrentement fait par Mᵉ Jean Durand, notaire de Manduel, de ses terres de Manduel (17 août). — Testament de Jean Portes, laboureur de Redessan (19 août). — Arrentement fait par Mᵐᵉ de Rochemore, d'une maison située à Nimes, près du Temple (20 août). — Quittance respective entre damoiselle Suzanne d'Andron et Mᵉ Marsault Biquand, cordonnier de Nimes. Suzanne d'Andron, veuve de Jean de Langlois, écuyer, est tutrice de leurs enfants communs (22 août). — Quittance de 100 l. faite par Mᵉ *Patricius Duneus*, professeur au collège ès arts de Nimes, pour le dernier quartier de ses gages de l'année précédente (25 août). — Quittance de 37 l. 10 s. faite par Mᵉ Antoine Dinoth, régent en la quatrième classe du collège de Nimes, pour le dernier quartier de ses gages de l'année précédente (25 août). — Obligé fait par Barthélemy Castilhon, hôte de Nimes, à Jacques Deleuze, bourgeois, de 75 l. pour vente de vingt-cinq charges de foin « à prendre et charger de mulletz au lieu de Bellegarde et aux predz dud. Deleuze » (25 août). — Arrentement fait par Mᵉ Pierre Campagnan, « escolier en loix », au cadissier Paul Rey, de « trois membres de la maison qu'il a au dessus de son moulin à eau le long de l'Agau », à Nimes. Le bail est de trois ans, pour le prix annuel de 18 l. (30 août). — Lods fait par les consuls de Nimes à Antoine Aujouin, marchand, d'une terre et vigne du quartier du Chemin Plan, autrement Nougueyrol (31 août). — Accord entre Mᵉ Jean Barthélemy, docteur et avocat de Nimes, et damoiselle Louise de Blanc, veuve de Mᵉ Robert Payan, conseiller au présidial (2 septembre 1609). — Accord entre Jean de Montméjan, sieur de Monteilz, habitant d'Alais, et damoiselle Jeanne de Clauzel, veuve de Mᵉ Paul de Bonnail, conseiller du Roi et lieutenant de juge en la cour des Conventions Royaux de Nimes (8 septembre). — Mariage entre Jean Daniel, « hoste, du lieu de Peyremale », habitant de Nimes, et Sarah Touret, de Caveirac, demeurant à Nimes (20 septembre). — Quittance faite à Mᵉ Pierre Veyras, plus vieux, docteur en médecine de Nimes, pour 30 l., prix d'un travail « qu'est d'avoir pavé le porche de la maison dud. sʳ Veiras ... jusques au puis d'icelle » (30 septembre). — Apprentissage d'Étienne Durand et de Jean Pascalis, « pauvres enfans sans père ny mère, nourris dans l'hospitail » de Nimes, présentés par les consuls, chez Mᵉ Turin Clapier, marchand passementier de Nimes (6 octobre 1609). — Vente faite par noble Édouard de Parades, sieur de Gajans et de Sauzet, d'une olivette du chemin allant à la Font des Mourgues ou terroir de Riquet (7 octobre). — Arrentement passé par Mᵉ Vincent Sève, « propriétere en office formé de la consiergerie et prisons de l'Amourier » de Nimes, desd. prisons, et conciergerie, droits, profits et émoluments en dépendant, à Mᵉ Isaac Bourget, maître facturier de laines, habitant de Montpellier. Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 240 l. Bourget promet de bien et dûment s'acquitter de lad. charge, « et en icelle ce fere agréer à Messieurs les magistratz de la cour de M. le sénéchal et siège présidial, et envers icelle cautionner pour l'assurance des prisonniers, sy besoing est » (7 octobre). — Quittance de 9 l. faite par les consuls de Nimes à Mᵉ Antoine Colomb, « amouleur », pour le droit de trézain d'une maison vendue par led. Colomb (21 octobre). — Bail de la garde du terroir de Caveirac (2 novembre 1609). — Obligé fait par Jean Cordesse, de Saint Dionisy, à Françoise de Carles, dame de Caveirac, pour 100 l. (3 novembre). — Vente faite par M. Pierre Tournier, conseiller du Roi et contrôleur de son domaine en la sénéchaussée, à sire Samuel Fauchier, marchand apothicaire de Nimes, d'une vigne du quartier de *Las Comeres* (4 novembre). — Licence ou « affret » accordée par Claude André, de Manduel, comme sous-fermier du droit de l'équivalent pour la table de Marguerittes et lieux en dépendant, à Jacques Laurent, de Poulx, « de faire lotgis et assiette de beverie » à Poulx, « ensemble boucherie ». Le bail est d'un « trienne », pour le prix annuel de 3 l. (10 novembre). — Accord entre Mᵉ Jacques Marin, baile de l'archevêque d'Arles, et Jean Rouaret, de Calvisson (11 novembre). — Bail du four de Caveirac (15 novembre). — Vente faite par Esprit Portes, baile de

Redessan, procureur du baron de Calvisson, à deux marchands de Nimes, de « tout le rebondun du boys de Tourel, apartenant aud. seigneur baron près Roudillian, concistant led. rebondun en bruc, ginestre, mugine et le rebondun du bois bas des euzes que nosiers, propre ny bon pour faire d'agaches ». Le prix est de 3 s. 3 d. par charge de mulet. Portes sera tenu de faire couper et émonder le bois, « se réservant led. Portes, en ce qui concerne le bois aujine, de laisser de gettons et branches dud. bois ausine pour faire de nouveaux agaches tant et comme bon lui semblera, pour tant mieulx mettre en nature led. boys » (27 novembre). — Rémission de créance pour Me Honoré Guilhermin, receveur particulier des décimes du diocèse de Montpellier (3 décembre 1609). — Quittance pour Me Antoine Ménard, notaire d'Aiguesvives (18 décembre). — Quittance de 42 l. 10 s. faite par Me André Delavie, régent de la sixième classe au collège ès arts de Nimes, pour le dernier quartier de ses gages de l'année précédente (19 décembre). — Quittance de 400 l. t. faite par noble Jacques de Baudan, sieur de Vestric (25 décembre). — Lods fait par les consuls de Nimes aux hoirs de M. Paul de Bonnail, lieutenant de juge en la Cour des Conventions Royaux de Nimes, pour un mas et terre sis au quartier d'Espaute-Ribaud ou de Saint-Denis de Vendargues (30 décembre).

E. 575. (Registre.) — 852 feuillets, papier.

1610. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Testament de Vidal Couderc, habitant de Vauvert (8 janvier 1610). — Testament de Sibylle Caritat, veuve d'Adrien Turc, de Nimes (15 janvier). — Acapte fait par Anne de Barrière, femme du président de Rochemore, à Claude Daudé, de Nages (16 janvier). — Acapte fait par Mme de Rochemore à François Roux, de Nages (18 janvier). — Arrentement passé par damoiselle Tuphène de Calvet, veuve de Jean Cabiron, de Nimes, de ses pièces de terre situées sous le moulin des Carmes (24 janvier). — Lods fait par Mme de Rochemore à Jean Silhol, de Nages (28 janvier). — Acapte fait par Mme de Rochemore à Pierre Tourret, de Solorgues (1er février 1610). — Obligé de 50 l. fait à Antoine Couret, hôte de Nimes (4 février). — Apprentissage de Jacques Armand, de Nimes, chez Antoine Daudé, passementier de Nimes (10 février). — Vente faite par Me Paul Nicot, habitant de Nimes, comme procureur de M. Jean Nicot, conseiller et secrétaire du Roi, son frère, habitant à Paris (1), avec le consentement de sire Antoine Sannier, bourgeois de Nimes, mari de damoiselle Perrette de Nicot, à Me Daniel de Fagues, cardeur, d'un hermas « en Puech d'Autelin », contenant environ 3 éminades, pour le prix de 9 l. (1er mars 1610). — Accord où figure damoiselle Jeanne de Binet, femme de Me Antoine Braissy, procureur en parlement (3 mars). — Quittance de 75 l. faite par Me Hugues Leaute, régent en la première classe du collège de Nimes, à sire Jacques Granier, marchand de Nimes, receveur et payeur des deniers dud. collège, pour le dernier quartier de ses gages de l'année précédente (4 mars). — Quittance faite par Me Patricius Dunéus, professeur en philosophie au collège de Nimes, de 100 l., pour le dernier quartier de ses gages de l'année précédente (4 mars). — Quittance de 37 l. 10 s. faite par Me Antoine Dinoth, régent en la quatrième classe du collège de Nimes, pour le dernier quartier de ses gages de l'année précédente (5 mars). — Quittance de 50 l. faite par Me Paul Dupont, régent en troisième classe du collège de Nimes, pour le dernier quartier de ses gages de l'année précédente (11 mars). — Quittance de 100 l. faite par Me Alexandre Kincard, professeur en philosophie au collège de Nimes, pour ses gages du dernier quartier de l'année précédente (11 mars). — Quittance de 62 l. 10 s. faite par Me Chrestien Pistorius, régent en la seconde classe du collège de Nimes, pour ses gages du dernier quartier de l'année précédente (24 mars). — Quittance de 150 l. faite par Me Isaac Cheiron, principal au collège de Nimes, pour le dernier quartier de ses gages de l'année précédente (26 mars). — Arrentement passé par sire Guillaume de Cray, maître apothicaire de Nimes, à Pierre Issartes, cordonnier, d'une boutique de sa maison « qu'est la petitte boutique joignant la maison et boutique de sire Fauchier » (3 avril 1610). — Obligé de 600 l. pour M. Daniel de Calvière, juge criminel en la sénéchaussée, contre les consuls de Marsillargues (6 avril). — Quittance faite par Antoine Dupris, bourgeois de Nimes, à M. Philibert Bon, receveur particulier des tailles du diocèse de Nimes, de 49 l., provenant principalement d'un taxat obtenu par noble Tristan de Brueys, sieur de Saint-Chapte, contre le syndic du diocèse (16 avril). — Bail des tailles de Caveirac (26 avril). — Quittance faite par Me Jacques de Lageret, docteur et avocat de Nimes, à damoiselle Jeanne de Bourdin, veuve de noble François de Labaume (7 mai 1610). — Obligé de 1000 l. pour Me Daniel de Calvière contre les consuls de Nimes. Cette somme sera employée aux réparations des portes, ponts-levis et corps de garde de la ville (21 mai). — Vente faite par Barthélemy Castilhon, « hoste du lotgis où pent pour enseigne la *Roumane* », habitant de

(1) Ce sont les fils du célèbre érudit et diplomate qui importa le tabac en France, Jean Nicot.

Nimes, à damoiselle Isabeau de Baronsin, de Nimes, de « tout le femier qu'est de présent dans led lotgis, ensemble tout l'aultre femier qu'il faira en après dans les estableries dud. lotgis » jusqu'au 1er mai de l'année prochaine. Le prix est de 27 l. (24 mai). — Arrentement passé par Mme de Rochemore à Jean Clauzel, de Manduel, du mas de Beaulieu, sis au terroir de Coulouretz, près Marguerittes (6 juin 1610). — Procuration donnée par damoiselle Françoise de Carles, veuve de noble Pierre de Robert, dame de Caveirac, à Pierre de Robert, écuyer, de Nimes, pour recouvrer de messire Samuel d'Arpajon, baron de Brocquière, et de noble Bertrand de Paule, sieur de la Faurie, la somme de 600 l. (21 juin). — Donation faite par damoiselle Marie de Robert, veuve de Me Pierre Lansard, grènetier pour le Roi au grenier à sel de Nimes, à damoiselles Bernardine et Madeleine Lansard, ses filles, la première mariée au capitaine Antoine Teissier, de 300 l. chacune (22 juin). — Quittance faite par noble Gaspard de Bousquet, docteur en droits, de Bagnols, comme mari de damoiselle Anne de Cassagnes, à Me Jacques de Cassagnes, conseiller du Roi, trésorier et receveur ordinaire du Domaine en la sénéchaussée, son beau-père, de 2800 l. t., pour reste et entier paiement de la somme de 6000 l. que M. de Cassagnes, demoiselle Marie de Tuffan et damoiselle Léonarde de Baudan, père, mère et grand-mère de sa femme, lui avaient constituée en dot (23 juin). — Vente faite par damoiselle Marguerite de Lansard, fille de feu Me Pierre Lansard, grènetier au grenier à sel de Nimes, à son cousin Mathieu Lansard, de Nimes, d'un pré à présent réduit en terre, à elle advenu par le partage fait entre elle et ses sœurs, situé au quartier des Ayres-Vieilles (27 juin).— Vente faite par Marguerite de Lansard, à son beau-frère le capitaine Antoine Teissier, d'une partie de pré aux Ayres-Vieilles (27 juin). — Bail en paiement fait par Marguerite de Lansard à sa mère Marie de Robert (26 juin). — Vente faite par Marie de Robert à son gendre Antoine Teissier, d'une partie de pré aux Ayres-Vieilles (26 juin). — Mariage entre sire Pierre Rouqueirol, bourgeois de Nimes, et damoiselle Marguerite de Lansard (4 juillet 1610). — Arrentement fait par sire Jacques Rouqueirol à Catherine Ravel et à sa fille, d'« ung tablier..... à la place » de Nimes « et près celluy de damoiselle Marguerite Reyne, tenu en arrentemant par Thomas Arnassan, ... estant led. tablier tout sul, ne joignant point d'autre tablier et estant entorné de viols, avec toutes ses apartenances ». Le bail est de deux ans, pour le prix annuel de 16 l. t. (14 juillet). — Quittance de 1050 l. faite par Me Pierre Maltret, docteur et avocat, premier consul de Nimes et syndic du diocèse, à sire Mathieu Sigalon, marchand, troisième consul de Nimes. Cette somme a été empruntée par Sigalon, au nom du syndic, au receveur et procureur général de messire Anne de Lévis, duc de Ventadour, pair de France, lieutenant général pour le Roi en Languedoc, comte de Lavoulte, pour les affaires du diocèse (21 juillet). — Accord contenant quittance passé entre Me Vincent Sève, propriétaire des conciergerie et prisons de Nimes, habitant de Beaucaire, et Me Isaac Bourges, habitant de Montpellier. « S'estant vollu led. Bourges mettre en pocession led. jour 22e octobre, Pierre Plantier et Jean Ricoux, quy estoient en pocession d'icelles, s'y seroient opposés, ensemble Pierre Vidal, préthandant led. Plantier avoir arrantemant d'icelles quy duroict jusques au 15e de mars dernier passé, et lesd. Ricoux et Vidal, chescung d'eux une vante de fruictz à eux faicte par led. Me Sève. » Bouges s'est alors adressé à M. de Niquet, trésorier général de France, commissaire député par le Roi pour l'exécution des provisions obtenues par Sève desd. conciergerie et prisons. Il a fait appeler devant M. de Niquet lesd. Plantier, Ricoux et Vidal, s'est fait subroger par contrat au droit de Ricoux et s'est entendu avec les deux autres, qui, passé le 15 mars, ne devaient plus lui donner aucun trouble. Bouges et Me Pierre Causse, son associé, de Montpellier, n'ayant pu entrer en possession que le 3 mars, et après des procédures, réclamaient un dédommagement à Sève. Celui-ci, après s'être justifié par l'exposé d'un labyrinthe de chicane bien caractéristique des mœurs judiciaires du temps, consent à précompter à ses preneurs, sur la paie courante, 30 l. (29 juillet).— Quittance de 7 ls 10 s. faite par MMes Claude Tiers, Gaspard Aillaud et Jean Ricoux, sergents royaux de Nimes, à Me Jean Évesque, aussi sergent royal de Nimes, pour remboursement des frais par eux faits à la poursuite du procès que les sergents royaux de Nimes ont en la Chambre de l'Édit de Castres contre les huissiers du sénéchal et présidial de Nimes (3 août 1610). — Sous-arrentement passé par Jean Sigalon, teinturier de Nimes, et Me Guillaume Sabatier, orfèvre de Nimes, d'une boutique et arrière-boutique (10 août). — Accord entre les consuls de Nimes et noble Jean de Trois-Émines, au sujet du trézain d'une maison vendue par ce dernier rue de la Rosarié (14 août). — Vente de vaisselle vinaire faite par Antoine Auzillon, marchand de Saint-Hippolyte, à Abraham Guiraud, menuisier de Nimes. Il s'agit de 10 muids neufs en demi-vaisseaux, pour le prix de 80 l. (20 août). — Arrentement passé par Me Pierre Tournier, conseiller du Roi et contrôleur de son domaine en la sénéchaussée, d'une terre sise au-dessous du mas

de M. Guillaume Baudan et d'une olivette sise au chemin d'Avignon, « autrement Les Courrois ou Fleur de Lix » (22 août). — Nouvelle investiture faite par le président de Rochemore à Joachim d'Amalric, sieur de Durfort, habitant à Melgueil, d'un moulin à eau sis au terroir de Lansargue sur la rivière de Bérange (25 août). — Testament de Mᵉ Jean Breton, chapelier de Nimes (3 septembre 1610). — Obligé portant compte final pour sire Jean Mazeilet, bourgeois de Nimes, contre Barthélemy Castilhon, hôte de Nimes (17 septembre). — Arrentement fait par noble Jacques de Baudan, sieur de Vestric, de sa métairie de Beaucaire, appelée Petit Mas du Grès (19 septembre). — Accord entre noble Antoine de Montalieu, comme tuteur des enfants qu'il a eus de feu damoiselle Isabeau de Carles, et Françoise de Carles, dame de Caveirac (28 septembre). — Renouvellement de quittance de 150 l. fait par Antoine Dinoth, régent de quatrième au collège de Nimes, pour ses gages de 1607 (29 septembre). — Renouvellement de quittance de 600 l. fait par Isaac Cheilon, principal du collège de Nimes, pour ses gages de 1607 (1ᵉʳ octobre 1610). — Vente faite par M. Pons de Brignon, docteur en droits, sieur de Saint-Théodorit, « Sainct Adorite », d'une terre sise au terroir de Nimes, quartier de Camplanier (5 octobre). — Arrentement passé par le président de Rochemore à Mᵉ Pierre Unal, docteur et avocat, d'une maison, dite de Barrière, appartenant à Anne de Barrière, sa femme, et sise à Nimes, près le Temple, « avec le jardin, tinail et pilles estans dans icelle ». Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 175 l. (7 octobre). — Quittance de 25 l. faite par les consuls de Nimes à Mᵉ Bernard Thomas, ministre de la parole de Dieu en l'église de Clarensac, pour le trézain d'une maison vendue par led. ministre (8 octobre). — Arrentement passé par Mᵉ Timothée de Chillac, docteur en droits de Nimes, de ses terres de Caveirac, à la réserve de la maison (8 octobre). — Mariage entre Mᵉ Isaac Subgier, praticien de Nimes, natif de Robiac, et Françoise Duplan, de Nimes (13 octobre). — Quittance de 700 l. faite par Mᵉ Jean Fazandier, docteur et avocat, receveur et payeur du collège de Nimes, aux consuls de Nimes, somme empruntée par eux pour qu'il l'emploie au fait de sa charge (16 octobre). — Reconnaissance féodale faite par Alexandre Carrière aux consuls de Nimes, recteurs de l'hôpital, pour une maison de la « rue appellée de Caguensol » (18 octobre). — Déclaration portant obligation de 2100 l. faite à Mᵐᵉ de Rochemore par Mᵉ Jean Turc, grènetier pour le Roi au grenier à sel de Marsillargues, habitant de Calvisson, tant en son nom que de noble Antoine de Saurin, gouverneur pour le Roi de la ville de Sommière (19 octobre). — Procuration faite par Françoise de Carles, dame de Caveirac, à Jean de Vérot, écuyer, de Nimes, pour recouvrer de messire Samuel d'Arpajon, baron de Broquiers, et de noble Bertrand de Paule, seigneur de Lafaurie, la somme de 600 l. (25 octobre). — Quittance de 7 l. faite par les consuls de Nimes à Isaac Issoire, meunier de Nimes, pour le trézain d'une maison du faubourg Saint-Antoine qu'il a vendue (30 octobre). — Quittance de 78 l. faite au consuls de Nimes par sire Arnaud Guiran, bourgeois, receveur des deniers de la maison consulaire (30 octobre). — Arrentement passé par damoiselle Catherine d'Arlier, veuve de noble François de Barrière, seigneur de Nages, d'une vigne au terroir de Calvisson (31 octobre). — Bail de la garde du terroir de Caveirac (2 novembre 1610). — Testament de Jacques Valette, capitaine, habitant de Congénies (3 novembre). — Accord entre noble Antoine de Lageret et les consuls de Cabrières, au sujet de la levée des tailles en 1572, 1575, 1586 et 1591 (5 novembre). — Arrentement passé par le président de Rochemore de son domaine de Beauvoisin « abotissant le chasteau dud. lieu, dépandant du sixiesme de la maison du Villages tant seulement, et sans en ce comprendre les autres biens que led. sʳ président a aud. lieu,...... ensemble sa portion du chasteau et tous droits et debvoirs seigneuriaulx, que led. sʳ président s'est réservé. » Le bail est de 5 ans, moyennant la rente annuelle de 10 salmées de blé touzelle et 2 salmées de seigle (9 novembre). — Quittance de 7 l. 10 s. faite par damoiselle Jeanne de Clauzel, veuve de M. Paul de Bonnal, de Nimes, à Mᵉ Jean Dubois, pour paiement de la moitié des épices et rapports d'un procès (19 novembre). — Vente faite par damoiselle Jeanne de Chaulet, femme de Mᵉ François Rochier, docteur et avocat de Nimes, d'une « pièce contenant castanet et eauzière..... située ..... dans le terroir et taillable de... de Sainct Roman de Codières » (9 décembre 1610). — Obligé de 400 l. pour damoiselle Jeanne de Chaulet (10 décembre). — Quittance de 30 l. t. faite par Vincent Sève, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, propriétaire des prisons de l'Amourier à Nimes, à MMᵉˢ Pierre Causse et Isaac Bourges, geôliers desd. prisons, en déduction de la rente desd. prisons et du prix de la première année (13 décembre). — Obligé de 3000 l. fait par les syndics, consuls et diocésains du diocèse de Nimes, assemblés en corps d'assiette générale, à noble Jacques de Fons, habitant de Nimes (17 décembre). — Quittance de 45 l. faite par noble Jean Despeisses, sieur de Méjannes, à Mᵉ Philibert Bon, receveur particulier des tailles du diocèse (19 décembre). — Accord entre messire Charles d'Audibert, seigneur de

Lussan, et dame Marguerite d'Albert, mariés, lad. dame fille de feu messire Édouard d'Albert, seigneur de Saint-André, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur d'Aiguesmortes et commandant aux diocèses de Nimes et d'Uzès, d'une part, et Mᵉ Pierre Maltret, syndic du diocèse de Nimes, d'autre. Les Lussan invoquaient un arrêt de la cour des Aides, du 19 mars 1574, donné à la poursuite de feu dame Marguerite de Bourdic, mère et tutrice de Marguerite d'Albert, condamnant le syndic du diocèse, envers elle, à 1650 l., pour reste de 3600 l. dues au feu seigneur de Saint-André. « Lequel arrest n'auroit peu estre exécutté, à cause que lad. de Bourdic seroit descédée bientost après, délaissé lad. d'Albert, sad. filhe, en pupillarité, tellement que, à cause de son bas eage, et des guerres quy estoient lors du dexès de sad. mère, elle n'auroit peu faire exécutter led. arrest » (19 décembre). — Vente faite par M. Claude de Deydier, seigneur de Puechméjan, conseiller au présidial, d'un petit mas avec 15 éminades de terre joignant, sis au quartier de Grézan (29 décembre).

E. 576. (Registre.) — 922 feuillets, papier.

1611. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Obligé de 500 l. fait par noble Pierre de Favier, sieur de Fourniguet, habitant de Nimes, à Antoine Dupris, bourgeois de Nimes (3 janvier 1611). — Arrentement passé par noble Tristan de Brueys, sieur de Saint-Chapte, d'une terre située sur le chemin de Saint-Césaire au Vistre (3 janvier). — Quittance de 223 l. faite par noble Jacques de Baudan, sieur de Vestric, habitant de Nimes (4 janvier). — Obligé de 6420 l. fait par les consuls de Nimes à M. Honoré de Gévaudan, conseiller et avocat du Roi au sénéchal et présidial (5 janvier). — Achat par Anne de Barrière, femme du président de Rochemore, de deux terres de la dominicature du prieur de Marguerittes, sises au quartier des Vignaux, franches et nobles, sous l'albergue annuelle d'un demi quarteron de cire et droit de lods. Le vendeur les tenait d'un possesseur qui les avait acquises des commissaires députés par le Roi et subdélégués par les commissaires du pape « pour l'exécution de ce qui restoit des aliénations du bien temporel du clergé de ce royaulme, pour les sommes demandées au clergé du diocèze de Nismes, de reste des cottités d'icelles deubes par messire Anthoine Belon, grand archidiacre en l'esglize cathédrale de Nismes, comme prieur du prieuré dud. Marguerittes (7 janvier). — Achat par François Gontard, maître orfèvre de Nimes, d'une olivette au quartier de Mégaurie (7 janvier). — Accord où figure damoiselle Marie de Ribes, de Nimes (10 janvier) — Obligé de 600 l. pour Mᵉ François de Rozel, conseiller du Roi et lieutenant principal au sénéchal (11 janvier). — Obligé de 100 l. pour Mᵐᵉ de Rochemore contre David Pechagut, de Saint-Côme (25 janvier). — Lods fait par M. Jean Barnier, conseiller au présidial, à Mᵉ Antoine Ferrand, notaire de Nimes, pour une vigne au quartier de Fontdame (26 janvier). — Quittance faite par messire Jean Dupré, doyen de Tarascon, grand archidiacre d'Avignon, prieur de Frigolet et de Saint-Thomas de Laurade, à noble Pierre de Favier, sieur de Fourniguet, un des tenanciers du terroir de Frigolet et Fourques, dont il est seigneur direct, à raison des droits de lods, cens et arrérages à lui dus par lesd. tenanciers (28 janvier). — Apprentissage de Jean Guisar chez Guillaume Decray, maître apothicaire de Nimes. Il est présenté par son frère Jean Guisar, ministre en l'église réformée de Gabriac et de Sainte-Croix (2 février 1611). — Quittance de 100 l. faite par M. Pierre de Baumefort, sieur de Brissac, conseiller au présidial (3 février). — Obligé de 50 l. pour Pierre Mathieu, hôte de Nimes, contre Claude André, procureur en la baronnie de Manduel (14 février). — Arrentement passé par damoiselle Catherine d'Arlier, veuve de noble François de Barrière, seigneur de Nages, de son moulin à eau situé près de Calvisson et de Brizac, appelé Moulin de Foulhaquet, autrement de Coumistre, avec les terres en dépendant ; en outre, de son quart d'un autre moulin appelé de Parran, situé près de Calvisson, au-dessus « la fon de Floran, commun et indivis avec Ysac Fosse et autres ». Le bail est de 4 ans, pour la rente annuelle de 8 salmées de bon blé, « assavoir quatre thozelle et quatre bonne mescle » (1ᵉʳ mars 1611). — Apprentissage de Noé Davin, « pauvre enfant », présenté par les consuls de Nimes, chez Mᵉ Jean Guilhot, passementier de Nimes (1ᵉʳ mars). — Quittance de 100 l. faite par le président de Rochemore (4 mars). — Bail en arrentement de 40 chèvres fait par le président de Rochemore à Louis Bruguier, de Saint-Côme : « premièrement six chèvres d'ung an, trois chèvres de deux ans, une chèvre de trois ans, une chèvre de quatre ans, quatre chèvres de cinq ans, cinq chèvres de six ans, sept chèvres de sept ans, ung menon d'ung an, deux menons de deux ans, huict menons de trois ans et deux menons de quatre ans. » Le bail est de 5 ans, pour le prix annuel de 12 l. (4 mars). — Quittance de 10 l. faite par les consuls de Nimes à Antoine Tourniaire, cadissier de Nimes, pour le droit de trézain du prix d'une maison par lui acquise rue des Cardinaux (6 mars). — Reconnaissance féodale faite par Jacques Chauzit, marchand drapier de Nimes, à M. Jean Barnier, conseiller au présidial, pour une vigne du quartier de Fontdame (9 mars). — Obligé de 100 l. pour

Mme de Rochemore contre Jean Driliole, de Saint-Côme (14 mars). — Quittance de 120 l. faite par noble Jean de Calvière, sieur de Manouguier, habitant de Nimes, à messire Hilaire Croze, chanoine de l'église collégiale de Beaucaire, suivant condamnation du présidial prononcée contre le chanoine (14 mars). — Obligé de 60 l. pour noble Jean de Calvière contre Me Pierre Penet, receveur pour le Roi au bureau de la foraine de Beaucaire (14 mars). — Bail des tailles de Caveirac (14 mars). — Rémission de la levée des tailles de Bernis (15 mars). — Rémission de la levée des tailles d'Aubais (15 mars). — Bail à lever les restes des tailles de Bernis et d'Aubord (15 mars). — Quittance faite par le président de Rochemore à Me Jean Badel, praticien de Nimes, qui de son mandement a levé sur les habitants de Nages et de Solorgues les censives et arrérages dus à lui et à sa femme (17 mars). — Obligé de 300 l. pour Me Pierre Unal, docteur et avocat de Nimes, contre noble Denis de Brueys, sieur de La Calmette et de Bourdic (18 mars). — Cession et rémission faites à Jacques de Lageret, docteur et avocat, par Pierre de Malmont, écuyer, de Nimes (21 mars). — Reconnaissance féodale faite à Me Jean Barnier, conseiller au présidial, à l'occasion d'une terre sise au terroir de Nimes, au chemin d'Arles, tendant à Saint-Guilhem de Vignoles (7 avril 1611). — Obligé de 650 l. fait par Me Paul de Méjanes, docteur en droit et lieutenant de prévôt, à Me Jérémie Rainaud, conseiller au présidial (15 avril). — Accord entre Me Paul de Méjanes, docteur et avocat, et damoiselle Catherine de Girard, mariés, de Nimes, d'une part, et damoiselle Judith de Malbois, veuve de Pierre Girard, de Nimes, d'autre (18 avril). — Quittance de 80 l. faite par sire David Guiraud, maître apothicaire de Nimes, à sire Jean Laurent, maître apothicaire d'Aiguesmortes (20 avril). — Association entre Pierre Gilly, greffier de Nimes, et deux autres praticiens de Nimes, pour la levée des tailles (20 avril). — Testament de Guisette Cabiron, veuve de Louis Bourrid, de Nimes (27 avril). — Testament de Jeanne Armand, femme de Jean Sauze, de Nimes (1er mai 1611). — Quittance de 21 l faite par Jean Bilanges, capitaine, de Nimes, à Pierre Gilles, collecteur des tailles, pour reste de ses gages de capitaine de quartier en 1608 (5 mai). — Quittance de 304 l. 9 s. faite par Jean Bourguet, de Nimes, à Pierre Gilles ou Gilly, collecteur, pour paiement des fournitures de l'entretien des pauvres en 1607, année du consulat dud. Bourguet, ensemble des gages « du médecin, cirurgien, hospitallier, servicial et autres, suivant le compte qu'en auroit esté arresté ». Séance tenante, Bourguet paye à Antoine Chevalier, hospitalier, 40 l. pour ses gages de 1607; à Me Pierre Fermillion, chirurgien, 25 l.; à Marguerite Périer, 10 l.; à Me Pierre Breton, 39 l., pour 79 cuites de pain bis des pauvres de l'hôpital; à Pierre Farelle, 12 l., « pour besongne trevail de son estat qu'il auroit faict lad. année pour le service et usaige dud. hospitail »; à Me Jacques Ribot, broquier, 5 l.; à Isaac Pompar, valet de l'hôpital, 33 l. de gages; à Me Christol Gazanhes, boulanger, 48 l. 18 s. pour le pain blanc; à Pierre Philip, serrurier, 15 l. 10 s.; à damoiselle Esther de Barrière, veuve de M. le lieutenant d'Albenas, comme procuratrice de M. Louis Costang, docteur en médecine, 25 l., « pour paiement des gaiges de médecin de feu Me Costang, père dud. Loys, d'avoir servy les pauvres dud. hospitail lad. année » (6 mai). — Quittance de 48 l. faite par Me Pierre Colomb, l'un des portiers de Nimes, à Me Pierre Gilly, collecteur, représenté par son associé Me François Fenouillet, pour 6 mois de ses gages de portier de l'année courante (7 mai). — Donation à cause de mort faite par damoiselle Jeanne de Cassagnes, veuve de Me David de La Rouvière, docteur et avocat, de Nimes, procédant avec l'autorisation de Me Jacques Cassagnes, son père, trésorier en la sénéchaussée. Elle élit « la sépulture de son corps en la relligion chrestienne refformée » (7 mai). — Testament de Pierre Servière, de Caveirac (9 mai). — Quittance faite par Marie Mazanoigue ou Masmoigue, veuve de Jean Laurent, de Milhau, de 27 l. à elle dues par les consuls, « de reste de la nourriture d'ung enfant bastard qu'elle auroit nourry au laict du mandement desd. sieurs consulz et pour neuf mois, » en 1608 et 1609 (10 mai). — Mariage entre Nicolas de Bargeton, fils de feu sire Honnorat de Bargeton, marchand d'Uzès, habitant de Nimes, et Isabelle Fournier, de Nimes (13 mai). — Obligé de 990 l. fait par noble Henri d'Ardouin, sieur de La Calmette, premier consul de Nimes et syndic du diocèse, à damoiselles Mondette et Marguerite de Bargeton, sœurs, dames d'Arpaillargues, qui signent : « de Paliargues » (13 mai). — Quitance de 74 l. 10 s. faite par Guillaume Dubois, « pour reste de ses gaiges de fere la guette à la tour de l'orloge » en 1608 (14 mai). — Achat pour Jean Daniel, hôte de Nimes (17 mai). — Obligé de 600 l. pour damoiselle Pierre de Labaume, veuve de M. Louis Derrolin, conseiller au présidial, contre Pierre de Favier, écuyer, sieur de Fourniguet, habitant de Nimes (21 mai). — Nouvelle investiture faite par les consuls de Nimes à David Guiraud, apothicaire, et consort, pour une maison située « près le coing de Malestrene, ce confrontant du levant avec la Trézorerye » (21 mai). — Quittance de 45 l. faite par Me Jean Trolhon, chanoine en la cathédrale, cha-

pelain de la Charaude, pour paiement de la pension que les consuls de Nimes, comme recteurs « de l'Hospital Dieu », sont tenus de lui payer annuellement. Il s'agit du paiement de 1609 (25 mai). — Quittance de 36 l. faite par le capitaine Jacques Privat, de Nimes, pour le paiement de ses gages de capitaine de quartier de l'année 1608, «en laquelle il feust employé par messieurs les consuls pour la conduite des guetz et patrulhe » (27 mai). — Accord entre Pierre Vignau, boulanger de Nimes, demandeur en réparation d'injures, et Antoine Couret, hôte, et sa femme Suzanne Gazanhe (31 mai). — Quittance de 250 l. faite par Mathieu Ravanel, apothicaire de Nimes, « somme à laquelle se montent les drogues et médicamens par led. Ravanel fournis l'année dernière 1610, de mandement de MM. les consuls, pour les pauvres malades de l'hospital.... et autres nécessiteux » (3 juin 1611). — Mariage entre Barthélemy Coste, charpentier de Nimes, et Marguerite Archinard (17 juin). — Quittance de 2219 l. faite par M. Louis de Montcalm, seigneur de Candiac, conseiller au présidial, pour lui et son père noble Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Urban, aux consuls de Nimes (4 juillet 1611). — Quittance de 2219 l. faite par M. Jacques d'Autheville, conseiller du Roi, maître ordinaire en la chambre des comptes de Languedoc, à M. Louis de Montcalm, sieur de Candiac, conseiller au présidial de Nimes (4 juillet). — Quittance de 300 l. faite par nobles Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire, Jacques de Baudan, seigneur de Vestric, et Me Jean Chalas, docteur en droits, habitants de Nimes, pour eux et pour Pons de Brinhon, sieur de Saint-Théodorit, damoiselle Esther de Barrière, veuve de feu Paul d'Albenas, lieutenant de viguier à Nimes, damoiselle de Clauzel, veuve de M. Paul de Bonnal, lieutenant de juge ordinaire à Nimes; Étienne de Monteils et Charles Faucon, docteurs et avocats de Nimes; à Pierre Gilles, exacteur des tailles de Nimes; somme représentant les frais et dépens par eux fournis à la poursuite de divers procès (8 juillet). — Arrentement passé par Pierre Dufour, teinturier de Nimes, à noble Jacques de Pondrins, seigneur de Florencourt, habitant de Nimes, d'une maison de la rue de la Ferrage. Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 50 l. (29 juillet). — Quittance de 40 l. faite par Antoine Chevalier pour ses gages d'hospitalier de l'année 1608 (8 août 1611). — Quittance de 266 l. faite par damoiselle Anne de Boileau, veuve de noble Daniel Arnaud, sieur de Lacassagne, aux consuls de Nimes (11 août). — Échange où figure Me Melihiol de Saint-Roman, docteur et avocat de Nimes (11 août). — Accord entre M. Théodore Thérond, ministre de la parole de Dieu en l'église d'Aiguesmortes, demandeur, et les consuls de Langlade, Boissières et Saint-Dionizy, défendeurs (16 août). — Arrentement passé par Françoise de Carles, dame de Caveirac, de son domaine de Caveirac, à mi-fruits (20 août). — Accord entre M. Théodore Thérond, ministre de la parole de Dieu, tuteur des hoirs de M. Jean Thérond, aussi ministre quand vivait, son frère, et les consuls de Boissières, Saint-Dionisy et Langlade, qui avaient été condamnés « à l'entretènement de la veuve et pupilles durant l'année de la viduité, avec despens (23 août). — Apprentissage d'Isaac Thérond chez sire Jean Maumédjan, marchand de Nimes, pour y apprendre « l'estat de marchant toillier et d'autres marchandises » (28 août). — Mariage entre Jacques de Granon, viguier en la baronnie de Manduel, habitant de Nimes, et damoiselle Mondette de Maltret, fille de M. Pierre Maltret, docteur et avocat de Nimes (29 août). — Quittance de 330 l. provenant des fruits du prieuré de Boucoiran, dont le prieur, M. Abel Fainole, débiteur envers les hoirs de Jean Roussière, avait été saisi faute de paiement (30 août). — Quittance faite par M. Céphas d'Albenas, trésorier du Domaine, et consort, de 19 l. en paiement de ce qu'ils ont fourni, sur l'ordre des consuls, pour la réparation de la porte de la Bouquerie (30 août). — Quittance de 20 l. faite par Me Louis Greffe, contrôleur des pauvres de l'hôpital de Nimes, pour ses gages de contrôleur de 1610 (3 septembre 1611). — Testament de Louis Barjon, de Vauvert (13 septembre). — Quittance de 1000 l. faite par Claude Deydier, sieur de Puechméjan, conseiller au présidial, à Jacques Boisson, marchand de Nimes, « pour le prix d'ung petit mas et de quinze émynades terre » (16 septembre). — Testament de Claude Barjon, de Vauvert (20 septembre). — Vente faite par Alexandre Lieuron, habitant de Saint-Césaire, à Pierre de Robert, écuyer, de Nimes, du devois de la Pinède à Saint-Laurent-d'Aigouze, indivis avec le chapitre d'Aiguesmortes, confrontant du levant le devois du grand prieur de Saint-Gilles, du couchant, vent droit et midi, les patus et paluns de l'abbé de Psamodi. Le prix est de 640 l. (23 septembre). — Accord entre Me Daniel Guillot et Vidal Richard, au sujet de « leurs maisons joignantes,..... quartier de St-Estienne dau Capduel, près la Maison Carrée » (26 septembre). — Quittance de 1000 l. faite par son gendre Jacques Granon, à M. Denis de Maltret, docteur et avocat en la Chambre de l'Édit de Castres (26 septembre). — Rémission de créance faite par Me Abel Moynier, docteur et avocat de Nimes, à M. Pierre Tournier, conseiller du Roi et contrôleur de son domaine en la sénéchaussée (30 septembre). — Testament de Jean Daniel, hôte du logis « où

pent pour enseigne l'*Arbaleste*, à Nimes. L'acte est passé « en une chambre d'hault, près le lict où il gizoict mallade, en laquelle maison il faict son habitation » (30 septembre) — Vente faite par Jacques Galfie, boucher de Montpellier, fermier de la boucherie de Nimes, à Antoine Laurent, boucher de Nimes, de « tous et chescungz des fréchans des bœufs, vaches, moutons, fèdes, menons et chèvres » vendus dans l'année, « pour le prix, sçavoir celluy des bœufz ou vaches, concistans led. frechan en la teste, piedz, fèches, eaux, tripes et meauces et lengau, rézervé toutesfois les langues, pour appartenir aux hoirs du sieur de Labaume, de 40 s. pour chescung freschan de chescung bœufz et vache du prix de 3 quintalz pour le moingz ; et le freschan des moutons, fèdes, menons et chèvres, et de chescune d'icelles, concistans en la teste, foyes, buscles et leaux, pour le prix de 4 s. 6 d. de chescun freschan. Et en outre sera tenu led. Laurens payer et bailher pour les povres de l'hospital une teste de mouton chescung jour..... » (6 octobre 1611). — Prix-fait d'un escalier passé par Rougier Maruéjols, marchand cordier de Nimes (7 octobre). — Ratification d'un arrentement passé par Mᵉ Timothée Chillac, docteur et avocat de Nimes, à un jardinier de Bellegarde (14 octobre). — Quittance de 173 l. faite par sire Barthélemy Caffard, marchand de Nimes, receveur des deniers des pauvres de l'église réformée, à François Fenolhet, associé de Pierre Gilly dans la levée des tailles de Nimes pour le livre du quartier de Corcomaire, en paiement de la pension servie par la ville au syndic des pauvres de lad. église, de 86 l. 10 s. par an. Il s'agit des paies de 1608 et 1609 (14 octobre). — Bail de bétail fait par Tristan Galafrès, de Saint-Chapte, à Guilhem Bérard, d'Aubarne. Il s'agit de 40 bêtes à laine, « sçavoir, dix bestes moitié mascles et moitié femelles, de l'eage de deux ans, plus unze bestes d'ung an, sçavoir six mascles et cinq femelles, plus la quantité de dix-neuf bestes, sçavoir dix mascles de quatre ans et neuf femelles de cinq ans,...... pour les tenir à la den » pendant 4 ans (16 octobre). — Quitance de 300 l. faite par Antoine Tourniaire, cadissier de Nimes, à Antoine Barbier, tailleur de Nimes, pour reste et entier paiement des 350 l. représentant le prix d'une maison vendue par Tourniaire à Barbier, et que Tourniaire avait acquise de noble Jacques de Baudan, seigneur de Vestric (23 octobre). — Apprentissage de Louis Arnac, de Manduel, chez Pierre Isnard, marchand drapier de Nimes (2 novembre 1611). — Mariage entre M. François Gally, docteur et avocat de Nimes, et damoiselle Jeanne de Sarran, fille de feu Mᵉ Étienne de Sarran, sieur de Gaujac (4 novembre). — Quittance de 672 l. faite par Aune de Barrière, femme du président de Rochemore, aux consuls de Nimes, « pour les apports ou rente » de 7833 l. de principal pendant 13 mois, dont l'imposition a été omise en 1603 (5 novembre). — Bail du four de Caveirac (7 novembre). — Vente faite par Mᵉ Pierre de Langlade, chapelier de Nimes, à Françoise de Carles, dame de Caveirac, d'une parran sise à Caveirac, au lieu dit : *Lous Corses* (8 novembre). — Obligation de 1200 l. faite par Pierre Penarier, bourgeois, d'Arbousses, paroisse de Saint-Jean de Gardonnenque, à damoiselle Claude de Barrière, dame de Montvaillant, habitant Nimes, avec la caution de noble Jean de Laroche, seigneur d'Ombres. Pierre Tourtoulon, ministre en l'église de Nages, signe comme témoin (11 novembre). — Procuration donnée par Françoise de Carles, dame de Caveirac, à Jean de Vérot, écuyer, de Nimes, pour recouvrer de messire Samuel d'Arpajon, baron de Broquiers, et de noble Bertrand de Paule, seigneur de la Faurie, 600 l. (20 novembre). — Quittance de 25 l. faite par M. Tanequin Guillaumet, chirurgien de Nimes, « pour ses gaiges d'avoir servy de son estast de chirurgien aux pouvres de l'hospital » en 1610 (24 novembre). — Mariage entre les lépreux François Moustalon, du diocèse de Béziers, et Françoise Mourrud, de Pignan, « lesquelz sachans avoir esté, par la volonté de Dieu, vizittés de maladie de lèpre, et, à raison d'icelle, s'estre séparés de la compagnie des saincts *(sic)*, et retirés dans les maladières » de Nimes, « et dézirans vivre de hors en advant ensemble, ont promis, etc. » (28 novembre). — Arrentement passé par damoiselle Suzanne de Montgros, dame de « Sainct-Benoît » ou Saint-Bénézet, de son domaine de Bouillargues (4 décembre 1611). — Lods fait par Claude de Maltret à Pierre Baud, meunier de Nimes, de la moitié d'une maison sise au faubourg des Prêcheurs. Le 24 septembre 1592, damoiselle Suzanne de Rovérié, dame de Cabrières, fille de feu Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières, avait remis à Mᵉ Pierre Maltret, docteur et avocat, toutes ses directes et censives de Nimes (12 décembre). — Lods fait par M. Claude de Maltret, écuyer, de Nimes, à Jacques Bardon, de Nimes (18 décembre). — Quittance de 133 l. faite à M. Céphas d'Albenas, conseiller du Roi et ci-devant trésorier du Domaine en la sénéchaussée (30 décembre).

E. 577. (Registre.) — 761 feuillets, papier.

1612. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Rémission de créance faite par Élie Graverol, habitant de Nimes, à Étienne Babois,

marchand de Nimes (5 janvier 1612. — Accord où figurent les consuls de Caveirac, contenant achat pour Laurent Féménery, de Caveirac. Pierre Desmazes, maître d'école de Caveirac, signe comme témoin (8 janvier). — Quittance de 322 l. faite par M. Pierre d'Enguaran, écuyer, de Nimes, comme procureur de Me Jean d'Enguaran, garde pour le Roi des Salins de Peccais, à Barthélemy Sauvage, collecteur des tailles, payant pour les consuls de Nimes, en représentation des intérêts ou apports de 2577 l. empruntées par lesd. consuls (16 janvier). — Bail de bétail fait par Françoise de Carles, dame de Caveirac (19 janvier). — Quittance de 133 l. faite par damoiselle Jeanne de Chaulet, femme de M. François Rochier, docteur et avocat de Nimes (22 janvier). — Achat par Pierre Mathieu, hôte de Nimes, d'une terre et vigne au quartier « d'Escalvous *sive* Ventabren » (25 janvier). — Bail des tailles de Caveirac (16 février 1612). — Nouvelle investiture faite par les consuls de Nimes, comme recteurs de l'hôpital, à Pierre Ginhoux et consort, d'une terre et olivette du quartier de Peyre[1] (21 février). — Mariage entre Me Antoine Portefaix, greffier de Nimes, et Marie Poujol, de Nimes (1er mars 1612). — Donation entre vifs pour Antoine Brun, « escolier en téalogie », fils d'un marchand de Sommière (3 mars). — Rémission de décret pour Me Pierre Graveyrol, praticien de Nimes (6 mars). — Obligé de 1500 l. pour damoiselle Jeanne de Bonnail contre les consuls de Nimes (6 mars). – Obligé de 1500 l. pour damoiselle Marie de Deyron, veuve de sire Pierre Richard, de Nimes, contre les consuls de Nimes (11 mars). — Quittance de 2760 l. faite par Honoré de Gévaudan, conseiller et avocat du Roi au présidial, aux consuls de Nimes, en déduction d'une obligation de 6420 l. (14 mars). — Testament de Marie Bouzanquet, de Caveirac (17 mars). — Quittance de 25 l. faite par Pierre Vernet, portier du collège de Nimes, pour ses gages de 1611 (19 mars). — Quittance de 135 l. faite par Me David Ancet, régent de sixième au collège, en déduction de ses gages de 1611 (19 mars). — Quittance de 155 l. faite par Me Marc Antoine de Laclaustière, régent de cinquième au collège, pour entier paiement de ses gages de 1611 (19 mars). — Quittance de 175 l. faite par Me Chrestien Pistorius, régent de seconde au collège, en déduction de ses gages de 1611 (19 mars). — Quittance de 500 l. faite par sire Antoine Dupris, receveur et payeur des deniers du collège, à Me Jean Chalas, docteur en droits, premier consul, « pour employer au paiement des professeurs et régens, pour les restes et en déduction de ce quy leur peult estre deub de leurs gaiges de l'année dernière (19 mars). — Quittance faite par damoiselle Jeanne de Bourdic, veuve de noble François de Labaume (20 mars). — Continuation d'arrentement faite par damoiselle Catherine d'Arlier, veuve de noble François de Barrière, sieur de Nages. Il s'agit de ses biens de Vestric et Uchau, et de son pré de Candiac (20 mars). — Quittance de 285 l. faite par noble Pierre de Favier, sieur de Vestric (27 mars). — Vente faite par le président de Rochemore et sa femme, à un boulanger de Calvisson, de 50 salmées de blé touzelle, engrangées dans leurs greniers de Saint-Côme, au prix de 17 l. la salmée, mesure de Nimes (27 mars). — Quittance de 150 l. faite par sire Paul Icard, apothicaire de Nimes, pour les drogues et médicaments fournis aux pauvres de l'hôpital et autres nécessiteux en 1609 (4 avril 1612). — Quittance de 31 l. faite à Antoine Couret, hôte de Nimes, pour construction d'une « capitelle à pierre essuitte et couverte de lauzes, en une vigne plantier » à la combe de *Las.....* (4 avril). — Sous-arrentement fait par Nicolas Crozet et consorts, à un habitant de Rodilhan, du « moulin à eau situé au lieu de Roudilhan, apartenant à l'hospital » de Nimes, « avec deux petitz cantons de terre dépendans dud. moulin, joignant l'escluse d'icelluy du costé du levant ». Le bail est de 4 ans, moyennant la rente de 8 salmées de blé mouturé (15 avril). — Mariage entre sire Jean Boutille, passementier de Nimes, et Marguerite Farel (16 avril). — Transaction entre Louis Brun, de Caveirac, et Antoine Portefaix, de Nimes, au sujet d'un « moulin à huile tout ruyné, deux petitz jardins y joignans, confrontant led. moulin du levant ung desd. jardins, avec un crus *sive* puis, du couchant et vent droict lesd. jardins, et du marin le cazal appellé *Salle du recteur* et les autres cazalz du devant led. moulin ; plus une terre appellée *La Sentinière.....* et quatre hermas », le tout dépendant de la rectorie de Langlade. Me Jacques Cavalézy, prêtre et recteur de Langlade, suivant la permission de messire Pierre de Valernod, évêque de Nimes, avait mis à l'encan ces immeubles, qui avaient été adjugés à Louis Brun. Celuici, pour éviter procès, transfère lesd. immeubles à Antoine Portefaix moyennant 343 l. (17 avril). — Vente faite par le capitaine Jean Michelin, de Nimes (20 avril). — Quittance de 400 l. faite par Antoine Dupris, receveur et payeur des deniers du collège, au premier consul de Nimes Jean Chalas, pour les employer au paiement des professeurs et régents dud. collège (25 avril). — Quittance de 150 l. faite par Me Jacques Cassagnes, trésorier du domaine royal en la sénéchaussée, en paiement des « fraiz du linge et autres meubles qu'il auroit fournis dans la maison de la Trézorerie aux passages des grandz seigneurs passans en ceste ville et

lotgés dans lad. Trézorerie ez années mil VI^c sept, mil VI^c huict et M.VI^c neuf » (26 avril). — Quittance de 100 l. faite par le même pour les frais « du linge et autres meubles » qu'il a fournis à la Trésorerie à l'occasion du séjour que les grands seigneurs y ont fait en 1610 et 1611 (26 avril). — Quittance de 30 l. faite par David Ancet, régent de sixième au collège, pour complément des 165 l. de ses gages de 1611 (27 avril). — Bail des tailles de Manduel (27 avril). — Quittance de 50 l. faite par Paul Dupont, régent de troisième au collège de Nimes (27 avril). — Quittance de 37 l. 10 s. faite par Antoine Dinoth, régent au collège (28 avril). — Quittance de 75 l. faite par Chrestien Pistorius, régent de seconde au collège (6 mai 1612). — Transaction entre Me Jacques de Lageret, docteur et avocat de Nimes, et François Nicolas, de Cabrières (8 mai). — Rémission de créance pour damoiselle Françoise de Fabrique, femme de Me Paul Nicolas, docteur et avocat de Nimes (12 mai). — Testament d'Isaac Bouzanquet, de Caveirac (16 mai). — Quittance de 9 l. 12 s. faite par Bathélemy Castilhon, hôte de Nimes, pour « la despence d'une meule..... poil castan entre ses mains séquestrée ... en vertu des lettres de clameur de M^r le juge des Conventions » (19 mai). — Délivrance des livres des tailles de Caveirac à Charles Audemar, praticien de Langlade (25 mai). — Quittance de 93 l. faite par noble Guillaume de Calvière, baron de Boucoiran, pour l'intérêt de 1500 l. prêtées à la ville de Nimes (29 mai). — Quittance de 15 l. faite par noble Pierre de Maurice, écuyer, pour lui et sire Antoine Bonfa, en paiement de leurs gages « comme députtés de la part de Messieurs les catholiques, avec autres deux députtés, pour avoir impugné et contredit à l'estat des fraiz ordinaires et extraordinaires imposés » en 1611 (30 mai). — Testament de Me Jacques Malbec, tailleur, de Rivières au diocèse d'Uzès (31 mai). — Testament d'Étienne Villamur, femme de Mathieu Sigalon, marchand de Nimes (3 juin 1612). — Quittance de 22 l. 10 s. faite par sire César Luquet, marchand libraire de Nimes, « pour la fazon et papier des quatre livres des tailhes et du libvre long » de 1607, « plus pour autres quatre libvres et libvre long » de 1608, etc. (8 juin). — Quittance de 7 l. 10 s. faite par le libraire César Luquet pour « les quatre libvres et le libvre lon de l'impozition des tailles et deniers roiaulx » en 1611 (8 juin). — Achat pour Françoise de Carles, dame de Caveirac, « d'une petite parran » sise aux Crozes (11 juin). — Testament de Jean Razoux, cardeur de Caveirac (15 juin). — Quittance de 300 l. faite par Patrice Dunéus, professeur de philosophie au collège de Nimes, pour trois quartiers de ses gages (1er juillet 1612). — Quittance de 250 l. faite par Hugues Leaute, premier régent au collège de Nimes (1er juillet). — Quittance d'Alexandre Kincaid, professeur de philosophie au collège de Nimes, pour 300 l. (1er juillet). — Quittance de Paul Dupont, régent au collège. Il s'agit de 12 l. « pour icelle somme employer et distribuer aux escolliers pour les promotions, et ainsin qu'auroict esté faict » par les consuls en 1611 (1er juillet). — Reconnaissance féodale faite par Claude Bouet, ménager de Nimes, à illustre et révérend M^e frère Pierre d'Esparbès de Lussan, grand prieur de Saint-Gilles, conseiller du Roi en son Conseil d'État et en son Conseil Privé, représenté par Me Étienne Capdur, son viguier de Générac, pour une olivette du quartier de Mégaurie (3 juillet). — Achat fait par Me Pierre Tournier, conseiller du Roi et contrôleur de son domaine à Nimes, d'une vigne du quartier de La Combe de la Lune (4 juillet). — Arrentement passé par le président de Rochemore, pour lui et pour sa femme, du moulin de Carrière, situé sur le Vidourle, « seigneurie et juridiction de la tour d'icelluy et dépendences....., ensemble la candinière, estable près led. moulin et les droictz seigneuriaulx et la juridiction de lad. tour de Carrière, qu'est à quatre-cens pas aux entours et environs dud. moulin ». Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 618 l. (12 juillet). — Prix-fait passé par le président de Rochemore et sire Jean Margarot, de Cinsens, pour la réparation de l'écluse et du moulin de Carrière, « que consiste, entre autres choses, à fermer avec pierre bonne et cappable tous les troux, bresches et ouvertures, de long en long lad. escluze, despuis la tour dud. molin jusques au rivage du costé de Villetelle » (12 juillet). — Obligé de 6 salmées et d'une demi-émine de seigle, et de 6 salmées d'avoine, au prix de 9 l. la salmée, soit 100 l. 10 s., pour damoiselle Louise d'Albenas, de Nimes, veuve de M. Brueys, viguier de Saint-Chapto (13 juillet). — Arrentement fait par damoiselle Jeanne de Bourdin, veuve de noble François de Labaume, de Nimes, à Me Louis Allard, docteur en médecine de Nimes, de huit pièces de sa maison. Le bail est de 2 ans, pour le prix annuel de 80 l. (16 juillet). — Obligé de 1080 l. pour dame Gaspare de Belvezet et d'Aubais contre les consuls de Nimes. Cette somme sera employée « à la poursuitte et deffence du lotgis appellé de *La Cauquille*, appartenant à l'hospitail ...., et liquidation des afferes dud. lotgis (17 juillet). — Quittance de 555 l. faite par Me Isaac Barre, notaire de Nimes, à M. Nicolas de Boileau, sieur de Sainte-Croix, docteur et avocat de Nimes (15 août 1612). — Arrentement fait par noble Jean de Lageret, sieur de Caissargues, du pigeonnier de sa tour de Caissargues, à sire Jean Cayron, marchand, « à condition que led. Queiron sera tenu

de bien et deuement entrettenir led. pigeonnier en bon père de familhe, et fere en sorte que icelluy ou les pigeons dud. pigeonnier ne puissent estre mangés ny gastés par les ratz..... La fiente que se fera..... aud. pigeonnier se partagera par moitié » (16 août). — Testament de Marcelin David, marchand de Nimes (20 août). — Testament de Jean Rolland, marchand de Nimes (22 août). — Quittance de 150 l. faite par Marc Antoine de Laclaustrière, régent de cinquième au collège de Nimes, pour ses gages de 1610 (23 août). — Quittance de 250 l. faite par Chrestien Pistorius, régent de seconde au collège (23 août). — Quittance de 170 l. faite par David Ancet, régent de sixième (23 août). — Quittance de 100 l. faite par Pierre Vernet, portier du collège (24 août). — Quittance de 300 l. faite par Alexandre Kincaid, professeur de philosophie au collège (21 août). — Quittance de 225 l. faite par Hugues Leaute, premier régent du collège (24 août). — Quittance de 300 l. faite par Patrice Dunéus, professeur de philosophie au collège (24 août). — Quittance de 300 l. faite par Isaac Cheiron, principal du collège (24 août). — Quittance de 150 l. faite par Me Isaac Cheiron, docteur en droits, principal du collège (29 août). — Quittance de 749 l. faite par Antoine Fauquier, bourgeois de Nimes, fermier de l'équivalent du diocèse « le trienne dernier », à Me Philippe Bonneterre, de Montpellier, l'un des associés de la ferme de la boucherie de Nimes en l'année qui a pris fin le 31 août dernier. Cette somme représente le droit d'équivalent « pour toutes les chairs que lesd. Boneterre » et consorts « ont vendues.... durant le dernier quartier de leur afferme » (4 septembre 1612). — Accord où figure damoiselle Françoise de Vabres, veuve de noble Jean de Folaquier, seigneur de La Calmette (9 septembre). — Rémission faite par frère Antoine Bertrand, religieux de l'abbaye de Saint-Ruf de Valence, à Jean Arnac, de Manduel, du « petit disme » du bénéfice de Manduel, sousarrenté aud. frère Bertrand par Arnaud Guiran, bourgeois de Nimes (21 septembre). — Apprentissage d'Arnaud Azan, de Saint-Gervasy, chez Jacques Gaussen, de Nimes, pour y apprendre l'état « de fustier et charpentier » (21 septembre). — Procuration donnée par François Moustalon, majoral des maladières de Nimes, en présence du premier consul de Nimes, administrateur, avec ses collègues, des pauvres de lad. maladière, à Me Mathieu Fausilhon, notaire de Vendémian, pour poursuivre la liquidation et le recouvrement, au profit desd. maladières, des biens ayant appartenu à feu Jean Durant, majoral desd. maladières (29 septembre). — Bail en paiement fait par damoiselle Anne de Boileau, veuve de noble Daniel Arnaud, sieur de Lacassagne (30 septembre). — Transaction où figure noble Pierre de Maurice, écuyer, de Nimes (10 octobre 1612). — Bail du four de Caveirac (5 novembre 1612). — Vente faite par damoiselle Françoise de Martin, veuve de Jacques de Finor, écuyer, de Nimes (18 novembre). — Reconnaissance féodale faite par Louis Mallian, de Rodilhan, aux consuls de Nimes, recteurs de l'hôpital, pour « une pallière » sise à Rodilhan (25 novembre). — Reconnaissance féodale faite aux consuls de Nimes par Marcelin Picard, tisserand, pour une maison sise dans « la rue Juzutarie *sive* Corrigerie Vielhe, traverse de Toumayne », confrontant du couchant « la dougue de la ville », du marin « la rueile orbe (25 novembre). — Quittance de 300 l. faite par Hugues Leaute, premier régent au collège de Nimes (6 décembre 1612). — Quittance de 300 l. faite par Alexandre Kincaid, professeur de philosophie au collège (6 décembre). — Vente faite par noble Pons de Brignon, sieur de Saint-Théodorit, aux consuls de Nimes, d'une parran « avec le tènement d'une place de moulin à huille, jeu de paume et lotgis, le tout se joignant et ruyné », confrontant du couchant le fossé de la ville, chemin entre deux, « d'aure droicte une petitte ruelle allant aux Cauquières, du marin les maisons ou lotgis de Mrs Jean de Boileau, sieur de Chasteauneuf, Jean de Parades, docteur et advocat et le jardin du cappitaine Rolland Beynier, assis et scittué le tout aux faulxbourgs de la Couronne, près les Cauquières (1) ». Cette vente a lieu pour « fere un simentière pour la sepulture des morts », moyennant 800 l. (6 décembre). — Quittance de 450 l. faite par damoiselle Gabrielle de Vaulx, dame du Pré, aux consuls de Nimes (7 décembre). — Quittance faite par Me Isaac Derbouzet, docteur et avocat de Nimes, mari de damoiselle Bernardine de Fabre, aux consuls de Nimes (13 décembre).

E. 578. (Registre.) — 668 feuillets, papier.

1612. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Testament de Gillie Massip, femme de Me Pierre de Langlade, chapelier de Nimes. Elle désire « estre ensepvely en la forme de ceulx de la relligion chrestienne refformée » (2 janvier 1613). — Vente faite par Jean Robert, « hoste du lotgis où pent pour enseigne le *Bas*[*t*] *d'argent* », du fumier « qu'il fera dans ses estableries, botique et autour de sa maison » pendant un an, mayennant le prix de 54 l. (3 janvier). —

(1) C'est l'emplacement actuel du Square de la Couronne.

Quittance de 1906 l. faite par Mme de Rochemore aux consuls de Nimes (15 janvier). — Bail des tailles de Caveirac (19 janvier). — Reconnaissance féodale faite par Me Étienne Bouschet, praticien de Nimes, aux consuls de Nimes, pour une vigne du quartier de Carsalade (3 février 1613). — Achat par noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, d'immeubles situés au terroir de Saint-Césaire (5 février). — Quittance de 500 l. faite par Me Pierre Gaissat, docteur et avocat, receveur et payeur des deniers du collège de Nimes, à Me Jean Chalas, docteur en droits, assesseur de la ville, « pour distribuer et emploier au paiement des professeur et régent du collège ». L'acte mentionne Me Pierre Bougaud comme receveur et payeur des collèges de Languedoc (7 février). — Vente faite par Balthazar Bournardel, hôte de Nimes, de « tout le femier que ce fera dans les estables, maison et lougis de la *Cauquilhe* » pendant deux ans, moyennant le prix annuel de 45 l. (9 février). — Obligé fait par Théophile Barlatier, écuyer, d'Uzès (9 février). — Quittance de 1537 l. faite aux consuls de Nimes par noble Pierre d'Enguaran, procureur de son frère Jean d'Enguaran, garde pour le Roi des Salins de Peccais, habitant d'Aiguesmortes, pour reste et entier paiement d'une obligation de 2657 l. (16 février). — Mariage entre Jean Manoel, laboureur de Nimes, et Agnès Martin, veuve de Jean Donzel, de Chalap, paroisse de Sénéchas, demeurant à Nimes (18 février). — Reconnaissance féodale de Jean Chantouzel, bourgeois, aux consuls de Nimes, pour « ung contènement de place qu'est assize...... en dehors de la présant ville et au droict de la Tour Vinatière, sur le coinct du fossé de la ville, d'entre le grand chemin de la porte de la Coronne allant à Montpellier, et les autres chemins, l'ung allant le long des fossés de la ville, et autre chemin venant dud. chemin allant à Montpeliier, allant à la porte Sainct-Anthoine, du contènement de huict pas de long et de six pas de large » (19 février). — Quittance de 100 l. faite à Marie Nègre, veuve de Me Sébastien Jacquy, imprimeur de Nimes, payant par les mains et de l'argent propre de Me Jean Gillet, imprimeur de Montpellier, par les consuls de Nimes, « faisant icelluy Gillet led. payement des deniers provenuz de la vente des carratères dud. feu Me Sébastien Jacquy aud. Gillet venduz par lad. Nègre » ; et ce pour paiement d'une somme de 104 l. prêtée par les consuls à Jacquy le 3 juillet 1601, « pour icelle somme employer en achept de carratères » (25 février). — Quittance de 200 l. faite par noble Guillaume de Girard, sieur de Moussac, à Me Chrestien Séverac, exacteur des tailles de Nimes en 1611 pour « le livre du Prat et Méjan », en paiement de la rente du grenier et entrepôt des sels de Nimes, pour les années 1610 et 1611 (dernier février). — Achat fait par sire David Vernyé, marchand de Nimes, à sire Jacques Lombart, quatrième consul de Nimes, et à son frère, de « toutes les leynes que proviendront ..... de leur bestal à leyne », moyennant le prix de 60 l. par quintal, « après que aura esté bien lavée et essuitte ; laquelle leyne led. sire Vernyé fera laver à son plaizir en la rivière du Vistre ou au dessoubz de la Fontaine » de Nimes (4 mars 1613). — Accord entre les consuls de Nimes et Me Jacques Payan, greffier de Nimes (5 mars). — Obligé de 200 l. pour M. Daniel de Calvière, juge criminel. contre les consuls de Nimes (7 mars). — Quittance de 184 l. faite par M. Jean Chalas, docteur en droits, aux consuls de Nimes, «dizant led. sr Challas recepvoir icelle somme pour l'employer aux fraicz de sa depputation pour les affaires de la ville à Lion, où il a esté depputté » (7 mars). — Accord où figure sire David Guiraud, maître apothicaire, « pour raison de certain chemin » (19 mars). — Obligé de 1184 l. fait à Me François Recolin, docteur et avocat de Nimes, par les consuls de Nimes (21 mars). — Accord entre sire Antoine Jolly, bourgeois de Lunel, fils et héritier d'autre Antoine, en son vivant commis et garde aux magasins de vivres établis par ordre du maréchal Damville, « à présant connestable de France et gouverneur générail » en Languedoc, demandeur, et le syndic du diocèse de Nimes, défendeur. Jolly disait « que pour raison de lad. charge de magasin faict par sond. feu père » en 1574, « il seroit esté costraint de fere plozieurs advances, tant en bled, mouttons et autres chairs, pour la nourriture de l'armée » (4 avril 1613). — Lods fait par le président de Rochemore à André Gautier, de La Bruguière (5 avril). — Obligé de 600 l. fait à M. Pierre du Villar, conseiller au présidial, par le syndic du diocèse et consorts (11 avril). — Obligé de 4947 l. fait par les consuls de Nimes à sire Louis Gimel, lieutenant de viguier en la baronnie de Bellegarde et Broussan (15 avril). — Quittance de 300 l. faite par M. Jacques de Lageret, docteur en droits de Nimes, comme mari de damoiselle Jeanne de Plantevit, à noble Simon de Plantevit, sieur de La Bastide, docteur en droits, avocat à la Cour des aides de Montpellier, son beau-frère, fils et héritier de noble Jacques de Plantevit, docteur en droits, sieur de La Bastide, habitant de Saint-Étienne de Valfrancesque, pour reste et entier paiement de 3500 l. constituées en dot à Jeanne de Plantevit (22 avril). — Sous-arrentement fait par Me Henri Bassoul, notaire de Nimes, à Sibylle de Vellays, veuve d'Arnaud Gaubin, d'une boutique située près le marché au blé. Le bail est d'un an, pour le prix

de 48 l. (27 avril). — Quittance de 600 l. faite aux consuls de Nimes par noble Pierre de Maurice, pour paiement du cimetière protestant. Le préambule de l'acte en explique les circonstances : « Comme feust ainsy que procédans MM. de Comartin, conseiller du Roy en ses conseilz d'Estat et Privé, et de Bocaud, premier président » de la Cour des aides de Montpellier, à l'exécution de l'édit de Nantes, « feust esté arresté entre MM. les eclésiastiques [et] catholiques » de Nimes « et ceulx de la relligion refformée..... que le simentière qu'est....... près la porte de la Magdaleyne, cy-devant édiffié par ceulx de lad. relligion refformée, leur demeureroit, à la charge de bailler ausd. catholiques [et] eclesiastiques la somme de 600 l., pour estre employée à la repparation de l'esglize que les fraires Servantins dud. Nismes ont commencé à fere dans l'enclos de leur couvent, joignant led. simentière ; ..... dont despuis s'estant MM. tenans le bureau pour la rédiffication de l'esglize cathédrale de Nismes à ce deputtés par MM. les eclesiastiques et catholiques, assemblés » le 3 mars, par-devant le président de Rochemore, « auroict esté conclud..... que lad. somme de 600 l. seroit receue et retirée des mains des exacteurs par noble Pierre de Maurice pour la tenir et garder en forme de deppositaire» (1er mai 1613). — Quittance de 86 l. 10 s. faite par sire Pierre Isnard, marchand de Nimes, receveur des deniers des pauvres de l'église réformée de Nimes, aux consuls de Nimes, pour paiement d'une pension auxd. pauvres, à raison du legs Mauméjan (1er mai). — Bail des droits de trézain passé par les consuls de Nimes à Me Charles Audemar, praticien, qui s'en est rendu adjudicaire moyennant 800 l. payables *in globo* pour les arrérages des droits de trézain échus depuis 15 ans, et pour ceux de l'année courante et de l'année prochaine (8 mai). — Quittance de 100 l. faite par quatre valets des consuls de Nimes, en déduction de leurs gages (9 mai). — Qnittance de 20 l. faite par noble Pierre de Maurice, de Nimes, à Me Antoine Rollon, collecteur des tailles, pour ses gages de coéquateur député par les catholiques pour l'imposition des tailles de l'année courante à Nimes (14 mai). — Quittance de 7 l. 10 s. faite par noble Pierre de Maurice à Barthélemy Sauvage, collecteur des tailles, pour ses gages d'impugnateur député par les catholiques, pour la communication de l'état des frais et impositions des tailles de l'année courante (14 mai). — Reconnaissance féodale de Me Jacques Davin, docteur et avocat, et de damoiselle Delphine de Valmaset, mariés, aux consuls de Nimes, comme recteurs de l'hôpital, pour une maison avec étable, cour et jardin, située « au dessoubz la porte de la Couronne, et près le lieu où soulloit estre l'esglize de Saint-Jean de Jérusalem » (17 mai). — Vente faite par Jacques d'Airebaudouze, habitant de Bouillargues, d'une terre sise au terroir de Montagnac, quartier du Pradas (21 mai). — Quittance de 1718 l. faite par noble Henri d'Ardouin, sieur de La Calmette, à Me Philibert Bon, receveur particulier des tailles du diocèse de Nimes (22 mai). — Reçu de pièces et livres de comptes fait par les consuls de Nimes à Philippe Capon, bourgeois, et à Jean Capon, auditeur en la Chambre des comptes de Montpellier (8 juin 1613). — Arrentement passé par damoiselle Gaujouse de Fauquier, veuve de Me Guillaume Barnier, bourgeois de Nimes, de terres et olivettes (23 juin). — Quittance faite par noble Thomas de Besserie, habitant de Nimes, à noble Pierre de Maurice (9 juillet 1613). — Quittance de 115 l. faite par damoiselle Jeanne de Chaulet, femme de M. François Rochier, docteur et avocat de Nimes (9 juillet). — Obligé de 800 l. fait par le syndic du diocèse de Nimes noble Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire, premier consul de Nimes, à damoiselle Marguerite de Bargeton, dame d'Arpaillargues, représentée par noble Jacques de Fons, habitant de Nimes. Cette somme est destinée « au payement des fraiz de la compagnie de cent hommes d'armes d'ordonnances de Mgr le connestable, logés pour le service de S. M. » à Nimes et à Beaucaire (17 juillet). — Quittance de 1122 l. faite au syndic du diocèse par M. Marc Arestesse, maréchal des logis de la compagnie d'ordonnances du connétable (17 juillet). — Quittance de 300 l. faite par Marcelin Gaubin, apothicaire, fils de feu Arnaud Gaubin, à Sibylle de Vellays, sa mère, en déduction d'un legs de son père (22 juillet). — Obligé de 1400 l. fait par Antoine Dupris et Arnaud Guiran, bourgeois de Nimes, à M. Nicolas de Boileau, sieur de Sainte-Croix, docteur et avocat de Nimes (24 juillet). — Quittance de 155 l. faite par frère Antoine Bertrand, vice-prieur de Manduel, à Jean Arnac, en déduction de la rente du « petit disme » (9 août 1613). — Obligé de 810 l. fait par le syndic du diocèse à messire Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, son frère, pour le paiement des frais faits par la compagnie des gens d'armes du connétable, logée à Nimes et à Beaucaire (9 août). — Obligé de 1296 l. fait par le syndic du diocèse au président de Rochemore, pour les dépenses de la compagnie du connétable (13 août). — Obligé de 760 l. fait par les consuls de Nimes à l'abbé de Psalmodi, pour rembourser une dette municipale (13 août).— Abolition de censive et droit de directe consentie par dame Isabeau de La Volhye, veuve de messire Guillaume d'Ébrard, seigneur de La Lauze, gouverneur de Montpellier, représentée par Mathieu d'Albenas, écuyer, de Nimes, en faveur de

Claude Poujol, bourgeois de Nimes (14 août). — Quittance de 7 l. 10 s. faite par sire Jacques Ricard, « roy du papegueay » de Nimes, à Barthélemy Sauvage, collecteur des tailles, « pour payement, sçavoir : cinq livres d'avoir tiré le prix, suivant les privilèges de la ville, au mois de may dernier passé, et cinquante souls pour autre prix d'avoir tiré à l'arbalestre, suivant lesd. privilèges » (26 août). — Quittance de 81 l. 9 s. 6 d. faite aux consuls de Nimes par Jean Gaubin, « hoste du lougis où pan pour enseigne *Les Arènes*....., pour son payement, tant pour luy que pour Jean Vige, hoste du lougis de *L'Estoille*, de la despence par eulx fournie » en septembre 1612 « au passage de la compagnie des jandarmes de Mgr le Connestable », ensemble les coûts et taxats de dépens obtenus contre lesd. consuls pour les amener à régler (26 août). — Rémission faite par Me François Richard, cadissier de Nimes, à Me Barthélemy Molhière, hôte de Nimes, du « droict et faculté à tenir et instanler l'enseigne pour fere lotgis du *Chevail Verd*..... bailhée et permize par MM. les consulz » le 19 octobre 1606, pour le prix de 21 l. « Et à ces fins c'est despoulhé et dissaizy de lad. enseigne du *Chevail*) *Verd* et faculté par luy acquize desd. s[rs] consulz, et en investir et saisy ledict Moulhière, tant par touchement de mains que rémission de lad. enseigne » (30 août). — Abandon fait par damoiselle Catherine d'Arlier, veuve de noble François de Barrière, sieur de Nages, de la rente de son moulin de Coumistis, situé à Calvisson, et cancellation du contrat d'arrentement (6 septembre 1613). — Quittance de 3500 l. faite par Me Pierre Tournier, contrôleur du Domaine en la sénéchaussée, représentant noble Claude de Calvière, sieur de Saint-Côme, aux consuls d'Aimargues (7 septembre). — Quittance de 244 l. faite par Jacques Riffard et Thomas Valette, bouchers de Nimes, pour eux et pour leurs associés dans la ferme de la boucherie de la ville, aux consuls, représentés par David Guiraud, receveur des deniers des pauvres de l'hôpital, pour prix de la viande de bœuf et de mouton fournie pendant un an aux « povres dud. hospitail et autres nécessiteux » (13 septembre). — Obligé de 869 l. pour l'abbé de Psalmodi contre les consuls de Nimes (24 septembre). — Quittance de 96 l. faite par Simon Rivoulet, l'un des portiers de la ville, pour ses gages de portier de l'année courante (28 septembre). — Achat par Jacques Granon, écuyer, habitant de Nimes, viguier en la baronnie de Manduel, d'immeubles sis à Redessan (4 octobre 1613). — Achat par Jean David, hôte de Nimes, d'une petite maison « concistant en ung membre bas avec sa court et cazal », située à Nimes, « quartier de Carreterie ou Sainct-Anthoine », confrontant « du levant et aure droicte .... la rue allant de la porte St-Anthoine à la porte de la Magdaleyne » et la rue « allant de lad. porte vers les bourgs de la Magdaleyne et rue desendant vers la malladière » (7 octobre 1613). — Quittance de 752 l. faite par M. Jacques Mazaudier, docteur et avocat de Nimes, aux consuls (11 octobre). — Arrentement passé par M. Rostang Rozel, docteur en droits et avocat de Nimes, de son domaine de Caissargues (13 octobre). — Obligé de 1500 l. pour l'abbé de Psalmodi contre les consuls de Nimes (16 octobre). — Quittance de 600 l. faite par Françoise de Carles, dame de Caveirac, à noble Jean de Vérot, écuyer, de Nimes (21 octobre). — Quittance de 1380 l. t. faite par noble Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire, à Jacques Sigalon, receveur des deniers de la maison consulaire de Nimes (27 octobre). — Quittance de noble Pierre de Malmont aux consuls de Nimes (29 octobre). — Quittance de 300 l. faite par Marcelin Gaubin, apothicaire de Nimes, à Sibylle de Vellays, sa mère, en déduction du legs de son père et de la succession de ses frère et sœur Jérôme et Bernardine Gaubin (31 octobre) — Quittance de 600 l. faite par noble Tristan de Brueys, sieur de Saint-Chapte, à noble Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire, premier consul de Nimes (1er novembre 1613).— Bail de la garde du terroir de Caveirac (4 novembre). — Reconnaissance féodale de Guillaume Benoit, cardeur de Nimes, aux consuls, recteurs de l'hôpital, pour une vigne du terroir de Fontdame ou Levandon (10 novembre). — Arrentement passé par noble Louis de Montcalm, sieur de Candiac, conseiller en la Chambre de l'Édit de Castres, « de la place et terroir de Candiac..... et tout ce qui en deppend ». Le bail est de 4 ans. Nombreuses clauses (11 novembre). — Arrentement passé par damoiselle Catherine d'Arlier, d'une parran sise au quartier de la Bouquerie, « au-devant la maison du sieur viguier d'Albenas » (13 novembre). — Obligé de 1600 l. fait par sire Paul de Ravanel, écuyer, de Manduel, à Nicolas de Boileau, sieur de Sainte-Croix, docteur et avocat de Nimes (6 décembre 1613). — Testament de damoiselle Louise de Blanc, veuve de M. Robert Payan, conseiller au présidial de Nimes (11 décembre). — Bail des tailles de Caveirac (12 décembre). — Quittance de 130 l. faitepar sire François David, « marchand radellier » de Sassenages en Dauphiné, aux consuls de Nimes, en déduction de ce qui lui est dû pour vente de bois « employé au couvert, portes et fenestres d'un membre qui auroict esté faict de nouveau » à l'hôpital de Nimes en 1612 (28 décembre).

E. 579. (Registre.) — 648 feuillets, papier.

1614. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Reconnaissance féodale de Claude Saye, couturier, aux consuls de Nimes, pour une maison de la rue des Flottes (12 janvier 1614). — Apprentissage de Jacques Espérandieu chez Daniel Antagnague, menuisier de Nimes (22 janvier). — Nouvelle investiture faite par les consuls de Nimes à Jean Dumas pour une maison de la « reue allant de la callade du Temple à la porte de la Boucarie » (26 janvier). — Arrentement fait par damoiselle Jeanne de Bourdin, veuve de noble François de Labaume, à Mᵉ Jean Leblanc, bachelier en droit, de Génolhac, résidant à Nimes, d'une maison de la rue des Cardinaux (3 février 1614). — Accord entre Mᵉ Jacques Cavalézy, recteur de l'hôpital des pauvres de Langlade, les consuls de Langlade, « comme juspatrons et fondateurs de lad. rectorye », Jean Boudet, praticien de Nimes, rentier moderne des biens de lad. rectorie ; et Antoine Portefaix, praticien de Nimes (6 février). — Vente de fumier faite par Jean Robert, hôte du *Bât d'Argent*, à Jacques Bouisson, marchand de Nimes (10 février). — Reconnaissance féodale d'Isnard Roux, marchand de Nimes, à noble Jean de Lageret, sieur de Caissargues, pour une maison sise « au quartier allant du coing de Mallestrene à l'auditoire de la court présidial, près les Arènes » (10 février). — Arrentement passé par damoiselle Catherine d'Arlier, veuve de M. de Nages, de son domaine de Milhau (10 février). — Arrentement passé par le président de Rochemore et sa femme Anne de Barrière de « leur metterye de Beaulieu, assise dans la paroisse de Couloures, entre Manduel et Marguerites » (22 février). — Arrentement passé par le président de Rochemore et sa femme de leurs domaines de Galargues, Aiguesvives et Mandagoul (24 février). — Quittance de 25 l. faite par sire Léonard Theremin, maître-chirurgien de Nimes, à sire David Guiraud, maître-apothicaire, receveur des deniers des pauvres de l'hôpital, pour ses gages de chirurgien en 1613 (26 février). — Obligé de 947 l. fait par Mᵉ David Bruguier, cordonnier de Vauvert, à M. Pierre Barjon, ministre de la parole de Dieu en l'église de Castagnol (dernier février). — Quittance de 400 l. faite à Claude Granon, écuyer, viguier en la baronnie de Manduel, par Claude André, de Redessan (14 mars 1614). — « Affraict » ou licence consentie par Pierre Servière, fermier du droit de l'équivalent de Caveirac, à Georges Moulézan, dud. lieu, « pour faire lougis et tenir assiette de beveurs » aud. lieu (19 mars). — Quittance de 622 l. faite par Mᵉ Pierre Gaissad, docteur et avocat, receveur des deniers « destinés pour l'entretènement des prophesseurs et regeans du collège », à Mᵉ Barthélemy Sauvage, collecteur, « pour payement, sçavoir 600 l. pour les guages des prophesseurs et regeans du collège, 12 l. pour la promoction des escolliers dud. collège, et 10 l. pour ses guages de faire lad. recepte » (22 mars). — Bail des tailles de Manduel (25 mars). — Accord entre noble Pierre de Gaude, sieur de Garrigues, et Bernard Rogier, habitant de Vergèze (27 mars). — Bail des tailles de Langlade (31 mars). — Accord entre Jean Gaubin, demandeur, sire Jacques Finor, défendeur et demandeur, Marcelin Gaubin et autres, au sujet d'injures et de voies de fait (4 avril 1614). — Obligé de 300 l. pour noble Jacques de Fons, écuyer, de Nimes, contre damoiselle Jeanne de Bourdin, veuve de noble François de Labaume (8 avril). — Terme de paiement accordé à Mᵉ Antoine Bellon, grand archidiacre à la cathédrale de Nimes, débiteur de 300 l. envers les hoirs Droulhon (11 avril). — Quittance de 9 l. faite par Charles Audemar, fermier du droit de trézain, à Anne Pallier, qui avait vendu une maison rue de la Rosarié (19 avril). — Obligé de 5 l. pour vente d'un demi-vaisseau de vin rouge un peu éventé, fait à damoiselle Drivette de Malhan, veuve du capitaine Guillaume Ucwan, de Nimes (22 avril). — Achat pour Jean Fabre, maître-apothicaire, d'une terre sise au « cartier appellé Arenica » (22 avril). — Quittance de 86 l. 10 s. faite par le consistoire de Nimes à la ville pour la pension des pauvres de l'hôpital (29 avril). — Apprentissage de Michel Droulhon chez Mᵉ Jean Sirven, broquier de Nimes (29 avril). — Codicille de Mᵉ Simon Rivoulet, tisserand de Nimes (21 mai 1614). — Quittance de 60 l. faite par les consuls de Nimes à Balthazar Bonnardel, « hoste du lotgis de la *Cauquilhe*, apartenant aux pouvres de l'hospitail », en déduction de la rente dud. logis (27 mai). — Échange entre M. Denis de Fabrique, conseiller au présidial, et sire Jean Bourges, bourgeois de Nimes (29 mai). — Acapte fait par Mᵉ Pierre de Malhan, écuyer, à Mᵉ Antoine Droulhon, pour une olivette du « quartier appellé Le Cremat, lez Tourroumagne » (30 mai). — Convention entre les consuls de Caveirac et Mᵉ Gaspard Gery, maître d'école, pour l'instruction des enfants (31 mai). — Quittance de 60 l. faite par Jacques de Bargeton, sieur de Valabrix, comme cohéritier de son frère Louis de Bargeton, sieur d'Aureillac (3 juin 1614). — Quittance de 20 l. faite par Jean Rousseau, dit Lachapelle, trompette ordinaire de la ville (19 juin). — Quittance de 62 l. 10 s. faite par Chrestien Pistorius, second régent au collège, à Mᵉ Pierre

Gaissad, docteur et avocat, receveur des deniers du collège, pour le 3e quartier de ses gages (14 juillet 1614). — Bail à lever les legs faits aux pauvres de Caveirac, passé par les diacres et anciens du consistoire dud. lieu (11 août 1614). — Quittance de 307 l. faite par Anne Vernier, fille de sire Pierre Vernier, maître coutelier du Roi, demeurant à Paris, à noble Pierre de Calvière, sieur de Saint-César, pour remboursement de dette et intérêts (15 août). — Remise des livres des tailles des quartiers de Prat et Méjan, faite par Me Jean Revergad, praticien, à Me Daniel Nouvel, praticien (16 août). — Quittance faite par Pierre Bourilhon, habitant de Nimes, qui a « prins en arrentement les biens et domaine des pouvres lépreux » de Nimes, à son associé Jean Michel, laboureur de Nimes (20 août).— Quittance de 45 l. faite par Jean Aubellier, l'un des portiers de Nimes (22 août). — Quittance de 101 l. faite par l'apothicaire Paul Sannier, en déduction de 426 l. « que se montent les drogues et médicemens par luy fournis » en 1613 aux pauvres de l'hôpital (28 août). — Reconnaissance féodale pour M de Saint-Césaire (29 août). — Échange entre M. Denis de Fabrique, conseiller du Roi, et les consuls de Nimes, recteurs de l'hôpital, d'une parran de Rodilhan, appartenant à l'hôpital, contre une terre de M. de Fabrique, sise à Rodilhan (30 août). — Quittance de 7 l. 10 s. faite par sire Jacques Guilhon, « roy du papeguey » de Nimes, pour avoir « faict tirer, ceste presante année, tant à l'arquebuze que arbalestre, suivent les privillèges de la ville » (9 septembre 1614). — Quittance de 160 l. faite par damoiselle Jeanne de Bourdin, veuve de François de Labaume, à M. Louis Allard, docteur en médecine, pour deux années de loyer (9 septembre). — Arrentement passé par le président de Rochemore d'une maison avec jardin sise à Galargues (17 septembre). — Quittance de 36 l. faite par Pierre Bourillon, pour ses gages de capitaine do quartier de Nimes en la présente année, « en laquelle il a esté employé par MM. les consuls pour la conduite de la garde bourgeoise que se faict de nuict » (17 septembre). — Quittance de 20 l. faite par Louis Greffe, contrôleur de la dépense de l'hôpital, pour ses gages (29 septembre). — Obligé de 1000 l. fait par noble Louis d'Augères, sieur de Saint-Bonnet, habitant de Beaucaire, représenté par Me Joachim Bellidentis, secrétaire du seigneur de Péraud, à Me Jacques Mazaudier, docteur et avocat de Nimes (7 octobre 1614). — Obligé de 1000 l. pour damoiselle Jeanne de Clauzel, veuve de M. de Bonnal, conseiller du Roi et lieutenant en la Cour des Conventions royaux de Nimes, contre M. de Saint-Bonnet (7 octobre). — Arrentement passé par le président de Rochemore à M. Philibert Bon, receveur particulier des tailles du diocèse de Nimes, d'une maison sise près du Temple. Le bail est de 3 ans, moyennant la rente de 175 l. (8 octobre). — Quittance de 50 l. faite par noble Pons de Brignon, sieur de Saint-Théodorit, aux consuls de Nimes, pour intérêts de 800 l. prêtées à la ville « pour la vante du simentière » (11 octobre). — Acapte fait par le président de Rochemore pour une terre « scytuée sur les moulins à vend de la présant ville, près et joignant le chemin allant à Uzès, appellé *Pare-Loup* » (14 octobre). — Quittance de 2651 l. faite par le président de Rochemore à sire Jacques Deleuze, bourgeois de Nimes (14 octobre). — Obligation de 200 l. pour M. Pierre Unal, docteur et avocat (15 octobre). — Mariage entre Jean Rey, marchand passementier de Nimes, et Marguerite Boudet (16 octobre). — Quittance de 120 l. faite par M. Antoine de Lagorce, garde des archives pour le Roi en la sénéchaussée, procureur de Me Jean Alezière, procureur à la cour des Aides de Montpellier, aux consuls de Nimes, pour remboursement de frais de procès (16 octobre). — Testament de damoiselle Léonarde de Baudan, veuve de M. Guérin de l'Euzière, conseiller au présidial de Nimes. Elle désire être ensevelie « en la forme de ceulx de la religion chrestienne refformée » (18 octobre). — Quittance de 86 l. 10 s. faite par sire Michel Dalbiac, marchand, ancien et receveur des deniers des pauvres de l'église réformée de Nimes, au nom du syndic du Consistoire, à Jean Révergad, collecteur des tailles, pour la pension que les consuls font auxd. pauvres de la somme de 1040 l. que la ville leur doit à cause d'un legs (21 octobre). — Testament de Salomon Boudet, passementier de Nimes. Il lègue 3 l. aux pauvres de l'église réformée (30 octobre). — Obligé de 47 l. fait par Antoine Droulhon, de Nimes, à Me Georgy Arbaud, ministre du Saint Évangile en l'église de Boucoiran, pour le prix d'un mulet noir de trois ans (31 octobre).— Convention entre les consuls de Caveirac et Pierre Grizot, de Vauvert, maitre d'école, pour l'instruction des enfants (3 novembre 1614).— Obligé de 300 l. fait par noble André de Passebois, sieur de Ginestous, habitant de Codolet, à M. Jacques de Lageret, docteur et avocat de Nimes. M. Jacques de Passebois, docteur et avocat de Nimes, frère du débiteur, est caution (4 novembre). — Transaction entre les consuls de Nimes et Me Jean Barbier, chanoine de la cathédrale, recteur de la chapellenie de Saint-Jacques. Les consuls disaient « que bien que de tout temps, tant eulx que leurs prédécesseurs consulz, comme recteurs de l'hospital de lad. ville, ayent jouy et pocédé une maison appellée le logis de

la Coquille (1) et autrement *le Griffon d'or*, estant dans l'enclos de lad. ville et près la porte Saint-Anthoine, confrontant du levant la carrière appellée de Mengin Ducros, et Jean Gaubin ; du couchant la carrière allant à la porte Saint-Anthoine [et] au Marché, d'aure droite, heoirs de François Langlois, et du marin heoirs de Louys Bourguet, sy est-ce toutesfois que led. Mᵉ Jean Barbier, comme recteur de la chapelanie Saint-Jacques, par grand surprinze auroict faict donner arrest en la cour de parlement de Tholoze », le 15 mai 1610, par lequel il aurait été maintenu en la possession et jouissance de lad. maison. Les consuls se sont pourvus devant la Chambre de l'Édit, « en laquelle ilz ont faict apparoir comme lad. maison n'avoist jamais esté de la rectorie Saint-Jacques, ains de la confrairie Saint-Jacques, de laquelle estoient prieurs de personne lays, gens de mestier estant de lad. confrairie, et non poinct de prebtre et personne écléziastique, et que despuis lad. maison avoict esté unie en l'hospital de lad. ville ». Suit un historique très important à partir de 1360. Les parties conviennent que les consuls jouiront du logis de la *Coquille*, sans que Mᵉ Barbier puisse y prétendre aucun droit. Il reçoit des consuls 1000 l. (6 novembre). — Quittance de 67 l. 10 s. faite par Gaspare de Belvèze, dame d'Aubais, aux consuls de Nimes, pour les intérêts d'un prêt de 1080 l. (7 novembre). — Obligé de 200 l. fait par sire François Gontard, maître-orfèvre de Nimes, à damoiselle Françoise de Davin, veuve de M. Étienne de Coste, habitant de Nimes, « pour vante et délivrance de gaserans et cheines d'or jusques à lad. somme » (18 novembre). — Transaction entre M. Pierre Blancard, conseiller au présidial de Montpellier, baron de Moissac, demandeur, et noble Pierre de Saint-Martin, sieur du Villaret et de Barre, défendeur. M. du Villaret fera hommage au baron de Moissac pour les biens et droits seigneuriaux acquis par son feu père de noble Joachim de Montgros, sieur de Villattes de Vabres, la métairie du Fesc-Carbonnel, les biens acquis d'Antoine Nogaret, les censives acquises de M. du Pompidou. Il lui paiera aussi les droits dont il est tenu par arrêts ou titres, etc. (20 novembre). — Bail de la garde du terroir de Caveirac (25 novembre). — Quittance de 120 l. faite par damoiselle Suzanne de Pellet, veuve de Jacques d'Aguilhonnet, écuyer, de Nimes, à M. Philibert Bon, receveur particulier des tailles du diocèse de Nimes (8 décembre 1614). — Quittance de 48 l. faite par Daniel Pelisson, l'un des portiers de Nimes (8 décembre). — Quittance de 600 l. faite par Jacques Granier, marchand de Nimes receveur des deniers des pauvres de l'hôpital, à Mᵉ Jean Revergad, collecteur des tailles de Nimes, en déduction des 2032 l. imposées pour l'entretien desd. pauvres pendant l'année courante (11 décembre). — Quittance de 300 l. faite par Anne Rulman, docteur et avocat de Nimes, à M. Philibert Bon, en déduction des 550 l. à lui accordées par délibération de l'assiette générale du diocèse du 23 décembre 1613, pour ses avances, « ses apportz, change et rechange », et ses peines et soins à la poursuite de la permission d'imposer les dettes du diocèse (13 décembre).— Quittance de 250 l. faite par M. Anne Rulman à M. Philibert Bon pour entier paiement des 550 l. à lui accordées par le diocèse (13 décembre). — Arrentement passé par M. Jean de Langlade, docteur et avocat de Nimes, à Mᵉ Antoine Galafrès, consul, de ses terres d'au-delà le Vistre (23 décembre). — Obligé de 300 l. fait par noble Claude de Teste, sieur de Lamotte, à damoiselle Pierre de Labaume, veuve de M. Louis de Recolin, conseiller au présidial (30 décembre). — Vente faite par noble Antoine de Roques, sieur de Clausonne, à Jacques Marion, laboureur de Nimes, de deux terres situées au terroir de Nimes, « au cartier appellé *Agel* » (31 décembre).

(1) Ce logis avait été l'hôpital des pèlerins de Saint-Jacques, au XIVᵉ siècle.

E. 580. (Registre.) — 728 feuillets, papier.

1615. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Prix-fait baillé par Mᵉ Benoît Barbier, maître-tailleur de Nimes, pour réparer sa maison, rue de la Rosarié (1ᵉʳ janvier 1615). — Procuration donnée par noble Jacques de Baudan, sieur de Vestric, à Mᵉ Mathieu Libond, praticien de Nimes, pour « s'acheminer en la ville d'Aiguesmortes et par-devant MM. du chappitre de lad. ville, et illec convenir du prix de l'arrentement du prieuré et bénéfice du lieu de Coudonhan, appartenant aud. chappitre » (5 janvier). — Vente de fumier faite par Mᵉ Jean Robert, hôte du logis où pend pour enseigne *le Bât d'argent* (9 janvier). — Quittance de 100 l. faite par Patrice Dunéus, professeur de philosophie au collège pour le dernier quartier de ses gages de 1613 (10 janvier). — Quittance de 120 l. faite par Mᵉ André Delavie, régent de sixième au collège, pour les trois premiers quartiers de ses gages de 1614 (10 janvier). — Quittance de 187 l. 10 s. faite par M. Chrestien Pistorius, régent de seconde au collège, pour trois quartiers de ses gages de 1614 (10 janvier). — Testament de Bertrand Poujol, laboureur de Nimes (13 janvier). — Testament d'Antoine Couret, « hoste où pan pour

enseigne *Le Mouton* », à Nimes. Il lègue 50 s. aux pauvres de l'église réformée (14 janvier). — Acapte fait par Mᵉ Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, seigneur de Saint-Laurent-d'Aigouze, à Pierre de Robert, écuyer, de Nimes, d'un tènement à la Palusette, juridiction de Saint-Laurent (20 janvier), — Quittance faite par les consuls de Nimes, à Mᵉ Jean Berroul, poudrier, de 86 livres de salpêtre « et icelluy mis dans le maguesin bas de la Maison consullaire,.... pour payement de semblable quantité soupêtre » empruntée par Berroul aux consuls en 1613 (21 janvier). — Codicille de noble Antoine de Grégoire, seigneurs des Gardies, Canaules, Cadoine, La Rouvière, etc., habitant en son château des Gardies, paroisse de Saint-Nazaire des Gardies (27 janvier). — Obligé de 150 l. fait par Mᵉ Antoine Meironenc, prêtre et recteur de Saint-Thomas, habitant de Beaucaire, à M. Jacques Mazaudier, docteur et avocat de Nimes (30 janvier). — Quittance de 100 l. faite par Messire Guillaume de Girard, sieur de Moussac, lieutenant général du sénéchal, pour la rente du grenier à sel de Nimes (9 février 1615). — Quittance de 36 l. faite par Olivier de Besserier, écuyer, de Nimes (10 février). — Reconnaissance féodale faite à Marguerite de Murot, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, par François Gardies, travailleur de Nimes, pour une maison du faubourg des Prêcheurs (13 février). — Reconnaissance féodale faite par Antoine Fauquier, bourgeois de Nimes, à Françoise de Carles, dame de Caveirac (14 février). — Reconnaissance féodale faite par damoiselle Anne de Robert, veuve du capitaine Pierre Joly, aux consuls de Nimes, comme recteurs de l'hôpital, d'une parran, ci-devant jardin, sise au faubourg de la Madeleine (23 février). — Quittance de 52 l. t. faite par Louis Colin, l'un des portiers de Nimes, pour 6 mois 1/2 de ses gages de 1614 (26 février). — Vente faite par Mᵉ Jean Daniel, hôte de Nimes, d'une portion de maison sise à Caveirac (4 mars 1615). — Reconnaissance féodale faite aux consuls de Nimes par Mᵉ Guillaume Boissière, praticien, d'une maison de la rue de la Triperie « confrontant du vend droict damoizelle Marguerite de Patin, femme de noble Pierre de Mallemont » (5 mars). — Association entre Mᵉ Antoine Richard, de Nimes, et sire Jean Peyronnet dit Boisson, marchand du Cailar, « pour achaipter, vandre et débiter du vin » (6 mars). — Quittance de 113 l. faite par Jean Rolland, marchand de Nimes, à Jacques Rolland, marchand, receveur particulier de la ferme du souquet de Nimes, en déduction de ce qui lui est dû pour les réparations de la tour Vinatière, « où il auroit esté employé » (10 mars).— Acapte et inféodation faits par l'abbé de Psalmodi à noble Pierre de Robert, de Nimes, pour 400 quarterées de terre au tènement de la Palusette, juridiction de Saint-Laurent-d'Aigouze (12 mars). — Quittance de 75 l. faite à Mᵉ Balthasar Bournardel, hôte de Nimes, en déduction « de la rente du lotgis appellé de la *Cauquille* », appartenant aux pauvres de l'hôpital (13 mars). — Accord où figurent damoiselle Jeanne de Bourdin, veuve de noble François de Labaume, et Mᵉ Nicolas Bérengier, chirurgien de Lédignan (23 mars). — Bail de la taille du terroir de Langlade (26 mars). — Procuration donnée par messire Louis de Rochemore, conseiller du Roi, maître ordinaire des requêtes de son hôtel, président et juge-mage à Nimes, tant pour lui que pour Louis de Baschi, baron d'Aubais, à Mᵉ Charles Mazet, notaire et procureur à Gap, afin de cautionner pour 15000 l. noble Charles de Farie, seigneur de Mentayer en Dauphiné (30 mars). — Reconnaissance féodale pour messire Raimond Ayrous, chanoine et second archidiacre de la cathédrale de Nimes, prieur de Saint-Adrien de Caveirac (30 mars). — Bail des tailles de Manduel (31 mars). — Testament de damoiselle Françoise de Carles, dame de Caveirac, veuve de noble Pierre de Robert. Elle désire être ensevelie « en la forme de ceulx de la relligion chrestienne reffor-mée » (8 avril 1615). — Codicille de Françoise de Carles (9 avril). — Compromis entre M. François Gally, docteur en droits, sa femme Jeanne de Sarran, d'une part, M. Timothée de Chillac et sa femme Madeleine de Félix, d'autre (14 avril). — Nouvelle investiture faite par l'abbesse de Saint-Sauveur de la Font à Mᵉ Jean Durand, notaire de Manduel (14 avril). Apprentissage de Jean Bénet, de Bezouce, chez Mᵉ Jacques Gaussen, charpentier de Nimes (23 avril). — Rémission d'une obligation de 300 l. faite par noble François Delacroix, écuyer, de Nimes, à M. Nicolas de Boileau, sieur de Sainte-Croix, docteur et avocat de Nimes (1ᵉʳ mai 1615). — Obligation faite par sire Jean Allier, marchand de Nimes, à sire Claude Jouvenet, son beau-père, qui lui a arrenté « son lotgis où pend pour enseigne *le Cheval Blanc*, scittué rue de la Violette ». Allier reconnaît avoir pris livraison des objets mobiliers dont l'inventaire figure à l'acte, et « confesse les tenir par précaire » (11 mai). — Quittance de 45 l. faite par Claude Jouvenet, hôte du *Cheval Blanc*, à son beau-fils Jean Allier, pour le premier quartier de la rente de son logis (11 mai).— Ratification donnée par le président de Rochemore et le baron d'Aubais au bail de cautions passé par Charles Mazet, notaire de Gap, en faveur de noble Antoine de Gilibert, sieur de Fenoulles, aux termes de leur procuration du 30 mars (16 mai). — Lods et investiture faits par les consuls de Nimes à Antoine Isnard, marchand de Nimes (20 mai).

— Quittance de 72 l. faite par Jean Cordier, marchand de Marseille, à François Guirard, marchand drapier de Nimes, pour vente de cadis (21 mai). — Obligé de 250 l fait par sire Jacques Gautier, baile de Clarensac à Mᵉ Antoine Seguin, notaire dud. lieu (28 mai). — Testament de Barthélemy de Langlade, habitant de Caveirac (3 juin 1615). — Quittance de 400 l. faite par Jean Rolland, marchand, receveur des deniers des pauvres de l'hôpital, en déduction des 2032 l. imposées pour l'entretien desd. pauvres (12 juin). — Quittance de 340 l. faite par Pierre Luquet, apothicaire de Nimes, pour paiement des drogues et médicaments par lui fournis aux pauvres de l'hôpital (12 juin). — Quittance de 74 l. faite par M. François de Recolin, docteur et avocat de Nimes, pour intérêts d'un prêt de 1184 l. à la ville (13 juin). — Mariage entre le capitaine Raimond Ahon, de Clermont de Lodève, et damoiselle Perrette de Nicot, veuve de sire Antoine Sannier, bourgeois de Nimes (15 juin). — Procuration de M. Charles Audemar, fermier du droit de trézain de Nimes (27 juin). — Quittance de 7 l. 10 s. faite par Mᵉ Jean Anthouard, libraire de Nimes, « pour son payement d'avoir faict les quatre libvres de tailhes et impozitions la présente année, libvre long servant de registre en la maison consulaire, et fourny tout le papier nécessaire » (11 juillet 1615). — Arrentement passé par noble Antoine de Robert, seigneur de Caveirac, de son domaine de Caveirac (16 juillet). — Quittance de 150 l. faite par Balthazar Bournardel, en déduction de la rente du logis de *la Coquille* (27 juillet). — Bail en paiement fait par M. Jean Barbier, chanoine de la cathédrale de Nimes, recteur de la rectorie des Saints Simon et Jude (27 juillet). — Testament de Claude Mollières, cardeur de Nimes (28 juillet). — Quittance de 28 écus faite à noble Jean-Antoine de Bloux, seigneur de Laval, Meyres, Saint-Andiol, Vallois, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (28 juillet). — Quittance de 610 l. faite par M. Marc Davin, docteur et avocat, receveur des deniers du collège, pour le paiement des gages du principal, des professeurs et des régents dud. collège (5 août 1615). — Quittance de 60 l. faite par Antoine Volpellière, dit le Capitaine Cadet, pour la moitié de ses gages de portier de la ville (5 août). — Vente faite par les consuls de Nimes à Simon Cappon, marchand de Saint-Ambroix, d'une maison avec cour située « au-devant la callade appellée de Barrière, se confrontant du levant avec la petite maison de Mᵉ Jean Nicot.... », moyennant le prix de 1250 l. t. (6 août). — Quittance de 30 l. faite par noble Jacques de Rozel, premier consul de Nimes, en déduction des 40 l. de ses gages de premier consul (7 août). — Reconnaissance féodale faite à Mᵉ Robert Clavel, chanoine et prévôt de la cathédrale de Nimes, par noble Antoine d'Albenas de Saint-Ferréol, seigneur de Saint-Christol, Valérargues, Serviers, etc., pour des tènements de Bellegarde, quartier du Mas de Rouy, jadis de Contrats (10 août). — Quittance de 20 l. faite par Jean Fabre, apothicaire de Nimes, « pour payement de ses gages d'avoir asisté... à faire l'impouzition desd. tailhes comme depputé de la part de Messieurs les Catholiques » (11 août). — Testament de Jean Cazalis, boulanger de Nimes (14 août). — Achat de cuirs et peaux pour sire David Vernier et consorts (20 août). — Reconnaissance féodale faite par David Servier, cadissier de Caveirac, à Mᵉ Raimond Ayrous, chanoine de la cathédrale de Nimes, second archidiacre, prieur de Caveirac (2 septembre 1615). — Quittance de 36 l. faite par Claude Bouet, capitaine, pour ses gages de capitaine de quartier (3 septembre). — Quittance de 36 l. faite par Jacques Privat, capitaine, pour ses gages de capitaine de quartier, pour la conduite de la garde bourgeoise (3 septembre). — Acapte et inféodation faits par l'abbé de Psalmodi à Guillaume Coulomb, de Lascours, des marais ou palus de Saint-Laurent d'Aigouze « despuis la tour d'Englas, suivant le Vistre, jusques à la grand roubine d'Aiguesmortes, où le Vistre va fondre. Coulomb et ses associés s'engagent à « sécher lesd. palunz et icelles réduire en culture, predz et autrement utillement, à leur propre coustz, despens, périlz et fortunes, » dans huit ans (12 septembre). — Accord entre noble Jean d'Assas, sieur du Mas, paroisse de Saint-Bresson, et noble Jean de Boyer, sieur de Camprieu et du château du Rieu, près le Vigan (15 septembre). — Reconnaissance féodale de Jacques Martin, travailleur de Nimes, à l'abbesse de Saint-Sauveur de la Font, pour une vigne du quartier de Fontdame (15 septembre). — Quittance de 800 l. faite par damoiselle Pierre de Labaume, veuve de M. Louis de Recolin, conseiller au présidial, à noble Charles d'Audibert, héritier de noble Jean d'Audibert, sieur de La Calmette (29 septembre). — Quittance de 300 l. faite par damoiselle Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant, habitant de Nimes, à noble Charles d'Audibert (29 septembre). — Quittance de biens meubles faite par noble Antoine de Robert, seigneur de Caveirac, à damoiselle Madeleine de Robert, sa sœur (1ᵉʳ octobre 1615). — Obligé fait aux consuls de Nimes par Mᵉ Jean Bertrand, premier consul d'Aimargues, et noble Henri Ducros, sieur de Sarroul, d'Aimargues, pour « six mousquetz marqués de la marque de la ville, six bandoullières, garnies de leurs charges, cuir boulli, par prest que lesd. sieurs consulz leur ont faict, et prins du magazin bas de

la maison consullaire ». Le prêt est pour un mois (9 octobre). — Sous-arrentement passé par Me Claude Digne, hôte de Nimes, à Me Jean Razoux, de Caveirac, d'une maison du quartier de Garrigues, à Nimes (13 octobre). — Quittance de 200 l. faite par Me Louis Borrillon, docteur en droits, ancien de l'église réformée de Guirac et député de lad. église, aux consuls de Nimes, pour subvention accordée aux protestants de Guirac par les députés des villes de Montpellier, Nimes et Uzès. Ces 200 l. représentent la part de Nimes dans la subvention (20 octobre). — Quittance de 40 l. t. faite par Marc-Antoine de Laclaustière, cinquième régent au collège, pour le dernier quartier de ses gages de l'année (21 octobre). — Vente faite par noble Antoine de Robert, seigneur de Caveirac, à Me Jacques Mazaudier, docteur et avocat de Nimes, d'une olivette du quartier du Peirel (21 octobre). — Quittance de 25 l. faite par M. Pierre Veyras, docteur en médecine de Nimes, pour ses gages de médecin de l'hôpital en 1609 (23 octobre). — Quittance de 45 l. faite aux consuls de Nimes par Me Michel Isnard, prêtre et bénéficier de l'église collégiale de Sainte-Marthe de Tarascon, comme procureur de Me Jean Troulhon, prêtre et chanoine de l'église collégiale Notre-Dame de Beaucaire, et chapelain faisant le service de la Charaude, pour la pension que la ville fait aud. Troulhon « à cauze de la maison par lad. ville vandue apartenant à lad. chapelanie » (6 novembre 1615). — Quittance de 100 l. t. faite à Jean Daniel, hôte de Nimes (18 novembre). — Arrentement passé par le président de Rochemore, seigneur de Beauvoisin, de son domaine de Beauvoisin (26 novembre). — Obligé de 2400 l. pour damoiselle Claude de Calvière, veuve de noble Henri d'Ardouin, sieur de La Calmette, contre MM. Daniel de Calvière, juge criminel, André de Peyremale, sieur de Dieusses, lieutenant particulier, Denis de Fabrique, Jacob Favier, garde des sceaux, conseillers au présidial, Jacques Pineton de Chambrun, ministre de la parole de Dieu, noble Tristan de Brueys, sieur de Saint-Chapte, Louis de Génas, sieur de Puyredon, Pierre Gaissad, docteur et avocat, noble Pierre de Malmont, Marc Davin, docteur et avocat, sires Vidal Desaliens, Pierre Galafrès, bourgeois, et consorts (30 novembre). — Obligé de 859 l. pour Marguerite Baudinel, veuve de Jacques Chauzi, marchand d'Uzès, contre MM. Daniel de Calvière, André de Peyremale, Denis de Fabrique et consorts (30 novembre). — Extrait des actes de l'assemblée générale des Églises réformées de France tenue à Nimes en 1615. Cet extrait justifie et explique la réception des deniers des deux obligations précédentes. Le 16 novembre 1615 « la compagnie a trouvé bon de convocquer MM. les magistractz, consulz et concistoires des villes de Montpellier, Nismes et Uzès en ceste dite ville de Nismes, pour leur fere entendre certaines propozitions importantes pour le bien des esglizes..... » Le 23 novembre « la compagnie ayant advis que, sellon son ordonnance, les trois villes de Montpellier, Nismes et Uzès, pour la Provence, estoient assemblez par depputés en ceste ville, elle auroit depputez vers eulx les sieurs de Saint-Privat, de Bonnencontre, Baille et de Premeroze, pour leur fere entendre qu'il luy est très nécessaire de recouvrer quelque notable somme de deniers, tant pour fournir aux depputations qu'il luy convient faire vers S. M. et aillieurs, que pour autres affaires importans le bien génerul des Églizes ; et que, pource qu'il luy est aujourd'huy très dificille de treuver deniers, le sieur du Candal n'ayant reçu le dernier quartier de la libérallité du Roy ; que pourtant elle désire d'eux et les prie, pour leur commung bien, de luy faire trouver cette somme..... ». Le 24 novembre, « ayant esté rapporté que lesd. commenaultés offroient prester la somme de 9000 l., assavoir 3000 l. chacune commenaulté pour le temps de 3 mois, l'assemblée aceptant led. offre, les en a remerciés en la personne de leurs depputez..... » Cet extrait est tiré de « la liasse du Conseil de la ville », aux archives de Nimes. — Réception des deniers empruntés en vertu de la délibération précédente. Le 30 novembre 1615, M. Daniel de Gallière, député du Bas-Languedoc à l'assemblée générale des églises réformées séant à Nimes, et par lad. assemblée député à la recette des emprunts par elle faits des communautés de lad. province, reçoit des consuls de Nimes 3000 l., prêtées par damoiselles Claude de Calvière, dame de La Calmette, et Marguerite Baudinel, « bien que dans l'acte de réception n'en soict faicte aulcune mention ». — Procuration donnée par M. Daniel de Gallière, député du Bas-Languedoc à l'assemblée générale des églises réformées séant à Nimes, député à la recette des emprunts de lad. assemblée, à Jérôme Boisseul, secrétaire de l'assemblée et député de la Saintonge, pour recevoir des consuls d'Uzès leur part de prêt, soit 3000 l. (16 décembre 1615). — Procuration donnée par M. Daniel de Gallière, chevalier, conseiller du Roi, trésorier général de France en la généralité de Montpellier, à M. Pierre de Malhan, habitant de Nimes, pour recouvrer 3000 l. de M. Claude Blisson, docteur et avocat de Nimes (16 décembre). — Quittance de 2 salmées de blé faite par les consuls de Nimes à damoiselle Jeanne de Clauzel, veuve de M. le lieutenant de Bonnal, en déduction d'une censive due aux pauvres de l'hôpital pour une métairie du quartier d'Espaute.

Ribaute, autrement de Saint-Denis de Vendargues (22 décembre). — Transaction entre Sibylle de Vellay et son fils Jean Gaubin, au sujet d'un legs de 1000 livres (24 décembre). — Obligé de 1500 l. pour sire Jean Tournier, bourgeois de Nimes, contre Sibille de Vellay, pour qui Jean Gaubin est caution (25 décembre). — Reconnaissance féodale faite aux consuls de Nimes par sire Pierre Roure, marchand, et damoiselle Marguerite de Campagnan, sa femme, pour « la moytié » d'un « moulin bladier... scytué dans les fossés » de Nimes, « entre la porte de la Boucarie et des Prêcheurs, appellé le Moulin-Neuf » (26 décembre).

E. 581. (Registre.) — 737 feuillets, papier.

1616. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. Rubrique des actes. — Obligé de 600 l. pour Me Jacques Alteirac, praticien de Nimes, contre les consuls de Nimes (11 janvier 1616). — Projet non exécuté de vente de mousquets. Sire Jean Combes, marchand de Nimes, vendait aux consuls « la quantité de 300 mousquetz de Millau oubresse sans estre montés, y ayant sullement le canon, culasse et serpantine, sçavoir deux cens mousquetz de campagne et cent mousquetz au gros callibre », pour le prix de 11 l. par mousquet (12 janvier). — Obligé de 16 l. fait par André Seguin, de Clarensac, à Ayne Blanc, veuve de Me François Laudun, serrurier de Nimes, pour reste du prix de 20 l. « de la vante d'unes boulses et letueires et leurs garnimentz servant aud. estat de serrurier ou mareschal » (19 janvier). — Quittance de 14 l. 6 s. faite par Me Isaac Fayolle, marchand de Nimes, à sire Pierre Galafrès, bourgeois, receveur du souquet et autres deniers destinés aux réparations des murailles et fossés de la ville « pour payement de unze doutzaines tarreyrolz..... employés aux réparations des fossés et murailhes de lad. ville, comme apert par l'atestation des ouvriers et carreyriers » (29 janvier). — Compromis entre Jean Charron, écuyer, d'Aiguesmortes, sa sœur Louise de Charron et Me Théodore Thérond, ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de Saint-Gilles (2 février 1616). — Quittance de 25 l. faite par Pierre Vernet, portier du collège, pour le dernier quartier de ses gages de 1615 (2 février). — Quittance de 130 l. faite par Jean Tourtoulon, écuyer, de Saint-Hippolyte, aux consuls de Nimes, en déduction « du prix de deux cens piques que led. sieur Tourtoulon c'est chargé et a promis dellivrer ausd. sieurs consulz » (3 février). — Sentence arbitrale entre Me Théodore Thérond, ministre à Saint-Gilles, Jean Charron, écuyer, et Me Noé Lagarde, son curateur *a lite* (8 février). — Quittance faite par Antoine Mazauric à sire Pierre Galafrès, bourgeois de Nimes, receveur des deniers « ordonnés pour les réparations de la ville et artilhage des canons », de 6 l. 10 sols « pour son payement, sçavoir six livres, de deux journées qu'il a employées avec sa charette à charrier le bois hourme par led. sieur consul achaipté de M. Maurice, et à la metterie d'icelluy, pour faire l'afouz du gros canon et pour le racoutrage des autres, ... et dix solz pour la journée d'un homme qui auroict travallié une journée à faire de fagoz des branches dud. hourme » (12 février). — Quittance de 154 l. faite par Jacques Sigalon, marchand, troisième consul de Nimes, au receveur « des deniers ordonnés pour les réparations de la ville et achaipt d'armes pour mettre dans la maison consullaire », en paiement de 14 mousquets non montés, « mousquets de Millau..... achaiptés de sire Jean Bessonnet, bourgeois de Montpellier.... et despuis..... remis avec leurs serpantines et autres menus fers dans le maguezin hault de lad. maison consullaire » (13 février). — Quittance de 45 l. 15 s. faite par Pierre Farelle, maréchal, de Nimes, en « paiement d'ung trellis fer que led. Farelle a faict et pozé à la murailhe de la ville, et à l'entrée de l'Agau, joignant la casamate appellée : Le Mullin Pezouloux » (20 février). — Quittance de 46 l. faite par Jean Ollivet, serrurier de Nimes, « pour son payement de deux treylis fer que led. Ollivet a faictz et pouzés..... aux deux arseaus du pont-levis de la porte de la Couronne, dans le fossé soubz led. pont-levis » (26 février). — Quittance de 50 l. faite par sire Jacques Gazais, marchand de Nimes, en déduction de 138 l. « que se montent les chandelles.... fournyes durant les six derniers mois » de 1615 à la ville (26 février). — Quittance de 7 l. 10 s. faite par sire Jacques Gazais, marchand de Nimes, « comme roy du papegueay » (26 février). — Quittance de 51 l. faite par Pierre Farelle, maréchal, « pour son payement d'avoir fourny, faict et pouzé un second treylis *sive* cledat à l'entrée du canal de l'Agau dans la ville, dessoubz la casamate et au-dedans de la ville, du cousté du marin, poizant trois quintalz 46 l. » (27 février). — Quittance de 21 l. faite par Me Jean d'Aspères, sous-viguier de Nimes, « pour payement de 60 quintalz 50 l. boys..... vendu à MM. les consulz pour icelluy bois employer à fere feu aux corps de garde » (27 février). — Quittance de 14 l. faite par Florimond Vernié, « trasaire de pierres », en paiement de 56 charretées de pierres rassières employées « au bastiment de la murailhe des fossés de la ville d'entre les portes des Carmes et des Prêcheurs » (dernier février). — Quittance de 24 l. faite par Jacques Cabane-

magre, Claude Dinier et Jean Salles, hôtes de Nimes, en paiement de la dépense « fournie en leur logis au mois de febvrier dernier aux capitaines Bourrilhon et Barres, et à certains nombres de soldatz employés par MM. les consulz à la garde de MM. de Candalle et de Chatilhon estans en ceste ville, y comprins aussi deux journées de cheval...... et despense des tombours » (1er mars 1616). — Quittance de 17 l. faite par Jean Michel pour « trois muechs et demi de chau qu'il a fournie pour la repparation des murectes des fossés de la ville » (14 mars). — Quittance de 50 l. faite par Jacques Acaurat, second consul d'Uzès, aux consuls de Nimes, pour « le payement des soldatz estans en garnison au chasteau de Saint-Ginieys » (15 mars). — Testament de Vidal Jullian, laboureur de Nimes (18 mars). — Quittance de 23 l. faite par Florimond Vernié et Samuel Jullian, « trassaires de pierres », en paiement de 74 charretées de pierres rassières extraites de la carrière de Pareloup « pour le bastiment des murettes des fossés de la ville d'entre les portes des Prêcheurs et des Carmes, à raison de 4 s. pour charretée, que pour autres grosses pierres servans de couverte à lad. murailhe durant dix cannes 1/2 « au prix de 16 s. la canne (19 mars). — Quittance de 26 l. faite par Me Jean Cheval, charpentier, « pour payement des doublisses et posses qu'il a fournyes pour les cheminières des corps de gardes des portes de Saint-Anthoine, la Magdeleyne, la Boucarié et les Precheurs » (19 mars). — Obligé de 1000 l. pour David Icard, marchand, contre les consuls de Nimes (21 mars). — Quittance de 45 l. faite par Barthélemy Comessac et Pierre Rouvière, laboureurs de Nimes, pour 15 journées « qu'ilz ont employée à charrier de pierres des peyrières de Porte-Quanzière et Pareloup le long du fossé de la ville, d'entre les portes des Precheurs et des Carmes » (21 mars). — Achat pour Jacques Foulc, fermier des décimes du Petit Scel royal de Montpellier (23 mars). — Quittance de 64 l. faite par Me Antoine Rey, poudrier, de Vauvert, demeurant à Nimes, pour 161 livres de poudre vendues aux consuls (29 mars). — Mariage entre Claude Galoffre, de Bouillargues, et Françoise Servière, de Caveirac (31 mars). — Bail des tailles de Caveirac (1er avril 1616). — Quittance de 24 l. 10 s. faite par Me Guillaume Vinot, charpentier de Nimes, « pour son payemant, tant de 14 mousquetz qu'il auroict monté de neuf de leurs boys, estans dans la maison consullaire, ou pour 14 fourchettes servans ausd. mousquetz, ou pour les fers d'icelles » (2 avril). Obligé de 2133 l. pour Jean Puech, marchand, contre les consuls de Nimes (15 avril). — Prix-fait passé par Jacques d'Airebaudouze, de Bouillargues, à Me Pierre Rambert, charpentier de Nimes, pour « un sollier appellé demy-sollier » à faire en sa maison « au mesmes endroict qu'est un vieulx soullier, avec barre et autres bois sur six doublisses, bois sapin et de plant » (18 avril). — Vente faite par Jean Gaubin, de Nimes, d'une vigne du quartier de Codols ou Nogueirols (23 avril). — Procuration donnée par Anthouronne de Barthélemy, veuve de sire Jean Sannier, de Berre, habitante de Nimes, à Me Jean Barthélemy, docteur et avocat de Nimes, pour faire valoir ses droits à Berre (4 mai 1616). — Testament de Me Jean Tiers, tisserand de Nimes (4 mai). — Quittance de 13 l. faite par noble Jean de Tourtoulon, écuyer, de Saint-Hippolyte, aux consuls de Nimes, pour reste du prix de 161 piques fournies par lui (14 mai). — Quittance de 27 l. faite par Fulcrand Danyat, fondeur de Nimes, « pour son paiement, tant d'avoir fondu 96 livres de fonde à luy bailhée par sire Jean Privat, bourgeois, segond consul, et prinze du magasin bas de la maison consullaire, que pour 9 livres de fonte fournie par led. Danyat, et du tout faict les boytes du rouage du gros canon » (17 mai). — Quittance de 42 l. faite par Jean de Tourtoulon, écuyer, de Saint-Hippolyte, aux consuls de Nimes, pour reste et entier paiement de 200 piques « bois de faulx » (27 mai). — Arrentement fait par Jeanne de Bourdin, veuve de noble François de Labaume, de ses terres de Marguerittes et Saint-Gervasy (3 juin 1616). — Quittance de 775 l. faite par M. Louis de Montcalm, conseiller à la Chambre de l'Édit de Castres, à Bertrand Clauzel, de Manduel, son rentier du château de Candiac (4 juin). — Mariage protestant entre Jean Goullet, chirurgien, de Châtellerault, demeurant à Nimes, et Anne Bicaud, de Nimes (8 juin). — Quittance de 100 l. faite aux consuls de Nimes par Jean de Chaverlange, capitaine commandant au château de Saint-Geniès, pour reste et entier paiement de la part de la ville dans l'entretien de la garnison dud. château (11 juin). — Quittance de 7 l. 10 s. faite par M. Jean Anthouard, libraire de Nimes, pour les quatre livres de l'imposition des tailles de Nimes et le livre long (17 juin). — Association pour la levée des tailles (17 juin). — Quittance de 32 l. faite par deux maçons, « pour leur payement..... d'avoir bastit et suraulcé la murailhe de la plateforme d'entre les portes de Saint-Anthoine et de la Magdeleyne, près la tour de Toumayne, et d'avoir basty trois fenestres de la murailhe près le Chasteau, et aussi deux murailhes près la porte de la Couronne, et autre bezongne et bastiment» (20 juin). — Quittance de 7 l. 12 s. faite par Me Jean Berrias, pour « avoir faict la guette, tant de jour que de nuict, sur la tour de l'églize Nostre-Dame...., près la callade de

la place, despuis » le 5 juin, à raion de 8 s. par jour et nuit (24 juin). — Quittance de 7 l. 10 s. faite par Jacques Dufesc « comme roy du papegay » (27 juin). — Quittance de 31 l. faite par Mᵉ Jean Bournier, maréchal, « pour payement de la ferremente qu'il a fornye et pozée à l'afutz du gros canon (8 juillet 1616). — Rémission de créance sur les consuls de Nimes. Il s'agit de 6 l. à prendre en déduction de ce qui est dû à Vidal Boudet et à Françoise Vallat, sa femme, « pour la nourriture d'un pouvre enfant bastard » (11 juillet). — Quittance faite par noble Daniel de Bertrand, viguier en la baronnie de Montfrin, comme mari de damoiselle Jeanne de Bonnal, aux consuls de Nimes (19 juillet). — Quittance de 9 l. faite par Mᵉ Étienne Fontanieu, « caporal de la compagnie du cappitaine Fabre », pour la moitié de ses gages de caporal (25 juillet). — Procuration donnée par Mᵉ Antoine Bellon, clerc de Nimes, chapelain de la chapellenie fondée en l'église paroissiale N.-D. d'Avèze, pour recouvrer des tenanciers des biens de lad. chapellenie les droits de lods, arrérages de censives et revenus en dépendant (30 juillet). — Quittance de 157 l faite par des menuisiers de Nimes « pour leur paiement, chacung comme les conserne, du traval et journées par eulx emploiées à faire les ardz (arcs) triomphalz pour l'entrée en ceste ville de Mgr le comte de Lavoulte, lieutenant pour le Roi » en Languedoc (8 août 1616). — Quittance de 57 l. faite par le menuisier Jean Cheval pour « doublisses et posses » employées aux arcs de triomphe de M. de Lavoulte (8 août). — Quittance de 253 l. faite par sire Paul Raynaud, marchand de Nimes, « pour son payement des estoffes prinzes en sa boutique..... et employées tant au poille présanté » au comte de Lavoulte « à son entrée, que à l'enseigne et à six roubilhes des six cappitaines, ou autres uzages (9 août). — Quittance de 23 l. faite par M. Jean Mazer, habitant de Nimes, pour fourniture « de chasse, gibier, mellons et fruictz dont en auroict esté faict présent aud. seigneur conte » (9 août).— Quittance de 18 l. faite par sire Philippo Capon, bourgeois de Nimes, pour un demi-vaisseau de vin offert par les consuls au comte de Lavoulte (9 août). — Quittance de 24 l. faite par les consuls de Nimes à Mᵉ Raimond Hayroux, chanoine et archidiacre de la cathédrale, pour le droit de trézain d'une maison qu'il a acquise rue de la Triperie Vieille (16 août). — Testament de noble Antoine de Robert, seigneur de Caveirac (19 août). — Testament de noble Pierre de Robert, sieur d'Arques, habitant de Caveirac (19 août). — Quittance de 6 l. faite par les valets des consuls de Nimes pour le « traval par eulx faict d'avoir garny les armoiries que ont esté possée à honnorer l'entrée de Mgr le compte de Lavoute.... avec roulleaus buys et papier, ou pour avoir aydé à condhuire les canons sur la platefourme, et despuis retirer les petis dans la maison consullaire, ou pour autre traval par eulx extraordinairement faict « (20 août). — Testament de Barthélemy Gaubin, marchand drapier, fils de feu Arnaud Gaubin (20 août). — Obligé de 1200 l. fait par noble Jean de Trémollet, seigneur et baron de Montpézat, à Pierre Carcenat, marchand de Nimes (23 août). — Obligé de 300 l. fait par noble François de Volontat, seigneur de Parignargues, à Pierre Carcenat, marchand drapier de Nimes (23 août). — Rémission de legs faite à Mᵉ Jean Barbier, chanoine de la cathédrale de Nimes (27 août). — Quittance de 200 l. faite par Paul Baudinel, marchand de Nimes, ancien et receveur des deniers des pauvres de l'église réformée, à damoiselles Mondette et Marguerite de Bargeton, dames d'Arpaillargues, filles et héritières de damoiselle Gabrielle de Brueys, payant par les mains de noble Jacques de Fons, de Nimes. C'est le montant d'un legs de leur mère (31 août). — Arrentement passé par noble Pierre Dolon, sieur de Ners, de deux prés situés au terroir du Cailar (7 septembre 1616). — Quittance de 24 l. faite par Mᵉ Jacques Bonnet, sergent de la compagnie du capitaine Rolland Beynier, pour ses gages de sergent (26 septembre(. — Quittance de 18 l. faite par les consuls de Nimes à Louis Payan jeune, teinturier, pour le droit de trézain d'une maison de la rue « des Espicz » (27 septembre). — Quittance de 25 l. faite par les valets des consuls pour « avoir servy à l'archimbelle » (5 octobre 1616). — Testament de sire Antoine Galafrès, laboureur de Nimes (7 octobre). — Obligé de 350 l. pour M. Pierre Veyras, docteur en médecine de Nimes (11 octobre). — Quittance de 16 livres faite par M. Henri de Bompard, docteur et avocat de Nimes, premier consul de Cabrières, à M. Jacques de Lageret, docteur et avocat (12 octobre). — Obligé de 2000 l. fait par les consuls de Nimes à damoiselle Claude de Calvière, veuve de noble Henri d'Ardouin, sieur de La Calmette (28 octobre). — Quittance de 80 l. faite par Antoine Rey, poudrier, pour deux quintaux de poudre fournis aux consuls de Nimes (28 octobre). — Quittance de 14 l. 10 s. faite par Marie Mer, femme de Mᵉ David Brue, hôte de Nimes, pour « la despense de bouche faicte en son lougis » par les tambours, sur l'ordre des consuls, à l'occasion de l'entrée de M. de Lavoulte (28 octobre). — Quittance de 203 l. faite par Jean Guiraud, marchand de Montpellier, pour paiement de 14 mousquetz garnis de leurs bandoulières et de leurs fourchettes (29 octobre). — Bail du four de Caveirac (8 novembre 1616). — Quittance de

4500 l. faite aux consuls de Nimes par M. Philibert Bon, conseiller du Roi, receveur des décimes en Languedoc et receveur particulier des tailles du diocèse de Nimes, comme rémissionnaire de M. Jérémie Ferrier, jadis conseiller au présidial de Nimes. Cette somme était due à Ferrier par lès consuls et habitants de Nimes, « assavoir 1500 l. qu'il auroit payé pour le seau de l'abollition accordée par S. M. à aucungz desd. habitans à la poursuitte desd. sieurs consulz, et 3000 l. pour repparations des dommages que lesd. particulliers habitans auroyent faitz en ses biens, de la satisfaction desquelz, pour le bien de paix, lesd. sieurs consulz se seroyent chargez paier, par promesse solempnellement par eux faicte à S. M. lhorsque lad. abollition leur feust accordée pour lesd. particulliers » (11 novembre).— Quittance de 20 l. t. faite par Me Jacques Cavalésy, prêtre, recteur « de la rectorie et hospital » de Langlade (12 novembre). — Quittance de 18 l. faite par des travailleurs de Nimes pour les « journées par eulx emploiées à tirer la terre du fossé de la ville, tumbée de la plateforme du Chapteau aud. fossé, ou pour avoir caver le fondement » (17 novembre). — Testament de Jacques Bessière, laboureur de Nimes, « desja en eage et viellesse » (25 novembre). — Quittance de 30 l. faite par Guillaume de Baudan, sieur de Villeneuve, aux consuls de Nimes, « pour son desdommagement du linge et autres choses par luy fournyes.... au lougement de M. le comte de Candalle en sa maison, au mois de janvier dernier » (28 novembre). — Quittance de 45 l. faite par Jean Davin, docteur et avocat au parlement de Paris, aux consuls de Nimes, pour « employer et fournir aux procès et affaires que la..... ville... a au Conseil Privé du Roy, tant contre MM. du Chapitre » de Nimes « que contre MM. de la Chambre de Comptes de Montpellier » (28 novembre). — Testament de damoiselle Perrette Nicot, femme du capitaine Raimond Ahons. Elle désire être inhumée « dans la grand eglize Nostre-Dame....., au thumbeau de ses prédécesseurs et au lieu et endroict où feuz sire Anthoine Sanier, son premier mary, et Isabeau Saniere, sa fille, ont été ensevellys » (4 décembre 1616). — Arrentement fait par Jean Rouzier, majoral des maladières de Nimes, assisté du troisième et du quatrième consuls, à Pierre Poudevigne, laboureur de Nimes, des terres et prés dépendants desd. maladières au terroir de Caissargues, « tant au-delà que de deçà la rivière du Vistre » (10 décembre). — Mariage entre Me Pierre Nougarède, praticien de Nimes, et Hellix Fornier, de Nimes (11 décembre).— Quittance de 98 l. 2 s. faite par Me Antoine Rey, poudrier de Nimes, « pour son payement de deux quintalz 18 l. poudre par les sieurs consulz achaiptée dud. Rey et mize dans le maguezin hault de la maison consullaire, pour remplassement de partye de la poudre que feust prinze et employée à honnorer l'entrée » du comte de Lavoulte « au mois d'aoust dernier » (28 décembre).

E. 582. (Registre.) — 825 feuillets, papier.

1616-1617. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Rubrique des actes. — Quittance de 94 l. faite par Jean Privat, bourgeois, second consul de Nimes, « tant pour luy que pour MM. de Malmont et Galaffrès au voyage par eulx faict à Beaucaire, le présant mois....., vers Mgr le duc de Montmorancy, comme depputté de la ville ». Il s'agit aussi du remboursement de dépenses faites à l'occasion du séjour du duc à Nimes, ou à l'occasion des procès et affaires de la ville (30 décembre 1616). — Quittance de 100 l. faite par Pierre Vernet, portier du collège, pour ses gages de 1616 (30 décembre). — Déclaration contenant ratification de la donation faite par M. Pierre Maltret, docteur et avocat de Nimes, à Claude Maltret, écuyer, son fils (31 décembre). — Quittance de 90 l. faite par Marcelin Bruguier, praticien de Nimes, en son nom et comme rémissionnaire de M. François de Rozel, lieutenant principal au sénéchal, aux consuls de Nimes. Cette somme a été accordée à M. de Rozel « pour la perte d'un sien cheval qu'il auroit presté » en 1615 « à M. Jacques de Rozel, lhors consul, accompagnant M. de La Trémouille en la ville d'Aiguesmortes, et auquel voyage led. cheval seroit mort » (3 janvier 1617). — Testament de Jeanne Surian, femme de Me Pierre de Langlade, de Nimes. Elle lègue 3 l. aux pauvres du Consistoire ; à sa sœur Alexette Surian, « une sienne robe cadis bleu, plus autre robe verde *sive* blanquet et un pelisson, deux chemizes, deux *fandau* et deux *coularet* » ; à Isabeau Bourguet, « une sienne bague d'or garnie d'une pierre blue appellée *jaspy*, plus trois chemizes, trois *fandaux*, trois *coularetz* » ; à Isabeau Marion, « une robe violette uzée, deux chemizes, deux *fandaux* et deux *coularetz* » (5 janvier). — Obligé de 300 l. t. fait par M. Jacques Deyron, docteur et avocat, et sire Pierre Deyron, bourgeois, frères, à sire Arnaud Guiran, bourgeois, tous de Nimes (9 janvier). — Quittance de 60 l. faite par Jean Mazellet, bourgeois de Nimes, pour remboursement de la dépense qu'il a faite « à son voyage et de noble Nicolas de Boileau, sieur de Chasteauneuf, comme depputés vers Mgr le duc de Montmorancy à Béziers, pour les affaires de la ville » (10 janvier). — Quittance de 12 l. faite par Antonie Chautal

pour ses gages de 1616 comme servante de l'hôpital (11 janvier). — Quittance de 91 l. faite par le second consul Pierre Galafrès pour paiement de ses avances, « sçavoir 67 l. 7 s. pour l'achaipt de 12 cannes 2 pans de drap bleuc de Cuichmian employé pour les habitz et manteaux des valletz de MM. les consulz la présente année, que de 12 pans cadis bluc pour les bas desd. valletz ; et le surplus pour l'achaipt tant des chapeaux et soulliers desd. valletz et de Pierre Sannier dict Friquavelle, serviteur de l'hospital, que pour autres fournitures » (18 janvier). — Quittance faite par Mᵉ Antoine Amalric, prêtre de Redessan, rémissionnaire de noble Étienne More, coseigneur d'Aubussargues (23 janvier). — Échange entre noble Louis de Génas, sieur de Puyredon, habitant de Nimes, et M. Jacques Durand, écuyer, de Nimes (23 janvier). — Quittance faite par les consuls de Nimes, recteurs de l'hôpital, à noble François de Volontat, sieur de Vaqueyrolles et de Parignargues, pour 30 l. t. (25 janvier). — Accord entre les consuls de Nimes et Balthazar Bournardel, « hoste de *la Cauquille* ». Les consuls lui avaient arrenté ce logis, situé « près le portal appellé Saint-Anthoine », pour 4 ans. « Toutesfois seroit advenu que, contre la teneur dud. pacte, lesd. sieurs conzulz, sur quelques appréhensions et mouvemens, auroyent fermé et muré led. portal par deux diverses fois durant le temps de sond. arrentement », savoir en juillet et août 1613 et en octobre 1615, « ayant demeuré à lad. seconde fois fermé et muré à chaux et sable l'espace de 8 mois et plus, dont il auroit souffert de grandz doumages et intherestz, pour n'avoir, pendent led. temps, led. logis eu abord ny recuilly aucungz hostes, parce que led. logis est en rue escartée et que n'a aucune fréquentation et passage, sinon que lorsque led. portal Saint-Anthoine est ouvert. » Les consuls disaient au contraire que Bournardel avait dû prévoir la clôture de la porte Saint-Anthoine, « estant cela de costume en lad. ville que, à tous les mouvemens et appréhensions des bruictz qui surviennent, on ferme et mure toutes les portes saulf celle de la Couronne et des Prescheurs » (3 février 1617). — Quittance de 1380 l. faite par noble Gaspard de Bousquet, docteur en droits, de Bagnols, mari d'Anne de Cassagnes, à M. Jacques Cassagnes, trésorier du domaine royal en la sénéchaussée (6 février). — Convention entre Mᵉ Pierre Galafrès, bourgeois de Nimes, et Jean Carrière, cardeur de Saint-Martin-de-Boubaux, qui fera les vers à soie du premier à son domaine de Bouillargues (21 février). — Bail des tailles de Caveirac (23 février). — Quittance de 134 l. faite aux consuls de Nimes par Mᵉ Antoine Rey, pondrier, pour reste et entier paiement de 280 l., prix de 6 quintaux 23 l. de poudre (27 février). — Quittance de 40 l. faite aux consuls par Mᵉ Isaac Bourrel, de Nimes, « pour payement de sa norriture que de doutze souldatz qu'il auroict entreteneus ..... au mois de mry » 1616 « à la tour de Caissargues durant quatre jours, et six soldatz durant six jours, ou pour les munitions de guerre qu'il y auroict fournye » (27 février). — Quittance de 24 l. faite par les consuls à Anne Hugue pour le droit de trézain du prix de la première vente que lad. Anne fera de sa maison située « au dernier du collège, ce confrontant avec les maisons de MM. de Chasteauneuf, de Langlade et heoirs Disoire » (27 février). — Accord où figure damoiselle Esther de Busquenan, veuve de Mᵉ Étienne Trenquier, de Vacquières (dernier février). — Mariage entre Mᵉ Pierre d'Airebaudouze, boulanger de Nimes, et Marguerite Prades, de Caveirac (8 mars 1617). — Quittance de 480 l. faite par M. Isaac Cheilon, docteur en droits, principal du collège, pour ses gages de régent principal des années 1610 et 1611, et le surplus pour les dépens auxquels les consuls ont été condamnés par arrêt de la Cour des Aides de Montpellier le 12 décembre 1616 (14 mars). — Rémission faite à Mᵉ Jean d'Aspères, jadis sous-viguier de Nimes, d'une moitié de l'arrentement du prieuré de Nages et Solorgues, appartenant au chapitre de Nimes (14 mars). — Quittance de 6 l. 10 s. faite par sire François Foulc, rentier du baron de Calvisson pour ses droits seigneuriaux de Jonquières, à Mᵉ Simon Louet, jardinier de Nimes (31 mars). — Quittance faite par Pierre Galafrès, second consul, au receveur des deniers du droit du souquet, de 34 l., montant de ses avances « pour de réparations faictes, tant à la brèche de la muraille près le Chasteau, murement de portes, louage de charrettes, achaipt de la pierre, que en autres chozes » (8 avril 1617). — Quittance de 16 l. faite au receveur des deniers de la ferme du souquet par Nicolas Raimond, maçon de Nimes, « pour payement d'avoir faict ung petit clouchier de pierre de tailhe sur la tour de la porte de la Couronne, pour la cloche pozée aud. clochier, ou pour quinze gros bugetz qu'il y auroict employés.... » (14 avril). — Quittance de 30 l. faite par Jean Bournier, maréchal, de Nimes, « pour son payement d'un quintal 53 livres fer à 3 s. pour livre...... employé à la claye mize prest du pont-levis de la porte Saint-Anthoine, ou pour une chayne, plus pour cent cloux employés à lad. claye, ou pour un grampon mis à la claye de la porte de Precheurs, ou pour un lian à la claye de la Couronne, plus pour une serrure et clef mize à la claye de Saint-Anthoine » (14 avril). — Arrentement fait par le président de Rochemore de quatre terres situées au terroir de Saint-Jean de « Nouzeret », près du

Vidourle (17 avril). — Donation faite par Jacquette Rey à son fiancé Mᵉ Pierre de Langlade, chapelier de Nimes. Elle a « recogneu despuis l'afection et amitié dud. de Langlade.... estre grande envers elle ; et, considérant son eage et vielhesse, et pour donner occasion aud. de Langlade.... de l'aymer et entretenir à l'advenir de tant plus.... » (20 avril). — Quittance de 101 l. faite par Anne Mallian à damoizelle Isabeau de Ricard, veuve de noble Thomas de Besserie, « pour reste et entier payement de ses gages et pour tout le temps que elle auroict servy pour servante, tant led. feu sieur Besserie, que, despuis le dexcès d'icelluy, lad. damoizelle » (21 avril). — Obligé de 210 l. pour sire Samuel Fauchier, maître apothicaire, troisième consul (4 mai 1617). — Testament d'Étienne Béringuier, sergent de Caveirac (7 mai). — Accord où figure noble François de Brueys, sieur de Souvignargues (8 mai). — Codicille de Guizette Cabiron, veuve de Louis Bourric, de Nimes (12 mai). — Obligé de 300 l. fait par nobles Claude d'Airebaudouze, sieur de Clairan, et Guillaume d'Airebaudouze, sieur de Castinhargues, frères, à M. François de Recolin, docteur et avocat de Nimes (16 mai). — Quittance de 105 l. faite par Sébastien Milliot, peintre d'Arles, « pour reste et entier payement » de 135 l., montant des « journées et vaccations par led. Milliot et trois compagnons pintres, employé[e]s à fere les tableaux et artz de triomphe pour l'entrée de Madame de Montmourancy » à Nimes » (20 mai). — Prise en charge par noble Nicolas de Boileau, sieur de Castelnau, de divers documents d'archives appartenant à la ville de Nimes, premièrement d' « ung vidimus des provisions de l'ottroy du droict du souquet, en pergemin grossoyé, singné d'Albenas, lieutenant, et Chabault ; plus la continuation dud. ottroy, en datte du 27ᵉ aoust 1598, singnée par le Roy.... avec leur seau pendant en sire jaulne,... . pour, sur lesd. lettres d'octroy, poursuivre en cour vers S. M..... la continuation du mesme droict, appellé du souquet » (26 mai). — Arrentement passé par M. Claude de Baumes, sieur de Cabiac, conseiller au présidial, de sa métairie de Caissargues (29 mai). — Prix-fait de la galerie du petit temple, passé par MM. Pierre Galafrès, Samuel Fauchier, Jacques Allier, second, troisième et quatrième consuls de Nimes, Antoine Davin, Pierre Gaissad, docteurs et avocats, Vidal Desaliens, Claude Combes, bourgeois, et Paul Bandinel, marchand, agissant en leur nom et pour MM. Daniel de Calvière, juge criminel, de Peyremale, lieutenant particulier, d'Aculhon et Lansard, conseillers du Roi, comme ayant charge d'eux et des députés du bureau pour la construction et réparation du petit temple de Nimes, à Mᵉ Jean Cheval et consorts, charpentiers de Nimes. Il s'agit de « faire galerie aud. petit temple de l'eglize refformée, contre la muralhe, du cousté du levant, de la longeur dud. temple, appuyée sur les trois colonnes à cest effaict dressées, et muralhe des ardz (arcs) dud. temple. » On posera « trois soumiers bois sappin prenant dans la muralhe......, pourtant chacun.... sur le chapiteau de chescune des trois coulonnes, ayant au bout la sourtye en fasson de consolle, avec fulhaige bien élabouré....... » On posera « sur lesd. soumiers, tout le long de lad. galerie, pour basse de la parabande de lad. galerie, de pièces de bois sappin beau et net..... ouvré en la mesme forme que leur a esté monstré par la moudelle.... » Entre « lesd. basse et chapiteau » seront posés trois pilastres, « ung sur chasque consolle, qui sera de beau bois noyer bien sec....., pour affermir lad. paravande avec l'ouvrage requis par l'ordre. » Tout le long « du devant de lad. galerie, entre lesd. basse et couydière, seront... pouzés de balustres bois nouyer, tournoyés en la fasson de lad. moudelle.... suyvant led. ordre....., beau bois net et sec, sans tare ; et les solliveaux et doublis seront de bois sappin..... » Les charpentiers feront poser, le long de la galerie, « de petitz arceaux faicts avec de bois aulbe.... et à chasque cousté.... desd. arceaux. .. poser ung cul-de-lampe bois noyer, tournoyés, équipolent à l'ordre avec lesd. balustres, pour la décoration d'icelle galerie. » Un escalier en sapin sera établi à chaque extrémité de la galerie. On peindra en couleur de noyer les « basses », les chapitaux et les arceaux. Le prix de la galerie est de 18 l. par canne carrée (31 mai). — Quittance de 18 l. t. faite aux consuls par Mathive Gardiol, femme de Jean Ricard, hôte de Nimes, « pour son payement de la despence de bouche faicte en son logis par 35 personnes en une souppée, venant d'accompagner Mᵐᵉ de Montmorancy en s'en allant à Lunel le 20ᵉ de may » (1ᵉʳ juin 1617). — Bail des tailles de Saint-Dionizy (2 juin). — Procuration donnée par M. Jean Demonte, prêtre, bachelier « aux saintz décretz », recteur de la paroisse de Saint-Michel de Saysan au diocèse de Carcassonne, à Mᵉ Charles Roche, notaire de Nimes, son beau-frère, pour recouvrer des rentiers du prieuré de Saint-André de Majencoules une pension de 150 l. jusqu'à paiement d'une somme de 750 l. à lui due par le constituant (3 juin). — Obligé de 1200 l. t. pour Jean Combes, marchand de Nimes, contre les consuls (6 juin). — Quittance de 32 l. faite par Jean Robert, menuisier de Nimes, « pour payement, tant de clous, brocquotz, cordes, bois et autres chozes qu'il auroit fournis.... à dresser les arts de triomphes.... pour honorer l'antrée de Mᵐᵉ de Montmorancy » (6 juin). — Quit-

tance de 37 l. faite par Mathieu Sigalou, marchand de Nimes, en représentation de ses avances du voyage d'Aiguesmortes, d'où il a conduit « les armes achaiptées de M. de Chastillon » (7 juin). — Quittance de 21 l. faite par sire Jean Le Vieux, peintre de Nimes, « pour paiement, tant de cinq journée qu'il a travailhé de son estat de paintre, avec un sien servicteur, à faire les paintures des arcz de trionphe et autres pour l'entrée de Mme de Montmorancy » (7 juin). — Apprentissage de Claude Couret, fils de Me Antoine Couret, hôte de Nimes, chez Me Jean Sirven, broquier de Nimes (8 juin). — Quittance de 282 l. faite par Antoine Rey, poudrier de Nimes, pour 6 quintaux 28 l. de poudre achetée pour les consuls et « employée à honnorer l'entrée de Mme de Montmourancy » (12 juin). — Quittance de 55 l. faite par Antoine Rey, poudrier, pour 1 quintal 10 l. de poudre « prinze dud. Rey » par le 3me consul Samuel Fauchier, apothicaire, et par lui distribuée au juge criminel, à M. de Peyremale, lieutenant particulier, à MM. de Barnier, de Lansard, de Baudan, de Rozel, de Fabrique, de Favier, garde-sceau, conseillers et juges magistrats, de Cassagne, trésorier, de Mirman et Lagarde-Deydier, « et deslivrés à un chacun d'eux » (12 juin). — Quittance de 300 l. t. faite par Hugues Leaute, régent de la première classe au collège (13 juin). — Quittance de 50 l. t. faite aux consuls de Caveirac par damoiselle Anne de Rally, veuve de Me Bernard Thomas, ministre de la parole de Dieu, en déduction des 150 l. à elle accordées par le synode pour son année de deuil (14 juin). — Quittance de 13 l. faite par Me Gabriel Froment, docteur en droits, juge en la prévôté d'Uzès, au nom de son frère Pierre Froment, chanoine et prévôt de la cathédrale d'Uzès, aux consuls de Nimes, pour taxat obtenu par led. prévôt au parlement de Toulouse (15 juin). — Rémission de créance faite à Me Marcelin Bruguier, praticien de Nimes, par damoiselle Marie de Mouléry, veuve de Jean Félix, bourgeois de Nimes (16 juin). — Mariage protestant entre Me Marcelin Bruguier, praticien, et damoiselle Marie de Mouléry (16 juin). — Quittance de 775 l. faite par M. Jacques Mazaudier, docteur et avocat au présidial, comme procureur de M. Louis de Montcalm, conseiller à la Chambre de l'Édit de Castres, à Bertrand Clauzel, de Manduel, rentier du château et domaine de Candiac (20 juin). — Prix-fait passé par les consuls de Nimes à Me Jean Cheval et consorts, menuisiers, pour 15 lits destinés au service des pauvres de l'hôpital, en bois de noyer et de sapin (20 juin). — Testament de Madeleine Rougier, femme de sire Louis Marmet, de Nimes. Elle désire être ensevelie « en la forme de ceulx de la relligion chrestienne refformée » (21 juin). — Obligé de 3000 l. t. pour noble Jacques de Fons, de Nimes, contre le diocèse (5 juillet 1617). — Testament de Me Jean Daniel, hôte de Nimes, protestant (6 juillet). — Obligé de 1700 l. t. pour M. Nicolas de Boileau, sieur de Sainte-Croix, habitant de Nimes, contre sire Jean Gimel, ménager, de Bellegarde (11 juillet). — Quittance de 60 l. faite aux consuls de Nimes par damoiselle Anne de Boileau, veuve de noble Daniel Arnaud, sieur de La Cassagne, mère de Paul Arnaud, sieur de La Cassagne, pour la dépense faite par ce dernier, comme capitaine enseigne, à l'entrée de Mme de Montmorency (17 juillet). — Bail des tailles de Manduel (25 juillet). — Obligé de 740 l. t. pour M. Pierre de Baumefort, d'Anduze, sieur de Brissac et de Veirac, conseiller au présidial de Nimes, contre sire Jean Gimel, de Bellegarde (31 juillet). — Mariage entre Me Pierre Vachon, « trassaire de pierre » de Fontvieille, près d'Arles, et Tuphène Pépin, de Caveirac (5 août 1617). — Accord entre les consuls de Nimes et Pierre Mercier, marchand de Nimes, qui recevra 699 l. pour les dépenses faites par lui, comme héritier de Pierre Gibert, à une maison « faizant coing au collège » (7 août). — Achat d'un « tinal » fait aux consuls de Nimes, comme recteurs de l'hôpital, par Pierre Figuière, de Rodilhan. « Dans l'hospital..... il y auroict trois tinaux, deux de bois et ung de pierre que y auroict esté faict despuis peu de temps, et en sà icelluy estre suffisant pour la récolte de la vandange d'icelluy, cy que les autres deux tinalz bois ne servent de rien à présent aud. hospital..... » (8 août). — Obligé de 1100 l. pour M. Guillaume de Boileau, docteur et avocat de Nimes, contre M. Pierre de Baudan, conseiller-maitre en la Chambre des Comptes de Montpellier (9 août). — Quittance de 16 l. faite aux consuls de Nimes par Pierre Galafrès, second consul, pour « vingt sept balles de gros canons que ont esté mize dans la maison consullaire et maguezin bas d'icelle » (9 août). — Quittance de 48 l. t. faite par Isaac Peladan, bourgeois de Nimes, pour « six armoiries qu'il auroict faictes et peintes pour honorer » l'entrée de Mme de Montmorency, au mois de mai, et pour « la condhuitte de ce que auroict esté faict pour la penture » (10 août). — Quittance de 10 l. faite par Me André Soleiret, docteur et avocat de Nimes, à Jean Babois, receveur des deniers de la maison consulaire, « pour paiemant de l'extraict du testemant pourtant fondation de l'office d'Avocat des Pauvres, contenant trois menus papiers escritz en lattin » (17 août). — Testament de Me Jean Ursy, notaire de Nimes. Il désire que son corps soit « ensepvelly à la fasson de ceulx de l'esglize refformée, de laquelle il en faict proffection » (20 août). — Mariage entre M. Jacques Berlié, ministre du

saint Évangile en l'église de Quissac, natif du Vigan, et damoiselle Madeleine de Robert, fille de feu noble Pierre de Robert et de damoiselle Françoise de Carles, quand vivaient seigneur et dame de Caveirac, assistée de son frère noble Antoine de Robert, seigneur de Caveirac. La dot est de 4000 l. t. L'acte est passé à Caveirac, dans le château, en présence de MM. Laurent Eymar et François Bertrand, ministres du saint Évangile, nobles Antoine de Montalieu, coseigneur de Caveirac, Pierre de Robert, sieur d'Arque, Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire, M. Étienne Dyene, docteur en médecine, sire Daniel de Lafarelle, marchand d'Anduze, Daudé Devillas, bourgeois de Sauve, noble Daniel de Montalieu, et Mᵉ Louis Brun, praticien (22 août). — Quittance de 1650 l. t. faite au syndic et au receveur particulier des tailles du diocèse, par noble Jean de Tette, sieur de Lamotte, maréchal des logis de la compagnie d'ordonnances du duc de Montmorency, pour les frais du logement de lad. compagnie dans le diocèse, logement ordonné par le duc de Ventadour (22 août). — Testament de damoiselle Perrette de Nicot, femme de Raimond Haons, capitaine, de Nimes (31 août). — Procuration donnée par Mᵉ Charles de Lagrange, chanoine et trésorier de la cathédrale de Nimes, à son neveu Honoré de Lagrange, habitant de Tarascon, au sujet de la dot de sa femme Marguerite de Roque (2 septembre 1617). — Mariage entre sire Jacques Farel, marchand de Nimes, et Anne Agier, de Nimes (4 septembre). — Échange entre Mᵉ Jacques Granon, viguier en la baronnie de Manduel, et Mᵉ Pierre Galafrès, bourgeois de Nimes (5 septembre). — Obligé de 2600 l. pour sire Mathieu Sigalon, marchand de Nimes, contre le diocèse (6 septembre). — Testament de Guisette Cabiron, veuve de sire Louis Bourriot, de Nimes (6 septembre). — Testament de Jaumette Bordel, femme de sire Pierre Bourrilhon, de Nimes (6 septembre). — Arrentement passé par M. Léon de Trimond, conseiller au présidial, prieur de Poulx, des terres de la dominicature, *domergadure*, de Poulx. Le bail est de 6 ans, pour 20 l. de rente (7 septembre). — Quittance de 85 l. faite par Antoine Droulhon et Florimond Vernier, de Nimes, pour « le cavemant et nettiemant des fondemans de sept esperons ou murettes qu'ils ont faict à la motte de la brèche de la murailhe près le Château » (14 septembre). — Quittance de 187 l. faite par sire Jacques Allard, laboureur, 4ᵐᵉ consul, pour 39 muids 7 « escandalz » de chaux, par lui fournis pour la réparation de la brèche de la muraille, près le Château (19 septembre). — Quittance de 13 l. faite par Paul Rainaud, laboureur de Nimes, pour le charroi « de deux molles de moulin » achetées par les consuls à sire Antoine Duprix, « et pourtées avec sa charrette et mulles despuis la porte de la Madallene jusques au moulin de l'hospital à Roudilhan » (2 octobre 1617). — Quittance de 120 l. faite par sire Jean Baboix, marchand, receveur des deniers municipaux, à Mᵉ Jean Boudet, exacteur des deniers royaux, « pour les manteaux et abitz des valetz des consulz..., pour les quatre C d'argeant.... et pour les fraictz de la feste du lieu de Boulhargues » (6 octobre). — Quittance de 439 l. faite par Anne de Barrière, femme du président de Rochemore, et damoiselle Isabeau de Barrière, femme du baron de Boucoiran (9 octobre). — Quittance de 13 salmées de blé faite par les consuls au chapitre de Nimes, payant par les mains des « rantiers du disme du Plan, deppandant du Chappittre ». C'est le montant d'une pension annuelle due par le Chapitre aux consuls comme recteurs de l'hôpital (10 octobre). — Procuration faite par Pierre-Antoine Dolon, sieur de Ners, à son frère Pierre Dolon, également sieur de Ners (16 octobre). — Transaction entre M. Jean Barthélemy, docteur et avocat de Nimes, et les consuls de Caveirac, au sujet des tailles (21 octobre). — Quittance d'intérêts faite par Pierre Gerbal, sieur de Latour, habitant de Nimes (2 novembre 1617). — Bail du four de Caveirac (6 novembre). — Vente d'une terre à Nimes faite par noble Antoine de Robert, seigneur de Caveirac (9 novembre). — Arrentement passé par Mᵉ Jacques Cavalézy, vicaire perpétuel de Bezouce, chapelain de la chapellenie fondée à Clarensac sous le titre de Notre-Dame, à Mᵉ Charles Audemar, greffier de Nimes, des terres et maisons de lad. chapellenie. Le bail est de 4 ans, moyennant le prix global de 24 l. (10 novembre). — Quittance de 15 l. 15 s. faite aux consuls par Pierre Galafrès, second consul de Nimes, pour « achaipt de sept doutzaines peaux rases de pergemin, qu'est au cour de 45 s. la doutzaine, pour emploier à faire ung libvre pour y incérer tous les actes et quitances concernant le disme de l'huille » (11 novembre). — Quittance de 20 l. faite par Mᵉ Antoine Frach, « rodier de mollin », habitant de Nimes, pour « avoir accomodé le pont-levis de la porte de la Madellaine » (11 novembre). — Accord où figure noble Louis de Génas, sieur de Puyredon (18 novembre). — Quittance d'intérêts faite aux consuls de Nimes par M. Daniel de Bertrand, viguier de Montfrin, pour lui et sa femme damoiselle Jeanne de Bonnal (21 novembre). — Accord entre M. Claude Deydier, conseiller au présidial, et nobles Pierre et autre Pierre Dolon, sieurs de Ners (23 novembre). — Quittance de 7 l. 10 s. faite par Mᵉ Jean Anthouard, libraire de Nimes, pour « avoir fourny le papier et rellyé les quatre libvres de lève de l'impozition de la présente..... année,

ensemble le libvre long » (24 novembre). — Quittance de 5028 l. faite aux consuls de Nimes par Domergue Savornin, écuyer, habitant du Brabant, pour lui et Messire Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon. C'est le prix de 250 mousquets garnis de leur fourchette et de leur bandoulière, à raison de 12 l. 10 s. pièce, et de 125 piques « garnies de corsellets, potz, ansse, couz et tassettes » à raison de 15 l. chacune. Le tout a été distribué aux habitants ou mis aux magasins de la maison consulaire (27 novembre). — Obligé de 3000 l. pour Me Pierre Poujol, procureur à Castres, contre les consuls de Nimes (11 décembre 1617). — Accord entre les consuls de Nimes et sire Barthélemy Caffarel, au sujet d'une saisie sur le droit de courtage (12 décembre). — Transaction entre noble Antoine de Robert, fils de damoiselle Françoise de Carles, et noble Antoine de Montalieu, époux de feu damoiselle Isabeau de Carles, père de Françoise et d'Isabeau, au sujet de la succession de feu noble Jean de Carles, seigneur de Caveirac (15 décembre). — Quittance de 127 l. faite par Me Antoine Dinoth, régent de quatrième au collège, pour ses gages (26 décembre). — Quittance de 16 l. 16 s. faite aux consuls de Nimes par Mathive Gardiol, femme de Me Jean Ricard, hôte du logis de « l'*Estoille* », pour la dépense faite à son logis par les valets des consuls et les garde-terres, pendant les quatre jours qu'ils ont aidé les consuls « à compter le bestail gros et menu dépésant au terroir » de Nimes (27 décembre). — Quittance de 51 l. faite par sire Jacques Allier, 4me consul, pour remboursement « de la chasse, vin et autres choses dont a esté faict présent à Mgr le duc de Montmorancy à son passage » à Nimes en décembre, « ou pour le peintre d'avoir peint les armoiries dud. seigneur » 30 décembre). — Quittance de 48 l. faite par Me Jean Mazert, habitant de Nimes, pour reste des 60 l. de ses gages « de fere la guette sur la tour de l'orloge de la maison consullaire et sonner les rabas des hures » (30 décembre).

E. 583. (Registre.) — 865 feuillets, papier.

1618. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Quittance de 40 l. faite par Me Louis Cante, régent de cinquième au collège, pour un trimestre de ses gages (3 janvier 1618).— Quittance de 600 l. faite par Me Isaac Cheiron, principal du collège, pour ses gages de 1617 (4 janvier). — Quittance de 120 l. faite par Marguerite Anastase, veuve de Me Marc Antoine, régent de cinquième au collège, pour trois quartiers des gages du défunt de 1617 (4 janvier). — Quittance de 25 l. faite par damoiselle Anne de Rally, de Nimes, veuve de M. Bernard Thomas, ministre de la parole de Dieu (12 janvier). — Quittance de 50 l. faite par noble Pons de Brignon, sieur de Saint-Théodorit (18 janvier). — Mariage entre Charles Perrot, pâtissier de Nimes, et Étienne Tiers, veuve de Jean Juberet, de Nimes (21 janvier). — Quittance de 250 l. faite par sire François Coutellier, apothicaire de Nimes, pour les drogues et médicaments fournis aux pauvres de l'hôpital en 1616 (22 janvier). — Mariage entre sire Jacques Béraud, de Vézénobre, et Louise Dhombres, de Nimes (23 janvier). — Accord entre les consuls de Nimes et Me Honnorat Bonnier, sous-fermier de l'équivalent (24 janvier). — Bail « à norrir enfans » passé par le pâtissier Charles Perrot au plâtrier François Champremoy. Il s'agit de Delphine Juberet, fille de la femme de Perrot (30 janvier). — Décharge de trois livres des impositions de 1571, donnée par le premier consul M. Jean Chalas, docteur et avocat, à sire Jean Ducamp (30 janvier). — Obligé de 1000 l. fait par noble Claude de Teste, sieur de Lamotte, à sire Pierre Carcenat, marchand drapier de Nimes (5 février 1618). — Quittance de 1723 l. faite par Me Antoine Buisson, greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Mende, procureur de Messire Charles, évêque et seigneur de Mende, à Messieurs du clergé du diocèse de Viviers, « pour leur portion des fraix faictz par led. seigneur évesque à la tenue des Estats Généraux de se royaume, comme depputé de la sénéchaucée de Nysmes » (5 février). — Mariage entre sire Pierre de Lafarelle, bourgeois, fils d'autre Pierre, habitant d'Anduze, et damoiselle Jeanne de Robert, fille de feu noble Pierre de Robert et de damoiselle de Carles, seigneur et dame de Caveirac (6 février). — Quittance de 150 l faite par Me François Gally, docteur et avocat de Nimes, comme mari de damoiselle Jeanne de Sarran, fille de feu Étienne de Sarran, sieur de Gaujac, procureur en la Chambre de l'Édit de Castres, à noble Pierre de Castillon, sieur de Saint-Victor (13 février). — Testament de noble Louis de Barjac, coseigneur de Vals. Il désire être enseveli « en la forme de ceux de la religion chrestienne refformée » (14 février). — Bail de la garde du terroir de Caveirac (22 février). — Reconnaissance féodale d'Antoine Marguerit, laboureur de Nimes, à sire Paul Couston, bourgeois de Nimes, pour une terre du quartier du Péras (24 février). — Acte de réquisition pour Me Pierre de Robert, écuyer, de Nimes (3 mars 1618). — Bail des tailles de Caveirac (10 mars). — Arrentement fait par sire Jean Lebon, bourgeois de Nimes, à Me Jean Tournier, teinturier, de sa maison

« situéo au plan du Chasteau du Roy, ... consistant de deux membres au-dessus et une tainture de draps au dessoubz .... avec deux cuves, deux chaudières, et autres meubles et utilz nécessaires ou à l'usage de lad. tainture ». Le bail est de 2 ans, pour le prix annuel de 100 l. (17 mars). — Obligé de 3000 l. pour noble Jacques de Fons, habitant de Nimes, contre le diocèse de Nimes (22 mars). — Transaction entre le duc de Ventadour, seigneur de Vauvert, et les habitants de Vauvert, au sujet des garrigues et pâturages de Vauvert. L'acte rappelle une transaction avec Messire Gilbert de Lévis, père du duc, passée le 7 octobre 1561 (7 avril 1618). — Obligé de 1200 l. t. pour Mᵉ Jean Barnier, conseiller au présidial (12 avril). — Quittance de 200 l. faite par Paul Dupont, régent de troisième au collège (13 avril). — Quittance de 50 l. faite par le capitaine Jacques Privat, pour le « travail qu'il a faict à nettier les mosquetz, arquebuzes, cuyrasses et piques estans aux maguesins de la maison consullaire, et de y faire mettre et accomoder lez viz, corroyes et baguettes defutuzes et y estant necesseres » (19 avril). — Testament de Michel Farel, marchand de Nimes (28 avril). — Accord entre Mᵉ Denis de Maltret, docteur et avocat au parlement de Toulouse et à la Chambre de l'Édit de Castres, et Mᵉ Pierre Rousset, de Nimes (5 mai 1618). — Quittance de 204 l. faite par le capitaine Jean Saurin, pour « les journées des hommes employés à caver le fondement de la brèche de la murailhe de la ville près la tour Vinatière, que à rettirer la mattière » (8 mai). — Quittance de 10 l. faite par sire Jacques Allier pour chaux, tuiles et journées employées « à la réparation de la porte de la Bocarié, corps de garde et couvert des Prêcheurs, tour de Corcone et siège de la porte de la Couronne» (8 mai). — Quittance de 20 l. faite par sire Étienne Gilly, quatrième consul, pour les frais «qu'il convient faire à rompre les canatz le long de la rivière du Vistre» (9 mai). — Quittance de 18 l. 4 s. faite par Louis Bertrand, fournier de Nimes, pour paiement de « vingt-six cuittes qu'il a faictes du pain bis » de l'hôpital (12 mai). — Testament de Guillaume Revergat, de Nimes (16 mai). — Échange entre Antoine Teissier, écuyer, et Jérôme Carles, bourgeois, de Nimes (18 mai). — Quittance de 90 l. faite par le quatrième consul pour les frais et dépens « des depputés à rompre les canatz de la rivière du Vistre près Ayguesmortes » (21 mai). — Quittance de 6 émines « bon bled molture » faite par les consuls à Pierre Granier pour deux années de la censive de son moulin à eau, situé dans le fossé de la ville, entre les portes des Prêcheurs et de la Bouquerie (22 mai). — Rémission faite par le président de Rochemore et sa femme Anne de Barrière, à Durand Ducros, écuyer, de Montpellier, d'immeubles réunis par Gaspare de Belvèze, dame d'Aubais, et Sibylle de Vellay, veuve d'Arnaud Gaubin, à feu noble François de Barrière, seigneur de Nages (9 juin 1618). — Transaction entre les consuls de Nimes et ceux de Parignargues, au sujet des limites des territoires des deux communautés (12 juin). — Acte de protestation pour les consuls de Caveirac contre les consuls de Nimes, au sujet du bornage des territoires de Nimes et de Parignargues (12 juin). — Quittance de 15 l. faite par les consuls de Nimes à Michel Gilly, maçon, pour le droit de trézain du prix de sa maison sise dans la traverse allant de la rue Caguensol à la rue de la Rosarié et à l'Agau (14 juin). — Lods fait par le président de Rochemore à Isaac Audemar, de Solorgues (22 juin). — Quittance de 17 l. faite par Jean Ollivet, serrurier de Nimes, « pour son payement de la besongne qu'il a faicte tant à l'archimbelle, tour Vinatière, à la Magdellaine, que au rabilhage de mosquetz, à la maison de ville, tant à la pastarié, bottique d'icelle, que en autres membres » (29 juin). — Mariage entre Mᵉ François Veyrueys, chapelier de Sommière, et Antonie Bruguier, de Saint-Dionisy (1ᵉʳ juillet 1618). — Vente faite par Jean Ursy, notaire de Nimes, d'une terre à Bouillargues (20 juillet). — Quittance de 400 l. faite par M. Léon de Trimond, conseiller au sénéchal, chanoine et syndic de la recette du chapitre de la cathédrale de Nimes, à Étienne Defferre, consul de Galargues (20 juillet). — Quittance de 30 l. faite par les consuls de Nimes, pour le trézain d'une maison de la rue des *Esclafidous* (31 juillet). — Quittance de 36 l. pour le trézain d'une maison de Nimes sise « près le canton appellé Malestrene » (3 août 1618). — Association entre Mᵉ Jean Bourrilhon, praticien de Nimes, et trois autres praticiens, pour la levée des tailles et impositions de la ville (3 août). — Accord entre noble Nicolas de Laval, sieur du Saut, et Mᵉ Antoine Serre, au sujet d'une maison de la rue de la Ferrage, confrontant « le jardin de la Rounande » (7 août). — Arrentement passé par Mᵉ Pierre Gaissad, docteur et avocat, premier consul de Nimes, de son domaine de Milhau, Aubord et Nimes (13 août). — Testament de Daniel Hubac, tisserand cadissier de Nimes (13 août). — Quittance de 75 l. faite par Paul Couston, bourgeois, second consul de Nimes, en remboursement de ses avances, « tant pour reparations faictes en la maison consullaire, achaipt de pierre, port d'une pille à l'hospital, plantement d'amoriers (mûriers) au-devant la porte des Carmes, que en autres afferes » (14 août).— Quittance de 7 l. 10 s. faite par le libraire Jean Anthouard (16 août). — Quittance de 12 l. 4 s. faite par Antoine Chevalier, hospitalier de

Nimes, pour avoir fait « battre les bledz provenus la récolte dernière des terres dud. hospital, ou pour le charroi et port dud. bled, et acoustrage d'un chauderon et d'une poille dud. hospital, une journée de masson à fere sarrades et racoustrer le couvert dud. hospital » (18 août). — Quittance de 1200 l. faite par Me Paul Deméjanes, docteur en droit et lieutenant de prévôt au diocèse de Nimes, à M. Philibert Bon, receveur particulier dud. diocèse (18 août). — Quittance du 500 l. faite par David Vernier, receveur des deniers des pauvres de l'hôpital, en déduction d'une somme de 2032 l. imposée pour lesd. pauvres, le paiement des nourrices des pauvres enfants exposés et autres affaires de l'hôpital (28 août). — Quittance du droit de trézain du prix d'une maison de la rue de « l'Espi? » (7 septembre 1618). — Quittance de 75 l. faite par les consuls de Nimes à Messire Gabriel-Philippe de Chastellier, seigneur de Milieu, conseiller du Roi, trésorier général de France en Dauphiné, mari de dame Alix de Bessonnet, fille de feu noble Claude de Bessonnet, sieur de Gattuzière, pour le droit de trézain du prix de la première vente que M. de Chastellier fera d'une maison de la rue « des Espics » (11 septembre). — Testament d'Isaac Granier, de Saint-Dionisy (21 septembre). — Achat fait à Pierre Servière, de Caveirac, par David Vernier, marchand de Nimes, des « peaux de menons et chèvres qu'il tuera et débitera » (29 septembre). — Quittance de 93 l. t. faite par Jacques Gerbal, sieur de Latour, habitant de Nimes, ayant-droit de damoiselle Marie de Deiron, sa belle-mère (9 octobre 1618). — Quittance de 125 l. pour Jean Daniel, hôte de Nimes, qui achève ainsi de payer une maison de 400 l., avec cour et casal, achetée par lui au quartier « de Carretarie » (11 octobre). — Quittance de 100 l. faite par les consuls de Nimes à Me Simon Darvieu, docteur en droits, de Sauve, pour le droit de trézain du prix de vente d'une maison de la rue des Cardinaux (15 octobre). — Quittance de 4479 l. faite par Jean Gimel, bourgeois de Bellegarde, aux consuls de Nimes, en déduction d'une somme de 6339 l. due par la ville à feu Louis Gimel, son père (15 octobre). — Quittance de 265 l. faite par Jean Michel à noble Pierre de Malmont, receveur des deniers de la ferme du souquet, pour paiement de 55 muids de chaux « et dix-huict escandal de sendrade », pour la brèche de la muraille près la tour Vinatière (16 octobre). — Quittance de 100 l. t. faite par les consuls et députés du diocèse de Nimes à Me Pierre Gaissad, docteur et avocat, premier consul de Nimes, syndic du diocèse, pour paiement des journées employées à la tenue de l'assiette dud. diocèse (17 octobre). — Testament de Jean Bouzanquet, de Caveirac (21 octobre). — Quittance de 40 l. faite par Antoine Chevalier, hospitalier de Nimes, pour « achaipt de sercles amarines, posses de chastanier, le tout emploié à l'acottrage des bouttes dud. hospital, paiement des fustier, que des personnes emploiées à faire la vendange des vignes dud. hospital, charrié du vin que les dismiers du Plan auroient bailhés, achaipt de deux vaisseaux pour led. hospital » (23 octobre). — Apprentissage d'Antoine Galissard chez Daniel Vallat, teinturier de Nimes (25 octobre). — Nomination, par les consuls de Nimes, « patrons de la chapelanie ou legat pie fondé en l'honneur de N. S. Jesus Christ et de la vierge Marye en l'eglize cathédralle de Nymes, et à l'autel du Sainct Sépulcre », et présentation par eux faite à l'évêque de Nimes, de Me Raimond Eyroux, second archidiacre de la cathédrale, comme recteur de lad. chapellenie (26 octobre). — Quittance de 37 l. faite par le quatrième consul au receveur de l'hôpital David Vernier, en remboursement de ses avances, « tant pour la fasson des habitz des pauvres enfans bastardz et autres, nourris dans l'hospital, que au marechal, pour tout ce que auroict faict pour les afferes dud. hospital, au bastier pour l'accomodement des bâ[t]s, achaipt de sel, que aussi de fere nettier les creuz des privés, achaipt de banastes et autres chozes » (2 novembre 1618). — Bail de la garde du terroir de Caveirac (5 novembre). — Testament de Charles Audemar, de Langlade (12 novembre). — Obligé de 400 l. pour le marchand Paul Marin contre les consuls de Nimes, qui emploieront cette somme à réparer la brèche du rempart près de la tour Vinatière (13 novembre). — Quittance faite par Pierre de Lafarelle, garde du sel pour le Roi « à la ville et passage d'Anduze » (1er décembre 1618). — Quittance de 300 l. faite au président de Rochemore par Paul Baudinel, ancien et receveur des deniers des pauvres en l'église reformée de Nimes, pour paiement d'un legs de feu dame Anne de Barrière, femme du président (5 décembre). — Obligé pour noble Jean de Bimard, de Nimes (8 décembre). — Testament de damoiselle Diane de Barras, veuve de Jacque Peytres, écuyer, d'Arles. L'acte est passé à Nimes, « dans l'huisserie de la cour présidial et en la chambre, près le lict où lad. damoiselle testatrisse gizoit malade » (22 décembre). — Vente de 450 bêtes à laine de tout âge, provenant de sa métairie d'Aiguesvives, faite par M. Claude Dastier, conseiller du Roi, lieutenant en la cour royale ordinaire de la ville et viguerie de Nimes, à Antoine de Mirman. Le prix est de 1200 l. t. (27 décembre). — Rubrique des actes.

E. 584. (Registre.) — 734 feuillets, papier.

1619. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Reconnaissance féodale de M. Daniel Chaulnes, d'Aiguesvives, au président de Rochemore (3 janvier 1619).—Quittance de 247 l. faite par Claude Roux, marchand de Nimes, au collecteur des tailles Jean Bourilhon, en paiement de 12 quintaux 45 livres de chandelles employées à la garde bourgeoise de la ville, guet et patrouilles, en 1618 (9 janvier). — Mariage entre Me Charles Audemar, greffier, de Nimes, et Catherine Baboys (14 janvier). — Quittance de 25 l. faite par Pierre Razoux, commis à la levée des legs des pauvres au nom de l'église réformée de Caveirac, à Pierre Servière, baile de Caveirac (19 janvier). — Bail passé par les consuls de Caveirac à Me Fulcrand Daniac, maître-fondeur de Nimes, pour « fondre et faire de neuf une cloche ». On utilisera une cloche « rompue » et on ajoutera du métal pour la faire plus grande (22 janvier). — Prix-fait pour l'adjonction d'un bâtiment à la maison commune de Manduel (29 janvier). — Quittance de 28 l. faite par Pierre Martau, second consul de Beaucaire, à noble Antoine de Mirman, premier consul de Nimes et syndic du diocèse (16 février 1619). — Bail de la taille de Caveirac (21 février). — Testament de Barthélemy Arnaud, boulanger de Nimes (10 mars 1619). — Reconnaissance féodale faite par Pierre Huc, seigneur du Merlet, habitant d'Aiguesvives, au président de Rochemore (14 mars). — Procuration donnée par noble Antoine de Mirman, premier consul de Nimes, à sa femme Marie de Boyers (20 mars). — Obligé de 756 l. pour Me Pierre Cheiron, docteur et avocat, contre les consuls de Nimes (21 mars). — Prise en charge des pièces d'un procès reçues par Pierre Bardon, de Castres, de Me Jean de Fabrique, docteur et avocat de Nimes, par les mains de damoiselle Louise de Menonville, sa femme (3 avril 1619). — Arrentement passé par damoiselle Delphine Barbut, femme de Jacques Ayroux, bourgeois de Nimes, à Claude Pays, marchand passementier, d'une maison de la rue de la Ferrage (4 avril). — Procuration donnée par damoiselle Jeanne de Labaume, dame de Sauzet, à noble Édouard de Parades, sieur de Gajans, son neveu, pour poursuivre une instance en reddition de comptes contre les hoirs de damoiselle Bernardine Teissier, dame de Ners, et de François de Barrière, sieur de Nages, de Servas, et baron d'Anduze (5 avril). — Échange entre noble Pierre de Malmont et damoiselle Françoise de Martin (6 avril). — Testament d'Antoine Baret, marchand de Beaucaire (16 avril). — Vente d'une terre par Marguerite d'Airebaudouze, veuve de Pierre Sautet, de Nimes (23 avril). — Testament de Barthélemy de Langlade, habitant de Caveirac (25 avril). — Lods fait par Jean Leblanc, bachelier en droits, comme procureur du baron de Calvisson et de la douairière Marguerite de Buel, à Marcelin Reboul, de Nimes (26 avril). — Reconnaissance féodale faite à Me Jean Daunant, notaire de Nimes, par Étienne Martin, dit Mesquin (4 mai 1619). — Obligé de 1200 l. t. pour le président de Rochemore contre Charles Martin, marchand de Nimes (6 mai). — Quittance de Paul Dupont, régent de troisième au collège (9 mai). — Quittance de Guillaume Jonston, professeur de philosophie au collège (10 mai). — Quittance de 400 l. faite par Jean Martin, professeur de philosophie au collège (11 mai). — Quittance de Chrestien Pistorius, régent de seconde au collège (14 mai). — Quittance de 12 l. faite par Jean Bournet, receveur des deniers du collège, « pour les promoctions des escolliers » (14 mai). — Sous-arrentement fait par Isaac Brun de Castanet, écuyer, et Jean Reinaud, tailleur d'habits, à Jean Boudet, praticien, tous de Nimes, du prieuré de Langlade, pour la portion dépendant du prieuré de Saint-Baudile. Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 160 l. (15 mai). — Quittance d'Hugues Leaute, régent de la première classe du collège (17 mai). — Quittance de Pierre Boursot, régent de cinquième au collège (17 mai). — Convention pour le transport de pierres de taille de Beaucaire, en vue de travaux à l'hôpital de Nimes (18 mai). — Quittance de 1250 l. faite par les consuls d'Aimargues au receveur particulier des tailles du diocèse, pour la garnison d'Aimargues (20 mai). — Quittance faite par Pierre Cheiron, avocat au présidial, comme héritier d'Isaac Cheiron, principal du collège (20 mai). — Obligé de 397 l. pour l'avocat Pierre Cheiron contre le syndic du diocèse (1er juin 1619). — Transaction entre le syndic du diocèse et les consuls de Sernhac, au sujet des frais de logement des compagnies de gens d'armes du feu connétable de Montmorency et du duc de Montmorency, amiral de France (1er juin). — Prise en charge des livres des tailles de Caveirac (6 juin). — Quittance de 100 l., pour paiement de droits de lods et d'arrérages, faite par Me Antoine Bertrand, prieur et vicaire de Saint-Geniès de Manduel, religieux de Saint-Ruf, à Pierre Bertrand, de Manduel (7 juin). — Quittance de 14 l. faite par les consuls de Nimes à M. Jean Fauchier, ministre du saint Évangile, pour le droit de trézain du prix d'une maison de la rue de la Violette, « au dernier du logis de la *Poume* » (14 juin). — Accord contenant reconnaissance féodale de Jacques et de Pierre de Langlade à nobles Antoine de Robert et Antoine de Montalieu, seigneurs de

Caveirac (14 juin). — Procuration donnée par Jacques Chabot, docteur en droits, habitant de Paris, à François de Gally, docteur et avocat au présidial de Nimes, pour poursuivre les recteurs des hôpitaux, leurs rentiers, consuls, et autres tenants biens des hôpitaux et charités, en percevoir les rentes et revenus, etc., en vertu d'un arrêt du parlement de Toulouse (27 juin). — Apprentissage d'Antoine Bastier, « de la vallée de Luzerne en Piémon », chez Samuel Ducray, apothicaire (26 juillet 1619). — Quittance de 36 l. faite par Daniel Guilhot, pour « l'achaipt des joyes et autres fraix faicts à la feste de Boulhargues, et cryées que ont esté faictes par le quatriesme du present mois par-devant MM. les consulz, suivant la costume antienne » (10 août 1619). — Quittance de 72 l. faite par Pierre Granier, marchand de Nimes, pour 7 cannes de drap et 12 cannes « cordilhat bleu, le tout prins et employé aux manteaux et autres habis des valletz » des consuls (10 août). — Arrentement passé par damoiselle Jeanne de Bourdin, veuve de noble François de Labaume, d'un logement dans sa maison de la rue des Cardinaux (16 août). — Quittance de 30 l. faite par noble Pierre de Maurice, Paul Froment, docteur et avocat, Louis Lacoste, bourgeois, Philippe Eyroux, marchand, « pour leur paiement d'avoir prins en communiquation l'estat des fra ix et de impozitions que ont esté faictes la presante année, iceux debatus et contredictz comme depputés de la part de MM. les catholiques » (21 août).— Achat de cuirs et peaux fait à Pierre Bernard, boucher de Lunel, par Jacques Sollier, 3[me] consul de Nimes, et consorts (26 août). — Prix-fait des réparations à faire au chemin allant de Saint-Gilles au port du Rhône, passé par Jacques Sollier, consul de Nimes, et Pierre Valette, consul d'Aimargues, députés du diocèse, avec l'assistance d'Isaac Gardelle, clavaire de Saint-Gilles, et de députés de cette ville, à Pierre Valat, cordonnier de Saint-Gilles. Le détail des travaux figure à l'acte. Le prix est de 3880 l. (27 août). — Obligé de 2000 l. pour damoiselle Marie Deiron, veuve de Pierre Richard, marchand de Nimes, contre la ville de Saint-Gilles (27 août). — Arrentement passé par le capitaine Raimond Ahon à noble Pierre Dolon, seigneur de Ners, d'un logement dans la maison qu'il a héritée de sa femme, damoiselle Perrette de Nicot, à Nimes (31 août). — Quittance de 57 l. faite par Jacques Sollier, consul de Nimes, en remboursement de ses avances pour la construction de la muraille faite « au fossé de la ville, au-devant le simintière de la Couronne » (31 août). — Reconnaissance féodale de Crémesin Girard, baile de Saint-Dionisy, et consorts, à noble Jean Despierres, sieurs des Ports, docteur en droits, habitant de Lunel (2 septembre 1619). — Arrentement fait à M[e] Raimond Eyroux, archidiacre, prieur de Caveirac, d'une maison à Caveirac. Le bail est de 2 ans, pour le prix annuel de 11 l. (6 septembre). — Quittance de 63 l. faite par le consul Jacques Sollier, en remboursement de ses avances pour la construction d'un corps de garde au dehors de la porte des Carmes (14 septembre). — Procuration donnée par noble Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire, à damoiselle Alix de Terroux ou Tarrous, sa femme (20 septembre). — Quittance de 509 l. faite par noble Denis de Brueys, sieur de Saint-Chapte, aux consuls de Nimes (1[er] octobre 1619). — Quittance de 1080 l. faite par le président de Rochemore aux consuls de Nimes (4 octobre). — Obligé de 400 l. pour Marcelin Bruguier, praticien de Nimes, contre la communauté de Galargues (15 octobre). — Bail du droit d'impôt et d'équivalent de Caveirac (19 octobre). — Accord entre Jacques de Langlade, habitant de Langlade, et les mariés Jean Rigaud et Madeleine de Langlade, habitants de Bernis (22 octobre). — Quittance faite par les consuls de Nimes à Pierre Galafrès, bourgeois de Nimes, de 13 salmées de blé, 2 vaisseaux de vin « et la racque purenque d'une tinade de six vaysseaulx », pour paiement de la pension annuelle due par le chapitre aux pauvres de l'hôpital (26 octobre). — Quittance de 50 l. faite par le trésorier Jacques Cassagne « pour paiemant de son deffraict et desdoumagement du linge et autres ustancille qu'il a fournies durant la presante année, et comme fournira jusques à fin d'icelle, aux passsages des grandz seigneurs logés dans la Trésorerie » (29 octobre). — Quittance de Chestien Pistorius, jadis régent de seconde au collège (29 octobre). — Testament de Pierre Rey, marchand de Beaucaire (2 novembre 1619). — Arrentement fait par le président de Rochemore de sa métairie de Duron, sise au terroir de Nimes (2 novembre). — Quittance faite par les consuls de Nimes à M[e] Honoré de Gévaudan, président à la Chambre des Comptes de Montpellier, pour 18 l. t., montant du droit de trézain de la première vente qu'il fera de sa maison de Nimes (4 novembre). — Quittance faite par les consuls de Nimes à noble Guillaume de Baudan, sieur de Villeneuve, pour un droit de trézain (5 novembre). — Quittance de 375 l. faite au collecteur des tailles par damoiselle Alix de Tarrous, femme de noble Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire, rémissionnaire de son frère M. de Calvière, abbé de Psalmodi (7 novembre). — Bail à garder « les pourceaux et truyes » des habitants de Caveirac (13 novembre). — Convention entre les consuls de Caveirac et Pierre Reynard, dud. lieu, qui « sera tenu, de hors en advant, sonner la cloche

du temple.... lhors que sera besoing, pour les prédications et prières, ensemble pour la convocation des conseils extraordinaires que se tiendront... » (14 novembre). — Quittance de droit de lods faite par noble Jean Despierres, sieur des Ports, habitant de Lunel, à Pierre Rogier, de Saint-Dionisy (15 novembre). — Quittance de 27 l. faite par M. Jean de Monteil, docteur et avocat de Nimes, « pour son deffraict du logement de MM. de Boucan, présidant, et de Feguerolle, général en la Cour des Aydes, durant neuf jours, lhors de l'assemblée provincialle au mois de mars dernier » (15 novembre). — Donation faite par François de Calvisson, seigneur de Montmaur, baron d'Ornaisons, à Louis de Calvisson, son fils aîné, de la maison du salin de Margaignon, au Plan de Peccais (16 novembre). — Accord entre Rolland Barbut, berger de Jean Isnard, marchand de Nimes, et Marcel Labric, cardeur de Nimes, « sur ce que led. Barbut disoit avoir esté battu et grandement exédé par led. Labric en gardant le bestal dud. Isnard » (20 novembre). — Vente faite par Maurice de Baudan, seigneur de Vestric, conseiller au présidial, aux pauvres lépreux des maladières de Nimes, représentés par les consuls, comme recteurs principaux desd. maladières, assistés du majoral Jean Rozier, d'une terre de 5 éminées située à Caissargues, avec maisonnage. Le prix est de 1100 l. (21 novembre). — Arrentement fait par le président de Rochemore de son domaine de Beauvoisin (21 novembre). — Testament d'Antoine Figueyrolles, couturier de Caveirac (28 novembre). — Reconnaissance féodale de Pierre Boissier et consorts, habitant de Langlade, à Me Jacques Cavalézy, prêtre et recteur de la rectorie de l'hôpital de Langlade (3 décembre 1619). — Quittance de 34 l. faite par Louis Moynier, maçon de Nimes, aux consuls, tant pour 16 journées « qu'il a emploiées à bastir les murailhes des crottes du *grun* et accades de la Belle-Croix, ou pour six canes et demye de lauzes pierre froide, et d'icelles couvert led. *grun*, et pour autres deux canes de mesme pierre emploiées et pozées à autre *grun* de la rue des Esclafidoux, etc. » (4 décembre). — Quittance de 13 l. faite par Richard Gauchié, pour 27 cannes carrées « qu'il a caladées avec pierre froide à la place de la Belle-Broix, et sur les *gruns* passant tant à lad. place que autres dessandans de la rue de l'Esclafidoux, non comprins en ce le surplus que les autres particulliers habitans sont tenus paier » (4 décembre). — Reconnaissance féodale aux consuls de Nimes, recteurs de l'hôpital, pour une maison de Milhau (6 décembre). — Quittance de 250 l. faite par noble Guillaume de Brueys, sieur de Bezuc, habitant d'Alais, comme mari de damoiselle Claude de Calvière, aux consuls de Nimes, pour intérêts d'une obligation de 2000 l. pendant deux ans (7 décembre). — Mariage entre Pierre Prades, de Langlade, et Antonie Rey, de Caveirac (10 décembre). — Prise en charge d'actes tirés des archives du grand prieuré de Saint-Gilles. M. François de Rozel, lieutenant principal au présidial, noble Jacques de Rozel, Antoine Gally, docteur et avocat, Guillaume Deydier et Pierre de Robert, écuyers, de Nimes, déclarent avoir reçu de frère Pierre d'Esparbès-Lussan, grand prieur de Saint-Gilles, par les mains de frère Philippe Vitalis, religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, « archivere des archis » au grand prieuré, divers documents inventoriés à l'acte : 1° vente sur parchemin de deux moulins de Bellegarde, par Raimond de Saint-Guillaume à frère Pierre de Beauvoisin, commandeur de Saint-Gilles en date du 14 mars 1260 (v. s) ; 2° vente sur parchemin d'un moulin au-dessus de Bellegarde par Bertrand Benoît et sa femme à frère Lambert, commandeur de la Maison du Temple de Saint-Gilles, en date du 2 des calendes de mai 1264 ; 3° vente sur parchemin d'une censive sur le moulin de Bonnet à frère Bernard de Castellane, commandeur de la Maison de Saint-Gilles, en date de février 1259 (v. s.) ; 4° vente sur parchemin de deux terres de Bellegarde à frère Pierre Barre, de la Maison de Saint-Gilles, en date du 17 avril 1377 ; 5° vente sur parchemin d'une vigne de Bellegarde à frère Pierre Barre, religieux de la Maison « du Temple », du 18 octobre 1376 ; 6° vente sur parchemin de trois terres de Bellegarde aud. Pierre Barre le 25 novembre 1376 ; 7° vente sur parchemin d'une terre de Bellegarde, au même, le 24 juin 1377 ; 8° vente sur parchemin d'une terre de Bellegarde, au même, le 9 novembre 1377 ; 9° vente sur parchemin d'une terre de Bellegarde, au même, le 9 février 1377 (v. s.) ; 10° vente sur parchemin de trois terres de Bellegarde, au même, le 24 juin 1377 ; 11° vente sur parchemin d'une terre de Bellegarde, au même, le 30 décembre 1379 ; 12° vente sur parchemin d'une maison de Bellegarde à frère Jean Sabatier, religieux de Saint-Gilles, le 22 mai 1408 ; 13° vente sur parchemin d'une maison de Bellegarde par frère Jean Sabatier, le 11 mars 1410 (v. s.) ; 14° vente sur parchemin d'une maison voisine du moulin de l'hôpital du Temple à frère Antoine Roux, religieux hospitalier, le 30 septembre 1427 ; 15° vente sur parchemin de la moitié du moulin de Cannet à la Maison du Temple, en 1219 ; 16° investiture sur parchemin du moulin de Cannet, donnée par Pierre Raimond et Gilles de Saint-Guillaume à la Maison du Temple, le 6 avril 1224 ; 17° vente sur parchemin de la moitié d'un moulin

entre deux particuliers, le 3 avril 1236 ; 18° vente sur parchemin du moulin de Nounet à Gilles de Saint-Guillaume, le 18 février 1236 (v. s.) ; 19° amortissement de censive sur parchemin pour Gilles de Saint-Guillaume en 1237 ; 20° vente de droits seigneuriaux par Bertrand Lansouard à Raimond de Vignon, le 4 janvier 1250 (v. s.) ; 21° échange sur parchemin entre frère Guillaume Commenquy et frère Pierre Barrefons, religieux, de certaines terres, le 21 novembre 1350 ; 22° échange de maison et terre à Bellegarde entre frère Pierre Barre et Guillaume Moynier, le 6 décembre 1368 ; 23° échange d'un moulin et autres propriétés à Fourques, entre particuliers, en 1219 ; 24° transaction sur parchemin entre le grand prieur de Saint-Gilles, d'une part, et noble Raimond d'Uzès, seigneur de Bellegarde, et les syndics de Bellegarde, au sujet des herbages, le 5 avril 1354. Ces 24 titres « sont en bonne et deue forme de lettre, fort vielhe et antienne, sellon les dattes d'iceux, n'y ayant aulcune rayeure, ratture ni visieure ». Mᵉ Vitalis et François Tinellis, greffier et viguier du grand prieur à Générac, apposent leurs seings sur les titres, qui seront rendus dans trois mois, en la maison et aux archives du grand prieur à Arles. L'acte est passé à Nimes chez le lieutenant de Rozel (11 décembre). — Quittance de 25 l. t. faite par Jean Pistorius, docteur en médecine, à Pierre Granier, receveur des deniers des pauvres de l'hôpital, pour ses gages de médecin dud. hôpital pendant l'année courante (17 décembre). — Arrentement passé par damoiselle Jeanne de Bourdic, veuve de noble François de Labaume, de ses terres et olivettes de Marguerittes et de Saint-Gervasy (17 décembre). — Obligé de 1500 l. t. pour Maurice de Baudan, seigneur de Vestric, conseiller au présidial, contre Jean de Béraud-Dupont, de Vézénobre (23 décembre). — Rubrique des actes.

E. 585. (Registre.) — 662 feuillets, papier.

1620. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Quittance de 195 l. faite au receveur des tailles du diocèse par M. Pierre de Villard, conseiller au présidial (3 janvier 1620). — Testament de Jean Clarenson, de Nimes (3 janvier). — Quittance de 6475 l. faite par les consuls de Sommière, Daniel de Vergier, sieur de Roziers, et Jean Maurin, à Philibert Bon, receveur des tailles du diocèse (11 janvier). — Reconnaissance féodale de Blaise Seguin, de Caveirac, à Raimond Eyroux, second archidiacre de la cathédrale de Nimes, prieur de Caveirac (16 janvier). — Quittance d'un droit de trézain faite par les consuls au marchand Pierre Carrare, pour une maison de la rue de la Violette (17 janvier). — Quittance de 1075 l. faite par Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire, au receveur des tailles du diocèse (28 janvier). — Quittance de 1728 l. faite par le président de Rochemore au receveur des tailles du diocèse (30 janvier). — Testament de Simon Louis, jardinier de Nimes (9 février 1620). — Arrentement passé au nom du président de Rochemore et de damoiselle Isabeau de Barrière, femme de noble Guillaume de Calvière, seigneur et baron de Boucoiran, à Pierre Martin, laboureur de Vestric, des immeubles ayant appartenu à damoiselle Catherine d'Arlier, à Vestric, Uchau et Candiac (18 février). — Mariage entre Pierre Ravanel, apothicaire, de Blauzac, et Catherine Valat, de Nimes (2 mars 1620). — Quittance de Louis Millot, régent de quatrième au collège (4 mars). — Quittance de Pierre Vernet, portier du collège (4 mars). — Quittance de 98 l. faite par Olivier de Besserier, docteur et avocat, et damoiselle Isabeau de Ricard, sa mère, de Nimes, à Mathurin Maridat, grand archidiacre de la cathédrale, prieur de Marguerittes (5 mars). — Reconnaissance féodale de Jean Sauvinhargues, travailleur de Nimes, à noble Jean de Lageret, sieur de Caissagues, représenté par Claude de Maltret, écuyer (9 mars). — Quittance d'Adam Abrénéthée, principal du collège (9 mars). — Quittance de Jean Martin, professeur de philosophie au collège (10 mars). — Quittance d'Antoine Dinoth, régent de seconde au collège (10 mars). — Quittance d'Hugues Leaute, premier régent au collège (10 mars). — Quittance de Paul Dupont, régent de troisième au collège (10 mars). — Testament de Jean Bruguier, de Clarensac (11 mars). — Bail des tailles de Caveirac (12 mars). — Quittance de Guillaume Jonston, professeur au collège (14 mars). — Mariage entre Antoine Massip, de Nimes, et Jacquette Comessac, de Nimes (15 mars). — Reconnaissance féodale d'Étienne Valette, cardeur, aux consuls de Nimes, recteurs de l'hôpital (18 mars). — Reconnaissance féodale d'Antonie Garcin, veuve Bastid, aux consuls de Milhau, recteurs de l'hôpital de Milhau (10 avril 1620). — Obligé de 400 l. t. pour Jean Barnier, conseiller au présidial, contre noble Pierre de Malmont, habitant de Nimes (30 avril). — Quittance de 57 l. faite par Jean de Lagrange, docteur et avocat, premier consul de Nimes, pour frais du voyage fait avec les autres députés de Nimes, auprès du duc de Montmorency, à « son armée de la cour à Beaucaire » (1ᵉʳ mai 1620). — Quittance de 12 l. faite par Louis Moynier, maçon de Nimes, pour ses journées employées à la réparation « du pont et *grun* appellé de Sainct-Marc, près les maisons de M. Boucoyran et Mᵉ Jean Corniaret »

(2 mai). — Reconnaissance féodale de François Maurice et de Marquèse Baude, sa mère, aux consuls de Nimes, recteurs de l'hôpital et de la charité de Saint-Césaire, ainsi qu'à Jacques Chabot, docteur et avocat, syndic des hôpitaux, maladières, charités et autres lieux pieux du ressort du parlement de Toulouse (5 mai). — Reconnaissance féodale de François Nicolas, de Cabrières, aux consuls de Cabrières, comme recteurs de la charité dud. lieu (5 mai). — Quittance de 52 l. faite par le premier consul de Nimes, Jean de Lagrange, pour les frais du voyage « qu'il auroit faict au mois de febvrier dernier vers Mgr le comte de la Voute, à la ville du Saint-Esprit, ou à la part où il seroit » (6 mai). Quittance d'un droit de trézain faite par les consuls de Nimes à Jacques de Malian, docteur en médecine, habitant à présent Saint-Ambroix, représenté par noble Pierre de Malian son frère, pour une maison de la rue de la Madeleine (8 mai). — Reconnaissance féodale de David Vidal, hôte de Nimes, aux consuls, recteurs de l'hôpital, pour une terre au bord du Vistre (18 mai). — Quittance de 30 l. faite par noble Jean de Bernard aux consuls de Nimes, pour le prix d'un vaisseau de vin donné par eux à M. de Montmorency à son passage à Nimes (20 mai). — Testament de Jean Boutille, marchand passementier de Nimes (21 mai). — Obligé de 21 l. fait par Jean Rouzier, majoral des maladières de Nimes, pour le prix d'une jument noire destinée au « service et afferes desd. maladières, avec son bas, de l'eage de cinq à six ans » (22 mai). — Quittance d'un droit de trézain faite par les consuls de Nimes à damoiselle Françoise de Fabre, veuve de François Bousquet, sieur de Lausière, de Beaucaire, pour une maison près du marché au blé, dans la Grand Rue (25 mai). — Testament de Jean Servière, natif de Caveirac, habitant de Nimes (1er juin 1620). — Testament de Jean Cadel, d'Aujargues (3 juin). — Mariage entre Jacques Arman, de Caveirac, et Marguerite Bouzanquet, dud. lieu (9 juin). — Reconnaissance féodale de Jean Blanc, maçon de Nimes, à Marguerite de Murot, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, pour une maison de la rue de la Ferrage (10 juin). — Donation à cause de mort faite par Isabelle Molines, veuve Espérandieu, de Nimes (14 juin). — Quittance de 580 l. faite par les consuls de Nimes à noble Henri de Faret, sieur de Saint-Privat (23 juin). — Quittance de Pierre Boursot, régent de cinquième au collège (30 juin). — Quittance de 600 l. faite par le président de Rochemore à Guillaume de Paris, « couronnel du Revest », absent, payant par les mains de François Romans, chevaucheur pour le Roi à Villeneuve-lès-Avignon (8 juillet 1620). — Achat d'une olivette près de Saint-Césaire, fait à Paul Decray, docteur en médecine à Decize en Nivernais, représenté par son frère Samuel Decray, apothicaire de Nimes, par Jacques Decray, leur frère, docteur en médecine (17 juillet). — Obligé de 600 l. pour Jacques Gerbal, sieur de Latour, contrôleur pour le Roi en son domaine en la sénéchaussée, contre les consuls de Nimes (29 juillet). — Transaction entre le syndic du diocèse et Paul Nicolas, docteur et avocat de Nimes. Ce dernier disait qu'en 1573, par délibération du conseil général de Nimes, son père Jacques Nicolas avait été nommé receveur, tant des deniers royaux que des deniers provenant de l'arrentement des biens et bénéfices ecclésiastiques saisis pour subvenir aux frais de la guerre « et autres necessaires à la manutantion et conservation du party de ceulx de la religion » (12 août 1620). — Bail et prix-fait de la réparation du grand chemin de Nimes à Beaucaire, passé par le syndic et les députés du diocèse à François Gibelin, maçon de Nimes. La dépense est de 2600 l. (13 août). — Reconnaissance féodale de Louis André, marchand de Nimes, au président de Rochemore, pour une olivette sise au quartier de l'Église Saint-Vincent, à présent du Cadereau (15 août). — Reconnaissance féodale de Paul Mathieu, boucher de Nimes, au président de Rochemore, seigneur de Nages et de Saint-Laurent, pour une olivette sise au quartier du Cadereau, « antiennement près l'eglize St-Laurens » (17 août). — Déclaration de Jean Rousseau, dit Lachapelle, serviteur et trompette ordinaire des consuls de Nimes. Le dimanche 2 août, fête de Bouillargues, il s'est acheminé à Bouillargues pour accompagner les consuls de Nimes, coseigneurs de Bouillargues, « aux fins de faire les criées et autres exercices quy se font annuellement....., et illec, en fezant le deub de sa charge...., il auroit esté attaqué par certains à luy incogneus, blessé et excédé en plusieurs endroictz de sa personne.... » (19 août). — Obligé de 2940 l. pour Roman Audiffret, marchand de Nimes, contre le diocèse (19 août). — Décharge de papiers donnée par Pierre Razoux, praticien de Nimes (20 août). — Apprentissage d'Abraham Poujol chez Isaac Arènes, tisserand cadissier, de Nimes (25 août). — Quittance de 800 l. faite par noble Jean de Bologne, seigneur de Teyssière, et damoiselle Marguerite de Bargeton, sa femme, au receveur des tailles du diocèse (27 août). — Arrentement passé par noble Antoine de Robert, seigneur de Caveirac, de son domaine de Caveirac (3 septembre 1620). — Reconnaissance féodale de Blaise Moulézan et consorts à nobles Antoine de Robert et Antoine de Montcalm, seigneurs de Caveirac (4 septembre). — Bail de la levée et récolte du vin du prieuré de Rodilhan (8 septembre).

— Arrentement passé par Marguerite Bufin, d'Arles, à Jean Ginhoux, hôte de Marguerittes, d'une partie de maison à Marguerittes (14 septembre). — Prix-fait passé par Jean de Lagrange, docteur en droit, premier consul de Nimes, à Antoine Castanier, maitre-gipier, des réparations de « la maison qu'il jouit et possède comme advocat des pauvres plaidans en la présente sénéchaussée, scittuée à la rue montant du Marché au Grand Temple, et au membre servant de grenier quy regarde à la rue où est le logis de l'*Estoille*, et au-dessous la terrasse (1) ; sçavoir,.pour fere en sorte que led. membre puisse servir de grenier, estans tous les ays dud. planchier presantement rompus et percés, de le recouvrir entièrement de *pos* blanche, etc. » (21 septembre). — Arrentement passé par Nicolas Privat, marchand tanneur de Nimes, à Élie Marion, tanneur, d'une chambre au-dessus de la salle de la maison qu'il habite, « avec ung petit demy sollier joignant ». Il sera permis au preneur « de tenir dans la boutique de lad. maison ung tablier pour travailher de sond. art de taneur.... et de faire engresser la marchandize que bon luy semblera dans lad. chambre arrentée...., comme aussi de fondre les gresses et reffiner les crasses ». Le bail est d'un an, moyennant 20 l. (26 septembre). — Bail de bétail pour noble Antoine de Robert, seigneur de Caveirac (5 octobre 1620). — Quittance d'une salmée de blé faite par les consuls de Nimes à damoiselle Jeanne de Clauzel, veuve de Paul de Bonnal, lieutenant de juge à Nimes, montant d'une censive annuelle pour l'hôpital (6 octobre). — Mariage entre Claude Carbonnel, de Caveirac, et Marguerite Isnard, de Saint-Césaire (8 octobre). — Quittance de 200 l. faite par les consuls de Nimes à damoiselle Claude de Calvière, mère et tutrice de noble Marc Dardouin, sieur de La Calmette, héritier de damoiselle Claude de Lauzière, son aïeule (20 octobre). — Arrentement passé par Olivier de Besserier, docteur et avocat de Nimes, à Jean Pelorjas, baile d'Uchau (27 octobre). — Quittance de 282 l. faite par Antoine Rey, poudrier de Nimes, pour 7 quintaux de poudre vendue aux consuls de Nimes et « mize dans les maguesins de la maison consullere » (31 octobre). — Bail du four de Caveirac (2 novembre 1620). — Quittance de 100 l. t. faite aux consuls de Nimes par noble Guillaume de Girard, seigneur de Moussac, lieutenant du sénéchal, pour la rente de sa maison servant à l'entrepôt du sel (4 novembre). — Apprentissage d'André Montmarc chez André Cayrau, passementier de Nimes (5 novembre). Quittance d'Adam Abrénéthée, principal du collège (16 novembre). — Quittance de 800 l. faite aux consuls de Nimes par noble Pons de Brignon, sieur de Saint-Théodorit (18 novembre). — Obligé de 1202 l. pour Pierre Roure, bourgeois de Nimes, contre les consuls (19 novembre). — Quittance de 169 l. faite par le second consul Jean Bournet, bourgeois de Nimes, pour les frais des voyages par lui faits, avec le garde-sceau, à Alais, pendant l'assemblée synodale et nationale tenue dans cette ville en octobre et novembre (23 novembre). — Quittance de 116 l. faite par des habitants de Nimes pour leur salaire de la garde de la ville et du château d'Aimargues (24 novembre). — Reconnaissance féodale d'Yves Bonnaud, docteur et avocat de Nimes, au grand prieur de Saint-Gilles Pierre d'Esparbès-Lussan, pour une vigne au Levandon (8 décembre 1620). — Achat d'une maison, près la porte des Carmes, par Antoine Frach, « fustier de moulins » (15 décembre). — Quittance de Paul Dupont, régent de troisième au collège (18 décembre). — Testament de Louis Combaluzier, couturier de Nimes (19 décembre). — Obligé de 6000 l. t. pour Jérôme Carlot, bourgeois, contre les consuls de Nimes (29 décembre). — Quittance de 186 l. faite par Jacques Sollier, marchand, receveur des deniers municipaux, à Pierre Razoux, collecteur des tailles de Nimes, en déduction des 686 l. des frais des députés « vers Mgr le duc de Montmorancy, aux villes de Beaucaire, Saint-Esprit, Viviers et ailleurs, tant de ceux de la religion, que catholique romaine, travaillans aux acomodemens du mouvement de Privas au mois d'apvril dernier » (31 décembre). — Rubrique des actes.

(1) La maison de l'Avocat des Pauvres existe encore à Nimes, dans les rues Fresque et de l'Étoile. Le style est du XV[e] siècle. Une plaque de marbre porte les mots : *Domus advocati pauperum*.

E. 586. (Registre.) — 630 feuillets, papier.

1621-1622. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Quittance de Louis Millot, régent de quatrième au collège (13 janvier 1621). — Quittance d'Adam Abrénéthée, principal du collège (25 janvier). — Quittance de Guillaume Jonston, l'un des professeurs de philosophie du collège (27 janvier). — Quittance de Hugues Leaute, régent de première au collège (27 janvier). — Quittance d'Antoine Dinoth, régent de seconde au collège (27 janvier). — Obligé de 1500 l. pour Jean Barnier, conseiller au présidial, contre les consuls de Nimes (11 février 1621). — Reconnaissance féodale de Guillaume Gardies aux consuls de Nimes, pour une vigne située « en Font Contestine » (11 février). — Obligé de

3225 l. pour Jérôme Carlot, bourgeois de Nimes, contre le syndic du diocèse (14 février). — Reconnaissance féodale faite à Louis de Baschi, baron d'Aubais, pour un pré du Cailar (19 février). — Vente faite par Sibylle de Vellay, veuve d'Arnaud Gaubin, à Jacques Sollier, marchand de Nimes, d'une terre au quartier du Plan (24 février). — Obligé de 200 l. pour damoiselle Jeanne de Chaulet, femme de François Rochier, docteur et avocat de Nimes (26 février). — Lods fait par le grand prieur de Saint-Gilles à Pierre Deydier, bourgeois de Nimes (26 février). — Obligé de 600 l. pour Jean Barnier, conseiller au présidial, contre noble Guillaume de Calvière de Leauga, baron de Boucoiran (2 mars 1621). — Quittance d'Antoine Guinot, régent de seconde au collège (16 mars). — Testament de Jean Boudet, de Nimes (20 mars). — Procuration donnée par les consuls de Nimes à l'un deux, Jean Lebon, pour négocier un emprunt de 10500 l. Il s'agit de réparations et de l'entretien des gens de guerre passant ou séjournant dans la viguerie par l'ordre de Mgr de Châtillon (20 mars). — Obligé de 1200 l. pour Jean Barnier, conseiller au présidial, contre le syndic du diocèse ,noble Pons de Brignon, premier consul de Nimes. Cette somme est destinée « à la réfection et construction du pont de Saumane sur la rivière du Gardon » (28 mars) . — Obligé de 1200 l. pour Abraham Rey , bourgeois de Nimes, contre le syndic du diocèse, en vue de la construction du pont de Saumane (29 mars). — Bail et prix-fait de la construction du pont de Saumane. L'acte rappelle que par délibération de l'assiette générale du diocèse (février 1618) « la réfection et construction d'un pont sur la rivière du Gardon, près Saumane, avoir esté résolue pour la nécessité du passage et intherestz du commerce. » André Blanc, maçon de Lasalle, est chargé de ce travail. Il fera « led. pont de deux arcades, au mesme lieu et endroit où antérieurement souloit estre un ancien pont, près l'eglize dud Saumane, » moyennant 2970 l. (29 mars). — Obligé de 2000 l. pour Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, contre le receveur particulier des tailles du diocèse. Cette somme est destinée au paiement des vacations des députés du diocèse aux derniers États et à l'Assiette (31 mars). — Testament de Léonard Bourgninhon, boulanger de Nimes (9 avril 1621). — Mariage entre Jean Hours, « amolleur » de Nimes, et Marthe Reboul, veuve Razimbert, de Nimes (12 avril). — Mariage entre Pierre Hours et Catherine Razimbert, fils et fille respectifs des précédents (12 avril). — Association pour l'arrentement du bénéfice de Galargues (13 avril). — Testament d'Antoine Galafrès, laboureur de Nimes (10 mai 1621). — Obligé de 900 l. pour Robert de Lafarelle, sieur de La Blaquière, docteur et avocat de Nimes, contre les consuls de Nimes (14 mai). — Obligé de 3000 l. pour Jérôme Carlot, bourgeois de Nimes, contre les consuls de Nimes (18 mai). — Obligé de 480 l. t. pour damoiselle Jeanne de Folquier, veuve de noble Pierre de Malian, contre les consuls de Nimes (27 mai). — Bail passé par les consuls de Nimes à Antoine Rousset, marchand de Nimes, pour l'entretien des gens de guerre logés à Marguerittes et Saint-Gervasy par ordre de M. de Châtillon (5 juin 1621). — Mariage entre Thibaud Bastide, jardinier de Nimes, et Marie Durand, de Salindres (12 juin). — Procuration donnée par les conslus de Nimes à leur collègue Gaillard Bresson et à deux habitants de Nimes pour emprunter 3000 l. (24 juin). — Testament de Guillaume Espérandieu, de Nimes (3 juillet 1621). — Pactes et conventions entre les consuls de Nimes et Étienne Chirac, fondeur de Montpellier, qui « sera tenu fondre, faire et fabriquer tous les canons d'altilherie, pétardz, mortiers, granade et autres artiffices de fonde servant pour la guerre,..... et à ce travalher dilligement, sans perdre temps ny se disvertir en autre bezongne pour les particulliers. » Les consuls fourniront seulement « le cuivre louton et mettal nécessaire,..... le charbon qu'il faudra emploier, plus le bois d'ollivier au prix courant. » Ils paieront « lad. bezongne » 8 s. par livre (8 juillet). — Mariage entre Jacques Rolland, marchand de Nimes, et Pierre Rouveyrol, veuve Pinel, de Nimes (31 juillet). — Obligé de 4500 l. pour damoiselle Françoise d'Unal, veuve de Pierre Lévesque, seigneur de Montaren, docteur et avocat, contre Jérôme Carlot et consorts, de Nimes (7 août 1621). — Quittance de 1676 l. faite par Claude Combes, receveur des deniers destinés à la solde des gens de guerre accordés au duc da Rohan pour le secours de Montauban, pour la portion concernant le colloque de Nimes, à Léonard Faucher, receveur établi aux tailles du diocèse par M. de Châtillon et l'assemblée provinciale, en déduction des 6500 l. accordées par M. de Châtillon aux consuls de Nimes, en vue de lad. solde (14 août). — Quittance de 900 l. faite aux consuls de Nimes pour Geoffres Mercier, marchand de Nimes, receveur des deniers des réparations de la ville, pour les employer « au bastiment et réparations des bastions et muralies de la ville » (31 août). — Procuration donnée par Antoine Richard, revendeur de Nimes, à Jean Arnassan, apothicaire de Nimes (8 septembre 1621). — Quittance de 61 l. faite par deux travailleurs de Nimes pour 36 journées « employées à fossoyer les vignes de l'hospital.... à 12 s. la journée, y comprins 17 journées de femme employées à lier les sarmans desd. vignes ... à 4 s. la journée »

(18 septembre). — Obligé de 106 l. pour damoiselle Anne de Robert, veuve du capitaine Pierre Jolly de Ducros, contre les consuls de Nimes (5 octobre 1621). — Procuration donnée par Jacques Chabot, docteur en droits, de Paris, à François de Gally, docteur et avocat de Nimes, pour poursuivre les recteurs des hôpitaux, leurs rentiers, consuls et autres tenants et possédants biens desd. hôpitaux, en restitution des biens usurpés desd. hôpitaux (16 novembre 1621).— Quittance de 65 l. faite par deux guetteurs pour leurs gages de 3 mois et 8 jours « qu'ilz ont servy de sentinelle ou guette sur la tour du grand clocher de la place » (22 décembre 1621). — Délégation d'une créance jusqu'à concurrence de 450 l. faite par le premier consul de Nimes à Jean Martin, professeur de philosophie au collège (24 décembre). — Prix-fait baillé par les consuls de Nimes au maçon Barthélemy Bosquet pour « faire le bastiment et repparations à la place Sainte-Augénie pour l'arcenat que lesd. consulz y veulent faire au proffict et utillité de la ville. » Les consuls feront « cruzer les endroictz des fourneaux où ilz veulent faire faire la fonte, et autres fondements où il conviendra bastir, et rendre place nette..... » (27 décembre). — Disposition à cause de mort de Paul Sayard, marchand passementier de Nimes (5 janvier 1622). — Testament d'Étienne Brun, marchand de Nimes (13 janvier). — Quittance de 7000 l. faite par Geoffres Mercier, marchand, receveur des deniers ordonnés pour les fortifications de la ville, aux collecteurs des tailles Barban et Salveton, en déduction des deniers imposés l'année dernière (21 janvier). — Obligé de 50 l. pour Jean de Lagrange, docteur et avocat de Nimes, contre damoiselle Divette de Malian, veuve du capitaine Guillaume Veiras (26 janvier). — Transport fait par Pierre Richard, bourgeois de Nimes, à Joachim Laurent et David Salicofres, banquiers de Lyon, d'« une première lettre de change » de 400 l. t., datée du 19 janvier 1622, faite à Nice par le signor Pelegrino, laquelle est payable aux prochains paiements de la foire des Rois aud. Richard ou à son ordre (1er février 1622). — Testament de Jacquette Boissier, femme de Jean Courbet, tisserand cadissier de Nimes (3 février). — Promesse faite par les consuls de Nimes à Jacques Duroure et à Pierre Ricard, habitants de Nimes, établis par le duc de Rohan, chef et général des églises de Languedoc, led. Duroure à la recette générale de tous les deniers de la province, et led. Ricard à la fourniture des vivres en pain et vin pendant un mois pour l'entretien de l'armée que le duc a résolu de mettre sur pied. Les consuls leur garantissent le remboursement de leurs avances ou le paiement des fournitures en vivres pour la part concernant la ville de Nimes, leur affectant comme sûreté les deniers provenant des 150000 l. qui seront imposées par l'ordre du duc sur les trois diocèses de Montpellier, Nimes et Uzès (4 mars 1622). — Décharge donnée aux consuls de Nimes pour Paul Baudinel, marchand, receveur des deniers destinés aux réparations, fortifications et provisions de guerre nécessaires à la ville, de 2812 l. (6 mars). — Quittance de 100 l. faite à Jacques Rolland, receveur des deniers extraordinaires de Nimes, par damoiselle Jeanne de Moynier, veuve de Chrestien Pistorius, régent au collège, somme « à elle accordée ou à son feu mari en considération du long service qu'il auroict rendu aud. collège en sa charge de régeant » (8 mars). — Quittance de 2595 l. faite à François Barban, collecteur des tailles, et de 2404 l. faite au collecteur Claude Salveton par Jacques Rolland, receveur des deniers destinés aux affaires extraordinaires de la ville en 1621 (8 mars). — Obligé de 1300 l. t. pour damoiselle Isabeau de Claveyrolle, veuve du capitaine Claude de Gautier, habitante de Galargues, contre les consuls de Nimes (10 mars). — Testament de Marcelin David, marchand de Nimes (13 mars). — Obligé de 3000 l. pour Abraham Rey, bourgeois, contre les consuls de Nimes (18 mars). — Obligé de 3000 l. pour David Icard, bourgeois, contre les consuls de Nimes (18 mars). — Quittance de 7 l. 10 s. faite par Jacques Boisson, roi du papegay en 1621 (26 mars). — Quittance de 100 l. faite par damoiselle Isabeau d'Airebaudouze, femme de Guillaume de Gérard, sieur de Moussac, pour le loyer du grenier à sel de Nimes (29 mars). — Procuration de damoiselle Marie de Boyer, veuve de noble Antoine de Mirman, donnée à Élie Tinellis, docteur et avocat de Nimes, pour le recouvrement de ce qui lui est dû (30 mars). — Quittance de 1200 l. t. faite par Paul Baudinel, receveur des deniers de la guerre, à Pierre Graverol, exacteur de la cotisation « faicte pour le revestiment des bastions et fortiffications de la ville » (8 avril 1622). — Quittance de 1200 l. faite par Jérôme Carlot, bourgeois de Nimes, à Paul Baudinel, receveur des deniers de la guerre, pour les employer « au paiement des soldatz que la ville est chargée mender vers Mgr le duc de Rohan, suivant son ordre, soubz la condhuitte de M. d'Albenas » (8 avril). — Obligé de 1100 l. t. pour Antoine Rey jeune, poudrier de Nimes, contre les consuls (8 avril). — Quittance de 9784 l. t. faite par Paul Baudinel, receveur des deniers des fortifications, aux collecteurs Barban et Salveton (19 avril). — Obligé de 2000 l. pour Nathaniel Chabaud, docteur et avocat de Nimes, contre les consuls (29 avril). — Accord entre Antoine Rousset, marchand drapier de Nimes, pour-

suivant son paiement à raison de l'entretien des garnisons de Marguerittes et de Saint-Gervasy, et les consuls de Nimes, qui reconnaissent lui devoir 1920 l. en principal, s'élevant, avec les dépens et les intérêts, à 2040 l. au 4 novembre prochain. De plus, ils lui font une obligation de 1250 l. pour 50 salmées de blé à livrer aux consuls d'Uzès, suivant l'ordre du duc de Rohan (5 mai 1622). — Obligé de 1000 l. t. pour Abraham Rey, bourgeois de Nimes, contre le syndic du diocèse Daniel Blisson, docteur et avocat, premier consul de Nimes (7 mai). — Obligé de 1600 l. pour Antoine Rey vieux, poudrier de Nimes, contre les consuls (20 mai) — Obligé de 162 l. t. pour Antoine Clergue, hôte de Nimes (31 mai). — Obligé de 3200 l. pour Balthazar Bournardel, hôte de Nimes, contre Daniel Blisson, Pierre Richard, Jacques Dalbiac et Pierre Gaillard, « habitans de Nimes». Ce sont les consuls (10 juin 1622). — Quittance de 2662 l. faite par David Vernier, marchand de Nimes, commis à la distribution de la solde et à l'entretien des gens de guerre appelés à Nimes pour la conservation de la récolte des blés, tant à pied qu'à cheval, à Louis Mermet, bourgeois, receveur des deniers des affaires extraordinaires de Nimes (12 juin). — Obligé de 3000 l. pour Jacques Sollier ou Soullier, marchand de Nimes, contre Daniel Blisson et consorts, consuls ou habitants de Nimes (14 juin). — Obligé de 23193 l. pour Pierre Duroure, bourgeois de Nimes, contre Pierre Unal, Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteurs et avocats, et d'autres habitants de Nimes (15 juin). — Décharge de la même somme, donnée par les consuls aux emprunteurs. Cette somme représentera la portion incombant à Nimes de l'emprunt de 60000 l. résolu par la dernière assemblée provinciale, tenue à Nimes le 4 c^t (15 juin). — Quittance de 360 l. faite par Dubois, capitaine des gardes du duc de Rohan, au receveur Louis Mermet, pour « la despence de lad. garde » du 3 mai au 3 juin (16 juin). — Décharge de 1100 l. donnée aux consuls de Nimes par Paul Baudinel, receveur des deniers des fortifications et munitions de guerre (16 juin). — Obligé de 600 l. pour Daniel Olivier, orfèvre, et de 400 l. pour François Cotelier, apothicaire, contre les consuls de Nimes (29 juin). — Obligé de 1000 l. pour Guillaume Farelle, marchand de Nimes, contre les consuls (1er juillet 1622). — Décharge de 736 l. donnée aux consuls de Nimes par Antoine Aujouin, receveur des deniers ordonnés pour les munitions de guerre (4 juillet). — Obligé de 432 l. pour Jean Frach, hôte de Nimes, contre les consuls (6 juillet). — Obligé de 600 l. pour Jacques Desmartins, docteur et avocat, sieur d'Arènes, contre les consuls de Nimes (6 juillet). — Décharge de 460 l. donnée aux consuls par Daniel Manuel, marchand de Nimes, receveur des deniers ordonnés pour les réparations et fortifications de la ville (8 juillet). — Quittance de 20 l. faite par Pierre Malarte et Jean Méry, sentinelles de la tour près la place, « pour leurs gaiges de fere centinelle à ladite tour de jour et de nuict, et pour la paye du mois de juin » (18 juillet). — Décharge de 1201 l. donnée aux consuls par David Vernier, receveur des deniers ordonnés pour la gendarmerie (18 juillet). — Obligé de 300 l. pour Mathieu Ravanel, apothicaire de Nimes, contre les consuls (20 juillet). — Obligé de 3250 l. pour les consuls de Nimes contre Samuel Genestet, Pierre Saporta et consorts, marchands de Montpellier (20 juillet). — Obligé de 1000 l. pour David Vernier, marchand de Nimes, contre les consuls (26 juillet). — Obligé de 3187 l. pour David Icard, bourgeois de Nimes, contre les consuls (26 juillet). — Quittance de 3200 l. faite par noble Nicolas de Vergèze, seigneur d'Aubussargues, mestre de camp d'un régiment de gens de pied sous les ordres du duc de Rohan, aux consuls de Nimes. Cette somme a été ordonnancée par le duc (27 juillet). — Obligé de 1500 l. pour Jérôme Carlot, bourgeois de Nimes, contre les consuls (27 juillet). — Quittance de 2100 l. faite par noble Jacques Duroux, sieur du Pillons, mestre de camp d'un régiment de gens de pied sous les ordres du duc de Rohan, aux consuls de Nimes (27 juillet). — Obligé de 1658 l. pour Jean Ricard, hôte de « l'Estoille » à Nimes, contre les consuls (27 juillet). — Obligé de 1000 l. pour Étienne Guiraud, marchand de Nimes, contre les consuls (27 juillet). — Obligé de 600 l. pour Guillaume de Possac, bourgeois de Nimes, contre les consuls (28 juillet). — Quittance de 2500 l. faite aux consuls de Nimes par noble Jean de Barjac, sieur de la Roque de Gasque; Jean de Roque-Servière, lieutenant-colonel du baron des Plantiers; Maron, lieutenant de noble Charles de Bannes, sieur de Raveguey; Antoine de Roys, lieutenant du sieur de Rocheblave; Louis de Soullier, sieur de Blatiers, et Étienne de Vissec, capitaine-enseigne du sieur de la Boissière. Cette somme a été ordonnancée par le duc de Rohan (28 juillet). — Obligé de 836 l. pour Jérôme Carlot et David Vernier, bourgeois de Nimes, contre les notables de Lunel (31 juillet). — Déclaration des notables de Lunel Jean Bosse, procureur du Roi, Pierre Pacheq, docteur en médecine, Étienne Dumas et Ozias Béringuier, notaires, Jacques Jean, bourgeois, etc., que l'emprunt des 836 l. ci-dessus sera « emploié pour mestre de gens de guerre dans lad. ville de Lunel, pour la conservation d'icelle, soubz la condhuitte du sieur de La Cassagne », de Nimes (31 juillet). — Obligé de

6 quintaux de poudre pour les consuls de Nimes contre ceux de Sommière (2 août 1622). — Obligé de Pierre de Montalieu, docteur et avocat de Nimes, qui a reçu de Jean de Baudan, conseiller au présidial, et des mains de damoiselle Marthe de Montcalm, sa femme, 19 salmées de blé, 1 salmée de *mescle*, une demi-charge d'huile, 10 vaisseaux de vin et 200 livres argent. Il leur promet d'employer ces prestations à l'acquittement de leurs charges ordinaires et extraordinaires (8 août). — Obligé de Daniel Boulet, capitaine, de Sommière, député de lad. ville « pour apeller du secours pour led. Sommières assiégé et battu par les ennemis », aux consuls de Nimes, pour trois quintaux de poudre et 3 quintaux de mèche, afin de « munitionner lad. place (15 août). — Obligation faite par Jacques Pujolas, notaire d'Uzès, procureur des consuls d'Uzès, aux consuls de Nimes, pour 53 mousquets, 7 arquebuses, « le bois de l'une d'icelles rompu et trois d'icelles montées à la gigotte », 30 piques et 20 bandoullières cuir noir, moyenne valeur, appartenant à la ville de Nimes (18 août). — Quittance de 400 l. faite aux consuls de Nimes par Pierre de Janas, docteur et avocat d'Uzès, procureur de Pierre Eymard, « hoste du logis où pend pour enseigne la *Croix blanche* » à Uzès, en déduction d'une somme de 1125 l. à laquelle « a esté arresté le deffray du sieur de Brizon » par led. Eymard fournie et avancée depuis le dernier de mai jusqu'au 15 courant (20 août). — Quittance de 600 l. faite à David Vernier, receveur des deniers ordonnés pour payer les gens de guerre à Nimes, par Samuel Delandes, maréchal des logis de la compagnie d'ordonnances du duc de Rohan (21 août). — Testament de Jacques Carbonnel, de Caveirac (30 août). — Quittance de 1000 l. faite par noble Jean Dupuy, seigneur et baron de la Ferrassière, en déduction d'une somme de 1704 l. à lui due pour arrérages de l'entretien de sa compagnie de gens d'armes logée à Nimes (5 octobre 1622). — Quittance faite par damoiselle Marthe de Favier, veuve de noble Jean de Bimard, à Étienne Gilly, associé par son mari pour un quart à l'arrentement du prieuré de Bernis (10 octobre). — Testament de Jean Simard, de Nimes (15 octobre). — Quittance de 15 l. faite par Jean Vital pour un mois de gages « qu'il a servy de guette sur Tourmagne » (17 octobre). — Testament de Claude Combes, tisserand cadissier de Caveirac (27 octobre). — Accord entre les consuls de Nimes et Jean Degras, bourgeois, fermiers du droit municipal du souquet moyennant 1920 l. depuis le 10 février. Degras a présenté requête au sénéchal pour obtenir une diminution dud. prix. Le conseil de ville a nommé des députés pour terminer le différend. La requête de Degras est « fondée tant sur les troubles que sur les autres empêchementz donnés par les hostes des principaux logis de la ville, et desquelz s'en retire plus d'uttillité, que sont : la *Pomme*, les *Arrenes*, et le logis de l'*Estoile* ». Les consuls ont fait condamner par la Cour des Aides lesd. hôtes, « tellement qu'ilz demurèrent débiteurs du droict du souquet » pour 1621. Il y a aussi à régler un retard de 1020 l. dues par Geoffres Mercier à l'occasion des deniers des fortifications et munitions de guerre de 1621 (4 novembre 1622). — Bail du four de Caveirac (10 novembre). — Arrentement passé par Jean Rozier, majoral des maladières de Nimes, avec l'assistance des consuls des terres de la léproserie situées à Caissargues, ensemble un pré au-delà du Vistre sur le chemin du moulin de M. de la Rouvière. Le majoral se réserve tous les autres prés. Le bail est de 4 ans, à mi-fruits (15 novembre). — Testament de Bernardine Saurin, de Caveirac (29 novembre). — Partage entre Pierre Bonnet, docteur et avocat, et sa sœur Marie Bonnet, femme de Jacques Soubeiran, marchand de Nimes (6 décembre 1622). — Quittance de Pierre Boursot, régent de cinquième au collège (12 décembre). — Rubrique des actes.

E. 587. (Registre.) — 597 feuillets, papier.

1623-1624. — Notariat de Nimes. — Marcelin Bruguier. — Arrentement de bétail passé par Pierre de Lafarelle, bourgeois d'Anduze (5 janvier 1623). — Quittance de Pierre Boursot, régent de cinquième au collège (31 janvier). — Quittance d'André Delavie, régent de sixième au collège (31 janvier). — Mariage entre Louis Carcenat, marchand de Nimes, et Catherine Soubeiran, de Nimes (2 février 1623). — Transaction entre les consuls de Nimes et Antoine Paulhan, caution de Barthélemy Giraud, prévenu de coups et blessures contre Pierre Issoire, sergent de la garde de la ville, demandeur « en cas d'exsès ». Issoire, « fezant sa charge de sergent.... ayant prins de gaiges de Jeanne Mazelle, mère dud. Giraud, pour avoir fally et manqué à l'envoyer à la garde, du commandement desd. consulz, et remis les gaiges dans la maison de ville, led. Giraud auroit ataqué led. Issoire et icelluy griefvement blessé de couptz d'épée sur sa personne, et mis en fuzion de sang, desquelles blessures led. Yssoire demeurera perclus du bras droict ; duquel excès lesd. consulz firent informer et obtindrent décret de prinze de corps contre led. prévenu..... et..... l'auroient fait saizir et constituer prisonnier aux prisons de l'Admourier ; lequel, après

avoir respondu, auroict treuvé moyen de ce faire eslargir.... soubz le cautionnement dud. Paulhan. » On convient que Paulhan donnera 135 l. à Issoire (11 février). — Quittance de legs faite par les consuls de Nimes à damoiselle Jeanne de Gautier, veuve de Pierre Veyras, docteur en médecine, héritière de damoiselle Madeleine de Jaussaud, qui a légué aux pauvres divers objets mobiliers : « un lict bois noyer avec son surceau, ses feretz, etc. » (11 février). — Quittance de 60) l. faite par Jacques Bérard, lieutenant de prévôt du diocèse de Nimes, à noble Claude de Calvière, seigneur de Saint-Côme, syndic dud. diocèse, pour ses gages de prévôt (21 février). — Testament de Jean Gril, laboureur de Nimes (1er mars 1623). — Reconnaissance féodale d'Étienne Montet, praticien de Nimes, ayant droit de damoiselle de Montgros, dame de Saint-Bénézet de Cheyran, à Claude de Maltret, écuyer, de Nimes, pour une maison avec jardin au faubourg des Prêcheurs, « confrontant du levant la rue publique de la *Draparié* » (7 mars). — Obligé de 19 l. 2 s. 6 d. pour Jacques Grasset, d'Aimargues, contre les consuls de Nimes, en représentation d'une salmée de tozelle, délivrée à David Vernier, commissaire des vivres du duc de Rohan (7 mars). — Reconnaissance féodale faite aux consuls de Nimes, recteurs de l'hôpital, par damoiselle Tuphène de Calvet, veuve de Jean Cabiron, marchand de Nimes (9 mars). — Mariage entre Jean Vogenotz, marchand de Lorraine, et Françoise David, de Nimes (14 mars). — Quittance de 25 l. faite par Jean Pistorius, docteur en médecine, pour ses gages de médecin de l'hôpital (15 mars). — Achat d'une vigne vieille et ruinée de la léproserie fait par Jean Arnassan, apothicaire, à Jean Rozier, majoral des maladières, assisté des consuls. La vigne est située au quartier du Péras, et le prix est de 200 l., qui serviront à diminuer la dette de la léproserie envers Maurice de Baudan, sieur de Vestric, vendeur de la métairie achetée à Caissargues (17 mars). — Obligé de 220 l. par les consuls de Nimes à Mathieu Bénézet, d'Aimargues, pour 11 salmées de tozelle prises en octobre dernier par les commissaires du duc de Rohan « et emploiées à l'entretènement des gens de guerre qu'il auroict mis sur pied pour le secours de Montpellier » (18 mars). — Bail des tailles de Caveirac (27 mars). — Transaction entre le syndic du diocèse et Jean Barthélemy, docteur et avocat, de Nimes, au sujet des comptes d'Antoine Barthélemy, père de ce dernier (13 avril 1623). — Vente d'une terre du quartier de Téraube faite par François Soubeiran, bourgeois, à Étienne Guiraud, marchand (15 avril). — Obligé de 254 l., prix de 12 salmées de blé employées au secours de Montpellier, fait par les consuls de Nimes au président de Rochemore (11 mai 1623). — Reconnaissance féodale de Pierre Pault à la Charité de Saint-Césaire, unie au domaine de l'hôpital de Nimes (31 mai). — Obligé de 400 l., prix de 20 salmées de blé tozelle employées au secours de Montpellier, fait par les consuls de Nimes à noble Henri Ducros, sieur de Sarroul, d'Aimargues (1er juin 1623). — Rémission de l'arrentement du prieuré de Caveirac faite par Pierre Razoux, praticien de Nimes, à noble Pierre de Robert, sieur d'Arques de Caveirac (13 juin). — Reconnaissance féodale de Jacques Blanc, bourgeois, aux consuls de Nimes, pour une terre de Bouillargues (30 juin). — Mariage entre Jean Audemar, marchand de Nimes, et Pierre Baudillon, de Nimes (1er juillet 1623). — Transaction entre le syndic du diocèse et Jean Barthélemy, docteur et avocat, au sujet des comptes d'Antoine Barthélemy, père de ce dernier, receveur du diocèse en son vivant (6 juillet). — Arrentement passé par noble Antoine de Robert, seigneur de Caveirac, de son domaine de Caveirac, à l'exception du château, de la vigne du chemin de Bernis, du devois d'Arques, du moulin à eau, du moulin à huile, et de deux cerisiers de la vigne de Leyrole (28 juillet 1624). — Rubrique des actes précédents. — Bail des tailles de Caveirac (29 juillet). — Bail de bétail passé par noble Antoine de Robert (21 octobre 1624). — Accord entre Franz Bertrand, ministre de la parole de de Dieu en l'église de Clarensac, demandeur, et Jean Vanel, de Caveirac (4 novembre 1624). — Arrentement des pâtus et vacants passé par les consuls de Caveirac (4 novembre). — Testament de Jean Dumas, travailleur de Nimes (7 décembre 1624). — Accord entre Raimond Eyroux, chanoine et second archidiacre en la cathédrale de Nimes, prieur de Caveirac, et noble Antoine de Robert, seigneur de Caveirac (12 décembre). — Mariage entre Jacques Rolland, marchand de Nimes, et Madeleine Cheval, veuve Gébelin (4 janvier 1625). — Mariage entre Pierre Rolland, marchand de Nimes, et Marie Gébelin, fille de la précédente (4 janvier). — Bail de la garde du terroir de Caveirac (3 février 1625). — Mariage entre François Razoux, cardeur de Caveirac, et Françoise Servière, veuve Galoffre (3 mars 1625). — Accord entre Olivier de Besserier, docteur et avocat de Nimes, et Pierre Audoyer, charron, « rodier » (2 août 1625). — Mariage entre noble Antoine de Langlade, seigneur de Clarensac, et damoiselle Isabeau de Robert, fille de feu noble Pierre de Robert, seigneur de Caveirac (21 septembre 1625). — Bail des tailles de Caveirac (21 avril 1626). — Quittance de 50 l. faite par Franz Bertrand, ministre du Saint Évangile à Clarensac

(31 juillet 1626). — Quittance de 67 l. pour Pierre de Montalieu, docteur en droits de Nimes (16 décembre 1626). — Bail de la garde du terroir de Caveirac (7 janvier 1627). — Testament d'Abraham Brun, de Caveirac (22 avril 1627). — Arrentement passé par Daniel Prades, notaire et viguier de Caveirac, comme tuteur testamentaire des hoirs de Jean Prades (1er août 1627). — Achat fait à François Bertrand, ministre de la parole de Dieu à Clarensac, par Daniel Prades, notaire, viguier de Caveirac, greffier au présidial et habitant de Nimes, d'une terre à Caveirac, quartier de Leirolle (4 août). — Obligé de 110 l. pour Blaise Servière, baile de Caveirac, et consort (2 septembre 1629). — Testament d'Antoine Comessac, de Nimes (14 septembre). — Testament de noble Antoine de Robert, seigneur de Caveirac (15 octobre 1629). — Testament du capitaine Nicolas Privat, de Bellegarde (11 février 1630). — Achat pour Antoine Seguin, notaire de Clarensac, d'une vigne du terroir de Clarensac (dernier février). — Quittance pour Michel et Jacques Cordesse, de Saint-Dionisy. L'acte est passé à Saint-Dionisy, dans la maison d'Étienne Cordesse, où habite le notaire, « à cause de la maladie contagieuse qu'a esté et est de présant en la ville de Nismes » (10 mars 1630). — Obligé de 173 l. pour Simon Jauffrès, de Naves en Vivarais, actuellement maître d'école à Saint-Dionisy (13 mars). — Quittance de 1400 l. faite par Jacques Carcenat, ministre de la parole de Dieu en l'église de Montpellier, habitant de Nimes, à Pierre Carcenat, marchand de Nimes, son frère (28 août 1630). — Testament de Catherine Poujol, veuve Galafrès, de Nimes (27 décembre 1630). — Quittance faite par noble Mathurin de Barrière, habitant de Poussan au diocèse de Montpellier, à Philibert Bon, receveur des tailles du diocèse, pour 1800 l., reste de 4000 l. dues par le diocèse à feu M. de Tornac (26 août 1631). — Échange entre noble Antoine de Robert, seigneur de Caveirac, et les hoirs Périer, dud. lieu (31 décembre 1631). — Achat fait à Pierre Pellissier, notaire de Clarensac, d'un pré au terroir du Cailar, quartier de Libournet (26 juin 1632). — Achat de censive et directe fait à Jacques Aubert, bourgeois de Nimes, par Jacques Carcenat, habitant de Nimes, ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de Montpellier (13 décembre 1632). — Arrentement fait par noble Antoine de Robert, seigneur de Caveirac, de son domaine dud. lieu (27 janvier 1633). — Rubrique des actes. — « Estat et inventaire des nottes de feu Me Marcelin Bruguier, notaire de la ville de Nismes, vendues par noble Claude d'Albenas, ancien viguier dud. Nismes, comme mary de damoiselle de Carcenat, fille de damoiselle Jeanne Bruguier, lad. Jeanne filhe dud. feu Me Marcelin Bruguier, aux sieurs consuls de lad. ville au nom de la communauté. » Une note du XVIIIe siècle porte que « Par délibération du 12e nov.bre 1699, le sr d'Albenas fut déchargé desd. nottes, attendu la remise qu'il en avoit faite à la ville, après avoir reçu pour le paiement d'icelles la somme de 30 l., suivant sa quittance du 9e juillet 1699, cottée no XXI en la dépense du compte des deniers municipaux de lad. année. »

E. 588. (Registre.) — 465 feuillets, papier.

1620-1621. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Testament de damoiselle Anne de Roux, de Nimes (25 mars 1620). — Obligé pour damoiselle Suzanne Brun, veuve de Me Jean Ursy, notaire de Nimes (31 mars). — Arrentement fait par noble Guillaume de Baudan, seigneur de Villeneuve, de son mas du chemin de Caissargues (1er avril 1620). — Procuration donnée par noble Robert de Pavée, seigneur de Servas, habitant de Nimes, à noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon, son beau-frère, de Nimes, pour emprunter 8000 l. destinées au rachat de ses biens d'Aimargues, possédés par Rostang Rozel, avocat de Nimes (15 avril). — Acte de cautionnement pour noble Robert de Pavée, seigneur de Servas (20 avril). — Arrentement passé par David Vernier, marchand de Nimes, d'une boutique pour un tailleur d'habits (5 mai 1620). — Testament de noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon (11 mai). — Transaction entre François Gaubin, marchand, et Balthazar Bournardel. Damoiselle Sibylle de Vellays, veuve d'Arnaud Gaubin, disait « avoir acheпté de sire Jean Goubin, son fils, une maison et logis où pand pour enseigne le pourtraict des *Arènes*, et l'estable et fenière qu'est au devant », pour 9500 l. Voulant entrer en possession dud. logis, elle avait été troublée par Bournardel, qui en jouissait comme fermier de Jean Gaubin. Pour mettre fin aux procédures pendantes, François Gaubin, marchand de Montpellier, fils et procureur de Sibylle, convient avec Bournardel que celui-ci restera en possession de son local (9 mai). — Arrentement fait par noble Robert de Pavée, seigneur de Servas, d'une partie de sa maison (16 mai). — Engagement pris entre Jacques Vassagne, passementier, et Salomon Restouble, passementier, au sujet de Catherine Sellon, qui travaillera pendant un an de son métier de passementière dans la maison de Restouble, moyennant 8 l. (21 mai). Arrentement passé par Abel Guibal, docteur et avocat, d'une maison avec jardin sise « aux faux bourgs d'en-

tre les Carmes et la Couronne, endroit appellé Pont de Mar » (23 mai). — Apprentissage de Barthélemy Rebuffat chez Raimond Turgis, tondeur de draps (29 mai). — Obligé de 1200 l. fait par Jean Conil, ménager de Broussan, à Pierre d'Engarrans, écuyer, de Nimes, pour être en mesure de payer au duc d'Uzès la rente de 4000 l. qu'il lui doit comme rentier de la métairie de Broussan (31 mai). — Procuration donnée par Pierre Granier, ménager de Bouillargues, à son frère Étienne, pour donner caution à celui qui prêtera 2800 l. à Jean Conil, fermier de Broussan (31 mai). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal en la sénéchaussée, de son mas de Sauzette (11 juin 1620).— Vente d'une ollivette par Suzannede Brun, veuve de Jean Ursy, notaire de Nimes (11 juin). — Obligé de 35 l. pour Henri de Bompar, seigneur de Mirabel, docteur et avocat, contre Pierre Foulc, revendeur (25 juin). — Testament de damoiselle Jeanne de Labaume, dame de Sauzet, femme de noble Antoine de Latour, seigneur d'Aubarne (2 juillet 1620). — Transaction entre damoiselle Marguerite de Barrière, dame de Vestric, veuve de noble Pierre de Favier, sieur de Vestric, et Jean Bénézet, marchand de Nimes (4 juillet). — Obligé de 100 l. pour Nicolas Dubois, curé de Bellegarde (7 juillet). — Quittance faite par noble Charles de Barras, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Milhau, Nimes et Servillières, à noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon, son procureur fondé pour la levée des deniers de ses rentiers de Milhau et Servillières (8 juillet). — Procuration donnée par noble Louis de Génas à Mᵉ Olivier Rancurel, notaire d'Aix en Provence (13 juillet). — Transaction entre Jacques de Baudan, contrôleur général aux gabelles de Languedoc, et Daniel Bechon, docteur et avocat de Villeneuve de Berg, à raison de l'office de procureur du Roi au bailliage de Viviers et à la cour commune de Villeneuve (21 juillet). — Procuration donnée par Pierre de Génas, docteur et avocat à Castres, à Mᵉ François de Génas, pour intervenir en l'instance de distribution de biens de feu Melchior de Génas, seigneur de Beauvoisin, son père (23 juillet). — Testament de Jean Hilaire, cardeur de Nimes (31 juillet). — Testament de Mathieu Delapierre, menuisier de Nimes (3 août 1620). — Quittance de 150 l. faite par François de Recolin, docteur et avocat, à Jean Donzel, greffier (25 août). — Testament d'Antoine Salamon, cardeur de Calvisson (26 août). — Arrentement fait par damoiselle Françoise de Martin, veuve de Jacques de Finor, écuyer, de son mas du Plan de la Boissière (26 août). — Obligé de 1000 l. pour Guillaume Bourelly, commis en la chancellerie du présidial (4 septembre 1620). — Obligé de 324 l. pour Abel Guibal, docteur et avocat, contre Moïse Causit, praticien de Bernis (12 septembre). — Quittance de 450 l. faite par Étienne de Monteils, docteur et avocat, ayant-droit de noble Charles de Baschi, seigneur de Saint-Étienne et de Toras, rémissionnaire de Madeleine de Bozène, dame de Génas, héritière de Gaspare de Belvèse, dame d'Aubais (12 septembre). — Procuration donnée par Jean Boudon, marchand cardeur de Saint-Jean de Gardonnenque, et son frère Daniel, à David Deleuzière, marchand de Saint-Jean, demeurant à Nimes, pour recouvrer de deux marchands de Nimes 285 l., prix de vente de serge (15 septembre). — Achat de peaux de moutons et de brebis pour Jean Michel, *blanchier*, de Nimes (18 septembre). — Procuration donnée par Michel Dalbiac, marchand drapier, à son fils David, apothicaire juré (24 septembre). — Bail de menu bétail passé par damoiselle Esther de Barrière, veuve de M. d'Albenas, lieutenant de viguier (1ᵉʳ octobre 1620). — Quittance pour noble Isaac Brun de Castanet, de Nimes (3 octobre). — Obligé pour Guillaume de Possac, bourgeois (4 octobre). — Obligé pour Pierre Graverol, praticien (9 octobre). — Obligé pour Antoine Dupris, bourgeois (22 octobre). — Procuration donnée par Pierre Serre, bourgois de Nimes, à sa femme Marthe de Possac (7 novembre 1620). — Obligé pour Jacques Treillis, marchand de Nimes (10 novembre). — Procuration donnée par damoiselles Jeanne de Caussargues-Rouchon et Jeanne de Vernezobre, habitantes de Nimes, sœur et nièce de feu Pierre de Caussargues-Rouchon, écuyer, gendarme de la compagnie du comte de Soissons, à Antoine de Caussargues-Rouchon, leur frère et oncle, pour aller donner une ratification à Alais, au profit de Mᵉ Raboteau, docteur et avocat de Preuilly en Touraine, à qui Pierre de Malmont, docteur et avocat de Nimes, avait remis, au nom des constituantes, « les soumes, chevaux, ardes et meubles » laissés par Pierre à Preuilly, lorsqu'il y mourut, et ce moyennant 200 l. t. (12 novembre). — Quittance de 1733 l. faite par Étienne de Monteils, docteur et avocat, à Pierre Capdur, docteur et avocat, payant par les mains de noble Pierre de Malian, écuyer (16 novembre). — Arrentement passé par Abel Guibal, docteur et avocat, et sa femme Suzanne Dutour, de leurs immeubles de Saint-Césaire et de Caveirac (21 novembre). — Quittance de 2500 l. faite par Pierre Fontfroide, de Nimes, à damoiselle Marie de Passebois, sa mère, veuve de Bauzille Fontfroide, par les mains et des deniers de François de Fontfroide, conseiller au présidial. Cette somme lui avait été constituée par sa mère au contrat de son mariage avec damoiselle Made-

leine de Barthélemy (5 décembre 1620). — Apprentissage de Daniel Angevin chez Tristan Barnier, pâtissier, (11 décembre). — Obligé de 50 l. pour Jeanne de Vernezobre contre Suzanne Brun, veuve du notaire Jean Ursy (12 décembre). — Testament de Jacques Bonnet, notaire du Pont-de-Montvert (22 décembre).— Quittance faite par Marie de Pavée au nom de son mari noble Louis de Génas, procureur de noble Charles de Barras-Clément, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Milhau, Meyrueis et Servillières, à Pierre Philip et à Pierre Michel, bourgeois de Sumène, pour 600 l. (28 décembre). — Quittance de 326 l. pour Pierre de Vernette, bourgeois de Nimes (7 janvier 1621). — Obligé de 1200 l. pour Jean de Baudan, conseiller au présidial, contre noble Pierre Brun-Castanet, écuyer, de Nimes, pour compte final (28 janvier 1621). — Procuration donnée par noble Jacques de Tourtoulon, seigneur de Bagnères, à noble Favier, seigneur de Fourniguet, pour vendre une maison du quartier du Marché, à Nimes (31 janvier). — Testament de Jean Granier, meunier de Nimes (3 février 1621). — Convention portant quittance réciproque entre noble Isaac Brun-Castanet, écuyer, et damoiselle Suzanne Brun, veuve du notaire Jean Ursy (9 février). — Obligé de 800 l. pour noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon, contre noble François de Génas, seigneur de Beauvoisin, son neveu (26 février). — Testament de Jean Bourguet, jardinier de Nimes (15 mars 1621). — Procuration donnée par noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon, à noble Henri de Villages, seigneur de La Chassagne, son neveu, habitant de Saint-Gilles (15 mars). — Déclaration de Catherine Jean, d'Aimargues, à son fils André Pelouze, maître-écrivain de Nimes. Elle a été nourrie et entretenue chez lui plus de six mois (22 mars). — Quittance de 572 l. et de 176 l. faite par Jacques Gerbal, sieur de Latour, contrôleur du domaine du Roi en la sénéchaussée, procureur de Jean Tinellis, sieur du Petit-Castellet et d'André Bertrand, receveur des décimes au diocèse d'Arles, lesquels représentent Claude d'Urre-Venterol, commandeur de Grazans et receveur pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au grand prieuré de Saint-Gilles, à noble Louis de Génas, sieur de Puyredon, procureur de Charles de Barras-Clément, commandeur de Milhau, Meyrueis et Servillières (24 mars). — Arrentement d'un métier de tisserand à cadis (9 avril 1621).— Testament de Claude de Barthélemy, de Nimes (10 avril). — Arrentement passé par noble Pierre de Maurice de sa métairie « près la bastide appellée de Languissel, estant lad. metterie noble, avec debvoirs et juridiction » (12 avril). — Arrentement passé par Pierre de Tourtoulon, ministre de la parole de Dieu à Nimes, comme mari de damoiselle Jeanne de Laroche, à Jean Boisson, meunier de Saumane, d'« ung sien molin virant à deux rouis pour mouldre bled, ung drappier et ung à huille, avec le terre-pied et jardin joignans, ensemble et autres terres » (16 avril).— Procuration donnée à Étienne de Ribes, contre-garde pour le Roi au grenier à sel de Nimes (17 avril). — Procuration donnée par Antoine Pons, tondeur de Nimes, à César Lhours, marchand de Marseille, pour recouvrer diverses sommes de marchands de Marseille (8 juin 1621). — Sous-arrentement passé par noble Pierre de Génas, seigneur d'Éguilles, du droit de dîme du prieuré de Calvisson, Linières, Cinsens et Bizac, « la décime et droit de service exceptés », et autrement conformément aux conditions du bail consenti par les commissaires députés de Mgr de Châtillon, général des églises réformées du Bas-Languedoc, des Cévennes, du Gévaudan et du Vivarais, et par l'assemblée provinciale de Montpellier du 23 juin ct. Le prix est de 1777 l. pour un an (26 juin). Arrentement passé par damoiselle Jeanne de Chaulet, femme de François de Rochier, docteur et avocat, à Jacques Dalbiac, marchand de Nimes (29 juin). — Testament de Jacques Salvetat, cadissier d'Uzès (9 juillet 1621). — Testament de Siméon Salvayre, praticien de Saint-Jean de Gardonnenque (12 juillet). — Obligé de 1000 l. pour damoiselles Jeanne de Caussargues, et Jeanne de Vernezobre, tante et nièce, de Nimes, contre Pierre-André Radel, chanoine et trésorier de la cathédrale, agissant tant en son nom que pour l'évêque Pierre de Valernod, Raimond Eyroux, second archidiacre, Léon Trimond, conseiller, Guillaume de Burgats, Jean Bouchard, Martin Eyroux, Antoine Martin, Antoine Ollé, Raimond Martin, Henri Leblanc, tous dignités ou chanoines du chapitre de Nimes, et pour les autres dignités ou chanoines absents (2 août 1621).— Arrentement d'une boutique de sa maison passé par Abel Guibal, docteur et avocat (8 septembre 1621). — Arrentement passé par led Abel Guibal et sa femme Suzanne Dutour, de leur maison près le Cros de Mengin, confrontant le logis des *Arènes*, la rue allant à la porte Saint-Antoine, la ruelle joignant led. Cros et les hoirs dud. Mengin (13 septembre). — Promesse respective entre damoiselle Suzanne de Brun, veuve du notaire Jean Ursy, et Jean Carronnier, fermier de sa métairie de Garons appelée le Mas de Mascaron. Ce fermier « vouloit quitter icelle metterie à occasion des guerres et ravages quy se font tant en la présant province que autres » (14 septembre). — Arrentement passé par Pierre Finor, docteur et avocat, de deux pièces de sa maison à l'« endroit du logis des

Arènes » (5 octobre 1621). — Quittance faite par led. Pierre Finor à damoiselle Étienne de Porcellet de Maillane, « de toute la norriture et despance qu'elle auroit faicte dans la maison dud. sieur Finor » jusqu'au 27 c[t], comme en ayant été réellement payé et satisfait à son contentement (7 octobre). — Obligé de 100 l. pour damoiselle Étienne de Porcellet de Maillane, habitante de Nimes, contre Pierre Finor (7 octobre). — Obligé de 700 l. pour François Fontfroide, conseiller au présidial (27 octobre). — Procuration donnée par Pierre Durant, travailleur du faubourg des Prêcheurs, « lequel, à cause des guerres et troubles, estant constrainct s'absanter dud. Nimes, comme faizant profession de la religion catholique apostolique romaine », à Gaspard de Lafabrègue, hôte dudit faubourg, pour administrer ses immeubles, deux petites maisons, deux terres et une vigne (26 décembre (1621). — Obligé de 100 l. pour damoiselle Anne de Rally, veuve de Bernard Thomas, ministre de la parole de Dieu (29 décembre)

E. 589. (Registre.) — 250 feuillets, papier.

1622. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Obligé de 100 l. pour Pierre et Jean Rey, marchands de soie, contre Paul David, marchand de soie, tous de Nimes (13 janvier). — Obligé pour Moïse Durant, brodeur de Nimes (27 janvier). — Vente de bétail faite par Jean Barnier, conseiller au présidial (4 février). — Arrentement fait par Léonard Theremin, chirurgien de Nimes (14 février). — Compte final contenant achat pour Jean Daunant, notaire de Nimes (18 février). — Quittance pour Pierre Galafrès, bourgeois (22 février). — Testament de Tristan Fontfroide, greffier de Nimes (28 février). — Obligé pour le capitaine Jean Dalgues (12 mars). — Déclaration pour Jean de Baudan, conseiller au présidial (12 mars). — Obligé de 200 l. pour Jérôme Carlot, bourgeois, contre noble Jacques Durant, habitant de Nimes (21 mars). — Quittance de 51 l. par Pierre Cabrières, meunier, à Pierre Escudelier, meunier (23 mars). — Reçu de pièces de procès fait par damoiselle Madeleine de Bonnaud, veuve de Charles Langlois, à noble Pierre de Maurice, représenté par damoiselle Marthe de Baudan, sa femme (23 mars). — Testament de Jacques Gaubin, fils d'Arnaud Gaubin et de Sibylle de Vellay (7 avril). — Quittance faite par noble Étienne de Galhian, habitant de Nimes, à Raimond Chabaud, seigneur de Polvelières (8 avril). — Testament de François Mercier, cardeur de Nimes (avril). — Permission donnée par Jean Leblanc, bachelier en droits de Génolhac, à Jacques Boisson, marchand de Nimes (23 avril). — Quittance faite par Jean Molines, praticien de Nimes, à Jacques Leblanc, bourgeois de Nimes, et à Jean Leblanc, praticien de Génolhac (25 avril). — Obligé pour Jeanne de Massureaux contre Suzanne de Brun, veuve du notaire Jean Ursy (6 mai). — Testament de Jean Tourrel, teinturier de Nimes (13 mai). — Testament de Guillaume Galabert, cordonnier de Nimes (21 mai). — Arrentement fait par Paul Arnaud, notaire de Nimes, de sa maison avec four près du Marché (23 mai). — Procuration donnée par noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon, à damoiselle Marie de Pavée, sa femme, pour aller à Beaucaire recouvrer de Gaspard de Forbin, sieur de La Barben, 7350 l., à lui dues pour la vente de la terre et seigneurie de Puyredon, acte reçu M[e] Olivier Rancurel, notaire d'Aix, le 5 octobre 1619 (1[er] juin). — Quittance de 7350 l. faite par noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon, à Gaspard de Forbin, sieur de La Barben de Provence (25 juin). — Rémission de l'exaction des deniers destinés « à revestir de muraille » les bastions du Château, des Prêcheurs, de la Bouquerie, et à la reconstruction de certaines maçonneries (17 juillet). — Testament de noble Charles de Lageret, seigneur de Caissargues, fils de feu noble Louis de Lageret (18 juillet). — Arrentement passé par Pierre Fermillion, chirurgien, d'une cave ou « crotte » qu'il a aux Arènes, « appellée *Cave Francese*, confrontant d'une part M. Guibal, d'autre part le sire Duprix ». Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 27 l. (26 juillet). — Testament de Daniel Savy, tailleur d'habits de Nimes (27 juillet). — Quittance de 50 l. faite par damoiselle Jeanne de Rochemore, femme de Daniel de Calvière, juge criminel (30 juillet). — Testament de Nadal Aurivel, laboureur de Nimes (4 août). — Arrentement fait par Jeanne de Rochemore d'une pièce de la maison que son mari Daniel de Calvière possède à Nimes, « au dessoubz de la cousyne d'icelle, respondant sur le jardin estant du cousté du *Cappitou* (1) » (5 août). — Procuration donnée par damoiselle Marthe de Montcalm, femme de Jean de Baudan, conseiller au présidial, à Pierre de Montalieu, avocat de Nimes (9 août). — Testament de Paul Rossel, berger de Nimes (30 août). — Prix-fait baillé par Jacques Desmartins, seigneur d'Arènes, habitant de Nimes, à un tailleur d'habits et à un travailleur, pour « faire et caver huict cannes fossés de gaute en la contre escarpe du bastion des Recollié (Récollets), et moitié du bastion de la Magdeleyne du cousté des Recoulié, et suyvant le billet qu'en auroit esté baillé

(1) La Maison-Carrée.

aud. s[r] d'Arènes, signé par M. Maltret, intendant aux fortifications, n° 211 ». Le prix est de 5 l. 10 s. la canne (1[er] septembre). — Arrentement passé par noble Claude d'Albenas, seigneur de Montaren, capitaine et viguier pour le Roi en la ville et viguerie de Nimes (6 septembre). — Testament de damoiselle Suzanne Dutour, femme d'Abel Guibal, docteur et avocat (9 septembre). — Arrentement passé par Gaillard De Cray, écolier en théologie, d'une vigne du quartier de Codoulx, « et au dessoubz de l'eglise ancienne dud. Codoulx » (14 septembre). — Arrentement passé par Jean de Fabrique, docteur et avocat de Nimes, de sa maison de la rue Régale (17 septembre). — Quittance pour Henri Depalme, gantier de Nimes (19 septembre). — Testament de Daniel Rouverol, cardeur de Nimes (24 septembre). — Procuration donnée par Élie Gautier, capitaine enseigne de la compagnie de M. de Saint-Julien, au capitaine Jean Couderc, de Vauvert, enseigne du duc de Rohan (26 septembre). — Quittance de 270 l. faite par noble Jean Dupuy de Montbrun, baron de Ferrassières, capitaine de 50 hommes d'armes pour le service des églises réformées, à noble Étienne de Bourgogne, seigneur de Vandrome, de Barjac, représentant lad. ville, en déduction de ce qui est dû au baron de Ferrassières « pour le logement et entretènement de deux jours de sa compagnie de gendarmes ayant heu cartier, par ordre de Mgr le duc de Rohan, à la ville d'Allès » (28 septembre). — Déclaration de Pierre Unal, docteur et avocat (30 septembre). — Sous-arrentement passé par Antoine Dupoux, pâtissier, à un mangonnier d'une maison appartenant aux hoirs de Jean Reinaud dit La Crotte, arrentée de Jacques Guirard et Charles Perrot, pâtissier, « comme ayant obtenu bal sur icelle de M[rs] les commissaires procédans à l'arrentement des biens de ceulx quy font profession de la religion romayne, assize aud. Nymes, faisant coing et respondant au devant la place de la Salamandre ». Cette maison confronte le logis du *Soleil*. Le bail est d'un an, pour 41 l. (6 octobre). — Quittance de meubles faite à David Dalbiac, apothicaire : « une ceinture d'argent garnye de son clavier aussy argent, une robe camelot changeant, une liette et une bague d'or appellée granat, une bague d'or aussy appellée granat, une robbe viollet cramoisin, une chemisolle, trois chemises, troys fandalz et un coffre de miral » (15 octobre). — Procuration donnée par noble Jean Dupuy de Montbrun, baron de Ferrassières en Dauphiné, à Paul Desandrés, pour « s'acheminer ez lieux où besoing sera et illec exhiger et recouvrer les sommes quy peuvent estre deubes des rançons de M. le Vice-Légat d'Avignon, M. de Prété-Baudoin, conseiller du Roy, et autres quy ont accordé icelles » (25 octobre). — Quittance de 10 l. faite par Jean Plantier à Guillaume de Possac, bourgeois. Cette somme représente « la portion de quatre pans de noble Jacques Desmartins, sieur d'Arènes, en l'eslargissement du fossé du bastion de la Fontayne et moitié de la Magdaleyne » (27 octobre). — Déclaration de noble Louis de Baschi, baron d'Aubais et du Cailar, portant que Léonard Theremin et consorts, en s'obligeant pour 2400 l., n'ont été que ses prête-nom (28 octobre). — Rémission faite par Jacques Méjannelle, habitant de Bec-de-Jeu, et Jean Deleuze, sieur de Bauzon, habitant des Solliers en Gévaudan, gendarmes de la compagnie de chevau-légers du baron d'Aubais, au capitaine Jean Peyronnet, dit Boisson, habitant d'Aimargues, des sommes à eux dues par les consuls de Nimes pour leur dépense à Nimes pendant trente jours, à raison de 50 s. par jour, comme gendarmes, conformément à l'ordonnance de logement faite à lad. compagnie par le duc de Rohan, etc. (1[er] novembre). — Arrentement passé par damoiselle Jeanne d'Allard, veuve du capitaine Jean Gerfont, d'une vigne ruinée du quartier de La Vue (4 novembre). — Arrentement passé par Guillaume de Possac, bourgeois, procureur de Jacques Desmartins, seigneur d'Arènes, d'une maison à Nimes (11 novembre). — Quittance de 28 l. faite par Jacques Coulet, charpentier, à Guillaume de Possac, bourgeois, « pour avoir faict doutze pans en l'eslargissement du fossé du bastion de la tour Vinatière » (14 novembre). — Testament de Marguerite Carronnier, veuve de Guillaume Treylis, de Nimes (14 novembre). — Quittance où figure Jean de Percet, docteur et avocat (16 novembre). — Vente faite par Jean Boissier et Étienne Bon, marchands de Nimes, héritiers de Michel Ursy, notaire de Nimes, à Jean Monteil, notaire de Nimes, et autre Jean Monteil, père et fils, de l'office de notaire de Michel Ursy, et de ses livres de notes, liasses et autres actes et contrats. Le prix est de 1600 l. (17 novembre). — Déclaration faite par Pierre Serre, bourgeois de Nimes, à Abraham des Hours, seigneur de la Gineste, et à Jean Deleuze, bourgeois, ces derniers d'Alais. Serre a été député par le conseil de direction de Nimes, en juillet, pour faire faire à Alais des boulets de canons, des ferrements et des bandages de charrette. Il s'est entendu avec des Hours et Deleuze à raison de 20 l. le quintal de boulets de canon et 14 livres les ferrements, bandages et clous de charrette. Son marché ayant été approuvé par les consuls et le conseil de direction de Nimes, il y a « vaqué en telle dilligence, qu'il auroit faict faire lesd. bouletz à canon, bandages de charrettes et clous, se montant jusqu'à la somme de » 1248 l. 19 s. 6 d., « en ayant faict

charrier en la présant ville certaine quantité.... » (18 novembre). — Testament de Pierre Galafrès, auditeur des comptes de tutelles, curatelles « et autres adminis trations » qui se rendent au présidial et à la viguerie de Nimes (1er décembre). — Arrentement passé par Guillaume de Possac, procureur de Jacques Desmartins, seigneur d'Arènes, d'une vigne au quartier de Grézan (2 décembre). — Quittance de 430 l. faite par Louise de Porcellet, veuve de Jean de Barnier, conseiller au présidial, à Jacques de Ravanel, d'Uzès (2 décembre). — Arrentement passé par noble Charles de Lageret, seigneur de Caissargues (8 décembre). — Quittance de 40 l. faite par Antoine Frach, charpentier, à Marthe de Possac, femme de Pierre Serre, bourgeois de Nimes, « pour avoir fait ung issarton à l'albre du molin à vent que led. de Possac a assiz aud. Nymes, deux doublis servans à la zenteur, une lanterno, broques, prolongues », etc. (12 décembre). — Arrentement passé par Étienne Davin, docteur et avocat, de sa métairie du terroir de Nimes appelée le Mas de Prunières (12 décembre). — Vente de bétail faite par noble Charles de Lageret, seigneur de Caissargues, à Pierre Itier, marchand de Nimes (13 décembre). — Arrentement passé par Antoine Dupris, bourgeois, de son domaine de Bouillargues (13 décembre). — Achat de cuirs de bœuf fait par Jean Desgardies et consorts, de Saint-Ambroix (16 décembre). — Transaction entre noble Charles de Sannier, docteur en droits, seigneur de Camons, et damoiselle Isabeau d'Agulhon, mariés, d'une part, et Jean d'Agulhon, docteur en droits, fils de feu André, successeur en partie ab intestat de damoiselle Marie de Rionys, sa mère et celle d'Isabeau, d'autre (20 décembre). — Arrentement passé par François Fontfroide, conseiller au présidial, de son domaine de Marguerittes (26 décembre). — Mariage entre Jacques Goubet, laboureur de Nimes, et Marie Brunel, de Blauzac (30 décembre).

E. 590. (Registre.) — 584 feuillets, papier.

1622. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Quittance de 130 l. faite par noble Jacques de Bonnal, de Nimes, à Jean de Langlade, seigneur de Trescol, docteur et avocat de Nimes (2 janvier). — Procuration donnée par noble Nicolas de Laval, seigneur du Sault, habitant de Nimes, à Me Jean Elzière, notaire de Nimes, pour lever ses censives et pensions. Il en a, entre autres, « sur ung molin antienement appellé du Bousquet, et à présant de Saletes, assis sur la rivière du Vistre ». Ces censives ont été acquises par son feu père de noble Jean de Gabriac, seigneur de Gabriac (3 janvier). — Arrentement passé par Guillaume de Possac, procureur de Jacques Desmartins, seigneur d'Arènes, d'une vigne du quartier des *Abeuradous* (3 janvier). — Arrentement passé par noble Charles de Lageret, seigneur de Caissargues, d'une maison à Caissargues (5 janvier). — Quittance de 55 l. pour noble Pierre Brun-Castanet, de Nimes (6 janvier). — Prise de possession, par Jacques de Burgata, prêtre, de la chapellenie fondée en l'église de Marguerittes sous le titre de N.-D. de « Lhorme, ainsin appellée, avec ung pie legat soubz le tiltre de Saint-Michel ». Il s'adresse au prêtre Jean Puecheral, prieur de Maruéjols en Vaunage, et lui montre les lettres de *forma dignum* de l'evêque. « Quoy entendu par led. sieur Puecheral, après avoir fait fere lecteure desd. provisions, icelles reçues avec honneur et révérance, a offert procéder à l'immission de possession requize... Et ce faizant, estans dans l'eglise dud. lieu de Marguerittes, à présant presque toute ruynée, despuis ses mouvemens et troubles, pris par la main dextre led. sieur de Burgata à l'entrée de lad. église, et d'illec conduit audevant d'ung autel qu'est dans une chappelle à main gauche, à l'entrée de lad. eglise, tous les autres autelz d'icelle estans ruynés; où estans auroient fait leur prière à Dieu à deux genoux et baizé led. autel, les autres cérémonyes cessans à cauze des ruynes de lad. eglize.... » (7 janvier). — Obligé de 800 l. pour François de Recolin, docteur et avocat de Nimes, contre les habitants de La Calmette, taxés, « pour l'abattement des nouvelles fortifications de la ville d'Uzès et autres affaires » (9 janvier). — Mariage entre Daniel Ollivet, orfèvre de Nimes, et Lucrèce Gontard (16 janvier). — Quittance réciproque entre noble Pierre de Bonnal, fils et héritier de Paul de Bonnal, quand vivait conseiller du Roi et lieutenant « en la cour royalle et des Conventions de Nymes », et de damoiselle Jeanne de Clauzel, mariés, et Pierre Duplan, laboureur de Nimes (19 janvier). — Quittance de 116 l. faite par noble Pierre de Bonnal à damoiselle Françoise de Bonnal, sa sœur (20 janvier). — Quittance réciproque entre nobles Jacques et Pierre de Bonnal ou Bonnailh, oncle et neveu (20 janvier). — Obligé de 164 l. pour Pierre de Mallian, écolier de Saint-Ambroix (23 janvier). — Obligation de 26 salmées de blé et de quelques salmées d'autres grains faite par noble Jean Despierres, seigneur des Ports, de Lunel, à noble Jacques Desmartins, seigneur d'Arènes (27 janvier). — Obligé de 41 l. pour noble Guillaume d'Amalric, seigneur de Massillargues (2 février). — Arrentement passé par Pierre de Vernette, bourgeois de Nimes (8 février). — Continuation d'arrentement

passée par damoiselle Anne de Boileau, veuve de M. de Lacassagne (10 février). — Bail passé par Pierre Galafrès, bourgeois de Nimes, à Antoine Daniel et à Alexandre Peyronenche, de Saint-Martin de Boubaux, pour faire les vers-à-soie dans son domaine de Bouillargues (10 février). — Arrentement passé par Suzanne Brun, veuve du notaire Jean Ursy, à Mᵉ Antoine Martin, chanoine et syndic de la cathédrale de Nimes, d'une maison à Bellegarde (13 février).— Arrentement passé par noble Jean Despierres, seigneur des Ports, de Lunel, comme procureur de Jeanne Desmartins, sa femme, d'un pré de son beau-frère Jacques Desmartins, seigneur d'Arènes, situé près du Moulin Vedel, au terroir de Nimes (13 février). — Obligé pour noble Guillaume de Brueys, seigneur de Bezuc (15 février). — Achat de deux noyers par André Gaillard, menuisier de Nimes, moyennant 18 l. (17 février). — Prise de possession de la chapellenie fondée en l'église de Marguerittes sous le titre de N.-D. de l'Orme, avec un legs pie sous le titre de Saint-Michel, par Mᵉ Étienne Laurent, prêtre de Saint-Gilles. C'est Antoine Gouan, clerc de Saint-Gilles, quile met en possession (18 février). — Obligé de 600 l. pour Guillaume de Boileau, docteur et avocat de Nimes, contre le syndic du diocèse, noble Claude de Calvière, seigneur de Saint-Côme et Boissières, « pour subvenir aux poursuittes et fraix des procès et affaires dud. diocèze » (22 février). — Arrentement passé par noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon, d'une boutique de sa maison «joignant celle du coing, près la porte de l'entrée de sa maison » (25 février). — Procuration donnée par damoiselle Louise de Menonville, héritière de Segondine de Menonville, sa tante, à Jean de Fabrique, docteur et avocat de Nimes, son mari, pour recouvrer des sommes dues au Vigan (1ᵉʳ mars 1623). — Mariage entre Jean d'Airebaudouze, laboureur de Bouillargues, et Catherine Ollivier (4 mars). — Arrentement passé par Jean de Fabrique, docteur et avocat, à damoiselle Marguerite de Mourgues, veuve de Mᵉ Constant, ministre de la parole de Dieu, de sa maison de la rue Régale (7 mars). — Testament d'Antoine Pons, tondeur de draps de Nimes (10 mars). — Quittance faite par Marguerite de Murot, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, représentée par Honoré de Comiers, à noble Céphas d'Albenas, seigneur de Montarenc, d'arrérages de censive : « pour raison du molin appellé Flamegal, joignant le molin de la Fontaine, quatre cestiers bled molture, et pour raison du clos de vigne joignant la vigne de lad. dame abbesse, deux livres et demye cire blanche reduict en cierge » (10 mars). — Prix-fait passé par Jaufrès Mathieu pour « bastir une maison sur les fondemens de celle que led. Mathieu avoit cy devant aux faux bourgs des Prêcheurs..... laquelle auroit esté desmolie aux mouvemans derniers de guerre » (12 mars). — Obligation de 339 l. pour damoiselle Pierre de Labaume, veuve de Louis de Recolin, conseiller au présidial de Nimes (22 mars). — Obligé de 100 l. pour Jean de Rossel, seigneur de Vic, conseiller au présidial, contre Mathieu Ravanel, de Manduel (23 mars). — Transaction entre Paul Fontfroide, docteur et avocat, Tristan Fontfroide, greffier de Nimes, d'une part, et Jean Aujouin, marchand de Nimes. Les Fontfroide « dizoient que le dimanche 28ᵉ juing 1620, feu Jean Fontfroide, leur frère, avec led. Mᵉ Tristan Fontfroide, environ l'heure de unze de nuict, auroient esté attaqué de guet apans, au-devant la maison des hoirs de Mᵉ Escudiers,..... par led. Jean Aujouyn, en la compagnie de Jean Sayard et Danyel Veyras, quy les auroient chargés à grandz coups de pierres et d'espées, dont led. feu Jean.... auroit esté griefvement blessé en divers endroictz de sa personne, en danger de sa vie..... » Au contraire, Aujouin prétendait « que indeuement il avoit esté criminalizé et poursuivy par lesd. sʳˢ Fontfroide, d'auttant qu'il estoit du tout ignossant du pretandu excès.... » On convient qu'Aujouin paiera 300 l. (24 mars). — Obligé de 200 l. pour Jean Daunant, notaire de Nimes (30 mars). — Transaction entre Tannequin Guillaumet, maître-chirurgien de Nimes, d'une part, et Léonard Theremin, chirurgien, lieutenant de maître et garde des chartes, statuts et privilèges et ordonnances royales « faites de toute antiquité sur l'art et estat de chirurgie », Guillaume Faget, Claude Noguier, maîtres-jurés et chefs de métier, Pierre Fermillion, Guillaume Noguier et Pierre Roux, maîtres-chirurgiens de Nimes, d'autre. Guillaumet « dizoit avoir obtenu lettres du Roy, par le moien du premier médecin de Sa Magesté, pourtant d'establir ung ou deux maistres chirurgiens à chacune des bonnes villes de ce royaume, pour fere tous rapportz en justice des mortz, blessés, mutillés, malades, noyés et autres. Et ayant lesd. provisions en son pouvoir, il estoit en faculté, privativement à tous les autres chirurgiens, de fere tous rapportz sur le subject que dessus » à Nimes. D'après certaine convention intervenue entre lui et les autres chirurgiens, ceux-ci lui avaient promis 10 s. par chaque rapport qu'ils feraient. Ils avaient contrevenu à leur engagement et Guillaumet les avait fait assigner au Grand Conseil. On convient que Guillaumet recevra 10 s. par rapport de ses confrères (30 mars). — Prix-fait passé par le capitaine Thomas Bousquet pour la reconstruction de sa maison du faubourg de la Madeleine, « laquelle auroit

esté desmolie aux mouvemens de guerre derniers » (7 avril). — Obligé de 120 l. pour Pierre de Baumefort d'Anduze, seigneur de Brissac et de Veyrac, conseiller au présidial, contre Barthélemy Hubac, laboureur de L'Olivier, paroisse de Servas (8 avril). — Testament de Jacques Plan, « clotrier » de Nimes (14 avril). — Obligation de 31 l. 17 s. remise à Tannequin Guillaumet et Pierre Fermillion, maîtres-chirurgiens, « en payement de leurs peynes et vaccations d'avoir pencé et médicamenté led. feu Pastre des blessures qu'il avoit en sa personne » (15 avril). — Compromis entre Jean. Jacques de Plantade général à la Cour des Aides de Montpellier, mari de damoiselle Marthe d'Albenas, damoiselle Antoinette d'Albenas, veuve de Pierre Grangier, receveur général des finances et gabelles de Languedoc, faisant pour damoiselle Jeanne d'Albenas, femme de noble Jean de Mauny, et noble Barthélemy de Chaumont, mari de damoiselle Gabrielle d'Albenas, d'une part, et damoiselle Esther de Barrière, héritière de Pierre d'Albenas son fils, tutrice de Marguerite, Françoise et Antoinette d'Albenas, ses filles, prétendant droit de son chef sur les biens de feu Paul d'Albenas, lieutenant de viguier à Nimes, son mari (21 avril). — Transaction entre Marie de Guillaumet, veuve de François Theremin, chirurgien de Nimes, Esther de Theremin, leur fille, veuve de Michel Cabot, d'une part, et les frères Cabot, habitants de Saint-Gilles et d'Uzès (24 avril). — Procuration donnée par Philippe Capon, bourgeois de Nimes, à Gaspar Siguyer, écuyer, de Marseille, pour emprunter 1000 l. (29 avril). — Procuration donnée par Jacques Capon, marchand de Nimes, à Denis de Fabrique, conseiller au présidial, pour recouvrer de Philippe Capon, son père, ses droits sur la dot de feu damoiselle Anne Desmartins, sa mère (1er mai 1623). — Prix-fait passé par noble Céphas d'Albenas, seigneur de Montarenc, pour « accomoder et couvrir les crottes quy se treuvent entières en la maison que led. sr ha hors lad. ville et proche la porte de la Bocarié, fere une porte et une fenestre à ung coffre qu'est en lad. maison et du cousté de la contre escarpe » (2 mai). — Arrentement passé par damoiselle Madeleine de Capon, veuve de Robert Ginhoux, bourgeois de Nimes, de ses immeubles de Saint-Gervasy, Marguerittes et Cabrières (3 mai). — Quittance de 450 l. faite par damoiselle Françoise d'Augier, veuve de Jean de Lacoste, receveur des décimes du diocèse et rentier principal du prieuré de Saint-Jean de Gardonnenque, appartenant à l'abbé de Saint-Gilles, à Jean Baudoin, second consul de Saint-Jean, pour la rente-argent dud. prieuré en 1623 (11 mai). — Testament de Claude Dortouls, habitant de Nimes (13 mai). — Quittance de 622 l. faite à Jean Monteil vieux, notaire de Nimes, en déduction des 1600 l. du prix de l'office, « nottes et escriptures » de Michel Ursy (18 mai). — Quittance de 100 l. faite par damoiselle Françoise de Roux, veuve de Me Pascal, ministre de la parole de Dieu à Nimes (19 mai). — Reconnaissance féodale pour Pierre de Guibert, chapelain de la chapellenie fondée en l'honneur de N.-D. de Cabrières, pour une maison à Nimes, « rue de la Bocarié, près et joignant le pont de l'Agau » (22 mai). — Accord entre Antoine de Lagorce, garde des archives du Roi en la sénéchaussée, et Abel Guibal, docteur et avocat de Nimes (27 mai). — Apprentissage de Daniel Hours chez Moïse Durand, brodeur ou « bordeur » de Nimes (1er juin). — Décharge d'actes et papiers donnés par Jacques de Manso, sieur de Cougnon, trésorier général de France à Montpellier, à damoiselle Louise d'Arbon, veuve de Raimond de Cassolle, écuyer de Beaucaire (8 juin). — Quittance de 100 l. faite par Jacques de Tourtoulon, seigneur de Poujol, de la paroisse de St-Martin de Boubaux, héritier de Pierre de Tourtoulon, son frère, sieur de Poujol, à Robert de Lafarelle, seigneur de la Blaquière, docteur et avocat de Nimes (12 juin). — Testament de Françoise Barutel, veuve du capitaine Jacques Gasays, de Nimes (12 juin). — Arrentement passé par Tannequin Guilhaumet, praticien de Nimes, de deux terres du quartier de Basse-Magaille (14 juin). — Obligé de 600 l. pour damoiselle Pierre de Labaume, veuve de Louis de Recolin, conseiller au présidial, contre damoiselle Claude de Moléry, veuve de Nicolas Borelly, apothicaire, et son fils Pierre Borelly, bourgeois (19 juin). — Obligé de 900 l. pour noble Pierre de Bimard, représenté par sa femme Marie de Favier, contre damoiselle Claude de Moléry, veuve de l'apothicaire Nicolas Borelly, et son fils Pierre Borelly (19 juin). — Testament de Pierre Granet, cardeur de Nimes (21 juin). — Rémission d'immeubles situés à Saint-Jean de Gardonnenque, faite par le président de Rochemore (24 juin). — Arrentement passé par damoiselle Françoise de Roux, veuve de Me Pascal, ministre de la parole de Dieu, d'une boutique de sa maison près l'église de Sainte-Eugénie, à Nimes (28 juin). — Procuration de damoiselle Pierre de Lagrange, veuve d'Antoine Duvieux, bourgeois de Nimes (6 juillet 1623). — Testament du capitaine Antoine Fayot, de Nimes (8 juillet). — Arrentement passé par Pierre Benoît, maçon, de « deux crottes joignans, de la maison que M. d'Albenas a assize hors lad. ville, proche la porte de Bocarié, lesquelles crottes et autres de lad. maison led. Benoit tient dud. sr d'Albenas » (12 juillet). — Arrentement

passé par le capitaine Thomas Bousquet, de sa maison du faubourg de la Madeleine, « rue appellée du puitz de l'ollivier » (15 juillet). — Procuration donnée par Jean Surville, ministre de la parole de Dieu en l'église d'Avèze, comme mari de damoiselle Violande de Falguerolles, à l'avocat Unal (19 juillet). — Obligé de 360 l. pour Pierre de Baumefort d'Anduze, seigneur de Brissac et Veyrac (19 juillet). — Procuration donnée par Léonard Theremin, chirurgien de Nimes, à Claude Chouin, marchand, pour bailler en apprentissage son fils Pierre Theremin, « pour apprandre le mestier de marchand à drap de soye en la ville de Lion » (2 août). — Mariage entre Jean Boissier, marchand, et Claude Sayard, fille d'un marchand de soie (9 août). — Vente faite par Jean Daunant, notaire de Nimes, à Marcelin Bruguier, praticien de Nimes, de son office de notaire, avec les notes d'Antoine Sabatier, formant 24 livres, les notes dudit Daunant et divers actes, moyennant le prix de 1000 l. (31 août). — Quittance pour Jean Reboul, hôte de Nimes (7 septembre 1623). — Obligation de 6500 l. pour Léonard Theremin, chirurgien de Nimes, contre Philibert Bon, receveur particulier des tailles du diocèse, « pour compte final de tout ce qu'ilz ont heu affere ensemble » (13 septembre). — Testament de Daniel Savy, tailleur d'habits de Nimes (13 septembre). — Achat de peaux et cuirs pour David Vernier, marchand de Nimes (19 septembre). — Convention entre damoiselle Marguerite de Barrière, veuve de noble Pierre de Favier, sieur de Vestric, damoiselle Marie de Favier, femme de noble Pierre de Bimard, et Pierre, Charles et Céphas de Favier (24 septembre). — Arrentement passé par Jacques de Rocheblave, marchand de Blauzac, procureur de Jérémie de Rocheblave, écuyer, son père, au notaire Jean Monteil, de sa maison de Nimes (29 septembre). — Quittance pour noble Jacques d'Azémar, de Saint-Maurice de Casesvieilles (4 octobre). — Arrentement passé par noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon (6 octobre). — Obligé de 2000 l. pour noble Pierre de Bimard, de Nimes (6 octobre). — Obligé pour Pierre de Ginhoux, seigneur du Bouc, de Nimes (24 octobre). — Quittance de 114 l. faite par David Simond, marchand de Nimes, au capitaine Antoine Fayet, « somme en laquelle led. cappitaine Fayet auroit esté condempné pour marchandize prinze en la botique dud. Simon par led. Fayet, et laquelle il auroit baillée à l'instance à feu cappitaine Jean Mazoyer, et à raison de laquelle marchandize icelluy Fayet avoit baillé au susd. Simon ung brilliant de diamant en engagement » (25 octobre). — Vente faite par Mathieu Abraham, marchand, à Tristan Barnier, pâtissier, du « tiltre, droit et privillège de l'enseigne du *Paon*, à fere logis suyvant et conformément les statuts et privillèges de la maison consulaire dud. Nymes », moyennant 4 l. t. ; « de laquelle enseigne et tiltre d'icelle, icelluy Habraham s'est divestu et en a vestu led. Barnier par touchement de mains.... » (2 novembre 1623). — Achat par damoiselle Suzanne de Fontfroide, veuve de Barthélemy Simon, bourgeois de Nimes, d'un pré du quartier de Franques Vesses, au-delà du Vistre, près du Moulin Vedel. La contenance est de 12 salmées et le prix de 9000 l., soit 750 l. par salmée (4 novembre). — Arrentement passé par Mᵉ Pierre de Baumefort d'Anduze, seigneur de Brissac et de Veyrac, conseiller au présidial, de son logis de *La Baraque*, avec jardin et terres, sis à Gajans. Le bail est de 4 ans, pour le prix annuel de 50 l. (10 novembre). — Obligé pour Guillaume Guizot (1), marchand de Saint-Geniès, contre Jean Vals, meunier de Calvisson (14 novembre). — Reconnaissance féodale pour damoiselle Madeleine de Thierry, veuve de Jean Valette, procureur du Roi en la sénéchaussée. Il s'agit d'une maison « scituée dans l'enclos des Arènes » et appartenant à Jeanne Barbut (20 novembre). — Reconnaissance féodale faite par Jacques Hubac à la même, pour une autre maison de l'intérieur des Arènes (20 novembre). — Obligé de 2000 l. fait par Pierre Combes, marchand, à noble Pierre de Bimard et damoiselle Marie de Favier, sa femme. C'est Marguerite de Barrière, dame de Vestric, mère de Marie, qui verse les fonds (23 novembre). — Reconnaissance de 1000 l. faite par noble Céphas d'Albenas, seigneur de Montarenc, à sa femme Suzanne de Pavée, qui lui a remis ce legs à elle fait par Jean de Masméjan (24 novembre). — Arrentement passé par Antoine Dupris, bourgeois, au meunier Antoine Teissier, de son moulin de la porte de la Madeleine, joignant le ravelin de lad. porte dans le fossé de la ville. Le bail est de 4 ans, à mi-fruits (4 décembre). — Obligé de 300 l. pour Abel Guibal, docteur et avocat, contre la communauté de Bernis. Cette somme est destinée au parachèvement de la démolition des fortifications de Nimes (4 décembre). — Accord entre noble Pierre de Maurice et noble Jacques du Caïlar, au sujet de la jouissance des prés de la métairie de Languissel (7 décembre). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal en la sénéchaussée, et noble Jacques de Rozel, du moulin à eau, avec les terres en dépendant, qu'ils ont à Manduel (9 décembre).

(1) Ascendant de M. Guizot.

E. 591. (Registre.) — 654 feuillets, papier.

1624. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Procuration donnée par Jacques Treylis, marchand de Nimes, à Pierre de Ginhoux, sieur du Bouc, pour des rentrées d'argent. Ses débiteurs habitent « divers lieux auxquels il n'a moyen s'achemyner soit à pied ou a cheval, à cauze de sa vielhesse, pour en faire l'exaction » (2 janvier). — Testament de Barthélemy Commessac, laboureur, « estant à ung scien mas appellé de Male Robyne, proche de celluy de feu M. de Lacroix » (3 janvier). — Apprentissage de François Bouy, fils de David Bouy, bordeur ou brodeur, chez Jean Fontanieu, passementier (15 janvier). — Apprentissage de Jean Bouy, fils du brodeur David Bouy, chez le passementier Jacques Pascal (15 janvier). — Obligé de 150 l. fait par damoiselle Isabeau de Villages, veuve de noble Jean de Lageret, seigneur de Caissargues, à damoiselle Louise de Portalier, veuve de Jean de Barnier, conseiller au présidial (16 janvier). — Testament de Moïse Durant, marchand brodeur (18 janvier). — Échange entre noble Céphas d'Albenas, seigneur de Montarenc, et Daniel Quet, berger de Nimes. Il s'agit d'un petit casal du faubourg des Prêcheurs proche du Puits-Couchoux, et d'un autre petit casal « sans aulcune pierre », sis aud. faubourg, près le Moulin-Neuf (22 janvier). — Arrentement passé par damoiselle Françoise de Granon, de son domaine de Bouillargues (28 janvier). — Mariage entre Jean Mazel, docteur et avocat de Nimes, et damoiselle Marie de Donnadieu (3 février). — Procuration donnée par Claude Pascal, contrôleur des tailles au diocèse de Nimes, à son fils Jean Pascal, conseiller au présidial, pour emprunter 2400 l. en vue du paiement du prix dud. office de conseiller (13 février). — Procuration donnée par Charles Anoul, d'Uzès, fermier de la baronnie de Saint-Geniès, à son frère Jean Anoul, docteur et avocat de Nimes, pour lever les revenus et droits seigneuriaux que le marquis de « Cruton » prend aux lieux de Saint-Geniès, Saint-Bauzely, Montignargues et dépendances (19 février). — Obligé de 400 l. pour Pierre de Beau, seigneur de Saint-Michel, contre Jean Gautier, écuyer, de Galargues (21 février). — Arrentement passé par Claude d'Albenas, seigneur de Montarenc, capitaine et viguier de Nimes, à Jean Goullet, chirurgien, d'une « botique qu'est au coing de sa maison », occupée actuellement par le chirurgien Noguier (24 février). — Quittance de 1000 l. faite au consuls de Bernis par noble Pierre d'Arène, sieur de La Condamine, baron de Peyre, « pour entier paiement de tout ce que led. sieur de la Condamyne demandoit et pouvoit prétandre contre led. lieu de Bernis pour la contribution à luy accordée » par le duc de Montmorency « sur la communaulté dud. Bernis et autres lieux, pour l'entretenement de la garnison du château de Fourques, où led. s[r] de la Condamyne commandoit durant les troubles derniers » (24 février). — Arrentement d'une maison de Caissargues passé par damoiselle Isabeau de Villages, veuve de noble Jean de Lageret, seigneur de Caissargues (25 février). — Prix-fait passé par le bourgeois Antoine Dupris pour la reconstruction d'une maison qu'il avait dans son jardin, près « du Cros de Larousse, laquelle auroit esté desmollie aux mouvemens de guerre derniers » (5 mars 1624) — Testament de Tristan Barnier, pâtissier de Nimes (8 mars). — Prix-fait baillé par Charles Brunel, laboureur, pour la reconstruction de sa maison du faubourg des Prêcheurs, « desmolie aux derniers mouvemens de guerres » (10 mars). — Arrentement passé par le bourgeois Pierre de Vernette, d'une pièce de sa maison de la rue « Courcomayre » (12 mars). — Procuration donnée par Étienne Dumas, apothicaire de Florac, à son beau-frère Henri Depalme, gantier de Nimes (14 mars). — Obligé de 112 l. pour noble Audibert d'Amalric, seigneur de La Blaquière, habitant de Marsillargues (23 mars). — Arrentement passé par Tannequin Guillaumet, praticien de Nimes, comme procureur de Jean de Queyrats, « docteur régent en médecine en l'université de la ville de Tholoze », d'immeubles sis à Marguerittes (2 avril). — Reconnaissance de meubles faite par Pierre Finor, docteur et avocat, à damoiselle Suzanne de Laval, sa femme : « deux lictz garnis de mattellas, coittres, traversier, couvertes et linseulx, et de leurs courtynes, rideaux et couvertes de rasoir, deux tappis de chemynée et deux portallières de mesme condition que lad. damoiselle..... auroict fait et travaillés dans sa maison lorsqu'elle estoit fille ; deux tapis de table et ung dressoir ou buffet de tapisserye procedés de son argent et travail dans sa maison, et parfaitz après ses espouzailles, à ses propres despans, de l'argent qu'elle avoit receu d'elle » (3 avril). — Association entre Antoine Pons, marchand, et Jacques Seirargues, tondeur de draps. « Tout le proffit que se fera en lad. botique (du tondeur)...., soit pour le tondage, pressaige que blanchissaige des draps, sarges, cadis et autres merchandize », appartiendra pour 2/3 au marchand et pour 1/3 au tondeur. « Le compagnon quy est à présent travaillans en lad. botique, icelluy sire Pons sera tenu le norrir et paier de ses gaiges » (12 avril). — Testament d'Antoine Bernard, « laboureur, demeurant à présent pour rentier en la

metterie de M. Jacques de Baudan, seigneur de Vestric », conseiller au présidial (16 avril). — Obligé de 337 l. fait par le capitaine Simon Lombard à François Dalzon, marchand de Marseille, « pour vente et deslivrance de marchandise de ganterye » (17 avril). — Quittance de 216 l. faite par damoiselle Françoise de Vernier, veuve de noble Jacques de Sadoulet de Guiramand, seigneur de Blannas au Comté-Venaissin (27 avril). — Quittance de 50 l. faite par damoiselle Suzanne de Braycy, veuve d'Antoine de Greffuelhe, seigneur de Vaqueirolles (29 avril). — Testament de Claude Malbosc, tondeur de draps de Nimes (29 avril). — Arrentement passé par Suzanne de Brun, veuve du notaire Jean Ursy, au chirurgien Jean Goullet, d'« une chambre et cuisyne joignans estans entre les deux porches » de sa maison (4 mai 1624). — Quittance de 3600 l. faite par Jean de Tournier, bourgeois, cotuteur des enfants du dernier mariage de Jérémie de Reinaud, conseiller du Roi à Nimes, agissant pour lui et pour Pierre de Tournier, conseiller du Roi, ancien contrôleur au bureau du domaine royal en la sénéchaussée, autre cotuteur, à noble Claude de Montalieu, seigneur de Saint-Hippolyte de Caton. Antoine, père de Claude, devait cette somme aux deux cotuteurs (6 mai). — Révocation de donation pour Pierre de Montalieu, docteur et avocat (18 mai). — Arrentement passé par damoiselle Françoise de Tiron, veuve de Jacques Raoux, bourgeois de Beaucaire, à Jacques Gerbal, sieur de Latour, contrôleur au bureau du domaine royal en la sénéchaussée, de diverses terres (22 mai). – Testament du capitaine Étienne Dufesc (27 mai). — Obligé de 21 l. pour Claude Roux, « ramellier » de Nimes (27 mai). — Acte de réquisition et de protestation signifié par le bourgeois Antoine Dupris à damoiselle Anne de Brueys, veuve de noble François de Rodulphe, sieur de Belvezet, « treuvée en personne au logis où pend pour enseigne le *Pont du Gard*, maison du sieur de Parades » (29 mai) — Procuration donnée par Jacques de Veyras, docteur en médecine de Pézenas, procureur fondé de Jacques Chevalier, secrétaire de la chambre du Roi, à Jean Bastide, docteur et avocat de Nimes, pour recouvrer les sommes dues audit Chevalier (1er juin). — Achat pour Antoine Seguin, notaire de Clarensac (11 juin). — Acte de réquisition, protestation et dépôt pour le bourgeois Antoine Dupris, contre damoiselle Anne de Brueys, veuve de noble François de Rodulphe, sieur de Belvezet, «treuvée en personne au logis où pend pour enseigne le *Pont du Gard*, maison du sieur de Parades. » Il s'agit d'une somme de 7000 l. « cy-devant depposée entre les mains du requérant, des deniers dotaux de lad. de Brueys » (19 juin). — Apprentissage de Jean Cabot, fils du tailleur d'habits François Cabot, chez Tristan Barnier, pâtissier (21 juin). — Testament de Jean Bouet, marchand cordier de Nimes (22 juin). — Quittance de 5293 l. faite par François de Fontfroide, conseiller au présidial, à Gaillard de Guiran (1), conseiller au présidial, pour reste et entier paiement d'une somme de 23000 l., prix de la vente que Fontfroide avait faite à Guiran de son office de conseiller, le 28 octobre 1620 (26 juin). — Obligé pour Pierre de Fontfroide, receveur au grenier à sel de Nimes (27 juin). — Obligé de 700 l. pour François de Fontfroide, conseiller au présidial (1er juillet 1624). — Arrentement passé par Pierre de Fontfroide, receveur au grenier à sel de Nimes, à Louis Matte, de « la maison et logis où pend pour enseigne la *Romane*, ... proche la place. » Le bail est d'un an, pour le prix de 132 l. (2 juillet). — Testament de damoiselle Claude de Bonnet, femme de Jean Majulien, greffier de Nimes (4 juillet). — Arrentement passé par le capitaine Antoine Fayet, de Nimes (5 juillet). — Obligé de 1000 l. pour Jean Capon, conseiller du Roi et auditeur en la Chambre des comptes à Montpellier, contre sa sœur damoiselle de Capon, veuve de Robert Ginhoux, bourgeois de Nimes (16 juillet). — Quittance de 126 l. faite par Pierre Borelly, marchand de Nimes, rémissionnaire de Me Richard Beauregard, prêtre, jadis curé en l'église collégiale d'Aiguesmortes, à noble Jean Brun-Castanet, rentier des prieurés de Saint-Pierre de Candiac et de Notre-Dame de Laval (16 juillet). — Transaction entre Denis de Maltret, docteur et avocat en la Chambre de l'Édit de Béziers, demandeur, et Louis Rossel, docteur et avocat d'Uzès (5 août). — Transaction entre Raimond de Chabaud, seigneur de Polvelières, et Denis de Maltret (5 août). — Sous-arrentement passé par Jacques Remys, fondeur de Nimes (16 août). — Procuration donnée par Jacques Finor, maitre de postes pour le Roi à Nimes, à noble Isaac Brun-Castanet, pour recouvrer de M. de Pourtalès, trésorier provincial de l'extraordinire des Guerres en Languedoc, la somme de 900 l. contenue en un mandement fait à Finor par le baron de Péraut (27 août). — Arrentement passé par dame Marie de Tubières de Verfeuil, veuve de Messire Antoine d'Albenas de Saint-Férréol, seigneur de Valérargues, de son domaine de Valérargues (13 septembre 1624). — Arrentement passé par damoiselle Françoise de Roux, veuve de Me Pascalis, ministre de la parole de Dieu à Nimes, de sa maison près de l'église

(1) Savant antiquaire nimois.

Sainte-Eugénie (19 septembre). — Obligé de 70 l. pour Jean Martin, hôte de Nimes, pour achat de deux bœufs (22 septembre). — Codicille de Jean de Barthélemy, docteur et avocat de Nimes (24 septembre). — Reconnaissance féodale de Mathieu Sigalon, bourgeois de Nimes, à Claude Maltret, écuyer (29 septembre). — Procuration donnée par noble Barthélemy de Chaumont, époux de damoiselle Gabrielle d'Albenas, fille de feu Paul d'Albenas, lieutenant de viguier à Nimes, et d'Esther de Barrière, à noble Pierre Beau, écuyer, de Nimes (1er octobre). — Rémission de 1500 l. faite par damoiselle Esther de Barrière, dame de Vestric, veuve de Paul d'Albenas, à Jacques de Plantade, général en la Cour des Aides de Montpellier, son beau-fils (1er octobre). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal au présidial, de son mas de Bellegarde appelé *Mas de Sauzette* (5 octobre). — Arrentement passé par damoiselle Françoise de Théron, veuve de Jacques Raoux, bourgeois de Beaucaire, de terres à Nimes (8 octobre). — Testament de damoiselle Gabrielle Deferre, veuve de Blaise Lautal, écuyer, du Vigan. Elle lègue 20 l. aux pauvres de l'église réformée du Vigan ; à Jean de Lautal, seigneur de Roquan, son fils, une créance de 200 l. sur Jean de Lafarelle, viguier royal du Vigan ; à sa fille Marie de Lautal, femme de Jean Girard, ministre de la parole de Dieu, 100 l., etc. (13 octobre). — Testament d'Isaac Lautal, fils de Blaise Lautal et de Gabrielle Deferre, du Vigan (13 octobre). — Apprentissage d'Isaac Lautal, fils de Blaise Lautal, écuyer, chez Jacques Angelras et Jacques Girbe, marchands drapiers de Nimes (14 octobre). — Déclaration de damoiselle Esther de Barrière, dame de Vestric, veuve du lieutenant de viguier Paul d'Albenas. La métairie de Luc, ayant appartenu à son mari, a été vendue pour dettes, par autorité de justice, à Jean-Jacques de Plantade général en la Cour des aides de Montpellier, moyennant 4500 l. Esther fait connaître les dettes qui doivent être payées sur cette somme (15 octobre). — Testament du capitaine Antoine Fayet, de Nimes (15 octobre). — Quittance de 40 l. faite par Olivier Rivallier, apothicaire de Nimes, à Guillaume Ravanel, sieur de Caveirac, habitant d'Uzès (23 octobre). — Procuration donnée par Claude Maltret, écuyer, au praticien Tannequin Guillaumet. Claude a contre les consuls de Nimes un procès dont l'arbitrage a été confié à André de Peyremale, seigneur de Dieusses, lieutenant particulier au présidial, Maurice de Baudan, seigneur de Vestric, conseiller au présidial, Denis de Fabrique et André de Lansard, également conseillers. Tannequin pourra, le cas échéant, nommer d'autres arbitres à la place des deux derniers, choisis par Claude (26 octobre). — Reconnaissance féodale à Claude Maltret, écuyer, pour une vigne du terroir de Nimes, « et lieu appellé Carpian, *sive* Chemin Plan » (28 octobre). — Arrentement passé par François Barthélemy, docteur et avocat, de son domaine de Caveirac (30 octobre). — Procuration donnée à Denis Maltret, avocat en la Chambre de l'Édit séant à Béziers, par noble Raimond Chabaud, seigneur de Polvelières, au sujet du péage et pulvérage de La Calmette (7 novembre 1624). — Arrentement passé par Jean Boschier, greffier du greffe du conseil de ville à Nimes, d'une maison avec boutique « au-devant les arcz de la Tres[or]erie » (25 novembre). — Transport de 400 l. fait par Jean Martin, bourgeois, à son beau-frère Jean Lesage, ministre de la parole de Dieu (28 novembre). — Accord entre noble Henri de Villages, seigneur de La Chassagne, de Saint-Gilles, et ses sœurs Isabeau et Jeanne de Villages, au sujet des droits et biens dotaux d'Honorade de Villages, leur sœur décédée, femme de Guichard de Baudan (1er décembre). — Arrentement passé par François de Recolin, docteur et avocat, de ses terres labourables de Nimes (4 décembre). — Arrentement passé par damoiselle Anne de Boileau, veuve de noble Daniel d'Arnaud, seigneur de La Chassagne, du mas que ses enfants mineurs possèdent à Garons et de leurs terres de Sieure (10 décembre). — Obligé de 10828 l. pour Antoine de Fontfroide, trésorier au domaine royal en la sénéchaussée, contre son père Pierre de Fontfroide, receveur pour le Roi au grenier à sel de Nimes (17 décembre). — Arrentement passé par Pierre Boutille, bourgeois de Nimes, d'une terre « près du mas de feu M. des Vignolles » (29 décembre).

E. 592. (Registre.) — 440 feuillets, papier.

1625. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Continuation d'arrentement passée par noble Pierre de Maurice, de sa métairie noble de Languissel (14 janvier). — Donation entre vifs faite par Jacques Gaubin, fils de feu Arnaud Gaubin et de Sibylle de Vellay, à son frère Jean Gaubin (27 janvier). — Obligé de 300 l. pour Claude d'Albenas, seigneur de Montarenc, capitaine et viguier de Nimes (7 février). — Procuration donnée par le bourgeois Pierre Galafrès à sa femme Jeanne de Maurice (10 février). — Quittance de 600 l. faite par Guillaume de Ryves, bourgeois de Nimes, à noble Jean Despierres, seigneur des Ports, de Lunel, comme caution de noble Nicolas de Vergèze, sieur d'Aubussargues (14 février). — Quittance de 60 l. pour damoiselle Jeanne

d'Assas, de Nimes (26 février). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal au sénéchal et présidial, de sa maison de La Visette, avec petit jardin, sise à Bellegarde (27 février). — Quittance faite par Jérémie Assas, parcheminier, à Martial Chevalier, brodeur (1[er] mars 1625). — Obligé de 300 l. pour Adam Abrénéthée, docteur en médecine, professeur principal au collège de Nimes, contre les consuls d'Aiguesvives. Il est représenté par sa femme Jeanne de Plantavit. Cette somme servira à rembourser Pierre Féraud, docteur et professeur en philosophie à l'université de Nimes (3 mars). — Exposition faite par-devant Jacques Leblanc, seigneur de La Rouvière et Forniguet, juge en la cour des Conventions, communale et ordinaire de Nimes, par Jacques Méjanelle, écuyer, fils de Claude, seigneur du Doudon, habitant de Bec-de-Jeu au diocèse de Mende. Son père, à l'instigation des enfants de son fils aîné décédé, a révoqué une donation faite au profit de l'exposant, qui a gagné sa cause au sénéchal. Le père a fait appel à la Chambre de l'Édit de Béziers, le menaçant d'exhérédation s'il ne veut pas consentir à certaines modifications de la donation, « d'ailleurs qu'il est homme excédant 92 ans, fort décrépit et abatu, en sorte que la moindre facherye et colère luy pourroit causer la mort, ce que led. exposant, pour l'honneur, respect et hobéyssance qu'il a tousjours portée à sond. père, désire surtout esviter..... » L'exposant déclare que s'il est amené, par égard pour son père, à passer avec lui un contrat modifiant sa donation, ce contrat sera nul « comme fait par force, constrainte et révérence paternelle » (10 mars). — Ratification donnée par noble Jacques d'Agulhac, sieur de Lablache, à Pierre de Baumefort d'Anduze, seigneur de Brissac et Veyrac, conseiller au présidial (22 mars). — Rémission de 616 l. pour Pierre Cambacédès, « musnier de draps » de Brissac (2 avril). — Quittance de 168 l. faite par Françoise de Roux, veuve du ministre Pascal (10 avril). — Testament de damoiselle Sarah de Fayet, femme de Jean Amalric, procureur en la Comté d'Alais (12 avril). — Procuration donnée par Jean Gimel, viguier de la baronnie de Bellegarde, pour emprunter 2,000 l. (22 avril). — Arrentement passé à Pierre Ginhoux, sieur du Bouc, d'un four à chaux du faubourg des Prêcheurs, avec une parran contiguë (7 mai 1625). — Obligé de 100 l. pour damoiselle Marie de Garnier, veuve de Jacques Donnadieu, docteur et avocat, contre Jacques de Méjanelle, écuyer, habitant de Bec-de-Jeu (22 mai). — Testament de noble Pierre de Volontat, seigneur de Vaquières, fils de feu noble Florimond de Volontat, seigneur de Parignargues et de Vaqueirolles, et de damoiselle Madeleine de Cappeau. A l'avenir, les actes par lesquels il disposera de ses biens seront nuls « sy les mòts suivants : *Todo se a de hazer solo por amor de Dios*, n'y sont mis et apposés » (1) (12 juin). — Testament de damoiselle Jeanne de Volontat, sœur du précédent. Sa devise, pour ses dispositions de biens, sera à l'avenir, à peine de nullité : *En Dieu gist toute mon espérance* (12 juin). — Testament de damoiselle Madeleine de Cappon, veuve de Robert Ginhoux, bourgeois de Nimes (23 juin). — Testament de damoiselle Claude de Bonnet, femme de Jean Majulien, greffier de Nimes (25 juin). — Obligé de 60 l., prix d'une paire de bœufs, pour Jean Martin, hôte du faubourg des Prêcheurs, contre Antoine Lafont, meunier au moulin de Madame, près Bellegarde, appartenant au lieutenant principal de Rozel (1[er] juillet 1625). — Mariage entre Jean Langlois, docteur et avocat, et damoiselle Anne de Chabaud, veuve de Jacques Chabert, docteur et avocat (2 juillet). — Arrentement passé par Jean Monteil, notaire, de trois terres du terroir de Nimes (3 juillet). — Compromis entre Gédéon Sabatery, notaire de Saint-Chapte, Guillaume Sabatery, orfèvre, son frère, et Tannequin Guillaumet, praticien de Nimes, (6 juillet). — Obligé de 13 l. pour Jean Nouys, hôte de Nimes, contre Jean Riche, de Nimes, « savoir 11 l. 8 s. pour despance faite dans son logis du passé jusques à aujourd'hui ; une l. 13 solx qu'il auroit payé pour led. Riche pour drogues et médicamens fornis à l'apothicaire en sa maladie de laquelle il est à présent dettenu » (7 juillet). — Arrentement passé par noble Raimond de Chabaud, seigneur de Polvelières, à noble David d'Alesty, seigneur de Saint Julien, d'une maison appelée : *A l'Amorier de Ferrandy*, et rue des Cardinaux (21 juillet). — Rémission réciproque de 6000 l. entre l'avocat Jean Langlois et sa femme Anne de Chabaud, d'une part, et noble Raimond de Chabaud, sieur de Polvelières (22 juillet). — Notification faite par damoiselle Pierre de Pavée, femme et procureur de noble Raimond de Chabaud, sieur de Polvelières, à noble Pierre de Malmont, d'une délégation faite par Antoine de Lagorce, garde des archives royales de Nimes, aud. sieur de Polvelières, pour 300 l. (25 juillet). — Quittance faite par Daniel Seren, marchand drapier, de Nimes, à Pierre Bonnefoy, aussi marchand drapier, son beau père, de « toute la marchandise de drapperie et layne, une banque boys noyer, fermant à clef, ensemble les papiers suyvans » et livres de comptabilité. Bonnefoy avait pris charge du tout par inven-

(1) Pour : *Todo se ha de hacer*..... Tout se doit faire pour le seul amour de Dieu.

taire (6 août). — Quittance de 300 l. faite par Antoine Rousset, marchand drapier, comme rémissionnaire d'Isaac Derbouzes, docteur et avocat, à damoiselle Suzanne de Fontfroide, veuve de Barthélemy Simon, bourgeois de Nimes (8 août). — Procuration donnée par Antoine de Lagorce, garde des archives royales en la sénéchaussée, comme rémissionnaire de Céphas d'Albenas, ci-devant trésorier du Domaine en lad. sénéchaussée, à Jean Elzière, notaire de Nimes (16 août). — Procuration donnée par Jacques Finor, bourgeois de Nimes, à noble Pierre Brun-Castanet, pour recouvrer de M. de Falc, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres de Languedoc, 960 l. contenues en un mandement du baron de Péraut (18 août). — Procuration donnée par Simon Lacoste, notaire d'Alais, à Jacques Brunet, orfèvre de Nimes, son beau-frère (24 août). — Rémission faite par Suzanne de Brun, veuve du notaire Jean Ursy, à Louise d'Ursy, fille du premier mariage de Jean Ursy avec Guyonne de Caussargues, d'une somme de 600 l. à prendre sur les 4000 l. que noble Pierre Beau, écuyer, doit à Suzanne pour reste du prix d'achat de la métairie de Garons (5 septembre 1625). — Arrentement passé par damoiselle Marie de Pavée, femme de noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon, au nom de son mari, d'une boutique de leur maison « qu'est la plus prochaine de la maison de M. Rozel, lieutenant principal » (16 septembre). — Arrentement passé par damoiselle Tuphène de Calvet, veuve de Jean Cabiron, de sa maison de la rue Sainte-Eugénie (18 septembre). — Arrentement passé par damoiselle Suzanne de Braicy, veuve d'Antoine de Greffeuilhe, seigneur de Vaqueirolles, de sa métairie de La Barten (21 septembre). — Arrentement passé par le notaire Pierre Petit, d'une boutique de sa maison joignant la maison de feu noble Pierre de Favier, sieur de Fourniguet (26 septembre). — Vente faite par Pierre de Baumefort d'Anduze, seigneur de Brissac et Veyrac, conseiller au présidial, à Jean Jausserand, notaire de Sernhac (27 septembre). — Obligé de 1080 l. pour damoiselle Catherine de Menonville, représentée par damoiselle Isabeau de Favier, sa belle-fille, veuve de Jacques de Mazaudier, docteur et avocat (28 septembre). — Obligé de 1500 l. pour noble Jean de Saurin, de Nimes, contre Jean Conil, rentier de la métairie d'Estagel (4 octobre). — Testament de Pierre Madières, corroyeur de Nimes (5 octobre). — Obligé de 400 l. pour Claude d'Albenas, viguier de Nimes, contre Jean Gautier, écuyer, de Galargues (13 octobre). — Arrentement passé par noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon, à Jacques Dortes, laboureur, de « la metterie qu'il ha scituée au terroir de Nimes, appellée le Mas de Las Mourdes (*sic*, pour Mourgues). » Le bail est de 4 ans, à mi-fruits. Le tiers du bois de coupe sera au rentier qui charriera les deux autres tiers chez le bailleur (14 octobre). — Quittance de 600 l. faite par Louise Ursy, fille de feu Jean Ursy, notaire, à Pierre Beau, écuyer (21 octobre). — Obligé de 40 l. fait par Suzanne Brun, veuve de Jean Ursi, notaire, à Olivier Rivallier, apothicaire, « à raison de toutes les drogues et médicamens que led. sire Rivallier auroit fornis et administrés, tant aud. feu Mᵉ Ursy que Ysaac et Pierre, des hoirs et autres enfans d'icelluy Mᵉ Ursy et de lad. Brun, en leurs maladies » (6 novembre 1625). — Pactes de mariage entre Simon Cornuscle, passementier de Nimes, et Barthélemyne Fayn (12 novembre). — Obligé de 302 l. fait par damoiselle Anne de Ruffy, de Nimes, à noble David de Grassé, sieur de Callian et Montauroux, en déduction de 2115 l. restant dues sur une somme de 3060 l. (27 novembre). — Prix-fait baillé par Pierre Petit, notaire de Nimes, et consorts, « à caver et profonder au fossé du bastion du Roy du château dud. Nymes, une certaine superficie » (8 décembre 1625). — Testament du capitaine Étienne Dufesc, de Nimes (12 décembre).

E. 593. (Registre.) — 445 feuillets, papier.

1626. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Quittance de 680 l. faite par Jeanne de Vernezobre, héritière de feu damoizelle Jeanne de Caussargues, sa tante, au capitaine Claude Mercier, pour entier paiement d'une somme de 1200 l. due par damoiselle Tuphène de Calvet, belle mère dud. Mercier (5 janvier 1626). — Prix-fait baillé par François de Rozel, conseiller du Roi et lieutenant principal en la sénéchaussée, à Jean Dufesc, hôte de Langlade, demeurant à Nimes, « à caver et creuser au fossé du bastion des Prêcheurs » une certaine superficie, ainsi que « du cousté du Château, auprès de M. le recepveur Bon » (12 janvier). — Mariage entre Pierre Murat, marchand, et Jeanne de Vernezobre (17 janvier). — Prix-fait baillé par Jean Bruguier, consul de Saint-Côme, « à fere et caver au fossé de la contrescarpe du bastion du Roi, du château dud. Nymes », une certaine superficie (28 janvier). — Vente de 360 bêtes à laine faite par le bourgeois Antoine Dupris à Jacques Bérard, lieutenant de prévôt des maréchaux au diocèse de Nimes. Le prix est de 1020 l., à raison de 4 l. par mouton et de 4 l. 10 s. par brebis avec son agneau (31 janvier). — Testament d'Étienne Bon, marchand, (27 février 1626). — Obligé de 150 l.

fait par noble Pierre de Malmont à Claude d'Albenas, seigneur de Montarenc, viguier à Nimes (19 mars). — Quittance faite par damoiselle Isabeau de Villages, veuve de noble Jean de Lageret, sieur de Caissargues (3 avril). — Déclaration de David Gauffre, de Montpellier, « soldat à la compagnye, aux derniers mouvemens, de feu cappitaine Sobeyran ». Il déclare à Jean Goullet, maître chirurgien de Nimes, « qu'il l'a pencé et médiquemanté d'une mousquetade qu'il auroit heue à Bellegarde à sa cuisse, et ce despuis le dixiesme de janvier dernier jusques à ce jour d'huy, à son contentement » (8 avril). — Sous-arrentement passé par Pierre Galafrès et consorts à Louis Pascal, laboureur de Rodilhan, du « bien et domayne de la domergadure du prieuré » de Rodilhan (17 avril). — Obligé de 500 l. fait par des habitants de Caveirac à Marcelin Bruguier jeune, notaire et secrétaire en la maison consulaire de Nimes 17 avril). — Déclaration de Jacques Dufour, consul de Caveirac, à ses co-emprunteurs des dites 500 livres, portant qu'il a seul encaissé lad. somme, pour en payer la contribution assignée au lieu de Caveirac pour la compagnie de chevau-légers du duc de Montmorency, commandée par le baron de Castries (17 avril). — Arrentement passé par noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon, d'une boutique de sa maison, à Nimes (18 avril). — Quittance faite par noble François de Pascalis et damoiselle Françoise de Vernier, mariés, du Comtat, à Étienne Pépin, des intérêts d'une somme de 766 l. leur restant due à raison de la vente « de la maison communément appellée : *le logis de Sauvage* » (22 avril). — Testament de damoiselle Suzanne de Brun, veuve du notaire Jean Ursy. Elle lègue 10 l. aux pauvres de la religion réformée (29 avril). — Obligé de 300 l. pour le chirurgien Jean Goullet (5 mai 1626). — Déclaration faite par René Thelluson, « molinier à soye de Genève ». Jean Goullet, chirurgien, « l'a pencé et médicamenté d'ung grand coup d'espée qu'il auroit receu à sa main gauche au lieu de Bernis, et ce despuis le 27e mars dernier jusques à ce jour d'huy, à son contentement » (12 mai). — Mariage entre Pierre Froment, apothicaire, et Louise d'Ursy, fille du notaire Jean Ursy et de damoiselle Guyonne de Caussargues, décédés (12 mai). — Rémission de 338 l. faite par Antoine Baudan, maître des ouvrages du Roi en la sénéchaussée, à noble Claude Maltret, écuyer, de Nimes (19 mai). — Arrentement passé par le chirurgien Jean Goullet, de sa maison « faisant coing proche du logis du *Bast d'argent* » (22 mai). — Quittance faite à noble Pierre Beau, écuyer, de Nimes (27 mai). — Apprentissage de Jacques Barthe, présenté par Claude d'Albenas, seigneur de Montarenc, viguier de Nimes, en vertu d'une procuration de damoiselle Marguerite de Brueys, dame de Saint-Dézéry. Jacques est « serviteur de lad. damoiselle » et entre « pour apprentif » chez le chirurgien Jean Goullet (1er juin 1626). — Quittance de 1479 l. faite par noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon, à Abel Faucon, viguier de Vézénobre (2 juin). — Obligé de 900 l. fait par Pierre Huc, sieur du Merlet, et consorts, habitants d'Aiguesvives, à Antoine de Fontfroide, conseiller et trésorier du Roi en la sénéchaussée (6 juin). — Arrentement passé par Abel Guibal, docteur et avocat, et noble Isaac Brun-Castanet, d'un mas avec terre « qu'ilz ont assiz au-devant le grand portal du Dextre, faisant pointe vers icelluy, confrontant les chemins de Coudoulx et de Caissargues » (13 juin). — Testament de damoiselle Sarah de Fayet, femme de Jean Amalric, procureur en la comté d'Alais. Elle lègue 20 l. aux pauvres de l'église réformée de Nimes (15 juin). — Arrentement passé par Jeanne de Fayet, pour elle et sa sœur Sarah, de leur maison de Nimes, rue de l'Espic (21 juin). — Arrentement passé par damoiselle Françoise de Roux, veuve de M. Pascalis, ministre de la parole de Dieu à Nimes, de 4 pièces de sa maison à Antoine Sauzet, pâtissier (26 juin). — Obligé de 51 l. pour Jean Martin, « hoste demeurant aux faulx bourgz des Prêcheurs » (5 juillet 1626). — Apprentissage de Jacques Ayral, fils de noble Jean Ayral, sieur de Finalettes, de Florac, présenté par son frère Antoine Ayral, docteur et avocat, chez Paul Jourde, apothicaire de Nimes (21 juillet). — Quittance faite par noble Jean-Antoine du Blon, seigneur de Laval (21 juillet). — Quittance réciproque entre Mathieu Quesnot et Claude Noguier, chirurgien de Nimes (4 août). — Obligé de 517 l. pour Samuel de Cray, apothicaire (23 août). — Obligé de 133 l. pour Pierre de Beaumefort d'Anduze, seigneur de Brissac et de Veyrac, conseiller au présidial (15 septembre). — Testament de noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon, fils de François de Génas, seigneur d'Éguilles et conseiller au parlement de Provence, et de Claire de Rodulph. Il désire être enseveli « sellon la coustume observée entre ceux de la religion refformée ». Il lègue 50 l. aux pauvres de l'église réformée de Nimes (16 septembre). — Lods fait par noble François de Génas, seigneur de Beauvoisin, à Guillaume Giran, de Beauvoisin (17 septembre). — Quittance de 100 l. faite par l'appothicaire Paul Icard à Jean de Brueys et à Adhémar de Monteil, seigneur de Marsanes, Larnage et baron d'Aps, pour entier paiement d'une somme de 200 l. que M. de Marsanes avait été condamné par le présidial à payer, « decendant de médi-

camens fornys par led. sire Icard en la maladie de feue dame Sausete de Brissonnet, femme dud. sieur baron de Marssanes » (20 septembre). — Testament de Jacques Treylis, marchand de Nimes (21 septembre). — Arrentement passé par damoiselle Louise de Portalier, veuve de Jean de Barnier, conseiller au présidial, de son jardin situé près de la Fontaine de Nimes, confrontant le fossé de la ville (22 septembre). — Obligé de 578 l. fait à Pierre Barjon, ministre de la parole de Dieu (23 septembre). — Quittance de 1010 l. faite par noble Antoine de Charron, contregarde pour le Roi aux salins de Peccais, mari de Françoise de Bonnal (23 septembre). — Obligé de 108 l. pour Étienne Montet, notaire de Nimes (13 octobre 1626). — Obligé de 3300 l. fait par Philibert Bon, receveur des tailles du diocèse, à damoiselle Louise de Portalier (22 octobre). — Procuration donnée par damoiselles Jeanne et Marie de Pavée, filles de noble Robert de Pavée, seigneur de Servas, à leur frère Pierre de Pavée, pour recouvrer 1000 l. des mains de Jean Chambaret, conseiller à Orange, et de noble Pierre Domergue, seigneur du Marcon (24 octobre). — Testament de Louis Mattes, hôte de Nimes. Il lègue 6 l. aux pauvres de la religion réformée (7 novembre). — Quittance de 170 l. pour Jean Daunant, notaire de Nimes (7 novembre). — Apprentissage de Jean Maruéjols chez Olivier Bordeau, marchand épicier de Nimes (8 novembre). — Déclaration de Jean Ribot, maître passementier, pour le chirurgien Jean Goullet, qui l'a « pencé et médiquemanté durant trois mois, ou environ, dans sa maison, d'une mousquetade qu'il receust au travers du corps aux derniers mouvemens, à Bellegarde, et continue encore de le pencer et médiquemanter dans sa botique à son contentement » (11 novembre). — Obligé de 1000 l. fait par les consuls de Saint-Jean de Gardonnenque à noble Pierre de Bimard, habitant de Vestric (13 novembre). — Arrentement passé par noble Nicolas de Laval d'une olivette du quartier de la Lampèze (18 novembre). — Apprentissage de Pierre Deshours chez Pierre Rossilhon, marchand « canabassier » de Nimes (19 novembre). — Quittance de 400 l. pour Étienne Ribes, contregarde au grenier à sel de Nimes (25 novembre). — Mariage entre noble Pierre Valette et damoiselle Marguerite ou Margot de Bimard, fille de noble Jean de Bimard et de Marthe de Favier (25 novembre). — Quittance de 300 l. faite par Anne de Ruffi à noble David de Grassé, sieur de Callian et de Montauroux en Provence (3 décembre). — Achat fait par François Daunant, procureur au présidial, d'une vigne au quartier de Font-Dame (9 décembre). — Obligé de 400 l. pour Pierre de Baumefort d'Anduze, seigneur de Brissac et Veyrac, conseiller au présidial, contre Pierre de Mallian, docteur en médecine de Saint-Ambroix (15 décembre). — Compromis entre noble Claude de Maltret, écuyer, et Tannequin Guillaumet, praticien (16 décembre).

E. 594. (Registre.) — 459 feuillets, papier.

1627. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Procuration donnée par noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon, à noble Pierre de Génas, seigneur d'Éguilles, son neveu, pour recouvrer de noble François de Génas, seigneur de Beauvoisin, aussi son neveu, la somme de 7,000 l., à lui due par lesd. sieurs de Beauvoisin, d'Éguilles, et noble Jean de Génas, frères, solidairement (4 janvier 1627). — Quittance de 600 l. faite à Esther de Barrière, veuve du viguier Paul d'Albenas (5 janvier). — Arrentement passé par Jean-Jacques de Plantade, général de la Cour des aides de Montpellier, de son domaine de Garons (5 janvier). — Quittance de 1700 l. faite par Pierre Galafrès et consorts, greffiers en la Cour des Conventions royaux de Nimes, ayants-droit de deux fermiers des amendes de 10 l. et au-dessous adjugées au Roi par les cours de Nimes, à Pierre Bonijol, praticien (12 janvier).— Obligé de 100 l. pour Pierre Roux, chirurgien (22 janvier). — Quittance d'intérêts faite par noble François de Pascalis, du Comtat-Venaissin, comme mari de Françoise de Vernier, à Étienne Pépin, marchand de Nimes (28 janvier). — Obligé de 67 l. pour Pierre Bondurant, « escollier en droit » de Génolhac (2 février). — Obligé de 500 l. pour Marcelin Bruguier, notaire et secrétaire en la maison consulaire de Nimes (2 février). — Arrentement passé par Jean de Fabrique, docteur et avocat, de sa maison de la rue Régale (3 février). — Arrentement passé par noble Jean Despierres, seigneur des Ports, de la ville de Lunel, comme procureur de sa femme Jeanne Desmartins, du domaine de noble Jacques Desmartins, seigneur d'Arènes, soit son pré situé près le Moulin Vedel, terroir de Nimes (27 février). — Obligé de 600 l. pour Antoine de Fontfroide, trésorier au bureau du Domaine du Roi en la sénéchaussée (5 mars 1627). — Quittance de 35 l. faite par le praticien Pierre Prunet, de Nimes, à Jean Guisar, ministre de la parole de Dieu à Sainte-Croix-de-Valfrancesque, absent, représenté par son fils Henri Guisar, « escollier en théologie ». Il s'agit d'une condamnation pécuniaire prononcée par le présidial (8 mars). — Achat pour Antoine Seguin, notaire de Clarensac (9 mars). — Apprentissage d'Antoine de Lahondès, fils d'un marchand des Vans, chez Paul Icard, apothicaire de Nimes

(18 mars). — Quittance faite par noble Pierre de Maurice à nobles Paul de Fornier, sieur de Beauregard, Honoré d'Arnaud et Jean-Denis de Guibert, habitants de Beaucaire, pour 265 l. de principal et 21 l. de dépens (18 mars). — Quittance de 50 l. faite par Pierre Froment, apothicaire, comme mari de Louise d'Ursy, au menuisier Pierre Perret (20 mars). — Arrentement passé par noble Marc d'Ardouin, sieur de La Calmette (12 avril). — Obligé de 1800 l. pour Jacob de Favier, conseiller et garde-sceau au présidial (13 avril). — Obligé de 50 l. pour noble Antoine de Gallier, originaire de Brouzet (18 avril). — Arrentement passé par noble Charles de Baudan, sieur de Villeneuve (21 avril). — Achat de terres pour François de Recolin, docteur et avocat, seigneur de La Calmette (28 avril). — Arrentement passé par Bernard de Rocheblave, docteur et avocat, habitant de Blauzac, comme procureur de Jérémie de Rocheblave, son père, écuyer, dud. Blauzac, d'une maison à Nimes (28 avril). — Obligé de 200 l. fait par Bernard et Jacques de Rocheblave, au nom de leur père, à Marie de Veyras (28 avril). — Obligé de 1600 l. pour M. de Fontfroide (4 mai 1627). — Quittance de 1500 l. faite par noble Jean de Saurin (7 mai). — Arrentement passé par Louise de Labastide, veuve de François de Rozel, lieutenant principal, au nom de son fils François de Rozel, docteur et avocat, d'un grand et d'un petit prés à Bellegarde, ensemble une petite *faïsse* près du grand chemin d'Arles (18 mai). — Obligé pour damoiselle Marie de Garnier (18 mai). — Quittance pour Louis de Bompar, écuyer (28 mai). — Arrentement passé par Françoise de Roux, veuve de M. Pascal, ministre de la parole de Dieu (29 mai). — Obligé de 200 l. fait par noble Isaac Brun de Castanet à damoiselle Pierre de Labaume, veuve de Louis de Recolin, conseiller au présidial (1er juin). — Transaction entre noble Louis de Génas, sieur de Puyredon, et Jacques Chantouzel (6 juin). — Quittance de 30 l. faite par le bourgeois Guillaume de Ryves à noble Jean de Vergèze, seigneur d'Aubussargues (19 juin). — Mariage entre Jacques Dairebaudouze, berger, de Bouillargues, et Catherine Galoffre, dud. lieu (14 juin). — Obligé de 174 l. fait par Mathieu Moustalhac, rentier du Mas de Beaulieu, appartenant au président de Rochemore, à Jean Martin, hôte du faubourg des Prêcheurs (16 juin). — Accord où figure noble Jean de Valette, sieur de Tarascon (19 juin). — Testament de damoiselle Sarah de Fayet, femme de Jean Amalric, procureur en la cour d'Alais. Elle lègue 20 l. aux pauvres de la religion réformée (23 juin). — Procuration donnée par François Murat, ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de Grenoble, à Jean de Fabrique, docteur et avocat, pour recouvrer diverses sommes à lui dues par le capitaine François Bois, de Lunel, l'apothicaire Jacques Droulhon, de Calvisson, etc. (17 juillet 1627). — Arrentement passé par le capitaine Isaac Deshours, à Pierre Borrel, tondeur de draps, de « la botique qu'est au dernier de sa maison et joignant la maison de Fromentyne » (25 juillet). — Accord entre Jean Leblanc, notaire, et Louis Constant, docteur en médecine de Génolhac (31 juillet). — Rémission faite par noble Nicolas de Laval, sieur du Sault, à Bernard Dumoulin, docteur et avocat (5 août). — Quittance de 300 l. faite par noble Pierre Valette à Jacob de Favier, conseiller au présidial (7 août). — Rémission faite par Jacques Soulier, marchand de Nimes, à Etienne Nallère, marchand d'Avignon, en paiement d'une dette de 467 l., « pour vente de marchandises de veaux en bazane » (10 août). — Obligé de 100 l. pour Pierre Froment, apothicaire (16 août). — Vente faite par Jean Nyvon, fileur de soie, à Paul Sayard et Jean Savin, marchands de soie, d' « ung molin de soye virant » pour le prix de 175 l. (20 août). — Obligé de 500 l. pour François de Fontfroide, conseiller au présidial (23 août). — Quittance respective entre noble Pierre de Maurice et Jacques Bourdic, rentier de sa métairie de Languissel (7 septembre). — Rémission faite par André Delavie, régent au collège, à Pierre Héraud, docteur et avocat, professeur de philosophie audit collège, d'une somme de 1050 l. à lui due par les consuls pour ses gages, moyennant pareille somme versée par Héraud (9 septembre). — Obligé de 800 l. fait par Delavie à Héraud (9 septembre). — Quittance de 103 l. de tailles faite à Marie de Lacroix, veuve de Jean Chantouzel, bourgeois, représentée par son fils noble Étienne Chantouzel, écuyer (15 septembre). — Arrentement passé par Louis de Labaume, procureur du Roi en la sénéchaussée, à Jean Lesage, ministre de la parole de Dieu, d'un logement « respondant sur l'Agau » (22 septembre). — Rémission de 1800 l. de principal faite par François de Recolin, seigneur de La Calmette, à Louis de Labaume, procureur du Roi, pour entier paiement d'une dette de 4500 l. Les 1800 l. sont dues à Recolin par Jean de Lacroix, conseiller du Roi au Grand Conseil (22 septembre). — Obligé de 300 l. fait par noble Pierre Leblanc, seigneur de Forniguet, à François de Fontfroide, conseiller au présidial (22 septembre). — Testament d'Antoine Dupris, bourgeois, qui a « attaint l'eage de vielhesse » (28 septembre). — Testament de damoiselle Jeanne de Furno, femme d'Antoine Dupris (28 septembre). — Arrentement passé par Louise de Lacroix, veuve du lieutenant principal François de Rozel, au nom de son fils François de Rozel, lieutenant principal en la

sénéchaussée, du moulin à blé de Notre-Dame, près de Bellegarde, avec ses dépendances, sauf le grand pré (29 septembre). — Arrentement passé par François de Fontfroide, conseiller au présidial, de son domaine de Mérignargues (3 octobre 1627). — Arrentement passé par noble Raimond de Chabaud, sieur de Polvelières, représenté par sa femme Pierre de Pavée, à noble Pierre de Bimard, d'un logement dans sa maison de la rue de l'Amorier (15 octobre). — Donation entre-vifs faite par le bourgeois Antoine Dupris à son fils Guillaume Dupris, chanoine de la cathédrale de Nimes, « pour le récompencer de ce qu'il peult avoir forny et employé de ses moyens au proffit de la maison d'icelluy Dupris son père » (23 octobre). — Testament do damoiselle Françoise de Roux, veuve de M. Pascal, ministre de la parole de Dieu à Nimes (9 novembre). — Testament de damoiselle Anne de Ruffi. Elle désire être inhumée au cimetière de l'église de la religion réformée, léguant 20 l. aux pauvres réformés (9 novembre). — Quittance faite par Anne de Ruffi à noble David de Grassé, sieur de Callian et de Montauroux, d'une somme de 399 l., payée des deniers de noble Joseph de Villeneuve, sieur de Clumane (25 novembre). — Obligé pour noble Guillaume de Folaquier, sieur de Vabres. Il s'agit de blé (28 novembre).— Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, à un laboureur de Nimes, d'un local sur le derrière de sa maison (29 novembre). — Vente faite par Jacques Finor, bourgeois, à noble Isaac Brun de Castanet, de « sept vaisseaux de vin rouge, fuste et vin ; plus quatre vaisseaux de vaisselle vuide estans dans la cave de M. le conselhier Trimond; plus dix-sept litz noyers estans en six membres de la maison dud. sieur Trimond ; trois grandz tinalx et quatre trolhadoyres, deux desd. tinalx montés et l'autre sans monter, estans en une maison dud. sieur Finor et en ung membre seppare ; deux anesses poil gris avec leurs bastz. » Le prix est de 500 l. (11 décembre).

E. 595. (Registre.) — 430 feuillets, papier.

1628-1629. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Testament de Pierre Madières, corroyeur de Nimes (7 janvier 1628). — Arrentement passé par noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon, d'une boutique de sa maison au tailleur d'habits Jean Prévost (10 janvier). — Testament d'André Dargenson, procureur aux cours de Nimes. Il desire être enseveli « au cimitière de ceux de l'église de la relligion refformée, suivant la forme par eulx observée » (8 février 1628). — Procuration donnée par noble Pierre de Maurice à damoiselle Marthe de Baudan sa femme (15 février). — Testament de Jacques Bermond, « compaignon cedier » de Nimes. Il lègue 3 l. aux pauvres de l'église réformée (22 février). — Rémission d'une somme de 600 l. faite par le capitaine Isaac Deshours à noble Claude d'Albenas, seigneur de Montarenc, capitaine et viguier de Nimes, « veu la difficulté qu'il y a aujourd'hui, à cause des presans mouvemens de guerre, de pouvoir traitter ny convenir dud. paiement avec lesd. Conil et Vidallon, sans courir azard de la vie, se tenant hors de la presant ville et en lieux de danger » (27 février). — Procuration donnée par le capitaine Isaac Deshours à noble Isaac Brun de Castanet, son oncle maternel, et à Jean Cabanemagre, notaire, son beau-frère (dernier février). — Obligé de 100 l. fait par noble Pierre de Malmont à noble Claude Maltret (dernier février). — Obligé de 300 l. fait par les consuls de Vauvert à Louis de Montcalm, seigneur de Candiac, conseiller à la Chambre de l'Édit de Béziers (22 mars 1628). — Achat de bétail par noble Pierre de Maurice (12 avril 1628). — Procuration donnée par David Dalbiac, maître apothicaire juré, à Me Raimond Martin, chanoine en la cathédrale de Nimes, pour prendre à bail perpétuel, du grand prieur de Saint-Gilles, une terre d'une salmée, « sans aulcunnes murailhes, plaine néanmoingz de ruynes et vieux mortiers de bastimens, et traversée de plusieurs chemins, tant pour hommes, bestal, que charrettes, à cause de l'occupation des autres chemins inclus dans les fortiffications de lad. ville » de Nimes. L'albergue est de 4 livres de cire blanche « œuvrée en chandelles ou torches » (21 avril). — Arrentement par Jean Mercier, marchand drapier, au nom de damoiselle Anne de Villages, veuve de Nathaniel Chabaud, docteur et avocat, à Jean Elzière, notaire, d'une partie de la maison de lad. damoiselle joignant le Grand Temple, « que souloit naguières tenir en afferme le sieur Petit, ministre de la parolle de Dieu » (25 avril). — Arrentement passé par noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon, à Jacques Berne, tailleur d'habits, d'une boutique de sa maison « qu'est entre celle quy fait coing.... et la porte de l'entrée » (13 mai 1628). — Quittance de 504 l. pour noble Pierre Beau, écuyer, de Nimes (22 mai). — Obligé de 540 l. pour Étienne Moutet, notaire (23 mai). — Obligé de 400 l. fait par les habitants de Vestric à noble Pierre de Bimard, représenté par sa femme Marie do Favier (31 mai). — Obligé de 120 l. fait par le capitaine Arnaud Chalas à Pierre Sabatier, huissier audiencier au présidial, pour « la despance que led. Me Sabatier auroit faite et fornie, tant aud. Chalas, en sa maladie qu'il auroit heue despuis le dernier du mois de may dernier, jusques à cejourd'hui, que à la servante d'icelluy Chalas, quy le ser-

voit en sad. maladie » (6 juin 1628). — Arrentement passé par Paul Icard, apothicaire, de sa terre du quartier des Plantiers de Lussan ou de Mégaurie (30 juin). — Quittance de 700 l. faite par Étienne de Montfaucon, docteur en droits, du Vigan, à Jacques de Labaume, docteur et avocat de Nimes (23 juillet 1628). — Sous-arrentement passé par André Pelouze, maître-écrivain, de trois pièces de la maison qu'il tient en arrentement des pauvres de l'église reformée de Nimes (3 août 1628). — Quittance de 468 l. faite aux consuls de Nimes par damoiselle Jeanne de Maurice, veuve de Pierre Galafrès, bourgeois (7 août). — Codicille d'Antoine Galli, docteur et avocat de Nimes (20 août). — Association entre Bernard Jullian et Jean Baduel, teinturiers (27 août). — Arrentement passé par Pierre de Vernette, bourgeois, de diverses terres (1er septembre 1628). — Obligé de 663 l. fait par Honnorat Fornier, maître-moulinier de soie, à Pierre Prunet, praticien, pour vente et délivrance de soie crue en rame (6 septembre). — Arrentement passé par noble Céphas d'Albenas, seigneur de Montarenc, et damoiselle Marguerite d'Isoard, veuve de Claude d'Albenas, capitaine et viguier de Nimes, à Claude Noguier, maître-chirurgien, de deux boutiques contigües (8 septembre). — Achat de vendange par Paul Amellier, boucher, de Nimes (17 septembre). — Testament de Jeanne Louche, native de Malenches « en Sévennes ». Elle désire être ensevelie « suivant la coustume observée entre ceulx de l'église de la relligion refformée, de laquelle elle fait profession, léguant à Jeanne Béringuière, sa servissial, son fustainé, que veult luy soit bailhé et deslivré incontinent après son décès, en considération des services qu'elle luy a randus et rend en sa maladie » (30 septembre). — Obligé de 100 l. pour le capitaine Simon Lombard (6 octobre 1628). — Affret ou sous-arrentement passé par Jean Bouet, marchand de Nimes, l'un des fermiers du droit de l'équivalent de la viguerie de Nimes, à Samuel Paul, de Générac, des lieux de Générac et Beauvoisin, « tant seullement pour led. droit d'impost à fere logis, vandre vin en dettail et menu, faissant assiette de beuveurs, éguallement de tout ce quy dépend du susd. droit. » Le bail est d'un an, pour le prix de 30 l. (14 octobre). — Promesse de relèvement faite par Louis Davin, docteur et avocat, à son frère Daniel, écuyer, conjointement obligé avec lui, envers Pierre de Fontfroide, receveur pour le Roi au grenier à sel de Nimes, pour 1500 l. (30 octobre). — Obligé de 861 l. fait par les habitants d'Aiguesvives à Tristan de Fontfroide, greffier de Nimes (4 novembre 1628). — Obligé de 3000 l. fait par des bourgeois de Saint-Gilles à damoiselle Louise de Portalier, veuve de Jean Barnier, conseiller au présidial, qui prête cette somme des deniers de son fils Jean Barnier, aussi conseiller au présidial (7 novembre). — Quittance de 302 l. faite aux consuls de Saint-Gilles par Jean Daunant, consul de Nimes, « à raison du don et remplassement qu'il luy auroit esté fait par Mgr le duc de Rohan, donné au Pouzin, le 12e jour du mois d'avril dernier, pour deux années des pentions que lad. communauté de Saint-Gilles fait au seigneur grand prieur dud. St-Gilles. .... » (8 novembre). — Quittance 400 l. faite par Jean de Barthélemy, docteur et avocat, aux consuls de Fourques (8 novembre). — Engagement de fournir le bois nécessaire au moulin à huile de damoiselle Jeanne de Bosquier, veuve de Marc Galloffre, moulin situé près la Porte des Carmes (12 novembre). — Arrentement passé par damoiselle Anne de Boileau au nom de son fils noble Paul Arnaud, sieur de La Cassagne, de son mas de Garons et Sieure (12 novembre). — Obligé de 500 l. fait par les habitants de Bernis à Antoine de Fontfroide, trésorier du Roi en la sénéchaussée (20 novembre). — Procuration donnée par noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon, à noble Pierre de Génas, sieur d'Éguilles, son neveu, pour recouvrer des habitants de Beauvoisin une somme de 3000 l. (22 novembre). — Procuration donnée par les consuls de Beauvoisin à Marcelin Gaubin, de Nimes, pour suivre les affaires et procès que la communauté a pendants devant le Conseil de la province du Bas-Languedoc (5 janvier 1629). — Achat d'un casal ruiné de la rue de la Caritat pour Paul Arnaud, notaire (1er février 1629). — Quittance de 87 l. faite par Antoine Teissier, écuyer, à damoiselle Louise de Passebois, veuve du bourgeois Barthélemy Caffarel (4 février). — Obligé fait par le rentier de la métairie de M. de Vignolles à Jean Martin, hôte du faubourg des Prêcheurs, pour 10 émines de touzelle (6 février). — Quittance de 20 l. faite par Alexandre Sellon, docteur en médecine, à damoiselle Louise de Passebois. Cette somme lui avait été adjugée par jugement du présidial « pour avoir traitté feu Jaques Teyssier, fils émancipé d'Anthoine Teyssier, escuier, de sa maladie de laquelle il seroit décédé » (19 février). — Quittance de 28 l. faite à Louise de Passebois par l'apothicaire Paul Sannier. Cette somme lui avait été adjugée par le présidial « pour drogues et médicamens qu'il auroit fourny à feu Jaques Teyssier... » (19 février). — Arrentement de deux pièces de terre au Chemin Plan et au Cadereau de Saint-Césaire fait par le capitaine Ambroise Durant, au nom de Jean Leblanc, notaire de Génolhac (27 février). — Quittance de 2070 l. faite par les teinturiers Bernard Julien et Guillaume Moulière aux marchands Antoine Tournier et Pierre Murat, « pour

restes de teintures » (30 mars 1629). — Quittance respective entre damoiselle Marguerite de Barrière, dame de Vestric, veuve de noble Pierre de Favier, et damoiselle Marthe de Favier, veuve de noble Jean de Bimard (7 avril 1629). — Obligé de 400 l. fait par des habitants de Vestric à noble Pierre de Bimard (25 mai 1629). — Reconnaissance de 2000 l. de dot faite par noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon, à sa femme, damoiselle Marie de Pavée (29 mai). — Testament de Bernard Granier, sergent royal de Nimes. Il désire être enseveli suivant la coutume de ceux de la religion réformée, et lègue 3 l. aux pauvres protestants (13 juin 1629). — Testament d'Étienne Bon, marchand de Nimes. Il lègue 100 l. aux pauvres de l'église réformée (13 juin). — Obligé de 134 l. fait par Daniel Chalas, écuyer, à Danie Granier, hôte (14 juin). — Quittance respective entre les consuls d'Uchau et ceux de Vestric (14 juin). — Quittance de 359 l. faite par des habitants de Bernis à Pierre Brueys, consul de Bernis en 1628, « pour leur remborcement du logement et norriture par eulx faite de l'armée de Mgr le duc de Rohan, conformément au roolle et despartement qu'en auroit esté fait par les habitants dud. lieu » (24 juin). — Quittance de 100 l. faite par Pierre Geoffroi, menuisier de Nimes, aux consuls de Beauvoisin, à compte sur ce qui lui est dû à raison de son prix-fait « de la portion de fortiffication assignée par M. Maltret, intendant aux fortiffications dud. Nymes, sur led. lieu et communaulté de Beauvoizin, au bastion de Saint-Anthoine de lad. ville de Nymes » (25 juin). — Obligé de 400 l. fait par des habitants de Vestric à damoiselle Marguerite de Barrière, dame de Vestric (26 juin). — Obligé de 1030 l. fait par Jacques Caffarel, bourgeois, à Pierre de Fontfroide, receveur pour le Roi au grenier à sel de Nimes, et à Samuel De Cray, apothicaire. Cette somme est destinée « à soy deslivrer des prisons où il estoit dettenu dans l'armée du Roy commandée par M. le mareschal d'Estrée, despuis le vendredy 8e du present mois; à laquelle ditte somme il auroit composé sa rançon par l'entremise du sieur de Beauvoisin et d'Éguilles, du consantement de ses plus proches parans et amys » (29 juin). — Accord au sujet d'un cheval perdu. « Noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quintin, auroit emprumpté ung cheval de noble Denys de Bargetton, sieur de Cabrières, pour aller voir, de la presant ville de Nymes, le Roy au lieu de Besousse. » Il avait pris, pour l'accompagner, Pierre Garon, serviteur de M. de Cabrières. Arrivé à Bezouce, « ledit sieur Ranchin ayant baillé aud. Garon led. cheval, et luy dit et recommandé s'en prendre bien garde, seroit arrivé que lorsque led. sieur de St-Quintin s'en seroit voulu retourner aud. Nymes, led. cheval se seroit trouvé perdu par la faulte dud. Garon. » Garon s'oblige pour 100 l., en réparation de sa faute, envers M. de Saint-Quentin. (11 juillet 1629). — Déclaration de M. de Saint Quentin établissant qu'il est le prêteur des 100 l. remises par Garon à M. de Cabrières en dédommagement de son cheval (11 juillet). — Testament du capitaine Pierre Mallier, du Vigan, malade « de diverses blesseures en son corps ». Il désire « estre enterré en la forme de la relligion refformée, au lieu où il plaira à Dieu l'appeller. » Il lègue 7 l. aux pauvres protestants (18 juillet). — Testament de Suzanne Desmartins, femme du capitaine Pierre Mallier (18 juillet). — Testament de damoiselle Anne de Ruffi. Elle lègue 60 l aux pauvres de l'église réformée (21 juillet). — Obligé de 600 l. fait par des habitants de Caveirac à damoiselle Marie de Félix, veuve de Marcelin Bruguier, notaire et secrétaire en la maison consulaire de Nimes (24 juillet). — Obligé de 300 l. fait par Élie Tinellis, docteur et avocat, à damoiselle Marie de Félix (26 juillet). — Procuration donnée à noble Marc d'Ardouin, sieur de La Calmette (27 juillet). — Arrentement passé par noble Jean de Pierres, sieur des Ports, de sa métairie des terroirs de Bellegarde, Manduel et Nimes (29 juillet). — Quittance de 486 l. faite par César de Lacroix, chanoine et prévôt en la cathédrale de Nimes, prieur de Vauvert, à Jean Janin, rentier dud. prieuré en 1628, représenté par sa caution, noble Pierre de Génas, sieur d'Éguilles, pour reste du prix de son arrentement (30 juillet). — Déclaration respective entre Louis Dubois et Jean Teissonnière, greffiers de Nimes, qui ont été associés, pour le greffe royal et ordinaire de Nimes, avec feu Jean Donzel et Pierre Veyret, conformément au contrat de ferme passé à Teissonnière par noble Claude de Vallentin, agent du duc de Sully, et à leur acte d'association (30 juillet). — Testament d'Antoine Dupris, bourgeois, qui a « attaint l'eage de vielhesse ». Il lègue aux pauvres 50 l. (31 juillet). — Testament d'Olivier Rivallier, apothicaire. Il lègue 50 l. aux pauvres de la religion réformée (2 août 1629). — Testament de noble Isaac Brun-Castanet, qui s'est retiré avec sa famille à Saint-Jean de Gardonnenque, à cause de « la maladie contagieuse » qui règne à Nimes. Il lègue aux pauvres de l'église réformée 40 l L'acte est passé « au chemin public allant de la metterie du Lauret à celle de Ponteil, près de Saint-Jean de Gardonnenque ». Le notaire a signé « avec led. sieur du Lauret à cause qu'il n'est point infect, led. sr testateur et Lemère, sçachant signer, n'ayant signé, pour demeurer aud. St-Jean, où

lad. maladie contagieuse est à présent, et craignant, nousd. notaire et tesmoingz, de prendre lad. maladie s'ilx signoient » (19 novembre 1629). — Testament de damoiselle Antoinette de Saint Bonnet, femme de noble Isaac Brun-Castanet, retirée avec sa famille à Saint-Jean de Gardonnenque à cause de la peste. Elle désire être ensevelie suivant la coutume de ceux de la religion réformée, et lègue 30 l. aux pauvres protestants. L'acte est passé près du mas du Lauret. Le notaire a signé avec le sieur du Lauret « à cause qu'il ne fréquente point les infectx. » La testatrice et Lemère sont restés à Saint-Jean (19 novembre). — Convention entre les consuls de Saint-Jean de Gardonnenque et Siméon Salvaire, notaire. Celui-ci, comme ayant charge de la maison consulaire de Saint-Jean, avait gardé en son pouvoir le livre du compoix ou cadastre avec « autre livre *remudat* des chargemens et deschargemens descendans dud. cadastre, et sur lesd. livres escript les charges et descharges, ensemble les livres des lièves des tailhes et impositions faites aud. lieu durant led. tempz, et ce au contentement de la communaul téet sans aulcung reproche ny plainte de personne. » En outre, Salvaire « s'est bien et deuement employé aux autres afferes de la communaulté. Et d'aultant qu'icelluy Me Salvayre, pendant les troubles des guerres dernières et de la contagion quy auroit heu grand cours aud. presant lieu la presante année, auroit extraordinairement prins peyne à conserver lesd. livres, transporter iceux hors de sa maison, suivant l'advis des susd. consulz, quy avoient d'autres grandes occupations aux afferes de lad. guerre, et aussy pour conserver la santé au susd. lieu » ; les consuls laissent à Salvaire lesd. deux livres « de cadastre et *remudat* des terres et fondx de Saint-Jean, à condition de les leur montrer à leur réquisition, de faire les chargements et déchargements aux émoluments ordinaires, etc. » (22 décembre 1629).

E. 596. (Registre.) — 512 feuillets, papier.

1630. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Testament de damoiselle Antoinette Pénarier, femme du capitaine Jean Dumas. Elle lègue 6 l. aux pauvres de l'église réformée de Saint-Jean de Gardonnenque. L'acte est passé au Mas-Vieux, autrement appelé Le Lauret, près de Saint-Jean (26 janvier 1630). — Testament de damoiselle Marguerite Pénarier. Elle rapelle qu'au temps présent « la maladie pestifère et contagieuse a grand cours ». Elle lègue 10 l. aux pauvres protestants de Saint-Jean (26 janvier). — Mariage entre Jacques Marrazel, cadissier, et Marguerite Roch (Nimes, 5 avril). — Accord contenant partage entre Guillaume Dupris, docteur en droits et chanoine de la cathédrale de Nimes, et Jean Daunant, bourgeois (26 avril). — Arrentement passé par Jacques Pellissier, prêtre, originaire de Manduel, prieur de Maruéjols en Vaunage, à Pierre Verdier, baile dud. Maruéjols, et à Jean Seguin, consul dud. lieu, de son prieuré de Maruéjols. Le bail est de 3 ans, pour le prix annuel de 150 l. (14 mai). — Arrentement passé par Paul Arnaud, notaire, de la maison et four qu'il a près du Marché au blé (15 mai). — Achat pour Marguerite de Barrière, dame de Vestric, d'un jardin près de Vestric (17 mai). — Rémission faite par le notaire Paul Arnaud à Étienne Bon, marchand, de l'état et office de regrattier et revendeur de sel à petite mesure qu'il possède à Générac, moyennant 60 l. (18 mai). — Arrentement passé par damoiselle Isabeau de Villages, veuve de noble Jean de Lageret, sieur de Caissargues, de sa maison située près la maison consulaire de Nimes (20 mai). — Arrentement passé par Jean Boschier, greffier du greffe du conseil de Nimes, de sa maison située « au-devant les Arcx de la Trésorerie » (20 mai). — Arrentement passé par Antoine de Pavée de Villevieille, chanoine et précenteur de la cathédrale de Nimes, prieur de Lasalle, à Siméon Jalaguier, notaire de Lasalle, des revenus du prieuré de Lasalle, pour un an, moyennant 300 l. (31 mai). — Projet de prix-fait baillé par la paroisse de Banassac en Gévaudan à deux habitants du Vigan « pour démollir la quantité de 79 canes 1/2 cubes de terre et 7 1/2 canes cubes de murailhe des fortiffications de la ville de Nymes ». C'est la portion assignée à Banassac par Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran et de Candiac, conseiller au parlement de Toulouse et Chambre de l'Édit de Languedoc, commissaire député par le Roi pour faire démolir les fortifications, tant vieilles que nouvelles, de Nimes (3 juin). — Arrentement passé par noble Céphas d'Albenas, seigneur de Montarenc, et damoiselle Marguerite d'Icard, veuve de Claude d'Albenas, capitaine et viguier de Nimes, à Pierre Sainton, chirurgien, de deux boutiques contigües d'une maison des enfants de Claude d'Albenas (5 juin). — Prix-fait passé par noble Pierre Valette pour « couvrir ce que reste du couvert du molin d'huille que led. sieur ha » à Marguerittes (7 juin). — Quittance de 50 l. faite à noble Céphas de Favier, sieur de Vestric, par Madeleine Renoard, veuve du capitaine Daniel Volpelières, pour vente de 12 mousquets, 12 banderoles et 8 piques (7 juin). — Quittance faite par Jacques Varlet, huissier au présidial, rémissionnaire de Jacob Deleuze, fermier

des grains royaux de Meyrueis en 1629, à Jean Arnal, muletier de Sainte-Énimie, rentier du prieuré dudit lieu en 1629, pour 8 setiers de froment et autant d'avoine, que le prieur sert annuellement au Roi (9 juin). — Arrentement passé par Louise de Portalier, veuve de Jean de Barnier, conseiller au présidial, de son jardin situé près de la Fontaine de Nimes, « comme aussi luy a arranté la place deppandant dud. jardin, assize à la calade de la place publique de la susd. ville, qu'est pour vendre et débiter les fruitz et hortolisses que provien dront dud. jardin ». Le bail est de 4 ans moyennant le rente de 200 l. (11 juin). — Arrentement passé par François de Fontfroide, conseiller au présidial, de sa métairie de Mérignargues (14 juin). — Obligé de 100 l. pour damoiselle Dauphine d'Agulhonnet (16 juin). — Testament de Jean Duranc, tailleur d'habits. Il lègue 10 l. aux pauvres protestants (25 juin). — Prix-fait passé par François Sabatier, sieur de La Roquette, de Saint-Étienne de Valfrancesque, pour « combler le reste des trois portions assignées aux consuls desd. St-Estienne de Valfrancesque, Saint-André de Lancise et Saint-Roman de Tosque, des fortiffications de la présant ville de Nimes, comme aussy de desmolir neuf canes de muraillhe desd. fortiffications aussy assignées aud. lieu de St-Roman » (27 juin). — Déclaration pour la répartition d'une somme de 29.910 l. entre les membres d'une association créée pour revêtir de murailles quatre bastions de Nimes (27 juin). — Association entre trois teinturiers de Nimes (30 juin). — Quittance de 400 l. faite par André de Peyremale, seigneur de Dieusses, lieutenant particulier au présidial, comme aïeul maternel et tuteur de damoiselle Marie d'Unal, fille de feu Étienne d'Unal, docteur et avocat, et de damoiselle Marthe de Peyremale de Dieusses (2 juillet 1630). — Apprentissage de Pierre Villaret, serviteur du lieutenant principal François de Rozel, chez Jean Favié, pâtissier de Montpellier (3 juillet). — Arrentement passé par Guillaume Dupris, docteur en droits, chanoine de la cathédrale de Nimes, de ses jardin et maisonnage situés près de la Fontaine de Nimes, « confrontant de toutes partx de rues et du levant le cros appellé : *En Graye* », pour 4 ans, moyennant 126 l. de rente (4 juillet). — Arrentement passé par Jacques Guibal, assisté de Jean Surville, ministre de la parole de Dieu, son beau-frère, à Pierre Declaissé, orfèvre, de sa maison de la rue de l'Espic, « ensemble la crotte qu'il a dans les Arènes dud. Nymes, moyennant 200 l. de rente » (6 juillet). — Prix-fait passé par David du Rochier, écuyer, de Bruzet en Vivarais, pour la démolition et le terrassement de 48 cannes cubes de terre et de 4 1/2 cannes cubes de murailles des fortifications de Nimes, pour la portion de travail assignée à la communauté de Recoules, plus 34 cannes cubes de terre et 3 cannes cubes de murailles pour la part de la communauté de Brieu (9 juillet). — Obligé de 200 l. pour Pierre Declaissé, orfèvre (16 juillet). — Rémission faite par Jeanne Triat, femme de Jean Troubat, sonnaillier de Génolhac, « reffugiée avec son mari despuis cinq mois ou environ au lieu de Bolhargues, à cause de la maladie contagieuse quy a esté et est de présent aud. Génolhac » (17 juillet). — Prix-fait passé par Charles Chaliol, docteur et avocat « de Ville-en-Valquance, en l'Haut-Viverès », député par les consuls de Villevocance, Saint-Julien en Vocance, Monestier en Vocance et Saint-André des Effengeas, pour la démolition d'une portion des fortifications de Nimes (19 juillet). — Prix-fait passé par Jacques Michel, marchand et second consul de Marvéjols, en Gévaudan, ayant charge des consuls et syndics des Salses, Arnials, Muret et Grèzes, pour la démolition de partie des fortifications de Nimes (19 juillet). — Prix-fait passé par Jacques Vachier, notaire de Vesset en Haut-Vivarais, ayant charge de ladite communauté, pour la démolition de partie des fortifications de Nimes (19 juillet). — Obligation de 100 l. faite à David Dalbiac, apothicaire, pour vente d'un moulin à soie (25 juillet). — Arrentement passé par Marguerite Lateule, veuve de Jean Froment, marchand de soie, à deux mouliniers de soie, d' « ung sien molin à soye qu'elle a dans la botique de la maison de Clamant Castanet, assise dans les Arènes et au-devant du Plan d'icelles. » Le bail est d'un an. Les preneurs s'engagent à « luy fere molyner toute la besoigne comme causit et poil de soye, qu'elle leur bailhera, à raison de six solz pour chacune livre » (29 juillet). — Rémission d'une créance de 55 l. sur Jean Duras, ministre de la parole de Dieu (29 juillet). — Procuration donnée par François de Rozel, lieutenant principal, à Louis Dubois, greffier, pour recouvrer de nobles Jacques de Roure, sieur du Beauvoir, et Claude du Roure, sieur de Saint-Florent, ainsi que d'autres débiteurs, les sommes qu'ils lui doivent (30 juillet). — Bail des tailles de La Calmette (3 août). — Quittance respective entre Pierre Prunet, greffier, et Pierre Santon. Le greffier, « sachant, pendant la maladie contagieuse, avoir servy à Me Georges Santon et Suzanne Andoyne, vivans mariés, ses beau-père et père et mère (*sic*), estans reffugiés hors de lad. ville à cause de la maladie contagieuse, et leur avoir fourny et administré partye de ce dont leur auroit esté requis et neccessere en leur maladie contagieuse, de laquelle ilx seroient décédés, comme drogues et médicamens et autres choses », etc. (6 août). — Arrentement passé par

Guillaume Dupris, chanoine de la cathédrale de Nimes, de deux pièces de sa maison (6 août). — Quittance de 281 l. faite par Jacques Fabre, conseiller au présidial, à noble François de Pascalis (8 août). — Arrentement passé par damoiselle Louise de Menonville, veuve de Jean de Fabrique, docteur et avocat, à Isaac Genoyer, hôte, de sa maison de la rue Régale (12 août). — Partage entre Jean et Jacques Dairebaudouze, frères, de Bouillargues (14 août). — Quittance de 93 l. faite par Claude Deidier, docteur et avocat, aux hoirs de noble Guillaume de Chantre, sieur de Saint-Pons (15 août). — Obligé de 1200 l. fait par Jean Arnaud, bourgeois de Saint-Gilles, à Antoine de Fontfroide, trésorier du Domaine royal en la sénéchaussée (19 août). — Mariage entre Pierre Prunet, greffier, et Isabeau Ribot (21 août). — Obligé de 200 l. fait par Isaac Alphant, marchand, à Gaillard Guiran, conseiller au présidial (22 août). — Quittance de 196 l. faite par le maçon Jean Bonaure à Guillaume Dupris, chanoine de la cathédrale, pour travaux d'un prix-fait verbal, « savoir doutze livres pour avoir nettyé et mis hors les ruynes quy tenoient comble les fondemens de deux grottes dites : *Les Bains des Juziolles* (1) et empêchoient le cours de l'eau pour se randre au molin de bled que led. sieur a assis dans le fossé de lad. ville et porte de la Magdeleine ; plus 143 l. 11 s. pour 52 canes murailhe faite à chaux et calsyne, à raison de 55 s. l'une, tant aux brayes que voultes susd. que pour la main et travail ; et 40 l. 16 s. pour lad. chaux et calsyne, à raison de 16 s. l'escandal, employée à ce dessus » (25 août). — Quittance de 538 l. faite à noble François Rosier, sieur de La Rouvière, de Sommière (4 septembre 1630). — Cession faite par Florimonde Portefaix, femme de Marc Chamboissier, maître d'école à Meyrueis, à Jacques de Passebois, docteur et avocat (4 septembre). — Obligé de 100 l. pour damoiselle Marguerite d'Icard, veuve de Claude d'Albenas, docteur en droits, capitaine et viguier de Nimes (5 septembre). — Quittance de 95 l. pour damoiselle Diane Dufesc, veuve de Jean de Pascal, conseiller au présidial (8 septembre). — Décharge d'un registre de 59 feuillets du notaire François Crozet, de Bernis, donnée par sa veuve Marie Fauquier à Antoinette de Saint-Bonnet, veuve de noble Isaac Brun-Castanet (10 septembre). — Procuration donnée par noble Jean de Pierres, sieur des Ports, de la ville de Lunel, comme tuteur de son fils François, héritier de noble Jacques Desmartins, sieur d'Arènes (12 septembre). — Arrentement passé par damoiselle Esther de Barrière, veuve du lieutenant d'Albenas, à Claude Nouguié, maître chirurgien, d'un logement dans sa maison de Nimes (13 septembre). — Obligé de 150 l. pour Jean Monteil, notaire de Nimes (21 septembre). — Obligé de 2000 l. fait par Jacques Genoyer, bourgeois, à damoiselle Louise de Portalier, veuve de Jean de Barnier, conseiller au présidial (25 septembre). — Arrentement passé par damoiselle Anne de Ruffi, d'une petite boutique, pour 14 l. (3 octobre). — Quittance de 360 l. faite par Jean de Barnier, conseiller au présidial, à Pierre d'Aldebert, juge en la baronnie de Sauve (5 octobre). — Obligé de 60 l. pour Claude Combes, secrétaire en la maison consulaire (6 octobre). — Obligé de 400 l. pour Antoine Hercule du Villar, docteur et avocat (7 octobre). — Mariage entre Charles de Montfaulcon, tailleur d'habits, et Louise Dhombres (8 octobre). — Quittance de 135 l. pour noble Pierre de Maurice (8 octobre). — Prise en charge, par le consul de Générac Antoine Roux, de documents concernant les tailles de Générac (12 octobre). — Arrentement passé par Jean Daunant, bourgeois, de deux vignes sises au Puech Léonard et au Mas-Cauquilhard (17 octobre). — Obligé de 1800 l. fait par damoiselle Louise de Passebois à Pierre de Fontfroide, receveur pour le Roi au grenier à sel de Nimes (19 octobre). — Obligé de 106 l. fait par damoiselle Marie de Boyer, veuve de noble Antoine de Mirman, à Chrestien Guiran, notaire (28 octobre). — Obligé de 45 l. pour Marguerite de Barrière, dame de Vestric (31 octobre). — Obligé de 200 l. pour damoiselle Dauphine d'Agulhonnet (13 novembre). — Prix-fait baillé par François de Rozel, lieutenant principal, pour « racomoder tout le couvertz de la jasse du mas appellé de Sauzet.... et fere qu'il n'y pleuve pas au-dedans d'icelle, et reffaire la longue murailhe de l'autheur du couvert, quy ferme ; plus, à la maison de Bellegarde..... prendre les couvertz d'ung bout à l'autre et les recouvrir bien et deuement à ce qu'il n'y pleuve pas, faire la murailhe du pryvé et racomoder toutes les murailhes d'icelle maison,...... ensemble les crèches des escuyeryes, mahonner le premier et le passage allant ausd. pryvés, barder la salle et mettre et poser le boys bien poly ; aussy accomoder la grande chemynée d'ung manteau de boys, et le manteau ou pente d'icelle avec de brique ou de platre ; aussy raccomoder tous les trous et ouvertures de la salle basse d'icelle maison et les fermer et induyre ce qui sera neccessere ; mettre et pozer aussy tous les aix, poutres ou chevrons quy seront neccesseres.... » Le prix de l'ouvrage est de 100 l. (23 novembre). — Arrentement passé par noble Pierre

(1) Les Bains des Juives. Cf. Simon, *Histoire des Juifs de Nimes*.

de Maurice de sa métairie du quartier de la Font des Mourgues, « consistant en mas, terres, vignes, deux ollivettes, pred, jardin et autres pièces. » Le bail est de 5 ans, à mi-fruits (8 décembre). Achat fait à Jacques Chantouzel, bourgeois, par Jean Gril, hôte de Nimes, de 81 plants d'olivier à choisir sur 360, moyennant 200 l., soit 2 l. 10 s. pièce (9 décembre). — Obligé de 700 l. fait par Jean Teissonnière, greffier, à Olivier Rivallier, apothicaire (15 décembre). — Bail de bétail pour le chanoine Guillaume Dupris (18 décembre). — Obligé de 800 l. fait par Mathieu Sigalon, marchand, à Jean de Barnier, conseiller au présidial (30 décembre).

E. 597. (Registre.) — 482 feuillets, papier.

1631. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre — Obligé de 402 l. fait par Denis Genèse, bourgeois, à Jean Desalhiens, docteur et avocat (9 janvier). — Arrentement passé par Denis Genèse, bourgeois, à Jacques Doulcet, chirurgien, d'une chambre, avec grenier, boutique et arrière-boutiques de sa maison (9 janvier). — Obligé de 33 l. pour le capitaine Antoine Massureau (12 janvier). — Obligé de 87 l. fait par Pierre Bonnet, docteur et avocat, à damoiselle Jeanne de Deiron, veuve d'Abel Moynier, docteur en droits (14 janvier). — Arrentement passé par Fermin Deleuze, notaire, de son domaine d'Aubarne (20 janvier). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de sa maison de Bellegarde appelée *La Vizette*, avec petit jardin (25 janvier). — Obligé de 599 l. fait par Charles Davin, écuyer, à Pierre de Fontfroide, receveur pour le Roi au grenier à sel de Nimes (27 janvier). — Accord entre Jean Daunant, conseiller du Roi en l'élection du diocèse de Nimes, et Pierre Quet (1er février). — Quittance de 375 l. pour noble Pierre de Maurice (3 février). — Obligé de 61 l. fait par les consuls de Lézan à Constant de Faulcon, prêtre et vicaire de Lézan (4 février). — Obligé de 102 l. pour noble Jean de Pierres, sieur des Ports (7 février). — Mariage entre Paul Mouche, marchand, et Isabeau de Sainctré (8 février). — Vente par damoiselle Louise de La Bastide, veuve de François de Rozel, lieutenant principal, de toute sa feuille de mûrier de Bellegardo et de Manduel, pour 180 l. (10 février). Quittance de 475 l. faite par damoiselle Marie de Boyers, veuve de noble Antoine de Mirman, à Simon Nouy, procureur (11 février). — Obligé de 220 l. pour Étienne Montet, notaire (18 février). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de sa métairie de Bellegarde appelée de Sauzette (21 février). — Obligé de 150 l. pour damoiselle Isabeau de Bérard, veuve de David André, marchand teinturier (dernier février). — Donation entre vifs pour Antoine Seguin, notaire de Clarensac (dernier février). — Procuration donnée par noble François de Génas, sieur de Puyredon, conseiller du Roi et son contrôleur général du taillon de Languedoc, au procureur Chambon, de la Cour des aides de Montpellier (5 mars 1631). — Testament de damoiselle Anne de Ruffi. Elle lègue 60 l. aux pauvres de l'église réformée (8 mars). — Arrentement passé par damoiselle Jacquette de Grimalde, de ses terres de Bouillargues (20 mars). — Testament de damoiselle Damaris de Monteils, veuve d'Abraham de Caussargues-Rochon. Elle lègue 20 l. aux pauvres de l'église réformée (12 mars). — Procuration donnée par Anne de Ruffi au procureur Jacques Peschier et à l'apothicaire Paul Icard (14 mars). — Quittance de 915 l. faite par François de Rozel, lieutenant principal, comme ayant-droit de noble Jacques du Roure, seigneur de Beauvoir à noble Charles de Faret, seigneur de Fournès, représenté par Michel Noailles, lieutenant de viguier à Fournès (20 mars). — Obligé de 374 l. faite par François de Rozel, lieutenant principal, à Antoine Paulhan, notaire, « pour compte arresté entre eulx, dessandant des tailhes royales imposées sur led. feu M. de Rozel son père, ou sur les hoirs de feu damoizelle Bernardyne de Barrière, aux lieux de Manduel, Redessan, que en la presant ville de Nymes, ex années 1618, 1620, 1623 et 1624 » (26 mars). — Obligé de 400 l. fait par les consuls de Saint-Dézéry à Fermin Deleuze, notaire de Nimes (26 mars). — Procuration donnée par Pierre Finor à Antoine de Lagorce, garde des archives de la ville de Nimes (3 avril). — Procuration donnée par François de Fermineau, seigneur de Beaulieu, docteur et avocat, à Jacques Leblanc, seigneur de La Rouvière, pour consentir à la vente du Grand Mas, au terroir de Beaucaire (4 avril). — Testament de damoiselle Anne de Barre, veuve de Pierre Luquet, marchand (6 avril). — Obligé de 800 l. fait par noble Guillaume Durant à damoiselle Jeanne Daymes, sa cousine, femme de Louis Courant, ministre de la parole de Dieu en l'église réformée d'Alais (16 avril).— Vente faite par Pierre Ravanel, apothicaire, de Blauzac, à damoiselle Suzanne Depance, femme de noble Céphas d'Albenas, seigneur de Montarenc, d'une petite *parran* sise au faubourg de la Porte des Carmes (29 avril). — Obligation de 91 l. faite par Pierre Combes, ménager de Bouillargues, à Pierre, Guichard et Françoise Daniel, « descendant de la promesse que led. Combes auroit faite au proffit de Sarra Tourrette, hostesse », leur mère défunte, « pour reste

de despance de bouche qu'il auroit faite à son logis eu diverses foys » (8 mai). — Quittance de 300 l. faite par damoiselle Marie Duvieux, veuve de Jean Donzel, greffier, à damoiselle Pierre de Lagrange, sa mère, payant par les mains et des deniers de Pierre Duvieux, docteur et avocat, son frère, pour l'entier paiement de sa dot (8 mai). — Prix-fait baillé par noble Pierre Valette pour réparer sa maison de Marguerittes (10 mai). — Arrentement passé par damoiselle Marguerite d'Icard, veuve de Claude d'Albenas, capitaine et viguier, à Pierre Labatut, menuisier, originaire de Beaurepaire, de sa maison située au-devant du Collège, moyennant 27 l. de rente (20 mai). — Arrentement passé par Timothée Chillac, docteur et avocat, d'une de ses maisons de Nimes (21 mai). — Testament de damoiselle Sarah Fayet, femme de Jean Amalric, notaire d'Alais. Elle lègue 10 l. aux pauvres protestants de Nimes et autant à ceux d'Alais (23 mai). — Testament d'Étienne Prunet, marchand. Il lègue 6 l. aux pauvres protestants de Nimes (26 mai). — Procuration donnée par damoiselle Louise Babois, veuve de Pierre Moléry, bourgeois, à Denis Mazelet, écuyer, pour recouvrer 281 l. de David de Plantevit, sieur de La Pauze, de Montpellier (26 mai). — Arrentement passé par Jacques de Rocheblave, écuyer, de Blauzac, à Jean Monteil, notaire de Nimes, de sa maison de Nimes, moyennant 70 l. de rente (28 mai). — Arrentement passé par Jean Pelouze, maitre-écrivain de Nimes, représentant damoiselle Esther de Barrière, à Pierre Sainton, chirurgien, d'une salle et d'une chambre moyennant 30 l. de rente (4 juin). — Arrentement passé par damoiselle Isabeau de Montalieu, veuve de Jean Fauchier, ministre de la parole de Dieu, à Jean de Rossel, sieur de Vic, conseiller au présidial, de sa maison, moyennant 130 l. de rente (6 juin). — Arrentement passé par damoiselle Marthe de Favier, veuve de noble Jean Bimard, de sa métairie de Bouillargues (6 juin). — Arrentement passé par Antoine Dinot, régent au Collège, et Pierre Verquière, tisserand de toile, de partie d'une maison de la rue de Corcomaire, dont ils sont « décrétistes » (10 juin). — Quittance de 477 l. faite par Henri Mestre, ci-devant rentier du prieuré de Castillon, près le Pont-du-Gard, appartenant aux chanoines de l'église Saint-Pierre de Pont-Saint-Esprit, à noble Hercule-Louis de Bérard, sieur de Vestric, représenté par Pierre de Baumefort d'Anduze, seigneur de Brissac et Veyrac, conseiller au présidial (19 juin). — Vente faite par Claude Vignes, marchand du Collet-de-Dèze en Gévaudan, à Louis Martin, ménager de Garons, d'une cuve ou « boutte carretière, bois chastanier, bonne, nette, marchande et de recepte, et de la mesme grandeur de celles qu'on se sert » à Nimes, moyennant 21 l. (25 juin). — Accord entre noble Jean de Génas, seigneur de Beauvoisin, et ses sœurs Marguerite et Marie qui, « en vollonté de s'achemyner en la ville d'Avignon et se mettre..... au monastère des Dames de Sainte-Marie, et embrasser par après la vie relligieuse », avaient fait prier leur frère, avant leur départ, « de lour vouloir asseurer quelque somme de deniers pour partie des droitx leur appartenans sur les biens et héritage, tant de feux noble Melchior de Génas, sieur de Beauvoisin et d'Éguilles, leur père, que de damoiselle Louise de Villages leur mère » (1er juillet). — Arrentepassé par damoiselle Marie de Pavée, veuve de noble Louis de Génas, sieur de Puyredon, et son fils François de Génas, sieur de Puyredon, conseiller du Roi et son contrôleur général [au taillon du Languedoc, de leur métairie sise au terroir de Nimes et appellée *Mas de las Mounedes* (22 juillet). — Prix-fait baillé par Bernard Bounety, procureur, pour « ung planchier boys sappin, avec une poultre traversant, avec ses doublys de moienne grosseur et les ais neccoceres en icelluy », et d'autres travaux de menuiserie (23 juillet). — Arrentement passé par damoiselle Judith Delègre, veuve de Pierre Isnard, bourgeois, d'une maison avec pallière, terres et olivettes, à Saint-Césaire (28 juillet). — Quittance faite par François de Rozel, lieutenant principal, et noble Jacques de Rozel, à Jean Mathieu, meunier de Rodilhan, leur rentier, de la rente des deux premières années du bail du moulin à eau, terres et prés en dépendant, qu'ils possèdent par indivis au terroir de Manduel et de Nimes (29 juillet). — Testament de Pierre Malaigue. Il lègue 30 l. aux pauvres protestants (5 août 1631). — Quittance de 200 l. faite par Marthe de Possac, veuve de Pierre Serre, bourgeois, à noble Jean de Pierres, seigneurs des Ports (12 août). — Arrentement passé par Étienne Dupin, tailleur d'habits, à J.-B. Drinond, teinturier de soie, d'une maison de la rue de la Ferrage, moyennant 20 l. de rente (16 août). — Arrentement passé par Claude Combes, greffier et secrétaire en la maison consulaire de Nimes, de sa petite maison proche de l'Agau, moyennant 22 l. de rente (23 août). — Obligé de 100 l. fait par Pierre de Caussargues-Rochon à sa nièce Jeanne de Vernezobre, veuve du marchand Pierre Murat, pour reste et entier paiement de toute la dépense qu'il a faite dans la maison de sadite nièce (23 août). — Quittance de lods faite par Pierre Lefebvre, agent et procureur général de Messire Claude de Saint-Bonnet de Toiras, évêque de Nimes, seigneur et abbé de Saint-Gilles, conseiller du Roi en son conseil d'État, à Pierre de Laporte, sieur de Lataule, pour un immeuble

de Saint-Jean de Gardonnenque, dont le prieuré dépend de l'abbaye de Saint-Gilles (25 août). — Mariage entre Pierre Vidal, passementier, et Marie Gerbald, dite Montpezade (28 août). -- Projet de testament de damoiselle Pierre de Maltret, femme de Samuel Alizon. Elle lègue 40 l. aux pauvres protestants (30 août). — Prix-fait d'un plancher baillé par damoiselle Marguerite d'Icard, veuve du viguier Claude d'Albenas (30 août). — Arrentement passé par damoiselle Marie de Garnier, veuve de Jacques Donnadieu, docteur et avocat, d'un logement dans sa maison près de la Trésorerie (5 septembre). — Vente à terme faite par Claude Vignes, marchand du Collet-de-Dèze, au rentier de la métairie de M. de Vestric-Baudan, conseiller du Roi, près de Caissargues, de 20 salmées de châtaignes blanches, moyennant 260 l., soit 13 l. la salmée (15 septembre). — Arrentement passé par Jacques d'André, sieur de Saint-Privat, de la ville d'Alais, comme tuteur de damoiselle Madeleine de Faucon, du Mas du Pailler, au terroir de Nimes, dîmerie de Saint-Denis de Vendargues (22 septembre). — Quittance de 1596 l. faite par Jérôme Carlot, bourgeois, comme tuteur des hoirs de Pierre de Vignoles, juge en la cour des Conventions Royaux, lesquels ont droit de Jacques Leblanc, seigneur de La Rouvière, juge en la susdite Cour, à damoiselle Dorothée Delacoste, femme de Geoffroi Becherand, conseiller à la Cour des comptes, aides et finances du Languedoc (26 septembre). — Quittance de 1000 l. faite par noble Jean de Saint-Martin, seigneur de Montmoirac et La Bessède, comme mari de damoiselle Pierre de Valette, fille de feu noble Pierre de Valette, seigneur de Montmoirac, habitant d'Alais, à Jacques de Vigier, lieutenant de juge à Beaucaire, comme mari de damoiselle Esther de Bouchard, nièce de Me Pons Bouchard, chanoine et archidiacre de la cathédrale de Nimes, seigneur de Saint-Germain lès Alais (3 octobre). — Quittance de 200 l. faite par damoiselle Jeanne de Maurice, veuve de Pierre Galafrès, bourgeois de Nimes, syndic des habitants de Bouillargues, à Jean Langlois, docteur en droits, à présent syndic desd. habitants, en déduction d'une dette de la communauté de Bouillargues (14 octobre). — Obligé de 60 l. pour Jacques Genoyer, chirurgien (21 octobre). — Mariage entre Emmanuel André, marchand teinturier, et damoiselle Étienne de Mourgue (23 octobre). — Quittance de 200 l. faite par damoiselle Jeanne de Chaulet, veuve de François Rochier, docteur et avocat, à André Vigier, marchand tondeur de draps (28 octobre). — Vente faite par Madeleine Coderc, veuve d'André Riqueau, regrattier de Saint-Gilles, à Antoine Aberlenc, hôte de Saint-Gilles, de « l'estat et office de regretier et revandeur de sel à petites mesures en lad. ville de St-Gilles, que led. feu Riqueau y exerçoit comme l'ayant acquis de Mr Me Téophile Rouchon, secretaire de la chambre du Roy », à Montpellier. Le prix est de 80 l. (11 novembre). — Obligé de 200 l. pour François de Recolin, docteur et avocat, seigneur de La Calmette (13 novembre). — Donation à cause de mort faite par Jean Maruéjols, marchand, qui craint « estre surpris de mort au voiaige qu'il s'en va fere à la guerre pour le service du Roy » (17 novembre). — Quittance de 360 l. faite par damoiselle Jeanne de Maurice, veuve du bourgeois Pierre Galafrès, à Jean Langlois, docteur et avocat, syndic des habitants de Bouillargues (18 novembre). — Quittance de 504 l. faite par damoiselle Louise de Portalier, fille de damoiselle Louise Fornier, à damoiselles Cassandre et Isabeau de Favier, filles de noble Pierre de Favier, sieur de Forniguet, et de damoiselle Anne de Raoulx (6 décembre). — Arrentement passé par Pierre Deshours, docteur et avocat, procureur de noble Jacques de Vignolles, seigneur de Prades, d'une olivette et vigne au Plan de Prévôt (10 décembre). — Arrentement passé par noble Céphas d'Albenas, seigneur de Montarenc, et damoiselle Marguerite d'Icard, veuve du viguier Claude d'Albenas, de deux boutiques de leur maison (27 décembre).

E. 598. (Registre.) — 358 feuillets, papier.

1622. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Testament de Catherine Arnaud, « dettenue de mal d'enfant ». Elle lègue 6 l. aux pauvres protestants (1er janvier). — Obligé de 130 l. pour Étienne Montet, notaire (3 janvier). — Compromis entre damoiselle Madeleine de Thierry, veuve de Jean Valette, procureur du Roi au présidial, Jean de Fabrique, conseiller au présidial, mari de Madeleine Valette, d'une part, et noble Pierre Valette, d'autre (8 janvier). — Mariage entre Jacques Yvernat, bourgeois d'Aimargues, et damoiselle Louise de Caussargues-Rochon, fille de feu noble Abraham de Caussargues-Rochon (10 janvier). — Arrentement passé par François de Fontfroide, conseiller au présidial, de son domaine de Marguerittes (28 janvier). — Obligé de 327 l. pour Jean de Barnier, conseiller au présidial (28 janvier). — Obligé de 400 l. pour damoiselle Marguerite d'Icard, veuve du viguier Claude d'Albenas (3 février). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant au présidial, de deux pièces de terre du terroir de Nimes, au Lavandon et au Cadereau (5 février). — Achat d' « ung couple d'asnes, l'ung poil rouge

et l'autre grix, hors de tromperye », pour Nicolas Mazel, passementier, « avec leurs bastx et avec leurs vices occulx et manifestes despuis 15 jours ou environ », moyennant 39 l. (16 février). — Quittance de 1100 l. faite par François de Rozel, lieutenant principal pour le Roi au présidial, à noble Jacques du Roure, seigneur de Beauvoir, représenté par son fils noble Claude du Roure, seigneur de Pazenan (19 février). — Apprentissage d'Étienne Dugua chez Paul Icard, apothicaire. Il est présenté par Jacques Rally, ministre de la parole de Dieu à Baujac, mari de sa mère Catherine Brun, veuve de Timothée Dugua, aussi ministre (23 février). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, à Jean Bougaud, hôte de Bellegarde, de sa maison de la Visette avec son petit jardin, moyennant 75 l. de rente (27 février). — Mariage de Jean Puech, passementier (28 février). — Testament de Denis Decolons, apothicaire. Il lègue 30 l. aux pauvres protestants (8 mars). — Quittance de 300 l. faite par noble Antoine Pérès, seigneur de Boloigne en Gascogne, mari de Jeanne de la Pise, à Jacques Peschier, procureur à Montpellier (8 mars). — Quittance de 360 l. faite par Étienne Montet, notaire, comme ayant charge de Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran et Candiac, conseiller au parlement de Toulouse et à la chambre de l'Édit de Languedoc, à nobles Charles de Cadoule et Philippe de Mouret, sieur de la Cesquière, représenté par Jean Malechane, premier consul de Lunel (13 mars). — Testament de Pierre Fermilhon, apothicaire. Il lègue 12 l. aux pauvres protestants (13 mars). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de son grand et de son petit pré de Bellegarde, avec une petite *faïsse* près du chemin d'Arles, moyennant 75 l. de rente (23 mars). — Obligé de 73 l. 15 s. fait par damoiselle Esther Rouvière, veuve du capitaine Jean Prunet, à Olivier Rivallier, apothicaire, pour compte final, tant d'argent que de « drogues et médicamens que led. sire Rivallier luy auroit presté, forny et administré » (13 avril). — Mariage entre Jean Boudet, marchand teinturier, et Louise Vernezobre (19 avril). — Arrentement passé par Guillaume Dupris, docteur en droits, de sa maison de Nimes « faisant coing devant la maison des hoirs de feu cappitaine Fayet », moyennant 50 l. de rente (19 avril). — Testament d'Antoine Grafand, marchand. Il lègue 15 l. aux pauvres protestants (20 avril). — Obligé de 2100 l. fait par Charles Davin, écuyer, à Balthazar Bournardel (20 avril). — Procuration donnée par François de Rozel, lieutenant principal, sachant que damoiselle Louise de Rozel, sa sœur, « fut en vollanté de prendre l'habit de relligieuse et se mettre au monastère des dames relligieuses de Sainte-Marie de l'Incarnation de la ville de Montpellier, et que à cest effect est requis à lad. damoiselle de Rozel se constituer dot », à Charles Pascot, chanoine d'Alais, pour constituer en dot 3000 l. à sa sœur (26 avril). — Apprentissage d'Étienne Dugua chez Isaac Aucet, passementier. Il est présenté par son frère Jean Dugua, praticien, ayant charge de son père Jean Dugua, notaire et régent de la baronnie de Moissac (3 mai). — Rémission d'une obligation de 1500 l. en paiement de 130 salmées de grains, faite à Jean Daunant, conseiller du Roi en l'élection du diocèse de Nimes, par Antoine Rouvière, Jean Madières, marchands, et Marcelin Reboul, greffier (3 mai). — Arrentement passé par Jean Daunant de la maison des hoirs Daniel Nouvel, située « à la rue allant du Temple à la Porte de la Magdelaine » (4 mai). — Sous-arrentement passé par le jardinier Jean Relhan au jardinier Domergue Grégoire, de « quatre pans de place en la calade et place publique dud. Nymes, pour y vandre et débiter hortolisse de son jardin, qu'est pareilhe faculté qu'il tient par arrentement de M. Guiran, conseiller du Roi », moyennant 15 l. de rente (10 mai). — Convention entre Messire Gabriel d'Augères, seigneur du Mayn, et Claude Sayne, de Boulieu en Vivarais (24 mai). — Quittance de 75 l. pour l'orfèvre François Gontard (7 juin). — Prise en charge par Pierre Fouet, bourgeois de Montfrin, de papiers confiés au notaire Jean Monteil (19 juin). — Testament de damoiselle Gabrielle de Jolli, veuve de Jacques Rouvière, procureur au présidial. Elle lègue 50 l. aux pauvres protestants (5 juillet 1632). — Procuration donnée par François Rozel, lieutenant principal, à Isaac Rey, praticien (12 juillet). — Obligé de 180 l. pour Messire Pierre Crozet, trésorier général de France en Languedoc (17 juillet). — Vente faite par damoiselle Catherine Béchard, veuve de Jean Nicot, écuyer, sieur de Villemain, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, étant en la maison seigneuriale de Villemain, près le Bois-Comte-Robert, en son nom et comme tutrice et ayant la garde noble de leurs enfants mineurs, représentée par son fils François Nicot, écuyer, seigneur de Villemain, natif et habitant de Paris, à Pierre d'Albenas, écuyer, représentant damoiselle Catherine Jouin, sa femme, de tous les biens ayant appartenu à Jean Nicot, oncle de François, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaires de la Reine mère, situés à Redessan, Jonquières, Marguerittes, Manduel et Valabrègue, « concistans en maison, en mazures de jasse, estable et pallières ruynés, parran, terres, vignes et pred, avec ung mollin à vend scitué dans l'une

des terres dud. domayne...., ensemble ung mollin à eau sis et scitué dans la ville de Nymes, et sur la rivière de la Fontayne appellée l'Agau, près le Plan du Chasteau, confrontant d'aure droite la carrière; marin, les hoirs de Martin Vidallot et la traverse orbe de la rue des Cardinaux; du levant et couchant l'Agau; et ung pred au terroir de Milhau, appellé Les Auques..... ; mesmes et par exprès le droit et action qu'il ha ou peult avoir contre Pierre Espeaute, escuier, à raison d'une mulle par luy prinse aud. molin à vent aux derniers mouvemens de guerre ». Le prix de vente est de 5.400 l. (9 août). — Vente faite par François Nicot, ès qualités au capitaine Raimond Ahons, de deux pièces de terre à Grézan et à Tacat (10 août). — Vente faite par François Nicot à damoiselle Isabeau de Favier, veuve de Jacques de Mazaudier, docteur et avocat, d'« ung estable, pallière et court, le tout ruyné », sis à Nimes dans la rue de la Colonne, moyennant 800 l. (13 août). — Arrentement passé par François Nicot et sa mère de leur grande et de leur petite maison de Nimes, ayant appartenu à leur oncle et beau-frère Jean Nicot, moyennant 105 l. de rente (16 août). — Bail des tailles de Redessan (17 août). — Vente faite par noble François Nicot et sa mère, au viguier Jean d'Albenas, d'une pension de 13 l. 10 s. (20 août). —Arrentement passé par Guillaume Dupris, docteur en droits, des terres « des domergadures » de Bouillargues, à mi-fruits (8 septembre). — Quittance de 128 l. faite par Charles Pertuis, marchand d'Avignon, ayant charge de J.-B. Pertuis, receveur de la douane de Lyon au bureau de la chapelle Saint-Nicolas, sur le pont d'Avignon, à noble Jean de Génas, seigneur de Beauvoisin, « tant pour la norriture que fournitures qu'il auroit faites à damoizelles Marguerite et Marie de Génas, sœurs dud. sieur de Beauvoisin » (21 septembre). — Quittance de 443 l. pour l'orfèvre Jacques Brunet (28 septembre).— Quittance de 82 l. faite par Alexandre Barilhes, d'Uzès, comme acheteur des censives appartenant à Messire Emmanuel de Crussol, comte de Crussol, à noble François de Fermineau, sieur de Beaulieu, représenté par damoiselle Marie de Fermineau, sa sœur, « pour entier paiement de la cense annuelle que led. s[r] de Beaulieu fait aud. seigneur de Crussol pour raison de sa metterie de Beaulieu, assize au lieu de Bellegarde », des années 1628, 1629 et 1630 (29 septembre). — Achat par Jean d'Albenas, capitaine et viguier de Nimes, de « dix dextres et demy parran hors la porte de la Bocarié » (5 octobre). — Vente faite par Jean d'Albenas, seigneur de Montarenc, viguier, à damoiselle Anne Sigalon, veuve du bourgeois David Icard, de deux pièces parrans contigües, sises hors la porte de la Bouquerie ou Bocarié (12 octobre). — Arrentement passé par Guillaume Dupris, docteur en droits, de ses terres de Nimes, sauf le clos de Chanteduc, l'olivette du Cadereau, le plantier de Saint-Baudile, la vigne de Codols, le jardin près de la Fontaine, etc. (14 octobre). — Promesse pour Jean Vals, praticien de Nimes (23 octobre). — Quittance de 65 l. 5 s. faite par Timothée Félix, maître apothicaire, à David Dalbiac et Claude Dupuy, maitres-apothicaires et syndics des autres maîtres, « pour le rapport intervenu sur l'ordonnance donnée d'entre les parties par M[rs] les officiers au bureau du domayne du Roi » (27 octobre). — Mariage entre Jacques Duserre, greffier, et Anne Barre (30 octobre). — Obligé de 437 l. pour noble Jacques de Boileau, habitant d'Uzès (1[er] novembre). — Reconnaissance féodale faite par Isaac Bouet, jardinier, à Jean Lacoste, prêtre et recteur de la chapellenie fondée en l'honneur de N.-D. de Cabrières, pour une maison de la rue de la Bocarié, près du pont de l'Agau (2 novembre). — Obligé de 640 l. fait à Jean Barnier, conseiller au présidial, pour vente de 40 salmées de beau blé de tozelle pour semence (15 novembre). — Reconnaissance féodale d'Antoine Gourgan, marchand, à François de Rozel, lieutenant principal, pour une terre de Manduel (18 novembre). — Quittance de 500 l. pour Paul Icard, apothicaire (11 décembre). — Obligé de 200 l. pour Pierre Graverol, procureur (20 décembre). — Mariage entre Jean-Jacques de Plantade, conseiller à la cour des Aides de Montpellier, et damoiselle Tiphène de Rozel, fille de feu noble François de Rozel, lieutenant principal. La dot de Tiphène est de 18000 l. (29 décembre).

E. 599. (Registre.) — 448 feuillets, papier.

1632. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Vente faite par Pierre Berger, marchand passementier, à Hilaire Laval, boulanger, d'une vigne au quartier du Cros de Codols (8 janvier). — Arrentement passé par Jean-Jacques Plantade, conseiller à la cour des Aides de Montpellier, de sa métairie de Garons (19 janvier). — Arrentement passé par Paul Icard, apothicaire, d'une vigne et olivette au quartier de Riquet (22 janvier). — Arrentement passé par Yves Bonnaud, docteur et avocat, d'un jardin et d'une terre aux Tappies (31 janvier). — Obligé de 800 l. pour François de Percet, sieur des Appens (1[er] février). — Reconnaissance féodale de Jean Charvet, cardeur d'Avignon, à noble Pierre Valette, fils de feu Jean de Valette, procureur du Roi au présidial, pour une maison de la gache de la Fustarié,

à Beaucaire (2 février). — Quittance de 170 l. faite par damoiselle Isabeau de Favier, veuve de Jacques Mazaudier, docteur et avocat, aux hoirs de Denis Maltret, avocat à la Chambre de l'Édit du Languedoc, représentés par noble Céphas d'Albenas, sieur de Montarenc, leur aïeul, et par Samuel Alizon, leur oncle (16 février). — Reconnaissance féodale de Catherine Audret à François de Rozel, lieutenant principal, pour un jardin de Manduel au quartier « appellé : *Al Pal*, sive : *Derrière les fenestres de Clastre* » (22 février). — Obligé de 150 l. pour Antoine-Hercule Duvillar, docteur et avocat (26 février). — Quittance de 48 l. faite par Pierre Bourguet, tailleur d'habits, à David Dalbiac, apothicaire, « et ce pour vente et deslivrance d'ung paire de coffres bahuts grandz, à fasson de demy garde-robes, que le susd. Dalbiac auroit achaiptés dud. Bourguet pour damoiselle Jeanne de Capdur sa femme » (7 mars). — Obligé de 100 l. pour damoiselle Marguerite d'Icard, veuve du viguier Claude d'Albenas (11 mars). — Reconnaissance féodale faite par Jean Vigier, hôte de Nimes, à noble Pierre Valette, pour une maison près de la Porte Saint-Antoine (14 mars). — Bail passé par François de Rozel, lieutenant principal, de toute sa feuille de mûriers de Manduel et Bellegarde, « pour fere soye au mas dud. sieur appellé Sauzete, et en une maison à Manduel qu'icelluy sieur leur baillera ». M. de Rozel fournira la moitié de la graine. Il aura la moitié de la soie et de la filoselle. Il fournira les montants, traverses et planches (19 mars). — Reconnaissance féodale de François Reynaud, tailleur d'habits, à noble Pierre Valette, pour une maison de la gache du Marché, à Beaucaire (22 mars). — Achat par Pierre Vareilhes, procureur, d'une maison de la rue de la Belle-Croix, « respondant le dernier d'icelle à une petite rue appellée des Esclafidous » (30 mars). — Apprentissage de Pierre Tiers chez Jean Nicolas, passementier (13 avril). — Arrentement passé par damoiselle Marguerite d'Icard, de la maison qu'elle possède « au-devant du Collège » (16 avril). — Obligé de 395 l. fait par noble Jean de Lautail, sieur de Roquan, de la ville du Vigan, à Jean Gamond, écuyer, de Nimes (21 avril). — Quittance réciproque entre Paul Icard, apothicaire, et damoiselle Anne d'Alphant, veuve de Jacques Labric, greffier (21 avril). — Arrentement passé par noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau, docteur et avocat, à Jean Nogarède, hôte, de « son logis assis aux faulx bourgz de la Couronne ...., où pend pour enseigne *Le Cheval Vert*, confrontant de trois partz les rues publiques et de l'autre le logis du *Lion d'or*. » Le prix annuel est de 340 l. et de deux paires de perdrix (25 avril). — Transaction entre François de Recolin, docteur et avocat, seigneur de La Calmette, et Guillaume Dupris, docteur en droits (29 avril). — Procuration donnée par Marie Soustelle, originaire du Mas de Valmale, paroisse de Soustelle, à André Ribot, sieur du Plan, du lieu de La Favède, paroisse de Laval (7 mai). — Arrentement passé par noble Pierre Valette, d'une maison avec jardin situés près de la Fontaine de Nimes, moyennant 144 l. de rente (18 mai). — Rémission faite par damoiselles Marie et Jeanne de Pavée, sœurs de noble Pierre de Pavée, sieur de Servas, à noble Pierre d'Albenas, leur cousin, d'une somme de 337 l. à prendre sur une somme de 3000 l. qui leur est due par Jean Bénézet, de Nimes (20 mai). — Arrentement d'une petite boutique passé par damoiselle Anne de Ruffi (23 mai). — Arrentement passé par damoiselle Isabeau de Villages, veuve de noble Jean de Lageret, sieur de Caissargues, à Jacques Peschier, procureur, de sa maison sise près la maison consulaire (28 mai). — Quittance de 60 l. faite par Jean Sicard, marchand de Genève, comme mari de damoiselle Françoise de Trembley, à damoiselle Anne de Ruffi, sa tante, comme héritière de sa sœur Françoise de Ruffi (2 juin). — Testament de damoiselle Pierre de Maltret, femme de Samuel Alizon. Elle lègue 40 l. aux pauvres protestants (6 juin). - Rémission faite par Antoine Massureau, écuyer, à Michel de Cassagnes, trésorier du domaine royal en la sénéchaussée (6 juin). — Association pour la levée des tailles de Nimes (8 juin). — Sous-arrentement passé par François Daunant, procureur, rentier du prieuré de Saint-Sauveur lès Vauvert, de la dîme du foin dud. prieuré, moyennant 90 l. de rente (8 juin). — Arrentement passé par Guillaume Dupris, docteur et avocat, de son jardin et maisonnage près de la Fontaine, « confrontant de toutes partz les rues et du levant le Cros appellé : *Emgraye* » (27 juin). — Arrentement passé par Antoine Dinot, régent au Collège, et Pierre Verquière, tisserand de toile, d'un logement dans la maison dont ils sont « décrétistes » (9 juillet 1633). — Procuration donnée par François de Rozel, lieutenant principal à Charles Pascot, prêtre et vicaire perpétuel de Manduel, pour recouvrer ce que lui est dû à Barjac, La Bastide « et autres lieux en Viverès » (15 juillet). — Testament de damoiselle Marie de Pavée, veuve de noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon. Elle lègue 30 l. aux pauvres de l'église réformée de Nimes (1er août). — Apprentissage de Jean Brunet chez Jean Nicolas, passementier (4 août). — Convention au sujet de Jacques Fouques, précepteur de Vauvert, comme père et tuteur de feu Pierre Fouques, demandeur en cas d'excès, et Moïse Flavard, potier de terre, d'Aspères, qui, à raison

duquel excès, auroit esté constitué prizonnier dans les prizons du Roy » de Nimes. Isabeau Martin, mère de Flavard, a « employé Mᵉ Pierre Fromental, aussy pottier de terre », habitant de Vauvert, pour accorder e différend, « aux fins d'esviter que sond. filz ne soit condempné en aulcune peyne ». On est convenu que Fouques père recevrait, « tant pour son interest civil que criminel », 60 l. En outre, Isabeau s'est chargée « de paier toutes amandes et despans, fraix de justice, drogues et médicamens de chirurgien que auroit peu estre médiquemanté led. Pierre Fouques ». Le tout peut monter à 200 l. Cette somme a été payée par Fromental à Fouques, et Isabeau en fait obligati c au premier (10 août). — Achat par François de Rozel, lieutenant principal, d'une petite parran sise au-devant de sa métairie de Manduel (24 août). — Quittance de 878 l. faite par Reynaud Ferrand, faisant la recette des deniers du diocèse de Nimes, à Guillaume Dumont, notaire et consul de Saint-Jean de Gardonnenque, tant pour reste et entier paiement de la rente du prieuré dud. lieu en 1631, que pour entier paiement de la rente de 1632 (735 l.), et pour les dépens obtenus par led. Ferrand de la Chambre du Clergé de Toulouse (27 août). — Quittance de 500 l. faite par Étienne Montet, notaire, comme procureur de Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, conseiller au parlement de Toulouse et à la Chambre de l'Édit du Languedoc, à Jean de Lagrange et consorts, pour la jouissance (seconde année) de sa maison de Nimes affectée au « Bureau de Collection » (2 septembre). — Procuration donnée par François de Rozel, lieutenant principal, à Louis Dubois, greffier, pour recouvrer ce qui lui est dû à Barjac « ou autres lieux circonvoisins » (13 septembre). — Déclaration du meunier Jean Granier à Guillaume Dupris docteur en droits. La somme de 240 l., payée par Granier à Guillaume Gras et à Jean Mathieu, marchands voituriers de Tarascon, pour deux meules de moulin françaises, « deux mulles de moulin françoizes qu'auroient esté mizes et employées dans le molin à eau que led. sʳ Dupris a assis dans le fossé de la porte de la Magdelayne », provient des deniers de Dupris (17 septembre).— Transport de 1352 l. fait par Antoine Guiraud, marchand, à damoiselle Jeanne de Vernezobre, veuve de Pierre Murat, marchand (19 septembre). — Quittance de 300 l. faite par Guillaume Dupris, docteur en droits, « comme seigneur et maistre des biens dotaux de damoizelle Marguerite de Malhan », à Pierre Malhan, docteur et avocat, en déduction de 6300 l. de la constitution à lui faite en son contrat de mariage avec lad. damoiselle (1) (22 septembre). — Donation entre-vifs de Suzanne de Lansard, veuve de Jean Dagulhonnet, avocat des pauvres, à Tristan Dagulhonnet, docteur et avocat (24 septembre). — Reconnaissance féodale du bourgeois Pierre Ferron à damoiselle Louise de Passebois, veuve de Barthélemy Caffarel, pour une maison de la rue de la Trésorerie (24 septembre). — Projet de quittance de 500 l. faite par Guillaume Dupris, docteur en droits, fils et héritier du bourgeois Antoine Dupris, à Islan Fontayne, bourgeois de Comps (10 octobre). — Sous-arrentement passé par l'orfèvre Pierre Declaissé à l'apothicaire David Dalbiac, d'une grande et d'une petite boutique contiguës dans la rue de l'Espic (19 octobre). — Reconnaissance féodale de Jean Turc, coutelier, à noble Jean de Pierres, sieur des Ports, comme mari de damoiselle Jeanne Desmartins, fille de Gaillard Desmartins, seigneur d'Arènes, pour une maison de la rue de l'Espic, « confrontant du levant le dernier de la maison de M. Gallepin, conseiller du Roy ausd. courtz, qu'auroit esté autrefois de la chappellanye de la Charaude.... » (29 octobre). — Procuration donnée par noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin, assigné à la requête de damoiselle Espérance de Brueys, veuve de Jacques Ranchin, receveur général des finances en la généralité de Montpellier, devant le sénéchal d'Uzès, pour nommer un tuteur à Louis Ranchin, son fils, à noble David de Janas, sieur de Montarenc, chargé de nommer noble Denis de Brueys, seigneur de Fontcouverte, oncle maternel du mineur (31 octobre). — Donation à cause de mort faite par damoiselle Françoise de Durant, fille de noble Jacques Durant et de damoiselle Pierre de Chantal, défunte, avec l'assistance de son père. Elle donne 10 l. aux pauvres de l'église réformée de Nimes. Elle donne sa fortune à son frère Jean Durant (12 novembre). — Mariage entre Pierre Bonijol, greffier, et Madeleine Galafrès (16 novembre). — Transaction entre damoiselle Diane de Finor, femme de Paul Borelly, docteur et avocat, et Antoine de Lagorce, garde des archives en la sénéchaussée (16 novembre). — Arrentement passé par Vincent Sève, de Beaucaire, concierge et garde « des prizons royaux..... de Nymes appellées de l'Admorier », ayant obtenu derechef « don des susd. prizons, de Sa Majesté à prézant régnant,

(1) En 1627 et en 1630 Guillaume Dupris prend le titre de chanoine de la cathédrale de Nimes (E. 594 et 596). En 1632 il ne prend plus ce titre (E. 598), et en 1633 nous le voyons marié. C'est là un intéressant exemple de la puissance d'absorption du milieu Réformé de Nimes, même après les victoires de Richelieu.

receu et installé, et prins possession réalle d'icelles, le 16e du présant moys, par la cour de M. le séneschal et officyés du bureau du domayne du Roy », à Pierre Vidal, des susdites prisons et conciergerie. Le bail est de 2 ans, moyennant 330 l. de rente. Vidal « sera tenu, aux jours et festes de dimanche, d'aller solliciter Mgr l'evesque de Nymes, et en son absance, MM. du Chappitre de l'églize cathédralle....., pour fere dire la sainte messe dans lesd. prizons » (18 novembre). — Quittance faite par Pierre Galafrès au bourgeois Jean Boschier, son beau-père, de 4000 l. « en doublon d'Espaigne, escux d'or sol, sequins, quarts d'escux et monoye....., ensemble deux robes d'estoffes et deux coffres », pour paiement de la dot faite à Isabeau de Boschier (14 décembre). — Acte pour Pierre de Fontfroide, receveur pour le Roi au grenier à sel de Nimes, « lequel, n'ayant peu apréhender noble Pierre de Ricard, sieur de Caussargues, et parlant à damoiselle Cathin de Ricard, sa fille, dans sa maison d'habitation, luy a inthimé et notiffié l'arrest donné au Conseil d'Estat » le 10 septembre 1625 « en faveur des pourveux tittullaires des offices des finances... touchant les taxes quy ont esté faites sur eulx.... et les payemens qu'ilz sont constrainctz de fere....., ensemble l'arestation faite des gaiges dud. sieur Fontfroide entre les mains du sieur Roux, commis à la recette généralle des gabelles..... » pour 220 l., « taxe d'ung des offices de receveur aquis par led. sr Fontroide, dud. sr Ricard, etc. » (14 décembre). — Procuration donnée par noble Claude Deydier, seigneur de Puechméjan, conseiller au présidial, à Louis Dumazer, de Chamborigaud, son valet de chambre, pour recouvrer de M. Le Barbier, surintendant et receveur des propriétaires des salins de Peccais, 209 l. arrêtées entre ses mains à l'instance de noble Louis de Toussaint (22 décembre).

E. 600. (Registre.) — 420 feuillets, papier.

1634. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Procuration donnée par noble Claude Deydier, seigneur de Puechméjan, pour recouvrer du procureur des propriétaires des Salins de Peccais 300 l. (3 janvier). — Arrentement passé par le bourgeois Pierre Grenier, de son jardin, avec maison et étable, moyennant 138 l. de rente (7 janvier). — Testament de Jacques Duserre, greffier. Il lègue 5 l. aux pauvres de l'église réformée (7 janvier). — Testament de sa femme Anne Barre. Elle lègue 5 l. aux pauvres protestants (7 janvier). — Vente faite par damoiselle Marguerite de Lansard, veuve du bourgeois Pierre Roqueyrol, à son fils Jacques Roqueyrol, praticien, d'une terre aux Aires-Vieilles (16 janvier). — Testament de Pierre Pouzolz, cidevant procureur au parlement de Toulouse et Chambre de l'Édit du Languedoc. Il élit « la sépulture de son corps au cimintière de ceux de la Relligion Refformée dans la ville de Nymes...... laissant ses honneurs funèbres à la discrétion de sa femme et de son héritier. ... ». Il lègue 50 l. aux pauvres protestants (17 janvier). — Rémission faite par André de Villar, conseiller au présidial, seigneur de Vallongue, ayant-droit de Jean de Barnier, conseiller au présidial, à Jean Valette, écuyer, fils et héritier de damoiselle Jeanne Dassas, veuve de noble Jacques Valette, d'une somme de 1068 l. (3 février). — Obligé de 458 l. fait par Daniel de Calvière, juge criminel au présidial, à noble Jacques de Boileau, habitant d'Uzès (4 février). — Vente faite par Jacques Jourdan, charpentier de Valmale, paroisse de Chausse, à Paul Cabanis, cadissier de Nimes, de « troys tinalx bois chastanier net et merchant et de recepte ». Les deux plus grands seront portés, dans un mois, « l'ung dans le logis de l'*Estoille* et l'autre au logis de la *Romane* ». Le 15 juillet, le dernier tonneau sera porté au logis de la *Romane*. Le prix est de 70 l. 10 s. (4 février). — Quittance de 108 l. faite par Antoine Ducros, marchand mangonnier de Lunel, à Fermin Bonfa, bourgeois de Nimes (7 février). — Obligé de 200 l. fait par damoiselle Marthe de Possac, veuve de Pierre Serres, bourgeois, à noble Jean de Pierres, seigneur des Ports (8 février). — Procuration donnée par Jacob de Favier, conseiller et garde-sceaux au présidial, à François Paginié, prêtre et vicaire perpétuel de Saint-Jean de Gardonnenque (15 février). — Donation entre vifs faite par damoiselle Louise Daliran, veuve de Melchior de Saint-Roman, docteur en droits, à Antoine Ayral, docteur et avocat, et à damoiselle Louise de Lamédie, mariés (18 février). — Arrentement passé par damoiselle Claire de Serres, femme de Pierre Pouzolz, jadis procureur au Parlement, au nom de ce dernier, de son domaine de Bouillargues, « saulf et réservé ..... une chambre..... qu'est du cousté du couchant et la faculté de la salle pendant la récolte des grains seullement. Et en cas de contagion, que Dieu ne veuilhe, sera permis aud. sieur Poujolx jouir de tout le hault de lad. maison pendant icelle seullement ». Le bail est à mi-fruits (25 février). — Arrentement du four de Bouillargues (25 février). — Procuration donnée par l'ancien procureur Pierre Pouzolz à sa femme pour recouvrer 600 l. de principal, ensemble les intérêts et les dépens, de Guillaume Mauran, lieutenant de viguier de Montfrin, etc. (8 mars). — Vente faite par François de Rozel,

lieutenant principal, de sa feuille de mârier de Manduel et du Moulin de Notre-Dame près Bellegarde, moyennant 150 l. (10 mars). — Prix-fait baillé par François de Rozel, lieutenant principal, et noble Jacques de Rozel, à Jean Fraisse, charpentier pour moulins, du diocèse de Mende, pour « monter leur mollin à vend qu'ilx ont par commung, scis et scitué au terroir dud. Nymes, le rendre virant et moullant, de bon boys marchant et de recepte ». Le prix est de 400 l. (22 mars). — Obligé de 100 l. pour François de Fontfroide, conseiller au présidial (24 mars). — Achat par Guillaume Dupris, docteur en droits, de deux terres à Bouillargues (25 mars). — Achat par noble Guillaume Durant d'une terre à Grézan (25 mars). — Arrentement passé par le bourgeois Philippe Capon de sa grande maison de la rue Caguensol, moyennant 200 l. de rente (6 avril). — Arrentement passé par François et Jacques de Rozel à Jean Mathieu, meunier de Rodilhan, de leur moulin à eau, avec les terres et prés en dépendant, situé près de Manduel (6 avril). — Arrentement passé par noble Jean de Pierres, sieur des Ports, de sa maison de la « rue orbe appellée Maubec », moyennant 30 l. de rente (14 avril). — Apprentissage de François Domergue chez Paul Icard, apothicaire (6 mai). — Testament de damoiselle Claire de Laudun, veuve de Théodore Valette, écuyer, d'Uzès. Elle lègue 10 l. aux pauvres catholiques d'Uzès (9 mai). — Arrentement passé par damoiselle Esther de Barrière, dame de Vestric, veuve de Paul d'Albenas, lieutenant de viguier, d'une cave avec étable et paillier rue Sainte-Eugénie (11 mai). — Vente d'immeubles situés à Marguerittes faite par Jacques de Passebois, docteur et avocat, demeurant à Alais, à sa sœur Louise de Passebois, moyennant 600 l. Il est contraint à cette vente parce qu'il s'est obligé pour 1000 l. envers M. de Monteils, en vue de payer le reste de la dot de Jeanne de Passebois, sa sœur, femme de Michel Layres, de Génolhac. M. de Monteils « à faulte de paiement, cauzant les mouvemans de guerre et peste passés », a obtenu contre les hoirs de la caution Barthélemy Caffarel, beau-frère de l'emprunteur, bourgeois de Nimes, ou contre damoiselle Louise de Passebois, leur mère, une condamnation à 1470 l., compris les intérêts et dépens. Jacques a pu payer 814 l. en vendant son clos de vigne de la Tourmagne. C'est pour payer le reste de sa dette qu'il vend ses immeubles de Marguerittes (16 mai). — Obligé de 110 l. pour noble Guillaume de Poinsac, sieur de Poinsac (30 mai). — Vente faite par Pierre Escarrat, « maistre pierreyron » de Marseille, à damoiselle Louise de la Bastide, veuve de François de Rozel, lieutenant principal, d'« une mulle (meule) pour mettre à son mollin de Bellegarde, bonne, nette, marchande et de recepte, de largeur de six pans et demy, mezure dud. Marseille ». Escarrat la fera rendre à ses frais « au four de la chaux, à la ville de Beaucaire, et hors de barque ». Le prix est de 75 l. (1er juin). — Vente faite par Pierre Escarrat, « pierreyon » de Marseille, à Louise de la Bastide et à noble Jacques de Rozel, de deux meules de 6 pans 1/2 pour leur moulin de Manduel, moyennant 150 l. (1er juin). — Arrentement passé par damoiselle Esther Rovière, veuve du bourgeois Jean Privat, de ses terres de Nègue-Saume, près le Moulin Vedel (2 juin). — Sous-arrentement passé par Pierre Lichière, hôte, à Thomas Peyronnet, hôte, d'une étable avec paillier et cour, moyennant 27 l. de rente (6 juin). — Arrentement passé par damoiselle Louise Daliran, veuve de François de la Médie, docteur en médecine, de la maison qu'elle a dans les Arènes, au meunier Antoine Luquet, moyennant 30 l. de rente (19 juin). — Accord entre Tristan de Fontfroide, écuyer, mari de damoiselle Marie de Mourgues, Abraham Michelin, praticien, mari de damoiselle Madeleine de Constan, Emmanuel André, marchand teinturier, mari de damoiselle Estienne Mourgues, d'une part, et damoiselle Louise de Menonville, veuve de Jean de Fabrique, docteur et avocat, tutrice d'Esther de Fabrique, et noble David Devèze, mari de damoiselle Claude de Fabrique, d'autre part (8 juillet 1634). — Vente faite par Pierre Bastit, jardinier, à David Loubier, ménager, de deux couples de mules, trois noires et une rouge, âgées de cinq et six ans, de sa charrette, « avec leurs attiralx, une boutte carrettière, deux arayres, quatre couvertes pour les mulles, quatre ravas, huit coulas, quatre servans au laboraige et les autres..... pour l'attiraige de lad. charrette, une tourtolieyre, quatre bridolx, quatre chevestres, et deux grandx clayes servans au charroy de la paille », moyennant 800 l. (19 juillet). — Arrentement passé par Jacques Rally, ministre de la parole de Dieu à Barjac, de deux terres de Nimes, l'une au quartier de la Coupe d'or, l'autre au chemin de Beaucaire (21 juillet). — Apprentissage de Christophe Richard chez David Dalbiac, apothicaire (25 juillet). — Obligé de 100 l. pour noble Pierre de Maurice (26 juillet). — Obligé de 300 l. pour Olivier Rivallier, apothicaire (31 juillet). — Mariage entre Simon Maleribe, de Saint-André de Lachamp en Vivarais, et Jeanne Metge, fille de Louis Metge, praticien, et d'Antoinette Polge, de Sénéchas au diocèse d'Uzès (31 août). — Prix-fait baillé par les consuls de Pouzilhac à Thomas Peyronnet, hôte de Nimes, de la portion du comblement des fossés de Nimes assignée à la communauté de Pouzilhac par les intendants

de Miron et Le Camus (7 septembre). — Arrentement passé par damoiselle Jeanne de Chaulet, veuve de François de Rochier, docteur et avocat, à André Vigier, tondeur de draps, d'une boutique au-dessous de la salle de la maison à lui louée, « avec la faculté de l'estandaige de la drapperie au porche qu'est joignant le jardin » (16 septembre). — Prise en charge de pièces de procédure. Madeleine Talon et sa fille Marie Puech reçoivent de Marcelin Gaubin, apothicaire, un procès criminel (23 septembre). — Arrentement passé par Suzanne de Braycy, veuve d'Antoine de Greffeuilhe, seigneur de Vaqueirolles, du château et de la métairie de Vaqueirolles, sauf trois chambres du château et le pigeonnier, à mi-fruits (25 septembre). — Obligé de 300 l. fait par damoiselle Marguerite d'Icard, veuve du capitaine et viguier Claude d'Albenas, à damoiselle Jeanne de Massureau, veuve du capitaine Raimond Ahons (11 octobre). — Obligé de 250 l. pour Martin Eyroux, chanoine de la cathédrale (17 octobre). — Procuration donnée par Louis de Folaquier, docteur en droits, à Guillaume Dupuis, docteur en droits, pour recouvrer de Jean Bouchard, chanoine de la cathédrale, 200 l. (13 novembre). — Quittance des intérêts de 846 l. pour noble Guillaume de Folaquier, sieur de La Calmette (18 novembre). — Reconnaissance féodale de Balthazar Mourgue, hôte de Nimes, à noble Jean de Pierres, seigneur des Ports, pour une partie de la maison « où pend pour enseigne *La Couppe d'Or*, assize aux faulx bourgz de S[t] Anthoine et au-devant de lad. Porte (de Saint-Antoine) » (6 décembre). — Arrentement passé par damoiselle Judith d'Allègre, veuve du bourgeois Pierre Isnard, d'une maison avec terres à Saint-Césaire (7 décembre). — Quittance de 181 l. faite par noble François de Génas, sieur de Puyredon, contrôleur du taillon en Languedoc, à noble Pierre de Pavée, sieur de Servas, comme fils et héritier de noble Robert de Pavée, et petit-fils et créancier de noble François de Pavée (15 décembre). — Quittance de 2424 l. faite par damoiselle Marthe de Favier, veuve de noble Jean de Bimard, à noble Céphas de Favier, seigneur de Vestric, son frère, pour reste et entier payement de 5500 l. que feu noble Pierre de Favier, seigneur de Vestric et damoiselle Marguerite de Barrière, parents de Marthe, lui avaient constituées en dot (18 décembre). — Quittance de 1500 l. faite par Jean Geoufret, seigneur de Careseauzes, habitant de Montpellier, à Pierre Bonijol, greffier de Nimes, pour reste et entier payement de 3200 l., prix d'achat d'une maison située à Nimes, rue de la Fleur de Lys, allant de la Porte de la Madeleine à la Place publique (22 décembre). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de ses grand et petit prés du Pont d'Arles (23 décembre). — Quittance faite par Jacques Yvernat, bourgeois d'Aimargues, comme mari de damoiselle Louise de Caussargues, à Jean Carrière, cadissier de Nimes, de 12 l., pour reste et entier payement d'une obligation de 36 l. (26 décembre).

E. 601. (Registre.) — 334 feuillets, papier.

1635. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Arrentement passé par Madeleine Sauze, veuve de Clément Pradenc, de Dions, de sa métairie de Villeverte ou de la Croix de la Fougasse (5 janvier). — Procuration donnée par Jacob de Favier, conseiller et garde-sceaux au présidial, à M. de Deydé, conseiller à la Cour des aides de Montpellier, pour cautionner noble Jean de la Nogarède, seigneur de La Garde, habitant de Lasalle au diocèse de Nimes (5 janvier). — Apprentissage de Louis Dalzon chez Jean Aubrespin, marchand brodeur (23 janvier). — Quittance faite par Anne Laborayris à David Dalbiac, apothicaire, « du sallaire à elle deub.... à raison du service qu'elle luy auroit fait en quallité de chambrière l'espace d'ung an et 7 mois..... qu'est pendant le tempz que les sœurs dud. sieur Dalbiac mangeoient dans sa maison, se montant à.... 28 l. 10 s., à raison de 18 l. l'année, comme en ayant esté payée..... en 16 l. argent.... et les 12 l. 10 s. restans pour toutes drogues et médicamens que led. sieur Dalbiac lui auroit forny et administré en toutes ses malladies qu'elle auroit heues, tant dedans la maison du sieur Dalbiac que dehors..... Ores les susd. drogues et médicamens se montent plus que lad. somme de 12 l. 10 s. » (14 février). — Procuration donnée par damoiselle Marguerite de Barrau, femme du bourgeois Danis Genèse (17 février). — Accord entre David Capon, docteur et avocat, et noble Jean de Pierres, sieur des Ports (24 février). — Arrentement passé par damoiselle Marie de Pavée, veuve de noble Louis de Génas, sieur de Puyredon, et son fils noble François de Génas, sieur de Puyredon, contrôleur général au taillon du Languedoc, de leur métairie du Mas de Saint-Pons (1[er] mars). — Arrentement passé par damoiselle Marguerite de Barrière, dame de Vestric, de « la botique et magazin joignans » de sa maison de la rue des Lombards (2 mars). — Arrentement passé par damoiselle Suzanne de Pavée, veuve de noble Céphas d'Albenas, d'une vigne au quartier de Saint-Baudile (5 mars). — Mariage entre Gaillard de Buisson, brodeur, et Jeanne Ausset (6 mars). — Testament de Jean Bonnet, bourgeois. Il lègue 100 l.

aux pauvres protestants (11 mars). — Quittance faite par Antoine Frach, charpentier de moulins, habitant Nimes, à damoiselle Marguerite d'Icard, veuve de Claude d'Albenas, de 27 l., savoir 23 l. pour avoir fait un arbre au grand moulin « appellé *Marseilhès*, que lad. damoiselle ha et jouyt assis à la Fontaine de lad. ville », et 4 l. pour 8 « alibres », la fourniture du bois de chêne « y requis » et la pose du tout (12 mars). — Testament de damoiselle Marie de Reynaud, veuve de Jean Mazelet, bourgeois. Elle lègue 60 l. au pauvres protestants (16 mars). — Quittance de 200 l. faite par Guillaume Dupris, docteur en droits, comme procureur de Louis de Folaquier, docteur en droits, mari de Guilherme de Puget, à Jean Bouchard, chanoine de la cathédrale (26 mars). — Apprentissage de Jean Abrin, fils de Pierre Abrin, apothicaire de Saint-Geniès « de Rivière Gardon », chez Paul Icard, apothicaire de Nimes (27 mars). — Prix-fait baillé par damoiselle Louise de La Médie pour la réparation du toit de sa maison des Arènes (30 mars). — Accord entre François de Rozel, lieutenant principal, Jacques Leblanc, seigneur de La Rouvière, juge aux Conventions Royaux, et damoiselle Louise de Passebois (5 avril). — Arrentement passé par Pierre Grizot, écrivain, de deux terres au Cailar (18 avril). — Obligé de 3400 l. fait par Tristan de Fontfroide, écuyer, à son frère Antoine de Fontfroide, trésorier du Domaine en la sénéchaussée (25 avril). — Obligé de 2300 l. fait par Tristan de Fontfroide, écuyer, à son frère Pierre de Fontfroide, receveur pour le Roi au grenier à sel de Nimes (25 avril). — Quittance de 36 l. 17 s. faite par David Dalbiac, apothicaire, à Marguerite Roqueyrol, veuve de Pierre Gilly, marchand libraire de Nimes, savoir, 23 l. en argent et le reste représentant ce que Dalbiac devait au libraire « pour vente de libvres, ainsin qu'ont dit apparoir dans son libvre de raison. ..., à laquelle somme (13 l. 17 s.) les parties auroient amiablement liquidé et modéré toutes les drogues et médicamens que led. s[r] Dalbiac auroit fournys et administrés à feu sire Vaquenar, beau-père dud. Gilly, et à Marie Cazallis, vefve dud. sire Vaquenar, et autres de la maison desd. feux Vaquenar et Cazallis » (2 mai). — Obligé de 600 l. fait par Guillaume Dumont, notaire de Saint-Jean de Gardonnenque, à Pierre de Baumefort d'Anduze, seigneur de Brissac et de Veyrac, conseiller au présidial (12 mai). — Convention entre Paul Roussière, docteur en droits, et Jean Monteil, notaire, qui, faute d'être payé de 418 l., avait fait saisir « ung tablier servant de botique d'icelluy Rossière » (14 mai). — Obligé de 58 l. fait par damoiselle Esther Rouvière, veuve du bourgeois Jean Privat, à Olivier Rivallier, apothicaire, savoir 50 l. auxquelles « les parties auroient amiablement réduit et modéré les drogues et médicamens que led. sire Rivallier auroit fornis et administrés à lad. damoizelle Rouvière que à son filx », et les 8 l. restantes, pour prêt (17 mai). — Arrentement passé par Antoine Ayral, docteur et avocat, d'une olivette située aux Buissons-Blancs, sur le grand chemin de Montpellier (19 mai). — Testament de damoiselle Marie Traucat, veuve du capitaine Étienne Pépin. Elle lègue 10 l. aux pauvres protestants (6 juin). — Obligé de 241 l. fait par François de Rozel, lieutenant principal, à Tristan Thévenin, maître chirurgien, juré de Nimes (28 juillet 1635). — Obligé de 42 l. pour achat « d'ung asne poil gris argentin » (30 juillet). — Arrentement passé par Antoine-Pierre de Suchet, marchand orfèvre « et l'ung des quatre gardes du chasteau de Louvre, habitant de Paris », de son mas de Courbessac appelé Puech Imbert (31 juillet). — Arrentement passé par Étienne Manoel, marchand, de sa métairie de Luc (1[er] août). — Obligé de 256 l. fait par Daniel Manoel ou Manuel, marchand, à Pierre Declaissé, orfèvre (9 août). — Obligé de 30 l. pour Thomas Peyronnet, hôte de Nimes (10 août). — Procuration donnée par damoiselle Isabeau de Pavée, sœur de noble Abdias de Pavée, seigneur de Villevieille, à damoiselle Jeanne de Pavée, sa sœur, pour « s'acheminer au chasteau dud. Villevieille et illec, avec leurd. sieur frère, fere tous comptes des arreyrages, interestz et despans » qu'à raison de certaines sommes déléguées il leur doit (17 août). — Testament de Georges Charpin, de Rochemaure en Vivarais, sergent de la compagnie de M. de Rochegude au régiment du baron de Montgaillard, « considérant qu'il s'en va aud. régiment pour le service du Roi ». Il lègue 6 l. aux pauvres catholiques de l'église de Rochemaure (27 août). — Arrentement passé par damoiselle Marie de Garnier, veuve de Jacques Donnadieu, docteur et avocat, au marchand Pierre Larguier, de deux chambres sur le derrière de sa maison près la Trésorerie. Dans la première chambre elle laisse « ung buffet bois noyer avec ung tiroir duquel led. sire Larguier s'en pourra servir. » Le prix est de 40 l. de rente (30 août). — Arrentement passé par Pierre Auriol, procureur, comme ayant charge d'Antoine Ayral, docteur et avocat, d'« une crotte que led. sieur Hairal a assize et scituée aux Arènes, et endroit du devant de la maison du sieur Chillac, confrontant d'ung cousté M. Thomas Pellet, bordeur, avec le ferremant qu'est dans lad. crotte et tout le membre d'icelle », moyennant 16 l. de rente (5 septembre). — Arrentement passé par Pierre Dugua, greffier, comme procureur fondé de

noble Jean de Pierres, sieur des Ports, à Jacques Pascal, contrôleur des tailles au diocèse de Nimes, de sa maison ayant appartenu aux hoirs Chantozel, proche la Maison Carrée, « confrontant du levant la rue qui va de la Porte de la Magdeleine à lad. Maison Carrée, du vent droit la rue qui va à la Muraille, du couchant lad. Muraille », moyennant 100 l. de rente (1er octobre). — Quittance faite par Antoine Frach, charpentier de moulins, à damoiselle Marguerite d'Icard, veuve de Claude d'Albenas, capitaine et viguier, pour 22 l., « et ce pour avoir fait au mollin à vent que lad. damoiselle ha assis, aud. nom, proche de lad. ville, une entene (antenne), demy doutzaine de broques à icelle et trois cens cloux y employés, plus une lanterne et ung couleron » (2 octobre). — Obligé de 200 l. pour damoiselle de Massureau, veuve du capitaine Raimond Ahons (3 octobre). — Arrentement passé par François de Fontfroide, conseiller au présidial, de son domaine de Marguerittes, à mi-fruits (9 octobre). — Obligé de 283 l. fait à Jean de Barnier, conseiller au présidial, pour vente de 18 salmées de beau blé de tozelle semence (11 octobre). — Obligé de 1417 l. pour Olivier Rivallier, apothicaire (17 octobre). — Vente faite par Pierre d'Arnaud, receveur général des finances en Languedoc, mari de damoiselle Marie de Baudan, fille de noble Blaise de Baudan, à Étienne Manoel, marchand, d'une olivette au quartier d'Audonel (6 novembre). — Reconnaissance féodale de damoiselle Marie de Garnier, veuve de Jacques Donnadieu, docteur et avocat, à Messire Claude d'Urre-Anteral, grand prieur de Saint-Gilles, pour une terre à Fontdame (6 novembre). — Vente faite par Mathieu Sigalon, marchand, à Charles Rivière, maître-tondeur, d'une terre à Fontdame, moyennant 1000 l. que Rivière paiera « en accomodaiges, tondaiges, pressaiges, sabonaiges et reblanchissaiges de marchandizes draps, cordilhatz, cadis et sarges et autres marchandizes, le tout au pris courant » (10 novembre).— Obligé de 130 l. pour le président de Rochemore (24 novembre). — Rémission pour noble Denis de Pascal (30 novembre). — Rémission pour Antoine Paulhan, notaire (22 décembre).— Obligé de 3731 l. fait par damoiselle Louise de Passebois, veuve de Barthélemy Caffarel, bourgeois, à Tristan de Fontfroide, écuyer (27 décembre). — Achat de deux charges d'huile par damoiselle Jeanne de Massureau, veuve du capitaine Raimond Ahons, moyennant 33 l. (28 décembre).

E. 602. (Registre.) — 270 feuillets, papier.

1636. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Testament de David Capon, docteur et avocat. Il lègue 20 l. aux pauvres catholiques (5 janvier). — Obligé de 242 l. pour Pierre Lefebvre, écuyer, de Saint-Gilles (9 janvier). — Arrentement passé par damoiselle Louise de Portalier, veuve de Jean de Barnier, conseiller au présidial, de son domaine de Bernis (11 janvier). — Arrentement passé par noble Pierre de Valette, d'une terre à Téraube (17 janvier). — Testament de damoiselle Louise de Portalier. Elle lègue 150 l. au pauvres protestants (26 janvier). — Arrentement passé par Bernard de Rocheblave, docteur en droits, de Blauzac, au nom de son frère noble Jacques de Rocheblave, de sa maison de Nimes, moyennant 70 l. de rente (30 janvier). — Apprentissage d'Antoine Yvert chez David Roquier, tailleur d'habits (8 février). — Testament de damoiselle Marie de Pavée, veuve de noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon. Elle lègue 30 l. aux pauvres protestants (13 février). — Quittance de 1000 l. faite par damoiselle Anne de Génas, fille de noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon, à son frère François de Génas, seigneur de Puyredon, contrôleur général au taillon en Languedoc, en déduction des 3000 l. à elle léguées par son père (13 février). — Obligé de 453 l. pour le capitaine Jean Reboul (15 février). — Testament d'André Bertrand, « dettenu de certeine infirmité maladie, ne pouvant aulcunement chemyner ny se tenir debout qu'avec de crosses de boys. » Il lègue 5 s. aux pauvres protestants (7 mars). — Obligé de 150 l. pour Antoine-Hercule Duvillar, docteur et avocat (12 mars). — Obligé de 254 l. pour Tristan Dagulhonnet, docteur et avocat (13 mars). — Quittance de 300 l. faite par Jean Valette, écuyer, à Guillaume Dupris, docteur en droits (2 avril). — Bail en paiement pour Jacques Brunet, orfèvre, fait par noble Sébastien de Saurin, sieur de La Blaquière, du lieu de Masaribal, demeurant à Parignargues. Brunet, ci-devant concierge des prisons royales de Nimes, avait été condamné par la cour du sénéchal à payer 1680 l. de principal, dommages, intérêts et dépens, dus par Saurin à Pierre Huc, sieur du Merlet et à damoiselle Guizette du Ranc, mariés, « pour avoir eslargy desd. prizons led. sieur de Saurin, à la prière de ses amys, personnes d'authorité et ausquelles led. Brunet ne pouvoit reffuzer une telle cortoizie ». Les condamnations obtenues par lad. du Ranc contre Saurin reviennent à 3838 l., que Brunet a été condamné à payer, sauf son recours contre Saurin. Brunet a remis Saurin en prison et cherché à éviter de payer en montrant que Saurin n'était pas devenu insolvable, mais il a dû payer pour Saurin. Il a transigé avec Huc et sa femme à 3400 l., plus des frais et dépens. Saurin, dé-

sirant « donner tout le contentement à luy possible aud. Brunet », offre de lui passer vente de partie de sa métairie de Masaribal à dire d'experts pour 3600 l. dont il lui donne quittance, se réservant la directe, les lods et cens. Il lui donne aussi quittance du droit de lods : 720 l. à raison du denier cinq, pour compenser les sommes qu'il reste devoir à Brunet (11 avril). — Testament d'Antoine Granier, tanneur, « sçachant s'en aller à la guerre pour le service du Roy ». Il lègue 10 l. aux pauvres protestants (21 avril). — Autre testament du même en date du 23. — Déclaration faite par André Martinon, docteur et avocat, à noble Pierre Valette, son cousin, dans laquelle est mentionné « le greffier de la banque de Nymes » (2 mai). — Quittance faite par noble Charles de Guiramand, sieur de Blannac, fils de damoiselle Françoise de Vernier, pour l'intérêt de ce qui lui reste dû pour la vente faite par son père à Jean Natte, bourgeois, « de la maison communément appellée : le logis du *Sauvaige* » (23 juin). — Arrentement passé par le procureur Pierre Graverol, de sa maison « au devant la teinture de M. Carlot » (10 juillet 1636). — Sous-arrentement passé par damoiselle Jeanne de Pellegrin, veuve de noble François de Pavée, seigneur de Villevieille, à damoiselle Catin de Blisson, d'une maison de la rue Sainte-Eugénie (14 juillet). — Arrentement passé par Jacques Derbouzes, écuyer, à Jeanne de Pellegrin, qui signe : Jeanne de la Bastide, veuve de noble François de Pavée, d'une partie de sa maison de la rue de la Fabrerie (14 juillet). — Quittance faite par damoiselle Judith de Tirand, veuve du bourgeois Pierre Mourgue (18 juillet). — Quittance de 60 l. faite par damoiselle Rose Trembley, de Genève, à sa tante Anne de Ruffi, pour paiement d'un legs de Françoise de Roux, sa tante, veuve de M. Pascal, ministre de la parole de Dieu (21 juillet). — Obligé de 300 l. fait par Daniel Guiran, lieutenant général en la maréchaussée du Languedoc, à Jean de Barnier, conseiller au présidial, pour payer son office à M. de Sauzet, de Bagnols (21 juillet). — Quittance faite par Antoine Gras, maçon de Clarensac, à damoiselle Madeleine de Montcalm, veuve de noble Louis de Fretton, seigneur de Servas, pour 50 l., montant des réparations à sa métairie de Clarensac (21 juillet). — Quittance de 132 l. faite par Pierre Dardailhon, tailleur d'habits de Nimes, à noble Jacques de Guérin, sieur de Cambonnet, habitant de l'Elze, paroisse de Saint-Hilaire de Lavit (30 juillet). — Bail en paiement fait par Robert Dardoin, docteur et avocat, à Vincent Dardoin, docteur et avocat, de divers immeubles pour une dette de 2500 l. (4 août). — Rémission faite par Jean Barthélemy docteur et avocat, à Louis Bérard, commis aux gabelles du Languedoc, de 3094 l. à prendre sur l'hoirie Jean de Montméjan, à Alais, et sur les communautés du Vigan et d'Alais (21 août). — Vente faite par Jacques Arnaud, marchand boucher de Vauvert, au rentier de la métairie de damoiselle Marthe de Favier, veuve de noble Jean de Bimard, d'un bœuf de couleur rouge, moyennant 35 l. (2 septembre). — Arrentement passé par damoiselle Jacquette Leblanc, veuve d'Étienne Manoel, marchand, de sa métairie du Luc (4 septembre). — Obligé de 300 l. fait à François de Fontfroide, au sujet de sa métairie de Mérignargues (8 septembre). — Reconnaissance féodale faite par Jean Chambon, tailleur d'habits, à noble Nicolas de Laval, seigneur du Sault, comme ayant droit et cause de noble Jean de Gabriac (10 septembre). — Quittance d'intérêts pour noble Guillaume de Folaquier, sieur de La Calmette, représenté par damoiselle Catin de Gaissad, sa femme (23 septembre). — Quittance faite par noble Nicolas de Laval, sieur du Sault, au Père Claude Dubois, prieur et syndic du couvent des Frères Carmes, de la rente de sa maison de la rue de la Rosarié (1er octobre). — Quittance faite par Pierre Carcenat, bourgeois, et consort, à Emmanuel de Lafaye, abbé et chef général de l'ordre de Saint-Ruf, représenté par Pierre Argond, sacristain du collège de Saint-Ruf de Montpellier, pour 880 l., montant d'une lettre de change que l'abbé avait tirée sur son rentier d'Aimargues (4 octobre). — Arrentement passé par damoiselle Marie de Garnier, veuve de Jacques Donnadieu, docteur et avocat, à Jacques Ladoue, maître écrivain, d'une chambre de sa maison près la Trésorerie, moyennant 30 l. de rente (4 octobre). — Obligé de 120 l. pour noble Céphas de Favier, sieur de Vestric. C'est le prix d'un mulet (7 octobre). — Arrentement passé par noble Jean d'Assas, de sa métairie de Mérignargues (18 octobre). — Achat fait par Olivier Rivallier, apothicaire, d'une maison de la rue de la Lombarderie, près la Place, moyennant 3000 l. (27 octobre). — Arrentement passé par damoiselle Jeanne Desmartins, veuve de noble Jean de Pierre, sieur des Ports, représentée par Pierre Serre, étudiant en théologie, de sa métairie des terroirs de Bellegarde, Manduel et Nimes « appellée : Dardailhonne », à mi-fruits (13 novembre). — Quittance d'intérêts faite par Jacques Bousquet, mari de Catherine de Lageret, à Jeanne Desmartins (4 décembre). — Obligé de 200 l. fait par noble André de Galtier et consort à damoiselle Suzanne de Montalieu, de Saint-Hippolyte, demeurant à Nimes (24 décembre). — Arrentement passé par Pierre Dugua, greffier de Nimes, au nom d'Antoine Manoel, sieur de Montgros, d'une maison avec jardin au fau-

bourg des Prêcheurs, moyennant 25 l. de rente (27 décembre).

E. 603. (Registre.) — 344 feuillets, papier.

1637. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Arrentement passé par Louis de Folaquier, docteur en droits, de deux jardins « à roue » qu'il possède près de la Porte de la Couronne et qu'on appelle « les jardins de Sabollis », moyennant 192 l. de rente (2 janvier). — Arrentement passé par Guillaume Dupris, docteur en droits, de son moulin à eau situé à la Porte de la Madeleine, « joignant le revelin de lad. porte, dans le fossé de la ville » (7 janvier). — Arrentement passé par noble Pierre Valette de trois terres sises à Magaille (14 janvier). — Donation entre-vifs pour Claude Aubert, docteur et avocat (21 janvier). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de son mas de Sauzette au terroir de Bellegarde (24 janvier). — Continuation d'arrentement consentie par noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau, docteur et avocat, à Jean Nogarède, « de sa maison et logis assis aux faulx bourgz de la Couronne..... où pend pour enseigne *Le Cheval Vert*, confrontant.... le logis du *Lion d'or* », moyennant 350 l. de rente (28 janvier). — Quittance faite par damoiselle Marthe de Possac et Pierre Serre, ministre de la parole de Dieu, mère et fils, à damoiselle Jeanne Desmartins, veuve de noble Jean de Pierre, seigneur des Ports, pour les intérêts d'un legs de 1400 l. (9 février). — Arrentement passé par Antoine Bargeton, marchand, d'une terre et vigne complantée d'oliviers, au quartier de Ventebren (23 février). — Testament d'Aurias Arènes, meunier du moulin de Notre-Dame (dernier février). — Accord entre Paul Périer, marchand, et Jean Rivallier, apothicaire, « lesquelx ont dit qu'ayant heu disputte et différant ensemble, y estant mesmes intervenues de parolles injurieuzes, et quelques coups ayant esté respectivement donnés, ilx en auroient fait informer d'authorité de MM. les officiers royaux....» (5 mars). — Procuration donnée par noble François de Génas, seigneur de Puyredon, contrôleur général au taillon du Languedoc, fils de noble Louis de Génas, à Jean de Jossaud, conseiller au présidial (15 avril). — Arrentement passé par noble Louis de Folaquier, docteur en droits, de ses terres et olivettes du terroir de Nimes (21 avril). — Arrentement passé par noble Céphas de Favier, seigneur de Vestric, d'une boutique avec magasin de sa maison de Nimes (22 avril). — Arrentement passé par Léonard Theremin, maître-chirurgien du Roi, de deux chambres « haultes se joignant que sont sur la cave de la maison que led. Mᵉ Theremin a assize au dernier l'Homme de quatre jambes (1), joignante celle de Mᵉ Teyssier, procureur » (1ᵉʳ mai). — Codicille de François de Fontfroide, conseiller au présidial (2 mai). — Accord entre Antoine-Hercule Duvillar, docteur et avocat, ayant droit et cause de son frère Jacques Duvillar, sieur de la Martinerie, docteur en droits, juge de Saint-Germain, et noble Antoine de Béringuier, sieur du Fesquet, et consorts (4 mai). — Donation à cause de mort de Blaise Arnaud, « sçachant qu'il s'est enroollé à la compaignie de M. de Vestric-Favier pour s'en aller à la guerre au service du Roy » (12 mai). — Arrentement passé par Marguerite d'Icard, veuve de Claude d'Albenas, et noble Pierre d'Albenas, de leur vigne indivise à Saint-Baudile (15 mai). — Procuration donnée par Jean de Baudan, conseiller au présidial, à Jean Combes, docteur en droits, pour recouvrer 1000 l. des consuls d'Uzès, avec les intérêts (21 mai). — Convention et accord entre Pierre Aron, tondeur, le capitaine Jean Issoire et Jean Duplessy, hôte, « raison de parolles et injures respectivement profférées par les partyes » (30 mai). — Obligé de 5375 l. fait par André du Villar, seigneur de Vallongue, conseiller au présidial, à son beau-frère Jean de Barnier, conseiller au présidial (19 juin). — Testament de Jean Casau, tailleur d'habits, « sçachant qu'il s'en va à la guerre pour le service du Roy soubz le régiment de M. le baron de Calvisson » (30 juin). — Quittance de 3120 l. faite par Jean Combes, docteur et avocat, tant à feu damoiselle Suzanne de Mazelet, veuve de Fermin Raspail, qu'à Paul Raspail, docteur en médecine, son fils et successeur (3 août 1637). — Quittance pour damoiselle Jacquette de Grimaldi, veuve d'Antoine Massureau (19 août). — Quittance de 534 l. faite par damoiselle Jeanne d'Albenas, veuve de noble Paul d'Assas, à noble Jean d'Albenas, seigneur de Gajans, son frère (20 août). — Arrentement passé par Pau Raspail, docteur en médecine, du moulin à eau qu'il a sur le Vistre, entre celui de l'avocat Bastide et celui de M. de Valérargues, ensemble un petit jardin, une chènevière (*canebière*), un pré, des terres, etc. (21 août). — Quittance de 14 l. faite par le maçon Jean Bescarue, dit l'Italien, à Paul Raspail, docteur en médecine, pour travaux exécutés « au pont de la Servye, comme y estans absolluement neccesseres pour le proffit et utillité du mollin à eau » de Raspail, « d'aultant que l'eau quy se perdoit en cest endroit-là n'alloit pas au canal ou vallat

(1) Réunion factice de fragments de statues romaine qui se voit près des Arènes.

dud. mollin ; que plusieurs reffuzoient d'aller au susd. mollin, à cauze que l'eau regorgeoit au chemin venant du susd. endroit, et ainsin les habitans appréhendans la perte de leur faryne par la cheutte des mulletz, ou mesme de se mouiller en allant à icelluy mollin, faizoient mouldre en d'autres ; que le chemin estant gasté, comme dit est, on passoit sur une terre dud. sieur Raspal, de laquelle devenoit plus d'une eyminade inutille » (22 août). — Testament de damoiselle Barthélemine Fabrot, femme de Jean Bonnet, bourgeois. Elle lègue 50 l. aux pauvres protestants (28 août). — Transaction où figurent François de Fontfroide, conseiller au présidial, et noble François de Vignoles, seigneur de La Valette (31 août). — Quittance de 900 l. faite par noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin, à Antoinette de Saint-Bonnet de Toiras, sa femme, avec reconnaissance de dot (10 septembre). — Quittance de 500 l. faite par noble Marc Dardoin, seigneur de La Calmette, à noble Pierre Valette, en déduction d'une obligation de 1000 l. (14 septembre). — Quittance de 215 l. faite par François Decolumb, apothicaire, à noble Nicolas de Gervais, sieur de Maroul, représenté par Pierre de Gervais, sieur de Lanteyrès, son fils (17 septembre). — Arrentement passé par noble Pierre Valette de sa maison avec jardin près de la Fontaine, moyennant 150 l. de rente (12 octobre). — Arrentement passé par damoiselle Suzanne Farelle, femme de Jean Corniaret, écuyer, de sa maison confrontant le baron de Boucoiran, moyennant 87 l. de rente (26 octobre). — Obligé de 200 l. fait par damoiselle Marguerite Dolon, femme de Jean Barthélemy, à son fils Antoine Barthélemy, écuyer, pour prêt, « savoir cent livres que sond. filx luy auroit envoyée..... « le 15 juin 1635, « lhors qu'il estoit en Hollande, à l'armée du Roy, et chevau-léger dans la compaignie du seigneur baron d'Aubaix, et présantement pareille somme » (16 novembre). — Quittance de 17 l. faite par le serrurier David Roure à Paul Raspail, docteur en médecine, pour travaux dont le détail figure à l'acte (24 novembre). — Quittance faite par damoiselle Jacquette Grimaldi, comme mère de feu Antoine Massureau, lieutenant en la compagnie de M. de la Calmette, au régiment de M. de Lèques, à noble Jacques Rovière, lieutenant aud. régiment et à la compagnie du chevalier de Saint-Remy, d'un mémoire écrit et signé de la main dud. Massureau, « ung article dressant au sire Sayard de rendre l'argent y mentionné, autre article dressant à lad. damoizelle de Grimaldy..... de rettirer led. argent et de ce qu'il désire estre fait ; escript à Mantoue en Voltolyne le 13e avril 1636 ; plus une déclaration faite par le sr Philibert de Laurens, sr du Ruisseau, enseigne de M. de Saint-Victor ; du sieur Jacques Gamond, enseigne du sr de Cendras, [de] Jean Rouilhac, soldat en lad. compagnie dud. sr de Cendras ; Barthélemy Serven, de Nymes, et Pierre Gout, tous dud. régiment, lesquelx déclairent avoir esté présans le 19e d'aoust an 36, lorsque led. sr Massureau estoit malade de la maladie dont il décéda, et qu'il déclaira vouloir fere son testament, et ordonna les choses contenues en lad. déclaration signée par les déclairans sachans escripre, et le sieur Galhan, majour devant lequel la susd. déclaration auroit esté faite ; ung inventaire fait des biens et argent quy se seroit trouvé lors du décès...... » etc. (24 décembre).

E. 604. (Registre.) — 324 feuillets, papier.

1638. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Arrentement passé par Denis Genèse, bourgeois, de son moulin de Margueritte et des terres en dépendant (6 janvier). — Quittance de 55 l. faite par Antoine Grémond, scieur de bois, à Paul Raspail, docteur en médecine, « pour luy avoir scié le boys que led. sieur Raspal luy auroit fourny et baillé à deux diverses foys, et d'icelluy fait des aix et iceulx apportés au mollin » de Raspail, « pour là y estre employés à la construction d'ung planchier et autres chozes neccesseres, estans lesd. aix ou escoudens petitz ou grandx au nombre de 178 » (12 janvier). — Quittance de 50 l. 10 s. faite par deux menuisiers de Nimes à Paul Raspail « pour luy avoir fourny de gros doublis de franye (frêne), et iceulx charroiés et portés au mollin...... pour la construction d'ung planchier et pour soustenir le tour servant à lever les mulles (meules).... » (14 janvier). — Quittance de 163 l. faite par deux charpentiers de moulins à Paul Raspail « pour avoir mis trois courbes, deux bras et huit alibres à la roue du grand molin en attendant que la grande roue neufve fût parachevée ; plus, pour ung bras, une courbe et quatre alibres mis à la roue du petit molin ; ..... plus, pour un garnyment de penches au rodet du grand mollin ; ..... plus, pour une boyssière au mesme moulin ; plus, pour la roue neufve du petit moulin, pour laquelle fere ilx auroient envoyé chercher le boys necessere à doz, ne pouvans autrement ; ..... plus, pour ung garnyment de penches au mesme rodet ; ..... plus, pour une entremuège au mesme moulin ; plus, pour les deux lanternes des deux moulins ; plus, pour ung couissin à chacung des deux moulins ; plus, pour deux marques au grand moulin ; ..... plus, pour 24 prenches pour rabilliage ; plus, pour la cabrette et tour servant à lever

les mulles, » etc. (18 janvier). — Obligé de 800 l. pour Olivier Rivallier, apothicaire (27 janvier). — Arrentement passé par Paul Raspail, docteur en médecine, de son moulin du Vistre, avec chènevière, pré et terre, à mi-fruits (28 janvier). — Quittance de 108 l. faite par l'apothicaire Jacques Borelly au docteur Raspail, pour drogues et médicaments fournis à feu damoiselle Marie de Reynaud, veuve de Jean Mazelet, et à sa famille (30 janvier). — Obligé de 150 l. pour le capitaine Jean Pépin (6 mars). — Prix-fait passé par François de Fontfroide, conseiller au présidial, à deux maçons pour réparer sa maison d'habitation : « reffaire et construyre de nouveau la crotte de la grand chambre respondant au porche et basse court de ladite maison, à nyveau et plain pied de la crotte de la chambre du devant....., plus de fere une croisière jusqu'au planchier de lad. chambre, et mahonner icelle de mahons à fasson de thomettes; ensemble fere une chemynée avec plastre et mahons....., auquel effect led. sieur fournira le plastre d'Avignon pour l'embellissement d'icelle tant seullement; et la pierre de taille dont est bastie lad. chemynée (ancienne) appartiendra aud. sieur..... ; plus, fere une porte à l'endroit de lad. chambre, de pierre de taille fassonnée, de la haulteur et largeur convenable. Et audessoubz de lad. chambre, une salle basse, et en icelle une porte et troys fenestres fassonnées... » (9 mars). — Obligé de 300 l. pour Guillaume Atgier, tailleur d'habits (23 mars). — Obligé de 200 l. pour Antoine Paulhan, notaire (27 mars). — Obligé de 72 l. pour damoiselle Jeanne d'Albenas, veuve de noble Paul d'Assas (30 mars). — Achat fait par André Martinon, docteur et avocat, d'une terre près de Marguerittes, « cartier appellé : *En Crotte Vielle* » (3 avril). — Testament de François Favède, du Collet de Dèze, habitant Nimes depuis 6 ou 7 ans. Il lègue 10 l. aux pauvres protestants (25 avril) — Testament de Claude Frigoulier, « sachant s'en aller à la guerre pour le service du Roy dans le régiment de M. le baron de Calvisson » (11 mai). — Quittance de 142 l. faite par damoiselle Marguerite de Barrière, dame de Vestric, veuve de noble Pierre de Favier, aux consuls de Milhau (13 mai). — Testament de Fulcran Daignac, meunier, rentier des métairie et moulin à eau de M. Caffarel, près Caissargues. Il lègue 5 l. aux pauvres catholiques (21 mai). — Quittance de 46 l. faite par Claude Noguier, chirurgien, « sachant avoir, en l'année 1628, pencé et médicamenté Jean Rocheblave, de S[t]-André de Valbornye, lors mosqueton de M. le baron d'Aubaix, de certaines blesseures par luy receues du cousté de Pecays. » Le chirurgien avait obtenu contre Rocheblave une condamnation à 100 l. de principal et 18 l. de dépens, modérée entre les parties à 46 l. (3 juin). — Obligé de 17 l. fait par Aymar Filachon, cadissier, à David Richard, marchand, pour reste de la somme de 35 l., à laquelle Gaillard, Merle et Sauvan, marchands facturiers de Nimes, ont estimé « troys chaynes fil layne cordilhat que led. s[r] Richard luy auroit bailhées pour les fassonner, et lesquelles se seroient bruslées entre les mains dud. Filichon « (24 juin). — Rémission faite par damoiselle Louise de Passebois à son fils Jacques Caffarel, docteur et avocat, d'un immeuble et de diverses créances, en représentation d'une somme de 16240 l. à lui due pour ses legs et droit de substitution (3 juillet 1638). — Obligé de 3 salmées de blé *mescle* pour damoiselle Jacquette de Grimaldi, veuve d'Antoine Massureau (3 août). — Arrentement passé par Antoine Ayral, docteur et avocat, au pâtissier Bertrand Talon, de sa maison de la rue Sainte-Eugénie, confrontant l'église de ce nom, moyennant 140 l. de rente (4 août), — Association entre Claude Noguier et Étienne Cousin, chirurgiens, « pour leur art et mestier de chirurgien, à le fere ensemblement en botique », pour 2 ans, « soit pour les pratiques quy leur pourront arriver, que pour tout ce quy se fera et travaillera dans lad. botique..... Et quand ausd. pratiques, ne sera point permis ausd. associés d'y mettre la main sans le soy communiquer l'ung à l'autre, à peyne de 30 l. d'amande.... » (4 août). — Arrentement passé par André Saurin, apothicaire, à Claude Noguier, chirurgien, d'une petite boutique de sa maison, moyennant 20 l. de rente (7 août). — Accord entre Guillaume Dupris, docteur en droits, et Raimond de Mercadier de Trémonts, docteur en droits, chanoine et député du chapitre de Saint-Gilles, au sujet d'un dépôt de justice de 600 l. fait entre les mains de feu Antoine Dupris, bourgeois, à la requête de feu Honoré de Rovérié et Jean Franconi, capiscol, chanoines et députés dud. chapitre en 1613 (30 août). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de sa maison de La Visette, à Bellegarde, avec son petit jardin (30 août). — Arrentement passé par Antoine Manoel, sieur de Montgros, représenté par son neveu Isaac Dugua, marchand, de sa maison et jardin du faubourg des Prêcheurs, moyennant 24 livres de rente (20 septembre). — Arrentement passé par damoiselle Madon de Capon, d'une petite maison à Nimes, moyennant 37 l. de rente (28 septembre). — Vente faite par Suzanne Valadier, au jardinier Paul Guironnet, du fumier qui se fera à sa maison et logis pendant un an, pour le prix de 26 l. (4 octobre). — Arrentement passé par noble François de Génas, seigneur de Puyredon, de sa métairie de Saint-Pons, près du

Vistre (4 octobre). — Obligé de 200 l. pour Pierre Duroure, bourgeois (19 octobre). — Achat d'une terre fait par Samuel Guiraud, apothicaire, au quartier du Plan (22 octobre). — Quittance de 61 l. faite par le menuisier Barthélemy Gaussen au docteur Paul Raspail « pour avoir fait ung camaret à une chambre haulte...., plus pour avoir fait une fenestre bois noyer, à chassis à vittre en la mesme chambre » (22 octobre). — Quittance de 15 l. faite par Jean Pledeu, jardinier, « de Lizis-sus-Houre, proche de Meaux, rézidant à présent en ce païs de Languedoc », au docteur Paul Raspail, « pour avoir fait ung parterre au jardin de la maison d'habitation que led. sieur Raspail ha assize dans la..... rue appellée Caguensol, que pour avoir fourny le buis neccessere à la construction d'icelluy » (26 octobre). — Quittance de 8 l. 10 s. faite par le vitrier Jean Levieux au docteur Paul Raspail, « tant pour avoir fait quatre vittres à la maison d'habitation » de la rue Caguensol, « savoir deux aux fenestres de la chambre haulte, une à la fenestre de la salle basse, et l'autre au rond de l'eiguier de lad. maison, que pour avoir rabilhé les autres vitres d'icelle maison » (29 octobre). — Quittance de 30 l. faite par le jardinier Michel Plaindoux au docteur Paul Raspail, « tant pour avoir nettyé et aplany le jardin de la maison » de la rue Caguensol, « fait les allées et mis en estat de faire le parterre en icelluy, criblé la terre dud. parterre, y planté après les fleurs, que pour avoir fait les niches autour dud. jardin, et fourny le bois et cloux à ce dessus neccesseres » (1er novembre). — Quittance de 900 l. faite par Jacques Yvernat, bourgeois d'Aimargues, comme ayant droit et cause de Jacques Vidier, bourgeois d'Aimargues, à François de Recolin, docteur et avocat, seigneur de La Calmette, qui a acquis de la communauté du Cailar 10 carterées de pré noble moyennant lad. somme (11 novembre). — Achat par l'apothicaire Olivier Rivallier, d'une terre olivette du quartier des Roques (24 novembre). — Procuration donnée par François de Fontfroide, conseiller au présidial, pour comparoir devant les intendants de Languedoc, sur assignation de dame Devèse de Beaux-Hostes, supérieure du couvent de Sainte-Ursule de Nimes (4 décembre). — Achat pour noble Jean d'Assas d'une maison à Milhau avec droit d'habitanage, moyennant 800 l. C'est damoiselle Suzanne de Percet qui vend (6 décembre). — Mariage entre Claude Barthélemy, bourgeois, et damoiselle Jeanne de Vernezobre (8 décembre). — Testament de noble Jean-Jacques de Ganhac, fils de feu noble Jacques de Ganhac, sieur de la Couronne, habitant de Villeneuve-de-Berg en Vivarais (11 décembre).—Obligé de 80 l. pour André Lageret, bourgeois (29 décembre).

E. 605. (Registre.) — 191 feuillets, papier.

1639. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Apprentissage d'André Filhon, fils du charpentier Guillaume Filhon, chez Pierre David, cadissier (3 janvier). — Mariage entre Pierre Vergne, bourgeois, et damoiselle Marie de Genesy, fille de Denis Genesy, bourgeois (9 janvier). — Achat pour Jean Boudet, marchand teinturier, d'une olivette au quartier de Tacat (14 janvier). — Quittance de 98 l. faite par Paul Icard, apothicaire, à noble François de Génas, seigneur de Puyredon, contrôleur général du taillon de Languedoc. Sur cette somme, 90 l., représentent le prix des « drogues et médicamens » fournis tant à feu noble Louis de Génas, père de François, qu'à d'autres personnes de sa maison. Il a fallu obtenir un « jugement de condempnation » du présidial pour être payé (18 janvier). — Arrentement passé par Ozias Darvieu, ministre de la parole de Dieu, de « la teinture et maison » qu'il possède à Nimes, près de la Plateforme, moyennant 300 l. de rente (1er février). — Achat par damoiselle Dauphine de Maltret, veuve d'Antoine de Gorce, garde des archives du Roi en la sénéchaussée, d'une terre à Gajans (3 février). — Arrentement passé par damoiselle Marguerite d'Icard, veuve de Claude d'Albenas, à Olivier Bordeau, marchand droguiste, de « deux botiques joignantes », moyennant 69 l. de rente (17 février). — Quittance de 100 l. faite par Claude Amalric, baile de Redessan, aux consuls dud. lieu. Cette somme représente ses avances « pour l'entretènement des gens de guerre du sieur de Castellan et régiment de Languedoc, suivant les mandx envoyés ausd. consulz » (19 février). — Obligé de 622 l. pour Jean de Barnier, conseiller au présidial (8 mars). — Quittance de 30 l. faite par Jacques Sorbier, cadissier, comme mari d'Isabeau Renier, à Claude Roux, ancien et receveur des deniers des pauvres en l'église réformée de Nimes; laquelle « somme... Messieurs du concistoire de lad. églize, auroient promis donner et paier à lad. Renyère lorsqu'elle viendroit à se colloquer en mariage, le jour de ses espouzailhes » (9 mars). — Rémission faite par damoiselle Louise Mercier, veuve de Barthélemy Rouvière, notaire de Nimes, à Isaac Arnaud, praticien, de « l'estat et office de notaire royal, garde-nottes et héréditaire de la présant ville de Nymes, que souloit jouyr et posséder » son défunt mari, « avec les libvres de nottes ayans appartenu ausd. feux Barracans père et filz et Rouvière », moyennant 400 l. (10 mars). — Apprentissage de Jacques Jourdan, du Bleymar en Gévaudan,

chez Abraham Espérandieu et Daniel Courlas, tondeurs de draps associés (14 mars). — Vente faite par damoiselle Anne de Génas à Pierre Meyronnet, « maistre fileur de soye », de la feuille de mûriers de la metairie ayant appartenu à feu noble Louis de Génas, sieur de Puyredon, son père, « assize au terroir de Nymes proche le Vistre », moyennant 75 l. (16 mars). — Mariage entre César Mathieu, praticien, et Étienne Rogier (30 mars). — Obligé de 300 l. pour l'apothicaire Olivier Rivallier (4 avril). — Apprentissage de François Noguier chez Claude Noguier, chirurgien, « pour luy apprendre la vaccation et art de chirurgien » (9 avril). — Convention portant « partaige de société » entre les apothicaires Marcelin Gaubin et Louis Martinet. « L'entière partie (compte) de l'hospital restera encores entre les parties à partaiger, et pour celles des particulliers, tant des habitans que estrangers, ... toutes les parties appartiendront aud. sire Gaubin, excepté celles quy s'ensuyvent, savoir : de Bezousse, Monsieur de la Motte, Mons. le Vicaire, Me Borrelly, notaire, donne Monfrine, sire Martinet, ... donne Prade.... ; et de Saint-Gervasy, ... donne Creissente Léonor, le garson de la porchière ; de Redessan, donne Grenade ; de Nymes..... ; de Meynes, ... Mons. Blanc, vicaire ; de Lédenon...., qui appartiendront aud. sire Martynet, pour les lever comme il verra bon estre, comme aussy led. sire Gaubin les sciennes, les prenant à leurs azardx et périlx..... » (12 avril). — Testament de Claude Pic, qui « s'en va à la guerre pour le service du Roy, pour estre cavallier dans la compagnie de gens de cheval de M. des Vignolles » (15 avril). — Testament d'Olivier Rivallier, apothicaire. Il lègue 95 l. aux pauvres protestants (15 avril). — Arrentement passé par damoiselle Marie de Rondelet, aïeule et tutrice des enfants de noble Jacques du Cailar, sieur de Liouc, habitante de Tarascon, de leur métairie de Languissel, près de la rivière du Vistre, moyennant 300 l. de rente (21 avril). — Reconnaissance féodale de Laurent Reynaud à noble Nicolas de Laval, seigneur du Sault, pour une terre à Grézan (30 avril). — Obligé de 500 l. pour Fermin Deleuze, notaire (4 mai). — Échange entre François de Rozel, lieutenant principal, et Antoine Bruguier, notaire (10 mai). — Continuation d'arrentement consentie par damoiselle Judith d'Allègre, veuve de Pierre Isnard, bourgeois, pour son domaine de Saint-Césaire (16 mai). — Testament du procureur Pierre Vareilles. Il lègue aux pauvres protestants de Saint-Germain de Calberte, lieu de sa naissance, « deux cestiers chastaignes blanches » (19 mai). — Arrentement passé par noble Jean d'Assas de sa métairie de Mérignargues (21 mai). — Apprentissage de Jeanne de Lamarque, présentée par son père Jean de Lamarque, bourgeois, chez Madeleine Guihon, « pour luy aprendre à coudre de toute bezoigne licite et ordinere » (25 mai). — Notification faite par noble Antoine de Brueys, seigneur de Puech-Ferrier, à François Granat, l'un des rentiers de la place de Sieure, appartenant à M. de Saint-Chapte, frère d'Antoine, d'un mandement de 900 l. (26 mai). — Arrentement passé par Timothée Chillac, docteur et avocat, au procureur Guillaume Guirard, de sa maison près du Palais, moyennant 150 l. de rente (21 septembre). — Prix-fait baillé par Fermin Deleuze, notaire, pour la réparation de sa maison du quartier de Corcomaire (26 septembre). — Arrentement passé par damoiselle Marie Dortes, veuve du marchand Jean Manoel, au passementier Antoine Perrot, de la salle de sa maison « assize dans l'enclos des Arènes », moyennant 20 l. de rente (1er octobre). — Quittance de 91 l. faite à Pierre Santon, broquier (10 octobre). — Quittance de 12 l. faite par Jacques Journet, charpentier, du Pompidou, à Jean Aucet, ministre de la parole de Dieu à Saint-Quentin (11 novembre). — Testament de damoiselle Jeanne de Maurice, veuve de Pierre Galafrès, auditeur de comptes de tutelle créé par le Roi en la ville de Nimes. Elle lègue 50 l. aux pauvres protestants (13 novembre). — Quittance de 218 l. pour Jean Jailhon, viguier de Marguerittes (16 novembre). — Reconnaissance féodale faite par Jacques Froment, marchand de soie, à damoiselle Jeanne Desmartins, pour une maison de la « rue quy va du coing de Malestrene à la Maison de Ville, vis-à-vis de la rue de Patin » (22 décembre). — Vente de « vingt bœufz rebeyrés de l'eage de 3 à 4 ans, saulf 4 d'iceulx.... de 8 à 9 ans, avec ung cheval blanc servant de monture pour celluy quy garde lesd. bœufz, ensemble ung autre cheval.... blanc de l'eage de 6 à 7 ans....., lesquelz bœufz et chevaux sont à prézant en yvernaige au terroir et debvois d'Espeyran pour y demeurer jusques à la fin de febvrier, » moyennant 900 l. (24 décembre).

E. 606. (Registre.) — 306 feuillets, papier.

1640-1641. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Arrentement passé par noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin, comme mari d'Antoinette de Saint-Bonnet, d'une métairie à Toiras, moyennant 200 l. de rente (18 février 1640). — Obligé de 283 l. pour Jean-Jacques de Plantade, conseiller à la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier (20 février). — Reconnaissance féodale faite à noble

Nicolas de Laval, sieur du Sault, pour une maison de la rue allant de la porte de la Madeleine à la Place publique, confrontant du levant M. Veyras, docteur en médecine, « du vent droit la basse cour du Temple » (24 février). — Arrentement passé par Paul Raspail, docteur en médecine, à David Gontard, meunier, de son moulin à eau sur le Vistre, à mi-fruits. Il est représenté par sa femme damoiselle Suzanne de Desaliens (13 avril 1640). — Testament de damoiselle Marie Milliarède. Elle lègue 75 l. aux pauvres protestants (15 avril). — Testament du bourgeois Denis Genèse. Il lègue 10 l. aux pauvres protestants (15 avril). — Obligé de 100 l. pour André Sabatery, chirurgien (16 avril). — Testament de Pierre Pouzolz, ancien procureur. Il lègue 100 l. aux pauvres protestants (17 avril). — Testament de damoiselle Claire de Serres, femme de Pierre Pouzolz (17 avril). — Testament de Nicolas Pellet, marchand (24 avril). — Testament d'Étienne Prunet, tondeur de draps. Il lègue 6 l. aux pauvres protestants (9 mai 1640). — Testament de damoiselle Jacquette de Grimaldi, incomplet (12 mai). — Procuration donnée par Jacques Peschier, procureur, à damoiselle Marguerite de Bournet, de Villefort, pour recouvrer de l'argent des consuls de Villefort (8 août 1640). — Mariage entre Richard Vernier, baile et lépreux des maladières de Narbonne, et Esperite Martin, fille de sa première femme Catherine Laget, des maladières de Malaucène au Comtat-Veneissin. Auban Martin, père de la future, lui constitue en dot 60 l. L'acte est passé dans le jardin des maladières de Nimes. Jean Rouzier, majoral desd. maladières, Pierre Rouzier, majoral des maladières de Bernis, figurent parmi les témoins (13 octobre 1640). — Arrentement passé par Pierre Grenier, docteur et avocat, de sa maison de la rue Sainte-Eugénie (7 novembre 1640). — Mariage entre Jean-Pierre Imbert, maître-ouvrier en soie, et Claude Cabanemagre (9 novembre). — Déclaration du notaire Étienne Montet au sujet d'une obligation de 1500 l. faite au profit de Louis de Montcalm, seigneur de Sauveran (17 novembre). — Apprentissage de Jean Lèbre chez Pierre Dufesc et Étienne Prunet, tondeurs de draps associés (1er janvier 1641). — Quittance respective entre noble Jean d'Assas et Antoine Durand (3 janvier). — Arrentement passé par noble Louis de Bompar, sieur de Saint-Paul, comme tuteur des hoirs d'Anne de Fabre, de terres à Marguerittes (28 janvier). — Procuration donnée par damoiselle Claire de Serres, « sachant..... estre just-patronne de la chappellanie fondée en l'honneur de Dieu [et] de Unze-mille Vierges en l'église parochialle..... de Saint-Saturnin de la ville du Saint-Esprit, et que Messyre Jean Bertier, prebstre,..... souloit posséder, estant naguières décédé », à Charle Vanel, qu'elle propose par ces présentes à lad. chapellenie, pour faire les démarches nécessaires en vue du maintien de ses droits, à l'occasion de ses lettres de collation et provision (9 février 1641). — Reconnaissance de dot (1000 l.) faite par noble Charles de Baudan, seigneur de Villeneuve, à sa femme Gabrielle de Barnier (11 février). — Quittance faite par François de Fontfroide, conseiller au présidial, au consistoire de l'église réformée de Nimes, de 580 l., « pour son defray du voiage par luy fait en l'année 1637 en la ville d'Alenson, comme l'ung des depputtés de la province du Bas-Languedoc, au sinode national tenu en lad. ville » (5 mars 1641). — Obligé de 997 l. fait à Jean Daunant, receveur des tailles au pays de Vivarais, pour vente de 65 salmées de blé de semence, qu'il avait dans la métairie du Roi, par lui tenue en arrentement du sieur de Grilhe, au terroir de Saint-Gilles et de Fourques (14 mars). — Quittance de 500 l. faite par Jacob de Favier, conseiller et garde-sceau en la sénéchaussée, à Guillaume Dupris, docteur en droits (16 mars). — Arrentement passé par Jean Daunant de sa maison de la rue de la Rozarié, moyennant 120 l. de rente (16 mars). — Obligé de 207 l. pour noble Louis de Bompar, sieur de Saint-Paul (25 mars). — Arrentement passé par Jean Boschier, bourgeois, à Pierre Chambon, chirurgien, d'une maison avec boutiques devant les arcs de la place de la Trésorerie, laquelle il « ha par bail un engaigement de M. Jean Surville, ministre de la parolle de Dieu, et damoiselle Viollande de Falgueyrolles, mariés, » moyennant 156 l. de rente (27 mars). — Achat d'une terre et vigne à Ventabren par Mathieu Maximin, hôte (3 avril 1641). — Apprentissage de Jacques Malachier, valet de chambre de noble Louis de Rozel, présenté par le frère de ce dernier noble Gabriel de Rozel, précenteur à la cathédrale de Nimes, chez David Reynaud, cadissier (15 avril). — Obligé de 550 l. fait par damoiselle Marguerite Dolon, femme de Jean de Barthélemy, docteur et avocat, à noble Antoine de Barthélemy, procureur principal des fermiers des gabelles au pays de Rouergue (16 avril). — Arrentement passé par François de Fontfroide, conseiller au présidial, de son domaine de Marguerittes (1er mai 1641). — Arrentement passé par noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau, docteur et avocat, de « sa maison et logis qu'il a assis aux faulx bourgz de la Couronne....., où pend pour enseigne *Le Cheval Vert* », confrontant le logis du *Lion d'Or*, plus « ung sien pred appellé *Pré Redon*, de son mas du Vistre », moyennant 400 l. de rente pour le logis et 20 l. de rente pour le pré (2 mai). — Arrentement passé par damoiselle

Gabrielle de Villar, femme de François de Fontfroide de sa métairie de Courbessac, à mi-fruits (2 mai). — Arrentement passé par damoiselle Jeanne Desmartins, veuve de noble Jean de Pierre, sieur des Ports, de sa métairie Dardailhonne, aux terroirs deBellegarde, Manduel et Nimes (8 mai). — Arrentement passé par noble François de Génas, seigneur de Puyredon, à Germain Daignac, fondeur, d'un logement avec boutique rue de l'Espic, moyennant 48 l. de rente (21 mai). — Procuration donnée par damoiselle Claire de Serres, jus-patronne de la chapellenie des Onze-mille Vierges en l'église de Saint-Saturnin du Saint-Esprit, à Claude Fedon, prêtre habitué en lad. église, qu'elle propose pour lad. chapellenie à l'agrément de l'évêque. Elle révoque la nomination précédemment faite par elle de Charles Vanel, « comme n'ayant esté encores proveu des ordres neccesseres pour dire et célébrer la sainte messe » (18 juin 1641). — Accord où figure noble Jean Privat, sieur des Abris (29 juin). — Achat fait par Jean de Barnier, conseiller au présidial, d'une maison de la rue Caguensol (1er juillet). — Prix-fait baillé par Jean Duplessis, dit Angevin, pâtissier, pour des réparations à ses deux maisons contiguës situées « proche du logis où pend pour enseigne *La Romane* » (13 juillet). — Accord entre noble Jean de Saint-Bonnet, seigneur de Saint-Jean de Gardonnenque, Toiras et autres places, et le capitaine Jacques Huc, de Saint-Jean, « lesquelx ont dit qu'ayant heu différant ensemble, y estant mesmes intervenu de parolles injurieuzes et quelques coupz », ils en auroient fait informer de l'autorité du sénéchal, « et le procès estoit prest à juger. Mais par l'entremize des amys commungz » on s'est mis d'accord pour vivre « en paix et amitié » (30 juillet). — Quittance de 119 l. faite par le menuisier Jean Coulet au notaire Fermin Deleuze. L'acte donne le détail des travaux de menuiserie exécutés (1er octobre 1641). — Arrentement passé par Gabriel de Rozel, chanoine et précenteur à la cathédrale de Nimes, prieur de Beauvoisin, d'une terre appelée : *La Clastre*, dépendant de son prieuré (2 octobre).— Arrentement passé par le précenteur Gabriel de Rozel d'une maison de la rue de la Belle-Croix, moyennant 42 l. de rente (16 octobre). — Quittance de 50 l. faite par Pierre Pouzolz, ci-devant procureur, à Daniel Louet, collecteur de la taille imposée à Nimes en 1640 « pour la santé de la malladie contagieuse », pour son remboursement de pareille avance (26 décembre 1641).

E. 607. (Registre). — 252 feuillets papier.

1642-1642. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Arrentement passé par Paul Raspail, docteur en médecine, de son moulin du Vistre (9 janvier 1642). — Mariage entre Antoine Fabre, bourgeois d'Uzès, et Esther Puech (18 janvier). — Testament de Paul Lèbre, compagnon apothicaire d'Uzès. Il lègue 30 l. aux pauvres protestants (26 janvier). — Quittance de 250 l. pour André Arnaud, notaire (18 avril 1642). — Arrentement passé par Jean Monteil, notaire, d'un « tablier servant de botique..... scituée au dessoubz de l'alé de la place », moyennant 60 l. de rente (26 avril). — Testament de Daniel Olivet, orfèvre. Il lègue 30 l. aux pauvres protestants (1er mai 1642). — Convention entre Me Louis Don, prêtre et vicaire de Taraux, et le chirurgien Pierre Sainton, qui « a promis aud. sieur Don de le traitter d'une malladie appellée *ozenat* (ozène ou punaisie) de laquelle il est à prézant dettenu », moyennant 120 l. (3 mai 1642). — Vente à pension d'une vigne faite par Jacques Derbouzes, écuyer (8 mai). — Obligé de 300 l. pour damoiselle Louise de Portalier, veuve de Jean Barnier, conseiller au présidial (14 mai). — Quittance de 55 l. pour Jean Aucet, ministre en l'église réformée de Saint-Quentin (26 mai).— Arrentement passé par noble François de Génas, sieur de Puyredon, contrôleur général du taillon de Languedoc, de sa métairie de Saint Pons (24 juin 1642). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de son grand et de son petit pré de Bellegarde, au quartier du Pont-d'Arles, et d'autres immeubles (27 juin). — Lods et investiture faits par Jean de Salvaire, docteur en droits, de Saint-Jean de Gardonnenque, comme procureur de damoiselles Marie et Marguerite de Salvaire, ses sœurs, au capitaine Jean Reboul, au sujet d'une maison de la rue de la Madeleine, près la Porte dud. nom (12 juillet 1642). — Testament de Pierre Pouzolz, ci-devant procureur (15 juillet). — Testament de sa femme Claire de Serres (15 juillet). — Quittance de 75 l. faite par Jacques Thérond, praticien, à Jacques Escudier, avocat du Roi au présidial, pour dépens d'un procès (19 juillet). — Arrentement passé par François de Fontfroide, conseiller au présidial, de sa métairie de Mérignargues (29 septembre 1642). — Compte final contenant accord entre damoiselle Marthe de Baudan, veuve de noble Pierre de Maurice, et Pierre Galafrès, bourgeois (13 octobre 1642). — Arrentement passé par noble François de Rozel, lieutenant principal, de ses moulins à vent et à eau de Calvisson, avec les clos, jardin, prés, vigne et arbres fruitiers (31 octobre). — Arrentement passé par noble Pierre Valette à deux tondeurs de draps, de « sa crotte qu'il ha assize au devant de sa maison d'habitation, confrontant d'ung cousté l'évesché et d'autre

cousté M. le Juge Criminel, laquelleor otte led. s[r] Vallete promet fere agrandir jusques au bout du pavilhon joignant icelle, la fere paver, grossir, couvrir de thuilles, et rendreclos, l'entier passage dud. jardin » (11 novembre 1642). — Prix-fait de réparations baillé par noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin, comme mar[i] de damoiselle Antoinette de Saint-Bonnet, ci-devant veuve de noble Isaac Brun de Castanet (19 novembre). — Arrentement passé par André Saurin, apothicaire, de son mas de Saint-Roman près de Beaucaire (27 novembre). — Arrentement passé par Denis Genèse, bourgeois, de son moulin de Marguerittes (8 décembre 1642). -- Arrentement passé par damoiselle Marthe de Favier, veuve de noble Jean de Bimard, de sa métairie de Bouillargues, à mi-fruits (24 décembre). — Procuration donnée par damoiselle Jeanne Desmartins, veuve de noble Jean de Pierres, sieur des Ports, au procureur Jean Dugua, pour « impétrer féaudalle et fere toutes poursuittes necesseres contre les tenanciers et emphitéotes des maisons et pièces rellevans de sa directe » (26 décembre). — Arrentement passé par damoiselle Marguerite d'Icard, veuve du viguier Claude d'Albenas, à César Amalier, maréchal, de sa « crotte... assize au-devant le couvent des relligieuses », moyennant 24 l. de rente (5 janvier 1643). — Accord entre noble François de Rozel, lieutenant principal, et damoiselle Madeleine de Montcalm, dont il a épousé la fille Madeleine de Freton, fille de feu noble Louis de Freton, seigneur de Servas, en 1637. Il y avait eu procès entre le gendre et la bellemère au sujet du contrat de mariage (5 janvier). — Transaction entre Jean-Jacques de Plantade, conseiller à la Cour des aides de Montpellier, et François de Rozel, lieutenant principal. Celui-ci paie 1125 l. pour les intérêts de 18000 l. au denier seize pendant un an. En déduction du principal, il paiera 11000 l. en créances. Les 7000 l. restantes seront payées par paiements échelonnés de six en six mois, avec intérêts au denier seize, « suivant l'ordonnance » (19 janvier). — Cautionnement ou « pleigement » de 300 l. donné par Isaac Valz, apothicaire de Calvisson, pour assurer paiement à damoiselle Louise de Portalier, veuve de Jean de Barnier, conseiller au présidial (17 février 1643). — Testament de noble Pierre Valette. Il lègue 600 l. aux Pères Recollets de Nimes pour le « bastiment et meublement d'une chappolle lorsqu'ilz bastiront leur esglize, laquelle chapelle veult et entend qu'elle porte le tiltre de Nostre-Dame de Pitié, et qu'elle serve de tombe perpétuelle à ses descendans et héritiers » (21 février). — Prix-fait baillé par noble Abel de Pierres, sieur d'Arènes, comme procureur de damoiselle Jeanne Desmartins, sa mère, pour réparer une partie de maison servant d'étable et de paillier, située devant la Maison-Carrée (23 février). — Obligé de 600 l. pour noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau (2 mars 1643). — Arrentement passé par Antoine Rey, écuyer, de Beaucaire, à Chaffres Martin, « maistre amolleur », de la maison « appellée du Chapeau Rouge », à Nimes, moyennant 90 l. de rente (24 mars). — Déclaration de Louis de Folaquier, docteur en droits, pour noble Robert de Pilot, sieur de Lézan, au sujet d'une somme de 600 l. (10 avril 1643). — Arrentement passé par Guillaume Dupris, docteur en droits, de son jardin avec maisonnage, situé près de la Fontaine, moyennant 132 l. de rente (11 avril). — Quittance de 2000 l. faite par damoiselle Suzanne de Percet à son frère noble Jean de Percet, sieur des Appens (18 avril). — Convention entre François de Rozel, lieutenant principal, et la communauté de Calvisson, qui recevra 307 l., moyennant quoi elle le tiendra quitte de sa quote-part des dettes communales (30 avril). — Arrentement passé par Fermin Deleuze, notaire, d'une maison près le Château, confrontant le chanoine Magne, moyennant 30 l. de rente (16 mai 1643). — Continuation d'arrentement consentie par François de Fontfroide, conseiller au présidial, à damoiselle Suzanne de Brayoy, veuve d'Antoine Greffeuille, sieur de Vaqueirolles, d'une maison contiguë à celle qu'il habite, moyennant 135 l. de rente (19 mai). — Testament de Marie Traucat, veuve du capitaine Étienne Pépin. Elle lègue 12 l. aux pauvres protestants (4 juin 1643). — Testament d'Étienne Montet, notaire. Il lègue 10 l. aux pauvres protestants (5 juin). — Quittance de 1400 l. faite par Marthe de Possac, veuve de Pierre Serres, bourgeois, Pierre Serres, ministre de la parole de Dieu à Bagnols, et ses frères et sœurs, enfants de Marthe, à damoiselle Jeanne Desmartins (12 juin). — Mariage entre Claude Jaquet, orfèvre, et Anne Perrot (28 juin). — Vente faite par Isabeau Baude et Antoine Guillaumet, meunier, mère et fils, à Jean Guilhaumet, charpentier de moulins, leur fils et frère, de leur moitié d'une terre sise au quartier « appellé : Près Saint-Jacques de l'Embartassat» (9 juillet 1643). — Prix-fait passé par noble Louis de Bompar, sieur de Saint-Paul, pour construire « ung arc doubleau de pierre de taille de Beaucaire, avec deux tabliers, le dessus d'iceux pierre Barutel, et le restant avec pierre ressière, en la grand maison d'habitation qu'il ha assize..... au-devant celle de M. Mazaudier, docteur et avocat », moyennant 43 l. (29 juillet). — Quittance de 2193 l. faite par noble François de Rozel, lieutenant principal, comme mari de Madeleine de Freton, à Israël Laurens, receveur au taillon du diocèse

d'Uzès et commis à faire la recette des deniers imposés sur le colloque d'Uzès en 1642, pour paiement de pareille somme imposée sur led. colloque au profit de Madeleine (22 août 1643). — Procuration donnée par noble Jean d'Assas à damoiselle Jeanne d'Albenas, sa mère (15 septembre 1643). — Prorogation de paiement de 500 l. accordée par le notaire Antoine Paulhan à Étienne Robert, baile de Milhau (30 septembre). — Quittance de 225 l. faite par noble Pierre de Reboutier, sieur de Sueilhe, docteur en droits, de Saint-Jean de Gardonnenque, à noble Jacques de Tourtoulon, sieur de Banières (17 octobre 1643). — Obligé de 106 l. pour damoiselle Marguerite de Maltret (4 novembre 1643). — Quittance faite par François de Rozel, lieutenant principal, à Isaac Rey, praticien, de la moitié lui revenant des arrérages des lods, cens et autres droits seigneuriaux lui appartenant à Manduel, et qu'il l'avait chargé de lever (3 décembre 1643). — Arrentement passé par noble François de Rozel, seigneur de Servas, lieutenant principal, de son domaine de Servas et des Plans, ensemble ses droits seigneuriaux de Servas, moyennant 600 l. et quatre porcs gras de rente (10 décembre). — Obligé de 300 l. pour l'apothicaire André Saurin (11 décembre). — Quittance de 2200 l. faite par Marguerite de Maltret à son frère Claude Maltret, avocat, en déduction du prix de la métairie de Granon (28 décembre).

E. 608. (Registre.) — 361 feuillets, papier.

1644-1645. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Arrentement passé par damoiselle Marthe Ursy, femme de Balthazar Ribot, marchand, de deux terres, l'une au-dessous des Maladières, et l'autre au-dessous des « Hières » (2 janvier 1644). — Prorogation de paiement de diverses sommes (300 l., 600 l., 600 l., 150 l., 580 l., 300 l.) accordée par damoiselle Louise de Portalier, veuve de Jean de Barnier, conseiller au présidial, à damoiselle Diane Dufesc, veuve de Jean Pascal, conseiller au présidial (4 janvier). — Obligé de 2000 l. fait par François de Fontfroide, conseiller au présidial, à damoiselle Olympe Dortes, veuve de Marcelin Bouet, écuyer (18 janvier). — Quittance de 180 l. faite par Jean Gaujal, prêtre et recteur de Saint-Étienne de Naucelle au diocèse de Vabres, comme procureur « des Révérendes dames les mères relligieuzes du couvent Nostre-Dame de la ville de Saint-Affrique, capitullairement assemblées », à noble Jean d'Assas, en déduction des 500 l. de la dot de Marguerite d'Assas, sa sœur, religieuse aud. couvent (20 janvier). — Reconnaissance de fief faite par Pierre Brun, de Navacelles, à noble François de Rozel, seigneur de Servas et de la Sorbière, lieutenant principal, comme mari de Madeleine de Freton (21 janvier). — Arrentement passé par Gabriel de Rozel, chanoine et précenteur de la cathédrale de Nimes, prieur de Beauvoisin, des terres de la dominicature de son prieuré, à mi-fruits (5 février 1644). — Transaction entre Jeannes Desmartins, veuve de noble Jean de Pierres, seigneur des Ports, et noble Olivier de Labaume, premier consul de Bellegarde, Jérôme Carlot, bourgeois, François Gally, sieur de Gaujac, docteur et avocat, représentants de la communauté de Bellegarde, au sujet de la métairie de Dardalonne (20 février). — Convention entre Pierre Pouzolz, bourgeois, « considérant estre jà parvenu à l'eage de 80 ans et ne pouvoir vacquer commodément à la conduitte et administration de ses afferes », et sa femme Claire de Serres. « Pour la norriture et entretènement d'elle et de Simon Pouzolz, leur filz, et d'une servante », Pouzolz veut que sa femme jouisse de la grande maison qu'il a rue des Babouins, d'une rente de 30 l., des revenus de son domaine de Bouillargues, de la vigne du chemin de Beaucaire, des intérêts d'une créance de 600 l., d'une autre de 3100 l., et d'une autre de 3600 l., enfin des revenus de tous ses biens dotaux. Claire, « moienant ce, sera tenue, comme a promis et promet, de bien et deuement régir et gouverner les susd. biens, norrir et entretenir leurd. filz et le fere eslever à la vertu, et fournir à tel effect toute la despence necessere » (17 mars 1644). — Arrentement passé par dame Pierre de Grille, dame de Barri, veuve de François de Rochemore, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils d'État, premier président à la Cour des aides de Montpellier, d'une « crotte de sa grand maison respondant à la rue des Babouyns », et d'une petite cour joignant, moyennant 20 l. de rente (8 avril 1644). — Quittance de 400 l. faite par Jean Cornon, maçon et plâtrier, au notaire Jean Monteil, pour travaux à la maison qu'il a acquise de M. de Rocheblave de Blauzac. L'acte contient le détail des réparations (18 avril). — Arrentement passé par dame Pierre de Grille, veuve du premier président de Rochemore, de son jardin avec maisonnage « appellé le jardin de la Canau », près de la ville, confrontant « du vent droit le jardin de M. le conseiller Guiran », moyennant 129 l. de rente (19 avril). — Reconnaissance de fief par le notaire Étienne Montet à Claude Maltret, docteur et avocat, pour une maison avec jardin au faubourg des Prêcheurs, près de la porte de la ville, confrontant du levant « la carrière de la Drapperie *sive* des Bourguignons, du couchant autre rue orbe » (19 avril). —

Sentence arbitrale entre Jean Dayric et Jacques Brun (6 mai 1644).— Arrentement passé par Pierre Galafrès, bourgeois, de sa métairie de Sieure, à mi-fruits (16 mai). — Achat par noble François de Rozel à Jean Escarrat, « maistre pereyron » de Marseille, d'une meule pour son moulin de Bellegarde, moyennant 75 l. Escarrat la fera porter au four à chaux de Beaucaire, hors de barque (21 mai). — Acte de réquisition pour David Valentin, précepteur de la jeunesse à Nimes, et consort (25 mai). — Prise en charge par Antoine Donzel, des mains de Pierre Richard, bourgeois, du « libvre de despartement des debtes deubz par le lieu et communaulté d'Aubort » en 1642 (2 juin 1644).— Nouvel achat ou acapte fait par noble François de Rozel, à Antoine Mazerac, des Plans, pour un droit de dépaissance (3 juin). — Rémission de décret respective entre Jeanne Desmartins et Tristan de Fontfroide, écuyer (3 juin). — Obligé de 2.000 l. fait par noble Charles de Langles, écuyer, à Jean de Barnier, conseiller au présidial (13 juin). — Arrentement passé par damoiselle Marguerite de Bimar, veuve de noble Pierre Valette, du devant de sa maison près le Puits de la Grand Table, moyennant 270 l. de rente (15 juin). — Transaction entre François de Recolin et Guillaume Dupris (23 juin). — Prix-fait baillé par noble François de Rozel à Guillaume Trotin, maçon, pour reconstruire la voûte de son moulin de Laval, au terroir de Bellegarde, « laquelle est tumbée despuis peu de jours, et par laquelle l'eau dud. mollin a accoustumé passer » (25 juin). — Donation à cause de mort de sœur Suzanne du Saint-Sacrement de Fontfroide, fille de François de Fontfroide, conseiller au présidial. Elle est sur le point de se faire religieuse professe dans le monastère des religieuses de Sainte-Ursule, sous la règle de Saint-Augustin, à Nimes. Elle a achevé son noviciat, et, désirant disposer de ses biens, elle en a fait demander la permission à son père. Elle est « bien mémorative des affections cordialles que luy a tesmoigné sond. père durant tout le cours de sa vie, et des bienfaitz et offices de bon père qu'il luy a rendus ». Aussi lui donne-t-elle tous ses biens, à la réserve de sa dotation et « augmentation d'icelle », qui sont destinées au monastère (30 juin). — Procuration donnée par noble François de Rozel, seigneur de Servas, lieutenant principal, à Charles Pascot, prêtre, vicaire perpétuel de Manduel, pour faire cession et transport à Gilbert de Griffye, seigneur de Saint-Georges, président en la Cour des comptes de Montpellier, de la somme de 3.000 l. pour reste et entier paiement des 21.000 l. de la dot constituée à Marguerite de Rozel, sœur du constituant, dans son contrat de mariage avec M. de Saint-Georges. Ces 3000 l. sont à prendre sur Scipion de Grimoard de Beauvoir, comte du Roure (7 juillet 1644). — Transaction entre damoiselle Marie d'Espérandieu, veuve de Fermin de Pujolas, docteur et avocat, et noble Jacques de Brueys, sieur de Flaux, agissant pour lui et pour damoiselle Jeanne d'Isard de Castanet, veuve de noble Jacques de Brueys, sieur de Flaux (14 juillet). — Obligé de 400 l. pour Pierre Grisot, maître-écrivain (25 juillet). — Arrêté de compte entre dame Pierre de Grille et Philippe de Bocaud, conseiller à la Cour des aides (1er août 1644). — Arrentement de cinq pièces de terre passé par Jean Mazel, docteur et avocat (11 août). — Arrentement passé par noble François de Rozel de ses moulins à vent et à eau de Calvisson (24 août). — Échange entre noble Louis de Bompar, sieur de Saint Paul, et André de Lageret (27 août). — Procuration donnée par noble François de Rozel, seigneur de Servas, lieutenant principal, à Charles Pascot, prêtre et vicaire perpétuel de Manduel, pour faire cession à Gilbert de Griffy, seigneur de Saint-Georges, président à la cour des Comptes de Montpellier, de 3000 l. à prendre sur Scipion de Grimoard de Beauvoir, comte du Roure, débiteur de plus grande somme, comme rémissionnaire de René de Latour de Gouvernet, seigneur de Malérargues (19 octobre 1644).— Quittance de 200 l. faite par l'apothicaire David Dalbiac à Mattieu Jausseran, chirurgien d'Aiguesmortes (24 novembre 1644). Arrentement passé par damoiselle Madeleine de Freton, femme de noble François de Rozel, au nom de son mari, de son domaine de Calvisson (16 décembre 1644). — Prix-fait pour François de Recolin, seigneur de La Calmette, docteur et avocat. Il s'agit d'enclore de de murs une parran sise près de la Porte de la Madeleine 21 décembre). — Arrentement passé par noble François de Rozel de son domaine de Manduel (21 janvier 1645). — Transaction portant ratification d'extinction de censive, passée entre noble Jean de Laval, fils émancipé de noble Nicolas de Laval, sieur de Sault, et le syndic du consistoire de l'église réformée de Nimes (30 janvier). — Vente d'une censive de 3 deniers faite par noble Jean de Laval à noble Céphas de Favier, sieur de Vestric, moyennant 300 l. (30 janvier). — Prix-fait baillé par damoiselle Jeanne Desmartins, veuve de noble Jean de Pierres, sieur des Ports, pour la réparation de sa maison de la « rue orbe appellée de Payan » (3 février 1645). — Association entre Gilles Houet et Pierre Duranc, chapeliers. « Les drogues qu'il leur conviendra achaipter pour fere teinture pour les chappeaux sera payée esgallement. Et en cas qu'il se perde de chapeaux, la perte en sera supportée par moitié. Et les chappeaux que led. Me Houet a de prezant dans ung scien coffre seront

advallués et extimés entre eulx, et la moitié du prix d'iceulx, payé et satisfait par led. Durauc ». Ils « auront ung coffre pour tenir l'argent de leur botique, qu'ilz feront fermer à deux clefz, et chacun en tiendra une » (13 février). — Obligé de 180 l. fait par Larnac, tondeur de draps, à Daniel Granier, hôte de Nimes (23 février). — Cession d'un office de notaire faite par Antoine Paulhan, qui en avait acquis deux, à Bertrand Guiraud, moyennant 450 l., savoir 420 l. pour l'office et 30 l. pour les « nottes » (27 février). — Testament de Pierre Vincens, menuisier, natif de Saint-Gilles, qui va « à la guerre au service du Roy, à la Cataloigne ». Il lègue 20 s. aux pauvres catholiques de Saint-Gilles (8 mars 1645). — Quittance de 1000 l. faite par damoiselle de Génas, fille de noble Louis de Génas et de Marie de Pavée, défunts, à noble François de Génas, sieur de Puyredon, contrôleur général du taillon en la généralité de Montpellier, son frère, en déduction des 4000 l. à elle léguées par leur mère (15 mars). — Quittance de 300 l. faite par Jean Caffarel, conseiller auditeur à la cour des Aides de Montpellier, à Antoine Paulhan, notaire de Nimes (29 mars). — Arrentement passé par André de Lageret, bourgeois, d'une vigne à Courbessac, quartier de Font-Veyragues (4 avril 1645). — Obligé de 1062 l. fait par Marthe de Baudan, veuve de noble Pierre de Maurice, à Pierre Galafrès, bourgeois (8 avril). — Arrentement passé par Paul Raspail, docteur en médecine, de son moulin à eau du Vistre (20 avril). — Arrentement passé par noble François de Rozel, lieutenant principal, et Marie de Puginier, veuve de François de Rozel, avocat général en la Chambre de l'Édit de Castres, de leurs moulins à vent et à eau des terroirs de Manduel et de Nimes, avec les terres et prés en dépendant (22 avril). — Arrentement passé par dame Pierre de Grille, veuve de François de Rochemore, premier président à la Cour des aides de Montpellier, de sa métairie de Beaulieu, au terroir de Colourès, près Marguerittes (27 avril). — Transaction entre Jean de Percet, sieur des Appens, docteur et avocat, et Tristan de Fontfroide, écuyer (27 avril). — Arrentement passé par Gabriel de Rozel, chanoine précenteur de la cathédrale, à François Gounneau, peintre et vitrier, d'une maison de la rue de la Belle-Croix (29 mai 1645). — Décharge de cahiers de comptes donnée par les consuls de Redessan à Antoine Paulhan, exacteur des tailles dud. lieu en 1634 et 1638 (2 juin 1645). — Quittance de 300 l. faite par Marie de Rondelet, tutrice des enfants de noble Jacques du Cailar, sieur de Liouc, habitante de Tarascon (12 juin). — Arrentement passé par dame Pierre de Grille, veuve du premier président François de Rochemore, de deux moulins, « l'ung à eau, l'autre à vent, appellée de Jalop, l'un proche de l'autre, et à la rivière appellée Cagaraule, avec leurs appartenances » (27 juin). — Quittance de 300 l. faite par Jean-Jacques de Queyratz, chanoine de la cathédrale, comme héritier de Jean de Queyratz, « régent en médecine de la ville de Tholoze », à noble François de Rozel, lieutenant principal (4 juillet 1645). — Transaction entre l'apothicaire David Dalbiac et Marie Genèse, veuve du capitaine Pierre Vergne (13 juillet). — Obligé de 7562 l. fait par Jean Calvas, marchand drapier, à Gaspard de Fressieu, conseiller au présidial (19 juillet). — Quittance de 419 l. pour Charles de Missol, procureur, comme acquéreur d'une maison de la rue allant du Puits de la Grand Table au Collège, et « confrontant du vent droit le jardin du seigneur evesque de Nymes » (31 juillet). — Obligé de 318 l. pour Jean-François de Trémollet, baron de Montpezat, mestre de camp de deux régiments d'infanterie au service du Roi (9 août 1645). — Obligé de 300 l. pour Diane de Brueys de Saint-Chapte, veuve de noble Daniel Chalas (15 août). — Arrentement passé par noble François de Génas, sieur de Puyredon, contrôleur général du taillon du Languedoc, de sa métairie de Saint-Pons, au terroir de Nimes (5 septembre 1645). — Obligé de 450 l. pour l'apothicaire André Saurin (8 septembre) — Quittance de 300 l. faite par Marguerite de Bompar à dame Pierre de Grille, veuve du premier président de Rochemore, « et ce, oultre et par-dessus ses gaiges et sallayre », mais « pour partye de légatz pyes » de M. de Rochemore (18 septembre). — Achat de meubles pour Jean Granier, meunier (22 septembre). — Obligé de 400 l. pour Madeleine de Sarran, veuve de Jean de Desaliens, docteur et avocat (11 octobre 1645). — Autorisation de rapport et partage entre noble Charles de Saint-Martin, de Cornillon, mari de Jeanne de Blisson, et Pierre Portefaix, bourgeois de Nimes (19 octobre). — Re connaissance de fief faite à Marguerite de Rodulphe de Saint-Paulet, abbesse du monastère de Saint-Sauveur de la Font de Nimes, pour « deux membres l'un sur l'autre » d'une maison près des Arènes, dans la rue « par laquelle on va à l'auditoire de la Cour de M. le Séneschal et des Conventions Royaux dud. Nymes » (26 octobre). — Arrentement passé par dame Pierre de Grille de son jardin « assis à Las Cinq Vies », près de Nimes (31 octobre).— Testament de Jean Raimond, « maistre cadissier de cadis », qui s'en va à la guerre au service du Roi (1er novembre 1645). — Quittance de 2700 l. faite par dame Pierre de Grille à François Bon, successeur de son défunt mari à la première présidence de la Cour des comptes, aides et finan-

ces de Montpellier, à compte des intérêts à elles dus à raison de la vente de l'office de premier président en lad. Cour (5 décembre 1645). — Quittance de 420 l. faite par noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin, pour lui et au nom de Rodolphe de Ranchin, professeur à l'université de médecine de Montpellier, premier médecin de Mademoiselle d'Orléans, à Jean Dostaly, docteur et avocat (23 décembre).

E. 609. (Registre.) — 148 feuillets, papier.

1646. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Quittance pour Simon Bonhomme, docteur et avocat (11 janvier). — Procuration donnée par Charles de Rochemore, seigneur de Solorgues, président, juge-mage et lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial, Charles de Calvière, juge criminel, François de Rozel, lieutenant principal, Balthasar de Peyremale, sieur de Dieusse, lieutenant particulier, Jean de Baudan, Pierre de Rozel, Jacob de Favier, Antoine Forton, Jean de Barnier, Raimond de Galepin, Jean de Jossaud, Gaspard de Fressieu, Charles de Gévaudan, sieur de Marguerittes, Jean de Lagrange, Abel Fabre, Louis de Bérard, sieur de Pourcharesses, Jean de Banne, conseillers ès dites cours, et Louis de Labaume, procureur du Roi ès dites cours, à Jean Monteil, notaire de Nimes, pour emprunter de dame Tuphène de Rozel, veuve de Jean-Jacques de Plantade, conseiller à la Cour des aides de Montpellier, la somme de 10000 l., pour payer partie de plus grande dette contractée envers Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, Candiac, Castellet, « pour les urgentz afferes de leur corpz ». Cet acte important est signé par tous les membres du présidial (1er février). — Procuration donnée par Jean Lucot, docteur et avocat de Nimes, à Nicolas Lucot, son neveu, « du lieu d'Aboncourt en la Franche-Comté de Bourgoigne, diocèze de Bezançon », pour régir ses biens de Purgerot, Aboncourt, Gésincourt, Fonchécourt et autres villages (12 février) — Convention entre Louis de Saint-Pierre, « quinquelieur » à Uzès, et Pierre Guilhon, son apprenti, frère de Jean Guilhon, « quinquelieur » à Nimes (19 février). — Quittance de 408 l. faite par Pierre Bonijol, greffier de Nimes, aux consuls de Colias (20 février). — Compromis entre dame Pierre de Grille, veuve du premier président François de Rochemore, et François de Rochemore, seigneur de Barry, conseiller à la Cour des aides de Montpellier, son fils (24 février). — Rémission et tranport de 150 l. pour noble Jean de Percet, sieur des Appens (16 mars 1646). — Arrentement passé par François de Recolin, seigneur de La Calmette, docteur et avocat, au teinturier Baptiste Brun, de sa maison « au-devant l'amorier de Ferrandi », moyennant 48 l. de rente (19 mars). — Convention entre David Granier, hôte, et Pierre Guiraud, marchand. Granier s'était chargé de loger et nourrir Guiraud pendant un an à raison de 150 l., c'est-à-dire de 12 l. 10 s. par mois. Il l'a nourri 5 mois 5 jours, « y comprins deux mois qu'icelluy Guiraud auroit demeuré absant et hors la maison dud. Granier, sy qu'il reste à prézant, pour l'accomplissement de la norriture dud. Guiraud », 7 mois 13 jours. Granier reçoit 75 l. et promet de nourrir et entretenir Guiraud pendant ce laps de temps, « ensemble luy tenir ung lit pour coucher dans une des chambres de son logis, dans laquelle chambre, sy led. Guiraud veult mettre de bled, le pourra fere en payant aud. Granier » un supplément à débattre (6 avril). — Achat par André Saurin, maître-apothicaire juré de Nimes, de 7 civadiers de terre à Montfrin (9 avril). — Quittance faite par le Père André de Pertuis, gardien du couvent des Capucins de Nimes, à noble Henri de Bérard, sieur du Chambon, habitant de Saint-Bonnet, d'« une chazuble garnye de son estolle, ung devant d'autel, et ung pavilhon sarge et satin gris de lin, tout garny de passementz et frange de soye, le tout cy-devant ce que les parties entre elles et certains de leur amys ont advallué à la somme de deux cens livres t., recepvant lesd. Révérendz pères lesd. ornemens pour paiement..... de pareille somme léguée aud. couvent.... par feu frère Évangéliste Bérard, religieux capuchin » (19 avril). — Testament d'Isaac Alphant, marchand. Il lègue 5 l. aux pauvres protestants (20 avril). — Quittance de 1842 l. faite par noble François de Rozel, seigneur de Servas, lieutenant principal, à Scipion Grimoard de Beauvoir, comte du Roure, lieutenant pour le Roi en Languedoc, pour entier paiement de 6750 l. dues par led. comte à Louise de Calvet, dame de Malérargues, de qui François est rémissionnaire (24 avril). — Copie de sentence arbitrale rendue par Louis de Labaume, procureur du Roi au présidial, et François de Rovérié, avocat, entre dame Pierre de Grille, veuve du premier président François de Rochemore, et François de Rochemore, conseiller à la Cour des aides, son fils, demandeur en reddition de comptes de tutelle. Ce dernier est déclaré débiteur envers sa mère de 15805 l. Sa mère lui restituera tous les meubles désignés à l'inventaire, « excepté le carrosse et les quatre chevaux traînant icelluy ». Elle rendra aussi « les papiers et documentz ...., ung bassin d'argent...., ung autre grand bassin rond, deux aiguières, septz platz commungz, plus trois platz plus grandz, ung plat en ovalle, vingt-une assiette,

ung chandellier d'estude, une couppe d'argent doré, ung couvercle, le tout cizellé dans son estuit, une sallière carrée. une escriptoire, une clochette de cabinet, ung bassinoir, ung réchauf, ung comoumard, deux boteilles *sive* ferrières, ung couvercle d'escuelle, le tout argent, et de plus ung garniment de lit nacarat et blanc avec dantelles d'argent.... » (9 juillet 1642). — Apprentissage de Pierre Bonnaud, de Saint-Étienne de Valfrancesque, chez André Orsel, passementier. C'est Françoise Bonnaud qui présente Pierre, son neveu, « arryvé en lad. ville (Nimes) en nécessité, à cauze de l'estérillité des fruitz quy a heu cours dans le pays des Sévènes, et dézirant luy fere apprendre en son bas eaige ung mestier, affin que par icelluy il puisse à l'advenir gaigner sa vie » (14 mai 1646). — Accord entre dame Pierre de Grille et son fils François de Rochemore, sieur de Barry. On y voit que l'héritage du défunt premier président est chargé, pour les droits dotaux et autres de Pierre, de 83052 l., outre les 15805 l. à elle dues pour reliquat de compte, ce qui fait à son profit une créance de 98852 (les sols et deniers négligés) (28 mai). — Mariage entre Jean Jacques, marchand teinturier, et Jeanne Pelouze (2 juin). — Apprentissage d'Alexandre Roure chez Pierre Vignes, charpentier de Nimes. Il est présenté par son père André Roure, charpentier de Génolhac (9 juin). — Arrentement passé par Jean Daunant, receveur des tailles au diocèse de Viviers, de sa métairie des terroirs du Cailar et de Vauvert (13 juin).— Arrentement passé par François de Fontfroide, conseiller au présidial, de sa métairie de Mérignargues (20 juin). — Prix-fait baillé par Jean Daunant pour la reconstruction de l'escalier de sa maison. Le maçon Cournon construira, « au lieu et place de lad. viz vielle et cabinetz, ungtz degrés, de la largeur de ceulx du sieur Calvas, quy sera brizé par de marche carrées et autres en aviz (en vis)..... Item, à l'entrée dud. degré, sera faite une porte de pierre de taille de Beaucaire, carrée, faite en boussaige, avec ses bazes, impostes, corniches, architraves..... » Il y aura dans l'escalier des arcs rampants et des balustres (22 juin). — Obligé de 1000 l. fait par Moïse Guiraud, écuyer, du Vigan, à Jean Daunant (25 juin). — Quittance d'intérêts faite par Louise de Portalier, veuve du conseiller Jean Barnier, à Denis Pascal, écuyer, de Saint-Gilles (25 juin). — Arrentement passé par Louis de Montfaucon, procureur du Roi en la généralité des gabelles du Languedoc, de son domaine de Courbessac (28 juin). — Quittance de 600 l. faite par Guillaume Mazaudier, conseiller au présidial, comme mari de Catherine Daunant, à Jean Daunant, receveur des tailles au diocèse de Viviers, pour un legs de François Daunant, procureur (4 juillet 1646). — Quittance de 1850 l. faite par Jean Jacques, marchand teinturier, à sa femme Jeanne Pelouze, pour sa dot (23 juillet). — Prix-fait baillé par noble François de Génas, sieur de Puyredon, pour réparer sa maison joignant celle du « lieutenant Rozel ». Le maçon « mettra les bouquetz ou corbeaux nécessaires pour porter une gallerie avec ses plats fonds et balustres.... » (9 août). — Arrentement passé par noble Jean de Percet, sieur des Appens, de ses terres de Manduel (9 août). — Achat de terres à la Calmette par noble François de Recolin, seigneur dud. lieu (8 septembre). — Obligé de 2000 l. fait par Geoffroi de Becherant, conseiller à la Cour des aides de Montpellier, représenté par Renaud Ferrand, contrôleur des deniers du diocèse de Nimes, à Tiphène de Rozel, veuve de Jean-Jacques de Plantade, conseiller à la Cour des aides de Montpellier (9 octobre). — Obligé fait par Geoffroi de Becherant, pour 4000 l. à Gabriel de Rozel, chanoine et précenteur de la cathédrale (9 octobre). — Obligé de 228 l. pour Anne de Génas de Puyredon (18 octobre). — Prix-fait baillé par Jean Daunant receveur des taillesen Vivarais, pour construction d'une chambre à sa métairie du Cailar et de Vauvert (20 octobre). — Accord entre Marguerite de Brignon, veuve de noble Étienne de Gallian, noble Pierre de Gallian, son fils, docteur et avocat, et noble François de Génas, sieur de Puyredon (7 novembre). — Testament de François Bautias, meunier, rentier de la métairie et du moulin à eau de M. de la Rouvière, juge, « proche Caissargues » (25 novembre).

E. 610. (Registre.) — 305 feuillets, papier.

1647-1648. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Rémission de 714 l. faite par Diane du Fesc, veuve de Jean Pascal, conseiller au présidial, à Jean de Barnier, conseiller au présidial (9 janvier 1647). — Obligé de 665 l. pour Jean Daunant, receveur des tailles au pays de Vivarais (10 janvier). — Achat d'une pièce de terre fait par le marchand Guillaume de Possac à Claude Rosselet, ministre de la parole de Dieu (22 janvier). — Vente faite par François de Rochemore, sieur de Barri, président, juge-mage et lieutenant général en la sénéchaussée, à Jean Monteil jeune, notaire, d'une terre, « la moitié basse semée de bled, et l'autre moitié inculte et sur ung penchant couvert de rocher et sans rastelz, scituée au terroir de Nymes appellé : Au Chemin de Sauve *sive* Chanteduc », moyennant 75 l. (9 mars 1647). — Quittance de 36 l. faite à Mar-

the Deshours par Antoine Paulhan, notaire, ancien et receveur des deniers des pauvres de la religion réformée, et André Lauze, commis « à la poursuitte et exaction des légats » desd. pauvres par le Consistoire (15 mars). — Arrentement passé par noble Louis de Bompar, sieur de Saint-Paul, à François Jamet, ouvrier en soie, de sa maison avoisinant le procureur Guibal (27 mars). — Prix-fait baillé par le receveur Jean Daunant pour embellissements ou réparations à sa maison. Le maçon fera « une terrasse avec sa montée, et ung bardat sus bois avec les fenestres nécesseres, et la parabande de lad. terrasse sera balustrée ». Il sera fait « une chambre pavée de mahons, avec une croizière ». Il y aura des « mahons à roze à parquetage » (28 mars). — Prix-fait baillé par le receveur Jean Daunant au charpentier Pierre Vignes (1er avril 1647). — Quittance de 130 l. faite par Jean Rudanel, ministre du saint évangile en l'église réformée de Nimes, au notaire Antoine Paulhan, ancien et député du consistoire, à compte de ses « gaiges du ministère » pour 1643 (5 avril). — Quittance de Marthe de Baudan, veuve de noble Pierre de Maurice, à noble Pierre Brun de Castanet (6 avril). — Quittance de 52 l. faite par le ministre Jean Rudanel à Antoine Paulhan, ancien du consistoire. Le paiement est fait « en patacz qui faizoient par cy-devant cent cinq livres et que ne sont de valleur que de la moitié moingz », à cause « du descry desd. patacz » (22 avril). — Quittance de 50 l. pour Antoine Manoel, sieur de Montgros, habitant de Saint-André-de-Valborgne, et consort (26 avril). — Prix-fait baillé par Gabriel de Rozel, chanoine et précenteur de la cathédrale de Nimes, prieur de Beauvoisin, au maçon Laurent Leroy, pour la reconstruction de la voûte de l'église de Beauvoisin. On fera « ung arc doubleau au tier point, de pierre de Mus, au lieu et place où autrefois il y en avoit ung autre, dont les marques apparoissent ». Le prieur donnera 300 l., fournira les matériaux et les fera transporter à pied d'œuvre (6 mai 1647). — Arrentement passé par le receveur Jean Daunant, de la maison qu'il a « au-devant du Marché du bled, » comme héritier du procureur François Daunant son frère (27 mai). — Donation entre vifs faite par Suzanne de Percet, femme de Jean Despeisses, sieur de Rouvergue, docteur et avocat d'Alais, en faveur de noble Jean de Percet, sieur des Appens, son frère (29 mai). — Testament du procureur Daniel Prades. Il lègue 10 l. aux pauvres protestants de Caveirac et autant à ceux de Nimes (6 juin 1647). — Quittance de 140 l. faite par Antoine Paulhan, ancien et receveur des deniers des pauvres du Consistoire, en présence de Claude de Lafarelle, docteur et avocat, diacre et député dud. consistoire, à Antoine Manoel, sieur de Montgros, habitant de Nogaret, paroisse de Saint-André-de-Valborgne (8 juin). — Prix-fait baillé par le receveur Jean Daunant pour construction sur l'emplacement d'un casal « où autresfois M. le prieur de Saint-Bauzille avoit heu maison en lad. ville » (22 juin). — Transaction entre Jean Jossaud, conseiller au présidial, et Pierre Peredès, notaire de Saint-Jean-de-Gardonnenque (5 juillet 1647). — Lods et investiture donnés par Marguerite de Bimar, veuve de noble Pierre Valette, à Accurse Bourbal, marchand de Beaucaire, pour une maison de la gache de la Fusterie à Beaucaire (2 août). — Mariage entre David Charpin, huissier, et Hélène Béraud (12 août). — Obligé de 150 l. fait à Daniel Granier, hôte, par Pierre Puech, écuyer, « se dispozant pour aller à la guerre au service du Roy en ses armées » et voulant arrêter son compte « de toute la despence et norriture de bouche qu'il a faite à son logis » (13 août). — Quittance de 50 l. faite par Jacques Chabaus, député de l'église de La Batie d'Andaure en Vivarais, à Antoine Paulhan, receveur des deniers des pauvres du consistoire, pour « employer .... aux urgentes neccesités de lad. eglize » (26 août). — Reconnaissance féodale de David Triaire, marchand, à frère Louis de Vade, bachelier ès droits, chanoine de la cathédrale d'Uzès, prieur de Saint-Martin de Fontanès, pour la moitié d'une parran située près de la maison claustrale de Fontanès (26 août). — Testament de Jean Daunant, receveur des tailles en Vivarais. Sa femme est Marie Botille. Il lègue 100 l. aux pauvres protestants. « Je supplie, dit-il, Messieurs du concistoire d'avoir agréable que dans ung coing du cimintière soit fait pour moy ung sépulchre de pierre pour y loger mon corpz, et à suitte les miens, estant asseuré que Messieurs de l'églize m'accorderont ceste charité » (28 août). — Sous-arrentement de quatre « membres » ou pièces d'appartement, passé à Antoine Brauche, écrivain, moyennant 33 l. de rente (18 septembre 1647). — Mariage entre Guillaume Viala, porteur ordinaire de la ville, et Marguerite Rigaud (23 octobre). — Bail en paiement de 300 l. fait par Pierre Lafont, marchand mangonnier, à noble Antoine de Brueys, sieur de Puechferrier (4 novembre 1647). — Quittance de 200 l. faite par Daniel Granier, hôte, à Jacques de Rozel, seigneur de Valescure, conseiller au présidial (21 novembre). — Quittance de 263 l. pour travaux, faite par le serrurier David Roure à Paul Raspail, docteur en médecine (21 décembre). — Testament d'Isaac Alphant, marchand. Il lègue 5 l. aux pauvres protestants (30 décembre). — Mariage du procureur François Rampon avec Louise Puechagut (4 jan-

vier 1648). — Échange entre noble François de Rozel, lieutenant principal, et noble Jean de Percet, sieur des Appens (10 janvier). — Arrentement passé par Jean Viala, prêtre et vicaire perpétuel de Bouquet, de sa part des revenus du prieuré de Bouquet, soit un quart, et sous-arrentement passé au même preneur, par led. vicaire, comme rentier du prieur de Bouquet, de deux quarts des revenus dud. bénéfice, moyennant 458 l. de rente (14 janvier). — Obligé de 3750 l. fait par noble Tristan d'Arbaud à noble François de Fermineau, sieur de Beaulieu (21 janvier). — Quittance de 860 l. pour travaux, faite par le maçon Jean Cournon au receveur Jean Daunant (15 février 1648). — Mariage de Jean Arnaud, « marchand grossier », avec Judith Constant, « demeurant à prezant au service de M. François de Rozel, seigneur de Servas.... » (23 février). — Rémission de 452 l. faite par les mariés noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint Quentin, et Antoinette de Saint-Bonnet de Toiras, à Pierre Reboutier, sieur de Suelhe, docteur en droits, juge en la cour ordinaire de Saint-Jean de Gardonnenque (24 février). — Vente faite par François de Rochemore, seigneur de Nages, président et juge-mage au présidial, à Jeanne Fournier, veuve de Pierre Poujol, docteur et avocat, d'une terre au quartier de La Font de Perpinsot (22 mai 1648). — Arrentement passé par noble Louis de Bompar, sieur de Saint-Paul, de son domaine de Cabrières (12 juin). — Achat par Jacques Derbouzès, écuyer, d'une terre au quartier de Riquet (30 juin). — Concession faite par noble Jean de Percet, sieur des Appens, à François de Rozel, lieutenant principal, « de déryver et conduire à perpétuité les eaux et fontaynes que led. sieur de Rozel a au lieu et terroir de Manduel, par tuyaux et canaux soubzterrains, le long ou à travers une pièce terre labourable appartenant aud. sieur de Percet » (8 août 1648). — Arrentement passé par Antoine Recolin, docteur et avocat, à Daniel Granier, hôte, d' « une maison et logis qu'il a aux faux bourgz de la Magdelayne dud. Nymes, où pend pour enseigne *La ville d'Anduze*, avec l'eztable, pallier et clos y joignans », moyennant 136 l. de rente (14 août). — Lods et investiture faits par Marguerite de Rodolphe de Saint-Paulet, abbesse du monastère de Saint-Sauveur de la Font de Nimes, à Jean Monteils jeune, notaire (22 août). — Obligé de 956 l. pour l'apothicaire André Saurin (22 août). — Apprentissage de Balthazar Arnaud, fils d'un bourgeois de Marseille, chez Antoine Montessuy, « ouvrier en drapz de soye » de Nimes. Il est présenté par son oncle Pierre Pourrières, cardeur à laine de Marseille, pour apprendre « à fere lesd. draps en soye, burattes et autres marchandizes quy se travailleront dans la botique » de Montessuy, qui devra ne « luy rien celer ny cacher » (28 août). — Obligé de 700 l. pour Guillaume Mazaudier, conseiller au présidial (8 septembre 1648). — Obligé de 75 l. portant compte final et fait par Ferréol Doladilhe, compagnon « cadieyrayre » ou chaisier, de Montchiron en Gévaudan, à Jean Nicolle, maître « cadieyrayre » de Nimes, « soit pour argent... presté...., que à raison de la despance et norriture à luy fournie et administrée pendant le mois de may dernier qu'il feust blessé d'ung coup de pierre à la bouche, dont luy auroit rompu une dent, que aussy pour autres trois mois après, qu'il auroit demeuré griesvement malade pour avoir esté attaint de fièvre continue et des fièvres quartes, desquelles il n'en est point encore tottallement guéry ; pour ung habit sarge drapade grize, deux paires de débas de lad. sarge, deux paires haultz de chausses toille grize, trois chemizes toille de maison, ung chapeau, certain menu linge et ung paire solliers » (10 septembre). — Sous-arrentement de deux chambres et d'un cellier passé par Nicolas Berruyer, maître « harématissien » (arihméticien) (16 septembre). — Quittance de 431 l. faite par noble Paul de Melharet de Seguin, sieur de la Buisse, habitant de Camaret dans le Comté d'Avignon, mari de Françoise de Brunier de Marsanes, à Henri Adhémar de Brunier, baron de Marsanes, son beau-frère, en déduction des dépens et intérêts obtenus contre lui (17 septembre). — Testament de Daniel Granier, hôte de Nimes. Il lègue 3 l. aux pauvres protestants (23 septembre). — Testament de noble Jean de Laval, sieur du Sault, fils émancipé de noble Nicolas de Laval. Il lègue 100 l. aux pauvres protestants (14 novembre 1648). — Transaction entre noble Jacques des Vignolles, seigneur de Prades, et Guillaume Dupris, docteur en droits (17 novembre). — Quittance de 250 l. faite par le maçon Meyronnet à l'apothicaire David Dalbiac, pour réparations à sa maison du Marché au blé, « savoir, pour avoir tumbé l'arc qu'estoit du costé de la rue de Patin, et après, avoir basty le vuide dud. arc....., fait ung arc de pierre de taille du costé du Marché, ung autre arc petit au coing, touchant Ribot, deux fenestres l'une sur l'autre, pierre de taille....., une porte pierre de taille du cousté du porche, pour entrer dans la botique, plus ung grun dans lad. botique.... » (30 novembre). — Transaction entre Jean Faucher, ministre de la parole de Dieu à Blauzac, et Guillaume Faucher, écuyer, son frère, au sujet de l'héritage de leur père Jean Faucher, ministre et professeur de théologie à Nimes (18 décembre 1648).

E. 611. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1649. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Bail à arpenter le terroir de Manduel. Les consuls de Manduel, avec l'assistance de deux députés de la communauté, et en présence de François de Rozel, lieutenant principal, de Pierre de Rozel, conseiller au présidial, de Daniel Guiran, prévôt général, chevalier du guet en la maréchaussée de Beaucaire et Nimes, Gaillard Guiran, conseiller au présidial, noble Jean de Percet, sieur des Appens, Tristan de Fontfroide, écuyer, principaux contribuables de Manduel, baillent à Audrin Dugal, notaire, arpenteur, habitant de Marguerittes, l'arpentement des terres de Manduel en salmées, émines et boisseaux, ensemble l'enclos du village à mettre en dextres, « et le tout alivrer et prézaiger comme est porté par les vieux règlementz », moyennant 800 l. (1er janvier). — Procuration donnée par Pierre Pouzolz, bourgeois, à son fils Jean-Simon Pouzolz, docteur et avocat, pour faire rentrer les sommes qui lui sont dues, ce qu'il ne peut faire lui-même « à cauze de son eaige décrépite » (6 janvier). — Quittance et ratification données par Henri de Thézan de Saze, abbé des abbayes de N.-D. d'Olmet-Sylvéréal en Provence, et de N.-D. de Valmagne au diocèse d'Agde, à Jean de Calvière, ancien abbé de « St-Mozy » ou Psalmodi, pour les droits de lods et l'acquisition d'un tènement de 180 salmées « terre sabloneuze, culte et inculte, montillies et baisses, scitué au terroir appellé Taxe, au-delà de la rivière du Rosne, delà le fort de Pecais » (24 février). — Prix fait baillé par le receveur Jean Daunant au maçon Antoine Teissier, de Vauvert, pour la construction d'« ung pigeonnier du pavalhon qu'est au coing de la basse court de la metterie dud. sr Daunant, assize au terroir du Caylar » (16 mars). — Reconnaissance féodale d'Antoine Gacho au receveur Jean Daunant, pour une olivette du chemin de Codols acquise de Tristan de Fontfroide, écuyer (23 mars). — Transaction entre damoiselle Antoinette de Saint-Bonnet de Toiras, femme de noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin, et Pierre Reboutier, sieur de Suelhe (24 mars). — Obligé de 1500 l. pour noble Raimond Chabaud, seigneur de Polvelières (3 avril). — Quittance de 371 l. faite par le marchand Pierre Rey à damoiselle Anne de Brueys, dame de Blauzac, veuve de noble Pierre de Trémoulet, sieur de Blauzac (13 avril). — Testament de Jacques Girard, notaire, originaire de Gabriac en Gévaudan. Il lègue 10 l. « aux vrayment pauvres de la paroisse dud. Gabriac ». Elle seront distribuées par le consistoire dud. lieu (25 avril). — Obligé de 500 l. pour noble Jean de Percet, sieur des Appens (28 avril). — Obligé de 400 l. fait par François de Fontfroide, conseiller au présidial, à Rose de Faucon, veuve de Guillaume de Boileau, docteur et avocat (5 mai). — Apprentissage de Jean Triat, de Concoules, présenté par Gabriel de Rozel, chanoine et précenteur de la cathédrale, chez un cordonnier (6 mai). — Prix-fait baillé par Pierre de Malian, docteur en droits, pour la construction d'une métairie dans sa terre du chemin allant au moulin Vedel, moyennant 1500 l. (9 mai). — Arrentement passé par Jacques Derbouzès de sa métairie de Riquet (12 juin). — Quittance de 200 l. faite par noble Louis de Trimond, docteur et avocat, à Jacques Tourret, de Cabrières (24 juin). — Testament de Louise Lauzas, veuve de Jean Tinel, marchand. Elle lègue 10 l. aux pauvres protestants (26 juillet 1649). — Quittance de 28 l. faite par Jean Guilhon, « quinqualieur », à Paul Raspail, docteur en médecine, « pour luy avoir desmonté et remonté la pompe à puiser eau qu'il a dans sa maison d'habitation, icelle soudé, fait et fourny le plomb et tout ce qu'auroit esté de besoin, l'ayant mise en estat de tirer l'eau, comme aussy d'avoir fait ung canal de fer blanc à gorgue au toit de son cabinet .... » (19 août). — Quittance de 32 l. faite par Claude Forestier, charpentier, au docteur Paul Raspail, « pour paiement d'avoir fait ung banc bois sapin dans le grand Temple dud. Nymes, au-dessus du banc de MM. les Magistratz, dans la galerie, joignant la petite porte d'icelle, led. banc ayant esté concédé par Mrs du Concistoire de la susd. ville aux docteurs médecins habitans en icelle, estant icelluy eslevé de deux degrés, avec son paupitre, dossier et impérial » (20 août). — Testament de Jean Annant, marchand passementier. Il lègue 30 l. aux pauvres protestants (20 août). — Testament de Louis Bonneton, « facturier de laynes ». Il rappelle qu'on est en temps de contagion. Il lègue 20 l. aux pauvres protestants (1er septembre). — Testament de Jeanne Campagnan, veuve du bourgeois Mathieu Sigalon. Elle lègue 15 l. aux pauvres protestants (15 septembre). — Quittance de 43 l. faite par Madeleine Boisset, veuve d'Étienne Marchand, chantre en l'église réformée de Nimes, à Claude Privat, notaire, receveur des deniers des pauvres de lad. église « pendant le mal contagieux quy est en ceste ville », pour reste et entier paiement de ses gages de chantre (25 novembre). — Prix-fait baillé par Pierre de Malian, docteur en droits pour réparer les malfaçons d'un prix-fait antérieur, qui avait pour objet de « luy construire une metterie composée de divers membres, à une terre qu'il a, scituée proche le Moulin Vedel, appartenant aux Messieurs du Chappitre, et vouter tous les membres bas » (2 décembre).

E. 612. (Registre.) — 492 feuillets, papier.

1650-1652. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Obligé de 150 l. pour Pierre de Malian, docteur en droits (6 janvier 1650). — Arrentement passé par le bourgeois Denis Genèse de son moulin de Marguerittes et dépendances (7 janvier). — Arrentement passé par Henri Barthélemy, bourgeois de Saint-Gilles, fermier général de l'abbaye de Saint-Gilles, à Jean Blachier, praticien de Saint-Gilles, du greffe des juridictions de Saint-Gilles, Espeyran et Blanquet, moyennant 600 l. de rente (22 janvier). — Transaction entre damoiselle Marie de Bastide, veuve de noble Louis de Vaux, seigneur de Saint-Quentin, et noble Pierre de Bargeton, seigneur de Valabrix, héritier dud. M. de Saint-Quentin (25 janvier). — Arrentement passé par François de Fontfroide, conseiller au présidial, de son domaine de Marguerittes (2 février 1650). — Arrentement passé par noble François de Génas, seigneur de Puyredon, de sa métairie de Saint-Pons, au terroir de Rodilhan (8 février). — Obligé de 839 l. fait par les collecteurs des tailles de Beauvoisin à Marguerite d'Icard, veuve du viguier Claude d'Albenas (15 février). — Acte pour damoiselle Catherine de Rignac, fille de François de Rignac, procureur général à la Cour des Aides de Montpellier, et de feu Jeanne de Fabry de Campagnac. Elle s'est rendue à Nimes, en conséquence de l'acte par elle fait devant magistrat à Montpellier, attendu l'absence de son père, qui est à Paris depuis quinze mois, et avant d'entrer dans le couvent des religieuses de Sainte-Ursule, où elle attendra la volonté de son père, elle demande par un acte qui sera signifié, à sa belle-mère Mme de Rignac, qu'il lui plaise de pourvoir à son entretien aud. couvent. L'acte est passé dans le parloir du couvent (17 février). — Quittance réciproque entre noble Claude de Ventalhac, marchand de Nimes, et Pierre Mathieu, marchand mercier, natif de La Figère au diocèse d'Uzès (23 février). — Obligé de 100 l. pour Jacques Caffarel, docteur en droits (dernier février). — Procuration donnée dans le parloir du monastère des religieuses de Sainte-Ursule de Nimes, par damoiselle Catherine de Rignac, fille de François de Rignac, procureur général à la Cour des aides de Montpellier. Elle expose que « pour se mettre à couvert des menaces d'emprisonements et autres mauvais traittements exercés contre elle despuis tantost quinze mois que.... son père est en la ville de Paris à la suitte du Roy et de son Conseil, comme l'un des députés du corps de sa compagnie, ayant esté obligée de se randre en la présant ville et dans le présant monastère, elle a fait notifier « à dame Françoise de Peyrotes, seconde fame de son père, la retraite qu'elle avoit fait au présant monastère en attendant les vollontés dud. sieur son père, et de pourvoir à sa subsistance. » Mais sa belle-mère, « portée de certain conseil violant, fait faire certaine procédure » par M. Rousset, juge royal de Montpellier, son proche parant, « pour jeter dans le crime l'exposante, quoyque sa retraite aye esté faite nécessairement pour de très justes motifs, comme il est cognu à tous les officiers et personnes de condition dud. Montpellier. » Elle nomme procureurs pour s'adresser au parlement de Toulouse. Le nom des procureurs est resté en blanc (2 mars 1650). — Obligé de 300 l. pour le notaire Jean Deleuze (4 mars). — Quittance de 140 l. pour Antoine Bonnet, baile de La Calmette (9 mars). — Quittance de 100 l. faite par Louis Gasc, hôte d'Alais, à François de Recolin, docteur et avocat, seigneur de La Calmette (19 mars). — Prix-fait baillé par noble François de Rozel, lieutenant principal, et damoiselle Marie de Pavée de Servas, agissant au nom de damoiselle de Pugnier, veuve de l'avocat général de Rozel, à Jean Fraisse, charpentier de moulins, pour « faire la cappellade, avec bois sapin, au molin à vent » qu'ils ont en commun à Nimes, « plus l'encastret et les plat teaux quy feront besoin, ensemble les gorgues, avec bois hormeau, et les planteyrons que luy seront neccesseres, avec aussy bois sapin », moyennant 95 l. « et ung arbre hormeau que led. Fraisse prendra.... de ceux quy se treuvent à la pièce terre dud. molin » (26 mars). — Arrentement passé par Henri Barthélemy, bourgeois de Saint-Gilles, fermier général de l'abbaye de Saint-Gilles, aux consuls de Saint-Jean de Gardonnenque, des fruits décimaux du prieuré de Saint-Jean et de sa paroisse, moyennant 1400 l. de rente (21 mai 1650). — Testament de Jean Portes, marchand de Clarensac. Il lègue 3 l. aux pauvres protestants (27 mai). — Obligé de 112 l. fait par Guillaume Tribe, muletier du Collet de Dèze, à André Troulhière, « moynier de soye » de Nimes (14 juin 1650). — Donation entre-vifs faite par Hilaire Lucot, de Vesoul au diocèse de Besançon, en faveur de Jean Lucot, docteur et avocat au présidial, son oncle, qui « a pris des soins très particulliers de sa personne, estudes et conduite, dez l'année 1635 jusques présant, et mesmes devant, après et pendant les mouvemens et troubles des guerres survenues en lad. Franche-Comté... » (14 juin). — Obligé de 300 l. fait par noble Jean de Laval, sieur du Sault, à Pierre Grenier, docteur en droits (20 juin). — Quittance de 300 l. faite par Gabriel Rouvière, marchand, à noble Nicolas de

Laval, sieur du Sault, payant par les mains et de l'argent propre de noble Jean de Laval, son fils émancipé et substitué aux biens de feu Bernard de Laval, son aïeul (20 juin). — Transaction entre damoiselle Anne de Reynaud, fille de feu Jérémie de Reynaud, conseiller au Présidial, et son frère noble Louis deReynaud (29 juin). — Rémission faite par François de Rochemore, seigneur de Barry, président, juge-mage et lieutenant général au sénéchal et présidial, à Jean de Monteils, notaire, comme administrateur volontaire des rentes des hoirs de Charles de Rochemore, sieur de Solorgues, président et juge-mage auxd. sièges. Le président de Rochemore doit encore auxd. hoirs 60900 l. sur le prix desd. offices, ensemble 9462 l. pour intérêts de deux ans et demi environ, au denier seize. Il cède cette dernière somme sur François Bon, premier président de la Cour des aides de Montpellier. Il assigne également sur le président Bon les intérêts annuels de la somme de 40687 l., et il promet de donner autre assignation solvable pour le paiement des intérêts de la somme de 20212 l., surplus des 60900 l. (14 juillet 1650). — Quittance de 1093 l. faite par Pierre Galafrès, bourgeois, à Barthélemy Roustan, « exacteur du despartement des debtes, principal et intherestz, fait au lieu de St-Bonnet » (14 juillet). — Achat d'un office de notaire fait par Guillaume Daleyrac, notaire de Moussac, à Jean Monteils, notaire de Nimes (16 juillet). L'acte est incomplet de la fin, par suite d'une lacune d'un feuillet. — Achat par Pierre de Malian, docteur en droits, d'une terre au quartier de Font de Dijon (29 juillet). — Prix-fait baillé par le receveur Jean Daunant, pour travaux à sa métairie du Cailar et de Vauvert (29 juillet). — Arrentement passé Marthe Ursy, femme de Balthazar Ribot, marchand, à Jean Ducros, « hoste du logis où pend pour enseigne *Le Mulet* », d'une terre devant le Jeu de Mail et d'une autre au chemin de Caissargues (30 juillet). — Transaction entre Anne de Reynaud, fille de feu Jérémie de Reynaud, conseiller au Présidial, et noble Louis de Reynaud, son frère, au sujet des successions de leurs père, mère et frère (9 août 1650). — Procuration donnée par Samuel de Milly, fils de François de Milly, ministre de Bar-sur-Seine, au marchand Jacques Fournier (11 août). — Arrentement passé par Jeanne de Parades, femme du bourgeois Jean Brousson, de sa métairie de Caissargues (13 août). — Arrentement passé par Pierre Grenier, docteur et avocat, de son jardin avec maisonnage du quartier des Cinq-Vies (6 septembre). — Quittance de 1600 l. faite par l'apothicaire Guillaume Gaubin à André Arnaud, procureur (17 septembre). — Quittance de 500 l. faite par damoiselle Diane de Brueys, veuve de noble Daniel de Chalas, au bourgeois Denis Genèse (7 octobre 1650). — Arrentement passé par noble François de Rozel, lieutenant principal, de son mas de Sauzette au terroir de Bellegarde (10 octobre). — Mariage entre Adrien Regnout, tapissier, et Jeanne Mauméjan (20 octobre). — Mariage entre Paul Veyret, greffier au Présidial, et Anne Ducros (22 octobre). — Obligé de 1487 l. fait par Jeanne Jullian, veuve d'Étienne Ducros, docteur et avocat, à Jean-François de Trémoulet, marquis de Montpezat, maréchal des camps et armées du Roi, commandant à Casal et au pays de Montferrat, absent (24 octobre). — Quittance de 387 l. faite par Marguerite de Bimar, veuve de noble Pierre Valette, à Jacques Trentignan et à Louis Pellet, tondeurs de draps (29 octobre). — Rémission d'une pension de 13 l. 10 s. sur l'aide et octroi de Nimes, faite par Jean d'Albenas, capitaine et viguier de Nimes, à son frère noble Pierre d'Albenas. Il l'avait acquise de noble François Nicot, seigneur de Villemain, fils de feu Jean Nicot, secrétaire pour S. M. en sa maison et couronne de France (31 octobre). — Quittance de 300 l. faite par Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, comme rémissionnaire d'André de Villar, seigneur de Vallorigue, son beau-frère, conseiller au Présidial, à Antoine Thomas, bourgeois de Saint-Gilles (7 décembre 1650). — Achat d'une cloche pour « les habitans de la religion » du lieu de La Calmette. Germain Daignac, fondeur de Nimes, vend aux réformés de La Calmette, noble François de Recolin, seigneur dud. lieu, et Jean Faucher, ministre de la parole de Dieu, stipulant pour eux, « une cloche mettail, bonne et recepvable, avec son battan fer », moyennant 84 l., à raison de 70 l. le quintal (9 décembre). — Mariage entre Henri Barthélemy, bourgeois de Saint-Gilles, fils de Jean Barthélemy, capitaine au régiment du marquis de Pérault, et Honorade Achard (12 décembre). — Quittance de 1000 l. faite par Michel Vernezobre, marchand, à sa sœur Jeanne Vernezobre, femme du bourgeois Claude Barthélemy (27 décembre). — Quittance de 758 l. faite par Jacques Chabaud, marchand et bourgeois de Montpellier, au notaire Jean Monteils, administrateur volontaire des rentes des hoirs du président de Solorgues (30 décembre). — Quittance de 3450 l. faite par noble François de Fermineau, seigneur de Beaulieu, à noble Tristan d'Arbaud (16 janvier 1651). — Vente faite par Pierre Merle et Jacques Carrière, cardeurs de Nimes, à Jean Devillas, marchand de Quissac, de 20 quintaux de peaux de brebis ou de moutons, « layneuzes, bonnes et de recepte et bien seiches », à raison de 23 l. 10 s. par quintal (3 février 1651). — Arrentement passé par Margue-

rite d'Icard, veuve du viguier Claude d'Albenas, de son enclos de la porte de la Bocarié, « avec une maizon commode pour s'y loger, laquelle icelle damoizelle promet avoir faite faire et construire dans led. clos entre cy et la fin du mois d'avril prochain en ung an », moyennant 165 l. de rente (3 février). — Arrentement passé par Jean Daunant, receveur des tailles en Vivarais, à Barthélemy Mitier, chirurgien, de sa maison du Marché, moyennant 190 l. de rente (15 février). — Arrentement passé par Françoise d'Arnaud, femme du marchand Antoine Gaubin, de la feuille de mûriers de leur métairie de Caissargues (24 février). — Quittance de 28 l. faite par Claude Esculаron à Paul Raspail, docteur en médecine, « pour avoir nettoyé ses pryvés » à sa maison d'habitation (12 l.), et à sa maison des Boules (12 l. et 4 l.) (1er mars 1651). — Arrentement passé par Jean Paris, chirurgien juré, d'une olivette au quartier du Roure (3 mars). — Arrentement passé par Simon Bonhomme, docteur et avocat, de la maison et du jeu de paume qu'il possède « au-devant sa maison d'habitation », moyennant 140 l. de rente (10 avril). — Bail en paiement fait par Louis de Montfaucon, bourgeois, à sa fille émancipée Anne de Montfaucon, femme séparée de biens de Denis Tinellis (14 avril). — Déclaration de la supérieure des Ursulines, confirmée par Melle de Rignac. Dame Éléonor de Lagrive, supérieure du couvent des religieuses de Sainte-Ursule de Nimes, déclare, en présence de Melle de Rignac, fille de François de Rignac, procureur général à la Cour des aides, et de Jeanne de Fabry de Campagnac, et lui rappelle « qu'en l'absance dud. sieur de Rignac son père, elle se seroit rettirée avec sa fille de chambre dans led. couvent, où elle a esté nourrie et entretenue avec sad. fille de chambre despuis le 17e de febvrier 1650 jusques à ce jour d'huy, aux despans dud. couvent, et sans avoir jamais ny deslivré à lad. dame supérieure ny autre de son ordre, aucun argent ni choze équipolente, non pas mesmes pendant le temps qu'elle feust dettenue d'une longue et facheuze maladie, pour la fere traitter de laquelle lad. dame auroit esté obligée de fere venir ung médecin estranger, dont auroit fallu fere de fraix et despance extraordinaire, ensemble pour sa norriture et entretènement pendant lad. malladie, soubz la promesse et asseurance que lad. damoizelle de Rignac luy auroit donnée de la paier et remborcer du tout, ou fere paier et remborcer par sond. père, sans toutesfois qu'elle aye jusques à prézant, receu aucun effect desd. promesses.... » La supérieure, pour fonder sa demande en remboursement, demande à Melle de Rignac la confirmation de cette déclaration, que signent les deux dames, dans le parloir du couvent (15 avril). — Obligé de 600 l. pour l'apothicaire Paul Decray (21 avril). — Arrentement passé par Pierre Bonijol, passementier, à Charles Brissonnet, « molinyer de soie » de Nimes, d'un moulin à soie, « sçavoir est, deux aubales à facturer soie qu'il ha, avec mille cinq cens roquetz, huitante fuzeaux, et courouneles et estelles qu'il y faudra pour le facturaige de toute sorte de soye, quinze guyndres, courroies et tambour, ung doublayre et ung tour et fillet d'aran qu'il y conviendra de prézant pour les mettre en bon estat pour led. traval, se chargeant led. Bonijol fere fere les pièces quy ne se trouveront pas bonnes de prézant, ensemble une grande roue avec son lanternon et autres pièces y requizes pour fere tourner lesd. aubales; comme aussy deux membres, l'un pour y loger lesd. aubales et l'autre lad. roue.... », moyennant « ung sol pour livre de la soie quy se facturera ausd. aubales » (22 avril). — Quittance de 15 l. faite par Pierre Paris à Paul Raspail, docteur en médecine, pour avoir « peint en vert ung banc bois sapin, dans le grand Temple de Nymes, au-dessus de celluy de MM. les Magistratz, dans la gallerie, joignant la petite porte d'icelle, ledit banc ayant esté concédé par MM. du Concistoire..... aux docteurs médecins....., ayant icelluy Paris fait une couche de cérüze avec huile de noix, et ensuitte autre couche de vert de gris, et finallement verny par-dessus led. vert, tant le paupitre, dossier, couvert, que costés droit et gauche d'icelluy banc » (24 avril). — Estimation de mobilier pour Jeanne Michel (24 avril). — Arrêté de compte entre damoiselle Gabrielle de Villar, femme de François de Fontfroide, conseiller au présidial, et Jean Peyre, laboureur (23 mai 1651). — Procuration donnée par Françoise de Milly, femme du bourgeois Jacques Derbouzes, pour intervenir dans leur procès avec Gaspard de Fressien, conseiller au présidial (27 juin 1651). — Donation entre vifs de 12000 l. faite par le receveur Jean Daunant à son fils Étienne, « qui fait profession des armes » et « se peult absanter pour la guerre ou autremant » (31 juillet 1651). — Location d'un appartement de trois pièces pour Guillaume Pauc, maître « d'espée », moyennant 40 l. de rente (11 août 1651). — Obligé de 800 l. pour Esther de Tournier, veuve d'Édouard de Saporta, ministre du Saint Évangile à Montpellier (16 août). — Achat d'une terre au quartier de Gors ou Grézan, par Jeanne de Massureau, veuve du capitaine Raimond Ahons (21 août). — Vente faite par Jean Mathieu à Jean Flessières, hôte de Nimes, de « l'enseigne de tenir logis.... intitullée *Saint-Georges*, comme aussy luy vend la faculté et privillège qu'il avoit de tenir lad. enseigne *Saint-Georges* en la maison où il fait son habitation, et

ce moiennant le prix de dix livres tz » (22 septembre 1651). — Testament de Jeanne Jullian, veuve d'Étienne Ducros, docteur et avocat. Elle lègue 60 l. aux pauvres protestants. Un de ses fils, Pierre Ducros, est ministre de la parole de Dieu (28 septembre 1651). — Obligé de 124 l. pour Jeanne de Gaissad, veuve de Rostang Levieux, docteur et avocat (21 octobre 1651). — Rémission de 150 l. pour Antoine Vermeil, arpenteur de Congénies 24 octobre). — Vente d'une terre de Langlade, faite par Antoine Tricard, éperonnier de Nimes, à noble Louis de Bérard, seigneur de Bernis, Fontarèche, Vestric et Castellet (1er novembre 1651). — Testament de Marguerite de Barrau, veuve de Denis Genèse. Elle lègue 20 l. aux pauvres protestants (5 novembre). — Quittance faite par frère Jean Damun, prieur de l'abbaye de Franquevaux, de l'ordre de Citeaux, en conséquence d'une transaction du 15 octobre dernier avec Étienne de Bousquet, abbé commendataire de Franquevaux, à Jean Daunant, receveur des tailles en Vivarais. Il s'agit de 4 salmées de blé « que le lieu de Valbonnette, duquel led. sieur Daunant est tenantier, fait d'aubergue annuelle.... aud. Franquevaux » (16 décembre 1651). — Obligé de 2000 l. pour François Daunant, docteur et avocat (26 décembre). — Mariage entre Jean Goullein, marchand, et Léonarde Aunant (13 janvier 1652). — Arrentement passé par noble François de Rozel, lieutenant principal, à Georges Roque, hôte de Nimes, de sa maison de la Vizette, à Bellegarde, ensemble un petit jardin, moyennant 100 l. de rente (14 février 1652). — Arrentement passé par Laurence Roux, veuve du capitaine Faget, au nom de François-Grégoire Durye, médecin de la reine de Suède, son beau-fils, à Jean Paris, chirurgien, de « la boutique et rière-boutique qui fait le coing d'ung des trois cantons en allant au Palaix, proche les *Quatre Jambes*, et les mesmes que tient le sr Quesnot, aussy chirurgien ». Ces boutiques confrontent le chirurgien Theremin. La rente est de 39 l. (16 février). — Arrentement passé par noble François de Recolin, seigneur de La Calmette, docteur et avocat, de la grande boutique de sa maison de la rue des Cardinaux, avec logement, moyennant 100 l. de rente (17 février). — Testament de Pierre Cargut, passementier. Il lègue 20 s. aux pauvres protestants (23 février). — Quittance de 143 l. faite par David Roure, serrurier, à Paul Raspail, docteur en médecine, pour travaux de serrurerie à sa maison des Boules (16 mars 1652). — Achat de peaux de veau pour Pierre Marot, tanneur (28 mai 1652). — Quittance totale de 520 l. faite par Pierre Vignes, charpentier, à Paul Raspail, médecin, pour travaux à sa maison des Boules depuis 1648 (31 mai). — Achat par Jean Ducros, prieur de Sainte-Croix de Caderle, d'une maison avec terre aud. lieu; moyennant 209 l. (14 juin 1652). — Achat de deux ânes pour Pierre Maurin (20 juin). — Quittance de 42 l. faite par Jean Brun, vitrier, au médecin Paul Raspail (15 août 1652). — Arrentement passé par Marie de Donnadieu, veuve de Jean Mazel, docteur et avocat, de quatre terres aux quartiers de Fontdame, du Sauzin, du Mortier et des Maladières (9 septembre 1652).— Testament de Jean Martel, marchand revendeur. Il lègue 3 l. aux pauvres protestants (8 octobre 1652). — Arrentement passé par Denis Bordeau, marchand droguiste, d'une vigne au Devois d'Aubeton (29 octobre). — Obligé de 425 l. pour Guillaume Depossac, bourgeois (26 novembre 1652). — Quittance de 550 l. faite par Henri Barthélemy, bourgeois de Saint-Gilles, et fermier général de l'abbaye de Saint-Gilles, à Jacques Delaporte, consul de Saint-Jean de Gardonnenque, au sujet des fruits décimaux du prieuré de Saint-Jean (16 décembre 1652). — Obligé de 3500 l. fait par Jean Rey, marchand, à François Daunant, docteur en droits 1er janvier 1653). — Testament d'Anne de Pierres, fille (de feu noble Jean de Pierres, sieur des Ports, et de Jeanne Desmartins, habitante de Lunel. Elle lègue 100 l. aux pauvres protestants de Lunel (15 janvier). — Testament de noble Jean de Génas, du lieu d'Éguilles en Provence. Il lègue 100 l. aux pauvres protestants de Nimes (20 janvier) — Échange de six quintaux et demi d'eau de vie contre un mulet (4 février 1653). — Arrentement passé par Jean-Simon Pouzolz, docteur et avocat, de son domaine de Bouillargues (12 mars 1653). — Achat pour Étienne Paulet, teinturier de soie, d'une vigne à la Combe de la Lune (15 mars). — Quittance de 1351 l. faite par le maçon Antoine Ronsas au médecin Paul Raspail (18 avril 1653). — Quittance de 58 l. faite par l'apothicaire David Dalbiac à Marthe Ursy, femme de Balthazar Ribot. C'est le tailleur Barthélemy Caffarel qui a payé, comme sequestre de la rente de la maison appartenant à lad. Ursy. Sur cette somme, 26 l. représentent « les drogues et médicamens fournys et administrés à lad. d'Ursy despuis le passé jusques à ce jour d'huy, iceux liquidés et modérés à lad. somme par les srs Félix et Combes. Me apothicaires », et le reste des frais de procédure (2 mai 1653). — Arrentement passé par Suzanne de Lafarelle, veuve de Jean Corniaret, écuyer, d'une chambre et d'une boutique de sa maison (20 mai). — Quittance de 528 l. faite par André Pélissier, marchand de Nimes, aux consuls de Vauvert (30 mai). — Testament de Jean Prunet, passementier. Il lègue 3 l. aux pauvres pro-

testants (22 juin 1653). — Testament de noble Alexandre de Guinet, de Tarascon, « partant pour le Piedmond au service du Roy, dans le régimant du seigneur marquis de Montpezat ». Il est marié depuis 1641, mais en 1642, il a été « abandonné par sad. femme, à luy infidelle, sans luy avoir jamais randeu le debvoir marital (à lui, mari), n'entendant qu'elle n'aye ny possède apprès sa mort aulcung de sesd. biens ». Il lègue 700 l. aux capucins (11 août 1653).

E. 613. (Registre.) — 480 feuillets, papier.

1620-1652. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Rubriques des actes.

E. 614. (Registre.) — 28 feuillets, papier.

1624-1626. — Notariat de Nimes. — Jean Cabanemagre. — Livre des « affrets » pour M. Deleuze, fermier du droit d'équivalent de la ville et du diocèse de Nimes. — Affret de David Goursan. Jean Deleuze, d'Alais, pour lui et ses associés en la ferme des équivalents de Nimes et du diocèse, « affrète » David Goursan, de Vestric, « à fere logis dans led. lieu et de tout ce quy dépend dud. droict, vendre vin en détail et menu› faisant assiette de beuveurs », moyenant 28 l. par an (23 août 1624). — Affret de Jean Reboul, hôte de Nages, moyennant 64 l. par an (23 août). — Affret d'Antoine Grégoire, hôte de Bouillargues, moyennant 24 l. par an (24 août). — Affret de Moïse Farjon, de Générac, moyennant 120 l. par an (26 août). — Affret de Jean Audoyer, procureur juridictionnel de Boissières, moyennant 60 l. par an (26 août). — Affret de Doumergue Moynier, baile de Vergèze, pour Vergèze et Codognan, moyennant 100 l. (26 août). — Affret de Pierre Meissonnier, boucher de Marguerittes, pour Marguerittes et Poulx, moyennant 192 l. de rente (26 août). — Affret d'Isaac Cardenoux, laboureur de Clarensac, pour Clarensac et Saint-Dionisy, moyennant 24 l. de rente (27 août). — Affret de Jacques Pastel, maréchal, de Caissargues, moyennant 20 l. de rente (27 août). — Affret de Pierre Baguet, de Massillargues, pour Massillargues et Saint-Laurent-d'Aigouze, moyennant 550 l. de rente (28 août). — Affret de Noël Barbut, de Saint-Césaire, moyennant 12 l. de rente (13 septembre 1624). — Affret de Pierre Campanhan, de Bellegarde (18 septembre). — Affret de Jacques Cannet, hôte de Trinquetaille, pour Fourques, moyennant 33 l. par trimestre ou quartier (24 septembre). — Affret de Jean Donnadieu, serrurier, et Moïse Causid, praticien, de Bernis, du droit du vin et poisson pour Bernis et Aubord, moyennant 88 l. par an (4 octobre 1624). — Affret de Pierre Martin, cardeur de Saint-Gervasy, et Antoine Canonge, maréchal, de Bezouce, pour Bezouce, Saint-Gervazy, Lédenon et Cabrières, moyennant 380 l. par an (19 octobre). — Affret de Pierre Servière, de Caveirac, moyennant 48 l. par an (29 octobre). — Affret de Pierre Sellière, « rodier » ou charron, de Milhau, moyennant 192 l par an (10 décembre 1624). — Affret de Pierre Deleuze, hôte de Nimes, moyennant 64 l. par an (12 décembre). — Affret de Jean Delhon, cardeur de Parignargues (17 janvier 1625). — Affret de François Vidal, laboureur de Bedessan, moyennant 5 l. par trimestre (27 juin 1626). — Affret d'Antoine Gillys, de Calvisson, moyennant 500 l. de rente (19 septembre 1626). — Rubrique des contrats d'affret.

E. 615. (Registre.) — 535 feuillets, papier.

1653-1655. — Notariat de Nimes. — André Cabanes. — Arrentement passé par Jacques Isnard au menuisier Jean Polge (23 août 1653). — Convention au sujet d'un dépôt de 2500 l. appartenant à noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin (11 septembre 1653). — Obligé de 126 l. pour Daniel Lecointe, marchand, (15 octobre 1653). — Obligé de 200 l. pour Marguerite de Bimar, veuve de noble Pierre de Valette (29 octobre). — Vente de terres faite par noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin, et sa femme Antoinette de Saint-Bonnet, à Michel Noalhe, viguier de la baronnie de Fournès (4 décembre 1653). — Testament de Jean Martel, marchand revendeur. Il lègue 3 l. aux pauvres protestants (6 décembre). — Arrentement passé par Claude Vincens, tisserand de toile, de sa petite maison de « la traverse horbe appellée dez Baux, ensemble une pièce de vigne..... proche le Mas de Peyre ou Muralhes Vielhes » (2 janvier 1654). — Association entre quatre jardiniers pour les « grenes qu'ilz conviendront achaipter, et entre autres.... celles d'honnions, pourreaux et telles toutes autres qui feront bezoing et necesseres pour l'uzaige des jardins, et propres pour ensemanser » (14 janvier). — Quittance de 32 l. faite par deux habitants de Nages au médecin Paul Raspail « pour avoir descaladé (dépavé) en plusieurs endroitz le porche et passage de sa maison ditte des Boulles,...... rue allant à la Maison Carrée, aux endroitz où la calade estoit enfonsée et où le courcumalle (ortie-chanvre) et autre traversoit la crotte et gatoit les tonneaux et autres chozes que estoit mises dans la cave soubzterene »,

refait le pavage, etc. (24 janvier). — Arrentement passé par l'huissier Pierre Félines à André Quet, hôte de Nimes, de sa maison du quartier de Corcomaire, pour y faire logis, « luy balhant à ces fins..... l'enseigne d'icelluy logis, où pand pour enseigne la *Porte d'argent*, qu'icelluy Quest la faira pozer quand bon luy semblera, à ses propres couptz et despans ». Dans le mobilier du logis figurent « une roue avec sa broche » et « ung tablier pour achier la chair ». La rente est de 90 l. (24 janvier). — Convention par laquelle Jean Aunant, marchant passementier, baille à Jean Fournier, maître-cardeur, « six chaines de soye grize pour faire travalher, peytor et fillat. » Fournier « sera tenu de fournir le tescuin en layne, en fournissant chescung la moitié du travail qui se faira pour la susd. bezongne, de la facture que l'ouvrier du teissier faira, ensemble du savonage ». Aunant lui baille en outre quatorze chaînes de filoselle. Fournier fournira « le tescuin qui conviendra y employer ». Aunant baillera les chaînes « de jour en jour, à la première réquisition....., quand elles seront prestes et propres à monter » (17 février 1654). — Testament de Jean Fraissinet, tailleur d'habits. Il lègue 3 l. aux pauvres catholiques (3 mars 1654). — Prix-fait baillé par le maçon Antoine Ronzas à deux maçons et à un charpentier, moyennant 1650 l. (29 mars). — Vente faite par Jean Fournier, maître-cardeur et hôte, de « tout le fumier qu'il faira et recullira de toute sorte de bestes qui logeront dans le logis qu'il a en arrentetement de noble d'Arbaud, hors la porte de la présant ville, où pend pour enseigne la *Pomme de pin* », pendant trois ans et demi, moyennant 260 l. (11 avril 1654). — Arrentement passé par noble François de Rozel, lieutenant principal, de sa maison de la Visette, à Bellegarde, avec petit jardin, moyennant 100 l. de rente (14 avril). — Rémission de 1100 l. à prendre sur les consuls de Saint-Jean de Gardonnenque, comme fermiers du prieuré dud. lieu, faite par Henri Barthélemy, bourgeois de Saint-Gilles, à Jean Galafrès, bourgeois de Nimes (17 avril). — Arrentement passé par Guillaume Dupris, docteur et avocat, de son domaine de Bouillargues, à mi-fruits (22 avril). — Prix-fait baillé par Jean Manoric, de Beauvoisin, à Guillaume Valette, maître-écrivain de Nimes, pour apprendre à son fils André Manoric « à lire et escrire la lettre de main qui se fait en uzaige », moyennant 36 l. (27 avril). — Obligé de 600 l. pour Jean de Barnier, conseiller au Présidial (2 mai 1654). — Vente faite par Jean Petit, apothicaire de Saint Laurent-d'Aigouze, et consort, à Jean Rey, marchand de Nimes, de quatre quintaux d'huile d'aspic, à raison de 60 l. le quintal, plus d'un quintal d'huile ou essence de romarin à raison de 100 l. le quintal (15 mai). — Arrentement passé par Jean Genèse, bourgeois, de sa métairie et de son moulin de Marguerittes (29 mai). — Testament de Pierre Meissonnier, cadissier, et de sa femme. Pierre s'en va, pour le service du Roi, « dans le régimant de cavallerie de M. de Donzague, dans la compagnie de M. Pascalli, de Saint-Gilles ». Les deux mariés recommandent leur âme à Dieu, en s'embrassant. Le mari lègue 3 l. et la femme 30 s. aux pauvres protestants (11 juillet 1654). — Association entre Jean Goullein, marchand de Nimes, et Pierre Serane, marchand d'Alais, pour « faire et traffiquer leur négosse de leur vacation en quallité de marchands de quincallieries et toutes autres que leur tumberont entre leurs mains » (6 août 1654). — Testament d'Antoine Mathieu, maître-fileur de soie. Il déclare avoir fait, le 19 avril 1649, un testament. Il « auroit esté induit par M. Ozias Darnieu, ministre de la parolle de Dieu en l'églize de Nismes. Le 17e jour du mois d'août aud. an 1649, que tous les habitans des Arènes furent enfermés despuis ce temps-là jusqu'au 20e du mois de septembre mesme année, au subject de la malladie contagieuze, lequel testateur auroit dit et déclairé pour lors tout haut aud. sr Darnieu et à sa compagnie, des arcz des Arènes en hors, qu'il cassoit et revoquoit.... icelluy testament..... à cauze de la déshobeissance que luy rand tous les jours le susd. Jean Mathieu, son filz, et de la révérance que ung filz est obligé à l'endroit de son père, n'estant mémoratif des trois notaires que y estoient pour lors de ladite contagion, qui a receu la déclaration qu'il faizoit pour lors de vive voix ». Il lègue 12 l. aux pauvres protestants (25 août). — Vente de peaux par Antoine Rouqueyrol, « facturier de leyne » (3 septembre 1654). — Apprentissage de Pierre Bergier chez Jean Berthézène, facturier de laine, qui devra « luy apprandre et enseigner de tout son pouvoir et possible l'estat et vaccation de mestier de facturier de leyne » (7 septembre). — Obligé de 212 l. pour Paul Combes, apothicaire (29 septembre). — Obligé de 100 l. pour noble Tristan d'Arbaud (30 septembre). — Projet de convention entre Pierre Lafont, revendeur, et Jean Fournier, cardeur, beaux-frères, pour le partage des bénéfices dans « leur sociation verballe qu'ilz auroient fait ensemble pour raison de la distillation ou essance d'huile d'espic, chescung s'y estant employé de tout leur pouvoir » (10 octobre 1654). — Émancipation faite par le bourgeois Jean Boudet de son fils Pierre Boudet, bourgeois, en présence de Claude d'Albenas, docteur en droits, capitaine-viguier de Nimes (12 octobre). — Vente faite par Judion Sauvaniargues de la coupe de bois de deux terres : « l'escabassement des

des saulles, piboux, hormeaux, rebonduns de tous et chescungtz les arbres que sont plantés dans icelles deux pièces..... proche la Tourre de l'Évesque, ensemble tout le bois mort que s'y treuvera, sauf..... la couppe de 80 plansons saules que piboux ». Le prix est de 49 l. 10 s. (28 octobre). — Quittance de 60 l. pour Pierre Rey, poudrier de Saint-Gilles (3 novembre 1654). — Procuration donnée par Jeanne de Capdur, veuve de David Dalbiac, apothicaire, à son fils Jacques Dalbiac (7 novembre). — Achat d'une maison de la rue de la Triperie moyennant 370 l. (9 novembre). — Donation faite par le bourgeois Jean Boudet à son fils Pierre Boudet, d'« ung banc de deux places qu'il a dans le Grand Temple, dessoubz celluy de MM. les pasteurs, diacres et antiens de l'esglize chrestienne et refformée » (14 novembre). — Quittance de 81 l. faite par le serrurier David Roure au médecin Paul Raspail, pour sa « bezongne » dans sa maison d'habitation de la rue Caguensol, à son moulin « scitué le long du canail de la Fontaine, entre celluy de M. Bastide et celluy de M. de Valeyrargues, ... et au mas de son haire » (16 novembre). — Abandon ou « quittance » fait par noble Maurice de Baudan, sieur de Saint-Denis, au médecin Paul Raspail, des « listeaux de bois et pattes de fer qu'il auroit fait pozer.... au haut des muralhes des salles basse et haute, et chambres joignantz, de sa maison dite des Boulles, et au quartier tenu en arrentement par icelluy s^{r} de St-Denys, respondants icelles salles et chambre au jardin de lad. maison, lesquelz listeaux et pattes furent pozés.... pour y tandre la tapisserie..... » (9 décembre 1654). — Obligé de 400 l. pour noble Jean de Percet, sieur des Appens, docteur et avocat (21 décembre). — Apprentissage de Jacques Maurin, présenté par son père Pierre Maurin, fileur de soie, chez Noé Barillon, « passemantier que teissetier receu maistre dans la ville jurée d'Avignon » (30 décembre). — L'année 1654 se termine par ces deux moralités en vers :

Sainte Escriture te propoze,
Sy tu veux acomplir la loy,
D'aymer ton Dieu sur toutes chozes,
Et ton prochain autant que toy.

Quand je pourray et Dieu vouldra,
Ce que je dézire m'adviendra.

— Arrentement passé par Marthe de Favier, veuve de Jean de Bimar, de sa métairie de Beauvoisin, à mi-fruits (5 janvier 1655). — Obligé de 300 l. fait par noble Pierre de Bonnail à l'apothicaire Paul Decray (19 janvier). — Achat par Antoine Roquerol, facturier de laine, de 6 grosses de peaux de chevreau, noires ou blanches, au prix de 50 s. la douzaine (1er février 1655). — Prix-fait de maçonnerie baillé par Daniel Viala, marchand droguiste (2 février). — Quittance de 58 l. faite à un locataire par Jacques Cormal, archer en la prévôté de Nimes (19 février). — Quittance faite par Guillaume Theremin, chirurgien ordinaire du Roi, syndic et maître-juré, à Léonard Theremin, André Sabatier et Louis Galafrès, maîtres-chirurgiens jurés, de leur part « des frais, paynes et vaccations, séjour et voyages qu'il a fait en la cour du parlemant de Tholouze, pour l'optemption des provisions..... contre les vefves que serviteurs qui, contrairement aux estatus et arrestz de la cour, par lesquelz leur est deffandeu d'arranter leur nom des vefves, et enjoint de fermer boutique, comme aussi est porté par les mesmes provisions que tous les maistres porteront robbes et soustanes » (24 février). — Prix-fait baillé par Louis Bonneton, marchand facturier, pour la construction, au quartier de Ventebrent, d'un puits de 12 pans de profondeur et de 5 pans carrés de section, moyennant 48 l. (25 février). — Prix-fait de la réparation de la toiture de l'église Sainte-Eugénie. On blanchira aussi l'intérieur de l'église (26 février). — Donation entre-vifs faite par Louise Périer, veuve Mercier, à Pierre et Louise Combes, ses neveu et nièce (8 mars 1655). — Arrentement passé par noble François de Rozel, lieutenant principal, de son domaine de Servas et des Plans (13 mars). — Arrentement passé par noble Louis de Fabre, docteur et avocat, d'une vigne au quartier de Riquet (23 mars). — Quittance faite par Guillaume Theremin, chirurgien ordinaire du Roi et l'un des syndics des maîtres-chirurgiens de Nimes, à Jacques Poulin, maître-chirurgien, de sa part des frais nécessités par les provisions obtenues du parlement de Toulouse « contre les vefves qui arrantent leur nom à des compagnions, que permission de porter robbes et soubztanes » (23 mars). – Quittance semblable faite par le même au chirurgien Pierre Chambon (23 mars). — Arrentement passé par Suzanne de Guirand, veuve de l'apothicaire Jacques Sannier, de sa métairie de Grézan (27 mars). — Vente faite par Daniel Viala, marchand droguiste, au pâtissier Nicolas Cusson, d'une terre au quartier « appellé *Puech Jasiou*, soubz les mollins à vand » (27 mars). — Quittance faite par le chirurgien Guillaume Theremin au chirurgien Mathieu Quesnot, de sa part des frais des provisions obtenues à Toulouse (1er avril 1655). — Apprentissage de Claude Tribes chez Charles Brissonnet, « mollinier de soye » (10 avril). — Quittance faite par le chirurgien Guillaume Theremin au chirurgien Jacques Toizat, pour les provisions de Toulouse (14 avril). — Arrentement passé par Mathieu Michel, revendeur, de sa métairie de Sieure, au taillable

de Saint-Gilles, à mi-fruits (18 mai 1655). — Obligé de 1000 l. pour François Daunant, docteur et avocat (21 mai). — Achat par Antoine Rouqueyrol, cadissier, de 3 quintaux de peaux « de tondars », à raison de 10 l. le quintal (21 mai). — Testament de Jean Boudet, greffier de Nimes. Il lègue 10 l. aux pauvres protestants (24 mai). — Procuration donnée par Mathieu Sarrazin, écuyer, à sa femme Françoise Boudon, pour gérer ses affaires « pandant ung petit voyage qu'il est obligé faire » (7 juillet 1655). -- Obligé, ou acceptation de lettres de change, fait par Daniel Viala, marchand droguiste de Nimes, à Jean Manavyt, bourgeois et marchand de Toulouse, dont le fils Pierre Manavyt, marchand de Toulouse, avait payé 1500 l. pour led. Viala, à MM. Carrette, Girys et Garrigues, marchands-banquiers de Lyon, Cette somme, Viala était obligé de la payer auxdits banquiers, suivant l'ordre de Manavyt, « par lettre d'eschange de plus grand somme tirée au bas de sa promesse en datte du dernier avril dernier, laquelle lettre d'eschange auroit esté protestée, faute d'aceptation et paiement, en la ville de Beaucaire, lors de la tenue de la foire ». L'acte est passé à Nimes, au logis de la *Pomme Rouge* (30 juillet). — Transport de 1645 l. fait par Jacques Flotier, marchand de Nimes, à Charles Audemar et François Cambon, marchands de Nimes « en compagnie », au moyen de deux lettres de change transcrites à l'acte (4 août 1655). — Arrentement passé par André Sabatier, chirurgien, de sa maison du faubourg des Prêcheurs, moyennant 75 l. de rente (24 août). — Quittance de 6600 l. faite par quatre teinturiers associés, à Jean Boisson, bourgeois. C'est le prix de « toutes les teintures qu'ilz luy ont fait despuis la foire de la Madeleyne » de l'année 1654 (9 septembre 1655). — Arrentement passé par Étienne Paulet et Pierre Rey teinturiers de soie, à deux teinturiers de draps, de trois pièces de leur maison de la rue de la Ferrage. Dans l'une est le chaudron à faire la teinture. Ils se réservent de faire leurs noirs « où est le tinal, ensemble icelluy tinal » pour faire leur vin. Le prix est de 150 l. de rente (21 septembre). — Arrentement passé par Antoine Dorte, ménager, à Fermin Boudet, passementier, d' « ung quartier de sa maison qu'il a.... dans l'enclos des Arènes, en deux membres qui sont sur le devant et sur la crotte, l'ung sur l'autre. Par-dessus permettra icelluy Dorte aud. rantier de luy laisser ung recoint vuide de lad. crotte pour y loger vin ou boix, et icelluy rantier permettra de passer au propriétaire, dans lesd. deux mambres arrantés, la pasture de la nourriture de de son bestail..... » La rente est de 25 l. (2 octobre 1655). — Quittance faite par Jean Fraisse, charpentier de moulins, à Guillaume Desaliens, docteur et avocat, de 51 l. 10 s., pour « avoir pozé une grand rode au molin rodié..... de long de la rivière du Vistre, proche le pont d'Arles, ensemble deux cuisins pour soubztenir l'arbre de lad. rode, le tout bois de chaine, deux culhières à la turilhe, aussy bois de chaine », et 32 s. de clous (4 octobre). — Quittance de 12 l. faite au marchand Jean Mathieu en paiement « d'avoir nettié la crotte des secrettes et grum » de sa maison de la rue de la Sabaterie (5 octobre). — Vente de meubles pour 126 l. faite par Antoine Allier, bourgeois, au cardeur Jean Fournier, qui lui fait obligation du prix (11 octobre). — Déclaration sous serment de Jeanne Reboul, femme de Pierre Aniel, passementier de Nimes, appartenant à la religion réformée, « que sy bien elle se soit plainte en plusieurs et diverses personnes, dans la ville d'Arles, que Pierre Sautelle, vefve d'ung nommé Garide, dud. Arles, dans le temps qu'elle déclairante c'estoit logée dans sa maison, attandant la comodité de se loger alhieurs pour servir, heust lad. Sautelle introduit dans sa maison ung gentilhomme nommé Dubois, et qu'icellui l'heust forcée et viollée en son honneur, néantmoingz la vérité est que cella n'est pas arrivé..... » (26 octobre). — Association entre Pierre Delille et Jean Brochet, maîtres de danse, « pour raison de leur mestier à monstrer à danser et autres exercices dépandant de ce mestier (6 novembre 1655). — Obligé de 300 l. fait par le bourgeois Olivier Foulc au bourgeois Mathieu Nouy (6 décembre 1655). — Obligé de 600 l. pour Pierre Bonijol, greffier de Nimes (16 décembre). — Obligé de 58 l. fait par Jean Cremelin, rentier de la métairie de M. de Boisseron « appellée le Grand Mas de Seigne » (29 décembre).

E. 616. (Registre.) — 738 feuillets, papier.

1656-1657. — Notariat de Nimes. — André Cabanes. — Mariage entre Isaac Roche, tuilier de Générac, et Marguerite Olivier (6 janvier 1656). — Obligé de 700 l. pour Jean Ladet, jardinier (14 janvier). — Obligé de 455 l. fait par Jean Berthézène, facturier de laine, à Mathieu Nouy, bourgeois (17 janvier). — Rémission de 10446 l. à prendre sur le marchand Jérôme Manuel, faite au marchand Étienne Fabrot par les marchands Paul Reynaud, père et fils (20 janvier). — Arrentement passé par le médecin Jacques Poujol, de deux terres au-dessus du faubourg des Prêcheurs (29 janvier). — Quittance donnée par les maîtres-tondeurs de draps de Nimes à leur syndic François Dumas, pour

la gestion des intérêts de la corporation dans ses procès contre les marchands et les consuls de Nimes, « oppozans à leur arc (art) et maistrize, tant au privé Conseil du Roy à Paris, au parlement de Tholouze, et pardevant Nosseigneurs les Intendants et Maistres des requestes » (2 février 1656). — Arrentement passé par noble François de Rozel, lieutenant principal, de son mas de Sauzette, à Bellegarde (4 février). — Achat par Jean-Simon Pouzols, docteur et avocat, d'une vigne au quartier « des Mollins à vant, *sive* Rampan » (7 février). — Sous-arrentement passé par Jean Fournier jeune, hôte de Nimes, « comme soubz-rentier du logis où pand pour enseigne *La Rochelle* », appartenant à M. de Gattigues (10 février). — Vente d'immeubles par Pierre Grizot le vieux, maître écrivain (12 février). — Donation entre-vifs faite par Jean Marin, marchand de mules, à son frère Claude, d'une terre à « la Combe de las Canes » (28 février). — Obligé de 300 l. pour Jean de Barnier, conseiller au Présidial (28 février). — Prix-fait baillé par Jean Fournier, hôte du logis « où pand pour enseigne *La Rochelle* », à Guillaume Valette, maître écrivain, pour apprendre à ses fils Jean et André à lire, écrire et tailler les plumes, moyennant 40 l. (1er mars 1656). — Obligé de 50 l. pour le capitaine Mathieu Sarrazin (6 mars). — Arrentement passé par damoiselle Étienne des Porcelets, veuve de Guillaume Duranti, de sa métairie de Courbessac, à mi-fruits (6 mars). — Reconnaissance féodale pour Mathieu Nouy, bourgeois de Nimes, ayant droit de noble Claude de Beau, à l'occasion de terres de Saint-Gervasy (7 mars). — Procuration donnée par Michel Vernezobre, marchand, à son neveu Michel Boudet, marchand de soie, pour retirer 6409 l. des mains de David Arnaud, son associé, marchand de Mens en Dauphiné (9 mars). — Arrentement passé par Marguerite Abram à François Laroze, maître de danse, d'un logement rue de Collas, « allant à la Madeleyne, au-devant du fondeur Daignac », moyennant 44 l. de rente (29 mars). — Obligé de 200 l. fait par Pierre Vermillon et Paul Borelly, comme syndics des apothicaires, à Pierre Carrare, bourgeois (3 avril 1656). — Arrentement passé par damoiselle Marie de Fontfroide, veuve du bourgeois Jean Sayard, d'une boutique de la rue « de l'Espic, proche le puis de la Grand Table, allant de la Trézorerie à la Place » (4 avril). — Rémission faite par François Laroze, maître de danse, des droits que sa femme Catherine Salles possède à Planzolles en Vivarais, moyennant 90 l. (7 avril). — Arrentement passé par Jacques Dussiel, cardeur, d'une chambre « de sa maison.... proche la Maison-Carrée y joignant », moyennant 20 l. de rente (1er mai). — Garantie de paiement pour 40 l. donnée à Zacharie Polge, ministre de la parole de Dieu aux églises réformées du royaume (2 mai). — Obligé de 500 l. pour Mathieu Billon, régent au « collège de Messrs de la Relligion » (3 mai).— Testament de damoiselle Claire Deleuze, femme de Jean Trouchaud, de Meynes. Elle lègue 10 l. aux pauvres protestants (8 mai). — Achat par Jean Fournier jeune, « hoste du logis où pand pour enseigne *La Rochelle* », d'une terre au quartier de la Porte-Couverte, moyennant 350 l. (13 mai). — Accord entre Antoine Isnard, marchand, et Pierre Laget, chirurgien (16 mai). — Arrentement passé par Jacques Peyraube, tailleur d'habits, à François Durane, chaussetier, d'une chambre « de la maison de Silvestre, au plus haut et sur le dernier d'icelle, scituée .... proche le logis de *L'Estoille* », moyennant 11 l. de rente (17 mai). — Vente faite par noble Henri Riffard, aide-major dans le régiment de cavalerie du prince de Conti étranger, d'une terre du chemin d'Avignon (18 mai). — Arrentement passé par le marchand Léonard Payan d'un logement de sa maison de la « rue de la Jugetarié » ou Juiverie (22 mai). — Vente d'une maison de la rue de la Rozarié faite par Louis Combes, secrétaire en l'hôtel de ville de Nimes, moyennant 640 l. (14 juin 1656). — Association entre trois teinturiers. Ils tiendront « ung libvre de raison dans lequel escriront toutes les teintures qu'ilz fairont..... soit des marchands qu'escapolons de Nismes. Auront autre libvre dans lequel escripront toutes les fournitures et drogues que chescung..... fournira, tant pour achaipt de drogues, bruc et autres menuz fraitz que gaiges des compagnons, nourriture d'iceux, vante de teinture..... » (15 juin). — Arrentement passé par Jean Fournier, hôte du logis de *La Rochelle*, de « la palhière confrontant l'hospital catholique, qui est par-dessus l'estable où font le seil paistre » (16 juin). — Testament d'Antoine Lasalle et de Catherine Lasalle, femme du marchand Jacques Lombard, frère et sœur. Ils lèguent chacun 10 l. aux pauvres protestants (21 juin). — Testament d'Abraham Deleuze, praticien. Il lègue 30 l. aux pauvres protestants (26 juin). — Arrentement passé par Antoine Dortes de sa maison de l'intérieur des Arènes, contenant sept pièces, moyennant 38 l. de rente (22 juillet). — Arrentement passé par Jean Fournier, hôte du logis de *La Rochelle*, de sa maison de la rue des Tripières, au quartier de la Bocarié, moyennant 27 l. de rente (5 août). — Testament de Claude Volpellière, cadissier, « s'en allant à la guerre pour le service du Roi dans le régiment de Lulin, dans les trouppes de son Escellance Royalle princesse et duchesse de Savoye »

(5 août). — Rémission faite par Baptiste Mouton à son neveu Daniel Félines, praticien, d'un banc de quatre places dans la cathédrale. Il en avait joui tant dans l'ancienne cathédrale que dans la nouvelle, « jusques à présent que les hoirs de Subjette..... le troublent et préthendent que la place leur appartient » (10 août). — Quittance de 150 l. faite par noble Pierre de Raviot, comme mari de Marguerite Roussière (19 août). — Quittance de 2203 l. faite par Jacques Carcenat, bourgeois, à damoiselle Jeanne de Bruguier, sa tante (24 août). — Arrentement passé par Guillaume Desaliens, bourgeois, de son domaine de Sernhac (26 août). — Testament de Jeanne Benonette, veuve de Gabriel Béranger, « estant dans son lict mallade, à la segonde chambre. » A la suite de l'acte inachevé on lit : « Laquelle testatrisse seroit à l'instant décédée, qu'est la cauze que son testamant n'a peu estre achevé d'escrire ny récité » (6 septembre 1656). — Arrentement passé par le « caussinier » Raimond Pouchon (15 septembre). — Obligé de 600 l. pour Daniel Lecomte, bourgeois (18 septembre). — Arrentement passé par damoiselle Catherine de Chantozel, veuve de Pierre Bonnet, docteur et avocat, d'une « hière » ou aire « proche le chemin de Beaucaire et celui d'Avignon, faizant pointe et audevant le pilier appellé des Masques, et ce à bonnes mièges et à demy grains qui proviendront à l'hière, des gerbes du public qui entrepozeront et battront dans lad. hière » (5 octobre). — Arrentement passé par Antoine Rouvière, marchand de Nimes, d'une terre du « quartier appellé le Pont de la Lengene...... sur le grand chemin d'Arles » (11 octobre). — Obligé de 40 l. fait par Louis Bompard, écuyer, à Charles Martin, marchand droguiste, « pour despance de bouche faite en pantion dans sa maison pendant deux mois et dix jours, ou chaussage » (12 octobre). — Testament de damoiselle Catherine de Possac, femme de Pierre André. Elle lègue 5 l. aux pauvres protestants (13 octobre). — Vente « d'un mestier à faire thoille » pour 13 l. (16 octobre). — Quittance de 23 l. pour Jean Fournier jeune, cardeur et hôte du logis de *La Rochelle* (24 octobre). — Donation à cause de mort faite par Marie Boissier à « son bien aymé mary » Jean Fournier, hôte de *La Rochelle* (19 novembre 1656). — Donation entre vifs faite par Étienne Félix, médecin de Paris, à Timothée Félix, son frère, apothicaire de Nimes (29 novembre). — Obligé de 300 l. fait par noble François de Rozel, lieutenant principal, héritier de sa mère Louise de la Bastide, à Antoine Garnier, notaire (16 décembre). — Vente faite par la veuve du passementier Jean Bouschet, à son fils François Bouschet, passementier, de « trois petitz mestiers à faire rubans et gallon, ensemble ung ourdisson, une boubinière garnie avec ses quatre broches fer, une caisse noyer fermant à clef, etc. » (27 décembre). — Mariage entre Michel Vernezobre, marchand, et Hélix Pons (2 janvier 1657). — Convention entre Jean Ventujol, boulanger, et Jean Fournier, hôte du logis de *La Rochelle*, au sujet de la fourniture du pain aud. logis pendant un an (11 janvier). — Arrentement passé par Michel Vernezobre, marchand, de sa maison et teinturerie de la rue de la Ferrage, le « long du canal de l'*Agau dau Rat* » (dernier février). — Procuration donnée par François de Rozel, lieutenant principal, à Madeleine de Freton, sa femme, pour vendre leur moulin à huile et leurs autres immeubles de Calvisson (3 mars). — Apprentissage de Jean Bourdenc, de Lyon, chez Pierre Meissonnier, « œuvrier en drap de soye » (10 mars). — Obligé de 400 l. fait par Jean de Saurières et Pierre Olivier, maîtres apothicaires de Nimes, syndics et procureurs des autres maîtres apothicaires. Cette somme sera employée « aux affaires du corps de leur compagnie » (20 mars). — Procuration donnée par François de Rozel, lieutenant principal, pour continuer la poursuite d'un procès au parlement de Toulouse contre Mᵉ Barthélemy Planque, juge du Petit Scel de Montpellier (23 mars). — Apprentissage de Damian Jean, de Montpellier, chez Jean Cousin, ouvrier en soie de Nimes, « pour lui apprandre et enseigner à faire burattes de soye » (30 mars). — Arrentement par le chirurgien André Sabatery d'une terre sise au « quartier appellé : *La Petite Croux de Vauvert* » (31 mars). — Quittance de 797 l. faite par le menuisier Pierre Vinhes au revendeur Jérémie Leran, pour travaux à sa maison avoisinant « le couvant des dames religieuzes, proche l'Agau ». Il a fait « la fermeture de l'arc de botique avec son poustarnel, le tout bois sappin double », etc. (5 avril 1657). — Obligé de 2063 l. fait à Gabrielle de Cassagnas, habitante de Deaux, veuve du marchand Antoine Deleuzière (10 avril). — Arrentement passé par Hector Brun, conseiller du Roi, médecin ordinaire de Sa Majesté, de sa maison du faubourg des Prêcheurs (13 avril). — Arrentement passé par François Daunant, docteur et avocat, du moulin à huile que sa femme Catherine Blanc possède dans « la rue quy va du petit temple à la porte des Carmes » (19 avril). — Association entre Jacques Farelle et Michel Rouge, forgerons (28 avril). — Prix-fait baillé par Guillaume Guirard, marchand, pour une reconstruction de maison rue de l'Espic (8 mai). — Apprentissage d'Antoine Chaulon chez Jean Cousin, ouvrier en soie, pour apprendre « à faire burattes de soye et tout autre bezongne qui se tra-

valhera dans sa botique » (12 mai). — Obligé de 1000 l. pour Bernardine de Duranty, veuve de Salomon Baux, docteur en médecine (22 mai). — Affrairement entre Jean Rambier, tailleur d'habits, du diocèse de Mende, et sa fiancée Marguerite Bresson, de Nimes, « affin que le peu de biens qu'ilz ont présantemant et iceulx que Dieu leur vouldra donner à l'advenir..... viennent et parviennent de plain droit au dernier survivant » (2 juin 1657). — Ratification faite par Pierre Sauvan, bourgeois de Nimes, d'une vente passée par Catherine Maurel, veuve de son frère Jean Sauvan, marchand d'Aramon (7 juin). — Arrentement passé par Tristan Daguilhonnet, docteur et avocat des pauvres (8 juin). — Quittance de 36 l. faite par Anne de Génas de Puechredon (12 juin). — Quittance de 36 l. faite par noble François de Génas, sieur de Puechredon (20 juin). — Quittance de 2019 l. faite à Jérémie Leran, revendeur, pour travaux à sa maison avoisinant les religieuses Ursulines, près de l'Agau (3 juillet). — Émancipation de Jean Arnaud (4 juillet). — Mariage entre André Hardy, de Paris, et Louise Vernon, de « Cuzerin » en Bresse, demeurant tous deux « dans le chasteau de Beauvoizin » (8 juillet). — Prix-fait du charroi de 200 charretées de pierres *ressières* à prendre au terroir de Marguerittes et destinées au pont à construire sur le Vistre, près du Mas des Iles, « pour traverser le Vistre et aller dans le Grand Chemin Vieux de Nimes en Arles (16 juillet). — Procuration donnée par noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin, de Nimes, à noble d'Assas, pour recouvrer de Jean-Antoine de Ranchin, sieur de Fontfine, receveur général des tailles de Normandie, héritier de Rodolphe de Ranchin, docteur en médecine, la somme de 600 l. (27 juillet). — Testament de Pierre Farelle, marchand. Il lègue 30 l. aux pauvres protestants (11 août). — « Chargement de la boitte des passemantiers ». Le 10 septembre 1657, Pierre Paulhan, « Judion » (Gédéon) Daudé, capitaine et enseigne passementiers, remettent à plusieurs passementiers « la boitte desd. passemantiers, de fer, fermant à deux clefz, y ayant dedans deux livres ». — Arrentement passé par André Orsel, passementier, à Pierre Sollier, passementier, de sa maison « scituée dans l'enclos des Arènes » (28 septembre). — Obligé de 6000 l. faite par Pierre Philip, marchand de Sommière, par Jean Villas et Antoine Planchon, marchands de Nimes, pour employer « au fait de leur négosse, pour achaipter draps, sarges, burates, cadix, leynes et autres » (2 octobre). — Arrentement passé au nom d'Ozias Darnieu, ministre de la parole de Dieu, de sa maison et teinturerie de la rue Saint-Thomas, moyennant 300 livres de rente (2 octobre). — Sous-arrentement passé par Jean Fournier jeune, hôte du logis « où pand pour enseigne *La Rochelle,* » d'une étable confrontant l'hôpital catholique (2 octobre). — Obligé de 1600 l. fait par Louis du Roure, docteur et avocat, à François Daunant, docteur et avocat (8 octobre) — Prix-fait baillé par Jacques Gautier, teinturier, au charpentier Jean Porte, pour faire à sa maison « ung trenquand potz de Savoye (une cloison en planches de Savoie) à la botique, pour aller dans le porge de lad. maison, autre trenquand au membre de dessous de la seconde estage », etc. (23 octobre). — Reconnaissance féodale pour noble Guillaume de Broard, seigneur de Mireval, et noble Jean de Clauzel, seigneur de La Lauze et de Saint-Cérice, habitants de Montpellier, représentés par Pierre Gally, notaire de Nimes, au sujet d'une maison de la « rue appellée de Caguensol ou des Babouins » (1er novembre). — Rémission de 132 l. faite par noble François de Génas, sieur de Puechredon, à François Moynier, tondeur de draps (3 décembre). — Accord entre Étienne Fabrot, marchand, et François Bastide, concierge des prisons royales de Nimes, qui avait élargi un prisonnier que Fabrot y avait fait incarcérer. Bastide paie 100 l. à Fabrot en dédommagement (12 décembre). — Accord entre Jacques Hugon, Pierre Tinel, cordonnier, et Pierre Massip, boulanger, qui avaient « heu querelle et debast les ungtz les autres pour raison de quelque differant qu'ilz avoient, mesmes seroient venus aux mains et blessés en divers endroitz de leurs personnes et à la teste... » (17 décembre).

E. 617. (Registre.) — 722 feuillets, papier.

1658-1659.— Notariat de Nimes. — André Cabanes. — Obligé de 1385 l. fait par Daniel et Jean Bouzanquet père et fils, marchands de Nimes, à des marchands de Lyon, pour achat de marchandises (10 janvier 1658). — Obligé de 1514 l. fait par Marguerite de Brignon et Pierre Galian, docteur et avocat, son fils, à Jean Brunel et Cie, marchands de Nimes (11 janvier). — Obligé de 100 l. par Germain Daignac, maître-fondeur, à Jeanne de Gaissac, veuve de Rostang Duvieux, docteur et avocat (2 février 1658). — Obligé de 200 l. fait par Daniel Viala, marchand droguiste, à Gaillard Guiran, conseiller au présidial (5 février). — Obligé de 690 l. fait par le second consul Jacques Deyron au nom de la ville (22 février). — Quittance de 100 l. faite par noble Jean d'Agulhonnet (4 mars 1658). — Arrentement passé par noble Jean de Percet, sieur des Appens (8 mars). — Donation entre-vifs faite par Me Jean

Jean, prêtre et vicaire perpétuel de Langlade, recteur de l'hôpital dudit lieu, à son frère utérin Jean Servas (14 mars). — Quittance de 156 l. faite par Abel Lafont, capitaine d'une compagnie de chevau-légers dans le régiment du comte du Roure et habitant de Boucoiran (20 mars). — Quittance de 115 l. faite par Guillaume Gaubin, appothicaire (26 mars). — Quittance de 360 l. faite par Jean Loizeau, dit Champagne, volontaire dans le régiment du baron de Lafare, à Étienne Ginhoux, héritier de Jean Ginhoux, quand vivait lieutenant de la mestre de camp dudit régiment, et débiteur de cette somme envers Loizeau, « pour argent fourny à la subcistance de son esquipage en l'armée d'Istallie, ou argent presté à St-Sive (Saint-Sever), cap de Gasconnie, ou en Arbonne (à Narbonne), en venant des campagnes de Cattalongne ». Un des témoins est François du Cailar, « propozant en théologie et de St-Jean de Gardonenque » (13 avril 1658). — Arrentement fait par noble François de Percet, avocat, vicaire de Redessan, de la dime dudit lieu, moyennant 700 l. pour un an (16 avril). — Testament de Jean Daunant, ci-devant receveur des tailles au pays de Vivarais. Il lègue 500 l. de capital au consistoire pour en servir les intérêts aux vrais pauvres protestants (23 avril). — Obligé de 75 l. fait par Jean Vidal, cadissier, à l'apothicaire Paul De Cray, cette somme « dessandant de drogues et mediquemantz fournis » à « sa mère et à sa femme et enfans. » L'apothicaire a « rebatteu le quart, comme est de coustume, ainsy qu'appert dans son libvre de raison, ayant, moyennant la presante obliguation, led. s^r De Cray barré, croizé sond. libvre de raison » (24 avril). — Apprentissage de Céphas Nicolas chez Jean Lasalle, marchand canabassier (27 avril). — Obligé de 217 l. fait par Suzanne de Finor, veuve de Jean Lamouroux, bourgeois, à François Daunant, docteur et avocat (4 mai 1658). — Testament de François Gourdon, chirurgien. Il lègue 30 l. aux pauvres protestants (1er juin 1658). — Arrentement passé par Jean Devèze, docteur et avocat, d'une boutique et arrière-boutique de sa maison sise au Plan du Collège (5 juin). — Arrentement passé à François de la Roze, maître de danse, d' « une salle et chambre à pland pied » d'une maison de la rue « allant à la maison de ville », moyennant 39 l. de rente (10 juin). — Procuration donnée par Louis de Saporta, receveur des tailles au diocèse de Nimes, à Michel Bourdon, procureur au siège général de la ville d'Aix (11 juin). — Quittance de 35 l. faite par Jean Cournon, architecte et « maistre bastisseur », à François Daunant, docteur et avocat, pour paiement d'une cheminée en plâtre d'Anduze (12 juin). — Déclaration de noble Pierre de Bargeton, sieur de Valabrix, à noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin (19 juin). — Quittance de 120 l. faite par Marguerite de Bimar, veuve de noble Pierre de Valette, avec le consentement de son fils (26 juin). — Quittance de 100 l. faite par Paul De Cray, apothicaire, rémissionnaire de Jean De Cray, docteur en médecine, son frère, pour les « debtes (créances) contenues dans les libvres de raison » de leur père Samuel De Cray, apothicaire, à noble Barthélemy Ricard, seigneur de Caissargues, « pour restes et entier paiemant du compte des drogues et mediquemantz » fournis par Samuel à défunt Pierre de Ricard, père de Barthélemy, et à sa famille. Ce compte était de 314 l. (1er juillet 1658). — Donation de Suzanne de Percet, femme séparée de noble Jean Despeisses, sieur de Rouvergue, à noble François de Percet, avocat, son neveu, en faveur de son mariage avec Madon des Plantiers, d'Alais (2 juillet). — Dissolution de société entre Jean et Étienne Ginhoux, marchands (16 juillet). — Lods fait par Claude Maltret, docteur et avocat, à Pierre Orsinal, chirurgien, pour une maison dite *le Logis du Sauvage,* près de la place publique, achetée à Jean Matte, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Languedoc, seigneur de Mellet (20 juillet). — Procuration donnée par Louis Vignoles, marchand, à Pierre de Carlot, conseiller à la Chambre de l'Édit de Castres, pour recouvrer 12000 l. du commandeur de Cazaux, rentier des commanderies de Saint-Félix et Castelsarrazin (23 juillet). — Obligé de 200 l. pour Honoré Blanc, prêtre de la cathédrale de Nimes (3 août 1658). — Arrentement passé par noble Louis d'Escudier, du derrière de sa maison « allant à la Porte de la Magdeleyne, comunémant appellée la maison des Quatre Chevalliers » (2 septembre 1658). — Quittance de 14 l. pour Jacques Isnard, ministre de l'église réformée de Moussac (2 octobre 1658). — Reconnaissance féodale pour noble Jean de Laval, sieur du Sault (7 octobre). — Obligé de 335 l. fait par Louise de Baudan, femme de Jean Daunant, ci-devant receveur des tailles en Vivarais, à Gabrielle Leblanc, sa fille d'un précédent mari (7 octobre). — Arrentement passé par Guillaume de Possac, marchand, de sa métairie de Grézan (11 octobre). — Quittance de 1770 l. faite par Pierre Madren, teinturier, à deux marchands de Nimes, pour la teinture qu'il a faite de leurs marchandises (13 octobre). — Apprentissage d'Antoine Vidal chez Guillaume Henri, teinturier de soie (16 octobre). — Quittance de 200 l. faite par Honoré Blanc, prêtre de la cathédrale de Nimes, à Jean Plasse, libraire de Nimes (26 octobre). — Quittance de 200 l. faite par Antoinette de Saint-Bonnet, veuve de noble Pierre de Ranchin, sieur de

Saint-Quentin, à Pierre Reboutier, sieur de Sueilhes, docteur en droits, habitant de Saint-Jean de Gardonnenque (16 novembre 1658). — Procuration donnée par Claude Guillaume, marchand chaussetier, lui-même procureur d'Honoré Jaubert, régent au collège d'Uzès, pour engager des poursuites contre Léonard, Antoine et Guillaume Theremin frères, chirurgiens de Nimes (3 décembre 1658). — Apprentissage de Pierre Balestrier chez Jean Étienne, maître-coutelier (9 décembre). — Obligé de 726 l. pour Pierre de Banne, sieur de Cabiac, conseiller au Présidial, et consorts (14 décembre). — Inventaire des outils de Pierre et Claude Aissette, maréchaux-ferrants de Redessan, frères et associés (6 janvier 1659). — Accord entre Remi Gaveau, cordonnier, et Paul Garrigue, cordonnier. Ils avaient eu procès criminel « pour raison de quelles parolles et excès comis sur la teste et personne dud. Gaveu ». Garrigue lui paie 6 livres. Gaveau lui promet en retour « de le faire delivrer quitte envers le chirurgien qui l'auroit pansé, traitté et mediquemanté » (18 janvier). — Contrat de mariage passé dans la maison de M. Servel, chanoine de la cathédrale, devant la Maison-Carrée (27 janvier). — Procuration donnée par Simon Quest, cordonnier, à Guillaume Gautier, cordonnier, pour transiger avec Gaspard Miffres, cordonnier des Martigues, dans un procès criminel, et recouvrer de lui 34 l. « pour l'avoir habilhié dans sa nécessité » et 13 l. pour les dépens faits à l'occasion de « l'excès » commis par Miffres contre Quest (4 février 1659). — Sentence arbitrale rendue par Pierre de Banne, seigneur de Cabiac, et Pierre de Forton, conseillers au Présidial, entre Guillaume Theremin, chirurgien, et son frère Léonard, chirurgien (12 février). — Mariage entre Louis Laugier, compagnon chirurgien, et Delphine Mazel (27 février). — Quittance de 273 l. faite à Paul Raspal, docteur en médecine, pour travaux de maçonnerie à sa maison dite des Boules, près de la porte de la Madeleine et du Temple (6 mars 1659). — Quittance de 223 l. faite par damoiselle Étienne de Porcelet, veuve de Guillaume Duranty (15 mars). — Vente faite par François Boissier, notaire de Bernis, à qui sa mère a fait rémission de cinq offices de notaire de Bernis, Beauvoisin, Aubais et Congénies, à Jacques Pellet, praticien d'Alais, des offices de notaire d'Aubais et de Congénies, moyennant 28 l. (17 mars). — Obligé de 1402 l. fait par Suzanne de Libond, veuve de l'avocat Borelli (18 mars). — Donation entre-vifs faite par Antoinette de Saint-Bonnet de Toiras, veuve en premières noces de Mathieu Bourbal, et en secondes de noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin, à son cousin Jean Médard, marchand d'Uzès (21 mars). — Prix-fait d'une construction au quartier des Cinq-Vies, près la porte des Carmes (25 mars). — Apprentissage de Marie Fontanes, fille d'un tailleur d'habits, chez Pierre Soulier, passementier (27 mars). — Testament de François et de Daniel Pibaud, cousins germains, de Sommière. Daniel a « desjà prins party pour s'en aller à la guerre, pour le service du Roi, dans les recrues de M. le Marquis de Montpezac, et dans la compagnie du s[r] Pachet » (28 mars). — Obligé de 1200 l. fait par les rentiers d'Estagel, domaine du chapitre de Saint-Gilles, à Bernardine de Duranty, veuve de Salomon Baux, docteur en médecine (9 avril 1659). — Quittance de 400 l. faite par Jean Barnier, conseiller au présidial, à Claude Rosselet, ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de Nimes (28 avril). — Procuration donnée par Marguerite de Brueys de Fontcouverte, veuve de noble François de Recolin, sieur de la Calmette, docteur et avocat, à son fils noble Denis de Recolin, sieur de La Calmette, pour aller à Montfrin lors de la tenue de l'assiette d'Uzès et transiger avec les diocésains d'Uzès « pour raison des foulles des gens de guerres souffertes dans le quartier d'iver des années 1652 et 1653 » (8 mai 1659). — Procuration donnée par Gaillard Guiran, conseiller au présidial de Nimes et au parlement d'Orange, à son fils Louis, aussi conseiller aux dites cours (17 mai). — Déclaration faite à Simon Guiran, prévôt général en la maréchaussée de Nimes, relativement à un prêt de 1139 l. (24 mai). — Obligé de 1000 l. fait par Anne de Génas de Puechredon à noble Jacques de Boileau, sieur de Castelnau (24 mai). — Reconnaissance féodale de Pierre Parrel, majoral de l'hôpital Saint-Lazare, de Beaucaire, à Jean-Louis de Nogaret, marquis de Calvisson, baron de Manduel, seigneur de Massillargues, Jonquières, etc., au sujet d'une terre et vigne du Clos de Laurette ou Clos de Calvisson, à Beaucaire (26 mai). — Compromis entre Scipion Du Roure et Antoine Martin, bourgeois, qui décident de soumettre à l'arbitrage leurs demandes respectives « à raison de l'innondation survenue au mois de septembre année 1657, sur les biens du grand prioré de S[t]-Gilles, tenus en soubz afferme par led. s[r] Martin » (2 juin 1659). — Transaction entre Samuel Bayet, marchand libraire de Nimes, et Claude Marcy, praticien (11 juin). — Apprentissage de Louis Vincent, « du lieu du Bernissac, vallée de Queyrac,..... se treuvant en necessité dans la presant ville, ne pouvant gaigner sa vie à cauze de son bas eage, et..... esloigné de son pays », ayant « prié François Simon, mercier,.... de son pays et le cognoissant, pour le pouvoir loger avec quelque maistre pour subcister », présenté par ledit

Simon et le mercier Claude Sézaire, de Queyrac, chez François Boulle, tailleur d'habits (19 juin). — Convention entre Jean Deprats, chaudronnier de Nimes, et Philibert Rampal, teinturier de soie d'Alais. Deprats fera pour Rampal « une chaudiere et ung pied de noir, ung baisseau, ung petit chaudron et une casse », le tout du poids de 150 livres de cuivre, pour le prix de 23 sols la livre (25 juin). — Obligé de 333 l. pour le marchand Pierre Seguin, qui a vendu de la « leyne noire d'Espaigne lavée » (10 juillet 1659). — Procuration donnée par Antoine Héral, docteur et avocat, juge au marquisat du Tournel, à François Rampon, procureur à Nimes (25 juillet). — Arrentement passé par Jean-Jacques Noguier, étudiant en théologie à Nimes, au nom de sa mère Jeanne de Trémoulet, veuve d'Antoine Noguier, ministre du saint Évangile à Nimes (4 août 1659). — Testament de Pierre Sarrazin, facturier de Nimes (11 août). — Vente faite par Isabeau Peitier, femme séparée de biens de Jacob Flanjollet, sergent royal de Nimes, à André Quet, sergent de Nimes, de l'office de sergent royal de Nimes, « tout de mesmes que led. Flanjollet son mary et ses devanciers l'ont jouy et exercé », moyennant le prix de 70 l. L'acte contient un historique dudit office (19 août). — Testament de Catherine de Possac, femme de Pierre André, d'Anduze. Elle lègue 5 l. au pauvres réformés (23 août). — Mariage entre Daniel Blanc, bourgeois de Sumène, fils émancipé de Nicolas Blanc, ministre de l'église réformée de Sumène, et Marguerite Rouvière, veuve de Nicolas Bougard, de Saint-Péray en Vivarais (26 août). — Arrentement passé par noble Claude Beau à Naetias Billon, régent au collège de ceux de la religion réformée, d'un logement dans la rue Dorée, moyennant 75 l. de rente (2 septembre 1659). — Vente de la seigneurie du Sault, paroisse de Valfrancesque au diocèse de Mende, par noble Jean de Laval, sieur du Sault, à Jean Martin, marchand de Nimes, pour le prix de 166 l. (13 septembre). — Arrentement passé par noble Isaac de Bonnail (23 septembre). — Transaction entre Antoine Ravel, cardeur, et la femme du muletier François Boudon, « pour raison des excès et injures comis à leur honneur et personnes réciproquement » (11 octobre). — Arrentement passé par Jean Fournier jeune, hôte du logis de *La Rochelle*, de deux terres dont l'une confronte ledit logis et l'hôpital catholique (13 octobre). — Projet de quittance de 136 l. faite par un serrurier au marchand Jacques Fenoulhet, pour travaux à sa maison de la rue allant du Puits de la Grand-Table à la place de l'Hortalice. Il y est question de « deux pactes en pierre pour tenir le parresuel quy est au-dessus de l'arc de sa botique », etc. (14 octobre). — Rémission de 130 l. faite par Jeanne Turion, veuve de Paul Roqueyrol, à l'apothicaire Timothée Félix, somme « à quoy les parties ont réglé et modéré admiablement tous les comptes et parcelles escriptz dans le libvre dud. s^r^ Félix, pour drogues et médiquemantz fournix tant au deffunt Roqueyrol que à lad. Turionne et leurs enfeans » (16 octobre). — Arrentement passé par noble François de Rozel, lieutenant principal, de son moulin à eau, avec le clos joignant, et de son moulin à vent du terroir de Calvisson (28 octobre). — Prix-fait de travaux au pont de Caissargues (3 novembre 1659). — Quittance de 800 l. pour travaux à la maison d'Arnaud Fournier. Une tour a été exhaussée, etc. (14 novembre). — Ratification d'une donation entre-vifs par Antoinette de Saint-Bonnet de Toiras, veuve de noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin, au profit de son cousin Jean Médard, marchand d'Uzès (15 novembre). — Sous-arrentement fait par les fermiers de la dîme des quartiers de l'Agarne et de Costebalenc, de la dîme des raisins des dits quartiers, pour 4 ans, moyennant 80 l. de rente (1er décembre).

E. 618. (Registre.) — 691 feuillets, papier.

1660-1661. — Notariat de Nimes. — André Cabanes. — Prise en charge par Charles Séguret, de Nimes, d'actes et de papiers appartenant à noble Pierre de Guibert, seigneur de Cabrières (1er janvier 1660). — Procuration de noble François de Percet, avocat au présidial (13 janvier). — Prix-fait pour la réfection d'une « crotte » ou cave d'une maison située dans « le grand courtieu de la Ferrage » (19 janvier). — Prix-fait de travaux à faire sur le grand chemin royal, « de Nismes jusques à l'amboucheure du Gardon » (27 janvier). — Obligé de 100 l. fait par Jean Sabran, « hoste du logis où pand pour enseigne *La Croix d'argent*, hors la porte des Carmes », pour achat de bon vin rouge, à François Daunant, docteur et avocat (31 janvier). — Quittance de 519 l. faite par Mathieu Arnaud, chaudronnier, à Jacques Gautier, teinturier. C'est le prix du « cuivre d'une segonde chaudière de la teinture et d'une autre petite chaudière », le tout pesant 495 l., à raison d'une livre et un sol par livre de cuivre (7 février 1660). — Arrentement passé par Jeanne de Capdur, veuve de l'apothicaire David Dalbiac (11 février). — Arrentement passé par Jeanne Desmartins, veuve de noble Jean Despierres, sieurs des Ports, de son pré avoisinant le Moulin Vedel, moyennant 180 l. de rente, à Jean Paulet et Jean Jabert, hôtes de Nimes (14 février). — Arrente-

ment passé par Hector Brun, médecin ordinaire du Roi, de sa maison du faubourg des Prêcheurs (8 mars). — Obligé de 25 l. pour achat de touzelle fait par Jean Sabran, hôte du logis de *La Croix d'argent*, à François Daunant, docteur et avocat (28 mars). — Transaction entre Honoré d'Escudier, docteur et avocat, comme mari de Lucrèce de Fabre, noble Philibert de Fabre, sieur de Beauchamp, et Jeanne de Chacornac, veuve de Louis de Fabre, docteur et avocat, hoirs de Jacques de Fabre, docteur en médecine (8 avril 1660). — Bail des tailles de Langlade (20 avril). — Obligé de 1070 l. fait par les consuls de Lédenon à Pierre Malaigne, cordonnier de Nimes. Cette somme sera versée au receveur du diocèse pour le premier quartier de la taille royale de l'année courante, « aux fins de sollager les habitants de la communaulté dud. Lédenon » (21 avril). — Arrentement passé par noble Denis Pascal d'Euze (24 avril). Arrentement passé par André Sabatéry, chirurgien, d'une maison au faubourg des Prêcheurs, devant le puits Couchoux (4 mai). — Quittance de 125 l. pour la construction de sept cheminées dans une maison du Plan des Fèdes (17 mai). — Sous-arrentement passé par le poissonnier Jean Melioux, à Honorat Royère, distillateur d'eau-de-vie, d'une pièce avec cour, près de la place de la Tête-Noire (23 mai). — Procuration de Jean Baudrand, marchand de Lyon, pour recouvrer 449 l. de Mathieu Dumas et de François Lafarelle, marchands d'Anduze (9 juin 1660). — Quittance de 29 l. faite par Jean Tiers, notaire et collecteur des tailles d'Aubord en 1655, 1658 et 1659, à Jean De Cray, docteur en médecine, acquéreur des biens de noble François Guaissad (19 juin). — Sous-arrentement d'une petite maison de la rue des Babouins, moyennant 48 l. de rente (14 juillet). — Procuration donnée par Étienne Ginhoux, marchand, à Jacques Vernède, pour « s'acheminer aux villes de Turin, Millan, Gennes, Nisse et autres où besoing sera, soit dedans que dehors ce royaulme », à l'effet de recouvrer ce qui luy est dû (11 août). — Arrentement passé par Madeleine de Forton, femme de noble François de Rozel, seigneur de Servas, lieutenant principal, des biens de ce dernier sis à Calvisson (17 août). — Obligé de 73 l. fait par Pierre de Fontfroide, docteur et avocat, à noble Henri Riffard (31 août). — Quittance de 2500 l. faite par Gédéon Brueys, teinturier, à deux marchands (8 septembre 1660). — Quittance de 6528 l. faite par le même à deux autres marchands (10 septembre). — Quittance de 193 l. faite par Jean-Jacques Noguier, « escollier en sainte théologie », d'Uzès, comme fils et procureur de Jeanne de Tremoulet, veuve d'Antoine Noguier, ministre d'Uzès (16 septembre). — Quittance réciproque entre Pierre Aron, tondeur de draps, et Jean Fournier jeune, hôte du logis de *La Rochelle* (27 septembre). — Apprentissage de Cathin Baumelle chez Pierre Pons, passementier (5 octobre). — Convention entre Isaac Pélissier, teinturier, et Guillaume Valette, maître-écrivain, qui s'engage à enseigner à Job Pélissier, fils d'Isaac, « à lire et à escrire propre pour pouvoir escrire soubz ung notaire », moyennant 36 l. (5 octobre). — Arrentement passé par noble Jean de Percet, sieur des Appens, de sa terre des Abeuradoux (7 octobre). — Arrentement passé par Blanche de Pichot, veuve de François Vincent, bourgeois de Beaucaire, à Antoine Michel, hôte de Beaucaire, de sa maison de Beaucaire, à la réserve d'un grenier en temps de foire. Le bail est d'un an, moyennant 135 l. (18 octobre). — Apprentissage de Jean Rivière, natif de Girone en Catalogne, fils d'autre feu Jean, chirurgien, chez Pierre Bouzanquet, chirurgien de Nimes. Il est présenté par Jean Ginhoux, bourgeois, ancien et député du consistoire protestant (22 octobre). — Séparation de biens et de corps entre les mariés Charles Benet, cruvelier de Bezouce, et Suzanne Arnal, de Millau en Rouergue. Les parties ne pouvaient « vivre ensemble, à cauze de la relligion contraire ». Elles feront déclarer leur mariage clandestin « par les lois devynes et humaines ». Elles n'ont eu « aulcune cognoissance charnelle » (16 novembre 1660). — Prix-fait de travaux au pont de Caissargues (22 novembre). — Obligé de 105 l. fait par Suzanne Traucat, veuve du procureur Barthélemy Colomb, à Marthe Dhombres, sa servante, pour arriéré de gages (1er décembre). — Arrentement passé par Marguerite de Brueys de Fontcouverte, veuve de noble François de Recolin, sieur de La Calmette, docteur et avocat, et par son fils noble Denis de Recolin, sieur de La Calmette, de leur maison de la rue des Cardinaux, moyennant 45 l. de rente (9 décembre). — Arrentement passé par noble Tristan d'Agulhonnet, docteur et avocat, de chambres et boutiques de sa maison de la Tête-Noire, près la place (23 décembre). — Transaction entre quatre passementiers « pour certaines injures que c'estoient dites lesd. parties les unes les autres réciproquement » (23 décembre). — Donation à cause de mort de Paul Reynaud, fils d'un marchand de Nimes, « sachant avoir à faire voyage » (3 janvier 1661). — Apprentissage de Pierre Robert, de Ponteils, chez Benoît Roux, tisserand de toile (11 janvier). — Sous-arrentement passé par Jean Fournier, cardeur, hôte du logis de *La Rochelle*, appartenant à M. de Gattigues, d'une étable neuve dans la cour dudit logis (24 janvier). — Convention entre Pierre Bousquet, tondeur de draps, et Gabrielle de Brueys de Saint Chapte, dame d'Auriolles,

sa créancière pour 1500 l., en paiement desquelles Bousquet lui baille sa boutique de tondeur avec les outils qui la garnisent : « quatre presses ferrées, quatre mil fulhiectz de cartons, huit peyres forces, deux tables à tondre, cent petitz fulhietz de pliages, trois banques à plier, trois plons du poix de soixante livres, frizoirs, quatorze cardons à garnir, les marchandizes qui sont dans la botique de la maison du s^r Paul Reynaud, marchant. » Devenue propriétaire de ces objets, Gabrielle de Brueys les arrente pour 5 ans à Bousquet moyennant 300 l. de rente (25 janvier). — Vente faite par noble François de Rozel, lieutenant principal, à son frère noble Louis de Rozel, maréchal de bataille aux armées du Roi et maistre de camp d'un régiment d'infanterie, de sa petite maison de la rue allant de la place à la porte de la Madeleine, moyennant 5000 l. (28 janvier). — Arrentement passé par noble François de Percet, avocat, chapelain dela chapellenie de Saint-Blaise, à Nicolas Bourelli, jardinier, d'une terre de ladite chapellenie sise au quartier des Naisses, à mi-fruits (28 janvier). — Vente faite par François Vier, marchand, à Étienne Eyraud, blanchier, de Marseille, de vingt grosses de peaux de chevreau et d'agneau, blanches et noires, à raison de 31 l. 4 s. la grosse (9 février 1661). — Apprentissage de Simon Foisset, de Bagnols, chez Nicolas Cusson, pâtissier de Nimes (9 mars). — Arrêté de compte entre Françoise de Chalas et Étiennne Martin, bourgeois (11 mars). — Apprentissage de Jean Fournier chez Jean Siergues, maître-ouvrier en soie, qui lui apprendra « l'arc et mestier à faire burattes de soye » (11 mars). — Procuration du marchand Étienne Ginhoux à François et Louis Bosc, banquiers de Lyon, pour le recouvrement de ce qui lui est dû sur la place de Lyon par lettres de change, promesses, comptes ou autrement (16 mars). — Accord entre Jacques et Antoine Ravel, d'une part, Bernard Dumas et André Martin, cardeurs, d'autre part, « pour raison de certaine soie, laquelle se seroit brullée en la descruzant » (22 mars). — Cautionnement donné à Paul Fabre, « debteneu prizonnier dans les prizons royeaux » de Nimes « à l'instance de Douce Saurine, de Montpezac, laquelle se pleignant d'estre rendue ensainte des œuvres dud. Fabre », en vue de son élargissement (22 mars). — Arrentement passé par François Daunant, docteur et avocat, de son domaine d'Uchau, à mi-fruits (25 mars). — Prix-fait de travaux sur le chemin royal au pont de Canaboux, près de Saint-Gervasy (26 mars). — Arrentement passé par Guillaume Desaliens, docteur et avocat, d' « une crotte et le membre par dessus...... scitués soubz les arcs des Arènes, proche la dougue de la ville », moyennant 25 l. « et ung patet de dix sols » de rente (2 avril). — Mariage de Pierre Jean, ouvrier en soie de Paris, « rue Saint-Denys, parroisse St-Laurens », avec Anne Roux, fille d'un ouvrier en soie (10 avril). — Mariage de Paul Durant, ouvrier en soie de Tours, avec Clémence Roux, sœur d'Anne (10 avril). — Vente faite par Madeleine Reboul, veuve Pépin, avec le consentement de ses enfants, à Rachel Gautier, femme Reynaud, de deux places de son banc au grand temple, moyennant 90 l. (25 avril). — Arrentement passé par Martin Eyroux, prêtre et recteur de l'église de la Madeleine, d'une maison et jardin dépendant de sa rectorie, sis au faubourg de la porte de la Madeleine, moyennant 111 l. de rente (27 avril). — Décharge donnée par Rose de Trembley, veuve de Jean Bertrand, ministre, à Daniel Bourelly, chantre en l'église réformée de Nimes, de 200 l. argent, d'une coupe d'argent du poids de 15 onces 1/2, d'une petite cuillère d'argent, de trente livres imprimés, et d'un coffre en noyer fermant à clé et contenant le tout. Bourelly avait reçu ces objets en garde (9 mai 1661). — Émancipation de Jean Boudet par son père, marchand teinturier (23 mai). — Arrentement passé par Pierre Meynadier, chirurgien, de sa maison de la rue de la Ferrage, moyennant 30 l. de rente (26 mai). — Procuration donnée par Gabriel de Rozel, chanoine et précenteur à la cathédrale, à Me Petit, procureur au grand conseil du Roi, pour s'inscrire en faux contre quatre pièces produites par Charles-Antoine de La Garde de Chambonas au procès qu'il a au Grand Conseil contre M. de Queyras, chanoine de la cathédrale, au sujet du troisième archidiaconé (31 mai). — Apprentissage d'Olivier Ribes chez Jean Bizeur, marchand canabassier. Il est présenté par son frère Louis de Ribes ou de Rives, docteur et avocat de Théziers (15 juin). — Accord entre deux menuisiers au sujet de « certaines injures graves et atrosses comizes respectivement entre les parties » (17 juin). — Apprentissage d'Étienne Bonifat chez Pierre Bousquet, tondeur de draps. Il est présenté par damoiselle Claude de Malmont, veuve de noble Antoine de Brueys, sieur de Puechferrier (28 juillet 1661). — Sous arrentement d'une maison à Madeleine Lajard, veuve d'Étienne Robert, ministre de la parole de Dieu à Ganges (3 août). — Arrentement passé par Guillaume Desaliens, écuyer, de six pièces de terre (31 août). — Arrentement passé par Abel Saurin, docteur et avocat, à l'hôtelier Isaac Demty, de la maison « où pand pour enseigne *Le Bas[t] d'argent* », près de la porte du faubourg des Prêcheurs. Le bail est de 2 ans, moyennant 84 l. de rente (8 septembre). — Arrentement passé par noble Jean de Rozel, seigneur de Sauzette, premier consul de Nimes (23 septembre).

— Mariage entre Pierre Armand, hôte, « ne sachant le surnom de sa mère », et Suzanne Boulquier, « n'estant mémorative du nom et surnom de sa mère, pour l'avoir laissée fort jeune ». Le contrat est passé « dans le logis où pand pour enseigne l'*Escu de France,* proche la porte des Carmes » (25 septembre). — Obligé de 135 l. pour Suzanne d'Albenas, veuve de l'avocat Guiran (13 octobre 1661). — Quittance de legs faite par Jacques Soubeiran, praticien, au nom de M. de Marquassargues, coseigneur de Saint-Jean de Gardonnenque, à Marguerite de Bimar, veuve de noble Pierre de Valette (23 octobre). — Quittance de 1882 l. faite par Jean Prat, teinturier, à Étienne Ginhoux, marchand, pour le prix des teintures qu'il lui a faites depuis la Madeleine de 1660 (30 novembre 1661). — Arrentement de la feuille de mûrier de la métairie du médecin Duranti, sise à Courbessac, à mi-fruits (8 décembre). — Accord où figure David Noguier, ministre de l'église de Saint-Ambroix (10 décembre). — Association entre Étienne Fabre et Georges Broche, pareurs de draps à la métairie du moulin *paradou* de M. de Meirargues, seigneur de Colias. Ils s'adjoignent pour un tiers Pierre Valette, cardeur (13 décembre).

E. 619. (Registre.) — 1086 feuillets, papier.

1662—1664. — Notariat de Nimes. — André Cabanes. — Donation faite par David Auméras, cardeur, et Antoine Auméras, tisserand de toile, à Alix Auméras, leur sœur et tante, de leur part d'un domaine sis à Branoux, « dans la baronnie de M. de Lafare » (2 janvier 1662). — Prix-fait du charroi des pierres *ressières* nécessaires au pavage du grand chemin royal allant à Saint-Gervasy (24 janvier). — Procuration de Marguerite de Mazières, veuve de noble Paul Barthélemy d'Isard, seigneur de Salagosse (27 janvier). — Prix-fait de travaux à la maison de François Daunant, docteur et avocat, sise rue de la Rosarié (1er février 1662). — Apprentissage de Pierre Martin chez David Lauzane, passementier, qui lui enseignera « l'estat et mestier de passemantier de tout ce qui se travalhera dans sa botique à l'aute lisse (haute lisse) » (3 février). — Arrentement passé par le cordonnier Simon Quet, de son « tablier de cordonnier.... au-devant la boucherie, qui est le premier tablier qu'on vient du puis de la place à main gauche pour aller à la grand plache de l'ortollisse, proche le sr Tallard, appothicaire », moyennant 18 l. de rente (6 février). — Apprentissage d'Henri et de Scipion Dalbiac, fils de feu l'apothicaire David Dalbiac, chez un passementier (16 février). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de sa maison avec jardin de la Vizette, sise à Bellegarde (20 février). — Émancipation de Jean Lafont, fils d'un hôtelier (24 février). — Prix-fait de travaux à une maison sise au-devant de l'Agau du Rat (15 mars 1662). — Sous-arrentement passé par Louis Nouy, fermier général et receveur des rentes du Chapitre, à Louis Bompard, bourgeois, de la dominicature du bénéfice de l'Agarne, pour 4 ans, moyennant 925 l. de rente (16 mars). — Arrentement passé par Isaac Boisson, bourgeois, au nom de Georges Lettus, prieur du bénéfice de Saint-Baudile, de la grande terre de Saint-Baudile, sise au quartier de Saint-Denis de Vendargues, pour 5 ans, à mi-fruits (18 mars). — Sous-arrentement passé par Charles Imbert, meunier, rentier des biens de l'hôpital de Nimes situés à Rodilhan, d'un moulin à vent du terroir de Bouillargues appartenant au bourgeois D. Lecomte, moyennant les deux tiers du revenu et du blé qui se foulera audit moulin (20 avril 1662). — Sous-arrentement du moulin à eau appelé : A l'Agau du Rat, près de la Ferrage, appartenant au Chapitre, pour 4 ans, moyennant 350 l. de rente (22 avril). — Arrentement passé à Claude Brunel, hôte du logis où pend l'enseigne de *la Coquille*, et à Nicolas Brunel, vicaire perpétuel de Langlade, de l'annexe de Langlade, appartenant au prieur de Saint-Baudile, pour 5 ans, moyennant 350 l. de rente (24 avril). — Accord entre le procureur Antoine Pelatan, syndic du consistoire de l'église réformée, et le marchand Étienne Fabrot (2 mai 1662). — Arrentement d'une maison située « proche le collège et petit temple de ceux de la religion refformée » (13 mai). — Arrentement passé par Balthazar de Peyremale, conseiller et lieutenant particulier au Présidial, d'une maison de la rue des Greffes (14 juin). — Sous-arrentement passé par Jean-Pierre de Suchet, praticien, à Jean Subayn, verrier, d'une boutique et d'une chambre « devant le clochier de la grand esglize » (15 juin). — Revente faite par Isabeau Peptier, veuve de Jacob Flanjollet, sergent royal, à Abdias Pélissier, de l'office de sergent royal exercé par son défunt mari. Le précédent acquéreur, Simon Quet, n'avait pu être reçu et n'avait pas payé (12 juillet 1662). — Prix-fait baillé par Charles Seguret, facturier, pour les réparations de sa maison de la rue de la Ferrage (22 juillet). — Arrentement passé par Jacques Matte, ménager, de « sa petite maison qu'il a scituée dans l'enclos des Arènes. » Le bail est de 3 ans, moyennant 30 l. de rente (2 août). — Apprentissage de Claude Bouschet, fils d'un cordonnier de Brin, paroisse de Concoules, chez Vidal Pradon, cordonnier de Nimes

(31 août). — Quittance de 300 l. faite par Pierre Bousquet, tondeur de draps, à damoiselle Gabrielle de Brueys de Saint-Chapte, dame d'Auriolles, « pour le trevail, peynes et vaccations que led. Bousquet auroit fait de son mestier de tondage et pressage dans la botique qu'il tient en arrantemant de lad. damoiselle » (2 septembre). — Arrentement passé à Antoine Méjan, « hoste du logis où pand pour enseigne *les Trois Perdrix* », d'une maison « proche celle de la dame de Barnier, conseillère » (7 septembre). — Émancipation de Guillaume Raimond, cardeur (9 septembre). — Obligé de 800 l. pour Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (23 septembre). — Prix-fait baillé par François Daunant, docteur et avocat, pour réparer sa maison de la rue de la Rosarié (26 septembre). — Arrentement passé par Daniel Degras et Pierre André, bourgeois, fermiers de la dominicature du prieuré de Saint-Baudile, d'une terre du quartier de Gallicante, au terroir de Bouillargues (30 septembre). — Arrentement passé par Guillaume Plaisse, marchand, de son jardin du bord du Vistre, au quartier des Naisses (16 octobre 1662). — Rémission de 1200 l. faite par Honoré Blanc, prêtre de la cathédrale, à Léon Nouy, receveur des tailles au diocèse de Nimes (8 novembre). — Quittance de 36 l. faite par Pierre Sartoris, chantre du Petit-Temple, à Fulcrand Maistre, marchand, receveur des gages des pasteurs, pour ses gages de chantre de l'année courante (15 novembre). — Acte de démission et de vente de son office de procureur aux cours de Nimes, passé par Jean Molines au profit de Jacques Pellet, praticien, moyennant 2000 l. (27 novembre). — Sous-arrentement passé par Louis Bompard, bourgeois, sous-fermier des dîmes des prieurés de l'Agarne, près de Marguerittes, de Costebalenc, au terroir de Nimes, et des olivettes de Costebalenc, appartenant au chapitre de la cathédrale, de la dîme du vin et des agneaux à Costebalenc, pour 4 ans, moyennant 90 l. de rente (25 décembre). — Arrentement passé à Jacques Froment, bourgeois, d'une maison située « au-devant le logis de *l'Estoille* », moyennant 105 l. de rente (2 janvier 1663). — Vente faite par Antoine Martin, marchand de soie, à Pierre Poudevigne, fileur de soie, d' « ung mollin garni à filler la soie, avec mil rouquetz, une cornue, une pille et autres petitz utilz servans à l'uzaige dud. mestier », moyennant 350 l. (24 janvier). — Quittance de 175 l. faite par Jeanne de Chacornac, veuve de noble Louis de Fabre, pour sa part de 350 l. revenant à elle et à son beau-frère noble Philibert de Fabre, sieur de Beauchamp, à raison d'une vente de bois (3 février 1663). — Arrentement passé à Jeanne Campagnan, veuve de Mathieu Sigalon, d'une maison « proche *le Bas*[*t*] *d'Argent* », moyennant 30 l. de rente (12 mars). — Arrentement passé par Martin Eyroux, chapelain ou recteur de La Madeleine, hors la porte de La Madeleine, d'une « petite maison et jardin joignant, clos de muralhie, proche l'esglize ruynée de La Magdeleyne », moyennant 24 l. de rente (17 mars). — Accord entre les cardeurs Jacques Rodier et Thomas Cousin, au sujet « de quelques coupz et injures graves et atrosses comis en la personne dud. Thomas » (17 mars). — Accord où figure noble Pierre de Bargeton, sieur de Valabrix, coseigneur de Saint-Quentin, au sujet de l'arrentement de son pré de Broche à des habitants de Saint-Quentin (20 mars). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, seigneur de Servas, à Pierre Roussel, grenetier pour le Roi au grenier à sel de Villeneuve-lès-Maguelonne, des fruits de ses prés de Bellegarde, pour deux ans, en vue d'éteindre une dette de 300 l. envers le preneur (7 avril 1663). — Procuration donnée par Pierre de Lafarelle, marchand en compagnie avec Antoine Bouet, pour recouvrer du commandeur de Villages, receveur de la religion à la recette du grand prieuré de Saint-Gilles, 272 pistoles 3/4, de 11 l. pièce, faisant 3000 l. 5 s. ; somme à eux due aux termes d'une lettre du trésor de Malte du 9 mars dernier, valeur reçue d'Olivier Pontis, marchand de Malte, tirée sur ledit commandeur (16 avril). — Déclaration de Marie de Faret de Fournès, veuve de noble Jean de Barnier, seigneur de Caissargues, conseiller au Présidial (18 avril). — Ratification, par Pierre Lafont, hôte, pardevant Jean de Martinon, lieutenant de juge en la cour des Conventions royaux de Nimes, de l'émancipation qu'il avait faite de son fils Jean sans le concours de la justice (24 avril). — Prix-fait du transport de la pierre ressière nécessaire « pour le bastiment qu'il convient fere au couvent des Révérandz Pères Recolés, hors la porte de la Magdeleine », à raison de 45 s. la canne carrée (4 mai). — Obligation de 500 l. faite par Marguerite de Rieutort, veuve de noble Gaillard d'Andron, d'Aimargues, à Marguerite de Bimar, veuve de noble Pierre Valette (11 mai). — Procuration donnée par Pierre Sauclières, marchand de Nimes, possesseur de 4 parts 1/3 « de la barque patronyzée par patron Bartholomy Ferre, de la rive de Tabie en Rivière de Gênes », et les ayant cédées à Jacques Froment, marchand de Montagnac, audit Froment, pour le subroger en son lieu et place (9 juin 1663). — Obligation de 1000 l. faite par Marie de Pons, veuve de Jean Carbonnel, marchand de Nimes, à Antoinette de Saint-Bonnet de Toiras, veuve de noble de Ranchin, seigneur de Saint-Quentin (13 juin)

— Arrentement d'un logement rue de « l'Espisserie » (16 juin). — Procuration donnée par noble François de Recolin sieur de Massillian, pour consentir à la nullité d'une donation faite par son frère Antoine, docteur et avocat, en faveur de son autre frère noble Denis de Recolin, sieur de La Calmette, et de leur sœur Suzanne (25 juin). — Bail des tailles de Langlade (24 juillet). — Apprentissage de Jean Reversat, présenté par son père Alexandre Reversat, viguier du Bleymard, chez Antoine Chabrier, passementier de Nimes (1er août). — Apprentissage de Claude Sabatery, présenté par son père André Sabatery, chirurgien, chez Jean Capon, passementier (6 août). — Arrentement passé par Suzanne d'Albenas, veuve d'Arnaud Guiran, docteur et avocat, de son domaine de Beauvoisin, à mi-fruits (27 août). — Quittance de 15 l. pour Lucrèce de Pontanel, veuve de noble Georges de Trémoulet, sieur de Robiac (29 août). — Association pour l'exploitation de la dîme du vin de Saint-Césaire et des raisins de Pondres et de Pontibon (30 août). — Donation faite par Paul Molines, praticien de Nimes, à Pierre Bourelly, veuve Chignol, d'une place dans le Grand Temple, du côté de la porte de la Madeleine, joignant les trois places remises au bourgeois Deyron, et ce « pour les bons et agréables services » de ladite veuve, « humblement remorciant. » Elle est investie de la place « par touchemant de leurs mains » (11 septembre 1663). — Arrentement passé par Marie de Faret de Fournès, veuve de noble Jean de Barnier, conseiller au Présidial, de son jardin de Caissargues (8 octobre). — Accord entre Jean Robert, ouvrier en fer blanc, et Mathieu Arnaud, chaudronnier, à l'occasion d'injures et de violences de ce dernier (9 octobre). — Quittance de 1676 l. faite par Jacques Jacquet, commis à la recette de la foraine au bureau de Fourques, aux marchands associés Jean Coutereau et Louis Bourguet, pour tous les droits forains à quoi se montent les marchandises qu'ils ont fait passer au bureau de Fourques du 28 juillet au 31 août derniers (9 octobre). — Obligé de 800 l. fait par Louis du Roure, docteur et avocat, à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (12 octobre). — Sous-arrentement de deux chambres de la maison de la Tête Noire, appartenant à Tristan d'Agulhonnet, ci-devant avocat des pauvres (13 octobre). — Apprentissage de François Bargeton, fils naturel de noble Pierre de Bargeton, sieur de Valabrix et de Saint-Quentin, présenté par son père, chez Pierre Journet, cordonnier (23 octobre). — Rémission faite par Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, à Jean Vidal, concierge des prisons royales de Nimes, d'un décret par lui obtenu du juge des Conventions royaux, sur des biens sis à Bellegarde, moyennant 1501 l. (17 novembre). — Testament de Mathieu Nouy, bourgeois (24 novembre). — Rémission faite par noble Simon Guiran, prévôt en chef en la sénéchaussée, d'un décret obtenu du juge des Conventions, moyennant 1981 l. (27 novembre). — Enregistrement, dans les minutes du notaire André Cabanes, d'une quittance de 847 l. faite par noble Simon Guiran, prévôt général en Languedoc, chevalier du guet, au marchand Paul Fabre, emprisonné le 8 mars 1660, date de la quittance, aux prisons royales de Nimes (30 novembre 1663). — Quittance de 1407 l. faite par Barthélemy Jaume, notaire de Remoulins (4 décembre). — Arrentement passé à Pierre Pourrat, marchand droguiste (3 janvier 1664). — Prix-fait de réparations à l'hôpital catholique (17 janvier). — Arrentement passé par Pierre Greffeuille, hôte du logis de *la Romaine* (1er février). — Convention par laquelle les marchands associés Robillard et Inolas s'engagent à fournir à Pierre Felgeirolles, fileur de soie, chaque année pendant 3 ans, 3 quintaux 1/2 de soie « à fere organsin » et 7 quintaux de soie « à faire trame » (11 février). — Résignation faite par Charles Pascot, vicaire perpétuel de Manduel, du prieuré d Saint-Julien de Peyrolas, en faveur de François d'Escudier, prêtre (12 février). — Émancipation d'Étienne Fulhas, par-devant Fermin de Chabaudy des Illes, conseiller au Présidial (14 février). — Vente faite par Isabeau Peitier, veuve de Jacob Flanjollet, sergent royal, de l'office de sergent royal de son défunt mari, à Guillaume Raimond, moyennant 70 l. (18 février). — Obligé de 100 l. fait par Claude de Fabrique, veuve de noble David Devèze, écuyer, à François Daunant, docteur et avocat (27 février). — Donation d'une vigne, la moitié *hermasside*, au quartier de *Cadefrach* (7 mars 1664). — Reconnaissance féodale faite par la veuve de Pierre Vidal, passementier de Nimes, à Antoine de Lafare, marquis de Lafare, vicomte de Montclar, baron de Salendrenque, coseigneur de la vallée de Cendras, maréchal de camp, gouverneur d'Agde et du Fort Brescou, pour une terre de la vallée de Cendras (2 avril). — Rémission de 1600 l. faite par le marchand Étienne Noguier au marchand Étienne Ginhoux, à prendre de Jean-Baptiste Bozio, marchand d'Oneille en la Rivière de Gênes (7 avril). — Quittance de 36 l. faite par Guillaume Valette, hôte de *la Croix d'or* à Uchau, à Jean Vidal, concierge des prisons royales de Nimes, savoir 13 l. 1 s. 6 d. en principal pour dépense de bouche faite en son logis par les valets et le bétail de Guillaume Granier, le reste pour les dépens (10 mai). — Arrentement passé par François Daunant, docteur et avocat, de son moulin à huile situé près du Plan des

Fèdes et de la Porte des Carmes, avec les terres qui en dépendent, à mi-fruits (5 juin). — Ratification faite par Mathieu Nouy, bourgeois de Nimes, d'une quittance de 2508 l. faite à deux marchands de Marseille par Raimond Ménard, marchand de Marseille, son procureur (6 juin). — Transaction entre Jean Boudet, marchand, « sachant avoir esté mal traitté, par pluzieurs playes sanglantes sur son dos, couptz de pied et de poindz, tumbé à terre, par plusieurs massons et leurs complisses ayant couppé dessus son dos une espée et prins sa cazaque de sarge grize, desquelz escès graves et atrosses il en auroit fait informer », et ses agresseurs Bonnail et Delord. « Pour raison dud. assassin et crime comis en sa personne au Plan des Arènes », Bonnail et Delord lui paieront 30 l. et lui rendront sa casaque (6 juin). — Arrentement passé par Mathieu Nouy, bourgeois, de son domaine de Saint-Gervasy, Bezouce et Marguerittes, à mi-fruits (9 juin). — Quittance de loyer de 90 l. faite par Jacques Bernard, « orlogeur », à Paul Turquay, potier d'étain (18 juin). — Apprentissage de Jean Arnaud chez Jacques Vanel, facturier, pour y apprendre le métier de peigneur en laine (27 août). — Acapte fait par Martin Eyroux, vicaire perpétuel de Vestric, d'une maison de Marguerittes, moyennant 6 l. 10 s. de censive (2 septembre 1664). — Obligé de 600 l. pour Étienne André, bourgeois (1er octobre). — Rémission de deux décrets faite par Henri Bonneton, collecteur de Vestric (4 octobre). — Quittance faite par Pierre Métuel, collecteur de Vestric pour la grande imposition faite en 1630 sur les habitants de la religion (4 octobre 1664). — Quittance réciproque entre Étienne Fabrot, marchand, et Jean Gardelle, voiturin (24 octobre). — Vente faite par Jean Puechegud, sergent royal, à Pierre Ventujol, de son office de sergent royal, moyennant 100 l. (8 novembre 1664). — Obligé de 750 l. fait par noble Pierre Le Chantre, seigneur d'Auzon, à Mathieu Nouy, bourgeois (11 novembre). — Mariage entre Louis Odrezey, passementier, et Marthe Dantan (13 novembre). — Apprentissage d'Antoine Moustardier, d'Aimargues, chez Jacques Veroilhion, apothicaire de Nimes, pour y apprendre « l'arc d'affermassie (l'art de pharmacie) d'appothicaire en médecine » (26 novembre). — Obligé de 300 l. fait par Louis Bompard, écuyer, à Mathieu Nouy, bourgeois (1er décembre). — Quittance de 233 l. faite par les fermiers de la dîme du prieuré de Saint-Baudile aux sous-fermiers de la dîme des raisins (5 décembre). — Obligé de 1952 l. fait par Suzanne de Liboud, veuve de l'avocat Bourelli, à Mathieu Nouy, bourgeois, qui était déjà son créancier pour des sommes importantes (9 décembre). — Apprentissage de Job Pellissier chez Olivier Espérandieu, passementier, pour y apprendre le « mestier de passementier à la haute et basse lisse » (10 décembre).

E. 620. (Registre.) — 673 feuillets, papier.

1664-1666. — Notariat de Nimes. — André Cabanes. — Registre dérelié et incomplet, avec une interversion de dates. — Arrentement passé par le fermier principal du devois de M. de Villages à Saint-Gilles, quartier de La Margue, dudit devois « de bois coupé res terre, avec la masse et la vispie, sans profonder dans terre », pour 4 ans, moyennant 30 l. de rente (2 janvier 1665). — Mariage entre Jacques Moutar, saintongeois, facturier de Nimes, et Catherine Abrieu (16 janvier). — Obligé de 1741 l. fait par Honoré Durand, notaire de Marguerittes, à Mathieu Nouy, bourgeois (22 décembre 1664). — Arrentement passé par noble Claude Beaû de sa métairie de Garons (30 décembre 1664). — Apprentissage de Jacques Lagrange, des environs de Privas, chez Nicolas Cusson, pâtissier (27 février 1665). — Arrentement passé par le cordonnier Jacques Gaillard, d'une chambre de sa maison « devant le poix (poids) du Roi, du costé des porquiers » (10 février 1665). — Arrentement passé par Jean Dupuis, dit Nérat, hôte, d'un logement rue de la Fleur de lys, vers la porte de la Madeleine (11 février). — Arrentement passé par François Martin, « hoste du logis où pand pour enseigne le *Tapis vert*, aux faux bourgz St-Anthoine », au muletier Pierre Sollier, d'« ung estable et palhière et une chambre, tumbant sur la terre des Reverans Pères Prêcheurs », moyennant 60 l. de rente (10 mars 1665). — Quittance de 27 l. faite par David Honorat, chapelier d'Arles, à Jean Langlois, soldat de la garde du prince de Conti et mari de Jeanne de Brueys. Celle-ci s'était « cédullée » envers le chapelier, pour marchandises reçues de lui (10 mars). — Arrentement passé par Hector Brun, médecin ordinaire du Roi, d'une boutique de sa maison de la rue Caguensol (19 mars). — Association entre Guillaume Moureau et Michel Massin, maîtres joueurs de violon, pour trois ans. Ils « seront tous deux obligés de travalhier lhors qu'ilz seront appellés conjointement. . . , et quand il y aura ung bail (bal) à faire en seul, led. sr Marsin y pourra aller sans contradiction..... Et en cas que quelque autre personne vouldroit jouer du viollon dans leurs compagnie, venant de la part dud. sr Marsin, led. sr Moureau le permetra .... » (25 mars). — Apprentissage d'Antoine Jacob

chez Pierre Larue, facturier (25 mars). — Mariage entre François Poullain, chirurgien, et Margot Favier (8 avril 1665). — Procuration donnée par Mathieu Nouy, bourgeois, à Raimond Ménard, marchand de Marseille, pour recouvrer des mains de Pierre et Pierre Baguet, père et fils, marchands de Marseille, 2508 l. (9 avril). — Prise en charge par Jacques Gral, porteur ordinaire de Nimes, des pièces d'un procès entre le procureur du Roi et les consuls de Nimes, d'une part, et les avocats des pauvres MM. d'Aiguillonnet et Pierre Chazel, d'autre. Il s'agit de porter les pièces au parlement de Toulouse (16 avril). — Arrentement passé par Hector Brun, médecin ordinaire du Roi, d'une boutique de sa maison « proche le logis de *la Romaine* » (16 avril). — Quittance de 160 l. faite par Louise de Baudan, veuve de Jean Daunant, receveur des tailles au diocèse de Viviers, à Guillaume de Mazaudier, conseiller au Présidial (7 mai 1665). — Prix-fait baillé par Louise de Baudan pour travaux à sa maison de Bouillargues (22 mai). — Testament d'Alix Pelisse, femme du chirurgien Léonard Theremin. Elle lègue 3 l. aux pauvres religionnaires (26 mai). — Apprentissage de Laurent Reinaud, fils d'un apothicaire, chez Jean Cappon, passementier (29 mai). — Transaction entre Jean Goine et Pierre Gillet, marchands de Lyon, et Louise Fournier, veuve de Jacques Rivière, marchand des Vans. Les premiers avaient obtenu des prieurs et consuls de la bourse commune des marchands, à Toulouse, un appointement de condamnation (2 juin). — Sous-arrentement passé par Nicolas Brunel, vicaire perpétuel de Langlade, du bénéfice de Langlade, tant pour les portions qui le concernent que pour celles qu'il tient de l'évêque de Nimes, du prieur de Saint-Baudile et du prieur de Langlade. Le bail est de 2 ans, moyennant 1150 l. de rente (10 juin). — Arrentement passé par Gabrielle de Pascal, d'une boutique basse de sa maison de la rue de Maubec, moyennant 13 l. de rente (13 juin) — Association entre les chirurgiens Louis-Michel Dupont et Louis Odrezey, pour 3 ans (27 juin). — Arrentement passé par Pierre Laget, chirurgien, à Jacques Breton, pâtissier, de sa maison de la rue de l'Espic, moyennant 135 l. de rente (13 juillet 1665). — Arrentement passé par noble Henri Riffard à Laurent Foulhion, maître de poste, d'une terre au quartier de Pondres (18 juillet). — Arrentement passé par François Daunant, docteur et avocat, de son jardin du faubourg des Prêcheurs, moyennant 16 l. de rente (13 mai 1665). — Mariage entre Mathurin Defoi, « archier du s^r Coutin, prévost de Nismes », natif d'Angers, et Catherine Vallier (15 mai). — Sous-arrentement d'une maison près *le Bât d'argent* (10 août 1665). — Obligation de 750 l. faite par Jean Jonquet, viguier de Valence au diocèse d'Uzès (13 août). — Arrentement passé par Marguerite de Malian, veuve de Guillaume Dupris, docteur et avocat, de son domaine de Bouillargues, à mi fruits (15 août). — Testament de Mathieu Nouy, bourgeois (17 août). — Ratification de quittances entre Étienne Brun et Antoine Aubert, marchands associés, à l'occasion de leur société (19 août). — Vente passée par les fermiers de la dimerie de Saint-Baudile, du tiers des fruits et raisins de cette dimerie, moyennant 250 l. (29 août). — Arrentement passé par noble Claude Beau, de sa métairie de Garons appelée de Mascaron, à mi-fruits (29 août). — Quittance de 30 l. faite par Jacques Mathieu, maréchal, à Pierre Gaillard, teinturier, « pour avoir fairré un tour à la grand chaudière et un tour à la petite chaudière...., ou pour avoir fait un sercle de fer servant de campane à la cuve qui est proche la porte de lad. teinteure », etc. (4 septembre 1665). — Arrentement passé par Delphine de Barthélemy, d'une pièce de sa maison « au-devant la maison de monsieur le prezidant » (23 septembre). — Prorogation de terme accordée par noble François de Percet, docteur et avocat (30 septembre). — Obligé de 600 l. pour Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (6 octobre 1665). — Arrentement passé par Gabrielle de Roverié, veuve de Claude Bane, conseiller au Présidial, de sa métairie de Sanilhac et de son domaine de Colias, à mi-fruits (14 octobre). — Prix-fait de travaux à l'église de Calvisson. Guillaume Cassefière fera « au-dedans icelle une muraihe de la largeur et auteur de lad. esglize, afin de randre l'esglize plus petitte, à cauze que son ensienneté estoit trop grande », conformément au contrat imposé par le chapitre de la cathédrale de Nimes aux bailleurs, Étienne Delord, maçon, et Jean Cassefière, son associé. D'autres travaux sont prescrits (19 octobre). — Quittance de 100 l. faite par Louis Combes, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, à noble Claude Beau, pour dépens, épices et restitution de fruits (27 octobre). — Procuration donnée par Paul Bérard, apothicaire, à Pierre Lafontaine, praticien, pour recouvrer ce qui lui est dû à Marsillargues, Saint-Laurent-d'Aigouze et Le Cailar (9 novembre 1665). — Quittance de 255 l. faite par Bernard Delord, facturier en laine de Tarascon (21 novembre). — Apprentissage de Jean Guérin chez Paul Turquay, potier d'étain (23 novembre). — Apprentissage de Jacques Sabatier, de Parignargues, chez André Guirard, facturier de Caveirac, pour y apprendre l'état de peigneur et de cardeur (1er décembre 1665). — Vente faite par Jean Vidal, concierge des prisons

royales de Nimes, à noble Henri de Bimar, d'une vigne au quartier de la Porte-Cancière (5 décembre). — Transaction entre Salomon Daube, vicaire perpétuel de Lédenon, et Pierre de Suchet, praticien (16 décembre). — Terme accordé par François Daunant, docteur et avocat, à Jean Rey, marchand, pour le paiement de 3500 l. (4 janvier 1666). — Transaction entre Pierre Graverol, procureur, et Jean Fabre, « suivant les finances en la ville de Paris » (3 février 1666). — Procuration donnée par François de Rozel, seigneur de Servas, lieutenant principal, à Étienne de Plantade, son neveu, conseiller à la Cour des aides de Montpellier, pour proroger un compromis passé à Grenoble avec François de Rozel, seigneur de La Clotte (11 février). — Quittance de 187 l. faite par Marguerite de Masières, veuve de noble Paul de Barthélemy d'Issard, seigneur de Salagosse, à Étienne Marie, greffier consulaire de Montpellier, notaire royal, pour intérêts d'un capital de 3000 l. appartenant à sa fille Élisabeth d'Issard et consigné entre les mains dud. Marie (15 février). — Arrentement passé par Mathieu Peschier, procureur à Nimes et viguier de Nages et Solorgues, de son domaine de Nages et Solorges, à mi-fruits (17 février). — Rémission, faite par Pierre Lafont, marchand curatier, à Claude Jozan régent en la justice de la baronnie de Vauvert, du bail à ferme de la dîme et du bénéfice de Vauvert, qu'il a obtenu conjointement avec Pierre Lahondès, de Louis de Suzes, évêque et comte de « Vimes », prévôt de la cathédrale de Nimes, prieur de Vauvert, pour la portion qui le regarde (5 mars 1666). — Arrentement passé par Mathieu Quesnot, chirurgien, de sa maison du chemin de La Calmette, au faubourg des Prêcheurs (24 mars). — Arrentement passé par Martin Eyroux, recteur de la Madeleine, de la maison avec jardin dépendant de sa rectorie, près la Porte de la Madeleine, pour 3 ans, moyennant 27 l. de rente (30 mars). — Quittance de 22 l. faite par Nicolas Brunel, vicaire perpétuel de Langlade, aux consuls de Langlade, pour dépens. Le parlement de Toulouse avait condamné les consuls à bâtir dans un an une maison presbytérale (1er avril 1666). — Arrentement passé par Marguerite de Laye, veuve de Bernard Galtier, à Claude Brunel, hôte de « la maison et logis où pand pour enseigne *les Trois Couronnes* ». Le bail est de 4 ans, moyennant 135 l. de rente (9 avril). — Testament de Louis Estienne, cardeur de Saint-Hippolyte, « s'en allant à la guerre pour le service du Roi » (11 avril). — Échange de places de bancs dans le Temple, entre Alix Pelisse, femme du chirurgien Léonard Theremin, et sa sœur Antoinette Pelisse, veuve de Claude Cabanes (21 avril). — Arrentement passé par Olympe Dorte, veuve de Marcelin Bouet, capitaine de cavalerie, d'un local de sa maison de la rue des Flottes (27 avril). — Testament de Françoise Bonnaud, femme du chirurgien Pierre Laget (3 mai 1666). — Arrentement passé par Gabrielle de Cabrières, veuve de M. de Cabiac, conseiller au Présidial, de sa maison située « soubz l'Arc de Dugras », moyennant 42 l. de rente (20 mai). — Accord entre Antoine Seranes, hôte, et Pierre Pascal, « peligantier » (29 mai). — Acte de signification fait par noble Pierre de Bargeton, sieur de Valabrix et de Saint-Quentin, à Mondette de Bargeton, dame d'Arpaillargues, femme de Charles d'Agout, sieur de Piedgout (29 mai). — Arrentement passé par François Martin, « hoste du logis où pand pour enseigne *le Tapis*, hors la porte des faux bourgs des Prêcheurs », d'une chambre de sa maison « qui est sur le dernier des Reverans Peres Jacopins », de la moitié d'une paillière et d'une écurie, moyennant 40 l. de rente (9 juillet 1666). — Vente d'un atelier de menuiserie moyennant 300 l. (10 juillet). — Arrentement passé par noble Henri Bimard de sa métairie du terroir de Nimes, à mi-fruits (31 juillet). — Arrentement passé par Pierre Nadal, teinturier, de la boutique de teinture de sa maison de la rue de la Lombarderie, « avec les utilz servans à l'uzaige de lad. teinture, concistant en trois chaudières, une grande qui est au passage en dessandant aux fournaux, la segonde au mesme endroit, ... proche la porte de l'Ag(u)au, et la troisième, qui est la plus petite, appellée la marmite, qu'est à l'autre membre où sont les tines.... » (17 août 1666). — Apprentissage de Paul Vignes chez Jacques Poudevigne, fileur de soie (21 août). — Nomination faite par Daniel Rozier, majoral et syndic des pauvres lépreux, en la maison de la maladière, de Pierre Combes, pour servir un legs pie et dire ou faire dire une messe conformément à la fondation dudit legs. Le majoral est catholique. Il a eu connaissance d'un acte de fondation d'Antoinette Michel, lépreuse de ladite maladière, du 14 mars 1520 (v. s.), qui donnait une vigne du quartier de Sauzin à Pierre Corbier, prêtre, pour célébrer une messe de mort, tous les vendredis, dans la chapelle de la léproserie, en vue du repos de son âme. La collation du legs et la nomination des prêtres pour le service de ladite chapelle appartenaient au syndic majoral. La négligence ou l'incapacité des précédents syndics, qui appartenaient à la religion prétendue réformée, l'ignorance dudit acte de fondation, recouvré par le majoral actuel, avaient laissé le legs pie sans service, contre l'intention de la fondatrice (2 octobre 1666). — Acte de séparation de Pierre Graverol

procureur, et de son fils François Graverol, mari de Jeanne de Mirman. Le père fait au fils une pension de 800 l. et lui laisse divers meubles pour son usage : « Et premièrement une tamte de tapisserie de cuir dauré neufve », ayant coûté 250 l. ; « treitze grandes chaizes à deux bras tournoiées, garnies de mouquette de diverses colleurs et clouées avec cloux daurés, neufves ; une table bois noyer avec son tapis de Turquie de diverses colleurs » ; des lits, des landiers, douze grandes chaises de noyer « tournoiées, garnyes de sarge viollet à double colleur, neufves, avec ses franges soie de diverses colleurs ; ..... un désabiloir (déshabilloir) bois sapin, avec sa couverte sarge viollete, garny de franges soie de diverses colleurs.... ; ung grand miroir glasse fine avec son cadre noir tournoié, aussy neuf, de l'autheur de quatre pans et demi et de quatre pans moins cart largeur » ; des draps de toile, du linge, de la vaisselle ; une douzaine et demie d'assiettes « estain fin de Cornalhie (Cornouailles) avec six platz, le tout pezant 48 l. 1/2, et une autre demi doutzaine d'assietes estain comung du poidz de 27 l. 1/2 ; une sallière et une veingairie estain fin » ; enfin « les livres treuvés dans le cabinet dud. s[r] Graverol, qu'il en a lui mesme fait rolle, escript et signé de sa main » (4 octobre 1666). — Obligé de 600 l. fait par Jean de Malhan, conseiller au Présidial, au bourgeois Jean Laliaud (15 octobre). — Second apprentissage d'Antoine Louis, fils d'un marchand d'Arles, chez Élie Vincendeaus, chirurgien. Il avait été une première fois chez le chirurgien Claude Moulin, « auquel apprantissage il n'auroit rien proffité » (29 octobre). — Obligé de 2500 l. fait par Pierre Galhiard, teinturier, à Jean Frach, teinturier (10 décembre 1666). — Rémission de la ferme de la boucherie close de Marguerittes (17 décembre). — Prix-fait de travaux à l'église de Congénies (19 décembre).

E. 621. (Registre.) — 650 feuillets, papier.

1667-1672. — Notariat de Nimes. — André Cabanes. — Lacunes dans ce registre. — Mariage entre Jean Peyric, de Bordezac, paroisse de Peyremale, et Suzanne Loubier, de Bedousse, paroisse d'Aujac (14 janvier 1667). — Procuration donnée par André Rastouin, marchand, à Robert Robillard, banquier de Lyon, pour faire rentrer ce qui lui est dû (5 février 1667). — Mariage entre Maurice Robert, tailleur d'habits, de Chamborigaud, paroisse de Génolhac, et Isabeau Laurent (16 février). — Quittance de 15 l. faite par la veuve du notaire Pierre Segure, à Pierre Vézian, qui avait donné en garantie « son office d'archier en la mareschaussée de Nismes, dans les troupes du s[r] de Guiroi » (19 février). — Résolution réciproque d'un contrat de mariage entre deux futurs. Ils reprennent leur liberté en déclarant qu' « il n'y a heu aulcune affection ny fréquantation charnelle entreux » (1[er] mars 1667). — Obligé de 67 l. pour noble François Gaissad (31 mars). — Obligé de 4632 l. fait par Charles Fayolle, marchand, à Hugues Delapraye et Benoît de Roche, marchands associés, de Lyon (4 avril 1667). — Convention par laquelle Charles Robillard et Pierre Inollas, marchands associés de Nimes, s'engagent à fournir à Pierre Felgueyrolles, fileur de soie, 7 quintaux de soie fine par an, « à faire organsin » (13 avril). — Procuration donnée par François Dalbiac, docteur et avocat, à Louise de Fontfroide sa femme, pour gérer ses affaires (2 mai 1667). — Arrentement passé par Antoine Icard, bourgeois, d'une boutique de sa maison située devant le logis de *la Pomme* (9 mai). — Arrentement passé par Jean Bernard, précepteur de la jeunesse, de sa vigne du quartier de Font Constantine (21 mai). — Arrentement du bénéfice d'Avèze, passé par Louis Maridat, grand archidiacre de la cathédrale de Nimes et prieur de N.-D. d'Avèze. Le bail est de 3 ans, moyennant 200 l. de rente (30 mai). — Procuration donnée par noble Daniel Guiran à Pierre Sannier, procureur d'Arles (31 mai). — Testament de Jacob Veroilhion, apothicaire, que le notaire appelle Droulhion (14 juin 1667). — Association entre Gabriel Ory, maître de paume, et Jean Bénézet, « tant pour le logemant et rante de maison que pour le jeu de peaume appartenant à Madeleyne Mazarte..., scitué proche les Arènes » (17 juin). — Obligé de 2330 l. fait par la veuve de Pierre Babouis, bourgeois, à Ravaisse Robert et C[ie], marchands de Lyon (20 juin). — Rémission de 206 l., à prendre sur les habitants de la R. P. R., faite par Louise de Fontfroide, femme de François Dalbiac, docteur et avocat, à François de Rozel, ministre (4 juillet 1667). — Testament de Louise Puechegud, veuve du procureur François Rampon. Elle lègue 10 l. aux pauvres religionnaires (18 août 1667). — Arrentement passé par Marc de Lageret, bourgeois, de son domaine de Cabrières (24 août). — Quittance et reconnaissance de 835 l. faite par Jean-Pierre Berlié, pasteur de l'église de Calvisson, époux d'Anne Arnaud, à Françoise Arnaud, veuve d'Antoine Gaubin, et à sa femme (24 août). — Quittance de 4350 l. faite par David Castanet, teinturier, à François Cambon et Jean Audemar, marchands associés, pour la teinture de leurs marchandises en un an (26 août). — Apprentissage de Paul Gadille,

fils d'un bourgeois de Barbentane, chez Jean Bizeur, pour y apprendre l'état de canabassier (31 août). — Arrentement passé par noble Claude Beau de sa métairie de Bouillargues (19 septembre 1667). — Quittance de 9 l. faite par l'hôtelier Jacques Gueyle à Suzanne d'Albenas, veuve de l'avocat Arnaud Guiran, pour la dépense que son fils M. Guiran a faite, en plusieurs fois, au logis de Gueyle (19 septembre). — Bail de la levée des restes de la taille de Marguerittes de 1666, fait par Claude Gras, ancien consul, à Claude Marey, praticien collecteur de l'année courante. Gras avait été emprisonné et ses biens saisis, par suite de l'infidélité du précédent titulaire du bail, qui avait pris l'argent, abandonné le pays et laissé le livre entre les mains de ses cautions (21 septembre). — Remise faite par Suzanne Manuel, veuve de Jacques Rouvière, à autre Jacques Rouvière, d'un fonds de boutique et de mobilier, marchandises de canabasserie, meubles de maison, vaisselle d'étain, cuillères d'argent, linge, papiers, titres, avec le profit provenu de leur association, moyennant quoi il la décharge de sa part des dettes sociales (28 septembre). — Arrentement passé par noble Isaac de Bonnal (28 septembre). — Transaction où figure Pierre de Malian, docteur en droits (10 octobre 1667). — Désistement fait par Louis Jaussaud, commis à la levée et exaction des épices de MM. de la Chambre de Castres, de la poursuite criminelle qu'il avait intentée contre Abraham Ivernat, d'Aimargues, à l'occasion de la rébellion commise en l'exaction d'un rapport de ladite cour, dû par Timothée Roux, apothicaire d'Aimargues. Il avait fait emprisonner Ivernat, innocent de toute rébellion, et qui ne s'est trouvé là que parce que Roux l'avait employé comme témoin « à ung acte qu'il faizoit fere » (15 octobre). — Donation de Claude Farjon, qui va à la guerre pour le service du Roi (21 octobre). — Apprentissage d'Antoine Lagier chez Pierre Bouzanquet, chirurgien (25 octobre). — Arrentement passé par Madon de Ducros, femme du marchand Seuclière, à Paul Bérard, apothicaire, d'une boutique et d'un logement, moyennant 138 l. de rente (3 novembre 1667). — Obligé de 3200 l. fait par Pierre Gaillard, teinturier, à son beau-frère Jean Frach, teinturier (12 novembre). — Rémission de 200 l. à prendre sur les habitants de la R. P. R., faite par François Dalbiac, docteur et avocat, à Claude Brun, bourgeois (14 décembre). — Arrentement passé par Pierre Gas, archer de la maréchaussée, de son domaine d'Aubarne (23 décembre). — Quittance de 42 l. faite par André Coutelle à noble Jean de Langlade, sieur de Trescol, en principal, intérêts et despens (7 janvier 1668). — Obligé de 812 l. fait par Marie de Faret de Fournès, veuve de Jean de Barnier, conseiller au Présidial, à Jacques Alison, contrôleur au grenier à sel (13 janvier) — Testament de François Sellon, qui va à la guerre pour le service du Roi (8 février 1668). — Procuration donnée par Jeanne d'Agulhonnet, veuve de Jean de Percet, sieur des Appens, pour l'insinuation d'une donation de 4000 l. en faveur de sa fille Delphine de Percet, femme de Jacques de Catte (6 février). — Quittance de 1600 l. faite par noble Maximilien de Barnier, enseigne dans la compagnie de M. de Lavant, capitaine au régiment de la Marine, à Marie de Faret de Fournès, veuve de noble Jean de Barnier, conseiller au Présidial (8 février). — Testament de Jean Boudon, qui va à la guerre pour le service du Roi (12 février). — Apprentissage de Pierre Gourdon, du Gévaudan, chez Abraham Mazauric, facturier, pour y apprendre à faire « de cadix, sarges et burates » (15 février). — Quittance de 222 l. faite par François Graverol, docteur et avocat, au procureur Pierre Graverol (26 février). — Mariage entre Benoit Autran, précepteur de la jeunesse, et Pierre Berthomieu, fille d'un capitaine (1er mars 1668). — Arrentement passé par noble François de Georges d'Aramon, baron de Lédenon, à Gaspard Chambon, chirurgien, d'une boutique près de la Trésorerie (5 mars). — Achat d'une terre à Costebalenc par noble Jacques de Boisson, sieur de Caveirac (10 mars). — Arrentement passé par Jacques Advocat, passementier, de sa maison près les Quatre-Jambes (12 mars). — Donation de Claude Féline, qui va à la guerre pour le service du Roi (19 mars). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, seigneur de Servas, de son domaine de Servas et des Plans, ensemble de ses droits seigneuriaux à Servas, pour 4 ans, moyennant 640 l. de rente (7 avril 1668). — Obligé de 1000 l. pour Marcelin Bouet, facturier (14 avril). — Arrentement passé par Philippe de Fabrique, archidiacre de la cathédrale de Nimes, procureur fondé de François de Védelai, prieur de La Salvetat, Asprières et Saint-Sauveur de Védrines, des fruits décimaux et revenus du prieuré de Saint-Sauveur de Védrines, pour 4 ans, moyennant 500 l. de rente (16 avril). — Déclaration pour André de Villard, sieur de Vallongue, conseiller au Présidial (18 avril). — Testament de François Gazagne, qui va à la guerre pour le service du Roi (22 avril). — Quittance de 2000 l. faite par trois maçons associés, à leur quatrième associé Pierre Cordier, maçon. Ils ont obtenu le prix-fait de la construction de l'église de Saint-Césaire, à eux baillé par l'évêque de Nimes Anthyme-Denis Cohon, prieur de Saint-Césaire, Urbain d'Airebaudouze, marquis d'Anduze, et Antoine

Allier, premier et second consuls de Nimes en 1667 (28 avril). — Transaction entre Domergue Ducros et Jean Nicolas. Le premier avait loué son âne au second, pour aller à Aubarne. Nicolas, « bien loin de s'aquitter de sa parolle, l'auroit amené en ville d'Allez, et surchargé en telle manière, que led. asne....., tumbé avec sa charge en le deschargeant, [est] mort quelques jours apprès pour icelluy avoir esté trop forcé.... » (12 mai 1668). — Arrentement passé par noble Jacques de Boileau, sieur de Châteauneuf ou Castelnau, d'une partie de la maison ayant appartenu à François Dalbiac, docteur et avocat, dont il est décrétiste, et qui est située près du logis de *la Pomme* (12 mai). — Quittance de 132 l. faite par Gabriel Bastide, apothicaire d'Orange, agissan, pour lui et MM. André de Convenant et Pierre Faviera docteurs en médecine en l'université d'Orange, dont lt procuration est scellée du sceau du prince d'Orange, à Pierre Graverol, procureur (14 mai). — Arrentement passé par Georges Douvrier, conseiller au parlement de Toulouse, prieur du prieuré de Claux au diocèse de Nimes, des fruits décimaux dudit bénéfice, moyennant 375 l. de rente (15 mai). — Quittance de 28 l. faite par Pierre Metuel, exacteur des restes de la grande imposition de 1630 sur les habitants de la R. P. R. de Nimes, à Pierre Ducros, notaire de Sumène, tuteur des hoirs de Jean Ducros (21 juin 1668). — Arrentement passé par Claude Vincent, tisserand de toile, de sa maison située sous les Arènes, « rue horbe », moyennant 16 l. de rente (23 juin). — Consentement donné par Claude Gras, premier consul de Marguerittes en 1666, à l'élargissement de François Moynier, enfermé dans les prisons de la Cour des aides de Montpellier à la suite de l'abus de confiance de Grégoire Cormail, preneur du bail de la levée des tailles de Marguerittes en 1666, sous le cautionnement dudit François Moynier et d'André Brueys (7 juillet 1668). — Arrentement passé par noble François de Génas, sieur de Puechredon, d'une boutique de sa maison de la rue de l'Espic, moyennant 30 l. de rente (20 août 1668). — Donation de Barthélemy Reynaud, qui va à la guerre pour le service du Roi (28 août). — Quittance réciproque entre Jeanne de Chacornac, veuve de Louis de Fabre, docteur et avocat, et Benoit Chaud, marchand d'Aramon (28 décembre 1668). — Reconnaissance de 150 l. faite par Louis Odrezeyt, chirurgien, à Marthe Dantan, sa femme (3 octobre 1669). — Procuration donnée par Léonard Brunel, marchand de Nimes, à Louis Marin, agissant pour son père Pierre Marin, marchand et bourgeois de Toulon, à l'effet de recouvrer d'Antoine Requien, patron de Toulon, ce qui lui est dû pour la vente du vin que le constituant « luy avoit balhié, pour porter avec sa barque tartane, nommée *Sainte Anne Bonnevanture*, du port de celle ville de Saint-Gilles à la ville de Genes, dont il en auroit tiré le prix et valeur dud. vin.. » (21 novembre 1669). — Rémission de 1347 l. faite par Léonard Brunel, marchand, à Louis Marin, au nom de Pierre Marin, marchand de Toulon. Cette somme est contenue au compte arrêté par François Bergeron, ledit Brunel et Antoine Requien patron de Toulon, le 23 mars 1663 (21 novembre). — Vente d'une vigne à Calvisson, faite par Madon de Freton, femme et procuratrice de François de Rozel, lieutenant principal (20 décembre 1669). — Arrentement passé par noble Pierre Valette, de son four de la rue de la Monnaie, « avec la gloriette, deux membres bas joignant led. fourt, et une lignière », moyennant 90 l. de rente (1er mars 1670). — Accord où figure Louis Verdet, chirurgien (8 mars). — Arrentement passé par François Prunier, moulinier de soie, de son moulin à dévider la soie, « garny avec cinq cens rouquetz, trente six estelles grandes ou moiennes, trante gendres, huitante estelles petites et deux cens rouquetz vieux », avec la pièce où est le moulin, moyennant 60 l. de rente (5 août 1670). — Arrentement passé par Louis Laugier, chirurgien, de sa maison de la « rue horbe allant de la Belle-Croix à la porte des Carmes », moyennant 40 l. de rente (10 avril 1670. — Arrentement passé par Gabriel Dardailhon, architecte et maître-bâtisseur, à Louis Laugier, chirurgien, de sa maison du Marché des Fèdes, près la Porte des Carmes, moyennant 72 l. de rente (15 avril). — Mariage de Pierre Condechier, rôtisseur de Montpellier (18 mai 1670). — Arrentement passé par Marguerite de Malian de son domaine de Bouillargues (15 avril 1671). — Arrentement passé par noble Paul de Lagorce, garde des archives du Roi en la sénéchaussée, de son domaine du terroir de Nimes, à mi-fruits (18 juillet 1672).

E. 622. (Registre.) — 350 feuillets, papier.

1653-1668. — Notariat de Nimes. — André Cabanes. — Rubrique des actes de 1653 à 1668.

E. 623. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1673. — Notariat de Nimes. — André Cabanes. — « Estat et inventaire des nottes et papiers de Me André Cabanes, notaire royal de Nismes, et de feu Me Jean Cabanes Magre, son père, Jacques, Jean et autre Jean Ursy, ses aïeulz maternelz, et d'autres notaires,

des nottes desquelz led. Me André Cabanes estoit gardiateur, faict et dressé par nous, David Alesty, bourgeois, et Denys Temple, notaire, expertz comis par Mr Me Pierre Le Blanc, seigneur de la Rouvière, conseiller du Roy et jeuge en la Cour royalle ordinaire de Nismes, apprès la saizye et transport desd. nottes de la maison dud. Cabanes dans une chambre de la maison dud. sr jeuge de la Rouvière, sur les requisitions de M. le procureur du Roy. pour esviter l'antière dissipation d'icelles, que led. Cabanes en faizoit.... »

E. 624. (Registre.) — 400 feuillets, papier.

1660-1667. — Notariat de Nimes. — David Chaugier. — Arrentement passé par Claude Estienne, marchand, d'un four, d'une chambre, d'une gloriette et d'étuves de sa maison de la place des Fèdes, confrontant le logis de l'*Écu* de *France*, moyennant 66 l. de rente (29 décembre 1660). — Testament de Louise Lapie, femme de Jacques Rieumal, greffier de la ville de Nimes. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (10 janvier 1661). — Accord entre Pierre Sainton, chirurgien juré, et Antoine Savy, praticien. Savy avait « esté blessé d'un coup de pistollet quy luy traversoit le corps » par Pierre Cler. Sainton et son fils, également chirurgien, un chirurgien de Sernhac, le docteur Ducray et l'apothicaire Samuel Guiraud, l'ont pansé pandant 5 mois et 10 jours. Mais Sainton ne fut pas payé et obtint contre Savy une condamnation de 600 l. pour son salaire. Il transige à 410 l. La blessure remonte à mars 1656 (23 février 1661). — Testament de Suzanne Traucat, veuve du procureur Barthélemy Coulomb. Elle lègue 15 l. aux pauvres réformés (13 mars 1661). — Arrentement passé par Antoine Grizot, ministre de Bernis, d'une partie de sa maison de la rue des « Espaziers » (19 avril 1661). — Obligé de 646 l. fait par Suzanne Traucat à Antoine Viala, greffier (3 mai 1661). — Quittance de 750 l. faite par le procureur de François de Blon, seigneur de Laval, aux greffiers « de la banque et greffe commissionnel » de Nimes, pour la moitié du prix de leur ferme dudit greffe (4 juillet 1661). — Obligation de 875 l. faite par noble Antoine de Langlade, seigneur de Clarensac, à noble Jacques de Boisson, seigneur de Caveirac (15 juillet). — Transaction entre Françoise Gout, de Malataverne, et Louis Sollier, praticien. Françoise « dizoit avoir esté rendue enseinte des œuvres dud. Sollier. » Elle avait obtenu, des officiers de Masaribal, condamnation à 150 l. d'amende et à 59 l. de dépens. Elle avait fait emprisonner, en vertu de cette ordonnance, Sollier dans les prisons de Nimes, « par prizons empruntées » (17 septembre 1661). — Rémission faite par Gédéon Hugla, « escolier en théologie » de Millau en Rouergue (5 décembre 1661). — Quittance de 5 l. faite par Jean Pontier, hôte, à un berger de Clarensac, pour dépense faite en son logis par Antoine Laproche, de Châteauneuf-Randon, neveu du berger. L'hôte lui remet « les ardes que led. Anthoine.... luy avoit laissé en garde.... : un manteau cadis gris tout uzé, un habit sarge drapade gris, ung paire haudechauses cadis gris tout nœuf, plus ung autre meschant habit cadis gris, plus trois chemizes, deux blanches et une grize, quatre paires bas, un de sarge drapade, l'autre cadis blanc, l'autre cadis gris et l'autre bureil....., un meschant chapeau noir, et finallement cinq chemizes » (10 mars 1662). — Arrentement passé par le procureur Jean Charrier, au nom de nobles Antoine d'Esgalières et Guérin d'Azémar, gentilshommes verriers, d'une boutique et de deux chambres de la maison d'Olympe Dorte (5 avril 1662). — Arrentement passé par Marguerite de Pinet, au nom de son frère Louis Pinet, marchand de Lyon, à Jacques Durand, archer en la maréchaussée, d'une maison près de *la Pomme*, moyennant 72 l. de rente (12 mai 1662). — Testament de Jean-Pierre Saint-Faust, étudiant en théologie, de Guyenne. Il lègue 30 l. aux pauvres réformés (23 mai). — Transaction entre Jeanne Sage, d'Uzès, et Jourdan, boutonnier, d'Anduze. Jeanne « dizoit avoir esté excédée par led. Jourdan » (23 mai). — Apprentissage de Pierre Venel, de Marseille, neveu de Jean Vidal, concierge des prisons royales de Nimes, chez Antoine Triquard, éperonnier, pour y apprendre à forger et tout ce qui est de son art (2 août 1662). — Déclaration de ses dettes, faite par Joseph Ducros, « se voyant detenu de maladie dans son lict, et hapréhandant de mourir » (14 février 1663). — Arrentement passé par le procureur André Arnaud, de sa maison de la rue de Maubec, près la dougue de la ville (23 avril 1663). — Mariage entre Jacques Brousson, marchand de soie, et Louise Estienne, fille d'un marchand (29 septembre 1663). — Mariage entre Jacques Monnier, apothicaire, et Madeleine Saboly, fille d'un marchand de droguerie (3 novembre 1663). — Vente d'une terre à Vergèze faite par noble François de Vignolle, seigneur de Montredon, demeurant en son château de Montvaillant, diocèse de Mende (27 novembre). — Compromis entre Antoine Viala, bourgeois, Claire de Manuel, veuve du procureur Antoine Viala, et Jacques Viala, ministre de Sommière (25 janvier 1664). — Vente d'un moulin à soie faite par Sarah Quet, veuve du capitaine Jacques Troullière, à Isaac Berger,

moulinier de soie, moyennant 375 l. (4 mars 1664). — Arrentement passé par François Guiraud, bourgeois, à Pierre Combet, hôte, de la « maison et logis où pend pour enseigne *la Tourmagne* », qu'il a au faubourg de la porte de la Madeleine, moyennant 150 l. de rente (7 avril 1664). — Quittance de 60 l. faite par Simon Roger, arquebusier, à David Gontard, orfèvre, « pour vante d'un paire de pistollets » que Roger avait faite à François Dalbiac, docteur et avocat (22 mai 1664). — Arrentement passé par Judith Bouschet, veuve de l'apothicaire Félix, de sa maison près de la porte des Carmes, moyennant 105 l. de rente (14 juin 1664). — Vente faite par Jeanne Brueys, veuve de Pierre Fontane, marchand brodeur, de marchandises et meubles : « six doutzaines et sept chapeaux....., une arque, ... dix-sept garnitures de blouques fer, toutes les estages de la boutique, trois rasteliers, six pandans de plumes, une forme, quatre boites et sept capeles, lesd. chapeaux estant nœufs, excepté trois », moyennant 70 livres (4 juillet 1664). — Arrentement passé par Jean Langlois, garde du prince de Conti, de sa vigne de Font Chapelle (1er décembre 1664). — Procuration donnée par Savy Violant, marchand de Marseille, à Claude Dulac, marchand de Marseille, pour recouvrer 180 l. prêtées à Sébastien Arbonne, marchand de Castelsarrazin (8 décembre). — Rémission de 6470 l. faite par Simon Pascal, bourgeois d'Aimargues, à Denis Pascal, écuyer, de Nîmes (17 décembre). — Arrentement passé par Marguerite de Pinet, à l'archer Jacques Durand, de la maison de son frère, près du « lotgis où pand pour enseigne *la Pomme rouge* » (24 mars 1665). — Arrentement passé par Pierre Declaissé, orfèvre, à Pierre Lafon, hôte, de son domaine de Milhau (22 avril 1665). — Obligation de 350 l. faite à Michel Teissier, docteur et avocat, par trois débiteurs solidaires, dont l'un est Mathias Billon, régent au collège (8 mai 1665). — Testament de Catherine Reboul, femme du procureur Mathieu Peschier. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (4 juillet 1665). — Arrentement passé par le procureur de François Dufour, fermier général des domaines du Roi dans le ressort du parlement de Toulouse et de la Chambre des comptes de Pau, à Jacques Verdier, dit Caveirac, de « la crie du vin » de la ville de Nimes, pour 3 ans, moyennant 40 l. de rente (21 août 1665). — Arrentement passé par le notaire André Arnaud à Pierre Denier, archer en la maréchaussée de Beaucaire et Nimes, d'un logement avec petit jardin, moyennant 33 l. de rente (22 août). — Arrentement passé par Françoise de Any, veuve de Jean Goudart, receveur des tailles du diocèse d'Alet et Limoux, habitant Montpellier, à Léonard Lombard, tailleur d'habits, d'une maison avec boutique, moyennant 90 l. de rente (30 novembre 1665). — Enregistrement des pactes de mariage entre Jean Cordes, ministre de l'église d'Aubussargues, et Catherine d'Alesti (9 décembre 1665). — Quittance de 90 l. faite par Paul de Lagorce, garde des archives du domaine du Roi, fils de Delphine de Maltrait (4 janvier 1666). — Sous-arrentement passé par les fermiers principaux des greffes de Nimes, appartenant à Jacques Lhuillier d'Interville du Contran, seigneur prieur de Villemoutier, et à Armand-Jean de Riande, chevalier, sieur de la Galissière, procureur du Roi au Châtelet de Paris, de la ferme particulière du greffe et banque du Gévaudan au présidial, moyennant 878 l. par an (16 janvier). — Procuration donnée par François Raimond, hôte de Nimes et fermier de l'équivalent de Milhau, à Claude Savy, hôte de Milhau, pour recouvrer des hôtes et autres habitants de Milhau ledit droit d'équivalent (15 février 1666). — Testament de Gaspard Robert, chirurgien. Il lègue 10 l. aux pauvres protestants (17 août 1666). — Prix-fait baillé par Pierre Bonijol, passementier, à Paul Ozil, menuisier, de la construction d'un moulin à soie « nommé un douze à deux vargues ». Ozil fera 30 guindes bois noyer, le cercle bas du moulin en chêne avec ses crosses de chêne, le cercle haut en bois d'aube, et tout le reste du moulin en sapin. Les roues, avec leur ponsonnelle et gantière, seront en noyer, comme les 16 sarpes de la gabie et les vantes. Les subrevantes avec leur baguier, en bois d'aube, la croix en haut en sapin, « avec la quantité des estoilles faizant de point en tout trois mille ». Bonijol fournira les fers, Ozil les coquettes et pontets, ainsi que les bois. Il fera aussi un *doubladou*. Le prix est de 160 l. (19 novembre 1666). — Prise en charge par Claude Beau, écuyer, des mains de sa sœur Louise Beau, héritière de Marie d'Arbaud, veuve de noble Pierre Beau, leur mère, du procès qu'elle avait intenté à Claude Rousselet, ministre, et des papiers relatifs aux affaires de leur père à Marseille (30 mai 1667). — Obligation de 900 l. faite par Catherine Bonnefoy, veuve de Daniel Seren, marchand de Nimes, à son fils Pierre Seren, ministre de l'église de Fons (3 juin 1667). — Prise en charge de mobilier par Louise Puechegud, veuve du procureur François Rampon (27 juillet 1667). — Arrentement passé par Jacques André, marchand, à Guillaume Gaubin, apothicaire, de « la moityé de sa boutique, quy est l'arc du mitan alant à la rue qui va de la Place à la Porte des Prêcheurs, plus un grand maguazin y joignant, ung cellier..., une salle et chambre », moyennant 90 l. de rente (13 octobre 1677).

E. 625. (Registre.) — 820 feuillets, papier.

1668—1673. — Notariat de Nimes. — David Chaugier. — Accord entre Mathieu Nouy, marchand bourgeois, et Pierre Vire, habitant au moulin de Boucoiran, au sujet de certains cadis « gastés pour le foulon » que Vire y avait fait (27 février 1668). — Ratification et procuration donnée par Remy Verny, chapelier, né à Paris et fixé à Nimes, au sujet d'une vente d'immeubles à Chevreuse (26 mai 1668). — Obligation de 136 l. faite par noble François de Génas, sieur de Puechredon, à Antoine Bonnal, tailleur d'habits 26 juillet 1668). — Quittance réciproque entre les frères Pierre et Mathieu Nouy, d'une part, et Antoine Lombard, marchand teinturier, d'autre, qui leur avait fait une obligation de 7834 l., mais leur a fait pour 5175 l. de teintures. Il ne leur doit plus que la différence (16 août 1668). — Quittance de 1000 l. faite par Alexandre Viala, ministre de l'église de Clarensac, à Claire de Manuel, veuve du procureur Antoine Viala, et à Jacques Viala, ministre de Sommière (17 août). — Procuration donnée par Louis Granier, prieur de l'église de Valence au diocèse d'Uzès, pour révoquer la résignation de son prieuré en faveur de Claude Barthélemy, prêtre du diocèse de Glandèves en Provence, et sous la réserve d'une pension viagère de 400 l. (23 août). — Quittance de droit de lods et d'arrérages de censives faite par Geoffrès Icard, greffier de Nimes et fermier de l'acquéreur de la claverie de la ville, à Jean Paulhan, tailleur d'habits (5 décembre 1668). — Testament de Pierre André, marchand. Il lègue 30 l. aux pauvres de l'église réformée, « de laquelle il a tousjours fait profession publicque et trouvé son entier salut en Jésus Christ » (3 janvier 1669). — Donation faite par Charles Seguret, facturier de laine, à Daniel Phélines, huissier au sénéchal, d'un banc en bois d'aube de cinq places, ensemble la place dud. banc, dans la cathédrale, confrontant le banc des consuls (9 janvier). — Rémission de 100 l. faite par Pierre Declaire, bourgeois, à Jacques Roqueyrol, lieutenant général de prévôt en la maréchaussée de la sénéchaussée (25 janvier). — Procuration donnée par noble Pierre Leblanc, seigneur de la Rouvière, juge royal de Nimes, noble Claude de Rovérié, seigneur de Cabrières, Louis Martinet, apothicaire et consul, et un grand nombre d'habitants de Nimes, agissant tant pour eux que pour les autres propriétaires et habitants, « dans partye des maisons et crotes scizes dans l'enclos et tour des Arènes dud. Nismes, à eux adhérans et adhérer voulans », pour se présenter à l'assignation de François Euldes, fermier général du domaine de France, par-devant Jean de Fontfroide, receveur et trésorier du domaine du Roi en la sénéchaussée, commissaire subdélégué par S. M. pour la confection du papier terrier dud. domaine dans la province de Languedoc et ressort de la Cour des aides de Montpellier (15 février 1669). — Compromis entre Antoine Grizot, ministre de Bernis, et Pierre Daleyrac (11 mars 1669). — Déclaration d'Isaac Baudry, dit Larival, joueur de violon de Nimes, tant pour lui que pour Pierre Chasen, son valet. Il a fait informer contre deux facturiers et un cordonnier de Beaucaire « pour raison de certain excès commis en sa personne ou pour luy avoir rompu les cordes de ses violons en lad. ville de Beaucaire, où il estoit allé, ce carnaval dernier, pour jouer dud. violon ». Il a obtenu décret de prise de corps contre ses agresseurs, mais il a appris que Fauchier, l'un d'eux, « estoit ignosant (innocent) de ce quoy ils l'acuzoient ». Il le décharge des informations faites contre lui (29 mars). — Obligation de 80 l. pour Jacques Galafrès, hôte (27 avril 1669). — Acte contenant délaissement d'un moulin à vent. Jean Bastide, procureur de Georges de Lathus, prieur de Saint-Baudile de Nimes, expose à noble Pierre Leblanc, seigneur de la Rouvière, juge royal et des Conventions royaux, que ledit prieur a découvert, par les anciens présages de Nimes, que M. de la Rouvière possède « un moulin à vent sur le puy appellé *Puech Jezieu*, près Nimes, quy se rellève de la seigneurie directe dud. s^r prieur, soubz la censive annuelle d'une esmine moutures et un sol t., vallant doutze deniers. Et comme il y a longues années que lad. censive n'a pas été payée », M. de la Rouvière préfère abandonner son moulin que de le « montrer à l'œil » et d'en passer nouvelle reconnaissance, en payant les arrérages depuis 29 ans. Son moulin, en effet, « feust brulé avec les autres dud. puy pendant les guerres civiles des années 1626, 27 et 28, par l'armée du Roi, et ensuite, en lad. année 1628, ayant esté fait un fort sur led. puy par les habitans de Nimes faizant profession de la R. P. R., parce que la tour dud. moulin se trouva hors des muralhes dud. fort, elle feust entièrement destruite et ruynée jusques rez pied rez terre. Depuis lequel temps elle a démuré en l'estat, sans que noble Jacques Leblanc, son père, ny luy, en ayent tiré aucune utillité, la place n'estant qu'un rocher du tout estérille et inutille et de fort petite estandue.... » (18 mai 1669). — Testament de Suzanne Marignan, femme d'Isaac Plantal, appothicaire de Milhau. Elle lègue 6 l. au pauvres protestants (16 juin 1669). — Obligation de 250 l. pour

Étienne Augarde, curé de Clarensac (5 août 1669). — Arrentement passé par Abraham Sayard, marchand, à la femme de Guillaume Gaubin, apothicaire, d'une boutique et d'un logement, moyennant 90 l. de rente (5 août). — Arrentement passé par Guillemette Gril, veuve d'Antoine Valadier, hôte du logis de *la Pomme rouge*, du fumier qui se fera dans les écuries dud. logis pendant 3 ans, moyennant 120 l. de rente (6 août). — Obligation de 300 l. pour Jacques Galafrès, hôte (11 septembre 1669). — Quittance de 114 l. faite par Charles Fayolle, marchand de Nimes, protestant, au sieur Salles, rentier du prieuré de Saint-Baudile de Villevieille, l'un des sequestres des sommes dues à Charles de Gérard, résignataire du Père Fabri, ci-devant chanoine et doyen de Saint-Gilles, pour son canonicat et son doyenné. Le Père Fabri avait fait mandat à Fayolle de 100 l. qu'il lui devait, à prendre sur Charles de Gérard. Ce dernier, bien déterminé à ne pas payer, se laisse condamner au Présidial, avec saisie entre les mains de ses débiteurs Salles, Pelautier et Estienne. Ceux-ci refusent de payer. Nouveau jugement en faveur de Fayolle. Appel par de Gérard devant le parlement de Toulouse, quoiqu'il ne puisse faire appel que devant la Chambre de l'Édit de Castres. Fayolle ne soulève pas l'exception et suit son adversaire devant le Parlement, pour en finir. Le Parlement ordonne l'exécution des jugements précédents, nonobstant l'appel. Pourvoi de Gérard. Fayolle obtient une nouvelle ordonnance d'exécution. Requête d'Estienne et de Pelautier devant le Présidial, qui les démet. En vertu de ses ordonnances, Fayolle agit contre les débiteurs sequestres, « avec nombre d'huissiers et sergens ». Il fait divers voyages à Saint-Gilles, qu'habite Pelautier, et où Estienne est procureur juridictionnel, et à Sommière, pour faire constituer prisonniers les trois sequestres, « ce qu'il n'auroit sceu faire, quelles diligences qu'il y ait sceu apporter, jusques fait deux jours .... que c'estant derechef transporté en ladite ville de Sommières avec le sieur Sauze, huissier, Dinié, archer, et autres leur acistans, il auroit fait prandre prizonnier led. s^r Salles, et conduit » à Nimes, « et pour prizon dans la maison et lotgis de Jean Bellory, hoste de l'*Estoille*, à la prière des amis dudit Salles ». Salles fait savoir inutilement à de Gérard ce qu'il souffre pour lui. La dette a grossi jusqu'à 229 l. Salles en paie la moitié, moyennant quoi Fayolle abandonne toute action contre lui, ses droits réservés contre le chanoine doyen de Gérard (17 octobre 1669). — Quittance de 114 l. faite par Charles Fayolle, marchand, à Honoré Estienne, procureur juridictionnel de Saint-Gilles, pour la moitié de ce qu'il avait droit de prendre sur les débiteurs sequestres du chanoine doyen de Gérard (24 octobre). — Arrentement passé par noble Pierre de Baudan, de ses terres du quartier de Mérignargues (28 octobre). — Arrentement passé par Jean Genèse, bourgeois, de sa métairie et de son moulin à eau de Marguerittes, à mi-fruits (26 novembre 1669). — Obligation de 18 l. faite par Jean Lamouroux, maître de la poste de Saint-Gervasy (22 janvier 1670). — Consentement donné par Isabeau Clément, fiancée d'Antoine Genovier, à l'élargissement de ce dernier. Elle l'avait fait emprisonner « faute par led. Genouvier de la vouloir fiancer ». A la suite de l'emprisonnement, Genouvier passe contrat de mariage. Depuis le contrat, les annonces ont été publiées en l'église réformée. Vu la promesse de Genovier de l'épouser aussitôt qu'il sera élargi, Isabeau consent à son élargissement, se réservant toutefois, au cas où il n'épouserait pas, de reprendre ses poursuites en vertu de son décret, obtenu des officiers royaux et ordinaires de Nimes (5 février 1670). — Arrentement passé par Louis Escudier, prieur des Quatre-Chevaliers, à Jacob Guiraud, chapelier, de la maison de sa chapellenie sise près de la porte de la Madeleine, devant le Grand Temple, moyennant 63 l. rente (14 février). — Apprentissage d'Antoine Seguin chez Jacques Frat, marchand droguiste, pour y apprendre l'« art et mestier de droguiste et confisseur » (7 mars 1670). — Décharge de meubles légués à sa femme, donnée par Jean Marin, muletier, à Jeanne de Pellet, veuve de Jean Lucot, docteur et avocat (22 avril 1670). — Obligation de 30 l. faite par Guillaume Dupré, geôlier « ez prizons royaux de Nismes,.... pour despance de bouche » que Jean et Pasca Deylau ont faite dans lesdites prisons pendant qu'ils y ont séjourné (25 avril). — Quittance de 119 l. faite par Jean Boucarut, maçon, à Antoine Viala, bourgeois : « 40 l. pour le tirage ou charroy de la pierre pour batir les murailles des brayes du moulin à vent que led. s^r Viala a fait construire sur Puech-Jezieu, terroir dud. Nismes ; 60 l. pour le batimant, ou charroy de petites pierres ou ruynes pour le comblement de la braye dud. moulin ; 5 l. pour quatre bugets et deux grazes pour achever les degrets dud. moulin, ou pour surhausser les murailles quy soustiennent les mulles (meules) ; 6 l. 6 s. pour 21 barts, pour faire le pavé dud. moulin ; 6 l. pour la main du masson du bardat dud. pavé..... » (17 mai 1670). — Quittance de 166 l. faite à Antoine Viala, bourgeois, « pour le tirage et charroy de la pierre resière » nécessaire à la construction de son moulin à vent, « ou pour le charroy de deux mulles (meules), l'une françoize et l'autre marcelheze » (28 juin 1670). — Déclaration faite par Claude Cournon,

marchand, devant quatre dragons de la compagine générale des Dragons du Roi, actuellement à Nimes. Il leur déclare, et les dragons reconnaissent que, le 4 février 1665, il était à Metz en Lorraine avec eux, dans la compagnie de M. de Bonneval, au service du Roi, n'étant parti de Metz que six mois après. Il n'était donc pas, ce jour-là, à Péronne en Flandre. L'acte est passé « au logis où pan pour enseigue *la Teste d'or* » (7 juillet 1670). — Déclaration faite par Charles Fayolle, marchand, au nom de Jacques Badouin, capitaine dans le régiment de Champagne, devant noble Claude de Brézé, lieutenant et aide-major du régiment colonel des Dragons de France, actuellement à Nimes. Il lui expose que, pour lui servir au procès de Badouin contre Cournon, il lui est nécessaire de savoir en quel temps la compagnie de M. de Bonneval a été créée. M. de Brézé répond qu'elle a été créée sur la fin de 1665, le 25 décembre, et qu'il en fut lieutenant comme il appert de son brevet. Cette compagnie ne fut à Metz qu'en 1666. L'acte est passé « aux faux bourgs de la porte de la Couronne et dans le lotgis du *Luxembourg*, où led. s^r de Brézé est lotgé. » Guillaume Campredon est l'hôte de ce logis (11 juillet). — Donation à cause de mort de Pierre Rivière, marchand teinturier (14 août 1670). — Quittance de 64 l. faite par Denis Tierry, maréchal des logis en la compagnie d'ordonnance du duc de Lorraine, fils d'un marchand de Nimes (14 août). — Obligation de 110 l. faite par Barthélemy Quet, bâtier, à Esaïe Pic, marchand de Marseille, pour achat de 23 miroirs (14 octobre 1670). — Acte de sommation faite par François Raimond, hôte du *Cheval blanc*, à l'apothicaire Dezaurière, pour que celui-ci lui passe sans délai son contrat de ferme du droit d'équivalent de la viguerie d'Aimargues et Marsillargues (19 novembre 1670). — Quittance de 200 l. faite par noble Jacques de Bonnailh, comme procureur de dame Pierre de Rozel, veuve de noble Daniel Guiran, prévôt général en la maréchaussée de Beaucaire et Nimes, à autre Daniel Guiran (2 décembre 1670). — Transaction entre Dauphine de Boissier, femme de Pierre Deyroles, écuyer, d'Alais, demanderesse, et Pierre de Boissier, sieur de Sauvages, défendeur (23 décembre 1670). — Reconnaissance de 200 l. faite par noble Fermin de Poitrin, sieur de Flourancourt, à sa femme Gillette Vincent (26 décembre). — Testament de Jean Molière, marchand (1er janvier 1671). — Rétrocession de deux obligations faite par Pierre Caffarel, contrôleur du domaine royal en la sénéchaussée, comme procureur de Simon Brouzet, bourgeois, à Benjamin de Brueys, seigneur de Tharaux (12 janvier). — Quittance de 6 l. faite par Isabeau de Ranchin, veuve de Jean Dostalis, avocat, et Dorothée Dostalis, mère et fille (7 février 1671). — Sous-arrentement passé par l'apothicaire Étienne Favié, à François Deleuze, tailleur d'habits, d'une boutique de la maison de Melle de Ribes, moyennant 60 l. de rente (9 février). — Donation à cause de mort faite par Louise Estienne, femme de Jacques Brousson, marchand de soie (16 mars 1671). — Procuration donnée par noble Pierre Leblanc, seigneur de la Rouvière, juge en la cour royale et ordinaire de Nimes, prenant le fait et cause de Jacques Delort, de noble Claude de Rovérié, seigneur de Cabrières, de Jean Tinellis, docteur et avocat, et des autres propriétaires et habitants, énumérés à l'acte, de l'amphithéâtre de Nimes. Un arrêt du Conseil du 26 février 1671 ordonne que dans quinze jours « les particuliers habitans dudit amphithéâtre » représenteront par-devant M. de Bezons, intendant de Languedoc, les titres en vertu desquels ils ont fait construire les maisons qu'ils possèdent dans l'amphithéâtre. Une ordonnance de l'Intendant enjoint aux dits propriétaires de remettre leurs titres à Jean-Antoine de Digoine, procureur du Roi au Présidial, commissaire subdélégué, qui a rendu lui-même une ordonnance. Les constituants chargent deux procureurs de se présenter devant ce magistrat pour leur compte (27 mars). — Testament de Pierre Graverol, ancien procureur. Il désire être inhumé en la forme de ceux de la religion réformée, au cimetiére de la Couronne, « auquel repozent les corps, tant de sa très honorée feue mère que de cinq de ses enfans. » Il lègue 100 l. aux pauvres réformés. Il confirme la constitution de dot qu'il fit à Claudine Graverol, sa fille, en faveur de son mariage avec noble Claude de Lafarelle, sieur de Védelin, docteur et avocat. Il lègue à noble Pierre de Lafarelle, son petit-fils, 300 l. pour « estre employées à ses estudes, avoir atteint l'eage de quinze ans ». Il déclare que François Graverol, avocat, s'est « rendu indigne, veu ses ingratitudes, mauvais, cruels et barbares deportemens, tant envers led. testateur que de sad. femme et de ses sœurs, que led. testateur, pour l'honneur de sa familhe, teira, de pouvoir rien pretandre à son dit heritage ». Sa femme est son héritière. Elle s'appelle Claudine d'Aldebert (31 mars). — Convention entre Jacques Frat, marchand droguiste de Nimes, au nom de Clément Chamontin, marchand droguiste de Beaucaire, et Jean Chamontin, fils de Clément. Catherine Manuel a formé, au Sénéchal, une demande en excès contre Jean, qui a été condamné à 600 l. envers elle. Sur la requête de Jean, Clément a été condamné à 200 l. : 50 l. pour l'entretien de l'enfant né des relations de Jean avec Catherine, et 150 l. pour la nourri-

ture et le droit de geôle de Jean. Après mainte procédure, Jean renonce à toute action contre son père, lequel lui consent une pension de 100 l. (1er avril 1671). — Arrentement passé par Étienne Larivière, d'une pièce de sa maison « proche le jardin des Jésuites, quy estoit autrefois le Petit Temple » (21 avril). — Reconnaissance féodale pour le Roi, faite à Pierre Castanet, directeur général des domaines en la sénéchaussée, pour des vignes à Caveirac (5 mai 1671). — Obligation de 96 l. faite par Jacques Châtillon, dit le Rochelois, maître vitrier, à Ezaïe Pic, marchand de Marseille, pour achat « de miroirs de glaces » (12 mai). — Convention pour la construction d'un moulin à filer la soie, entre Pierre Combes, marchand de soie, et Pierre Grisel, menuisier. Le prix est de 160 l. (14 mai). — Testament de Guillaume Maurin, orfèvre de Privas (12 juin 1671). — Transaction entre Pierre Denouailles, docteur et avoca d'Uzès, et Claude Rouvergat, marchand mangonnier de Nimes (15 juillet 1671). — Convention entre Tristan Roqueirol, perruquier, et Jacques Rouverol, passementier, qui lui fournira jusqu'à la somme de 300 l. de soie pendant un an (18 juillet). — Arrentement passé par noble Pierre de Bane, sieur de Cabiac, comme procureur de noble François de George, baron de Lédenon, son beau-fils, d'une boutique de la maison du baron « où logeoit Roussel, forbisseur », moyennant 36 l. de rente (26 septembre 1671). — Obligation de 672 l. faite par Catherine Bonnefoi, veuve de Daniel Seren, marchand, à Pierre Seren, son fils, ministre de Nimes (1er octobre 1671). — Procuration donnée par Pierre Seren, ministre, à Pierre Pépin, marchand, pour recouvrer des habitants de Fons et de Parignargues les sommes qu'ils lui doivent à raison de ses gages ou autrement (1er octobre). — Sous-arrentement, passé par les fermiers du bénéfice de Caissargues, d'un moulin appartenant à M. Douvrier, conseiller au parlement de Toulouse, situé sur le Vistre, avec les terres en dépendant, à mi-fruits, au terroir de Caissargues (6 octobre). — Apprentissage de Jean Gaubin, présenté par son frère Guillaume Gaubin, chirurgien, chez autre Jean Gaubin, chirurgien (20 octobre). — Procuration donnée par Guillaume Delorme, près de partir comme cavalier dans la compagnie de M. de Baudan-Fontanilhes, au régiment du maréchal de Turenne, à Rachel Moulès, de Montpellier, sa fiancée, pour la gestion de ses affaires à Castres, son pays d'origine (2 novembre 1671). — Donation faite par Guillaume Delorme à sa fiancée Rachel Moulès (2 novembre). — Ratification, par Pierre Moulès, du contrat de mariage de sa fille Rachel Moulès avec Guilaume Delorme, passé le 23 octobre (2 novembre). — Testament de Jacque Rouverol, passementier (3 novembre). — Arrentement passé par Vincent Délicat, marchand, à Pierre Seren, ministre, d'une chambre et d'un cabinet au troisième, moyennant 12 l. de rente (24 novembre). — Convention entre les frères Rolland, marchands, et les Basset, père et fils, jardiniers. Les premiers prennent à gages le fils Basset, du consentement de son père, « pour servir de valet et cultiver le jardin, vignes, terres et domaine que le sr Rousseau, marchant, a en la ville de Londres en Angleterre ». L'engagement est de 4 ans, moyennant 100 l. de gages. Le voyage de Basset sera payé. L'itinéraire est par Toulouse et Bordeaux. Basset sera nourri, chaussé, vêtu et entretenu, tant sain que malade (20 janvier 1672). — Déclaration de Pierre Castanet, procureur de François Euldes, ci-devant fermier des Domaines de France. Il déclare à messire Antoine des Porcelets, seigneur de Maillane, seigneur de Saint-Paul, représenté par Reinaud Laville, bourgeois de Beaucaire, qu'il a reçu de lui 95 l. pour l'albergue due au Roi par ledit sr de Maillane, à raison de la seigneurie de Saint-Paul de Courthezon, du 16 janvier au 31 décembre 1669 (26 janvier). — Quittance de 29 l. faite par Antoine Viala, ci-devant greffier, à Louis Boucherat, fermier général des Domaines du Languedoc, représenté par Jacques Boucarut, son commis à la régie des greffes de la cour du Sénéchal. Cette somme représente une part de « la moitié des esmoluments prins du greffe consernant la banque du Gevaudan, jusques au 1er de septembre » 1671, « que led. M. Boucarut a cessé de prandre leurs dits esmoluments, et qu'ils font recevoir despuis led. temps à M. Montels » (1er février 1672). — Quittance de 23 l. faite par Abraham Favières, ci-devant greffier, tant pour lui que pour ses associés, à Louis Boucherat, fermier général, représenté par son commis Boucarut, « pour leur part et portion des esmoluments prins du greffe concernant la banque du Vigan », du 1er janvier au 1er septembre 1671 (4 février). — Quittance de 540 l. faite par Pierre Pradon, greffier de la baronnie de Chalancon en Vivarais, procureur du marquis de la Tourette, avec le consentement de Jacques Roumégoux, lieutenant en la justice de Gleyras, à Paul Dumas marchand de Saint-Gilles, pour Paul Maurel, du Chaylard, en Vivarais, prisonnier dans la conciergerie du Palais à Nimes, à la requête de Just-Henri de Ginestous, marquis de la Tourette, et de Rouméguux, faute de paiement de 500 l. d'amende à laquelle il a été condamné envers eux par la Chambre de l'Édit de Castres. Paul Dumas, venu au secours de « son bon amy » Maurel, est subrogé à tous les droits des personnes qu'il désintéresse (20 fé-

vrier). — Quittance de 160 l. faite par Jacques Rieumal, ci-devant greffier en la banque du greffe de Beaucaire, ayant été associé en ladite banque avec Gédéon Issoire et consorts, « de laquelle afferme » il aurait joui jusqu'en 1658, « après quoy lad. afferme et banque » aurait été baillée audit Issoire et consorts, « led. Rieumal ayant laissé sondit cinquiesme des papiers lùi appartenans » depuis 1603 jusqu'en 1658 entre leurs mains; à Jacques Carbonnel, l'un des associés avec lesquels Rieumal a été obligé de plaider, pour entier paiement « de la portion desd. papiers », dépens, dommages et intérêts, à quoi les parties ont modéré le tout (22 février). — Quittance de 40 l. faite par André Audiffret, commis à la recette des amendes dues au Roi dans les ressorts de Nimes et du Puy, à Guillaume Cappeau, de Roquemaure (11 mars 1672). — Quittance de 837 l. faite à Pierre Castanet, procureur général de Louis Boucherat, fermier des Domaines de Languedoc et de Roussillon, par Jean Martin-Franson, pour paiement de 33 salmées de blé fournies par ledit Martin à l'effet d'ensemencer les terres de La Motte, en 1670 (30 avril 1672). — Apprentissage de Pierre Souchon chez Jean Faugnin, passementier, pour y apprendre l'« art et métier de passemantier, fere les rubans de toute fasson, et générallement tout ce qui dépend dudit art » (17 mai 1672). — Arrentement passé par Antoine Grizot, ministre de l'église de Nages, de sa petite maison de Nimes, moyennant 41 l. de rente (24 mai). — Prix-fait de travaux de maçonnerie baillé par Paul Guiraud, notaire, au nom de Madeleine Simil, veuve de Jean Quet, propriétaire du logis de *la Tête d'or* (27 mai). — Arrentement passé par Gabriel Vianès, fermier de la dîme de Bellegarde, du pré de Rond, dépendant du bénéfice de Bellegarde, moyennant 250 l. de rente (8 juin 1672). — Transaction entre Antoine Bouzige, marchand de Nimes, demandeur en cas d'excès, et les frères Feautrier, marchands de Gignac et Montpeyroux, et Louis Decerne, marchand de St-Jean du Bruel. Bouzige disait que pendant la foire de la Madeleine, à Beaucaire, il avait été « grièvement excédé en sa personne et atrocement injurié » par les trois marchands. Il les a fait emprisonner à Beaucaire Ils furent élargis sous caution. Les prévenus firent, à la Chambre de l'Édit de Castelnaudary, un appel, dont ils furent démis, d'une sentence des officiers de Beaucaire les condamnant à 200 l. d'amende envers Bouzige, à 100 l. envers le Roi, et aux dépens, taxés à 235 l. De nouvelles procédures furent engagées. Les parties y renoncent, et les prévenus paieront à Bouzige 575 l., dont 300 l. comptant (1er août 1672). — Procuration donnée par les frères Claparède, marchands et bourgeois, à Pierre Castanet, directeur du domaine du Roi à Nimes, pour retirer paiement du sieur Prouchot, procureur au parlement de Dijon, de 5500 l. envoyées par Jean-Baptiste Brulart d'Arbon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem (3 août). — Procuration donnée par Pierre Castanet, directeur du Domaine, mandataire des frères Claparède, à François et Louis Bosc, banquiers de Lyon, pour toucher la somme précédente (3 août). — Obligation de 150 l. faite par Pierre Salle, Mathieu Planes et Marc Girouin, syndics des chirurgiens de Nimes, à Jacques Nerse, bourgeois (10 août). — Quittance de 633 l. faite par David Noguier, ministre de l'église de Bernis, au consistoire de Saint-Ambroix, payant par les mains d'Auguste Sorbier, sieur de Fabrignargues, consul de Saint Ambroix (14 septembre 1672). — Bail à ferme passé par Pierre Astruc, de Montpellier, ayant charge de Pierre Castanet, procureur général de Louis Boucherat, fermier général du Domaine du Roi en Languedoc et en Roussillon, à Jean Poncet, de Villeneuve-lès-Avignon, de 100 salmées de terre appartenant au Roi dans l'étang desséché de Pujaut. Le bail est de 3 ans, moyennant 800 l. de rente (26 septembre). — Cautionnement donné par Étienne Reboul, marchand droguiste, à son frère Antoine Reboul, qui a reçu de Pierre Castanet, directeur du domaine du Roi en Languedoc, la gestion et recette des deniers dud. domaine pour la sénéchaussée, et de la messagerie de Nimes (8 octobre 1672). — Bail à ferme du poids du Roi de Nimes, passé par Antoine Reboul, commis au bureau du domaine du Roi, agissant pour Pierre Castanet, procureur du fermier général Louis Boucherat, à Antoine Angleian, pour 3 ans, moyennant 430 l. de rente (2 janvier 1673). — Obligation de 770 l. pour Jacques Rolland, marchand de blé (18 janvier). — Bail à ferme de la « crie du vin » de Nimes, « estant du domaine du Roi », passé par François Verchant, de Montpellier, au nom de Pierre Castanet, procureur du fermier général Louis Boucherat, à Jacques Verdier, dit Caveirac, pour 3 ans, moyennant 44 l. de rente (19 janvier). — Bail à ferme du « droit d'inquant et vente des meubles, danrées et marchandizes, des biens qui tombent en succession ou discussion, et autres quy seront ordonnés en justice, qu'est quatre deniers par livre appartenant au Roy », passé par François Verchant, ès qualités, à Étienne Sauze, huissier garde palais, Jean Poudevigne et autre Étienne Sauze fils, huissiers, pour 3 ans, moyennant 80 l. de rente (24 janvier). — Bail à ferme du péage de Comps (écrit Cohons dans l'acte), tant par eau que par terre, passé par François Verchant, ès qualités, à Raimond Sistre, ménager de Comps, représenté par

Louis Sistre, son fils, pour 3 ans, moyennant 350 l. de rente (26 janvier). — Obligation de 2125 l. faite par Antoine Bruguier, notaire de la baronnie de Manduel, et son fils émancipé Marcelin Bruguier, greffier de ladite baronnie, à Pierre Chazel, docteur, avocat et juge en ladite baronnie (24 février 1673). — Testament de Jean Huguet, ouvrier en soie. Il lègue 1 l. 10 s. aux pauvres de l'hôpital et 2 l. au consistoire de l'église réformée (29 mars 1673). — Testament de Pierre Bonijol, marchand de soie. Il lègue 3 l. aux pauvres de l'hôpital et 27 l. au consistoire de l'église réformée (26 avril 1673). — Échange où figure Jean Favié, ministre de l'église de Peyremale, mari d'Esther de Leyris (15 mai 1673). — Testament de Jacques Rieumal, ci-devant greffier. Il lègue 20 s. aux pauvres de l'hôpital et 5 l. au consistoire de l'église réformée (20 mai). — Procuration donnée par Pierre Seren, ministre de Cournonsec, à sa mère Catherine Bonnefoi, veuve de Daniel Seren, marchand de Nimes (6 juillet 1673). — Compromis entre Antoine Grizot, ministre de l'église de Nages, et Jacques Mourenon, teinturier de soie. Les parties avaient différend « pour raison d'un privé que led. Mourenon a fait dans sa maison joignant celle que led. s[r] Grizot a dans ceste ville, lequel privé led. s[r] Grizot prétand porter incommodité au puids qui est dans sad. maison » (11 juillet). — Prix-fait d'un moulin à filer la soie, moyennant 130 l. pour le bois et la façon (17 juillet). — Prix-fait des ferrures dudit moulin, moyennant 60 l. (18 juillet). — Enregistrement des pactes de mariage de Pierre Revergat, passementier, et de Suzanne Barbel (26 septembre 1673). — Vente faite par Jean Baude, greffier en la cour des Conventions royaux, fils et donataire universel d'Honoré Baude, huissier audiencier en la cour ordinaire de Montpellier, à Zacharie Barrière, de l'office d'huissier audiencier en ladite cour des officiers royaux ordinaires de Montpellier, moyennant 400 l. (28 septembre). — Louage d'André Simon, « marchand contreporteur » du Dauphiné, par Jacques Rolland, marchand de Nimes, moyennant 90 l. de gages. Simon sera tenu de « servir pour contreporteur..... et débiter la marchandize » de Rolland, en lui rendant bon et fidèle compte (23 octobre 1673). — Apprentissage de Louis Delahaie, de Picardie, présenté par Henri de Fain, marquis de Péraut, baron de Vézenobre, chez Abraham Boulade, cordonnier (8 décembre 1673).

E. 626. (Registre.) — 250 feuillets, papier.

1674-1682. — Notariat de Nimes. — David Chaugier. — Quittance de 100 l. faite par Pierre Verchant, procureur du fermier général Louis Boucherat, à Reinaud Laville, bourgeois de Beaucaire, payant pour Antoine des Porcelets, chevalier, à raison de l'albergue due au Roi pour la terre de Saint-Paul de Courthezon par ledit M. de Maillane (16 janvier 1674). — Terme accordé à Jean Pelet, boulanger tombé en faillite à la suite des rigoureuses exécutions d'un de ses créanciers, le notaire Pierre Ducamp, par ses autres créanciers, parmi lesquels figurent noble Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, ancien conseiller au Présidial ; noble Daniel Guiran, ancien conseiller au Présidial, noble François de Mirman, seigneur de Vestrie, noble François de Tarau, chanoine, les Pères Carmes, le prêtre Cruzebize, des avocats, etc. Pelet, absent, fait expliquer par sa femme aux créanciers réunis que son malheur ne provient « que des achepts qu'il avait faits despuis longtemps d'une grande quantité de bled à un certain pris, quy se trouve à présent avoir extremement rabaissé, et par ainsi constraint de diminuer le pris de leur vante, laquelle mesme auroit esté moindre, en ce que les particuliers, au lieu d'achepter du pain, cuisent en leur propre » (13 mars 1674). — Mariage de Jacques Roure, de Génolhac, tisserand de toile à Nimes (5 avril 1674). — Arrentement passé par Jean Levieux, orfèvre d'Uzès, d'une maison qu'il possède à Nimes, rue des Greffes (26 avril). — Procuration donnée par noble Louis de Montcalm, sieur de Labaume, pour intervenir en l'instance d'évocation pendante devant le Conseil du Roi en règlement de juges, entre Pierre de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, conseiller à la Chambre de l'Édit de Castelnaudary, Jean Louis de Montcalm, sieur de Saint-Victor, Gaspard de Montcalm, capitaine au régiment de Carcado, Daniel de Montcalm, sieur de Gozon, et Maurice de Montcalm, sieur du Pujol, frères, « pour y desduire ses intherestz ». L'acte est passé à Nimes, dans le logis de *la Pomme rouge*, en présence de François de Bilanges, sieur d'Argenson, du Vigan, et de noble Jacques de Fons de Rochegude » (24 mai 1674). — Arrentement passé par Marguerite Coutelle de sa grande métairie de Courbessac, à mi-fruits (9 juin 1674). — Vente de meubles par Jean Pelet, boulanger (16 juin). — Bail de la « crie du vin » à Nimes, pour 50 l. de rente (16 juillet 1674). — Rémission faite par Antoine Romieu, de Comps, de sa part des herbages des palus et prés de Valabrègue, moyennant 15 l. (23 juillet). — Reconnaissance faite par Jean Noguier, praticien, à sa femme Jeanne Seguret, de la somme de 500 l. « en meubles, linge, vaiselle d'estain et autres chozes » trouvées dans une succession. Les objets sont inventoriés à l'acte (28 juillet). —

Quittance de 2958 l. faite par Jacques Chasot, procureur général de Louis Boucherat, sous-fermier du domaine du Roi en Languedoc, à Jean Folchier, seigneur de Bilhot, Montarenc et La Flesque-Royale, héritier de David Folchier et de Jeanne des Pierres, ses père et mère, pour le lods et vente de la portion de la seigneurie de Montarenc relevant en plein fief de S. M., suivant le contrat de vente de Louise d'Albenas, femme de Henri de Porcelet, chevalier, marquis de Baie, comte de Laudun et Rochefort, du 23 décembre 1671, fait pour le prix de 19500 l., « sur lequel a esté pris le droit de lods à raison du denier quatre, suivant l'uzage du diocèze d'Uzès », savoir 2000 l. pour le préciput, et 958 l. pour le tiers seulement de l'excédant desdites 2000 l. appartenant à Boucherat (22 août 1674). — Rétrocession où figurent Éléonore de Martinon, veuve de Simon Vachon, docteur en médecine, et Antoine Vachon, docteur en médecine, son fils (27 septembre 1674). — Arrentement passé par noble Jean-Louis de Rovérié de Trimond, seigneur de Cabrières et de Poulx, prieur de Saint-Geniès, de son domaine de Saint-Geniès, à mi-fruits (8 décembre 1674). — Lods fait par Louis de Maridat, chanoine et grand archidiacre de la cathédrale, à Étienne Roux, bourgeois (18 mars 1675). — Rémission faite par André Arnaud, procureur, à Claude Rivet, praticien, de son office de procureur, avec les papiers en dépendant, moyennant 1900 l. (19 juin 1675). — Testament de Marie de Chambon, veuve de noble Claude de Lafarelle. Elle lègue 3 l. au pauvres de l'hôpital et 47 l. au consistoire de l'église réformée (19 septembre 1675). — Testament de Jacques Ricard, bourgeois. Il lègue 2 l. aux pauvres de l'hôpital et 58 l. au consistoire de la religion réformée (17 novembre 1675). — Arrentement passé par Pierre Bonnaud, d'un jardin qu'il possède près de celui des Chevaliers de Malte, moyennant 147 l. de rente (28 juillet 1676). — Obligation de 532 l. faite par Guilherme de Puget, veuve de noble Louis de Folaquier, à Jacques Rolland, marchand (16 décembre 1676). — Affret passé par Pierre Lafont, hôte et fermier du droit d'équivalent de Milhau, de son droit sur la boucherie de Milhau, moyennant 61 l. de rente (1er janvier 1677). — Transaction entre Marie de Guyot, veuve d'Antoine Crespin, marchand du Gévaudan, assistée de noble François Daltet, sieur de Lespigarié, du Vigan, son beau-frère et curateur ; et Jean Crespin, marchand de Nimes, et consort (22 janvier). — Quittance de 1000 l. faite par noble Daniel Guiran à Antoine de Porcelet de Maillane, chevalier, seigneur de Saint-Paul, représenté par Jacques des Roys, seigneur de la Roche, son neveu. M. de Maillane paie comme mari de Gabrielle de Jeannis, qui avait emprunté cette somme conjointement avec Marc-Antoine des Roys, seigneur de Lédignan (28 janvier). — Arrentement passé par Henri Olivier, marchand de soie, de son moulin à filer la soie, à Louis Cabrier, fileur de soie, pour 16 mois 1/2, moyennant le quart du travail fait au moulin (17 mars 1677). — Testament de Guillaume Gaubin, apothicaire. Il lègue 24 l. aux pauvres réformés (10 août 1677). — Association entre Jacques Rolland, marchand, et Étienne Eyrissac, marchand de Marsillargues, « pour raison de certain crespon de laine qu'ils veulent faire fabriquer aud. Marcilhargues, où led. sieur Irissac se charge de ce faire» (16 septembre 1677). — Testament de Laurent Dirigoin, hôte. Il lègue 5 l. aux pauvres cathotiques (22 décembre 1677). — Quittance de 500 l. faite par Antoine Dostalis, possesseur d'une maison « proche le marché, rue de la Jejutarié » (24 décembre). — Convention entre Jacques Rolland, marchand, et Jacques Fraissinet, teinturier, à qui Rolland baillera 80 pièces crêpons « pour teindre en noir à la Jésuite », moyennant 1 s. 6 d. la canne (28 décembre). — Transaction entre Jean Guillaume, docteur et avocat de Montpellier, et David Guillaume, son frère (15 janvier 1678). — Prix-fait baillé par Jacques Rolland, marchand, de réparations à sa maison, moyennant 410 l. (22 mars 1678). — Arrentement passé par Jean Genèse, bourgeois, à François Favède, « romatier », d'une pièce et d'une boutique, moyennant 51 l. de rente (25 mars). — Vente faite par Henri Olivier, marchand de soie, à Abraham Verduron, fileur de soie, de son moulin à filer la soie, moyennant 440 l. (16 avril 1678). — Arrentement passé par noble Pierre de Baudan, à Jean Eybert, potier d'étain, d'une boutique, moyennant 30 l. de rente (22 avril). — Testament de Pierre Philip, marchand de Sommière. Il lègue 20 l. aux pauvres réformés (7 juin 1678). — Sous-arrentement passé par Marcelin Gaubin, apothicaire, à Vidal Brun, peintre, de deux chambres, moyennant 30 l. de rente (26 octobre 1678). — Transaction entre Pierre Rivalier, docteur en médecine, fils de feu l'apothicaire Jean Rivalier, les apothicaires Louis Martinet, Jean Desaurière et Claude Combes, la veuve de l'apothicaire Timothée Félix, d'une part, et Marcelin Gaubin, apothicaire, fils de feu l'apothicaire Guillaume Gaubin (29 novembre 1678). — Arrentement passé par François Thomas, bourgeois, héritier d'Abel Saurin, docteur et avocat, à Marcelin Gaubin, apothicaire, d'une maison de la rue des Lombards, moyennant 150 l. de rente (23 janvier 1679). — Association entre Pierre Lafont et André Vedel, son beau-fils, hôtes de Milhau, pour la ferme de l'équivalent de Milhau (25 décembre 1679).

— Arrentement passé par Louis Combes, ministre de l'église « de S^{tes} Olhes » (Saint-Victor-des-Oules), au diocèse d'Uzès, d'une vigne au quartier de *Mourefrech* (16 janvier 1680). — Arrentement passé par Michel Teissier, docteur et avocat, à Isaïe Chamoix, graveur, né à Châtellerault et venant de Montpellier, de sa petite maison « proche les Quatre-Jambes », moyennant 63 l. de rente (9 avril 1681). — Rémission de 1400 l. à prendre sur Étienne Noguier, marchand, faite par ristan Brueys, seigneur de la Colombière et de Montmaur, habitant de Montpellier, à Catherine Arnaud, veuve de l'apothicaire Guillaume Gaubin (18 avril). — Convention entre Pierre Chalas, maître-taffetassier, et le compagnon taffetassier Roque. Celui-ci fera 2 cannes de taffetas par jour pendant un an, moyennant 30 l. de gages et la nourriture à la table du patron, qui lui fournira la soie, le métier et les outils necessaires (3 juillet 1682).

E. 627. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1660-1682. — Notariat de Nimes. — David Chaugier. — Rubrique des actes.

E. 628. (Registre.) — 545 feuillets, papier.

1591-1595. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — « C'est le premier registre des contractz perpétuelz et non perpétuelz qui ont esté prins et reçeu par moy, Jehan Cornyaret, notaire royal de Sainct-Ambroix, diocèse d'Uzès, à présant demeurant en la ville de Nismes. Que Dieu me face la grace d'exercer ledict office de notaire royal en homme de bien et en sa crainte ». — Quittance de 73 écus 1/3 pour Pierre Bompard, conseiller et avocat du Roi au Présidial (20 août 1591). — Arrentement passé par Antoine Barthélemy, receveur du diocèse, à Jean Parent, hôte, de sa maison « où à présant est logis et pend pour enseigne *la Romane*, tenue par Pascal Robert, hoste », moyennant 100 fr. de rente (20 août). — Prise de possession du prieuré de Saint-Martin de Fontanès. Devant la porte de l'église se présente Honoré Gévaudan, docteur et avocat au Présidial, au nom de frère Raimond Villard, chanoine de la cathédrale d'Uzès. Il expose au notaire que le frère Villard a été pourvu du bénéfice de Fontanès. L'évêché d'Uzès étant vacant, c'est l'évêque de Nimes, le plus voisin, qui a examiné et approuvé Villard. Le notaire donne lecture de sa commission et met le frère Raimond Villard en possession réelle, par l'intermédiaire de Gévaudan, tant par tradition de sa commission que par « touchement » de la porte principale de l'église, « veu qu'elle estoyt..... fermée à un quadenatz et que personne n'a daigné nous ouvrir » (21 août). — Pacte entre Pierre Jérussien, praticien de Sommière, et David Bonnet, messager de Montpellier. Bonnet promet à Jérussien de lui obtenir l'office de notaire royal de Souvignargues, moyennant 10 écus sol que lui paiera Jérussien en recevant ses lettres d'office, et ce pour ses peines et vacations. Quant au prix de l'office et aux frais, Jérussien a donné à Bonnet deux lettres de change, l'une de 40 écus, écrite par noble Antoine de Montgros, de Sommière, et l'autre de 50 écus, écrite par Antoine Ponge, marchand de Sommière (25 août). — Rémission de décret faite par Jean de Percet, écuyer (22 septembre 1591). — Protestation faite par-devant Pierre Leblanc, juge royal, par Nadal Duranc, du mas de Montredan, paroisse de Saint-Roman de Codières, et consorts. Ils ont introduit au Sénéchal une demande en rescision de contrat contre Gabriel de Saint-Étienne, seigneur de Saint-Martial et baron de Ganges, à raison de la métairie des Blaquisses. L'adversaire les a fait assigner devant le parlement séant à Carcassonne, mais ils « n'auroyent heu moyen s'y acheminer....., causant le grand dangier des chemins, et que la ville de Carcassonne auroyt esté assietgée, comme est encores, par les ennemys du Roy, ayant esté l'axcès plus libre aux gens de guerre que aux autres personnes particullières, estant notoyre que ledit s^{r} baron de Ganges est cappitaine faisant profession des armes, tenant garnison à son chasteau dudict Sainct-Marsal, ayant mesmes heu naguières commandement en la ville du Vigan, et voulu fere dresser une citadelle en icelle par..... comission..... de Mgr de Montmorancy, tenant ordinairement en crainte, non-seullement les habitans dudict Sainct-Marsal, mais aussi les autres circonvoisins..... » (9 octobre 1591). — Quittance de 133 francs pour l'apothicaire Étienne Dutour (14 octobre). — Rémission et transport faits par Pierre d'Albenas, docteur en droits, lieutenant de viguier, à sa sœur Antoinette d'Albenas, femme de Pierre Grangier, trésorier du domaine du Roi, d'une créance de 100 écus sur Guichard Baudan, maître des ouvrages pour le Roi (15 octobre). — Projet de testament de Nicolas Fazandier. Il lègue 6 écus 2/3 aux pauvres réformés (24 octobre). — Accord entre François Raimond, écuyer, de Valabrègue, et Jean Catelan, de Lédenon (24 octobre). — Accord entre Pierre Ginhoux et le tuteur des hoirs de Jean Boschet, demandeurs en cas d'excès et réparation du meurtre commis sur ce dernier. Sébastien Jacquy, imprimeur, défaillant et contumax, et sa femme Isabeau

Ébrard, arrêtée et prévenue, « pour troubler le repos du mariage qu'estoyt entre ledict Boschet et autre Ysabel Ébrarde, mariés, auroyent induict et suborné ladicte Ébrarde de quicter et abandonner ledict Boschet, son mary, laquelle, adhérant aux inventions desdictz Jacquy..... » avait dérobé à Boschet ses meubles les plus beaux et les plus précieux, et les avait portés chez les Jacquy, où elle s'était retirée avec son enfant. Boschet suppliant ne reçut que des outrages et des menaces, et les Jacquy le chassèrent plusieurs fois de leur maison à coups de pierres et de quilles, faisant effort pour « le murtrir ». Le 8 mai 1590, entre 8 et 9 h. du soir, Jacquy, devant sa maison, poursuivit Boschet à coups d'épée, et le blessa de deux coups d'estoc dans l'estomac, « desquelz coups seroyt tumbé mort audevant la maison de Jehan Advocat, esperonnier.. . ». A ces allégations du tuteur, Ginhoux, représentant de Jacquy, répondait que Boschet, « estant homme rude et terrible, ne cessoyt de battre et maltraicter ladicte Ysabeau Ébrarde, sa femme, et non content de ce, l'avoyt chassée avec leur enfant qu'elle nourrissoyt de son laict... ». Émus de pitié pour leur parente, les Jacquy l'avaient recueillie, « comme nue » et ne portant que la robe qu'elle avait sur le dos. Boschet était venu plusieurs fois, armé d'une épée, s'efforçant de « murtrir » Jacquy. Le 8 mai 1590, « estant la porte de la ville desjà fermée, Boschet acheta une épée neuve chez l'armurier François Bizeur, et se mit en embuscade pour tuer Jacquy. Celui-ci, vivement attaqué et blessé à trois endroits, ne put défendre sa vie qu'en tuant son agresseur, « à son grand regretz et desplaisir ». On convient que Jacquy donnera 600 l. en dédommagement (16 novembre 1519). — Ratification de l'accord précédent par l'imprimeur Sébastien Jacquy, lequel signe à l'acte (8 décembre 1591). — Acte de présentation de cédule de damoiselle Claude Conte, dame de Gajans (19 décembre). — Obligation de 50 écus faite par Jacques de Lafare, baron des baronnies de Lafare, Montclar et Salendrenque, à Jacques Granier, marchand (22 décembre). — Mariage entre Martin Conort, « clautrier » du Masherm, paroisse de Peyremale, et Jeanne Rivière, dudit lieu (14 janvier 1592). — Cession et rémission de décret pour Jean Sucre, pâtissier (17 février 1592). — Compromis entre Jacques Daudé, écuyer, sieur d'Olympies, d'Alais, son frère Isaac, et Antoine Fazandier, bourgeois de Nimes (20 février). — Testament de damoiselle Perrette de Nicot, femme d'Antoine Sannier, « dettenue en affliction ». Elle est fille de feu Jean Nicot, appartient à l'église réformée, et lègue à son mari « cinq solz tant seullement ». Ses héritiers universels sont Jean Nicot, docteur, son frère, habitant Paris (1), et Isabeau Sannier, sa fille, le premier pour les deux tiers, la seconde pour un tiers de ses biens. Viennent ensuite, par substitution, Jean Nicot, praticien de Beaucaire, son cousin, et un sien fils, Laurent Nicot (7 mars 1592). — Testament de Jean Bertrand, marchand, qui va faire un voyage hors de la province, et craint « qu'à occasion des troubles et guerres quy règnent, que luy pourroyt survenir quelque inconvénient et danger » (12 mai 1592). — Testament du capitaine Daniel Cappon, fils de Jean Cappon, marchand de Saint-Ambroix. Il s'en va à la guerre pour le service du Roi, « et au voyage que le seigneur de Chambaud s'en va fere du cartier de Tholoze, et que en ce voyage il pourroyt estre blessé ou thué » (11 juillet 1592). — Achat pour François Traucat, jardinier de Nimes (20 juillet). — Quittance de 61 écus or sol faite par noble Nicolas Calvière, sieur de Saint-Côme, au nom d'Antoine Orsan, prieur de Saint-Sauveur, à Pierre Joly, écuyer, tuteur des hoirs de Jean Dequinse, capitaine viguier de Vauvert (25 juillet). — Testament de Jacob Bertrand, marchand de Sommière, qui s'en va « fere ung voyage en loing pays, et que en faisant icelluy il pourroyt demeurer longtemps » (12 novembre 1592). — Quittance générale de biens paternels faite par Honorade Drivet, femme de Marcelin Cridon, marchand de Nimes, à Antoine Drivet, écuyer, d'Arles (21 janvier 1593). — Transaction entre Pierre Tourtolon, ministre de la parole de Dieu à Sumène, et damoiselle Étienne Gaudin, veuve de Jacques Tourtolon, ministre de la parole de Dieu (8 février 1593). — Obligation de 9 écus pour noble Louis d'Arbaud, écuyer (30 mars 1593). — Compromis entre Daniel Bertrand, bourgeois de Pont-Saint-Esprit, et Jean Pallier, bourgeois d'Orange (30 avril 1593). — Testament de Pierre Bodet, marchand. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (19 mai 1593). — Obligation de 20 écus or sol pour Jean Roque, hôte du logis de *Saint-Georges* (18 juin 1593). — Quittance de 47 écus or sol faite par Jean Moynier, « fidelle pasteur » de l'église réformée de Nimes, à Jean de Serres, « aussi fidelle pasteur » d'Orange, absent, et de l'argent propre de François Traucat, jardinier, consul de Nimes en 1588. Cette somme provient de MM. Jullien et Baussane, ministres de la parole de Dieu à Orange et à Courthezon, qui la devaient pour la nourriture et la pension de

(1) Neveu du célèbre érudit et diplomate Jean Nicot, et non son fils, comme je l'ai dit par erreur dans ma note de la p. 187, d'après un biographe mal informé. MM. Puech, Falgairolle et Michel ont rétabli la vérité sur la descendance collatérale de l'ambassadeur Jean Nicot.

leurs enfants (24 août 1593). — Échange où figure le capitaine Pierre Mallet (22 septembre 1593). — Quittance de 100 l. faite par Pierre Marconnès, marchand brodeur, au jardinier François Traucat (16 octobre 1593). — Pactes et promesses entre Jean Lebon, conseiller à la Chambre des comptes de Montpellier, et Balthazar Dardalhon, praticien de Portes. Lebon promet de faire obtenir à Dardalhon un office de notaire royal, moyennant 50 écus (30 octobre). — Transaction entre noble Pierre de Bargeton, seigneur de Valabrix, et André Delaville, de Cornillon (9 novembre 1593). — Mariage entre Jacques Ribot, broquier, et Anne de Lafarelle, fille natuelle de feu Jacques de Lafarelle, docteur et avocat. Jacques de Lafarelle, fils du défunt, et damoiselle Guillemette de Malmazet, sa veuve, constituent à la jeune fille, le premier 300 l. et une robe nuptiale, et la seconde 50 l. et une robe nuptiale (28 novembre). — Transaction entre Pierre d'Assas, seigneur de Montmoirac, fils de Laurent d'Assas, et le capitaine Jean Soulet (3 février 1594). — Testament de Louis Bourrit, bourgeois. Il lègue 10 écus aux pauvres réformés (13 février). — Obligation de 300 l. faite par Jacques de Lafarelle, docteur et avocat, à Madeleine Ferrier, d'Anduze (12 mars 1594). — Obligé de 10 écus 1/2 or sol fait par Étienne Chamboredon, cardeur, de Peyremale, à Jean Balmes, praticien, de Sénéchas (19 mars). — Prix-fait de travaux à la maison de François Traucat, jardinier, « près la tour Vinatière », allant au chemin de Montpellier (4 mai 1594). — Arrentement passé par Jacques de Lafarelle, docteur et avocat, d'une boutique sous la salle de sa maison d'habitation, moyennant 6 écus 2/3 de rente (19 mai). — Testament de Jean Janin, « maistre escollier ». Il lègue un écu aux pauvres réformés (24 mai). — Arrentement passé par Yves Bonnaud, docteur et avocat, de sa maison avec jardin du chemin de Caissargues, ensemble le droit à l'eau venant de la Fontaine et le droit à une place, à la Calade, « pour vendre l'ortolisse et fruictz provenans dud. jardin », moyennant 40 écus sol de rente (21 juin 1594). — Arrentement passé par François de Mirmand, seigneur du Fau, tuteur d'Antoine de Mirmand, son neveu, à Pierre Duport, conseiller au Présidial, d'une maison de la rue de l'Esclafidou, moyennant 40 écus or sol de rente (8 juillet 1594). — Arrentement passé par Jean de Langlade, docteur et avocat, mari de Judith de Bouillargues, de leur domaine d'Uchau (21 août 1594). — Obligation de 272 écus faite par Isaac Daudé, marchand d'Alais, à Jean et Esprit Audiffret, marchands de Marseille établis en Languedoc (30 septembre 1594). — Obligation de 186 écus 2/3 faite par noble Louis de Montcalm, baron de Saint-Urbain, à Antoine Buon, marchand brodeur (23 novembre 1594). — Rémission de décret faite à noble Jacques de Porcelet, sieur de la Rosselle (22 décembre 1594). — Quittance de 75 l. t faite par Jean de Langlade et sa femme Judith de Bouillargues, fille et héritière de noble Pierre de Suau dit Bouillargues, à noble Blaise Guy, d'Alais (1er mars 1595). — Accord entre noble Jacques de Porcelet, seigneur de la Rosselle, Hélips Buffard, Pierre et Jeanne Allier, aïeule, frère et sœur, successeurs de feu Jean Allier, demandeurs en cas d'excès et meurtre commis sur ledit Jean Allier. Celui-ci « estant soldat de la compaignie dudict seigneur de la Rocelle, ayant lad. compagnye marché au pays de Provence et estant en garnison en la scitadelle d'Ays (Aix), soubz le comandement de M. le duc d'Espernon », M. de la Rosselle lui refusa son congé, qu'il demandait pour revenir à Nimes. « Et en haine de ce, ung jour, sur la fin du moys de mars dernier....., led. cappitaine La Rosselle l'ayant treuvé sortant du logis du cappitaine Engaran, l'auroyt agredé l'espée nue en main, sans aulcune juste occazion, et, possé de grand collere et fureur, luy auroyt donné ung coup d'estoc au travers du corps, duquel coup seroyt mort sur le lyeu et sans parler. » A cette accusation, M. de la Rosselle répondait qu'il n'y avait pas de sa faute dans ce meurtre. Le 21 mars il fut averti « que led. Allier, capporal, [et] Estienne Desperes, soldat, taschoyent à desbander lad. compaignie, desbaucher les soldatz, pour les faire retirer hors dud. fort et scitadelle les ungz après les autres, et que eulx mesmes estoyent sortis du fort avec leurs armes sans conged; que auroyt occasionné led. sr de la Rocelle les mander reapeller par ung de ses sergentz ». Revenus et sermonnés, ils se dérobèrent à la garde de nuit, tâchant de sauter les remparts. M. de la Rosselle les appréhenda et leur fit des remontrances. Despères se jeta du haut du rempart en bas. Allier, n'osant faire un tel saut, mit l'épée à la main, et fit rébellion à son capitaine, qui, pour se garantir de son insolence, s'arma et le blessa mortellement. M. de Meyrans, sergent de bataille, fit l'information pour M. de la Rosselle, et le sergent-major la fit pour Allier, par commission de M. de Calvisson, mestre de camp. Ensuite, sur les procédures faites par l'ordre du duc d'Épernon, celui-ci, en conseil de guerre, déclara le fait militaire et donna raison à M. de la Rosselle, qui promet néanmoins 300 l. aux hoirs de Jean Allier. (2 mars 1595). — Rémission de décret faite par Jean Ailhaud, vicaire de Saint-André de Bernis, à Jacques de Porcelet, sieur de la Rosselle (15 mars). — Achat

de foin par Barthélemy Castillon, hôte (25 avril 1595). — Prix-fait de travaux à la maison de Jacques Constantin, hôte (29 avril). — Obligation de 66 écus 2/3 pour Claude Blisson, docteur et avocat (10 mai 1595). — Arrentement passé par Jean Talagran, poissonnier d'Aiguesmortes, à Jean Roque, hôte de Nimes, de ses immeubles de Nimes, maison dans les Arènes, olivette à Montaury, etc. (22 mai). — Obligation de 555 écus or sol faite par Pierre Lansard, docteur et avocat, à Pierre Desvignolles, juge royal et ordinaire de Nimes (3 juin 1595). — Obligation de 444 écus sol faite par Pons Pinet, hôte du logis de *la Pomme*, à Pierre Desvignoles, juge des Conventions Royaux et ordinaire (8 juin). — Transaction entre Charles de Modène, écuyer, de Tarascon, et noble Jacques de Barjac, sieur de Bouquet, procureur de damoiselle Madeleine de Morges, dame de Bouquet, sa mère, héritière de Charles de Barjac, sieur de Bouquet (14 juin). — Obligation de 1000 écus or sol faite par les syndics et procureurs de Sernhac à Jacques Janin, viguier de Bellegarde (19 juin). — Quittance de 16 écus 2/3 faite par Jacques Gaudin, chirurgien, à Jean Surre, pâtissier (20 juin). — Obligation de 54 l. pour Isabeau Baronsin, veuve de Pierre Rouvière, lieutenant de prévôt (6 juillet 1595). — Achat de foin par Barthélemy Castillon, Claude Jonneret et André Gros, hôtes (31 juillet). — Obligation de 1200 l. pour Jacques Janin, viguier de Bellegarde (26 septembre 1595). — Obligation de 11 écus or sol pour noble Simon de Bérard, sieur de Tarabias (29 septembre). — Arrentement passé par Jean de Langlade, docteur et avocat, et sa femme, de leur domaine de Bouillargues (21 octobre 1595). — Testament de Catherine Dalezieu, veuve de Jean Béringuier, bourgeois de Beaucaire (13 novembre). — Obligation de 66 écus 2/3 pour noble Simon de Bérard, seigneur de Tarabias (6 décembre 1595). — Quittance de 20 écus or sol pour Chrestien Pistorius, régent du collège, prix de 31 oliviers à lui vendus (11 décembre). — Vente de six petites pièces de terre situées à Marguerittes, faite par Chrestien Pistorius, régent du collège, à Jean Cadaniel, de Marguerittes. Pistorius en avait reçu cession de noble Pierre d'Audibert, seigneur de Navacelle (12 décembre). — Prix-fait baillé par noble Jacques de Porcelet, écuyer, seigneur de la Rosselle, de réparations à la maison qu'il a acquise des hoirs de François Félix (27 décembre).

E. 629. (Registre.) — 683 feuillets, papier.

1596-1599. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — Codicille de damoiselle Isabeau de Riomis, veuve de Jean Lansard, docteur et avocat (22 janvier 1596). — Procuration donnée par Chrestien Pistorius, régent du collège, à Guillaume Linocier, libraire de Tournon, pour recouvrer de Jonathan Fulder, « escollier en médecine, filz de M. Judyon Fulder, ministre de la parolle de Dieu » de Battemberg en Allemagne, au pays de Hesse, 33 écus 2/3 (2 février 1596). — Quittance de 200 l. faite par Étienne Boschet, praticien, et Marcel Reynaud, oncle et tuteur des hoirs de Jean Boschet, à Sébastien Jacquy, imprimeur, pour reste et entier paiement des 100 écus de la transaction du 16 novembre 1591 (2 février). — Transaction entre le capitaine Étienne Bertrandy, dit Carrière, d'une part, Pierre Joly, écuyer, et Jean Soullet, tuteurs des hoirs de Jean Dequinse, capitaine, qui avait « re'iré » la solde de deux mois de Carrière quand celui-ci était son maréchal des logis. L'hoirie Dequinse répondait à Carrière qu'il n'avait jamais été maréchal des logis du défunt. Elle promet pourtant de payer à Carrière 33 écus 1/3 (9 février). — Vente faite par Jean Vergier, de Saint Côme, hôte de Nimes, à Jacques Constantin, hôte de Nimes, de « l'enseigne du lotgis de *l'Escu de France*, et ce avec toutes ses honneurs, privillèges, prérogatives, honneurs et prééminences que appartiennent audict enseigne ». Drivet, hôte, avait vendu l'enseigne à Vergier. Le prix est de 4 écus or sol (2 mars 1596). — Obligation de 10 écus or sol pour Jacques Constantin, hôte (6 mars). — Transaction entre Gaillard Desmartins, conseiller au Présidial, et David de Falgueroles, lieutenant particulier au présidial de Montpellier (23 mars). — Rémission de décret pour Jean Boutille, potier, et consort (23 mars). — Acte de réquisition d'Étienne Dutour, apothicaire, tuteur et oncle de Suzanne Dutour, à sa belle-sœur Violande Finor, mère de Suzanne, d'avoir à consentir au mariage de sa fille, après lui avoir fait manquer, par son entêtement, les partis les plus avantageux. L'oncle déclare qu'il « a conceu et projecté en son ame ung fort honeste et advantageux party », que tous les parents de Suzanne « ont fort agréable ledict party », que Suzanne « est d'eaige competent pour estre colloquée en mariage, et qu'il n'est bezoing laisser perdre une si belle occasion, comme l'on a faict par le passé, par la seulle faulte de ladicte de Finor ». Celle-ci répond « que tout le désir qu'elle a est que sa fille soyt bien maryée, n'estant enencores d'eaige compétent, prouveu que ne soyt avec M. Baudan ny Rudel, et que sa fille la croyra ». Protestation du tuteur, qui obtiendra de la justice de passer outre (1er avril 1596). — Quittance de 800 l. faite par Louise de Laudun, dame de Fournès, à noble Claude

de Fontanès, seigneur de Prost et de Chamaye en Vivarais (1er avril). — Testament de Claude Vyder, sellier, originaire de Nantua. Il lègue 50 l. aux pauvres réformés (22 avril). — Obligation de 200 écus or sol faite par Jean de Percet, écuyer, à Robert Payan, conseiller au Présidial (8 mai 1596). — Obligation de 100 écus faite par Jean Silhol, baile de Bezouce, au greffier Arnaud Guiran (8 mai). — Procuration donnée par Pierre des Vignoles, juge des Conventions Royaux et ordinaires, et par sa femme Anne de Calvière (16 mai). — Procuration donnée par Jean Argent, marchand de Genève, à Arnaud Martin, bourgeois d'Uzès, pour recouvrer des hoirs de Jacques Alphanty 1771 florins de Piémont, valant en France 506 l. 15 s. 6 d. (23 mai). — Arrentement passé par Nicolas de Laval, contrôleur du domaine du Roi, de sa maison avec jardin du faubourg des Prêcheurs, moyennant 10 écus de rente (26 mai). — Quittance de 20 écus pour François de Mirmand, écuyer, sieur du Fau, habitant de Saint-Ambroix (7 juin 1596). — Obligation de 100 l. faite par Therrin Bouchard, « bordeur de chappeaulx » de Beaucaire, à Pierre Gerbaud, chapelier de Nimes (29 juin). — Transaction entre Louis de Rochemore, président et juge-mage, agissant pour Pierre Villard, prieur de Cornillon, et damoiselle Anne Clauzel, veuve de Georges Broche et tutrice de leurs enfants. Le prieur accusait Broche d'avoir, en 1577 et 1578, « par force et viollance,...... prins et emporté tous les fruictz décimaulx et autres » de son prieuré. En 1579, il avait pris la dime des agneaux et certains autres fruictz ». Sa veuve répliquait « qu'elle n'avoyt pas notice des fruictz préthendus » par Villard, et que les susdites années « estoyent en troubles, ledict Broche ayant charge de cappitaine pour le party de ceulx de la relligion, et commandoyt au fort de Cornilhon. Et s'il avoyt prins aulcungz fruictz desdites années, c'estoyt pour l'entretenement de ladicte garnison », sur l'ordre de ses chefs. Il a d'ailleurs payé une fois 83 l. une autre fois 102 l. On convient que la veuve paiera 100 écus (13 août 1596). — Obligation de 100 l. pour Pierre Jaubaud, « cappellyer » de Nimes (24 août). — Obligation de 27 écus faite par Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, docteur et avocat, à Jean Moynier, ministre de la parole de Dieu (5 octobre 1596). — Arrentement passé par Louis Cabanis, marchand d'Anduze, à Jean Bouziges, d'« une maison et lougis..... appellé le lougis où pend pour enseigne *le Chappeau rouge,* et en la rue de la Fusterye », moyennant 50 écus or sol de rente (26 octobre). — Obligation de 26 écus 2/3 pour noble Jacques de Porcelet, sieur de la Rosselle, représenté par sa femme Madeleine de Laval (4 novembre 1596). — Achat par Chrestien Pistorius, régent du collège, d'une olivette au quartier de la Clause, moyennant 36 écus 2/3 (7 novembre). — Vente de l'usufruit d'une vigne à Jean Capdur, hôte de Nimes (6 mars 1597). — Arrentement passé par le notaire Jean Bournet, de sa maison de la Grand Rue « allant du coin de Malestrenne à la maison de Ville » (23 mars). — Rémission d'une obligation de 100 l. faite à Claude Conte, dame de Gajans (27 mars). — Quittance de 1224 écus or sol faite par Pierre des Vignoles, juge des Conventions royaux et ordinaire, comme mari d'Anne de Calvière, à noble Guillaume de Calvière de Lengue, baron de Boucoiran, son beau-frère (19 avril 1597). — Décharge de documents donnée par Louis Maridat, chanoine de la cathédrale, l'un des syndics de ladite église, à Étienne de Grille, aussi chanoine, et syndic pour 1596. Il reçoit « ung livre couvert de parchemin, grand forme, dans lequel est escript le compte de l'administration » du chanoine de Grille en 1596. Ce livre contient 248 feuillets dont 194 écrits. Maridat reçoit en outre les pièces justificatives (24 mai 1597). — Obligation de 17 écus faite par Geoffroy Guiard, prévôt de bandes de Mgr le Connétable, habitant Nimes, à l'hôte André Gros (26 juillet 1597). — Testament de Pierre de Menenville, marchand chaussetier (24 août 1597). — Testament d'Étienne Ducros, bourgeois de Sumène. Il lègue 16 écus 2/3 aux pauvres des églises de Sumène et de Saint-Roman (31 août). — Achat de cinq terres au quartier d'Espagne, fait par noble Jacques de Porcelet, écuyer, seigneur de la Rosselle, moyennant 50 écus (31 août). — Sous-arrentement passé par Guillaume Ortigues, hôte, à Jean Rochier, de Manduel, de la maison appelée le logis de *la Souque*, sise près de la Salamandre, moyennant 12 écus de rente (11 septembre 1597). — Quittance réciproque entre Jacques Deyron, docteur et avocat, et Jean Deyron, bourgeois (18 septembre). — Testament de Jean de Tourtolon, praticien, fils de « Jacques Tortolon, ministre de la parole de Dieu » de Saint-Hippolyte. Il lègue un écu aux pauvres des églises de Saint-Hippolyte et de Gignac (7 octobre 1597). — Obligation de 73 écus 1/3 pour Madeleine Dagulhonnet, veuve du bourgeois Antoine Cheyron (14 octobre). — Transaction entre Guillaume Boyer, d'Alzon ou d'Auzon, sergent de Nimes, et Raimond Jean, d'Alais, son gendre) 19 novembre 1597). — Promesse pour Jacques Saurin, conseiller du Roi (6 février 1598) — Rémission de décret pour Pierre Lansard, docteur et avoca (16 février). — Testament d'Antoine de Malmont, conseiller au Présidial. Il lègue 20 l. aux pauvres réformés (21 février). — Arrentement passé par Daniel de Mal-

mont, écuyer, d'une olivette du quartier du Cadereau (8 mars 1598). — Quittance de 10 l. pour Simon Baget, hôte (9 mars). — Transaction entre Guillaume Boyer, sergent de Nimes, et Pierre Rouverol, dit le Courtès, laboureur. Boyer disait qu'étant allé chez Rouverol « pour achepter quelques barres de bois sauze, pour dresser certaines trelhes et vis pour certains particuliers....., portant avec soy une ache pour iceiles acomoder, et ne luy en ayant volu vendre icelluy Courtès, en s'en voullant decendre des degrés led. Boier casuelement ne sachant par qui se treuvoit avoir esté endomagé d'ung coup sur sa gaube, lequel coup ne peult estre venu que de quelcun de la maison...., ou seroit que en tumbant desd. degrés ladicte ache luy heust faict led. coup ». Rouverol proteste de son innocence. Les parties renoncent à leur procès et chacune paiera ses dépens (28 mars). — Quittance de 97 l. faite par Vincent Duvieux, écuyer, à Jean Puget, marchand d'Aramon, payant par les mains et de l'argent propre d'Arnaud Pradenc, chevaucheur pour le Roi, de Sernhac (1er avril 1598). — Quittance de 50 écus or sol faite par Pierre d'Airebaudouze, sieur du Sex, habitant de Genève, à Jean de Falgueroles, ministre de la parole de Dieu à Nimes. Il s'agit d'un envoi de pareille somme, au moyen d'une lettre de change, à Paul de Falgueroles, « escollier estudiant » à Genève (26 mai 1598). — Obligation de 1000 l. faite par Antoine Davin, docteur et avocat, à Jacques Deyron, docteur et avocat (24 juin 1598). — Procuration donnée par Claude Deydier, conseiller et garde des sceaux au Présidial, pour recouvrer des consuls d'Albi et des syndics du diocèse d'Albi, 350 écus et 98 écus de dépens (11 juillet 1598).— Arrentement passé par Charles de Faucon, docteur et avocat, d'une maison de sa femme Jeanne d'Estéouphy, située rue Dorée, moyennant 50 l. de rente (31 juillet). — Testament de Jacques Constantin, hôte de *l'Écu de France*. Il lègue 6 écus 2/3 aux pauvres réformés (5 septembre 1598). —Achat par Simon Baget, « hoste du *Dauffin* », d'une petite maison du faubourg des Prêcheurs, moyennant 30 écus (14 septembre).— Obligation de 50 écus pour Arnaud de Malmont, conseiller du Roi (17 septembre). — Quittance de 40 écus faite par Pierre Joly, écuyer, tuteur des hoirs de Jean de Quinso, à Pierre Soulet, viguier de Vauvert (19 septembre). — Délégation de créance pour Jean de Percet, écuyer (23 septembre). — Obligation de 100 l. pour Jacques Constantin, hôte de *l'Écu de France* (7 octobre 1598). — Arrentement passé par François de Mirmand, sieur du Fau, habitant de Saint-Ambroix, comme tuteur d'Antoine de Mirmand, son neveu, d'une maison de la rue de la Belle-Croix, moyennant 40 écus de rente (9 octobre). — Testament de Thibaud Ginhoux, baile de Saint-Jean de Valeriscle. Il lègue 25 l. aux pauvres réformés (30 octobre). — Obligation de 100 l. pour Claude Deydier, conseiller du Roi et garde-sceaux (18 décembre 1598). — Obligation de 800 écus faite par Thomas Delapierre, lieutenant de viguier de Sernhac, à Jacques Janin, bourgeois de Nimes (15 janvier 1599). — Arrentement passé par Pierre Brigallier, économe nommé par le Roi à l'administration des fruits temporels de l'abbaye de Saint-Gilles, représenté par son procureur Pierre Simon, greffier de Nimes, au capitaine Jean Soullet, de « la conté et chasteau et tout le terroir d'Espeyran et Blanquet, deppendant de lad. abbaye de Saint-Gilles, ensemble les herbages, levades, pescariés » en dépendant, pour 5 ans, moyennant une rente de 100 salmées de blé, 60 touzelle et saissette, et 40 seigle (26 janvier). — Arrentement passé par Pierre des Vignoles, docteur en droits, juge des Conventions Royaux et ordinaire de Nimes, de son mas du quartier de Codols, à mi-fruits (10 mars 1599). — Quittance de 100 écus faite par Claude Pradenc, marchand de Sernhac, à son frère Arnaud Pradenc, chevaucheur pour le Roi (8 avril 1599). — Testament de Pierre de Menonville, marchand chaussetier (13 avril). — Testament de Fauquet Dufour, cuiratier. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (21 avril). — Obligation de 1000 l. faite par Jean Sarran, docteur et avocat, à Claude Deydier, conseiller au Sénéchal (11 juin 1599). — Quittance de 2000 l. faite par noble Paul des Vignoles, sieur du Claux, habitant des Salles, comme procureur de François de Montmorency, baron de Fontsuze, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, à André d'Agulhonnet, conseiller et syndic au Présidial (23 juin). — Quittance de 25 écus faite par Suzanne Vernier, fille de Pierre Vernier, coutelier, de Nimes, demeurant à Paris, à Justin de Mirmand, docteur et avocat, de Saint-Ambroix (20 septembre 1599). — Obligation de 50 écus faite par Edouard Hadriaen, médecin, natif de La Haye, demeurant à Aix, à Chrestien Pistorius, régent au collège, en paiement de sa dépense de quatre mois chez ce dernier (22 septembre).— Achat fait pour le jardinier François Traucat au jardinier Jean Bourguet, de toutes les graines que ce dernier pourra recueillir d'ici à la Saint-Firmin, à raison de 5 écus par quintal (22 septembre).— Procuration donnée par Claude Deydier, conseiller et garde-sceaux au Présidial, à noble Étienne de Porcelet, sieur de Maillane, pour recouvrer des syndics et du receveur du diocèse d'Albi 224 écus (2 octobre 1599). — Obligation de 200 l. pour Jacques Constantin,

hôte de *l'Écu de France* (8 novembre 1599). — Obligation de 220 écus faite à Arnaud Pradenc, chevaucheur pour le Roi, de Sernhac, par Privat Galtier, chevaucheur pour le Roi et maître de la poste de Nimes, procureur de Michel Tholozan, François Fornier, Philippe Rouan, Louis Gervais, Gaspard Soulhon, Dragonnet Mathieu, Antoine Vigier, et autres maîtres de poste du Languedoc (18 novembre). — Transaction entre Claude Deydier, conseiller et garde-sceaux au Présidial, sa femme Marguerite de Roquefeuil, d'une part ; noble Louis de Laties, seigneur d'Entraignes, représenté par son fils noble Gaspard de Laties, seigneur de Convertis, d'autre part (24 novembre). — Procuration donnée par Gaspard de Laties, écuyer, seigneur de Convertis, pour comparoir devant les officiers royaux de Beaucaire et déclarer « que, estant venu à la nottice dud. constituant que certains créantiers de feu noble Mathias de Roquefeuilh se jactent le volloir convenir comme héretier dud. feu s[r] de Roquefeuilh », le constituant n'a jamais eu cette qualité (18 décembre 1599).

E. 630. (Registre.) — 537 feuillets, papier.

1600-1602. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — Obligation de 100 l. pour Jacques Constantin, hôte de *l'Écu de France* (8 janvier 1600). — Transaction entre noble Simon de Bérard, sieur de Tarabias et de Vestric, demandeur, et noble Jean de Bérard, sieur de Montalet et de Potellières, son frère, à raison de leurs droits sur les biens de noble Bertrand de Bérard, sieur de Montalet, et d'Hélix du Vesc, leurs père et mère, etc. (27 janvier). — Arrentement passé par Antoine de Mirmand, docteur et avocat, de sa maison près la Belle-Croix, moyennant 40 écus de rente (22 février 1600). — Mariage entre noble Antoine de Garrigues, écuyer, de Bourdic, et Sibylle Galtier, de la paroisse de Meyrueis en Gévaudan (5 mars 1600). — Quittance générale de 266 écus 2/3 payés en diverses fois, et de 100 l. payées présentement, faite par deux maçons à Antoine Moynier, hôte du logis des *Ciseaux*, pour le montant d'un prix-fait. Il s'agissait, en premier lieu, de démolir la façade de la maison de Moynier, rue de la Salamandre, « estant menassée de ruyne pour estre fort vielhe », et de la reconstruire (3 avril 1600). — Quittance de 120 écus déjà payés et de 100 l. payées présentement, faite par un maçon à Antoine Moynier, « hoste du logis où pend pour enseigne *les Cizeaux* », pour le montant de nouveaux travaux à sa maison (10 avril). — Reconnaissance d'une dot de 30 écus faite par noble Antoine de Garrigues, sieur dud. lieu, à sa femme Sibylle Galtier ou Gauiier (18 avril). — Rémission d'une créance de 1000 l. sur les consuls de Nimes, faite par Pierre des Vignoles, juge des Conventions Royaux, à Claudes Combes, marchand (13 juillet 1600). — Quittance de loyer pour noble Étienne Martin, homme d'armes du Connétable (22 juillet). — Prix-fait baillé par Jacques Constantin, hôte de *l'Écu de France*, pour des réparations à sa maison (23 juillet). — Mariage de Jean Barbut, armurier (30 juillet). — Quittance de 100 salmées de blé faite par Pierre Finor, greffier, procureur de Pierre Brigallier, économe du temporel de l'abbaye de Saint-Gilles, au capitaine Jean Soullet, rentier de la métairie d'Espeyran (18 août 1600). — Ratification de partage entre Claude Deydier, conseiller et garde des sceaux au Présidial, sa femme Marguerite de Roquefeuil, d'une part, et noble Gaspard de Laties, sieur de Convertis, des Mées en Provence, d'autre (31 août). -- Arrentement passé par Daniel de Malmont, écuyer, et Pierre de Malmont, docteur et avocat, de leur terre avoisinant le château du Claux, « soubz le molin à vent d'Estienne Baboix (7 septembre 1600). — Arrentement passé par Arnaud de Malmont, conseiller au Présidial, d'un jardin de sa métairie de Grézan (8 septembre). — Quittance faite par noble Guillaume de Calvière, écuyer, sieur de Boucoiran, à Pierre des Vignoles, juge des Conventions royaux, d'« une robe satin noir avec son coutilhon de velours figuré, autre robe de damas noir avec son coutilhon de satin orange, ensemble le linge et autres menus acoustremens que par led. s[r] de Calvière auroit esté constitué à damoiselle Anne de Calvière sa sœur, feue femme dud. s[r] des Vignolles » (29 septembre). — Obligation de 500 écus faite par Jean Meynard, laboureur de Fourques, à Pierre de Calvière, écuyer, sieur de Saint-Césaire, pour achat de 100 salmées de blé, dont 40 seront semées dans les terres de M. de Saint-Césaire à Fourques, et 60 dans les terres que Meynard tient en arrentement du grand prieur de Saint-Gilles, en sa métairie de La Grand Cabane d'Argence, terroir de Fourques (13 octobre). — Mariage de Jean Silhol, baile de Bezouce (8 décembre 1600). — Procuration donnée par Claude Deydier, conseiller et garde-sceaux au Présidial, à noble Étienne de Porcelet, écuyer, dit de Maillane, pour recouvrer du syndic et receveur de la ville et du diocèse d'Albi 225 écus à lui dus comme rémissionnaire de noble Antoine Deydier, sieur de Puechméjan, son père (16 décembre). — Testament de damoiselle Rose de Faucon, veuve de Jacques Rozel, docteur et avocat. Elle lègue 70 l. aux pauvres de l'église réformée (29

décembre). — Quittance de 195 l. pour Pierre Dumas, baile de Méjanes (3 mars 1601). — Mariage de Jacques Bompar, marchand (11 avril 1601). — Testament de Marie Castillon, de Saint-Dézéry, « estant dans la maison et logis de M[e] Jacques Constantin, hoste de *l'Escu de France*, y demeurant pour norrisse, gisant en un lict, malade de son corps ». Elle appartient à la religion réformée et lègue aux pauvres de Saint-Dézéry 20 sols (11 avril). — Obligation de 300 l. pour André d'Agulhonnet, conseiller au Présidial (26 juin 1601). — Quittance de 50 écus pour Jean Pélorjas, baile d'Uchau (26 juin). — Quittance de 33 écus faite par Jean Carrière, lieutenant de prévôt, Paul Teulo et Jean Delaporte, archers du prévôt, à Jean de Percet, écuyer, en déduction de la garde qu'eux et d'autres archers ont faite de la personne de Raimond Vernet, détenu prisonnier dans une maison particulière (29 juin). — Arrentement passé par noble Germain Trimond, prieur de Saint-André de Pomiers, de son bénéfice, [avec les droits et terres en dépendant, pour 3 ans, moyennant 50 écus de rente. Le preneur assurera, en outre, le service divin (6 août 1601). — Quittance pour Privat Galtier, chevaucheur pour le Roi à Nimes (15 octobre 1601). — Vente de l'usufruit du domaine des Frères Prêcheurs sis à Mérignargues, près Caissargues, faite par Guilhem Muratoris, prieur du couvent des Prêcheurs, à Pierre Lansard, conseiller au Présidial. Le bail est de 4 ans, moyennant le prix global de 960 l., payé à l'acte (20 novembre 1601). — Obligation de 100 l. faite par Pierre Auquier, de Clarensac, à Jacques Boulet, maître d'école dudit lieu (15 février 1602). — Arrentement passé par Claude Delapierre, chanoine et prévôt d'Aiguesmortes, prieur de Saint-Bonnet, des revenus de son bénéfice, pour 5 ans, moyennant 650 l. de rente (16 mars 1602). — Quittance de 155 l. faite par le menuisier André Dupuy à Antoine Moynier, « hoste du logis où pend pour ensegne *Les Sizeaulx* » (10 avril 1602). — Arrentement passé par Guilhem Muratoris, prieur du couvent des Prêcheurs, à Étienne Lansard, écuyer, du domaine de Mérignargues, pour 4 ans, moyennant 80 écus de rente, « un chevreau gras à chesque carmantran, et quatre poulalhes aux quatre festes de l'an », etc. (26 avril). — Testament d'André Cotellier, marchand. Il lègue 1 écu aux pauvres de l'église réformée (14 mai 1602). — Achat par Arnaud Pradenc, chevaucheur pour le Roi et maître de poste à Sernhac, d'une terre au quartier du Plan (27 juin 1602). — Testament de noble Louis des Hours, seigneur de Calviac, habitant de Lasalle. Il lègue 10 écus aux pauvres de l'église réformée (10 juillet 1602). — Prix-fait baillé par Jean Tourel, marchand teinturier, pour « fere ung grand arc de pierre de talhe de Beaucaire, de gros bugès pozés par teste, dans la botique et teinture dud. Tourrel », etc. (8 septembre 1602). — Arrentement passé par Pierre de Malian, contrôleur au grenier à sel, décrétiste de la maison d'Arnaud de Malmont, à Jean Dagulhonnet, docteur et avocat, de ladite maison, située près de la Salamandre et confrontant « la dougue », moyennant 40 écus de rente (23 septembre). — Sous-arrentement passé par Jean Dagulhonnet, à Antoine Moynier, hôte des *Ciseaux*, de « l'estable et phenière » de ladite maison, moyennant 6 écus de rente (23 septembre). — Délégation de créance judiciaire pour Simon Cappon, marchand de Saint-Ambroix (2 octobre 1602). — Obligation de 180 l. faite par Paul Chillac, secrétaire du Roi, de Nimes, à Pierre de Malmont, docteur et avocat (19 octobre). — Transaction entre Daniel et Pierre de Malmont, frères, et Jean de Percet, écuyer, sieur des Appens (21 octobre). — Achat par Arnaud Pradenc, bourgeois, chevaucheur et maître des postes de Sernhac, de divers immeubles (21 octobre). — Transaction entre André Issarte, sergent, Privat Jean et Jacques Roque. Le sergent, en allant « exploicter » pour Pierre Raoux, marchand, contre Jacques Roque, rentier de la métairie de sire Jacques Boys, « acompagné de sa femme et d'ung jeusne enfant qu'il tient dans sa maison pour aller cercher de bois », se vit maltraité, dit-il, par les habitants de la métairie, « lesquelz auroyent battu led. Yssarte de plusieurs coups sur sa personne, et desquelz coups et bastemens seroict sorty grand effuzion de sang ». Les inculpés protestent de leur innocence. En effet, ils n'étaient pas à la métairie, mais bien à Cabrières ou au logis de Jean Roque. Les parties renoncent à leur procès et chacun paiera ses dépens (24 octobre). — Obligation de 200 l. faite par Jean de Percet, écuyer, seigneur des Appens, à Pierre de Malmont, docteur et avocat (11 novembre 1602). — Quittance de 120 l. faite par Jean Reynaud, Jean Plantier et Marie Cotellier, à Louis de Vigne, évêque et comte d'Uzès, seigneur de Saint-Ambroix, représenté par Justin de Mirmand, docteur et avocat, premier consul de Saint-Ambroix. Cette somme a été obtenue par arrêt du parlement de Toulouse pour frais, peines et vacations de la conduite de Jean Martin, prisonnier au Parlement, et de diverses procédures (16 novembre). — Arrentement passé par Antoine de Mirmand, docteur et avocat de Nimes, de son mas du quartier « appellé Estanzet *sive* Aurivel », moyennant 9 salmées de blé de rente (3 décembre 1602). — Arrentement passé par damoiselle Marie George, femme d'Antoine Davin, docteur en droits et avocat,

de sa métairie de Bellegarde et de Manduel, à mi-fruits (4 décembre). — Obligation de 240 l. pour Jacques Deyron, docteur et avocat, qui avait vendu au débiteur deux « meulles » ou mules, « l'une de poil castang et l'aultre de poil gris » (4 décembre). — Mariage de Pierre Granon, marchand (5 décembre). — Association entre François Traucat, marchand jardinier de Nimes, et Étienne Aigue, marchand de Bagnols. Ils s'associent pour la production et le commerce des plants de mûriers (16 décembre). — Obligation de 130 l. faite par François Traucat à Étienne Aigue, « pour gratiffication et en considération de ce ce que ledit Aigue s'est desparty de l'achept des meuriers qu'il avoit faict avec led. Traucat de Me Pierre Fermineau, dud. Baignolz, verballement » (16 décembre). — Arrentement passé par Pierre des Vignoles, docteur en droits, juge des Conventions royaux, de son mas du quartier de Codols, à mi-fruits (22 décembre).

E. 631. (Registre.) — 533 feuillets papier.

1603-1604. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — Quittance de 70 l. faite par le procureur de frère Louis Gay, chanoine cloîtrier du monastère de Saint-Antoine en Viennois et commandeur de la commanderie de Saint-Antoine de Nimes, à Tristan Delacroix, conseiller au Présidial (1er janvier 1603). — Quittance de 202 l. pour Arnaud Pradenc, bourgeois et maître de la poste de Sernhac (4 janvier). — Arrentement passé par Antoine de Mirmand, docteur et avocat, à Jacques de Lageret, docteur et avocat, de sa maison près de la Belle-Croix, moyennant 120 l. de rente (9 janvier). — Quittance de 300 l. faite par Charles Daubus, docteur et avocat, principal régent du collège, aux consuls, payant par les mains d'Arnaud Guiran, greffier, second consul (24 janvier). — Mariage de Jean Teissonnière, greffier (1er février 1603). — Quittance de 37 l. pour Job Veau, notaire de Saint-Ambroix, représenté par Benjamin Chabert, praticien de Saint-Ambroix (6 mars 1603). — Quittance de 150 l. faite par Antoine de Mirmand, docteur et avocat de Nimes, à François de Mirmand, sieur du Fau, son oncle, de Saint-Ambroix, représenté par son fils Justin de Mirmand, docteur et avocat (11 mars). — Obligation de 900 l. pour André de Cotellier, sieur de Peyremale, lieutenant particulier au Présidial (11 mars). — Obligation de 165 l. pour Jean de Langlade, docteur et avocat (28 mai 1603). — Achat pour le capitaine acques Saurin, écuyer, de Calvisson (14 juin 1603). — Obligation de 300 l. pour André de Peyremale, sieur de Dieusses, lieutenant particulier au Présidial (25 juin). — Quittance de 24 l. pour noble Antoine de Saurin, sieur de Saint-André, et Antoine Moynier, hôte des *Ciseaux* (25 juin). — Décharge de quittances originelles donnée par Thomas de Villages, docteur en droits, seigneur de la Chassagne, à Nathaniel Chabaud et damoiselle Anne de Villages, mariés (15 août 1603). — Arrentement passé par Jean de Parades, docteur et avocat, de sa métairie du terroir de la Berbène, en allant à Parignargues (19 août). — Obligation d'un vaisseau de vin faite par Abraham Rosset à Léon Trimond, conseiller au Présidial (6 septembre 1603). — Obligation de 3120 l. faite par Pierre de Calvière, viguier de Nimes, à noble Jean de Calvière, son frère (13 septembre). — Achat pour Antoine Dumasherm, tisserand (13 octobre 1603). — Mariage de Jacques Gourgas, marchand drapier (15 octobre). — Arrentement passé par Louis de Vella, organiste d'Avignon, d'une boutique de la maison qu'il tient en location près de la porte des Carmes (28 octobre). — Obligation de 200 l. pour le notaire Marcelin Bruguier (5 novembre 1603). — Association entre Jean Bourguet, jardinier de Nimes, et Jacques Gaubert, jardinier de Montpellier, au sujet du commerce des « amuriers » ou mûriers (6 novembre). — Déclaration par laquelle Bourguet et Gaubert mettent Claude Traucat pour un tiers dans leur association (6 novembre). — Procuration donnée par damoiselle Françoise de Castelan, veuve de noble Guillaume de Laurens, de Bagnols, pour recouvrer 75 l. des consuls d'Apt, et 105 l. « d'ung nommé Gevenes, hôte du *Motton*, de la ville d'Apt » (7 novembre). — Testament d'Antoine Calvet, hôte (9 novembre). — Quittance faite par Antoine Davin, docteur et avocat, à Jacques Deyron, docteur et avocat, de « l'entyer payement et sattisfaction de la norriture et despance par luy fornye » (9 novembre). — Vente faite par Chrestien Pistorius, régent du collège, d'une vigne du quartier de Codols (17 novembre). — Rémission faite par Jean Aucet, maître-écrivain, natif de Génolhac, habitant au diocèse d'Apt, de ses droits de légitime sur les biens de ses défunts parents Antoine Aucet, ministre, et Béatrix Vialle, situés à Génolhac, à son frère David Aucet, régent au collège (22 novembre). — Procuration donnée par Chrestien Pistorius, régent au collège, pour recouvrer de M. Lazarin Pena, « jadis son escollier », natif de Moustier en Provence, demeurant à Paris, et de Claude Verbenon, commissaire employé aux finances, demeurant jadis à Nimes, à présent à Paris, 120 écus pour Pena, dont 71 écus « dessandant de sa pension, norri-

ture et institution..... et fornictures d'habitz ou aultrement, et le surplus pour aultres habitz et livres ou aultrement ». Verbenon doit 75 écus (4 janvier 1604). — Obligation de 4933 l. faite par Jean Delacoste, lieutenant général en la prévôté de Languedoc, à Philibert Bon, receveur général des décimes en la généralité de Montpellier (12 janvier). — Arrentement passé par Léon de Trimond, conseiller au Présidial, recteur de la rectorie de Saint-Étienne de Capdueil, de sa maison claustrale dépendant de ladite rectorie, sise près de la Maison Carrée, rue des Flottes, moyennant 75 l. de rente (3 février 1604). — Obligation de 100 l. faite par Supply Cornefer, pâtissier, à David Aucet, régent du collège (10 février). — Obligation de 150 l. faite par Jean Gerbal, sieur de Laroche, à Jean Moynier, ministre de la parole de Dieu, son oncle (18 février). — Quittance de 300 l. pour Job Veau, notaire de Saint-Ambroix (26 février).— Testament de Thibaud Ginhoux, baile de Saint-Jean de Valeriscle. Il lègue 25 l. aux pauvres réformés (4 mars 1604). — Obligation de 34 l. pour Paul de Méjanes, docteur et avocat (4 mars). — Quittance pour Simon Sibert, docteur et avocat (5 mars). — Arrentement passé par Léon de Trimond, conseiller au Présidial, chanoine de la cathédrale, comme procureur de noble Germain de Trimond, prieur de Saint-André de Pommiers près du Vigan, à Étienne Angeau, notaire de Ganges, dudit bénéfice, moyennant 100 l. de rente (16 mars). — Testament de Jean Bardon, marchand teinturier, « gissant dans son lict, debtenu de longue malladye ». Il lègue 6 l. aux pauvres réformés (19 mars). — Bail de la taille de Redessan (22 mars). — Testament de Rose de Falcon, veuve de Jacques Rozel, docteur et avocat. Elle lègue 70 l. aux pauvres de l'église réformée (31 mars). — Achat d'une terre à Garons par Tristan Delacroix, conseiller au Présidial (2 avril 1604). — Obligation de 500 l. faite par les habitants du Cailar à André de Peyremale, lieutenant particulier au Présidial (6 avril). — Quittance générale pour Antoine Dumasherm, tisserand, de Peyremale, habitant Nimes (12 avril). — Délégation de créances pour Pons de Brignon, sieur de Saint-Théodorit (16 avril). — Association de Guillaume Ortigues, hôte, à l'arrentement d'un pré « des pauvres lépreux des maladières » (27 avril). — Obligation de 150 l. pour Charles Faulcon, docteur et avocat (28 avril). — Quittance de lods passée par Antoine Bellon, sieur et prieur de Saint-Bauzély (17 mai 1604). — Obligation de 450 l. faite par Daniel de Malmont, écuyer, capitaine, et son frère Pierre de Malmont, docteur et avocat, à Claire de Chaumar, dame de Lioue (27 mai). — Testament d'Antoine Moynier, « hoste du lotgis où pend pour enseigne *les Sizeaulx*... en son lict gisant mallade, dettenu de certaine malladie corporelle ». Il lègue 6 l. aux pauvres de l'église réformée (29 mai). — Obligation de 4000 l. faite par noble Pierre de Robert, sieur de Caveirac, à noble Jean de Calvière, sieur de Manoguier (27 juin 1604). — Arrentement passé par frère Pierre Noyret, syndic des frères Carmes, d'une terre à Magaille, d'une olivette aux Crueyses et d'une terre aux Petites-Crueyses (2 juillet 1604).— Décharge d'un dépôt de 30 l. donnée à Chrestien Pistorius, régent du collège (5 juillet). — Rémission de décret pour noble Jean de la Nogarède, sieur de Lagarde, de Lasalle, à lui faite par Pierre des Vignoles, juge des Conventions royaux (29 juillet). —Quittance de 72 l. pour noble Jean de Lageret, sieur de Caissargues (31 juillet). — Quittance de 19 l. faite par damoiselle Jeanne de Brueys, femme de Bernard Rogier, de Vergèze, à Paul Dupont, régent du collège, son beau-fils. Elle a employé cette somme « au recouvrement d'une couppe d'argent, avec son estuy, pezant sept onces et demie, icelle couppe recouverte par lad. de Brueys de donne Bourboullete, de Somyères, à laquelle lad. de Brueys l'auroict balhée en gage...... pour fere d'acoustremens à ses enfans et de feu le capitaine Alfanty, son premier mary ...... » (6 août 1604). — Procuration donnée par Jeanne Moynier, femme de Chrestien Pistorius, régent du collège, et le bourgeois Pierre Roqueirol, à Jean Caurrat, bourgeois de Marvéjols en Gévaudan (7 août). — Prix-fait, baillé par Jean de Langlade, docteur et avocat, de « quatre pilliers de pierre de taille, et ung chescung à chescung coing du jardin que led. sieur ..... a..... au terroir de Scieure, prez de Garons », moyennant 48 l. (16 août). — Arrentement passé par Jean Guitard, baile de Garons, d'une maison à Garons (24 août). — Arrentement passé par Jean Reynet, chanoine de Saint-Didier d'Avignon, comme ayant charge, d'une maison près de la porte des Carmes (24 août). — Bail en paiement de 1500 l. fait à Pierre de Calvière, viguier de Nimes (4 septembre 1604). — Obligation de 67 l. pour Robert Clavel, chanoine de la catédrale (10 octobre 1604). — Sous-arrentement passé par Antoine Balazuc, docteur et avocat, à André de Peyremale, lieutenant particulier au Présidial, de la maison qu'il a acquise des hoirs d'Arnaud de Malmont, sise près du collège, moyennant 165 l. de rente (26 octobre). — Procuration donnée par Madeleine d'Airebaudouze, femme de Pons de Brignon, sieur de Saint-Théodorit, pour retirer les productions faites à la Chambre de l'Édit de Castres dans un procès contre les hoirs du s^{r} de la

Rouvière et Robert de Pavée, sieur de Servas (24 novembre 1604). — Arrentement passé par Tristan Delacroix, conseiller au Présidial, de son jardin situé près de la Porte de la Couronne, moyennant 60 l. de rente. — (8 décembre 1604). — Quitttance de 477 l. faite par Louis Deydier, grénetier du grenier à sel, à Claude Deydier, sieur de Puechméjan, conseiller et garde-sceaux au Présidial, son frère, représenté par le conseiller Léon de Trimond (8 décembre). — Transaction entre Jean Ducros, bourgeois de Bagnols, et noble Pierre Adalbert, seigneur des Auberts, de Valabrègue (10 décembre). — Obligation de 100 l. pour Jacques Constantin, hôte de *l'Écu de France* (20 décembre). — Quittance de 280 l. faite par Jacques de Baudan, sieur de Vestric (23 décembre).

E. 632. (Registre.) — 389 feuillets, papier.

1605. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — Obligation de 150 l. faite par Antoine Balazuc, docteur et avocat, à Daniel Roberdeau, « escollier de la ville de Bourdeaulx » (10 janvier 1605). — Arrentement passé par François de Chavannes, prieur de Cabrières, des deux tiers de son prieuré, moyennant 350 l. de rente (12 janvier). — Obligation de 3677 l. faite par Jean de Lacoste, lieutenant général en la prévôté de Languedoc, receveur particulier des décimes du diocèse de Nimes, à Philibert Bon, receveur général des décimes en la généralité de Montpellier (14 janvier). — Quittance de 280 l. faite par Jacques de Baudan, écuyer, sieur de Vestric, à Jean Corbier, notaire de Génolhac, dépositaire de justice (20 janvier). — Quittance de 50 l. faite à David Aucet, régent du collège (29 janvier). — Quittance de 529 l. faite à Arnaud Pradenc, bourgeois, chevaucheur pour le Roi et maître des postes de Sernhac. C'est le montant des travaux de maçonnerie exécutés à sa métairie du quartier de Ribière (2 février). — Arrentement passé par Antoine Davin, docteur et avocat, de ses terres de Bellegarde (2 février). — Quittance de 75 l. pour Suzanne de Rozel, veuve de Pierre Leblanc, sieur de la Rouvière (5 février). — Quittance de 360 l. faite par frère Guilhem Muratoris, prieur du couvent des Frères Prêcheurs, à Pierre de Lansard, conseiller au Présidial (8 février). — Quittance de 50 l. pour Guillaume Ortigues, « hoste du logis des *Troys Coronnes* » (18 février). — Obligation de 60 l. faite par le capitaine Jean Soullet à Pierre Joly, écuyer, son beau-frère (23 février). — Obligation de 207 l. faite par Pierre de Malian, écuyer, pour vente de 12 charges de blé (24 février). — Obligation de 60 l. faite par Jean Marron, de Dieusses, archer en la prévôté générale, à noble Baptiste d'Izart, sieur de Castanet (1er mars). — Obligation de 600 l. faite par Jean de Galepin et Pierre de Lansard, conseillers au Présidial, à Pierre Villar, conseiller au Présidial (4 mars). — Quittance de 80 l. faite par Imbert Julliard, prieur de Meyrannes, faisant le service de la cathédrale, pour la moitié du service de l'année courante (18 mars). — Quittance de 30 l. faite par Claude Amalric, premier consul de Redessan, au capitaine Claude André, procureur juridictionnel, clavaire dudit lieu (22 mars). — Quittance de 250 l. faite par Jean Jaussault, marchand d'Alais, à Martin Blanchon, sieur de Fabiargues, de Saint-Ambroix (26 mars). — Testament de Marguerite Pradier, femme d'Antoine Moynier, hôte des *Ciseaux* (15 avril 1605). — Obligation de 60 l. pour Jean Guy d'Airebaudouze, conseiller du Roi (24 avril). — Obligation de 99 l. pour noble Isaïe de Liquières, seigneur de la Meynarié, habitant de Saint-Germain de Calberte (26 avril). — Arrentement passé par le notaire Jean Guiraud, procureur de frère Jean de Carcuadz, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, prieur du prieuré conventuel de Saint-Sauveur de Tornac, des revenus du prieuré de Saint-Nazaire des Gardies, dépendant du prieuré de Tornac, moyennant 500 l. de rente. Le preneur est Audibert Greffeuille, baile de Canaules (7 mai). — Arrentement passé par Jean de Parades, docteur et avocat, de sa maison de la rue de Patin, moyennant 60 l. de rente (12 mai). — Bail passé par Pierre de Calvière, viguier de Nimes, pour faire couper les blés de son mas de Fourques, et les « faire battre, calquer et nettoyer », etc. (5 juin). — Quittance de 150 l. faite à Claude Delapierre, prieur de « Sainct-Benedict » ou Saint-Bénézet (6 juin). — Obligation de 11 salmées de blé faite par Jean de Langles, écuyer, à Louis de Lacoste, receveur des décimes du diocèse (9 juin). — Quittance de 300 l. faite par Gabriel Bérard, fils naturel de feu noble Simon de Bérard, seigneur de Tarabias, à noble Jean de Bérard, seigneur de Tarabias et de Vestric, payant par les mains de Louis de Bérard, seigneur du Chambon, représenté par Jacques Reynaud, praticien de Saint-Ambroix, pour reste et entier paiement d'un legs de son père (9 juin). — Testament de Jacques Bourguet, jardinier de Nimes. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (16 juin). — Bail des tailles de Redessan (5 juillet 1605). — Transaction où figure Pierre de Lansard, conseiller au Présidial (8 juillet). — Procuration donnée par Me Roberdeau, « escollier en teollogie », de Bordeaux, à son frère Jean

Roberdeau, marchand, pour recouvrer 565 l. de Pierre Durand, marchand de Marseille, 187 l. de Pierre Curol dit Couttet, marinier de Marseille, et 187 l. de Daniel Braune, chirurgien (22 juillet). — Arrentement passé par Léon de Trimond, conseiller au Présidial, comme procureur de Germain Trimond, maître ès arts et prieur de Cabrières, des fruits décimaux dudit prieuré, moyennant 120 l. pour la période comprise entre le 15 juillet et le 31 décembre (16 août). — Quittance générale faite par noble François de Brueys, sieur de Sauvignargues, à Pierre Poudevigne, ancien rentier de ses métairies de Téraube et du chemin de Canaux (22 août). — Quittance de 60 l. pour Chrestien Pistorius, régent du collège (27 août). — Quittance de 65 l. pour Jacques de Baudan, seigneur de Vestric (27 août). — Testament d'Isaac Atgier, couturier. Il lègue 20 s. aux pauvres de l'église réformée (2 septembre 1605). — Arrentement passé par Madeleine de Jaussaud, Pierre Veyras, docteur en médecine, et Jean de Jaussaud, conseiller du Roi, de deux prés à Bellegarde (9 septembre). — Mariage d'Antoine Grégoire, jardinier (13 octobre 1605). — Obligation de 840 l. faite par Pierre Tourel, marchand teinturier, à Jean Albouitz, marchand du Lauraguais, représenté par Pierre Dubois, son facteur et négociateur, à cause d'un achat de 50 balles de pastel (17 octobre). — Procuration donnée par Jean Moret, écuyer, de Saint-Marcellin en Dauphiné, pour recouvrer 633 l. (18 octobre). — Arrentement passé par Rose de Calvière, femme de noble Jean de Boileau, seigneur de Castelnau, d'une boutique de leur maison, moyennant 22 l. de rente (24 octobre). — Quittance de 19 l. faite par Imbert Julliard, prieur de Meyrannes, à Jean Tourel, marchand teinturier, rentier du bénéfice de Saint-Bonnet, pour une année du service fait à Saint-Bonnet (25 octobre). — Quittance de 50 l. faite à Théophile de Lafarelle et à Isabeau de Combier, héritiers de Jacques de Lafarelle (31 octobre). — Obligation de 100 l. faite par Jacques Rousset, marchand drapier, à Guillaume Boileau, docteur et avocat (2 novembre). — Obligation de 116 l. pour Jean Bourguet, dit *Bèu-l'aïgue*, jardinier (10 novembre). — Testament de Barthélemy Bergier, « maistre penchinier, ... estant en son lict gisant malade, dettenu de certaine maladie à occazion de la blessure et murtrissure à luy ce jour d'huy faicte par une nommée Catherine, servante du sieur évesque de Nymes (1), du plus hault d'une fenestre regardant sur la salle dud. sieur évesque, d'ung coup de pierre qu'icelle Catherine luy auroict jecté de lad. fenestre sur la teste d'icelluy testateur, cepandant qu'il parloict audict sieur évesque, duquel coup il est en danger de mort.... ». Il lègue 10 s. aux pauvres catholiques. A la fin du testament il revient sur sa blessure : « Et parce qu'il a esté inhumainement blessé de trahison par lad. Catherine, servante dudit s[r] évesque de Nymes, ce jour d'huy à cinq ou six heures de matin ou environ, ayant esté envoyé chercher par led. s[r] évesque pour l'envoyer en Avignon, luy ayant mesme led. s[r] évesque parlé de faire led. voyage, à quoy icelluy testateur se seroict acordé ; et en allant prandre sa despeche dud. sieur évesque,... lad. Catherine, estant au membre dessus la salle, ... luy auroict jetté un grand coup de pierre sur la teste ....., duquel coup seroict tumbé esvanouy, ayant esté levé tout sanglant par led. sieur évesque, son nepveu et autres.... » Il charge sa femme de poursuivre criminellement Catherine (18 novembre). — Transaction où figure Céphas d'Albenas, trésorier (27 novembre). — Quittance de 18 l. pour Jean de Fazendier, docteur et avocat (29 novembre).

(1) Pierre IV de Valernod (1598-1625).

E. 633. (Registre.) — 596 feuillets, papier.

1606. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — Quittance de 440 l. pour Antoine Sudre, marchand de soie (4 janvier). — Obligation de 200 l. faite par Guillaume Baudan, écuyer, sieur de Villeneuve, à Rose de Calvière, femme de noble Jean de Boileau, sieur de Castelnau (10 janvier). — Obligation de 200 l. faite par Antoine de Roques, écuyer, seigneur de Clausonne, à Guillaume Baudan, sieur de Villeneuve (10 janvier). — Obligation de 300 l. faite par Paul Froment, docteur et avocat, à Léon de Trimond, conseiller du Roi (29 janvier). — Délégation de 320 l. faite par Pierre de Malmont, docteur et avocat, au procureur de Claire de Chaumar, dame de Liouc (7 février). Obligation de 31 l. faite pour Jean de Langlade, docteur et avocat (7 février). — Quittance faite par Pierre de Lansard, conseiller au Présidial (13 février). — Obligation de 144 l. pour Louis Lacoste, receveur des décimes du diocèse (13 février). — Donation faite par ledit Lacoste à Mathieu Lacoste, son fils naturel, avec l'agrément d'Antonie Malartre, femme du receveur, « considérant l'amytyé qu'ilz luy portent..... pour l'avoir nourry du laict et despuis son enfance, et n'avoir aulcungz enfans, et espérant que led. Mathieu..... sera leur baston de vyelhesse, comme il leur est hobéissant et servyable..... » (17 février). — Quittance de 515 l. faite à Arnaud Pradenc, bourgeois de Sernhac, chevau-

cheur pour le Roi et maître des postes audit lieu (20 février). — Obligation de 500 l. faite par Jacques de Langlade, sieur de Trescol, docteur et avocat, à son frère Jean de Langlade, docteur et avocat (24 février). — Obligation de 30 l. faite par Céphas Brun, sieur de Castanet, à Paul de Méjanes, docteur et avocat (25 février). — Arrentement passé par Jacques Deyron, docteur et avocat, à Claude Mercier, marchand drapier, d'un logement de sa maison de la rue de la Lombarderie, moyennant 111 l. de rente (17 mars). — Testament d'Étienne Lansard, écuyer. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (8 avril). — Testament de Paul Lansard, tailleur, « considérant le voyage qu'il préthant fere pour le service du Roy à l'armée quy se lève de présant de son mandement, et que aud. voyage, par cas fortuict ou aultrement, il y pourroict demeurer » (8 avril). — Testament d'Étienne Lansard, écuyer, « considérant le voyage qu'il préthand fere pour le service du Roy, au voyage quy se présante soubz la charge d'Alexandre Nir et soubz le commandement du sieur baron de Pérault..... » (9 avril). — Rémission de 500 l. faite par Louis de Freton, écuyer, de Calvisson, à Pons de Brignon, sieur de Saint-Théodorit (27 avril). — Procuration donnée par Louis de Freton, écuyer, à Isabeau d'Airebaudouze, sa mère (27 avril). — Arrentement passé par Louis de Menonville, laboureur de Courbessac, à Pierre Dugas, sieur de Bois, de sa maison près la Porte des Carmes, moyennant 23 l. de rente (30 avril). — Quittance faite par Jacques Desmartins, « escollyer en loix » de Montauban, habitant Nimes, à Josué Fornier, « escollyer en téollogye » de Montauban, habitant Nimes, de 30 l. (25 mai). — Apprentissage de Guillaume Aberlenc, de Rousson, chez Jean Mathieu, potier d'étain (3 juin). — Arrentement passé par le capitaine Jean Reynaud, marchand drapier de Nimes, de sa maison d'Uchau « où pand pour enseigne *Le Dalphin* », moyennant 12 l. de rente (9 juin). — Ratification de vente pour Pierre Cabiron, seigneur de Soulpérières (17 juin). — Obligation de 31 l. pour Jacques Constantin, hôte de l'*Écu de France* (30 juin). — Décharge donnée par Marguerite de Murot, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, à Pierre des Vignoles, juge des Conventions, comme tuteur des hoirs d'Arnaud de Malmont, d'« ung cottet des nottes de feu Me Estienne Pinholis, notaire, couvert de perchemin blanc, cottée en dessus lettre A, contenant 249 fulhetz, avec deux tables ou indices. » (4 juillet). — Accord où figure Jean Granon, écuyer (26 juillet). — Testament de Nadal Giral, de Saint-Gilles (29 juillet). — Obligation de 300 l. faite par noble Gaspard de Latis, seigneur de Convertis, habitant de « Metz en Provence » (Les Mées), à Léon de Trimond, conseiller au Présidial (2 août). — Rémission de décret pour Suzanne de Rovérié, dame de Cabrières, fille de feu Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières (17 août). — Obligation de 975 l. faite par Claude de Buys, veuve de noble Jean de Gondin, seigneur de Carsan, à Claude Deydier, seigneur de Puechméjan (24 août). — Obligation de 800 l. pour Tristan Delacroix, conseiller du Roi (30 août). — Bail passé par Antoine Roy, apothicaire d'Uzès, de la coupe d'une partie du bois de Broussan, achetée par lui du duc d'Uzès (7 septembre). — Promesse faite par Guillaume Michel, prêtre, à Antoine Cessagnes, vicaire de Bezouce, de faire le service de prêtre audit lieu, pendant un an, moyennant 150 l. (22 septembre). — Convention entre Jean Diet, tisserand, et Étienne Villar, dit Mingette. Diet fournira « ung mestier pour fere cadis, garny de tous ses utilz ». Villar le fera marcher (27 septembre). — Achat d'une terre par noble Jean Grandy, maistre-cadissier de Saint-Geniès (29 septembre). — Promesse faite par Florimond Vernier « de tirer de pierre de crotes de la *Conquete* » pour Pierre des Vignoles, conseiller du Roi, en vue de la construction des caves de sa maison achetée à M. de Puechméjan, moyennant 5 l. 5 s. par canne carrée, « que se mezurera au-dessus et plan-pied desd. crotes » (30 septembre). — Prix-fait baillé par Jean Caris, de Bezouce, au charpentier Vidal Blacoux, pour faire « une souterode au molin à vent » de Caris, « bien et deuement de bois d'homme (orme), merchande et recepvable », moyennant 36 l. et une canne d'huile (14 octobre). — Obligation de 100 l. faite par Daniel de Malmont, écuyer, à Pierre Joly, écuyer (17 octobre). — Obligation de 19 l. pour Mathieu d'Astier, écuyer, d'Uzès (22 octobre). — Obligation de 30 l. faite par damoiselle Philippe Guilhe, femme de sire Rodolphe Garron, d'Avignon, à Antoine Moynier, hôte des *Ciseaux*, pour sa dépense audit logis pendant trois mois (23 octobre). — Transaction entre Jean Amblard, postillon des maîtres de poste de Nimes, et Jean Valette, cardeur. Amblard disait que, « venant de conduire ung courier au lieu d'Uchau, il auroict esté agrédé en chemin et en son retour à la ville de Nismes, par Estienne Bertrand, Yves Roullet, André Nogarède, Jean Allier et François Blacquier, quy l'auroyent agrédé et batu. » Valette, au nom des inculpés, « dizoit que s'estoit led. Amblard luy seul qui, sans occasion ny cause, les avoit querellés, eux ne faisant que suyvre leur chemin, venant de la ville de Lunel conduire leurs mulles, et qu'ilz avoient occazion de se plaindre des injures et otraiges » d'Amblard, « ne l'ayant aulcunement batu ny excédé » (2 novembre). — Procuration donnée par Jean Dela-

croix, docteur en droits, grand archidiacre de Saint-Gilles, à Robert Clavel, chanoine de Nimes, pour prendre en son nom possession de l'archidiaconat « en l'esglize cathédrale dud. Sainct-Gilles » (8 novembre). — Ratification de vente judiciaire faite par Antoine d'Agulhonnet, écuyer, au profit d'André de Cotellier, seigneur de Dieusses et de Peyremale, lieutenant particulier au Présidial. Il s'agit d'une métairie située sur les territoires d'Uchau et de Vestric, adjugée à M. de Peyremale pour 6000 l. (15 novembre). — Obligation de 450 l. pour Pons de Brignon, sieur de Saint-Théodorit (29 novembre).

E. 634. (Registre.) — 388 feuillets, papier.

1607. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — Quittance faite par Arnaud Pradenc, bourgeois et maître de poste pour le Roi à Sernhac, à sa femme Perrette Puget. Il s'agit d'une somme dotale de 689 l. (1er janvier). — Rémission de 220 l. pour Louis Delacoste, receveur des décimes du diocèse (29 janvier). — Quittance de 17 l. pour Pierre Vidal, geôlier des prisons « de l'Admorier » (30 janvier). — Accord où figure Antoine Davin, docteur et avocat (11 février). — Prix-fait de travaux de maçonnerie baillé par Nathaniel Chabaud, docteur et avocat (11 février). — Arrentement passé par Jacques Deyron, docteur et avocat, d'une boutique joignant « la ruelle de Sainct-Estienne », moyennant 78 l. de rente (17 février). — Mariage de Jean Grauier, marchand brodeur (20 février). — Obligation de 50 l. faite par Jean Duchamp, sergent royal et ordinaire, à Léon de Trimond, conseiller du Roi (21 février). — Obligation de 200 l. pour André de Peyremale, lieutenant particulier au Présidial (24 février). — Arrentement passé par André de Peyremale, seigneur de Dieusses, lieutenant particulier, de sa métairie d'Uchau et Vestric (12 mars). — Quittance de 560 l. faite par Reynaud Drac, notaire de Tarascon, aux consuls de Bellegarde, condamnés à payer par ordonnance du sénéchal (14 mars). — Quittance de 50 l. pour Guillaume Ortigues, hôte (28 mars). — Vente faite par Bernard Jouve, charpentier d'Aiguesvives, à Pierre Grenier, marchand drapier de Nimes, d'une presse neuve « avec ses deux grenolles, ung escrou, une vix, ung mant..... avec son plot », moyennant 90 l. et 12 pans de cadis gris (28 mars). — Bail de bétail à rente pour Pierre Joly, écuyer (8 avril). — Bail en paiement pour le capitaine Clément Rey, de Bellegarde (26 avril). — Mariage entre le capitaine Jean Soullet et damoiselle Anne de Moulery (29 avril). — Quittance de 100 l. pour Jacques de Baudan, seigneur de Vestric (27 mai). — Vente faite par le capitaine Pierre Bernard, d'une terre complantée « de traute estaques (1) petites ou grandes », à Jean Bougaud, hôte de Nimes, « tenant le logis des *Troys Couronnes* » (12 juin). — Accord entre Jean Duchamp, sergent royal, et Jean Martin, hôte. Le sergent « dizoict que Pernette Rousse, sa femme, ayant presté à Marguerite Andrée, femme de Jean Martin,.... seroict allée demander six livres fillet chenève (chanvre) pour, avoir longtemps, le luy avoir presté. L'ayant demandé à icelle Andrée, lui auroict dict ne l'avoir tout prest, mais que elle le luy payeroict ou qu'elle luy en feroict filler d'autre. Sur quoy lad. Rousse auroict remonstré à icelle Andrée qu'elle luy faizoict tort. C'estant mize à l'outrager et dire plusieurs injures contre icelle Rousse ..... » (6 juillet). — Testament de Jean Enjouin, de Monistrol d'Allier (11 juillet). — Transaction entre Étienne Daunant, praticien de Nimes, et Gabriel Thérond, de Calvisson. Daunant disait que le 8 mars dernier, « sur les huict à neuf heures de nuict, passant soubz les arctz de la Trézorerye, se voullans retirer en sa maison, il auroict esté agrédé par Jean Fayolle, Jean Mazoyer et autres leurs complices, quy de voye de faict, sans ocazion aulcune, auroyent agrédé ledit Daunant à coup d'espées et poursuivy longuemant, l'ayant blessé en l'endroict du bras gauche et couppé le doict petict de lad. main, et mutillé l'autre suivant, tellemant que led. Daunant demeuroict perclus et mutillé d'icelle main ». Thérond paiera 78 l., quoiqu'il ait protesté de son innocence (17 juillet). — Quittance de 118 l. pour Jacques Constantin, hôte de l'*Écu de France* (19 juillet). — Obligation de 46 l. 15 s. faite par Catherine Jauffrès, veuve Catelet, d'Avignon, à Antoine Moynier, hôte des *Ciseaux*, pour sa dépense audit logis pendant 5 mois et 12 jours, à l'occasion de la poursite de son procès contre M. de la Barthelasse (21 juillet). — Vente faite par Jean de Porcet, seigneur des Appens, habitant de Nimes, au nom de son beau-fils Jacques Gineste, écuyer, de Bagnols, à Isaac Duvillar, notaire de Saint-Ambroix, d'une maison dans la Grand Rue de Saint-Ambroix, moyennant 1350 l. (26 juillet). — Procuration donnée par Jean Delacroix, docteur en droits et grand archidiacre de Saint-Gilles, à son frère César Delacroix, chanoine de Nimes, pour prendre possession, en son nom, de l'archidiaconat de Saint-Gilles (27 juillet). — Accord où figure Pierre Longuet, notaire de Vers (8 août). — Testament de Pierre Raoux, marchand de

(1) Boutures d'olivier probablement.

Nimes. Il lègue 10 l. aux pauvres de l'église réformée (12 août). — Testament de Bertrand Chamboredon, de Bordezac, « estant dettenu prisonnier dans les prisons de l'Admourier, comme sequestre des biens de feu Blaize Chamboredon », son père (18 août). — Quittance de 252 écus d'or faite par Isaac Desmarest, huissier employé au recouvrement des deniers royaux et autres de Laudun « en Laudunois », à Jean Delacoste, lieutenant principal et général en la prévôté de Languedoc. Ce sont les espèces trouvées « en la maison et logis de Barthélemy Noalhat, hoste de Lunel-Vieux, où pend pour enseigne *la Croix Blanche*, cachés et enterrés dans l'estable dud. logis, suyvant la déclaration faicte par feu Claude Reynaud, prévenu et condempné à estre pendu par jugement prévostable donné par la cour présidial de Nimes..... » (8 septembre). — Acte de protestation pour Antoine d'Altier. Dans la maison de Pierre des Vignoles, seigneur de Prades, juge ordinaire de Nimes, Antoine d'Altier, prieur de Cubiérettes au diocèse de Mende, fils de noble Antoine d'Altier, seigeur du Champ, et de Françoise de Durant, expose au dit juge que son père, habitant de Tarascon, lui a donné tous ses biens de Tarascon. Le donataire proteste d'avance contre tout contrat qu'il pourrait faire sans le consentement de sa mère (19 septembre). — Quittance de 60 l. faite par Madeleine de Langles, femme de noble Antoine de Niquet, au nom de ce dernier, à Suzanne d'Andron, sa belle-sœur (30 septembre). — Obligation faite par Guiraud Mazoyer, menuisier, à Jacob Robert, horloger, « maistre relogier », de 49 l., prix de trois douzaines de « potz » (planches) noyer (2 octobre). — Procuration donnée par André d'Agulhon, conseiller au Présidial, à sa femme Marie Deyron (3 octobre). — Obligation de 326 l. faite par Suzanne de Rozel, veuve de noble Pierre Leblanc, seigneur de la Rouvière, à Jean de Langlade, docteur et avocat (14 octobre). — Arrentement passé par Pierre André, dit Radel, prieur de Saint-André de Pommiers, habitant Nimes, à Étienne Angeau, notaire de Ganges, des revenus de son prieuré, moyennant 220 l. de rente (23 octobre). — Reconnaissance féodale faite à Louis de Trimond, recteur de la chapellenie de « Saincte Honoffre », fondée en l'église de Saint-Étienne du Chemin, pour une maison de la rue de la Ferrage (24 octobre). — Quittance faite à Pierre des Vignoles, seigneur de Prades, juge des Conventions Royaux, par Claude Dumoulin, seigneur de Bontard, comme procureur de haute et puissante princesse Charlotte de Montmorency, comtesse d'Auvergne, de Clermont, de Lauraguais et d'Alais, femme de Charles de Valois. Il s'agit du droit de lods de la moyenne et basse juridiction de Prades, acquise d'Hélix Delpuech, dame de Saint-Martin, veuve de Jacques de Lafare, baron de Lafare, Montclar, Salendrenque, etc. L'acte reproduit la procuration donnée par Charlotte de Montmorency à Claude Dumoulin, son secrétaire. Elle le charge de résoudre le bail à ferme consenti à Jean Fages, d'Alais, de ses domaines du comté d'Alais, de la baronnie de Sauve, de Florac, de Bagnols et dépendances, le 9 novembre 1606, par M. de Morangiers ; de passer un nouveau bail audit Fages moyennant 11110 l. de rente ; de « fere visiter par expertz les couvertures des chasteaux dudict Allès et baronyes, ensamble les murailhes du jardin dudict Allès, escluze et molin de paradis..... ». La procuration, passée « en l'ostel d'Angolesme, où lad. dame constituante s'est trouvée, à Paris, place de la Culture Saincte-Catherine, paroisse Sainct-Paul », est du 24 mars 1607 et scellée du sceau de la prévôté de Paris (25 octobre). — Quittance de 100 l. faite à Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi en la sénéchaussée (26 octobre). — Prise en charge par Bernard Pinet, laboureur d'Uchau, de 129 bêtes à laine appartenant à André de Peyremale, seigneur de Dieusses, lieutenant particulier (4 novembre). — Arrentement passé par Léon de Trimond, conseiller au Présidial, comme recteur de Saint-Étienne de Capdueil, d'une maison claustrale dépendant de ladite rectorie, et située près de la Maison Carrée, rue des Flottes, moyennant 75 l. de rente (11 novembre). — Quittance de 56 l. pour Franco David, marchand radelier de Sassenages, pour achat de 7 douzaines de « doublisses » à Jean Queyron, marchand de Nimes (15 novembre). — Émancipation d'André Dufour, laboureur de Nimes, par-devant Pierre des Vignoles, seigneur de Prades, juge ordinaire (10 décembre). — Quittance de 100 l. pour noble Daniel d'Arnaud, sieur de la Cassagne (10 décembre).

E. 635. (Registre.) — 346 feuillets, papier.

1608. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — Mariage de Jacques Fournier, tailleur (11 janvier). — Procuration donnée par Robert Delacroix, sieur de Valleraugue, à son neveu César Delacroix, chanoine de Nimes (13 janvier). — Mariage du marchand Louis Mermet (11 février). — Vente faite par Barthélemy Prades, jardinier de Lunel, à Claude Traucat, jardinier de Nimes, de toutes les graines qu'il produira dans le jardin qu'il tient à ferme du président de Rochemore, « excepté la graine des chous, laitues,

rifford, espinards, et ce à raison de 10 l. 10 s. le quintal, exepté la graine de marjuraine, qui aura autre prix » (13 février). — Arrentement passé par Marie Raoux, d'une maison joignant les Arènes, dans la rue « allant au Jeu de palme », moyennant 40 l. de rente (28 février). — Vente faite par Daniel Bérard, jardinier d'Aiguesmortes, au jardinier Claude Traucat, de toutes les graines qu'il produira dans son jardin affermé « sçavoir : pourreaux, courges longues, indivies, citres, concombre, pourchalhe et papary, et ce à raison de 10 l. le quintal » (4 mars). — Obligation de 24 l. faite par Claude Traucat à Jean Bougaud, hôte de Nimes, pour achat d'une jument blanche de 7 ans avec selle et bride (11 mars). — Obligation de 600 l. faite par Jacques Deyron, docteur et avocat, et son frère Pierre Deyron, bourgeois, à Marie Raoux ou de Raous (24 mars). — Obligation de 21 l. pour Jacques d'Agulhonnet, écuyer (15 avril). — Association entre Guillaume Ortigues, hôte, et Jean Duchamp, sergent royal, pour l'exploitation de « la moytié des prés des pouvres lépreux des malladières » de Nimes (20 avril).— Obligation de 100 l. faite par Jacques Pépin, notaire du Cailar, à Jacques Constantin, hôte de l'*Écu de France* (28 avril). — Obligation de 80 l. faite par le capitaine Jean Soullet, à Guillaume Deydier, écuyer, garde au grenier à sel de Peccais, habitant Nimes (8 mai). — Quittance de 43 l. faite par Amans d'Agulhonnet à Antoine de Mirman, lieutenant en la cour des Conventions, royale et ordinaire (27 mai). — Arrentement passé par Antoine de Mirman, lieutenant de juge royal, de deux pièces de terres du terroir « de Grand Maire et garrigage » de Nimes. L'une confronte la combe allant à la fontaine des Mourgues, l'autre le chemin allant au mas de Mademoiselle de Seynes (1er juin). — Quittance de 13 l. pour Pierre Robert, écuyer, au sujet du paiement d'un taxat obtenu par Pierre Ferrier, syndic du couvent des Carmes de Nimes (2 juin). — Cession et rémission d'hypothèque pour noble Guillaume de Girard, seigneur de Moussac (6 juin). — Obligation pour noble Louis de Bérard, sieur du Chambon (10 juin). — Obligation de 83 l. faite par Suzanne de Rovérié, dame de Cabrières, à Étienne Larivière, marchand, pour achat de marchandises, « comme taffetas, sarge, toille et autres fornitures » (20 juin). — Quittance de 76 l. faite à noble Guillaume de Girard, seigneur de Moussac, comme tuteur des hoirs de Jean Gui d'Airebaudouze, conseiller du Roi, sieur de Clayran (26 juillet). — Testament de Jacques Fauchier, apothicaire. Il lègue 20 l. aux pauvres réformés (26 juillet). — Testament de Madeleine Alizot, veuve de Jacques Fauchier. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (30 juillet). — Obligation de 3000 l. faite par la communauté de Sernhac à Daniel de Calvière, juge criminel au Présidial (23 août). — Vente d'une pension de 37 l. 10 s. au denier 16 (6,25 o/o) faite par Guillaume Pinet, viguier de la baronnie de Lédenon, habitant Meynes, à Léon de Trimond, conseiller au Présidial (4 septembre). — Mariage de Claude Traucat, jardinier (4 septembre). — Arrentement passé par Madeleine d'Agulhonnet et Pierre Cheyron, son fils, grènetier au grenier à sel de Nimes, d'une terre du quartier de la Centenière (8 septembre). — Émancipation de Maurice Bezandin, de Fourques (15 septembre). — Quittance portant cancellation de prix-faits pour Jean de Langlade, docteur et avocat (18 septembre). — Vente faite par Pierre Tribes, fustier, de Chamborigaud, d'un « tinal » neuf en bois de châtaignier, moyennant 20 l. 10 s. (21 septembre). — Procuration donnée par Antoine de Mirman, lieutenant de juge royal, à sa femme Marguerite Boyer, pour recouvrer 1000 l. d'Arnaud de Bilanges, docteur et avocat du Vigan, et 1000 l. de sire Unal, bourgeois des environs du Vigan (28 septembre). — Sous-arrentement passé par Pierre Briquet, hôte, à Jean Dorettes, d'Agde, habitant Pézenas, du logis qu'il tient en arrentement de Simon Baget, hôte, logis « appellé *le Daufin* », et situé dans la rue « qu'on va à la porte de la Coronne », moyennant 55 l. de rente (7 octobre). — Cession de créance pour Jean Dupin, docteur et avocat (29 octobre). — Quittance faite par Barthélemy Hugon, tisserand de cadis, à Pierre Leyris, praticien de Génolhac, de 85 l. 10 s. « et ce pour la despence en ustancile durant le temps de neuf mois et demy que ledict Leyris auroit demeuré en la maison dud. Hugon, et par icelluy Hugon norry et entretenu....., à raison de 9 l. le mois » (5 novembre). — Testament de Louise Martin, veuve de Pierre Robert, lieutenant de viguier de Nimes. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (9 novembre). — Vente faite par le capitaine Jean Soullet à Guillaume Deydier, garde pour le Roi aux salins de Peccais, d'une terre avec mas sise au quartier « appellé : le Pilon de las Masques » (14 novembre). — Continuation de l'arrentement du « mas des Gruns » par noble Jacques de Rozel (7 décembre). — Délégation de 600 l. pour Michel Audibert, archidiacre de Saint-Gilles (15 décembre). — Obligation de 450 l. faite par le clavaire de Saint-Gilles à André de Peyremale, lieutenant particulier au sénéchal (16 décembre). — Vente faite par Jeanne de Barrière, femme de Jacques de Baudan, seigneur de Vestric, à Isaac Cheiron, docteur et avocat, d'une petite olivette au terroir de Courbessac. Huit éminées pour 180 l. (23 décembre).

E. 636. (Registre.) — 365 feuillets, papier.

1609. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — Testament de Marguerite Aniel (6 janvier). — Obligation de 800 l. pour Marie Raoux (8 janvier). — Obligation de 300 l. faite par Jean Auquier, notaire, consul et clavaire de Saint-Gilles, et consorts, à André d'Agulhon, conseiller du Roi (26 janvier). — Obligation de 400 l. pour Jean de Langlade, docteur et avocat (13 février). — Mariage entre Michel de Roques, docteur et avocat, fils de feu Jean de Roques, docteur et avocat, d'Uzès, et Louise Pradenc, fille d'Arnaud Pradenc, bourgeois de Sernhac (22 février). — Achat d'une maison à Saint-Gilles par Pierre Joly, écuyer (24 février). — Arrentement passé par Michel Disnard, vicaire de la vicairie de Saint-Pierre d'Aiguesvives, habitant Nimes, des revenus de la dite vicairie, pour 5 ans, moyennant 150 l. de rente (26 février). — Obligation de 25 l. 10 s. faite à Claude Trancat, jardinier, pour prix « d'ung asne poil de rat, eagé de 4 ans, avec son bast » (3 mars). — Achat d'une pension de 25 l. au denier 16 par Léon de Trimond, conseiller au Présidial (9 mars). — Testament de Jean Boschier, greffier de Nimes. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (20 mars). — Quittance de 27 l. faite par Paul Guiraud, tisserand de cadis de Nimes, à Jean Despériers, brodeur d'Arles, représenté par Pierre Rogier, seigneur de Baron, conseiller au Présidial (23 mars). — Accord entre Marguerite Rives, d'Alais, à présent à Nimes, et François Boissier, docteur et avocat d'Alais, représenté par sa mère Jeanne Boissier. Marguerite « dizoit que, demurant en la maison dudict Boissier, elle auroit esté randue ensaincte des œuvres d'icelluy ; et, pour esviter l'accuzation de l'enfant duquel elle estoit ensainte, [il] auroit faict ouyr lad. Rives, qui auroit accusé ung Anthoine Camas, serviteur dud. Boissier ; et faict promesse verballe à la dicte Rives de luy donner » 100 l. Marguerite, pour être payée, a dû présenter requête au Présidial. Jeanne disait que son fils n'avait fait aucune promesse à Marguerite, et se prévalait contre celle-ci, de la désignation faite par elle d'Antoine Camas. On convient pourtant que Marguerite recevra 75 l. (28 mars). — Association entre Jean Doumergue, jardinier de Lunel, et Pierre Vère, jardinier d'Aimargues, rentier du seigneur de « Labarticière », pour l'arrentement du jardin du président de Rochemore (31 mars). — Mariage entre Arnaud Davin, docteur et avocat, et Madeleine de Parades (1[er] avril). — Obligation de 31 l. faite à Jacob Robert, horloger, pour vente de « pos » (planches) d'aube (6 avril). — Obligation de 300 l. pour Jacques Constantin, hôte de *l'Écu de France* (19 mai). — Obligation de 23 l. faite à Jean Caronnier, laboureur et rentier « de l'abadyé de S[t]-Nicolas » (prieuré de Saint-Nicolas de Campagnac), pour vente d'un âne blanc avec son bât (20 mai). — Obligation de 209 l. pour Louis de Bérard, sieur du Chambon (2 juin). — Obligation de 500 l. pour Pierre de Villar, conseiller au Présidial (7 juin). — Testament de Jeanne Boissier, veuve d'Antoine Boissier, d'Alais. Elle lègue 10 l. aux pauvres catholiques d'Alais (25 juin). — Quittance de 25 l. pour Anne de Boileau, veuve de Daniel d'Arnaud, sieur de la Cassagne (12 juillet). — Mariage de Simon Rivière, teinturier (17 juillet). — Transaction entre Antoine Davin, docteur et avocat, comme mari de Marie de Georges, et Pierre Mourgue, auditeur de comptes de la ville de Nimes (5 août). — Testament de Jean Duchamp, sergent royal, catholique (12 août). — Mariage de Jacques Reynaud, praticien de Saint-Ambroix, et de Tuffène Campagnan, de Nimes (13 août). — Obligation portant compte final pour Pierre de Malmont, docteur et avocat (30 août). — Obligation de 300 l. pour Isaac Cheiron, régent principal du collège (31 août). — Rémission de décret faite par Jacques Cassagnes, trésorier du Domaine en la sénéchaussée, à André de Peyremale, lieutenant particulier au Présidial. Il s'agit d'immeubles situés à Foussignargues (1[er] septembre). — Promesse faite par deux maçons de Calvisson à noble Jean de Bérard, seigneur de Tarabias, représenté par Louis de Bérard, seigneur du Chambon, et à Jean Dalgue, greffier, « de fere et dresser ung enbouniguo, ung trison avec la chandelle boys, fournir le fer et piere, acomoder le jas et ombres du molin à huile » qu'ils possèdent à Saint-Bonnet. Les maçons rendront « icelluy molin tirant et moulant d'huile d'ollives, feront le trison de bonne pierre..... » moyennant 122 l. (13 septembre). — Quittance de 2071 l. faite par Isaac Trouchaud, maître-saunier du salin de l'Abbé de Psalmodi, à Jean de Calvière, seigneur de Manouguier, pour entier paiement de ses gages de maître-saunier « d'avoir fait la sel au salin dud. s[r] Abbé, que levage de lad. sel, réparations et toute autre sorte de fraix et vacations (26 septembre). — Obligation de 400 l. faite par Simon Clauzel, notaire royal, seigneur d'Ayrolles, habitant de Saint-Ambroix, à André de Peyremale, seigneur de Dieusses, lieutenant particulier (26 septembre). — Procuration donnée par Pierre Lansard, conseiller au Présidial, à son fils André Lansard, pour recouvrer 300 l. des hoirs de Daniel de Malmont, écuyer (4 octo-

bre). — Autorisation donnéepar Florimond de Volontat, seigneur de Vaqueirolles, de faire un four à chaux dans son devois de Vaqueirolles, à l'endroit appelé Larrier, moyennant 45 l. et un muid de chaux (5 octobre). — Bail de bétail pour noble Jacques de Roze (11 octobre). — Cession et rémission de droits faite par Barthélemy Colomb, praticien. Dans l'acte est mentionné Michel Audibert, recteur de la chapellenie du Saint-Esprit (17 octobre). — Obligation de 28 salmées 3 émines de *mescle*, 4 salmées d'avoine petite mesure, et 14 l. en argent pour Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit (18 octobre). — Mariage de Pierre Gilles, greffier de Nimes (31 octobre). — Obligation de 300 l. pour André de Peyremale, lieutenant particulier (2 novembre). — Vente faite par Pierre Rossel, jardinier de Marsillargues, à Claude Traucat, jardinier de Nimes, de toutes les graines qu'il produira dans son jardin, sauf « espigniard, blèdes, choux, colliandre et jeover », à raison de 13 l. le quintal. Traucat paiera le prix du marché « en ce que concerne la marjurane, onions et anis » (5 novembre). — Obligation de 400 l. pour Pierre Villar, conseiller du Roi (15 novembre). — Quittance de 252 l. faite par Pierre des Vignoles, juge des Conventions Royaux, comme tuteur des hoirs de Daniel de Malmont, à André de Peyremale, lieutenant particulier (25 novembre). — Obligation faite par Jean Moynier, écuyer, fils d'autre Jean Moynier, ministre de la parole de Dieu à Nimes, à Chrestien Pistorius, régent du collège, « pour la despance de vingt mois que led. Me Pistory l'auroyt noury et entretenu en sa maison » (1er décembre). — Arrentement passé par Léon de Trimond, prieur de Poulx, à Antoine Amalric, prêtre de Redessan, et consort, de son bénéfice de Poulx et des terres en dépendant, moyennant 200 l. de rente (4 décembre). — Obligation de 100 l. pour Daniel Chalas, écuyer (4 décembre). — Obligalion de 27 l. pour Isaac Sugier, praticien de Robiac (6 décembre).

E. 637. (Registre.) — 365 feuillets, papier.

1610. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — Obligation de 300 l. pour Guillaume de Boileau, docteur et avocat (3 janvier). — Arrentement passé par Jérôme Carsenat, marchand drapier, d'une maison et d'une boutique lui appartenant, moyennant 45 l. de rente pour la maison et 36 l. de rente pour la boutique (9 janvier). — Vente faite par Domergue Grégoire, jardinier, à Claude Traucat, jardinier, des graines qu'il produira dans son jardin (1er février). — Obligation de 350 l. faite par Antoine de Montméjan, écuyer, d'Alais, au nom de Jean de Montméjan, seigneur de Montaut, et consort, à Antoine Dinoth, régent du collège (2 février). — Obligation de 400 l. pour Pierre de Baumefort, seigneur de Brisac (6 février). — Testament du capitaine Jean Soullet. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (13 février). — Quittance de 36 l. faite par Balthazar Borne, de Brézis, à Jean Delacroix, conseiller au Présidial, payant par les mains de Robert Clavel, chanoine de Nimes (19 février). — Testament de Madeleine Alizot. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (21 février). — Testament de Pierre Gilles, marchand drapier de Saint-Ambroix (3 mars). — Obligation de 36 l. pour Jacques Méjanelle, écuyer, du lieu de la Méjanelle (25 mars). — Quittance de 600 l. faite par Jacques de Lageret, docteur et avocat, comme mari de Jeanne de Plantevit, à noble Jacques de Plantevit, sieur de la Bastide, et à Madeleine Davin, ses beau-père et belle-mère, représentés par Simon de Plantevit, sieur de Labaume, docteur et avocat en la Cour des aides de Montpellier, leur fils, en déduction de la dot de Jeanne (1er avril). — Mariage d'Étienne Amat, du Pont-du-Rastel (2 avril). — Achat d'une olivette pour Jacques Finor, maître-auditeur de comptes en la ville et viguerie de Nimes (7 avril). — Testament de Claude Farelle, maréchal. Il lègue 6 l. aux pauvres réformés (19 avril). — Obligation de 543 l. faite par Jacques Acaurat, commis à la recette du diocèse d'Uzès, à Pierre Villar, conseiller au Présidial (20 avril). — Testament de Jean Gentil, du Mas-Soubeyran de Branoux, « menassé dès longtemps, par ung nommé André Courbessas, d'estre tué et meurtry, sans occasions ny cauze que led. Gentil luy aye donné, et qu'il se craint d'ung mauvais desaing dudict Corbessas qu'il le tue ou ses complices, et qu'il en soyt l'autheur, charge par esprès ses héritiers..... de poursuivre la réparation de ynjures..... ou meurtre contre led. Corbessas ». Il lègue 6 l. aux pauvres réformés (28 avril). — Transaction entre Paul Fromentt, docteur et avocat, comme rémissionnaire « des restes dues » à feu frère Gabriel Froment, prévôt de la cathédrale d'Uzès, prieur de Fontanès, et Jacques Bérard, greffier, rentier du prieuré de Fontanès de 1586 à 1589 (29 avril). — Obligation de 1500 l. faite par noble Jean de la Nogarède, seigneur de Lagarde, du lieu de Lasalle, à Pierre des Vignoles, sieur de Prades, juge des Conventions Royaux (30 avril). — Mariage du cardeur Antoine Aberlenc (6 juin). — Vente faite par Jean Lermite, bourgeois, à Léon de Trimond, conseiller, de l'usufruit d'une maison située dans la rue allant de la Trésorerie au Collège. La vente est pour 5 ans, moyennant le prix

global de 300 l. (8 juin). — Mariage du charpentier Antoine Frach, de Remoulins (13 juin). — Vente faite par Jacques Finor, écuyer, à Paul Chabaud, sieur de Polvelières, d'une terre à la Font de Perpinsot, terroir de Grézan (18 juin). — Rémission de décret pour Jean Bouchard, chanoine de Nimes (6 juillet). — Quittance de 240 l. faite par Chrestien Pistorius, régent du collège, à noble Jean Deleuze, tuteur d'Antoine Subgier ou Sugier, d'Alais, pour deux années, « comprins, desduict et rebattu le temps perdu que led. Subgier auroit faict en allant et venant de la ville d'Allez » (9 juillet). — Procuration donnée par César Delacroix, chanoine de Nimes, prieur de Saint-Martin de Valleraugue, à Jacques Cavalézy, prêtre de la cathédrale, pour prendre possession du bénéfice de Valleraugue (18 juillet). — Mariage de Jean Lafont, tisserand de cadis (7 août). — Rémission faite par Alexis Ubac, sieur du Villaret, de Saint-Ambroix, à son fils Pierre Ubac, viguier du seigneur de Valérargues, de l'office de notaire qu'il avait acquis de François Passebois, seigneur de Montcuc, au lieu de Chamborigaud, en 1605 (10 août). — Accord entre Jean Béroul, poudrier, de Nimes, et Isaac Teissier, cordonnier d'Alais (13 août). — Achat fait par André Issarte, sergent de Nimes, d'une maison du faubourg de la Madeleine, « rue appellée : *le Pous de l'Olivier* » (17 août). — Obligation de 500 l. pour Nicolas de Boileau, sieur de Sainte-Croix, docteur et avocat (20 août). — Mariage entre Pierre Gascon, tailleur, de Négrepelisse, et Isabeau Marc, de Bordézac (22 août). — Obligation de 30 l. pour Guillaume de Boileau, docteur et avocat (1er septembre). — Obligation de 100 l. pour François Cotellier, apothicaire (4 septembre). — Obligation de 1500 l. faite par Claude Méric, veuve du boulanger Jean Mazelet, à André de Peyremale, lieutenant particulier, pour achat de cent salmées de blé de touzelle (9 septembre). — Arrentement passé par Jacques Deyron, docteur et avocat, aux marchands drapiers associés Jacques Genoyer et David Icard, d'une boutique à deux arceaux (4 octobre). — Obligation de 300 l. pour André d'Agulhon, conseiller au Présidial (10 octobre). — Arrentement passé par Léon de Trimond, conseiller au sénéchal, de son bénéfice de Poulx, pour 4 années, moyennant 200 l. de rente (2 novembre). — Association de Pierre Torrel avec plusieurs habitants de Nimes pour rompre et extirper 25 salmées de terre en garrigue au lieu de Bellegarde, de Jacques Truc, régent des terres du duc d'Uzès à Bellegarde (7 novembre). — Prix-fait baillé par Isaac Cheiron, docteur et avocat, pour des réparations à sa maison (30 novembre). — Arrentement passé par Jean de Langlade, docteur et avocat, de son logis et jardin sis à Uchau, « où pan pour enseigne *la Pomme* ». Le bail est de 2 ans, moyennant 66 l. et deux chapons de rente (7 décembre). — Quittance de 62 l. faite par le maçon Jean Malplat à Chrestien Pistorius, régent du collège, comme père et tuteur de Jean Pistorius, docteur en médecine, pour travaux à la maison de ce dernier, sise près du collège (24 décembre).

E. 638. (Registre.) — 475 feuillets, papier.

1611. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — Procuration de Madeleine d'Airebaudouze, femme de Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit, docteur (5 janvier). — Transaction entre Antoine Brayci, procureur en parlement, sa femme Jeanne de Binet, d'une part, et Jacques Rousset, marchand drapier de Nimes (15 janvier). — Procuration donnée par noble Jean de Boyer, seigneur de Campriou, à Antoine de Mirman, lieutenant du juge des Conventions, son beau-frère (21 janvier). — Accord où figure Abel Faviole, prieur de Boucoiran (9 février). — Arrentement passé par Louis de Trimond, docteur et avocat, recteur de la chapellenie fondée en l'honneur de Notre-Dame par feu noble Raimond de Sumène dans l'église de Saint-Hippolyte, des censives et directes de ladite chapellenie, moyennant 12 l. de rente (11 février). — Arrentement passé par Pierre des Vignoles, juge des Conventions Royaux, de son mas du quartier de Codols (13 février). — Obligation de 40 l. pour Nicolas de Laval, sieur de Sault (7 mars). — Testament d'Antoine Quet, dit Quarante, qui veut « aller à la guerre, pour le service du Roy, au secours de la ville de Genève, pour le secours d'icelle, comme font plusieurs autres, et qu'il y pouroict estre tué ou meurtry ». Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (21 mars). — Prix-fait baillé par Isaac Cheiron, docteur et avocat, de travaux de menuiserie à sa maison (23 mars). — Association entre Daniel Grangier et Jean Baran, marchands, « en leur estat et trafique de marchandize, tant par mer que par terre, à demy guayn et demy perte, comme plaira à Dieu leur bénir leur presant associété » (29 mars). — Testament de Madeleine Rogier, femme de Louis Marmet. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés de Nimes et 5 l. à ceux de Calvisson (11 avril). — Procuration de noble Pons de Brignon, sieur de Saint-Théodorit (19 avril). — Obligation de 100 l. pour Paul Dupont, régent du collège (4 mai). — Arrentement passé par Pierre de Malmont, écuyer, de deux salles basses de sa maison, sise dans la rue allant

de la Porte de la Couronne au collège, moyennant 22 l. de rente (6 mai). — Association pour le fermage de la dîme de Villeverte, terroir de Nimes, consistant en blé et vin (9 mai). — Quittance de 100 l. pour Bernard Thomas, ministre de la parole de Dieu à Clarensac (26 mai). — Arrentement passé par noble Pierre de Malmont, d'une maison de sa femme, sise rue du Patin, moyennant 75 l. de rente (26 mai). — Obligation de 150 l. faite par Jean Demonte, chanoine, à Léon de Trimond, conseiller au Présidial (31 mai). — Obligation de 660 l. faite à Louis de Bérard, sieur du Chambon, pour vente de laine (7 juin). — Rémission de décret pour Sibert Janet, marchand radellier, de Comps (9 juin). — Cession et rémission d'hypothèque pour Nicolas de Laval, sieur du Sault (16 juin). — Quittance de 180 l. pour Pierre des Vignoles, sieur de Prades, juge des Conventions. Il s'agit de travaux de maçonnerie à sa maison (28 juin). — Résiliation de bail demandée par sommation à Jacques Rally, ministre de la parole de Dieu à Saint-Geniès, par Claude Girard, maître-romanier, locataire de sa maison de Nimes (7 juillet). — Obligation de 64 l. 15 s. faite par Jacob Maurer, fils de Blaise Maurer, marchand de « Bielh » en Suisse, « escoullier estidiant au collège de Nismes », à Chrestien Pistorius, régent dud. collège, savoir, 54 l. pour reste de pension, durant le temps qu'il a dû vivre avec Pistorius ; 7 l. 10 s. « pour responsion qu'il auroict faict pour led. Maurer envers Claude Jeuvenet, hoste du *Cheval Blanc*, que pour cauze de prest de 3 l. 5 s. pour fere son voyage en sa maison, en cartz d'escus et doutzains » (13 juillet). — Testament de Pierre Domergue, d'Uzès. Elle lègue 20 l. aux pauvres réformés de Nimes (5 août). — Obligation de 60 l. faite par les consuls de Redessan à Jacques Constantin, hôte de l'*Écu de France* (12 août). — Obligation de 3000 l. faite par Jacob de Favier, conseiller au Présidial, à Guillaume Dostaly, bourgeois (14 août). — Obligation de 330 l. faite par les consuls de Vauvert à André Cotellier, apothicaire (17 août). — Achat des raisins d'une vigne du quartier du Teil par Jacques Gaudin, muletier (28 août). — Reconnaissance féodale faite à Louis Baudouin pour une vigne (4 septembre). — Quittance de 3 l. faite à Léon de Trimond, conseiller au Présidial, par Barthélemy Paris, pour reste et entier paiement de son salaire « et gaiges de deux années et demie que led. Paris auroit servy led. sieur Trimond en sa maison d'habitation » (16 septembre). — Obligation de 1200 l. pour André de Peyremale, lieutenant particulier (21 septembre). — Bail « à engreser porceaux » passé par les consuls de Redessan à Pierre Roche, fustanier de Nimes, au nom de divers habitants de Redessan. Le preneur promet « iceulx (pourceaux) faire bien et duement engreser dans les bois de Sault en Provence », moyennant 2 l. par pourceau. Il rendra les animaux huit jours après la Saint-André. « Sy aulcung desd. pourceaux vient à mourir, icelluy Roche randra la chair sallée, en lui payant la seel..... Sy led. Roche pert aulcung desd. porceaux, les paiera à dire de prudhomme » (26 septembre). — Émancipation de Gilles Pansut, de Langlade (29 septembre). — Délégation faite par Catherine de Vérot, femme de Pierre Campagnan, bourgeois, à Jacques Reynaud, greffier, mari de Tuffène de Campagnan, fille de Pierre et de Catherine. Pierre a constitué en dot à Tuffène 600 l et deux robes nuptiales. Catherine lui a constitué 600 l., pour lesquelles elle fait à son gendre ladite délégation (2 octobre). — Obligation de 1200 l. faite par noble Pierre de Galian, de Beaucaire, à Pierre des Vignoles, seigneur de Prades, juge des Conventions (5 octobre). — Cession de droits faite par Léonard Theremin, chirurgien (7 octobre). — Obligation de 1011 l. faite au jardinier Claude Traucat par Jean Reynaud et Louis Clot, « marchans traficans ès foires du pays de Languedoc », pour achats antérieurs de graines (12 octobre). — Autre obligation de 445 l. 10 s. faite par les mêmes au même, pour achat présent de 27 quintaux de graines, à raison de 16 l. 10 s. le quintal (12 octobre). — Obligation de 560 l. faite à Nicolas de Laval, sieur du Sault, pour achats de 20 salmées de touzelle à 15 l. 10 s. la salmée ; 5 salmées de *mescle* à 12 l. la salmée ; 3 salmées de seigle à 10 l. la salmée ; 5 salmées d'avoine, grosse mesure, à 10 l. la salmée ; 2 salmées « bled d'espautze », à 15 l. la salmée ; et 80 l. en argent (12 octobre). — Mariage de Jean Deleuze, revendeur (17 octobre). — Vente faite par Jean Ursy, notaire de Nimes, à Pierre Tourrel, marchand teinturier, d'une vigne du terroir des « Canotz-lès-Grézan » (20 octobre). — Délégation des 1011 l. à lui dues par Jean Reynaud, marchand de Lyon, et Louis Clot, marchand de la Grave, faite par Claude Traucat, jardinier, à Louis Delacoste, receveur des dîmes au diocèse de Nimes, son associé, qui l'avait commandité pour pareille somme (20 octobre). — Décharge donnée aux consuls de Blauzac, comme sequestres des fruicts de la métairie de Nicolas Roche, sise au terroir de Blauzac, « lieu appellé : de Lugueis », par Raimond de Galepin, docteur et avocat (24 octobre). — Lods et reconnaissance féodale pour Louis de Trimond, docteur et avocat de Nimes, recteur de la chapellenie fondée en l'honneur de Notre-Dame dans l'église de Saint-Hippolyte par feu noble Raimond de Sumène,

Il s'agit de la moitié du mas de Fontanilhes, paroisse de Monoblet (26 octobre). — Obligation de 200 l. faite par Jean de Percet, écuyer, à Paul Dupont, régent du collège (29 octobre). — Quittance de 984 l. faite à Pierre Granier, marchand drapier, au sujet de travaux de maçonnerie à sa maison (29 octobre). — Quittance de 400 l. faite par les consuls de Redessan à Jean Ursy, notaire de Nimes, en déduction des sommes auxquelles Ursy a été condamné par la Cour des aides (13 novembre). — Testament de Mathias Broche. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (14 novembre). — Obligation de 700 l. pour Denis de Fabrique, conseiller au sénéchal, (16 novembre). — Arrentement passé par noble Pierre de Malmont de sa métairie de Mérignargues, près de Caissargues (19 novembre). — Quittance de 400 l. faite par André de Peyremale, sieur de Dieusses, lieutenant particulier, à Isaac de Villard, notaire de Saint-Ambroix, qui avait cautionné un débiteur (23 novembre). — Obligation de 310 l. pour Isaac Cheiron, docteur et avocat (1er décembre). — Bail de bétail à moitié pour Nicolas de Laval, sieur du Sault (3 décembre). — Quittance de 300 l. pour Pierre Villar, conseiller au Présidial (17 décembre). — Transaction entre Pierre Guiran, praticien, et Jacques Besson. Guiran « dizoit avoir esté agredé de voye et de faict » par Besson qui faisait protester de son innocence (26 décembre). — Transaction entre Pierre Guiran, praticien de Nimes, et Guillaume Dumas, de Lunel. Guiran « disoit avoir esté aggredé de voye et de faict par led. Dumas et ses complices » (27 décembre).

E. 639. (Registre.) — 421 feuillets, papier.

1612. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — Transaction entre Pierre Guiran, praticien, et Pierre Roure, cadissier de Collorgues. Guiran « disoit avoir esté aggredé de voye et de faict par le suсd. Roure » (4 janvier). — Obligation de blé pour noble Pons de Brignon, sieur de Saint-Théodorit (23 janvier). — Quittance de 78 l. faite par Claude Combes, bourgeois, à Esther de Barrière, veuve de Paul d'Albenas, lieutenant de juge, payant par les mains de noble Pierre de Malmont, débiteur de ladite de Barrière (24 janvier). — Achat d'une vigne au quartier du Roure, par Jacques Constantin, hôte de l'*Écu de France* (27 janvier). — Quittance de 25 l. 10 s. faite par Pierre Roure, menuisier, à Chrestien Pistorius, régent du collège, « pour vante de trois doublis de la grand forme ; 4 l. 10 s. pour une douzaine potz (planches) fortes ; 1 l. 10 s. pour de cloux, et 9 l. pour 12 journées que led. Roure auroit employées en faizant de couroirs et chasis en la maison dud. sieur Pistorius, deux ans sont passés ou environ » (5 février). — Mariage d'Antoine Ducros, jardinier de Sommière (19 février). — Achat par Denis de Fabrique, conseiller au Présidial, d'une paillière à Rodilhan (2 mars). — Délégation de créance pour Sébastien André, praticien d'Alais (16 mars). — Obligation de 55 l. pour Étienne Charfin, théologien de Nimes (16 mars). — Quittance de 325 l. faite par Josué Rossel, ministre de la parole de Dieu en l'église d'Orange, comme mari de Judith de Tourtolon, à Jean de Tourtolon, écuyer, de Saint-Hippolyte (17 mars). — Obligation de 1000 l. faite par Jean de Tourtolon, écuyer, de Saint-Hippolyte, à Josué Rossel, ministre à Orange (17 mars). — Mariage d'André Issoire, praticien de Nimes (22 mars). — Obligation de 164 l. faite par noble Guillaume de Brignon, seigneur de Brignon, à Paul Délicat, marchand de Nimes (29 mars). — Quittance de 56 l. faite par Jean Martin, marchand de Nimes, aux consuls de Redessan (30 mars). — Décharge de 315 l. donnée par les consuls de Goudargues à des habitants de la Bastide et de Goudargues, qui avaient emprunté cette somme, partie à Marguerite de Brueys, dame de Labaume et de Rochegude, partie à Suzanne Lours, d'Uzès, pour l'employer à la poursuite des procès que les habitants de Goudargues ont, comme demandeurs en cas d'excès, contre les habitants de Saint-André de Roquepertuis (3 avril). — Arrentement passé par Léon de Trimond, conseiller, recteur de la chapelle de Saint-Étienne de Capdueil, d'une terre de la dite rectorie sise au terroir du Pont de la Languène (16 avril). — Délégation de 200 l. faite par Jeanne de Bonnail, sœur et héritière de Louise de Bonnail, à son frère Daniel de Bonnail, docteur et avocat de Montpellier, pour le paiement d'un legs de Louise à François de Bonnail, fils de Daniel (18 avril). — Arrentement passé par Jacques Deyron, docteur et avocat, à Isaac Pélissier, marchand drapier (29 avril). — Promesse faite par Toussaint Drujon, maître-tuilier de Meynes, au capitaine Jacques Privat et consorts, associés pour le prix-fait de la construction du temple de Nimes, joignant le collège et le mur de la ville, de leur fournir 10000 tuiles à raison de 19 l. le mille (4 mai). — Obligation de 600 l. faite par noble Daniel Vergier, sieur de Rotgier, habitant de Sommière, à Pierre des Vignoles, juge aux Conventions Royaux de Nimes (10 mai). — Émancipation de Jean Darmagnac, de Montpellier (15 mai). — Accord où figure Pierre du Roure, marchand de Nimes (21 mai). — Obligation de 54 l. pour Marguerite Serier, « demurant pour nourrice avec » Pierre

des Vignoles, seigneur de Prades, juge des Conventions (25 mai). — Arrentement passé par Léon de Trimond, conseiller au Présidial, recteur de Saint-Étienne de Capdueil, d'une maison claustrale dépendant de sa rectorie et sise près de la Maison Carrée, rue des Flottes (31 mai). — Mariage d'Henri Rudanel, notaire de Sauve (7 juin). — Arrentement passé par Raimond de Galepin, docteur et avocat, prieur de Saint-Théodorit de Généran, à Jacques Bongrand, greffier de Nimes, de son bénéfice de Saint-Théodorit, pour 4 ans, moyennant 340 l. de rente (11 juillet). — Procuration donnée par André d'Agulhon, conseiller au Présidial, à Antoine Deleuze, sieur de Saint-Christol, habitant du Collet de Dèze (12 juillet). —Procuration donnée par Chrestien Pistorius, régent du collège, à Pierre Delarouvière, marchand libraire de Genève, pour recouvrer de Jacob Maurer, fils de Blaise Maurer, marchand de « Bielle » en Suisse, 64 l. 15 s. à lui dues par obligation (18 juillet). — Prix-fait baillé par les entrepreneurs du temple, joignant le collège, pour « couvrir led. temple de thuilles et fere les sarrades y nesecaires » moyennant 24 l. (25 juillet). — Quittance de 91 l. faite par Marguerite Alphant, assistée de Paul Icard, apothicaire, et d'Anne Alphant, sa tante, à Paul Dupont, régent au collège (7 août). — Quittance de 231 l. faite par Paul Dupont, régent au collège, à Mathieu Lansard, tuteur des hoirs du capitaine Jacques Valette, « pour paiement de la nourritture, entretenement et instruction » de Jean Valette, fils du capitaine, pendant 2 ans et 3 mois, « desduict le temps perdu ou deux voyages que led. Valette auroict faict en allant voir sa mère », à raison de 9 l. par mois (14 août). — Quittance de 1500 l. faite par Nicolas de Boileau, sieur de Sainte-Croix, docteur et avocat, à Jean Delacroix, notaire de Calvisson, aux bailes de Saint-Côme, de Boissières et consort, représentés par noble Claude de Calvière, seigneur de Saint-Côme (16 août). — Obligation de 1430 l. faite par Pierre Deiron, bourgeois, à Louis Gimel, bourgeois, lieutenant de viguier de Bellegarde (23 août). — Arrentement passé par Marc Antoine, régent au collège, d'une boutique et d'une chambre de sa maison (28 août). — Vente faite par Jean de Parades, docteur et avocat, à Pierre des Vignoles, seigneur de Prades, juge aux Conventions, d'une terre au Plan (3 septembre). — Quittance de 20 l. faite aux entrepreneurs du temple avoisinant le collège, en déduction du prix de 1200 tuiles destinées à la toiture du temple (4 septembre). — Procuration donnée par Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit, pour la cancellation d'une obligation de 300 l. (5 septembre). — Procuration donnée par Jean Delacroix, conseiller, pour recouvrer les arrérages d'une pension à lui due par les consuls de « Silheste en Provence », comme héritier de Robert Delacroix, prieur et sieur de « Valaraube » (7 septembre). — Obligation de 60 l. faite à Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire (10 septembre). — Arrentement passé par noble Pierre de Malmont, d'un jardin et d'une terre, moyennant 180 l. de rente (19 septembre). — Arrentement continué par noble Jacques de Rozel, de sa métairie de Bellegarde appelée Mas d'Aygruns (23 septembre). — Quittance de 45 l. en une charge d'huile valant 42 l. et en 3 l. argent, faite par Antoine Moynier, « hoste du lotgis où pand pour enseigne *Les Sizeaulx* » à Férréol Privat, en paiement d'un cheval rouge avec une étoile blanche au front, appartenant au sieur de la Blaquière, sieur de Masaribal, « ayant faict led. Moynier lad. vante pour la despance qu'icelluy cheval » avait faite à son logis, depuis le 21 mars dernier, « que led. sieur de Mazeribal seroict venu lotger dans le lotgis dudict Moynier, et despuis entretenu par icelluy », avec l'autorisation de M. de la Blaquière (24 septembre). — Mariage entre André Simon, lieutenant de visiteur des gabelles au siège d'Aiguemortes, et Charlotte de Laval (1er octobre). — Arrentement passé par Pierre Villard, conseiller, de son jardin avec maison au Jardin de la Canau, clos de murs, moyennant 40 l. de rente (14 octobre). — Arrentement passé par François Delacroix, écuyer, de son mas de Saint-Antoine, au terroir de Saint-Gilles, à mi-fruits (16 octobre). — Arrentement passé par les consuls de Redessan, d' « ung petit disme appellé *Les Pactys* », moyennant 8 l. de rente (20 octobre). — Arrentement passé par Antoinette Vidal, femme du capitaine Privat Galtier, à Guillaume Ortigues, hôtelier, de sa maison et logis « où pend pour enseigne *les Troys Couronnes* », confrontant la rue allant de la Porte de la Couronne à la Trésorerie, moyennant 120 l. de rente (20 octobre). — Sommation faite par Élizabeth d'Airebaudouze, veuve de noble Guillaume de Freton, de Calvisson, à Pierre Rouvière, marchand de Calvisson (23 octobre). — Obligation de 54 l. faite par Pierre Devèze, notaire de Vézénobre, à Jacques Dalteirac, praticien de Martignargues (23 octobre). — Procuration donnée par Jacques Constantin, hôte de *l'Écu de France*, à sa femme Madeleine Alméras (2 novembre). — Arrentement continué par Jean Delacroix, conseiller, d'une métairie de feu Tristan Delacroix, conseiller, son père, sise au terroir de Sieure et appelée le Mas de la Courbade, à mi-fruits (23 novembre). — Quittance de 84 l. faite par Jean Alezieu, procureur à la cour des Aides de Montpellier,

à Jean de Parades, docteur et avocat, payant par les mains de Pierre des Vignoles, seigneur de Prades (1er décembre). — Testament de Pierre Roux, tanneur, « eslisant sa sépulture en la forme de ceulx de l'esglize réformée » (13 décembre). — Quittance faite par André Issoire, praticien, à autre André Issoire, son père, portier de Nimes, de 12 l. 6 s. « en six assiettes, quatre escuelles, trois platz, une pinte estaing, unes courtine avec ses pandantz moyene valleur, ung chandellier louton, un petit aurelher plume, une nappe et huict serviettes uzées » (19 décembre). — Décharge donnée à Jean Mercier, porteur de Nimes, des papiers d'un procès d'appel criminel (19 décembre).

E. 640. (Registre.) — 349 feuillets, papier.

1613. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — Testament d'Antoine Pierre. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (10 janvier). — Arrentement passé par Pierre Villard, conseiller au Présidial, de ses terres et prés d'Aimargues et du Cailar, moyennant 64 salmées de blé et deux charretées de paille de rente, rendues à Aimargues (17 janvier). — Vente faite par Jean Valette, procureur du Roi en la sénéchaussée, à noble Pierre de Malmont, d'une vigne au terroir de Grézan (19 janvier). — Obligation de 150 l. pour Pierre Vigier, chevaucheur d'Uchau (19 janvier). — Obligation de 47 l. pour Franque David, marchand « razellier » de Comps, « à cauze de vante de bois faulx et noyer » (27 janvier). — Bail de la taille de Redessan (3 février). — Arrentement passé par les consuls de Redessan du « bien et domayne des pauvres de l'hôpital », dont ils sont recteurs, et qui consiste en terres et vignes, moyennant 16 l. de rente (3 février). — Obligation de 100 l. pour Jean de Langlade, docteur et avocat (11 février). — Obligation de 1550 l. pour Pierre Villard, conseiller au Présidial, « à cauze de vante de 90 saulmées bon bled, mesure de Montpellier, qu'est 8 eymines mezure des Margues (Aimargues) et une carte d'eymine des Margues par dessus que font lad. saulmée » (12 février). — Sous-arrentement passé par André Volpelhière, dit le capitaine Cadet, comme rentier principal des consuls de Nimes pour le péage de la ville et de la viguerie, à Jean Bras, hôte de *la Couronne* à Bezouce, du péage de Bezouce « et traversse d'icelluy péage », moyennant 7 l. de rente (13 février). — Obligé de 150 l. pour Pierre Vigier, maître de postes d'Uchau (22 février). — Testament de Madeleine d'Airebaudouze, femme de noble Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit. Elle lègue 250 l. aux pauvres réformés (9 mars). — Codicille de noble Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit (9 mars). — Mariage de Jean Courtetz, boulanger, de Chamborigaud (24 mars). — Quittance faite par Jean Moynier, consul et syndic de Redessan, à Pierre de Malhan, écuyer, rentier de l'évêque de Nimes, prieur de Redessan, d'une salmée et demie de blé « pour subvenir à l'entretènement des pouvres dud. lieu » (25 mars). — Quittance faite par le capitaine Jean Darvieu et par Simon Darvieu, docteur et avocat, à Antoine Moynier, « hoste du logis où pand pour enseigne *les Sixeaulx* », de 63 l., tant en argent « que despance faicte par lesd. Darvieulx au logis dud. Moynier ». Il s'agit de l'entier paiement du foin que Moynier avait pris comme sequestre d'un pré desdits Darvieu, sis au terroir appelé : *En Cogulet* (26 avril). — Accord où figure Suzanne de Pelet, veuve de Jacques d'Agulhon, écuyer (4 mai). — Quittance faite par Étienne Chabert et Jacques Blachière, « nettoyeurs des nécessaires et privetz et endronnes », à Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit, représenté par sa femme Madeleine d'Aireboudouze, de 11 l. 10 s., « pour entier payement de avoir nettoyé les privetz et endronne entre led. sieur de Brignon et Antoine Ysnard moytouyenes et indivizes, assizes en la place... appellée La Boucherie » (5 mai). — Quittance faite à Pons de Brignon par trois habitants de Nimes, de 11 l., « pour quatre journées qu'ilz auroyent employé avec leur mulle pour pourter hors la ville le nettoyement des privetz et endronne..... et..... pour avoir aidé à sourtir, et garder la porte de la ville durant trois nuictz pandant led. nettoyement. » Ils déclarent en outre « que lad. damoiselle d'Airebaudouze a fourny la somme de vingt sols pour le tumbereau ou rebilhage d'icelluy, pour aider à charier lad. mattière sourtie desd. privetz et endronne » (5 mai). — Achat des fruits d'une vigne par Paul Dupont, régent au collège (21 mai). — Mariage entre Jérémie Bastide, tisserand de cadis, et Tufène de Malmont, fille naturelle de noble Pierre de Malmont (21 mai). — Arrentement passé par César Delacroix, chanoine de Nimes, prieur de Saint-Martin de Valleraugue, à noble Jean Despériès, Barthélemy Liron, seigneur de la Bessède, et consort, du prieuré de Valleraugue, pour 3 ans, moyennant le prix global de 4200 l. (23 mai). — Procuration donnée par Chrestien Pistorius, régent du collège, à Antoine Lombard, marchand drapier, pour recouvrer de Jacob Maurer, fils de Blaise Maurer, marchand de Bielle en Suisse, 64 l. 10 s. à lui dus par obligation (27 mai). — Quittance de censive faite par le procureur d'Honoré de Caminer, de Ta-

rascon, procureur de Marguerite de Murot, abbesse de Saint-Sauveur de la Font de Nimes (28 mai). — Obligation de 400 l. pour Paul Dupont, régent du collège (11 juin). — Procuration donnée par noble Pierre de Malmont, à sa femme Marguerite de Patin (12 juin). — Obligation de 200 l. pour noble Céphas d'Albenas, viguier de Nimes (13 juin). — Obligation de 50 l. faite par Espérite de Varie, veuve de Jacques du Vernier, viguier de Nimes, à Léon de Trimond, conseiller (16 juin). — Obligation de 105 l. faite par Jean Passe, muletier de Nimes, à Léon de Clerguemort, de Génolhac, pour achat d'un mulet (24 juin). — Quittance de 8 salmées de blé, de volaille et de pigeons, faite par Lucrèce de Volontat à son fermier de Bouillargues (30 juillet). — Arrentement passé par noble Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit, représenté par sa femme Madeleine d'Airebaudouze, d'une maison avec petit jardin sise devant la Tour Vinatière, moyennant 28 l. de rente (1er août). — Arrentement passé par Pierre Lansard, conseiller, de sa métairie de la juridiction de Mérignargues appelée Mas du Grès, à mi-fruits (8 août). — Révocation faite par Marguerite Pradier, femme d'Antoine Moynier, hôte du logis des *Ciseaux*, de toutes ses donations entre vifs ou dispositions de dernière volonté, à l'exception du testament qu'elle a fait au profit de son mari, afin d'éviter à celui-ci des procès (12 août). — Promesse de revente faite par Pierre des Vignoles, seigneur de Prades, juge aux Conventions, à Jean de Parades, docteur et avocat, représenté par son fils François de Parades (21 août). — Quittance faite par Jérémie Bastide, mari de Tufène de Malmont, à noble Pierre de Malmont, de 200 l., « une robe coursset drap sarge et un coffre boys noyer » valant 14 l., pour reste et entier paiement de la dot de sa femme (2 septembre). — Procuration de noble Claude de Calvière, seigneur de Saint-Côme (4 septembre). — Achat d'une vigne au quartier du Mas des Gardies par Isaac Barre, notaire de Nimes (6 septembre). — Quittance faite par le procureur de noble Claude de Calvière, seigneur de Saint-Côme, à Jean Farjon, dit le capitaine Mourgue, de Générac (10 septembre). — Obligation de 300 l. pour noble François Delacroix (10 septembre). — Quittance faite par Charles du Saunier, seigneur de Camont, juge des premières appellations de la cour d'Alais, comme procureur de Jacques du Saunier, seigneur de Mazac, son père, d'Alais, à André d'Agulhon, conseiller au Présidial, de 600 l., en déduction de la dot faite par ledit d'Agulhon à sa fille Isabeau, femme de Charles (26 septembre). — Transaction entre Jean de Montmart, marchand d'Alais, et François du Saunier. Montmart « disoict avoir esté agredé et offancé par led. du Saunier, seigneur de Femeux ». Au contraire Charles du Saunier, seigneur de Camont, juge des premières appellations de la comté d'Alais, au nom de François du Saunier, son frère, « disoict que icelluy sieur de Femeux..... auroit esté le seul agredé par led. Montmard ». Chaque partie paiera ses dépens et Montmart recevra 530 l. de dommages (26 septembre). — Quittance donnée par Jeanne de Brieux, femme de Bernard Rogier, de Vergèze, à Paul Dupont, régent du collège, son beau-fils, d'objets ayant appartenu à sa fille défunte Marguerite d'Alphant : « une corde de patère de la Chine avec un grain d'or ; une robbe de buratte de maison, noire, usée ; un coustilhon de cadis de couleur pourpre avec de bandes jaunes, tout usé ; un autre coustilhon de buratte jaune, tout usé, avec de bandes rouges, de peu de valleur ; une jouppe de toille boutonnée, de peu de valleur ; une chemise usée, de fort peu de valleur ; une escharpe de taffetas orengé, usée ; deux rabbas, l'ung avec pointes, et l'autre tous lis ; un col picqué de camelote jaune, le tout vieux ; un molle et lassés de teste ; une chevelière de teste jinzaulin, avec de franges d'or faux autour ; une coueffe de nuict avec sa cornette, une bourse usée ; plus un sac de toille auquel estoyent lesd. habits ; plus trois paires de debats (bas) d'estamine, un jaune, un violet et un canelet ; plus une robbe bleue, peu de valleur » (27 septembre). — Obligation de 28 l. faite à Mathieu Chabanel, rodier ou charron, pour vente de deux paires de roues, l'une ferrée pour charrette, l'autre non, pour tombereau (11 octobre). — Obligation de 27 l. faite à Jacques Grangier, maître-opérateur, du Bleymard, pour reste du prix d'un cheval (15 octobre). — Vente faite par noble Pierre de Malmont à Anne Rulman, docteur et avocat, de sa métairie de Fontilles, à Courbessac, moyennant 1000 l. (30 octobre). — Échange où figure Denis de Fabrique, conseiller (6 novembre). — Prise en charge par Nicolas de Laval, sieur du Sault, d'un cahier de reconnaissances faite à nobles Jean de Gabriac, sieur du Sault, contenant 42 ff. et allant du 15 mai au 19 mai 1582. Il le reçoit des mains de Pierre Girard, praticien de Gabriac, et s'en charge « devers le greffe et assize du greffe du Gévaudan » (17 décembre). — Mariage entre Antoine Moynier, hôte des *Ciseaux*, et Marie Martin (19 décembre).

E. 641. (Registre.) — 320 feuillets, papier.

1614. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — Obligation de 200 l. faite par

noble Thomas de Besserier à noble Gilles du Ranc, seigneur du Merlet (10 janvier). — Arrentement passé par noble François Delacroix, écuyer, de sa métairie de Saint-Antoine, à Saint-Gilles, à mi-fruits (17 janvier). — Mariage d'Antoine Viala, praticien (5 février). — Testament de Bernardine de Finor, veuve de Rober de Méjanis. Elle lègue 5 l. aux pauvres réformés (7 février). — Procuration donnée par noble Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit, à Pierre Rouvière, marchand de Calvisson (12 février). — Procuration donnée par Madeleine d'Airebaudouze, femme de Pons de Brignon, à noble Louis de Freton, son neveu, de Calvisson, pour transiger au procès qu'elle a contre François de Pavée, à la Chambre de l'Édit de Castres (24 février). — Procuration donnée par Madeleine d'Airebaudouze à son mari Pons de Brignon, pour transiger avec Robert de Pavée (26 mars). — Vente faite par César Delacroix, chanoine de Nimes, prieur de Saint-Martin de Valleraugue, à noble Barthélemy de Liron, seigneur de la Bessède, et consorts, des fruits de son prieuré, pour 3 ans, moyennant le prix global de 3000 l. (5 avril). — Obligation de 3000 l. faite par Barthélemy de Liron et consorts, à Jean Delacroix, conseiller (5 avril). — Arrentement continué par Jean Delacroix, conseiller du Roi en son Grand Conseil, de son mas de Saint-Guilhem de Vignolles, près de Nimes, à mi-fruits (10 avril). — Obligation de 120 l. faite par Antoine Moynier, hôte des *Ciseaux*, à Michel Isnard, vicaire d'Aiguesvives, qui lui a vendu du vin et du blé (11 avril). — Quittance de 50 l. faite par Jeanne Bonnet, des Noels, paroisse des Ponteils, servante de M. de Mirman, lieutenant de juge des Conventions, à Claude Robert, de Coulis, paroisse de Bonnevaux (14 avril). — Arrentement passé par Pierre Lansard, conseiller, d'une maison joignant celle qu'il habite, rue de la Porte de la Couronne, moyennant 45 l. de rente (21 avril). — Achat pour noble Jacques de Rozel d'une terre à Bellegarde, quartier de la Codoulouse (28 avril). — Arrentement passé par Pierre Villar, conseiller, de sa métairie de Courbessac, à mi-fruits (14 mai). — Bail en paiement pour Pierre Vigier, jadis maître des postes à Uchau (15 mai). — Mariage de Jean Robert, de Tauhac, paroisse de Chausse (15 juin). — Quittance de 50 l. pour Louise d'Albenas, veuve de Jacques de Brueys, viguier de Saint-Chapte (17 juin). — Obligation de 84 l. pour Pierre de Campagnan (17 juin). — Arrentement passé par Léon de Trimond, conseiller au Présidial, recteur de Saint-Étienne de Capdueil, d'une maison claustrale dépendant de sa rectorie, située près de la Maison Carrée, rue des Flottes, moyennant 41 l. de rente (3 juillet). — Procuration donné par Jean Rougon, consul de Saint-Remy en Provence, à Jean de Sauvages, seigneur de Bessas, pour recouvrer 55 l. de Guillaume Roux, dit de Valouze, autrement dit de Malons. Il s'agit du remboursement du prix d'une paire de mules vendues par Roux et « desrobées » à un habitant de Barjac, exploit pour lequel Roux est actuellement prisonnier « dans les prisons de l'Amourier » (17 juillet). — Mariage de Claude Servas, maître sellier, avec Marguerite Rogier, qu'il avait déjà « cogneue charnellement et des œuvres d'icelluy randue ensaincte » (21 juillet). — Obligation de 100 l. faite par Pierre Chantouzel, bourgeois, à Isaac Cheiron, docteur et principal au collège (5 août). — Testament de Claude de Fazandier, veuve de Pierre Bulhot, d'Uzès. Elle lègue 3 l. aux pauvres réformés (13 août). — Échange ou figure Jean Durand, notaire de Manduel (26 août). — Codicille de Catherine de Girard, femme de Paul de Méjanis, docteur et avocat (7 septembre). — Pactes entre les meuniers Balthazar Granier et Isaac Cotellier, rentiers d'un moulin à eau et de deux terres des hoirs de M. de la Chassagne (8 septembre). — Obligation de 100 l. pour Gabrielle de Reinaud, veuve d'Abraham Troupel (20 septembre). — Obligation de 500 l. pour Pierre Villard, conseiller (22 septembre). — Vente faite par Paul Dupont, régent du collège, à Jean Elzière, notaire, d'une parcelle de terre au quartier de Carpian ou Plan Haut (26 septembre). — Arrentement passé par Pierre Lansard, conseiller au Présidial, à Guillaume Ortigues, hôte des *Trois Couronnes*, de sa maison située « au devant de la calade de la Salamandre », confrontant « la maison et logis de *la Souque* », la rue allant vers la Trésorerie « et collège », moyennant 66 l. de rente (2 octobre). — Obligation de 500 l. pour Antoine Thurion, marchand drapier (8 octobre). — Arrentement passé par Léon de Trimond, conseiller au Présidial, de son prieuré de Poulx, moyennant 200 l. de rente (18 octobre). — Mariage de Pierre Corniaret, de Saint-Dézéry (19 octobre). — Sous-arrentement d'une vigne complantée d'oliviers, tenue en arrentement des rentiers principaux « des pouvres lépreux de Nismes, assize au terroir appellé : *Sainct-Jacques L'Embarta[s]sa*, tirant au chemin de Montpelier » (1er novembre) — Procuration donnée à noble Jean de Vérot (17 novembre). — Quittance de 39 l. faite par André de Peyremale, seigneur de Dieusses, lieutenant particulier, et Marthe de Bonnet (27 novembre). — Vente faite par Paul Dupont, régent du collège, à Jean Elzière, notaire, d'une terre au quartier de Carpian ou Plan Haut (9 décembre). — Procuration donnée par Lucrèce,

de Volontat, fille de feu noble Mathieu de Volontat, sieur de Vaqueirolles (20 décembre). — Testament de noble Jean de Boileau, sieur de Castelnau. Il élit « sa sépulture en la forme de ceulx de l'église refformée, et au cimentière près la Porte de la Couronne, léguant aux pouvres des églises refformées de la ville de Nismes, Chasteauneuf (Castelnau), Vallence et ville d'Esmargues, la somme de six-cents livres » (22 décembre). — Délégation de 387 l. pour Jean Sarran, conseiller (27 décembre). — Arrentement passé par Léon de Trimond, conseiller, au nom d'Émeric de Trimond, docteur en droits et « en saincte théollogie », prieur de Cabrières, du bénéfice de Cabrières, moyennant 400 l. de rente (29 décembre).

E. 642. (Registre.) — 350 feuillets, papier.

1615. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — Déclaration pour Jean Elzière, notaire, au sujet d'un prêt de 420 l. (2 janvier). — Arrentement passé par Jean Temple, hôte, à Jacques Fossat, bâtier, de sa maison appellée le logis du *Soleil*, près la Porte de la Couronne « et au-devant de la calade de la Salamandre », confrontant le logis des *Trois Couronnes* et « une petite rouelle allant à la dougue », moyennant 75 l. de rente (3 janvier). — Testament d'Antoine Cartier, tisserand. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (10 janvier). — Arrentement passé par François de Parades, docteur et avocat, à un tisserand de toile, du derrière de sa maison, moyennant 45 l. de rente (23 janvier). — Obligation de 57 l. pour Jean Volmard, chevalier (24 janvier). — Procuration faite par André Delavie, régent au collège (31 janvier). — Quittance faite par les consuls de Redessan à Pierre de Malian, écuyer, comme rentier du prieuré de Redessan, de 12 l., « pour payemant de l'aumosne et hospitalitté » dont il est tenu. Noble Théophile d'Andron est présent (17 février). — Achat par Pierre Prunon, maître pareur de draps d'Uzès, d'une terre à Uzès, quartier du « Ranc des Cauquilhes *sive* Papelard », sur le chemin de Saint-Maximin (27 février). — Transaction entre Suzanne de Malefosse, fille de noble Robert de Malefosse, sieur de Chabanon, femme de noble Jacques de Gabriac, sieur de Barjac, et Jean Leblanc, notaire de Florac (3 mars). — Mariage entre Guillaume de Rives et Marie Raoux (9 mars). — Ratification de quittance pour Seth Fabre, docteur et avocat (10 mars). — Quittance de 340 l. faite par noble Jacques de Bargeton, seigneur de Valabrix et de Castillon, héritier de son frère noble Jacques de Bargeton, seigneur d'Aurilhac, fermier principal de la ferme courante du droit de l'équivalent du diocèse de Nimes, à Pierre Trenquier, régent de Remoulins, sous-fermier du droit de l'équivalent de la viguerie de Beaucaire et de Marguerittes. Il lui donne, en outre, quittance de 1262 l. (11 mars). — Transaction entre Pierre Béchard, au nom da sa fille Claude, Daniel Prades et Pierre Dumas. Lors d'une saisie contre Béchard, sa fille « auroit remonstré que sond. père n'y estoit point, et qu'elle ne soffriroit qu'on desplassa les meubles dud. Béchard. » Prades et Dumas étant survenus, « quy acistoient à Jacques Évesque, sergent,..... sans occasion ny cause auroient agredé lad. Claude....., icelle battue ». Ceux-ci répondaient qu'on les poursuivait à tort ». Ils n'avoient faict que acister à l'exécution comme tesmcingz requis..... Tant s'en fault qu'ilz heussent excédé lad. Bécharde, que au contraire icelle les auroit injuriés, dict et profféré plussieurs injures atroces et dénigratoires de leur honneur, voire excédés de plussieurs coups de pierre » (13 mars). — Bail de la taille de Redessan (24 mars). — Mariage entre noble Durand Moron, de Manduel, et Marie Roustan, de Saint-Florent (28 mars). — Obligation de 33 l. pour Jean Salles, hôte de Nimes (18 mai). — Obligation de 300 l. pour André de Peyremale, lieutenant particulier (21 mai). — Sous-arrentement passé par Paul Icard, apothicaire, comme rentier principal d'une maison joignant le logis de *la Pomme* (23 juin). — Mariage de Jean Reboul, praticien (30 juin). — Achat fait par le capitaine Antoine Teissier, d'une maison de la rue Corcomaire (15 juillet). — Quittance de 180 l. faite par frère Vincent Beaussier, docteur en théologie, religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs dans les provinces de Provence et de Languedoc, à Pierre Lansard, conseiller au Présidial, pour paiement de la pension que fait Lansard audit ordre, comme acquéreur d'une métairie (27 juillet). — Testament de Marie Lacroix, de Coudouloux. Elle élit sa sépulture « en la forme de ceulx de l'esglize refformée » (6 août). — Achat par Léon de Trimond, conseiller, de 106 quintaux de bois de chêne-vert pour e prix de 30 l. (12 août). — Mariage de François Astruc, jardinier (16 août). — Testament de Jacob Boucoiran, de Moussac, « estant en son lict gizant malade d'ung carboncle et en danger de mort » (30 août). — Prix-fait baillé par Pierre Villar, conseiller, pour « ung planchier bastard » à sa maison « joignant le jeu de paulme des hoirs de feu Me Jacques de la Farelle (1er septembre). — Obligation de 123 l. faite à noble Guillaume Deydier, sieur de la Garde, pour vente de 41

charges de foin (11 septembre). — Mariage d'Étienne Tournier, marchand teinturier (9 octobre). — Obligation de 90 l. faite à noble Jean de Boileau, sieur de Vinhargues, pour vente de 6 salmées de blé touzelle et « seizette « à semer (23 octobre).— Obligation de 300 l. pour Isaac Cheiron, docteur en droits et principal du collège (21 novembre). — Testament de Mathieu Bordarier, cadissier (8 décembre). — Délégation pour Anne de Robert, veuve de Pierre Joly, écuyer (18 décembre). — Quittance de 300 l. pour Valentin Girard, lieutenant de viguier en la baronnie de Vézénobre (28 décembre). — Testament d'Antoine Moynier, hôte des *Ciseaux* (31 décembre).

E. 643 (Registre.) — 350 feuillets, papier.

1616. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — Obligation de 33 l. pour Jean Salles, hôte (2 janvier). — Obligation de 600 l. pour André de Peyremale, lieutenant particulier, à lui faite par noble Jacques de Cambis, baron de Fons et de Sernhac (20 janvier). — Quittance du droit de lods faite par le procureur de Marguerite d'Aleyrac, dame d'Aigremont, à Pierre Villard, conseiller, acquéreur d'une maison d'Aimargues, « rue appellée : *En Jezuytariè* » (Juiverie) (21 janvier). — Procuration donnée par Léon de Trimond, conseiller au Présidial, à son neveu Louis de Trimond, docteur et avocat, pour recueillir un héritage à Avignon (1er février). — Testament de Jean Badel, greffier. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (9 février). — Arrentement passé par Jacques Deyron, docteur et avocat, de sa métairie de Costebalenc, à mi-fruits (10 février). — Obligation de 135 l. faite par Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi en la sénéchaussée, à Arnaud Guiran, bourgeois (23 février). — Obligation de 900 l. faite par noble Louis de Bérard, seigneur du Chambon, et d'autres habitants de Saint-Bonnet, à André d'Agulhon, conseiller (24 février). — Obligation de 15 l. pour Pierre Faye, « ysseur de boys » (18 mars). — Quittance faite par le jardinier François Astruc, comme mari de Madeleine Gaissad, à Pierre Gaissad, docteur et avocat, d' « une saincture d'argent avec ses estaques et clavière, bourse et sizeaux, de valeur de 30 l. » (2 avril). — Testament de Jacques Davin, docteur et avocat. Il lègue 200 l. aux pauvres réformés (16 avril). — Vente faite par Jean Reboul, de Calvisson, rentier de la métairie du baron d'Aigremont, de « la layne de 136 beste oualhes ou brebis » à raison de 26 s. par bête, « ensemble les anisses de 57 agneaulx gros ou petitz, quy passeront par-dessus led. prix » (25 avril). — Quittance de 15 l. pour Guillaume Artigues, hôte et rentier du logis des *Trois Couronnes*, à lui faite par sa propriétaire Antoinette Vidal (6 mai). — Arrentement passé par noble Pierre de Malmont à Pierre Deleuze, hôte de Nimes (20 mai). — Mariage de Luc Blanc, marchand drapier de Sommière (23 mai). — Transaction entre les consuls de Redessan et Jean Ursy, notaire, à raison d'une dette de ce dernier (8 juin). — Quittance de 43 l. faite par deux charpentiers de Nimes, à Pierre Trenquier, notaire, régent et rentier de la baronnie de Remoulins, diocèse et duché d'Uzès, pour paiement de leur travail aux moulins de Remoulins. Ils ont placé « au grand molin, appellé *Bramefan*, la grand roue et bras bois chaine, le faisant virer. » Ils ont « racoustré et mis en bon estat pour virer la roue et rouaige, de mesme bois, au mollin de feragon y proche, appellé *Gallimelle* » (7 juillet).— Arrentement passé par le capitaine Antoine Teissier de son moulin du Vistre, sous le pont de Caissargues, « avec la terre y joignand, le pigonnier dud. molin et maizonnage d'icelluy », moyennant 150 l. de rente (1er août). — Quittance de 25 l. faite par François de Parades, docteur et avocat, au nom de son père Jean de Parades, docteur et avocat, au capitaine Roland Beynier (2 août). — Procuration donnée par noble François Delacroix, à son frère César Delacroix, chanoine (18 août). — Obligation de 600 l. faite par Jacques de Pontivy, sieur de Florencourt, à André de Peyremale, sieur de Dieusses, lieutenant particulier (9 août). — Testament de Jacques Héraud, de Vauvert, qui va « faire le voyage en Piedmond ». Il lègue 20 s. aux pauvres réformés (24 août). — Testament de Jacques Allan, marchand de Saint-Gilles, qui va en Piémont (24 août). — Testament d'Antoine Pessard, de Vauvert, qui va en Piémont (24 août). — Testament d'Antoine Dumas, de Nimes, qui va en Piémont (25 août). — Testament d'Antoine de Mirman, conseiller. Il lègue 100 l. aux pauvres réformés (30 août). — Prise de possession par M. Michel Isnard, vicaire perpétuel d'Aiguesvives, de la chapellenie fondée à la cathédrale de Nimes en l'honneur de Saint Jacques. Le dernier titulaire a été Charles de Lagrange, chanoine trésorier. C'est le chanoine Jean Bouchard qui met Isnard en possession. « Estant dans lad. esglize cathédrale, à présent ruynée, n'y ayant que partye des quatre muralhes, et illec estant près lad. chappelenye St-Jacques, apprès avoir faict leur prière à Dieu à deux genoux, les autres sérémonyes cessantz à cauze des ruynes de lad. esglize et chappelenye », Bouchard met Isnard en possession

« tant par entrée et sortye de lad. esglize, bailh des provizions..... que autrement » (6 septembre). — Transaction entre Claude Valette, femme d'Antoine Cartier, et Simon Roque, agissant pour Jean Laurelh, qui « l'auroyt venu agreder dans sa maison, icelle battue et oultragée de plusieurs injures ». Roque disait que Laurelh, « ores feust esté en la maison d'icelle Vallette, cella n'estoyt que pour savoyr d'elle sy elle avoyt mesdict d'icelluy Laurelh, et qu'elle auroyt nyé; et estant survenu certaines parolles d'injures entre eulx.... » (8 septembre). — Arrentement passé par Jacques Deyron, docteur et avocat, à Isaac Pélissier, marchand drapier, de sa maison de la rue de la Lombarderie, moyennant 500 l. de rente (10 septembre). — Obligation de 1000 l. faite par Jacques Cassagne, trésorier du domaine en la sénéchaussée, à Pierre Villar, conseiller (24 septembre). — Obligation de 300 l. pour Pierre Chabert, docteur et avocat (26 septembre). — Arrentement passé par Guillaume de Burgata, chanoine, et l'un des Quatre Prêtres de Vauvert, habitant de Nimes, d'une terre sise à Vergèze, au quartier des Payanes (1er octobre). — Obligation de 300 l. pour Pierre Mathieu, hôte de Nimes (1er octobre). — Transaction entre Mathieu Barrau, cadissier, demandeur, Pierre Istor et Étienne Valette, défendeurs. Barreau « dizoict avoir esté agredé, heure de nuict, par iceulx Vallette et Istor » (17 octobre). — Transaction entre Jean Petit, tisserand, et Jean Fossat. Privat « disoit que heure de nuict, sans occasion ny cause, led. Foussac, accompaigné d'autres, seroient venus jetter plusieurs coups de pierres à sa porte et vitres, poussés de quelques ennemys et mal volians dud. Petit » (24 octobre). — Arrentement passé par Claude Desvignes, chanoine de la collégiale de Villeneuve-lès-Avignon, de son prieuré de Sanilhac, moyennant 450 l. de rente (27 octobre). — Obligation de 1800 l. pour Isabeau de Barrière, femme de noble Guillaume de Calvière, baron de Boucoiran (15 novembre). — Arrentement de la métairie de Fontieure, passé à Pierre Soulet, viguier de Vauvert (24 novembre). — Mariage de Paul Brochier, tailleur d'habits (17 décembre). — Mariage entre François Petit, docteur et avocat, et Claire de Pinet (27 décembre).

E. 644. (Registre.) — 361 feuillets papier.

1617. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — Obligation de 150 l. pour Louis Mermet, marchand (3 janvier). — Testament de Paul Bonnet, tailleur d'habits de Sernhac (17 janvier). — Sous-arrentement passé par Pierre Raoux, cordonnier, comme rentier principal de « la maison, logis et jardin appellé *la Croix Rouge*, près la tour Vinatière, appartenant à noble Jean de Boileau, seigneur de Châte[a]uneuf, n'ayant moyen le tenir pour l'advenir, à l'occasion du décès de sa femme » (20 janvier). — Obligation de 300 l. pour Pierre Villar, conseiller (21 janvier). — Obligation de 1000 l. pour François Petit, docteur et avocat (8 février). — Arrentement passé par Vidal Olivier, maréchal, des « hostitz de sa boticque de mareschal », moyennant 5 l. par an. L'acte donne le détail des outils (11 février). — Testament de Jean Pradel, tisserand. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (16 février). — Obligation de 120 l. pour Jean de Langlade, docteur et avocat (20 février). — Achat fait à Pierre Deyron, bourgeois, par Claude Molhières, cardeur, de la laine de 700 bêtes, à raison de 25 l. le quintal (13 mars). — Obligation de 24 l. pour Marc Antoine, régent du collège (13 mars). — Testament d'André d'Agulhon, conseiller. Il lègue 100 l. aux pauvres réformés (20 mars). — Arrentement passé par Jean Sabolys, épicier, de deux pièces de sa maison (21 mars). — Bail en paiement fait par Jean Soulet à Jean Bansilion, ministre de la parole de Dieu à Aigues-mortes, de la métairie de Fontieure (28 mars). — Quittance de 19 l. faite par Nicolas Astier, docteur et avocat, au capitaine François Arnaud, d'Aiguesvives (15 avril). — Obligation de 30 l. pour Guillaume Artigues, hôte des *Trois Couronnes* (18 avril). — Mariage du cadissier David Ducamp (19 avril). — Obligation de 215 l. pour André de Peyremale, lieutenant particulier (25 avril). — Arrentement passé par Jean Delacroix, conseiller du Roi en son Grand Conseil, de sa métairie de Sieure, appelée le Mas de la Corbade, à mi-fruits (2 mai). — Quittance de 100 l. pour Antoine Moynier, hôte des *Ciseaux* (15 mai). — Obligation de 300 l. pour noble Jean de Langlade, sieur de Trescol (24 mai). — Obligation de 250 l. pour Antoine Turion, marchand drapier (3 juin). — Testament d'Antoine Reboul, berger (27 juin). — Testament de Pierre Joubaud, maître-brodeur. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (15 juillet). — Testament de Guillaume Janin, marchand (9 août). — Accord où figure Jacques Gillis, maître-poudrier (12 août). — Quittance de 400 l. faite par Louis de Trimond, docteur et avocat, comme procureur d'Émeric de Trimond, docteur en théologie, prieur de Cabrières, son frère, à Léon de Trimond, conseiller, son oncle (17 août). — Arrentement passé par noble Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit, à Étienne Rudenel, tisserand, moyennant 34 l. de rente (22 août). — Transaction entre Simon Blanchier, de Brouzet, d'une

part, Pierre Pongy, Jacques Guiraud et Simon Pelet, de Navacelle, prévenus et arrêtés, d'autre. Blanchier disait que le 12 février dernier, « Abel Blanchier, son fils, estant au lieu de Brouzet, auroict esté agredé par lesd. Pongy, Guirand et Pelet, que luy auroyent donné plusieurs coups de pierres et bourdes sur sa personne, desquelz excès aussitost ledict Abel Blanchier s'estant mis dans le lict à occazion desd. blessures, et dans quinze jours apprès seroict décédé. Et advant le faire ensevelir, les officiers ordinaires dud. Brouzet auroyent faict faire vériffication de l'estat et blessures qu'icelluy Blanchier avoict receu, et d'iceux esté treuvé tout murtry ». Les prévenus protestaient de leur innocence: « Ledict feu Abel Blanchier n'estoict pas décédé par aulcune blessure qu'il heust receu d'iceux, ains d'une plurézie, et à faulte d'avoir esté bien et duement pencé et secoureu ». Ils n'en consentent pas moins à donner 400 l. au père de la victime (31 août). — Testament de Mathieu Chabanel, maître rodier ou charron. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (13 septembre). — Testament de Jean Salles, hôte de Nimes. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (4 octobre). — Cession de créance pour noble Henri de Villages, sieur de la Chassagne (7 octobre). — Obligation de 30 l. faite à Robert de Bellesmanières, de Beaucaire (10 octobre). — Obligation de 800 l. faite à Pierre Villar, conseiller, par Pierre Poncet, baile de Saint-Laurent-d'Aigouze, et Gabriel Tugan, ministre de la parole de Dieu audit lieu (11 octobre). — Quittance de meubles faite par François Petit, docteur et avocat, comme mari de Claire de Pinet, à sa belle-mère Marie Billot : « Doutze linsulz, quatre doutzaine cerviettes, six napes, six platz, six assiettes, la tapysserie de neuf chères et deulx caquetoires, la tappysserye de cinq taborès, deulx coffres bahut,..... une chaine d'or du prix de 20 escus, une saincture d'argen avec ses attaches du prix de 30 l., neuf petites bagues d'or apprécyées entre eulx » 54 l. Claire de Pinet déclare avoir reçu de son mari « une chaine de perles fines où il y an a troys mille, ung carquan de diamen et perles, troys doutzaines de bottons de perles » (11 octobre). — Promesse faite par Jean Armand à Jean Pagès, revendeur, « de obtenir en son nom l'estat de maistre pallieur au grenier à seel de Nismes, du Roy nostre sire et de Mgr le chansellier », moyennant un prix convenu. En cas d'insuccès, Armand paiera 33 l. à Pagès (11 octobre). — Testament d'Isaac Hours, marchand brodeur. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (26 octobre). — Mariage de Jean Mazauric, tisserand de cadis (18 novembre). — Obligation de 32 l. pour Guillaume de Burgata, chanoine de Nimes (29 novembre). — Obligation de 42 l. faite par Pierre Deleuze, hôte, à Chrestien Pistorius, régent au collège, représenté par son fils Claude Pistorius, pour achat d'une jument (14 décembre). — Quittance de 184 l., pour deux taxats, faite par Jean Chantouzel, bourgeois, conformément à une lettre de Jean Bansilion, ministre de la parole de Dieu à Aigues-mortes, à Anne de Robert, veuve de Pierre Joly, écuyer (18 décembre). — Délégation pour Claude de Robert, veuve d'Antoine Escudier, greffier (18 décembre).

E. 645. (Registre.) — 320 feuillets, papier.

1618. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — Achat d'une vigne au quartier de Pondres fait par Jacques Favier, maître-potier de terre, moyennant 90 l (8 janvier). — Achat d'une maison avec cour fait par Anne de Boileau, veuve de noble Daniel d'Arnaud, sieur de la Chassagne, moyennant 50 l. (11 janvier). — Arrentement passé par Suzanne Barral d' « ung debas » de sa maison sise dans les Arènes, moyennant 8 l. de rente (17 janvier). — Quittance de 90 l. faite par Antoinette Vidal, veuve de Privat Galtier, à Guillaume Hourtigue ou Artigues, son rentier du logis des *Trois Couronnes*, pour paiement de trois quartiers de la rente dudit logis (27 janvier). — Transaction entre Antoine Dinoth, régent du collège, et Jacques Pichon, notaire d'Alais. Dinoth disait que Jean de Montméjan, sieur de Montaut, s'était obligé envers lui pour 350 l. sous le cautionnement de Pichon (27 janvier). — Quittance de 300 l. faite par Tuphène de Campagnan à Simon Merle, chapelain de la chapellenie du Saint-Esprit. Feu Jacques Reynaud, mari de Tuphène, avait acquis une maison rue de la Petite Fusterie, moyennant cette somme. Il y avait eu sentence rendue entre Michel Audibert, recteur de ladite chapellenie, et les hoirs de François Restauran, jadis propriétaire de la maison, laquelle lui avait été inféodée par Antoine Bellon, grand archidiacre de la cathédrale et recteur de la chapellenie du Saint-Esprit. Un procès compliqué avait été perdu par Simon Merle (27 janvier). — Mariage de Louis Bion, marchand (29 janvier). — Obligation de 60 l. pour Anne de Rally (30 janvier). — Testament d'Étienne Ducros, bourgeois de Sumène. Il lègue 25 l. aux pauvres de chacune des églises réformées de Sumène et de Saint-Roman (5 février). — Vente faite par François Vergier, ménager de Saint-Gilles, à deux cardeurs de Nimes, de la laine de son troupeau, à raison de 24 l. 10 s. le quintal, « tant layne que anises » (7 février). —

Arrentement passé par Pierre Villar, seigneur de Savignargues, conseiller, de sa métairie du Mas-Bourbon, de ses terres de Magailhe, de sa jasse et de ses terres de Courbessac, à mi-fruits (7 février). — Procuration de Mathieu d'Astier, écuyer (9 février). — Quittance de 30 l. faite par Pierre Trenquier, notaire, lieutenant du prévôt général de Languedoc au diocèse de Mende et pays des Cévennes, à Étienne Sollier, hôte de Nimes. C'est le montant d'un taxat obtenu contre Sollier « pour l'amenage et conduicte de Françoys Monbellis, libraire, et Estienne Bonneau, imprimeurs, iceulx debtenus prisonniers aux prisons de Villeneufve des Avignon et remis aux prisons de l'Admourier à Nismes » le 10 février 1618. Cette somme représente le paiement « de ses vacations et archiers pour fere led. amenage et conduicte ..... ou de son greffier et archiers » (12 février). — Bail à loyer perpétuel passé par Pierre Mercier et Malhieu Sigalon, marchands, à Jean Chambon, tisserand de toile, de leur maison sise près de la tour Vinatière, moyennant 24 l. de pension (19 février). — Obligation de 200 l. faite par Antoine Moynier, hôte des *Ciseaux*, à Michel Teissier, « razeur de sel » au grenier à sel de Nimes (20 février). — Obligation de 150 l. pour noble François Delacroix, écuyer (21 février). — Obligation de 60 l. faite par un ménager à Mathieu d'Astier, « à cause de l'avoyr pencé et médicamenté du mal et paralezie que ledict Maruéjolz avoyt, ayant forny les drogues et médicamens, et y comprins son sallere, journées et vaccations » (26 février). — Procuration donnée par Antoine Dinoth, régent du collège, à Jacques de Mazaudier, docteur et avocat (10 mars). — Arrentement passé par Marie d'Airebaudouze, femme de noble Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit, d' « ung debas de la maison dud. sieur, y ayant une chiminée », moyennant 18 l. de rente (15 mars). — Quittance de 300 l. faite par Mathieu d'Astier à Isaac Bolet, ministre de la parole de Dieu à Aimargues (19 mars). — Achat par Antoine Vigier, jadis maître de postes d'Uchau, d'une terre au quartier de Salles, terroir d'Uchau (22 mars). — Procuration donnée par Mathieu d'Astier à son frère Jean d'Astier, docteur en médecine à Alais (27 mars). — Prix-fait baillé par Louis Mestre, « merchant cédier » de Bagnols, à Isaac Pantostier, menuisier de Nimes, pour « fere ung molin servant à filer la soye, et aussy servant à torser la soye de huict guindres, sans que icelluy Pantostier soyt tenu fornir aulcungz fuzeaux, aran, coronelle, ny vere ny plomb. Et icelluy molin icelluy Pantostier le luy rendra dressé à effect qu'il sera tirant. Et oultre ce, fera..... ung petit tournet à doubler la soye », moyennant 57 l. (30 mars). — Obligation de 83 l. pour noble Jean de Langlade, seigneur de Trescol, docteur et avocat (2 avril). — Quittance faite par Clermonde de Leyris, veuve de Jean Brun, seigneur de Domessargues, laquelle avait obtenu condamnation contre Jean de Quarante, seigneur de la Bruguière, noble Elzias d'Eyragues, sieur de Pomeyrols, et consort, audit d'Eyragues, pour 930 l. (14 avril). — Obligation de 43 l. faite par André Pontet, de Chareneuve, paroisse de Sénéchas, à Madeleine Dumas, femme de Pierre Deleuze, hôte, pour dépense faite en son logis et « pour luy avoir acheptè une habit cadis gris » de 9 l. 12 s. (3 août). — Testament de Jean Pontet, fustier de Portes (7 août). — Prix-fait baillé par Jean Salles, hôte, pour travaux à sa maison (9 août). — Arrentement passé par Jean Salles, hôte, à Claude Farjon, hôte, de sa maison et logis du faubourg Saint-Antoine, rue de la Carretterie, moyennant 126 l. de rente (24 août), — Arrentement passé par le capitaine Antoine Teissier de son moulin du Pont de Caissargues (28 août). — Quittance de 247 l. faite par noble Nicolas de Boileau, seigneur de Sainte-Croix, à son rentier du Mas du Vistre ou de Languissel (4 septembre). — Quittance de 200 l. faite par Jean Reynaud, bourgeois de Saint-Ambroix, à Pierre Penne, receveur pour le Roi en la foraine de Beaucaire (18 septembre). — Arrentement passé par Pierre Villar, conseiller, seigneur de Savignargues, d'une maison de deux pièces, moyennant 24 l. de rente (25 septembre). — Obligation de 108 l. pour Jean de Sarran, conseiller, représenté par sa femme Jeanne de Davin (12 octobre). — Mariage du jardinier Jean Aurus (14 octobre). — Quittance de 264 l. faite à noble Antoine de Quinsac, sieur de Vialas, par noble Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteur et avocat, comme procureur de haute et puissante dame Catherine de Clermont, marquise de Portes (20 octobre). — Procuration donnée par Chrestien Pistorius, docteur et régent du collège, à Claude Pistorius, son fils, pour «s'acheminer en la ville de Paris et autres villes ou lieux que bezoing sera, et illec estant, ... recouvrer de Louis et Lazarin Pena, frères, du lieu de Moustiers en Provance », 759 l., somme en laquelle ils ont été condamnés par les officiers ordinaires de Moustiers (8 novembre). — Obligation de 450 l. faite par Pierre Deyron, bourgeois, à François Petit, docteur et avocat (16 novembre). — Mariage entre Denis Melon, maître d'école de Manduel, et Jeanne Moynier (23 novembre). — Bail passé par Anne de Robert pour le recouvrement de plusieurs créances (4 décembre). — Achat d'une vigne par Jacques Fabre, docteur en médecine (5 décembre). — Quittance de legs faite par François Conroc,

marchand d'Aiguesmortes, à David Dalbiac, apothicaire de Nimes (10 décembre). — Obligation de 21 l. pour Jean Armand, sergent royal (18 décembre).

E. 646. (Registre.) — 412 feuillets, papier.

1619. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — Mariage d'Étienne Valette, praticien du Vigan (3 janvier). — Mariage de Jean Puech, marchand drapier (7 janvier). — Obligation de 200 l. pour Vidal Desaliens, bourgeois (12 janvier). — Obligation de 1200 l. faite par Jacques Cassagne, trésorier du domaine en la sénéchaussée, à Pierre Pouzolz, procureur en la Chambre de l'Édit (15 janvier). — Obligation de 85 l. pour Pierre de Malian, écuyer (17 janvier). — Arrentement passé par noble François Delacroix, de son mas de Saint-Antoine, près Saint-Gilles, à mi-fruits (22 janvier). — Procuration donnée par Chrestien Pistorius, régent du collège, à son neveu Georges « Asman », demeurant à Heidelberg, pour recouvrer ce qui lui appartient des biens de feu Jean Pistorius et de feu sa mère, ensemble un legs de feu Mathieu Pistorius, son frère (30 janvier). — Quittance de 60 l. faite par la veuve du capitaine Privat Galtier, à Guillaume Artigues, hôte, pour deux quartiers de l'arrentement du logis des *Trois Couronnes* (9 février). — Procuration de noble Claude Gui d'Airebaudouze, seigneur de Clairan (20 février). — Obligation de 2980 l., pour achat de cadis et de serge, faite par le marchand Pierre Seren aux marchands Pierre Luquet et Daniel Seren (20 février). — Obligation faite par Pierre Deyron, bourgeois, à François Petit, docteur et avocat, pour 350 l. (21 février). — Obligation de 6000 l. faite par Jacques d'Auteville, seigneur de Montferrier, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Montpellier, à Pierre Villar, conseiller, seigneur de Savignargues (26 février). — Quittance pour noble Pierre de Malmont (5 mars). — Obligation de 200 l. pour Gentille de Ranchin, fille de feu Guillaume de Ranchin, conseiller à la Chambre de l'Édit, représentée par noble Pierre de Ranchin, seigneur de Saint-Quentin (13 mars). — Testament de Jacques Lauriol, serrurier, d'Alais, « sachant vouloir fere le voyage en France ou ailheurs pour le service du Roy ». Il lègue 20 s. aux pauvres réformés d'Alais (26 mars). — Obligation de 17 l. faite par Guillaume Ortigues ou Artigues, hôte de Nimes, à Antoine Reydet, hôte d'Aix-en-Provence (4 avril). — Obligation de 300 l. faite par noble Pierre de Malmont à Pierre Cheiron, docteur et avocat (27 avril). — Obligation de 500 l. faite à Pierre Cheiron par Pierre Courtois, docteur en droits, de Fourques, procureur d'Anne de Favier, veuve de Jacques Courtois (30 avril). — Testament de Pierre Prunon, maître-pareur de draps. Il lègue 6 l. aux pauvres réformés de Nimes et 4 l. à ceux d'Uzès (10 mai). Mariage de Paul Barbusse, menuisier (21 mai). — Obligation de 800 l. faite par noble Pierre de Malmont à Pierre Gaissad, docteur et avocat (23 mai). — Rémission de décret pour Isaac Légal, notaire royal, seigneur de la Cercenade, d'Alais (12 juin). — Transaction où figure noble Louis de Bérard, seigneur du Chambon (14 juin). — Obligation de 668 l. faite par Pierre Pons, baile de Saint-Laurent d'Aigouze, à Pierre Villar, conseiller, seigneur de Savignargues (17 juin). — Quittance de droits de lods et arrérages de censives faite par le procureur du recteur de la chapellenie de Saint-Sébastien et de Marguerite d'Aleyrac, baronne d'Aigremont, à Pierre Villar, conseiller, pour deux petites maisons qu'il a acquises à Aimargues (18 juin). — Transaction entre noble Jean de Bérard, seigneur de Montalet et de Potellières, et Antoine de Ginhoux, sieur de Bouc. Il y avait procès au parlement de Toulouse entre M. de Montalet, demandeur, et Anne de Calvet, veuve de Jean de Ginhoux, mère d'Antoine, défendeurs ; Louis de Vignes, évêque d'Uzès, Paul-Antoine de Fain, évêque de Liverpool, son coadjuteur, et le syndic des consuls et habitants de Saint-Ambroix intervenant dans la cause. Le 18 avril dernier, la cour avait maintenu M. de Montalet en la juridiction haute, moyenne et basse de Banassac, et l'avait déclaré seigneur direct des biens qu'Anne de Calvet y possède (20 juin). — Inféodation passée par noble Jean de Bérard, seigneur de Montalet et de Potellières, et Charles de Bérard, seigneur de Potellières, père et fils, à noble Antoine de Ginhoux, seigneur de Bouc, habitant de Saint-Ambroix. Ils lui baillent en arrière-fief franc, noble et honoraire, leur juridiction moyenne et basse dans le terroir et la métairie qu'Antoine possède à Banassac. Le droit d'entrée est d'une paire de perdrix, livrées à l'acte. L'albergue annuelle est d'une perdrix, portable au château de Montalet. M. de Bouc ne pourra « fere aucung chasteau ny forteresse au préjudice dud. chasteau de Montallet. Bien luy sera permys de fere en sa maison toutes marques de noblesse attribuées..... à lad. juridiction moyenne et basse » (21 juin). — Obligation de 50 l. faite par Jean Chastanier, dit Piston, de Salveplane, paroisse d'Aujac, à Guillaume Allègre, praticien, de Bonnevaux, demeurant à Nimes (17 juillet). — Testament de Jean Richard, cardeur. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (1er août). — Délégation de 29 l.

our Jean Lhermet, maître-chevaucheur des postes de Saint-Gervasy (17 août). — Testament de Michel Teissier, « razeur » au grenier à sel de Nimes (22 août). — Obligation de 600 l. faite par Jean Bergue, marchand de Beaucaire, à Antoine de Forton, conseiller (22 août). — Transaction entre Antoine Chabanel, charron, et Maurice Vincent, demanderesse. Elle « dizoit avoir esté randue enceinte des œuvres de Anthoine Chabanel, soubz préteste que led. Chabanel lui auroit promis de la récompanser et de la colloquer en mariage. Et soubz préteste de lad. promesse elle se seroit laissée aller aud. Chabanel, quy l'auroit cogneue par plusieurs fois, et des œuvres d'icellui procré une filhe qu'elle auroict faict baptiser et mis le nom Jehanne » (24 août). — Arrentement passé par Pierre Villar, conseiller, seigneur de Savignargues, d'un petit jardin avec maison en sa métairie de Bourbon, moyennant 20 l. de rente (2 septembre). — Donation entre-vifs pour Jacques Lavergne, notaire d'Anduze (9 septembre). — Procuration donnée par Pierre Villar, conseiller, à Suzanne de Sandre, sa femme (3 octobre). — Obligation de 100 l. pour Jean Barnier, conseiller (11 octobre). — Arrentement passé par Pierre Villar, conseiller, seigneur de Vallongue, Gajan et Savignargues, de sa maison-château de Vallongue avec le domaine en dépendant, à mi-fruits (21 octobre). — Dépôt de 20600 l. fait entre les mains d'Arnaud Guiran, bourgeois, par Pierre Villar, conseiller. C'est le prix de l'acquisition qu'il a faite de noble Jacques de Tourtolon de Villates de Vabres, seigneur de Banières, du Poujol, etc., de la seigneurie de Vallongue et du huitième de la seigneurie de Gajan. Le vendeur n'a pu être trouvé, et cette somme ira à ses créanciers (26 octobre). — Arrentement passé par le procureur de Louis de Rochemore, président au Présidial, et d'Isabeau de Barrière, dame de Boucoiran, des terres ayant appartenu à Catherine d'Arlier, dame de Nages, à mi-fruits (4 novembre). — Quittance de 100 l. faite par Françoise Davin, veuve d'Étienne Coste, juge d'Hierle, à Jacques de Lageret, docteur et avocat, payant par les mains de sa femme Jeanne de Plantavit (6 novembre). — Obligation de 43 l. pour Pierre Roux, hôte (14 décembre). - Obligation de 1000 l. pour André de Peyremales, seigneur de Dieusses, lieutenant particulier (20 décembre).

E. 647. (Registre.) — 306 feuillets, papier.

1620. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — Quittance de 31 l. pour Claude Farjon, hôte, à lui faite par Jean Salles, hôte (1er janvier). — Mariage de Jacques Giuboux, greffier (4 janvier). — Quittance de 50 l. faite par Pierre Bertrand, notaire apostolique, procureur d'Antoine Bertrand, vicaire perpétuel de Manduel, à Arnaud Guiran, bourgeois de Nimes, rentier du prieuré de Manduel (10 janvier). — Obligation pour noble Guillaume de Calvière, baron de Boucoiran (27 janvier). — Quittance de 900 l. faite par Pierre Villar, conseiller, comme rémissionnaire de Clermonde de Leyris, veuve de Jean Brun, sieur de Domessargues, à Pierre Devèze, notaire de Vézénobre (janvier, la date du jour manque). — Procuration de Jeanne Bertrand, veuve de Jean Advocat, maître-éperonnier (3 février). — Obligation de 1450 l. faite par Claude Pascal, bourgeois, contrôleur des tailles du diocèse, et son frère le capitaine Jean Pascal, à Isabeau de Barrière, femme de noble Guillaume de Calvière, baron de Boucoiran, représentée par Jean de Lagarde, leur agent et facteur (4 février). — Mariage de Paul Dalverny (11 février). — Achat par Paul de Méjanes, docteur et avocat, lieutenant de prévôt, d'une terre au quartier de Terraube (22 février). — Accord où figure Pierre Girard, fils de Valentin Girard, lieutenant de viguier en la baronnie de Vézénobre (18 mars). — Obligation de 900 l. faite par Jean de Noalhe, lieutenant de viguier de Fournès, comme procureur de noble Charles de Faret, seigneur de Fournès, à Pierre Veyras, docteur en médecine (27 mars). — Transaction entre noble Pierre de Malmont et Jean de Rozel, docteur et avocat (11 avril). — Testament de Louis Caritat, laboureur de Gajan. Il lègue « troys eymines bled réduict en pain » aux pauvres réformés (5 mai). — Rémission de l'arrentement du prieuré d'Aiguesvives, faite par Louis Bion, marchand drapier de Nimes, à Pierre Audoyer, charron, son beau-père. Le prieur est Michel Isnard (13 mai). — Testament de Pierre Paulc, de Solorgues. Il lègue 20 l. aux pauvres de chacune des églises réformées de Nages et de Solorgues (1er juin). — Achat par Pierre Cheiron, docteur et avocat, d'une terre à Courbessac (29 juin). — Arrentement passé par Pierre Villar, conseiller, des terres qu'il a acquises de M. de Vallongue, dans la juridiction de Gajan, moyennant 55 l. de rente (29 juillet). — Quittance de 200 l. faite par le procureur de François de Cendres, sieur de Saint-Just, à Isabeau de Barrière, femme de noble Guillaume de Calvière, baron de Boucoiran (10 août). — Testament de Paul Marin, jadis notaire et procureur, natif de Dronier au marquisat de Saluces en Piémont, réfugié à Nimes. Il lègue 300 l. aux pauvres réformés. Il lègue à Jean-Louis Marin, notaire et procureur, fils de Marc-Antoine

Marin, son frère, marchand et bourgeois de Dronier, « toutes les escriptures, protoquolles et aultres papiers, avec les livres que se treuveront, estangtz icelles escriptures, une partie dans ung coffre fermant à clef en la maison de sire François Galhan, dit Ferrier, son voisin dud. Dronier; aussy luy a légué l'aultre partie de ses nottes et escriptures estants dans ung petit coffre chés sire Lois Gaudemar, marchant de Briansson du Hault-Dauphiné. Et pour fere apporter lesd. escriptures aud. Dronier, a légué aud. Loys » 50 l. Il lègue à Théodore Olivier, « fidelle pasteur en l'esglise refformée de Nismes, la somme de 200 livres, quatre chemizes neufves de toille subtille, quatre linceulz des plus beaux et meilheurs que icelluy testateur peult avoir, deux canes de serviettes encores en pièces, tissues de coton. Aussy luy a légué tous les livres qu'icelluy testateur a en théologie. Plus a légué à la femme dud. sieur Olivier deux chemizes neufves toille subtile, une vane indienne encores bonne et entière, ensemble une bague d'or appellée *turquezo*. Item, a légué à M. Vayras jeune, docteur en médecine dud. Nismes, , une tasse de fin argent estant dans ung coffre qu'il a faict porter au logis de M. Daniel Ressant, maistre talheur d'abitz. Item a légué et donné, oultre ce dessus, aud. sieur Vayras, les livres de médecine et philo[so]phie indifféremment qu'icelluy testateur a. Item a légué à M. Dessalhens, docteur et advocat, troys livres de jurisprudence, sçavoir les *Dessizions* de Guido, pape, les *Dessizions* de Tessaure du sénat de Turin, et la *Pratique* de Ferrary » (19 août). — Quittance de 150 l. faite par Pierre Tornier, conseiller, ancien contrôleur du Domaine, en la sénéchaussée, comme rémissionnaire de noble Nicolas de Boileau, seigneur de Châteauneuf ou Castelnau (22 août). — Quittance de 2040 l. faite par Jacques Ginhoux, greffier, à Isaac Derbouzes, docteur et avocat, comme mari de Claude Derbouzes, et en outre de deux robes nuptiales et de deux coffres bahut neufs (25 août). — Délégation de 1824 l. faite par Isaac Darbouzes, docteur et avocat, à Pierre de Baumefort d'Anduze, seigneur de Brissac et de Veyrac, conseiller du Roi (25 août). — Quittance de 120 l. faite par Robert de Bellesmanières à Pons Bouchard, chanoine et archidiacre en la cathédrale (8 septembre). — Quittance de documents faite par Pierre Villar, conseiller, seigneur de Vallongue et de Gajan, à noble Jacques de Tourtolon de Villate de Vabres, seigneur de Banières. Ces titres sont : 1° un hommage rendu au Roi à la requête de noble et puissant Hugues Mercoiret, sénéchal de Beaucaire, par noble Jean de Mandajors, seigneur des Plantiers, de tout le terroir de Vallongue et des Jonquasses, paroisse de Saint-Pierre de Vaquières, reçu Pierre Demons, notaire de Nimes, le 21 février 1328 (v. s.), « en] une petite peau parchemin » ; 2° l'achat de la juridiction de Vallongue par noble Frédol de Villate, écuyer, coseigneur de Liouc et de Gajan, devant les commissaires procédant à la vente du Domaine à rachat perpétuel, moyennant 118 l., reçu Pierre de Véhemantz, notaire de Montpellier, le 25 mars 1552; 3° la quittance de ces 118 l. faite par François de Chefdebien, receveur des finances du Roi, le 4 mai 1552 ; 4° la revente de ladite juridiction faite à Jean de Villate par les commissaires du Roi, moyennant 200 écus, outre le prix de la première aliénation, 39 écus, et 20 écus pour les 2 s. par l. destinés aux frais de la commission, le 24 janvier 1596 ; 5° la quittance des 220 écus, prix de la revente, le 17 janvier (*sic*) 1596 ; 6° l'hommage du 15 juin 1602, rendu par-devant MM. de Niquet et de Rochemore par Jean de Villate ; 7° 32 quittances de l'albergue de 25 s. en suite dudit hommage ; 8° une donation de la juridiction de Gajan, ensemble des censives et autres droits seigneuriaux, faite par noble Prieur de Mandajors, seigneur des Plantiers, à noble Philippe de Villate, de Sauve, reçue Pierre de Piza, notaire de Sauve, le 27 avril 1459 ; 9° un hommage du 4 avril 1350 rendu par noble Pierre de Liquière, seigneur de Gajan, pour le huitième de la juridiction de Gajan, reçu Vidal Gourgour, notaire ; 10° une reconnaissance du 10 décembre 1403, reçue Jean Roque 11° une autre du 11 janvier 1286 (v. s.), reçue Bernard Aribert ; 12° une autre du 15 janvier 1310, reçue Raimond Fornier ; 13° une autre du 22 avril 1342, reçue Raimond Molézan ; 14° une autre du 18 août 1351, même notaire; 15° une autre du 15 des calendes de mars 1281 (v. s.), reçue Guillaume Laget ; 16° une autre du 18 août 1390, reçue Bernard Darbusses ; 17° une autre du 3 des calendes de mars 1333 (v. s.), reçue Jean Raimond ; 18° une autre du 10 décembre 1403, reçue Jean Rouquette (11 septembre). — Arrentement passé par Pierre Villar, conseiller, seigneur de Vallongue, Gajan et Souvignargues, à Isaac Altier, marchand drapier, de sa maison sise « au dernier de la ruelle allant à la Cour », moyennant 24 l. de rente (14 septembre). — Achat par Pierre Villar de 4400 tuiles à raison de 17 l. 10 s. le mille (2 octobre). — Obligation de 50 l. faite par Jean Bernard, de Saint-Étienne d'Escatte, à Antoine Clergue, hôte, qui lui a vendu un lit en noyer, 4 l., un matelas avec traversin, 2 l., et d'autres objets mobiliers dont le prix est détaillé dans l'acte (20 octobre). — Obligation de 30 l. pour Étienne Ducros, docteur et avocat (21 octobre). — Obligation de 200 l. pour noble Pierre de Malmont (22 octobre). — Testament d'Antoine Baudi-

lhon, maître-paumier. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (23 octobre). — Obligation de 200 l. faite par Pierre Roque, laboureur de Vergèze, à Adam Abrénéthée (que le notaire appelle « Barnateus »), principal régent du collège (25 octobre). — Obligation de 500 l. faite par noble Pierre de Malmont à Jean Cotelier, ministre de la parole de Dieu (2 novembre). — Rémission de créance pour François Poudéroux, pareur de draps (10 novembre), — Prise en charge par noble Guillaume de Calvière, baron de Boucoiran, à la sommation de Jean des Pierres, sieur des Ports, du procès et des comptes de l'administration de ce dernier, avec les impugnations soutenues et les pièces justificatives, contre noble Jacques Desmartins, sieur d'Arènes (19 novembre). — Achat par Guillaume Durant, docteur et avocat, d'une vigne au quartier de Grézan (16 décembre).

E. 648. (Registre.) — 320 feuillets, papier.

1621-1622. — Notariat de Nimes. — Jean Corniaret. — Rubrique des actes. — En tête des actes, la mention suivante : « C'est le registre des contracts... receus..... ès années 1621 et 22, n'ayant faict que le présent registre à cause des troubles et guerre où nous sommes.... ». — Rémission faite par Jean Arnassan, marchand, à Jean Salles, hôte, de l'arrentement du prieuré de « Sinsan » (Cinsens), appartenant au chapitre de Nimes (14 janvier 1621). — Achat par noble Nicolas de Boileau, seigneur de Châteauneuf ou Castelnau, docteur et avocat, d'une petite parran située hors la Porte des Carmes, moyennant 66 l. (16 janvier). — Quittance de 300 l. faite à Chrestien Pistorius, régent du collège, par Pierre Chabanis, qui a travaillé quatre ou cinq ans « à sourtir la pierre rèble et clappier, rompu et estirpé des pièces hermes et garrigue » appartenant à Pistorius, au quartier du Roure (20 janvier). — Accord entre noble Nicolas de Boileau, sieur de Castelnau, et noble Jean de Lageret, sieur de Caissargues. Jeanne de Montcalm, par testament du 2 mai 1594 et codicille du 17 juin 1596, avait légué à Jean de Boileau 200 l. pour ses droits de légitime, somme trouvée insuffisante par le légataire, qui avait impétré maintenue contre feu noble Jacques de Lageret, sieur de Caissargues (5 février 1621). — Prix-fait pour noble Nicolas de Boileau, sieur de Castelnau, en raison de travaux de maçonnerie à sa métairie sise près de la Bastide, terroir de Nimes (5 février). — Achat de graines fait par Claude Traucat, jardinier de Nimes, à des jardiniers de Lunel. Il les paie 11 l. 10 s. le quintal, « excepté coliandres, choux, percils, blèdes, espinartz pointeux, et pour la marjourene, au prix courant » (5 mars 1621). — Testament de Jean Salles, hôte. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (13 mars). — Obligation de 100 l. faite par les consuls de Vergèze à Jacques Dalteyrac (27 mars). — Bail de la taille de Redessan (19 avril 1621). — Codicille de Paul Marin, de Dronier, au marquisat de Saluces (28 avril). — Mariage de Gonnet Channac, praticien (5 juin 1621). — Procuration donnée par noble Étienne de Galiand, habitant de Beaucaire, à Marguerite de Brignon, sa femme (15 juin). — Testament de Jacques Fossat, bâtier. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (28 juin). — Testament de Pierre Guérin, marchand. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (9 juillet 1621). — Obligation de 600 l. pour Pierre Tornier, ancien contrôleur du Domaine (28 juillet). — Arrentement passé par Jean Pistorius, docteur en médecine, d'un logement sur le derrière de sa maison, moyennant 60 l. de rente (29 juillet). — Mariage de Jean Depous, praticien (30 juillet). — Prix-fait baillé par noble Guillaumme de Calvière, baron de Boucoiran, pour sa part des réparations réglées par M. de Roquetaillade au boulevard du faubourg des Prêcheurs, moyennant 48 l. 4 terceyrols (15 août 1621). — Sous-arrentement passé par Barthélemy Mollière, hôte, d'un logement appartenant à Jacques Constantin, hôte (6 septembre 1621). — Obligation de 200 l. faite par Pierre de Valernod, évêque de Nimes, qui signe à l'acte, à Daniel Broche, laboureur de Vestric, représenté par sa sœur Marie Broche, pour achat de blé (8 septembre). — Quittance faite par Antoinette Vidal à Guillaume Ortigues, hôte, son rentier du logis des *Trois Couronnes*, du prix de son loyer, jusqu'à la Saint-Michel prochaine, « comprins les tailhes que ledit Ortigues auroyt payé à la descharge d'icelle Vidalle, que despances faictes audict lo'gys par André Galtier et ses soldatz, qu'il auroyt nourrys et entretenus audict lotgys » (21 septembre). — Obligation de 150 l. faite par noble Pierre de Malmont à François Guiraud, marchand drapier (21 septembre). — Vente faite par noble Pierre d'Albenas à Paul Bouschet, marchand drapier, d'une terre au quartier de Codoux ou Codols (24 septembre). — Obligation de 86 l. faite par Charles Davin à Jean de Lafarelle, marchand (1er octobre 1621). — Arrentement passé par Claude Pistorius, d'une terre au quartier de Mortier (16 octobre). — Quittance faite par noble Étienne de Galiand, de Beaucaire, à Antoine Cur, fourbisseur de Sommière, d'« ung cheval poil rouge, apartenant audict de Gallian, et à luy desrobé » (20 octobre). — Rémission de 470 l. pour André de Peyremale, lieutenant particulier (23 octobre). — Mariage de Jacques Besson, maître-cadissier (30 octobre). —

Mariage de Pierre Savy, maître-boulanger (11 novembre 1621). — Procuration donnée par Mathieu d'Astier, écuyer, d'Uzès, à Isaac Boulet, ministre de la parole de Dieu, son beau-père (12 novembre). — Obligation de 24 l. pour Jean Finor, écuyer (23 novembre). — Mariage de Pierre Bourguet, maître tailleur d'habits (23 décembre 1621). — Arrentement passé par Pierre Boisson, de Charnavas, des biens qu'il y possède, moyennant 13 l. de rente (3 janvier 1622). — Quittance faite par Jean Fontanier, maître-cordonnier, à noble Pierre de Malmont, de « l'entier payement de tous les sollyers et fournytures qu'il auroyt faict » pour lui (10 janvier) — Procuration de Guillaume Mercier, marchand drapier (30 janvier). — Quittance de 21 l. faite par Jeanne Moynier à Jean Pistorius, docteur en médecine (25 février 1622). — Quittance de 160 l. pour Anne de Boileau, veuve de noble Daniel d'Arnaud, sieur de Chassagne (26 février). — Mariage de Pierre Delprat, maître-chaudronnier (26 février). — Obligation de 39 l. pour Jean Lhermite, maître des postes de Nimes (27 février). — Obligation de 800 l. pour Pierre Marcel, marchand cadissier (8 mars 1622). — Obligation de 200 l. faite par Guillaume de Baudan, sieur de Villeneuve, à Pierre Tournier, conseiller, ancien contrôleur du Domaine (8 mars). — Testament d'Abraham Rouvière, boulanger (17 mars). — Quittance de 14 l. faite par Jeanne Moynier, veuve de Chrestien Pistorius, en son vivant régent principal du collège, à Jean Pistorius, docteur en médecine (31 mars). — Testament de Pierre Marcel, marchand cadissier. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (19 avril 1622). — Bail passé par Jean Reboul, hôte, pour la plantation d'une vigne dans la paroisse des Points (26 avril). — Testament d'Antoine Moynier, hôte. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (14 mai 1622). — « Fin des contratcz receux par feu M[e] Jean Cornyaret, mon père, décédé le XXIIII may 1622 ».

E. 649. (Registre.) — 465 feuillets, papier.

1623. — Notariat de Nimes. — Pierre Corniaret. — Rubrique des actes. — Obligation de 157 l. pour Claude Combes, greffier (13 février). — Obligation de 100 l. pour André de Peyremale, sieur de Dieusses, lieutenant particulier (15 mars). — Obligation de 29 l. pour Jeanne Teissier, servante de Paul Froment, de Génolhac (16 mars). — Arrentement passé par Anne Davin, veuve de Jacques Deyron, docteur et avocat, de son mas du quartier de Costabalenc, à mi-fruits (16 mars). — Prolongation de compromis entre noble Guillaume de Bérard, seigneur de Moussac, lieutenant du sénéchal au Présidial, d'une part, noble Claude-Guy d'Airebaudouze, seigneur de Clairan, et Jean-Guy d'Airebaudouze, seigneur de Massanes, d'autre. Les arbitres primitivement nommés n'ont pu s'occuper de l'affaire « à cauze des guerres » (5 avril). — Vente faite à Pierre Sabatier, huissier au Présidial, par André Lieure, d'« une petite crotte scituée dans l'encloz des Arènes.., aux basses Arènes et au-dessoubz d'icelles, estant audevant de la dougue ». Cette cave « est sy petite et incomode qu'il ne pourroict s'en servir, et que, faizant vante d'icelle, de l'argent quy en proviendra il en pourra tirer plus d'utilité et proffict que de la bailler en arrantement ». Le prix est de 340 l. (2 mai). -- Procuration d'Antoine Mallet, marchand de Toulouse (6 mai). — Quittance de 100 l. pour Paul Froment, docteur et avocat (13 mai). — Obligation de 200 l. faite par Suzanne de Lansard, veuve de Jean Dagulhonnet, avocat des pauvres au sénéchal, à Isaac Blanc, bourgeois, (16 mai). — Quittance de 200 l. faite par noble Étienne de Galiand, écuyer, à Madeleine de Tierry, veuve de Jean Valette, procureur du Roi (17 mai). — Prix-fait baillé par Antoine Viala, praticien, pour des travaux à sa maison de la rue de « la Daurade » (21 mai). — Procuration de Jean Pistorius, docteur en médecine (30 mai). — Arrentement passé par Jean Dagulhon, docteur et avocat, de sa maison de la rue Saint-Thomas, moyennant 80 l. de rente (31 mai). — Procuration donnée par Jean Dagulhon à sa femme Suzanne de la Cassagne (31 mai). — Cautionnement pour Jean Vaguenard, marchand libraire de Nimes (13 juin). — Prix-fait baillé par André Villar, conseiller, pour la construction d'un four à sa métairie du Mas-Bourbon (18 juin). — Procuration de Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne (23 juin). — Projet de déclaration de Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne. Il dit « despuys le comancement des guerres dernières avoir emprumpté pleuzieurs sommes de diversses personnes, lesqueles damoiselle Anne de Boyleau, sa mère, auroict acquités, mesmes qu'elle auroict fourny, ou s'estoict obligée payer » 1200 l. « pour subvenir au payement tant des armes » achetées « pour luy dresser une compagnye » que pour « entretenir icelle. Et ayant esté...... faict deux foys prizonier durant lesd. guerres, pour avoir son eslargissement et liberté, il auroict esté constrainct s'obliger » envers Paul d'Arnaud, trésorier général de France, pour 850 l., acquittées par sa mère (24 juin). — Testament de Marguerite Delacroix, veuve de Jean Chantouzel, bourgeois. Elle lègue 30 l. aux pauvres réformés (25 juin). — Testament d'Étienne Chantouzel, écuyer,

fils de Jean Chantouzel, « concidérant s'en aller fere ung voyage pour longtemps ». Il lègue 20 l. aux pauvres réformés (25 juin). — Testament de noble Paul d'Arnaud, seigneur de la Cassagne. Il va « partir ce jour d'huy pour s'en aller en ung voyage lointain et.... pandant icelluy il pourroict estre prévenu de la mort ». Il lègue 50 l. aux pauvres réformés (26 juin). — Procuration donnée par noble Paul d'Arnaud à sa mère Anne de Boileau (26 juin). — Quittance de 58 l. pour Jean Barban, jardinier, rentier du jardin du président de Rochemore (26 juin). — Arrentement passé par Jean Pistorius, docteur en médecine, à Louis Guérin, praticien, du derrière de sa maison près le collège, moyennant 75 l. de rente (26 juin). — Déclaration pour plusieurs greffiers, sous-fermiers, les uns de la banque du Vivarais, les autres de la banque du Vigan (13 juillet). — Quittance faite par Laurent Dortoman, écuyer, de Montpellier, comme procureur de très haut et très puissant seigneur Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair, grand-maître de l'artillerie et grand-voyer de France, à Jean Teissonnière, fermier du greffe royal ordinaire de la ville et viguerie de Nimes, propriété du duc, et à Jean Donzel et consorts, associés à ladite ferme, de 230 l. La procuration du duc est transcrite à l'acte, et datée du château de Capdenac en Rouergue, 15 juillet 1622 (13 juillet 1623). — Obligation de 19 l. pour Jean Chabanel, ramellier (16 juillet). — Obligation de 100 l. pour Balthasar Bonnardel, hôte du logis des *Arènes* (27 juillet). — Mariage d'Étienne Ribes, contregarde au grenier à sel de Nimes (31 juillet). — Arrentement passé par Jean Dagulhon, docteur et avocat, d'une boutique située au-dessous de sa chambre, moyennant 24 l. de rente (4 août). — Obligation de 300 l. faite par Balthasar Isnard, bourgeois, à Louis de Montfaucon, bourgeois (12 août). — Vente faite par Jacques Alègre, marchand, à Claude de Maltret, écuyer, d'« une pièce, à prézant terre, où souloict estre construict le logis où pendoict pour enseigne *La Navire* », située au faubourg de la Couronne, confrontant du couchant une ruelle qui va du grand chemin de Beaucaire aux Calquières, du nord le grand vallat du pont de Marc, du marin le grand chemin de Beaucaire. Une partie de ce terrain se meut de la directe de l'évêque. Le reste est franc et alodial. La vente est faite « avecque l'enseigne et droict d'icelle, que led. Alègre avoict aud. logis, pour la pouvoir remettre ». Le prix est de 750 l. (16 août). — Quittance de 40 l. faite par Jean Barthélemy, docteur et avocat, à Jean de Langlade, sieur de Trescol (24 août). — Testament d'Antoine Caffarel, marchand de Montpellier. Il lègue 75 l. aux pauvres réformés de Nimes et autant à ceux de Montpellier (26 août). — Arrentement passé par Marie Delacroix, veuve de Jean Chantouzel, de sa métairie de Marguerittes appelée Couloures, à mi-fruits (28 août). — Testament d'Antoine Caffarel, marchand de Montpellier (1er septembre). — Obligation de 50 l. pour Pierre de Montalieu, docteur et avocat (1er septembre). — Arrentement passé par Isaac Peladan, bourgeois, à Pierre Cadel, chapelier, d'une boutique de sa maison sise devant le puits de la Curaterie, et d'une chambre, moyennant 32 l. de rente (4 septembre). — Achat d'« ung destroict servant à presser vin », moyennant 43 l. 10 s. (4 septembre). — Transaction entre André de Peyremale, seigneur de Dieusses, lieutenant particulier, agissant pour lui et ses frères et sœurs, comme succédant à Jeanne de Langlade leur mère, d'une part; noble Elzias de Langlade et Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteur et avocat, d'autre (7 septembre). — Transaction où figure Antoine Aldin, fils de Jean Aldin, lieutenant au bailliage de Gévaudan (11 septembre). — Quittance de 180 l. pour Claude de Banne, sieur de Cabiac, conseiller au Présidial (15 septembre). — Arrentement passé par Pierre Airaud, professeur de philosophie, comme procureur de Françoise de Fago, veuve de noble Laurent Airaud, de Vézénobre, sa grand-mère, de ses immeubles de Nimes, moyennant 120 l. de rente (20 septembre). — Quittance de 37 l. faite par Antoine de Montméjan, écuyer, fils de feu Jean, d'Alais, à Jean Martel, verrier, d'Alais (2 octobre). — Quittance de 300 l. faite par Antoinette de Ganges, femme de noble François de Brueys, seigneur de Savagnargues, à Paul Bourguet, rentier du Mas de Savagnargues, près Caissargues (11 octobre). — Prise en charge par Estor Bozigues, porteur ordinaire de la ville d'Uzès, des pièces d'un procès que lui remet Abraham Michelin, praticien de Nimes, pour la Chambre de l'Édit de Béziers (19 octobre). — Vente faite par Claude Traucat, marchand de graines, agissant pour lui et pour Adrien Bourguet, jardinier, à Étienne Teissier et à Jean Portal, marchands du Puy, de « toute la quantité de *guynée* que lesd. Traucat et Bourguet ont schepté, ... » à raison de 25 l. le quintal; « laquelle graine appellée *guynée* led. Teyssier sera tenu venir prandre » à Nimes (25 octobre). — Association entre Daniel Simon, Étienne Bon, marchands drapiers, et Joseph Martin, maitre-tondeur de draps (29 octobre). — Dépôt fait par Barthélemy Rouvière, praticien, entre les mains de Vidal Desaliens, bourgeois, de 198 l. pour le remboursement de l'engagement de l'office de notaire obtenu par lui le 28 courant, et « que soulloit tenir » feu Antoine

Barracan, et de 15 l., moitié du prix des notes, registres et minutes de ce dernier (31 octobre). — Obligation de 300 l. pour Jean Degras, bourgeois (8 novembre). — Quittance de 540 l. faite par Jean de Barthélemy, docteur et avocat, à noble Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte. Il s'agit du montant d'une condamnation (15 novembre). — Quittance de 645 l. faite par noble Laurent d'Ortoman, comme procureur de Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair de France, à Gaspard Héraud, praticien de Nimes. En 1621 des lettres-patentes du Roi tranférèrent à Beaucaire le Présidial et les Conventions Royaux de Nimes, « attendu les troubles de guerre ». Une partie des magistrats et le juge des Conventions se rendirent à Beaucaire. Le 10 septembre 1621, sur la réquisition du procureur du Roi, il fut ordonné « qu'en deffault desd. greffiers de lad. Cour des Conventions » Gaspar Héraud les suppléerait, sauf à rendre compte des émoluments. Il exerça la charge de commis du greffe des Conventions depuis le 10 septembre 1621 jusqu'au 14 novembre 1622, date à laquelle des lettres-patentes du Roi rétablirent à Nimes le Présidial et les Conventions. Les greffes de ces juridictions appartenant au duc de Sully, Héraud rend compte à son procureur d'une recette de 859 l., de laquelle il garde le quart, soit 215 l. pour son droit de commis (24 novembre). — Quittance faite par noble Laurent d'Ortoman, procureur du duc de Sully, à Jean Nadal, praticien, de 159 l. Lors de la translation du Présidial et des Conventions à Beaucaire, il fut ordonné, sur la réquisition du procureur du Roi, que le garde « du petit scel où est gravé les armoiries du Roy » se rendrait à Beaucaire, et qu'à son défaut Jean Nadal le suppléerait, sauf à rendre compte des émoluments. Nadal exerça la charge de garde dud. scel depuis le 16 septembre 1621 jusqu'au 30 novembre 1622. Les greffes et le scel appartenant au duc de Sully, Nadal rend compte à son procureur d'une recette de 213 l., sur laquelle il garde le quart, soit 53 l. (24 novembre). — Quittance de 375 l. faite par Laurent d'Ortoman, procureur du duc de Sully, à Jean Donzel et consorts, fermiers du greffe royal et ordinaire de Nimes, pour paiement du quartier courant, du 13 octobre au 13 janvier (27 novembre). — Arrentement passé par les procureurs de Louis de Rochemore, président au sénéchal, et d'Isabeau de Barrière, femme de noble Guillaume [de Calvière,] baron de Boucoiran, de leur domaine indivis situé dans les terroirs de Vestric, Uchau et Candiac (28 novembre). — Procuration d'André Falguerolles, docteur et avocat (26 décembre).

E. 650. (Registre.) — 489 feuillets, papier.

1624. — Notariat de Nimes. — Pierre Corniaret. — Rubrique des actes. — Quittance de 60 l. faite par Marie de Rozel, femme de Pierre de Lansard, conseiller au Présidial, à Pierre de Rozel, conseiller au Présidial, en déduction d'un legs de 300 l. à elle faite par Catherine de Montcalm, sa grand-mère (10 janvier). — Quittance de 7 l. pour Jean Pistorius, docteur en médecine (20 janvier). — Testament de Louis Mermet, marchand. Il lègue 100 l. aux pauvres réformés (16 février). — Testament d'Adam Abrénéthée, docteur en médecine. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés. Son héritière universelle est Jeanne de Plantavit, sa femme, chargée de rendre son héritage à leur fils aîné Philippe, quand il aura 22 ans (22 février). — Testament de Jeanne de Plantavit, femme d'Adam Abrénéthée, docteur en médecine. Elle lègue 10 l aux pauvres protestants (22 février). — Mariage de Marc Barbusse, tailleur (23 février). — Transaction où figure Étienne Ginhoux, sieur de Requeyric (24 février). — Obligation de 504 l. faite par Jean Bouchard, chanoine de Nimes, à Isabeau de Barrière, femme du baron de Boucoiran (26 février). — Achat fait par Claude Traucat, jardinier, à d'autres jardiniers, de graines de poireau, de concombre, de melon, de « cittres », de courges, de « courjoulons », de basilic, de laitue, de chardon bénit, de chicorée, de pourpier, de pavot, de fenouil et de raifort, à raison de 14 l. le quintal (27 février). — Donation entre-vifs faite par Tuphène de Calvet, veuve de Jean Cabiron, marchand, à Louise Cabiron, femme du capitaine Claude Mercier, sa fille (27 février). — Obligation de 11 l. faite par Jeanne Bouet, veuve de noble Henri de Mathias, et consort, à Jacques Rousset, bourgeois, pour achat d'une salmée de « pamoule » (27 février). — Promesse faite par Pierre de Baumefort, conseiller au Présidial, à Jean Ginhoux, docteur en médecine, Jacques Ginhoux, procureur au Présidial, Antoine Ginhoux, apothicaire de Saint-Ambroix, et Madeleine Dallard, veuve d'Isaac Ginhoux, marchand de Montpellier. Isaac avait fait à M. de Baumefort une déclaration portant qu'une obligation de 3000 l. à lui consentie par Abel de Suc, sieur de Souailz, agissant pour lui et Abel de Suc, seigneur Montespieu, conseiller à la Chambre de l'Édit de Béziers, appartient audit Baumefort, sieur de Brissac. Celui-ci désirant être payé, fera des poursuites et promet de fournir à tous les frais (3 mars). — Transaction entre Jacques Ricard, marchand, et Claude Traucat,

jardinier (6 mars). — Mariage de Jean Rey, poudrier, de Vauvert, habitant de Nimes (6 mars). — Vente faite par le rentier du jardin des pauvres de Lunel, à Claude Traucat, de graines dudit jardin, à raison de 14 l. le quintal (9 mars). — Arrentement passé par Isabeau de Barrière, femme de noble Guillaume de Calvière, baron de Boucoiran, agissant pour elle et pour Louis de Rochemore, président au sénéchal et Présidial, de leur domaine de Milhau, provenant de l'héritage de Catherine d'Arlier, dame de Nages, moyennant 9 salmées de blé touzelle de rente (15 mars). — Arrentement passé par Jean Chantouzel, docteur et avocat, de sa métairie de Marguerittes appelée Couloures, à mi-fruits (25 mars). — Mariage entre Thomas Varignon, marchand libraire, de Litry, vicomté de Bayeux en Normandie, habitant de Nimes, et Marie Advocat (2 avril). — Quittance faite par Jacques Bérard, lieutenant de prévôt en la sénéchaussée, au capitaine Claude Mercier (9 avril). — Arrentement passé par noble Pierre de Malmont, à Pierre Guérin, menuisier, d'une boutique et d'un logement, moyennant 36 l. de rente (13 avril). — Testament de Claude Sizeau, écuyer (18 avril). — Vente faite par le rentier de la métairie de Sieure à Guillaume Guizot, de Saint-Geniès, de la laine de son troupeau, à raison de 27 l. par quintal (18 avril). — Achat de graines fait par Claude Traucat à un jardinier de Gajan, à raison de 12 l. par quintal. Il paiera les graines d'oignon au prix du marché (24 avril). — Arrentement passé par Anne de Robert, veuve de Pierre Joly, écuyer, à Pierre Roux, hôte, d'un logement près de la Porte de la Couronne, moyennant 75 l. (25 avril). — Quittance de 100 l. pour Pierre Prunon, pareur de draps (29 avril). — Quittance d'arrentement faite par Anne de Boileau, veuve de noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, au rentier de son jardin de la Fontaine (30 avril). — Transsaction entre Jean Roussel, dit la Chapelle, trompette, et Jacques Constantin, marchand. Roussel « dizoict qu'il auroict esté exédé, le premier dimanche de may, qu'est le jour qu'on a accoustumé de faire reveue pour tirer l'oyseau », par Constantin, « lequel luy auroict donné ung coup de poing sur l'œil ». Au contraire, Constantin disait « qu'il estoict le seul excédé, d'aultant que led. Roussel, hores il deubt battre le tambour aux heures quy luy avoyent esté prescriptes, lhors qu'il fist marché pour ce faire avec les chefs du *papegay*, et avec led. sire Constantin, quy estoyt roy d'icelluy pour l'avoir thumbé l'année dernière, et ne daignant pas y satisfaire, led. sire Constantin luy en ayant vouleu fere de reproches avec de douces paroles, néantmoingz led. Roussel se mist à l'injurier en prézance de ceux quy estoyent à lad reveue, et mesmes avec de paroles les plus outrageuzes qui se pouvoyent dire ». Les parties renoncent à leurs poursuites respectives et chacune paiera ses frais (14 mai). — Quittance de 151 l. faite par Jacques Genoyer, marchand, comme tuteur des hoirs de David Guiraud, à noble Pierre de Malmont. C'est le montant d'une condamnation, « laquelle somme provient des drogues et médicamens que led. feu sire David Guiraud auroict fourny pour la maizon dudict sieur de Malmont » (21 mai). — Association entre Jeanne de Plantavit, femme d'Adam Abrénéthée, docteur en médecine, et Jean Reynaud, menuisier, pour le commerce des cercles de tonneaux (25 mai). — Transaction entre noble Pierre de Robert, Judith de Tirand et Marguerite de Mourgues (25 mai). — Vente faite par Louis Lacoste, procureur au Présidial, à Antoine Viala, praticien, de son office de procureur, moyennant 2400 l. (5 juin). — Obligation de 637 l. faite par noble Claude-Gui d'Airebaudouze, seigneur de Clairan, à noble Paul Dubois, de Bagnols, « à cause de vray prest que damoiselle Diane de Montmirat, femme dud. sieur Duboys, luy auroict faict sy-devant » (21 juin). — Procuration de noble Jean Saurin (23 juin). — Quittance de 200 l. faite par Paul Advocat, marchand libraire de Montpellier (24 juillet). — Obligation de 15 l. pour François Thion, hôte (29 juillet). — Achat fait par Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, d'un couple de bœufs, moyennant 76 l. (4 août). — Quittance de lods faite par Marie de Tubière de Verfeuil, veuve de noble Antoine d'Albenas, seigneur de Valérargues, comme mère de Louise d'Albenas, leur fille, à Marc Vincent, baile de Valérargues (16 août). — Testament de Thomas de Girard, sieur de Saint-Laurent des Bains en Vivarais. « Sur les divers advis quy luy ont esté donnés des mauvais desseins que Jehan et Françoys Dagranis frères ont contre luy et les siens, de le vouloir assassiner et meurtrir proditoirement, il seroict venu » à Nimes « pour obtenir commission pour informer, et néantmoingz se fere mettre en la protection et sauvegarde du Roy de la Cour....., et d'aultant qu'il appréhande grandement l'effect des menasses et mauvaize intantion desd. Dagranis, quy sont en continuele poursuitte de l'assassiner, voudroict pourvoir à la dispozition de ses biens ». Il désire être inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Laurent. Treize prêtres seront appelés à son enterrement, à sa neuvaine, à sa quarantaine et à son bout de l'an (10 août). — Procuration donnée par César Delacroix, chanoine et prévôt de la cathédrale, à Mᵉ Grazalerys, pour le représenter au parlement de Toulouse contre Étienne Dubousquet, abbé commendataire de Franquevaux (18

août). — Arrentement passé par Étienne Davin, docteur et avocat, agissant pour sa sœur Anne Davin, veuve de Jacques Deyron, docteur et avocat, de son mas de Costebalene, à mi-fruits (19 août). — Arrentement passé par Suzanne de Sandre, veuve de Pierre de Villar, conseiller au Présidial, d'un jardin clos, avec maison, attenant au Mas Bourbon, moyennant 18 l. de rente (20 août). — Quittance de 112 l. faite par André de Peyremale, sieur de Dieusses, lieutenant particulier, à noble Henri de Villages, sieur de la Chassagne, à Jean Vidalon, docteur et avocat, à Jean Bussac, garde au port de Saint-Gilles, à Jean David, grand archidiacre de Saint-Gilles, et consort (2 septembre). — Transaction entre Jean Laliaud et Jean Duvray. Le premier prétendait « avoir esté agresté et battu, heure de nuict, dans sa botique », par le second, qui répliquait que c'était lui « quy avoict esté battu et excédé par led. Laliaud » (16 septembre). — Obligation de 510 l. faite par Pierre Isnard, marchand, à André Delavie, régent au collège (23 septembre). — Arrentement passé par Paul Froment, docteur et avocat, de trois terres appartenant à sa femme Suzanne Chantouzel (13 octobre). — Procuration donnée par noble Joachim de Beaumont, baron de Brison, pour le représenter au parlement de Toulouse, dans l'instance de frère Jacques de Glandève-Cuges, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Félix, et receveur pour l'ordre au grand prieuré de Saint-Gilles, contre Pierre de Beau, écuyer, Pierre Lugue, marchand, et autres, et prendre le fait et cause de ces derniers (22 octobre). — Rémission de créance faite par Jean Dagulhon, docteur et avocat, à noble Pierre de Malmont (22 octobre). — Obligation de 836 l. faite par Jean de Lafarelle, marchand de Nimes, demeurant à présent à Anduze, condamné à payer cette somme aux hoirs de Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, à Antoine Viala, praticien (23 octobre). — Quittance de 836 l. faite par Anne de Boileau, veuve de noble Daniel d'Arnaud, sieur de la Cassagne, à Jean de Lafarelle (23 octobre). — Quittance de 836 l. faite par Antoine Viala, praticien, à Anne de Boileau, veuve de noble Daniel d'Arnaud, sieur de la Cassagne, en déduction de 1401 l. adjugées audit Viala par ordonnance de la cour du sénéchal le 19 juin dernier (23 octobre). — Prix-fait baillé par noble Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte et de Sieure, pour des travaux à sa métairie de Sieure (2 novembre). — Mariage de Jean Issoire, praticien (4 novembre). — Mariage d'Yves Duplan, praticien (22 novembre). — Prix-fait baillé par Pierre Tournier, conseiller, ancien contrôleur au Domaine, pour travaux à sa maison (2 décembre). — Quittance de 3 l. faite par Annus Dussault, de Chambonas, à Jean Leblanc, notaire de Génolhac, en déduction des 7 l. de dommages convenues entre eux en raison d'une blessure faite par Leblanc à Dussault (2 décembre). — Arrentement passé par André de Villar, seigneur de Vallongue, conseiller au Présidial, de son château et domaine de Vallongue, paroisse de Saint-Pierre de Vacquières, moyennant 650 l. de rente (16 décembre).

E. 651. (Registre.) — 375 feuillets, papier.

1625-1628. — Notariat de Nimes. — Pierre Corniaret. — Rubrique des actes. — Quittance de 45 l. pour Pierre Prunon, pareur de draps (3 janvier 1625). — Cession faite par noble David d'Uchay, écuyer, de Sisteron en Provence, à Antoine Teullet, marchand de Sauve, des droits et actions, tant civils que criminel, qu'il a contre Pierre Hermet, de Colognac, meurtrier de Marc-Antoine d'Uchay, son fils. Ce meurtre eut lieu le 21 juin 1624, à Sauve. Le gouverneur de Montpellier mit Hermet en liberté, sur le vu de lettres de pardon obtenues de la Chambre de l'Édit de Béziers. Charlotte de Montmorency, duchesse d'Angoulême, baronne de Sauve, fit appel de cette sentence, donnée sans les parties. M. d'Uchay « dézireroict à présent poursuivre lad. appellation pour obtenir repparation dud. meurtre », mais ses affaires le retiennent loin du Languedoc, et il cède son action à Teullet, moyennant 50 l. (11 janvier). — Arrentement passé par Laurent Quitard, hôte, d'une chambre et d'une boutique de la maison qu'il tiendra en arrentement l'année prochaine de l'hôtelier Temple, joignant le logis des *Trois Couronnes*, moyennant 28 l. de rente (14 janvier). — Association entre Denis Thierry, marchand tondeur, et Laurent Berrias, maître tondeur (3 février 1625). — Achat de graines fait par Claude Traucat, jardinier, au rentier du jardin de M. de Fontanès, à raison de 16 l le quintal. Il paiera 30 s. la livre de marjolaine (3 février). — Donation entre-vifs faite par Pierre Bastide, tailleur de Dieusses, paroisse de Sénéchas (5 février). — Quittance de 201 l. pour Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (7 février). — Transaction entre Claude Traucat et Jean Blanc, jardiniers. Ce dernier, avec son valet Simon Domergue, « préthandoyent avoir esté battus et excédés dimanche dernier et dans le logis du sieur Davin, au-devant de la porte de la Courone, par sire Claude Traucat, Anthoine Naspouls, hoste, les trois valetz dud. sire Traucat et Ginhoux, archer ». Traucat

disait au contraire « avoir esté le battu » (14 février). — Quittance de 1086 l. faite par Barthélemy Jouin, bourgeois, à Gaillard Guiran, conseiller (20 février). — Testament de Pierre Advocat, passementier, fils de Jean, maître-éperonnier. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (1er mars 1625). — Testament d'Isaac Ursy, bourgeois, fils de feu Jean, notaire royal. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (1er mars). — Procuration du capitaine Jean Reboul (10 mars). — Projet de testament de David Rey, maître-tailleur. Il lègue 9 l aux pauvres réformés (avril). — Obligation de 840 l. pour Jean Ginhoux, docteur en médecine (14 mai 1625). — Transaction entre les consuls d'Uchau, demandeurs en décharge de contribution militaire, d'une part, noble Pierre d'Arran, sieur de la Condamine, baron de Peyre, et Claude Bresson, bourgeois de Beaucaire, d'autre. M. de la Condamine prétendait avoir obtenu ordonnance du duc de Montmorency, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Languedoc, portant que le lieu d'Uchau et autres circonvoisins contribueraient à la solde et à l'entretien de 150 soldats en garnison au château de Fourques, sous son commandement (14 mai). — Quittance pour Pierre Trélys, maître-chapelier (17 mai). — Quittance de 600 l. faite par Jean Barthélemy, docteur et avocat, procureur de son fils François Barthélemy, docteur et avocat, à noble Henri Ducros, sieur de Sarroul, habitant d'Aimargues (23 mai). — Prix-fait passé par Louis de Montfaucon, bourgeois, pour des travaux à sa métairie de Courbessac (11 juin 1625). — Obligation de 200 l. faite par noble Charles de Baudan, sieur de Villeneuve, docteur et avocat, à son oncle noble Blaise de Baudan (26 juillet 1625). — Obligation de 42 l. faite par Guillaume Portal, docteur et avocat de Montpellier, à Isaac Borelly, hôte de Nimes, pour la dépense qu'il a faite en son logis du 18 avril dernier à ce jour (26 juillet). — Procuration donnée par François de Parades, docteur et avocat, à Jean de Sarran, conseiller au Présidial, son beau-père, pour transiger avec Jacques Escudier, docteur et avocat, Anne de Robert, sa tante, et consorts (1er août 1625). — Rémission de guérets faite à noble Charles de Lageret, sieur de Caissargues (22 août). — Rémission de 630 l. pour André de Villar, seigneur de Vallongue, conseiller au Présidial (25 septembre 1625). — Arrentement passé par Jean Mauméjan, bourgeois, à Olivier Bordeau, apothicaire, d'une boutique de sa maison « estant au-devant de la place », moyennant 50 l. de rente (27 septembre). — Arrentement passé par Jeanne de Calvière, au nom de noble Guillaume de Calvière, seigneur de Boucoiran, son père, à Pierre Pinet, docteur et avocat, d'une partie de maison près le collège, moyennant 81 l. de rente (6 octobre). — Arrentement passé par Pierre de Rozel, conseiller du Roi, d'une olivette au chemin d'Avignon et d'une terre à Grézan, à mi-fruits (10 novembre). — Obligation de 1500 l. faite par Anne de Boileau, veuve de noble Daniel d'Arnaud, sieur de la Cassagne, à Jacques de Boileau, docteur en médecine d'Uzès (13 avril 1626). - Procuration donnée par François de Parades, docteur et avocat, à Jean de Sarran, conseiller au sénéchal, pour recouvrer 600 l. de principal des hoirs de Pierre de Guerry, seigneur de Fournès (19 avril). — Quittance de 600 l. faite par François de Parades à noble Charles de Faret, seigneur de Fournès, représenté par Jean Noalhes, viguier de Fournès. C'est le montant d'un legs de noble Pierre de Guerry, seigneur de Fournès (4 mai 1626). — Mariage de Jean Gigon, maître-armurier (5 mai). — Quittance faite par noble Laurent d'Ortoman, écuyer, de Monpellier, procureur de Maximilien de Béthune, duc de Sully, à Pierre Galaffrès et consorts, fermiers des greffes et tabliers des conventions de Nimes, Uzès, le Vigan, pays de Vivarais, et des présentations en la cour du sénéchal et Présidial, appartenant au duc de Sully, des trois quartiers du prix desdits greffes qu'ils ont été condamnés à lui payer par jugement des Requêtes du Palais, à Paris, le 17 février 1626 (22 mai). — Transaction entre Jacques Granon, écuyer, et Pierre de Maltret, veuve de Jean Granon, écuyer (9 juin 1626). — Rémission de créance faite par noble Pierre de Malmont à Marie de Boyer, veuve d'Antoine de Mirman (21 juin). — Quittance de censive et de lods faite par Claude Maltret, écuyer, à Philippe Reynaud, maître-pâtissier, pour une terre au quartier de Carpian ou Chemin Plan (16 septembre 1626). — Testament autographe de Jacques de Gautier, sieur de Saint-Blancard. Il lègue 3000 l. aux pauvres réformés, « distribuables par les consistoires des Esglises suivantes, savoir » 250 l. par celui de Vauvert, 250 l. par celui d'Aimargues, 250 l. par celui d'Aiguesvives, 750 l. par celui de Nimes, 550 l. par celui de Baucels, 500 l. par celui de Saint-Hippolyte, et les autres 450 l. par le consistoire du lieu de son décès. Il lègue 10000 l. à Gabriel de Ginestous, sieur de la Tour, son « fidele amy ». Ses héritières universelles sont ses sœurs Anne, Isabeau et Jeanne de Gautier (18 novembre 1626). — Mariage du capitaine Vincent Sollier et de Gabrielle Lebon (8 décembre 1626). — Mariage de Jean Bouet, marchand, et de Suzanne Teissier (31 janvier 1627). — Apprentissage de Charles Gay chez Claude Pongy, maître-cordonnier. Il est présenté par noble Louis Reignier, sieur de la Noue, maître

d'hôtel du duc de Rohan, à qui il a servi de laquais (2 mars 1627). — Obligation de 500 l. faite par Anne de Boileau, veuve de noble Daniel d'Arnaud, sieur de la Cassagne, et noble Paul d'Arnaud, son fils, à Jean Dagulhon, docteur et avocat (5 mars). — Quittance de 700 l. faite par Pierre Barbot, aide d'office du duc de Rohan, à Toussaint Coudreau, « l'ung des valetz de chambre de Mond. Seigneur » (3 mai 1627). — Procuration donnée par très haut et très puissant prince le duc de Rohan, pair de France, prince de Léon, comte de Porhouet, seigneur de Bleiu, et très haute et puissante princesse Marguerite de Béthune, duchesse de Rohan, sa femme, séparée de biens d'avec lui, pour hypothéquer tous leurs biens, et particulièrement la maison de Marguerite de Béthune, située place Royale, à Paris, pour la garantie, jusqu'à concurrence de 30000 l., du duc de Candale, pair de France, qui empruntera cette somme pour lesdits constituants, sous son nom. L'acte porte les signatures d'Henri de Rohan, de Marguerite de Béthune, d'Étienne Faget, secrétaire du duc, et de Toussaint Coudreau, l'un de ses valets de chambre. Il est passé à Nimes, dans leur maison d'habitation (13 mai). — Procuration donnée par le duc de Rohan pour le représenter au Conseil du Roi dans un procès relatif à la terre de Monpaon. L'acte est passé « en la maison d'habitation du dict seigneur duc, appartenant à M. Daniel Blisson, advocat au siège présidial de Nismes ». Il porte les signatures d'Henri de Rohan, de Coudreau et de Faget (13 mai). — Apprentissage de Georges Fouquet, présenté par son père Jacques Fouquet, cocher du duc de Rohan, chez Pierre Roux, maître-chirurgien (14 mai). — Quittance de 200 l. faite par Luca Joubaud, marchand brodeur, à Georges Audoyer, maître chapelier (17 mai). — Procuration donnée par noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, à son frère noble Pierre d'Arnaud, pour recouvrer de Paul d'Arnaud, baron du Pouget, trésorier général de France, 18000 l. qu'il aurait données au constituant, son neveu, dans son contrat de mariage avec Louise de Troupel (20 mai). — Quitus donné par le duc Henri de Rohan, pair de France, prince de Léon, comte de Porhouet, seigneur de Blein, Héric, Fresnay, capitaine de 200 hommes d'armes des ordonnances du Roi, à Isaac Gouret, écuyer, sieur d'Onglepié et de la Motte, intendant de ses affaires, « qui a rendu bon et fidelle comte de temps en temps, par l'ordre et suitte des années, depuis les vingt-cinq ans qu'il a entré en sa maison et service, jusqu'à ce premier janvier dernier, tant de tous les deniers ordinaires et extraordinaires, actes et papiers..... que généralement de tous les affaires... qu'il a gérés ... pour icelluyseigneur duc.... ». Réciproquement, le sieur d'Onglepié donne quitus au duc de toutes les avances qu'il a faites pour lui et de ses gages et appointements. L'acte est passé à Nimes, dans la maison du duc, en présence de Toussaint Coudreau, l'un de ses valets de chambre, et de Jean Masères, de Nérac, étant à son service. Il porte les signatures d'Henri de Rohan, d'Onglepié et de Coudreau (24 mai). — Obligation de 300 l. faite par noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, à son beau-frère Jean Dagulhon, docteur et avocat (28 mai). — Obligation de 712 l. faite par noble Alphonse de Vicoze, baron de Savignac, à Toussaint Coudreau, l'un des valets de chambre du duc de Rohan (18 juin 1627). — Quittance de 18000 l. faite par noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, à son frère et procureur noble Pierre d'Arnaud, qui avait recouvré pour son compte la dite somme des mains de Paul d'Arnaud, baron du Pouget, chevalier, trésorier de France, leur oncle (18 juin). — Procuration générale donnée par le duc de Rohan à sa femme Marguerite de Béthune. L'acte est passé à Nimes, dans le « logis » du duc, appartenant à Daniel Blisson, avocat au Présidial. Il porte les signatures d'Henri de Rohan, de Coudreau et de Faget (22 juin). — Procuration donnée par le duc de Rohan à Isaac Gouret, écuyer, sieur d'Onglepié, intendant de ses affaires, pour emprunter 12375 l. pour six mois. L'acte porte les signatures d'Henri de Rohan, de Faget et de Coudreau (22 juin). — Ratification donnée par le duc de Rohan à une transaction passée entre François de Quereneur, seigneur de Quereneur et de Baud, baron de Noyan, et Isaac Gouret, écuyer, sieur d'Onglepié, intendant du duc, reçue Leroy et Perlin, notaires du Châtelet, le 17 juin 1627. Aux termes de cet accord, le duc se désiste de son opposition à la vérification des lettres d'érection en marquisat des terres de Quereneur et de Baud. Il consent à ce que la mouvance et le relief de ces terres demeurent au Roi. En revanche, M. de Quereneur libère le duc de son recours en garantie, obtenu par arrêt du parlement de Rennes en date du 15 décembre 1623, touchant la rente annuelle de 18 revots de froment rouge, mesure de Pontivy, adjugée par ledit arrêt à l'abbé de Lannaux sur les moulins dépendant de la terre de Baud. M. de Quereneur prend cette rente entièrement à sa charge. De plus, pour reconnaître le désistement fait par le duc de la mouvance des terres de Quereneur et de Baud, et l'indemniser des dépens de son opposition, il paie au duc 800 l. L'acte est passé à Nimes, dans la maison de Daniel Blisson, où habite le duc. Il porte les signatures d'Henri de Rohan, de Faget et de Masères (28 juin).

Rémission de 1100 l. en obligations faite par Madeleine Alméras, veuve de Jacques Constantin, et Jean Constantin, ministre de la parole de Dieu, à Jacques Constantin, leur fils et frère, pour reste et entier paiement des 2400 l. que feu Jacques Constantin lui avait données en faveur de son mariage (5 juillet 1627). — Procuration donnée par le duc de Rohan à Mᵉ Halley, procureur au parlement de Rouen, pour l'y représenter contre Pierre d'Harcourt, chevalier, marquis de Beuvron. L'acte porte les signatures d'Henri de Rohan, de Faget et de Condreau (26 juillet). — Procuration donnée par André de Villar, seigneur de Savignargues, conseiller au sénéchal, pour consentir au rachat d'une terre (23 août 1627). — Quittance de 1762 l. faite par Jean Dagulhon, docteur en droits, à François Rozel, lieutenant principal au sénéchal, et à Jacques Leblanc, seigneur de la Rouvière, juge des Conventions Royaux, comme héritiers de Pierre Delacroix (23 septembre 1627). — Procuration donnée par noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, à Anne de Boileau, sa mère (29 septembre). — Testament de Benjamin Chabert, notaire de Saint-Ambroix. Il lègue 25 l. aux pauvres réformés de Saint-Ambroix et de Saint-Sauveur de Cruzières (23 janvier 1628).

E. 652. (Registre.) — 68 feuillets, papier.

1480-1482. — Notariat de Nimes. — Jean Cortesi. — Transaction entre Mathieu Maurand et Guillaume Gely, de Bouillargues (janvier ou février 1480). — Quittance de 10 gros d'argent faite par Pierre Sannier, du Cailar, à Gabriel de Laye, licencié ès lois de Nimes, fils de feu Pierre de Laye, bachelier ès lois. Il s'agit du reste du paiement de 8 l., prix d'achat d'une prairie au Cailar (28 avril 1480). — Accord entre Alphonse Maltès, sergent de Nimes, et Jean Farelle, laboureur. Il s'agit de terres à Costabalenc (1ᵉʳ mai 1480). — Donation entre-vifs pour Genet Eyribert, cordonnier (2 mai). — Obligation de 6 florins d'argent pour André Remey, marchand (15 mai). — Obligation de 5 l. 15 s., valant 6 florins 8 gros d'argent, pour Guilloet, cabaretier, *tabernarii* (3 juin 1480). — Obligation de 2 l. 6 s. 6 deniers, valant 3 florins 2 s. tournois, *ratione mutui*, pour Perrette, femme de Pierre Lansard, notaire (6 juin). — Obligation de 9 l., valant 12 florins d'argent, pour reste de compte d'achat de 17 salmées de blé et de sept-six (*septem sex*) émines de blé touzelle, faite par Jacques Cavalier, marchand de Nimes, à François de Laudun, de Saint-Remy en Provence (23 juin). — Obligation pour Guillaume Plantier, tisserand (24 juin). — Achat pour Pons Chalard, charretier, d'une salmée de blé seigle, moyennant 15 s. t. (3 juillet 1480). — Obligation de 14 écus d'or, pour achat d'un mulet, faite par Jean Combas, de Bernis, à Jean Barbier, docteur en l'un et l'autre droit (5 juillet). — Obligation de 6 l. 15 s., valant 9 florins d'argent, pour achat d'un cheval, faite par Pierre, dit Peyron, Jourdan, des Angles, à Jean Barbier, docteur *utriusque juris* (6 juillet). — Obligation d'un écu d'or, valant 26 gros d'argent, *ratione realis mutui*, faite par Jean Violette, de Lédenon, à frère Jean Danjau-Macaire, prêtre de l'ordre de Saint-Benoît, de Lédenon (15 juillet). — Vente faite par Gabriel de Laya, licencié ès lois, de Nimes, à Antoine Roubaud, de Meynes, archevêché d'Arles, de 3 sétérées de terre complantées d'oliviers, sises à Meynes, au quartier du Grès, moyennant 5 l. 5 s. t., valant 7 florins d'argent (28 juillet). — Obligation de 5 l. t. pour Henri Bedos, de Bezouce (1ᵉʳ août 1480). — Obligation de 15 écus d'or faite par André Fouzilhac, marchand, de la Lozerette, au diocèse de Mende, et reprise à son compte par Jean Guiscarel, pour Pierre Garnier, laboureur du bourg des Prêcheurs de Nimes. C'est le prix d'un mulet châtain (19 août). — Obligation de 4 l. 10 s. t. valant 6 florins d'argent, faite par Guillaume Marcel, laboureur du bourg des Prêcheurs de Nimes, à Poncet Mayrargues, laboureur, pour achat d'un cheval gris (25 août). — Dation en paiement faite par Jean Imbert, de Marguerittes, à Léonard Deleuze, licencié ès lois de Nimes, pour 7 florins d'argent (8 septembre 1480). — Accord entre Guillaume de Bourgjuif, *de Burgo Judeo*, professeur de lois, son fils Antoine de Bourgjuif, le prieur de Boissières, de N.-D. de la Seds de Nimes, d'une part, et Laurent Teissier, bachelier ès lois, fils et héritier de Guiraud Teissier, d'autre (25 septembre). — Reconnaissance de 7 l. 10 s., valant 10 florins d'argent, faite par Jean Barre, charretier, habitant hors la Porte Saint-Antoine, à Isabelle Bosquet, sa femme (7 octobre 1480). — Obligation de 4 l. faite par Jean Fauguin, de Milhau, à Jean Ruffi, arbalétrier de Nimes, pour achat de touzelle (18 octobre). — Compromis avec sentence arbitrale entre Eustache Blanc, *Hostacii Albi*, bourgeois, et les hoirs de Simon des Cases, bachelier en lois (2 novembre 1480). — Acapte passé par Guillaume Noyer, *Noerii*, notaire royal et marchand, à Pierre Cropier, dit Savoie, laboureur, habitant la rue près de la Porte des Carmes, *juxta portale Carmelitarum*, pour une vigne herme du chemin de Beaucaire (22 novembre). — Obligation de 2 l. 5 s., valant 3 florins d'argent, faite par Pierre Delchuel, dit Canel, labou-

reur, à Pierre Molière, *Molaris*, dit Savoie (25 novembre). — Testament d'Étienne Avrand, sergent royal (25 novembre). — Obligation de 36 l. 6 d., valant 30 gros d'argent, faite par Jean Fauguin, de Milhau, à Jean Ruffi, arbalétrier de Nimes (27 novembre). — Obligation de 11 l. pour Jean Vézian, prêtre, rentier de l'église de Marguerittes, à lui faite par Mathieu Paul, de Nages, (5 décembre 1480). — Obligation pour Louis Fabre, sous-viguier royal de Nimes (5 décembre). — Dation en paiement faite par Pierre Gaubert et Jeanne Escoffier, mariés, à Jean Huguet, tailleur de pierre des Arènes, *lapicide Arenarum* (28 décembre). — Arrentement passé par noble Guillaume du Pont, dit de Codols, de Vézénobre, à Bernard Marès, boucher de Nimes, de deux vignes aux quartiers de Lavando et des Tapies (28 décembre). — Vente faite par Vidal Fabre, laboureur de la rue de la Bouquerie, à Eustache Gauffrid, *incole civitatis Nemausi*, d'un plantier d'une quarterée et d'une terre herme d'une quarterée, de la directe de la Charité de Saint-Césaire (30 décembre). — Prix-fait baillé par noble Bermond de Bordes à Jean Desjardins ou Dortos, *de Ortis*, *lapicide*, pour la réparation de sa maison. Le preneur fera « *tres chaminee de peyra de talh et los mantels et los solmyes de peyra de talha, videlicet una chaminee fiet in sala bassa, et in camera alta fiet alia chaminea in camera alta et in alia camera scita juxta salam magnam et versus. Idem Dortos faciet unam portam magnam pro intrando in dicta sala magna....* » (2 janvier 1481). — Contrat de mariage, *dotis constitutio*, de Robert Coste, lapicide, et de Jeanne Laplanque (10 janvier). — Obligation de 3 l. 7 s. 6 d., valant 4 florins 6 gros d'argent, faite par Jacques de Bordes, chanoine de N.-D. de la Seds de Nimes, prieur de Beauvoisin, et noble Bermond de Bordes, son frère, à Jean de Simon, marchand de Nimes, pour achat de 12 pans de drap gris blanc appelé *de bozes* (10 février) 1481). — Affacherie baillée par Guillaume Vidilhe, marchand de Nimes et d'Arles, à Antoine Forestier, laboureur de Nimes. Il s'agit d'une terre du quartier de Codols, contenant 16 sétérées, située sur le chemin qui va de la Porte-Couverte des Lépreux à l'église de Codols ; d'une autre terre au Moulin Borgouin, contenant 30 sétérées, confrontant du midi *la resclausa Darnier et lo Vistre*. Le bail est fait *ad unam anatam dictam sazonal*, moyennant le quart des fruits, qui seront portés à l'aire de Vidilhe lors de la moisson (16 février). — Donation faite par Gabriel de Laya, licencié ès lois, fils et héritier de Pierre de Laya, bachelier ès lois, *propter bonum amorem, cordialem, ac magnam sanguinitatem*, à Isabelle de Laya, sa tante germaine, sœur de son père, et femme de Barthélemy Charnassac, de Saint-Fortunat au diocèse de Viviers (17 février). — Affacherie passée par Jeanne Carbonnel, femme de Jean Dortos, lapicide, à Vitalis Fabre, laboureur, pour une vigne d'une quarterée sise au Mas de Manduel, terroir de Nimes (3 mars 1481). — Donation pour Antonie Aniel, femme de Pierre Regordal, licencié ès lois (5 mars). — Bail de jouissance et de culture de trois vignes passé par le cabaretier Jean Guilhoet (9 mars). — Compromis avec sentence arbitrale entre Claude Amellier, notaire de Nimes, et Antoine Roubaud, de Meynes (14 mars). — Ratification d'une obligation de Raimond Gérin, de Lédenon, en faveur de Jean Guilhoet, hôte de Nimes (19 mars). — Achat de fruits pour Guillaume Plantier, tisserand, (20 mars). — Obligation de 22 écus d'or faite par Jean Dauve, dit le Bourguignon, charretier de Nimes, à Pierre Payan, notaire, ensemble 6 journées de charrette attelée de deux bêtes, pour achat d'une mule (20 mars). — « *Hic mutatur annus* ». — Échange entre Lambert Alric, de Marguerittes, et Guilaume Noier, *Noerii*, notaire et marchand de Nimes (30 mars). — Achat d'une olivette par Michel Ponçon, de Milhau (25 avril 1481). — Achat d'une vigne fait par Clément Couerc, tisserand de la rue du Bourg des Prêcheurs (30 avril). — Obligation de 8 écus d'or faite par Louis Bouet, dit Charbonnier, de Bernis, à Jean Gaubert, forgeron de Nimes, pour achat d'un mulet (3 mai 1481). — Dation en paiement faite par Guillaume Firmin, de Colias, au sujet d'un jardin et d'une terre contiguë sis au quartier de la Plantade, et relevant de la directe du vicomte d'Uzès (10 mai). — Obligation de 10 l. t. *ratione finalis compoti*, faite par Vincent de Lagarde, boucher de Nimes, à Guillaume Codonhan, de Bernis (15 mai). — Obligation de 22 s. 6 d. faite par Louis et Pierre Argalier, de Bernis, à Jean Verdier, prêtre, rentier de l'hôpital Saint-Marc de Nimes (16 mai). — Vente faite par Victor Dupin, de la Calmette, à Clément Audigier, du dit lieu, d'une terre au quartier appelé : *En Carbonieyras* (21 mai). — Vente faite par Hilaire Paul, de Clarensac, à Jean Julian, dudit lieu, des fruits de diverses terres situées aux quartiers appelés : « *A Font d'En Castrias* ; *A Cantaper ... in decimaria Sancti Stephani dau Vers* ; *Casas Novas* ; *Grazeia* ; *La Durada* ; *La Satannieyra* ; *Abrious, in decimaria loci Sancti Cosme* ; *La Sauzeda* » ; dépendant de la dîmerie de la chapelle de Saint-Mathieu, fondée en l'église de N.-D. de la Seds de Nimes (25 mai). — Donation faite par Jeanne Cibot à son mari André Gélin, hospitalier ou gardien de l'hôpital des Chevaliers,

à la Carretterie, hors de la Porte Saint-Antoine, *hospitalerii seu custodis hospitalis Militum, Carratarie, extra portale Beati Anthonii Nemausi, propter bonum amorem cordialem* (13 juin 1481). — Achat fait à Guillaume Ricard, de Bellegarde, par Jean Guilhoet, de Nages, laboureur et cabaretier, *tabernario*, à Nimes, d'un jardin situé à Nages, sur la place publique, contenant une demi-éminée, sous la directe du seigneur d'Aubais, *domini de Albassio*, confrontant *a solis occasu cum agau et puteo communi qui est ad ariendam* (pour *hauriendam*) *aquam*, moyennant 4 l. (15 juin). — Quittance de 57 gros d'argent faite par Guillaume Aubanel, d'Aimargues, à Claude de Trémolet, clerc de Nimes, *tam in uno scuto auri solis quam in propriis albis regiis.... et hoc pro obtinendo litteras regias nomine dicti Glaudii, ad causam sui officii notariatus regii, a domino nostro rege, seu ejus cancellaria regia Tholose* (24 juin). — Achat fait à Jean Ruffi, dit Grelhau, jardinier, des Arènes de Nimes, *ortolanus Arenarum Nemausi*, par Étienne Cabanel, laboureur des Arènes, d'une terre franche sise à Fontdames, contenant 5 sétérées, moyennant 10 l. 17 s. 6 d. valant 14 florins 6 gros d'argent (12 juillet 1481). — Testament de Jean Lardier, cordonnier de Marguerittes (25 juillet). — Reconnaissance de dot faite par Poncet Chalard, charretier, à sa femme Marguerite Bastide (25 juillet). — Cession pour Guillaume Fayet, chaussetier (20 septembre 1481). — Obligation de 17 florins 6 s. moins 1 denier faite par Françoise Guiscarel, *alias dona Sabatieyra*, et Jean Guiscarel, son neveu, à Martin, boucher, *tam ratione mutui..... in emendam unam mulam facti, quam etiam alterius mutui* (21 septembre). — Obligation de 6 l. 15 s. valant 9 florins d'argent petits, faite par Pierre Coube, de Manduel, à Louis Gaubert, dudit lieu (29 septembre). — Obligation de 3 écus d'or 2 s. 6 d. faite par Nicolas Genieys, de Meynes, à Antoine Béchard, de Lédignan, *ratione venditionis unius muli pili nigri* (30 septembre). — Rémission des fruits de maisons, vignes, terres et possessions, faite par André Fayet, fustier, à Guillaume Fayet, chaussetier, son frère (1er octobre 1481). — Achat d'un vaisseau de vin rouge fait à Jean Frenos, de Saint-Côme, par noble dame Stéphane Borgonhon, veuve de Guillaume de Bourgjuif, docteur ès lois, représentée par Robert Peyradier, clerc de ladite dame, moyennant 3 l. valant 4 florins d'argent (5 octobre). — Arrentement passé par les mariés Grégoire Philippe, notaire, et Raimonde Arnassan, dite Eugenaquine, de Saint-Geniès en Malgoirès, à Jean Guilhoet, hôte de Nimes, de leur maison sise à Nimes, *in carreria dicta de las Fedas, infra quam dictus Guilhoeti inhabitat proprio arrenderio nomine*, suivant contrat passé jadis par le notaire Pierre Doucet. Cette maison, située *in carreria dicta sive mercato de las Fedas*, avoisine la Porte des Carmes. La location est renouvelée pour 7 ans, moyennant le prix global de 12 l., valant 16 florins d'argent (16 octobre). — Cession et rémission pour le boucher Martin Guiscarel (30 octobre). — Obligation de 5 s. faite par Bernard Arnaud, sergent royal, au nom d'un habitant de Bernis, à Jacques Cavalier, marchand, *ratione loquerii unius vasi vacui, capacitatis tres decim cestariorum vini* (30 octobre). — Vente des fruits et de l'usufruit d'un pré de la prairie dite de Cancilhargues, contenant 2 journaux d'homme, confrontant le pré du notaire Pierre Robert, faite par Pierre Delchuel, dit Canel, laboureur de Nimes, à Michel Confort, boucher des Arènes (21 novembre 1481). — Obligation de 2 l. faite par Bertrand Blachière, de Vagnas au diocèse de Viviers, à Claude de Trémolet, notaire royal de Nimes, *ratione finalis compoti* (24 novembre). — Vente faite par Claude Solari, veuf et héritier de Jeanne Bregette, de Vestric, lui-même étant de Nages, *ad fines solvendi funerarias et legata pro anima dicte Bregete*, à messire Simon Maurin, prêtre de Vestric, d'une maison sise à Vestric et de diverses terres, moyennant 5 sols t. (13 décembre 1481). — Constitution de dot de Jeanne Richard, de Brigas, paroisse de Saint-Martin de Valgorge au diocèse de Viviers (2 janvier 1481 v. s.). — Codicille du testament d'Alphonse Maltesi, sergent de Nimes (20 janvier). — Fidéjussion ou garantie donnée par honorable Amédée Perrin, prêtre, chanoine de l'église de la maison abbatiale de Saint-Antoine de Vienne, rentier de religieux frère Guillaume Jonquet, prêtre et chanoine de ladite maison, précepteur ou commandeut de la commanderie de Saint-Antoine de Nimes, pour les revenus de ladite commanderie. Il a pris à rente la commanderie pour trois ans, moyennant 85 florins d'argent de rente. Claude de Tremolet a reçu le bail. Monet Perrin, marchand, père du frère Amédée Perrin, habitant de « Larbe » au diocèse de Grenoble, donne sa garantie pour son fils (28 janvier). — Prise de possession de la commanderie de Saint-Antoine de Nimes par frère Antoine Ros. Le vendredi 1er février 1482, vers 10 heures du matin, dans l'église de la dite commanderie, en présence d'Antoine Peyronnet, prêtre de Nimes, comparait frère Antoine Ros, prêtre, chanoine de l'église abbatiale de Saint-Antoine de Vienne. Il présente à Peyronnet des lettres ou bulles de permutation de la commanderie de Nimes, émanées de l'abbé

de Saint-Antoine de Vienne et en parchemin, et le requiert de le mettre en possession, ce que fait Peyronnet *per traditionem I paris luminarium, et clavium portarum dicte preceptorie et capsarum ejusdem ac vestimentorum, crucis et ornamentorum altaris ; intrandumque et exeundum, et clavendum ac aperiendum, èt campanam dicte preceptorie pulsandum et sonandam.* L'acte est passé dans l'église de la commanderie, en présence des témoins Jean Delacroix, licencié ès lois, Jean Quatrebars, son clerc, maître Robert Franqueville, curatier, Jean Paulhan, forgeron, etc. — Décharge donnée à Monet Perrin, marchand de Larbe, caution d'Amédée Perrin, rentier de la commanderie de Saint-Antoine, qui a remis copie de l'inventaire du mobilier garnissant la commanderie au commandeur Antoine Ros, copie écrite et signée par le notaire Claude de Trémolet. Le commandeur, voulant reconnaître sa bonne foi, déclare que tous les meubles énoncés dans la copie existent bien dans la commanderie, à l'exception d'une charretée *cum dimidia feni*, vendue par Amédée à Pierre Bonneterre, hôte du bourg des Prêcheurs, et se déclare satisfait de leur consistance (qui forme son gage) (2 février).— Contrat de louage, *locatio*, passé par le commandeur Antoine Ros, de la personne d'Antoine Girard, clerc de Nimes, *ad eidem serviendum in dicta preceptoria et questis et elemosinis ac omnibus quibuscumque rebus licitis et honestis, per loca et castra ac villas dicte preceptorie pertinentia, ad unum annum ...... pro precio quatuor librarum cum dimidia t. valentium sex florenos argenti, et unius raupe, et unius disploidis, et unius paris caligarum* (2 février). Contrat de louage ou *locatio*, passé par le commandeur Antoine Ros, de la personne d'Antoine Chapdemailh prêtre de Nimes, *ad eidem serviendum et decantandum ac missas et divina officia infra dictam preceptoriam cotidie deserviendum, et accedendum per loca et castra ac villas dependentia a dicta preceptoria pro faciendo questas omnes, et hoc ad unum annum..... pro precio..... universo..... septem librarum cum dimidia t. valentium decem florenos argenti* (2 février). — Achat pour Antoine Forestier, gendre de Guillaume Ricard, du bourg de Sainte-Madeleine à Nimes, et pour ledit Ricard (22 février). — Cession et rémission pour Jeanne Coste, du bourg des Prêcheurs à Nimes (24 février).— Obligation faite par Pierre Testa, marchand et *saunaderius* de Saint-Chely au diocèse de Mende, à Raimond Malian, Antoine Guiraud, dit Samaric, marchands, et Jacques Montilhon, boucher de Nimes, de 13 l. 5 s. t. valant 17 florins et 8 gros d'argent, *ratione venditionis certe quantitatis anguilharum salsarum dictarum* : *correns* (1er mars 1482).

E. 653. (Registre.) — 232 feuillets, papier.

1495-1501.— Notariat de Nimes. — Jean de Costa. — Rubrique des actes. — Donation entre-vifs pour les frères Bordet, d'Uzès (14 avril 1495). — Échange de vignes entre Jean Girard, notaire, et Vincent Barban, sergent (24 avril). — Achat, par Jean Girard, notaire, et Gillette Davian, sa femme, d'une vigne au quartier de la Barquette (1er mai 1495). — Achat, par Vincent Barban, sergent royal, de 40 moutons *vulgariter appellatos doublencs*, moyennant 40 florins de roi valant chacun 15 s. t. (1er mai). — Reconnaissance de 100 l. faite par Jean Lansard, notaire, avec la licence de sa mère, au notaire Philippe Vernière, pour le premier paiement de la dot de sa femme Joyde Vernière (6 mai). — Promesse de se représenter à toute réquisition, faite par Guillaume Reboul, notaire du Saint-Esprit, arrêté par la cour du Sénéchal à l'occasion du testament de noble Jean de Joyes (24 juillet 1495). — Garantie donnée par les habitants de Saint-Hilaire, au diocèse de Nimes, pour l'abbé de Cendras, prieur dudit lieu, vis-à-vis de Charles Broudel, serviteur de Gabriel de Laye, docteur de Nimes, *ad faciendum habere, tenere et possidere arrendamentum factum per dictum priorem dicto Karolo, de dicto beneficio Sancti-Ylarii* (27 août 1495). — Accord entre Jean de Aurifolio et Catherine Bonaure, tuteurs des enfants de Jacques de Aurifolio, d'une part, et Guillaume de Aurifolio, fils et héritier dudit Jacques (14 septembre 1495). — Achat par François Boisson, marchand de Nimes, d'une olivette, *olivaretam*, sise à Cabrières, quartier de Valinière, contenant 2 sétérées, moyennant 14 l. 11 s. 4 d. Elle est tenue sous la directe du seigneur de Lédenon, et doit une censive d'une émine de froment (16 septembre). — Compromis entre Jean Héritier, prieur de N.-D. d'Aiguedine (Aiguèze), et Guillaume Borrelli, chanoine d'Uzès, prieur de N.-D. du Garn, au sujet de la dime du territoire des Bosiges (25 septembre). — Obligation de 2 l. faite par noble Antoine Tret et consort, de Tesses, à noble Philippe Combes, seigneur de Tresses (24 octobre 1495). — Arrentement passé par noble Marguerite Bonaure, femme de Gabriel de Laye, docteur ès lois, d'un moulin à blé, *ex aqua*, situé à Marguerittes, moyennant 12 florins de roi par an (27 décembre 1495). — Obligation de 14 florins de roi faite par Pons Ducros, *Crosi*, boucher de Nimes, à Guillaume

Bezombe, marchand de Saint-Flour, pour reste de son achat de quatre vaches grasses (9 février 1496). — Après une lacune des ff. 25 et 26, suite d'une transaction passée par devant noble Gaillard de Montcalm, seigneur de Vauvert et de Margueritttes, entre nobles, Jacques de Roque et Jeanne Ligoys, mariés, d'une part et les syndics de Marguerittes, Jean Combelas, Jean Baron et Pierre Brenhe, d'autre, assistés du clavaire Vital Combes, de Gabriel de Laye, professeur de l'un et l'autre droit, de Tristan Valette, licencié ès lois, et des habitants de Marguerittes. Lesdits mariés contribueront aux tailles avec lesdits habitants pour 4 livres seulement, etc. (février 1496). — Échange entre Jean de Nimes, hôte à l'enseigne du *Lion*, et Claude Sabatier, laboureur, d'une olivette du quartier des Roques, contre une olivette du quartier de Saint-Baudile, confrontant une safranière et tenue sous la directe du prieur de Saint-Baudile, moyennant une caution de 15 d. (17 février). — Arrentement passé par noble Gabriel de Laye, docteur « en chacun droit », de 60 salmées de terres labourables, « qu'il a aux terrouers de Marguerittes, Nysmes, Colores, Lagarne et Saint-Gervasy », moyennant 20 charges de bon blé et 2 charges d'avoine par an (23 février). — Compromis avec sentence arbitrale entre Claude de Bonnefont, marchand du Puy, *et confirmatium jurium et emolumentorum reve denarii Sancti Andree magisterie et boyte Ytalicorum in senescallia Bellicadri et Nemausi, pro certis quartariis effluxis*, et Philippe Ponsard, notaire de Villeneuve-lès-Avignon. Claude disait que Philippe avait été commis à la recette desdits droits et émoluments dans le port et passage de Villeneuve. Il devait les lever moyennant 15 d. par livre de sa recette. Il avait encaissé 2000 l. et avait retenu 2 s. par livre (1er mars 1496). — Apprentissage de Pierre Berengot chez le tailleur Jean Mondot (4 mars). — Sentence arbitrale entre Jean Lansard, notaire, et Jaumette Morier (7 mars). — Compromis entre Jean Richard, drapier, et Perrette Lesieyre, veuve du sergent Pierre Lobat (7 mars). — Accord entre noble Guillaume de Saint-Just, seigneur de Saint-Alexandre, comme tuteur de noble Louis de Saint-Just, seigneur aussi dudit lieu, et Guillaume Bordier, comme procureur *domini cardinalis Ad Vincula, prioris Sancti Spiritus* (1) (15 avril 1496). — Reconnaissance de trois paires de bœufs de labour faite à Gabriel de Laye par ses fermiers, *facherii*, de Marguerittes (13 mai 1496). — Inventaire des meubles laissés par Gabriel de Laye à ses fermiers de Marguerittes : « *Primo, cinq relhas, tres ponchudes* en manière de Beauce, pesant LXIIII livres. *Item, dos arayres* garniz de tout ce que y fault, *exceptat* unes tornadoyres que *failhon* à l'un des arayres » (s. d.). — Procuration de Louis Dragon, prieur d'Anduze (14 mai). — Obligation de 3 l. 7 s. 6 d. faite par noble Guillaume d'Aramon, seigneur de Clausonne, à Charles Broudel, notaire de Nimes, pour achat de 2 salmées d'avoine (14 mai). — Compromis avec sentence arbitrale entre le syndic ou économe du monastère de la Vallée de Bénédiction à Villeneuve-lès-Avignon, de l'ordre des Chartreux, et le Cardinal Julien, du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, prieur de Saint-Saturnin du Port ou Pont-Saint-Esprit. Le syndic des Chartreux disait être en possession du prieuré de Saint-Pierre d'Estelle, dit de la Palhasse, comme membre dépendant de la Chartreuse. Conséquemment il était en possession du bois ou devois dudit prieuré appelé *lo deves de la Palhassa* et *lo bosc de Romanet*, confrontant du couchant le chemin de Bagnols au Saint-Esprit, le bois du prieuré du Saint-Esprit appelé aussi Romanet, et un autre bois dudit prieuré qui appartenait autrefois au seigneur de Vénéjan. Du levant il confronte le Rhône. Les Chartreux étaient troublés dans leur possession par le prieur ou ses gens (9 juin 1496). — Procuration de Laurent Jouydon, prêtre de Saint-Jean de Buèges, *de Bodia*, au diocèse de Maguelone (27 juillet 1496). — Mariage entre Pierre Pujolis, du diocèse de Mende, et Jeanne du Mazel, dudit diocèse (3 octobre 1496). — Procuration de Jean Solayrols, docteur en l'un et l'autre droit, de Nimes, pour recouvrer ce que lui doivent ses commis dans les ports du Rhône ou ailleurs, et les gens qu'il a chargés *levandi jus lanatgii senescallie Bellicadri* (3 octobre). — Sous-arrentement passé par Guillaume Noier, bourgeois, et consort, des herbages et du labourage de Garons, avec leur devois, appartenant à l'évêque de Nimes (11 novembre 1496). — Achat par Guillaume Noier de quatre journaux de pré au quartier de Téraube, *secus resclausam molendini pauperum Sancti Lazari*, sur le Vistre (25 novembre). — Quittance faite par Jean Girard, notaire, procureur de Jean de Vassueil, l'un des sergents de la garnison du château royal de Beaucaire, à Antoine Boileau, trésorier royal et receveur ordinaire de la sénéchaussée, de 6 l. 1 s. 3 d., pour partie de ses gages, qui sont de 22 l. 16 s. 3 d., par an (26 novembre). — Achat fait à noble Jean Valette, comme procureur de noble François Guarret, seigneur de Vestric et coseigneur de Saint-Quentin, par Jean de Vallibus, licencié ès lois, juge royal d'Uzès, de toutes les censives et revenus à lui servis par Jean et son frère Nicolas, *ad*

(1) Plus tard le pape Jules II.

causam cujusdam molerie (pierre meulière) *apte ad habendum et extrahendum molas pro detercamento et moltura bladi* ; *etiam ad causam cujusdam nemoris*, etc. (13 décembre 1496). — Arrentement passé par Étienne de Bordes, serviteur de Gabriel de Laye, de deux vignes au terroir de Milhau, quartier du Sorban. L'une confronte du couchant, *cum carreria antiqua* (voie Domitienne) (16 février 1497). — Accord entre Léonard Deleuze, *de Ylice*, licencié ès lois, et noble Jacques Valette, héritier de Jean Rossignol, bourgeois, au sujet d'une terre au quartier de Novelas, à Marguerittes (24 février). — Acapte concédé par Léonard Deleuze à noble Jacques Valette, pour ladite terre, qui confronte le chemin du pont du Luc (24 février). — Accord entre Guillaume Bordier, procureur du cardinal Julien, du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, prieur de Saint-Saturnin du Pont-Saint-Esprit, et Guillaume Potier, fermier prétendu du péage de ladite ville. Bordier réclamait à Potier 30 l. dues au prieur pour le péage (15 mars 1497). — Prix-fait, *conventio ad causam hediffcii*, baillé par Louis de Juncherettes, licencié, à Bernard Galteyrès, tailleur de Pierre, *lapicida* (19 mars). — Testament d'Aujoza Cheyron, femme de Pierre Aldegier. Elle élit sa sépulture dans le petit cimetière de N.-D. de la Seds de Nimes, dans son tombeau de famille. Elle consacre 10 florins de roi à ses obsèques : 10 deniers au chapelain qui ouvrira l'église à sa sépulture, 4 deniers à chacun des prêtres qui accompagneront son corps, 2 deniers au clerc portant la croix. Quatre grand'messes, *cantaria*, seront célébrées dans les églises des quatres couvents de Nimes, Carmes, Augustins, Prêcheurs et Mineurs, moyennant 10 s. par messe. Chaque couvent fournira le drap d'or et dira *les exaudix*. Au bout de l'an, autre grand'messe à l'autel de Saint Castor, moyennant 10 s. (22 mars). — Garantie ou fidéjussion donnée par Guillaume Noier, bourgeois de Nimes, à noble Pierre Chaffarin, châtelain de Milhau en Rouergue, élu, par les propriétaires des salins de Peccais, receveur du droit de blanchie, de 6 d. parisis (22 mars). — *Mutatio anni*. — Obligation de 3 florins 6 gros, monnaie de roi, faite à Gabriel de Laye pour vente d'une salmée de bonne touzelle (3 avril 1497). — Procuration de noble Rostang de Roquemaure ou de Rochemore, *de Ruppemaura*, de Beaucaire (8 avril). — Vente faite par Michel Misuli, chanoine, procureur et administrateur des biens du chapître de la cathédrale, et Jean Bompar, aussi chanoine, coadjuteur du premier, à Jean Pavée, contrôleur de la trésorerie royale de Nimes, du droit de ods, prélation, etc., de la première vente ou de toute autre, d'une maison et d'une vigne-olivette de la rue de la Bocarié (12 avril). — Déclaration et protestation pour les consuls de Sernhac (17 avril). — Achat par Jean de Nimes, hôte à l'enseigne du *Lion*, d'une vigne au lieu dit : *En Balmas* (29 avril). — Arrentement passé par Jean Robert, juge criminel de la sénéchaussée, comme procureur de Pierre Robert, chanoine de la cathédrale et prieur moderne de Saint-Sauveur de Caissargues, à Foulquet Barnier, notaire, dudit prieuré, moyennant 100 l. de rente (5 mai 1497). — Caution donnée au vicomte d'Uzès, dont les officiers avaient saisi des bêtes à laine à Bellegarde (7 mai). — Achat d'une maison à la Bouquerie et à la Rozerie, par le contrôleur Jean Pavée (12 mai). — Prix-fait « de fusterie » pour ledit Jean Pavée (13 mai). — Arrentement passé par Antoine de Bourgjuif, *de Burgojudeo*, chanoine de la cathédrale, archidiacre de Vauvert et de Posquières, prieur de Sainte-Marie-Madeleine de la Motte, et pour moitié de Saint-Denis de Vendargues, membres dépendants de son archidiaconé, à Guillaume Noier, bourgeois, desdits prieurés, moyennant 55 l. de rente (12 août 1497). — Prix-fait baillé par André de Laye, prieur « du Bor » ou d'Aubord, pour « fere une fenestre crozière dans sa maison de sa chappellenie de messire Silvestre, que a novellement eue par les consulz de Nysmes », etc. (22 août). — Arrentement passé par André de Laye, prieur d'Aubord, chapelain de la chapellenie de messire Sylvestre, de Nimes, à Gillette de Nidis, hôtesse de *Sainte-Marthe*, *hospitisse Sancte Marthe*, à Nimes, de l'étable du moulin à huile qu'il a récemment obtenu des consuls, du fait de ladite chapellenie, avec une chambre contiguë, en dehors de la Porte des Prêcheurs, moyennant 6 florins 1/2 de rente (30 août). — Cession de directe faite par Jacques Dupin, licencié ès lois, comme procureur substitué de noble Jean de Arena, habitant de Marseille, mari de noble Éléonor Blanc, de Marseille (11 septembre 1497). — Apprentissage de Jean Audric, neveu de Catherine de Banne, veuve de noble Jean de Banne, du Saint-Esprit, chez les mangonniers Guillaume Noier et Guillaume Bonneterre. Il est présenté par Anselme Perorcie, *rector scolarum Nemausi* (18 octobre 1497). — Réception du jeune Bernard Étienne, fils de feu Pierre Étienne, de Ganges, comme chanoine de la cathédrale, *in loco solito*, par Georges Coët, chanoine, prieur claustral, vicaire du prévôt, *ubi recepit habitum more solito*. Les chanoines présents sont Jacques Teissier, François Mercier, Jean Jean, Firmin de Blauzac, Antoine Mourier, Jeau Coquilhade, Jean de Montgros, Dominique de la Veyrède, Antoine Fontayne et Bertrand de

Chaussinès (4 novembre 1497). — Réception, au même chapitre, de Bernard Bouier, fils d'Antoine Bouier, bachelier, de Ganges, comme chanoine. — Protestation de Dominique Baron, sacriste de la cathédrale, contre les deux chanoines nouvellement reçus. Il déclare à Durand Étienne, frère de Bernard Étienne, qu'il n'entend pas que lesdits Étienne et Bouier soient prieurs, car ils ne doivent pas être préférés à Raimond Baron, son neveu (16 novembre). — Ratification donnée par noble Elzéar Autric, chanoine et vestiaire de l'église d'Arles, à un accord intervenu entre noble Annette Autric, sa sœur, veuve de noble Jean de Posquières, d'Aramon, et noble Jean de Posquières, fils de noble Maroand, ainsi que nobles Augière et Jeanne de Posquières, sœurs de Maroand (21 novembre). — Arrentement passé par noble Gabriel de Laye, docteur en l'un et l'autre droit, de son moulin à eau de Marguerittes, moyennant 12 florins de rente (9 décembre 1497). — Arrentement passé par nobles Claude et Jean Milon, frères, de Mamolène, coseigneurs d'Aubussargues, pour eux et noble Catherine Cleret, leur mère, à Étienne Deleuze, bourgeois de Nimes, de leur héritage et domaine d'Aubussargues. Le bail est de 12 ans, moyennant le prix global de 60 florins, payés à l'acte en sols ou douzains (12 décembre). — Mariage entre Antoine Colombier, de Rodilhan, et Madeleine Maffre, de Nimes (27 janvier 1498). — Arrentement passé par Arnaud Rossel, Charles Bonhomme et Pierre de Combalusier, chapelains de la chapellenie fondée par feu Jean Audibert, de Nimes, de la boutique de la maison de ladite chapellenie, ouvrant sur la rue de la Trésorerie, maison où ils habitent. Le bail est de 3 ans, moyennant 4 florins de rente (3 février 1498). — Procuration *ad resignandum* donnée par Guillaume de Malmont, bachelier ès lois, curé et vicaire perpétuel de l'église de Saint-Sauveur de Ribaute, de *Rippa Alta*, à Honorat Vaysson et Guillaume Macé, chanoines de l'église Saint-Agricol d'Avignon, ainsi qu'à Guillaume de la Bargerie, chanoine de l'église collégiale de N.-D. de Villeneuve-lès-Avignon (23 février) — *Rex noster Karolus obiit VII*ª *aprilis M. IIII*ᶜ *LXXXXV III. Requiescat in pace. Amen.* — Vente faite par noble Antoine de Fiennes, de Villeneuve lès Avignon, pour lui et son frère noble Jean de Fiennes, à noble Gabriel de Laye, docteur en l'un et l'autre droit, d'une maison appelée vulgairement « lo bordel de Nysmes » avec ses privilèges, libertés, charges et honneurs, ensemble le mobilier de la maison tel qu'il existe et a été livré *moderne hospitisse*. Cette maison est située hors des remparts de Nimes, dans le faubourg de la Madeleine, *in burgata Beate Marie Magdalenes*. Le prix est de 100 écus d'or à la couronne, valant 175 l. t. Il est payé à l'acte en sols ou douzains. L'acte est passé dans la maison de Laye. Jean des Nids, viguier de Vézénobre, Foulquet Lurdi, de Tarascon, noble Nicolas de Laudun, seigneur de Fournès, Jean Guyard, licencié, juge royal de Beaucaire, Antoine Bompar, de Marguerittes, Pierre Vidal, notaire, Jacques Marron, bachelier ès lois de bourg Sᵗ-Andéol, sont témoins (18 avril 1498). — Lods fait par Nicaise de Robays, vicaire général du cardinal Guillaume, du titre de Sainte-Pudentienne, évêque de Nimes, à Gabriel de Laye, au sujet de la vente précédente, *investiens per birreti appositionem eumdem de Laya*, sous la directe de l'évêque et le cens de 15 s. (18 avril). — Achat par Gabriel de Laye, de pièces de terre et d'un moulin à eau, avec les près en dépendant, *ac aquarum decursibus, molis, rotis, utensilibus et munimentis dicto molendino necessariis*, sur le Vistre, au pont de Quart, moyennant 100 écus d'or au soleil. Le moulin relève de la directe de la chapelle de Sainte-Agnès en la cathédrale de Nimes, chapelle dont le recteur est Pierre Dupuy. La censive est de 4 setiers de froment et 2 setiers d'orge (5 mai 1498). — Lods fait par Nicaise de « Rambaix », vicaire général du cardinal évêque de Nimes, au sujet d'une maison de la rue de la Fusterie, échangée entre Guillaume Noier et noble Pierre de Bourgjuif (5 mai). — Achat fait par noble Gabriel de Laye d'une maison appelée vulgairement : *Las Stubas* (Les Étuves) *de Sant Anthoni*, avec ses cours, vergers, chambres, et le mobilier tel qu'il existe et a été remis à la femme qui tient lesdites étuves, *mulieri que tenet dictas Stuphas*. L'établissement est situé au faubourg de Saint-Antoine de Nimes, et relève de la directe du sacriste de Nimes, sous le cens de 18 d. Le prix est de 300 florins valant 225 l., payés à l'acte (5 mai). — Lods fait par Dominique Baron, chanoine de la cathédrale, sacriste, pour la précédente acquisition (5 mai). — Arrentement passé par Gabriel de Laye, d'une maison avec verger confrontant le cimetière de l'église de Sainte-Marie-Madeleine (11 mai). — Acapte fait par Arnaud Rossel, Pierre de Combalusier et Charles Bonhomme, chapelains de la chapelle fondée en la cathédrale par Jean Audibert, d'une boutique de la maison de ladite chapellenie, rue de la Trésorerie (28 mai). — Arrentement passé par André de Laye, prieur d'Aubord, à Claude du Ranc, hôte de *Sainte-Marthe* à Nimes, de l'étable du moulin à huile qu'il tient de la chapelle fondée par Guillaume Sylvestre, moulin situé au faubourg des Prêcheurs (25 juin). — Arrentement passé par Charles Broudel, serviteur et procureur de Gabriel

de Laye, à Didière Colin, veuve d'Antoine Mosche, de la maison d'étuves dudit de Laye située au faubourg Saint-Antoine, plus d'une autre maison d'étuves *et bordelli* appartenant audit de Laye dans le faubourg de la Madeleine. Le bail est de 5 ans, moyennant 55 florins de roi de rente. *Cum pacto expresso quod non erit phas neque licitum eidem Coline tenere mulieres lubricas et publicas ac inhonestas in dictis stuphis beati Anthonii, ymo bene in illis de burgata Magdelenes.* Le bailleur donne hypothèque sur ses biens et sur les *chambrettes* : *et etiam cambrilhetas dictarum mulierum publicarum.* L'acte est passé dans ladite maison du faubourg de la Madeleine, *supra tabulam petre copertam rama*, c'est-à-dire sous une tonnelle de verdure (4 juillet 1498). — Achat par Pierre de Brueys, licencié en droits, avocat du du Roi à Nimes et seigneur de Sainte-Agathe au diocèse d'Uzès, sur 3 olivettes d'Aubussargues, moyennant 3 florins 1/2, d'une censive d'une canne d'huile (10 juillet).— Quittance de 12 florins faite par noble Claude Milon de Mamolène à Louis de Juncheyrettes, licencié de Nimes (10 juillet). — Procuration donnée par noble Philippe Fornier, seigneur de Beauregard, de Beaucaire, comme fermier général du droit de l'équivalent de tout le diocèse d'Uzès, à Antoine Alric, de Bagnols, pour arrenter le droit de l'équivalent des lieux de Saint-Marcel de Carreiret, de Saint-André d'Olérargues, de St-Victor de la Coste, de la Capelle, de Pougnadoresse, de Goudargues, de Cornillon et de tout le mandement de Montclus, *preciis in rotulo manu ejusdem Fornerii descripto contentis* (28 septembre 1498). — Présentation de chapelain faite par les syndics de Vauvert, patrons de la chapellenie des Quatre-Prêtres de Vauvert. Par suite de la mort d'Antoine Grégoire, le dernier possesseur de la chapellenie, et de la mort de ses compagnons, la présentation du chapelain appartient aux syndics, comme sa nomination, tandis que son institution et sa collation regardent l'archidiacre de Vauvert. Les syndics sont noble Jean Valette, Jean de la Barre, Rosteng Raudel et Louis Dalmas, celui-ci absent. L'archidiacre est Antoine de Bourgjuif, résidant dans la maison de l'archidiaconé à Nimes. Le candidat est Raimond de la Garde, prêtre. L'archidiacre l'agrée. L'acte est passé dans la maison de l'archidiaconé, à Nimes. Hermengaud Falcon, précepteur de la cathédrale, Bernard de Bougjuif, sont des témoins (29 septembre). — Résignation de chapellenie faite en faveur d'Étienne Roland, clerc de Nimes (29 septembre). — Quittance de 5 florins faite par noble Claude Milon, de Mamolène, à Louis de Juncheyrettes (5 octobre 1498) (1). — Vente faite par noble Pierre Joubert, de Montfrin, à noble Gabriel de Laye, professeur de droit, d'une terre à Marguerittes, acquise de noble Guynot de Junas (6 octobre). — Vente faite par noble Jean de Montolieu, sur un pré au Cailar, d'une censive de 4 l. 3 s. 4 d., à Jean Agulhonnet, drapier de Nimes, avec la directe, moyennant 40 l. (31 octobre). — Procuration de Maroand de Posquières, d'Aramon (5 novembre 1498). — Obligation de 3 florins pour Jean Guyard, juge royal de Beaucaire (13 novembre). — Mariage entre Philippe Landon, laboureur du faubourg des Prêcheurs, et Guynette Pascal, de Rodilhan (13 novembre). — Achat fait par Arnaud Rossel, Pierre de Combalusier et Charles Bonhomme, chapelains de la chapelle de Jean Audibert, d'une censive d'une salmée de blé sur des immeubles du Cailar, moyennant 25 florins (24 novembre). — Procuration donnée par Guido Lebègue, protonotaire et prieur de Campestre, pour la poursuite d'une cause apostolique introduite par-devant Pierre Lombard, prévôt de Saint-Germain de Montpellier, juge apostolique, contre Hermengaud Falcon, chanoine de la cathédrale de Nimes (25 novembre). — Quittance de 92 écus d'or à la couronne, valant chacun 35 s., faite par Jacques Ressant, procureur de l'abbaye de St-Gilles, pour le cardinal Julien, du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, abbé ou commandataire perpétuel de ladite abbaye, à Guillaume Privat, autrefois rentier du prieuré de St-Jean de Gardonnenque (13 janvier 1499). Prix fait baillé par Guido Pauc, marchand de Nimes, pour la construction d' « une crote dessoubz sa botique qu'il a acquise de Messieurs les prebtres des cappellenies de Jehan Audibert et Marguerite Berrugue » (21 janvier). — Quittance de 7 l. 10 s. faite par noble Perrette Fabre, veuve de Pierre de Brueys, à noble Jean de Montagnac, sieur de Trouillas (19 février 1499). — Procuration donnée par noble Philippe Fornier, seigneur de Beauregard, de Beaucaire, pour faire rendre leurs comptes aux habitants, hôtes, hôteliers, taverniers et autres débiteurs du droit de l'équivalent, des lieux de Saint-Jean de Maruéjols, Tharaux, Avéjan, Potellières, Ners, et autres lieux des diocèses de Nimes et d'Uzès (14 mars 1499). — Promesse de se représenter faite à Jean *de Vallibus*, juge royal d'Uzès, et Antoine Bordin, grènetier du sel de Nimes, fermiers généraux du diocèse de Viviers, par Pierre Grivet, de Chazals, fidéjusseur

(1) Le notaire a mis 1500 (Mᵉ V.), mais par distraction, car les actes suivants se continuent régulièrement en 1498.

des fermiers particuliers de Largentière, arrêté et emprisonné à Nimes pour une certaine somme d'argent (16 mars). — Testament de Monette Roque, veuve de Pierre Genton, arbalétrier de Nimes (5 avril 1499) — Nomination faite par Gabriel de Laye, docteur ès lois, juge de Calvisson, de Guillaume de Malmont, bachelier ès lois, pour son lieutenant, *ad tenendum curiam, assizias, puniendum delinquentes, cum clericis necessariis* (26 avril). — Mariage entre Jean Galoffre, de Bouillargues, et Suffronnette Rouvière, de Nimes (25 avril). — Arrentement passé par Jean *de Vallibus*, licencié ès-lois, juge royal d'Uzès, coseigneur de Serviers, à noble Jean Girard, de Serviers, de sa seigneurie de Serviers, droits et immeubles, tant à Serviers qu'à Montaren, St-Médier et Labaume. Le bail est de 6 ans, moyennant 25 l. de rente (2 mai 1499). — Nomination faite par Pierre de Roquemaure, lieutenant de viguier, de François Gleyson, licencié ès lois, en qualité de curateur de noble Françoise Trossellier, qui expose qu'elle a plusieurs procès (10 mai). — Quittance et reconnaissance pour Robin des Ayes, bourgeois (2 juin 1499). — Association ou « compaignie et pactes » entre Jean Agulhonnet, bourgeois et marchand de Nimes, fermier de la maîtrise des ports, boîte aux Lombards et deniers de la claverie d'Aiguesmortes, appartenant au Roi, de la rêve et denier Saint-André, appartenant à la Reine, d'une part, et noble Pierre de Roquemaure, Jean de Vaulx, Pierre de Varie, Antoine de Mundo et Antoine Bordin (24 juin). — Testament de Firmine Amalric, veuve d'Étienne Richard, de Redessan (24 juillet 1499). — Tradition d'une terre pour en faire une vigne (25 juillet). — Testament d'Hélips Massot, veuve de Barthélemy Ferrussac (28 juillet). — Achat fait par noble Jacques Valette, bourgeois, d'une censive de 3 salmées de touzelle, sur une maison et une vigne, moyennant 40 l. (20 août 1499). — Donation entre-vifs faite par noble Jean Valette, de Nimes, à Jean de Vaulx, juge royal d'Uzès, et Nicolas de Vaulx, bourgeois d'Uzès, frères (2 septembre 1499). — Vente faite par noble Olivier de Arena, fils de noble Marguerite Blanc, de Marseille, à noble Jean Valette, coseigneur de Gajan, d'une censive de 2 s. 6 d sur une vigne de Saint-André de Codols, moyennant un écu à la couronne, valant 35 s. (9 septembre). — Obligation de 44 l. faite par Jean Mathieu, prêtre et rentier du prieuré de Clarensac et de celui de Caveirac (11 septembre). — Procuration donnée par nobles Gabriel Roc et Jean de Béziers, et par Pierre Bordier, prieur de Brignon, procureur du monastère de Saint-Pierre pour le cardinal *Ad Vincula*, seigneur du Saint-Esprit, coseigneur de Montaigu, ayant procès, conjointement avec les héritiers de noble Guillaume *de Podioleno*, coseigneur dudit lieu, contre les habitants de Saint-Michel d'Euzet (22 septembre). — Vente faite par Antoine Saurin, prêtre de Marguerittes, à Gabriel de Laye, professeur de droit, d'une terre à Marguerittes, confrontant le chemin de Canaux (8 novembre 1499). — Prix-fait baillé par Gabriel de Laye pour la construction de « son mas assiz au terroir de Colores » (30 décembre 1499). — Acapte fait par Étienne Deleuze, bourgeois de Nimes, d'une terre d'Aimargues, quartier des Correns (21 janvier 1500). — Lods et investiture d'un verger en dehors des remparts de Nimes, *secus vallatum sive ripperiam appellatam l'Agau de la Curateria*, relevant de l'évêque (23 janvier). — Compromis entre Antoine Richard, chanoine de la cathédrale d'Uzès, prieur de Saint-Paulet de Caisson, et Julien, cardinal du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, prieur du Saint-Esprit, au sujet de dîmes, possessions et saisines (31 janvier). — Destitution par Jean de Vaulx, juge royal d'Uzès, *certis de causis animum suum movens*, de tous les lieutenants qu'il avait créés dans sa judicature, et nomination, pour son lieutenant spécial et général, de Tristanquin Valette, licencié ès lois de Nimes (7 février 1500). — Procuration donnée par Jacques de l'Elzière, prêtre de Villeneuve-lès-Avignon, pour recouvrer 20 florins de noble Elzias de Cassagnes, de Courthézon (dernier février). — Compromis entre Jacques d'Albaron, dit Alamand, seigneur de Lers, Montfrin, Tavels, et Pierre d'Arpajon, abbé de Saint-André de Villeneuve, coseigneur de Tavels, au sujet de la juridiction de Tavels (18 mars 1500). — Compromis entre Joachim des Fèdes, procureur du monastère de Saint-Gilles, et l'aumônier, dont le nom est resté en blanc, *ad causam tunice prime quam helemosinarius predictus Sancti Egidii patebat, pretextu prioris Sancti Genesii de Medio Gotho, deffuncti* (8 avril 1500). — Substitution de procureur faite par Jean Parade, chanoine, pour le compte de sa tante noble Gassenette Parade, femme de noble Sixtin Bernard, de Tarascon (24 avril). — Ampliation d'arrêt pour noble Philippe Fornier ou Fournier, fermier particulier des équivalents des diocèses de Nimes et d'Uzès, habitant Beaucaire. En vertu d'un exécutoire des généraux des finances, un huissier desdits généraux a « mys et donné l'arrest, et icelluy comandé tenir, à la peine de L^te^ mérichs d'argent, en ceste ville de Nysmes et au chasteau, à noble homme Philippe Fournier....., le mardi XXVIIIe jour d'avril dernier passé, et jusques à ce qu'il eusse paié certaines sommes de deniers dues de restes de IIII quartiers desd.

equivalens de ceste presente année, et par descharges levées sur lesd. fermes, tant pour la pension de M. de Savoye, M. de Foiz, que de M. le prince d'Orange..... » (7 mai 1500). — Arrentement passé par Antoine de Bourgjuif, archidiacre de Vauvert, prieur en partie de Saint-Denis de Vendargues, et, pour le tout, de Sainte-Marie-Madeleine de la Motte, à Guillaume Noier, marchand, de ses deux bénéfices, pour 3 ans, moyennant le prix global de 50 l., payable en plusieurs échéances (2 juin 1500). — Procuration de Claude Argenson, curé de Saint-Hilaire du Puy (11 août 1500). — Accord entre noble Pierre Joubert, chevalier de la religion de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Pierre de Camp-Public au diocèse d'Arles, et Bernard ou Bertrand Freton, de Calvisson (22 août). — Procuration de Robert Bernard, chanoine de Nimes, prieur de Cinsens (12 septembre 1500). — Hommage rendu par noble Guillaume de Mayras, coseigneur d'Agusac, paroisse de Saint-Sauveur de Cruzières, pour lui et noble Tanequin de Mayras, son frère et coseigneur, dans la maison de noble Guillaume de Montcalm, professeur de droit, juge-mage et lieutenant du sénéchal, à nobles Gaillard de Montcalm et Marguerite de Joyeuse, seigneurs de Vauvert et de Saint-Sauveur de Cruzières, pour leur fief d'Agusac (29 septembre). — Arrentement passé par noble dame Louise Garret et son fils Pierre Barbier, licencié ès lois, à Dominique Trossière ou Roussière, hôte, de Beaucaire, de l'hôtellerie, *diversorium*, de *Saint-Jacques*, hors les murs de Nimes. Le bail est de 4 ans, moyennant 100 florins de rente (5 novembre 1500).— Inventaire du mobilier garnissant ledit logis de *Saint-Jacques* (1), avec la ratification de Gillette Monnier, femme de Dominique Trossière (18 novembre). — Arrentement passé par noble Philippe Fournier, seigneur ds Beauregard, habitant de Beaucaire, fermier général du droit de l'équivalent de tout le diocèse de Nimes, du droit de l'équivalent de Bernis, pour 3 ans, moyennant 120 l. de rente (5 novembre). — Cession et rémission de la ferme de l'équivalent du diocèse, faites par noble Philippe Fournier à Antoine de Mundo, de Beaucaire, pour 3 ans, moyennant 7150 l. (5 novembre). — Vente faite par noble Gaucelin de Saint-Bonnet, écuyer, seigneur de Thoiras, comme procureur de noble Françoise Alamande, dame de Gabriac, tutrice testamentaire des enfants de feu Raimond de Gabriac, chevalier, seigneur de Gabriac, à Guillaume Noier, marchand de Nimes, de l'usufruit de deux boutiques sur la place du marché. Le bail est de 5 ans, moyennant le prix global de 60 l. (19 novembre). — Institution faite par Segondin de Sarrats, protonotaire apostolique du Saint-Siège, prieur et seigneur de Saint Dézéry au diocèse d'Uzès, de Gabriel de Laye, docteur en droits, pour son juge audit lieu (8 janvier 1501).

(1) On trouvera le texte de ce curieux inventaire dans une étude de M. François Rouvière : *Le logis de Saint-Jacques* (*Revue du Midi*, décembre 1897, et *Congrès archéologique de Nime* de1897.)

E. 654. (Registre.) — 258 feuillets, papier.

1501-1507. — Notariat de Nimes. — Jean de Costa. — Rubrique des actes. — Achat par François Gleyson, licencié ès-lois, du cens d'une demi-charge d'huile, faisant 8 cannes, sur diverses olivettes, moyennant 35 l. (9 avril 1501). — Prix-fait de travaux de menuiserie baillé par noble Gabriel de Laye, pour son mas de Beaulieu, terroir de Colores (21 avril). — Tradition de 9 chèvres à mi croît faite par André de Laye, prieur d'Aubord (10 juin 1501). — Titre clérical, ou *actitulatio presbyteri*, institué par Catherine Finor en faveur de Pierre Brun, clerc, du diocèse de Grenoble, *ad eo quod recipiat ordines in sancta matre Ecclesia, et inde valeat celebrare missas et Deum orare pro deffunctis* (5 juin). — Cession de créance faite par noble Philippe Fournier, de Beaucaire, à Robin des Ayes, bourgeois de Nimes (7 juin). — Quittance de 6 l. 13 s. faite par Bonnet Chalmette, lapicide, aux hoirs de Gabriel de Laye et à noble Jeanne, sa veuve, pour reste de travaux au mas de Beaulieu (7 août 1501). — Testament de Mondette Bermond, de Nimes (8 août). — Sous-arrentement de deux devois du château de Milhau, passé par Claude Amellier, notaire, et Robin des Ayes, bourgeois, comme tuteurs des enfants de Laye, et Guillaume Martin, prêtre de Milhau, rentier du château, de la juridiction et du prieuré de Milhau (12 août). — Accord avec obligation pour Jean Guyard, juge royal de Beaucaire, contre Jean Imbert, de Marguerittes (13 août). — Sous-arrentement passé par les tuteurs des enfants de Gabriel de Laye, rentiers du prieuré et de la juridiction de Milhau, de tout le labourage de la juridiction et du château ou prieuré de Milhau, *scilicet los restobles nunc existentes unacum duabus parraneys contiguis columberiis A milhavi*. Le bail est d'un an, moyennant le quint des fruits (17 août). — Arrentement passé par Louis Albenas, fermier du droit de l'équivalent du diocèse de Nimes, à François Alari, boucher de Sommière, du droit de l'équivalent des étaux de Calvisson. Le bail est de 3 ans, moyennant 220 l. de rente (10 sep-

tembre 1501). — Décharge de toute taille royale et autres subsides communs accordée aux héritiers de Gabriel de Laye par Antoine Ferrabouc et Guillaume Galabrun, consuls de Milhau, assistés du conseiller Pierre Rossel, à cause des services rendus à la communauté par le dit de Laye (19 octobre 1501). — Obligation de 16 l 10 s. faite par noble François *de Clino*, du Saint-Esprit, à Guillaume Bordier, prêtre du Saint-Esprit, *ad causam responsionis facte per eumdem de Clino, pro et nomine Guillelmi Poterii, pedagerii Sancti Spiritus* (20 octobre). — Arrentement passé par Robin des Ayes, cotuteur des enfants de Laye, à Philippe Réal, hôte de *la Couronne*, d'une vigne au quartier de la Justice et d'une autre à Costabalen (29 octobre). — Achat pour Charles Broudel, notaire de Nimes (21 décembre 1501). — Compromis entre Jacques de Sarrats, seigneur de Bernis, et Pierre Tanaut, baile de Générac, ou frère Jean Fabre, commandeur et seigneur de Générac, au sujet de la possession et saisine d'un moulin à blé du territoire d'Aubord appelé le Moulin Parador, au quartier de Valbornes, et de la possession, pour l'usage dudit moulin, du droit de capter toute l'eau provenant de la fontaine des Allemands, au terroir de Générac, ainsi que des autres fontaines avoisinantes (18 avril 1502). — Arrentement passé par Ambroise *de Varssio*, prêtre, bachelier en l'un et l'autre droit, comme procureur de Jean de Bident, protonotaire du Saint-Siège, prieur de N.-D. de Parignargues, à noble Jean Valette, seigneur de Gajan, dudit prieuré de Parignargues, moyennant 50 l. de rente (25 avril). — Procuration donnée par Étienne Delacroix, prêtre, recteur de la chapellenie fondée en l'honneur de Saint-Antoine dans l'église paroissiale de Bernis, pour le représenter au parlement de Toulouse contre Jean, prêtre de Bernis (30 mai 1502). — Testament de Thomas Guerrier, prêtre de Colias. Il élit sa sépulture dans l'église Saint-Vincent de Colias, dans la chappelle des saints Pierre et Paul, dont il est prêtre et chapelain. Pour le lit, il lègue 5 s. au prieur ou curé. Douze prêtres accompagneront son corps et recevront 2 gros chacun. Pendant la neuvaine, tous les prêtres de Colias qui visiteront sa tombe auront 15 d. chaque jour, à condition de prier pour son âme. A la fin de la neuvaine, grand'-messe de 12 prêtres, qui recevront chacun 2 gros. Le curé qui l'enterrera aura 5 s. Le clerc qui portera la croix *et faciet clacita* pendant la neuvaine aura 10 s. Le curé qui fera l'office pendant la neuvaine, 15 s. Au bout de l'an, grand'messe de 12 prêtres qui recevront 2 gros chacun. Il lègue aux pauvres de Saint Lazare d'Uzès 2 cannes d'huile ; aux Frères Mineurs d'Uzès 10 s., ainsi qu'aux Prêcheurs de Nimes, aux Augustins d'Avignon et aux Carmes de Bagnols ; à l'église paroissiale de Colias, *unum psalterium pergameni, ad manum descriptum, oblimi valoris, et voluit quod custodia illius pertineat ad operarios dicte ecclesie*. Tous ses biens meubles et immeubles de Vers seront affectés, par manière d'aumône et de legs pie, à une chapellenie desservie par un prêtre, à perpétuité. Ce prêtre résidera dans sa maison de Vers. Les ouvriers de l'église et les consuls de Vers seront les patrons et les collateurs desdits biens. Ils nommeront le chapelain, sans que l'évêque ou tout autre puisse se mêler de ce choix. S'il s'en mêlait, les biens légués iraient à la chapellenie des saints Pierre et Paul de Colias. L'acte est passé à Colias, *in claustro beneffícii sive prioratus....., in aula bassa* (17 juin 1502). — Testament de Michel Descayres, fustier et laboureur de Colias (17 juin). — Testament de Catherine Finor, veuve de François Boisson, marchand de Nimes (17 juillet 1502). — Procuration donnée par Jean Turpin, marchand et patron d'une barque légère, de Gênes, *Janue*, à Jean Conseil, marchand et consul de la nation génoise à Aiguesmortes, pour recouvrer 91 salmées de touzelle, 50 écus sol, une barque ou sagittaire, *barquam sive sagetariam*, et d'autres biens qui lui ont été enlevés par Étienne Victor, Louis Quotin, Tanequin Le Valois, et autres, ainsi que 6 écus d'or. L'acte est passé à Générac, devant la porte de la maison claustrale. Noble Tanequin de Villeneuve, seigneur de Beauvoisin, Pierre de Roquemaure, licencié ès-lois, de Lunel, sont témoins (18 août 1502). — Apprentissage de Guillaume de Fabrique, de Saint-Roman de Tosque, paroisse de N.-D. de Vallée-Française au diocèse de Mende, chez Roland Pascal, cuiratier de Nimes (2 janvier 1503). — Quittance faite par Antoine de Mundo, de Beaucaire, associé pour le cinquième de la ferme des droits de rêve, à Jean Agulhonnet, marchand de Nimes, fermier principal de la rêve et autres droits royaux, de la part qui lui revient (14 janvier). — Acapte fait par Antoine Codolet, marchand de Nimes, d'une cave aux Arènes, *quamdam crotam sitam in Arenis Nemausi*, confrontant du marin la cave des héritiers d'Étienne de l'Hôpital, dit *lo Panart* (6 février 1503). — Obligation de 12 l. pour Jacques Bomelle, notaire (14 avril 1503). — Accord entre noble Jean des Iles, de Nimes, coseigneur de Saint-Privat du Gard et seigneur de Saint-Étienne du Val près Colias, demandeur, et Firmin Armand, meunier de Saint-Bonnet, au sujet du lods dû pour un moulin à blé appelé de Carrières, ou *lo Molin Noù*, avec maison et verger, situé sur le Gardon, au terroir de Saint-Étienne

du Val (5 mai 1503). — Vente faite par Firmin Armand, meunier de Saint-Bonnet, à Thomas Guerrier, chapelain des chapellenies des saints Pierre et Paul de Colias, de la moitié de son moulin de Carrières, qui relève de la directe de noble Jean des Iles, moyennant 60 florins (5 mai). — Association entre Charles Broudel, de Nimes, adjudicataire des travaux de maçonnerie pour les consuls de Marguerittes, moyennant 124 l. 10 s.. et Bonnet Chalmette, maçon de Nimes. Il s'agit des murailles de Marguerittes (19 juin 1503). — Achat à l'encan public, avec interposition de décret, pour Jacques Suau, *Suavis*, cuiratier de Nimes. Le 17 juin, au Château-Royal, dans la cour du côté des Carmes, par devant noble Jean de Montcalm, licencié ès-lois, juge-mage et lieutenant du sénéchal, se présente Jean Hérail, bachelier ès-lois, comme procureur de noble Richarde Galian, veuve de Jean Soleyrols, professeur de droit. Il exhibe sa procuration et expose que Soleyrols est mort pendant la peste, il y a près d'un an. Il a affecté, par testament, à ses legs pies et à ses funérailles, 100 l. Ici, Hérail donne lecture du testament, en date du 22 juin 1502, reçu par le notaire Gervais de Nidis. Soleyrols était grevé de plusieurs dettes, et tous ses biens ont été mis en discussion générale à la cour présidiale, où beaucoup de créanciers ont fait opposition. Sa veuve n'a pas de quoi payer ses funérailles et ses legs pies, sans la vente de quelques immeubles de la succession, vente qui ne peut se faire qu'avec l'autorisation de la cour présidiale. Cette autorisation est acordée. Le 22 juin a lieu par enquête la sommaire apprise ou estimation des biens qu'il est préférable d'aliéner. Jean Lansard, notaire, Jean Delacroix, charron, Jeanne Deben, Ambroise de Barcio, prêtre, bachelier en décrets, Claude Bagimont, laboureur, Jean Merson, laboureur, Louis Boix, laboureur, sont successivement entendus. Bertrand d'Armagnac, sergent royal. met à l'encan un mas situé aux environs du couvent de Sainte-Perpétue et l'adjuge à Suau moyennant 50 l. — Quittance de 16 l. pour reste de la vente de l'usufruit de l'hôtellerie de *Saint-Georges* à Uchau (17 juillet 1503). — Louage fait par Antoine Bezuc, consul de Colias, de Jean Mathieu, charretier de Montfrin, et de Louis Vitalis, charretier de Colias, pour le transport de l'artillerie et des vivres de l'armée du Roi à Salses et partout où il sera nécessaire, avec la charrette que doivent fournir les habitants de Colias, et qui est attelée de 4 mules. Le prix est de 5 l. par mois pour chacun (12 août 1503). — Association entre Antoine Bordin, grènetier du grenier à sel de Nimes, rentier du cardinal Guillaume, du titre de Sainte-Pudentienne, pour les revenus de l'évêché de Nimes, moyennant 2700 l. de rente, et Pierre Leyris, jurisconsulte, au sujet de ladite ferme (31 octobre 1503). — Mariage d'Augustin Blanville, sellier, *celerium* (27 janvier 1504).— Lods fait par Perrette Fabre et Jean de Brueys, mère et fils, cohéritiers de Pierre de Brueys, avocat du Roi, agissant pour eux et pour Tristan de Brueys, autre fils de Perrette, à Martin Blanville, sellier (13 février 1504).— Cession faite par Bernard Gast, prieur de Notre-Dame-de-Vilieu au diocèse de Vienne, rentier du prieuré de Saint-Sauveur de Sernhac, appartenant au collège de Saint-Ruf à Montpellier, pour trois années devant commencer à l'expiration du bail d'Antoine de Castillon, prêtre, moyennant 208 l. de rente et 1 salmée d'huile. Il s'agit de la cession de son arrentement en faveur de Jean Dumas, chanoine de Saint-Ruf de Valence, prieur de Manduel (19 février). — Lods fait par Antoine Bordin, rentier de l'émolument de l'évêché de Nimes, grènetier du grenier à sel, et Étienne Leyris, notaire, agissant pour son frère Pierre Leyris, jurisconsulte, corentier de l'évêché, au sujet d'une maison avec boutique, sise au marché, près de l'entrée de la cathédrale (6 avril 1504). — Substitution de procureur pour Robert Bernard, prieur de Cinsens (26 avril). — Procuration d'André de Chana, dit de Laye, prêtre de Nimes (26 avril). — Accord entre les consuls de Colias et Louis Vitalis, au sujet du transport de l'artillerie et des vivres de l'armée royale en Roussillon (30 avril). — Procuration donnée par Guy Lebègue, protonotaire apostolique, prieur de Campestre, à Antoine Bordin ou Bourdin, grènetier du sel de Nimes, pour recouvrer le prix de l'arrentement de son bénéfice (10 mai 1504). — Nouvelle collation du bénéfice d'Aubord faite par Opissin de *Rotariis* et Guy Lebègue, vicaires-généraux de l'évêque de Nimes, à André de Chana, dit de Laye (15 mai). — Arrentement fait à Étienne Deleuze, bourgeois, d'une maison de la rue *de Camponovo Superiori* (15 mai). — Sous-arrentement passé par Guichard Bastier, bourgeois de Montpellier, fermier du droit de l'équivalent de tout le diocèse de Nimes, à Robin des Ayes, bourgeois, du droit de l'équivalent de la ville et de la banlieue de Nimes, moyennant 1900 l. de rente (17 juin 1504). — Vente ou *datio in solutum* faite par noble Richarde Galian, veuve de Jean Soleyrols, professeur de droit, à Jean de Vaulx, licencié ès-lois, juge royal d'Uzès, son créancier pour 690 l. d'une maison de Nimes, sise dans la rue appelée : *Campnoù Sobeyran*, ensemble un verger (26 juin).— Arrentement passé par Claude Bonaure, d'Alais, comme cotuteur des enfants de Gabriel de Laye, à Jean Bessède, cultivateur, de la maison des étuves sise au faubourg Saint-Antoine, hors des murs de Nimes, avec ses meubles et

ustensiles : 1° une table de noyer de 10 pans de long, avec ses tréteaux, 2° un archibanc de sapin avec sa barre, 3° un pétrin avec deux tiroirs et son couvercle, 4° trois châlits de sapin, 5° un encastre de lit, 6° un buffet de sapin. Le bail est de 3 ans, moyennant 10 florins de rente. Le preneur fera réparer la maison *desuper, in modum quod non pluviat, et portam dicte domus claudere.* Il entretiendra le toit en bon état (29 juin). — Procuration de Jean Merlin, marchand d'Arles (12 juillet 1504). — Quittance de 100 l. faite par Grégoire de Villeneuve, marchand d'Alais, à Jean de Vaulx, juge royal d'Uzès, payant par les mains de noble Nicolas de Vaulx, son frère (7 septembre 1504). — Affranchissement de cens et de directe accordé par noble Jean Valette, coseigneur de Gajan (11 octobre 1504). — Obligation de 40 florins pour Étienne Bonnaud, prêtre de Cavillargues (25 octobre). — Vente d'usufruit faite par noble Gaucelin de Saint-Bonnet, écuyer, seigneur de Thoiras, comme procureur de noble Françoise Alamand, dame de Gabriac, tutrice testamentaire des enfants nés d'elle et de son défunt mari Raimond de Gabriac, chevalier, seigneur de Gabriac (2 décembre 1504). — Procuration donnée par Pérégrin de Coëtivy, archidiacre d'Uzès, à Guillaume de Malmont, licencié de Nimes, pour un désaveu (10 décembre). — Arrentement passé par Jean Prunier, élu sur le fait des aides de Tours, fils de défunt Jean Prunier, général sur le fait de la justice des aides de Montpellier, agissant pour sa mère et pour son frère Jean Prunier, chanoine de St-Martin de Tours, et par Roullet Davic, bourgeois de Nimes, de leur hôtellerie à l'enseigne de *la Couronne*, avec ses fenières et dépendances, ensemble les meubles et ustensiles accoutumés. *Quodquidem diversorium est situm infra et juxta menia Nemausi, prout confrontatur ab una parte cum carreria publica qua itur ad portale de Corona, et ab alia cum quadam travercia per quam itur ad ecclesiam Sancti Thome, que est inter dictum diversorium et menia ville à parte orientali*...... Le bail est de 4 ans, moyennant 40 florins de rente (16 janvier 1505). — Lods fait par magnifique et puissant seigneur de Louet, seigneur de Calvisson, à Jean de Vaulx, juge royal d'Uzès, au sujet d'un moulin de Saint Alban, acheté à Louis Martin, procureur du Roi en Gévaudan (1er mars 1505). — Vente de 43 vaches par noble Jacques de Sarrats, seigneur de Bernis, moyennant 240 l. (5 mai 1505). — Cession faite, en présence de noble Jean de Montcalm, juge-mage et lieutenant en la sénéchaussée, par Guillaume Mochet, chanoine de l'église collégiale de Saint-Michel de Salms, à René de Beaune, licencié en l'un ou l'autre droit, archidiacre et chanoine prébendé de la cathédrale de Mende, représenté par Jean de Vaulx, juge royal d'Uzès, du canonicat ou prébende que feu Jacques Martin possédait à ladite cathédrale (5 mai). — Habilitation donnée par Gervais de Nidis, notaire de Nimes, à son fils Jean de Nidis, viguier de Vézénobre, pour transiger avec le commandeur d'Espinasse (9 mai). — Compte final entre frère Raimond Ryal, commandeur d'Espinasse, et Jean de Nidis, viguier de Vézénobre, au sujet de l'arrentement des bénéfices de Saint-Christol et de Saint-Maurice (10 mai). — Obligation de 250 florins pour Jean Dumas, prieur de Saint-Jean de Manduel (2 juin 1505). — Prise de possession du prieuré d'Aujargues. Le 13 juin 1505, à Aujargues, *apud locum de Orjanicis*, devant les portes de l'église paroissiale, par-devant Pierre Forici, prêtre de Clarensac, se présente frère Jean du Rozier, moine de St-Gilles. Il lui exhibe ses lettres de collation et lui demande de le mettre en possession, ce que fait Forici par l'entrée et la sortie de l'église et de la clastre, par le baisement du vieil autel, l'ouverture de la porte de l'église, la réception des livres et des habits sacerdotaux, et le son de la cloche. — Prix fait baillé par Jean Guyard, juge royal de Beaucaire, au maçon Pierre Trencacostes, pour la construction de « deux corredors de pierre de tailhe » à sa maison de la « rue Daurade » ou Dorée (9 juin). — Procuration donnée par Jean de Nidis, viguier de Vézénobre, comme père et procureur de Robert de Nidis, bachelier ès-lois, recteur de Saint-Martin de Lovejan, de Montesquiou, *Montesquivo*, et de Saint-Pierre d'Esgotz, près de Saintes, *secus Mediolanum*, à Bernard Falgosi, marchand d'Auch, pour présenter à l'archevêque d'Auch les bulles papales accordées à Robert au sujet desdites rectories, et en toucher les revenus (16 juillet 1505). — Arrentement passé par Jean de Nidis, viguier de Vézénobre, comme procureur de son fils Robert, recteur de Saint Martin de Lovejan, de Saint-Pierre d'Egotz et de Montesquiou, au diocèse d'Auch, à Bernard Falgosi, marchand d'Auch, des dites rectories, moyennant 100 écus petits, valant chacun 27 s., de rente annuelle (17 juillet). — Testament de noble Catherine de Laye, femme de noble Pierre Garnier, lieutenant de viguier de Beaucaire. Elle élit sa sépulture dans le cimetière St-Jean de Cortine à Nimes, si elle meurt à Nimes, et dans le tombeau de Jacques Teissier, son défunt mari. Si elle meurt ailleurs, elle désire être transportée et inhumée dans le cimetière des Aliscamps à Arles, à Saint-Honorat. Le jour de ses funérailles, 13 pauvres habillés de drap blanc accompagneront son corps avec un cierge allumé de demi-livre. Dans les deux mois de sa mort, six messes

seront célébrées pour elle à l'autel de Saint-Sébastien, à Rome, de 3 s. chacune. Ses héritiers universels sont sa fille Madeleine Teissier, et Jean Guyard, mari de celle-ci (13 octobre 1505). — Reconnaissance féodale faite par Toinette Guichard, veuve de Jean Morilhon, tisserand, à noble Jean Morice, garde des archives royales de Nimes. Il s'agit d'un plantier au quartier de *Nega-Saume* ou du Péras, confrontant la terre des religieuses de la Font de Nimes (30 janvier 1506). — Mariage entre Jean de Codolet, bourgeois de Nimes, et Blanche de Langlade, de Sommière (1er février 1506). — Testament de Drivette Meysan, veuve de Pierre Gras, fustier. Elle élit sa sépulture dans l'église des Carmes de Nimes (11 février). — Arrentement, pour l'hoirie de Laye, d'une olivette et vigne au quartier de la Tourmagne ou de la Lampèze (25 février). — « Inventaire des biens meubles estans dans la maison du bordeau de Nysmes, appartenans aux heretiers de feu Me Guabriel de Laye, docteur en chascun droit de Nysmes, fait à la requeste de sire Glaude Bonaure, contuteur desd. enfans, du consentement de Beton Petit, rantier dud. bordeau. » Il n'y a que des meubles de bois très communs et une literie médiocre. « . . . . Item, ung caplit de sapin en paramant auprès de l'antrée de la porte de la maison. Item, cinq autres caplitz de sapin vieulx et deux autres noveaulx expédiez et bailhez aud. Beton par led. Bonaure, desquelz les deux sont foncez de posses et les autres cinq avecques barres. Item plus, une caysse de sapin et ung marchepié de lit qui sont esté portez de l'autre maison des estubes de Saint-Anthoine..... Item, une cossere de pleume assés bonne, avecques son coyssin .... Item, ung mathelas de borre en son travercier semblable, et une flassade assés bonne, barracanade. Item, troys autres mathelas de borre. Item, quatre ou cinq flassades vieilhes et rompues, que ne valent comme rien. Item, une cossere de pleume sans travercier, laquelle auroit esté inventarisée au grant inventoire..... et estoit de la maison principale dud. de Laye. » Le premier article est « ung archibanc fait en deux cayssons, ferré et cloux, en deux sarrures et leurs clefz » (25 février). — Offre faite par noble Segondin de Saint-Félix, seigneur de Montpezat et de Salsan, à Jean Vitalis, prieur de Jonquières, recteur et procureur ou administrateur de la maison abbatiale de Psalmodi et de Saint-Laurent d'Aigouze, de reconnaître ses biens de Saint-Laurent à l'abbé, s'il y est légitimement tenu (18 mars 1506). — Compromis entre noble Jean de Montmilier, habitant d'Aimargues, et Marc Ferrant, marchand d'Aiguesmortes (21 avril). — Obligation de 5 florins pour frère Jean Jabiols, prieur et procureur du couvent des Carmes (25 avril). — Confirmation de donation pour le dit couvent, par Mondette Laurent, veuve du meunier Jean Duron. Elle a donné la moitié de ses biens *Deo, beate Marie, et conventui fratrum Carmelitarum, sive beate Marie de Monte Carmeli civitatis Nemausi* (25 avril). — Compromis entre François Tortel, curé perpétuel de Saint-Hilaire de Brethmas, et Jacques Nègre, dudit lieu (25 avril). — Accord entre maître Vincent Espiard, jadis maître particulier de la monnaie de Villeneuve-lès-Avignon, défendeur, et Antoine Martin, licencié ès-lois, Philippot Ponsard, notaire, comme gardes de ladite monnaie, Antoine Périer, essayeur, et Nicolas Fournier, tailleur de ladite monnaie, demandeurs, « à cuause des gaiges que lesdits officiers de ladite monnoie prétendoient leur estre deuz de reste par led. Vincent, du temps de sa maistrise ». Il y avait eu entre eux des procédures, par-devant les généraux des monnaies Jean Richer et Claude Robin, « soy disans généraulx d'icelle monnoye », et ailleurs. Vincent disait « que luy sembloit bien avoir payé lesditz gaiges. Et quant seroit ainsi qu'il y auroit quelque chouse de reste, n'estoit tenu de poyer auseditz officiers ce que demandoient, s'il n'est du temps que lad. monoye a besoingné; car du tamps qu'il demandoient leurs ditz gaiges lad. monoye demeura en chaumaige par le comendement de Mr le général Lecoq. Et furent lesditz officiers adjournés à comparestre en personne à Paris. Pendant lequel tamps ne fut riens besoingné en lad. monoye.... Et que pis est, venent directement yceulx officiers contre les ordonances royaulx, c'estoient personnes troubles, et de faict avoient troublé led. Vincent en la joyssance de sond. office, le mectant en cause et le poursuyvant, instigant plusieurs procès et questions civilement et criminelement.... » (9 juin 1506). — Accord entre Hugues Espiard, maitre particulier de la monnaie de Villeneuve lès-Avignon, d'une part, et Antoine Martin, licencié ès-lois, Philippot Ponsard, gardes de ladite monnaie, Antoine Périer, essayeur, et Nicolas Fournier, tailleur d'icelle, demandeurs, tant à cause de l'office de la dite maitrise, que des gages des demandeurs (9 juin). — Arrentement passé par noble Pierre Berbier, professeur de l'un et l'autre droit, seigneur de Saint-Cosme, à Philippe Réal, de son hôtellerie à l'enseigne de *Saint Jacques*, hors les murs de Nimes, avec ses dépendances et annexes, ensemble le pré de Bellegarde et le mobilier inventorié par le notaire Jean Lansard. Le prix est de 10) florins de rente (30 juin). — Création du notaire Jacques du Ranc, habitant d'Uzès. Il présente à Jean Guyard, juge royal de Beaucaire, des lettres de notariat

et d'autres adressées au sénéchal, requérant la mise en possession de son office. Le juge fait sommaire apprise ou examen, avec Jean Laurent, notaire de Génolhac, Louis Leyris, de Chamborigaud, Jean Martin, d'Alais, et Guillaume Torrent, clerc de Nimes, de l'âge, des mœurs et de la science de du Ranc, en l'interrogeant. Il constate son aptitude, reçoit son serment et lui confère ses lettres de notariat (3 juillet 1506). — Obligation de 12 florins de petite monnaie, valant chacun 12 s., faite à Pierre Garnier, vice-capitaine de Beaucaire, représenté par sa femme noble Catherine de Laye, pour vente de bois (13 août 1506). — Quittance de 20 l. faite par noble Nicolas de Laudun, seigneur de Fournès, aux consuls de Fournès Jean Condon et Jean Veyron, pour arrérages d'une pension (19 août). — Obligation de 11 florins 6 gros pour Thomas Guerrier, prêtre de Colias (14 septembre 1506). — Substitution de procureur faite par Jean *de Nidis*, viguier de Vézénobre, père et agissant au nom de Robert *de Nidis*, chanoine de l'église métropolitaine d'Avignon (23 septembre). — Arrentement passé par Robert Bernard, chanoine de la cathédrale de Nimes, prieur de Saint-Jean de Bellegarde, à Jean *de Nidis*, viguier de Vézénobre, de son bénéfice de Bellegarde, moyennant 100 l. de rente (5 octobre 1506). — Association et compagnie entre Jean des Nids, viguier de Vézénobre, comme rentier du prieuré de Bellegarde, et noble Pierre de Varie, de Beaucaire (7 octobre). — Quittance de 180 l. faite par noble Pierre de Varie, de Beaucaire, à Étienne de Coleau, hôte de Valliguière, « à cause du louage de son lougis de Saint-Julien de Valleguière en divers payemens » (10 octobre). — Arrentement passé par « noble homme » Pierre de Varie, contrôleur du tirage à sel, de Beaucaire, à Jean Thibaut, de « son lougis de Saint-Julien de Valleguière, avecques les prés, terres, vignes, molin d'olives, colombier et aultres apartenences », pour 5 ans, moyennant 50 l. de rente (21 octobre). — Inventaire du mobilier du logis de Saint-Julien de Valliguière (21 octobre). — Création du notaire Antoine Laune, de Saint-André de Valborgne (28 octobre). — Lods fait par Perrette Fabre, veuve et cohéritière de Pierre de Brueys, licencié ès-lois, avocat du Roi à Nimes, Jean de Brueys, son fils, coseigneur de Saint-Agathe et de Poulx, et Tristan de Brueys, son autre fils et cohéritier, au sujet d'un verger sis hors les murs de Nimes, *infra tamen menia antiqua*, *prope burgatam Carratarie Sancti-Anthonii Nemausi* (31 octobre). — Mariage entre Barthélemy Bouier, peaussier, *pelliparium*, du diocèse de Lyon, et Antonie Boissi, fille du peaussier ou pelletier Tristan Boissi (10 novembre 1506). — Fondation d'un anniversaire au couvent des Carmes de Nimes. Le 23 novembre 1506, Guillaume de Soleyret, prêtre de Nimes, prieur de Saint-Victor de Gravière au diocèse d'Uzès, fonde, pour l'amour de Dieu et la rédemption de son âme, un anniversaire perpétuel dans l'église des Carmes. On le célèbrera à la fête de Saint Jérôme, docteur de l'église, *aut in crastinum, cum missa nota exaudis et aliis suffragiis*. Pour cela, il assigne les revenus de son grand verger sis hors des murs de Nimes, près de Saint-Jean-Baptiste, pendant 4 ans, à condition que les Carmes paient, pour ledit verger, à l'hôpital de N.-D. de Nazareth, 4 l. de censive. Les religieux du couvent assemblés promettent de le faire et de célébrer l'anniversaire, Ce sont les frères Jean Jabiolis, prieur, André Audibert, Jacques Dehée, Antoine Perrier, Antoine Salvaige, Henri Reoudi et Pierre Rouelle. L'acte est passé hors la ville, dans le cloître du couvent. — Lods fait par noble Guillaume du Pont, habitant de Vézénobre et de Nimes (24 novembre). — Échange entre Louis Albenas, dit Podo, et Antoine Bernard, tous deux bourgeois de Nimes (25 novembre). — Échange où figure Jean Chousiti, notaire d'Aramon (24 février 1507). — Publication du testament du seigneur d'Aubais. Le vendredi 19 mars 1506 (v. s.), à Sommière, par-devant noble Jean Guyard, juge royal de Beaucaire, lieutenant ou commissaire pour toutes les causes de la cour présidiale du sénéchal, résidant à Sommière en raison de la peste qui sévit à Nimes, comparaît noble Louis de Juncheyrettes, licencié en l'un et l'autre droit, seigneur de Clausonne, avocat à la cour présidiale, procureur de noble et puissant Jacques Bermond de Sommière, dit de Bozene, seigneur du Cailar, suivant procuration reçue Laurent Arlier, notaire de Calvisson. Il lui présente, comme au juge ordinaire de tous les barons de la sénéchaussée, au nombre desquels il faut compter ledit Bermond, baron du Cailar et de Boucoiran, et son défunt père le seigneur d'Aubais, un instrument écrit sur parchemin, clos et scellé de sept ou huit sceaux, avec huit souscriptions apparentes au pied. La première est du défunt noble Jean de Bozene, une autre, de noble Lancelot de La Palud, d'autres sont de Raimond Rovérié, d'Artes Sanjuet, de Laurent Arlier, de Mathieu Areau, de Jean Brun et de Jean Catrebars, tous notaires. Ce parchemin contient le testament secret du seigneur d'Aubais, trouvé par Jacques dans un coffre des archives du château d'Aubais. Au nom de son mandant, Louis en réclame l'ouverture et la publication. Le juge, informé qu'un des témoins, La Palud, était revenu de Toulouse, assigne les témoins, ainsi que nobles Yolande, Bourgine et Madeleine de Bozene, sœurs de Jacques,

au 23 mars. A cette date a lieu la procédure de la publication. — Obligation de deux salmées de conségal et d'une demi-salmée de touzelle, faite à Claude Gilles, prêtre et chapelain des chapellenies de Saint-Pierre et de Saint-Paul, à Colias (23 avril 1507). — Prise de possession du prieuré de Colias. Le 11 mai 1507, la seconde année du pontificat de Jules II, devant la porte de l'église paroissiale de Saint-Vincent de Colias, en présence de Louis de Costa, prêtre dudit lieu, comparaît Antoine Imbert, clerc de Sanilhac, procureur de Nicolas Lhautier, chanoine de la cathédrale d'Uzès. Il rappelle que le bénéfice est vacant par le décès de Guillaume Macé, prévôt d'Uzès, dernier prieur. Après avoir exhibé les pièces de son mandant, il est mis en possession pour lui *per tactum vectis porte, introytum et exitum dicte ecclesie et claustri ejusdem, traditionem clavium librorumque et indumentorum, osculum altaris et pulsationem campanarum.* — Sous-arrentement passé par Macé Herbert, habitant de « Vaulx », fermier du droit de l'équivalent de la sénéchaussée, à Antoine de Mundo, de Beaucaire, du droit de l'équivalent de Beaucaire et de sa viguerie, moyennant 970 l. de rente (4 juin 1507). — Prise de possession du prieuré de Colias. Le 5 juin 1507, devant les portes de l'église et en présence de Guillaume Notet, prêtre de Colias, comparait Thomas Guerrier, prêtre dudit lieu, procureur de Nicolas Lhautier, chanoine profès d'Uzès. La même cérémonie a lieu que le 11 mai. — Accord entre noble Antonie du Camp, veuve et cohéritière de noble Jean Robert, licencié ès-lois, juge criminel de la sénéchaussée, et noble Jean Robert, également licencié et juge criminel, leur fils (4 septembre 1507). — Procuration donnée par Thomas de Montgros, moine ouvrier du monastère de Saint-Gilles, prieur de Saint-Étienne du Val, à noble Astorge de Montgros, son frère, et à Louis de Costa prêtre de Colias (20 septembre). — Procuration donnée par le même à son frère Jean de Montgros, chanoine de Nimes (20 septembre).

E. 655. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets, papier.

1495-1501. — Notariat de Nimes. — Laurent Dapchuel. — Compromis entre Guillaume Issart, forgeron, habitant de Manduel et de Lédenon, demandeur, et Antoine Malian, laboureur de Lédenon, défendeur (8 janvier 1494 v. s.). — Quittance de 9 florins faite par Raimond Rausset, laboureur de Saint-Gervasy, à Pierre Rome, dudit lieu (11 avril 1497). — Achat fait à Raimond Capon, de Saint-Gervasy, par Pierre Richard, de Cabrières, d'immeubles à Marguerittes (16 mars 1495 v. s.). — Mariage entre Jean Manent, marchand de Nimes, et Catherine Freton (25 avril 1501). — Quittance ou *gripitio* de biens paternels et maternels faite par Catherine Freton à Jean Julian, licencié ès-lois, et à Daniele Freton, mariés, ses beau-frère et sœur (25 avril). — Ratification de donation faite par Eustache Freton aux mariés Jean Julian et Daniele Freton, ses gendre et fille (25 avril). — Testament d'Antoine Bouier, prêtre originaire de Badaroux au diocèse de Mende, desservant, *servitor*, du monastère de Saint-Sauveur de la Font de Nimes, *aliquali infirmitate corporali deprehensus et in grabato jacens.* Il désire être inhumé au cimetière dudit monastère, là où il plaira à l'abbesse et à deux autres religieuses. Il lègue à noble Marguerite Trenchard, abbesse, *pro serviciis sibi impensis tempore preterito et que de die in diem cessare non desinit*, 10 sols tournois et l'âne qu'il possède pour le service du couvent. Il lègue à noble Béatrix Doyda (1), religieuse du couvent, *quamdam raupam suam panni violeti obscuri, folderatam panni grisi veteris* (27 juin 1501). — Transaction entre Odile Tossan, vicaire de toute la temporalité de l'évêque de Nimes, recteur de la chapellenie fondée en l'église Saint-Jean de Cabrières, et les consuls et habitants de Cabrières. Le recteur promet de faire chanter tous les dimanches matin une première messe dans l'église de Cabrières, *propter mercenarios dictorum habitantium...... qui vadunt custoditum animalia tam grossa quam minuta in campis.* Les consuls seront les patrons de la chapellenie en question et présenteront le recteur à l'évêque (8 juin 1495).

E. 656. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets, papier.

1750-1766. — Notariat de Nimes. — Antoine Darlhac. — Rubrique des testaments reçus par ce notaire.

E. 657. (Registre.) — 212 feuillets, papier.

1526-1536. — Notariat de Nimes. — André Daudé. — « Nota. Il y a deux actes receus par Me Augustin Guesse, notaire; un acte de Jean Nicolas, notaire; un acte de Mathieu Ollery. Relié par ordre de

(1) Cf. le nom de *Dhuoda* au IXe siècle. *Le Manuel de Dhuoda.* Paris, 1887.

Mre Charles-Prudent de Becdelièvre, évêque de Nismes, quoiqu'il n'y ait rien pour l'Évêché ». — Procuration donnée par François Garcin, clerc du diocèse d'Uzès, maître ès-arts et régent à Paris, à Pierre Garcin, prêtre, son frère, Jean Parran, médecin, Jacques Ferrand, médecin, et noble Jean Blanchon, docteur en droits, juge royal d'Uzès, pour le représenter dans la poursuite et l'administration de ses bénéfices éventuels (11 mars 1529 v. s.). — Requête de mise en possession faite par Bertrand de Monteils, bachelier en droits, vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Saint-Marcel de Fontfouillouse, diocèse de Nimes, à Robert Delacroix, vicaire et official de l'évêque de Nimes. Celui-ci lui répond que la cause est pendante au parlement de Toulouse. Dont acte (9 février 1530 v. s.). — Copie d'une lettre écrite par le recteur et l'université de Paris à l'évêque, au doyen et au chapitre de Nimes, pour les prier d'accorder un bénéfice à François Garcin, maître ès-arts, régent à Paris (21 février 1529 v. s.). — Copie d'une lettre écrite par Édouard Bruchet, procureur de la nation de France, *nationis Gallicane*, et par les examinateurs, au receveur de la dite nation. Ils lui envoient le jeune François Garcin, *qui audivit omnes libros ad gradum bachalariatus requisitos*, *necnon determinavit de una questione morali in vico stranneo, prout moris est*; *cujus bursa valet quinque solidos Parisiensium. De cujus persolutione nobis fidem faciatis. In cujus rei testimonium sigillum nationis predicte huis schedali duximus apponendum.* Les examinateurs signent : Faber, Ropens, Monnart, Bailly (27 mars 1526). — Copie d'un certificat du recteur et de l'université de Paris constatant que François Garcin, maître ès-arts, a subi avec succès, à la faculté des arts de Paris, les rigoureuses épreuves de ce grade, avant Pâques de 1527 (10 novembre 1528). — Copie d'un certificat du recteur et de la faculté des arts de Paris, constatant que François Garcin a étudié en arts à Paris pendant trois ans et demi, *a logicalibus inclusive*, avant d'obtenir le grade de la maîtrise. *Datum Parisius, in nostra congregatione generali*, *apud Sanctum Julianum Pauperem solemmiter celebrata* (16 février 1529 v. s.). — Mariage de Jean Valadier, cordier de Nimes (4 février 1530 v. s.). — Inventaire des meubles du château de La Tour. Cet inventaire, considérable et intéressant, est d'une écriture extrêmement négligée. Commencé le 22 juin 1531, il n'est terminé que le 18 août suivant. Dans la chapelle sont « ung autel portatif sur ung grand autel de pierre, avecque ung altaret, lequel y a deulx estages eslevés de boys, que est St Guilhem et Ste Catherine ; ung missal couvert de papier ; ung calise de peupre (vermeil) avecque sa patène ; deux esgadières petites pour servir lad. chappelle ; une nape de petite valeur ; ung estuyt de corporalz de vellous, où y a dedans deux corporalz ; une casuble de drap vyolet avec son estolle, le manípol d'une coleur mesmes ; une albe avecque son admit et cordon ; ung aultre callise d'argent valant 10 l. t. ». Dans une salle basse on trouve un lit garni de tapisserie de toile peinte, avec des pendants de soie verte et rouge, une « chière de noyer » au siège de cuir,... . « IX javellines, lesquelles se tiennent en ung restellier faict expressément..... ; une alabarde bonne ; un esbalestes avecques 6 arpes, dont n'y a une d'icelles rompue ; .... I tour d'esbaleste, IIalacretz garnis de brassières avecque le dernier et les gantelles de ung, et la testière de l'aultre, toutz rouilhés ; une arquebute ; ung arc argellé de boys ; une targuette où y a ung home en pincture ..... » ; « ung archiban de sapine..... avecque deux cayssons dans lesquelz avons trouvé ung livre de mémoyres des lozages des serviteurs..... ; les Canoniques des histoyres en françoys ; ung autre livre de Merlin en françoys.... » Une grande caisse est pleine de lingerie et d'étoffes. Au grenier de l'avoine, sont des ustensiles. Au *bardat* qui regarde le porche, sont d'autres ustensiles. Une chambre près de la cuisine est « toute tapissée de IIII grandz tapisses penctz de verdures, ausquelz chescun a une grand rouee d'armes au mylieu ». Au *bardat* qui est après la chambre haute joignant la tour, quelques meubles. A la chambre haute joignant la tour, des lits et des meubles. Une autre pièce renferme des tapisseries : « ung autre grand tapis faict à personnages de bergiers et bergières.... , et y a ung loup que emporte une fède ..... ; ung autre tapis...... faict à ramages où y a ung moro au mylieu ; ung autre tapis vert, faict à ramages, où y a ung lyon au mylieu..... » Un « repect » (rebec), une « aygle », deux « lebvres » (lièvres), des chiens, se voient sur d'autres tapis. Dans la tour, une « arche de noguier » contient des vêtements : « une robe de taffatas, uzée, de feu Mre de Lavalete..... ; une autre robe de camelot noier (noir), forée de bernes au devant, et de derières de peaulx de moutons ; une autre robe de camellot tanet, forée de regnardz, fort uzée et gastée ; ung perpoinct de satin noier, que n'a poinct de manches, fort rompu ; .....ung autre perpoinct de demye hostade noere, avecque les manchons de vellous noier, asés bon, foré de fustaine ; ung sayon de brunete noier, fort uzée ; ung capeyron en banière, bordé de vellous simple..... ». Viennent ensuite les vêtements féminins : « une gonelle de satin tanet, bordée de vellous, forée de toielle noiere, laquelle a esté léguée par testament faict par noble feu

Loys de Andrea à Loyse sa filhe..... ». Dans la tour, il y a encore des coffres pleins de lingerie. Le 24 juin, les opérations se continuent, « ès presences de noble relayse Jehanne de Balme, et Messire Pierre de Valfons, tuteur..... » Un jour, après dîner, on inventorie les archives, conservées dans un coffre de noyer : « Et premièrement, ung obligé en parchemin de la somme de XL escus deuz par noble Natal de Fay, seigneur de Pérault, à noble Loys de Andrea, de l'an mil V^c IIII, et II jour du moys de février, grosse par Thobaldi Genterii, notaire..... ». Cet inventaire des archives occupe plus de onze pages du registre. Vient ensuite « une pierre *sive* relique de St Estienne, où a une barre au long blanche, et deux barres au travers noieres; et pensés barres noeres croistre l'une en l'autre, tant d'ung cartier que d'aultre, tant blanches que noeres ; laquelle disoient estre la pierre de St Estienne, à quelle pierre en faisoient grand exthasion tant filz et filles ». On mentionne encore, entre autres curiosités, « ung papier [où] a escript dans icelluy papier que ilz ont touché toutes les relicques de Jhérusalem ». Le 13 juillet 1531, par-devant Jean du Vray, licencié ès-lois et commissaire sur ce député par la cour, du sénéchal de Beaucaire et Nimes, se continue l'inventaire « dans la maison et tour que dessus : « Et primo, ung instrument de la juridiction et termes de La Calmette et de Sainct-Chapte signé par Me Pierre Martin, *sub anno Domini M^o III^c X VII°* et *die XX januarii*..... ». Cette suite de l'inventaire des archives occupe trois pages du registre. — Reconnaissance d'une dette de 156 l. faite dans le château royal de Nimes, par-devant Antoine Parades, licencié ès-lois, seigneur de Gajan, juge ordinaire de Gabriac au diocèse d'Uzès, par Antoine Leyris, de Chamborigaud, à Louis Leyris, son frère, tant pour prêt que pour les dépenses occasionnées par son emprisonnement au Château-Royal, dont les geôliers sont Antoine et Bernard Garfault, père et fils (septembre 1530). — Rachat de censive consenti par noble Tristan de Brueys, docteur en droits, avocat du Roi en la Sénéchaussée, seigneur de Saint-Chapte et de Saint-Michel de Poulx (14 novembre 1530). — Transaction entre noble Jacques de Sarratz, docteur en lois, seigneur de Bernis, Charles de Riez et Gabriel Forestier (19 novembre). — Absolution de Claude Calmelle, prêtre de Saint-Brix de Colognac. Il comparaît dans le château de Saint-Martial, par-devant Dominique Fazendier, lieutenant d'official de l'évêque de Nimes. Il a été averti, dit-il, que le lieutenant, « à la persuaision et instigation de aulcungz ses enemicz mortelz », a fait enquérir contre lui, mettant en fait qu'il avait faite des actes de commerce « comme ung merchant mondain à son nom propre ». Il repousse cette imputation, expliquant que, comme tuteur de ses neveux, il a dû vendre des produits agricoles et autres marchandises : bœufs, mulets, blés, châtaignes, etc. Il a été également accusé d'avoir « entretenu publicquement une fame de malvaise vie dans sa maison ». Il a bien « tenu une nommée Hélipz, mays ce a esté à cause de une fièvre chaude dicte malchault, de laquelle il pança meurir, et luy dura plus de quatre ou cinq moys, laquelle il tenoyt à gaiges, et guéry, incontinant luy donna conget..... » (10 janvier 1531 v. s.). — Vente et *datio in solutum* d'un verger situé près de l'enclos du couvent des Carmes, hors de Nimes, faite par Jean Albenas, dit Podol. Le notaire est Augustin Guesse (22 août 1531). — Arrentement fait par noble Pierre de Romanay, de Villeneuve-lès-Avignon (27 décembre 1533). — Procuration donnée par damoiselle Françoise Trossellier, femme de noble Antoine Boileau, trésorier de Nimes, et Jean Boileau, seigneur de Sainte-Croix, leur fils, audit Antoine Boileau, pour recouvrer d'Étienne Clavier, trésorier et receveur général d'Alençon et d'Armagnac, les gages qui leur sont ordonnés en l'état de la reine de Navarre, de l'année commencée au 1er janvier dernier (31 décembre 1533). — Quittance de 747 l. faite à Antoine Boileau, trésorier de Nimes, par son gendre Joan de Sauzet, docteur ès-lois, conseiller et avocat de la cour présidiale du sénéchal de Beaucaire et Nimes, époux de Madeleine Boileau (30 décembre 1533). — Lods fait par Anne Varenes, veuve de Jean Coderc, hôte à l'enseigne de *France*, à Nimes (25 janvier 1533 v. s.). — Donation faite à Jean Batut, licencié en médecine (31 janvier). — Ratification d'une donation à André Daudé, notaire, reçue par le notaire Ducros (13 février 1533 [v. s.). — Sous-arrentement passé par Imbert Delpuech, hôte de *la Pomme*, à André Fraissinet, d'une vigne au terroir de Nimes (18 février). — « Affiliation » ou titre clérical donné par noble Audet de Langlade à son fils Hilaire de Langlade, clerc déjà acolyte, et qui se propose de parvenir aux ordres sacrés. Il lui donne une chambre dans sa maison d'habitation à Langlade, quatre sétérées de terre, une olivette, quatre journaux de vigne, la moitié d'un verger et une provision de bois, *considerans ne tempore futuro in opprobrium sui ministerii ipsum Yllarium opporteat mendicare, sed potius honoriffice vivere* (23 janvier 1533 v. s.). — Arrentement passé par Jean Petit, docteur en médecine (21 février 1533 v. s.). — Arrentement passé par Françoise Trossellier, femme de noble Antoine Boileau, trésorier de Nimes, seigneur de Châteauneuf ou Castelnau, au nom de son mari, du moulin à

blé du valat de Cantarel, ensemble 8 salmées de labour au terroir de Sainte-Croix, quartier de Meymergut (6 mars 1533 v. s.). — Cession faite par Robert de Nidis, abbé de Valsainte, de droits sur des immeubles situés à Vézénobre (20 mai 1534). — Accord où figure noble Jean Tinel, coseigneur de Gajan (18 avril 1534). — Arrentement passé par noble Jean de Montcalm, seigneur de Candiac, Ners, Saint-Véran et Tournemire, juge mage en la sénéchaussée, docteur en droits, de sa « maison et four, comprins le puys que en icelluy est, qu'est aux suburbes *sive* faulxbourgs de la Magdelaine » (18 avril). — Achat d'une olivette au terroir de Saint-Baudile, par Guillaume Dutour, apothicaire (31 mai 1534). — Procuration donnée par Pierre Choard à Jean Choard, prêtre, son frère, et à Guillaume Dutour, son beau-frère (31 mai). — Procuration donnée par Jean Vedel, marchand de Nimes, comme procureur de noble Jacques Malesahne, d'Arles, pour le représenter au parlement de Toulouse (24 avril 1534). — Achat par André Daudé, notaire, d'une terre au Mas de Rouget, terroir de Marguerittes (31 juillet 1534). — Garantie donnée par Jean Nicot le vieux, notaire de Nimes, pour 58 florins, montant d'une obligation due à Marthe Veyssière par Antoine Nicolas, de Redessan, « lequel Nycolas, comme obligé en corps et en biens, icelle Marthe Vaissière avoyt faict prendre et mettre dens les prisons et turnes de *l'Amorier* de Nismes » (31 août 1534). — Obligé de 18 l. fait par Jaume Duvray, marchand, à Antonie de Juncherettes, femme de Jacques de Bozène, seigneur d'Aubais (31 août). — Compromis où figure Jean François, sieur de la Serve (11 septembre 1534). — Quittance de 45 l. pour Antoine de Georges et Léonarde Gérard, mariés (5 octobre 1534). — Quittance pour les hoirs de Jean de Costa, du reste des censives dues à damoiselle de Juncherettes (10 octobre). — Obligation de 7 l. pour noble Louis de Combas, seigneur de Barjac (8 novembre 1534). — Transaction entre nobles Thomas de Truchet, seigneur de Chamberlat, coseigneur de Saint-Agrève, Jean de Truchet, son frère, Marguerite Allier, sa femme, d'une part, Guillaume Allier, seigneur de Monteils, et Philibert Allier son fils, d'autre (10 novembre 1534). — Homologation de la dite transaction par Jean d'Albenas, licencié en droits, lieutenant de la cour présidiale du Sénéchal (18 août 1536). — Procuration de noble Guillaume Allier, habitant de Monteils au diocèse de Valence, reçue par De Montpeyroux, notaire (11 octobre 1534). — Sous-arrentement passé par Jean Fanières, prêtre de Nimes, comme sous-rentier de Pierre Faget, « hoste de l'intersigne de *la Corone* de Nismes, de la commendarie et questes, tant de la ville que des lieux circonvoisins, de Sainct Anthoyne », à Jacques *de Ylice* ou Deleuze, prêtre de Saint-Jean de Valériscle, des quêtes de la commanderie de Saint-Antoine, sauf pour la ville et son terroir, moyennant 12 l. de rente (6 décembre 1534). — Vente faite par sœurs Françoise [de] Mérez, abbesse du monastère de Sainte-Claire-lès-Nimes, Marie de Navarre, vicaire audit monastère, Catherine de Châteauneuf ou Castelnau, Jeanne Pelèt, Catherine de Valz, Jeanne Reynier, Jeanne de Maries, Florimonde Reynier, Madeleine Tédée, Jacquette d'Eyragues, Catherine de Laudun, Gabrielle de Montcalm, Françoise Robert, Antonie Jullian, Bernardine [de] Pavée, Stienne Pélicier et Marguerite de Mirabeau, « nonains dudit monastaire », à Jean Seguin, dit Gasquet, jardinier, d'une vigne au Chemin Plan (10 décembre). — Arrentement passé par noble Mathieu de Nismes, de son jardin situé près de la porte de la Bouquerie « et près aussy le molin Pesolhos, tournoyé et circuy de murailhes » (5 janvier 1534 v. s.). — Ratification de la vente faite le 26 septembre 1531 par noble Gilles Morice, fils d'Antoine Morice, docteur ès-droits, commis à l'université des causes de la cour du Sénéchal, à noble Tristan de Brueys, docteur ès-droits, sieur de Saint-Chapte, de La Calmette et de Poulx, « son parent et cousin remué », des trois cinquièmes « de certein dyament oriental en table, enchassé à ung aneau d'or », tant en son nom que pour noble Michel Morice, son frère. En outre, pour reconnaître les services que lui a rendus Tristan, il lui abandonne la part qui lui restait sur ladite bague (7 janvier 1534 v. s.). — Copie de lettres patentes de Charles de Crussol, vicomte d'Uzès, baron de Lévis et Florensac, chambelllan du Roi, sénéchal de Beaucaire, sur le *vet* des vignes et des prés (s. d.). — Transaction entre noble Jacques de Gazelles, seigneur des Orts; Gilbert Vincent, notaire de Pradelles, comme procureurs de Jeanne du Clusel, veuve de noble Jean de Gazelles, écuyer, seigneur de Montbel, paroisse de Saint-Paul de Tartas au bailliage de Velay et au diocèse de Viviers, et noble Nicolas du Mas, seigneur du Mas (5 décembre 1534).— Vente faite par nobles Gilles et Michel Morice, frères, fils de feu Antoine Morice, quand vivait commis à l'université des causes au Sénéchal, à noble Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Chapte et de La Calmette, d'une maison avec jardin à Saint-Chapte (28 janvier 1534 v. s.). — Procuration donnée par Françoise Trossellier, femme de noble Antoine Boileau, trésorier de Nimes, à Huguet Petit, baile de Génolhac, pour recouvrer « du seigneur du Cros, habitant de Génolhac, que d'autres, les biens meubles, tant coffres, bahut, lictz,

chalictz, cortinez, linseulz, servietes, tualhes, ... qui jadis fut et appartenoit à feu Me Jacques Boyleaue, prothonotaire et prieur. ... de Gordoze, fils de lad. damoiselle..., et qu'il avoit... faict transpourter ausd. lieux de Génothac et Gordoze ou autre lieu » (29 janvier). — Procuration donnée par noble Jean de Laudun, fils de feu Jean de Laudun, d'Aramon, quand vivait receveur de Nimes, pour recouvrer du sieur de Lachapelle, conseiller au parlement de Toulouse, ou bien des registres du greffe dudit Parlement, « ung livre de raison et debtes (créances actives et passives) dud. feu Jehan de Laudun père....., dans lequel sont inscriz plusieurs debtes, obligés et cédules et autres actes tant privéez comme publicqs » (24 janvier). — Prolongation de la faculté de rachat de la seigneurie de Parignargues. Noble Jean de Calvisson, chevalier, baron de Calvisson, avait vendu ladite seigneurie à noble Paul Bernard, bourgeois de Nimes, moyennant 400 l., le 19 février 1533, à réméré. La condition résolutoire de la vente était le remboursement, dans un an, des 400 l. Le vendeur demande que sa faculté de rachat soit prolongée d'une autre année, parce que, « pour le présent ne luy estoit possible luy balher et rendre lesd. IIIIc l. t., car luy estoient neccesseres pour aller à la court au premier jour, pour les afferes du Roy..... ». Accordé (31 janvier 1534 v. s.). — Procuration donnée par Françoise Trossellier, femme de noble Antoine Boileau, trésorier de Nimes, et par Jean Boileau, seigneur de Sainte-Croix, leur fils, audit trésorier, pour recouvrer d'Étienne Clavier, trésorier et receveur général d'Alençon et d'Armagnac, ou d'autre ayant charge de la reine de Navarre pour le paiement des gages des officiers de sa maison, leurs gages restés en oubli (29 janvier). — Prix-fait baillé par le trésorier de Nimes pour des murailles danz une terre du terroir de Châteauneuf ou Castelnau (16 février 1534 v. s.). — Copie d'une ordonnance royale sur la chasse (Toulouse, 6 août 1533 ; enregistrée le 23 novembre 1534).

E. 658. (Registre.) — 130 feuillets, papier.

1414-1418. — Notariat de Nimes. — Jean Dionisy. — Rubrique des actes. — Compromis entre noble Hugon de Laudun, seigneur de Montfaucon, noble Blanche d'Uzès, sa femme, dame de Colias, et Déodat de Cabrières, d'autre, au sujet du péage de Colias (3 avril 1514). — Intimation d'appel faite à Nimes dans l'hôtellerie de *la Fleur de Lys*, *in hostaleria Floris Lilii*, dans la cour supérieure, par-devant noble Jean de le Filhone, viguier royal de Comiac, par Étienne Valette, licencié ès lois, comme procureur de noble Jean de Frugières, châtelain et viguier de Sommière (13 avril). — Livraison faite par Hippolyte Brunel, prieur de Lasalle, à Guillaume Blanc, drapier de Nimes, allant à Paris, de sa procuration, destinée à un procureur au parlement de Paris (5 juin 1414). — Procuration donnée par Jean Trenchard à Alexis de Remoulins, chaussetier de Nimes, pour administrer la juridiction de la Sabranenque, au seigneur de Montlaur (5 juin). — Obligation de 3 l. pour Pierre Rossel, bachelier en l'un et l'autre droit (14 juin). — Livraison faite par Raimond Déodat et Durant Castellan, sergents de la garnison du château de Beaucaire, pour eux et les autres sergents, pour porter à Jacques Bedos, procureur au parlement de Paris, à Jean de Trois-Émines, bachelier ès lois, juge royal de l'Uzège, allant à Paris, de plusieurs documents (9 juillet 1414). — Obligation de de 6 l. pour Astorge Ynard, *baxiator* de Nimes (2 août 1414). — Obligation de 2 l. faite par Pons Vacharesse, *tubicinator* ou trompette du château royal de Nimes, à Firmin Arboux, notaire (21 août). — Obligation de 8 l. faite par Simon Percin, hôtelier du logis de *la Campane*, d'Uchau, à Astorge Ynard, *baxiator* (6 septembre 1414). — Obligation de 2 l. pour Barthélemy de Recoules, greffier, *notario*, de la cour ordinaire de Nimes, pour le travail d'un procès en répétition de dot (20 octobre 1414). — Livraison faite par Victor Barron, avocat du Roi en la Sénéchaussée, au nom de Jacques Chantal, commissaire général à l'université des causes de la cour du Sénéchal, à Guillaume Pradier, du Saint-Esprit, d'un procès relatif à la saisie d'un navire sur le Rhône, devant le lieu d'Albaron, par les gens du roi Louis (1). Ce navire était chargé de blé. Barron remet encore à Pradier un procès contre le sénéchal de Provence, pour des redevances abusives, des agressions, des usurpations du domaine royal sur le Rhône (27 octobre). — Cautions pour Antoine de Cabanis, notaire de Nimes, emprisonné au château de Roquemaure par ordre du Sénéchal (2 novembre 1414). — Obligation de 32 s. pour Simon de Lancise, prêtre de Nimes (14 décembre 1414). — Codicille de Pierre Ferrussac, d'Alais (2 janvier 1415). — Bail passé par Jacques Chantal, bachelier en lois, procureur du Roi en la Sénéchaussée, à Simon de Lancise, prêtre, de son logis des *Deux Pommes*, sis en dehors de la porte de la Couronne. Le bail est de 8 ans, en récompense de réparations et constructions faites ou

(1) Louis II d'Anjou, roi de Naples, comte de Provence (1377-1417).

à faire audit logis (12 janvier). — Quittance de 2 florins d'or faite par Jean Dalverny, *Dalaverni*, et Bertrand Davis, dit Pichon, notaires, quêteurs de la quête des Ames du Purgatoire (30 janvier). — Rétrocession faite par Sancho Michel, de Florence, habitant de Nimes par privilège de la cour des Conventions Royaux, à Michel Amalric, prêtre, prieur de Montolieu, diocèse de Nimes, des mas de la Tribale et de la Tuilière, qui lui avaient été cédés par Barthélemy Dupont, de Montolieu (12 avril 1415). — Quittance de 517 l. t., *in duobus saquis ibidem supra quadam tabula..... existentes*, faite par Pierre Dupuy, moine et aumônier de l'église de Saint-Flour, receveur général du subside dont la levée a été ordonnée par le conseil de l'église gallicane réuni à Paris, pour la dépense des Pères qui se rendront au concile de Constance, à Hippolyte Brunel, prêtre, receveur particulier dudit subside dans le diocèse de Nimes. L'acte est passé dans l'hôtellerie de *la Couronne* (24 avril). — Quittance de 7 l. faite par Bertrand Épervier, prêtre, d'Auvergne, prieur d'Aubord, à Jean Dalverny, notaire (4 mai 1415). — Quittance de 15 francs d'or pour le dernier terme d'une année et de 35 francs d'or pour le premier terme de l'année suivante, faite par Pierre Barron, de la cathédrale de Nimes, prieur de Védrine, *de Verrenis*, à Pierre Gilles, prêtre de Calvisson, rentier dudit prieuré (24 mai). — Livraison faite par Jean Volontat, notaire, à Guillaume Imbert, allant à Paris, pour les porter à un procureur au parlement de Paris, de divers documents (21 juin 1415). — Livraison de pièces de procédure faite par Jean de Frugières jeune, seigneur de Lussan, à Guillaume Imbert (21 juin). — Inventaire des poids du poids royal de Nimes. La farme du poids du Roi avait été délivrée à Chabaud Garnier. Le fermier précédent, Jean Teissier, lui remet l'inventaire des poids. On y trouve : de grandes balances ou statères, 4 poids d'un quintal, 3 poids d'un demi-quintal, deux quarterons, deux-demi quarterons, 1 poids de 10 livres, 1 poids de 5 livres, 1 poids de 4 livres, 2 poids de 3 livres, d'autres balances ou statères, une grande caisse (27 juin). — Quittance de 28 l. faite par Jean de Redossas, chanoine de la cathédrale, prieur de Beauvoisin, comme procureur d'Artaud de la Peyrière, chanoine et prévôt de la cathédrale, un des ambassadeurs ou délégués du clergé de la province de Narbonne au concile de Constance, spécialement désigné pour la diminution de ses gages et de ses dépenses par Pierre Dupuy, moine et aumônier de l'église de Saint-Flour, receveur général du subside levé dans la province de Narbonne pour le concile et les délégués au concile, à Hippolyte Brunel, prêtre, receveur particulier dudit subside au diocèse de Nimes, sur qui ces 28 l. avaient été assignées à Artaud par le moine Dupuy. L'acte est passé dans la maison de la prévôté, dans la galerie, l'argent étant sur une table de pierre (27 juin). — Procuration de Pons Privat, de Montpellier, monnayer du Saint-Empire (26 juillet 1415). — Procuration de Sauveur de Salelles, bachelier en médecine, de Sauve (30 juillet). — Livraison de pièces de procédure faite à Philibert, allant à Paris, par Eustache Freton, notaire de Nimes, pour lui et pour noble Guillaume Renguis, châtelain et viguier de Beaucaire (30 juillet). — Testament d'Étiennette, fille de Jean de Cornoalhe, dit Maugis, de Saint-Gilles, femme d'Antoine Fabre, fustier de Saint-Gilles (3 août 1415). — Obligation de 50 l. pour Jean de Terre-Rouge, licencié en lois (7 octobre 1415). — Constitution de dot de Catherine, fille du notaire Jean Volontat (11 octobre). — Achat par Jean de Terre-Rouge d'une terre de la dîmerie de Saint-Baudile, au quartier dit : *Als Abeurados*, au chemin de Beaucaire (15 octobre). — Procuration de noble Pierre d'Alayrac, chevalier, seigneur d'Aigremont (16 octobre). — Louage et apprentissage de Siméon Peyredier, fils d'un marchand de Sauve, chez Astorge Ynard, *baxiatori*, ... *ad addicendum et faciendum et laborandun in misterio baxiare* (18 octobre). — Vente faite par Jacques de Montredon, damoiseau de Lunel-Neuf, à Pons Cotelle, apothicaire de Nimes, d'une censive de 9 d. (25 octobre). — Vente faite par Jean Trenchard, drapier, comme procureur de noble Guillaume de Cadoène, seigneur de Gabriac, à Pierre de Haluyn, de tous les arbres, oliviers, amandiers, etc., de son enclos du quartier dit : *Al Peyron de Beatus, sive A la Roda de Banaston* (25 novembre 1415). — Vente faite par Jean Colon, damoiseau de Bellegarde, comme procureur du cardinal d'Espagne, prieur de Bellegarde, à Étienne Forestier, boucher de Nimes, de la dîme des agneaux d'un an dans la dimerie dudit prieuré, moyennant six agneaux pour un écu d'or et un agneau par brebis dîmée, *precio sex agnorum pro uno scuto auri seu ejus valoris, et ultra hoc de quolibet ovili decimando unum agnum* (12 janvier 1416). — Testament de Raimond Bernard, notaire (27 février 1416). — Lods fait par Hippolyte Rastel, notaire (10 mars 1416). — Prix-fait baillé par Étienne Coli, fustier, à Bernard Bederrès, tailleur de pierre, d'une fenêtre dans la salle capitulaire du couvent des Frères Mineurs de Nimes, conforme à une autre fenêtre de la chapelle de Saint-Grégoire dudit couvent ; d'une autre fenêtre carrée, d'un autel pour ledit chapitre, avec chanfrein ou biseau. L'ouvrier de-

vra *amarmire* (diminuer ou creuser) *lapidem altaris et facere unum armasium subtus altare lapidis, et unum marchapié in pede altaris. Item, unam pissinam ad tenendum los aioletz cum ansa panié, et chanfran an aucela sive udat* (16 mars). — Rubrique des actes subséquents. — Dépôt du testament scellé de Jean de Benne, *nuper electus*, et s'acheminant en Italie (2 mai 1416). — Achat pour Alexis de Remoulins, marchand, d'une maison dans la rue dite : *Al Pos de la Gran Taula* (6 juin 1416). — Rémissions faite par Jean du Pouget, prêtre de Moussac, à Guillaume Imbert, de Nimes, de l'arrentement qui lui avait été consenti par Nicolas Blondel, prieur de Saint-Martin de Valz au diocèse d'Uzès (20 juin). — Lods fait par Pierre Imbert, damoiseau, à Alexis de Remoulins (11 juillet 1416). — Vente des herbages du monastère de Franquevaux, faite par Dom André Gaudon, moine dudit monastère, vicaire au spirituel et au temporel de Dom Jean, abbé de Franquevaux (21 septembre 1416). — Arrentement passé par le moine André Gaudon, d'une maison de l'abbaye de Franquevaux sise à Nimes, rue Fabrerie (29 septembre). — Vente d'une terre de la dîmerie de Saint-Denis de Vendargues, faite à Pierre Riche, notaire, par Pierre Sulci, infirme depuis plus de treize mois, et couché sur un grabat, pour se procurer de quoi vivre (7 octobre 1416). — Livraison faite par Étienne Valette, *actor sindicorum* de Bernis, à Antoine Scatisse, d'un acte d'appel (9 octobre). — Livraison faite par Jean de Terre-Rouge, licencié ès lois, à noble Jean de Salsan, coseigneur de la Roche-Aynier et de Vestric, allant à Paris, de divers actes de procédure (23 octobre). — Cession de droits faite par Jacques Davis, dit Pichon, chanoine et aumônier de la cathédrale, à son neveu Jacques Biel (24 décembre 1416). — Testament de Bellonne Simon, femme de Firmin Arboux, notaire (11 janvier 1417). — Procuration de Jean de Valescure, prêtre de Saint-Roman de Codières (19 janvier). — Mariage de Jean Simon et de Lucette Pasquet (24 janvier). — Compromis entre Nicolas Amalric, prieur de Montolieu, et Guillaume Delaville, dudit lieu, au sujet de la dîme (6 février 1417). — Compromis entre les habitants d'Aubussargues et ceux de Garrigues, au sujet du droit de dépaissance au lieu dit : *En las Costas* (17 mars 1417).— Compromis entre noble Jean de Cassagnes, de la paroisse de Brissac, *de Brixiaco*, et Guillaume Vésian, au sujet d'un bœuf mort par la faute de Vésian (26 mars). — Livraison de documents faite par Pierre de Bar, receveur des aides, *juvaminum*, du diocèse de Nimes, au notaire Aymonnet Butirant, qui va à Paris (1er mai 1417). — Compromis entre noble Jean de Frugières jeune, seigneur de Lussan, et Pierre Brun, de Taraux, au sujet de censives (7 mai). — Compromis entre noble Arnaud de Arenis, coseigneur de Marguerittes, héritier de son défunt neveu noble Pierre de Arenis, d'Aimargues, et noble Antoine du Cailar, frère Jean du Cailar, moine, frère d'Antoine, et Guillaume Guiraman, d'Aimargues, au sujet de 140 écus d'or qu'Antoine réclamait comme lui étant dus par Pierre (7 mai). — Convention entre noble Pierre d'Alayrac, chevalier, seigneur d'Aigremont, et Pierre d'Haluyn, dit de Comaye, fils de Jean d'Haluyn, quand vivait procureur du Roi en la Sénéchaussée. Ils promettent de ne pas comparaître aux jours ordinaires de la Sénéchaussée, dans le procès qu'ils ont entre eux (28 mai). — Requête adressée aux consuls par Guillaume Muchon, bachelier ès lois, procureur de l'évêque de Carcassonne (3 juin 1417). — Procuration de Léonet de Nogaret, héritier de la dame de Manduel (3 juin). — Procuration de Jean Charenton, prêtre du diocèse de Bourges (8 juin). — Quittance de 46 l. faite par Artaud de la Peyrière, prévôt de la cathédrale, un des délégués du clergé de la province de Narbonne au concile de Constance, à Hippolyte Brunel, prêtre, receveur particulier des subsides dudit concile (29 juin). — Vente faite par Firmin Arboux, Maynard Magnard, notaire, quêteurs de la quête ou bassin des Ames du Purgatoire, Jacques Nicolas, parcheminier, et Pierre Manescal, *baxiator*, quêteurs de la quête ou bassin des Pauvres à vêtir, héritiers de Pierre Sulci, à Jean des Monts, jardinier, d'une terre de la dîmerie de la cathédrale, au quartier dit : *Ad Pontem de Na Senhana* (23 octobre 1417). — Reconnaissance féodale pour Béatrix de Clermont, femme de Martin Tronhon (28 octobre). — Rémission faite par Jean Perrin à Antoine Flandrin, recteur de la chapellenie autrefois fondée en la cathédrale par Raimond Daniel (29 octobre). — Constitution de dot de Jacquette Barthélemy, femme du notaire Jean Pasquet (8 novembre 1417). — Quittance pour Jean Durfort, marchand d'Uzès, de ce qu'il restait devoir comme rentier de Jean Planhude, prêtre, prieur d'Arpaillargues (17 novembre). — Accord entre noble Aymar de Caulignan, comme père et tuteur de noble Louis de Caulignan, et noble Étienne de Saint-Just, son seigneur direct, coseigneur de Saint-Alexandre. Noble Bermond de la Roque, de Saint-Alexandre, coseigneur de Saint-Alexandre et de la Roque, avait jadis donné à Louis de Caulignan, entre autres, tous ses biens et droits existant à Saint-Alexandre et dans les îles appelées *de Joquono* (Gicon). Étienne de Saint-Just retiendra lesdits biens en vertu de son droit de prélation, moyen-

nant 240 l. Le donateur pourra jouir de l'usufruit pour vivre (16 décembre 1417). — Testament d'Hermessende Vergier (22 janvier 1418).

E. 659. (Registre.) — 138 feuillets, papier.

1467-1478. — Notariat de Nimes. — Jacques Dorfeuil, *de Aurifolio*. — Rubrique des actes. — Mariage de Jacques Feutrier, habitant Nimes et Calvisson (1er janvier 1467 v. s.). — Achat de censive par Jacquette Barthélemy, veuve du notaire Jean Pasquet (27 février 1467 v. s.). — Lods fait par Victor Pasquet notaire, pour une maison du faubourg des Prêcheurs, rue *de Bourgonhon* (3 février). — Donation entre-vifs faite par-devant Raimond Aillaud, bachelier ès lois, avocat public, lieutenant général de Jean de Brancas, seigneur de Valaurie, chevalier, viguier royal de Nimes (23 décembre 1467). — Quittance pour Jean Astanove et sa femme, d'Aimargues (23 août 1468). — Procuration de Victor Pasquet, notaire (10 août). — Obligation de 4 écus d'or pour Jean Raimond Malian, boucher (19 décembre 1468). — Accord entre Pons Chalard, charretier, et Pierre Boyer, jardinier (4 avril 1469). — Achat pour André Malian, de Lédenon (10 mars 1468 v. s.). — Achat pour Jean de Fontanès, dit Broussan, d'Aigremont (10 mars). — Achat pour Barthélemy Coste, d'Aigremont, demeurant au masd'Estagel (29 septembre 1469). — Achat pour Jacques Delacroix, laboureur de Nimès (30 septembre). — Achat pour Bardot Huc, laboureur de Générac (4 mars 1469 v. s.) — Quittance de l'émolument de la juridiction de Caveirac, faite par noble et puissant Louis de Louet, chevalier, seigneur des baronnies de Calvisson, Marsillargues, Manduel et Caveirac, à Jean de Rouvraye, notaire de Nimes, rentier de ladite juridiction (8 août 1468). — Intimation d'appel présentée à Gérald Bompar, lieutenant de Guillaume de Montfajon, official de Nimes pour l'évêque, par Bertrand Maître, prieur de Saint-Saturnin *de Bagarnis* ou de Gavernes, et par Jean Ayrald, prieur de Saint-Martin de Sauteyrargues (31 janvier 1469 v. s.).— Quittance de 85 l. faite à Jean Rufin, prêtre de Nimes, héritier de Guillaume Galtier, prieur de Lédenon, par le couvent des Augustins de Nimes, à savoir frère Jean Balmaguier, dit Duval, prieur dudit couvent, assisté des frères Raimond Lansac, proposé en théologie, *presentati in sacra pagina*, Bernard Arnaud, Pierre Trenlhard, Jean Donadieu, Jean des Vignals, Jean Maurel, François Bérardier, Mathieu Torion, Jacques Audibert et Pierre Peyrier, tenant chapitre (10 février 1469 v. s.). — Donation entre-vifs pour Melchion Farelle, du Mazelet, paroisse de Saint-Germain de Calberte (5 décembre 1469). — Transaction entre Isabelle Bernard, veuve de Richard Servel, hôtelier à l'enseigne du *Lion*, et Jean de Nimes, marchand, son gendre (11 septembre 1469). — Achat d'Antoine Ménestrel, laboureur de Générac (31 mars 1470). — Vente faite par Pierre Robert, notaire de Nimes, d'une maison à Bezouce (12 mai 1469). — Reconnaissance féodale faite par Jean Violettes, laboureur de Bezouce, à Guillaume de Burgondieu, docteur ès lois, avocat public, comme tuteur testamentaire de noble Isabelle de Deaux, *de Deucio*, fille de noble Pierre de Deaux, coseigneur de Blauzac, au sujet de ladite maison (1er décembre 1470). — Acapte consenti par François de Montesquieu, vicaire perpétuel de Bezouce (27 octobre 1470). — Procuration de noble et puissant Astorge de *Petra*, chevalier, seigneur de la baronnie de *Petra*, donnée à noble Isabelle de Sanhe, sa femme, pour vendre à Louis Dosol, official de Valence, ou à tout autre, une censive de 15 florins de monnaie courante en Provence (27 février 1470 v. s.). — Vente faite par Firmin Rosset, apothicaire de Sommière, à Guillaume Cadier et Héliote Mercier, mariés, hôteliers de Nimes, de la moitié d'un pré du terroir de Nimes, *loco vulgariter dicto* : *Als Passes de Malensac* (22 février). — Quittance pour Mathieu Solan, de Nages (26 juillet 1471). — Vente faite par Guillaume Marbac, de Rodilhan, à Jean Garin, bourgeois et hôtelier de Nimes, à l'enseigne de *la Couronne*, d'une vigne au lieu dit : *En Molin Cremat* (11 janvier 1472 v. s.). — Prise de possession du bénéfice de Domessargues par Antoine Boyer, prêtre de Nimes (20 décembre 1471). — Rémission et donation faites par noble Jean Fraysse, fils de feu noble Garin Fraysse, coseigneur de Gajan, à Catherine Fraysse, femme de noble Jean Maurel, de Nimes, sa tante (6 mai 1474). — Accord entre Jean Garin, hôte à l'enseigne de *la Couronne*, et noble Jacques *del Coblador*, hôte à l'enseigne de *la Pomme* (10 juin 1471). — Accord entre Jean Garin, rentier de l'hôtellerie de *la Couronne*, appartenant au bourgeois Jean Ponchet, et Mathieu Morice, à qui il avait sous-arrenté ce logis, sans observer certaines conditions convenues (3 juin 1474). — Rémission pour noble Perrette d'Étampes, femme de Pierre Quotin, procureur du Roi en la Sénéchaussée (19 novembre 1474). — Sous-arrentement de la grange de Campanhols, appartenant à l'abbé de Franquevaux, passé par Jean Garnier, baile de Milhau, rentier de ladite grange, à Guillaume Morenque, nourrisseur de Bouillargues, avec les hertages et les labourages qui en dépendent (23

octobre 1473). — Quittance pour Jean Nourrit, *Nutriti*, notaire d'Uzès (9 septembre 1468). — Appellation faite sous les Arcs de la Trésorerie, par-devant Jean de Serres, écuyer, seigneur du Serres, lieutenant d'Antoine de Châteauneuf, chevalier, seigneur du Laur, sénéchal de Beaucaire et Nimes, et Guillaume Boileau, lieutenant de Mathieu Pirot, trésorier royal de Nimes, par Guiraud Bompar, avocat public, comme procureur de Pierre Quotin, procureur du Roi, récemment gratifié par le Roi de la garde du sceau de la cour présidiale, tandis que lesdits lieutenants venaient d'affermer ledit sceau et son émolument (27 juin 1474). — Reconnaissance dotale pour François et Martial Pellisson, frères, de la Calmette (20 mai 1474). — Retrait par droit de prélation pour Jean Barbier, licencié ès lois de Nimes, et acapte passé par lui à Jean Aubais, de Saint-Mamet (27 décembre 1473). — Mariage entre Antoine Lardoret, de Monhas au diocèse de Genève, et Hélips Amalric, de Marguerittes (23 janvier 1473 v. s.). — Affrairement desdits époux (23 janvier). — Donation et rémission pour noble Catherine Fraysse, femme de noble Jean Maurel, bourgeois de Nimes (24 octobre 1474). — Achat pour Bernard Foucaud, de Clarensac (8 décembre 1474). — Échange entre Simon Fazendier, notaire de Nimes, et Guillaume Rossel, cordonnier de Bernis (28 janvier 1474 v. s.). — Vente faite par Grégoire de Casaulz, de Massillargues lès Anduze, paroisse de Saint-Pierre de Sivignac, à Bernard Calvin, marchand d'Anduze, d'une terre au quartier de *Rourebel*, relevant de la directe du prieuré de Tornac (dernier février 1470 v. s.). — Obligation de 53 l. faite par Jean de Nimes à frère Jean Balmaguier, dit Duval, prieur du couvent des Augustins de Nimes (10 février 1469 v. s.). — Obligation de 97 l. faite par Jean de Nimes à Jean Raffin, prêtre de Nimes (10 février). — Convention pour un obit perpétuel en faveur de l'âme de Pierre des Ayes, bourrelier de Nimes, à célébrer en l'église des Augustins (11 mai 1473). — Acapte consenti par noble Louis Louet, chevalier, seigneur de la baronnie de Manduel et de Caveirac, à Jeanne Rigaud et Agnès Grevon, mère et fille, de Manduel (13 mars 1475 v. s.). — Vente faite par noble Gillette Ponchud, veuve de Messire Poldo d'Albenas, docteur en lois, rémissionnaire de noble Perrette d'Étampes, à noble Pierre de Crupsoles, hôtelier de *la Couronne*, d'un jardin situé *Ad Muros Veteres, prope Sanctum Vincentium* (8 avril 1476). — Mariage d'Antoine Issartilles, marchand d'Anduze (29 décembre 1468). — Requête présentée à Guillaume Boileau, lieutenant de Mathieu Pirot, trésorier royal de Nimes, par nobles frères Jean Ricard, chevalier, commandeur de Saint-Jean de Jérusalem à Millau, et Jean Fabri, commandeur de Saint-Jean de Générac, comme procureurs de frère Raimond Richard, chevalier, prieur de Saint-Jean de Jérusalem à Saint-Gilles. Par l'organe de Gervais de Nidis, notaire de Nimes, procureur du prieur de Saint-Gilles, ces deux religieux exposent qu'à cause des herbages et des territoires de la Vendiele, de Cavalere et de Claire-Farine, leur appartenant, ils doivent payer au châtelain ou capitaine du château de la Motte, au Roi, un cens de 18 l. Ils les ont offertes au capitaine actuel avec 18 autres livres pour le cens de l'année précédente, mais il a refusé de les recevoir. C'est pourquoi ils offrent ces 36 l. au lieutenant du trésorier royal. Le lieutenant répond que le Roi a donné le château de la Motte, avec son émolument, à noble Antoine d'Ancedune, écuyer de la Reine, et qu'il n'a ni charge ni qualité pour effectuer la recette proposée. Qu'ils s'adressent au capitaine *principalem* (14 juin 1476). — Reconnaissance féodale faite par Jean Jalaguier, de Congénies, à Perrette Deleuze, femme d'Antoine Senhan, bourgeois de Nimes, pour une terre du quartier de La Roque à Congénies (10 mai 1476). — Mariage de Pons Bosquet, charretier de Nimes (8 mai). — Quittance de 24 l. et de deux habits nuptiaux, l'un de perse et l'autre de rouge ou de vert, faite par Clémence Bernard, de Crosagaverc, paroisse de Saint-Jean de Gardonnenque, déflorée et rendue enceinte par noble Gaucelin d'Assas, *per adulationes aut alias*, en vue de son prochain mariage, et à titre d'indemnité, à noble Antoine d'Assas, frère du délinquant et payant en son nom (2 février 1473 v. s.). — Obligation de 320 l. faite par Guillaume Deleuze, marchand, à Pierre Bernard, licencié ès lois, avocat public (19 juillet 1476). — Obligation de 9 l. et d'un habit de couleur de Nimes, *grana vel media grana dumtaxat exeptis*, faite à Jeanne Fraysse, fille de feu noble Jean Fraysse, coseigneur de Gajan, femme de noble Pierre Granier, habitant de Nimes, par noble Catherine Fraysse, femme de noble Jean Maurel, bourgeois de Nimes (24 octobre 1474). — Donation faite par Laurence Duserre, femme de Pierre Robert, notaire, à Pons Balaguier, prêtre de Nimes (14 septembre 1476). — Acapte fait par Perrette Deleuze, femme d'Antoine Senhan, bourgeois, à Hippolyte de Valloubière, de Congénies, d'une olivette du quartier de La Combe (13 août 1476). — Obligation de 13 l. faite par Jean Coret, dit Doutemps, charretier d'Arles, à Pierre Périer, charretier de Nimes (1er avril 1476). — Reconnaissance féodale faite par Colombe Bordel, femme de Jérôme Scrivant, d'Arles, à noble Claude Lageret, licencié ès lois (25

septembre 1476). — Achat de Laurent Alby, laboureur d'Uchau (30 septembre 1476). — Retrait par droit de prélation exercé par Antoine Senhan, bourgeois (4 novembre 1476). — Affranchissement de censive consenti par noble Perrette d'Étampes, femme de noble Pierre Quotin, procureur du Roi en la Sénéchaussée (18 novembre 1476). — Achat de censive avec directe par Bermond Veyrier, chirurgien de Nimes (28 novembre). — Reconnaissance de dot faite à Pierre Rigaud, tailleur de pierre (22 octobre 1475). — Mariage de Guillaume Garnier, de Milhau (16 janvier 1476 v. s.). — Testament de Firmin Bonnet, apothicaire et hôtelier des *Trois Rois* à Nimes. Il désire être inhumé dans le cimetière de la cathédrale, dans son tombeau de famille. Les chanoines présideront à ses obsèques : *Et primo volo et ordino canorguari in ecclesia Beate Marie Sedis Nemausi per dominos canonicos dicte ecclesie, et obsequias et presentationem in choro... fieri, ut est moris*. Il fait un legs au prieur de Saint-Jean de Cortine, à Nimes, à chaque couvent de Frères mendiants, savoir les Augustins, les Carmes, les Prêcheurs, les Mineurs, les Sœurs Mineures de Sainte Claire ; aux dames religieuses de Saint-Sauveur de la Font, à l'église de Saint-Thomas. Il règle d'innombrables offices pour le repos de son âme (10 février 1476). — Compromis entre Jean Lepètre, apothicaire, et Raimond Desmonts, jardinier. Le premier réclamait le prix de certaines drogues prises dans sa boutique, le second réclamait de plus grandes sommes pour la dot de sa première femme (18 septembre 1475). — Achat pour le charron Philippe Le Rouge (12 avril 1477). — Reconnaissance féodale pour Antoine Puget, bourgeois (14 avril). — Protestation de Gilles Doladilhe, laboureur de Saint-Césaire, par-devant Jean de Marcols, licencié ès lois, juge royal du Vivarais, mari de noble damoiselle Maguerite d'Acyac. Par l'organe de Barthélemy Bonnet, Doladilhe expose qu'il a acquis de feu Guillaume d'Acyac, licencié ès lois, une maison de la rue de la Petite-Fusterie, à Nimes. Il invoque la garantie du vendeur contre l'éviction, étant troublé dans sa jouissance. Jean de Marcols répond que sa femme n'est héritière de Guillaume d'Acyac que sous bénéfice d'inventaire. Il y a deux sœurs qui prétendent avoir droit à cette succession, et le procès est pendant devant le parlement de Toulouse (8 avril). — Testament de Pierre Delapierre, *de Petra*, laboureur de Milhau (13 mai 1477). — Codicille de Pierre Quotin, procureur du Roi en la Sénéchaussée. Feu Guiraud Teissier a reçu copie de son testament le 14 novembre 1473. Depuis, Quotin s'est trouvé ruiné : *a tempore conditi testamenti citra ad paupertatem multam devenisse*. Il est donc obligé de simplifier et de réduire ses dispositions. Il avait assigné 80 l. pour le repos de son âme. Il ne consacre plus à cet objet que 40 l., à répartir selon les instructions du testament, etc. (18 mars 1476 v. s.). — Vente faite par noble Perrette d'Estampes, veuve de Pierre Quotin, procureur du Roi, à Pierre Ducamp, notaire et marchand, de divers immeubles : une terre sous Saint-Jean, un pré de la dîmerie de la cathédrale, *Ad Areas Veteres*, un autre pré au même quartier, plus des censives en blé ou en argent, nombreuses. Le prix total est de 300 l. (21 juin 1477). — Acapte fait par Simon de Chases, bachelier ès lois, de trois olivettes au quartier de Pissevin (26 mai 1477). — Procuration d'Antoine Senhan, notaire et bourgeois, et de sa femme Perette Deleuze (30 décembre 1477). — Vente faite par Jacquette La Begla, femme de Jean Boniny, notaire, à Antoine Senhan, bourgeois, d'une terre au quartier du Moulin *Borgonh* (24 décembre). — Procuration de Jean Bonnet, fils de Firmin Bonnet, quand vivait apothicaire (24 juin 1477). — Procuration de noble Jean *Dies* (7 mai 1478). — Mariage entre Gilles Alphant, bourgeois de Beaucaire au diocèse d'Arles, et noble Soubeyrane Garret, fille de noble Jean Garret et de feu noble François de Montjuif, seigneurs de Vestric. Antoine Senhan, bourgeois, curateur donné aux biens et aux enfants dudit Garret absent, par la cour du Sénéchal, constitue en dot à Soubeyrane 375 l. (4 septembre 1477). — Acapte fait par noble Perrette d'Estampes, veuve et héritière de Pierre Quotin, d'une ancienne vigne au quartier de Grézan (8 janvier 1477 v. s.).

E. 660. (Liasse.) — 1 cahier, 12 feuillets, papier.

1491. — Notariat de Nimes. — Guillaume Fabre. — Obligation de 13 l. faite par Michel Feutrier à Jean Ébrard (26 mars). — Vente de l'usufruit d'une maison avec four, à la porte de la Bouquerie (28 mars). — Testament de Catherine Cabot, veuve de Didier Abram. Elle désire être inhumée au cimetière de la cathédrale, dans son tombeau de famille (5 avril). — Obligation d'une demi-salmée de touzelle, faite par Pierre Carrière, vicaire perpétuel de Saint-Mamet, à Benoît Truffect, fournier de Nimes (7 avril). — Reconnaissance féodale d'Antoine de Bellevue, cordonnier, à Guillaume et à Jean Daluin, pour une vigne du quartier de Segnabas (25 avril). — Lods fait par Jean Desplans, Antoine Delacroix et Antoine Lagier, caritadiers de la charité de Saint-Césaire, au sujet d'une vigne du quartier de Banhières (26 avril). — Mariage d'Antoine Benoît,

pélissier de Nimes (30 avril). — Testament de Laurent Jolian (17 mai).

E. 661 (Registre.) — 450 feuillets, papier.

1645-1652. — Notariat de Nimes. — Antoine Garanier. — Quittance de 16 l. faite par Antoine Bellon, docteur et avocat, procureur de Jacques de Chambrun, ministre d'Orange, à noble Louis de Bompard. sieur de Saint Paul (12 octobre 1645). — Prix-fait baillé par Jérôme Guilhon, marchand, pour bâtir une maison dans une olivette du quartier de la Clause (29 janvier 1646). — Obligé de 32 l. fait par Jean Gourdon huissier do la baronnie de Calvisson, à Jacques Auzas, bourgeois de Nimes (5 avril 1646). — Procuration donnée par Jean Allier, marchand, à Paul Barre, procureur ès cours de Nimes (2 août 1646). — Prise en charge d'un procès de requête en opposition par Joachim Peirot, porteur ordinaire du Saint-Esprit, qui le reçoit de Daniel de Guiran, conseiller du Roi, prévôt général au Bas-Languedoc (4 août). — Achat par Jérôme Guilhon, marchand, de la laine de 700 bêtes de sa métairie de Campagne, moyennant 34 l. 10 s. par quintal (3 avril 1647). — Testament de Louis Duclap, cardeur, de Connaux, qui va à la guerre pour le service du Roi dans la compagnie du sieur d'Arènes (7 mai 1647). — Vente faite par Jacques Daragon, apothicaire de Saint-Gilles, à André Martin, passementier de Nimes, de toute la soie qui proviendra de son éducation (15 mai). — Arrentement passé par Andrivette de Villemurs, de sa maison proche la tour Vinatière, confrontant le Grand Jeu de Paume et le jardin du notaire François Tinellis (29 mai). — Vente faite par noble Jean de Laval, de deux pièces de terre à Montpezat (4 juin 1647). — Testament de Jacques Ricoux, cordonnier, qui va à la guerre pour le service du Roi (6 août 1647). — Quittance de 67 l. faite par Jean Mathieu, greffier, rémissionnaire de Marguerite Dautun, veuve de Jacques Dumas, sieur du Coudellet, à Jean Pomarède, avorat ès cours d'Alais (6 décembre 1647). — Procuration de Jean Combaluzier, marchand (24 août 1648). — Obligé de 100 l. fait par Jeanne de Malian, veuve de Claude Deydier, docteur et avocat, à Barthélemine Guiraud (15 septembre 1648). — Obligé de 100 l. fait par Guilherme du Puget, femme de noble Louis de Folaquier, docteur et avocat, à Jeanne de Malian, veuve de noble Claude Deydier (15 septembre). — Vente faite par Jean Castanet, notaire de Sainte-Croix au diocèse de Mende, à Pierre Jouanenc, praticien de Saint-Privat de Vallongue, de l'office de notaire royal qu'il a acquis des commissaires députés par le Roi, le 7 juin 1627, pour exercer audit Saint-Privat, moyennant 70 l. (3 février 1649). — Cancellation de traité entre noble Étienne Durant, seigneur de Vibrac, coseigneur de Gajan, et Pierre Galy, notaire de Nimes (24 mars 1649). — Quittance de 47 l. pour Guillaume Dupris, docteur et avocat (15 juin 1649). — Obligé de 78 l. fait par noble Pierre de Guibert, sieur de Cabrières, à Jean Fraisses, charpentier, pour travaux à son moulin à huile (18 juin). — Obligé de 600 l. fait par Guillaume Brun, conseiller du Roi, receveur au diocèse de Nimes, à Sarah Fayet, femme du notaire Jean Amalric (20 juillet 1649). — Transaction entre François Ollier, de Vallon en Vivarais, demandeur en cas d'excès, d'une part ; Jean Pechayre et Jeanne Ranquet, mariés, défendeurs et demandeurs aussi en excès, d'autre. Les mariés « disoient qu'au mois de novembre dernier led. Olier auroict battu et excédé lad. Ranquette, et icelle blessée en divers endroictz de sa personne, et non comptant de ce, l'auroict attrossement injuriée... » Ollier répliquait « que s'estoit luy qui avoict esté seul excédé, d'aultant que lad. Ranquette l'auroict attaqué sans aulcung subject, griefvement batteu et excédé... » (11 août 1649). — Cancellation d'arrentement entre Étienne Roux, marchand de Nimes, et noble Pierre de Saunier, sieur de la Martinolle, habitant d'Alais (17 août). — Autorisation donnée par F. Agricol, d'Avignon, gardien du couvent des Capucins de Nimes, suivant la délibération des religieux dudit couvent, à Pierre de Malian, docteur en droits, syndic apostolique dudit couvent, de déposer dans une chambre de ce couvent la somme de 1407 l., provenant des aumônes faites aux Capucins. De Malian « a dict et remonstré que, se voulant réfugier dans la présent ville à cause du bruict de peste, et d'alheurs craignant que par le passage des gens de guerre à la campagne où il va, ne s'en ensuive la perte des sommes qu'il a, etc. ». L'acte porte les signatures de F. Agricol, d'Avignon, capucin gardien, F. Pacifique, de Marseille, F. Honoré, d'Arles, F. François-Marie, de Draguignan, F. Louis, d'Apt, F. Balthazar, d'Agde, F. François, d'Aiguesmortes (18 août). — Testament de Simon Beissac, « masson de pierre sèche » (25 décembre 1649). — Obligé de 62 l. pour André de Martinon, docteur et avocat (21 janvier 1650). — Vente faite par noble Louis de Bompard, sieur de Saint-Paul, d'une vigne à Cabrières (2 février 1649). — Prix-fait baillé par Jeanne de Malian, veuve de noble Claude Deydier, docteur et avocat, pour réparations à sa maison de la rue allant à la porte de la Bouquerie (22 février).

— Mariage de Jacques Lombard, marchand (13 mars 1650). — Testament de noble Louis de Bompard, sieur de Saint-Paul. Il lègue à Claude Bellegarde, fille de chambre de Marie de Guibert, sa femme, 300 l. payables à son mariage. Son héritière universelle est sa femme (9 mai 1650). — Arrentement passé par Jeanne de Malian à André Deydier, receveur des tailles du diocèse, d'un logement de sa maison de la rue des Baboins, moyennant 72 l. de rente (28 juin 1650). — Achat fait par Paul Barre, procureur, d'une terre au quartier de Peysines (30 août 1650). — Testament de Marguerite Floutier, de Savignargues. Elle lègue 3 l. aux pauvres protestants (31 août). — Obligé de 500 l. pour Jean Mathieu, procureur (3 septembre 1650). — Obligé de 104 l. pour noble Pierre de Malian, docteur et avocat (21 septembre). — Obligé de 150 l. fait par Madeleine de Constant, veuve de noble Henri de Saint-André, sieur de Servières, à Claude Veyras, docteur et avocat (23 septembre). — Obligé de 100 l. pour noble Jean de Laval, sieur du Sault, à André de Lageret, bourgeois (10 octobre 1650). — Obligé de 100 l. fait par Jeanne de Malian, veuve de noble Claude Deydier, docteur et avocat, à Jeanne Guiraud (4 novembre 1650). — Donation à cause de mort de Pierre Guilhon, bourgeois (21 novembre). — Arrentement passé par noble Louis de Bompard, sieur de Saint-Paul, à Daniel Roman, cordonnier (16 février 1651). — Obligé de 100 l. pour Jeanne Fournier, veuve de Pierre Poujol, docteur et avocat (18 février). — Testament de Thomas Gal, cardeur. Il lègue 10 l. aux pauvres protestants (22 mai 1651). — Testament d'Anne Dumas, femme du précédent. Elle lègue 7 l. aux pauvres protestants (28 juillet 1651). — Bail d'une olivette en engagement pour 269 l., fait à noble Pierre de Malian, docteur et avocat (18 août 1651). — Quittance de 750 l. faite par Claude Guiraud, bourgeois, aux fermiers de la boucherie de Nimes (23 novembre 1651). — Prix-fait baillé par Jean Mathieu, procureur, au nom de Madeleine de Faucon, veuve d'Henri de Cambis, pour la construction d'un four à sa métairie de Bouillargues (25 décembre 1651). — Testament de Paul Graffand, cardeur. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (6 avril 1652). — Quittance de 900 l. faite par noble Pierre Pascal à noble Denis Pascal, son père, qui lui a fourni successivement : 200 l. en 1650, pour le prix de deux chevaux, comme il allait servir le Roi dans le régiment de cavalerie du duc d'Anjou à l'armée de Piémont ; 10 pistoles d'Espagne pour acheter des pistolets à Lyon, en allant à l'armée de Picardie ; diverses petites sommes ; 200 l. employées à l'achat d'un cheval et de l'équipage de guerre nécessaires au service du Roi dans la ville de Casal, en qualité de lieutenant d'infanterie dans le régiment de Montpezat ; et finalement 300 l., tant pour un cheval que pour une paire de pistolets (10 avril). — Rémission d'héritage faite par Sibylle de Daniel, veuve d'Hercule du Villar, docteur et avocat, à Jacques du Villar, docteur et avocat, frère aîné du défunt (1er juin 1652). — Rémission faite par Jacques Constantin, bourgeois, associé dans la ferme de la dime de Saint-Pierre du Cailar, au capitaine Mathieu Sarrasin, de sa part de ladite ferme (27 juin). — Apprentissage de Daniel Bruneau, de Barjac, chez Guillaume Theremin, maître-chirurgien de Nimes (5 juillet 1652). — Testament de Domergue Chassac, veuve du capitaine André Nègre (12 juillet). — Arrentement passé par Pierre Orsival, maître-chirurgien, d'une vigne au quartier de Pondres (18 septembre 1652). — Arrentement passé par noble Pierre de Bonnail, d'une terre au quartier de Fontdame et de deux olivettes au quartier de Saint-Baudile (7 octobre 1652). — Testament de Jeanne de Cartier, femme de Pierre Carrieu, viguier et bailli général des terres du marquis de Morangiès, fille de Jean Cartier et d'Anne Reboul, de Tarabias, paroisse de Sénéchas. Elle va en dévotion à N.-D. de Rochefort et se trouve indisposée à son passage à Nimes (19 octobre). — Procuration donnée par Guillaume Dupris, docteur et avocat, à Marguerite de Malian, sa femme (7 décembre 1652). — Testament de Thomas Gal, cardeur. Il lègue 3 l. aux pauvres protestants (19 décembre). — Arrentement passé par Jeanne de Malian à Rostang Daunant, receveur des tailles au diocèse de Viviers (24 décembre).

E. 662. (Registre.) — 592 feuillets, papier.

1653-1655. — Notariat de Nimes. — Antoine Garanier. — Rubrique des actes. — Obligé de 127 l. pour Antoine Turge, boulanger (1er janvier 1653). — Obligé de 200 l. pour Léonard Theremin, maître-chirurgien (30 janvier). — Procuration donnée par noble Jean de Parand, sieur d'Oyde, bourgeois du Puy, à sa belle-mère, au sujet de Françoise Angélique, sa fille, sur le point de contracter mariage avec noble Hugues Brunel, sieur de Saint-Martin, mariage auquel le père ne peut assister « à cause de sa deptemption » à Nimes « sur la teneue de Messieurs les Estatz de la province de Languedoc ». (11 février 1653.) — Arrentement passé par Guillaume Dupris, docteur et avocat, de son domaine de Bouillargues (20 février). — Quittance de 9 l. pour Jean Paris, chirurgien (21 mars 1653). — Quittance de 300 l. faite

par frère Alexandre, de Malaucène, gardien du couvent des Capucins de Nimes, à Madeleine de Mauran, veuve d'André de Martinon, docteur et avocat, syndic du diocèse d'Uzès. Cette somme, léguée par le défunt, a été employée « à l'achaipt de six cens escandalz chaux, pour partie de la construction et bastiment du couvent que lesd. reverans pères font bastir hors la present ville et proche la porte de la Couronne » (1) (24 mars). —Projet de quittance de 155 L. faite aux consuls de Génolhac, payant par les mains et de l'argent d'Étienne Raoux, marchand de Génolhac, lequel désire éviter un nouvel emprisonnement pour la dette des consuls et habitants de la religion réformée de Génolhac, par Jean de Baudan, conseiller au Sénéchal, ayant cause d'Isaac Fournier, ministre de la parole de Dieu en l'église de Clarensac, mari de Jeanne de Baudan, héritière de son premier mari Jean Artier, ministre de Génolhac (22 avril 1653). — Testament de Jean Reynaud, marchand de soie, qui s'en va, pour le service du Roi, dans le régiment d'Auvergne. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (23 avril). — Donation entre-vifs de Marguerite Roqueyrol, femme de Jacques Riquet, marchand (26 avril). — Testament de la même. Elle lègue 50 l. aux pauvres protestants (26 avril). — Mariage de Jacques Barban, cardeur, de Sanilhac (16 mai 1653). — Quittance de 189 l. pour Pierre de Malian, docteur ès droits (3 juin 1653). — Mariage entre Bonaventure Bastide, docteur et avocat, et Jeanne de Malian, veuve de noble Guillaume Deydier, docteur et avocat (5 juin). — Arrentement passé par Denis Pascal, écuyer, d'une boutique de sa maison de la rue allant au Marché (18 juin). — Prix fait baillé par Antoine Paulhan, notaire, pour la construction d'une voûte (24 juillet 1653). — Obligé de 47 l. pour André de Lageret, bourgeois (16 août 1653). — Quittance de 60 l. faite par Pierre Mourier, marchand et syndic du couvent des Capucins du Vigan, à Pierre de Malian, docteur en droits, syndic du couvent des Capucins de Nimes (16 septembre 1653). — Testament de Guillaume Varelhes, cardeur, natif de Génolhac, allant « à la guerre pour le service du Roi en la ville de Vals et chasteau d'Aubenas » (17 septembre). — Obligé de 20 l. pour Pierre Orsival, maître-chirurgien (17 septembre). — Achat d'une pièce de châtaigniers par Antoine Guibal, sous-viguier du marquisat de Portes (18 septembre). — Reconnaissance féodale faite à Bonaventure Bastide, mari de Jeanne de Malian, par Jean Meynier, boulanger d'Uzès (19 octobre 1653). — Reconnaissance féodale faite au même par Étienne Rouzier, syndic et majoral des maladières de Saint-Firmin lès Uzès (22 octobre).— Quittance de 84 l. faite par Pierre de Malian, docteur et avocat, rémissionnaire de M. de Fontfroide, aux consuls de Vauvert (17 décembre 1653). — Testament de Jean Boissier, de Saint-Dionisy, cornette d'une compagnie de cavalerie dans le régiment de M. de Balthazar. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (4 janvier 1654). — Arrentement passé par André de Lageret, bourgeois, d'une vigne au quartier du Puech de la Caselle (13 janvier). — Testament de Job Pélissier, maître-tondeur de draps. Il lègue 30 l. aux pauvres réformés (23 janvier). — Arrentement passé par André de Lageret, bourgeois, de son domaine de Cabrières (7 février 1654). — Arrentement passé par Antoine Paulhan, notaire, de sa maison et logis avec jardin, du faubourg des Prêcheurs (7 mars 1654). — Arrentement passé par Antoine Recolin, docteur et avocat, d'un logement dans sa maison du faubourg de la Madeleine (7 mars). — Arrentement passé par Antoine Paulhan, notaire, d'une pièce de « sa maison et logis appellée des *Trois Pigeons* », au faubourg des Prêcheurs (17 mars). — Mariage entre Pierre Croumelin, marchand, et Gabrielle Vigier (4 avril 1654). — Arrentement passé par Guillaume Dupris, docteur et avocat, de sa maison avec jardin à roue près de la Fontaine (13 avril). — Arrentement passé par Marguerite de Davin de son domaine de Bezouce (25 avril). — Apprentissage de Jean Reyne, fils d'un marchand droguiste d'Orange, chez Denis Bourdeau, marchand droguiste de Nimes (30 avril). — Mariage entre David Chaugier, bourgeois de Montpellier, et Jeanne Gazagne, de Nimes (5 mai 1654). — Donation à cause de mort d'Aleyssette Michel, veuve de Pierre Causse, cardeur. Elle lègue 3 l. au clergé catholique (6 juin 1654). — Quittance de 2000 l. « en louis d'argent et autre bonne monnoye de Roy », et de « deux coffres garnis de marroquin de Levant rouge et cloux dorés, avec le garniment de dedans d'iceulx de tous les ornemens et autres choses necessaires », faite par Jacques Carcenat, bourgeois, comme mari de Claude Barre, à Paul Barre, procureur au Présidial, son beau-père, en déduction de sa dot (20 juin). — Transaction entre Daniel Bourelly, chantre en l'église réformée, et Balthazar Fournier, bourgeois (20 juin). — Arrentement passé par Antoine Recolin, docteur et avocat, de son jardin du chemin de Caissargues, appelé : *Las Tres Peyres* (22 juin). — Testament d'André Cabanes, notaire. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (22 juin). — Mariage de Pierre Dumarset, passementier, et d'Aleyssette Michel, veuve du cardeur Pierre Causse (23 juin). — Donation à cause de mort de Pierre Charmieu,

(1) Ce couvent est devenu la Manutention actuelle.

passementier, de Saint-Étienne en Forez (16 juillet 1654). — Bail en paiement de 425 l. pour Reynaud de la Colombière (20 juillet). — Obligation faite par Antoine Lasalle à Anne Barre, femme de Jacques Duserre, greffier, de 50 l., « provenant de la moytié de la valleur d'ung pai re jaserans d'or » (4 septembre 1654). — Projet de testament de Jacques Saussine, cardeur. Il lègue 30 l. aux pauvres réformés (septembre). — Quittance de 500 l. faite par Antoine Paulhan, notaire, à Étienne Robert, baile de Milhau (7 décembre 1654). — Arrentement d'un logement dans sa maison de la rue de la Place, passé par noble Louis de Bompard, sieur de Saint-Paul (7 décembre). — Achat par Michel Guiraud, docteur et avocat, d'une maison à Clarensac (7 décembre). — Bail en paiement fait par André Laussel à Antoine Paulhan, son créancier pour 2340 l., d'une vigne de 10 éminées, sise au quartier de Mirabel ou *Puech des Fades*, en représentation de 600 l. (19 décembre). — Association où figure Pons Ferrand, notaire, pour le défrichement de 27 salmées de terre dans le bois de Broussan, appartenant au comte de Crussol (20 février 1655). — Quittance de 1170 l. faite par Isabeau de Fauquier, veuve de Jacques Davin, ministre, à ses sœurs Antoinette et Marguerite de Fauquier (27 février). — Projet d'arrentement passé par Antoine Paulhan, notaire, de ses terres et olivettes du taillable de Nimes (mars 1655). — Mariage d'Antoine Broussan, muletier d'Aigremont (7 avril 1655). — Mariage d'Antoine Chastanier, tailleur d'habits (14 avril). — Testament de Pierre Riquet, marchand. Il lègue 30 l. aux pauvres réformés (15 avril). — Obligé de 200 l. fait par Vincent Délicat, marchand, à Guillaume Theremin, maitre-chirurgien (20 avril). — Mariage de Barthélemy Conseil, « maneschal à forge », natif de Beaucaire 26 avril). — Vente faite par Bonaventure Bastide, docteur et avocat, au jardinier Paul Durand, de l'usufruit d'une maison avec jardin située au Pont de la Servie (2 juin 1655). — Mariage de Jacques Daudet, cordonnier (8 juin). — Quittance de 93 l. pour Jacques Farjon, bourgeois (23 juin). — Obligé de 2000 l. fait par Pierre Sauclières, marchand, à Bernardine de Duranty, veuve de Salomon Baud, docteur en médecine (26 juin). — Quittance de 460 l. faite par Jacques Duroure, bourgeois, à Antoine Paulhan, notaire (14 juillet 1655). — Obligé de 500 l. fait par noble Pierre de Bonnail, écuyer, à noble Nicolas Boileau, sieur de Castelnau (24 juillet). — Donation à cause de mort de noble Isaac de Bonnail, capitaine enseigne dans le régiment du duc de Modène. Il va à la guerre pour le service du duc. Il lègue 60 l. pour les pauvres réformés (25 juillet). — Testament de Pierre Baconnier, jardinier. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (26 juillet). — Sommation faite par Bonaventure Bastide, docteur et avocat, au nom de François Daluymare, conseiller du Roi, receveur général des finances en Guyenne, généralité de Montauban, à Louise Bruguière, comme héritière de Nicolas Brueys, commis de feu le receveur général Nicolas Daluymare, de recevoir une somme de 1042 l., ce qu'elle accepte, sans préjudice de ses autres droits (28 juillet). — Achat par Antoine Bondurand, cardeur, d'une maison de la rue de la Bouquerie (23 août 1655). — Achat par Daniel Bourelly, chantre de l'église réformée, d'un clos de vigne au quartier de Puech-Augier (30 août). — Compte final entre Bonaventure Bastide, docteur et avocat, et François Martin, secrétaire du Roi, habitant de Montpellier (9 septembre 1655). — Codicille de Rose Delarboux, femme de Jacques Soulier, marchand (11 septembre). — Obligation de 100 l. faite par Antoine Bondurand, cardeur, à Bernardine de Duranty, veuve de Salomon Baud, docteur en médecine (14 septembre). — Quittance de 1000 l. faite par noble Jean Daguerre-Massanes, sieur de Puechredon, de Sauve, comme donataire de feu Suzanne de Nogarède, sa tante, veuve de noble Joseph Davessens, sieur du Masaribal, à Jean Jossaud, conseiller au Présidial, pour reste et entier paiement d'une dette de 4000 l. souscrite par MM. de Rochemore, président, Baudan, Favier et Jossaud, conseillers au Présidial (23 septembre). — Arrentement passé par Michel Guiraud, docteur et avocat, de son domaine de Parignargues (2 octobre 1655). — Obligé de 338 l. fait par Pierre Farelle, marchand, à Antoine Paulhan, notaire (8 octobre). — Obligé de 383 l. fait par noble Pierre de Bonnail, écuyer, à Henri Donzel, greffier (13 octobre). — Obligé de 100 l fait par Isaac Fabre, chaussetier, à Anne de Pascal, veuve de noble Antoine de Leautaud (12 octobre). — Obligé de 200 l. fait par Jean Périlhier, régent en la justice de Sernhac (16 octobre). — Testament de Jean Bourguet, jardinier. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (21 octobre). — Rémission d'une créance de 38 l. faite par Elisabeth Puerary, veuve d'Étienne Voisin, marchand imprimeur, de Grenoble, à Alexandre Lafon, maitre-écrivain, à compte de la nouriture et entretien du fils de ladite « damoiselle », que Lafon « sera teneu, comme a promis, d'instruire et enseigner à lire et escripre... à raison de 8 l. 15 s. par mois » (15 novembre 1655). — Projet de testament de Martin Massip, passementier. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (novembre). — Quittance de 840 l. faite à Simon Mendre, syndic du couvent des Capucins. C'est le prix

de 140 cannes carrées de muraille construite pour la clôture du jardin (29 novembre). — Arrentement passé par Pierre de Malian, docteur en droits, d'une boutique de sa maison de la rue de la Fleur de Lys (29 décembre 1655).

E. 663. (Registre.) — 627 feuillets, papier.

1656-1659. — Notariat de Nimes. — Antoine Garanier. — Rubrique des actes. — Obligé de 326 l. pour Antoine Paulhan, notaire (4 janvier 1656). — Obligé de 150 l. faite par Antoine Icard, bourgeois, à Delphine de Montalieu, veuve de Pierre Bourelly, bourgeois (28 janvier). — Obligé de 1000 l. fait par Guillaume Dupris, docteur en droits, à Pierre de Malian, docteur en droits (28 janvie). — Quittance dotale faite à Zacharie Polge, ministre (1er février 1656). — Arrentement passé par noble Honoré Nicolas, écuyer, d'une boutique de sa maison, au coin des rues de la Porte de la Bouquerie et des Baboins (4 mars 1656). — Testament de noble Pierre de Martinon, « escollier, ... ayant esté inspiré du ciel de quitter le monde pour entrer en religion ». Il lègue 50 l. au couvent où il fera profession (21 avril 1656). — Reconnaissance féodale pour Daniel Louet, praticien, au sujet des trois vingt-quatrièmes d'un moulin à blé situé sous le Pont de la Servie (21 avril). — Arrentement passé par noble Pierre de Malian, docteur et avocat, d'une boutique de sa maison de la rue de la Fleur de Lys (29 avril). — Quittance de 71 l. pour noble Louis de Bompard, sieur de Saint Paul (8 mai 1656). — Achat par Michel Guiraud, docteur et avocat, d'un petit casal à Parignargues (6 juin 1656). — Procuration de Guillaume Brun, receveur des tailles du diocèse, pour recouvrer 2302 l. des restes des tailles dues par divers particuliers de Milhau (14 août 1656). — Obligé de 100 l. fait par Jean Rouzier, majoral des maladières de Nimes, à Jean Mazel, revendeur (5 septembre 1656). — Testament de Françoise Larivière, veuve de Jean Martin. Elle lègue 30 l. aux pauvres réformés (6 septembre). — Obligé de 16 l. pour noble Pierre de Bonnail (10 octobre 1656). — Quittance de 101 l. faite aux Capucins pour paiement de 13 cannes 1|2 de muraille entourant le lavoir qui est dans leur jardin, et de ce lavoir lui-même (19 octobre). — Arrentement passé par Étienne Ribes, greffier, à Samuel de Milly, écuyer, d'une partie de la maison de feu Jacques Pascal, bourgeois (27 octobre). — Achat par Isaac Razoux, viguier de Caveirac, d'une terre au quartier de Leyrolle (18 novembre 1656). — Réception de Marie de Malian, fille de Pierre de Malian, docteur et avocat, et de Marguerite de Martinon, « inspirée du St-Esprit, voyant et cognoissant la piété et bon exemple des Dames religieuses du monastère de Ste Ursulle, ... au nombre des novices dud. monastère ». La supérieure du couvent, mère Denise de Sainte-Geneviève de Beaux-Hostes, l'assistante Anthyme de Saint-Denis-Chéreau, la zélatrice Isabelle de Ferrières, la dépositaire Louise de Godefroi, reçoivent Marie de Malian en présence de ses parents et promettent de lui donner l'habit de novice au premier jour. Les parents promettent pour le jour de la profession, 2000 l. Le couvent reçoit d'eux : « ung lict bois nojer garny de sa palhasse, mathelas layne, traversier pleume, linseulz, ciel de lict, deux couvertes layne, garniment cadis vert, aussi ung des[h]abilhoir avec son tapis cadis vert, unze cannes sarge noir, six cannes buratte pour deux habitz et ung manteau, et beaucoup d'autres estoffes, linges, toille, vaisselle estainct, cullier et fourchette argent, dixhuict chemises toille de lin, et autres meubles et habitz ». Ces objets mobiliers sont évalués à 600 l. L'acte est passé au parloir du couvent. Il porte la signature des Ursulines précitées (5 décembre 1656). — Procuration donnée par noble Thomas d'Arlhac, de Montfrin, à Jean de Jossaud, conseiller au Présidial, pour recouvrer 2125 l. des consuls de Nimes (19 février 1657). — Obligé de 400 l. fait par André Laussel, notaire, à Bernardine de Duranty, veuve de Salomon Baud, docteur en médecine (22 mars 1657). — Convention où figure Antoine Recolin, docteur et avocat, au sujet de son jardin du chemin de Caissargues, appelé : *Las Tres Peyres* (28 mars). — Quittance de 32 l. pour Guillerme du Puget, veuve de noble Louis de Folaquier, docteur et avocat (10 avril 1657). — Testament de Guillaume Dupris, docteur et avocat. Il lègue 30 l. aux pauvres de l'hôpital catholique, 35 l. aux Récollets et autant aux Capucins (30 avril). — Quittance de 300 l. faite par Anne de Pascal, veuve de noble Antoine de Lieutaud, mère et tutrice de noble Simon de Lieutaud, à noble Antoine de Lieutaud, tant en son propre que comme tuteur de Marie de Lieutaud, sa nièce, fille de feu noble Simon de Lieutaud, payant par les mains de Jacques Guilhem, adjoint aux Enquêtes du siège d'Arles (4 juin 1657). — Obligé de 100 l. pour Pierre Orsival, chirurgien (13 juin). — Arrentement d'un logement passé à Zacharie De Claissé, maître-orfèvre (13 juin). — Arrentement passé par noble Pierre de Malian, docteur et avocat, à Jean Ginhoux, marchand, d'une boutique de sa maison de la rue de la Fleur de Lys, allant à la porte de la Madeleine

(13 juin). — Transaction entre noble Thomas d'Arlhac, de Montfrin, et Christophe Combes, bourgeois de Roquemaure (27 juin). — Quittance de 563 l. faite par Guillaume Roux, maître-architecte, comme entrepreneur de l'église des Capucins, à Guillaume Alamel, teinturier, et auxdits Capucins, à compte du prix du cannage de l'église (4 août 1657). — Quittance de 336 l. faite par Raimond Pouchon, caussinier ou fabricant de chaux, à Guillaume Alamel, teinturier, pour paiement de 842 escandals de chaux à raison de 8 s. l'escandal, employés aux fondements de l'église des Capucins (6 août 1657). — Obligé de 380 l. fait par Isabeau de Goulet, veuve de Robert Dardouin, docteur et avocat, habitante de Dions (7 août). — Quittance de 75 l., pour reste et entier paiement de la chaux employée par lui aux fondements de l'église des Capucins, faite par Raimond Pouchon, caussinier, en présence de frère Maure, de Nimes, capucin, supérieur du couvent, à Guillaume Reboul, syndic des procureurs catholiques (11 octobre 1657). — Quittance de 75 l. faite par Jacques de Queyras, chanoine de la cathédrale, syndic apostolique du couvent des Récollets de Nimes, à Guillaume Reboul, syndic l'année dernière des procureurs catholiques (11 octobre). — Testament d'Isabeau Privat, fille du capitaine Jacques Privat. Elle lègue 6 l. aux pauvres réformés (27 novembre 1657). — Quittance de 103 l. faite par Suzanne d'Albenas, veuve d'Arnaud de Guiran, docteur et avocat (5 décembre 1657). — Quittance d'intérêts faite par noble Honoré d'Escudier, docteur et avocat, procureur de noble Pierre de Mérez, aux consuls de Redessan (12 janvier 1658). — Obligé de 318 l. pour Suzanne d'Albenas, veuve d'Arnaud de Guiran, docteur et avocat (25 janvier). — Le f° 332 porte la mention suivante : « Le reste du presant feulhet papier feust laissé en blanc, à cause que tous les habitans de la presant ville de Nismes feurent constrainct de mettre leurs meubles et papiers et autres choses en lieu de surté, occasion que lad. ville....... feust déclairée au pilhage, à raison des excès commis sur les personnes de deux gardes de Mgr le Comte de Bieule, lieutenant de gouverneur en la province de Languedoc, et de feu Messre Nicolas du Halay, prévost en l'esglise cathédrale ...... quy décèda aussi de la blessure qu'il reçeu en présance dud. seigneur de Bieule, de MM. l'évesque, le séneschal...... d'ung Intandant et de plusieurs autres, et ung des habitans quy feust tué sur la Place, au-devant l'Hostel de lad. Ville, lorsque led. compte de Bieule et autres voulurent entrer dans lad. maison consullaire pour le changement des consulz quy avoient esté esleux au comancemant de l'année 1658, suivant les statutz, anciennes coustumes et privilèges de Sa Majesté. Et qu'il n'y a heu jamais chrestien quy aye treuvé dans les histoires une chose plus desplorable, de voir led. debagagemant quy dura plus de trois sepmaines, pandant les neges, gellées et autres orages, dont pleusieurs enfans seroient mortz dans de banastes. Et que sy Dieu n'y heust mis la main, ne pouvoict encourir que grande désolation. Mais par la divine bonté du Ciel lesd. excès furent amortifz et abolifz par Sa Majesté, sur l'entremise des Estactz d'Angleterre, d'Ollande et autres princes et seigneurs de ce royaulme, depputtés pour implorer la grace de S. M. quy, par sa clémance, auroict par le traicté, privé seullement le premier et second consul du chapperon, et la porte bois de la Couronne abattue pour quelque temps ». — Testament de Guillaume Dupris, docteur et avocat. Il lègue 30 l. aux pauvres de l'hôpital catholique, 35 l. aux Récollets et autant aux Capucins. « Et d'aultant que sieur Anthoyne Dupris, docteur et advocat, filz dud. testatur, est ung enfant rebelle et déshobéissant, et que despuis ung an il n'a cessé de luy donner de desplaisir par ses rebellions, bla[s]phèmes et yrreverances, estant venu jusques à ceste extrémité de mesnasser led. testatur de le faire périr ; mesmes despuis ung mois auroict prins un baston qu'il auroict levé pour l'en frapper, sy sond. filz n'eust esté empesché par ses domestiques », le testateur prive son fils de tous ses droits de légitime, « l'exhérédant pour son ingratitude, ses mauvais desportemans,..... et pour donner ung exemple aux pères affligés et mal traictés de leurs enfans.... » (20 mars 1658). — Compte final entre Guillaume Dupris et Pierre de Malian, son beau-frère, qui lui fait une obligation de 9000 l. (20 mars). — Obligé de 3500 l. fait par Guillaume Dupris à Samuel Guiraud, apothicaire (4 avril 1658). — Obligé de 3000 l. fait par Guillaume Dupris à Pierre Gaillard, bourgeois (4 avril). — Arrentement passé par Marguerite de Malian, veuve et héritière de Guillaume Dupris, (15 avril). — Arrentement passé par Antoine Recolin, docteur et avocat, de son pré du Cailar (22 avril). — Quittance de 336 l. faite par Guillaume Roux, maître-architecte, aux Capucins, payant par les mains de Pierre de Malian, docteur et avocat. C'est un à-compte sur la dépense de l'église (3 juin 1658). — Quittance de 950 l. faite par Arnaud Fournier au frère Benoît de Brignoles, gardien du couvent des Capucins, en paiement de fourniture de pierres pour la construction de l'église (29 juin). — Apprentissage de Pierre Dupeyron, du Gévaudan, chez Guillaume Theremin, maître-chirurgien (27 juillet 1658). — Testament de Jean Blachière, tailleur d'habits. Il lègue 10 l. aux pauvres

protestants (27 août 1658). — Quittance de 21 l. faite par Louis Cabrilhan et Étienne Escoulerant, « nettoyeur[s] de privés », à Pierre Orsival, maître chirurgien, en paiement de leur travail pour curer et nettoyer les privés de la maison dudit Orsival, située près du puits de la Place, « où ilz auroient vaqué quatre ou cinq jours, à cause des grandes eaulx quy menassoient les muralhes en ruyne, et immondisses quy estoient dans lesd. privés » (12 octobre 1658). — Testament d'Isabeau Légal, femme d'Antoine Granon, hôte. Elle lègue 3 l. aux pauvres protestants (20 octobre). — Accord où figure Firmin de Chabaud, sieur des Illes, conseiller au Présidial (13 novembre 1658). — Obligé de 203 l. faite par Marguerite de Malian, veuve de Guillaume Dupris, à Pierre Martin, chirurgien à Paris, natif de Narbonne (7 janvier 1659). — Arrentement passé par noble Jean de Laval, sieur du Sault, de sa métairie avec moulin, située à Saint-Martin de Quart (19 février 1659). — Projet de testament de Pierre Quet, cordonnier. Il lègue 30 s. aux pauvres protestants (février). — Obligé de 400 l. fait à Bernardine de Duranty, veuve de Salomon Baud, docteur en médecine (8 mars 1659). — Obligé de 250 l. pour Anne de Génas de Puechredon (20 mars). — Contrat de mariage entre Bonaventure Bastide, docteur et avocat, et Jeanne de Malian (28 juin 1659). — Quittance de 75 l. faite par Guillaume Theremin, maître-chirurgien, à Pierre Santon, l'un des syndics des autres maîtres-chirurgiens de Nimes, pour les dépens d'un arrêt obtenu contre eux par Theremin au parlement de Toulouse (16 juillet 1659). — Prix fait baillé par Marguerite de Martinon, femme de Pierre de Malian. Voyant que sœur Marie de la Passion, leur fille, religieuse au couvent de Sainte-Ursule, n'a point de chambre dans ledit couvent, elle traite pour en construire une, avec le consentement de la supérieure, Anthime de Saint-Denis Chéreau, au-dessus du noviciat, « regardant sur la court des poulles » (22 août 1659). — Location d'une chambre chez Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, par Pierre Raoux, archer de prévôt (1er septembre 1659). — Quittance de 101 l. faite par Marguerite de Rozel, veuve de noble François de Bonnail (13 septembre). — Quittance de 793 l. faite par Madeleine de Fabrique, dame de La Calmette, veuve de noble Marc d'Ardouin, seigneur dudit lieu, aux consuls de La Calmette (27 octobre 1659). — Procuration donnée à Louis Verdety, chirurgien, pour traiter avec Jeanne Desmartins, dames des Ports, au sujet d'un procès de féodale (12 novembre 1659). — Vente faite par Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, Jean Malian, baile de Rodilhan, de 53 « bedigas » et 10 brebis de port, moyennant 3 l. par tête (15 novembre). — Testament de Denis Marguerit, tailleur d'habits Il lègue 4 l. aux pauvres protestants (14 décembre 1659).

E. 664. (Registre.) — 641 feuillets, papier.

1660-1662. — Notariat de Nimes. — Antoine Garanier. — Rubrique des actes. — Quittance de 610 l. faite par Claude Forestier, menuisier, à Antoine Paulhan, notaire (2 janvier 1660). — Arrentement passé par noble Pierre de Bonnaud à Pierre de Malian de ses terres des garrigues (30 janvier). — Obligé de 1000 l. pour noble Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (9 février 1660). — Arrentement passé par Marguerite de Malian, veuve de Guillaume Dupris, à Jacques Coube, baile de Bouillargues (21 février). — Arrentement passé par noble Honoré Nicolas à Pierre Baudouin, marchand (14 avril 1660). — Prise en charge par Claude Bourelli, veuve de Paul Ducray, maître-apothicaire, de trois livres de raison et d'un journal cotés, allant du 27 novembre 1656 au 12 septembre 1659. Elle a reçu ces livres de Louis Martinet, maître-apothicaire, qui s'en trouvait chargé pour procéder, avec un autre maître, à leur vérification (23 avril). — Rémission de 191 l. faite par noble Louis de Bompard, sieur de Saint-Paul, à Jacques Bourelli, maître-apothicaire, en paiement de drogues et médicaments (24 avril). — Rémission faite par noble Fermin de Pontrin, sieur de Florancourt, à Jacques Sambuc, bourgeois, d'un banc à deux places de femmes qu'il a dans le Grand Temple, près « la chère et au dernier du banc de Mme de St-Cosme » (29 avril). — Obligé de 1800 l. pour Anne de Génas de Puechredon (30 avril). — Procuration donnée au chirurgien Louis Verdety (27 mai 1660). — Transaction entre Antoine et Guillaume Theremin, frères, chirurgiens (18 juin 1660). — Échange de terres entre Marc-Antoine de Labaume et Pierre de Malian, docteurs et avocats (26 juin). — Testament d'Antoine Lasalle, aveugle « despuis son bas eage ». Il lègue 10 l. aux pauvres protestants (6 juillet 1660). — Procuration donnée par André Coutelle, secrétaire de la Chambre du Roi, à Madeleine de Rulmann, sa femme (30 juillet). — Rémission de 179 l. faite par Marguerite de Malian à son frère Pierre de Malian, de qui elle avait arrenté le moulin à eau voisin de la porte de la Madeleine (20 août 1660). — Arrentement passé par noble Simon Guiran, conseiller du Roi, prévôt général en la maréchaussée de Languedoc, pour lui et ses frères Gaillard

Guiran, conseiller au Présidial, Daniel Guiran, feu Arnaud Guiran, docteur et avocat, représenté par sa veuve Suzanne d'Albenas, de deux boutiques ayant appartenu à feu noble Daniel Guiran, conseiller et prévôt général en la maréchaussée de Languedoc, sises près la porte des Prêcheurs (17 septembre 1660) — Testament de Jacques Jean, tailleur d'habits. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (28 septembre). — Ratification de vente pour noble Pierre de Robert, docteur en droits d'Avignon (29 septembre). — Testament de Jeanne Gazagne, femme du notaire David Chaugier. Elle lègue 5 l. au pauvres protestants (14 octobre 1660). — Projet d'obligé do 2345 l. fait par Antoine Danton, hôte du logis du *Luxembourg*, à Jean Galaffrès, bourgeois (27 janvier 1661). — Acte fait par Bonaventure Bastide, docteur et avocat, au nom de Marguerite de Malian, veuve et héritière de Guillaume Dupris, docteur et avocat, contre Antoine Recolin, docteur et avocat, neveu de défunt. Recolin attaquait le testament de son oncle comme inofficieux, « pour estre mort led. s[r] Duprix prebtre » (1). Mais Bastide allègue que par sentence d'Étienne Gras, vicaire général et official de l'évêque de Montpellier, du 10 février 1633, fulminant une bulle papale, Dupris avait été dispensé et relevé « en l'estact qu'il estoict auparadvant les ordres sacrés », et avait pu dès lors contracter mariage. Lecture est faite à Recolin, pour qu'il n'en ignore, de la fulmination de la bulle et du contrat de mariage de Dupris avec Marguerite, reçu Étienne Martin, notaire à Montpellier, le 11 février 1633, ainsi que des autres pièces utiles, dispenses des bans et du temps, certificat de la bénédiction du mariage, testament de Dupris, du 20 mars 1658. Toutes ces pièces sont transcrites à l'acte, et forment un curieux dossier (31 janvier). — Transaction entre noble François et Jean Davin, cousins (19 février 1661). — Quittance do 18 l., pour la censive de 9 années, faite par Jean-Étienne Servel, chanoine de la cathédrale, comme recteur de la chapellenie de Sainte-Madeleine, fondée par Jean Rabilhardy, à Pierre de Malian, docteur en droits (2 avril 1661). — Testament de Bernardine Valette, femme de Salomon Gazagne, bourgeois. Elle lègue 5 l. aux pauvres protestants (7 avril). — Achat par Marguerite Icard, veuve de noble Claude d'Albenas, viguier de Nimes, d'un jardin avec maison, le tout ruiné et sis hors la porte de la Bouquerie (13 avril). — Arrentement passé par Pierre de Malian, de sa métairie près le Moulin Vedel (22 avril). — Prix-fait baillé par noble Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, pour travaux à sa maison de la rue des Greffes (4 mai 1661). — Vente faite par Hector Brun, conseiller et médecin ordinaire du Roi, à noble Antoine de Jossaud, chanoine, d'un jardin avec maison sis au faubourg des Prêcheurs, moyennant 750 l. (16 mai). — Déclaration faite par le jardinier Pierre Jalabert, à savoir qu'il a reçu de Pierre Trossellier, hospitalier des pauvres catholiques, « deux meulles et ung meullet » qui avaient causé quelques dommages (11 juillet 1661). — Testament de François Nicol, de Lunel. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (14 juillet). — Bail des tailles de Beauvoisin (24 août 1661). — Arrentement passé par Madeleine do Rulmann, femme d'André Coutelle, de leur domaine de Courbessac (30 août). — Arrentement passé par Antoine Paulhan, notaire, à Jacques Bouet, hôte d'Uzès, du logis « ou pand pour enseigne l'image des *Trois Picheons* (pigeons), avec le jardin joignant », sis au faubourg des Prêcheurs, moyennant 120 l. de rente (3 septembre 1661). — Rémission de 208 l. faite par Paul Barre, procureur ès cours de Nimes, au nom de son fils Pierre Barre, docteur et avocat, à Théodore Pépin, sieur de Fontsèque, docteur et avocat de Monoblet (7 octobre). — Compromis entre Louis Verdety, chirurgien, et Jacques Viala, travailleur. Le premier poursuivant le second en paiement de 44 l. « pour avoir traicté et médicamanté led. Viallac d'une maladie secrète pendant ung mois, et quelques temps apprès d'une grande fiebvre continue, saigné diverses fois et faict toutes choses necessaires jusques à parfaicte guérison ». Deux chirurgiens, Barthélemy Mitier et François Frègebise, sont chargés d'arbitrer le différend. Le « rolle » leur sera remis pour examen (31 octobre). — Terme accordé par Samuel Alison, docteur et avocat, à noble Claude Dolon, seigneur de Ners, pour un paiement de 300 l. (12 novembre). — Déclaration contenant quittance respective entre Guillaume Theremin et Louis Verdety, chirurgiens (18 novembre). — Procuration donnée par Guillerme de Puget, veuve de noble Louis de Folaquier, docteur et avocat, à Isabeau de Folaquier, sa fille (28 novembre). — Quittance de 92 l. faite par Jacques Lavaud, vitrier, à François Daunant, docteur et avocat, « pour avoir fait et posé deux grandes vitres quy sont à la montée des degrés thumbant sur le porche » de sa maison de la rue Caguensol, et un certain nombre d'autres vitres dans diverses pièces (8 décembre 1661). — Association entre Jean Russert, de Nimes, et Guillaume Bétencourt, de Normandie, ouvriers en fer-blanc (26 décembre). — Procuration donnée par Charles Fayolle, marchand, à Marthe Revergat, sa femme (4 janvier 1662). — Arrentement passé par noble

(1) Cf ma note de la page 257.

Accurse de Martinon, à Jean Dupuy, dit Nérac, hôte, d'une cave de sa maison (7 janvier). — Rémission pour Marie de Fontfroide (22 février 1662). — Obligé de 654 l. fait par Antoine Danton, hôte, à Jean Galaffrès, écuyer (28 mars 1662). — Arrentement passé par Antoine Dufès, marchand de soie, à Marguerite Saussine, veuve de Pierre Combes, marchand de soie, de sa maison de la rue de la Fleur de Lys, près le Grand Temple (6 avril 1662). — Arrentement passé par noble Gaillard Guiran, conseiller au Présidial et au parlement d'Orange, des terres qu'il a acquises de Suzanne d'Albenas, veuve d'Arnaud Guiran, docteur et avocat (8 avril). — Arrentement passé par noble Louis d'Escudier, prieur de la chapelle des Quatre-Chevaliers, à Isaac Moustardier, revendeur, de deux pièces, d'une étable et d'un paillier de la maison dépendant de ladite chapelle, près de la porte de la Madeleine, moyennant 34 l. de rente (20 avril). — Arrentement passé par le même, de deux pièces et d'un paillier sur le derrière de ladite maison (4 juillet 1662). — Quittance de 500 l. faite par Madeleine Galoffre à son frère Jean Galoffre ou Galaffres, écuyer, pour les intérêts des 10000 l. à elle léguées par leur père. La sœur signe « Galofre » et le frère « Galafrès » (4 juillet). — Rémission de 800 l. faite à Isabeau Roman, veuve de Renaud Ferrand, receveur des décimes du diocèse (29 juillet). — Sous-arrentement passé par Pierre Poitevin, boucher, à François Laroze, que le notaire appelle : « Belle Roxe », maître de danse, d'une chambre, moyennant 24 l de rente (5 août 1662). — Quittance de 17 l. faite par Antoine Paulhan, notaire, aux consuls de la religion réformée de Milhau (7 septembre 1662). — Arrentement passé par Pierre Daudet, pâtissier, à Anne Gilly, veuve de Pierre Rebuffat, hôte, d'une pièce du logis « où pand pour enseigne *La Rochelle* », situé au faubourg de la porte Saint-Antoine (20 septembre). — Testament de Françoise Sicard, femme d'Étienne Maurin, marchand brodeur Elle lègue 10 l. aux pauvres protestants (1er octobre 1662). — Testament d'Anne Paul, femme de Guillaume Seguin, passementier de Saint-Mamet. Elle lègue 3 émines de blé aux pauvres protestants (17 novembre 1662). — Quittance de 2985 l. faite par Gédéon Brueys, teinturier, à Pierre de Lafarelle et Jacques Cambon, marchands associés, en paiement des teintures exécutées pour eux (30 novembre). — Rémission de 100 l. faite par Isabeau Fauquier, veuve de Jacques Davin, ministre, à Pierre Fauquier, son frère (17 février 1663). — Rétrocession d'un office de notaire à Calvisson, faite par Daniel Jaumes, notaire de Calvisson, à Pierre Montbonoux (14 mai 1663). — Procuration de Marguerite Carbonnel, femme d'Antoine Lalhaud, marchand droguiste (2 juillet 1663). — Quittance de 250 l. faite par Marie de Niquet, veuve de noble Gérard de Fabre, de Saint-Gilles, à Pierre de Méjanes, « suivant les finances » (10 juillet). — Quittance de 300 l. faite par Étienne Dantan, ouvrier en soie, père de Judith Dantan, femme du libraire Balthazar Fort et décédée sans enfants, audit libraire. C'est le montant de la dot de Judith restituée par le mari (8 août 1663). — Déclaration pour noble Charles Deferre, sieur de La Verrière en Dauphiné et coseigneur de La Calmette, héritier de noble Charles de Fournier, celui-ci de noble Privat Chabaud, celui-ci de noble François de Chabaud, coseigneur de La Calmette (18 septembre 1663). — Arrentement passé par Jean Vidal, concierge des prisons royaux de Nimes, d'une cave des Arènes, moyennant 18 l. de rente (19 septembre). — Arrentement passé par Jacques Revergat, bourgeois, à Pierre Daudet, archer de prévôt, de deux pièces de sa maison du faubourg de la porte de la Madeleine (10 octobre 1663). — Acapte fait par Madeleine de Montcalm, veuve de noble Louis de Freton, seigneur de Servas, à Pierre Bruguier, arpenteur de Saint Dionisy (9 novembre 1663). — Testament de Catherine Lasalle, femme de Jacques Lombard, marchand. Elle lègue 10 l. aux pauvres protestants (24 décembre 1663).

E. 665. (Registre.) — 885 feuillets, papier.

1664-1670. — Notariat de Nimes. — Antoine Garanier. — Rubrique des actes. — Achat par André Arnaud, notaire, de la moitié de la directe d'une maison de la rue « appellée : *Jesuitarié* » (pour *Jusatarié*, Juiverie) (3 janvier 1664). — Obligation de 100 l. faite par Jacques Toizat, Louis Galafres, Claude Mounier et Louis Verdety, chirurgiens, comme syndics des autres chirurgiens de Nimes, au procureur Antoine Fournier (15 janvier). — Paiement de 223 l. fait par Étienne de Porcelet, veuve de Guillaume Duranty, docteur en médecine (20 février 1664). — Mariage de François Denis, marchand de soie (3 mars 1664). — Testament de Marie-Madeleine de Niquet, veuve de noble Gérard de Fabry, de Saint-Gilles. Elle lègue 100 l. aux pauvres catholiques (3 mars). — Obligé de 900 l. fait par Conrad du Queylard, sieur de Lioux, chanoine sous-doyen de Sainte-Marthe de Tarascon, comme procureur de sa mère Louise de Mullety, à Jean Galafres, écuyer (29 mars). — Arrentement passé par Louis d'Escudier, prieur de la chapelle des Quatre-Chevaliers, à Jérôme

Sabran, hôte, de trois pièces du second étage de la maison dépendant de ladite chapelle et sise près la porte de la Madeleine (3 avril 1664). — Quittance de 65 l. pour Guillaume Desaliens, écuyer (14 avril). — Transaction où figure Pierre Graverol, procureur (2 juin 1664). — Ratification de pactes de mariage entre Pierre Aberlenc, procureur, et Rose Meisselle (14 juin). — Ratification par Jean Coutereau et Louis Bourguet, marchands associés, d'un accord passé avec Louis Paradan, marchand français résidant à Rome, par leur procureur. La teneur de l'accord est en italien, transcrite à l'acte (3 juillet 1664). — Arrentement passé par Pierre de Malian, docteur et avocat, de sa métairie de Bouillargues (11 août 1664). — Procuration donnée par Daniel Deledime, fileur de soie, à son beau-père Louis Navarre, ouvrier en soie, de Saint-Quentin en Picardie (25 août). — Déclaration pour Madeleine de Montcalm, veuve de noble Louis de Forton (29 août). — Testament d'Étienne Maurin, marchand brodeur. Il lègue 10 l. aux pauvres protestants (5 septembre 1664). — Obligé de 200 l. fait par Marguerite Boschet, veuve de Jean de Fabre, conseiller du Roi et lieutenant de prévôt en la sénéchaussée de Nimes, à Antoine Pelatan, procureur, représenté par Marie de Rocheblave, sa femme (26 septembre). — Procuration de Samuel Alison, docteur et avocat (22 octobre 1664). — Quittance de 40 l. pour Laurent Dupré, sergent ordinaire de Marguerittes (2 décembre 1664). — Prix-fait baillé par Pierre Rouvière, receveur au grenier à sel de Nimes (22 décembre). — Transaction entre Estienne de Cassagnes, veuve de Jean de Martinon, lieutenant ès cours royale et des Conventions, et Gaspard Martin, serrurier, qui fera réparer la muraille Martinon à l'endroit de sa forge (6 mars 1665). — Prix-fait baillé par Louis d'Escudier, prieur de la chapelle des Quatre-Chevaliers, pour la construction d'un four dans la maison dépendant de ladite chapelle (24 mars). — Prix-fait baillé par frère Benoît de Brignoles, gardien des Capucins, et Raimond Montet, syndic des Capucins, pour la construction d'une chapelle latérale à leur église (23 avril 1665). — Prix-fait baillé par Samuel Alison, docteur et avocat, pour travaux à sa maison de la « rue de las Boulles ou Peyre-Moulhade », près la porte de la Madeleine (22 juin 1665). — Association entre François Denis et Pierre Bourilhon, maîtres facturiers en soie (7 juillet 1665). — Testament de Marguerite Fauquier, bourgeoise. Elle lègue 20 l. aux pauvres protestants (27 juillet). — Obligé de 2500 l. fait par Claude Codur, marchand de Codognan, à son fils Louis Codur, prêtre et maître de musique (22 août 1665). — Rémission de deux pièces de terre, en paiement de 500 l., faite à noble Céphas d'Albenas, mari de Madeleine Theremin (12 septembre 1665). — Prix-fait baillé par noble Jean Jossaud, conseiller au Présidial, pour transporter à sa métairie de Saint-Pons, près celle des Illes, 100 charretées de pierres messières (26 septembre). — Testament d'Antoine Dufès, marchand passementier. Il lègue 10 l. aux pauvres protestants (18 décembre 1665). — Quittance de 332 l. faite à Jean Barthélemy, chanoine de Montpellier (22 décembre). — Obligé de 2062 l. fait par Jacques Bertrand, écuyer, de Saint-Gilles, à noble Jean de Rozel, sieur de Sauzette (27 février 1666). — Obligé de 1000 l. fait par Jacques Bertrand, écuyer, à noble Claude Dolon, sieur de Ners (27 février). — Testament d'André Mazel, de La Calmette, qui entre pour le service du Roi dans la compagnie de M. Baudan, capitaine au régiment du maréchal de Turenne (10 mars 1666) — Arrentement passé par noble Jean Jossaud, conseiller au Présidial, de sa métairie de Saint-Pons, près du Vistre (3 avril 1666). — Obligé de 100 l. fait par Gédéon Basdid, Claude Noguier, Jacques Toiza et Louis Verdety, chirurgiens et syndics des autres chirurgiens, à Antoine Fournier, docteur et avocat (16 juin 1666). — Testament de Jeanne Sudre. Elle lègue 30 l. aux pauvres protestants (5 août 1666). — Déclaration faite par Henri Baudan, ministre, à Jean Galafres, bourgeois (5 octobre 1666). — Obligé de 70 l. pour François Daunant, docteur et avocat (1er novembre 1666). — Arrentement passé par Étienne Durand, cuisinier, de ses deux vignes du quartier de Ventabren (11 décembre 1666). — Vente faite par Marguerite de Malian, veuve de Guillaume Dupris, docteur et avocat, à son frère Pierre de Malian, docteur et avocat, à qui elle doit 4617 l. d'une pension de 288 l. (19 février 1667). — Projet d'achat de deux vignes-olivettes par Claude Noguier, chirurgien (s. d.). — Projet d'arrentement passé par Louis d'Escudier, prieur de la chapelle des Quatre-Chevaliers, des revenus de ladite chapelle, « concistans en maisons, four, boutiques et arrières boutiques, basses courtz et autres membres despandans de lad. chappelle », moyennant 250 l. de rente (avril 1667). — Quittance faite par Élie Vincendeau, chirurgien, à Pierre Durand, marchand mangonnier, de « quatre bassins estaing, quatre pallettes aussi estainct, un coucoumard leton, deux miroirs, trois linges, une pierre enchassée sur du bois, ung décroutoir, l'enseigne avec deux aneaux de fert, item deux tambours et trois chassis de la boutique dud. sr Vinsandeau, lesquelz meubles..... avoient esté prins et saisys à l'instance de certains prethendus scindicz des maistres chireurgiens.. »

(17 août 1667). — Obligé de 400 l. fait à Antoine Fournier, docteur et avocat, par Louis Verdety et Claude Moynier, chirurgiens, syndics et procureurs fondés des autres maîtres-chirurgiens Barthélemy Mitier, lieutenant du premier barbier du Roi, François Frègebise, Théodore Levieux, Louis Galafres, Jean Basdid, Charles Trentignan, Pierre Bouzanquet, Louis-Michel Dupont, Pierre Sabatery et Marc Girouin (18 août). — Arrentement passé par Étienne Durand, cuisinier, à Louis Odrezayt, chirurgien, de ses deux vignes du quartier de Ventabren (4 octobre 1667). — Obligé de 300 l. fait à noble Simon Guiran, prévôt général en la sénéchaussée de Nimes, par Poncet Rey, ci-devant rentier de sa métairie de Campuget (1er novembre 1667). — Obligé de 1593 l. fait par noble Pierre Le Chantre, seigneur d'Auzon, à Pierre Rouvière, receveur du grenier à sel de Nimes (16 novembre). — Procuration donnée par Suzanne de Génas de Puechredon, femme de noble Jean de Jossaud, conseiller au Présidial, à noble Simon de Jossaud, docteur en droits et viguier d'Aramon, son beau-frère, pour consentir au contrat de mariage de noble François de Jossaud, son fils aîné, avec Melle de Malbosc de Miral, fille de noble de Malbosc, seigneur de Miral, et de Mme de Ginestous de Madières (30 novembre). — Obligé de 105 l. pour Jean Marin, marchand de moules (27 septembre 1667). — Testament de Louis Passelaigue, berger, qui va à la guerre pour le service du Roi (8 mars 1668). — Procuration de Gabrielle de Niquet, veuve de noble Louis de Bertrand, de Saint Gilles (28 juin 1668). — Obligé de 627 l. pour François Barlaguet, prieur de N.-D. de Prime-Combe (16 août 1668). — Quittance de 172 l. faite à noble Pierre d'Aigaliers, représenté par son frère noble Abel d'Aigaliers (18 août). — Obligé de 402 l. fait par noble Jacques de Rozel, seigneur de Valescure, conseiller au Présidial, à François et Balthazar Bargeton frères, marchands (26 octobre 1668). — Arrentement passé par Louis Combes, secrétaire du Roi, de son domaine de Manduel (5 décembre 1668). — Convention entre Jacques Durand, Pierre Dinier, archers de prévôt en la maréchaussée, et Pierre Ventujolz, sergent, au sujet du partage du bénéfice de leurs « exploictations » (21 février 1669). — Quittance de 10 l. faite à noble François de Toulouse, sieur de Fuissac, de la ville d'Uzès (10 mai 1669). — Rémission pour Paul Bourrelly, docteur en médecine (25 mai). — Arrentement passé par Jean Davin, ministre, de son domaine du Cailar (4 juin 1669). — Obligé de 430 l. fait par Jean Bastid, Claude Moynier et Claude Verdety, chirurgiens, syndics des autres maîtres-chirurgiens, à Pierre Meyzennet, marchand (21 juin). — Testament de Jean Ribot, marchand passementier. Il lègue 30 l. aux pauvres protestants d'Orange (7 juillet 1669). — Quittance de 50 l. faite par Paul Bourrelly, docteur en médecine, fils et hériti er de Jacques Bourrelly, apothicaire, à Catherine de Boisson, veuve de Jean de Lagrange, conseiller au Présidial (4 septembre 1669). — Obligé de 300 l. fait par Claude Meyronen, marchand de Beaucaire, à Jacques Cubizol, maître-architecte (7 septembre). — Apprentissage de Jean Ribière, fils d'un apothicaire de Générac, chez Étienne Farie, apothicaire de Nimes (30 septembre). — Testament de Jeanne de Malian, femme de Bonaventure Bastide, docteur et avocat. Elle lègue 50 l. aux pauvres de l'hôpital catholique (6 janvier 1670). — Procuration donnée par Barthélemy Mitier, lieutenant du premier barbier du Roi, Mathieu Quesnot, François Frègebise, Claude Noguier, Théodore Levieux, Robert Santon, Mathieu Gay, Pierre Bouzanquet, Louis Verdety, Louis-Michel Dupont, Pierre Salles, Pierre Sabatery, Marc Gerouin, Louis Laugier, Mathieu Planès, tous maîtres-chirurgiens, à leurs confrères Jean Bastid, Louis Galafres, Claude Mounier et Charles Trentignan, jurés et syndics du corps, pour emprunter 1100 l. (27 janvier). — Quittance pour Guillaume Valette, maître-écrivain (3 février 1670). — Arrentement passé par Pierre de Malian, docteur en droits, de sa métairie des garrigues de Nimes dites : « *Gal Sousterra* » (11 février). — Donation à cause de mort de Guillaume Theremin, chirurgien, « estant debtenu dans le lict de maladie corporelle ». Il lègue 10 l. aux pauvres protestants (3 mars 1670). — Arrentement passé par Jean Bernard, maître-écrivain, de sa vigne du quartier de Font-Contestine (18 mars). — Quittance de 806 l. donnée par Antoine Fournier, docteur et avocat, à Jean Bastid, Louis Galaffres, Claude Mounier et Charles Trentignan, chirurgiens et syndics des autres maîtres-chirurgiens de Nimes (22 mars). — Prix-fait baillé par Jean Farjon au menuisier Paul Osil pour la construction d'un « jeu de bilhard » en noyer, moyennant 48 l. (13 juin 1670). — Contrat où figure Jean Dostaly, coseigneur de Durens et de Polvelières, docteur et avocat (19 juin).

E. 666. (Registre.) — 202 feuillets, papier.

1477-1482. — Notariat de Nimes. — Jean Girardi. — Ce registre, relié par ordre de Charles-Prudent de Becdelièvre, évêque de Nimes, contient q. q. feuillets de garde du XVIIIe siècle où sont mentionnés les actes

intéressant l'évêché. — Rubrique partielle des actes. — Vente d'un pré du territoire de Théziers, faite par Pierre Gairaud, dudit lieu, à Pierre Lanson, de Bezouce (15 octobre 1477). — Reconnaissance féodale des mariés Jacques Cavalier, bourgeois de Nimes, et Salvatrix Bonnet, à Claude Lageret, licencié ès lois, au sujet d'une vigne de la dîmerie de Saint-Baudile, lieu dit : « *Vendoma* » (23 janvier 1477 v. s.). — Arrentement passé par Pierre Fabre, clerc de Nimes, prieur d'une chapelle de N.-D. située dans l'église de N.-D. de Congénies, des revenus de ladite chapelle, pour 3 ans, moyennant 3 florins, 11 sols, 3 d. t. (29 janvier). — Titre clérical donné par Catherine Argelier, veuve Pélorjas, d'Uchau, à Raimond Pélorjas, clerc du diocèse de Mende et neveu du défunt, désirant devenir prêtre, *non habentem tamen unde sibi providere possit de vestitu, calciatu et victu* (12 mars 1477 v. s.). — Obligation de 10 s t. pour Robin Méry ou Méric, bourgeois de Nimes, jadis rentier de l'évêché (12 mars). — Acapte passé par Louis Durant, prêtre, recteur d'une chapelle fondée par feu Raimond Daniel dans l'église de N.-D. de la Seds de Nimes, au sujet d'une maison sise dans l'enceinte (*in fortalicio*) de Marguerittes (20 mars). — Arrentement passé par François Abric, prêtre, prieur de Saint-Véran de *Sperono* et d'une chapelle fondée en l'église Saint-Jean de Cabrières, des revenus de la dite chapelle, pour 3 ans, moyennant 24 florins d'or valant chacun 15 s. t., prix globlal (20 mars. — Changement d'année. — Obligation de 3 l. t. pour Bertrand de *Liquas*, notaire de Nimes (3 avril 1478). Obligation de 35 s. t. et 2 setiers de touzelle pour Bernard Gibert, prêtre de Milhau (20 avril). — Procuration donnée par Firmin Martin, patron d'une chapelle et d'un anniversaire fondés dans l'église Sainte-Eugénie de Nimes, chapelle vacante par la mort de Bertrand Pélissier, son dernier recteur, à plusieurs prêtres, pour présenter à l'évêque la candidature de Pierre Got, prieur de Sainte-Eugénie (24 avril). — Vente faite par Jean de Marc, juge de Vivarais, et sa femme Marguerite d'Assas (de *Assiaco*) à Jean Croset, hôte à l'enseigne de la *Fleur de lys*, à Lunel, de l'usufruit d'un pré à Lunel (12 mai 1478.) — Affrairement entre Laurent Boisson, de Bezouce, et sa femme Jeanne Robert (11 juin 1478). — Obligation de 4 l. 10 s. t. pour Antoine Guillot, prêtre de Bezouce (15 juin). — Procuration donnée par Pons et André Audemar, consuls de Cabrières, à des procureurs et avocats du parlement de Toulouse (20 juillet 1478). — Constitution de dot pour Étiennette Combas, de Milhau (11 octobre 1478). — Constitution de dot pour Marguerittе de Sauze, de Colias (20 octobre). — Achat fait par Pierre Ducamp, notaire et marchand de Nimes, d'une olivette de la dimerie de Saint-André de Bezouce (1er décembre 1478). — Lods fait par noble Bernard d'Aramon, seigneur de Lédenon et de Cabrières, à Barthélemy de Colonges, prêtre de Cabrières, pour deux vignes sises « *Al terrayre de Serras* » (17 décembre). — Procuration donnée par Nicolas Demaire, vicaire d'Aiguesvives, à Bernard Gibert, prieur de Galhan, pour affermer de Jacques Montilhon, marchand, rentier du chapitre de Saint-Gilles pour le mas d'Estagel, le bénéfice de Saint-Amans près Sommière (28 décembre). — Arrentement dudit bénéfice, pour 5 ans, moyennant 135 l. de rente (29 décembre). — Mariage de Laurent Blanc (*Albi*) et de Pascale Ribière, habitants d'Uchau et de Milhau (29 décembre). — Constitution de dot pour Jacobe Coste, de Saint-Gervasy (10 janvier 1478 v. s.). — Arrentement passé par Jean Eyralh, prieur de Saint-Etienne de Capdueil à Nimes, comme recteur d'une chapelle fondée en l'église de Marguerittes des fruits des possessions de la dite chapelle. Il s'agit d'une olivette de *Mesayrat* et d'une vigne du *terrayre de Agarna*. Le bail est de 9 ans, moyennant 1 émine d'huile, 3 l. 5 s. de rente (22 janvier). — Affrairement entre Firmin Garnier et Jaumette Avignon, mariés, et deux autres ménages de Saint-Gervasy (28 janvier) — Association ou affrairement entre Antoine Poysa, forgeron de Milhau, et Louis Laclanche, fils de Léonet ou Lionnet, passé par-devant Pierre Doat, viguier de la temporalité de Robert, évêque de Nimes (11 février 1478 v. s.). — Titre clérical donné par Arnaud Falcon, habitant de Nimes, coseigneur de Gajan, à Mathieu Mathon, clerc du diocèse de Bourges (24 février). — Achat fait par Bertrand de Lèques, notaire de Nimes, d'une vigne-olivette sise *A las Cruelas* et relevant du chapitre de Nimes (16 mars 1478 v. s.). Changement d'année. — Lods fait par Léon Rossel, sacriste et gouverneur du chapitre de Nimes, à Bertrand de Lèques (2 avril 1479). — Achat fait par Barthélemy de Colonges, prêtre de Cabrières, de divers immeubles (4 avril). — Obligation de 8 l. 6 s. 8 d. pour Nicolas Demairo (*de Marii*), receveur de la maison épiscopale, *pro quarta parte*, et pour Jean Martin, rentier de la cure de Bezouce, *pro residua parte* (21 avril). — Reconnaissance féodale de Jean Rossignol, bourgeois de Nimes, à noble Claude Lageret, licencié ès lois, pour une maison de Nimes (29 avril). — Arrentement passé par noble Jean Morand, vicaire perpétuel de Bezouce, des revenus de sa cure, pour 3 ans, moyennant 25 écus d'or de rente (14 mai 1479). — Obligation de 21 l. pour Jean Martin, notaire de Nimes (14 mai).

Arrentement passé par noble Louis de Combes, serviteur de l'évêque de Nimes, comme procureur de François Abric, prêtre, secrétaire dudit évêque, prieur et chapelain d'une chapelle fondée en l'église Saint-Jean de Cabrières, des revenus de la dite chapelle. Le bail est de 5 ans, moyennant 4 l. 10 s. de rente (21 mai). — Procuration de Jean Lascornet, notaire de Nimes, donnée à deux avocats et procureurs au Grand Conseil, ainsi qu'à noble Guillaume de Villeneuve, viguier de Nimes (4 juin 1479). — Substitution de procureurs faite par Henri de Catherinois, marchand de Lyon, procureur lui-même de son père Jean de Catherinois, marchand de Lyon. Il s'agit de recouvrer une dette de 69 écus d'or, due par Jean Cuet, marchand de l'archevêché de Vienne (6 juin). — Procuration donnée par noble Mathieu des Iles, comme ayant droit de Jacques Bosanquet, bourgeois, à des procureurs près les cours présidiale, des Conventions et ordinaire (30 juin). — Quittance de 9 l. pour Jean de Trois-Émines, marchand de Nimes (7 juillet 1479). — Constitution de dot pour Jeanne Andrieu de Meynes au diocèse d'Arles (5 octobre 1479). — Bail de la taille de Marguerittes, délivré par les syndics Jean Combelles, Noffred Desmonts et Jean Roux, le clavaire Jean Jean, les conseillers Firmin Deserre et Guillaume André (12 octobre). — Procuration donnée par Jean Guillot, huissier, *hostiarius*, du parlement de Toulouse, à Antoine Martin, notaire, pour prendre possession réelle d'une maison de la rue de la Petite Fusterie (23 octobre). — Reconnaissance féodale faite à noble Claude Lageret pour la dite maison (2 novembre 1479). — Lods fait par les consuls de Nimes au sujet d'un moulin avec cour et *caliguerio* situé « *subtus pontem portalis de Bocaria, in valato Nemausi, partim subtus dictum pontem et partim ab extra, confrontatum undique cum vallato et meniis dicte ville* » (5 novembre). — Constitution de dot pour Catherine Armand, de Bezouce (27 décembre 1479). — Achat fait par Robert de Villequier, évêque de Nimes, d'une olivette à Milhau (31 décembre). — Échange entre Robert de Villequier, évêque de Nimes, et les consuls de Milhau Michel Dijoux et et Baudile Durant, assistés de conseillers et d'habitants nommés à l'acte. L'évêque donne aux consuls son devois de Laval, en retour des explèches ou droits d'usage qu'ont les habitants de Milhau sur un pré épiscopal appelé : « *lo prat de Lirta* », situé au bord du Vistre, près du moulin du Pin et d'un pont appelé : « *lo pon de la Mayre, dicto lo Corren* ». L'acte est passé à Milhau, dans la cour du château. Noble Pierre Grégoire, prieur de Roques, François Abrijon, vicaire perpétuel de Vergèze, Jean Fornier, prêtre de Nimes, Jacques Lobat, clerc, sont témoins (10 janvier 1479 v. s.). — Obligation de 12 écus d'or faite par noble Jean Guitard, seigneur de *Torinis*, diocèse de Rodez, à Jean de Montcalm, docteur ès lois, juge-mage en la sénéchaussée de Beaucaire et Nimes, professeur de droit (11 mars 1479 v. s.) — Changement d'année. — Rémission de censives. Pierre Ducamp, notaire de Nimes, avait acquis de noble Léonard d'Aramon, écuyer, seigneur de Lédenon, de Cabrières et de Clausonne, coseigneur d'Aramon, des censives à Bezouce. Il les rétrocède à son vendeur (29 mars 1480). — Procuration donnée par noble Pierre Trobar à noble Jean de Montcalm, professeur de droit, juge-mage, Guicharnaud de Gaube, écuyer, maître d'hôtel du sénéchal, Jean Lansol, secrétaire du sénéchal, Guillaume de Montcalm, licencié ès lois, Antoine de Montcalm, prieur de Sumène, Gui de Montcalm, bachelier ès lois, et à plusieurs autres prêtres, pour accepter les bénéfices qui lui seront conférés (6 avril 1480). — Donation faite par Imbert Saunier, laboureur de Milhau, à la confrérie annuelle de Milhau, en l'honneur du Saint-Esprit, d'une terre au quartier dit : « *A las Clausas* » (24 avril). — Acte concernant les vignes et les olivettes de Milhau. Par-devant Jean Loup, viguier temporel de Robert de Villequier, évêque de Nimes, siégeant sur un banc de bois, suivant la coutume antique, dans la cour du château de Milhau, s'assemblent Guillaume Golabrun et Guillaume Boyer, consuls, des conseillers et des habitants nommés à l'acte. Les consuls exposent que les bêtes à laine, les bœufs et les chèvres dévastent les vignes et les olivettes du terroir. Aussi la plupart des habitants laissent-ils leurs vignes incultes. Ils demandent des mesures de préservation pendant toute l'année, au viguier, qui rend une ordonnance conforme, en plusieurs articles (24 avril). — Lods fait par Guillaume de Bourgjuif, docteur ès lois, père de noble Pierre de Bourgjuif, mari de noble Isabelle de Deaux, *de Deucio*, dame de Blauzac, *de Blaudiaco*, au sujet d'une maison sise dans l'enceinte de Bezouce (6 juin 1480). — Obligation de 40 l. faite par noble Jean Daux, seigneur de Marilhan au diocèse d'Uzès, comme procureur des consuls de Meyrueis, *ville Mayrosii*, à Guillaume de Montcalm, docteur ès lois (10 juin). — Arrentement passé par Victoire de Remoulins, veuve Robin Méry, à Jean Agulhonnet, marchand de Nimes, d'une maison de Nimes sise *al pos de la Gran Taula* et contenant deux boutiques, moyennant 12 l. de rente (27 juillet). — Obligation de 5 l. 17 s. pour Jean Vésian, prêtre de Saint-Gervasy (16 août 1480). — Accord entre Robert de Villequier, évêque de Nimes, et les habitants de Milhau, au sujet des pâturages de cette localité (13 septembre 1480). — Tes-

tament d'Isabelle Faget, *pauperrime mulieris*, veuve de Julien Bastet, carrier de Mende, *aliquantum debilis et languens suo corpore, ut a quadam infirmitate detempta*. Elle désire être inhumée dans le cimetière de Saint Thomas à Nimes et consacre 6 l. au repos de son âme. Des messes seront dites à Saint-Gervais de Mende (14 septembre). — Bail des tailles de Marguerittes (16 octobre 1480. — Lods fait par Nicolas *de Mari*, vicaire de l'évêque de Nimes, au sujet d'une vigne de Milhau, quartier de Laubépin (23 octobre). — Testament d'Antoine Ranquet, fournier de Nimes. Il désire être inhumé au cimetière de N.-D. de la Seds (1er novembre 1480). — Accord entre les syndics de Vauvert et Nicolas Royer, marchand de Nimes, au sujet de 210 l. (30 décembre 1480). — Arrentement passé par Jean Loup, clerc, serviteur et viguier de l'évêque de Nimes, chapelain d'une chapelle fondée en l'église Saint-André de Bernis en l'honneur de Saint-Antoine, des immeubles dépendant de ladite chapelle, moyennant 3 l. 7 s. 6 d. de rente (11 mars 1480 v. s.). — Changement d'année. — Procuration de Jean de Montcalm, docteur ès lois (21 ma 1481). — Procuration donnée par noble Jean de Portes à plusieurs prêtres, pour demander des bénéfices vacants dépendant de l'évêque de Nimes (27 juillet 1481). — Arrentement passé par noble Guillaume Falcon, licencié ès lois, à Jean de Simon, marchand, d'une maison de la place du Marché, confrontant Pierre Brueys, avocat du Roi, la rue de la Lombarderie, Jean du Vray, marchand, ensemble de deux bancs dudit Marché. Le bail ou vente d'usufruit est de 5 ans 1/2, moyennant le prix global de 100 florins valant 75 l. (15 septembre 1481). — Bail de la taille de Lédenon (21 septembre). — Accord entre les syndics de Vauvert et un habitant de Saint-Gilles, Étienne Rouvière, dit Salaves, reçu habitant de Vauvert, sous promesse d'y amener une grande quantité de bêtes à laine, pour lesquelles il avait été cotisé à Vauvert (30 septembre). — Testament de Jean Rossel, laboureur de Milhau (26 décembre 1481). — Obligation de deux écus d'or pour noble Arnaud Falcon (3 janvier 1481 v. s.). — Obligation de 14 l. faite par Gaufrid d'Estampes, maître des merciers de Nimes, à Jean de Montpeyroux, *de Montepetroso*, marchand du Puy, *Anicii*, pour vente d'un cheval bai (24 février 1481 v. s.). — Quittance de 160 l. faite par noble Eustache *de Guercio*, seigneur de Châteauneuf de *Guercio* à noble Léonard d'Aramon, seigneur de Lédenon (20 mars 1481 v. s.). — Changement d'année. — Testament de Michel Dijoux, de Milhau (16 avril 1482). — Testament de Jean Pèlerin, barbier de Bezouce (18 avril). — Donation par Jean Vézian, prêtre (17 septembre 1482). — Tradition à mi-croît de cent bêtes à laine (5 octobre 1482) — Arrentement passé par Jean Bonne, *Bonnii*, notaire, comme procureur d'honnête femme Perrette Rastel, veuve de noble Valérien de Frênes, de Villeneuve-lès-Avignon, à Pierre Massot, de Nimes, de la maison *postubularem* de Nimes. Le bail est de 3 ans qui commenceront à la Saint-Luc, moyennant 26 florins valant 19 l. 9 s. de rente. Perrette fera les réparations nécessaires. Massot entretiendra la toiture, *las gotieyras*. Ses cautions sont Laurent Dapchuel, notaire, Claude Cotelle, marchand, David Ranc, Robin André et Pierre Honorat, laboureurs (15 octobre). — Bail de la taille de Marguerittes (2 novembre 1482). — Collation d'une chambre vacante du dortoir du chapitre, faite par Arnaud Gobelet, bachelier en décrets, prieur claustral du chapitre, à noble Jacques de Salsan, chanoine de la cathédrale (4 novembre). — Présentation faite dans l'église de Bezouce, par Jean Bonal, évêque de Maguelone, et par l'évêque d'Antioche, à Jean de Méruelh, évêque d'Uzès, de lettres du pape, données à Rome et contenant pour lui commission de procéder à la consécration de Jacques de Caulers, évêque de Nimes, là présent. L'évêque d'Uzès ordonne la lecture desdites lettres et exécute son mandat. L'acte est passé dans l'église, en présence de l'archidiacre de la cathédrale de Nimes, Jean *de Northo...co*, de Mathelin Frégier, prêtre, de Louis Quotin, bachelier ès lois, etc. (dimanche 8 décembre 1482). — Arrentement passé par noble Jean des Iles, d'une maison de la rue de l'Épicerie (10 décembre). — Titre clérical pour Vincent Gimond, du Vivarais (21 décembre). — Testament d'Agnès Reboul, veuve d'Antoine Massanes, de Milhau (16 février 1482 v. s.). — Achat d'un jardin de la dîmerie de Saint-Saturnin de Milhau, quartier dit : *Al Pesquié*, par Bernard Gibert, prêtre de Milhau (16 février). — Changement d'année. — Achat par Pierre Ducamp, notaire de Nimes, d'immeubles à Aimargues (9 avril 1483).

E. 667. (Registre.) — 69 feuillets, papier.

1498-1513. — Notariat de Nimes. — Jean Girardi. — Arrentement des bénéfices de la maison épiscopale, fait le 20 mai 1498, fête de Saint Baudile, par Nicaise de Rumbays, vicaire du cardinal *Maclonensis*, évêque de Nimes (1), à la chandelle éteinte, devant

(1) Guillaume VI Briçonnet, cardinal du titre de sainte Pudentienne, évêque de Saint-Malo, Nimes et Toulon, archevêque de Reims et de Narbonne, lieutenant du Roi au gouvernement de Languedoc (1496-1514).

porte de la cathédrale. Le bénéfice d'Uchau est adjugé 101 l. à François de Nimes ; celui de Langlade, 34 l. au prêtre Vital Bodet ; celui de Vergèze, 134 l. à Pierre Campagnan ; celui de Razic, 15 l. au prêtre Étienne Delacroix, *de Cruce* ; celui de Redessan, 59 l. à Jacques Montilhon. — Arrentement des bénéfices de la maison épiscopale de Nimes, fait par Guillaume Novier et Jean Agulhonnet, séquestres du diocèse de Nimes commis par le Parlement, le 21 mai 1499, jour de Saint Baudile. Le bénéfice de Razic est adjugé 15 l. à Étienne Brun, notaire d'Uchau ; celui de Redessan, 52 l. 10 s. à Guillaume Deligous, notaire de Nimes ; celui de Milhau, 380 l. à Foulquet Barnier, notaire de Nimes ; celui d'Uchau, 93 l. à Jean Ros, sergent royal de Nimes ; celui de Langlade, 33 l. à Jude Albenas, de Nimes ; celui de Vergèze, 111 l. à Claude de Ménorville, apothicaire de Nimes. — Adjudication des dîmes de Saint-Césaire (21 mai). — Adjudication des bénéfices de Saint-Gervasy et de Bezouce pour 160 l. (21 mai). — Arrentement des bénéfices de la maison épiscopale passé le 9 octobre 1499 par-devant Guillaume Boscarin, docteur ès lois, vicaire de ladite maison, par les sequestres. Saint-Martial produit 305 l. Le greffe et le sceau de la cour spirituelle de Nimes, 301 l. Le greffe et le sceau de l'archiprêtré de Sommière, 42 l. Le greffe et le sceau de l'archiprêtré de Sauve, 61 l. Le greffe et le sceau de l'archiprêtré d'Aimargue, 30 l. — Arrentement du greffe et du sceau de la cour presbytérale d'Alais, moyennant 52 l. (11 octobre). — Arrentement du greffe de l'archiprêtré d'Anduze moyennant 65 l. (11 octobre). — Arrentement du sceau de la cour d'Anduze moyennant 39 l. (11 octobre). — Arrentement des bénéfices de la maison épiscopale de Nimes, passé par les séquestres le 11 mai 1500. « Et font assavoir.... lesd. sequestres à toutz ceulx qui vouldront assalir sur lesd. fermes et arrendamentz des beneffices de Milhau, Saint-Gervays et Garons, pour ce que y a maysons et juridiction, que ne seront point receuz se ilz ne sont bien ress... ans, et que ne ne baylhent fermansas de present bonnes et soffizantes ..... ». — Requête d'Antoine d'Ubac, de Codonher, paroisse de Saint-Martial, contre Antoine Martin (11 mars 1500 v. s.). — Arrentement passé par les sequestres de la maison épiscopale de Nimes, du château et des revenus de Milhau, moyennant 422 l. (1500). — Les arrentements des divers bénéfices et revenus de l'évêché se suivent ainsi, d'année en annnée, jusqu'en 1506. — Procuration donnée par le protonotaire apostolique *de Rotariis*, vicaire général du cardinal évêque de Nimes, au nom de ce dernier, à des licenciés ès lois, pour le représenter dans ses procès. L'acte est passé *in aula magna domus episcopalis Nemausi* (22 novembre 1506). Autres arrentements de l'évêché passés au nom de Guillaume, cardinal *Albanensis*, évêque commendataire de Nimes, le vendredi 12 mai 1508. — Autres arrentemnnts de l'évêché du 9 octobre 1509. — Arrentement du 8 mai 1511. — Arrentements de 1512. — Arrentement de l'archiprêtré d'Aimargues (21 octobre 1513).

E. 668. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1521-1529. — Notariat de Nimes. — Augustin Guessi.— Rubrique des actes. — Achat d'une parran ou enclos par Jean Fauquier dit : *Lo Baylon*, boucher de Nimes, au quartier dit : *Sur los adobadors de la Bocherie* (31 mai 1527). — Mariage de Pierre Botin, marinier *de Insula Martici*, au diocèse d'Arles, avec Jaumette Carausan, fille d'un marinier de Ferrières, près de lad. île (22 juin 1527. — Mariage de Mougin Cavaier, dit *le Lorrain*, charron (9 avril 1525). — Testament de Françoise de Guarin de Roux, femme d'Étienne Riondi, fournier de Nimes, *egrota suo corpore et laborans morbo pestiffero epidemie*. Elle désire être inhumée dans le cimetière des Prêcheurs de Nimes (25 mars 1521 v. s.). — Testament d'Isabelle Guiroard, *egrota suo corpore et in grabato jacens*. Elle désire être inhumée dans le cloître du couvent des Carmes (18 août 1527). — Obligation de 36 l. faite par Amédée Marc, notaire de Rochemaure en Vivarais, à Antoine Garfaut, gardien des prisons du Château Royal de Nimes, pour la garde de sa personne et ses dépenses. Marc avait été enfermé au Château du 14 février dernier au 12 août courant, à la requête du pocureur fiscal du seigneur de Rochemaure (13 août 1525). — Testament de Jeanne Bertrand, femme d'Etienne Pascal, fenassier de Nimes, atteinte de la peste. Elle désire être inhumée dans le cimetière de l'église paroissiale Saint-Etienne de Capdueil (1) (23 mars 1520 v. s.). — Achat d'une olivette pour Gérald Galtier, notaire (28 mai 1523). — Achat par noble Christophe Aubier, bourgeois, d'un verger situé près de remparts de Nimes, lieu dit : *A la Canal*, proche la Tour Vinatière (26 novembre 1525). — Testament de noble Léone de Fosilhon, du diocèse de Béziers, veuve de Raimond de Nouville, de Saint-Martial au diocèse de Nimes, *in grabato jacens*. Elle désire être inhumée dans l'église des Prêcheurs (23 août 1524). — Mariage

(1) Cette église disparue était appelée de Capdueil ou *de Capitolio*, parce qu'elle avoisinait la Maison Carrée, que l'on croyait avoir été le Capitole de Nimes.

Pierre Eustache, ferrailler de Pézénas (25 mai 1522). Testament de Jacques Muret, laboureur de Saint-Mamet, atteint de la peste. Il désire être inhumé dans le cimetière des Frères Mineurs de Nimes (31 mai 1523). — Testament d'Arnaud Delorme, chirurgien de Nimes, originaire de Merlaus, diocèse d'Escurès en Béarn. Il désire être inhumé dans le cloître de l'église cathédrale N.-D. de la Seds de Nimes, *juxta portam ecclesie parrochialis sancti Johannis de Cortina*, dans le tombeau de Marguerite de Beaujeu, sa donatrice (13 février 1523 v. s.). — Testament de François Auset, barbier de Nimes, du diocèse de Saint-Flour. Il désire être inhumé dans le cimetière de la cathédrale, là où il plaira au prieur claustral (1er octobre 1524). — Transaction entre les Frères Mineurs de l'Observance de Nimes et Jean Fumald, fustier. Il avait vendu une vigne à son frère Antoine Fumald, frère mineur, moyennant 11 florins, en 1496. Cette vigne appartient au couvent, *quia quicquid acquirit monachus, acquirit monasterio*, d'après les religieux. Mais Jean n'a pas entendu vendre à son frère *uti religioso*. Le couvent s'assemble au son de la cloche, en chapitre : Jean Favier, vicaire du père gardien, Antoine Sage, Pierre Laurent, Pierre Domergy, Jean Sismondi, Jacques Couste, François Begon, François Arlaud, Jean Tachon, Pierre de Digne, prêtres, et Bertrand Servant, laïc. On convient avec Jean Fumald de lui vendre la vigne au même prix (24 août 1526). — Achat d'un plantier pour Jean Lafoux, laboureur de Parignargues (13 décembre 1526). — Achat d'un plantier pour l'abbaye des jeunes gens de Parignargues. L'abbé et les jeunes gens sont absents, mais représentés par Grégoire Vital, cosyndic moderne de Parignargues, *abbati et juvenibus ejusdem abbatie licet absentibus* (2 février 1526). — Testament de Jean Vegier, hôtelier à l'enseigne de *Sainte-Marthe* au faubourg des Prêcheurs. Il désire être inhumé au cimetière de la cathédrale (14 février 1524 v. s.). — Achat d'une terre sise *A la Comba de Toutes Auras*, fait par le laboureur Jean Rossel, habitant des Arènes de Nimes (8 septembre 1525). — Achat par le cardeur Eustache Madays d'une terre au quartier dit : « Dessoubz le Molin de Bourbon » (21 janvier 1522 v. s.). — Achat par Antoine Isnard, laboureur et hôtelier d'Uchau, à l'enseigne de *la Couronne*, d'une terre du quartier de Colorgues (11 août 1525). — Testament d'Antoine Goys, orfèvre. Il désire être inhumé dans le petit cimetière de la cathédrale (17 avril 1526). — Testament de Jeanne Morellet, de Poitiers, femme de Guillaume Alisot dit La Ramée, huissier de la cour présidiale du Sénéchal. Atteinte de la peste, elle désire être inhumée au cimetière de l'église Saint-Vincent, hors des murs de Nimes, *si hac egritudine epidemie qua nunc laborat, ipsam mori contingat*. A la fin de l'année de son décès, son corps sera exhumé, et inhumé dans le petit cimetière de la cathédrale. Si elle meurt d'une autre maladie que la peste, c'est dans ce petit cimetière qu'elle sera portée directement (3 mai 1526). — Vente faite par les frères prêcheurs de Nimes, Firmin Podens, licencié en théologie, mandataire de Dominique Deyron, prieur du couvent, Bertrand Guilhermin, jubilaire, Michel Valette, Guy Faugier, Jean Dupuy, Jacques Sigalos, Jean Bodet, prêtres, Claude Picard, diacre, Jean Dominique, Étienne Petit et Étienne Malboys, professeurs, réunis en chapitre, à Robert Gergault, boucher, d'une maison avec cour sise à Nimes, au quartier de Garrigues, confrontant du levant la maison de l'Avocat des Pauvres et du couchant le fossé de la ville (15 août 1527). — Vente d'une maison avec cour du quartier de Corcomaire, donnée en paiement à Claude Triat, prêtre séculier. Elle avait appartenu au premier fondateur d'une chapellenie fondée à la cathédrale, dans la chapelle des *Cinq-Plaies de J.-C.* et dans celle du *Sépulcre de J.-C.* (3 décembre 1526). — Achat d'un plantier à Luc, dimerie de N.-D. de l'Agarne, terroir de Marguerittes, par Léonard Daviot, libraire de Nimes (9 mai 1527). — Achat d'une olivette à Marguerittes, fait par noble Hélène Pèlegrin, femme de noble Christophe Brun, seigneur de Castanet, habitant de Nimes (3 mars 1524 v. s.) — Reconnaissance faite par Laurent Trosselier, laboureur, d'une houppelande de drap de maison violette et de 6 l. t. pour le premier paiement de la dot de sa femme (27 février 1526 v. s.). — Testament de Jacques Martin, laboureur. Il veut accomplir le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle en Galice, *in quoquidem viagio plura et diversa immineant mortis pericula*. Il désire être inhumé, s'il meurt à Nimes, dans le cloître du couvent des Prêcheurs ; s'il meurt ailleurs, en lieu saint, dans l'église paroissiale la plus proche (1er mars 1524 v. s.). — Vente d'une vigne du quartier de la Croix-de-Vauvert, donnée en paiement de réparations à Antoine Mornet, fustier, par les frères mineurs de l'Observance : Pierre Grégoire, père gardien du couvent, Jean Favier, vicaire, etc., réunis en chapitre. Cet acte renferme un historique. D'après la règle des frères mineurs de l'Observance, ils ne doivent posséder aucun domaine, mais vendre leurs terres pour les réparations de leur couvent. Lorsque les Observatins furent autorisés par le Roi et le Pape à venir dans le couvent de Nimes pour le réformer, ils le trouvèrent en possession de diverses terres. Dès leur arrivée, ils firent faire au cou

vent de nombreuses réparations par divers ouvriers, et notamment par Mᵉ Antoine Mornet, fustier. Il a établi dans l'église du couvent, au moyen de cloisons, quatre chapelles avec leurs portes ; dans les vergers du couvent, deux portes. Les religieux n'ont rien pour le payer (1ᵉʳ juillet 1526). — Achat d'un hermas complanté d'oliviers, par Arnaud Delaborde, chirurgien (25 janvier 1525 v. s.). — Donation *propter nuptias* faite par noble Bertrand de l'Orme, de Saint-Hippolyte de Caton, en faveur de son fils aîné noble Pierre de l'Orme (22 février 1527 v. s.) — Achat, par le couvent des Prêcheurs, représenté par Dominique Deyron, licencié en théologie, prieur et syndic, d'un pré sis au Cailar, quartier de Poulan, et d'un autre pré voisin (16 juin 1528). — Achat par Étienne Moulin, prêtre séculier, d'un casal de la rue des Cardinaux (16 septembre 1527). — Achat par Arnaud Laborde ou Delaborde, chirurgien, d'un casal *sive cripta* dans l'intérieur des Arènes. Ce casal ou crypte confronte du levant le chemin par lequel on entre aux Arènes, du couchant la maison de Jean Roland, curatier, du nord la maison de Toinette Boisson, venderesse, de midi le chemin de l'église Saint-Martin. Le prix est de 3 l. (18 janvier 1527 v. s.). — Achat par le même d'un casal, cave et chambre contigus, situés dans les Arènes, moyennant 12 l. (7 février 1527 v. s.). — Testament de Jean Rosset, marchand du Puy établi à Nimes. Il désire être inhumé au petit cimetière de la cathédrale (19 mai 1528). — Ratification de certains actes faits en faveur du couvent des Prêcheurs, par frère Guillaume Dalas, avec révocation d'autres actes récemment faits par lui contre ledit couvent (11 juillet 1528). — Achat où figure Pierre Chapelier, hôte de l'auberge de *Saint-Jacques* hors des murs (13 novembre 1528). — Achat pour Arnaud Noyre, notaire, d'une olivette au quartier dit : *En Mala Carriere, sive En Torre Magna* (1ᵉʳ décembre 1528). — Affranchissement d'une censive d'un setier d'huile d'olive, consenti par noble Jean de Peleta, bourgeois de Nimes (14 février 1528 v. s.).— Procuration de noble Jeanne Barnier, femme d'Alexandre Croset, orfèvre de Nimes (8 novembre 1528). — Achat de la moitié d'une étable fait par Léonard Daviot, libraire de Nimes, à Henri Préverauit, libraire de Nimes. Cette étable regarde les Arènes (27 décembre 1528). — Vente faite par l'avocat Jean Fabre, comme cessionnaire d'Antoine Fabre, camérier du monastère de Saint-André près d'Avignon, à Pierre Cumbarel, notaire de Nimes, d'une terre au Moulin-Bourbon (30 mars 1529). — Testament d'Antoine Gassendon, tisserand, de Sainte-Croix de Valfrancesque. Il désire être inhumé dans l'église du couvent des Carmes de Nimes, devant la chapelle de Saint-Claude, où est la tombe de ses enfants (17 décembre 1528). — Cancellation et remise d'une pension de 3 l. servie au couvent des Frères Mineurs de Nimes par feu Claude de Gaude, procureur du Roi au Sénéchal, consentie par Jean Favier, vicaire du père gardien, et ses religieux, réunis en chapitre, aux hoirs dudit Gaude (30 novembre 1528). — Testament de Pierre Faye, cordier, du diocèse de Clermont. Il désire être inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Jacques hors les murs (12 mai 1529). — Testament de Jacques Bosquet, peintre, du Puy. Il désire être inhumé dans l'église des Prêcheurs (19 mai 1529). — Testament de Pons Bernard, curatier, du Vivarais. Il désire être inhumé dans l'église des frères mineurs de l'Observance, *subtus et antea cathedram predicationis..... ubi est tumulus . ... sue condam filie*, et dans l'habit de saint François (7 octobre 1528). — Fondation, par ledit Pons Bernard et sa femme Antonie Berrias, d'une messe perpétuelle dans l'église Saint-Étienne-du-Chemin (7 octobre 1528). — Vente faite par Victor Genton, arbalétrier, à Claude Favier, notaire, d'une terre à Basse-Magaille (2 février 1526). — Plusieurs feuillets sont déchirés dans ce registre.

E. 669. (Liasse.) — 2 cahiers, 24 feuillets, papier.

1526-1545. — Notariat de Nimes. — Augustin Guessi. — Testament de Jacques de Sarratz, seigneur de Bernis. S'il meurt à Bernis, ou à une journée de marche aux environs, il désire être inhumé en l'église Saint-André de Bernis, dans la tombe de ses sœurs, mère et première femme, au devant du grand autel (7 avril 1545). — Obligé de 31 l. 5 s. fait par Jacques de Sarratz à Guillaume Bigot ou *Bigotius*, recteur de l'université de Nimes, docteur en médecine (7 avril). — Obligé de 15 écus d'or au soleil, l'écu valant 45 s. t., pour François de Montbonoux, prêtre séculier de Bernis (7 avril). — Apprentissage d'Aymar Régnier chez Emmanuel Plantier, tisserand de Bernis, « pour.. .. apprendre l'art de teysserie de draps et toilles » (8 avril). — Obligé de 8 florins 1/2 de Roi, valant chacun 15 s. t., fait à Guyne Maurin, « chambrière à présent du chasteau de Bernis » (9 avril). — Donation entre-vifs de Marguerites Darmes, veuve de Jean Lebon dit Le Picard, curatier de Nimes (4 juillet 1526).

E. 670. (Registre.) — 437 feuillets papier.

1622. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Protestation de Pierre Alègre contre Raimond Penarier, « hoste du logis où pend pour enseigne *La Navire* », et locataire d'Alègre. Ce dernier se plaint que, la peste régnant du côté de Beaucaire, et malgré la défense des consuls, Penarier reçoit indifféremment « toute sorte de gens venant desd. lieux deffandus » (11 janvier). — Déclaration de Jean Blachière, de Bais-sur-Bais, et de Jean Maurin, de Privas, carabins de la garde de M. de Brison, gouverneur de Nimes, à Jean Rossel, hôte. Ils reconnaissent avoir été nourris et entretenus par lui, depuis le 17 novembre 1621, jour où ils furent blessés devant le logis dudit seigneur. Il a aussi nourri Barthélemy Poncet, leur laquais (24 janvier). — Obligé de 34 l. pour Rostang Duvieux, bourgeois (4 février). — Protestation de Pierre Quet, de Cabrières, contre Léonard Codoloux, consul dudit lieu, au sujet des réparations du bastion Saint-Antoine, à Nimes (6 février). — Testament de Georges Chalas, travailleur. Il lègue 20 s. aux pauvres réformés (10 février). — Prix fait baillé par André de Lansard, conseiller au Présidial, Jacques de Rozel, Pierre de Lansard et Pierre de Rozel, ces deux derniers également conseillers, pour deux cannes de fossé entre la porte des Prêcheurs et celle de la Bouquerie (14 février). — Déclaration faite par Jean Blachière et Jean Maurin, carabins de la garde de M. de Brison, à Pierre Borrelly, hôte. Ils ont été nourris et entretenus par lui pendant août et septembre 1621, ainsi que plusieurs autres carabins (21 février). — Protestation de noble Antoine de Beaumont, sieur de Chebrelhes. Il fait dire à Gabrielle de Reynaud, femme de Jacques du Roure, receveur général de l'extraordinaire des guerres en Languedoc, que le duc de Rohan, chef et général des Églises de cette province, a donné audit de Chebrelhes un régiment de cinq compagnies de gens de pied, pour l'armement et la levée duquel il lui a ordonné la somme de 3000 l. à prendre sur ledit du Roure, receveur. Celui-ci a renvoyé le paiement à Montpellier, tandis que de Chebrelhes prétend être payé à Nimes (21 février). — Obligé de 642 l. 17 s. 3 d. fait par des habitants de Nimes à Joachim de Beaumont, baron de Brison, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, mestre de camp appointé d'un régiment de gens de pied, capitaine de chevau-légers, gouverneur de la ville et viguerie de Nimes. L'acte est passé dans la maison du conseiller Delacroix, où loge le gouverneur (2 mars). — Quittance faite au gouverneur par Jean Mazoier, menuisier, de 42 l. 8 s. pour la dépense de bouche faite à son logis par David Bonne et Jacques Perrotin, carabins, pendant 3 mois (5 mars). — Quittance de 55 l. faite au gouverneur par Jeanne Cannet, femme de l'hôtelier Isaac Borrelly, pour la dépense de bouche faite à son logis pendant 3 mois par les frères Jacques et Jean Léglise, carabins (5 mars). — Obligé de 21 l. pour noble Jacques de Pontrin, seigneur de Florancourt (13 mars). — Arrentement passé à Jean Dagulhon, docteur en droits et avocat, d'une petite maison sise entre la rue de Saint-Marc et la rue du Puits de la Grand'Table (14 mars). — Quittance de 21 l. faite par Daniel Guiran, conseiller du Roi et lieutenant de prévôt général en Languedoc, à son père Arnaud Guiran (15 mars). — Quittance de 57 l. 5 s faite par Gillette Fabre au gouverneur, pour dépense de bouche faite à son logis pendant 3 mois par André Brun, carabin (7 avril). — Obligé de 30 l. fait par noble André de Convenenc, lieutenant de la compagnie de chevau-légers du gouverneur, au marchand Paul Reynaud, pour marchandise « prinze..... en sa boticque » (7 avril). — Testament de Jean Blachière, de Bays-sur-Bays en Vivarais, carabin de la compagnie à cheval du gouverneur, « indispozé de son corps par moyen d'une mousquetade que luy feust donnée » le 17 novembre 1621. Il lègue aux pauvres réformés de Bays-sur-Bays « six cestiers bled reduis en pain cuit » (11 avril). — Obligé de 300 l fait par noble Jean de Brouzet, habitant S[t] Gilles et Sauve, à Paul Reynaud, marchand de Nimes (15 avril). — Testament de Marguerite Paledan. Elle lègue aux pauvres réformés « une eymine farine reduicte en pain cuict » (23 avril). — Quittance de 312 l. faite par Jeanne Nouis aux consuls de la Calmette (6 mai). — Achat de fruits pour noble Céphas d'Albenas, seigneur de Montaren (9 mai). — Quittance de 60 l. faite par Esther de Barrière, dame de Vestric, veuve de Paul d'Albenas, lieutenant de viguier de Nimes, à Louise d'Albenas, veuve de Jacques de Brueys, viguier de Saint-Chapte (10 mai). — Déclaration portant reconnaissance pour Judith de Tirand, femme de Pierre Mourgue, bourgeois (13 mai). — Obligé de 52 l. pour Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteur en droits (24 mai). — Obligé de 157 l. pour Jean La Rivière, marchand parisien à Nimes (24 mai). — Quittance de 36 l. pour Paul Granier et consorts, associés dans l'entreprise du revêtement du bastion de la Madeleine (5 juin). — Testament de Jeanne Couderc. Elle lègue 3 l. aux pauvres réformés d'Alais (7 juin). — Obligé de 24 l. fait par noble Jean de Percet, sieur des Appens, et son fils Jean de Percet, docteur en droits (14 juin). — Cession d'une créance de

50 l. sur les consuls de Nimes, faite par Louis Millior, docteur en droits et régent au collège (14 juin). — Bail de récoltes pour Jacques Finor, chevaucheur pour le Roi (17 juin). — Obligé de 136 l. fait par les consuls de Milhau à Mathieu Sigalon, bourgeois de Nimes (21 juin). — Prise en charge de papiers de procédures par Guillaume de Solages, écuyer, d'Anduze (25 juin). — Arrentement passé par Anne de Robert à Pierre Roux, hôte, de 3 pièces près de la porte de la Couronne (28 juin). — Quittance de 98 l. 9 s. faite par noble Louis de Villages, seigneur de Bernis, Aubord, Fontarèche, St-Quentin, etc., aux consuls d'Aubord, pour leur quote-part de la « garde d'un cappitaine et quinze soldatz ordonnés pour le chasteau de Bernis, suivant l'ordonnance du seigneur de Bertichières » du 15 déc. 1621 (6 juillet 1622). — Testament de Jeanne Ducamp. Elle lègue 9 l. aux pauvres réformés (13 juillet). - Quittance de 103 l. faite par noble Étienne de Galian, curateur d'Alzias Reynaud (13 juillet). — Quittance de 69 l. faite par noble Pierre de Malmont (13 juillet). — Testament de Gabrielle d'Agulhon, fille de feu André d'Agulhon, conseiller au Présidial. Elle lègue 18 l. aux pauvres réformés (9 août). — Obligé de 140 l. pour Jacques Bérard, lieutenant de prévôt en la prévôté de Bas-Languedoc (31 août). — Quittance de 71 l. faite par noble Nicolas de Mansel, enseigne des gardes du duc de Rohan, à Jean Bourniolle, pour paiement de son logement, suivant le billet du consul Richard (3 septembre). — Quittance de 60 l. faite par Jean Pistorius, docteur en médecine (6 septembre). — Procuration donnée par Pierre Lézan, soldat de la compagnie de M. de St Julien, « lequel, voyant que la cavallerie de M. de Montbrun et la compagnie de gens de cheval de M. de la Cassagne et autres gens de guerre de la ville de Nismes, sortant le 14e du présent moys pour courre sur les ennemis, led. Lézan se seroict treuvé en la prinze et capture du seigneur Vice-Léguat d'Avignon, ensemble de tout son trainct, et qu'il est en part en icelle voyre escript dans le rolle qu'en a esté faict ; et sachant que le secours s'en va en la ville de Montpellier, il désire fere led. voyage ». Il donne procuration à Jacques Marot, son oncle, pour recouvrer sa part dans la vente du butin (27 septembre). — Obligé de 42 l. pour le capitaine Daniel Vedel (3 octobre). — Quittance de 16 l. faite par Guillaume de Boileau, docteur en droit, au menuisier Jean Cheval (11 octobre). — Quittance de 66 l. faite par Esther de Barrière, dame de Vestric, à Louise d'Albenas, sa belle-sœur, veuve du viguier de Saint-Chapte (13 octobre). — Obligé de 50 l. pour Denis Constan, apothicaire (14 octobre). — Quittance de 13 l. faite par Pierre Fabre, passementier, à Marguerite de Patin, femme de noble Pierre de Malmont, pour reste et entier paiement de 17 l., à quoi se monte la part de la fortification de la contrescarpe incombant à Paul d'Assas (15 octobre). — Procuration donnée par Antoine Avit, dit La Rode, et Jean Blache, gendarmes de la compagnie de M. de la Ferrossière, à leur camarade Adam Duplan, pour recouvrer ce qui leur revient dans la vente du butin pris le 14 septembre sur le vice-légat d'Avignon (25 octobre). — Quittance de 36 l. faite par noble Constantin de Rocbiné, sieur de Saint-Germain, lieutenant en la compagnie de M. de Royse, aux consuls de Bernis, pour reste et entier paiement de l'entretien pendant 7 jours de sa compagnie, en garnison au fort de Saint-Gilles. Cette somme lui a été octroyée par ordonnance de feu M. de Bertichère, et confirmée par le duc de Rohan (26 octobre). — Quittance de 41 l. faite par M. de Saint-Germain au consul de Milhau, pour le même objet (26 octobre). — Obligé de 150 l. pour Suzanne de Pavée, femme de noble Céphas d'Albenas, sieur de Montaren (27 octobre). — Testament de noble Alexandre de Brueys, sieur de Gattigues, fils d'Alexandrine de Borne, dame de la Calmette, et de feu noble Denis de Brueys, seigneur de la Calmette. Il lègue 30 l. aux pauvres réformés de Bourdic (29 octobre). — Quittance de 41 l. faite par M. de Saint-Germain au consul d'Aiguesvives, pour reste et entier paiement de l'entretien de sa compagnie en garnison au fort de Saint-Gilles (13 novembre). — Testament d'Antoine Viala, praticien. Il lègue 50 l. aux pauvres réformés (14 novembre). — Ratification de vente de bétail donnée par Louise de Buys, dame de Valérargues, à noble Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte (25 novembre). — Obligé de 30 l. fait par Laurent Coste, chevaucheur du lieu de Colombier (28 novembre). — Procuration donnée par Françoise de Milly à Pierre Bérard, commis au bureau de Beaucaire, pour arrenter sa terre de Fourques (1er décembre). — Obligé de 658 l. et de 15 salmées de blé fait par Nicolas de Boileau, sieur de Castelnau, docteur en droits, à son frère Guillaume de Boileau, docteur en droits (1er décembre). — Arrentement passé par Pierre de Lansard, conseiller au Présidial, de sa métairie de Mérignargues (5 décembre). — Obligé de 66 l. pour Jeanne de Davin, femme de Jean de Sarran, conseiller au Présidial (6 décembre). — Engagement fait en faveur de M. Louis de Montfaucon, de Pont-Saint-Esprit (8 décembre). — Quittance de 954 l. faite par Anne de Robert, veuve de Pierre Joly, écuyer, à François Fontfroide, conseiller au Présidial (13 décembre). — Quittance de

172 l. faite par Suzanne Desandré, veuve de Pierre de Villar, conseiller au Présidial (23 décembre).— Arrentement passé par Françoise de Milly de sa terre de Fourques (28 décembre). — Émancipation de Jacques Alègre, par-devant Claude d'Albenas, capitaine et viguier de Nimes (28 décembre). — Quittance de 150 l. faite par Anne de Rally, veuve de M. Thomas, ministre de la parole de Dieu (30 décembre).

E. 671. (Registre.) — 726 feuillets, papier.

1628. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Arrentement passé par Alix de Tarroux, procuratrice de noble Pierre de Calvière, s[r] de Saint-Césaire, à Françoise de la Coste, femme de Pierre Rozel, conseiller au Présidial, représentant sa mère Françoise d'Augier, veuve du receveur de la Coste, d'un appartement rue Dorée (4 janvier). — Cession de créance faite par noble Céphas d'Albenas, sieur de Montaren, à Denis de Maltret, docteur et avocat (6 janvier). — Procuration donnée par Louis de Meaux, écuyer, sieur de Royse (6 janvier). — Arrentement passé par Elzias Reynaud, assisté de son curateur noble Étienne de Galian, de son jardin des Tapies (10 janvier). — Arrentement passé par Jean-Jacques de Plantade, général en la Cour des Aides de Montpellier, et noble Barthélemy de Channion, maris respectifs de Marthe et de Gabrielle d'Albenas, de leur métairie de Luc (10 janvier). — Accord entre César Delacroix, prévôt de la cathédrale, et les rentiers du bénéfice de Valleraugue, qui n'ont pu en jouir à cause des troubles survenus dans la province (10 janvier). — Obligé de 39 l. pour Jean d'Albenas, écuyer (12 janvier). — Vente passée par Antoine Bouyer, jardinier, de toutes les graines qui proviendront de son jardin (21 janvier). — Quittance de 54 l. faite par Claude Pistorius à noble Pierre de Bonnail (24 janvier). — Obligé de 300 l. pour noble Claude d'Albenas, sieur de Montaren (3 février). — Obligé de 200 l. pour André de Peyremale, sieur de Dieusses, lieutenant particulier au Présidial (6 février). — Quittance de 150 l. pour Pierre Declaissé, orfèvre (10 février). — Procuration d'Isabeau de Barousin, veuve du prévôt Rouvière. Elle ne peut signer « à cause de sa grande vielle et tramblement des mains » (17 février). — Obligé de 114 l. pour Simon de Laurens, docteur et avocat (17 février). — Procuration de Jean Conchet, marchand de Genève, pour désavouer des procédures faites contre le serrurier Jean Fueilhe et le cadissier Pierre Cade. Il avait cru que c'était eux « qui l'avoient pipé en jouant dans le ieu de Coudougnan et au logis de *la Bégude* » (20 février). — Obligé de 50 l. pour Anne de Rally, veuve du ministre Bernard Thomas (27 février). — Testament d'Antoinette Bougarel, veuve du greffier Jean Bournet. Elle lègue 50 l. aux pauvres réformés (3 mars). — Testament de Marie de Favier, femme de Jacques Deyron, docteur et avocat (5 mars). — Déclaration de Pierre Cheiron, docteur et avocat, pour Marie de Boyer, veuve de noble Antoine de Mirman (6 mars). — Obligé de 235 l. fait par noble Pierre de Malmont à Marie de Boyer (6 mars). — Obligé de 300 l. fait par Pierre de Montalieu, docteur et avocat, à Anne de Malian, veuve de Jean Dalgues (9 mars). — Renouvellement de délai d'un compromis entre Honoré de Rovérié, chanoine et capiscol, Michel Chevalier, Charles Cabot, chanoines de Saint-Gilles, et Jean Vidalon, ménager, au sujet de la métairie d'Estagel (17 mars). — Quittance de 1105 l. faite par Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, à Jacques Dumas, écuyer, de Lunel (25 mars). — Arrentement passé par Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteur et avocat à Jean Roux, hôte d'Uchau (29 mars). — Prix-fait baillé par François Tinellis, greffier, comme rentier de la métairie de Saint-Jean de Caissargues, appartenant au grand prieur de Saint-Gilles, pour réparer les bâtiments, dévastés pendant les troubles (2 avril). — Quittance de 200 l. faite par Jean Dagulhon, docteur et avocat, à Léonard Theremin, maître-chirurgien (3 avril). — Arrentement passé par André Villar, docteur et avocat, de son pré du Vistre (3 avril). — Déclaration faite par Pierre de Jossaud, conseiller au Présidial, à Élie Dupuy, lieutenant de viguier (4 avril). — Cession d'une créance de 1800 l. sur Jacques du Roure, receveur et trésorier de l'extraordinaire des guerres, faite par Grégoire de Broussolly, sieur de la Bastide, ancien gouverneur de Gignac, à Daniel Guiran, lieutenant de prévôt général (5 avril). — Obligé de 109 l. fait par Jean Dagulhon à sa fille de chambre Marguerite Plantier (6 avril). — Obligé de 100 l. pour Louis de Montfaucon, « suyvant les finances » (18 avril). — Échange où figure Jean Lhermite, maître de poste pour le Roi à Saint-Gervasy (21 avril). — Quittance de 60 l. faite par J.-J. de Plantade, général à la Cour des aides, aux consuls de Vestric (22 avril). — Quittance de 30 l. faite par Anne de Boileau, veuve de noble Daniel d'Arnaud, seigneur de la Cassagne, à Guillaume de Boileau, docteur et avocat (27 avril). — Quittance de 1000 l. faite par Gaspard Estelle, prieur du bénéfice de Valleraugue, à Barthélemy Liron, son rentier (29 avril). — Arrentement d'une maison de la rue Dorée pour Catherine de Rovérié (29 avril). — Quittance de 300 l. faite par Simon de Menonville, écuyer, aux ma-

riés Jean de Fabrique, docteur et avocat, et Louise de Menonville (3 mai). — Arrentement passé par Pierre de Lansard, conseiller au Présidial, de sa propriété de Milhau (9 mai). — Acte de nomination et solvabilité pour noble Charles de Saunier, sieur de Caumont (12 mai). — Accord entre les mariés Claude Escudelier, fourbisseur, et Madeleine Darbousset, demandeurs en cas d'excès, et David Uchier, compagnon fourbisseur. Sur la poursuite desdits mariés, « présuposant avoir esté batus et exédés par led. Uchier et autres ses complices », Uchier était détenu prisonnier à Nimes, et il protestait de son innocence. On décide de vivre en bonne amitié (16 mai). — Obligé de 30 l. 10 s. fait par David Uchier ou Hucher aux mariés Escudelier, pour reste des 95 l. 10 s. qu'il s'est engagé à leur donner, aux termes du précédent accord (17 mai). — Arrentement passé par Jacques Rousset, bourgeois, à Étienne Mesquin, gendarme de la compagnie de Mgr de Montmorency, d'une maison de la rue Dorée, moyennant 42 l. de rente (22 mai). — Procuration donnée par François de Ranchin, docteur et avocat de Montpellier, à Gédéon de Ranchin, contrôleur général des gabelles, pour emprunter 1500 l. (23 mai). — Arrentement passé par Suzanne de Raimond, de sa maison de la rue Dorée (27 mai). — Obligé de 300 l. fait par François de Ranchin à Marie de Boyer, veuve de noble Antoine de Mirman (30 mai). — Obligé de 450 l. fait par noble Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, à noble Pierre de Volontat, sous la caution de noble Pierre de Malmont (30 mai). — Procuration donnée par Adam Abrenethéo (*Abernatteus*), docteur en médecine, principal régent au collège, à Jeanne de Plantavit, sa femme (6 juin). — Sous-arrentement passé par François Tinellis, greffier, de deux jardins sis près et en dehors de la porte de la Couronne, et appartenant au grand prieur de Saint-Gilles (14 juin). — Déclaration de Suzanne de Mascaron, femme de Paul Delapize, docteur et avocat en Vivarais, pour Françoise de Granon, sa tante, relativement à de l'argenterie et des bijoux (17 juin). — Procuration de Jeanne de Moynier, veuve de Chrétien Pistorius, donnée à son fils Claude Pistorius, ponr recouvrer de nobles Louis Pena ou Lazarin Pena, frères, de Moustiers en Provence, 759 l. en principal et intérêts, non compris les dépens, obtenues contre eux par Chrétien (19 juin). — Arrentement passé par noble Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire, de sa maison de la rue Dorée (21 juin). — Quittance de 50 l. faite par Jean Corniaret, marchand, à son frère Pierre Corniaret, notaire (27 juin). — Obligé de 100 l. pour Suzanne de Pavée, femme de noble Céphas d'Albenas, sieur de Montaren (29 juin). — Quittance de 200 l. faite par Rose de Calvière, veuve de noble Jean de Boileau, seigneur de Castelnau, à noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau, docteur et avocat (30 juin). — Obligé de 120 l. pour Anne de Rally, veuve du ministre Thomas (1er juillet 1623). — Procuration d'Arnaud Guiran, bourgeois (4 juillet). — Inventaire des meubles ayant appartenu à Claude Cadel, maître-chapelier. On remarque dans la boutique « deux cornues à charrier vandange », une demi-douzaine de « fourmes boys servant à ferc de chappeaux », « deux gauchidoyres servant aud. mestier », un lit, « une pastière », une hallebarde, une épée, « ung chaufelit de cuyvre, avec sa queue fer », de la vaisselle d'étain, « deux caleilz, l'ung leton et l'autre fer », une « dourque à tenir huille », quatre « baston carra fer, servant aud. mestier », etc. (17 juillet). — Arrentement passé par Jean Vézian, marchand verrier, à Jean Nogarède, hôte, de sa maison de la rue de la Fabrerie Vieille, confrontant du nord le chapitre de Nimes (17 juillet). — Obligé de 300 l. fait par Françoise Granon à Marie de Boyer, veuve de noble Antoine de Mirman (17 juillet). — Achat par Antoine Sudre, marchand de soie, d'« ung cazal de maison et ce quy contient l'enclos dud. cazal », dans la rue allant de la porte des Pêcheurs au Puits-Couchoux (2 août). — Arrentement passé par le capitaine Raimond Ahon, d'une vigne à Redessan (9 août). — Prix-fait de travaux de maçonnerie baillé par Pierre de Montalieu, docteur et avocat (9 août). — Obligé de 100 l. pour Louis de Montfaucon, bourgeois (11 août). — Arrentement passé par Élie Tinellis, docteur et avocat, de son logis de la Calmette « où pend pour enseigne l'image du *Soleil* » (11 août). — Quittance de 142 l. faite par Gaspard Estelle, prêtre de la cathédrale, comme procureur de César Delacroix, prévôt do la cathédrale, à Louis Serret, marchand de Beaucaire (12 août). — Prix-fait baillé par Louis de Montfaucon pour réparer sa maison de la rue Dorée (14 août). Obligé de 150 l. fait par Paul de Méjanis, docteur et avocat (15 août). — Arrentement passé par Louis de Montfaucon de sa métairie de Courbessac, à mi-fruits (15 août). — Obligé de 150 l. pour Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteur et avocat (18 août). — Obligé de 320 l. pour Louise de Fortalier, veuve de Jean Barnier, conseiller au Présidial (22 août). — Quittance de 300 l. faite par Antoine de Fontfroide, trésorier du domaine royal en la sénéchaussée, à Jean Auquier, notaire de Saint-Gilles (4 septembre). — Quittance de 30 l. faite par Pierre de Montalieu, docteur et avocat, à Madeleine de Langlois, veuve de noble Antoine de Niquet (7 septembre). — Procuration donnée par Arnaud

Guiran, bourgeois, à Jacques Gervais, sieur de Latour, contrôleur du domaine (11 septembre). — Convention où figurent Pierre Laurens, « régent d'escolles », de Saint-Hippolyte, et sa fiancée Marie Brassuze (12 septembre). — Vente faite par Claude d'Albenas, seigneur de Montaren, docteur en droits, capitaine viguier de la viguerie de Beaucaire et Nimes, à Céphas Bion, marchand revendeur, d'un coin de terre sis au-dessous du moulin à vent de Balthazar Granier (13 septembre). — Achat de bêtes à laine par Suzanne Désandré, veuve de Pierre de Villar, seigneur de Vallongue, conseiller au Présidial (29 septembre). — Quittance de 500 l. faite par Diane de Joly, fille de feu le capitaine Antoine Joly, à sa tante Anne de Robert, veuve de Pierre Joly, écuyer (2 octobre). — Obligé de 210 l. fait par noble Jean de Brouzet, de Sauve, à Antoine Calvet, hôte (3 octobre). Obligé de 60 l. pour Abel Pistorius, régent en la cinquième classe du collège (4 octobre). — Accord entre Jacques Pastor, docteur en médecine, et Étienne Theremin, docteur et avocat. Pastor avait poursuivi Theremin « en restitution de certaine somme de deniers qu'il présuppozoit Lionarde de Privad, sa femme, avoir bailhé aud. Me Theremin de plus que ne se montoict l'expédition des lettres de grâce par luy obtenues de S. M., concernant le meurtre de feu Guilhaume Privad » (7 octobre). — Procuration donnée par noble Antoine de Mauméjan, sieur de Montaud, et sa sœur Catherine, à Jean Pichon, notaire d'Alais (11 octobre). — Arrentement passé par Claude de Menonville, femme de Pierre Chambre, de Marguerittes, de sa métairie de Courbessac (15 octobre). — Vente faite par le capitaine Daniel Vedel, du Cailar, à Pierre Duron, poudrier de Nimes, d'un petit jardin du faubourg des Prêcheurs (17 octobre). — Quittance de 100 l. faite par Daniel Manuel, ancien, commis à la recette des deniers des pauvres de l'église réformée de Nimes, à Nicolas de Boileau, sieur de Castelnau, docteur et avocat (18 octobre). — Obligé de 150 l. pour noble Pierre de Malmont (22 octobre). — Procuration donnée à noble Ferdinand de Montcalm, chevalier de St-Jean de Jérusalem, habitant d'Arles, pour recouvrer 1000 écus d'or à Marseille (24 octobre). — Procuration donnée par Catherine de Montméjan, cohéritière de noble Jean de Montméjan, sieur de Montaud, et de Marguerite de Villar, ses père et mère décédés, à son frère Antoine de Montaud (28 octobre). — Arrentement passé par Pierre Capdur, docteur et avocat (31 octobre). — Testament de David de Nismes, greffier. Il lègue 6 l. aux pauvres réformés (1er novembre). — Quittance faite par Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, à noble Jean de Porcelet, sieur d'Ubaye, de 800 l. (4 novembre). — Obligé de 114 l. fait par Charles Chantouzel, écuyer, à Paul de Froment, docteur et avocat (9 novembre). — Arrentement passé par Louise de Buys, dame de Valéragues, de sa métairie de La Roque, à Aubarne, à mi-fruits (13 novembre). — Obligation de 503 bêtes à laine faite par le rentier de ladite métairie à noble Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte (13 novembre). — Quittance de 1200 l. faite par Gabrielle de Georges, veuve d'Honoré de Gévaudan, président en la Chambre des Comptes de Montpellier, à noble Jacques de Roys de Lédignan, habitant Beaucaire (15 novembre). — Quittance de 200 l. faite par Jean Chantouzel à Pierre Deleuze, hôte, pour la rente de 2 ans de son logis, situé près du palais (23 novembre). — Caution de 2400 l. fournie par Isaac Barry, notaire, à Pons Fournier, pourvu de l'un des trente offices de procureur établis au Présidial. Il avait été conveuu entre les pourvus, pour leur indemnité particulière, que les provisions desdits offices attribués aux catholiques demeureraient entre les mains de Louis Lacoste, l'un d'eux, jusqu'à ce que chacun eût cautionné séparément pour 2400 l. (27 novembre). — Obligé de 300 l. fait par Claude Salveton, auditeur des comptes de tutelles et curatelles, à Louis de Montfaucon, bourgeois (12 décembre). — Quittance de 50 l. faite par Marie de Rally, veuve de Jacques de Montméjan, docteur en médecine (15 décembre). — Obligé de 12 salmées de blé faite à Pierre de Favier, sieur de Fourniquet (15 décembre). — Testament de Jean Nadal, teinturier. Il lègue 15 l. aux pauvres réformés de Nimes, et autant à ceux de Sumène (27 décembre).

E. 672. (Registre.) — 719 feuillets, papier.

1624. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Procuration donnée par Jean Dagulhon, docteur et avocat, pour recouvrer 400 l. de M. de Villeneuve, « de la ville d'Oragence » (évidemment Orange) (1er janvier). — Obligé de 300 l. pour Barthélemy Ribière, charpentier de moulins (9 janvier). — Pacte entre Denis Tierry, marchand tondeur, et Jean Saboury, « scieur de boys », qui, moyennant 12 l., livrera à Tierry « un escol boys noguier ou horme servant à son uzage de maistre tondeur, ... de deux pans et cartz d'espesseur et trois de largeur et sept de longeur, bon bois net, sans aulcune tarre et marchand » (9 janvier). — Quittance d'intérêts faite par Gentille de Ranchin, fille de feu Guillaume de Ranchin, conseiller à la Cham-

bre de l'Édit de Castres (9 janvier). — Vente par Jacques Pastor, docteur en médecine, d'une vigne au quartier de La Venne (24 janvier). — Quittance de 100 l. faite par Jeanne de Folaquier, veuve de Pierre de Malian, écuyer (3 février). — Échange de trois ânesentre Jean Sanier, corroyeur, et Isaac Reydon, Sanier donne « deux asnes poil gris, de sept ans ou environ ». Reydon donne « un asne poil noir, agé de trois ans ou environ » (13 février). — Arrentement passé à Pierre Bonnet, docteur et avocat, d'une maison de la rue Dorée (14 février). — Procuration donnée par noble Pierre de Favier, sieur de Fourniquet, à noble Claude des Hours, sieur de Calviac, de Sauve, pour passer obligation de 120 l. à Françoise de Rochemore, veuve de Pierre Moynier, trésorier et général de France. Ce sont les intérêts d'une dette de 1500 l. (15 février). — Cession de créance faite par noble Jean de Saurin à Jean Dugua, praticien (16 février). — Procuration de Jacques de Valescure, bourgeois de Sauve (21 février). — Arrentement passé par noble Jean de Saurin d'une vigne à Grézan (25 février). — Obligé de 600 l. fait par les consuls de Milhau à Mathieu Sigalon, bourgeois (25 février). — Procuration de Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, pour recouvrer 80 l. de Marc-Antoine de Massillan, hôte de Fourques (2 mars). — Quittance de 141 l. faite par Antoine Villaret, ministre de la parole de Dieu en l'église de Montfrin (12 mars). — Obligé de 80 l. pour Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial (22 mars). — Quittance contenant accord où figure Jeanne de Lapause, femme d'Adam Abrénéthée, docteur en médecine et principal modérateur au collège (26 mars). — Prix-fait de charpenterie baillé par Louis de Montfaucon, bourgeois (27 mars). — Promesse à Hector Brun, docteur en médecine (29 mars). — Procuration donnée par Catherine de Montméjan à son frère noble Antoine de Montméjan, sieur de Saint-Montant (1er avril). — Quittance de 72 l. faite par Jean Barthélemy, docteur et avocat, à noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire (6 avril). — Arrentement fait par Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, de terres à Maleroubine, au Mas de Moléry et à Saint-Baudile (6 avril). — Quittance de 60 l. pour Guillaume Magne, chanoine de la cathédrale (16 avril). — Révocation de la procuration donnée par Françoise de Vernier, veuve de Jacques de Guiramand, sieur de Blannac au Comté-Venaissin, à noble Jean de Guiramand, sieur d'Antrechaus, son beau-père (18 avril). — Quittance de 950 l., d'un pourceau gras et de 20 livres de fromage de Roquefort, faite par Mathieu Liboud, notaire, comme procureur d'André Dubois, prieur de Valeraube, à noble Barthélemy Liron, sieur de la Bessède, rentier du bénéfice de Valeraube (20 avril). — Procuration donnée par Marie de Boyer, veuve de noble Antoine de Mirman, à noble Pierre de Malmont, pour recouvrer 1625 l. des mains de Justin de Mirman, docteur en droits, juge à la cour royale de Saint-Jean de Maruéjols (24 avril). — Cession de l'office d'auditeur de comptes et expert juré, faite par Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, à Jacques Deyron, bourgeois, moyennant 700 l. (1er mai). — Prix-fait de charpenterie et de maçonnerie baillé par Catherine de Favier, veuve de Jean de Galepin, et par Raimond de Galepin (2 mai). — Accord entre les mariés Adam Abrénéthée, docteur en médecine, principal au collège, et Jeanne de Plantavit, d'une part, et Judith de Plantavit, d'autre (2 mai). — Obligé de 200 bêtes à laine pour noble Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte. Il y a 5 « fèdes esdentées » (4 mai). — Obligé de 85 l. pour Anne de Rally, veuve du ministre Thomas (7 mai). — Obligé de 36 l. pour noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire (8 mai). — Arrentement passé par Louis de Montfaucon, bourgeois, de sa métairie de Courbessac (8 mai). — Apprentissage d'Antoine Cavalier chez Jean-Louis Montrenon, maître-boutonnier (13 mai). — Accord entre Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, et André Garnier, grand prieur « cloistrier » de l'abbaye de Saint-Ruf de Valence, procureur du chapitre de Saint-Ruf, au sujet de l'arrentement du prieuré de Manduel, dont feu Arnaud Guiran, bourgeois, était rentier. En 1621, première année de son arrentement, et au mois de janvier, « la guerre estant survenue en ce païs de Languedoc, il y auroit heust, particullièrement à l'entour de la ville et aux lieux circonvoisins, plusieurs gens de contraire party à lad ville. Mesmes aud. lieu de Manduel, le sieur de Cassolle, faizant proffection de la relligion cathollique....., c'estant saizi de l'églize dud. lieu, icelle fortifiée, y auroict commandé une compagnie de gens de pied, en garnison jusqu'à la prinse et devastation toutalle dud. lieu de Manduel, faicte par l'armée du seigneur de Chastilhon, le 11e julliet 1621, de sorte que par lad. guerre et trouble led. Me Guiran auroict esté entièrement despoullié dud. arrentement et n'auroit peut jouir d'aulcungz fruitz ny revenu d'icelluy » en 1621. Il n'en a rien retiré non plus en 1622, « estant led. lieu de Manduel désert et ruyné, et le terroir d'icelluy en friche, sy que la paix ayant esté publiée, voyant led. feu Me Guiran qu'il n'avoit aulcune espérance de jouyr dud. arrentement, mesme à l'advenir, à cause que les habitans dud. lieu estoient mortz et ruynés par la prinse, brulemant et devastation...... »

il poursuivit le syndic du chapitre pour se faire rembourser 2296 l. qu'il avait payées, soit au monastère, soit pour le service du prieuré (13 mai). — Arrentement passé à Étienne Mesquin, écuyer, d'une maison de la rue Dorée (14 mai). — Prix-fait baillé par Raimond de Galepin, conseiller au Présidial, pour des travaux à sa maison de la rue de la Trésorerie (14 mai). — Prix-fait baillé par Catherine de Favier, veuve de Jean Galepin, conseiller au Présidial, pour des travaux à sa maison « scituée en la Trézorerie » (14 mai). — Arrentement passé par Arnaud Davin, docteur et avocat, de sa maison de la rue de Patin, confrontant les hoirs de noble Claude de Bessonnet, sieur de Gatuzières (21 mai). — Quittance de 320 l. ratifiée par Gabriel Tuffan, ministre de la parole de Dieu à Saint-Laurent d'Aigouze, aux consuls dudit lieu, qui ont payé noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire (27 mai). — Obligé de 21 l. pour Pierre de Montalieu, docteur et avocat (1er juin). — Arrentement passé par noble Antoine de Montalieu, coseigneur de Caveirac, de sa maison de la rue des Quatre-Jambes (10 juin). — Procuration de François Lavie, prieur du bénéfice de Saint-Jean de Serres (12 juin). — Quittance de 46 l. pour Gabrielle de Georges, dame de Tharaux, veuve d'Honoré de Gévaudan, président en la Chambre des Comptes de Montpellier (12 juin). — Arrentement passé par Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, de sa métairie de Garrigues (28 juin). — Arrentement passé par Jacques Masseran, maitre-chirurgien de Calvisson, d'une vigne de sa femme au terroir de Rodilhan (28 juin). — Arrentement passé à Jean Rey, poudrier, d'une maison joignant les Arènes (2 juillet). — Procuration donnée par Anne de Béranger, femme de Claude Sizol, écuyer, garde du corps du Roi, pour recouvrer 110 l. des mains de l'hôtesse du *Tapis Vert* à Pézénas (5 juillet). — Arrentement passé par Jacques Deyron, docteur et avocat, à Céphas Bion, marchand, d'une boutique de sa maison de la rue de la Lombarderie, moyennant 30 l. de rente (8 juillet). — Procuration donnée par noble Marc-Antoine de Loubens, seigneur de Massilhan et de Cessenas, de la suite de Mgr de Ventadour, pour recouvrer du syndic du diocèse de Narbonne une somme ordonnancée par ledit seigneur (9 juillet). — Arrentement passé par Élie Tinellis, docteur et avocat, de son domaine de la Calmette (28 juillet). — Procuration donnée par Claude Pistorius, marchand, à son frère Abel Pistorius, « escollier en médecine », pour l'administration de ses biens (12 août). — Testament de Claude Pistorius. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (14 août). — Mariage de Pierre Vinassac, joueur de viole (14 août). — Arrentement passé par Jeanne Peladan à Marie de Tubières de Verfeuil, d'un logement rue de la Curaterie (20 août). — Vente faite par noble Étienne de Galian, des fruits et revenus de sa métairie du Grand Mas, au terroir de Beaucaire, quartier de Campauriol (24 août). — Cession de créance faite par noble Jean de Rovérié, sieur de Cabrières (27 août). — Obligé de 126 l. et de blé pour Pierre de Malmont contre le rentier de sa métairie de Parignargues (28 août). — Donation faite par noble Charles d'Aragon, seigneur de Ressouches en Gévaudan, à noble Jean de Seguin, seigneur de Bros, de Marvéjols en Gévaudan (12 septembre). — Arrentement passé par Catherine de Ménard, veuve de Rostang Duvieux, bourgeois, de ses terres du terroir de Nimes, à mi-fruits (21 septembre). — Obligé de 100 l. fait par Françoise de Granon à Marie de Boyer, veuve d'Antoine de Mirman (22 septembre). — Cession d'une créance de 335 l. sur les consuls de Marsillargues, faite par Jean de Barthélemy, docteur et avocat, à André de Villar, conseiller au Présidial (25 septembre). — Quittance de 300 l. faite à Catherine de Ménard par son neveu Pierre Duvieux, docteur et avocat (25 septembre). — Procuration de Jean Restaurand, docteur et avocat, pour recouvrer 308 l. d'un bourgeois du Puy (26 septembre). — Cession d'une créance de 300 l. faite par Jean Deyron, bourgeois, à Louis de Trimond, docteur et avocat (30 septembre). — Achat d'immeubles par François de Rovérié, docteur et avocat (1er octobre). — Cession d'une créance de 307 l. faite par Étienne Theremin, docteur et avocat, à Claude d'Albenas, sieur de Montaren, viguier de Nimes (4 octobre). — Arrentement passé par Anne de Boileau, dame de la Cassagne, d'une place de jardin de 4 pans à la place publique (5 octobre). — Obligé de 30 l. fait par Jacob Paris jeune, potier de terre (9 octobre). — Obligé de 74 l. pour Adam Abrénéthée, docteur en médecine et principal au collège (21 octobre). — Quittance de 22 l. pour Antoine Delon, faiseur de piques (22 octobre). — Vente de « gresse de tripe » de la triperie d'Arles (22 octobre). — Déclaration contenant obligation de 348 l. faite par Abram Granon, marchand drapier, à Guillaume Quod et Jean Mas, marchands de Carcassonne, qui lui avaient vendu 4 pièces de drap (23 octobre). — Transaction entre Jacques Boisson, marchand drapier, et Daniel Laurens, bourgeois (28 octobre). — Obligé de 535 l. fait par noble Jean de Bourdic, sieur de Villeneuve, et François Murat, de Beaucaire, représentés par noble Étienne de Galian, à Claude de Robert, veuve d'Antoine Escudier (6 novembre). — Quittance de 50 l. faite par Simon Laurens, docteur et

avocat, à noble Laurent Conques, d'Arles (19 novembre). — Quittance de 39 l. faite par Suzanne de Pelet, veuve de Jacques Dagulhonnet, écuyer (19 novembre). — Obligé de 600 l. fait par noble Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, Sieure, etc., à Simon Laurens, docteur et avocat (28 novembre). — Arrentement passé par noble Charles de Lageret, seigneur de Caissargues, de son domaine du Grès, terroir de Caissargues, voisin du président de Rochemore et du grand prieur de Saint-Gilles (2 décembre). — Testament de Pierre Roux, hôte. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés 4 décembre). — Transaction entre Jean Poudevigne et François Duluc, tous deux du diocèse de Mende. Il y avait eu des coups à raison d'un pré appelé : *Del Chap del Pra*, et un appel criminel était parvenu au sénéchal, de la décision des officiers de Montalleyras (6 décembre). — Transaction entre Isaac Froment, Jean Delafont, notaires, Isaac Laurens, greffier d'Uzès, d'une part, et Claude Salveton, greffier de Nimes, au sujet de la place de maître-clerc au greffe royal d'Uzès (11 décembre). — Testament de Pierre Saussine, ménager de Poulx. Il lègue 6 l. aux pauvres catholiques (13 décembre). — Procuration donnée par noble Jean de Saurin pour recouvrer 300 l. en qualité d'héritier de son père Jacques de Saurin (16 décembre). — Obligé de 5000 l. fait par Henri et Jean Fabrot père et fils, marchands drapiers, à Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial (16 décembre). — Contrat de fourniture de charbon par César Luquet, marchand de Nimes, à Jean Angelier, forgeron de Redessan, moyennant 18 s. par quintal (28 décembre). — Transaction entre Étienne Danton et Marie Robert, enceinte de ses œuvres (30 décembre).

E. 673. (Registre.) — 794 feuillets, papier.

1625. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Mariage du teinturier J.-B. Drivond (1er janvier). — Obligé de 66 l. fait par Jean-Louis Mourenon, maître brodeur, à Jacques Constant, marchand droguiste, pour achat de coton (15 janvier). — Arrentement passé par Chrétien Siveyrac, praticien, de son domaine de Lédenon (17 janvier). — Décharge de compte de tutelle donnée par Jacques Escudier, docteur et avocat, à sa mère Claude de Robert, qui a « fort utillement administré ses biens, debtes, meubles et immeubles despuys son vefvage » (18 janvier). — Obligé de 47 l. fait pas Prosper Constantia, marchand de « Constilliolle » (Castiglione) au marquisat de Saluces, à Paul Marin, bourgeois. Il y a 27 l. pour sa pension de 2 mois, 7 l. pour les drogues et médicaments à lui fournis par certain apothicaire, et 13 l. pour son retour en Italie (18 janvier). — Mariage d'Étienne Danton, cardeur, avec Madeleine Gauteyret (27 janvier). — Achat par Louise de Buys, dame de Valérargues, d'une petite terre au Mas de la Roque (3 février). — Prix-fait baillé par Louis de Montfaucon, bourgeois (4 février). — Cession d'une créance de 300 l. sur Raimond de Galepin, conseiller au Présidial, faite par Claude de Banne, sieur de Cabiac, conseiller au Présidial, époux de Gabrielle de Rovérié, à son beau-frère François de Rovérié, docteur et avocat (7 février). — Quittance de 36 l. pour Jacques Bernard, maître « relogeur » ou horloger, « en une montre *sive* relloge » (10 février). — Déclaration de Marguerite Barbeyras, contenant désaveu de ses plaintes contre André Guirard, de Théziers. Elle avait eu un enfant mâle qu'elle lui avait attribué par-devant les officiers ordinaires de Montfrin 10 février). — Obligé de 104 l. fait par le rentier de la métairie d'Estagel à Pierre Lefèvre, aumônier en l'église collégiale de Saint-Gilles (15 février). — Cession faite par Mathieu Ravanel, notaire de Manduel, à Paul Danton et consorts, de l'arrentement du bénéfice de Costebalenc, appartenant au chapitre de Nimes (21 février). — Testament de Jacques Alègre, marchand de Nimes. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (24 février). — Quittance faite par Honorat Bouyer, « hoste du logis où pand pour enseigne l'image du *Pont du Guard* », à Marc Degois, seigneur d'Antraigues, Corbières, Le Pierret, Saint-Laurent, etc., et à sa femme Françoise de Beaune, jadis tuteurs de noble François de Labaume, seigneur de Vallon. Il s'agit de 190 l., montant de leur dépense en son logis pendant 21 jours. Leur séjour à Nimes était motivé par la reddition de leurs comptes et le jugement d'un procès sur leur décharge et administration. Ils avaient avec eux un valet de chambre, le notaire Talhand, et « une damoizelle et filhe de chambre, leur accistant et servantz ». Dans la dépense est comprise une somme de 54 l. pour le séjour pendant 13 jours de M. de Vallon, d'Antoine Dubuis, son curateur, du sieur Rivière, docteur en droits, juge de Largentière, d'un valet de chambre, de deux laquais, et des chevaux à l'arrivée (26 février). — Accord entre noble Antoine de Gallier, d'Alais, comme procureur de son fils Jean, et Simon Lamère, marchand cadissier de Nimes (dernier février). — Testament d'Antoine Cardilhac, tisserand de cadis (5 mars). — Accord entre Pierre Merle, cardeur, d'une part, Jeanne Darboux et son fils Jacques Térond, d'autre. Merle « disoict avoir esté blaissé en plusieurs pars de sa personne, avecques bourdes et bastons » (7

mars). — Obligé de 900 l. fait par Pierre Bourniol et Gui Fontanès, marchands bouchers, à Louise d'Albenas, veuve de Jacques de Brueys, viguier de Saint-Chapte (11 mars). — Testament de noble Étienne de Galian. Il lègue 150 l. aux pauvres réformés (12 mars). — Quittance de 164 l. faite par les consuls de Clarensac à ceux de Garrigues (18 mars). — Obligé de 100 l. fait par les consuls de Redessan à Simon Laurens, docteur et avocat de Nimes (20 mars). — Sous-arrentement passé par Céphas Bion, marchand revendeur, à noble Charles de Baudan, sieur de Villeneuve, d'une boutique de feu Jacques Deyron, docteur et avocat (25 mars). — Procuration donnée par Étienne Bastide, de St-Étienne de Valfrancesque, pour aller à Aix en Provence poursuivre une instance criminelle contre les assassins de son frère Jean Bastide (28 mars). — Obligé de 300 l. fait par le consul et les habitants de Vestric à Esther de Brueys (29 mars). — Arrentement passé par Anne de Robert, à Jean Gril, hôte, de 3 pièces près la porte de la Couronne, moyennant 75 l. de rente (2 avril). — Arrentement passé par Claude de Robert, veuve d'Antoine Escudier, à Gonnet Channact, procureur (2 avril). — Cession d'une créance de 87 l. faite par Claude Vignes, chanoine de la collégiale de Villeneuve-lès-Avignon, à Claude de Banne, seigneur de Cabiac, conseiller au Présidial (8 avril). — Obligé de 54 l. pour Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau, docteur et avocat (15 avril). — Obligé de 380 l. pour Esther de Brueys, fille du viguier de Saint-Chapte, feu Jacques de Brueys (16 avril). — Arrentement passé par André de Villar, seigneur de Vallongue, de sa terre de Gajan (22 avril). — Cession d'une créance de 117 l. sur noble Honnars de Comier, habitant de Beaucaire, faite à Claude d'Albenas, sieur de Montaren, capitaine viguier de Nimes (26 avril). — Quittance de 78 l. faite par Anne de Boileau, dame de la Cassagne, à Jacques Rousset, bourgeois (29 avril). — Accord entre Pierre Tourtolon, ministre de la parole de Dieu à St-Jean de Gardonnenque, et Jean Latour, marchand d'Anduze (2 mai). — Cession d'une créance de 165 l. faite par noble Jean de Saurin (6 mai). — Quittance de 1000 l. faite à Claude Salveton, greffier, par Pierre de Lastic, docteur en théologie, aumônier, et Jean de Montchenu, sous-sacristain de l'abbaye de Saint Ruf de Valence, comme procureurs de François Voisin, infirmier, et des autres membres du chapitre de l'abbaye. Il s'agit de la ferme du bénéfice de Manduel. L'acte donne le détail des avances faites par Salveton à la décharge dudit chapitre. On y trouve les « redressement et repparations de la maison claustralle » (11 mai). — Arrentement passé par Louise de Buys, dame de Valérargues, de son domaine de Saint-Gilles (12 mai). — Obligé de 150 l. fait par noble Jacques du Cailar, sieur de Liouc (13 mai). -- Quittance de 295 l. faite par Pierre et Jacques Duroure, bourgeois, à noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, payant par les mains et de l'argent propre de Jean de Calvière, abbé de Psalmodi (14 mai). — Testament de Jean Rouvière, tisserand de cadis de Sommière, et de sa femme. Legs de 5 l. aux pauvres réformés (19 mai). — Obligé de 150 l. fait par les consuls de Jonquières à Jean Bonnet, bourgeois (27 mai). — Procuration donnée par noble Jean de Saurin à Jean Barracan, notaire, pour vendre des immeubles sis à Lédenon (3 juin). — Arrentement passé par Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, à Jacques Trouillas, hôte, de ses maison et jardin près de la porte de la Couronne, moyennant 40 l. de rente (4 juin). — Bail « à lever bledz ». Il s'agit de la récolte des grains de la métairie de Sieure, appartenant à Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteur et avocat (10 juin). — Obligé de 50 l. pour Abel Pistorius, étudiant en médecine (11 juin). — Testament de Françoise de Milly. Elle lègue 20 l. aux pauvres réformés (1er juillet). — Quittance de 200 florins faite par Moïse Boissin, bourgeois de Genève, comme procureur de noble Pierre d'Airebaudouze, sieur du Fesc, habitant de Genève, à Anne de Boileau, veuve de noble d'Arnaud, sieur de la Cassagne (5 juillet). — Quittance de 350 l. faite par noble Pierre de Malmont (14 juillet). — Acte de protestation pour François Cazes, procureur général des gabelles en Languedoc, fait à noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin (14 juillet). — Obligé de 1199 l. fait par Théodore Davin, docteur et avocat, à Jean de Sarran, conseiller au Présidial, pour dépense de bouche faite chez lui depuis le 1er août 1617 jusqu'au 1er juillet courant, et pour un prêt de 149 l. Est défalquée la dépense de 7 mois 15 jours, pendant lesquels Davin a séjourné à Castres, Béziers et Balaruc (15 juillet). — Obligé de 306 l. fait par Pierre Deydier, marchand bourgeois, à Marie de Boyer, veuve de noble Antoine de Mirman (17 juillet). — Quittance de 400 l. faite par Catherine de Joly, femme de Jacques Bérard, lieutenant de prévôt, à Jacques Escudier, docteur et avocat, ayant droit d'Anne de Robert, veuve de Pierre Joly, écuyer (18 juillet). — Procuration donnée par Pierre de Montalieu, docteur et avocat, à Jeanne de Folaquier, veuve de Pierre de Mallian (29 juillet). — Accord entre noble François de Brueys, seigneur de Savignargues, et Paul Saunier, apothicaire (13 août). — Quittance de 54 l. faite par noble Antoine de Brueys, sieur de Saint-Étienne, comme

procureur de M. de Savignargues, à Jérôme Carlot, bourgeois (13 août). — Procuration donnée par noble Antoine de Courlas à Chrétien Siveyrac, praticien, pour recouvrer les sommes reconnues par son feu père à sa feue mère Aleyssette de Bargeton (15 août). — Quittance de 18 l. faite par Louise de Buys, dame de Valérargues, au rentier de sa métairie de la Roque, terroir de Nimes (17 août). — Prix-fait baillé par Jacques Rousset, bourgeois, pour des travaux à sa maison du plan de la Belle-Croix (21 août). — Arrentement passé par Daniel de Blisson, docteur et avocat, à François Puech, maître-rôtisseur, d'une maison de la rue allant au chapitre de la collégiale, moyennant 69 l. de rente (27 août). — Cession et rémission de décret faites par noble Jean de Saurin à Marie de Galepin, veuve de Jean de Rovérié, sieur de Cabrières, docteur et avocat (29 août). — Obligé de 27 l. pour Judith Mazert, « demurant pour servante en la maison de Me du Térond, procureur » (1er septembre). — Donation faite par Anne de Robert, veuve de Pierre Joly, écuyer, à Honoré Escudier, marchand, son neveu (8 septembre). — Obligé de 28 l. pour Jean de Baudan, conseiller au Présidial (9 septembre). — Quittance de 200 l. faite par André Gally, vicaire servant à Sanilhac, à Claude de Vignes, prieur de Sanilhac, représenté par Pierre Dugua, pour le service par lui fait en 1625, année courante (10 septembre). — Obligé de 300 l. fait par noble Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, à Jeanne de Puget, veuve de Sept Fabre, docteur et avocat, de Servas (16 septembre). — Obligé de 300 l. fait par noble Daniel de Chalas, capitaine d'une compagnie au régiment de Candale « pour la seigneurie de Venize », à noble Denis de Brueys, son beau-frère. Il déclare vouloir employer cette somme « aux frais qu'il convient fere pour la levée ou conduitte de ses soldatz en lad. ville de Venize » (16 septembre). — Procuration donnée par noble Daniel de Chalas, capitaine, « sachant qu'il s'en va aud. païs de Venize à la guerre pour le service du Roy, où il pourroit demurer longtemps, et ses affaires demurer en arrière », à Diane de Brueys, sa femme (17 septembre). — Obligé de 440 l. fait par des habitants d'Uchau à Jean de Ginoux, docteur en médecine (18 septembre). — Quittance de 500 l. faite par Suzanne de Lansard, femme de Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial, au capitaine Pierre Boudon, de Ganges (25 septembre). — Quittance de 65 l. faite par noble Jacques du Cailar, coseigneur de Liouc, à noble Thomas de Béringuier, coseigneur de Liouc (27 septembre). — Obligé de 33 l. fait par Arnaud Reboul, archer en la prévôté de la sénéchaussée, à noble Pierre de Beau, pour achat d'un cheval (29 septembre). — Obligé de 71 l. pour André de Peyremale, seigneur de Dieusses, fait par son rentier de Vestric (29 septembre). — Bail de la taille de Bellegarde (29 septembre). — Procuration donnée par Jean d'Agulhon, docteur et avocat, à noble Jacques de Fons, de Nimes, demeurant à Beaucaire (13 octobre). — Déclaration pour Toussaint Goyran, baile de Redessan (14 octobre). — Obligé de 4 salmées 8 émines de touzelle fait par Jean de Percet, docteur et avocat, fils émancipé de noble Jean de Percet, sieur des Appens, à François Tinellis, greffier (18 octobre). — Obligé de 351 l. fait par les habitants de Marsillargues à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (22 octobre). — Arrentement passé par Esther de Barrière, dame de Vestric, à Mathieu Rieucros, maître-rôtisseur, d'un logement dans la rue « appelée *Das Espis*, autrement Sainte-Eugénie » (30 octobre). — Arrentement passé par noble Alix de Tarrous, femme de noble Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire, d'un logement de la rue Dorée (2 novembre). — Obligé de 400 l. fait par les habitants d'Aiguesvives à Mathieu Sigalon, bourgeois de Nimes (6 novembre). — Procuration donnée par noble Charles de Lamotte, écuyer, sieur de Bellebrune en Picardie, à Hugues Leaute, docteur en droits et régent du collège (7 novembre). — Obligé de 40 l. pour Anne de Rally, veuve de Bernard Thomas, ministre à Clarensac (8 novembre). — Obligé de 29 l. fait à noble Étienne de Galian par le rentier de sa métairie du Grès (18 novembre). — Obligé de 200 l. fait par les habitants de Vestric à Louise d'Albenas, veuve de Jacques de Brueys, viguier de Saint-Chapte (20 novembre). — Cession de créance faite par noble Jean de Saurin à Charles Perrot, maître-rôtisseur (20 novembre), — Quittance de 176 l. faite par Pierre Buès, chanoine de Saint-Ruf, vicaire perpétuel de Manduel, à Claude Salveton, auditeur des comptes (23 novembre). — Obligé de 60 l. fait par les habitants de Caveirac à Esther de Brueys, fille de feu Jacques de Brueys, viguier de Saint-Chapte (5 décembre). — Testament de Pierre Mazel, praticien de Vergèze. Il lègue 12 l. aux pauvres réformés (10 décembre). — Prix-fait baillé par Marie de Boyer, veuve de noble Antoine de Mirman, pour 10 pans de fossés au bastion de l'Évangile, hors de la porte des Prêcheurs (16 décembre). — Testament de Jacques Baulx, marchand d'Anduze. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (19 décembre). — Quittance ou décharge d'actes de procédure donnée par Madeleine de Langlois, veuve de M. de Niquet, trésorier général de Montpellier, à Mathieu Rousset, praticien (30 décembre).

E. 674. (Registre.) — 725 feuillets, papier.

1626. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Prix-fait baillé par Simon Nouy, procureur, pour 6 pans de fossé au bastion de Rohan (1er janvier). — Obligé de 163 l. fait par noble Daniel de Chalas, représenté par sa femme Diane de Brueys, et capitaine au régiment de Candalle, au pays de Venise, à Paul Délicat, marchand (2 janvier). — Obligé de 50 l. fait par Anne de Boileau, veuve de noble Daniel d'Arnaud, seigneur de la Cassagne, à Jean Reboul, praticien (3 janvier). — Prix-fait baillé pour 2 pans de fossé au bastion « appellé de La net de Subisse », hors la porte de la Couronne (3 janvier). — Prix-fait baillé par Étienne Larivière, marchand, pour 2 pans de fossé au bastion de Rohan (6 janvier). — Prix-fait baillé par Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial, pour 5 cannes de fossé à la demi-lune de Rohan (8 janvier). — Testament de Claude Martin, marchand. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (9 janvier). — Prix-fait pour 6 pans de fossé au bastion de l'Évangile (14 janvier). — Obligé de 60 l. fait à Tristan Fontfroide, greffier, par Judith de Tirand, veuve de Pierre Mourgue, auditeur de comptes (14 janvier). — Testament de Jacques Malgoirès, greffier. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (14 janvier). — Arrentement passé par noble Jean de Percet, sieur des Appens, d'un logement de sa maison (15 janvier). — Prix-fait baillé par Jacques Rally, ministre de l'église de Saint-Geniès, pour 1 canne 4 pans de fossé au bastion de « la net de Subize » (18 janvier). — Arrentement passé par Madeleine de Boulongne, veuve de Jérémie Reynaud, conseiller au Présidial, à Pierre de Fabrique, notaire de Calvisson, d'une chambre obscure dans sa maison, moyennant 18 l. de rente (27 janvier). — Vente faite par Jean Rousier, « majur » des maladières de Nimes, de la moitié de l'orge récoltée par la léproserie (30 janvier). — Prix-fait baillé par Louise de Boileau, femme de Pierre de Tournier, contrôleur du domaine royal, au nom de Jean de Baudan, conseiller au Présidial, pour 3 cannes de fossé au bastion des Prêcheurs (10 février). — Arrentement passé par Jacob Paris, potier de terre (16 février). — Obligé de 100 l. fait par Jérémie Moynier, écuyer (21 février). — Prix-fait baillé par Françoise de Milly pour des travaux à sa petite maison (dernier février). — Quittance de 300 l. pour Jean de Fabrique, docteur et avocat (3 mars). — Testament d'Étienne Aldiguier, bourgeois, de Millau en Rouergue. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (4 mars). — Prix-fait baillé par les habitants de Marguerittes pour 61 cannes de contrescarpe au bastion de « La net de Subisse ». Il s'agit des nouvelles fortifications de Nimes (12 mars). — Testament d'Antoine Boissier, fournier. Il lègue 30 s. aux pauvres réformés). — Arrentement passé par Jacques Alègre, marchand, à Jean Gril, hôte, d'une « sienne maison et lougis...... dans l'enclos des Araines, où pan pour enseigne : *Le Flascon d'argent* », moyennant 96 l. de rente (3 avril). — Obligé de 120 l. fait par les consuls de Milhau à Mathieu Sigalon, bourgeois (7 avril). — Arrentement passé par Pierre Lamere, marchand de soie d'Orange, à son frère Simon Lamere, marchand de Nimes, de sa maison près la porte des Prêcheurs, moyennant 45 l. de rente (18 avril). — Arrentement passé par Claude de Robert, veuve d'Antoine Escudier, à Tierry Delorme, fourbisseur, d'une boutiqne de la rue allant de la Trésorerie à la porte de la Couronne, moyennant 30 l. de rente (25 avril). — Obligé de 380 l. pour Claude Rosselet, ministre en l'église réformée de Nimes (27 avril). — Sous-arrentement passé par François Tinellis, greffier, da la métairie du grand prieur de Saint-Gilles à Caissargues (5 mai). — Obligé de 50 l. pour Jean Rousier, mojoral des maladières de Nimes (6 mai). — Obligé de 300 l. fait par des habitants de Vestric au ministre Claude Rosselet (7 mai). — Quittance de 407 l. faite par Jacques Escudier, docteur et avocat, à Antoine Chamontin, écuyer, de Montfrin (9 mai). — Obligé de 400 l. fait par Jacques Bonnet, notaire de Congénies, et consort, au ministre Claude Rosselet (12 mai). — Arrentement passé par noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin, à Guillaume Noguier, maître-chirurgien, d'une boutique de sa femme Jeanne Dupin, vis-à-vis de la cathédrale, moyennant 36 l. de rente (14 mai). — Obligé de 15 l. fait par Jean Roux, cadissier, à Jean Rouverié, « pallieur » au grenier à sel, pour achat d'un métier de cadis, bois noyer, complet (16 mai). — Arrentement passé à Isaac Brochel, archer, d'une maison du faubourg des Prêcheurs, moyennant 30 l. de rente (18 mai). — Obligé de 33 l. pour André Villar, seigneur de Vallongue, Sauvignargues et autres places (19 mai). — Obligé de 60 l. pour Abel Pistorius, étudiant en médecine (20 mai). — Mariage de Claude Rosselet, ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de Nimes, et Esther de Brueys, fille de feu Jacques de Brueys, seigneur de Saint-Chapte. Les conseillers au Présidial Denis de Fabrique et Gaillard Guiran signent comme témoins, ainsi que Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin, et les ministres Jean Faucher, Samuel Petit et Isaac Fournier (20 mai). — Obligé de

200 l. fait par Pierre Guiraud, greffier, à Jean Beaugrand, maréchal des logis du duc de Rohan (22 mai). — Obligé de 735 l. fait par noble Barthélemy de Boyer, seigneur de Castelrey, paroisse de Saint-André de Majencoules, à Jacques Sollier, marchand de Nimes (22 mai). — Quittance de 15 l. faite par Théophile Rivoulet, charpentier, à Antoine Mathieu, fileur de soie, pour deux portes et deux fenêtres de sapin, « sçavoir l'une à l'entrée de la vizite (pour *visette*, escalier à vis), et l'autre à la grand cave qu'on entre de ladite vizite à lad. cave, ou pour avoir fait deux fenestres dessus la grand porte de la grand cave de la maison dud. Mathieu, assize dans l'enclos des Arènes, regardant à la rue allant de la Cour des Conventions Royaulx et siège présidial..... » (22 mai). — Convention passée entre Claude Rosselet, ministre, et sa belle-mère Louise d'Albenas (28 mai). — Obligé de 34 l. pour Jean Rousier, majoral des maladières de Nimes (30 mai). — Arrentement passé par André de Martinon, écuyer, de Montfrin, d'une maison de sa femme, près de la porte des Prêcheurs, moyennant le prix global de 90 l. pour 2 ans (2 juin). — Arrentement passé par André Villar, sieur de Gajan et de Vallongue, conseiller au Présidial, de ses terres de Gajan (2 juin). — Quittance de 3950 l. faite par François de Rozel, lieutenant principal au Sénéchal, et Jacques Leblanc, seigneur de la Rouvière, juge aux Conventions, à Gaspard Masclary, secrétaire du Roi et de ses finances, représenté par Claude Masclary, juge royal au Saint-Esprit, pour reste et parfait paiement de 19300 l. reçues par lui, comme leur procureur, de Michel Le Tellier, conseiller au Grand Conseil. Il s'agit des deniers provenant de la vente à lui faite dudit office par Marie de Sérignan, veuve de Jean Delacroix, conseiller au Grand Conseil, dont Rozel et La Rouvière sont cohéritiers (3 juin). — Transaction entre François de Ranchin, abbé de Nant, et Marie de Boyer, veuve de noble Antoine de Mirman (3 juin). — Obligé de 200 l. fait par Suzanne de Lansard, veuve de Jean Dagulhonnet, docteur et avocat, à Abel Pistorius, étudiant en médecine. Noble Pierre de Malmont est caution (10 juin). — Arrentement passé par Marie de Boyer, à Antoine de Baudan, maître des ouvrages en la sénéchaussée, d'un logement de sa maison du quartier de Corcomaire, moyennant 75 l. de rente (15 juin). — Transaction entre noble Antoine de Lombès, seigneur de Marsillac, d'une part, Léger Quercy, baile de la maison des lépreux de Saint-Brès, Jean Rousier et Jacques Farel, d'autre. Marsillac « préthendoit luy avoir esté prinze et desrobée une mulle poil bourret, au mois de janvier dernier, marquée d'une estoile ou esperon à la cuisse droitte, au lieu du Caila ». Jean Rousier, baile de la maison des lépreux de Nimes, est appelé en garantie (19 juin). — Obligé de 135 l. fait par Jean Rousier à Salamon Vignal, boulanger (19 juin). — Déclaration de Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, seigneur de Saint-Laurent d'Aigouze. Il a transigé avec les habitants de Marsillargues au sujet de la dépaissance de leur bétail. Il entend qu'Alexandre Lieuron, jouissant de 600 quarterées au terroir de la Paluzette, jouisse aussi du droit de vet acquis par ladite transaction, pour l'amélioration de la Paluzette, ensemble du droit de tirer l'eau de l'écluse du moulin du Trau, de la pêcherie et des autres droits dudit fief, sous condition de l'hommage (27 juin). — Inféodation passée par Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, à Pierre Audibal, habitant de Nimes, du moulin du Trau sur le Vidourle, « ruyné par ceulx de la relligion préthendue refformée ès troubles de l'an 1621 à 1622, et les pierres, tant du maisonnage que de l'escluze, enlevées entièrement et portées au lieu de Macilhargues, pour la fortiffication que ceulx de lad. relligion y auroient faict, n'y restant rien que la place dudict moulin, sans aulcungs matériaulx, n'y ayant mesmes aparance qu'il ays esté, lad. ruyne ayant esté faicte tant pour lad. fortiffication que en haine de ce que led. molin apartenoict à l'Eglize ». L'albergue sera d'une paire de gants à l'entrée de chaque nouvel abbé à l'abbaye, et de la mouture franche du blé nécessaire à la nourriture de l'abbé, de sa maison et de sa famille (27 juin). — Arrentement passé par noble Pierre de Calvière, sieur de St-Césaire, d'une parran joignant son moulin à eau près la porte des Carmes, pour la remettre en jardin (29 juin). — Procuration donnée par Jacques de Gautier, contrôleur général des gabelles au département de Toulouse, à Guillaume de Rives, bourgeois de Nimes, pour recouvrer 642 l. de Jean de Caladon, sieur de Lespinasse, 900 l. de noble Charles de Faret, sieur de Fournès, 207 l. de Guillaume Baudan, sieur de Villeneuve, 24 l. de noble Étienne de Galian, etc. (6 juillet). — Cession d'une créance de 250 l. sur le chapitre de la cathédrale, faite par Jacques Constant, marchand droguiste, à César Delacroix, chanoine et prévôt (6 juillet). — Cession d'une créance de 1000 l. sur Jean Vauquet, argentier du duc de Montmorency, gouverneur en Languedoc, faite par Daniel Guiran, lieutenant de prévôt général de Languedoc, à Firmin Riffard, écuyer (12 juillet). — Sous-arrentement passé à noble Charles de Lageret, sieur de Caissargues, d'une maison à Caissargues, appartenant à Isabeau de Villages, sa mère (14 juillet). — Octroi de l'office de procureur juridictionnel de Garrigues, fait à Jean

Baldit par Claude d'Astier, veuve de noble Claude de Gaude, seigneur de Garrigues, mère de nobles François et Louise de Gaude (15 juillet). — Obligé de 100 l. fait par noble André Devèze, sieur de Trespan, d'Alais, à Jean Reynaud, praticien de Nimes (16 juillet.) — Quittance respective entre noble Pierre de Malmont et Pierre de Lansard, conseiller au Présidial (22 juillet). — Quittance de 36 l. pour François de Rovérié, docteur et avocat (25 juillet). — Quittance de 668 l. faite par Simon Laurent, docteur et avocat, aux consuls de Redessan (30 juillet). — Convention entre Anne de Boileau, veuve de noble Daniel d'Arnaud, sieur de la Cassagne, et deux maçons, au sujet de la « pousseranque » ou puits à roue de son jardin (31 juillet). — Quittance de censive donnée par Jean Arnaud, marchand de Saint-Gilles, procureur d'Étienne Pellet, chanoine de la collégiale de Saint-Gilles, ayant droit du chapitre, à Louise de Buys, dame de Valérargués, pour sa métairie d'Estagel (7 août). — Cession d'une créance de 170 l. sur les consuls de Gajan, faite par noble Pierre de Malmont à Marie de Boyer, veuve de noble Antoine de Mirman (17 août). — Obligé de 350 l. fait par Alexandrine de Borne, veuve de noble Denis de Brueys, seigneur de la Calmette, à noble Louis d'Arlende, seigneur de Mirabel (17 août). — Quittance de droit de lods faite par Jean Anoul, docteur en droits d'Uzès, procureur de son frère Charles, à Marie de Galepin, veuve de Jean de Rovérié, sieur de Cabrières, docteur et avocat, au sujet d'une terre de Saint-Geniès (18 août). — Obligé de 425 l. fait par Louis de Lafaye, procureur, à Guillaume de Boileau, docteur et avocat (20 août). — Arrentement passé par Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, d'un petit jardin avec maison, au faubourg de la Couronne, à *La Canau*, confrontant Mme d'Aubais, ensemble de « quatre pans de place de jardin à vendre l'ortollice » qu'il possède à la place publique (26 août). — Arrentement passé par Anne de Robert, veuve de Pierre Joly, écuyer, à François Guichet, hôte, de partie de sa maison près la porte de la Couronne (4 septembre). — Obligé de 162 l. fait par noble Pierre Beau et consorts à Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteur et avocat (4 septembre). — Testament de Louise de Buys, dame de Valérargues. Elle lègue 50 l. aux pauvres catholiques (4 septembre). — Quittance de Marie de Rally, veuve d'Étienne Charfin (5 septembre). — Arrentement passé par Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, à Philibert Bon, receveur des tailles au diocèse de Nimes, de deux maisons de la rue Dorée, moyennant 150 l. de rente (6 septembre). — Engagement de deux pièces de terre par Pierre Capdur, docteur et avocat (12 septembre). — Obligé de 54 . pour Jacob Favier, conseiller garde des sceaux au Présidial (13 septembre). — Procuration d'Isaac Peladan, bourgeois (16 septembre). — Achat de fruits et revenus d'immeubles fait par Pierre Justamond, prêtre de Saint-Nicolas de Campagnac, à Imbert Dardoin, écuyer, d'Aubarne, mandement de Sainte-Anastasie (29 septembre). — Quittance pour Jacques de Burgata, chanoine de la cathédrale (1er octobre). — Procuration donnée par Claude Olivier, prêtre et recteur des chapellenies de Notre Dame et de Saint-Sébastien, fondées en l'église paroissiale de Congénies, pour la poursuite d'un procès au parlement de Toulouse (5 octobre). — Procuration donnée par noble Jean de Saurin à Étienne Theremin, docteur et avocat, pour recouvrer de l'argent dû par noble Pierre de Janis, sieur de La Roche, habitant de Tarascon (5 octobre). — Rémission d'une créance de 23 l. sur les consuls de Nimes, pour ses gages d'un trimestre, faite par Adam André, régent en la cinquième classe du collège, à Abel Pistorius, étudiant en médecine (7 octobre). — Quittance de 30 l. pour Marie de Galepin, veuve de noble Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières (8 octobre). — Testament de Mathieu Rousset, praticien. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (14 octobre). — Procuration donnée par Marguerite d'Albenas, veuve de Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, à Daniel de Calvière, juge criminel, pour intervenir au contrat de mariage entre Denis de Brueys, son fils, seigneur de Saint-Chapte, et Victoire de Calvisson, fille de feu le baron de Calvisson (13 octobre). — Obligation de 3000 l. faite par Thomas du Roure, notaire et greffier à Valgorge en Vivarais, à Claude de Banne, seigneur de Cabiac, conseiller au Présidial. En 1614 Thomas fut forcé de quitter la maison de son père, François, notaire à Valgorge, à cause de ses mauvais traitements et de ceux de sa seconde femme. Il vint à Nimes, où, ne pouvant gagner sa vie à cause de sa jeunesse, M. de Cabiac, à la prière de François de Rovérié, docteur en droits, « l'auroict norry et entretenu et forny d'habits l'espace de cinq ans ». M. de Cabiac lui prêta en outre diverses sommes, soit pour aller à l'armée du Roi et se mettre en équipage, soit pour la maladie qu'il fit à Beaucaire à son retour, soit pour l'achat de son office de notaire, soit pour l'achat d'une maison et d'un mobilier (16 octobre). — Association entre deux pareurs de draps d'Uzès et un pareur de draps de Nimes (18 octobre). — Prix-fait baillé par François Tinellis, greffier, pour des travaux de maçonnerie à sa maison de la rue des Cardinaux (19 octobre). — Obligé de 150 l. fait par Jeanne de Folaquier, veuve de noble

Pierre de Malian, à Simon Laurent, docteur et avocat (21 octobre). — Quittance de 120 l. faite par Constant Faucon, prêtre et vicaire de Lézan, à Louis de Folaquier, docteur et avocat (21 octobre). — Obligé de 400 l. fait par Paul Roussière, docteur et avocat, à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (23 octobre). — Procuration donnée par Louis de Montfaucon, procureur du Roi au siège des gabelles de Beaucaire et Nimes, à Jeanne Ducamp, sa femme (24 octobre). — Procuration de Jacques Leblanc, seigneur de la Rouvière et Fourniquet (24 octobre). — Quittance de 100 l. faite par Jean Martin, docteur et avocat d'Uzès, à Adam Abrénéthée, docteur en médecine et principal régent au collège royal de Nimes (25 octobre). — Quittance de 440 l. faite par Pierre Buès, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Ruf, vicaire perpétuel de Manduel (29 octobre). — Quittance de 32 l. faite par noble Antoine d'Ermenon, habitant de Beaucaire, à Pierre Buès, chanoine (29 octobre). — Procuration donnée par Louise de Buys, dame de Valérargues, à Pierre Brueys, notaire de Saint Chapte, pour retirer la moitié des grains au pouvoir des séquestres du domaine de feu M. de Valérargues (30 octobre). — Arrentement passé par Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, de son domaine de Manduel appelé Campuget (1er novembre). — Quittance de 32 l. pour Marie de Tubières de Verfeuil, dame de Valérargues (2 novembre). — Obligé de 400 l. fait par Jean Gautier, docteur en médecine, à Simon Laurent, docteur et avocat (2 novembre). — Quittance de 877 l. faite par Jacques Leblanc, comme procureur de noble Jacques de Fontanes, seigneur de Cheimet, à Denis de Barjac, seigneur de Rochegude de Labaume (4 novembre). — Prix-fait baillé par Anne de Boileau, veuve de noble Daniel d'Arnaud, sieur de la Cassagne, pour la construction d'une maison de jardinier au jardin de son moulin à eau (4 novembre). — Rémission faite par Pierre Audibal, meunier, à noble Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire, de l'emplacement du moulin du Trau sur le Vidourle, ruiné par les religionnaires, aux conditions de l'inféodation à lui faite par Jean de Calvière, abbé de Psalmodi. Audibal n'a pu reconstruire le moulin à cause de la cherté des matériaux « et du manquement des secours à luy promis » (6 novembre). — Obligé de 500 l. fait par les habitants d'Aiguesvives à Suzanne de Montalieu, de Saint-Hippolyte de Caton, représentée par son frère Pierre de Montalieu, docteur et avocat (12 novembre). — Achat fait par Louis Gas, maître d'école de Russan, d'immeubles à Russan (12 novembre). — Obligé de 600 l. fait par Anne de Boileau et noble Paul d'Arnaud, seigneur de la Cassagne, mère et fils, à Jean Dagulhon, docteur et avocat (12 novembre). — Prix-fait baillé par noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire de Gauzignan, à des charpentiers de moulin, pour « le boys d'une pouzeranque » à établir dans le jardin de son moulin, près la porte des Carmes (13 novembre). — Déclaration faite par Madeleine de Thierry, veuve de Jean de Valette, conseiller au Présidial, à son fils Pierre de Valette (21 novembre). — Obligé de 1187 l. fait par noble Antoine de Thierry, habitant de Villeneuve-lès-Avignon, à Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial (22 novembre). — Quittance de 3000 l. faite par Marie de Galepin, veuve de noble Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières, à Catherine de Rovérié, veuve de Jean de Fabrique, conseiller au Présidial, pour les droits de légitime, supplément de légitime et succession ab intestat que Marie pourrait réclamer à l'avenir sur les biens de sa fille Catherine. Celle-ci paie la dite somme par anticipation d'hoirie « pour subvenir à lad. damoizelle de Galepin sa mère, estant constituée en vielhesse et grandement indispozée de sa personne » (23 novembre). — Prix-fait baillé par Jean Pistorius, docteur en médecine, pour des travaux de maçonnerie à sa maison du plan du collège (23 novembre). — Procuration donnée par Catherine de Montméjan à son frère Antoine de Montméjan, sieur de Montaut, pour transiger dans un procés criminel entre M. de Montaut, demandeur en cas d'excès, et André Ducamp, orfèvre, et consorts, prévenus (28 novembre). — Obligé de 300 l. fait par Pierre Ménard, notaire d'Aiguesvives, à Marie de Boyer (5 décembre). — Quittance de 60 l. faite par Antoine de Lagorce, garde des archives du Roi en la sénéchaussée, à Daniel Mathieu, laboureur (8 décembre). — Association entre les meuniers Mathieu Bertrand et Pierre Audibal pour l'exploitation du moulin à blé de Marie de Tubières de Verfeuil, veuve d'Antoine d'Albenas, seigneur de Valérargues, situé à Nimes, sur le Vistre, ensemble les terres en dépendant (9 décembre). — Arrentement passé par Pierre de Lansard, conseiller au Présidial, de sa propriété de Franquesvesses, près le moulin Vedel (10 décembre). — Obligé de 300 l. fait par Anne de Boileau et son fils noble Paul d'Arnaud, seigneur de la Cassagne, à Jean Dagulhon, docteur et avocat (13 décembre). — Quittance de 877 l. faite par noble Antoine de Lacombe, sieur de Lorte, habitant de La Valette en Forez, à noble Jacques Leblanc. Il agit pour noble Jacques de Fontanes, seigneur de Cheimet et de La Valette (15 décembre). — Procuration donnée par Marie de Galepin, veuve de noble Jean de Rovérié, seigneur de Ca-

brières, à Claude Maigron, bailli en la baronnie de Saint-Geniès (23 décembre). — Quittance de 102 l. pour Étienne Davin, docteur et avocat (29 décembre).

E. 675. (Registre.) — 939 feuillets papier.

1627. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Arrentement passé par Jacques Massacan, maître-chirurgien de Calvisson (1er janvier). — Prix-fait baillé par Jean Pistorius, docteur en médecine, pour des travaux de menuiserie à sa maison du plan de l'Orme, près du collège (5 janvier). — Quittance de 100 l. faite par Madeleine de Boulongne, veuve de Jérémie de Reynaud, conseiller au Présidial, à son rentier du mas de Cassapene, terroir de Saint-Laurent (7 janvier). — Donation faite par Pierre de Maltret, veuve de Jean Granon, écuyer, à Anne Rulman, assesseur criminel du prévôt général de Languedoc (7 janvier). — Procuration donnée par André de Villar, seigneur de Savignargues, Vallongue, etc., à Jean Surian, marchand de Nimes (9 janvier). — Procuration donnée par Marie de Boyer, veuve de noble Antoine de Mirman, à noble Pierre de Malmont, pour recouvrer 1625 l. de noble Justin de Mirman, seigneur d'Aguzac (12 janvier). — Testament de Louise de Marc, veuve de Jean Boutille, bourgeois. Elle lègue 3 l. aux pauvres réformés (15 janvier). — Achat fait par Jean Aubrespin, brodeur de chapeaux, d'une vigne à Grézan (19 janvier). — Rémission de trois créances s'élevant à la somme globale de 850 l. faite par noble Jean de Saurin à Jean Larivière, marchand (24 janvier). — Acte de réquisition fait par Louis de Folaquier, docteur et avocat, à Marie de Boyer (28 janvier). — Arrentement passé par noble Étienne de Galian, curateur d'Elzias Reynaud, son neveu, d'un jardin aux Tapies (30 janvier). — Mariage de Jean Brun, pâtissier (2 février). — Obligé de 800 l. fait par Claude Salveton, procureur, à Roman Audiffret, bourgeois (10 février). — Cession de 117 l. de créances faite par Claude de Montalieu, seigneur de Saint-Hippolyte, à sa sœur Suzanne de Montalieu (16 février). — Échange entre Jacques Solier, marchand, et Pierre Petit, notaire (21 février). — Quittance de 86 l. faite par noble Jean de Saurin, comme rémissionnaire de Raimond de Galepin, conseiller au Présidial, héritier de Jean de Galepin, aussi conseiller, à noble Pierre de Janis ou Geanis et de Mancel, seigneur de La Roche-Saint-Angel, gouverneur pour le Roi au château de Sainte-Anastasie, représenté par Antoine Amalric, curé (22 février). — Testament de Gaspard Estelle, prêtre à la cathédrale. Il lègue 4 l. aux pauvres catholiques (22 février). — Arrentement passé par Louise de Buys, dame de Valérargues, à Pierre Audoyer, charron, d'une maison de la place de la Salamandre, joignant celle de noble Pierre de Malmont, moyennant 94 l. de rente (26 février). — Obligé de 600 l. pour noble Pierre de Ranchin, seigneur de Saint Quentin, à Daniel Couston, bourgeois (3 mars). — Obligé de 478 l. fait par Théodore Davin, docteur et avocat, à Jean de Sarran, conseiller au Présidial (3 mars). — Quittance de 205 l. faite à Jean Pistorius, docteur en médecine (6 mars). — Testament de Fermin Deleuze, notaire. Il lègue 5 l aux pauvres réformés (8 mars). — Quittance de 165 l. faite par le procureur de noble Sixte de Michel de Beauregard à Jacques Vignon, soldat de la garnison de Montpellier (10 mars). — Obligé de 250 l. pour noble Jean Leblanc, chevalier et capitaine au régiment de Champagne, représenté par noble Jacques Leblanc, seigneur dela Rouvière, juge aux Conventions (16 mars). — Obligé de 200 l. fait par les consuls de Garrigues à Claude d'Astier, veuve de noble Claude de Gaude, seigneur de Garrigues (22 mars). — Quittance de 571 l. faite par noble Jean de Ranchin, habitant de Montpellier, à Jean Revergat, bourgeois de Nimes (25 mars). — Testament de noble Étienne de Villar, de Quissac. Il lègue 8 l. aux pauvres réformés (7 avril). — Procuration donnée par Daniel Guiran, lieutenant principal et général en la prévôté de Languedoc, « sachant qu'il s'en va aux champs, où il pourroict demurer quelque temps », à sa femme Marie Fabre (11 avril). — Prix-fait baillé par Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, pour l'agrandissement de sa petite maison du faubourg de la Couronne, « jadis le jardin de Traucat » (12 avril). — Quittance de 500 l. faite par Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial, comme héritier de sa tante Catherine de Favier, veuve de Jean de Galepin, conseiller au Présidial (16 avril). — Transaction entre Pierre Clapier, docteur en droits, d'Uzès, et Jean Delafont, notaire d'Uzès (22 avril). — Obligé de 600 l. fait par noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin, à Roman Audiffret, bourgeois (23 avril). — Arrentement passé par Suzanne de Sandre, veuve de Pierre Villar, conseiller au Présidial, seigneur de Vallongue, Savignargues, etc., à Jean Reboul, hôte, d'un pré situé au bord du Vistre, « complanté tout à l'entour d'arbres saulles et houme » (ormes) (27 avril). — Procuration donnée par Marie de Boyer, veuve de noble Antoine de Mirman, à noble Pierre de Ranchin, seigneur de Saint-Quentin, pour recouvrer d'Anne de Charavel, veuve de Claude Roman, et d'Étienne Roman, écuyer, mère et

fils, de Bagnols, 1135 l. (27 avril). — Arrentement passé par Louis de Montfaucon, procureur du Roi au siège des gabelles de Beaucaire et Nimes, à Catherine de Roverié, veuve de Jean de Fabrique, conseiller au Présidial, d'un logement rue Dorée, moyennant 50 l. de rente (4 mai). — Compromis entre noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau, et Isaac Mercier, marchand, au sujet d'un mur mitoyen (7 mai). — Arrentement passé par noble Nicolas de Boileau, de ses propriétés d'Aimargues et du Cailar (8 mai). — Procuration donnée par Marie de Rally, veuve en premières noces d'Étienne Charfin et en secondes noces de Jean Montméjan, à Jean Dugua, procureur (11 mai). — Arrentement passé par Anne de Boileau, veuve de noble Daniel d'Arnaud, seigneur de la Cassagne, de son moulin à blé du Pont de la Renette, avec ses dépendances (12 mai). — Testament de Mathieu Sigalon, bourgeois. Il lègue 40 l. aux pauvres réformés (13 mai). — Arrentement passé par Pierre de Malmont, d'une boutique de sa maison près la porte de la Couronne, moyennant 44 l. de rente (14 mai). — Arrentement passé par Marie de Boyer, au nom des hoirs de Ranchin, de leur moulin à eau à deux roues, situé sur le canal de la Fontaine, au-dessous du Pont de la Servie, ayant appartenu à Jean Mazelet, ensemble « la petite parran *sive* canabière joygnant icelluy » (19 mai). — Achat fait par Claude Maltret, écuyer, à Jean Dagulhon, docteur et avocat, de la moitié de ses droits seigneuriaux à Nimes, moyennant 400 l. (21 mai). — Mariage de Pierre Dardalhon, tailleur d'habits (21 mai). — Procuration donnée par Hugues Leaute, écossais, professeur au collège royal de Nimes, « sachant qu'il s'en va aux champs », à noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin (1er juin). — Cession faite par noble Jean de Saurin à Julie de Calvisson, dame de Saint-Côme, veuve de noble Claude de Calvière, seigneur de Saint-Côme, Boissières, etc., d'une somme de 138 l. (1er juin). — Testament de Jeanne Ducamp. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (2 juin). — Obligé de 144 l. fait par Pierre Durant, marchand, à noble Jean de Langlade, seigneur de Trescol, docteur et avocat (3 juin). — Mariage entre noble David d'Alesty, seigneur de Saint-Julien, fils de noble Thibaut d'Alesty et de Françoise de Sauzet, habitant Nimes et Saint-Gervasy, et Madeleine de Cheiron, fille de feu Pierre Cheiron, grènetier au grenier à sel de Nimes (5 juin). — Rémission de 96 l. faite par noble Jean de Saurin, fils de feu Jacques de Saurin, conseiller au Présidial, et de Marie de Galepin, à Esther de Moléry, veuve de Jean Gamon, bourgeois (7 juin). — Testament d'Antoine Cheiron, bourgeois. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (9 juin). — Testament de Paul Cheiron, étudiant en théologie. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (9 juin). — Arrentement passé par noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, à Jacques Martin, marchand, de sa maison de la rue Dorée, moyennant 250 l. de rente (12 juin). — Mariage de Paul Belael, marchand (12 juin). — Obligé de 150 l. fait par noble Pierre de Malmont à Lazare Rivière, professeur à l'université de médecine de Montpellier, pour prêt (13 juin). — Obligé de 150 l. fait par les consuls de Redessan à Durant Trèves, prêtre et « maître des chapelles » de la cathédrale (14 juin). — Transaction entre Catherine de Chantouzel, assistée de son mari Pierre Bonnet, docteur et avocat, et Anne de Robert, veuve de Pierre Joly, écuyer (21 juin). — Quittance de 14 l. faite à Pierre de Vernette, bourgeois, (22 juin). — Arrentement passé par Pierre de Lansard, conseiller au Présidial, de sa métairie de Mérignargues, près l'église (24 juin). — Rémission de 38 l. faite par noble Jean de Saurin à Guillaume Alphonse, prieur de Gajan (25 juin). — Procuration donnée par François de Rovérié, docteur et avocat, à Scipion Delacroix, son neveu (25 juin). — Quittance de 300 l. faite par Anne de Rally, veuve de Bernard Thomas, ministre en l'église de Clarensac, à Jacques Alègre, marchand de Clarensac (3 juillet). — Obligé de 6000 l. fait par les consuls de Vauvert à Marguerite de Ganges, femme de M. de Trémolet, représentée par noble Étienne de Galian, son cousin. Cette somme avait été adjugée à Marguerite de Ganges par arrêt de la Chambre de Béziers, contre Antoinette de Ganges, femme de noble Antoine de Brueys, seigneur de Savignargues et de Saint-Étienne d'Escattes. Elle est prêtée à la communauté de Vauvert pour éteindre des dettes. Parmi les créanciers à désintéresser figurent : noble Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit ; Isabeau de Favier, veuve de Jacques Mazaudier, docteur et avocat ; noble Raimond Chabaud, sieur de Polvelières, etc. (5 juillet). — Procuration donnée par Étienne Fabre, laboureur de Marguerittes, pour désavouer une déclaration reçue Dugal, notaire (12 juillet). — Obligé de 225 l. fait par des habitants d'Aramon et de Montfrin à Jean de Sarran, conseiller au Présidial (12 juillet). — Arrentement passé par André Villar, conseiller au Présidial, seigneur de Vallongue, Savignargues, etc., de sa métairie de Lunes (14 juillet). — Quittance de 100 l. faite par Jean Dagulhon, docteur et avocat, à Madeleine de Bonnaud, veuve de Charles de Langlois, représentée par noble Pierre Brun, sieur de Castanet (15 juillet). — Arrentement passé par Louis de Montfaucon, procureur

du Roi au siège des gabelles de Beaucaire et Nimes, de son domaine de Courbessac, à mi-fruits (7 août). — Obligé de 1000 l. fait par noble Paul d'Arnaud, seigneur de la Cassagne, à Jean Reboul, praticien (14 août). — Accord entre Pierre Gilly, greffier de Nimes, et Antoine Mayolly, prêtre d'Aujargues (16 août). — Quittance de 330 l. faite par Jean de Louet de Nogaret de Calvisson, seigneur d'Aujargues et de Pondres, à Pierre Codognan, consul de Congénies. A la prière des habitants de Congénies, M. de Calvisson avait envoyé Mᵉ Mayollis ou Mayolly, prêtre, plusieurs fois à Saint-Didier, trouver Claude Olivier, jadis recteur des chapellenies fondées sous le titre de Notre-Dame et Saint-Sébastien, en vue de terminer divers procès entre ledit Olivier et les consuls de Congénies. Mayollis conclut un accord avec Olivier, qui renonça auxdits procès moyennant 234 l. Le seigneur d'Aujargues avança les frais (16 août). — Obligé de 140 l. pour noble Jean Vairen, d'Aubenas en Vivarais (17 août). — Quittance de 76 l. faite par Antoine de Pavée de Villevieille, chanoine de le cathédrale, prieur de N.-D. de Soudorgues, à Pierre Vialle, consul de Soudorgues, pour entier paiement de la moitié de 533 l. de l'arrentement verbal du bénéfice de Soudorgues (23 août). — Mariage entre Simon Laurent, docteur et avocat, et Bernardine d'Enguaran, fille de noble Pierre d'Enguaran et de feu Bernardine de Pavée. Sont présents : nobles Robert de Pavée, seigneur de Servas, Louis de Jonas, seigneur de Pierredon, Céphas d'Albenas, seigneur de Montaren ; Claude d'Albenas, seigneur de Montaren, capitaine-viguier de Nimes. Le mariage sera célébré en l'église réformée. L'acte est passé à Nimes, dans la maison d'Enguaran. Nobles Pierre de Malmont, François de Jonas, Jean de Barnier, conseiller au Présidial, sont témoins, avec Daniel de Nimes, praticien (25 août). — Arrentement passé par Dauphine Dagulhonnet à Simon Laurens, de sa maison du plan de la Belle-Croix, moyennant 75 l. de rente (28 août). — Quittance de 262 l. faite par Jean de Fabrique, docteur et avocat, procureur de sa femme Louise de Menonville, héritière de Segondine de Menonville, sa tante, à Marie de Lautal, veuve de Jean Faure, docteur en médecine (28 août). — Échange entre noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, et Pierre Héraud, docteur et avocat (7 septembre). — Arrentement passé par Gabrielle de Rovérié de Cabrières, femme de Claude de Banne, seigneur de Cabiac, conseiller au Présidial, au nom de son mari, de son domaine de Colias et Argilliers, à mi-fruits (12 septembre). — Quittance respective entre Rostang Duvieux, docteur et avocat, et le rentier de son domaine de Langlade (14 septembre). — Testament de Daniel Maruéjols, tondeur de draps. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (15 septembre). — Procuration donnée par Jacques Truc, lieutenant de prévôt en la sénéchaussée, pour le recouvrement de ses créanees (21 septembre). — Testament de Jean Tardieu, tailleur d'habits, de Marvéjols en Gévaudan. Il lègue 6 l. aux pauvres réformés (21 septembre). — Obligé de 540 l. fait par les consuls de Manduel à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (21 septembre). — Quittance de 138 l. faite par Étienne de Monteils, docteur et avocat, comme procureur de Julie de Louet de Nogaret, veuve de noble Claude de Calvière, seigneur de Saint-Côme, Boissières, Saint-André, etc., à noble Pierre de Maurice (23 septembre). — Procuration donnée par Jean de Fabrique, docteur et avocat, à sa femme Louise de Menonville, pour recouvrer diverses créances, dont une de 480 l. à Trinquetaille (23 septembre). — Mariage de Pierre Ducamp, praticien (23 septembre). — Donation de Jacques Deyron, auditeur de comptes (24 septembre). — Procuration donnée par Jacob de Favier, conseiller au Présidial, à sa femme Suzanne de Lansard, pour recouvrer ses créances (24 septembre). — Convention entre Charles de Lageret, seigneur de Caissargues, et Antoine Dombres, au sujet des récoltes du domaine d'Isabeau de Villages, veuve de noble Jean de Lageret, père de Charles (26 septembre). — Testament de Jean Cheiron, praticien. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (27 septembre). — Testament d'Antoine Cheiron, bourgeois. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (27 septembre), — Testament de Barthélemy Bouteille, praticien, de Florac. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (28 septembre). — Arrentement passé par Suzanne de Rozel, veuve de noble Pierre Leblanc, seignenr de la Rouvière, à noble Étienne Chantouzel, d'une partie de sa maison de la rue Régale, moyennant 36 l. de rente (28 septembre). — Testament d'André Dumas, praticien. Il lègue 30 l. aux pauvres réformés (28 septembre). — Association entre Pierre Larguier et Pierre Farelle, maréchaux (30 septembre). — Arrentement passé par Pierre de Pavée, femme de Raimond Chabaud, sieur de Polvelières, docteur et avocat, au meunier Mathieu Bertrand, d'un logement dans sa maison de la rue des Cardinaux moyennant 30 l. de rente (4 octobre). — Arrentement passé par Jean de Percet, sieur des Appens, docteur et avocat, à Claude Traucat, jardinier, de diverses terres (5 octobre). — Testament d'Antoine Durant, tailleur d'habits, de Génolhac. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (5 octobre). — Arrentement passé par Marie de Boyer à Jacques Favier, potier de terre, de sa maison du plan du Château, moyennant 20 l. de rente (5 octo-

bre). — Arrentement passé par Marie de Boyer à Jean Fazendier, docteur et avocat, de sa maison de la rue des Quatre-Jambes, moyennant 40 l. de rente (30 octobre). — Prix-fait baillé par Isaac Auzas, marchand, au nom de M. d'Airebaudouze, seigneur de Massanes, pour une canne et deux pans de fossé au bastion de Soubize (2 novembre). — Obligé de 622 l. pour Suzanne de Lansard, femme de Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial (3 novembre). — Arrentement passé par noble Jean de Saurin à Philippe Capdur, ministre, d'un logement de sa maison de la rue de la Fusterie, moyennant 60 l. de rente (8 novembre). — Mariage de Louis Gentil, maître-tondeur de draps (19 novembre). — Procuration donnée par noble Étienne de Galian à Marguerite de Brignon, sa femme (20 novembre). — Mariage de Guillaume Mercier, marchand drapier (30 novembre). — Obligé de 300 l. fait par deux bourgeois et l'apothicaire Jacques Borrelly à Marguerite de Lansard, veuve de Pierre Roqueirol, marchand (15 décembre). — Reconnaissance de 700 l. faite par Jean Durier, ministre, à sa femme Louise de Merle (21 décembre). — Quittance de 2000 l. faite à Simon Laurens, docteur et avocat, par son frère Pierre Laurens (31 décembre). — Vente faite par André Dumas, « estant en vollonté et dezir de continuer à fere la guerre soubz le commandement de Mgr le duc de Rohan, général des Eglizes, pour le service desd. Eglizes, et n'ayant moyen s'équiper comme il est requis, et achepter les armes et chevaulx qui luy sont nécessaires pour suivre led. seigneur et ses trouppes, sans vandre de son fonds », à Jacques Bérard, lieutenant de prévôt (31 décembre).

E. 676. (Registre.) — 640 feuillets, papier.

1628-1629. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Testament de Jacques Alègre, marchand. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (1er janvier 1628). — Prix-fait baillé par Jacques Fabre, marchand, et consorts, pour creuser 5 pans de fossé, de 8 cannes de largeur et de 2 cannes de profondeur, au bastion « de La net de Subize » (10 janvier). — Arrentement passé par Marie Double, veuve du capitaine Étienne Martin, gendarme de la compagnie de Mgr le Connétable, d'un local de sa maison de la rue de l'École-Vieille (14 janvier). — Quittance de 600 l. faite par Françoise Leblanc à son frère noble Pierre Leblanc, sieur de Fourniquet, comme héritier de Louise Leblanc, leur tante (22 janvier). — Arrentement passé par Diane Temple, femme de Jean Pelet, procureur, d'un local de sa maison de la rue de l'École-Vieille (28 janvier). — Arrentement passé par Jean Temple au ministre Jean Durier, d'une maison du quartier de Corcomaire (14 février 1628). — Obligé de 300 l. fait par Jean Beaugrand, maréchal des logis du duc de Rohan, à François Loizeau, son argentier (15 février). — Obligé de 100 l. fait par Abraham Secrétan, maître-potier d'étain (16 février). — Testament de Pierre Martin, cardeur de Calvisson. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (dernier février). — Convention entre Jean Pistorius, docteur en médecine, et Jean Reynaud, menuisier, pour l'établissement d'un plancher dans sa maison du plan de l'Orme, près du collège, « et autre bezoingne » (3 mars 1628). — Testament de Pierre Carelet, charpentier, sachant qu'il va à la guerre pour le service du Roi, et que la mort menace ceux qui font profession de porter les armes. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (9 mars). — Procuration donnée par noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, à son frère Claude d'Arnaud, écuyer (11 mars). — Arrentement passé par Jean Dagulhon, docteur et avocat, à Jean Reboul, praticien, de sa maison de la rue du Marché des Fèdes (1er avril 1628). — Testament d'Esther de Brueys, femme de Claude Roussellet, « fidelle ministre de la parolle de Dieu » en l'église de Nimes. Elle lègue 100 l. aux pauvres réformés (4 avril). — Quittance relative au creusement de la pointe du bastion de l'Évangile, du côté de la Bouquerie. Jean Duvray, marchand, et Jacques Bompar, représentant son père Honoré, malade, ont été adjudicataires de ce travail, adjugé par les consuls moyennant 270 l. Ils se sont associé verbalement noble Jacques de Pontrin, sieur de Florancourt, Antoine Bellon, docteur et avocat, M. de Baudan et Pierre Bourrelly, pour un sixième chacun. Le travail terminé et reçu, on a encaissé les 270 l. plus 10 l. « pour avoir hosté, de dessus la part dud. prix-faict.... et jetté dans le fossé dud. bastion de l'Évangille un grand monsseau de pierre, laquelle empechoit le travel ». MM. de Baudan, Bellon et Bourrelly, et Marguerite de Chabaut, représentant son mari M. de Florancourt, Jacques Bompar représentant son père, et Jean Duvray, se donnent reçu de leur part et portion en leur association (7 avril). — Obligé de 78 l. pour noble Honoré de Bompar, sieur de Mirabel, docteur et avocat (15 avril). — Testament de Jean Seguin, maître-tailleur d'habits. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés de Clarensac (19 avril). — Apprentissage de Denis Cavalier, de Garrigues, chez le boulanger Louis Ginoux. Il est présenté par Claude d'Astier, veuve du noble Claude de Gaude, seigneur de Garrigues (28 avril). — Rémission de prix-fait. Jean Saunier, corroyeur, et Pierre Borrelly, boulanger,

ont pris le creusement de la fortification de la demi lune de Rohan, à eux baillé par les consuls et par M. de Maltret, intendant des fortifications. Le premier remet sa part au second (30 avril). — Projet de quittance de 150 l. faite par Pierre Castanet et Moïse Cabanes, soldats de la compagnie du capitaine Huc, d'Aigues-vives, pour eux, pour Bernard Tuffery, dit Castillon, et autres soldats au nombre de vingt-quatre, à Antoine Gonnet, hôte de Nimes. C'est le prix de vente de quatre mules à eux « adjugées de bonne prinse » par ordonnance du duc de Rohan, chef et général des Églises réformées (15 mai 1628). — Arrentement passé par Claude de Robert, veuve d'Antoine d'Escudier, à Antoine Guin, tisserand de toile, d'une boutique de sa maison près la porte de la Couronne, moyennant 30 l. de rente (20 mai). — Testament de Jean Laliaud, marchand droguiste. Il lègue 7 l. aux pauvres réformés (6 juin 1628). — Projet de testament de Madeleine de Davin, femme de Pierre Deyron. Elle lègue 5 l. aux pauvres réformés. « Néant, pour avoir lad. testatrice, avant le testament estre escript, tumbé en frénécie » (8 juin). — Arrentement passé par Suzanne de Rozel, veuve de noble Pierre Leblanc, seigneur de la Rouvière, Fourniquet, etc., d'une paillière de sa maison près la porte de la Couronne (12 juin). — Arrentement passé par Louise de Passebois, veuve de Barthélemy Caffarel, à Guillaume Noguier, maître-chirurgien, d'un logement de sa maison près la porte des Carmes (26 juin). — Obligé de 200 l. fait par Claude Deydier, docteur et avocat, à noble Jean Beaugrand (4 juillet 1628). — Quittance faite par Paul Périer, gendarme de M. de la Cassagne, à Pierre Teissier, séquestre des grains de la métairie de M. de Maillane, de Beaucaire, au terroir de Luc, établi à l'instance de Périer et de deux autres gendarmes, en vertu d'une ordonnance par eux obtenue du duc de Rohan. Il s'agit de 67 l. 10 s. pour un mois, à raison de 45 s. par jour, « suivant leur boulette (billet), provenu led. argent » de la vente de blé et d'avoine (21 juillet). — Quittance de 90 l. faite par Jean Beaugrand, maréchal des logis du duc de Rohan, logé sur Jean Viaud, muletier, par billet ainsi conçu : « Jean Viau, mullatier, logera M. Beaugrand, mareschal des logis de la Maison de Mgr le duc de Rohan, ou bien luy payera chescung jour trois livres.... », au représentant de Viaud (24 juillet). — Arrentement passé par Antoine Viala, procureur, à Jean Granier, ménager de Milhau, réfugié à Nimes, de sa maison de la rue des Fèdes, près la porte des Carmes, moyennant 60 l. de rente (25 juillet). — Accord entre Louis Falon et Marthe Simon. Marthe avait obtenu décret de prise de corps « pour raison de sa grossesse et fréquentation charnelle avec Loys Falon » (28 juillet). — Quittance de 800 l. faite par noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, suivant le mandement à lui octroyé par le duc de Rohan, à Thomas Bousquet, exacteur des arrérages des impositions faites en 1622 et 1625. Le mandement est transcrit à l'acte. Il est donné à Nimes le 3 octobre 1622. Le duc ordonne aux consuls de payer sans délai à M. de la Cassagne 800 l. pour subvenir à partie de la dépense qu'il a extraordinairement faite en mettant sur pied certain nombre de gens de guerre à cheval pour le parti « que nous luy enjoygnons de mener et conduire pour le service de Montpellier, les mieux armés et équipés que faire se pourra » (14 août 1628). — Testament de noble Pierre d'Engaran. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (24 août). — Arrentement passé par Marguerite d'Albenas, dame de Saint-Chapte, héritière de Louise de Buys, dame de Valérargues, sa mère, de son mas de Saint-Gilles (29 août). — Arrentement passé par André Lyon, étudiant en médecine, procureur de Jacques Rally, son oncle, ministre de la parole de Dieu, à Jean Martin, charpentier, d'une boutique rue de Saint-Marc, ou de la Fusterie (31 août). — Arrentement passé par Jacques Dalègre, marchand, à Jean Gril, hôte, de sa maison et logis située « dans l'enclos des Arènes, où pend pour enseigne *le Flacon d'argent*, joignant les Arènes », moyennant 80 l. de rente (5 septembre 1628). — Apprentissage de Jacques Bompar chez Mathieu Quesnot, chirurgien (9 septembre). — Mariage de Pierre Puget, cardeur (14 septembre). — Quittance de 51 l. faite par Diane de Finor, femme de Denis Truc (15 septembre). — Arrentement passé par Anne de Boileau, veuve de Daniel d'Arnaud, sieur de la Cassagne, au nom de Paul d'Arnaud, son fils, à Jean Dalverny, maître tailleur d'habits, d'une boutique de sa maison de la rue de Saint-Marc ou de la Fusterie (18 septembre). — Arrentement passé par Guillaume Noguier, maître-chirurgien, de trois pièces de la maison de sa femme « joignant les mœurs des Arènes », moyennant 33 l. de rente (18 septembre). — Arrentement passé par Louise de Passebois, veuve de Barthélemy Caffarel, bourgeois, à Antoine Chabrier, boulanger, d'une maison avec four, moyennant 49 l. de rente (18 septembre). — Rémission d'une créance de 112 l. sur les consuls, faite par Hugues Leaute, docteur en médecine, à noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin (20 septembre). — Rémission d'une créance de 18 l. faite à noble Henri de Bompar, sieur de Mirabel, docteur et avocat (20 septembre). — Déclaration par laquelle Guillaume Noguier, maître-chirurgien, reconnaît avoir reçu de sa femme Esther Bondurant

outre sa constitution de dot, des objets mobiliers inventoriés à l'acte (4 octobre 1628). — Quittance de 37 l. faite par Philippe Capdur, « professeur en sainctes lettres en l'Academye » de Nimes, à Pierre Brueys, consul de Bernis (6 octobre). — Obligé de 512 l. fait par Marguerite d'Albenas, dame de Saint-Chapte, à noble Pierre Beau, pour achat de blé (15 octobre). — Déclaration respective faite par Jacques Rousset, bourgeois, Honoré Bompar et Antoine Sabatery, praticiens. En 1626 et 1627, ils avaient arrenté des consuls le droit de souquet et autres droits de la ville, ainsi que le droit d'encan et de péage, aux consuls, le droit de dîme des jardins, au chapitre. Leur bail était de 3 ans pour la dime. Mais ils n'ont joui que 2 ans, car en 1628 les commissaires du duc de Rohan l'ont arrentée, ainsi que les pensions épiscopales appartenant à l'évêque pour 1626. On règle les comptes respectifs et on se donne décharge (25 octobre). — Obligé de 150 l. fait par Jacques Aubert, bourgeois, à Jean Lhermite, maître de postes pour le Roi à Saint-Gervasy (26 octobre). — Arrentement passé par Louis de Montfaucon, bourgeois, de sa maison avec four sise à Courbessac, moyennant 9 l. de rente (30 octobre). — Arrentement passé par Suzanne de Sandre, au nom d'André de Villar, seigneur de Vallongue, son fils, d'un jardin et d'un logement à sa métairie du Mas Bourbon (2 novembre 1628). — Obligé de 67 l. fait par Antoine Baudan, maître des ouvrages en la sénéchaussée, à Suzanne Molière (15 novembre). — Quittance de 72 l. pour noble François de « Joanas » ou Génas, sieur de Puyredon, et Catherine d'André, veuve de Jacques de Faucon (20 novembre). — Arrentement passé par Claude de Blisson, fille de Claude de Blisson, en son vivant docteur et avocat, d'une olivette au chemin de Montpellier, en face les Roques (23 novembre). — Testament de Jacques Sobeyran, bourgeois, « indispozé de sa personne à cauze des playes et blessures qu'il a sur sa personne receues ses jours passés ». Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (12 décembre 1628). — Obligé de 300 l. fait par Antoine Anjelras, seigneur de Saint-Geniès, réfugié à Nimes, à Jean Reboul, praticien (15 décembre). — Quittance de 200 l. faite par noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin, à Jacques Biscarat, marchand d'Uzès (15 décembre). — Mariage de Pierre Serier, maître-monnayeur, de Lansargues (20 décembre). — Apprentissage de Jean Colomb, présenté par Daniel Guiran, lieutenant principal et général en la prévôté de Languedoc, chez Claude Pongy, maître-cordonnier (26 décembre). — Achat fait par François Gontard, maître-orfèvre, d'une terre contenant « une douzaine de petites estaques d'olliviers », au quartier du Puech du Teil (29 décembre). — Quittance de 100 l. faite par Rose de Cheiron à son frère Antoine Cheiron, bourgeois (1er janvier 1629). — Obligé de 150 l. pour Jacques Truc, lieutenant de prévôt en la sénéchaussée (1er janvier). — Rémission d'une créance de 150 l. faite par Jeanne de Goubert à Louis de Montfaucon, procureur du Roi au siège des gabelles de Beaucaire et Nîmes (2 janvier). — Arrentement passé par Guillaume d'Engarran, écuyer, à Antoine Gonnet, hôte, d'un clos de vigne au *Cadaral* (3 janvier). — Testament de Suzanne de Pelet, veuve de Théodore Thérond, ministre de la parole de Dieu en l'église de Saint-Gilles. Elle lègue 18 l. aux pauvres réformés (6 janvier). — Obligé de 32 l. pour Jacques Desaintre, marchand brodeur (9 janvier). — Obligé de 400 l. fait par les habitants d'Uchau à Marthe de Rochier, femme de Jacques Truc, lieutenant de prévôt (10 janvier). — Obligé de 300 l. fait par Jean d'Agulhon, docteur et avocat, à Marguerite de Lansard, veuve de Pierre Roqueyrol (17 janvier). — Association entre Jacques Riffard et Jean Fabrot, maîtres-teinturiers (31 janvier). — Arrentement passé par Antoine Seguin, notaire de Clarensac, à Antoine Richard, meunier, de quelques pièces de terre (2 février 1629). — Quittance faite par Anne de Boileau, veuve de noble Daniel d'Arnaud, sieur de la Cassagne, à sa mère Anne de Blisson, de l'entière somme que celle-ci pourrait lui devoir pour sa nourriture et son entretien pendant tout le temps qu'elle a demeuré chez elle (15 février). — Testament de Suzanne Fornon, veuve de Jean Lhermite, maître de postes et relais pour le Roi à Saint-Gervasy. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (16 février). — Quitus donné par noble Charles de Baudan, sieur de Villeneuve, à Antoine Bellon, docteur et avocat (17 février). — Acte de sommation fait par Pierre Reynaud, ménager, à Paul Périer, gendarme de la compagnie de M. de la Cassagne. Le 19 courant, il fut constitué prisonnier à l'instance de Périer, et « amené avec force et violence, nonobstant qu'il ne fist aulcune résistance, dans les prisons royaulx dud. Nysmes, par Jean Bolangier, soubz-viguier, Daniel Tiers et Paul Sabatery, sergentz, et Arnaud Reboul, archier, ... sans aulcune forme ny figure de justice que de son authorité privée ». Périer, après avoir entendu la teneur de l'acte, répond qu'en vertu des ordonnances obtenues par lui des officiers royaux et du sénéchal, il a fait emprisonner Reynaud comme « son plege et caution de l'assassignat » commis sur lui, Périer, par Jean Roux, laboureur, « heure de nuict » (25 février). — Testament de Marie Duranti, femme d'Étienne Davin, docteur et avocat. Elle lègue 30 l. aux

pauvres réformés (27 février). — Obligation de 150 l. faite par les rentiers du mas de Vallongue, appartenant au conseiller Villar, à Tristan Desaintres, marchand brodeur (7 mars 1629). — Obligation de 27 l. pour le rentier du mas de Beaulieu, appartenant au président de Rochemore (8 mars). — Testament de Guillaume de Rives, bourgeois. Il lègue 30 l. aux pauvres réformés (10 mars). — Quittance de 120 l. faite par Paul Danton corroyeur, aux habitants de Marguerittes (12 mars). — Quittance de 3 charges 3 cannes d'huile, valant 159 l., faite par Nicolas Bargeton, marchand, à noble Blaise de Baudan, séquestre des fruits existant dans sa maison, appartenant à Denis de Bargeton, docteur et avocat (15 mars). — Obligé de 135 l. fait par André Dumas, gendarme de la compagnie du duc de Rohan, à Claude Pistorius, marchand, pour achat d'un cheval (23 mars). — Testament de Madeleine de Langlade, veuve de Jean Colombier, de Caveirac. Elle lègue 2 l. aux pauvres réformés de Caveirac (28 mars). — Déclaration faite par noble Blaise de Baudan à nobles Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin, et Henri de Bompar, sieur de Mirabel. Il reconnaît avoir reçu de noble Denis de Bargeton, sieur de Cabrières, 5 salmées de blé (9 avril 1629). — Quittance de 112 l. faite par David Richard, marchand, aux consuls de Saint-Gilles, montant du prix-fait de la portion de Saint-Gilles dans le creusement du fossé des fortifications d'Aimargues, ordonné par le duc de Rohan (13 avril). — Obligé de 300 l. fait par Anne de Boileau, au nom de son fils noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, à Jean Larivière, marchand (16 avril). — Obligé de 81 l. fait par noble Antoine de Castelverdun, sieur de Lajeaulanie, du diocèse de Lavaur, à Charles Perrot, maître-rôtisseur, pour la dépense de bouche qu'il a faite avec ses gens dans son logis (25 avril). — Obligé de 100 l. pour Jean Bertrand, étudiant en théologie à l'académie de Nimes (27 avril). — Obligé de 107 l. fait par noble Jacques de Rozel à Jeanne Bonnet, de Besses, paroisse de Ponteils (3 mai 1629).— Quittance de 420 l. faite par Antoine Mazeyrac, des Plans, créancier par don du duc de Rohan, de Pierre Servel, de Calvisson, débiteur du collège de Saint-Ruf de Montpellier, audit Servel. Cette faveur a été faite à Mazeyrac « en considération du ravissement de son bestal, pilliement de sa maison et autres choses narrées aud. dont, datté du 28e d'apvril dernier, signé par led. seigneur et Faget, son secrétaire ». C'est pour sortir de prison que Servel paie (9 mai). — Remise faite par noble Claude de Maltret, écuyer, intendant des fortifications de Nimes, à Pierre Broussan, cordier, d'un cahier d'impositions à lever. Jacques Granon, aide de l'intendant de Maltret aux fortifications, a baillé à prix-fait à Broussan le creusement du fossé en pente d'une partie de la contrescarpe du bastion de la Couronne, depuis la portion assignée aux habitants de Boissières, jusqu'à l'angle rentrant de ladite contrescarpe, à l'endroit du passage de la porte de la Couronne, joignant le creusement de la contrescarpe de la ville, moyennant 140 l. Granon a fait ensuite vérifier les portions parachevées qui avaient été assignées par M. de Maltret, pendant les derniers mouvements, aux « bourgadiers » et jardiniers de Nimes, dans la longueur de ladite partie de contrescarpe. Granon et Maurice Fauquier, commis par les consuls, ont dressé un cahier de cette vérification. Il contient leur rapport en date du 22 avril et se compose de 7 feuillets (21 mai). — Testament de Jeanne Ducamp, veuve de Vincent Vedel. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (31 mai). — Testament de Jean Dagulhon, docteur et avocat. Il lègue 30 l. aux pauvres réformés (15 juin 1629). — Arrentement passé par Suzanne de Sandre, veuve de Pierre de Villar, conseiller au Présidial, au nom de son fils André de Villar, seigneur de Vallongue, Savignargues, Gajan, etc., conseiller au Présidial, de sa maison près la Trésorerie, moyennant 150 l. de rente (11 juillet 1629). — Procuration donnée par Lazare Rivière, professeur de médecine à l'université de Montpellier, à Barthélemy Colomb, procureur à Nimes, pour recouvrer 150 l. de noble Pierre de Malmont (16 juillet). — Testament d'Antoine Teissier, fils du capitaine Antoine Teissier et de Bernardine de Lansard. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (18 juillet). — Arrentement passé par Simon Lamere, marchand, à Pierre Danton, hôte, de sa maison de la rue de la Lombarderie, près la porte des Prêcheurs, confrontant M. de Fabrique, avocat, moyennant 90 l. de rente (24 juillet). — Arrentement par Jacques de Passebois, docteur et avocat, à Mathieu Quesnot, maître-chirurgien, d'une boutique en face la Trésorerie, moyennant 60 l. de rente (26 juillet). — Arrentement passé par Jacques Aubert, bourgeois, à Étienne Fèvre, hôte, de sa maison avec jardin au faubourg de la Couronne, moyennant 60 l. de rente (27 juillet). — Obligé de 60 l. pour noble Henri de Bompar, sieur de Mirabel, docteur et avocat (30 juillet). — Quittance respective entre Judith de Tirand, veuve de Pierre Monoguet, auditeur de comptes de tutelle, comme héritière de sa sœur Marie de Tirand, femme de feu Jacques Malenc, marchand, à noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin. Elle reçoit de lui divers meubles : « ..... plus un petit harmitage artifficieus ; plus un bassin et une aiguière d'estain

fin ; plus un vaze de fruictz artifficieus ; plus un grand plat vert vert ; plus trois vazes de Pize ; plus une petite layette dorée de peau verte ; plus un estuit de peigne doré ; plus une grande laiette noire ; plus quatre chaires de bois noyer grandes ouvragées ; ..... plus une selle servant à porter malades, garnie de peau, avec des fert autour pour s'apuier....... » (30 juillet). — Rémission faite par Daniel de Calvière, juge criminel au Présidial, avec le consentement de Claude de Boileau, femme d'Étienne de Monteils, docteur et avocat, ayant droit de noble Nicolas de Calvière, seigneur de Saint-Cosme, à noble Raimond de Chabaud, sieur de Polvelières, d'une créance de 300 l. sur Philibert Bon, receveur particulier des tailles du diocèse de Nimes (31 juillet). — Obligé de 60 l. fait par le rentier du domaine de feu Denis de Fabrique, conseiller au Présidial, sis à Rodilhan, à Marie Dupin, veuve de ce conseiller (31 juillet). — Testament d'Isaac Auzas, marchand tanneur. Il lègue 30 l. aux pauvres réformés (1er août 1629). — Acte de réquisition en cancellation d'obligation, faite par Daniel Guiran, lieutenant de prévôt général en Languedoc, à son frère Gaillard Guiran, conseiller au Présidial. Il exhibe un reçu de feu leur père Arnaud Guiran, en date du 1er avril 1614, constatant que Daniel a achevé de lui payer une dette de 2600 l. par le versement de 1472 l. (1er août). — Prix-fait baillé par Pierre Carcenat, bourgeois, pour la reconstruction de sa maison du faubourg des Prêcheurs, « desmolie et abattue [par] les mouvements de guerre derniers » (2 août). — Testament de Suzanne de Chantouzel, fille de Jean Chantouzel, bourgeois. Elle lègue 30 l. aux pauvres réformés (7 août). — Testament de Jacob Paris le vieux, potier de terre. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (7 août). — Mariage de Jean Corniaret, écuyer, avec Suzanne Farel (31 décembre 1629). — Point d'actes entre le 9 août et le 29 décembre.

E. 677. (Registre.) — 1467 feuillets papier.

1630. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Mariage de Pierre Tourilhe, maître-sellier (1er janvier). — Rémission d'une créance de 1000 l. faite par Suzanne de Pelet, veuve de Théodore Thérond, ministre de Saint-Gilles, à Isaac Auzas, marchand tanneur. Elle lui cède en outre deux autres créances d'un total de 555 l. (7 janvier). — Mariage de Claude Augier, marchand verrier (8 janvier). — Arrentement passé par noble Étienne Chantouzel à Jacques Badouin, quatrième consul, d'un logement près de la Maison Carrée, « confrontant les meurs » de la ville (11 janvier). — Arrentement passé par Madeleine d'Airebaudouze, veuve de noble Pons de Brignon, sieur de Saint-Théodorit, de ses terres du territoire de Nimes (16 janvier). — Obligé de 200 l. fait par les consuls à Jacques Sollier, marchand tanneur, « pour employer aux affaires de la santé ». Un jugement du Présidial de décembre 1629 portait que trente habitants de Nimes, nominativement désignés, fourniraient un prêt de 200 l. chacun (17 janvier). — Mariage de Claude Agnier, marchand revendeur, catholique (19 janvier). — Obligé de 200 l. fait par les consuls à Paul Délicat, marchand, pour les affaires de la santé (20 janvier). — Quittance de 240 l. pour Jean Pistorius, docteur en médecine, qui avait fait construire une maison avec four et jardin (20 janvier). — Obligé de 200 l. fait par les consuls à Claude Roux, marchand, pour les affaires de la santé (23 janvier). — Mariage de Jacques Auzas, marchand, avec Suzanne de Pellet, veuve du ministre Théodore Thérond (23 janvier). — Testament de Suzanne Turc, femme de Pierre Tourilhe, maître-sellier. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (26 janvier). — Mariage de Jean Reilhes, tisserand de cadis (28 janvier). — Obligé de 200 l. fait par les consuls à Guillaume Depossac, marchand, pour les affaires de la santé (31 janvier), — Obligé de 1500 l. fait par les habitants du Cailar à Pierre Sainton, maître-chirurgien de Nimes (1er février). — Testament de Pierre Monteils, passementier. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (4 février). — Vente de censives faite par noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, à Antoine Guiraud, marchand, moyennant 200 l. (7 février). — Mariage de Jacques Chastang, praticien (7 février). — Testament du capitaine Antoine Reynaud. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (9 février). — Mariage de Marc-Antoine de Larivière, maître-brodeur en broderie (9 février). — Obligé de 200 l. fait par les consuls à Pierre Duroure, bourgeois, « à présant resfugié au lieu de Moynas » (9 février). — Arrentement passé par Pierre de Malian, écuyer, de son domaine de Milhau (10 février). — Mariage de Pierre Gas, tisserand de toile (12 février). — Obligé de 200 l. fait par les consuls à Jérôme Carlot, bourgeois, pour les affaires de la santé (13 févriér). — Arrentement passé par Pierre Richard, bourgeois, second consul, de sa maison avec jardin ayant appartenu au président de Baudan, de Montpellier, moyennant 120 l. de rente (14 février). — Testament de Drivette Roux, femme de Pierre Bongrand, marchand drapier. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (16 février). — Testament de Pierre d'Engarran, qui va à la guerre en Italie pour le service du

Roi. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (10 février). — Testament de Suzanne Baudinel, femme de Daniel Vignal, praticien. Elle est « atteinte de maladie contagieuze, gizante au lict ». Elle lègue 30 l. aux pauvres réformés (21 février). — Mariage de Jean Turc, maître-coutelier (23 février). — Arrentement passé par noble Étienne de Galian de sa grande métairie du terroir de Beaucaire, quartier de Campauriol (1er mars). — Acte de déclaration fait à noble Guillaume Durand au nom de Bernardine de Fabre, sa mère, veuve en secondes noces d'Isaac Derbouze, docteur et avocat, par Jacques Bonhomme, docteur et avocat. Celui-ci, requis de dire s'il n'a pas été simplement un prête-nom dans une obligation de 4000 l. faite à son profit le 16 août 1619 par M. de la Gravière, déclare qu'Isaac Derbouze, revenant de Paris, où il avait demeuré quelques années au service du duc de Sully, lui dit que M. de la Gravière, son oncle, désirait emprunter 3 ou 4000 l. et qu'il les lui prêterait, « mais qu'il voulloit que l'obligation feust consue au nom d'un autre, parce qu'ilz estoient proches parens, quy alloient avec respect les ungz aux autres, et pria led. respondant de treuver bon que l'obligation feust consue à son nom » (3 mars). — Mariage de Geoffres Mercier, marchand drapier (9 mars). — Obligé de 420 l. fait à Marie Sauze, veuve de Daniel Allier, huissier garde-palais au Présidial (13 mars). — Rémission faite par Pierre Bourrelly, boulanger, à Pierre Fabre, de sa portion de l'arrentement du bénéfice de Vergèze (18 mars). — Mariage de François Bonnet, maître-tisserand de serge (20 mars). — Testament de Jean Droulhon, marchand passementier. Il lègue 50 l. aux pauvres réformés (24 mars). — Mariage de Pierre Sainton, chirurgien (25 mars). — Arrentement passé par Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, à Pierre Danton, hôte, de sa maison près la porte de la Couronne, avec une surface donnée de ce qui reste du jardin attenant. Danton ne pourra jouir de l'excédent « ny mesmes de ce quy sera revuz et remis par moyen de la desmolition des fortiffications ». Le bail est de 2 ans, moyennant 90 l. de rente (26 mars). — Quittance de 60 l. faite par Marguerite d'Engarran, veuve de Jean Raynaud, contrôleur au bureau du domaine (26 mars). — Rémission faite par Fermin Villard, rentier de la dime du prieuré de Costebalenc, appartenant au chapitre, de sa part de son contrat d'arrentement (28 mars). — Arrentement passé par noble Étienne de Chantouzel, de sa métairie du Mas de Lacroix (29 mars). — Obligé de 256 l. fait par Jean Gril, hôte, à Jeanne Calvet, pour achat de cinq garniments de lit de cadis, trois verts et deux rouges, cinq « coittres », douze nappes, huit douzaines de serviettes, une douzaine de « linseulz » (1er avril). — Transaction entre noble Louis de Folaquier, docteur et avocat, sieur de Paveiran, et Thomas Bousquet, au sujet d'un domaine du premier, « lequel lui a esté occuppé par diverses personnes, prins les fruictz sans aulcun ordre, soubz prétexte des troubles et guerres dernières qui estoient en la..... province ; à raison desquelz ayant esté constraint de quitter la ville, son bien auroit esté mis à discrétion de toutes sortes de personnes, sans aulcung adveu légitime ; entre autres led. Bousquet se seroit saizi .... de deux pièces..... » (4 avril). — Arrentement passé par Jean Pistorius, docteur en médecine, à Daniel Granier, hôte, de sa maison du faubourg de la Madeleine, moyennant 40 l. de rente (13 avril). — Quittance de 112 l. pour Suzanne de Lansard, veuve de Jean Dagulhonnet, avocat des pauvres (16 avril). — Transaction entre Abraham Mingaud, ses deux filles Marie-Françoise et Jeanne, héritiers de feu Pierre Mingaud, demandeurs en cas d'excès et réparation du meurtre commis en la personne de ce dernier, d'une part, et Pierre Tourrilhe, sellier, prévenu et défaillant, d'autre. Les Mingaud « dizoint que au mois de mars 1628, led. Tourrilhe ayant attaqué led. feu Mingaud...., il auroit laché contre icellui une carrabine qui lui auroit pourtée au petit vantre, à raison de laquelle blessure, quelques jours après, led. Mingaud seroit decéddé.... » (17 avril). — Arrentement passé par Pierre Siméon, vicaire perpétuel de Toiras, des fruits décimaux de son prieuré, moyennant 240 l. de rente (25 avril). — Prix-fait baillé par Guillaume Dupris, chanoine de la cathédrale, pour relever « les trois murailhes du mas de son haire (aire) qu'il a soubz la présent ville, appellé l'haire du Disme, de la mesme haulteur et expesseur de l'autre murailhe qui seroit demeurée de reste de la desmolition qu'auroit esté faicte.... en ces derniers mouvemans .... » (26 avril). — Arrentement passé par Jacques Rousset, bourgeois, à Jean Laliaud, apothicaire, de sa maison avec boutique sur la place publique, moyennant 120 l. de rente (30 avril). — Mariage entre noble Jean de Percet, seigneur des Appens, fils de feu Jean et de Catherine de Malmont, et Jeanne Dagulhon, fille de feu André, conseiller au Présidial et au parlement d'Orange, et de Marie de Rionnis (30 avril). — Obligé de 200 l. fait par les consuls de Nimes à Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteur et avocat, pour les affaires de la santé (30 avril). — Obligé de 800 l. fait par les habitants de Galargues à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (2 mai). — Obligé de 600 l. fait par Jacques Bérard, lieutenant de prévôt au diocèse de Nimes, à Gaillard

Guiran (3 mai). — Arrentement passé par Marie Grégoire, veuve de Jacques Favier, potier de terre, à Jacques de Burgata, chanoine de la cathédrale, de sa maison de la rue des Cardinaux, proche le Château, moyennant 48 l. de rente (5 mai). — Arrentement passé par Louise de Passebois, femme de Claude Turc, écuyer, de son moulin à eau, à deux roues, sur le Vistre, près de Caissargues, ayant appartenu à feu le capitaine Teissier, avec ses dépendances, à mi-fruits (6 mai). — Arrentement passé par le procureur de Geoffres de Bécherand, visiteur général des gabelles, à Jacques d'Escudier, avocat du Roi au Présidial, d'une maison de sa femme près la porte de la Couronne, moyennant 100 l. de rente (8 mai). — Obligé de 637 l. fait par Antoine Dupris, bourgeois, et son fils Guillaume Dupris, chanoine, à Jacques Bérard, lieutenant de prévôt (11 mai). — Arrentement passé par noble Nicolas de Boileau, sieur de Castelnau, à Jean Gril, hôte, de sa maison et logis avec cour, sise au faubourg de la Couronne, « soubz l'enseigne du *Cheval Vert* », moyennant 312 l. et 2 paires de perdrix de rente (13 mai). — Rémission faite par Paul Reynaud, marchand, rentier de la moitié du bénéfice de Redessan, appartenant à Mre Itier, vicaire de Redessan, de sa dite moitié 14 mai). — Testament de Jean Turc, maître-coutelier. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (14 mai). — Obligé de 100 l. fait par Pierre Bonnet, docteur et avocat, à Pierre Grizot, précepteur et chantre en l'église réformée (16 mai). — Arrentement passé par Diane de Finor, fille de feu Suzanne de Laval, d'immeubles du terroir de Nimes (16 mai). — Arrentement passé par Guillaume Dupris, chanoine de la cathédrale, d'un mas avec l'aire en dépendant, appelé « l'Ayre du Disme », qu'il a sous la ville, le long du chemin de Caissargues, moyennant une rente de 3 salmées de blé touzelle saissette et 6 émines de seigle (16 mai). — Arrentement passé par Claude et Catherine de Blisson, filles de feu Claude Blisson, docteur et avocat, tant pour elles que comme élevant deux enfants de feu Daniel Blisson, leur frère, à Jean Teissier, receveur général des finances en la généralité de Montpellier, de leur maison de la rue de *Campnou*, donnant dans la rue Dorée, moyennant 200 l. de rente (19 mai). — Arrentement passé par Suzanne de Montalieu à Geoffres Mercier, marchand (26 mai). — Quittance de 300 l. faite par Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, à Marie d'Arbaud, veuve de noble Pierre Beau (27 mai). — Arrentement passé par Firmin Pujolas, docteur et avocat (27 mai). — Arrentement passé par Jeanne de Conseil, veuve de Bernard Deydier, garde pour le Roi aux salins de Peccais, de sa métairie de Mérignargues (28 mai). — Prix-fait baillé par Guillaume Dupris, chanoine de la cathédrale, pour la clôture de son jardin du faubourg des Prêcheurs (28 mai). — Quittance de 50 l. faite par Hugues Leaute, docteur en médecine, à Jean Bertrand, étudiant en théologie, à compte « des fournitures et médicquements par luy fornis pendant la maladie de feu.... François Bertrand, ... ministre de la parolle de Dieu, décédé de la maladie contagieuse au mois de septembre dernier .... » (28 mai). — Quittance de 17 l. faite par Pierre Grizot, chantre de l'église réformée, à Jean Bertrand, pour un legs de 10 l. de son frère François Bertrand, ministre, pour des frais de blanchissage et de nettoiement de la literie trouvée après le décès de François, dans une pièce de la maison du conseiller de Fabrique, où il est mort de la peste, « et pour avoir fait nettoyé et parfumé icelluy membre, à cause de l'infection quy pouvoit estre dans lad. chambre ». Il y a encore les peines et soins que Grizot « a prinzes pour la conservation des meubles restans dans led. membre » (30 mai). — Arrentement passé par Jean Dulau et Daniel Couston, anciens et députés du consistoire, à Barthélemy Bouteilhe, praticien, d'une maison « assize au plan du collège et enclos du petict temple », appartenant aux pauvres de l'église réformée, moyennant 30 l. de rente (6 juin). — Bail de la taille de Bellegarde (7 juin). — Arrentement passé par Jeanne Ducamp, femme de Louis de Montfaucon, à Pierre Roche, procureur, de sa maison de la rue Dorée, moyennant 75 l. de rente (10 juin). — Mariage de Pierre Farelle, maréchal (10 juin). — Arrentement passé par Olympe de Barri, femme de Jacques de Chambrun, « fidelle ministre de la parole de Dieu en l'esglise refformée de la ville d'Orange », d'une petite maison avec jardin, dans Nimes, ensemble une parran hors des murs, près la porte de la Bouquerie (12 juin). — Apprentissage de Pierre Puech chez Guillaume Noguier, maître-chirurgien (14 juin). — Prix-fait baillé par Pierre de Lansard, conseiller au Présidial, pour relever les bâtiments de sa maison incendiée (16 juin). — Prix-fait baillé par le premier consul et le viguier de Marsillargues, pour démolir 27 cannes et 8 pans cubes des murs des fortifications de Nimes, portion assignée à leur communauté par M. de Candiac, conseiller au parlement de Toulouse et à la chambre de l'Édit, commissaire du Roi pour ladite démolition (17 juin). — Prix-fait baillé par Gabriel de Roustan, sieur de la Vaisse, habitant de La Canourgue en Gévaudan, au nom des habitants de La Chapelle en Gévaudan, pour démolir 42 cannes cubes de terre et 3 cannes 3/4 cubes de muraille des fortifications de Nimes (19 juin).

— Transaction entre noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire de Gauzignan, et Jacques Aubert, bourgeois (19 juin). — Rémission de décret pour Claude de Banne, seigneur de Cabiac, conseiller au Présidial (19 juin). — Bail en paiement fait par Louise de Menonville, veuve de Jean de Fabrique, docteur et avocat, à noble Simon de Menonville, écuyer, d'un emplacement de maison sis à Trinquetaille (20 juin). — Mariage du capitaine Marsal Bravard et de Marguerite Salveton (22 juin). — Obligé de 30 l. fait par André Gilles, maçon de Montredon, paroisse de Concoules, à noble Raimond de Chabaud, sieur de Polvelière ou Polverière (23 juin). — Obligé de 74 l. fait par Théodore Brunier, ministre en l'église de Lussan, à Antoine Baudan, maître des ouvrages des bâtiments royaux en la sénéchaussée (29 juin). — Rémission de droits faite à Jean Cotelier, docteur et avocat, par Françoise Cotelier, femme de Jean Boisset, marchand de Castres, et consorts (2 juillet 1630). — Arrentement passé par Jacques Rally, ministre, à Guillaume Seguin, passementier, de sa maison de la rue de Saint-Marc, « proche le puis de la Cuiraterie », moyennant 57 l. de rente (4 juillet). — Prix-fait baillé par noble Josué Argond, habitant d'Annonay, au nom des localités de Beaulieu, Saint-Marcel-lès-Annonay, Saint-Clair, Sarras, Ereviran et Ardoix en Vivarais, à Jean Suau, habitant d'Aiguesmortes, pour la démolition de 198 cannes cubes de terre et de 20 cannes de muraille des fortifications de Nimes (6 juillet). — Prix-fait baillé par Pierre Carcenat, bourgeois, à des maçons de la Haute-Marche en Bourbonnais, pour rebâtir sa maison du faubourg des Prêcheurs, « cy-devant desmolie et abattue aus mouvemens de guerre derniers » (8 juillet). — Arrentement passé par Guillaume d'Engarran, écuyer, fils de noble Pierre d'Engarran, de son moulin à huile sis devant le Palais, moyennant 135 l. de rente (14 juillet). — Prix-fait baillé par noble Josué Argond ou d'Argond, au nom des habitants de Vervosc, paroisse de Thorrenc en Vivarais, à Jean Suau, pour démolir 28 cannes cubes de terre et deux cannes cubes de muraille des fortifications de Nimes (12 juillet). — Arrentement passé par André Dumas, praticien, à Jean Durier, ministre, d'une de ses maisons, moyennant 51 l. de rente (13 juillet). — Obligé de 189 l. fait par noble Josué Argond à Jacques Laurens, marchand d'Annonay (19 juillet). — Testament de François Reynaud, tailleur d'habits. Il lègue 15 l. aux pauvres protestants (20 juillet). — Procuration donnée par Jeanne Amat à son mari Claude Pistorius, marchand (21 juillet). — Procuration donnée par Jacques de Burgata, chanoine de la cathédrale, héritier de son oncle Guillaume de Burgata, chanoine, à Marcelin Chaud, marchand de Viviers (23 juillet). — Arrentement passé par Jacques d'Escudier, avocat du Roi au Présidial, à noble Bernard Barthélemy, de sa maison de Saint-Gilles, moyennant 30 l. de rente (23 juillet). — Quittance de 575 l. faite par noble Alexandre de Brueys, sieur de Gatigues, comme mari de Marthe de Préneuf, à noble Denis de Pascal et consort (24 juillet). — Quittance de 600 l. faite par noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, au rentier de sa métairie de Campagne (26 juillet). — Obligé de 50 l. pour François de Rovérié, docteur et avocat, contre Jean Taboul, laboureur de Cabrières (30 juillet). — Procuration donnée par M. de Gatigues à sa belle-mère Antoinette de Bonijol (30 juillet). — Arrentement passé par Pierre de Fontfroide, receveur pour le Roi au grenier à sel de Nimes, à Thomas Peyronnet, hôte, de la maison et logis de sa femme, « où pand pour enseigne *La Romane* », moyennant 132 l. de rente (7 août). — Obligé de 165 l. fait par Jean Nogarède, hôte du logis du *Lion d'Or*, à Pierre de Fontfroide (7 août). — Procuration de noble Étienne de Galian (8 août). — Mariage de Pierre Jugla, marchand (9 août). — Mariage de Jean Fournier, marchand gantier (10 août). — Donation pour Catherine de Villar, fille de feu Pierre de Villar, seigneur de Vallongue et conseiller au Présidial (11 août). — Obligé de 350 l. fait par noble Jacob Galtier, sieur de Fontanilhes, habitant de Meyrueis (12 août). — Obligé de 150 l. pour Louise de Portelier, veuve de Jean de Barnier, conseiller au Présidial (13 août). — Obligé de 51 l. pour Jean Rozier, majoral des maladières de Nimes (13 août). — Quittance de 60 l. faite par Madeleine d'Airebaudouze, veuve de noble Pons de Brignon, sieur de Saint-Théodorit (16 août). — Prix-fait baillé par Louise de Passebois, femme de Claude Turc, écuyer, pour le rétablissement de son moulin à eau sur le Vistre, près de Caissargues, « comme il estoit cy-devant, advant qu'il feust ruyné et abattu par les gens de guerre » (18 août). — Quittance de 8 l. faite par Antoinette Bernard, veuve d'Antoine de Villaret, ministre en l'église de Montfrin (18 août). — Arrentement passé par Claude de Banne, sieur de Cabiac, conseiller au Présidial, de son domaine de Sanilhac et Colias (20 août). — Arrentement passé par noble Pierre de Malmont, de son domaine de Mérignargues (20 août). — Arrentement passé par Diane de Finor, fille de Pierre de Finor, docteur et avocat, à Pierre Gilles, marchand libraire et maître de l'imprimerie de Nimes, de sa maison de la rue de la Violette, confrontant le logis des *Arènes*, moyennant 84 l. de rente (21 août). — Bail en paiement pour noble Raimond de Chabaud, sieur de

Polverière (23 août). — Déclaration faite par Anne de Rally, veuve de Bernard Thomas, ministre, à Jean de Lafaye, son gendre, ministre (23 août). — Prix-fait baillé par Jeanne Febvre pour « remettre la qualquière » (tannerie) de ses enfants, située entre la porte de la Couronne et celle des Carmes, en son premier état (25 août). — Prix-fait baillé par noble Alexandre de Brueys, sieur de Gatigues, pour travaux à son logis « où pand pour enseigne *La Rochelle* », au chemin de Montpellier (25 août). — Prix-fait baillé par Antoine Bertrand, tisserand de cadis, pour rebâtir sa maison du faubourg des Prêcheurs, « abattue et desmolie aux mouvementz derniers » (27 août). — Obligé de 30 l. fait par Abel Pistorius, docteur en médecine, à son frère Daniel Pistorius, docteur en médecine (28 août). — Quittance de 10800 l. faite par Pierre de Lansard, conseiller au Présidial, à Antoine Lauriol, receveur général des finances de Languedoc, habitant de Beaucaire, en déduction de la somme de 17800 l. qui représente le prix de la vente de l'office de conseiller, faite par de Lansard à Lauriol (30 août). — Rémission d'une créance de 109 l. sur les habitants du Cailar, faite par Simon Fillon, ministre, à Jean Durier, ministre. Ces 109 l. font partie d'une créance de 250 l., représentant les gages de Fillon pour 6 mois de service fait en l'église du Cailar (31 août). — Procuration donnée par Étienne Davin, docteur et avocat, à sa femme Catin Desaliens (2 septembre). — Arrentement passé par Paul de Méjanis, docteur et avocat, de sa maison du quartier de Saint-Thomas, moyennant 30 l. de rente (3 septembre). — Quittance de 60 l. faite par Jean Bérard, greffier en la baronnie de Combas (4 septembre). — Acte d'approbation fait par Suzanne de Rozel, veuve d'Israël de Galepin, juge en la viguerie d'Uzès (4 septembre). — Procuration donnée par Suzanne de Rozel à Jacques de Rozel, son frère (4 septembre). — Obligé de 2000 l. fait par les consuls de Milhau à Pierre de Lansard, conseiller au Présidial (4 septembre). — Obligé de 3500 l. fait par les consuls de Marguerittes à Pierre de Lansard (6 septembre). — Quittance de 80 l. pour noble Pierre de Malmont (8 septembre). — Obligé de 300 l. fait par Suzanne de Lansard, veuve de Jean Dagulhonnet, docteur et avocat des pauvres, au conseiller Pierre de Lansard (10 septembre). — Testament de Madeleine Duchamp, veuve de Jean Barrière, brodeur ou garnisseur de chapeaux. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (11 septembre). — Mariage de Pierre Louet, marchand droguiste (15 septembre). — Prix-fait baillé par Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial, pour enclore son jardin hors de la porte des Prêcheurs (15 septembre). — Quittance de 24 l. pour Étienne Roux, ministre de Marvéjols en Gévaudan (16 septembre). — Cession de droits pour Louis Masseboeuf, tisserand de toile, du mas du Moulin, paroisse de Ponteils (19 septembre). — Obligé de 32 l. fait par Louis Gillot, « escollier », de Puysserguier, près Béziers, à François Puginier, prêtre de la cathédrale (23 septembre). — Prix-fait baillé par noble Alexandre de Brueys, sieur de Gatigues, pour réparer sa maison et logis « où pand pour enseigne l'image de *La Rochelle*, hors la présent ville, et près les malladreries » (24 septembre). — Arrentement passé par Claude et Catherine de Blisson, sœurs, à Philibert Bon, receveur particulier au diocèse de Nimes, de leur maison de la rue de Campneuf, moyennant 36 l. de rente (25 septembre). — Arrentement passé par Isabeau de Barrière, dame de Boncoiran, femme de noble Guillaume de Calvière, seigneur et baron de Boucoiran, à Claude Salveton, procureur, d'un logement de sa maison du plan du collège, moyennant 60 l. de rente (26 septembre). — Mariage de Nicolas Mazel, maître passementier (28 septembre). — Testament de Marguerite d'Albenas, dame de Saint-Chapte, veuve de noble Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Chapte. Elle lègue 100 l. aux pauvres catholiques (1er octobre). — Mariage de Marc Ricoulx, maître-libraire, fils de Jean Ricoulx et d'Anne Alenier, avec Françoise Caliocq (2 octobre). — Quittance de 157 l. faite par Pierre Graverol, comme procureur de noble Guillaume de Brueys, sieur de Bezuc, habitant d'Alais, à Jacques Vigier, lieutenant de juge en la cour royale de Beaucaire, mari d'Esther de Bouchard, nièce et héritière de feu Pons Bouchard, sieur de Saint-Germain, archidiacre de la cathédrale, pour reste et entier paiement d'une obligation de 600 l. due à Claude de Calvière, défunte femme de M. de Bezuc (2 octobre). — Testament de Marguerite d'Albenas (4 octobre). — Prix-fait baillé par Pierre de Valette, écuyer, pour la mise en état de son moulin à huile de Marguerittes (5 octobre). — Mariage de Pierre Tiers, maître-tisserand de cadis (5 octobre). — Bail « à exiger amandes » passé par noble Alexandre de Brueys, sieur de Gatigues, comme mari de Marthe de Préneuf. Il s'agit de la levée de 1394 amendes données par le juge des Conventions depuis la Saint-Jean 1626 jusqu'à la Saint-Jean 1628, « contenues dans un livre ayant les couvertes verdes ». Le prix du bail est de 1472 l. (12 octobre). — Procuration donnée par Alexandre de Brueys, sieur de Gatigues, à Alexandrine de Borne, sa mère, veuve de Denis de Brueys, seigneur de la Calmette, pour recouvrer 221 l. de Jacques de Brueys habitant de Saint-Chapte (14 octobre). — Déclaration

pour Antoine Audibert, régent au collège (14 octobre). — Promesse faite par Antoine Jalabert, habitant de Vitrolles-des-Martigues en Provence, né à Fons en Languedoc, à Jacques Leblanc, seigneur de la Rouvière et de Fourniquet, docteur en droits, juge en la cour des Conventions Royaux, de » luy faire tirer, en la perrière proche de la ville de Marseille, deux mulles (meules) de moulin communément appellées *marceilhezes*,..... pour le fournissement de son molin à eau qu'il a proche le lieu de Caissargues, et coup dud. moulin appellé *le rodier*, et faire conduire lesd. mulles au port de S[t]-Gilles. Pour subvenir à partie des frais qu'il conviendra faire, tant pour le tirage desd. mulles en lad. perrière, que voiture d'icelles », Jalabert reçoit 96 l. d'avance (15 octobre). — Prix-fait baillé par Claude Escudelier, maitre-fourbisseur, pour travaux à la boutique du capitaine (20 octobre). — Mariage de Jean Reboul, hôte (21 octobre). — Rémission faite par Jean Madière, marchand, de son arrentement du droit de souquet, appartenant aux consuls, « sur tout le vin quy se débite au[x] logis, cabarets et tavernes » de Nimes et de ses faubourgs (21 octobre). — Transaction entre Charles Saunier, sieur de Camont, et Jean Delagarde, habitant de Boucoiran (25 octobre). — Cession de créance faite par noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire de Gauzignan, à noble Marc Dardouin, seigneur de la Calmette (25 octobre). — Testament de Matheline Clément, femme d'Antoine Audibert, régent au collège. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (27 octobre). — Obligé de 300 l. fait par les consuls de Cabrières au conseiller Pierre de Lansard (29 octobre). — Prix-fait baillé par Fermin de Pujolas, docteur et avocat, pour la réfection de « tout l'entier rouage du puis à roue » de son jardin hors la ville, près de la porte de la Couronne (31 octobre). — Obligé de 100 l. fait par Jean Deyron, bourgeois, à Gabrielle de Georgis de Tharaux, veuve d'Honoré de Gévaudan, président en la Cour des aides de Montpellier (5 novembre). — Testament de Jean Saussine, prêtre, recteur de N.-D. de Beaulieu à Saint-Bonnet (10 novembre). — Quittance de 625 l. faite par Jacques Astruc, marchand d'Anduze, à Jeoffres de Bécherand, visiteur général des gabelles en Languedoc (11 novembre). — Obligation de 24 l. pour Jacques Thomas, étudiant en théologie (12 novembre). — Vente de fruits faite par noble Jacques Duranty (13 novembre). — Prix-fait baillé par Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteur et avocat, pour travaux à sa maison de la rue de Saint-Marc, vis à-vis le collège (17 novembre). — Arrentement passé par Pierre de Rozel, conseiller au Présidial, de ses deux terres du quartier de Grézan, à mi-fruits (17 novembre). — Procuration donnée par Jean Le Roy, maître de danse à l'académie de M. d'Icard, à Arles, à Jérémie Haineville, praticien, pour recouvrer 150 l. de Charles Berger, contrôleur des tailles en Gévaudan, et payeur des gardes du duc de Montmorency (18 novembre). — Quittance de 500 l. faite par Rose de Calvière, veuve de noble Jean de Boileau, seigneur de Castelnau, comme ayant droit et cause de noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau, à Pierre Devèze, notaire de Vézénobre (27 novembre). — Arrentement passé par Madeleine d'Airebaudouze, veuve de noble Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit, d' « une boticque et trois tablier joignant une des maison » qu'elle possède à la place publique « et au-devant la boucherie » (27 novembre). — Procuration donnée par Antoine Audibert, régent au collège, à Matheline Clément, sa femme (27 novembre). — Arrentement passé par Jacob Paris, potier de terre, de trois terres et d'une parran (2 décembre). — Déclaration contenant rémission et obligation pour François de Nagu, marquis de Varennes, maréchal de camp, gouverneur d'Aiguesmortes, contre noble Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire de Gauzignan (7 décembre). — Obligé de 300 l. fait par le rentier de la métairie de Sieure, appartenant à M. de Saint-Chapte, à noble Jean de Brueys, seigneur de Piemarces (10 décembre). — Quittance de 75 l. pour noble André de Galtier, de Milhau (10 décembre). — Procuration donnée par André de Lageret, pour lui et son frère Marc de Lageret, à noble Simon de Plantavit, sieur de La Bastide, son oncle maternel, pour recouvrer un legs de 100 l. des hoirs de noble Gabriel de Plantavit, sieur de Margon, héritier de noble Antoine de Plantavit, sieur de Labaume (15 décembre). — Obligé de 300 l. fait par noble Jacques de Rozel à Rose de Calvière, veuve de noble Jean de Boileau (16 décembre). — Obligé de 400 l. fait par les habitants de Clarensac à Paul de Méjanis ou de Méjanes, docteur et avocat (17 décembre). — Testament d'Antoine d'Isabeau de Laurens, fille de feu François de Laurens, docteur et avocat. Elle lègue 30 l. aux capucins de Beaucaire (18 décembre). — Rémission de droits pour noble Charles de Saunier, seigneur de Camont et de Mazac (21 décembre).

E. 678. (Registre.) — 1271 feuillets, papier.

1621. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Obligé de 340 l. fait par Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial, par le rentier de sa métairie de Luc, pour achat de 12 salmées 10 émines de blé touzelle (5 janvier). — Sous-arrentement fait par

Mathieu Bertrand, meunier, des terres et olivettes appartenant au baron de Cazan du chef de sa femme (6 janvier). — Obligé de 100 l. fait à Jean-Jacques de Plantade, conseiller à la Cour des aides, par le rentier de sa métairie de Luc, pour achat de 3 salmées 7 émines de blé touzelle (7 janvier). — Mariage de noble Charles Davin, fils de Jacques Davin, docteur et avocat, avec Dauphine Dagulhonnet, fille de noble Jacques Dagulhonnet et de Suzanne de Pelet (8 janvier). — Testament de noble Pierre de Robert. Il lègue 300 l. aux pauvres réformés (10 janvier). — Arrentement passé par Suzanne de Sandre, veuve de Pierre de Villar, conseiller au Présidial, de quatre terres et deux olivettes (12 janvier). — Mariage de Jean Paul, maître-tisserand de toile (14 janvier). — Quittance de 12 l. faite par Suzanne de Braycy, veuve de noble Antoine de Greffeuille, sieur de Vaqueyrolles (15 janvier). — Obligé de 1200 l. fait par les consuls de Milhau à Paul de Méjanis, docteur et avocat (20 janvier). — Transaction entre Abraham Secrestain, Pierre Turquay, maîtres-potiers, et Jean Barban et consorts. Les premiers « dizoient avoir esté attaqués et excédés en leurs personnes sans subjet ny occasion par lesd. Barban » et consorts. Ceux-ci, au contraire, « dizoient estre eux les seulz excédés » et réclamaient aux premiers le montant du « degast du bled qu'ilz auroient faict en une terre.... dans laquelle ilz jouoyent au palet.... » (21 janvier). — Quittance de 93 l. fait par noble Guillaume d'Engarran (21 janvier). — Quittance de 425 l. pour Claude de Banne, seigneur de Cabiac, conseiller au Présidial (22 janvier). — Obligé de 425 l. fait par noble François de Chabaud, seigneur de la Calmette, à Jean Mourgue, ménager de Vic, mandement de Saint-Anastasie (22 janvier). — Reconnaissance féodale faite par les hoirs de Paul Danton, à Hyacinthe Bon, supérieur et administrateur du couvent des Frères Prêcheurs de Nimes, au sujet d'une maison avec jardin sise au faubourg des Prêcheurs (22 janvier). — Obligé de 30 l. pour François Puginier, prêtre de la cathédrale (26 janvier). — Arrentement passé par Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial, à François Dumas, tondeur de draps, d'« une grande boutique joignant la grande rue de sa maison, rue appellée des Trois Lombardz, plus une crotte...., plus le quartier de derrière d'ault en bas, respondant sur autre rue appellée des Cardinaulx », moyennant 56 écus de rente (30 janvier). — Rémission d'une créance de 193 l. faite par Antoine Mourier, apothicaire de Beaucaire, à Pierre Dostaly, procureur, son beau-frère (1er février). — Arrentement passé par Élie Tinellis, docteur et avocat, de son domaine de la Calmette (1er février). — Obligé de 1500 l. fait par Abel-Antoine de Calvière, sieur de la Voult, au nom de son père noble Guillaume de Calvière de Leaugue, seigneur et baron de Boucoiran, à noble Jacques de Boileau, d'Uzès, représenté par son frère noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau (1er février). — Testament de Jean Gévaudan, praticien de Saint-Ambroix. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (1er février). — Déclaration faite par Pierre de Lansard, conseiller au Présidial, à Hyacinthe Bon, supérieur du couvent des Prêcheurs de Nimes, et à Jacques Labergère, religieux dudit couvent. Il leur expose que feu son père André de Lansard, aussi conseiller au Présidial, « sur la fin de ses jours luy auroit dict qu'il y avoict, au terroir de Marignargues, deux petites pièces appellées *les Clauzetz de Teligny*, que led. sr Lansard jouissoit, lesqueles toutesfois appartenoient aud. couvant. Et l'avoit prié d'en laisser la possession vuide au proffict dud. couvant ». Pour la décharge de sa conscience, Pierre se désiste de la jouissance desdites terres (3 février). — Reconnaissance féodale faite par les hoirs de Rougier Maruéjolz, marchand de Nimes, à Pierre de Nesmes, chapelain de la chapellenie de Saint Jacques, fondée en l'église cathédrale de Nimes, habitant Tarascon, représenté par Antoine de Bonijol de la Costille, juge des terres du baron de Lafare, au sujet d'une maison de la place publique (7 février). — Arrentement passé par Diane de Finor, de ses terres de Redessan, Jonquières et Saint-Vincent (7 février). — Mariage de Guillaume Pontier, tailleur d'habits (9 février). — Achat fait à noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire de Gauzignan, par Pierre Espeaute, écuyer, de Montfrin, maréchal des logis de la compagnie de chevau-légers du duc de Montmorency, d'un moulin à huile sis à Montfrin (9 février). — Arrentement passé par Louise de Passebois de son moulin à eau à deux roues, situé sur le Vistre, près le pont de Caissargues, avec ses dépendances (11 février). — Quittance de 356 l. faite par Madeleine d'Airebaudouze, veuve de noble Pons de Brignon, héritière de Marguerite de Montcalm, sa cousine (11 février). — Quittance de 30 l. pour noble Jean Valette, sieur de Tarascon (11 février). — Arrentement passé par Pierre de Fontfroide, receveur au grenier à sel de Nimes, à Thomas Peyronnet, hôte, de sa maison et logis, moyennant 132 l. de rente (21 février). — Apprentissage de Durant Richard, aveugle, chez Philippe Ager, aussi aveugle, joueur de violle. « Ager sera tenu d'aprandre et enseigner led. Richard à jouer de la violle *sive* sansonye » (22 février). — Obligé de 200 l. fait par Jacques Leblanc, seigneur de la Rouvière, juge des

Conventions, à Antoine Volle, chanoine et archidiacre de la cathédrale (22 février). — Obligé de 4526 l. fait par les consuls d'Aimargues à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (24 février). — Quittance de 4260 l. faite par André de Villar, seigneur de Vallongue, conseiller au Présidial, aux consuls d'Aimargues (24 février). — Obligé de 644 l. fait par les consuls d'Aimargues à André de Villar, pour les intérêts de deux ans de 4260 l. (24 février). — Procuration donnée par noble Alexandre de Brueys, seigneur de Gatigues, mari de Marthe de Prunet, pour recouvrer 1000 l. de noble Pons de Burine, de « Marias » ou Mayres en Vivarais (26 février). — Arrentement passé par Jacques de Passebois, docteur et avocat, à Jean Turc, coutelier, de deux terres au quartier des Arques et d'une autre à Costabalenc (5 mars). — Rémission de décret pour André de Peyremale, sieur de Dieusses, lieutenant particulier au Présidial (5 mars). — Testament de Pierre de Lansard, conseiller au Présidial. Il lègue 1500 l. aux pauvres réformés, pour leur constituer une pension de 93 l. 15 s. (9 mars). — Codicille de Lansard (11 mars). — Testament de Catin de Reynaud, fille de feu Jérémie de Reynaud, conseiller au Présidial, et de Madeleine de Boulongue. Elle lègue 100 l. aux pauvres réformés (12 mars). — Arrentement passé par Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteur et avocat, de ses terres au-delà du Vistre, à Saint-Denis de Gorgonnier et à Bouillargues (13 mars). — Obligé de 450 l. fait à Claude Veyras, docteur et avocat (17 mars). -- Quittance de 356 l. faite par noble Charles Davin à Dauphine Dagulhonnet, sa fiancée (18 mars). — Obligé de 58 l. pour Jacques de Burgata, chanoine de la cathédrale (19 mars). — Obligé de 700 l. pour noble Tristan d'Arbaud (22 mars). — Quittance de 600 l. faite par Marie de Boyer, veuve de noble Antoine de Mirman, à noble Nicolas de Froment, habitant d'Uzès (25 mars). — Transaction entre Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, et son frère Arnaud Guiran, docteur et avocat, au sujet d'un legs de 1000 l. fait par Arnaud Guiran, auditeur de comptes, leur père (25 mars). — Arrentement passé par noble Jacques de Rozel de son mas d'Eigrun à Bellegarde (26 mars). — Transaction entre Gaillard Guiran, conseiller, et son frère Daniel Guiran, lieutenant principal et général en la prévôté de Languedoc, au sujet du legs de la métairie de Campuget fait par leur père (27 mars). — Arrentement passé par la veuve de Jean Saboly, marchand droguiste, à Olivier Bourdeau, marchand droguiste, de sa maison de la rue « des Espicz », moyennant 132 l. de rente (28 mars). — Mariage entre Jacques d'Escudier, docteur en droits, avocat du Roi au Présidial, et Marie de Fermineau, fille de noble Étienne de Fermineau et de Marie de Rozel (30 mars). — Arrentement passé par Pierre Siméon, prêtre, procureur de son frère Barthélemy Siméon, vicaire perpétuel de Thoiras, des fruits décimaux de la vicairie de Thoiras, moyennant 240 l. de rente (7 avril). — Obligé de 324 l. pour Mathieu Liboud, notaire de Nimes (7 avril). — Cession de l'office de regrattier à Lédenon, moyennant 40 l. (9 avril). — Prix-fait baillé par Madeleine d'Airebaudouze, veuve de Pons de Brignon, pour la toiture de sa paillière de Marguerittes (14 avril). — Déclaration du rentier de la métairie de Roujier, à Bouillargues, pour Marie d'Arbaud, veuve de Pierre Beau, la propriétaire (15 avril). — Obligé de 36 l. fait par le rentier de la métairie de M. de Vestric-Baudan, conseiller, sise à Caissargues (15 avril). — Obligé de 117 l. fait par le rentier de la métairie du conseiller de Fabrique, sise à Rodilhan, à noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire de Gauzignan (15 avril). Quittance de 597 l. faite par noble Pierre de Calvière aux consuls de Castillon (16 avril). — Mariage entre Michel de Cassagne, trésorier du domaine en la sénéchaussée, et Catherine de Villar, fille de feu Pierre de Villar, seigneur de Vallongue, Gajan et Sauvignargues, conseiller au Présidial (16 avril). — Testament de François Richard, marchand. Il lègue 50 l. aux pauvres réformés (17 avril). — Arrentement passé par Jean de Cotelier, docteur et avocat, juge de Saint-Gilles, de son domaine d'Estagel, à mi-fruits (21 avril). — Reconnaissance féodale faite par Daniel Girard, marchand, à François Tinellis le vieux, greffier, comme procureur et fermier des droits seigneuriaux de frère Jean-Jacques de Mauléon La Bastide, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, grand prieur de Saint-Gilles, au sujet d'une maison de la rue « des Espis » (21 avril). — Arrentement passé par Pierre Carcenat, bourgeois et second consul, à Pierre Bongrand, marchand drapier, de sa maison avec boutique de la rue de l'Espic, moyennant 150 l. de rente (22 avril). — Vente faite par noble Charles Davin à Paul Reynaud, marchand, d'une petite métairie à Courbessac (22 avril). — Acte de protestation fait par noble Jacques de Rozel, au nom de sa sœur Suzanne de Rozel, veuve d'Israël de Galepin, juge royal à Uzès, à Raimond de Galepin, conseiller au Présidial, au sujet des droits de Suzanne sur les biens de son défunt mari (23 avril). — Obligé de 200 l. fait par le rentier de la métairie de Campuget à Daniel Guiran, lieutenant principal et général en la prévôté de Languedoc, son propriétaire (23 avril). — Association entre Barthélemy Giran, marchand de laine, et Pierre Pons, tondeur de

draps (25 avril). — Prix-fait baillé par Antoine Viala procureur, pour « les réparations et bezoigne » de sa « maison et tainture... près la porte des Carmes, confrontant la dougue... » (28 avril). — Testament d'Isabeau de Levet, veuve de François de Laurens, docteur et avocat de Beaucaire. Elle lègue 30 l. aux Capucins de Beaucaire (29 avril). — Rémission faite par Marguerite de Patin, veuve de noble Pierre de Malmont, débiteur de 800 l. envers Pierre Gaissad, docteur et avocat, à Rostang Duvieux, docteur et avocat, titulaire actuel de cette créance, d'une somme de 600 l. due par noble Nicolas de la Roche, sieur de Biauzac, audit feu de Malmont, à titre d'à compte (1er mai). — Convention entre Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial et noble Charles de Baudan, sieur de Villeneuve, au sujet de constructions mitoyennes (1er mai).— Arrentement passé par Fermin Deleuze, notaire, à Claude Alzas, archer, de sa maison de la rue de l'École-Vieille (2 mai). — Arrentement passé par noble Étienne de Galian de sa métairie du Grès, à Beaucaire (5 mai).— Obligé de 400 l. fait par Marguerite d'Icard, veuve de Claude d'Albenas, viguier de Nimes, à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (5 mai). — Arrentement passé par Pierre Dostaly, procureur, à Pierre Fabre. hôte, de sa maison de Beaucaire, sise dans la rue appelée Gache de la Monte, « à laquelle maison pend pour enseigne le *Signe* (*Cygne*) », moyennant 120 l. de rente (5 mai). — Lods et investiture féodale accordés par le procureur Jean-Jacques de Mauléon, grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de Saint-Jean de Nimes, à Étienne Guiraud, bourgeois, au sujet d'une maison de la « rue antiennement appellée du Temple, *sive* Marché des Fèdes, allant de la Porte des Carmes au collège Saint-Marc, confrontant du levant la dogue ou murailhe de la ville » (6 mai). — Arrentement passé par noble Pierre de Calvière, de son domaine de Saint-Césaire de Gauzignan, à l'exception des château, jardin, pigeonnier et cour joignant, de la « terre ferragière » ou jardin portager appelé du Torrau, du moulin à blé situé sur la rivière de la Droude, avec les terres et prés en dépendant, et des chênes du terroir des Costes, à mi-fruits (6 mai). — Arrentement passé par Pierre de Lansard, conseiller au Présidial, de ses terres labourables du terroir de Milhau, près le Moulin Vedel, à mi-fruits (6 mai). — Arrentement passé par Guillaume de Rives, bourgeois, à Pierre de Calvet, docteur et avocat, de sa maison sise « dans l'isle de la maison commune et consullaire » (6 mai). — Procuration *ad resignandum* donnée par Michel Chevalier, chanoine de la collégiale de Saint-Gilles (10 mai). — Arrentement passé par Daniel Cridon, marchand, au nom de son beau-frère Jacques Veyras, docteur en médecine, à Jacques d'Escudier, avocat du Roi au Présidial, d'une maison de la rue de la Fleur de Lys, moyennant 180 l. de rente (10 mai). — Apprentissage de Jean Goirand, d'Uzès, chez Antoine Laliaud, marchand droguiste (13 mai). — Obligé de 1200 l. fait par Madeleine d'Airebaudouze, veuve de noble Pons de Brignon, à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (14 mai). — Obligé de 642 l. fait par Gabrielle de Rodulphe de Saint Paulet, veuve du sieur de Tharaux, à Suzanne de Percet, représentée par son frère noble Jean de Percet, sieur des Appens (17 mai). — Mariage entre Pierre Guibal, procureur, et Jeanne de Laurens (20 mai). — Accord entre Pierre de Lansard, conseiller au Présidial, et Madeleine de Bergier, veuve d'André de Lansard, conseiller au Présidial (22 mai). — Arrentement passé par le procureur de Dorothée de Lacoste, femme de Geoffroi de Bécherand, visiteur général des gabelles en Languedoc, fille de M. de Lacoste, receveur des décimes du diocèse de Nimes, à Jean Gardiol, marchand, d'une boutique et arrière-boutique de la rue allant de la Trésorerie à la porte de la Couronne, moyennant 36 l. de rente (27 mai). — Procuration donnée par noble Abraham de Caussi, habitant de Pont-de-Vaux en Bresse, à noble Daniel de Chalas, pour recouvrer 160 l., prix d'un cheval alezan, « sa colle, bride et chevestre », vendu à un habitant de Nimes, « pour se monter dans la compagnie de chevaulx légiers de M. de Malouet, aux guerres de Piedmond et retour du siège de Cazal, d'où peut avoir sept mois » (29 mai). — Quittance de 30 l. faite par Antoine de Bonijol, docteur et avocat, juge des terres du baron de Lafare, à Pierre Volpellière, de Chamborigaud (4 juin). — Procuration *ad resignandum* donnée par Pons Bouchard, prêtre au diocèse d'Arles. Il s'agit de résigner son bénéfice de Saint-Sauveur de Bethléem, à Caissargues, en faveur de Mathurin Berjon, clerc tonsuré, chanoine de la cathédrale de Nimes (9 juin). — Obligé de 826 l. pour Jacques de Bergata, chanoine de la cathédrale (11 juin). — Obligé de 61 l. pour Isabeau de Montalieu, veuve de Jean Fauchier, ministre (11 juin). — Testament de Claude de Robert, veuve d'Antoine Escudier, bourgeois. Elle lègue 100 l. aux pauvres réformés (13 juin). — Achat par Paul Dupont, régent du collège, d'une vigne au quartier de Camplanier (16 juin). — Testament de Charles Motte, praticien d'Anduze. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (19 juin). — Prix-fait baillé par Suzanne de Chantouzel, veuve de Paul Froment, docteur et avocat, pour réparer sa métairie de Sieure (26 juin). — Accord entre Claude de Banne, seigneur de Cabiac, conseiller au Présidial, noble Jean de Rovérié, sieur de Cabrières, et Catherine

de Rovérié, sœur de ce dernier, au sujet d'un legs de 12000 l. fait par noble Pierre de Lacroix (26 juin). — Accord entre noble Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières, et sa sœur Catherine (28 juin) — Rémission d'une créance de 1000 l. faite par Gabrielle de Georgis, veuve d'Honoré de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, conseiller d'État et privé, président à la Chambre des Comptes de Montpellier, assistée de noble Charles de Gévaudan, son fils, à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (28 juin). — Obligé de 165 l. fait par noble Marc Fournier, d'Aubenas en Vivarais, à Jacques d'Escudier, avocat du Roi au Présidial (2 juillet 1631). — Quittance de 1518 l. faite par M. de Cabiac à noble François de Chabaud, seigneur de la Calmette (6 juillet). — Arrentement passé par Guillaume de Rives, bourgeois, à Jean Paris, maitre-chirurgien, d'une boutique de sa maison de l'île de la Maison de Ville (10 juillet). — Quittance de 150 l. faite par Rose de Calvière, veuve de noble Jean de Boileau, seigneur de Castelnau, à Rose de Faucon, veuve de Guillaume de Boileau, docteur et avocat (16 juillet). — Arrentement passé par M. de Gatigues à Jean Farjon, hôte, de sa « maison et logis où pend pour enseigne *La Rochelle* », avec tout l'enclos dudit logis, situé sur le grand chemin de Montpellier, près de l'Hôpital, moyennant 230 l. de rente (18 juillet). — Rémission d'une créance de 150 l. sur les consuls de Redessan, faite par Pierre de Malian, docteur et avocat, à Simon de Laurens, lieutenant à la Cour ordinaire de Nimes (19 juillet). — Arrentement passé par Pierre de Lansard, conseiller au Présidial, de sa métairie de Mérignargues, à mi-fruits (28 juillet). — Obligé de 100 l. fait par noble Pierre de Banne, sieur de Cavènes, habitant d'Alais, à Jean Giberne, sieur de Gibertin (4 août). — Quittance de 332 l. faite par Antoine Rieutort, habitant de Montpellier, à noble Claude d'Airebaudouze, seigneur de Clairan (5 août). — Testament de Suzanne de Pavée, femme de noble Céphas d'Albenas. Elle lègue 30 l. aux pauvres réformés (6 août). — Arrentement passé par Raimond Ahons d' « ung sien moulin à eau qu'il a assis..... sur la canal de l'agau du Chasteau, et près icellui », moyennant une rente de 66 l. et une salmée de blé des moutures (8 août). — Arrentement passé par Isabeau de Barrière, dame de Boucoiran, de son jardin du grand chemin de Montpellier (9 août). — Procuration donnée par les hôteliers de Nimes, dont les noms figurent à l'acte, au capitaine Charles Rivière, pour aller à Montpellier, poursuivre leur instance devant le juge conservateur des Équivalents, contre les fermiers du droit d'équivalent (9 août). — Prix-fait baillé par Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, pour des réparations à sa métairie de Sieure (11 août). — Quittance de 2030 l. faite par Antoine de Bonijol de la Costille, docteur et avocat, juge des terres du baron de Lafare, comme mari de Genièvre de Latour, à noble Pierre de Latour, sieur de Braud, habitant des Baux en Provence, son beau-frère. Cette somme est dotale (11 août). — Quittance de 300 l. faite par noble Tristan d'Arbaud à M. de la Costille (11 août). — Quittance de 928 l. faite par Jacques de Fabre, conseiller au Présidial, à Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte (15 août). — Quittance de 600 l. faite par noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, comme mari de Louise de Troupel (19 août). — Obligé de 400 l. fait par noble Jean de Petit, sieur de Boisset, habitant de Lézan, à Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteur et avocat (22 août). — Mariage de Pierre Maurin, moulinier de soie (22 août). — Achat pour Daniel Guiran, lieutenant de prévôt, d'une terre à Campuget (25 août). — Bail en paiement fait par Marguerite de Patin, veuve de noble Pierre de Malmont, à Jacques Genoyer, bourgeois (5 septembre). — Quittance de 399 l. faite par François de Mirman, docteur et avocat, au nom de sa mère Marie de Boyer, à Jean Vidaon, docteur en droits (6 septembre). — Quittance de 169 l. faite par Étienne Licheyre, ministre en l'église réformée d'Aubais (9 septembre). — Procuration donnée par noble Étienne de Galian à Gaspard de Fressieu, conseiller au Présidial, pour recouvrer 600 l. de Jean Berger, bourgeois de Beaucaire (10 septembre). — Quittance de 800 l. faite par noble Jean de Percet, sieur des Appens, comme mari de Jeanne Dagulhon, à Philibert Bon, receveur particulier des tailles du diocèse (10 septembre). — Prise en charge de deux lettres de change de 250 l. chacune, par Guillaume Viala, porteur ordinaire de la ville de Nimes. Il les reçoit des collégiats du grand prieuré de Saint-Gilles, par les mains de frère Philippe Vitalis, l'un d'eux. Elles émanent de M. de Saint-Marc, receveur pour son ordre au grand prieuré. L'une est destinée au chevalier de Torcorette et l'autre à M. de Carbonneau, receveur de l'ordre au grand prieuré de Toulouse. Il les remettra à M. Vianez, procureur au Parlement, ou à son neveu M. de Jugla, actuellement réfugié au château de Coniardy, près de Tournefeuille, avec les autres papiers que Vitalis a mis dans un paquet. Il lui rapportera la réponse, avec l'expédition de l'arrêt obtenu naguère par le grand prieur de Sait-Gilles contre le baron de Montfrin, etc. (11 septembre). — Procuration donnée par noble Alexandre de Brueys, sieur de Gatigues, comme mari de Marthe de Préneuf, à Jean Robert, pour aller à Beauchastel-en-Vivarais, recouvrer

de l'argent dû (12 septembre). — Obligé de 70 l. pour Jean Bertrand, étudiant en théologie (18 septembre). — Arrentement passé par noble Guillaume Durant de sa métairie de Courbessac, à mi-fruits (19 septembre). — Codicille de Claude de Robert, veuve d'Antoine Escudier, bourgeois (20 septembre). — Obligé de 138 l. fait par noble Jacques de Guérin, seigneur de l'Elze au diocèse de Mende, à Pierre Dardalhon, maître tailleur d'habits (20 septembre).— Quittance de 200 l. faite par Pierre Ménard, notaire d'Aiguesvives, comme mari de Diane de Montalieu, à noble Claude de Montalieu, sieur de Saint-Hippolyte de Caton, son beau-frère, représenté par sa sœur Suzanne de Montalieu (22 septembre).—Procuration donné par noble Gédéon de Trémolet, sieur de Cruas, habitant Monteliet en Vivarais, à Jean Dugua, procureur au Présidial, pour recouvrer 3000 l. de la communauté de Calvisson (24 septembre). — Obligé de 100 l. fait par Marguerite de Patin, veuve de noble Pierre de Malmont, à Gabrielle de Jolli, veuve de Jacques Rouvière, procureur (24 septembre). — Prix-fait baillé par Louis Guérin, procureur, pour des réparations à sa maison de la rue Dorée (25 septembre). — Obligé de 2135 l. fait par Jacques Genoyer, bourgeois, à Olivier Rivallier, maître apothicaire (27 septembre). — Quittance de 3600 l. faite par Isabeau de Barrière, femme de noble Guillaume de Calvière, baron de Boucoiran, à noble Étienne de Galian (27 septembre). — Rémission de décret faite par Marie de Galepin, veuve de noble Jean de Rovérié, sieur de Cabrières, docteur et avocat, à son frère Raimond de Galepin, conseiller au Présidial (29 septembre). — Obligé de 200 l. fait par Jacques de Burgata, Pierre Gaubert et Charles Pascot, chapelains de la chapellenie des Quatre-Prêtres de Vauvert, à Marcelin Chaud, marchand de Viviers (30 septembre). — Arrentement passé par Rostan Maurel, de Marsillargues, à Jean de Lafarelle, marchand de Nimes, d'une vigne vers le Mas de Gardies (1er octobre). — Quittance de 504 l. faite par Isabeau de Barrière, dame de Boucoiran, à Jean Bouchard, chanoine de la cathédrale (2 octobre). — Donation entre vifs de noble Charles de Baudan, sieur de Villeneuve, à son frère Jacques (4 octobre). — Mariage entre noble Jacques de Baudan, fils de noble Guillaume de Baudan, sieur de Villeneuve, et de Jacquette de Solliers, et Catherine de Montméjan, fille de noble Jean de Montméjan, sieur de Montaud, et de Marguerite de Villar (5 octobre). — Obligé de 90 l. fait par Marguerite de Patin, veuve de noble Pierre de Malmont, à François Guirard, marchand (7 octobre). — Quittance de 300 l. faite par Daniel Prades, notaire et procureur, à Jacques de Lafare, baron de Lafare, Montclar et la Salendrenque, représenté par Antoine Sollier, notaire de la Bastide-d'Engras (8 octobre). — Obligé de 600 l. fait par François de Toulouse, sieur de Foissac, habitant d'Uzès, à noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau. Il exhibe un extrait de son « baptistoire » du 14 décembre 1606, portant qu'il est né le 4 septembre de noble Jean de Toulouse, seigneur de Foissac, et de Marie de Girard. Il fut présenté par David de Gui, sieur de Massanes, et Isabeau de Gui, « damoizelle » de Moussac. L'extrait est tiré des registres de baptêmes de l'église réformée d'Uzès (8 octobre). — Quittance de 300 l. faite par noble Alexandre de Brueys, sieur de Gatigues, comme mari de Marthe de Préneuf, à Daniel Prades, procureur (8 octobre). — Quittance de 644 l. faite par Michel de Cassagnes, trésorier du domaine en la sénéchanssée, comme ayant droit d'André de Villar, sieur de Vallongue, conseiller au Présidial, à Jean-Louis du Cros, sieur de Sarroul, premier consul d'Aimargues, et consorts, payant par les mains de Jean de Valcroze (9 octobre). — Quittance de 600 l. faite par noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire de Gauzignan, comme héritier de sa sœur Suzanne, à noble Charles de Rochemore, sieur de Ladevèze (9 octobre). — Quittance de 1000 l. faite par noble David de Fornier, sieur de Sablières, mari de Noémi de Thomas, à Anne de Rally, sa belle-mère, à compte sur la dot de Noémi (15 octobre). — Quittance de 30 l. faite par Françoise Gaissad à noble Charles de Raoux, comme mari de Cassandre de Favier (17 octobre). — Réduction de 150 à 100 l., d'une pension servie à Jacques de Banne, clerc du diocèse de Nimes, par André Gally, prêtre du diocèse de Nice. De Banne avait résigné à Gally le prieuré de Saint-Saturnin de Fons (21 octobre). — Rémission d'une créance de 119 l., garantie par Georges Lascombes, « régent aux humanitez » du collège d'Arles, faite par Daniel Pistorius, docteur en médecine à Arles, à Jacques Gout, greffier de Nimes (21 octobre).— Bail en paiement pour Marguerite de Capdur (22 octobre). — Quittance de 100 l. faite par Jean Delafaye, ministre en l'église reformée du Cailar, à Pierre Gilles, marchand libraire de Nimes (23 octobre). — Quittance de 105 l. faite par Jean Rouzier, majoral des maladières de Nimes, à Pierre Hours, rentier de la métairie des Illes, appartenant à noble Raimond de Chabaud, sieur de Polverières. C'est le prix d'une mule (30 octobre). — Prix-fait baillé par noble Pierre Valette, pour des réparations à sa grange de Marguerittes (31 octobre). — Quittance de 39 l. 6 s. faite par Paul Dupont, régent au collège royal de Nimes, comme procureur d'Aurélia Dupont, veuve de Jean Bontemps, libraire, originaire de Genève, à Pierre Gilles, marchand

libraire de Nimes. C'est le prix « de sa surditte de partie des libvres ayant apartenu aud. feu Bontemps, vandus aux enchères publiques, et comme dernier surdizant, comprins en lad. somme de 39 l. 6 s., 50 sols pour le prix d'un libvre intitullé : *Les ordonnances royaux despuis St Loys jusques Henry second*, par Rebuffy, de l'an 1584, lequel auroit esté deslivré à Me Anthoine Viala, procureur en la cour et siège Présidial, par lesd. enchères, pour lad. somme de 50 sols... » (1er novembre). — Testament d'Élie Tinellis, docteur et avocat. Il lègue 20 l. aux pauvres réformés (4 novembre). — Rémission d'une créance de 100 l. faite par Gabrielle de Georgis, dame de Marguerittes, à Bertrand Guiraud, procureur (6 novembre). — Transaction entre noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, comme mari de Louise de Troupel, et Élie Tinellis, docteur et avocat (7 novembre). — Obligé de 500 l. fait par François de Boyer, prieur de Saint-André de Majencoules, et consorts, à Marie de Boyer (7 novembre). — Cession de droits faite par Jacques Davin, ministre, à son frère Étienne Davin, docteur et avocat (7 novembre). — Arrentement passé par noble Jacques de Fons, de ses terres de Calvisson (10 novembre). — Quittance de 60 l. faite à la suite d'une transaction, par noble Pierre de Valette à noble Philippe de Vincens, seigneur de Cauzan, baron de Brantes, « comme père et légitime administrateur des personnes et biens de noble Laurens de Vincens et damoiselle Louyse d'Albenas, dame de Serviers, mariés ». Feu Jean de Valette, procureur du Roi au Présidial, avait prêté 35 écus de 3 l. à feu noble Antoine d'Albenas, sieur de Valérargues (11 novembre). — Quittance de 56 l. faite par Jacques Barracan, chanoine et syndic du chapitre de Villeneuve lès-Avignon, et Claude de Vigne, chanoine dudit chapitre, à noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire de Gauzignan, pour les arrérages de l'albergue due par lui au chapitre à raison de sa terre du Degan, juridiction de Valabrègue (21 novembre). — Procuration donnée par noble Jean Tinellis, seigneur du Petit-Castellet, habitant d'Arles, à Pons de Lafaye, docteur et avocat d'Aiguesmortes (22 novembre). — Obligé de 30 l. fait par Marc Corrigier, « hoste du logis où pend pour enseigne *La Navire* », à Jean Gasquet, boulanger (25 novembre). — Prix-fait baillé par Fermin de Pujolas, docteur et avocat, pour disposer des matériaux et faire des constructions dans son jardin de la porte de la Couronne, voisin du logis du *Lion d'Or* (25 novembre). — Vente faite par Claude de Larivière, écuyer, des Vans au diocèse d'Uzès, de son office de procureur au Présidial, moyennant 1500 l., à Guillaume Guirard, jadis notaire de Montfrin (4 décembre). — Prix-fait baillé par noble Jean de Génas, seigneur de Beauvoisin, pour des réparations au château de Beauvoisin. Il s'agit de refaire la charpente de « deux couvertz, l'ung sur la grand salle, et l'autre sur la chambre joignant », moyennant 10 l. par canne carrée (9 décembre). — Arrentement passé par Pierre de Lansard, conseiller au Présidial, de son mas du Grès, terroir de Mérignargues (12 décembre). — Mariage de noble Jean de Génas, seigneur de Beauvoisin, fils de feu noble Melchior de Génas et de Louise de Villages, avec Rose de Favier, fille de Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial, et de feu Suzanne de Lansard (18 décembre). — Mariage du capitaine Jean Foulc, de Saint-Côme, avec Suzanne Porte, de Clarensac (20 décembre). — Prise en charge de 83 bêtes à laine, par Pierre Pastron, rentier de la métairie d'Eigrun, terroir de Bellegarde, appartenant à noble Jacques de Rozel (22 décembre). — Quittance de 300 l. faite par trois charpentiers de Nimes, à noble Jean de Génas, seigneur de Beauvoisin (23 décembre). — Prix-fait baillé par Jacques d'Icard, enseigne des gardes du duc de Montmorency, commissaire député par le duc pour la démolition du château de la Motte, à François Séverin, bourgeois d'Arles, pour « desmolir et razer les fortiffications dud. chasteau de La Motte, scitué près la ville de Sainct-Gilles, concistant l'ensainte des cortines, épaulles et pans des bastions, cent huitante huict compas de dix pans pièce, que font deux cens trante cinq canes d'encente, et la largeur et haulteur tant desd. cortines que bastions, en tout sept cens trante canes cubes ». Il y a encore 500 cannes courantes de contrescarpe à démolir. Le prix du travail est de 5840 l. (29 décembre). — Autre prix-fait baillé par l'enseigne Jacques d'Icard pour le même objet (29 décembre).

E. 679. (Registre.)— 1015 feuillets, papier.

1632. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran.— Vente faite par Abraham Granon, marchand drapier, à Jean Gril, « hoste du logis où pend pour enseigne l'image du *Chevàl Vert* », des herbes et fruits de son pré situé près du pont d'Arles (1er janvier). — Arrentement passé par Mathieu Liboud, notaire, de son domaine de Saint-Gervasy et de Marguerittes, à mi-fruits (1er janvier). — Testament de Raimond Méric, maitre-fourbisseur. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (1er janvier). — Obligé de 45 l. fait par Jean Batton jeune, consul de Manduel, à Isabeau Clavel, de Vestric, « demeurant pour

servante avec Mr le conseiller Rozel » (9 janvier). — Quittance de 454 l. faite par noble Jean de Percet, sieur des Appens, à noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne (10 janvier). — Décharge donnée par Paul d'Arnaud, comme mari de Louise de Troupel, à Jeanne de Fabrique, veuve d'Élie Tinellis, docteur et avocat, des « actes, libvres et autres pièces justifficatives » de la tutelle exercée par Élie Tinellis et Étienne de Monteils, docteurs et avocats, sur Louise de Troupel (13 janvier). — Obligation de 133 l. faite par Jean Leclerc, maitre-fourbisseur, à Antoine Revollier, marchand de Saint-Étienne en Forez, pour prix de « certaine merchandize de son art et mestier de forbisseur » (19 janvier). — Obligé de 160 l. fait par Claude Escudelier, maitre-fourbisseur, au marchand Antoine Revollier, pour fourniture de marchandises (22 janvier). — Obligé de 100 l. fait par Pierre Cassemain, maitre-fourbisseur, à Antoine Revollier, pour marchandises fournies (22 janvier). — Procuration donnée par Antoine Fabre, « hoste du logis où pend pour enseigne le *Lion d'Or*, de la ville de Beaucaire », originaire de Boisson, mandement d'Alègre, à Jean Boyer, d'Auzon (24 janvier). — Obligé de 733 l. fait par les consuls de Cabrières à Étienne Simon, marchand de Nimes (27 janvier), — Obligé de 1593 l. fait par Daniel Guiran, lieutenant général en la prévôté de Languedoc, à Guillaume de Brion, sieur de Houppeville, écuyer du duc de Rohan (12 février). — Transaction entre Madeleine des Roys, veuve de Thomas Darbon, bourgeois de Beaucaire, et noble Jean de Bourdic, sieur de Villeneuve, habitant de Beaucaire (14 février). — Rémission faite par Étienne Davin, docteur et avocat, François Tinellis et Balthasar Fournier, bourgeois, diacre et anciens de l'église réformée, au nom du Consistoire, à Claude Deydier, docteur et avocat, d'une vigne du quartier de Saint-Laurent, pour le prix de 320 l. et d'une pension de 20 l. (18 février). — Quittance de 125 l. faite par Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, aux religieux de l'abbaye de Saint-Ruf, payant par les mains de leur rentier Louis Arnac, marchand de Beaucaire, pour reste et entier paiement d'une obligation de 500 l. (5 mars). — Arrentement passé par Marie de Boyer, veuve de noble Antoine de Mirman, de son moulin à eau à deux roues situé sur le canal de la Fontaine, au-dessous du pont de la Servie, ensemble une petite parran ou chènevière joignant, à mi-fruits (5 mars). — Second codicille de Pierre de Lansard, conseiller au Présidial (8 mars). Procuration donnée par Daniel Guiran, lieutenant de prévôt, à Marie de Fabre, sa femme (11 mars). — Achat fait par André de Peyremale, lieutenant particulier au Présidial, d'une terre à Vestric, quartier des Clauzes (15 mars). — Quittance de 257 l. faite par Barthélemy Jouin, bourgeois, à Jacques de Brueys de Saint-Chapte, grand archidiacre à l'église collégiale de Saint-Gilles et prieur de Saint-Saturnin de Sieure (16 mars). — Obligé de 200 l. fait par Jean de Langlois, docteur et avocat, syndic des habitants de Bouillargues, à Pierre Bonijol, greffier (23 mars). — Prix-fait baillé par noble Pierre Leblanc, seigneur de Fourniquet, ponr refaire le toit de la tour de sa maison de Bernis (23 mars). — Transaction entre Henri de Benaud de Lubières, seigneur de Bruel, héritier de noble Anne de Lubières, son père, et noble Henri de Bérard, sieur du Chambon (23 mars). — Apprentissage de Balthasar Mouche chez Jean Paris, maitre chirurgien (25 mars). — Rémission d'une créance de 890 l. sur François de Nagis, marquis de Varennes, gouverneur d'Aiguesmortes, faite par Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, à son frère noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire de Gauzignan (27 mars). — Quittance de 87 l. faite par Rose de Calvière, veuve de noble Jean de Boileau, seigneur de Castelnau, à Rose de Faucon, veuve de Guillaume de Boileau, docteur et avocat (30 mars). — Quittance de 65 l. faite par Léonard Theremin, maître-chirurgien (1er avril). — Obligé de 300 l. fait par Antoine Cheiron, bourgeois, à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (2 avril). — Obligé de 237 l. fait par Gaspard Cavalery, premier consul de Sauve, à Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial (7 avril). — Accord où figure Honoré d'Escudier, écuyer, neveu de feu noble Pierre de Robert (7 avril). — Décharge donnée par noble Denis de Brueys, seigueur de Saint-Chapte, comme procureur de Philippe de Vincens, baron de Brauthe, seigneur de Cauzan, père et administrateur de Laurent de Vincens, mari de Louise d'Albenas, à Hector Bosigues, porteur ordinaire de la ville d'Uzès, des pièces d'un procès pendant au Parlement de Toulouse entre Louise de Buys, dame de Valérargues, et feu noble Antoine d'Albenas, seigneur de Valérargues, procès poursuivi par M. de Cauzan et feu Marguerite d'Albenas, mère de M. de Saint-Chapte, héritière de Mme de Valérargues. Ce procès se compose de 28 sacs (12 avril). — Apprentissage de Pierre Vachier chez Mathieu Quesnot, maître-chirurgien (13 avril). — Quittance de 54 l. faite par Antoinette Bernard, veuve d'Antoine Villaret, ministre de Montfrin (19 avril). — Procuration donnée par Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, au nom de son neveu Antoine de Calvière, prieur de la Daurade-lès-Toulouse, à Me Correnson, procureur au Parlement de Toulouse, pour affermer le prieuré de la Daurade (28 avril). — Donation faite par Cecilia della Pace, fille de noble Paolo della

Pace et de Lucrezia Angiolella, nobles citoyens de Vicence, habitante de Nimes depuis 1611, à Paul Dupont, régent au collège royal et académie de Nimes, fils qu'elle a eu de son premier mari Bernardin Dupont. Il l'a entretenue et nourrie en ces dernières années (30 avril).— Quittance de 1200 l. faite par noble Jean de Génas, seigneur de Beauvoisin, aux habitants de Saint Gilles, en déduction des arrérages d'une pension que lui doit cette communauté (4 mai).— Obligé de 42 l. fait par le rentier de la métairie du sieur de Lafarelle, à Bouillargues, à Claude Alzas, archer, pour achat d'un cheval (10 mai). — Quittance de 6000 l. faite par noble Louis de Villages, seigneu, de Bernis, Fontarèche, Aubord, Saint-Quentin, etc., comme mari de Jeanne de Calvière, à Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, son oncle, à compte sur la dot de Jeanne (19 mai). — Vente faite par Élie Auriet, marchand de Marsillargues, pour lui et sa femme noble Gabrielle de Garrigues, à noble Alexandre de Brueys, seigneur de Gatigues et de Bourdic, d'un casal ou maison, avec porche servant d'entrée à ladite maison, sans toiture, indivise avec les hoirs de noble Hector de Garrigues, à présent aux hoirs de M. de la Calmette. Cette maison est située à Bourdic, et on l'appelle « la mayson des gentilhomes » (21 mai). — Obligé de 54 l., pour achat d'un cheval, fait par noble François de Gaissad à Jean Tallard, sous-viguier de Nimes (22 mai). — Obligé de 300 l. fait par le capitaine Louis Paulhan à Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteur et avocat (25 mai). — Obligé de 150 l. fait par noble Pierre Brun, sieur de Castanet, à Jean Cazalis, marchand (28 mai). — Obligé de 400 l. fait par Marie de Ménard à Madeleine de Roys, veuve de Thomas d'Arbon, habitante de Beaucaire (29 mai). — Arrentement passé par le capitaine Claude Mercier à Salomon Rouveyrol, maître-tondeur de draps, de sa maison près le Puits de la Grand'Table, moyennant 50 l. de rente (4 juin). — Mariage de Pierre Phéline, sergent en l'élection de Nimes (5 juin). — Arrentement passé par Jean Constantin, ministre, au procureur Barthélemy Botelhe, d'une boutique et d'un logement dans sa maison du Plan du collège, moyennant 54 l. de rente (9 juin). — Obligé de 60 l. fait par Marc Corriger, « hoste du logis où pend pour enseigne *La Navire* », et consorts, à Arnaud Guiran, docteur et avocat (14 juin). — Obligé de 228 l. fait par Pierre Bonnaud, écuyer, à Claude de Lafarelle, sieur de Védelenc, docteur et avocat, représenté par Jacques Duplan, d'Anduze (14 juin). — Quittance de 746 l. faite par Diane de Gérard de Moussac aux habitants de Boucoiran (21 juin). — Arrentement passé par Jean Lesage, « fidelle ministre de la parole de Dieu » en l'église de Saint-Ambroix, à Jean Nougarède, « hoste du logis où pend pour enseigne *le Lyon d'or* », d'une terre du quartier de Saint-Guilhem de Vignoles (23 juin). — Arrentement passé par noble Raimond de Chabaud, seigneur de Polverière, docteur et avocat, à François Dumas, maître-tondeur de draps, d'une boutique de sa maison de la rue des Cardinaux, moyennant 15 l. de rente (25 juin). — Arrentement passé par Pierre Grizot, chantre en l'église réformée, suivant délibération du Consistoire, de la maison d'habitation dépendant du Nouveau Temple, à David Sabatier, maître-passementier, moyennant 33 l. de rente (28 juin). — Mariage de Jacques de Quarante, écuyer, d'Alais, qui signe « Crante » (28 juin). — Prix-fait baillé par Marguerite de Patin, veuve de noble Pierre de Malmont, pour travaux à sa métairie de Marignargues (30 juin). — Quittance de 350 l. pour le droit d'« inquant » d'une vente d'immeubles sis à Beaucaire, faite par François Simon, bourgeois de Beaucaire, à Louise de Baudan, veuve de Louis Glaize, lieutenant des ports d'Arles (6 juillet 1632). — Mariage entre Guillaume Guirard, procureur, et Suzanne Sudre (9 juillet). — Obligé de 176 l. fait par Jean de Langlois, docteur et avocat, syndic des habitants de Bouillargues, à Pierre Pouzol, bourgeois (12 juillet). — Quittance de 598 l. faite par noble Alexandre de Brueys, seigneur de Gatigues, comme mari de Marthe de Préneuf, à Louis de Montfaucon, représenté par Jeanne Ducamp, sa femme (20 juillet). — Procuration donnée par noble Daniel de Chalas à Diane de Brueys, sa femme (26 juillet). — Protestation adressée par Jacques de Rozel, comme procureur de sa sœur Suzanne de Rozel, veuve d'Israël de Galepin, juge royal d'Uzès, à damoiselle de Calvière, femme de Raimond de Galepin, conseiller au Présidial, au sujet des meubles et des papiers de la succession de Galepin (30 juillet). — Testament d'Alexandre Saige, praticien. Il lègue 2 l. aux pauvres réformés de Castagnols (3 août). — Arrentement passé par François de Rovérié, docteur et avocat, de son domaine de Lédenon, à mi-fruits (9 août). — Achat fait par Léonard Theremin, maître-chirurgien et lieutenant du premier barbier du Roi, à noble Jean de Saurin, d'une terre sise au quartier du Petit-Péras (14 août). — Quittance de 125 l. faite par noble Daniel de Chalas, comme mari de Diane de Brueys, à noble Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, son beau-frère, payant par les mains de noble Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières (14 août). — Arrentement passé par Diane de Finor à Catherine Lanpran, veuve de l'apothicaire Jean Saboly, et consorts, de sa maison de la rue de la Violette, moyennant 39 l. de rente (23 août). — Arrentement passé par Marguerite de Patin, veuve de noble

Pierre de Malmont, à noble Denis de Pascal, de Saint-Gilles, d'un logement dans sa maison avoisinant la Salamandre et la porte de la Couronne, moyennant 100 l. de rente (24 août). — Quittance de 76 l. faite par noble Étienne de Chantouzel au rentier de sa métairie de Sieure (26 août). — Testament d'Anne d'Escudier, femme de Fermin de Pujolas, docteur et avocat. Elle lègue 40 l. aux pauvres réformés (2 septembre). — Quittance de 31 l. faite par Jean Lesage, ministre de Saint-Ambroix, à Jean Nogarède, hôte de Nimes (6 septembre). — Mariage entre Louis Chaudanson, procureur, et Dauphine Mazel (6 septembre). — Rémission d'une créance de 30 l. faite par noble Jean de Saurin à sa tante Marie de Galepin, veuve de Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières (7 septembre). — Quittance de 600 l. faite par noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, comme héritier de sa sœur Jeanne, à Jacques Vigier, lieutenant en la judicature royale de Beaucaire (14 septembre). — Obligé de 350 l. fait par Louis Triaire, hôte, à Honoré d'Escudier, écuyer (20 septembre). — Arrentement passé par noble Pierre de Valette à Jacques Robert, maître tailleur d'habits, d'une maison sise à Beaucaire, près du Marché, moyennant 30 l. de rente (27 septembre). — Procuration donnée par noble Pierre de Valette à sa femme Marguerite de Bimar (27 septembre). — Quittance de 30 l. faite par Étienne Larivière, marchand, à Nicolas Bouquier, prêtre-sacristain de la cathédrale, pour reste du loyer de sa maison sise en face la cathédrale (29 septembre). — Mariage d'Antoine Auquier, bourgeois de Saint-Gilles, avec Isabeau Deiron, de Nimes (29 septembre). — Arrentement passé par Philibert Bon, receveur particulier des tailles du diocèse, à Isaac Campagnan, marchand de Sommière, de sa métairie de Montredon, moyennant 200 l. de rente (11 octobre). — Vente faite par Claude Pestel, maréchal, à deux jardiniers, de tout le fumier qui se fera dans l'étable de son « logis où pend pour enseigne *Les Trois Sizeaux* », pendant un an, moyennant 36 l. (18 octobre). — Obligé de 1200 l. fait par Guillaume d'Engarran, écuyer, à Simon Laurens, lieutenant en la cour royale, pour les intérêts courus de la dot de 4000 l. faite par feu noble Pierre d'Engarran, au profit dud. Laurens et de sa femme Bernardine d'Engarran (18 octobre). — Vente faite par Madeleine Alméras, veuve de l'hôtelier Jacques Constantin, à Pierre Danton, hôte, de « la faculté de pouvoir tenir logis où pend pour enseigne *L'Escu de France* ; et à cest effect luy a.... baillé et deslivré l'escuson ou carreau où est painct pour enseigne l'*Escu de France*, pour l'appandre et s'en servir tout ainsin que led. feu Constantin..... solloict cy-devant jouyr, et en la mesme qualité qu'il l'avoict cy-devant acquize de Messieurs les consulz », moyennant 7 l. (20 octobre). — Quittance de 400 l. faite par noble Charles de Davin, comme mari de Dauphine Dagulhonnet, à Diane Dufesc, veuve de Jean Pascal conseiller au Présidial (22 octobre). — Arrentement passé par noble Alexandre de Brueys, seigneur de Gatigues et de Bourdic, à Jean Farjon, hôte, d'une terre, jadis jardin, joignant « sa maison et lotgis où pand pour enseigne l'image de *La Rochelle* », plus d'une autre terre au faubourg Saint-Antoine, « où jadis estoit assiz... autre maison et logis où pandoit pour enseigne l'image de *La Rochelle* », moyennant 50 l. de rente (26 octobre). — Prix-fait baillé par Louise de Passebois pour établir dans son moulin à huile de la rue allant au Petit-Temple à la porte des Carmes, ayant appartenu à noble Pierre de Favier, sieur de Fourniguet, « un *jas* de pierre froide servant à moudre les ollives que se pressent aud. moulin, ayant pour un préallable hosté et après remis le *trison* à son *escayre* et à sa place..... » (29 octobre). — Arrentement passé à Pierre Maurin, moulinier de soie (30 octobre). — Obligé de 300 l. fait par Honoré d'Escudier, écuyer, sieur d'Aubord, pour lui et les habitants de Bellegarde, à Fermin de Pujolas, docteur et avocat (6 novembre). — Obligé de 75 l. fait par Jeanne de Fabrique, veuve d'Élie Tinellis, docteur et avocat, à Bonaventure Dumas, ménager de la Calmette (12 novembre). — Arrentement passé par Isabeau de Cléran, femme de Guillaume de Gérard, seigneur de Moussac, lieutenant « lay » en la sénéchaussée, d'une « crotte », de deux pièces et d'une étable de leur maison près la porte de la Couronne, moyennant 100 l. de rente (15 novembre). — Procuration donnée par noble Tristan d'Arbaud pour cautionner noble Pierre de Latour, écuyer, d'Arles (18 novembre). — Quittance de 240 l. faite par frère Pierre Dambruc, de l'ordre des Prêcheurs, docteur en théologie, inquisiteur général de la Foi à Avignon, comme procureur de nobles Marguerite et Marie de Génas de Beauvoisin, sœurs, habitantes d'Avignon, à noble Jean de Génas, seigneur de Beauvoisin, leur frère, pour reste de plus grande obligation envers elles, « dessandant de leur norriture et entretènement et vestement, médiquements et aultres chozes..... » (20 novembre). — Obligé de 90 l. pour Tristan de Fontfroide, écuyer (23 novembre). — Procuration de Jean Laforest, archer en la prévôté générale de Languedoc (29 novembre). — Obligé de 1000 l. fait par Marie de Ménard, fille du défunt notaire François Ménard, à François de Rovérié, docteur et avocat (30 novembre). — Testament de Suzanne Gazagne, veuve de l'hôtelier Antoine Couret. Elle lègue 5 l. aux pauvres

réformés (3 décembre). — Vente faite par Michel Penarier, marchand, à Barthélemy Plantier, maître-teinturier de « la faculté de tenir logis où pand pour enseigne *La Croix blanche*, pour la pandre et s'en servir tout ainsy que feu Mᵉ Raymond Penarier, son père, souloit cy-devant jouir, et en la mesme qualité qu'il l'avoit... acquize par tiltre de Messieurs les Consulz... », moyennant 6 l. (8 décembre). — Quittance de lods et investiture d'une maison de Saint-Laurent d'Aigouze, faites par Jean de Calvière, abbé de Psalmodi (11 décembre). — Quittance de 448 l. faite par Antoine Moursselas, bourgeois, comme ayant droit cédé de noble Louis de Gévaudan, de Beaucaire, à Gabrielle de Georges, veuve d'Honoré de Gévaudan, président à la Cour des comptes de Languedoc (14 décembre). — Quittance respective entre Philibert Bon, receveur des tailles, et Catherine de Rovérié, dont la mère, Marie de Galepin, veuve de Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières, avait baillé en gage à Philibert Bon, contre un prêt de 480 l., « un jaherant pezant 48 escus, un ordre pezant 64 escus et un camal de valleur de 50 escus » (21 décembre). — Achat pour Pierre Lichière, hôte, d'une terre herme au quartier de Ventabren (28 décembre). — Arrentement passé par Louis de Folaquier, docteur et avocat, de deux vignes aux quartier de Montaury et du Puech-Léonard (30 décembre).

E. 680. (Registre.) — 1268 feuillets, papier.

1633. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Achat par Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial, d'un pré sis à Milhau, quartier du *Prat lon* (3 janvier). — Vente faite par Jean-Jacques de Plantade, conseiller à la Cour des comptes de Montpellier, à Étienne Manuel, marchand drapier de Nimes, de sa métairie de Luc, moyennant 5600 l. (4 janvier). — Arrentement passé par Étienne Davin, docteur et avocat, de sa métairie de Bellegarde et Manduel, à mi-fruits (12 janvier). — Vente faite par Pierre de Malian, docteur et avocat, à Jacques Gerbal, sieur de Latour, contrôleur du domaine royal, d'une terre au quartier de Saint-Laurent (19 janvier). — Obligé de 2000 l. fait par deux marchands associés d'Uzès à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (20 janvier). — Transaction entre Diane de Brueys, femme de noble Daniel de Chalas, et son frère noble Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, au sujet de la succession de leur mère Marguerite d'Albenas, héritière de Louise de Buys, dame de Valérargues (24 janvier). — Quittance de 1603 l. faite par noble Daniel de Chalas, capitaine d'une compagnie de gens de pied du régiment de Lèques, à sa femme Diane de Brueys (24 janvier). — Quittance de 1500 l. faite par noble Jacques de Boileau, habitant d'Uzès, à noble Daniel de Chalas (24 janvier). — Obligé de 1370 l. fait par noble Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, Sieure, etc., à noble Jacques de Boileau (24 janvier). — Obligé de 23 l. et de 2 quartes de châtaignes blanches, fait par Pierre Ausset, charpentier de Saint-Germain de Calberte, à son compatriote Jean Julian, précepteur à Nages (25 janvier). — Quittance de 37 l. faite par Rose de Calvière, veuve de noble Jean de Boileau, seigneur de Castelnau, à Rose de Faucon, veuve de Guillaume de Boileau, docteur et avocat, sa belle-fille, pour la moitié de la pension que lui faisait son fils Guillaume (31 janvier). — Transaction où figure Charles de Pontanel, écuyer, sieur de Bonnaure, fils de Pierre de Pontanel, habitant d'Uzès (2 février). — Arrentement passé par Bernard Bonnety, procureur, à Jean Cheval, hôte, de la maison avec jardin qu'il a près de la porte des Carmes, moyennant 50 l. de rente (2 février). — Vente faite par Claude Deydier, docteur et avocat, à Paul Icard, maître-apothicaire, d'une olivette au quartier de la Porte-Cancière (10 février). — Quittance de 84 l. faite par Jean Pistorius, docteur en médecine (11 février). — Arrentement passé par Arnaud Davin, docteur en droits, de son domaine de Bellegarde (11 février). — Arrentement passé par Mathieu Sigalon, marchand, de sa « boutique de tainture, avec les tines, chauderons et autres utilz servans à l'usaige de lad. tainture », plus d'un logement et de dépendances dans sa maison du pont de l'Agau « et escluze du molin de Merti, à présent de Mʳ d'Albenas », moyennant 200 l. de rente (12 février). — Obligé de 21 l. pour achat d'un mulet, fait par Jean Valentin, muletier, de Marseille (15 février). — Quittance de 33 l. faite par Louis Fabre, « hoste du logis où pand pour enseigne *le Mulet* », à Lunel, à son ancien valet Mathieu Veyret, du Gévaudan. Dans la dette de Veyret figuraient « cinq livres pour la valleur de quatre saches toille..... et dix livres pour despance..... faite au logis de Jeanne Croze, hostesse des *Trois Roys* de Sommières » (17 février). — Vente faite par Pierre Meyronnet, fileur de soie, à Isaac Sudre, marchand de soie, d' « ung sien moulin servant à filler la soye, à deux qunalles, l'une de 38 fuseaux et l'autre de 20, le tout bien et deuement garny de tous les utilz quy sont necessaires aud. moulin, ensemble 3 guindres, ung tour à doubler, une bargue en façon de pastière, servant pour tremper la soye, et 100 rouquetz, servant à dévider... », moyennant 100 l. (19 février). — Transaction où figu-

rent noble Jacques de Fons, Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières, et les consuls de Cabrières (21 février). — Arrentement passé par Louise d'Aliran, veuve de noble Melchior de Saint-Roman, et sa nièce Suzanne de Sacirère, à Alexandre Bouzon, maître-sellier, de leur maison de la rue allant de la Trésorerie à la porte de la Couronne, moyennant 80 l. de rente (21 février). — Obligé de 54 l. pour Jacques Brunet, maître-orfèvre (23 février). — Rémission d'une créance de 600 l. sur les consuls du Cailar, faite par André de Villar, sieur de Vallongue, à Michel de Cassagne, trésorier du domaine (1er mars). — Rémission de décret faite par Marguerite de Patin, veuve de noble Pierre de Malmont, à Jean Julhan, viguier de Marguerittes (3 mars). — Mariage de Pierre Verdier, tailleur d'habits (4 mars). — Arrentement passé par noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, de son domaine d'Aubord, à mi-fruits (5 mars).— Quittance de 927 l. faite par noble Jean de Percet, sieur des Appens, mari de Jeanne Dagulhon, à noble Paul d'Arnaud (7 mars). — Rémission de 238 l., plus les dépens et intérêts, à prendre sur noble Raimond de Chabaud, sieur de Polverières, faite par noble Jacques de Pontrin, sieur de Florancourt, à Marguerite de Barrière, veuve de noble Pierre de Favier, sieur de Vestric (7 mars). — Quittance de 104 l. faite par Pierre Pagès, « vibalif » de la baronnie d'Anduze, à François Tinellis, procureur à Nimes (10 mars). — Quittance de 515 l. faite par Pierre de Malian, docteur et avocat, à Jacques Gerbal, sieur de Latour, contrôleur du domaine (11 mars). — Quittance de 112 l. faite par Madeleine d'Airebaudouze, veuve de Pons de Brignon, sieur de Saint-Théodorit (12 mars).— Arrentement passé par Guillaume de Rives, bourgeois, à l'hôtelier Jean « Romen », d'une olivette du quartier de Saint-Baudile (16 mars). — Procuration donnée par Arnaud Davin, docteur en droits, consul de Bellegarde, à Pierre Duserre, notaire, secrétaire de la maison commune de Beaucaire, pour toucher, au nom de la communauté de Bellegarde, une pension de 8 l. 2 d. que fait le Roi (16 mars). — Convention entre noble Nicolas de Boileau, seigneur de Châteauneuf ou Castelnau et de Sainte-Croix, et Jean Tallard, sous-viguier de Nimes (23 mars). — Mariage d'Antoine Boutille, teinturier (24 mars).— Arrentement passé par Jean Gril, hôte, à Jacques Ribes, cordonnier, d'un tablier qu'il possède à la place publique, en face la poissonnerie, moyennant 10 l. de rente (25 mars). — Convention entre noble Jean de Génas, seigneur de Beauvoisin, et Jacques Olivier, qui poursuivra ses emphytéotes négligents (26 mars). — Lods fait par François Tinellis, comme procureur et fermier du grand prieur de Saint-Gilles, à Marguerite de Barrière, veuve de noble Pierre de Favier, au sujet d'une vigne à Grézan, « autrement Odoulz » (28 mars). — Testament de Jeanne Mazoyer, femme du boucher Pierre Picheyre. Elle lègue 3 l. aux pauvres réformés (29 mars). — Arrentement passé par Louis de Folaquier, docteur et avocat, de partie de sa maison, près le Château (30 mars).— Obligé de 30 l. fait par Gérard Rode, maître-apothicaire d'Aramon, à Jean de Calvière, abbé de Psalmodi (2 avril).— Arrentement passé par Diane de Finor, comme héritière de sa mère Suzanne de Laval, de diverses terres situées, deux près du Vistre, une au Péras, et deux autres au Plan du Prévôt, à mi fruits (2 avril). — Arrentement passé par Fermin de Pujolas. docteur et avocat, à Jacques Allier, hôte, du Pont-de-Montvert, d'un rez-de-chaussée de sa maison près de la porte de la Couronne, moyennant 60 l. de rente (9 avril).— Arrentement fait par noble Jean d'Agulhon, à Pierre Tribes, charpentier de Chamborigaud, d'une boutique de sa maison de la rue de Saint-Marc, en face le collège, moyennant 21 l. de rente (9 avril).— Procuration donnée par noble Foucarand d'Assas, sieur de Lavit, près du Vigan, à sa femme Claude de Gabriac (22 avril). — Quittance de 100 l. faite par noble Charles de Saunier, sieur de Caumont, comme père et tuteur de Pierre de Saunier, habitant d'Alais, à Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial. Il s'agit d'un legs de M. de Lansard (27 avril). — Obligé de 24 l. fait par Jean Gilly, tenant la poste de Saint-Gervazy (27 avril). — Obligé de 1125 l. fait par noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire de Gauzignan, à son frère Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, pour le paiement d'intérêts dus à noble Louis de Villages, sieur de Bernis (29 avril). — Arrentement passé par Louise de Menonville, veuve de Jean de Fabrique, docteur et avocat, d'une partie du rez-de-chaussée de sa maison près la porte des Prêcheurs, à Claude Moulin, boulanger, moyennant 31 l. de rente (4 mai). — Transaction entre Louis Colomb et Étienne Roussel. Le premier avait été faussement accusé, par la mère du second, d'avoir participé à l'assassinat de Simon Roussel, à Beaucaire. Plusieurs individus avaient été condamnés à mort par défaut pour ce meurtre, « rebelion de justice et violement de prisons » (12 mai). — Compromis entre Jean Martin, curateur aux biens des enfants de feu Fulcrand Labric, notaire de Quissac, et Marthe de Bringuier, veuve du dit notaire (13 mai). — Arrentement passé par Diane de Finor à Jean Malian, boulanger, d'une de ses maisons de la rue de la Violette, moyennant 42 l. de rente (16 mai). — Procuration donnée par Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, au nom

d'Antoine de Calvière, prieur de la Daurade près Toulouse, son neveu, à Corranson, procureur de Toulouse, pour affermer le prieuré de la Daurade à Pierre Millau, maître-chandelier de Toulouse, ou à tout autre, de l'avis de Marc de Calvière, président au Parlement, moyennant 400 l. de rente (21 mai). — Arrentement passé par Jacques Davin, ministre, d'une terre à Vauvert, près le pont de l'Archidiacre (24 mai). — Quittance de 100 l. faite par Jacques Gerbal, seigneur de Latour, contrôleur du domaine, à Claude Pistorius, marchand, héritier de sa mère Jeanne de Moynier (31 mai). — Vente faite par Louis Triaire, « hoste du logis où pend pour enseigne l'image des *Trois Couronnes* », à Antoine Ginhoux, marchand, du fumier qui se fera dans ledit logis pendant 3 ans, moyennant le prix global de 72 l. (31 mai). — Obligé de 600 l. fait par Claude de Banne, seigneur de Cabiac, conseiller au Présidial, à Jean Lombard, marchand cardeur. Il lui donne en gage « une ayguière, deux sallières et ung vinaygrier, plus une escuelle, le tout argent, plus un jaserant d'or en sainture avec son clavier et attaches de bource, d'agullier et de sizeaux, de longueur de quatre pa[n]s et quart, pezant un marc, cinq onces et ung tarnal, plus ung diamant carré espois, l'aneau faict en feulhe, de valleur de cent livres, plus un pair pendans de quatre perles, plus une bague d'or, diamant faict en cœur tallié à fassettes, de valleur de 25 escus ou environ ..... » (2 juin). — Obligé de 540 l. fait par André Foulc, baile de Vestric, à Marguerite de Barrière, veuve de noble Pierre de Favier, sieur de Vestric (3 juin). — Apprentissage d'Élie Deyron, fils de feu Jacques Deyron, docteur et avocat, chez Samuel De Cray, maître apothicaire (3 juin). — Procuration donnée par noble François de Cavoy de Montivilliers, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, à l'effet de poursuivre l'exécution d'un don à lui fait par le Roi, de tous les biens de Joseph de Malevalette et de Jacques Jardine, confisqués. L'acte est passé au faubourg de la Couronne, « dans le logis où pant pour enseigne l'image du *Cheval Vert* » (17 juin). — Vente faite par Isabeau de Barrière, dame de Boucoiran, veuve de Guillaume de Calvière de Leaugue, baron de Boucoiran, à Jérôme Carlot, bourgeois et second consul, d'une vigne au quartier de Grézan en Cabosc (21 juin). — Rémission de décret faite par Paul de Méjanis, docteur et avocat, à noble Pierre Valette (29 juin). — Quittance de 55 l. faite par Abraham Secrétan, maître-potier d'étain (30 juin). — Arrentement passé par Fermin de Pujolas, docteur et avocat, à Louis Triaire, hôte du logis des *Trois Couronnes*, et à Jean Brun, hôte, d'une cave de sa maison « où il a y ung grand tinal », moyennant 12 l. de rente (9 juillet 1633). — Quittance de 382 l. faite par Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, à Antoine de Fontfroide, trésorier du domaine (11 juillet). — Arrentement passé par Simon de Laurens, lieutenant en la cour royale, ville et viguerie de Nimes, de sa maison du quartier de Corcomaire, moyennant 14 l. de rente (29 juillet). — Transaction entre noble Denis de Pujolas, habitant d'Uzès, et Simon d'Alméras, lieutenant de viguier à Bagnols, et consort (29 juillet). — Quittance de 180 l. faite par noble Pierre de Calvière aux hoirs de Jacques Courtois, lieutenant de viguier de Fourques, représentés par Pierre Courtois, docteur et avocat, habitant de Fourques (4 août). — Obligé de 3938 l. fait par Claire de Moustier, veuve de Denis Coutoulendy, marchand de Marseille, à Simon Salveton, greffier de Nimes (8 août). — Quittance de 255 l. faite par noble Pierre de Calvière aux hoirs de Pons Bouchard, archidiacre de la cathédrale, représentés par Jacques Vigier, lieutenant de la juridiction de Beaucaire (16 août). — Procuration donnée par Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, à noble Marc de Calvière, son neveu, pour recouvrer le montant de deux lods au sujet de la métairie de Bermond, près le fort de Peccais (22 août). — Procuration *ad resignandum* donnée par Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, en faveur de son neveu François de Calvière, clerc tonsuré, fils de noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire de Gauzignan, frère aîné de l'abbé, et de feu Alix de Tarroux, et ce par forme de coadjutorie avec future succession. Cette procuration est donnée à noble Marc de Calvière, autre neveu de l'abbé (22 août). — Arrentement passé par la veuve de Jacques Crozet, marchand, à Mathurin Maridat, chanoine de la cathédrale, d'une pièce voûtée du rez-de-chaussée de sa maison de la rue de l'Esclafidou, moyennant 9 l. de rente (22 août). — Arrentement passé par noble Jean d'Agulhon à Suzanne de Chantouzel, veuve de Paul Froment, docteur et avocat, d'un logement dans sa maison de la Grand Rue, appelée de Saint-Marc, en face le collège, moyennant 45 l. de rente (23 août). — Mariage entre Paul Borrelly, docteur et avocat, et Diane de Finor (23 août). — Quittance de 127 l. faite par Louise de Passebois, femme de Claude Turc, écuyer, à noble Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte (29 août). — Vente faite par Jacques Varlet, huissier audiencier au Présidial, de son office d'huissier au bureau des finances en la généralité de Montpellier, à Jean Joubert, habitant de Montpellier, moyennant 100 l. (29 août). — Vente faite par Pierre Huguet, procureur au Présidial, à Jacques Boucarut, praticien d'Uzès, de son office de procureur, moyennant 2600 l.

Cette vente entraîne la remise de « tous les procès, liasses, papiers, registres et autres actes concernant led. office et affaires des partyes » (31 août). — Obligé de 956 l. fait par Claude de Malmont, fille de feu noble Pierre de Malmont, à Nicolas Froment, sieur de Saint-Jean, docteur et avocat d'Uzès (1er septembre). — Bail passé par Claude Dupuy, maître-apothicaire, à Jean Servel, praticien, pour le recouvrement de ses créances sur divers clients, « descendans de drogues et médiquementz par luy fournis en sa qualité d'apothicaire, telz quy sont contenus dans son libre de raison » (2 septembre). — Achat par Daniel Guiran, lieutenant général en la prévôté de Languedoc, d'une terre à Campuget (6 septembre). — Mariage de Guillaume Tribes, marchand canabassier (9 septembre). — Obligé de 900 l. fait par Antoine Guiraud, dit Fidèle, marchand drapier, à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (10 septembre). — Testament d'Antoine Verdier, rentier du mas du Moulin-Bourbon, appartenant au conseiller Villar, et situé au quartier de Maleroubine. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (13 septembre). — Arrentement passé par Mathurin de Maridat, chanoine de la cathédrale, d'une terre au quartier de *Las Passes* (14 septembre). — Quittance de 200 l. faite par Marguerite de Bargeton, veuve de Jean Novalles, docteur et avocat, à son frère noble Denis de Bargeton, sieur de Cabrières (15 septembre). — Obligé de 150 l. fait par noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin, à Marguerite de Bargeton (15 septembre). — Obligé de 50 l. fait par Charles de Pontanel, écuyer, sieur de Bonnaure, habitant de Colias, à noble Antoine de Roque, sieur de Clausonne (17 septembre). — Arrentement passé par Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, de son domaine de Manduel (19 septembre). — Quittance de 72 l. faite par Jeanne de Fabrique, veuve d'Élie Tinellis, docteur et avocat (21 septembre). — Lods fait par François Tinellis, greffier de Nimes, au nom du grand prieur de Saint-Gilles, à Antoine Viala, procureur, au sujet d'une maison de la rue du Temple (ancienne dénomination), allant du collège Saint-Marc à la porte des Carmes, contenant une teinturerie (28 septembre). — Déclaration faite par noble Jacques de Boileau, habitant d'Uzès, à François de Rozel, avocat général à la Chambre de l'Edit de Castres, au sujet d'une vente de 156 bêtes à laine (29 septembre). — Échange entre Claude de Banne, seigneur de Cabiac, conseiller au Présidial, et un laboureur de Sanilhac (29 septembre). — Arrentement passé par Fermin de Pujolas, docteur et avocat, de son domaine du Pin, moyennant 50 l. de rente (8 octobre). — Obligé de 300 l. fait par Étienne d'Arnaud de la Cassagne, chanoine de la cathédrale, à Rose de Calvière, veuve de noble Jean de Boileau, seigneur de Castelnau (8 octobre). — Obligé de 300 l. fait par Juès Bonnaud, docteur et avocat, à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, avec la garantie de Jean de Lafarelle, marchand (10 octobre). — Procuration donnée par François de Rozel, avocat général à Castres, à noble Jacques de Rozel, écuyer, son frère, pour recouvrer de Raimond de Galepin, conseiller au Présidial, comme héritier d'Israël de Galepin, juge royal à Uzès, 6000 l. (10 octobre). — Quittance de 350 l. faite par Jean Audibert, prêtre de la cathédrale, à Daniel Guiran, lieutenant de prévôt (11 octobre). — Quittance de 400 l. faite par Antoine de Calvière, prieur de la Daurade, près Toulouse, à Pierre Millau, pour la ferme de son prieuré (14 octobre). — Vente faite par Maurice Fauquier, bourgeois de Nimes, à noble Claude de Sizeaul, exempt des gardes du Roi et lieutenant de gouverneur des ville et château de Sommière, d'une terre sise au quartier de *Las Conyeyres* (18 octobre). — Déclaration faite par noble Charles de Laty, sieur d'Antraigues, habitant de Beaucaire, à Gaspard de Fressieu, conseiller au Présidial, au sujet de bois coupé dans un fonds qu'il croyait à lui (20 octobre). — Arrentement passé par Jean-Jacques de Queyratz, docteur en droits, au nom de son père Jean de Queyratz, docteur, régent en médecine à l'université de Toulouse, coseigneur d'Anzeville, de son domaine de Marguerittes, moyennant 12 l. de rente et le paiement des charges (21 octobre). — Quittance du 500 l. faite par noble Louis de Georges, sieur de Tharaux, à la communauté de Saint-Pons-la-Calm (22 octobre). — Obligé de 400 l. fait par noble Charles de Banne, sieur de Latour, de Pont-Saint-Esprit, à François de Ranchin, seigneur et abbé de Nant, pour les intérêts de 3000 l. dues par noble Jacques de Bouy, seigneur de Larnac, habitant d'Alais, audit abbé (26 octobre). — Procuration donnée par Daniel Guiran, lieutenant général en la maréchaussée de Languedoc et vice-sénéchal de Beaucaire et Nimes, à son frère Arnaud Guiran, docteur et avocat, pour recouvrer des héritiers du feu duc de Montmorency la somme de 1000 l., contenue en un mandement par lui signé le 25 décembre 1618, adressé à son argentier Jean Vauquer (31 octobre). — Prix-fait baillé par Robert Salamon, maître-teinturier de soie, pour des travaux à sa maison du plan du Château (31 octobre). — Arrentement passé par noble Nicolas de Laval, de ses pièces de terre avoisinant la Fontaine de Nimes, moyennant 14 l. de rente (1er novembre). — Obligé de 172 l. pour Pierre d'Engarran, garde pour le Roi aux salins de Peccais (2 novembre).

— Quittance de 335 l. faite par Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, au rentier de ses terre et château de Sieure (3 novembre). — Quittance de 277 l. faite par Laurent Bosc, maître-apothicaire de Montpellier, à noble Daniel de Chalas, capitaine, représenté par Diane de Brueys (5 novembre). — Obligé de 600 l. fait par noble Jean de Brouzet, habitant de Sauve, à Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au présidial (10 novembre). — Apprentissage de Jean Fayet, de Manosque, présenté par son oncle Jérémie Verdetti, hôte de Nimes, chez Vincent Géraud, maître-potier d'étain. L'apprentissage durera trois ans, moyennant 48 l. (12 novembre). — Obligé de 200 l. fait par Abel Faucon, viguier de Vézénobre, à François de Rozel, avocat général à Castres (18 novembre). — Quittance de 264 l. faite par Gaspard Ricoux, sergent royal, et Pierre Raoux, archer, à Jacques Auzas, marchand, pour leurs vacations de deux mois et six jours, dans l'assistance qu'ils lui ont prêtée comme commis des deniers de l'exaction de la démolition du château du Teil sur le Rhône (18 novembre). — Obligé de 400 l. fait par Paul de Méjanis, docteur et avocat, à François de Rozel, avocat général à Castres (21 novembre). — Quittance ou décharge donnée par Jacques Puech, maître-tondeur de draps, au nom de son cousin Jean Puech, marchand de Lédignan, à Jacques Boisset, « hoste du logis où pend pour enseigne l'image du *Bas*[*t*] *d'Argent* », de la charge de marchandise de draps « que feust portée en la maison et logis dud. Boysset par Laurent Domergue, valet d'un nommé Lacroix, mullatier de la ville de Montpellier, environ la S[t]-Jean dernier » (21 novembre). — Arrentement passé par Jacques Carcenat, « fidelle ministre de la parolle de Dieu » à Montpellier, de sa métairie de Saint-Denis de Vendargues, à mi-fruits (22 novembre). — Quittance de 69 l. faite par Mathurin de Maridat, chanoine de la cathédrale, pour le prix de deux mules (22 novembre). — Testament de Louise de Troupel, femme de noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne. Elle lègue 100 l. aux pauvres réformés (24 novembre). — Quittance de 90 l. faite par Marie de Boyer, veuve de noble Antoine de Mirman, à François Tinellis, greffier, Jacques Tinellis et Jeanne de Fabrique, veuve d'Élie Tinellis, docteur et avocat (28 novembre). — Quittance de 300 l. faite aux mêmes par Marie de Félix, veuve de Marcelin Bruguier, notaire royal (28 novembre). — Rémission de décret faite par noble Honoré d'Escudier, sieur d'Aubord, comme héritier de son oncle noble Pierre de Robert, écuyer (2 décembre). — Arrentement passé par Diane de Brueys de Saint-Chapte, femme de noble Daniel de Chalas, capitaine au régiment de Lèques, d'une terre au quartier de la Tour de l'Evêque (5 décembre). — Arrentement passé par Madeleine d'Airebaudouze, veuve de noble Pons de Brignon, d'une olivette au quartier de la Lampèze (8 décembre). — Obligé de 63 l. pour Mathurin de Maridat, chanoine de la cathédrale, qui a vendu deux mules (9 décembre). — Testament de Jacques Gazay, fourbisseur. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (13 décembre). — Procuration donnée par Daniel Guiran, lieutenant principal en la prévôté de Languedoc, à Marie de Fabre, sa femme (19 décembre). — Transaction entre noble Marc Dardouin, sieur de la Calmette, comme héritier de son aïeule Claude de Lauzière, fille de Guérin de Lauzière, conseiller au Présidial, et noble Jacques Leblanc, seigneur de la Rouvière et Fourniquet, juge des Conventions royaux. M. de la Calmette fait à M. Leblanc reconnaissance féodale d'une terre de la Rouvière (20 décembre). — Obligé de 150 l. fait par Étienne Randavel, maître-boulanger, à noble Claude de Sizeaul, exempt des gardes du Roi et lieutenant de gouverneur de Sommière (29 décembre). — Obligé de 1400 l. fait par Jean Deyrolles de Corbessas, écuyer, habitant sa maison de Pommiers près Alais, à Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial (29 décembre).

E. 681. (Registre.) — 969 feuillets, papier.

1634. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Obligé de 20 l. fait par Jean Jaussaud, de Mercoire, à Antoine Combes, régent au collège royal (3 janvier). — Arrentement passé par Honoré d'Escudier, sieur d'Aubord, de son domaine de Bellegarde, près de la métairie de Saint-Jean, à mi-fruits (5 janvier). — Procuration donnée par Jean de Restaurand, docteur et avocat de Pont-Saint-Esprit, à son beau-frère André de Villar, sieur de Vallongue, pour emprunter 4000 l. (5 janvier). — Quittance de 100 l. faite par Jean des Hours, écuyer, d'Alais, pour reste et entier paiement de 121 charges de cercles par lui vendues (9 janvier). — Vente faite par Pierre Quintran, d'Arles, à Jacques Sollier, marchand de Nimes, de « toute la rusque (écorce de chêne-vert) qu'il fera entre ycy et la fin du moys de may prochain..... à la rompude » à lui baillée en prix-fait par le rentier de la métairie de Broussan, moyennant 26 s. par quintal (14 janvier). — Obligé de 300 l. fait par des habitants de Beaucaire à noble Jacques de Pontrin, sieur de Florancourt, et à sa femme Marguerite de Chabaud (20 janvier). — Arrentement passé par

Pierre-Scipion de Lacroix, docteur et avocat, prieur de Saint-Geniès de Malgoirès, à Claude Maigron, baile de Saint-Geniès, des revenus de son prieuré, moyennant 1475 l. de rente (27 janvier). — Compromis où figure Louis de Folaquier, docteur et avocat, mari de Guilherme de Puget (30 janvier). — Quittance de 35 l. faite par Marie Dupin, veuve de Denis de Fabrique, conseiller au Présidial, et Jeanne de Fabrique, veuve d'Élie Tinellis, docteur et avocat, à François Tinellis, bourgeois, second consul (2 février). — Quittance de 100 l. faite par noble Guillaume de Gérard, seigneur de Moussac, lieutenant « lay » en la sénéchaussée, aux consuls de Nimes. C'est le prix de la rente du grenier à sel (10 février). — Arrentement passé par Antoine Héral, docteur et avocat, à Bertrand Tallon, maître-pâtissier, de sa maison de la rue Sainte-Eugénie, moyennant 165 l. de rente (16 février). — Procuration donnée à Antoine Gervais, curé de Garons (18 février). -- Prise en charge par François Garjane, écuyer, de Beaucaire, des papiers de trois procès qui lui sont remis par le procureur Louis Guérin (27 février). — Prix-fait baillé par Jean Tallard, sous-viguier, pour des travaux à sa maison de « la rue du dernier du collège royal... et près le Petit-Temple » (7 mars). — Rémission d'une créance de 3300 l. faite par noble Jean de Génas, seigneur de Beauvoisin, à noble Scipion de Blacas, sieur de Redortier, fils de feu noble André et de Blanche de Pontevès, mari de Marguerite de Génas, et son beau-frère. Jean avait reconnu cette somme à sa sœur. Il délègue à M. de Redortier 3320 l., intérêts échus compris, à lui dus par noble Gaspard de Forbin, sieur de la Barben, son débiteur pour plus grande somme (15 mars). — Obligé de 84 l. fait à Claude Turc, écuyer, par le rentier de la métairie du sénéchal de Nimes, sise à Bellegarde, pour achat d'une paire de vaches pleines (17 mars). — Rémission de décret faite par noble André de Galtier à Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial (17 mars). — Procuration donnée à Claude Arsinas, marchand quincailler, par sa femme (25 mars). — Quittance de 450 l. faite par Mathurin de Maridat, chanoine et grand archidiacre de la cathédrale, aux hoirs de Jean Gimel, viguier en la baronnie de Bellegarde (27 mars). — Arrentement passé par Jacques Fabre, marchand chaussetier, *causatier*, à Louis Meyronnet, maître-*palamandier* ou *palamardier*, d'une boutique avec salle, de sa maison près la porte des Carmes, sur la rue de « l'Escolle Vielhe », moyennant 27 l. de rente (31 mars). — Obligé de 2000 l. fait par Pierre Gaissad, docteur et avocat, à noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau, docteur et avocat (5 avril). — Quittance faite par Étienne Brun, marchand, comme ancien de l'église réformée, à Jacob de Favier, conseiller, père et tuteur de Françoise de Favier de Lansard, héritière de feu le conseiller de Lansard, son aïeul, de 106 l., pour legs aux pauvres (8 avril). — Arrentement passé par Paul Dupont, régent au collège royal, à Antoine Daudet, passementier, d'une vigne au quartier de Camplanier (12 avril). — Arrentement passé par François Tinellis, second consul, à Jean Romain, hôte, de sa maison située sur le plan de la Plateforme, confrontant de deux côtés le Palais, moyennant 90 l. de rente (20 avril). — Mariage entre noble Jean de Drevon, fils de noble Daniel de Drevon et de Françoise de Barri, habitant d'Orange, et Catherine de Favier, fille de Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial de Nimes, conseiller au parlement d'Orange, et de feu Suzanne de Lansard (28 avril). — Testament de Jean-Louis de Martinon. Il lègue 10 l. aux pauvres catholiques (29 avril). — Obligé de 600 l. fait par Jean Leblanc, docteur en droits, juge général du marquisat de Portes, à Gaspard Hérault, greffier de Nimes (6 mai). — Arrentement passé par Paul de Méjanis, docteur et avocat, au nom de Madeleine de Langlois, veuve de M. de Niquet, de ses terres d'Aubord, quartier des Vingtains (9 mai). — Mariage entre Jean-Baptiste de Serrier, docteur en médecine à Saint-Gilles, et Gabrielle de Barthélemy (14 mai).— Quittance de 80 l. faite par Antoine Marcelin, recteur de la chapelle de Saint-Martin des Arènes, à noble Jean de Langlade, sieur de Trescol, pour reste et entier paiement des arrérages d'une censive portant sur ses terres inféodées à ladite rectorie (15 mai). — Quittance de 63 l. faite à Henri de Brignon, seigneur de Brignon et de Sanilhac, pour le prix de 11 charges 6 émines de blé mescle, mesure d'Uzès (16 mai). — Obligé de 250 l. fait par Jean Pinet, maître-chirurgien, à Arnaud Guiran, docteur et avocat (18 mai). — Obligé de 66 l. fait par un muletier de Marseille à Guillaume Deynier, « hoste du logis où pend pour enseigne l'image de *Saint-Pierre* », pour achat de deux ânes avec leurs bâts « et garniment » (24 mai). — Quittance de 8150 l. faite par Pierre Granier, marchand, à André de Villar, seigneur de Vallongue, conseiller au Présidial (2 juin). — Reconnaissance de 705 l. faite par noble Charles Davin à sa femme Dauphine d'Agulhonnet (12 juin). — Arrentement passé par noble Louis de Calvière, seigneur de Leaugue, au nom de sa mère Isabeau de Barrière, dame de Boucoiran, d'un jardin avec maisonnage, sur le chemin de Montpellier (13 juin). — Mariage entre César de Lapierre, notaire royal, et Jeanne de Bolongne (19 juin).— Obligé

de 400 l. fait par Jean Lucas, chanoine de l'église collégiale de Beaucaire, à noble Étienne de Galian (21 juin). — Rémission d'une créance de 2425 l. faite par noble Jean d'Agulhon à son beau-frère noble Jean de Percet, sieur des Appens, qui le poursuivait en justice comme débiteur de Jeanne d'Agulhon, sa femme (24 juin). — Procuration donnée par Pierre d'Arnaud, receveur général des finances en la généralité de Montpellier, à Marie de Baudan, sa femme (24 juin). — Transaction entre Isabeau Pastre, veuve de Gaspard Ricoux, sergent royal, et Claude Escoffier, archer de la compagnie du grand prévôt général de Languedoc. La veuve disait que son mari étant parti de Nimes, avec Escoffier et autres, pour mettre à exécution certaine commission d'autorité de justice, à leur retour, « estant lesd. Ricoux et Escouffier aux fauxbourgz de la ville d'Uzès appellé[s] La Tour du Roi, led. Escouffier auroit lasché ung coup de pistollet dans la teste dud. Ricoux, et dud. coup seroict mort subittement.... ». Au contraire, Escoffier disait que, « estans aud. Uzès, à la fin des faux bourgz appellés La Tour du Roi, conduisant ung prisonnier aux prisons dud. Nismes, chescung auroitct mis ses armes en estat, et led. Escouffier bandoict son pistollet qu'il tenoict sur le bras, ce seroict de malheur lasché et porté dans la teste dud. Ricoux, duquel coup seroict à l'instant décédé, au grand regret dud. Escouffier, quy vivoict d'une amitié fraternelle avec led. feu Ricoux... » (30 juin). — Arrentement passé par noble Jean de Saurin, à Daniel Viala, marchand droguiste, d'une boutique de sa maison de la rue de Saint-Marc, en face le chapitre de la cathédrale, moyennant 27 l. de rente (30 juin). — Mariage entre Jean Villar, praticien, et Suzanne de Labry (9 juillet 1634). — Quittance de 675 l. faite par noble Jean Brun, seigneur de Domessargues, habitant de Boncoiran, au nom de Marguerite de Galian, sa femme, à noble Étienne de Galian, son beau-frère (14 juillet). — Promesse de payer 3000 l. à noble Pierre de Brissac, sieur de Baumefort, d'Anduze et de Veyras, conseiller au Présidial, faite par André de Villar, sieur de Vallongue et Gajan, conseiller au Présidial, à noble Gabriel de Grillats, baron de Brissac, habitant d'Orange (17 juillet). — Obligé de 250 l. fait par Pierre Tonnelier, maître-fourbisseur de Sommière, à Jean Leclair, maître-fourbisseur de Nimes, pour le prix d'achat de quatre douzaines d'épées garnies, savoir deux douzaines argentées et deux douzaines en couleur, ensemble certaine quantité de vieilles épées, gardes d'épées, bouts et fourreaux, « lestre banc à fourbir et autres utils servans à son art et mestier de forbisseur...., deux cabinetz bois sapin servans à tenir les espées » (17 juillet). — Quittance de 430 l. faite par Jean Laurens, docteur et avocat de Génolhac, comme procureur de Meynier Castanier, ministre de la parole de Dieu à Génolhac, aux habitants de la religion réformée des Vans, représentés par Jean de Lavie, marchand des Vans, à compte de la somme de 816 l. due à Castanier par ordonnance de Louis de Jossaud, conseiller à la Chambre de l'Édit de Castres (19 juillet). — Procuration donnée par Dominique Bossard, chanoine et syndic de l'église collégiale de Saint-Gilles, à Simon Robert, procureur (1er août). — Promesse faite par Pierre Larnac, bourgeois de Manduel, à Claude Garjane, chanoine et capiscol de l'église collégiale de Beaucaire, de lui payer 245 l. (4 août). — Arrentement passé par noble Guillaume de Gérard, seigneur de Moussac, lieutenant lai en la sénéchaussée, à Pierre Lichière, hôte, d'un local dans sa maison près la porte de la Couronne, moyennant 100 l. de rente (8 août). — Arrentement passé par Mathurin Maridat, chanoine de la cathédrale, à Fourcy Pontet, dit le Picard, « hoste du logis où pend pour enseigne l'*Escu de France*, au Pont-de Lunel », de ses terres et prés dépendant de la chapelle de Saint-Jacques, au Pont-de-Lunel, pour 4 ans, moyennant 120 l. de rente (10 août). — Quittance et rémission de décret contenant obligation pour Charles de Pontanel, sieur de Bonnaure, contre Gabriel Martin, baile de Tavel, et Jean Demarès, notaire de Tavel (10 août). — Échange d'un cheval contre une ânesse et « son poulin », fait entre Pierre Lichière, hôte, et Jean Gilly, chevaucheur et maître de poste pour le Roi à Saint-Gervasy (16 août). — Procuration donnée par Suzanne de Gueidan, veuve du capitaine Jean Lafont, de Beaucaire (23 août). — Testament d'Isaac Sudre, marchand. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (31 août). — Apprentissage de Jean Besson, du diocèse de Saint-Flour, chez Pierre Bedos, joueur de violon, habitant des Bedos, paroisse de Cendras (1er septembre). — Prix-fait baillé par les consuls de Saze pour terrasser et combler 4 cannes 1 pan des fossés de Nimes (2 septembre). — Prix-fait baillé par les habitants d'Aramon pour terrasser et combler 11 cannes 6 pans des fossés de Nimes (4 septembre). — Prix-fait baillé par les consuls de Saint-Victor-la-Coste pour terrasser et combler leur part des fossés de Nimes (6 septembre). — Quittance de 5 émines de blé *seyssette*, mesure de Beaucaire, faite par Alexandre Varilhes, fermier du comte de Crussol, à noble Jacques de Rozel, d'Uzès, pour la censive de son domaine de Bellegarde (9 septembre). — Quittance de 59 l. faite par François Coulomb, maître-apothicaire, à Esther Bondurant, veuve de Guillaume Noguier, maître-chirurgien. C'est

le prix des drogues et médicaments fournis pendant la maladie de ce dernier (13 septembre). — Quittance de 66 l. faite par Pierre Got, marchand, à Marie de Ménard, femme de François de Rovérié, docteur et avocat, comme héritière de Jeanne de Baudan, sa mère (2 octobre). — Compensation entre les consuls de Nimes et Jérôme Carlot, bourgeois, qui leur avait prêté 200 l. pour la désinfection de la ville (6 octobre). -- Arrentement passé par Louise de Béraud, femme de Jean Giroussel, d'un logement près le marché à l'huile et le marché au blé (12 octobre). — Rémission d'une créance de 1000 l. faite par noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, à son frère Pierre d'Arnaud, receveur général des finances à Montpellier (18 octobre). — Obligé de 20 salmées de touzelle fait par Alexandrine de Borne, veuve de noble Denis de Brueys, sieur de la Calmette, habitant à La Tour près Saint-Chapte, à Marthe de Peyremale, veuve d'Étienne Unal, docteur et avocat (19 octobre). — Obligé de 100 l. fait à Jeanne de Massureaux, veuve du capitaine Raimond Avon (21 octobre). — Obligé de 96 l. pour Mathieu Quesnot, maître-chirurgien (25 octobre). — Vente faite par Isaac Trouchaud, raseur et renverseur aux salins de Peccais, à noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire de Cauzignan, de diverses terres à Saint-Laurent d'Aigouze, moyennant 2300 l. (1er novembre). — Obligé de 600 l. fait par Pierre Flandin, prieur de Peyremale, à Simon Robert, procureur (10 novembre). — Cession faite par Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial, à noble André de Galtier, de la somme de 1506 l. (16 novembre). — Arrentement passé par noble Charles de Guiremand, seigneur de Blannac, habitant audit Blannac, en la comté d'Avignon, à Antoine Viala, procureur de sa métairie de *Nègue-Saume* au terroir de Nimes, moyennant 105 l. de rente (20 novembre). — Arrentement passé par noble Louis de Calvière, seigneur de Leaube, pour lui et sa mère Isabeau de Barrière, dame de Boucoiran, à Olivier Foulc, greffier de Nimes, d'une partie de sa maison « au-devant le grun du plan du collège », moyennant 93 l. de rente (22 novembre). — Mariage entre Arnaud Guiran, docteur et avocat, et Suzanne de Mouraret (23 novembre). — Rémission de décret faite par Jean Lucas, chanoine de la collégiale de Beaucaire, à noble Étienne de Galian (25 novembre). — Compte final entre Claude de Banne, seigneur de Cabiac, conseiller au Présidial, et son rentier de Sanilhac (5 décembre). — Vente de 200 bêtes à laine ou chèvres faite par François Tinellis, bourgeois, à François de Recolin, sieur de la Calmette, docteur et avocat. Le troupeau comprend 175 moutons, brebis ou *bedigasses*, et 15 chèvres ou boucs, avec les deux chiens, pour le prix de 700 l. (6 décembre). — Décharge donnée par Tristan d'Agulhonnet, docteur et avocat des pauvres, au conseiller Jacob de Favier, comme père et tuteur de Françoise de Favier de Lansard, héritière de son aïeul Pierre de Lansard, des « vingt autheurs suivans : Premièrement les œuvres de *Molineus*, le Code Henri, la Conférance des Ordonnances, les œuvres de Cujas, les œuvres de Rebuffe, les œuvres de Ménèque, les œuvres de Mornassi, *Codex Fabianus*, *Codex Legum Antiquarum* ; *Surdus*, *duodecim opera* ; *Sintacma* (Syntagma) *Juris* ; les œuvres de Sénèque, *Gregoireus* (sic) *Tercianus* ; *Fachineus*, *Theatrum humanæ vite* ; *Valleriane hieroglifica*, les œuvres de Platon, et les œuvres de Mr Servin » (6 décembre). — Obligé de 120 l. pour Jean Paris, maître-chirurgien (11 décembre). — Obligé de 16 l. fait par Jean Philip, dit La Jeunesse, hôte, à Antoine Combes, régent au collège royal (16 décembre). — Rémission de créance pour Pierre Sugier, baile au comté du Roure (23 décembre). — Testament de Françoise Martin, veuve du capitaine François Barre. Elle lègue 6 l. aux pauvres réformés (27 décembre).

E. 682. (Registre.) — 898 feuillets, papier.

1635. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Obligé de 300 l. fait par Jean Marignan, notaire de Milhau, à Arnaud Guiran, docteur et avocat (2 janvier). — Obligé de 57 l. fait par Jean Gilles, chevaucheur de Saint-Gervasy, à Jean Laforest, archer de la maréchaussée de Languedoc, pour le prix d'un cheval « avec sa selle, bride et chevestre » (5 janvier). — Obligé de 45 l. fait à Thomas Peyronnet, « hoste du logis où pend pour enseigne *La Romane* » (12 janvier). — Arrentement passé par Jeanne de Chaulet, veuve de François de Rochier, docteur et avocat, de son domaine de Beauvoisin et Générac (17 janvier). — Quittance de 29 l. faite par Isabeau Pastre, veuve de Gaspard Ricoux, à Jean Laforest, archer de la maréchaussée, pour reste et entier paiement d'une obligation de 100 l. contractée pour Claude Escoffier, son beau-frère, archer de la maréchaussée (17 janvier). — Arrentement passé par Arnaud Davin, docteur et avocat, de son domaine de Caveirac (20 janvier). — Quittance de 17 l. faite par Barthélemy Cabissole, de Carpentras, à Jean Nogarède, « hoste du logis où pand pour enseigne l'image du *Chival Vert* » (22 janvier). — Obligé de 184 l. fait par noble Jean de Saurin à Claire de Truchet, veuve de Mathieu Rousseau,

d'Avignon, pour achat d'étoffes et marchandises. Elle est représentée par son fils Joseph Rousseau, marchand d'Avignon (24 janvier). — Quittance de 300 l. faite par noble Louis de Calvière de Leaugue, au nom de sa mère Isabeau de Barrière, dame de Boucoiran, à André de Peyremale, seigneur de Dieusses, lieutenant particulier en la sénéchaussée (3 février). — Mariage entre François de Rochefort, catholique, et Suzanne de Lessuy, protestante. Le mari « ne pourra constraindre lad. de Lessuy à discontinuer l'exercice de sad. religion » (6 février). — Continuation d'arrentement passé par noble Jacques de Rozel, de sa métairie de Grun, à Bellegarde (12 février). — Arrentement passé par Jean Noalhe, archer de la maréchaussée, de son domaine de Garrigues (12 février). — Transaction entre Guillaume Cellier, de Beaucaire, et Charles de Bernard, juge en la temporalité de l'évêché d'Uzès (20 février). — Obligé de 50 l. fait par Pierre Lichière, hôte, à Tristan Theremin, maître-chirurgien juré (21 février). — Transaction entre noble Jean de Génas, seigneur de Beauvoisin, d'une part; Louise de Passebois et Jacques de Caffarel, docteur et avocat, mère et fils, d'autre. Jean de Génas est héritier de noble Pierre de Génas, sieur d'Eguilles (5 mars). — Obligé de 25 l. pour Mathieu Quesnot, maître-chirurgien (6 mars). — Procuration donnée par Jean Robert, marchand de Robiac, à Antoine Restoul, marchand de Beauchastel, pour recouvrer 459 l. de Jean Delaporte, habitant des Baux (7 mars). — Prix-fait baillé par noble Henri de Brignon, seigneur de Brignon et de Sanilhac, pour des travaux à son moulin à eau de Sanilhac, sur le Gardon, à trois tournants, et arrentement dudit moulin. Les preneurs devront « tenir une barque bonne et suffizante pour le passage du bestail gros et menu ». Ils pourront prendre du bois dans la forêt du bailleur, à Sanilhac, pour les travaux de l'écluse, des moulins et leur entretien. Ils pourront pêcher dans le devois de l'écluse, « en haut, avec la marque et chapeyron, sans autre filletz, y comprenant les cops du molin ». Dans un coin de l'étable ou *jasse* « sera faicte ung retranchement pour l'habitation du musnier ». L'acte sera ratifié par noble Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières, beau-père du bailleur (7 mars). — Obligé de 76 l. pour noble Étienne de Chantozel (10 mars). — Quittance de 650 l. faite par Daniel de Baudan, comme mari de Rose de Tornier, avec le consentement de Pierre Tornier, contrôleur du domaine, son beau-père, aux hoirs de Jean Bourrit, de Calvisson. C'est le prix de vente d'une métairie au Cailar (13 mars). — Obligé de 120 l. fait par Pierre Teissier, premier marchand de la chambre du Roi, habitant d'Avignon (17 mars). — Mariage de Jean Gentil, praticien (24 mars). — Arrentement passé par Jean Barbut et Jean Raimond, hôte de Nimes, son associé dans la ferme du péage de Bezouce, à Maurice Bresson, « hoste du logis où pend pour enseigne l'image de la *Couronne* », à Bezouce, dudit droit de péage, moyennant 13 l. de rente (28 mars). — Transaction entre Laurent Eymar, ministre de l'église de Lézan, et noble Robert de Pilotts, coseigneur de Lézan. Eymar « dizoit avoir esté exédé en plain temple et en l'assemblée du concistoire par led. sieur de Lézan ». Au contraire, celui-ci « dizoit n'avoir exédé led. sieur Eymard, ains qu'il auroit esté offancé par lui publicquement de parolles injurieuzes et offancives ». M. de Lézan rembourse au ministre 60 l. de frais de poursuites (4 avril). — Bail de la taille de Bellegarde (9 avril). — Prise en charge par le procureur de Jean-Claude et de Pierre-François de Panisse, seigneurs et barons de Montfaucon, et de leur rentier de la seigneurie d'Oizellet, de deux procès d'appel à lui remis par le procureur Louis Guérin (24 avril). — Prix-fait baillé par noble Jean de Génas pour des travaux à son château de Beauvoisin (27 avril). — Arrentement passé par Jean Pistorius, docteur en médecine, de la boutique de sa maison du plan du collège, moyennant 16 l. de rente (27 avril). — Arrentement passé par le conseiller Jacob de Favier, de sa métairie de Mérignargues, près l'église (30 avril). — Transaction entre noble Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, et ses frères puinés nobles Louis de Brueys, sieur de Poulx, Jean de Brueys, sieur de Puymarses, et Antoine de Brueys, sieur de Puyferrier (5 mai). — Prix-fait et arrentement passés par noble Henri de Raimond, seigneur de Brignon et de Sanilhac, au sujet de son moulin à eau de Boucoiran, sur le Gardon, appelé le Moulin-Neuf, « dans lequel il y a deux coupz bladiers et un paradier ». Il s'agit de réparer l'écluse, la prise d'eau, les tournants, etc. En compensation de ses travaux, le preneur jouira du moulin pendant 6 ans (15 mai). — Quittance des arrérages de 29 ans d'une censive de 8 s. 6 d. faite par Louis Baret, professeur de théologie, camérier et prieur claustral de l'abbaye de Cendras, à noble Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteur et avocat, ensemble 29 émines d'orge, au sujet du mas inférieur de Caissolz, dépendant de la métairie du Réal, ou de l'Impostaire, sise dans la paroisse de Laval (26 mai). — Quittance de 45 l. pour Antoine de Bonijol, sieur de la Costille, docteur et avocat (26 mai). — Arrentement passé par Madeleine de Barthélemy, femme de Pierre de Fontfroide, receveur au grenier à sel, à Jean Raimond, hôte, d'« une maison et logis où pend pour enseigne l'image de la *Romane* »,

moyennant 132 l. de rente (28 mai). — Arrentement passé par Claude de Banne, sieur de Cabiac, conseiller au Présidial, de son domaine de Sanilhac et de Colias (1er juin). — Testament de Pierre Quentin, hôte. Il lègue 30 s. aux pauvres catholiques (2 juin). — Procuration donnée par Jérôme Cheze, docteur et avocat d'Avignon, à Guichard Bourdilhan, marchand de Nimes, pour retirer des mains de Jean Gril, « hoste du logis où pant pour enseigne l'image de la *Pomme*, ung sien cheval poil alezan, avec sa selle et bride », plus le montant des dommages auxquels Gril a été condamné « en conséquence de la murtissure et blessure dud. cheval par le deffault dudit Gril » (9 juin). — Testament de Charles de Cabiac. Il lègue 3 l. aux pauvres catholiques (16 juin). — Obligé de 1000 l. fait par Paul Reynaud, marchand, à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (26 juin). — Quittance de 150 l. faite par Élie Serre, praticien de Lussan, au nom de Denis de Barjac, seigneur de Rochegude et de Labaume, procureur lui-même de Jacques d'Audibert, seigneur de Lussan (3 juillet 1635). — Arrentement passé par Louise de Passebois, femme de Claude Turc, écuyer, de son moulin du Vistre, moyennant 400 l. de rente (4 juillet). — Obligé de 300 l. fait par Pierre d'Arènes, baile de Pougnadoresse, à Louis Guérin, procureur (19 juillet). — Rémission d'une créance de 90 l. sur Reynaud, maître-chevaucheur de postes pour le Roi à Pont-Saint-Esprit, faite par noble Jacques de Bouy, sieur de Larnac, habitant d'Alais, à Raimond Féraud, receveur des décimes du diocèse de Nimes (23 juillet). — Obligé de 200 l. fait par Pierre Gaujoux, marchand de Lasalle, au nom de noble Jean de Nogarède, seigneur de Lagarde, au conseiller Jacob de Favier (1er août). — Rémission de la terre de Gourgonnier, faite par Jean Desaliens, docteur et avocat (6 août). — Quittance respective entre Pierre Hucquet, Pierre Bourrelli et Guillaume Gilles, rentiers du bénéfice de l'Agarne, au terroir de Marguerittes (10 août). — Quittance respective contenant compte final entre Louis de Montfaucon, procureur du Roi au siège des Gabelles de Beaucaire et Nimes, et Mathieu Quesnot, maître-chirurgien, son beau-frère (13 août). — Procuration donnée par noble Claude des Hours, sieur de Calviac, habitant de Sauve, à noble Claude-Gui d'Airebaudouze, sieur de Clairan, pour recouvrer de Jean d'Alméras, viguier de Bagnols, lieutenant des Gardes-Suisses de Monsieur, frère unique du Roi, 1780 l. (15 août). — Obligé de 1500 l. fait par Hugues Leaute, docteur en médecine et régent au collège royal, à Jacquette Mazoyer, pour avoir été nourri et entretenu dans sa maison pendant six ans, à raison de 18 l. le mois, et pour avoir été « médicquemanté » et habillé par elle. « La susd. nourriture et entretènement et payement faictz en conséquence desd. drogues, médiquemantz, habitz et linges », font une somme de 1200 l. dont Leaute « se seroit cédullé envers » Jacquette le 10 mars 1631, et le 15 septembre 1634. Quand il voulut se faire payer ses gages de régent et de médecin par les consuls de Nimes, il dut les poursuivre et emprunter pour cela 300 l. à Jacquette. Pendant la peste, les consuls l'avaient prié de soigner et de médicamenter les malades atteints (21 août). — Arrentement passé par Suzanne de Chantouzel, veuve de Paul Froment, docteur et avocat, de son logis « où pend pour enseigne l'image de *Saincte Marthre*, joignant l'enclos des Arènes, et au-devant et vis-à-vis du palaix », moyennant 81 l. de rente (21 août). Quittance de 1000 l. faite par Arnaud Guiran, docteur et avocat, à Gabrielle de Georges, veuve d'Honoré de Gévaudan, président à la Chambre des comptes de Montpellier (24 août). — Quittance de 2036 l. faite par noble Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire, comme héritier de Suzanne de Calvière, sa sœur, femme de Jacques de Bertrand, écuyer, de Montfrin, à Diane du Fesc, veuve de Jean Pascal, conseiller au Présidial (25 août). — Transaction où figurent Marie de Ménard, Maurice de Baudan et Jacques de Cassagne, conseillers au Présidial (30 août). — Transaction où figurent Maurice de Baudan, sieur de Vestric, Jacques de Cassagne, conseillers, noble Pierre d'Arnaud de la Cassagne, mari de Marie de Baudan, et Charles de Baudan, sieur de Villeneuve (30 août). — Quittance de 216 l. faite par Michel de Cassagne, trésorier du domaine, à Guillaume Rieutord, sieur de Latour, d'Aimargues (31 août). — Procuration donnée par noble Louis de Reynaud et sa sœur Anne à leur sœur Catherine, habitant Castres, pour transiger avec noble Jacques de Lavalette, sieur de Lascours, leur cousin germain, au sujet de la dot et du legs de leur feue mère Madeleine de Boulongne (4 septembre). — Reconnaissance féodale faite par Pierre Bonijol, greffier, au grand prieur de Saint-Gilles, représenté par François Tinellis, pour une maison de la rue « des Espictz » (7 septembre). — Arrentement passé par Pierre Grizot, chantre en l'église réformée, d'une maison joignant le Petit-Temple et la dougue de la ville, moyennant 33 l. de rente (7 septembre). — Prix-fait baillé par Suzanne de Chantouzel, veuve de Paul de Froment, avocat, pour des réparations à son logis « où pend pour enseigne l'image de *Saincte Marthre* » (17 septembre). — Arrentement passé par Jacob de Favier, conseiller, à François de Colomb, maître-apothicaire, de sa maison de la rue du Puits de la Grand-Table,

moyennant 60 l. de rente (19 septembre). — Procuration de Jean Claverier, garnisseur de chapeaux (1er octobre). — Procuration donnée par noble Pierre-Antoine de Savin, de Bagard, qui va à la guerre pour le service du Roi, « et par ce moyen ses affaires pourroient demurer en arrière », à son frère noble Jean de Savin, sieur de Landert (3 octobre). — Arrentement passé par noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau, à Martin Amenlier, maître-serrurier, de sa maison près la porte des Carmes et des moulins à huile, où il y a une forge, moyennant 25 l. de rente (9 octobre). — Vente faite par Inès Bonnaud, docteur et avocat, à Jean Constantin, ministre, de sa petite maison sise dans « l'enclos des Arènes », moyennant 63 l. (12 octobre). — Vente faite par Jean Constantin, ministre en l'église de Sainte-Foy en Agénois, fils de feu Jacques Constantin, à Simon Robert, procureur, de sa maison de la rue du Collège ou de Saint-Marc, moyennant 1834 l. (16 octobre). — Quittance de 200 l. faite par noble Pierre Duvieux, écuyer, habitant de Marguerittes, à Jacques Deyron, auditeur de comptes (19 octobre). — Quittance de 51 l. faite par Jean Juvenis, praticien de Tines en Vivarais, procureur de Jean de Grégoire des Gardies, seigneur des Gardies, vicomte de Montpeyroux, à Anthoine Mathieu, fileur de soie (1er novembre). — Quittance de 13 l. faite par Jean Rozier, lépreux, « majoral des pauvres lépreux des maladières de Nimes », à Jacques Leblanc, seigneur de la Rouvière et Fourniquet, juge des Conventions royaux, pour la censive de trois années de son moulin à eau du Vistre (6 novembre). — Prix-fait baillé par Daniel Guiran, lieutenant général en la prévôté et maréchaussée de Languedoc, pour des réparations à sa métairie de Campuget et Cabanis (13 novembre). — Quittance de 117 l. faite par Suzanne de Chantouzel, veuve de Paul de Froment, docteur et avocat, à Antoine Bellon, docteur et avocat, comme syndic des avocats de Nimes (15 novembre). — Arrentement passé par Henri de Reymond de Brignon, seigneur de Brignon et de Sanilhac, de son domaine de Saint-Geniès (23 novembre). — Reconnaissance féodale faite au grand prieur de Saint-Gilles, pour une maison du plan des Fèdes, près la porte des Carmes, par Jean Moynier, maître-tourneur de boules (24 novembre). — Procuration donnée par Claude de Blisson, fille de feu Claude de Blisson, avocat, à sa sœur Catin de Blisson, pour recouvrer, des greffiers de la Chambre de l'Édit de Castres, sa part des sommes à (elle adjugées par un arrêt d'allocation de ladite cour 27 novembre). — Quittance de 400 l. faite par Claude de Blisson à Jean de Baudan, conseiller au Présidial (28 novembre). — Vente faite par Pierre Ranquet, baile de la Calmette, à François de Recolin, coseigneur de la Calmette, docteur et avocat, d'une terre à la Calmette, quartier de la Cabane (30 novembre). — Reconnaissance féodale faite au grand prieur de Saint-Gilles, pour une partie de maison de la « rue du Petit-Temple, *sive* marché des Fèdes » (1er décembre). — Transaction entre Louise de Passebois, veuve de Barthélemy Caffarel, bourgeois, et noble Guillaume de Gérard, sieur de Moussac, au sujet du testament de noble Claude de Gérard, seigneur du Pin, père de Guillaume (4 décembre). — Obligé de 400 l. fait par noble Jean de Saurin à Raimond de Galepin, conseiller au Présidial (8 décembre). — Arrentement passé par noble Jean de Langlade, sieur de Trescol, de sa métairie des terroirs de Sieure, de la Croix et de Rapatel, à mi-fruits (18 décembre). — Quittance de 640 l. faite par Simon Guiran, capitaine d'une compagnie de gens de pied du régiment du baron du Tournel, à son frère Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, pour la liquidation de ses droits sur la succession ab intestat d'Isabeau de Janin (28 décembre).

E. 683. (Registre.)— 845 feuillets, papier.

1626. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran.— Obligé de 98 l. fait par noble Antoine d'Airebaudouze, sieur de Puechferrier, à André de Villar, seigneur de Vallongue (5 janvier). — Rémission d'une créance de 151 l. sur Philibert Bon, receveur particulier du diocèse, faite par Isaac Auzas, marchand, à Jacques d'Escudier, avocat du Roi (8 janvier). — Quittance de 125 l. faite par André Gazagne, ministre de l'église réformée de Milhau, à André Bouscarel, exacteur des tailles, à compte de ses gages (15 janvier). — Transaction entre Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, et Madeleine de Plos, veuve d'Abdias de Chaumont, seigneur de Bertichères (21 janvier). — Obligé de 47 l. fait par Henri Mercouy, maître-apothicaire de Marvéjols en Gévaudan, à Étienne Roux, ministre en l'église réformée de Marvéjols (26 janvier). — Déclaration contenant désaveu d'appel, faite par Jean Vernezobres, prieur de Bourdic, à Aimé Dizouat, prêtre de Valabrègue (29 janvier). — Apprentissage d'Étienne Coste chez Olivier Bourdeau, marchand droguiste (11 février). — Rémission d'une créance de 300 l. sur Antoine Seguin, notaire royal, et consorts, faite par noble Jean de Saurin, premier consul de Nimes, à Pierre Danton, « hoste du lotgis où pend pour enseigne l'imaige de l'*Escu de France* » (14 février). — Quittance de 75 l. faite par Louis de Montfaucon,

procureur principal au département de Mirepoix pour M. de Riquier, fermier des gabelles à sel de Languedoc, à M. Bérard, procureur général dudit Riquier (15 février). — Arrentement passé par noble Paul d'Arnaud, seigneur de la Cassagne, de son moulin à eau du canal de la Fontaine, avec ses dépendances, à mi-fruits (dernier février). — Obligé de 300 l. fait par noble Jean d'Agulhon à Tristan Dagulhonnet, avocat des pauvres (11 mars). — Quittance de 400 l. faite par noble Jean de Percet, sieur des Appens, comme mari de Jeanne d'Agulhon, à noble Jean d'Agulhon, son beau-frère (11 mars). — Rémission du quart de la ferme du greffe de la banque du Vigan, faite par Antoinette de Bernard, veuve de François Tinellis, greffier (13 mars). — Arrentement passé par Anne de Rally, veuve de Bernard Thomas, ministre de la parole de Dieu, de sa maison près le puits de la Curaterie (18 mars). — Arrentement passé par Jean Truchaud, hôte, de sa vigne de Valdegout (25 mars). — Quittance de 108 l. faite par Étienne de Saporta, président au présidial de Montpellier, à Diane du Fesc de Semenas, veuve de Jean de Pascal, conseiller au présidial de Nimes (2 avril). — Arrentement passé par noble Jean de Saurin, premier consul à Jacques de Fabre, conseiller au Présidial, de sa maison de la rue de Saint-Mars, en face la cathédrale, moyennant 180 l. de rente (7 avril). — Procuration, donnée par noble Jean de Génas, seigneur de Beavoisin, à un prcoureur de Castres, pour surenchérir sur les biens situés à Vauvert, de feu Claude Blisson, docteur et avocat (9 avril). — Testament de Claude de Banne, sieur de Cabiac, conseiller au Présidial, « estant dettenu de maladie corporelle, gissant au litct ». Il désire que dans l'année de son décès « sa femme et ses trois enfens masles fassent dire deux messes chescune sepmayne à son intention.... dans l'esglize des quatre relligieux mandians » (12 avril). — Compromis entre Jacques de Saint-Bonnet de Toiras, seigneur de Restanclières, et Pierre de Pelet, baron de Combas, comme tuteur des enfants de feu noble Guillaume de Raimond, seigneur de Brignon, d'une part, et Jean Paul, notaire de Fons (12 avril). — Testament de noble Henri de Fons, habitant de Tarascon. Il désire être inhumé dans l'église de Sainte-Marthe, dans le tombeau de sa mère Louise d'Andron. (Il a fait sceller son testament entre deux feuillets cachetés, et portant quatre strophes de très mauvais vers relatifs audit testament) (13 avril). — Sentence arbitrale rendue par le conseiller Fabre et Jacques Leblanc, seigneur de la Rouvière, à la requête de Marguerite de Saint-Bonnet de Toiras, femme de noble Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières, assistée de Madeleine de Raimond, au nom de Jacques de Saint-Bonnet de Toiras, seigneur de Restanclières, son oncle et tuteur, pour elle, pour nobles Henri et Charles de Raimond, au sujet de la reddition des comptes du notaire Jean Paul (14 avril). — Déclaration faite pardevant Simon de Laurens, docteur en droits, lieutenant de viguier de Nimes, par noble Jacques de Saulsan, seigneur de la Bedosse et de Larnac, gouverneur et bailli général de la comté d'Alais, contre les usurpateurs des biens qui proviennent de noble François de Saulsan, son aïeul, et de noble Antoine de Saulsan, son père (14 avril). — Procuration donnée par noble Jean de Génas, seigneur de Beauvoisin, à Antoine Galissard, praticien, pour aller à Valence en Dauphiné et y vendre tous ses immeubles (21 avril). — Arrentement passé par Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial, de son moulin à vent de Milhau, à mi-fruits (22 avril). — Reconnaissance féodale faite par Catherine, Anne et Louise de Reynaud, hoirs de Jérémie de Reynaud, conseiller au Présidial, Marguerite de Rodulphe de Saint-Paulet, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, représentée par son procureur Louis Nouy, d'une terre au quartier du Pont-d'Arnaud ou du Peyrol (3 mai). — Quittance de 30 pistoles d'or d'Espagne, faite par Marie de Duranti, femme de Jean Chalas, docteur en droits, en présence de Diane de Brueys, veuve de noble Daniel de Chalas, son fils, capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment du baron de Lèques, à Jacques Gamon, capitaine enseigne audit régiment, à compte sur ce que ledit Gamon a retiré de la vente des meubles, hardes et équipage du défunt, ensemble « une bague d'or où il y a un diamant enchassé, ensemble un cachet d'or gravé ». M. Chauve, ministre de l'église réformée, avait auparavant remis à M[me] de Chalas, 30 pistoles d'Espagne, à compte de la pension que lui faisait son fils (12 mai). — Arrentement passé par Jean Servel, praticien, à Antoine Combes, régent au collège royal, de « la grand chambre » de sa maison de la rue du Petit-Temple, moyennant 15 l. de rente (14 mai). — Projet de testament de Marie Bonnet, veuve de Jacques Soubeyran, bourgeois. Elle lègue 30 l. aux pauvres réformés (21 mai). — Mariage de Jacques Saboury, maître « sargier » (24 mai). — Transaction où figurent Jean Constantin, ministre en l'église de Sainte-Foy, Simon Robert, procureur, et Madeleine Auméras, mère de Jean (4 juin). — Arrentement passé par Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteur et avocat, à Guillaume Valette, hôte, de son logis « où pend pour enseigne l'image de la *Pomme* », avec le jardin et la terre contigus, moyennant une rente de 40 l., d'une paire

de perdrix et d'une paire de poulets (10 juin). — Quittance de 300 l. faite par Suzanne de Milly, femme de Claude Barjon, de Vauvert, à son beau-frère Jacques Derbouze, écuyer (23 juin). — Obligé de 237 l. fait par Louise de Menonville, veuve de Jean de Fabrique, avocat, et par noble David Devèze, mari de Claude de Fabrique, à Diane de Brueys de Saint-Chapte, veuve de noble Daniel de Chalas (28 juin). — Obligé de 50 l. fait par Jacques Bonnal, notaire de Châteauneuf-Randon en Gévaudan, à Arnaud Rogier, geôlier des prisons royaux de Nimes, « pour despance de bouche ou droict de garde, entrée et sortie, qu'il auroict faict dans lesd. prisons pendant...... deux mois, et icelluy Bonnal constitué prisonnier à la requeste de Samuel Guyot, de.... Marvéjols en Gévaudan..... » (2 juillet 1636). — Obligé de 455 l. fait par Suzanne de Mazelet, veuve de Fermin Raspal, bourgeois, à noble Jean de Percet, sieur des Appens, représenté par sa femme Jeanne d'Agulhon (3 juillet). — Arrentement passé par Fermin de Pujolas, docteur et avocat, de sa métairie avec jardin à roue hors la porte de la Couronne, confrontant le jardin des *Crozatz* (chevaliers de Malte) et celui de M. de Lafarelle, moyennant 100 l. de rente (5 juillet). — Procuration donnée par Jacques de Banne, sieur de Signargues, prieur de Cassagnas, pour arrenter son prieuré (12 juillet). — Quittance de 340 l. faite par Étienne Mallier, maître-charpentier et menuisier, à Robert Salamon, maître-teinturier de soie, pour travaux à sa maison près le Château (14 juillet). — Obligé de 482 l. fait par noble Jean d'Agulhon, à Jacques Guilhon, marchand bourgeois (17 juillet). — Transaction entre Martial Chevalier, marchand-brodeur, et Sarah de Cambis, veuve de Jean Plantier, passementier. Martial avait porté plainte « de ce que M. Pierre Santom, chirurgien, pendant la malladie contagieuse, soubz prétexte d'aller penser et médicamanter feu Gillette Fabresse, femme dud. Chivallier, attainte de lad. malladie, auroict prins et emporté plusieurs meubles de sa maison, et que, apprès le décès de lad. Fabresse, Sarra Decambis, ayant esté employée pour mettre icelle au zuère (suaire), auroict emporté la senture d'argent avec ses claviers et, attachés ensemble, une gaudelle argent et un pair de hault de chausse escarlatte garnye d'un passemant d'or ». Trois jours après le décès de Gillette, « et à cauze de la grande infection et corrution du corps de lad. Fabresse, lad. Decambis auroict esté attainte de la peste » (22 juillet). — Procuration donnée par Jean de Restaurand, docteur et avocat de Pont-Saint-Esprit, à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, pour recouvrer 1045 l. de plusieurs débiteurs (6 août). — Quittance de 324 l. faite par Paul Reynaud, marchand de Nimes, à Pierre de Béringuier, lieutenant de viguier de Beaucaire (7 août). — Quittance de 100 l. faite par Rose de Calvière, veuve de noble Jean de Boileau, seigneur de Castelnau, à son fils Nicolas de Boileau, pour sa pension annuelle (20 août). — Quittance de 105 l. faite par Rose de Calvière à son fils Jacques de Boileau (21 août). — Prix-fait baillé par le conseiller Jacob de Favier, pour l'achèvement de sa maison près la porte de la Couronne, en face la Salamandre, et dont son aïeul Pierre de Lansard avait donné l'entreprise à Jean Chirac, maître-architecte, mort insolvable (25 août). — Obligé de 45 l. fait par Paul Reboul, archer en la maréchaussée de Languedoc, à Claude Alzas, aussi archer (22 septembre). — Quittance de 18 l. faite par Pierre Danton, « hoste du logis où pend pour enseigne l'*Escu de France* », à noble Mathieu de Ravanel, coseigneur de Blauzac (23 septembre). — Quittance de 1400 l. faite par Jean de Mouraret, sieur de Malet, habitant de Largentière, au nom de son père noble Étienne de Mouraret, à Arnaud Guiran, docteur et avocat, pour reste et entier paiement de la restitution de partie de dot constituée à feu Suzanne de Mouraret, femme dudit Guiran (25 septembre). — Transaction entre Arnaud Guiran et noble Jean de Mouraret (27 septembre). — Procuration donnée par Anne de Masclari, veuve de Jacques de Soulas, avocat général du Roi à la Cour des comptes, à noble Jacques de Meyran de Bais, sieur d'Aspin, de la ville d'Arles (30 septembre). — Quittance de 32 l. pour le rentier de la métairie de Jacques Carcenat, ministre (30 septembre). — Vente faite par Jacques Escarrat, « mouleyron » de Marseille, à Jacques Leblanc, seigneur de la Rouvière et de Fourniquet, de deux meules de moulin à eau, moyennant 174 l. Escarrat devra les faire transporter au port de Beaucaire « appellé le Four de la Cau », avant le mois de mars prochain (8 octobre).— Quittance faite par Diane de Brueys, veuve de noble Daniel de Chalas, à noble Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, son frère, des intérêts de 10000 l. de sa dot, qu'il lui doit (7 octobre). — Prix-fait baillé par Antoinette de Bernard, veuve de François Tinellis, bourgeois, pour des travaux à son moulin à eau de Parignargues, situé à la Font de Saint-Pierre, moyennant 50 l. (17 octobre). — Mariage d'André Verdeti, marchand (19 octobre). — Quittance de 30 l. faite par Anne de Boileau, veuve de noble Daniel d'Arnaud, sieur de la Cassagne, à Marie de Blisson, sa nièce, femme de Tristan d'Agulhonnet, docteur et avocat (28 octobre). — Quittance de 24 l. faite par Jean Sugier, viguier et juge au mandement de Cendras, agent et procureur général

d'Henri de Rotondy, seigneur et abbé de Cendras, à noble Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteur et avocat, pour les arrérages de la censive de sa métairie de l'Impostaire, jadis appelée le Réal (31 octobre). — Vente de 28 charges de bois « bruc à bruller au feu », les deux charges faisant sept fagots, pour le prix de 14 l. (17 novembre). — Compromis entre Étienne Lagarde, viguier pour le Roi à Villeneuve-de-Berg, et Catherine de Pilart, veuve de noble Jacques de Gaignac, sieur de la Couronne-Saint-Andéol (19 novembre). — Obligé de 80 l. par noble Tristan d'Arbaud (27 novembre). — Arrentement passé par noble Jean de Langlade, au rentier de la métairie de Campagne, de sa métairie de Sieure, appelée le Mas de Lacroix et Rapatel, à mi-fruits (29 novembre). — Sentence arbitrale rendue par François de Rovérié et Arnaud Guiran, docteurs et avocats, entre Étienne Lagarde, viguier royal à Villeneuve-de-Berg, et Catherine de Pilart, veuve de Jacques de Gaignac (3 décembre). — Compte final entre noble Pierre de Bonnal et le rentier de sa métairie de Pante-Ribaud (11 décembre). — Arrentement passé par noble Jean d'Agulhon de son domaine d'Uchau, Vestric et Candiac (12 décembre). — Quittance faite par noble Claude de Chapelain, sieur du Cros, habitant de la Garde-Guérin au diocèse de Mende, comme mari d'Hélix du Destrech, héritière de noble Charles du Destrech, son père, à François du Destrech, bourgeois d'Arles, de 450 l. (13 décembre). — Obligé de 45 l. fait par Jean Feste, maître-passementier, à David Say, maître-tailleur d'habits (1) (20 décembre). — Arrentement passé par noble Jean de Langlade, sieur de Trescol, de son domaine de Saint-Denis et du Pont-d'Arles (23 décembre). — Acte de sommation et de réquisition fait par le procureur de noble Pierre de Blancard, seigneur et baron de Moissac, et d'Éléonore de Saint-Étienne, mariés, à noble Jean de Latude, mari de Jeanne de Saint-Étienne (24 décembre). — Obligé de 1447 l. fait par Jean Maystral, marchand d'Arles, à son cousin Claude Maystral, bourgeois d'Arles (31 décembre).

E. 684. (Registre.) — 803 feuillets, papier.

1637. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Arrêté de compte entre noble Jean de Percet, sieur des Appens, et le rentier de son domaine de Manduel (1er janvier). — Procuration donnée par noble Guillaume de Gérard, sieur de Moussac, lieutenant lai en la sénéchaussée, à sa fille Diane de Gérard, pour recouvrer 2000 l. de noble Jean-Denis de Guibert, sieur de la Roustide, habitant de Beaucaire (10 janvier). — Procuration donnée par le même à sa fille Diane, pour consentir à ce qu'Isabeau de Gérard, sa fille, novice au monastère de Sainte-Ursule de Beaucaire, « érigé sur l'ordre de Saint-Augustin », y fasse profession et y soit reçue religieuse. Les 2000 l. de M. de Guibert serviront à payer l'entrée au monastère. Diane fera aussi recevoir comme novice au monastère sa sœur Claudine, et lui constituera, pour tous ses droits paternels, maternels, fraternels et sororins, 2300 l., comme il a été fait pour Isabeau (10 janvier). — Quittance faite par noble Charles Desmartins, habitant de Cornilhon, comme mari de Jeanne de Blisson, à Claude de Blisson, représentée par Catin de Blisson, sa belle-sœur, de 90 l. provenant de la discussion des biens de feu Claude de Blisson, docteur et avocat, leur père (16 janvier). — Obligé de 600 l., fait par noble Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières, à Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran et de Candiac, conseiller à la Chambre de l'Édit de Castres (19 janvier). — Testament de François Gourdon, compagnon chirurgien de Sommière. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (20 janvier). — Émancipation de Claude Aubert, docteur et avocat, par-devant Charles de Rochemore, seigneur de Solorgues, président, juge-mage et lieutenant-général en la sénéchaussée, par son père Jacques Aubert, bourgeois (20 janvier). — Quittance de 200 l. faite par Louise de Passebois à noble Jacques d'Isarn, seigneur de Coursoules, à compte sur une obligation de 432 l., reçue par Rochette, notaire de Villefort (31 janvier). — Arrentement passé par Diane de Gérard, au nom de son père noble Guillaume de Gérard, seigneur de Moussac, lieutenant lai, à quatre intéressés aux gabelles de Languedoc, des greniers à sel de son père, près de la muraille de la ville, moyennant 300 l. de rente (5 février). — Quittance de 251 l. faite par Marthe de Favier, veuve de noble Jean de Bimar, à Jacob de Favier, conseiller, comme héritier de Catherine de Favier, femme de feu Jean de Galepin, conseiller (10 février). — Testament de Catherine de Reynaud, femme d'André Dumas, notaire royal. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (22 février). — Obligé de 100 l. pour Jean Tallard, sous-viguier royal (10 mars). — Arrentement passé par noble Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteur et avocat, à Vidal Poujol, marchand de Portes, de « sa metterie du Real et logis de l'*Impoustayre*, assize et joignante le grand chemin de Regordane en la rivière du Gardon », avec ses dépendances, située dans les paroisses de Laval et de Blannaves, moyennant 600 l. de rente (11 mars). — Quittance de 600 l. faite

(1) Ancêtre des économistes Jean-Baptiste et Léon Say.

par Jeanne de Blisson, femme de noble Charles Desmartins, à ses sœurs Claude et Catin de Blisson, à compte de ses droits sur la succession de leur mère Suzanne de Lageret (13 mars). — Obligé de 130 l. fait par noble Antoine de Langlade, sieur de Clarensac, à Jacob de Favier, conseiller (17 mars). — Quittance de 250 l. faite à Jacob de Favier par sa mère Bernardine d'Airebaudouze, d'Anduze, veuve de Claude de Favier, conseiller et lieutenant particulier en la sénéchaussée, pour paiement de partie de ses pensions annuelles de 1636 et 1637 (19 mars). — Quittance de 577 l. faite par César de Richard, docteur et avocat de Montdragon, comme procureur de noble Jérôme de Cabiac, de Montdragon, son beau-père, à Jacques d'Escudier, avocat du Roi, comme donataire de noble Honoré d'Escudier, son frère (1er avril). — Achat fait par Diane de Gérard, au nom de son père noble Guillaume de Gérard, sieur de Moussac, d'une maison à Moussac (2 avril). — Arrentement passé par noble Louis de Calvière, sieur de Leaugue, au nom de sa mère Isabeau de Barrière, dame de Boucoiran, à Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, conseiller au Présidial, de partie de sa maison située « audevant le grun du plan du Collège », moyennant 61 l. de rente (4 avril). — Obligé de 30 pistoles d'or d'Espagne fait par noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, à noble Jean d'Agulhon, son beau-frère (17 avril). — Arrentement passé par Antoine Lafont, praticien, à Pierre Pradel, précepteur, d'un logement près la place publique, moyennant 35 l. de rente (27 avril). — Quittance de 103 l. faite par Mathieu Dastier, « faizant proffection de la medecine espargericque » (spagyrique), habitant de Saint-Quentin près Uzès, à des laboureurs de Vergèze (29 avril). — Dépôt de 1500 l. fait par noble Jean de Percet, sieur des Appens, entre les mains de Tristan d'Agulhonnet, docteur et avocat, suivant appointement de Claude de Banne, sieur de Cabiac, conseiller au Présidial, commissaire exécuteur d'arrêt, député par la Chambre de l'Édit de Castres (29 avril). — Rémission de créance pour Vidal Blanc, vicaire perpétuel de Lédenon (5 mai). — Accord passé entre Mathieu Quesnot, maître-chirurgien, et Laurent-Alexis Demaurillain, compagnon-chirurgien de Mauguio, à lui redevable de 150 l., « tant pour sa nourriture et entretènement pendant le temps qu'il auroit demeuré en sa bouthique, ensemble pour l'avoir pencé et médiquementé de certaine blessure qu'il avoit receu sur sa personne par Pierre Jannet, aussy chireurgien, de la ville de Beaucaire » (7 mai). — Donation entre-vifs faite par Françoise de Prunemois, veuve d'Isaac Sudre, à sa fille Suzanne Sudre, femme de Guillaume Guirard, procureur (9 mai). — Transaction entre Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, conseiller au Présidial, et Jean Bergier, bourgeois de Beaucaire (13 mai). — Arrentement passé par Jean Pistorius, docteur en médecine, d'une boutique et d'un logement au plan du Collège, moyennant 30 l. de rente (13 mai). — Arrentement passé par Suzanne Sigalon, veuve de Paul de Méjanis, docteur et avocat, de diverses terres (15 mai). — Arrentement passé par Jeanne de Fabrique, veuve d'Élie Tinellis, docteur et avocat, à Pons Fornier, procureur, de sa maison de la rue du Camp-Neuf ou rue Dorée, moyennant 100 l. de rente (21 mai). — Quittance de 63 l. faite par Étienne Roche, « hoste du logis où pend pour enseigne le *Chapeau Rouge* », à Sommière, à Reynaud Ferrand, contrôleur des décimes du diocèse, « des deniers que feu le sieur Chabert, prebtre, luy avoit laissés en garde ». Cette somme représente « toute la despance faicte par led. feu Chabert, prebtre, pendant 19 jours de sa malladie, que autre despance auparadvant lad. malladie ... », les peines et soins de Roche, « pour avoir, luy, sa femme et servante, aydé au service pendant la malladie...... que pour le dépérissemant de son linge et inthérès de sa maison » (27 mai). — Quittance de 30 l. faite par Suzanne de Chantouzel, veuve et héritière de Paul de Froment, docteur et avocat, à Antoine Bellon, docteur et avocat, syndic des avocats de Nimes (31 mai). — Arrentement passé par Suzanne de Percet, de ses terres de Milhau (5 juin). — Rémission d'une créance de 213 l. faite par Jacques Leblanc, seigneur de la Rouvière et de Fourniquet, à Denis de Brueys, de Saint-Chapte (2 juillet 1637). — Promesse de relèvement faite par Claude de Lafarelle, docteur et avocat, au rentier de la métairie des hoirs du ministre Faucher et au rentier de sa métairie du Plan, près le Vistre et le pont d'Arles. On avait saisi entre leurs mains la moitié de trois gerbiers de blé pour une dette de 1600 l. de M. de Lafarelle à M. Jacques Duplan (9 juillet). — Obligé de 157 l. fait par Marguerite de Patin, veuve de noble Pierre de Malmont, à noble Antoine de Brueys, sieur de Puechferrier (14 juillet). — Obligé de 231 l. fait par Louise de Passebois à son neveu Tristan de Fontfroide, écuyer (16 juillet). — Déclaration faite par François Barban, greffier du greffe du Conseil en la sénéchaussée, à noble Jean des Hours, sieur de Loubemorte, d'Alais (17 juillet). — Quittance de 87 l. faite par Jacques Sanier, maître-apothicaire, à noble Jean d'Agulhon (18 juillet). — Prix-fait baillé par le conseiller Jacob de Favier pour le plancher de sa maison (23 juillet). — Procuration donnée par Laurent de Vincent, baron de Masan, seigneur de Cauzan, époux de Marie d'Albenas, dame de Serviers,

Valérargues, etc., à Paul Barre, procureur (8 août). — Obligé de 600 l. fait par Claude Vigne, chanoine de la collégiale de Villeneuve-lès Avignon, prieur et curé de Sanilhac, à Claude de Banne, seigneur de Cabiac, conseiller au Présidial (14 août). — Quittance de 167 l. faite à noble Jean de Brouzet, comme acquéreur de la métairie de Loube, terroir de Saint-Gilles (18 août). — Transaction entre noble François de Gaude, sieur de Garrigues, et Mathieu de Ravanel, écuyer, de Blauzac (22 août). — Obligé de 370 l. fait par noble François de Gaude à noble Jacques de Gaude, sieur de Privadières, son oncle (22 août). — Procuration donnée par Jeanne Dussaut, de Sénéchas, demeurant à Nimes, à Pierre André, de Sénéchas, pour recouvrer 30 l. de Jean Polge, cordonnier des Brugèdes (2 septembre). — Procuration donnée par Pierre d'Arnaud, receveur général à Montpellier, à noble Jean d'Agulhon, son beau-frère, pour recouvrer 120 l. de Jacques Vigier, lieutenant de juge à la cour de Beaucaire (14 septembre). — Transaction entre noble Claude du Roure, seigneur du Pazanan, et noble Claude du Roure, seigneur de Saint-Florent et de la Bastide (15 septembre). — Transaction entre noble Jacques du Roure, sieur de Beauvoir, et noble Claude du Roure, seigneur de Saint-Florent et de la Bastide (15 septembre). — Quittance de 144 l. faite par Jacques d'Escudier, avocat du Roi au Présidial, à Jean-Baptiste Serrier, docteur en médecine de Saint-Gilles (29 septembre). — Échange entre Diane de Brueys, veuve de noble Daniel de Chalas, et Jacques Rougier, de Vergèze (29 septembre). — Compromis entre André et Marc de Lageret, frères, enfants de feu Jacques de Lageret, docteur et avocat (3 octobre). — Testament de Bernardine d'Airebaudouze, d'Anduze, veuve de Claude de Favier, lieutenant particulier au Présidial. Elle laisse 30 l. pour faire dire des messes à un capucin (6 octobre). — Obligé de 123 l. pour Pierre Chambon, chirurgien (13 octobre). — Arrentement passé par Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, Sieure, etc., de sa maison avec jardin appelée le Grand-Parc, située sous la ville, sur le grand chemin de Saint-Gilles (14 octobre). — Quittance de 300 l. faite par François de Ranchin, abbé de Nant, à noble Jean de Percet, sieur des Appens (16 octobre). — Donation entre-vifs faite par François de Ranchin, seigneur et abbé de Nant, à noble François de Mirman, son cousin germain (16 octobre). — Quittance de 1681 l. faite par noble Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières, comme procureur de Claude de Rovérié de Cabrières, prieur de Saint-Geniès de Malgoirès, à Claude Maigron, bailli de Saint-Geniès et rentier dudit prieuré (19 octobre). — Arrentement passé par noble Louis de Calvière, sieur de Leaugue, comme procureur de sa mère Isabeau de Barrière, dame de Boucoiran, à Guillaume Valadier, hôte du logis des *Arènes*, de ses terres et ollivettes du terroir de Nimes, moyennant 200 l. de rente (21 octobre). — Sentence arbitrale de MM. Pierre Gaissad, André Soleyret et Étienne Davin, docteurs et avocats, entre les frères André et Marc de Lageret (22 octobre). — Vente faite par Jean Girard, baile de Saint-Dionisy, à Diane de Gérard ou de Moussac, de trois charges d'huile, mesure de Vaunage (31 octobre). — Confirmation donnée par Nicolas de Grilhe, évêque et comte d'Uzès, aux habitants de Saint-Pons-la-Calm, de la vente faite par eux de la coupe d'un bois de chênes, appelé Bois d'Armond, et relevant en partie de la directe de l'évêque. Le droit de lods est évalué à 200 l., payées à l'acte et quittancées par l'évêque (9 novembre). — Arrentement passé par Nicolas de Grilhe, évêque d'Uzès, au procureur Louis Guérin, de tous ses droits seigneuriaux à La Calm, moyennant 370 l. de rente (9 novembre). — Procuration donnée par Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, conseiller au Présidial, pour un procès pendant entre lui et sa mère, noble Henri de Gévaudan, son frère, Gabrielle et Tuffaine de Gévaudan, ses sœurs, au sujet de la succession d'Honoré de Gévaudan, son père, président à la Cour des Comptes de Montpellier (9 novembre). — Prix-fait baillé par noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau, pour des travaux à sa maison de « la rue du moullin à huille, allant et près la porte des Carmes » (12 novembre). — Quittance ou reçu de l'attache des commissaires royaux chargés de la vérification des dettes des communautés, donné par les habitants de Manduel à Jacques d'Escudier, avocat du Roi en la sénéchaussée (8 décembre). — Quittance de 375 l. faite par noble Jean de Mouraret, sieur de Mallet, habitant de Largentière, à Arnaud Guiran, docteur et avocat (26 décembre). — Prix-fait baillé par le conseiller Jacob de Favier pour des travaux de construction à sa métairie de Loube, terroir de Saint-Gilles (28 décembre).

E. 685. (Registre.) — 692 feuillets, papier.

1628. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Testament d'Isaac Peladan, bourgeois (1er janvier). — Arrêté de compte entre Charles Demissols, procureur, et Phelip Chauvet, de Barbentane en Provence. Sont mentionnés : nobles François de Robin et Marc-Antoine de Puget, coseigneurs de Barbentane, le logis de *Verdun* à Avignon, les « submissions royaux » du Petit

Scel d'Arles (6 janvier). — Achat fait par Guillaume de Possac, marchand bourgeois, d'une terre à la Font-de-Perpinsot (13 janvier). — Arrentement passé par noble Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières, comme procureur de Pierre de Latour de Montenard, prieur de Saint-Jean-de-Maruéjôls ou des Anelz, à Tiors de Castelgaud, vicaire perpétuel dudit Saint-Jean, et consorts, des revenus de son prieuré, moyennant 290 l. de rente (13 janvier). — Quittance de 203 l. faite par noble Jean Geouffret, sieur de Carescaud, à Bernard Bonnety, procureur (15 janvier). — Quittance de 56 l. faite par Gaspard Brès, agent et procureur de Marc-Antoine Desanouy, marchand d'Avignon, à César Tailland, marchand du Bourg-Saint-Andéol (18 janvier). — Obligé de 33 l. pour Claude Alzas, Étienne Moureau et Paul Reboul, archers de la maréchaussée (20 janvier). — Prix-fait baillé par Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, pour travaux de charpenterie à son moulin à huile de Saint-Gervasy (9 février). — Quittance de 1200 l. faite par noble Henri de Raimond de Brignon, seigneur de Brignon et de Sanilhac, à Étienne Rey, marchand, rentier de ses château et domaine de Sanilhac (13 février). — Obligé de 1168 l. fait par noble Paul d'Arnaud, seigneur de la Cassagne, à son frère Pierre d'Arnaud, receveur général à Montpellier (16 février). Obligé de 105 l. pour Pierre Chambon, chirurgien (22 février). — Quittance de 132 l. faite par les rentiers des prés du duc d'Uzès appelés « Aux Fossés », à noble Denis de Pascal, habitant de Saint-Gilles (24 février). — Quittance de 64 l. faite à Charles Cabot, chanoine de la collégiale de Saint-Gilles (24 février). — Décharge donnée par Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, conseiller au Présidial, à Guillaume Dupris, docteur en droits, de divers actes ou lettres, où figurent une prorogation de 3321 l. dues par Antoine Dupris à M. de Marguerittes (3 septembre 1626), une lettre de Mme de Gévaudan, mère de M. de Marguerittes, du 3 septembre 1627, à son agent Charles Ranchebois, etc. (25 février 1638). — Obligé de 1617 l. fait à Jean de Rossel, sieur de Vic, conseiller au Présidial, par Louise Vidallon (27 février). — Quittance de 300 l. faite par Guillaume Guirard, procureur, à sa belle-mère Françoise de Prunemoir (3 mars). — Rémission faite par Claude Martin, marchand de Nimes, à noble Claude de Sizeaul, lieutenant pour le Roi au château de Sommière, d'une créance de 162 l. sur les consuls de Calvisson (4 mars). — Obligé de 200 l. fait par François Deydier, viguier de la baronnie de Bellegarde, à noble Jean de Percet, sieur des Appens (8 mars). — Vente faite par Michel Daud, carrier, « trasseur de pierre », de Marseille, à Pierre Guillaumet, meunier de Nimes, d'une meule de moulin marseillaise de 7 pans de diamètre sur un pan et 2 doigts d'épaisseur, « bonne, marchande et non marquetée de cloudz noir ». Il la fera transporter au port « de chau » de Beaucaire. Prix, 84 l. (8 mars). — Rémission faite par Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, conseiller, à Jean de Barnier, conseiller, d'une pension de 300 l., au capital de 4800 l., à lui due par les hoirs de Jacques de Pascal, contrôleur, contre une somme de 4800 l., versée par Barnier (11 mars). — Quittance de 4000 l. faite par noble Jean de Drevon, d'Orange, mari de Catherine de Favier, à Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial, en une rémission sur noble Barthélemy de Rodes, sieur d'Auriac, d'Avignon, en déduction de la dot constituée par Favier à sa fille Catherine (11 mars). — Rémission faite par Jacob de Favier à son gendre noble Jean de Drevon, et comme ayant droit de noble Raimond de Chabaud, sieur de Polverières, d'une créance de 7118 l. sur noble Balthazar de Rodes, sieur d'Auriac et de Salazac, habitant d'Avignon, qui avait emprunté pour le paiement d'une dette envers Jean de Balazuc, seigneur de Montréal, mari de Marguerite de Rodes. M. de Drevon donne en retour, à son beau-père, semblable somme de 7118 l., savoir 4000 l. par la quittance précédente, et 3118 l. en pistoles d'Espagne et autre bonne monnaie (11 mars). — Quittance de 259 l. faite par René de la Tour de Gouvernet, seigneur de Malérargues et de la Charce, comme mari de Louise de Calvet, celle-ci donataire de noble Antoine de Barjac, sieur de Bouquet lequel était fils de Diane d'Albenas, à David Folchier, marchand d'Uzès (12 mars). — Procuration donnée par noble Jean de Drevon, citoyen d'Orange, à Jean Servel, praticien de Nimes, pour recouvrer 550 l. des hoirs de Jacques Anoul, d'Uzès (12 mars). — Donation entre-vifs faite par Pierre Espeaute, écuyer, de Montfrin, à Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes (23 mars). — Acte par lequel noble Jean-Baptiste de Belly, d'Avignon, comme procureur de Claire de Trichet, veuve de Mathieu Rousseau, notifie à Charles de Gévaudan que le 28 mars dernier Jean d'Andron, écuyer, lui a fait délégation de 5822 l. sur ledit Gévaudan (13 avril). — Arrentement passé par Pierre Danton, hôte, du moulin à eau du baron de Cauzan, dont il est le principal rentier. Ce moulin est situé dans la ville, le long du ruisseau de la Fontaine appelé Vistre (15 avril). — Sous-arrentement passé par Gédéon Issoire, greffier, à Paul Dupont, régent au collège, de la maison de damoiselle de Reynaud, rue des Greffes, en face la maison de M. de Peyremale, lieutenant particulier au Présidial

(24 avril). — Quittance de 600 l. faite par Jacob de Favier, conseiller, tuteur de Françoise de Favier de Lansard, à Antoine de Fontfroide, trésorier du domaine, pour deux années de loyer (7 mai).— Arrentement passé par Diane de Gérard de Moussac, au nom de son père noble Guillaume de Gérard, seigneur de Moussac, lieutenant lai, vice-sénéchal, à René Marchand, hôte, d'un local près la porte de la Couronne (12 mai). — Obligé de 300 l. fait par noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, à Pierre d'Arnaud, receveur général à Montpellier (18 mai). — Testament d'Étienne André, muletier de Ponteils. Il lègue 20 s. aux pauvres catholiques de Ponteils (19 mai). — Procuration donnée par noble Paul d'Arnaud à son frére Claude d'Arnaud, chanoine de la cathédrale, pour transiger avec Paul Raspal, docteur en médecine (19 mai). — Rémission de décret faite par noble Noël de Donzel, sieur de Chanturuéjols, habitant d'Alais, à noble Thomas de Béringuier, sieur de Liouc (22 mai). — Arrentement passé par Jean de Lhermet, maître-coffrier (31 mai).— Quittance respective entre Louis de Montfaucon, procureur du Roi au siège des gabelles de Beaucaire et Nimes, et le rentier de son domaine de Courbessac (8 juin). — Procuration donnée par Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, à sa femme Jeanne de Villar (9 juin). — Procuration donnée par Jacques de Pontrin, sieur de Florancourt, qui va à la guerre pour le service du Roi, à sa femme Marguerite de Chabaud (22 juin). — Prix-fait baillé par noble André de Vernier, ingénieur et valet de chambre du Roi, pour des travaux à la maison de son domaine de Courbessac (5 juillet). — Quittance de 200 l. faite par Anne de Reynaud, pour elle, noble Louis de Reynaud et Catin de Reynaud, ses frère et sœur, à noble Philippe de Varie, habitant de Beaucaire (5 juillet 1638). — Arrentement passé par Claude d'Arnaud, chanoine de la cathédrale, au nom de son frère Paul, d'une boutique de la rue Saint-Marc ou Grand'Rue (31 juillet). — Prix-fait baillé par Daniel Guiran, lieutenant de prévôt général en la maréchaussée, à Guillaume Patron, menuisier, pour un plancher « appellé bastard » à sa métairie de Campuget (7 août). — Obligé de 179 l. fait par noble Jean de Teste, sieur de Lamotte, premier consul, à Denis Tierry, marchand (10 août). — Obligé de 27 l. pour Jean Boiron, voiturier de Saint-Étienne en Forez (26 août). — Obligé de 2500 l. fait par noble Abel Antoine de Calvière, baron de Boucoiran, à son beau-frère noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau. Il remet cette somme à son autre beau-frère noble Jean de Pelet, seigneur des Granges, habitant de Saint-Paul-Trois-Châteaux, à compte sur la dot de Marguerite de Calvière de Boucoiran sa sœur, femme de Pelet (26 août). — Obligé de 48 l. fait à Jean-Jacques de Queyras, prieur et seigneur de Vagnas au diocèse de Viviers, viguerie d'Uzès (27 août). — Arrentement passé par Mathurin de Maridat, chanoine de la cathédrale, chapelain de la chapelle de Saint-Jacques du Pont de Lunel, à Fourcy Poltet, dit le Picard, « hoste du logis où pend pour enseigne l'image du *Pavon*, à Lunel », des terres dépendant de ladite chapelle, « et telles que cappitaine Jacques Dumas souloict cy-devant tenir et jouir immédiatement », moyennant 120 l. de rente (2 septembre). — Quittance de 150 l. faite par Jean Robert, docteur en théologie, curé de Clarensac, aux consuls de Meynes, représentés par Gilbert Rogier, baile de la commanderie de Saint-Jean de Montfrin (3 septembre). — Arrentement passé par Tristan d'Agulhonnet, avocat des pauvres, à Antoine Viala, procureur, d'une terre appartenant à la fondation de la charge d'avocat des pauvres, sise au quartier de Laurensac, moyennant la rente de 2 cannes 1/2 d'huile mesure de Nimes (6 septembre). — Quittance de 400 l. faite par Gaspard Aymond, marchand d'Avignon, rémissionnaire de noble Gabriel des Grillets, sieur de Brissac, d'Avignon, à André de Villar, seigneur de Vallongue conseiller au Présidial (11 septembre). — Arrentement passé par Barthélemy Plantier, maître-teinturier de draps, à Pierre Greffeuilhe, hôte, de « sa maison et logis qu'il a assize.... hors la ... ville, au-devant autre maison et logis où pend pour enseigne *La Rochelle*, faizant coing, joignant la maison et le jardin de Paul Plantier, son fils », moyennant 100 l. de rente (22 septembre). — Quittance de 24 l. faite par Jacques Aubert, bourgeois, à noble Pierre de Lavère, sieur de la Boissière, tuteur de Marie, Rose et Diane de Blisson, filles de feu Daniel de Blisson, docteur et avocat (28 septembre). — Prix-fait baillé par noble Jean de Percet, sieur des Aprens, pour travaux à sa maison de Milhau (30 septembre). — Testament d'Antoinette Tronchin, veuve de Claude Orbet, maître-taffetassier, native de Troyes en Champagne, et protestante (30 septembre). — Obligé de 75 l. fait par François Bautias, meunier, à Pierre Danton, « hoste du logis où pend pour enseigne l'image du *Soleil* » (11 octobre). — Quittance de 110 l. faite par Jean Dusollier, maître-apothicaire d'Alais, à Isabeau de Thézan, baronne d'Alais, en déduction d'une obligation de 585 l. (30 octobre). — Quittance de 75 l. faite par Maurice de Baudan, sieur de Vestric, et Jacques de Cassagnes, conseiller au Présidial, à Jean Brian, maître-orfèvre (8 novembre). — Obligé de 300 l. fait par Étienne de Porcelet, veuve de noble Guillaume de Duranty, à noble Jean de Percet, avec la caution de

François de Recolin, coseigneur de la Calmette, docteur et avocat (13 novembre). — Quittance de 350 l. faite par Jacques des Grillets, seigneur d'Ambre, baron de Brissac, habitant d'Avignon, à André de Villar, sieur de Vallongue, conseiller (13 novembre). — Quittance de 262 l. faite par Claude de Banne, seigneur de Cabiac, conseiller au Présidial, au capitaine Jacques Jaussaud, de Saint-Victor de Malcap (25 novembre). — Transaction entre Louis Estienne, huissier audiencier au Présidial, et noble Antoine de Faucon, d'Uzès (25 novembre). — Quittance de 250 l. faite par noble Claude de Chapelain, sieur du Cros, habitant de la Garde-Guérin, comme mari d'Hélix du Destrech, à François du Destrech, bourgeois d'Arles (9 décembre). — Quittance de 100 l. faite par Rose de Calvière, veuve de noble Jean de Boileau, seigneur de Castelnau, à Rose de Faucon, veuve de Guillaume de Boileau, docteur et avocat, sa belle-fille (31 décembre).

E. 686. (Registre.) — 810 feuillets, papier.

1639. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Arrentement passé par Paul Icard, maître-apothicaire, d'une boutique de sa maison de « la place des fruictz publicque », nouvellement acquise de noble Claude Autran (3 janvier). — Apprentissage de Jacques Cappon, de Chamborigaud, chez Pierre Larrique, « œuvrier de soye, ... pour luy aprendre et enseigner à fere les burates à soye et toute autre sorte de bezongne qu'il fera dans sa boticque du grand mestier » (5 janvier). — Compte final entre noble Pierre de Bonnal et le rentier de sa métairie de « Panteribaude » (7 janvier). — Quittance de 30 l. faite par Jacques Davin, ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de Beauvoisin, au nom du consistoire de ladite église, à Arnaud Guiran, docteur et avocat, héritier de Jeanne de Chaulet, sa tante (8 janvier). — Prix-fait baillé par le conseiller Jacob de Favier pour le creusement des fossés de sa métairie de la Petite-Reyranglade, au terroir de Fourques (15 janvier). — Obligé de 300 l. fait par un ménager de Lédenon à Vidal Blanc, vicaire de Lédenon (19 janvier). — Quittance de 300 l. faite par noble Jean de Langlade, sieur de Trescol, à Vidal Poujol, marchand de Portes, pour divers quartiers de la rente de sa métairie du Réal et de son logis de l'Impostayre, sur le grand chemin de la Régordane (29 janvier). — Obligé de 500 l. fait par Pierre Fabre, sieur de Rocheval, docteur et avocat de Bagnols, à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (1er février). — Testament d'Étienne Davin, docteur et avocat. Il lègue 60 l. au pauvres réformés (7 février). — Quittance de 1000 l. faite par Mathelin Gautier, bourgeois de Mauguio, au nom de Jacques de Manse, seigneur de Coucon, chevalier, trésorier général de France, intendant des gabelles en Languedoc, au conseiller Jacob de Favier, à compte d'une obligation de 3000 l. pour Alix de Favier, veuve de Jacques de Gautier, contrôleur général des gabelles, sœur de Jacob, payable après le décès de feu Bernardine d'Airebaudouze, veuve de Claude de Favier, lieutenant particulier au Présidial, leur mère (9 février). — Quittance de 50 l. faite par Jean Fornier, portier ordinaire de Nimes, à Jacques Jaussaud, exacteur des tailles, pour reste et entier paiement de ses 100 l. de gages (11 février). — Transaction entre Suzanne de Percet et Robert Salamon, maître teinturier (26 février). — Obligé de 300 l. fait par Paul Barre, procureur, à Arnaud Guiran, docteur et avocat (16 mars). — Procuration donnée par noble André de Firmas, sieur de Périès, habitant d'Alais, à noble Jacques de Baudan, sieur de Montaud, habitant d'Alais (16 mars). — Exposition faite par Marie Couston par-devant Jean de Baudan, conseiller au Présidial. Elle révoque une donation faite en faveur de mariage et autre donation entre-vifs. Comme elle est « dettenue de malladie dans le lict », le conseiller se transporte auprès d'elle (17 mars). — Rémission de créance faite par Jean Deyrolles, de Courbessac, habitant d'Alais, créancier de feu noble Antoine de Montméjan, sieur de Montaud, à noble Jacques de Baudan, sieur de Montaud, mari de Catherine de Montméjean (18 mars). — Arrentement passé par Jacques Mercier, marchand, à noble Pierre de Bonnal, de sa métairie du quartier d' « Espeaute-Ribaute », voisine de la métairie du preneur (25 mars). — Décharge de papiers donnée par Claude Deydier, docteur et avocat, à Arnaud Davin, docteur et avoca. Il y a un état des dettes de la communauté de Bellegarde, et des comptes consulaires depuis 1609 (14 avril 1639). — Association entre Laurent Leroy, Jean Tallard, Guillaume Roux et Julien Compain, maitres-maçons, entrepreneurs de la reconstruction de la cathédrale. Laurent Leroy, d'Apt, a obtenu l'adjudication des travaux en juin 1638, pour le prix de 59500 l. Les trois autres s'associent avec lui, chacun pour un quart (15 avril). — Quittance de 20 l. faite par Jacques Davin, ministre de Générac, à Arnaud Guiran, docteur et avocat, héritier de Jeanne de Chaulet, sa tante, qui avait légué ces 20 l. aux pauvres réformés de Générac (18 avril). — Convention entre Daniel Guiran, lieutenant de prévôt général en la maréchaussée, et Jean Vieux, notaire royal (20 avril). — Quittance de 206 l. faite par

Marthe Dance, femme de noble Pierre du Cailar, sieur de Liouc, Marie de Rondelet, aïeule et tutrice des enfants de feu noble Jacques du Cailar, sieur de Liouc, habitants de Tarascon (21 avril). — Obligé de 3000 l. fait par Pierre d'Arnaud, receveur des tailles en la généralité de Montpellier, à Arnaud Guiran, docteur et avocat 30 avril). — Prix-fait baillé par noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau, pour travaux à sa métairie de Languissel (5 mai). — Rémission d'une terre pour Tristan de Fontfroide, écuyer (14 mai). — Procuration donnée par noble Siméon de Guiran, lieutenant de la compagnie de chevau-légers de M. de la Cassagne, à Arnaud Guiran, docteur et avocat. Il va à la guerre pour le service du Roi (14 mai). — Obligé de 111 l. fait par un ménager de Lédenon à Vidal Blanc, vicaire perpétuel de Lédenon (20 mai). — Quittance de 200 l. faite par Pierre Colomby, auditeur des comptes à la cour des Aides de Montpellier, à Marie de Blisson, représentée par son mari Tristan d'Agulhonnet, avocat des pauvres (23 mai). — Obligé de 100 l. fait par Pierre Cruvellier, cavalier de la compagnie de chevau-légers de noble Jean de Drevon, de la ville d'Orange, à Antoine Plantier, tailleur d'habits, « pour avoir fait un habit de chamoix.... ou pour forniture et façon d'un habit; ensemble luy auroit bailhé.... un espéez et baudrier, pistolletz et chappeau, bottes et autres équipages, le tout à son uzage..... pour le voyage qu'il s'en va faire aux armées d'Itallie pour le service du Roy » (24 mai). — Rémission d'une créance de 6000 l. sur la communauté de Saint-Gilles, faite par Julian Brémond, marchand d'Arles, au conseiller Jacob de Favier (3 juin). — Bail de la taille de Manduel (4 juin). — Quittance de 250 l. faite par Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, conseiller au Présidial, aux consuls de Fourques (10 juin). — Vente de foin faite à Pierre Danton, Daniel Granier, Fulcrand Salles et Pierre Louet, hôteliers (14 juin). — Obligé de 3000 l. fait par le conseiller Jacob de Favier à noble Charles de Baudan, sieur de Villeneuve (15 juin). — Rémission d'une créance de 101 l. faite par Drivette de Villemur à Pierre Gabriel, commis à la recette des rapports de la Chambre de l'Édit de Castres (9 juillet 1639). — Quittance de 16000 l. faite par noble Jean de Génas, seigneur de Beauvoisin, comme mari de Rose de Favier, à son beau-père Jacob de Favier, conseiller. Il a reçu en outre 2000 l. en bagues et joyaux (21 juillet). — Vente d'immeubles sis à Vers faite par Jean Farineau, « escollier en philosophie », natif de Vers (21 juillet). — Testament de Violante Santet, femme du charpentier Jean Guilhaumet. Elle lègue 2 l. aux pauvres réformés (6 août). — Quittance de 120 l. faite par Pierre de Rozel, conseiller au Présidial, à Isaac Auzas, marchand tanneur (9 août). — Obligé de 100 l. fait à noble Nicolas de Boileau, sieur de Castelnau, par le rentier de sa métairie de Valence (15 août). — Compromis entre Charles Especel, chanoine de la collégiale Saint-Jean de Roquemaure, syndic du chapitre, Bernard Cappeau, ménager de Roquemaure, et Pierre Pecoul, ménager de Caderousse (19 août). — Sentence arbitrale rendue entre les précédents par Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau, docteur et avocat, Pierre de Calvet, docteur et avocat, et Raimond Chazel, procureur du Roi au siège de Roquemaure (19 août). — Procuration donnée par Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes et conseiller, à Étienne de Saporta, président au présidial de Montpellier, pour recouvrer de noble François de Gallières, habitant Paris, une dette de son père feu noble Antoine de Gallières, sieur d'Annillar (23 août). — Quittance de 1000 l. faite par Jeanne de Gautier, femme de Jacques de Manse, seigneur de Coucon, trésorier général de France, intendant des gabelles de Languedoc, au conseiller Jacob de Favier, pour reste et entier paiement des 3000 l. que Jacob s'était chargé de payer à Alix de Favier, veuve de Jacques de Gautier, contrôleur général des gabelles, sa sœur, après le décès de leur mère (7 septembre). — Quittance réciproque entre noble Pierre de Bonnal et le rentier de sa métairie de Nimes (8 septembre). — Arrentement passé par noble Jean d'Agulhon à Philippe Codeur, ministre réformé, d'un logement en face le collège, « rue anciennement appellée St-Marc» (11 septembre). — Arrentement passé par noble Charles de Raimond de Brignon, sieur de Labaume, prieur de Saint-Étienne de Corconne, des revenus de son prieuré, moyennant 880 l. de rente (28 septembre). — Obligé de 208 l. fait par François Deydier, écuyer, viguier de la baronnie de Bellegarde, et Antoine Cassafière, consul de Bellegarde, au nom de cette communauté, à Jérôme Carlot et Pierre Durouve, bourgeois, pour le paiement des gages de 14 soldats armés « qu'il convient employer à la plaine de Roussillon » (3 octobre). — Prix-fait baillé par Jacques Derbouzes, écuyer, pour « desmolir et abattre le couvert de la tour qui sert de vys (vis ou escalier tournant) » dans sa maison, « et après recouvrir et bastir lad. tour trois pans par-dessus les fenestres qui sont à présent » (3 octobre). — Quittance de 700 l. faite par noble Nicolas de Boileau, sieur de Castelnau, docteur et avocat, à Pierre Gaissad, docteur et avocat, à compte sur une obligation de 2000 l. (6 octobre). — Quittance de 240 l. faite par Fermin de Pujolas, docteur et avocat, à sa femme Marie d'Espé-

randieu (31 octobre). — Rémission faite par Jacques Boisset, muletier, de son quart du droit de la dîme du bénéfice de l'huile provenant de Nages et Solorgues, moyennant 72 l. pour un an (9 novembre). — Procuration donnée par Claude de Chapelain, sieur du Cros, habitant de la Garde-Guérin, comme mari d'Hélix du Destrech, à son cousin François du Destrech, bourgeois d'Arles (12 novembre). — Rémission d'une créance de 36 l. sur Alzias Amouroux, curé de l'église collégiale de N.-D. de Pommiers à Beaucaire, faite par Étienne Planchon, prêtre servant de l'église Saint-Pierre à Montpellier, à Pierre Galtier, lieutenant de viguier de Marguerittes (16 novembre). — Vente faite par Simon Salveton, greffier au Présidial, à noble Jean de Saurin, de sa maison de la rue Dorée, « rue appellée Daurade, aultrement Camp-Neuf Suppérieur », moyennant 2144 l. (18 novembre). — Apprentissage chez Jean Sellot, « coffrettier et mateilassier » (19 novembre).— Prix-fait baillé par Julian Compain, architecte d'Apt, au nom des administrateurs de la confrérie de N.-D. de Pitié, érigée dans l'église du couvent des Carmes d'Apt, à Toussaint Bonnier, maître-brodeur, de Grignan, résidant à Nimes, pour une bannière de damas bleu de Gênes, de 7 pans de long sur trois de large. « Et sur icelluy damas il sera tenu de fere une broderie sur satin fin et soye et or et argent fin, aux lieux et endroitz nécessaires, à sçavoir une figure de Nostre Dame de Pityé avecque le Christ sur ses genoulx, accompagnié[e] d'un ange à chescung costé, et la croix au millieu, le tout enrichit à a la consiance dud. maistre brodeur. De plus sera tenu de fere une autre pièce de l'autre costé, où sera l'istoire de la Puriffication Nostre Dame, où y sera représanté la figure de la Vierge avec Sainct Siméon tenant le petit Christ, Sainct Josué, et un ange de chaque costé ». Un dessin sera fourni à l'artiste, qui devra « fornir toutes les franges neccesseres à l'entour de lad. banière. Et en hault y aura de franges de deux costés, et en bas trois oupes (houppes) avec leurs cordons, ... le tout de soye fine, couleur rouge, blanc et bleu ». Le prix est de 75 l. (9 décembre). — Pactes de mariage entre noble Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, conseiller au Présidial, et Jeanne de Villar, fille de feu Pierre de Villar, seigneur de Savignargues, Vallongue et Gajan (28 décembre).

E. 687. (Registre.) — 678 feuillets, papier.

1640. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Cédule évocatoire de Louis de Labaume, procureur du Roi au Présidial, contre les magistrats officiers de la Chambre de l'Édit de Castres, et Jeanne Boudet, veuve de Pierre Rey. Par-devant Pierre Galian, avocat, remplissant la charge de substitut du procureur général du Roi du parlement de Toulouse, près MM. de Gineste et d'Escourbiac, conseillers à la Chambre de l'Édit, venus à Nimes comme commissaires députés par ladite Chambre, Guillaume Molines, procureur, représentant M. de Labaume, expose que par les soins de ce dernier il a été informé « des crimes de fausse monoye et rogneures des espèces d'or [et] d'argent qui se commettoient » à Nimes et dans le ressort. M. de Labaume et les officiers du siège ont « treuvé que Abraham Fontanieu, Jean Terieu, Brun jeune, Pierre Baguet, André et Anthoine Lombardz frères, Jacques Granier, Pierre Rouvière, marchandz, les sieurs Baudan, receveur, Baudan-Villeneufve, Baudan-Vestric dict l'Esprict, Villar, Maltret, advocatz, Villevielhe, chanoine en l'églize cathédralle de Nismes, Jeanne Boudette et Jean Rey, son filz, estoient attaint dud. crime ». Seule des inculpés, la femme Boudet fut emprisonnée. A leur arrivée à Nimes, les commissaires de Castres la firent élargir « ez mains du s[r] Brousson, consul » son neveu, qui, à sa sortie de charge, la mit dans sa maison ou dans celle de ses gendres, où elle est « veue et vizitée par toute sorte de personnes ». Les procédures faites au Présidial « pour raison dud. crime de fausse monoye et rogneures contre ceulx de la R. P.R. » furent déférées à la Chambre de l'Édit, qui décida d'en informer par ses commissaires et d'en connaitre jusqu'au jugement exclusivement. Le procureur du Roi se pourvut devant les Intendants, qui, conformément à l'article 67 de l'édit de Nantes, ordonnèrent que la Chambre serait saisie des procédures faites, pour se prononcer sur la juridiction compétente. En attendant, les prisonniers doivent rester en prison. Cette décision ayant été signifiée à Galian et aux commissaires, ceux-ci firent publier à son de trompe une ordonnance que Labaume considère comme « un libelle diffamatoire contre l'honneur et intégrité desd. officiers présidiaux ». Ils ordonnent qu'on leur remette les procédures. Labaume les accuse de vouloir « garantir ceulx de la R. P. R. de la punition qu'ilz ont encoureue ». Il met tous leurs actes en suspicion. Il donne sur la parenté des juges de la Chambre avec les prévenus, des détails fort intéressants. Cette protestation catholique passionnée ne trouble pas les commissaires, qui déclarent qu'ils iront jusqu'au bout de leur mission légale. La cédule évocatoire de Labaume est un précieux document. Il permet de saisir sur le vif l'état d'esprit réciproque des protestants et des catholiques des hautes

classes après l'édit de Nantes, et les difficultés croissantes que cet Édit allait rencontrer dans son application (10 janvier). — Quittance de 13 l. faite par Pierre Reynaud, charpentier à Louis de Monfaucon, procureur du Roi au siège des gabelles de Beaucaire et Nimes, pour paiement d' « un courroir de bois au bout de la vis de pierre servant pour aller au plus hault membre » de sa maison de la rue Dorée (14 janvier). — Arrentement passé par François de Calviere, abbé de Psalmodi, au nom de son père noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire de Gauzignan, de son moulin à eau près la porte des Carmes, « concistant en trois coupz ou roues de moulin, et en l'habitation et membre et estable et pallier » tenus par le meunier, sans y comprendre « la maison et logis tenue par Me Georges Roque, hoste », moyennant la rente de 60 salmées de touzelle (26 janvier). — Accord entre noble Alexandre de Brueys, sieur de Gatigues, et Gabrielle de Brueys, veuve de noble Benoni de Borne, seigneur d'Auriolles et de Tharaux, au sujet de la succession de Louise d'Audibert de Lafarelle (2 février). — Transaction entre Diane de Brueys de Saint-Chapte, veuve de noble Daniel de Chalas, et noble Alexandre de Brueys, sieur de Gatigues, au sujet de la succession de noble Benoni de Borne (2 février). — Quittance de 67 l. faite par noble Louis de Porcelet, seigneur de Maillane et du Bruel, représenté par son agent Raphel Roque, à Isaac Auzas, marchand tanneur (8 février). — Transaction entre noble Jacques de Brueys, sieur de Flaux, d'une part, Pierre Plantier, docteur et avocat, et Antoine Plantier, frères, d'autre. Ils étaient réciproquement demandeurs en cas d'excès (21 février). — Codicille du capitaine Pierre Huguet (10 mars). — Procuration donnée par le capitaine Pierre Huguet à sa femme Sarah Sigalon. Il va à la guerre pour le service du Roi (10 mars). — Acte de réquisition fait par noble Jean de Richon, habitant de Vienne, comme procureur de Jérôme Desimieu, comte de Desimieu, baron de Saint-Véran, Sure, Fronteuas, Aiguières, grand-maître des Eaux et Forêts de Dauphiné, gouverneur de Vienne et du Viennois, à Hector de Montenard, baron de Montfrin. MM. de Desimieu et de Montfrin avaient traité, en mai 1635, au sujet des prétentions du premier sur la terre de Meynes. M. de Montfrin devait lui donner 5800 l. pour ses prétentions, et M. de Desimieu se chargeait de faire donner arrêt au parlement de Paris, moyennant 300 l. M. de Richon montre l'arrêt et demande les 5800 l. L'acte est passé près de la porte de la Couronne, « au-devant du logis du *Lyon d'or* ». M. de Montfrin refuse de signer (26 mars). — Cession de droits faite par André-René de Novarins, docteur et avocat d'Avignon, trésorier général du Pape en la légation d'Avignon, à Antoine de Charnes, contregarde pour le Roi en la monnaie de Villeneuve-lès-Avignon (28 mars). — Quittance de 236 l. faite par noble Jean de Richon, procureur de Jérôme de Desimieu, à Jacques Reboul, habitant de Meynes (28 mars). — Obligé de 2112 l. fait par Jacques Guilhon, marchand, à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (5 avril). — Obligé de 150 l. fait par Robert Eyroux, bourgeois, à Jean Gautier, régent au collège royal (11 avril). — Quittance de 3352 l. faite par Pierre de Montanhac, conseiller au Présidial, au conseiller Jacob de Favier (13 avril). — Quittance et reconnaissance de meubles faite par Roland Roux, ménager, à sa femme Jeanne Gaussaud (20 avril). — Testament de Pierre Pelet, procureur. Il lègue 30 l. aux pauvres réformés (23 avril). — Bail passé par les consuls de Nimes avec le chirurgien Jean Pinet, « pour traicter, panser et médicamenter les mallades attains de la malladie contagieuze », moyennant 150 l. par mois, « jusques à ce que Dieu nous aura redonné la santé » (18 mai). — Convention entre Pierre Danton, hôte, et Pierre Merle, cardeur, au sujet de la levée d'un douzième de la dîme des récoltes de la dimerie du Plan. Ce douzième appartient à Danton (19 mai). — Bail de la fourniture de l'étape des gens de guerre, passé par le syndic du diocèse, noble Olivier de Labaume, premier consul de Nimes, à Paul Lebon, marchand. Le maréchal de Schomberg a trouvé expédient, pendant le cours du mal contagieux dont le diocèse est affligé, d'établir des étapes aux passages des troupes du Roi, tant de cavalerie que d'infanterie, retirées de Languedoc et de Guyenne pour grossir les armées d'Italie et de Provence. Par ordonnance du 9 mai, le maréchal avait enjoint au syndic de mettre l'étape en adjudication (26 mai). — Rémission faite par Pierre Pizon, marchand, du quart le concernant du bénéfice de la dîme de Saint-Césaire pour l'année courante. Le rémissionnaire pourra demander un rabais à l'évêque, en raison de la maladie contagieuse (28 mai). — Testament de Jeanne Peladan, veuve d'Antoine Jauffrès, marchand. Elle mentionne « le temps calamiteux et desplorable de contagion quy est en ceste ville ». Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (28 mai). — Codicile d'Isaac Peladan, bourgeois. Il lègue 30 l. aux pauvres réformés (28 mai). — Testament d'Antoine Lanteyrès, natif du Collet-de-Dèze, « estant maintenant aux huttes de l'infermerie quy sont tout contre et alentour de l'esglize St-Bauzille de Nismes, et près les mollins à vent d'icelle, icelluy attaint de la malladie contagieuze ». Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (6 juin). — Testament d'Étienne Cousin, chirurgien. Il lègue

3 l. aux pauvres catholiques (6 juin). — Testament de Jean Mourlié, meunier, « estant aux huttes de l'infermerie quy sont contre l'enclos des mazures de l'esglise St-Bauzille, tout proche les moulins à vent de lad. ville. » il lègue aux pauvres catholiques 6 émines de blé touzelle réduites en pain (8 juin). — Testament de Claude de Teste de la Motte, chanoine et précenteur de la cathédrale. Il désire être inhumé « au thumbeau où les chanoines et dignittés de lad. esglize ont acoustumé d'estre encevellis ». Il lègue 100 l. aux pauvres de l'hôpital, 100 l. à sa servante Jeanne Sollier, une chasuble de damas blanc et son petit calice d'argent au monastère des Ursulines, plus 100 l. Il lègue aux Capucins sa chasuble verte, aux Récollets sa chasuble bleue. L'évêque Anthime-Denis Cohon assiste le testateur « gizant au lict, mallade », et signe à l'acte (24 juin). — Testament d'Isaac Auzas, marchand tanneur. Il lègue 6 l. aux pauvres réformés (7 juillet 1640). — Testament de Marguerite Triaire, veuve de Jean Bertrand, menuisier de Génolhac, « estant maintenant aux huttes de l'infirmerie de St Bauzille ...... frappée de la maladie contagieuse ». Elle lègue 15 l. aux pauvres réformés (11 juillet). — Quittance de 94 l. faite par Barthélemy Ricard, sieur de Caissargues, avec le consentement de Jean de Barnier, conseiller au Présidial, à Jacques Boisset, hôte et muletier, pour 27 charges de foin à 3 l. 10 s. la charge (13 juillet). — Mariage de Pierre Louet, hôte (16 juillet). — Obligé de 10324 l. fait par noble Olivier de Labaume, premier consul et syndic du diocèse, à Pierre Pizon, marchand, pour verser entre les mains de Guillaume Massia, trésorier du pays, savoir : 9011 l. pour la subsistance des gens de guerre, et le reste pour les droits de levée du trésorier (17 juillet). — Arrentement passé par Jacques Caffarel, avocat, de sa maison joignant son moulin à huile de la rue allant du Petit-Temple à la porte des Carmes (3 août). — Obligé de 7425 l. fait par le syndic du diocèse, noble Olivier de Labaume, à Raimond Jalabert, habitant d'Aimargues, pour rembourser les avances de la subsistance de la compagnie de chevau-légers de M. de Saint-Clément au régiment de Mérinville et de quatre compagnies du régiment d'Espenant pendant un mois, et pour payer la moitié d'une compagnie du régiment de Languedoc pendant un mois (15 août). — Testament de Pierre Grizot, chantre en l'église réformée, « reffugié en la metterie de s^{r} Pierre Allier, joignant la cadaral qui est près de la Fontaine de Nismes, à cauze de la maladie contagieuse». Il lègue 5 l. aux pauvres réformés de Vauvert (31 août). — Donation entre-vifs faite par Anne Escuret, femme de Pierre Combes, étant tous les deux à l'infirmerie de Saint-Baudile et tous deux atteints de la maladie contagieuse, à noble Jacques de Pontrin, sieur de Florancourt, « sans l'acistance duquel, croict-elle, quy seroict desjà morte, pour n'avoir ayde ne secours d'aucung autre personne, comme se voyant abandonnée à cauze de lad. malladie dans lad. infermerie » (8 septembre). — Codicille de Guillaume Theremin, chirurgien, « s'estant hutté » dans une olivette de Guillaume de Possac (2 octobre). — Quittance de 6 écus or sol, faite par Antoine Mauric, laboureur de Milhau, à Claude Jacquet, maître-orfèvre, « qui se seroict expouxé pour perfumer et désinfecter la ville de Nismes et faulxbourgz d'icelle en ce temps de contagion ». Jacquet a trouvé ces 6 écus dans un coffre de la maison de feu Phelip Grandenoux, au faubourg des Prêcheurs, « lorsqu'il fist le perfum de lad. maison, que feust le jour d'hier, suivant la charge et ordre que luy auroict esté donné par le cappitaine de sainté ». Mauric est héritier de Grandenoux pour 2/3 (19 octobre). — Arrentement passé par Nicolas de Hallai, prévôt de la cathédrale, à Jacques de Pascal, receveur des tailles du Vivarais, d'une maison de la rue de Caguensol, moyennant 220 l. de rente (20 octobre). — Arrentement passé par Étienne de Méjannes, « escollier en théologie », fils et héritier de Paul de Méjannes, docteur et avocat, de ses terres de Nimes (29 octobre). — Mariage de Jean Bonnet, bourgeois, avec damoiselle Pierre Donzel (15 novembre). — Arrentement passé par noble Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteur et avocat, de sa métairie de Sieure, « avec le Rapattel, tant noble que rural », à mi-fruits (17 novembre). — Obligé de 100 l. pour Suzanne de Percet (17 novembre). — Obligé de 1050 l. fait par Antoine Vedel, bourgeois, à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (6 décembre). — Arrentement passé par Pierre d'Arnaud, receveur général des finances en la généralité de Montpellier, d'une vigne au quartier de la Vène (12 décembre). — Transaction entre noble Hérail de Barjac, seigneur de Saint-Jean, fils de noble Louis de Barjac, seigneur de Valz et René de Latour, seigneur de Malérargues, mari de Louise de Calvet, fille de noble François de Calvet, seigneur de Meyrueis, et de feu Louise de Barjac, fille de feu noble Jacques de Barjac, seigneur de Bouquet et de Vaquières, au sujet de la succession de noble Thibaud de Barjac, bisaïeul de M. de Saint-Jean (14 décembre). — Achat pour Jean Queyrel, baile de Dions, d'une terre au quartier de Moulin-Fondu, terroir de Dions (28 décembre). — Cession faite par Jean Bourdic, notaire de Générac, Beauvoisin et Langlade, à Louis Motte praticien d'Anduze, son office de notaire de Langlade, moyennant 60 l. (31 décembre).

E. 688. (Registre.) — 533 feuillets, papier.

1641. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Arrentement passé par Catin de Reynaud, fille de feu Jérémie de Reynaud, conseiller au Présidial, pour elle, noble Louis de Reynaud et Anne de Reynaud, ses frère et sœur, de leur maison avec jardin à roue sis au quartier des Tapies, sous la ville (1er janvier). — Achat, pour noble Pierre de Valette, d'une terre à Marguerittes (2 janvier). — Achat, pour Étienne Moureau, archer de M. Guiran, prévôt général en la sénéchaussée, d'une terre au quartier de Riquet (5 janvier). — Échange entre Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial, et Benoît Brémond, travailleur d'Arles (14 janvier). — Rétrocession faite par Arnaud Davin, docteur et avocat, à Françoise de Duranti, de la métairie appelée Mas de Prunières (15 janvier). — Bail d'une cave aux Arènes, engagée par Étienne Vincent, tisserand de toile, à Étienne Brun, boulanger, à qui il doit 82 l, (16 janvier). — Arrentement passé par Honoré Civatti, procureur et syndic du collège d'Avignon « et de la compagnie de Jésus », porteur d'un pouvoir spécial de Jean-Baptiste Guesnay, recteur moderne dudit collège, d'une maison que ce collège possède à Nimes, près la porte de la Couronne, moyennant 69 l. de rente (17 janvier). — Procuration donnée par Louis de Montfaucon, procureur du Roi au siège des gabelles de Beaucaire et Nimes, à Me Prat, notaire et greffier au siège des gabelles de Pont-Saint-Esprit (21 janvier). — Mariage de Pierre Eyroux, marchand de Marguerittes (26 janvier). — Quittance de 770 l. faite à Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, caution de Gabrielle de Georges de Tharaux, sa mère, par Alexandre Bouzon, sellier (5 février). — Quittance de 6000 l. faite par noble Daniel de Guiran jeune, cornette de la compagnie de chevau-légers de M. de Lasalle, à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, son frère, pour le legs à lui fait par leur père Arnaud Guiran (7 février). — Arrentement passé par damoiselles Claude, Jeanne, Catin et Rose de Blisson, sœurs et nièce, de leur olivette du chemin de Montpellier (8 février). — Achat de deux terres à Campuget par Daniel Guiran, prévôt général en la sénéchaussée (14 février). — Obligé de 600 l. fait par noble Jacques de Lavalette de Boulogne, seigneur de Lascours, habitant de Lavalette, à noble Daniel Guiran jeune, cornette du baron de Lasalle (dernier février). — Procuration donnée par Maurice Pastre, homme d'armes de la compagnie du chevalier de Camboux (1er mars). — Accord entre Nicolas Valenot, « hoste du logis où pend pour enseigne la painture *Nostre Dame*, aux faulx bourgz de la Sounerie (Saunerie) de Montpellier, et Hector Noyer, dit Champagne, hôte de la Baraque de Codognan ». « Jean Ponge, dict Malenclaud, se seroict caché dans l'escurie » du logis de Valenot pour lui dérober un cheval. Pris et condamné à mort, il accusa, au moment de son exécution, Noyer de lui avoir fait commettre le vol (2 mars). — Quittance de 150 l. pour Jean de Lagarde, viguier de la baronnie de Boucoiran (5 mars). — Prix-fait baillé par noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, pour des travaux à son moulin à eau situé hors de la ville, près le pont de la Reynette (6 mars). — Bail de la levée de l'imposition pour les gages des pasteurs, adjugé par Arnaud Guiran, docteur et avocat, diacre, et Pierre Dutérond, procureur, ancien, députés du consistoire, à Antoine Galissard (11 mars). — Quittance de 750 l. faite par noble Jean de Moraret, sieur de Malet, de Largentière, pour lui et pour noble Étienne de Moraret, son père, et Catherine de Rocher, sa mère, à Arnaud Guiran, docteur et avocat (16 mars). — Transaction entre Louis de Montfaucon, procureur du Roi au siège des gabelles de Beaucaire et Nimes, d'une part, noble Pierre de Latour et Diane de Gérard, dame de Moussac, d'autre (20 mars). — Arrentement passé par noble Antoine de Brueys, sieur de Puyferrier, de partie de sa maison de la rue de Patin (1er avril). — Mariage de Paul Reboul, archer de prévôt général et de chevalier du guet en la sénéchaussée (2 avril). — Prix-fait baillé par noble Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, habitant son château de Saint-Chapte, pour des travaux à sa métairie de Puyferrier (10 avril). — Arrentement passé par Anne de Pujolas à Gabrielle de Georges de Tharaux, veuve d'Honoré de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, président à la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, de sa maison près la porte de la Couronne, moyennant 140 l. de rente (15 avril). — Quittance de 125 l. faite par noble André de Firmas, sieur de Périès, de la ville d'Alais, à Claude Salveton, auditeur de comptes de Nimes (17 avril). — Quittance de 100 l. pour Mathieu Quesnot, chirurgien (23 avril). — Accord entre Claude Sugier, d'Alais, et Marie de Vierne de Mandajors, d'Alais (3 mai). — Arrentement passé par Étienne d'Arnaud, chanoine trésorier de la cathédrale, comme procureur de son frère noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, d'une boutique de sa maison de la rue Saint-Marc ou de la Grande-Fusterie (22 mai). — Achat pour Daniel Guiran, prévôt général et chevalier du guet en la sénéchaussée, d'une terre à Campuget (23 mai). —

Arrentement passé par Pierre de Fontfroide, receveur pour le Roi au grenier à sel de Nimes, à Pierre Lichière, hôte, d'« une sienne maison et logis où pend pour enseigne le portraict de *la Romane* », moyennant 132 l. de rente (30 mai). — Quittance de 187 l. faite par noble Henri de Raimond de Brignon, seigneur de Brignon et de Sanilhac, à noble Louis de Pelet, baron de Combas (8 juin). — Rémission de six pièces de terre à Rodilhan, faite par Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, à Jean de Fabrique, conseiller au Présidial (17 juin). — Obligé de 28 l. pour Jean Dujardin, prêtre d'Avignon (18 juin). — Procuration donnée par noble Jean Leblanc, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, « obligé de s'en aller à l'isle de Malthe pour rendre les services et fere la résidance que son ordre et religion l'obligent », à son frère Jacques Leblanc, seigneur de la Rouvière et de Fourniguet, juge aux Conventions Royaux (20 juin). — Sous-arrentement passé par Pierre Danton, hôte, du moulin à eau appartenant au baron de Cauzan, sous la ville, « le long du ruisseau de la Fontaine appellé le Vistre », avec les terres qui en dépendent (24 juin). — Obligé de 1034 l. fait par Michel Barthélemy, chanoine de la collégiale de Saint-Gilles, à Étienne Rey, marchand (2 juillet 1641). — Quittance de 226 l. pour Claude de Lafarelle, docteur et avocat (24 juillet). — Quittance d'intérêts faite par noble Jean de Percet, sieur des Appens, docteur en droits, à noble Jacques de Bruneau, sieur de Saint-Auban, habitant de Bagnols (29 juillet). — Mariage d'Antoine-Hercule du Villar, docteur et avocat, fils de feu Jacques du Villar, seigneur de la Martinerie, coseigneur de Saint-Germain de Calberte, avec Anne Davin, fille de feu Étienne Davin, docteur et avocat (13 août). — Testament de Pierre Allier, fils de feu Daniel Allier, quand vivait huissier au Présidial. Il va à la guerre, en Piémont, pour le service du Roi. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (20 août). — Arrentement passé par Gabrielle de Folaquier, veuve de noble Jean de Saurin, d'une terre et d'une olivette à Calvisson (23 août). — Testament d'Odes Pommier, capitaine enseigne de la compagnie de M. Gaissad, au régiment de M. de la Cornette-Chabaud. Il lègue 30 l. aux pauvres réformés (24 août). — Quittance de 655 l. faite par noble Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières, au nom de son fils Claude de Rovérié, prieur de Saint-Geniès de Malgoirès, à Claude Maigron, bailli de Saint-Geniès, rentier dudit prieuré (20 septembre). — Quittance de 3188 l. faite par noble Henri de Gévaudan à Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, conseiller au Présidial, son frère (14 octobre). — Testament de Gabrielle de Langlade, fille de feu Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteur et avocat. Elle lègue 100 l. aux pauvres réformés (17 octobre). — Mariage de Mathieu Quesnot, maître-chirurgien (3 novembre). — Obligé de 100 l. pour Jean Gautier, régent au collège royal (6 novembre). — Vente faite par Jacques Trouillière, moulinier de soie, à Antoine Guillaumet, meunier, d'un moulin à filer la soie, avec tous les outils en dépendant, moyennant 153 l. (13 novembre). — Vente d'une charge d'huile, mesure de Vaunage, faite à Catin de Gaissad, veuve de noble Guillaume de Folaquier, sieur de la Calmette, moyennant 48 l. (15 novembre). — Accord où figure Gaspard de Fressieu, conseiller au Présidial (26 novembre). — Arrentement passé par Étienne Larivière, marchand, à Jean Gautier, régent au collège royal, d'un logement de sa maison allant du Petit-Temple à la porte des Carmes (17 décembre). — Obligé de 200 l. fait par noble Nicolas de Laval, sieur du Sault, à Jacquette d'Allègre (23 décembre). — Quittance de 82 l. faite par Arnaud Rogier, geôlier des prisons royaux, à François Michel, jardinier de Montfrin, pour son droit de geôle, entrée et sortie, quand il fut emprisonné comme séquestre du blé de M. des Roys, juge royal de Beaucaire (24 décembre).

E. 689. (Registre.) — 841 feuillets, papier.

1642-1644. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Obligé de 100 l. fait par Jean Seguin, notaire de Clarensac, à Arnaud Guiran, docteur et avocat (1er janvier 1642). — Obligé de 100 l. pour Pierre Chambon, maître-chirurgien (24 janvier). — Transfert d'un contrat d'achat de bois provenant des réserves d'Henri de Faret, seigneur de Saint-Privat (28 janvier). — Quittance de 7500 l. faite par Gabrielle de Gévaudan à son frère Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, conseiller au Présidial (30 janvier). — Procuration donnée par noble Claude Gui d'Airebaudouze, seigneur de Clairan, à un procureur au parlement de Grenoble, pour répondre à une assignation de Jean de Saporta, procureur général au bureau des finances de Montpellier (8 février 1642). — Procuration de Jacques Thomas, ministre en l'église réformée de Saint-Jean de Maruéjols (21 février). — Arrentement passé par noble Alexandre de Brueys, seigneur de Gatigues, Bourdic et Tharaux, habitant son château de Bourdic, à noble Barthélemy de Chaumont, de « sa maison et logis, terre joignant icelle, qui soulloict estre cy-devant logis où pend pour enseigne la figure de *La Rouchelle*, tenue en arrentement par Me Jean Farjon, hoste », située sur le chemin de Montpellier, près de l'hôpital, moyennant

230 l. de rente (8 mars 1642). — Achat pour Pierre Farelle, archer de la maréchaussée (11 mars). — Accord entre noble Alexandre de Brueys, seigneur de Gatigues, Tharaux, Bourdic, Lafarelle, etc., maistre de camp, et noble Louis de Raimond, seigneur de la Visclède, Laspe et Bourdic, habitant de Tarascon, au sujet de la juridiction de Bourdic (24 mars). — Arrentement passé par Marie de Fabre, femme de Daniel Guiran, prévôt général et chevalier du guet, d'un local à Jacques Traucat, teinturier (27 mars). — Obligé de 100 l. fait par André Dumas, notaire, à Tristan Theremin, chirurgien juré (12 avril 1642). — Obligé fait par Louis Roqueyrol, marchand, à noble Jean-Louis de Louet de Murat de Nogaret, baron de Calvisson, Manduel, etc., représenté ar noble Fermin de Florancourt, capitaine d'une compagnie dans le régiment du baron son fils. Il s'engage à lui délivrer, à Beaucaire, 300 mousquets, 300 bandoulières et 300 piques ferrées à deux bouts, dans quinzaine, à raison de 6 l. 10 s. par mousquet avec bandoulière, et de 14 l. 10 s. par douzaine de piques (19 avril). — Obligé de 2700 l. fait par Olympe de Fornier, veuve de noble Jean Brun, seigneur de Domessargues, habitant Boucoiran, à noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau et de Sainte-Croix (21 avril) — Cession de droits faite à Marthe de Baudan, veuve de noble Pierre de Maurice (23 avril). — Vente faite par noble Abel Antoine de Calvière, baron de Boucoiran, à André Saurin, maître-apothicaire, d'un jardin avec mas, vigne et olivette à Montfrin (9 mai 1642). — Obligé de 440 l. fait par noble François du Vieux, écuyer, de Marguerittes, à Marguerite de Bimar, femme de noble Pierre de Valette (13 mai). — Procuration de Raimond de Galepin, conseiller au Présidial, pour recouvrer les droits de lods qui lui sont dus comme ayant droit de haut et puissant seigneur Jean-Vincent Cadart d'Ancézune, baron du Thor, seigneur de Caderousse, marquis de Codolet, père et tuteur de Philippe-Guillaume d'Ancézune, prieur commendataire de Saint-Sauveur, de l'ordre de Saint Benoît non conventuel, au diocèse de Sisteron, abbé de Sénanques, héritier universel de haute et puissante dame Marie de Crussol, marquise de Courton et de Saint-Geniès de Malgoirès (23 mai). — Arrentement passé par noble Charles de Raimond de Brignon, sieur de Labaume, prieur de Saint-Étienne de Corconne, des revenus de son prieuré, moyennant 900 l. de rente (7 juin 1642). — Quittance de 53 l. faite par le capitaine Charles Rivière à noble Pierre de Pavée, sieur de Servas (26 juin). — Rémission faite par noble Antoine de Calvière, prieur de N.-D. de la Daurade, à noble Marc d'Ardouin, sieur de la Calmette, d'une créance de 6000 l. sur Pierre de Lombral, conseiller au parlement de Toulouse (28 juin). — Vente faite par noble Henri de Raimond de Brignon, seigneur de Brignon, d'une coupe de bois à son devois de Labaume, sur le Gardon, moyennant 700 l. (14 juillet 1642). — Vente d'une pension de 62 l. 10 s., au denier seize, faite à Mathurin de Maridat, chanoine et premier archidiacre de la cathédrale, moyennant 1000 l. (16 juillet). — Décharge de séquestration donnée par Catherine de Pilart, veuve de noble Jacques de Gagnac, sieur de la Couronne-Saint-Andéol, à Jacque de Gagnac son fils (24 juillet). — Projet de procuration donnée par Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial, à Jean Deyrolles de Courbessac, sieur de Pommiés (6 septembre 1642). — Arrentement passé par noble Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, à Antoine Riallon, apothicaire d'Aimargues, de sa propriété du Cailar (16 octobre 1642). — Testament de Reynaud de Latour, prieur de Mialet. Il lègue 3 l. aux pauvres catholiques de Mialet (17 octobre). — Obligé de 100 l. pour noble Jacques de Pontrin, sieur de Florancourt (17 octobre). — Arrentement passé par Louis de Montfaucon, procureur du Roi au siège des gabelles, de sa métairie de Courbessac (8 novembre 1642). — Obligé de 84 l. fait par noble Barthélemy Icard, sieur de Caissargues, à Étienne Brun, boulanger, pour achat de touzelle (10 novembre). — Accord entre noble Charles Desmartins et noble Jean de Percet, sieur des Appens. Feu noble Jean Desmartins, sieur de Cornillon, avait, en 1619, fait porter chez Jacques Gineste, à Bagnols, un grand coffre en noyer fermé à clé, « avec le plus beau et précieux qu'ilheust dans sa maison, à cause des mouvemans de guerre ». Ce coffre contenait de la lingerie, des étoffes, des vêtements. « Comme aussy auroict esté mis dans le quayson dud. coffre un baguier, dans lequel y avoit trois bagues d'or garnies d'un rubis fin, une roze esmeraude, un safir, une autre bague esmeraude, une cornaline, deux petitz lappis, une turquoixe, une anabatiste, un granat, une jazente, un petit serpent vert, une roze d'opalle, le tout monté sur de bagues d'or ». L'acte mentionne encore une douzaine de cuillers d'argent et une chaîne d'or « faicte à gerbe », valant 150 écus (21 novembre). — Testament de Jean Gautier, régent au collège royal. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (29 novembre). — Accord entre Jeanne de Laune d'Antraigues, veuve de noble Charles de Faret, seigneur de Fournès, et Jacques de Laune, seigneur d'Antraigues, bailli de Gévaudan, gouverneur de Marvéjols. Mme de Fournès rappelait qu'à son contrat de mariage, du 9 novembre 1619, Trophime de Laune,

seigneur d'Antraigues, lui avait constitué en dot 21000 l. (13 décembre 1642). — Arrentement passé par Jacques de Laune, seigneur d'Antraigues, avec l'assistance de sa sœur Jeanne de Laune, à Antoine Baudon, sieur de Tielet, bailli des terres du bailleur, de ses terres et seigneuries de la paroisse d'Antraigues, jadis acquises du comte du Roure 13 décembre). — Obligé de 600 l. fait par Dauphine de Maltret, veuve d'Antoine de Lagorce, garde des archives et greffier du bureau de la sénéchaussée, à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (2 janvier 1643. — Obligé de 400 l. fait par noble André de Galtier et consort à Gaillard Guiran (15 janvier). — Quittance de 10125 l. faite par noble Charles de Gévaudan, comme mari de Jeanne de Villar, à son beau-frère noble André de Villar, sieur de Vallongue. Il s'agit d'un legs de Pierre de Villar, beau-père (2 février 1643). — Quittance de 7500 l. faite par Gabrielle de Gévaudan à son frère Charles (2 février). — Mariage de Charles de Raimond de Modène, fils de feu François de Raimond, seigneur de Modène, prévôt de l'Hôtel, grand prévôt de France, ambassadeur extraordinaire du Roi pour la paix entre le roi d'Espagne et le duc de Savoie, et de feu Catherine d'Alemant, avec Gabrielle de Gévaudan, fille de feu Honoré de Gévaudan et de Gabrielle de Georges de Tharaux (14 février). — Obligé de 80 l. fait à Jean Nicolas, archer, par Nicolas Berruyer, maître d'école (2 mars 1643). — Cession du revenu de deux maisons pendant deux ans, faite par Bernard Cantarelle à Pierre Louet, hôte, à raison de 66 l., pour qu'il se paye de 50 l. à lui dues par Cantarelle « pour despance de bouche faicte en sa maison et logis durant un certain temps qu'il l'auroict tenu en pention, à raison de douze livres le mois » (16 avril 1643). — Transaction où figure Pierre Roubin, viguier de Laudun (9 mai 1643). — Testament de Pierre Louet, hôte. Il lègue 30 l. aux pauvres réformés (15 mai). — Vente de la terre et de la juridiction de Saint-Théodorit de Géneyran, faite par Marguerite de Brignon, veuve de noble Étienne de Galian, fille de noble Pons de Brignon, sieur de Saint-Théodorit, pour et au nom de sa sœur Louise de Brignon, femme de noble Jean de Lauriol, sieur d'Anières, ainsi que de noble François de Brignac, sieur de Montarnaud, et de sa femme Dauphine de Brignon, à noble André de Villar, seigneur de Vallongue, moyennant 1400 l. (19 mai). — Obligé de 468 l. fait par Jacques Duplan, cardeur, de Saint-Étienne de Valefrancesque, à son beau-frère Jean Gautier, régent au collège royal (27 mai). — Obligé de 3800 l. fait par Marc de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, conseiller au parlement de Toulouse, à Arnaud Guiran, docteur et avocat (23 juin 1643). — Procuration donnée par Jean Monteils, notaire, et sa femme Jeanne Cheiron, à leur neveu Léonard Theremin, maître-chirurgien juré et chirurgien ordinaire du Roi, pour les représenter au mariage de leur fils aîné Jean Monteils, notaire, qui épouse Madeleine de Falguerolles, fille de Paul de Falguerolles, maître des requêtes de la Reine, et d'Isabeau de Barjac. Elle habite Saint-Hippolyte (4 août 1643). — Transaction entre Tristan de Fontfroide, écuyer, et Gaillard Guiran, conseiller au Présidial (11 août). — Obligé de 410 l. fait par Jean Portanier, docteur et avocat, juge ordinaire de Villefort, à Simon Robert, procureur (2 octobre 1643). — Accord entre André de Villar, seigneur de Vallongue, conseiller au Présidial, et noble Henri de Villar, son frère, au sujet de la succession paternelle (12 octobre). — Quittance de 3000 l. faite par Jacques d'Escudier, avocat du Roi au Présidial, à noble François de Fermineau, sieur de Beaulieu, son beau-frère (17 octobre). — Quittance de 2000 l. faite par noble Antoine de Brueys, sieur de Puechferrier, qui signe : Pieferie, à son frère noble Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte et Sieure (19 octobre). — Cession du bail de la moitié de la dime de Costebalenc, faite par Pierre Bongrand à Pierre Danton, hôte (15 novembre 1643). — Testament de Bernard Cantarelle, qui va à la guerre pour le service du Roi. Il lègue 10 l. pour les pauvres réformés (1er décembre 1643). — Mariage entre Arnaud Guiran, docteur et avocat, et Suzanne d'Albenas, fille de feu Claude d'Albenas, viguier de Nimes, et de Marguerite d'Icard (avant-dernier février 1644).

E. 690. (Registre.) — 663 feuillets, papier.

1644-1645. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Mariage du teinturier Jacques Robert (4 janvier 1644). — Arrentement passé par noble André de Villar, conseiller au Présidial, de son domaine de Vallongue (20 janvier). — Quittance de 280 l. faite à Mathieu Quesnot, chirurgien (25 janvier). — Obligation de 4000 l. faite par François Barban, greffier, à noble Jacques de Boileau, habitant d'Uzès (28 janvier). — Quittance de 30 l. faite par Jean Vivent, « commissaire de poudre » en Languedoc, habitant Montpellier, à Pierre Veirier, maître-poudrier de Nimes. Antoine Trial, marchand de Montpellier, a traité avec noble François de Sabatier, commissaire ordinaire des guerres, adjudicataire de la fourniture générale des poudres et salpêtres de France, pour la fourniture annuelle de

1000 quintaux de salpêtre aux magasins du Roi à Toulouse, Narbonne et le Saint-Esprit. Trial a traité avec Veirier pour la fourniture annuelle de 8 quintaux de salpêtre « deschargée de sel, gresse et ordures », pour 7 ans, et lui a avancé 50 l. Vivent, comme procureur de Trial, reçoit 30 l. pour reste du remboursement des 50 l., le traité ayant été cancellé (1er février 1644). — Prise de possession par Claude Bertrand, docteur en théologie d'Avignon, pour Claude Gilles, prêtre, du canonicat et de la prébende vacants par la mort de Martin Eyroux, chanoine de la cathédrale. Les prévôts, dignités et chanoines ont refusé d'admettre Gilles, malgré les provisions octroyées par le chancelier de l'université de Paris, en suite d'un arrêt du Grand Conseil, conséquence du brevet accordé par le Roi, à cause du serment de fidélité prêté au Roi par l'évêque de Nimes. Le procureur de Gilles prend possession en entrant dans l'église. Il prend de l'eau bénite, se met à genoux devant le maître-autel, récite l'oraison dominicale, salue la vierge Marie, fondatrice de l'église, et s'asseoit « à la dernière cheze du dernier chanoine, qui est du costé gauche » (4 février). — Testament de Pierre Lichière, hôte. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (14 février). — Accord entre Madeleine de Raviot, son fils Jean Guiraud, François Muleti, sa femme Pancrace de Guirard, d'une part, et Pierre Bertrandy, viguier d'Aramon, noble Louis de Posquières et consorts, d'autre. Les premiers se plaignaient d'avoir été « excédés » le 26 septembre 1642, sur la place publique d'Aramon, et le 29 dudit mois, dans la maison de Madeleine de Raviot. On avait « rompeu et brizé les portes des chambres et batteu lesd. damoizelles et enfans, prins et emporté plusieurs meubles ». Muleti avait été souvent injurié et menacé par M. de Posquières. Au contraire, les prévenus « dizoient qu'ilz avoient esté exédés et injuriés, et leurs femmes aussi », par les plaignants (23 février). — Obligation de 954 l. faite par Jean Boucarut, bourgeois d'Uzès, à Raimond de Galepin, conseiller au Présidial (24 février). — Accord entre noble Jacques de Lavalette, seigneur de Lascours, d'une part, et noble Louis de Reynaud et ses sœurs Catin et Anne de Reynaud, d'autre (27 février). — Obligation de 400 l. faite par noble Louis de Calvière, sieur de Leuque, à Claude de Boileau, veuve d'Étienne de Monteils, docteur et avocat (dernier février). — Constitution d'une dot de 1200 l. faite par Françoise de Gévaudan à sa fille Madeleine de Saporta, qu'elle a eue de feu Étienne de Saporta, président au présidial de Montpellier, et qui est « portée de dévotion pour se rendre religieuze et se dédier au service de Dieu, le reste de ses jours, dans un monastère ». En 1641 la jeune fille a été mise pensionnaire chez les Ursulines d'Alais. Elle y a été reçue novice, et son noviciat est expiré. Elle a demandé d'être reçue à la profession à la mère Gabrielle d'Antraigues, dite de Jésus, supérieure du couvent. Le chapitre a décidé de recevoir Mlle de Saporta, moyennant une dotation honnête et modérée. Noble Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, conseiller au présidial de Nimes, représente sa sœur Françoise, et verse les 1200 l. entre les mains de Claude d'Olympies, chanoine de la collégiale de Saint-Jean d'Alais, père spirituel du monastère, et représentant de la supérieure. L'acte est passé à Nimes, dans sa maison (2 mars 1644). — Arrentement passé par Daniel Guiran, prévôt général et capitaine du guet, de sa métairie de Campuget, à mi-fruits (2 mars). — Obligation de 1533 l. faite par noble Jean de Saurin, comme procureur de Jean de Baudan, conseiller au Présidial, à Raimond de Galepin, conseiller au Présidial (16 mars). — Obligation de 4000 l. faite par Brocard de Geanis, seigneur de la Roche, de Rispe, etc., capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment de Boissac, à M. de Labrosse. L'acte est passé « dans le logis où pend pour enseigne *la Pomme de Pin* » (26 mars). — Quittance de 300 l. faite par Jacques Leblanc, conseiller et médecin du Roi, à Jean Daunant, receveur des tailles au pays de Vivarais, représenté par sa femme Marie de Boutilhe. C'est le prix d'un cheval (30 mars). — Reconnaissance féodale faite à Claude Maltret, docteur et avocat, pour une terre au quartier des *Abeuradous* (2 avril 1644). Obligation de 500 l. faite par nobles Gaillard d'Andron et François du Vieux, à Charles de Raimond, seigneur de Modène, habitant son château de Sarrians (8 avril). — Achat par Étienne Marchand, chantre de l'église réformée, de la moitié d'une cave aux Arènes (8 avril). — Quittance de 2000 l. faite par Charles de Raimond, sieur de Modène, habitant Sarrians, à Abraham d'Alizon, contrôleur des gabelles au grenier à sel (8 avril). — Association pour la levée des tailles de Nimes (13 mai 1644). — Obligation de 30 l. pour Pierre Ferrand, vicaire perpétuel de Vestric (31 mai). — Testament de François Gourdon, chirurgien de Sommière. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (1er juin 1644). — Testament de Guillaume Chastanier, notaire de Saint-Ambroix. Il lègue 17 l. aux pauvres réformés de Saint-Ambroix, et 3 l. à ceux de Saint-Brès (2 juin). — Cession d'une créance de 170 l. sur la communauté d'Aimargues, faite par Mathieu Sigalon, bourgeois, au couvent des Carmes, représenté par Claude Boutin, prieur et syndic. L'acte reproduit la teneur des lettres en latin d'où ce religieux tire ses pouvoirs (9 juin). — Quittance de 485 l. faite

par Pierre Goullet, brodeur, à Étienne Vidalot, exacteur des tailles, pour paiement de principal, intérêts et dépens. Feu Jean Goullet, chirurgien, père de Pierre, avait, en 1626, « pencé et traicté les pauvres nécessiteus et mallades de l'ospital....., et fourny à iceulx les médiquemans nécessaires ». Son compte fut arrêté et modéré, d'accord avec les délégués des consuls, à 250 l. Mais le paiement n'a pu avoir lieu qu'après mainte procédure et l'emprisonnement de l'exacteur. Aussi la ville paie-t-elle près du double (14 juin). — Quittance de 30 l. faite par Jacques Fabre, notaire de Clarensac, au nom de Jacques Thomas, ministre de l'église réformée de Saint-Jean de Maruéjols (19 août 1644). — Déclaration de Marguerite d'Airebaudouze à noble Denis de Bargeton, sieur de de Cabrières (15 septembre 1644). — Arrentement passé par Étienne d'Arnaud, chanoine et trésorier de la cathédrale, de son moulin à blé près le pont de la Reynette (26 septembre). — Prix-fait baillé par noble Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières, premier consul de Nimes, pour la construction d'un puits dans son jardin, acquis de noble Henri de Raimond de Brignon, situé en face de la Tour Vinatière (29 septembre). — Obligation de 531 l. faite par Michel Barthélemy, chanoine de Saint-Gilles, à Raimond de Galepin, conseiller au Présidial (29 septembre). — Obligation de 1500 l. faite par noble Gaillard d'Andron, noble François du Vieux et consorts, habitants de Marguerittes, à noble Charles de Raimond, sieur de Modène, représenté par sa belle-mère Gabrielle de Georges de Tharaux, veuve d'Honoré de Gévaudan, président à la Cour des Aides de Montpellier (8 octobre 1644). — Quittance de 21 l. faite par noble Louis de Bompar, sieur de Saint-Paul, à Étienne Prat, baile de Cabrières (14 octobre). — Obligation de 1000 l. faite par Marguerite de Maltret, fille de feu Denis de Maltret, docteur et avocat à la Chambre de l'Édit de Castres, à noble Daniel Guiran le jeune (15 octobre). — Testament de Marie de Fabre, femme de Daniel Guiran, prévôt général en la maréchaussée. Elle lègue 310 l. aux pauvres réformés (22 octobre). — Procuration donnée par noble Marc de Calvière, seigneur de Saint-Césaire de Gauzignan, conseiller au parlement de Toulouse, au rentier de sa métairie de Broussan, pour recouvrer 412 l. du rentier de son moulin à eau près la porte des Carmes (12 décembre 1644). — Arrentement passé par Mathurin de Maridat, chanoine de la cathédrale, chapelain de la chapellenie de la Vergne, d'une terre au quartier de *Las Passes*, moyennant 33 l. de rente (2 janvier 1645). — Procuration donnée par Balthazar de Peyremale, seigneur de Dieusses, lieutenant particulier au Présidial, à Jean Auzière, notaire de Saint-Gilles, pour aller à Arles, accepter une délégation de 878 l. (13 janvier). — Déclaration faite par noble Antoine de Brueys, sieur de Puechferrier, sa femme Claude de Malmont, et Marie de Malmont, sa belle-sœur, à noble François de Mirman, principal créancier en la distribution des biens de feu noble Pierre de Malmont, père de Claude et de Marie, qui succèdent par égales parts à leur mère Marguerite de Patin (23 janvier). — Quittance de 675 l. faite par Jean Blisson, docteur en droits, viguier de Saint-Laurent des Arbres, comme procureur de Guillaume-Philippe d'Ancezune de Caderousse, abbé commendataire de N.-D. de Sénanques au diocèse de Cavaillon, prieur de Saint-Sauveur en Dauphiné, baron de Saint-Geniès de Malgoirès, à Raimond de Galepin, conseiller au Présidial, pour les arrérages échus de la rente de la baronnie de Saint-Géniès (28 janvier). — Arrentement passé par noble Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, conseiller au Présidial, de sa métairie de Fourques, à mi-fruits (30 janvier). — Quittance de 1200 l. faite par noble André de Villar, seigneur de Vallongue, conseiller au Présidial, à Raimond Jalabert, receveur des tailles et deniers extraordinaires du diocèse (11 février 1645). — Quittance de 296 l. faite par Anne de Richard, femme de noble André de Villar, à Henri Coste, exacteur des tailles de Vauvert (8 mars 1645). — Obligation de 212 l. pour Jean d'Albenas, docteur en droits, capitaine viguier de Nimes (16 mars). — Mariage entre Tristan Theremin, maître-chirurgien juré, commis du premier médecin du Roi aux rapports en justice, et Isabeau Blachier (10 avril 1645). — Rémission d'une créance de 384 l. sur le syndic et receveur du diocèse d'Uzès, faite par noble Jacques de Brueys, sieur de Flaux, à noble Olivier de Labaume, mari d'Anne de Pujolas (13 avril). — Obligation de 200 l. pour Jean Rudavel, ministre de l'église réformée (19 avril). — Arrentement passé par Pierre Guizot, chantre en l'église réformée, d'une maison appartenant au consistoire, moyennant 30 l. de rente (8 mai 1645). — Quittance de 550 l. faite par Isabeau de Thézan de Pujol, veuve de Georges de Camp, seigneur et baron d'Alais, à Catherine d'André, femme de Jacques de Camp, seigneur et baron d'Alais, son fils, à compte sur sa dot, aux termes d'une transaction reçue par Rouvière, notaire d'Alais (19 mai). — Testament d'Antoine Tribe, hôte. Il lègue 10 s. aux pauvres réformés (22 mai). — Vente de 5000 « mavons de crotte » faite par Pierre Vaisse, maître-tuilier de Meynes, à raison de 20 l. le mille, soit 100 l. (7 juin 1645). — Obligation de 5[illegible]0 l. faite par Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial, à

noble Jean d'Agulhon (16 juin). — Rémission d'une créance de 550 l. sur les habitants d'Aubais, faite par Jean Duplessis, dit l'Angevin, maître-pâtissier, à noble Jacques de Vignolle, seigneur de Prades (21 juin). — Bail de la taille de Bellegarde (30 juin). — Obligation de 600 l. faite par Vidal Farjon, de Clarensac, à Daniel Guiran le jeune. Est caution Isaac Fournier, ministre de l'église réformée de Clarensac (11 juillet 1645). — Prix-fait baillé par nobles Pierre de Latour et Olivier de Labaume, pour la reconstruction d'un mur mitoyen (22 juillet). — Acte de protestation fait par noble Charles de Latty, sieur de Vilhosc, habitant « d'Aymes » en Provence, à Gaspard de Fressieu, conseiller au Présidial. En 1599 noble Antoine de Bardel, sieur de Montrond, vendit à noble Louis Deydier, sieur d'Alloutz, la moitié de la terre et de la place de Meyrueis. Nobles Joseph de Latty, sieur d'Antraigues, et Gaspard de Latty, sieur de Convertis, furent cautions pour M. de Montrond et pour noble Louis de Latty, leur père. Depuis, est survenue une éviction. Un arrêt de la Chambre de l'Édit de Dauphiné, du 30 juin 1637, condamna M d'Alloutz à délaisser Meyrueis entre les mains de noble Jean de Bardel, sieur de Mollard (23 août 1645). — Obligation de 4500 l. faite par Rostang de Cadart d'Ancezune, baron du Thor, marquis de Codolet, seigneur de Caderousse, représenté par Jean Blisson, juge de Saint-Laurent des Arbres, à Raimond de Galepin, conseiller au Présidial (31 août). — Transaction entre noble Paul d'Arnaud, seigneur de la Cassagne, et Paul Raspal, docteur en médecine (11 septembre 1645). — Cession de droits faite par Michel Barthélemy, chanoine de la collégiale de Saint-Gilles, sur la succession de son oncle maternel Étienne Laurens, chanoine de ladite église, moyennant 1440 l. (22 septembre). — Obligation de 150 l. pour Diane de Brueys, veuve de noble Daniel de Chalas (4 novembre 1645). — Obligation de 125 l. pour Marguerite de Chabaud, femme de noble Jacques de Pontrin, sieur de Florancourt (4 novembre). — Obligation de 600 l. faite par Jacques Berlie, ministre en l'église réformée de Caveirac, à Arnaud Guiran, docteur et avocat (13 novembre). — Émancipation, par-devant André de Villar, de Marie, Jeanne et Gabrielle Laurens, filles de Daniel Laurens, bourgeois, âgées, les deux premières, de 25 ans, la troisième de 24 ans. Leur père déclare qu'elles sont « dilligentes, vigillantes et cappables pour régir et administrer leurs affaires » (21 novembre). — Obligation de 1000 l. faite par noble Claude d'Airebaudouze, sieur de Clairan, habitant de Maruéjols, au conseiller Gaillard Guiran (30 novembre). — Procuration donnée par Paul d'Arnaud, seigneur de la Cassagne, mestre de camp d'un régiment de cavalerie pour le service du Roi à l'armée d'Italie, à son frère Étienne d'Arnaud, chanoine et trésorier de la cathédrale (9 décembre 1645).

E. 691. (Registre.)— 618 feuillets, papier.

1646-1647. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Échange entre François de Rozel, lieutenant principal au Présidial, et le conseiller Gaillard Guiran (2 janvier 1646). — Arrentement passé par le capitaine Huguet à Jacques Huguet, chirurgien de Saint-Geniès de Malgoirès, d'une terre avec maison (17 janvier). — Testament de noble Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, conseiller au Présidial. Il désire être inhumé dans la cathédrale, « dans le tumbeau de ses ancestres, ou en aultre esglize, cy advant son décès il la faict construire » (21 janvier). — Projet d'arrentement passé par Françoise de Fazandier, veuve de Paul Roussière, docteur et avocat, à Tristan Theremin, chirurgien, d'un logement de sa maison de la rue des Quatre-Jambes, près des Arènes (29 janvier). — Quittance de 60 l. faite par Marie de Fermineau, veuve de Jacques d'Escudier, avocat du Roi au Présidial, à la communauté de Bellegarde (15 février 1646). — Cession d'une créance de 4000 l. sur la communauté de Fourques, faite par noble Charles de Gévaudan à Jean Lafont, lieutenant de viguier de Fourques (19 février). — Quittance de 32 l. pour Théodore Pépin, sieur de Fonsèque, docteur et avocat, mari de Jacquette de Blanc (26 mars 1646). — Obligation de 4000 l. faite par Jacques Licon, apothicaire d'Uzès, à noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau (30 mars). - Association entre Jean Roze de Provenchère, maître ès arts libéraux, et Jean Gautier, régent au collège royal. « Le sallaire qui proviendra de l'exercice de leurs arts et instruction au fait des escriture, lecture, arithmétique, langues latine et grecque, sera partagé entre eux esgallement, à la réserve seulement des gages de la classe que led. Gautier tient au collège,... . Led. Provenchère ne sera tenu vacquer à autre faict, sinon d'enseigner l'escriture, de fournir ses exemplaires aux escrivains qui seront soubz la charge des contractants. Led. Gautier enseignera la lecture à tous les escolliers....., les langues latine et grecque et arithmétique. [Ils] tiendront leurs escolles séparées, en sorte que l'un n'entreprenne sur l'autre, sinon du consentement mutuel. Du prix de la pention de tous les pentionnaires,.. . entrera en lad. societté la

somme de 40 sols de ceux qui payeront 12 livres de pention, et 60 sols ceux qui payront 14 livres, lesquels led. Provenchère sera tenu admettre au rang de ses eschoilliers ... Et de ceux qui seront au dessoubz à 12 livres, led. Provenchère ne sera tenu de les enseigner, et néantmoins entrera 20 sols de chacun en leurd. societté ». Gautier tiendra Provenchère à raison de 15 l. par mois de pension. Le loyer de l'une et de l'autre école sera de 7 écus 1/2 chacune, revenant à 45 l., à la charge de la société, etc. (23 avril 1646). — Testament de Jean Arman, « exécuteur de la haulte justice ». Il lègue 40 s. aux pauvres catholiques (4 mai 1646). — Arrentement passé par Étienne d'Arnaud de la Cassagne, chanoine et trésorier de la cathédrale, prieur de Saint-Sauveur des Pourcils, des revenus de son prieuré, moyennant 400 l. de rente (21 mai). — Quittance de 1300 l. faite par noble Henri de Villar à son frère noble André de Villar (26 mai). — Obligation de 900 l. faite par noble Jacob de Favier, à noble André de Villar, conseiller (20 juin 1646). — Arrentement passé par le conseiller Gaillard Guiran à Jean Grii, hôte, d'un enclos sis hors la ville, en face la Tour Vinatière, confrontant l'hôpital et vis-à-vis la maison et logis de la *Pomme de Pin*, appartenant aud. Gril. La rente est de 36 l. (22 juin). — Obligation de 1900 l. faite par noble Charles de Gévaudan, conseiller, à noble Henri de Villar, son beau-frère (28 juin). — Testament de Jean Valette, écuyer. Il lègue 30 l. aux pauvres réformés (21 juillet 1646). — Accord entre noble Tristan de Gabriac, sieur de Gardies, habitant de Florac, d'une part, noble Barthélemy de Valat, sieur de Roquetaillade et sa femme Louise de Gabriac, habitants de Saint-Julien, au sujet de la succession de Jean de Gabriac (9 août 1646). — Quittance de 217 l. faite par Jacques Pauc, marchand, à noble Jacques de Lavalette de Boulongne, sieur de Lascours (16 août). — Acte de sommation fait par Michel Barthélemy, chanoine et syndic du chapitre de Saint-Gilles, à Christofle de Villy, doyen dudit chapitre (19 septembre 1646). — Obligation de 300 l. faite par le ministre Jacques Berlie à Catin de Reinaud, fille de feu le conseiller Jérémie de Reinaud (24 septembre). — Quittance de 60 l. faite par Marguerite de Bimar, veuve de noble Pierre de Valette (29 septembre). — Quittance de 2937 l. faite par noble Charles de Gévaudan à Jacques Javon, fermier général des gabelles du Languedoc, du Lyonnais et des traites étrangères (5 octobre 1646). — Obligation de 500 l. faite par noble Étienne Tozel à Catin de Reynaud (22 octobre). — Apprentissage de Pierre Gineste, natif de Barre, chez Jacques Vuillaud, chirurgien d'Aramon (31 octobre). — Obligation de 500 l. faite par la communauté d'Aulas à Jean-Jacques de Queyras, chanoine et syndic de la cathédrale (3 novembre 1646). — Obligation de 300 l. faite par Drivette de Villemur, femme de Pierre Mercier, marchand, à noble Jean de Percet, sieur des Appens (3 novembre). — Déclaration d'une cession de créance de 1050 l. faite par Antoine de Calvière, aumônier ordinaire du Roi, prieur de la Daurade de Toulouse, à Bertrand de Montjuif, procureur au parlement de Toulouse (16 novembre). — Obligation de 70 l. faite par Henri Bilhon, chevaucheur de poste (28 novembre). — Mariage entre Daniel Guiran, prévôt général et chevalier du guet, et damoiselle Pierre de Rozel, fille de feu Rostang de Rozel, docteur et avocat (7 décembre 1646). — Quittance de 24 l. pour Jacques de Carcenat, ministre de l'église réformée de Montpellier (11 décembre). — Cautionnement donné par noble Hector-Ignace de Tartulle, seigneur de Sagnon et de Montorcier, habitant de Roquemaure de Lers, suivant appointement de Louis de Folaquier, docteur et avocat, commissaire député par le métropolitain de Narbonne ou son official, en faveur de Claude de Gilles, prêtre et aumônier de M. de la Vrillière, conseiller d'État. Gilles, prisonnier dans les prisons royaux de Nimes, à la requête de Jean Depieds, vicaire perpétuel de Bezouce, promoteur et procureur fiscal de l'évêché de Nimes, devait être transféré dans les prisons de Narbonne, pour la poursuite de l'appel par lui relevé contre Depieds (14 décembre). — Obligation de 200 l. pour Vidal Blanc, vicaire perpétuel de Lédenon (18 décembre). — Rémission d'une créance de 1537 l. sur le diocèse de Nimes, faite par noble Jean de Louet de Nogaret de Calvisson, seigneur d'Aujargues, Pondres et Saint-Brancassi, à noble Jean de Saurin (22 décembre). — Continuation de l'arrentement de son moulin à eau « à deux coupz », sur le Vistre, près Caissargues, avec les dépendances, passé par Pierre Caffarel au meunier Pierre Formand, à mi-fruits (24 décembre). — Quittance de 60 l. faite par Jean de Saurières, maître-apothicaire juré, à noble Jean d'Aguhon (21 janvier 1647). — Sous-arrentement passé par Paul Olivier, fermier du « regretage » des villes de Nimes, Uzès, Alais, Anduze, Saint-Ambroix, Les Vans, etc., du droit de « regretage » de Maruéjols-lès-Gardon, moyennant 10 l. de rente (15 février 1647). — Vente faite par Claude de Blisson, femme de noble Pierre de Saunier, sieur de la Martinelle, habitant d'Alais, à Jean Tallard, sous-viguier royal de Nimes, d'une vigne au quartier de Grézan (15 mars 1647). — Obligation de 106 l. faite par Étienne Guyon, notaire et lieutenant de viguier en la baronnie de Remoulins, habitant de Sernhac, à Raimond de Galepin, conseiller au Présidia

23 avril 1647). — Vente faite par Anne de Richard, femme de noble André de Villar, conseiller, de son moulin à vent de Bouillargues, « composé de deux mulles (meules) marceilhièse, à l'une desquelles y a un cercle de fer, à cauze qu'elle est rompue », avec tous les outils, moyennant 1000 l. (29 avril). — Quittance de 700 l. faite par Arnaud Guiran, docteur et avocat, comme mari de Suzanne d'Albenas, à Marguerite de Maltret, représentée par David Eustache, ministre de l'église réformée de Montpellier (10 mai 1647). — Obligation de 66 l. faite par Elzias Amoureux, prieur de Grenon ou Grevon, à Pierre Fériaud, hôte (16 mai). — Arrentement passé par Claude de Malmont, femme de noble André de Brueys, sieur de Puechferrier, pour elle et sa sœur Marie de Malmont, à Jacques Colomb, procureur, d'un logement dans leur maison de la rue de Patin, moyennant 60 l. de rente (3 juin 1647). — Procuration donnée par Françoise de Gévaudan, veuve d'Étienne de Saporta, président au présidial de Montpellier, à noble Charles de Gévaudan (22 juin). — Démission donnée par noble Annibal de Lagette, seigneur de Rantière, capitaine au régiment de Navaille, sous le bon plaisir du Roi, de sa compagnie, en faveur de noble Louis de Lagette, sieur de Vion, représenté par son père noble Jacques de Lagette, seigneur de Rantière, moyennant 2000 l. (25 juin). — Testament de noble Henri de Pascal. Il lègue 30 l. aux Capucins (28 juin). — Quittance de 155 l. faite par Gabrielle de Bérard de Tarabias, veuve de Pierre de Baumefort d'Anduze, sieur de Brissac et de Veyrac, conseiller au Présidial, à noble Jacques d'Agulhac, sieur de Lablache (28 juin). — Accord entre Jean Poujol, de Chambovernès-lès-Chamborigaud, paroisse de Sénéchas, et noble François Leyris, sieur de Valmale, capitaine-lieutenant au régiment de M. de Calvisson, qui « l'auroict blessé de deux coupz d'espée, l'ung à la mamelle droicte, l'autre dans la cuisse droite. près la ville de Nismes » (13 août 1647). — Arrentement continué par Mathurin Maridat, chanoine de la cathédrale, et Charles Pascot, chapelain de la chapellenie de la Vergne, d'une terre au quartier de *Las Passes*, moyennant 33 l. de rente (30 août). — Arrentement passé par Tristan d'Agulhonnet, avocat des pauvres, d'une terre appartenant à la fondation de lad. charge, au quartier de Laurensac, moyennant la rente de 2 1/2 cannes d'huile, mesure de Nimes (31 août). — Testament de Paul d'Arnaud, seigneur de la Cassagne, mestre de camp pour le service du Roi en ses armées d'Italie. Il lègue 100 l. aux pauvres réformés (3 septembre 1647). — Quittance de 1200 l. faite par noble Henri de Villar à son frère noble André de Villar (4 septembre). — Procuration donnée par François de Rochemore, seigneur de Nages, président et juge-mage au Présidial, à Jacques Deyron, auditeur de comptes, pour recouvrer de Jacques Martinet, bourgeois de Marsillargues, 3600 l., en déduction du prix de l'office de conseiller du Roi et maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Montpellier (30 septembre). — Obligation de 100 l. pour Jean Gautier, régent au collège royal (11 octobre 1647). — Émancipation, pardevant noble André de Villar, conseiller, de Pierre et de Louise de Laurens sœurs, filles de Daniel de Laurens, bourgeois. Pierre a 23 ans et Louise 15. L'émancipation a pour but « de les encourager d'aultant plus à travailler, ainsy qu'elles ont faict despuys plusieurs années, de leur industrie à coudre de leurs mains que autrement » (19 octobre 1647). — Accord entre Guillaume Theremin, maitre chirurgien, et sa femme Judic Icard. Mariés depuis 1639 et sans enfants, il y a eu entre eux « plusieurs bruitz et différans ». Ils ne peuvent se supporter l'un l'autre. La femme s'est retirée dans la maison de son père et a donné requête en séparation. Leurs parents et amis les ont réunis de nouveau, mais ils sont retombés dans leurs premières querelles. « La haine et l'adversion est tellement investérée qu'ilz ne se peuvent voir l'ung l'aultre ». Ils conviennent de se séparer pour jamais « de lict, de table, de conversation et de biens ». La femme se retirera chez sa mère et son frère (25 novembre 1647). — Quittance de 212 l. faite par Jacques Lafont, tailleur d'habits, à noble Jean Amat, sieur de Lavolte, habitant de Génolhac (7 décembre 1647). — Obligation de 1000 l. faite par noble Robert de Ribeyrol, sieur d'Antremaus, coseigneur de Rochegude, habitant d'Alais, à noble André de Villar, seigneur de Vallongue, conseiller au Présidial (16 décembre). — Obligation de 1546 l. faite par Jacques Berlie, ministre de l'église réformée de Caveirac, à André de Villar (17 décembre). — Obligation de 100 l. faite par René Boilève, dit Gaillard, hoste du logis du *Flacon d'Argent*, à Jean Gautier, régent au collège royal (18 décembre).

E. 692. (Registre.) — 951 feuillets, papier.

1648-1650. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Arrentement passé par Jean Tallard, sous-viguier royal, d'une terre au quartier de Grézan (7 janvier 1648). — Obligation de 30 l. pour Simon de Saint-Martin, docteur en médecine (11 janvier). — Arrentement passé par Marc de Calvière, seigneur et baron

d'Auteribes, conseiller au parlement de Toulouse, de son moulin à eau près de la porte des Carmes (14 janvier). — Obligation de 300 l. faite par Michel Barthéiemy, chanoine de la collégiale de Saint-Gilles, à Simon Robert, procureur (30 janvier). — Procuration donnée par Marc de Calvière, baron d'Auteribes, Confolens et Hautpoul, seigneur du Pont-de-l'Arc, de Lalaurière, de Saint-Césaire, etc., conseiller à Toulouse, mari de Madeleine de Cayrès d'Antraigues, à Pierre Condamine, procureur à Nimes, pour recouvrer 1500 l. des intérêts de 30.000 l. de la dot de sa belle-mère d'Ancézune, mère de Madeleine et de Charlotte de Cayrès, des mains de Jean Vivaus Cadard d'Ancézune, marquis du Thor et de Condorcet, seigneur de Caderousse (1er février 1648). — Quittance de 50 l. faite par André Saurin, apothicaire, en qualité de syndic apostolique des Pères Récollets de Nimes, à Jean-Félix de Brueys, seigneur de Saint-Chapte et Sieure, représenté par Jacques de Brueys de Saint-Chapte, prieur de Sainte-Agathe (1) (3 mars 1648). — Accord entre Martial Marguerit, commis pour le Roi au recouvrement des quartiers de l'équivalent retranchés de la province de Languedoc, et les proprétaires de l'équivalent du diocèse. Il leur donne main-levée pure et simple de deux quartiers, avec pouvoir de contraindre au paiement tous les débiteurs de ces deux quartiers. L'acte est passé dans « la maison et logis où pend pour enseigne la figure de *la Pomme* » (14 mars). — Arrentement passé par Étienne d'Arnaud de la Cassagne, chanoine et trésorier de la cathédrale, prieur de Saint-Sauveur des Pourcils, à noble Pierre de Caladon, sieur d'Esclapier, du lieu d'Aulas, des revenus de son bénéfice, moyennant 300 l. de rente (21 mars). — Obligation de 600 l. faite à Rose de Faucon, veuve de Guillaume de Boileau, docteur et avocat, par Jean de Martinon, docteur en droits, lieutenant à la cour des Conventions (21 mars). — Arrentement passé par Marguerite de Bimar, veuve de noble Pierre de Valette, de son domaine de Marguerittes et de Bezouce, à mi-fruits (6 avril 1648). — Quittance d'un legs de 344 l., faite par Alix de Reynaud, fille de feu Jean de Reynaud, contrôleur du domaine, à Paul d'Arnaud, seigneur de la Cassagne, mestre de camp d'un régiment de cavalerie (7 avril). — Prise de possession du prieuré de Sieure par Jacques de Brueys de Saint-Chapte. Il est assisté d'Antoine Girbal, curé de Garons, qui le met en possession en le prenant par la main gauche et en le faisant entrer dans l'église. A la place où était l'autel, ils prient et chantent pour les vivants et les trépassés (13 avril). — Promesse de relèvement faite par les habitants de Poulx à ceux d'entre eux qui ont emprunté 630 l. au conseiller Guiran. Cette obligation avait pour objet de pourvoir au logement de deux compagnies à Poulx pendant 4 jours, celles de M. de Garrigues et de M. de Rochemore, du régiment de Son Éminence de Sainte-Cécile, commandé par le baron de Lafare, maistre de camp et lieutenant dudit régiment, ainsi qu'appert de l'ordonnance du comte de Bieule, lieutenant général du Roi en Languedoc, en date du 30 avril dernier (5 mai 1648). — Testament de Jacques Berc, « palieur » au grenier à sel. Il lègue 20 s. aux pauvres catholiques (13 mai). — Achat de l'usufruit d'une maison de la rue Dorée, pour 4 ans, moyennant 180 l., fait par Gabrielle de Folaquier, veuve de Jean de Saurin (18 mai). — Obligation de 500 l. pour noble Daniel Guiran jeune. Pierre Grizot, précepteur de la jeunesse, est caution (17 juin 1648). — Arrentement passé par Catin de Villar, femme de Michel de Cassagne, conseiller au Présidial et trésorier du domaine, de sa « maison et logis où pend pour enseigne l'image de *la Pucelle d'Orléans* », rue Régale, à Michel Mathieu, maître-pâtissier. Il y a un four de pâtissier dans l'immeuble, qui confronte du levant M. de Lafarelle. La rente est de 135 l. (17 juin). — Quittance de 498 l. faite par noble Jean-Louis de Porcelet de Maillane, lieutenant de sénéchal au siège d'Arles, fils de feu noble Pierre de Porcelet, investi de la même charge, habitant d'Arles, à noble Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes (18 juin). — Obligation de 300 l. faite par noble François de Gaissad à noble Louis de Reynaud (26 juin). — Arrentement passé par noble Jean d'Assas, de diverses terres à Manduel (28 juin). — Arrentement passé par Pierre Grizot, chantre de l'église réformée, au nom du Consistoire, d'une maison appartenant au Consistoire, joignant le Petit-Temple, le collège et la muraille de la ville, moyennant 36 l. de rente (8 juillet 1648). — Accord entre Isabeau de Thézan, veuve de Georges de Cambis, seigneur et baron d'Alais, et Olivier de Thézan, seigneur et baron de Saze, Saint-Maximin, etc., son neveu, au sujet d'une condamnation à 10.000 l., avec intérêts et dépens, encourue au parlement de Toulouse, en 1639, par Thomas de Thézan, seigneur et vicomte de Poujol (14 juillet). — Quittance de 939 l. de capital, plus les intérêts, faite par noble Jean-Baptiste de Belly, habitant d'Avignon, au nom de sa femme Isabeau de Rousseau, à noble Charles de Gévaudan (27 août 1648). — Quittance de 20 l. faite par Antoine Génoyer, tondeur de draps, à Antoine Paulhan, notaire royal, receveur

(1) Sainte-Agathe est devenue Sainte-Catte, puis Saint-Chapte, par une suite d'altérations phonétiques où elle a changé de nom et de sexe.

des deniers des pauvres de la religion réformée (1er octobre 1648). — Rémission de décret pour Claude de Banne, sieur de Cabiac, conseiller au Présidial (9 octobre). — Arrentement passé par Nicolas de Hallay, prévôt de la cathédrale, oncle et procureur de Julien Raguindel, clerc tonsuré du diocèse du Mans et chapelain de la chapellenie de Saint-Michel de Monteils, à Foucarand Mourgue, viguier de Saint-Marcel de Fontfouillouse, et à Pierre Mollis, lieutenant de viguier du marquisat de Lafare, à Saint-André de Valborgne, des censives, lods, rentes et autres droits seigneuriaux de ladite chapellenie, moyennant 40 l. de rente (3 novembre 1648). — Promesse respective entre Guillaume Andabre, maître-opérateur, et Madeleine Meissonnier, veuve de Jacques Jaumeton, de Calvisson. Andabre promet à Madeleine de guérir sa fille Madeleine Jaumeton « d'une defflection froide qu'elle a au genoul de sa jambe droicte, avec une grand enflure et foiblesse de ners, qu'est cause qu'elle ne peut aulcunement cheminer seule sans une crosse », d'ici au dernier octobre de l'année prochaine, « avec l'accistance du bon Dieu », moyennant 75 l. payables un mois après l'entière guérison (9 décembre 1648). — Bail des tailles de Bellegarde (14 décembre). — Obligation de 55 l. faite à Jean Dupuy, « hoste du logis où pend pour enseigne *le Chapeau rouge* », à Beaucaire (18 décembre). — Quittance générale donnée par Anne de Rochemore, veuve de Louis de Baschi, seigneur et baron d'Aubais, du Cailar, etc., maréchal de camp ès armées du Roi, à Paul Farjon, viguier du Cailar, pour toutes les recettes qu'il a faites pour elle jusqu'à ce jour (4 janvier 1649). — Bail en paiement fait par noble Alexandre de Brueys, seigneur de Gattigues, Bourdic, Laspe, Latour, Tharaux, etc., à Jean Farjon, rentier de « sa maison et logis où pend pour enseigne la figeure de *La Rochelle* », hors la ville, à qui il doit 628 l., pour avances en travaux exécutés dans l'immeuble. Il lui cède en compensation une vigne-olivette au quartier de *Las Crueyras* (9 janvier). — Prix-fait baillé par noble André de Villar pour des travaux à sa maison de la rue Dorée (11 janvier). — Obligation de 800 l. faite par noble Charles de Gévaudan, au nom des magistrats et officiers du Présidial, à noble Louis de Reynaud (11 janvier). — Obligation de 1400 l. faite par Claude de Maltret, docteur et avocat, au conseiller Gaillard Guiran (19 janvier). — Déclaration faite par Claude de Maltret à son beau-frère David Eustache, ministre de Montpellier (21 janvier). — Obligation de 400 l. faite par noble Gaillard d'Andron et consort à Catin de Reynaud (16 février 1649). — Transaction entre Françoise de Gévaudan, veuve d'Étienne de Saporta, président au présidial de Montpellier, et Daniel de Gallière, seigneur de Lavérune, chevalier, président à la Cour des aides de Montpellier, au sujet de la sauvegarde des 10.000 l. de dot de Françoise (27 février). — Arrentement passé par noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau, de sa métairie et de ses terres nobles au-delà du Vistre, avec deux terres du chemin de Caissargues et d'autres près du Mas de Vignolles (1er mars 1649). — Obligation de 350 l. faite au conseiller Gaillard Guiran, et cautionnée par noble Jean de Gally, sieur de Gaujac, docteur et avocat (18 mars). — Sous-arrentement passé par Pierre Danton, hôte, à Jean Sabran, « gippier », de la boutique faisant coin « de la maison et logis où pend pour enseigne la figure de l'*Escu de France* », près la porte des Carmes, moyennant 36 l. de rente (26 mars). — Arrentement passé par Simon de Saint-Martin, docteur en médecine, à Charles Martin, marchand droguiste, d'une boutique et d'un logement dans sa maison de la rue Curaterie, moyennant 78 l. de rente (13 avril 1649). — Quittance de 4000 l. faite par le conseiller Gaillard Guiran à noble André de Villar, son beau-frère, pour reste et entier paiement de la dot de sa femme Françoise de Villar (29 mai 1649). — Quittance de loyer de 15 l. faite par Madeleine Gilles, veuve d'Étienne Larivière, à Jean Gautier, régent au collège royal (29 juin 1649). — Obligation de 3000 l. faite par le syndic des procureurs, Guillaume Combes, à noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau (12 juillet 1649). — Arrentement passé par Timothée Félix, apothicaire, d'une maison de sa sœur Anne Félix, près de la place de la Belle-Croix, moyennant 72 l. de rente (19 octobre 1649). — Testament de Barthélemy Couderc, jardinier. Il mentionne « ce temps desplorable et calamiteux de contagion où nous sommes ». Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (31 octobre). — Obligation de 300 l. faite par Guillaume Valadier, hôte, à Tristan Theremin, chirurgien (14 janvier 1650). — Obligation de 1000 l. faite par Jacques Riffard, marchand teinturier et fermier de la boucherie de Nimes, à Madeleine de Fabrique, veuve de noble Marc d'Ardouin, seigneur de la Calmette (20 janvier). — Promesse de relèvement faite par Jean Rouin, consul de Beauvoisin, à des habitants qui avaient emprunté 700 l. à noble Daniel Guiran jeune, pour le paiement des gens de la guerre logés à Beauvoisin (19 février 1650). — Obligation de 2000 l. faite par Augustin Balestrier, juge de Galargues, noble Gaillard d'Andron et Simon Pascal, bourgeois, habitants d'Aimargues, au conseiller Gaillard Guiran (dernier février). — Sous-arrentement passé par Paul Olivier, fermier « de

regrettages » d'une partie du Languedoc, habitant de Calvisson, à Jacques Peyraube, tailleur d'habits, de l'office « de regretage à vandre et débiter seel à petite mezure » à Nimes, moyennant 750 l. de rente (15 mars 1650). — Quittance de 600 l. faite par Marie de Froment, veuve de Jean Hugues, de Lédenon (21 mars). — Obligation de 300 l. faite par Suzanne Bourelly, veuve de Claude Couret, « hoste du logis du *Lyon d'or* », elle-même hôtesse du *Luxembourg*, à Isaac Flaugergues, de Montpellier. En 1647 elle lui avait emprunté, au nom de son mari, 1000 l. pour « employer au bastiment de la maison et hostellerie qu'il faizoict fere an dehors la porte de la Couronne ». Couret mourut depuis. Suzanne, « n'ayant asés d'argent pour parvenir à la perfection d'icelluy », emprunta 300 l. à Flaugergues pour la continuation du bâtiment. Flaugergues fit des poursuites pour être remboursé. Suzanne donne hypothèque pour 1000 l. sur l'immeuble, qui a coûté 4.705 l. et qui porte l'enseigne du *Luxembourg*. Elle achève de payer le maçon Guillaume Roux, dont le prix-fait est cancellé, et fait obligation de 300 l. à Flaugergues (1er avril 1650). — Transaction entre Jacques Bourelly, hôte, et Étienne Moureau, archer, qui lui avait loué un cheval « poil Rouan » pour aller à Aubenas. « Ledit cheval se treuva malade à raizon d'une grande enflure qu'il avoict, appellée *pelon*, du cousté du montoir, de laquelle maladie il en seroict mort » (11 avril).— Obligation l 1.600 l. faite par Guillaume de Piquet, grand archidiacre de la collégiale de Saint-Gilles, Antoine Cabot, chanoine et syndic, et Michel Barthélemy, chanoine, pour eux et pour les autres chanoines, Christofle de Villy, doyen, Jean Gagnac, second archidiacre, Antoine Arnaud, sacristain, Jacques Legendre, capiscol, Pierre Rouillac, Honoré Chevalier et Antoine Béringuier, à Simon Robert, procureur de Nimes (18 avril). — Obligation de 1.500 l. faite par noble Louis de Calvière, seigneur de Leaugue, pour lui et pour noble Antoine de Calvière de Leaugue, baron de Boucoiran, son frère, au conseiller Gaillard Guiran (28 avril). — Quittance générale donnée par Charles d'Illaire, sieur de Chamvert, bailli des Vans, à noble Jean de Ferrand, habitant d'Uzès (9 mai 1650). — Obligation de 637 l. faite par noble Alexandre de Brueys, sieur de Gattigues, à noble Jean de Banne, sieur de Montgros (31 mai). — Obligation de 863 l. faite par Marguerite de Brignon, veuve de noble Étienne de Galian, à noble Henri de Villar (3 juin 1650). — Quittance de 250 l. faite par Geoffres Icard, ci-devant fermier du domaine du Roi, à Jean de Grégoire de Gardies, vicomte de Montpeyroux, seigneur e Gardies, pour le droit de lods de l'acquisition de la juridiction de Saint-Martin de Savignargues, faite au seigneur de Vallongue moyennant 2.100 l. le 23 janvier 1644 (4 juin). — Arrentement passé par Anne de Félix, veuve de Bernard Bonnetty, procureur, à Étienne d'Arnaud, chanoine et trésorier de la cathédrale, d'un logement dans sa maison près la porte des Carmes, moyennant la rente de 21 l. et de 20 charges de fumier d'âne ou de 24 l., au choix du chanoine (28 juin). — Mariage de noble Jean-Jacques des Vignoles, seigneur de Saint-Bonnet, Colognac et Vabres, fils de feu noble Jean des Vignoles et de Laure de la Nogarède, habitant son château de Saint-Bonnet, avec Catin de Reynaud, fille de feu Jérémie de Reynaud, conseiller au Présidial, et de feu Madeleine de Boulongne (2 juillet 1650). — Arrentement passé par Pierre d'Arnaud, receveur général des Finances en la généralité de Montpellier, à noble Maurice de Baudan, sieur de Saint-Denis, de sa maison de la rue de l'Esclafidou, moyennant 120 l. de rente (4 juillet). — Quittance de 3700 l. faite par noble Jean-Jacques des Vignoles à sa fiancée Catin de Reynaud, pour sa dot (8 juillet). — Rémission d'une créance de 3.000 l. sur noble Louis de Varadier, habitant d'Arles, faite par noble Louis de Georges de Tharaux, baron de Lédenon et du Pin, à Charles de Raimond de Modène (16 juillet). — Quittance de 33 l. faite par Jeanne de Gaissad, veuve de Rostang du Vieux, docteur et avocat (2 août 1650).— Rémission d'une créance de 1.250 l. sur les consuls de Vauvert, faite par noble Jean-François de Panisse, sieur d'Oisellet, comme mari de Marguerite de Ganges, à Jacques de Bord, lieutenant d'une compagnie de cavalerie au régiment du maréchal de Lamotte (12 août 1650). — Vente de la métairie de Puechferrier, située au terroir d'Estagel, faite par noble Louis de Brueys de Saint-Chapte, pour lui et noble Jean de Brueys de Saint-Chapte, sieur de Puechmarcès, son frère; noble Jacques de Brueys de Saint-Chapte, prieur de Sainte-Agathe, comme tuteur de Jean-Félix de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, fils de feu noble Denis de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, son frere; et noble Diane de Brueys de Saint-Chapte, veuve de noble Daniel de Chalas, comme héritiers de leur mère Marguerite d'Albenas, à noble Antoine de Brueys de Saint-Chapte, sieur de Puechferrier, leur frère, moyennant 5.375 l. (13 août 1650). — Vente de 270 bêtes à laine et de semences, garnissant la métairie de Puechferrier, faite par les vendeurs précédents à leur frère Antoine de Brueys, moyennant 1.264 l. (13 août). — Procuration donnée par noble J.-J. des Vignoles, seigneur de Saint-Bonnet, à César Delapierre, greffier, pour recouvrer 1.000 l. dues à sa femme Catin de Rey-

naud (22 août). — Copie d'une quittance de 593 l. faite par Jacques Constant, marchand droguiste, et sa femme, à Jacques Carcenat, ministre, le 12 mars 1632. — Obligation de 1.000 l. faite par noble Pierre Pascal à Arnaud Guiran, docteur et avocat (12 septembre 1650). — Obligation de 300 l. faite par noble Pierre Pascal à noble Henri de Villar (6 octobre 1650). — Quittance de 400 l. faite par Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau, à Georges de Coursoulle, seigneur et baron de Saint-Remy, habitant d'Aimargues (14 octobre). — Arrentement passé par noble Jean d'Agulhon, au nom de son beau-frère Pierre d'Arnaud, receveur général des tailles en la généralité de Montpellier, d'une vigne au quartier de la Vène (20 octobre). — Arrentement continué par Marie Donadieu, veuve de Jean Mazel, docteur et avocat, à Tristan Theremin, chirurgien, d'un logement, moyennant 80 l. de rente (5 novembre 1650). — Obligation de 1500 l. garantie à noble Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, conseiller au Présidial, par François de Pascal, conseiller au Présidial (22 novembre). — Vente faite par Jacques Froment, marchand bourgeois, à Daniel Viala, marchand droguiste, d'une « crotte » ou cave « au-dessoubz de l'enclos des Arènes .... avec trois pilles pierre à tenir huille ». Cette cave est quitte de tailles, « saulf de la grande impozition des trois années restantes des huict années que ceulx de la religion refformée sont tenus de payer ». Le prix est de 600 l. (28 novembre). — Reconnaissance féodale faite par Daniel Viala à Tristan d'Agulhonnet, comme avocat des pauvres, au sujet de l'acquisition de lad. cave, sise « au-dessoubz des ars des Arènes » (3 décembre 1650). — Obligation de 525 l. faite par le rentier du domaine de la damoiselle de Rey de Bellegarde, à noble Olivier de Labaume (6 décembre). — Arrentement passé par Suzanne de Percet, de ses terres de Milhau (6 décembre).

E. 693. (Registre.) — 768 feuillets, papier.

1651-1652. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Obligation de 200 l. faite par Jean Chamberlin et Jean Jacques, marchands teinturiers, à Marie de Reynaud, femme de noble Louis de Baudan, sieur de Vestric (2 janvier 1651). — Accord entre noble Simon de Cabiron, seigneur de Curières, tuteur des enfants que lui a laissés feu Jeanne de Raimond, sa femme, de Saint-Étienne de Valfrancesque, et noble Jacques de Raimond, seigneur de la Pigère, héritier de feu son père Jacques de Raimond, seigneur de Saint-Étienne (11 janvier). — Mariage entre noble Jacques de Raimond, seigneur de Saint-Étienne, la Pigère, le Viala, etc. et Suzanne Guiran, fille de Gaillard Guiran, conseiller au Présidial et conseiller au parlement d'Orange (28 janvier). — Quittance de 4.638 l. faite par noble Jacques de Raimond à Gaillard Guiran, à compte des 12.000 l. constituées en dot à Suzanne Guiran (2 février 1651). — Quittance de 4.638 l. faite par noble Pierre de Parades, docteur en droits, seigneur de Peyrecantelle, habitant de Saint-Étienne de Valfrancesque, à noble Jacques de Raimond (2 février). — Obligation de 700 l. faite par Simon de Pascal, bourgeois d'Aimargues, à Marguerite de Rozel, veuve de noble François de Bonnal (3 février). — Obligation de 2.500 l. faite par Marguerite de Brignon, veuve de noble Étienne de Galian, à noble André de Villar (4 février). — Quittance de 2.500 l. faite par noble Jean-Jacques des Vignoles, seigneur de Saint-Bonnet, comme mari de Catin de Reynaud, à Pierre de Galian, docteur et avocat, à compte des 10.000 l. que Pierre doit à sa femme (4 février). — Quittance de 2.500 l. de principal et de 210 l. d'intérêts faite par noble Guillaume de Fouquet, sieur de Fraisse, habitant de Triadon, fils émancipé de noble François de Fouquet, sieur de Boissebat, pour lui, sa femme Anne d'Arnery, et noble Jean d'Arnery, sieur de Triadon, à noble J.-J. des Vignoles, seigneur de Saint-Bonnet, pour reste et entier paiement d'une dette de 4.500 l. (7 février). — Obligation de 300 l. faite par Jeanne Febvre, veuve de Charles Rivière, tondeur de draps, à Marie de Reynaud, femme de noble Louis de Baudan, sieur de Vestric (20 février). — Obligation de 637 l. pour Claude Maigron, bailli de Saint-Geniès de Malgoirès (25 février). — Obligation de 1.200 l. faite par noble Philibert de Laurin, sieur du Russeau, et Henri Coste, bourgeois d'Aimargues, à Paul Deyron, marchand de soie (1er mars 1651). — Accord entre Isabeau de Bournet de Marignac, veuve de Jacques de Fabre, conseiller au Présidial, et Jacques Brayc, baile de Castillon (8 mars). — Mariage de Jean Sacirer, bourgeois d'Uzès, avec Marie de Bonnet, fille de Pierre de Bonnet, docteur et avocat de Nimes, et de Catherine de Chantouzel (19 mars). — Arrentement passé par Pierre de Bérard, lieutenant de viguier de Valabrègue, à Jean Gay, hôte, de sa maison et logis où pend pour enseigne la figure de *Grenoble* », près la porte de la Couronne, avec une terre joignant l'enclos dudit logis moyennant 180 l. de rente (10 avril 1651). — Vente faite par Anne Barlatier, fille de feu Théophile Barlatier, écuyer, habitant de Saint-Laurent le Minier, à noble Louis de Brueys, seigneur de Poulx, de divers immeubles au terroir de Saint-Chapte (12 avril). — Arrentement passé par Jean Gay, hôte, à Jean

Faure, chevaucheur des postes, d'un local dans son logis « où pend pour enseigne la figure de la *Ville de Grenoble* », moyennant 30 l. de rente (12 avril). — Arrentement passé par noble Jean de Percet, sieur des Appens, à Jean Flory, ministre, d'un logement dans sa maison de la rue de Saint-Marc ou Grand-Rue, moyennant 84 l. de rente (8 mai 1651). — Obligation de 600 l. faite par noble Henri de Saint-Bonnet, seigneur de Saint-Jean de Gardonnenque, Thoiras, Sainte-Croix de Caderle, etc., à noble André de Villar, seigneur de Vallongue, conseiller au Présidial (16 mai). — Quittance de 200 l. faite par Éléonor de Jésus de Lagrive, supérieure du couvent de Sainte-Ursule, à noble Jacques de Lavalette de Boulongne, seigneur de Lascours, Saint-Martin de Ligaujac, etc., à compte d'une somme de 300 l. destinée à construire dans le couvent une chambre à l'usage de sœur Marie de Saint-François de Lascours, fille de Jacques (20 mai). — Obligation de 700 l. faite par Louis Tallard, marchand d'Arles, et consorts, à Marguerite de Rozel, veuve de noble François de Bonnal (20 mai). — Arrentement passé à Jean Gautier, régent au collège royal, d'un logement au « Plan de l'Homme », près du collège, moyennant 90 l. de rente (31 mai). — Obligation de 531 l. faite par noble Robert de Ribeyrol, seigneur d'Antremaus, d'Alais, et Jacques Devèze, viguier de la baronnie de Saint-Geniès de Malgoirès, à noble André de Villar (17 juin 1651). — Procuration donnée par Anne et Catherine de Sarran, sœurs, filles de feu Jean de Sarran, conseiller au Présidial, à Étienne de Duranty, docteur en médecine (23 juin). — Obligation de 1.000 l. pour Gabrielle de Folaquier, veuve de noble Jean de Saurin (23 septembre 1651). — Convention où figure Jacquette Duplan, veuve de Jean Gautier, régent au collège royal (30 septembre). — Promesse de relèvement faite par Catherine du Roure, dame de Saint-Privat, à Simon Robert, procureur à Nimes, et à Pierre Malbosc, viguier de Vers (7 octobre 1651). — Donation entre-vifs faite par Catherine du Roure, dame de Saint-Privat, à son filleul François Malbosc, fils de Pierre Malbosc, viguier de Vers (7 octobre). — Mariage entre Pierre de Baudan, docteur et avocat, fils de noble Daniel de Baudan, receveur au grenier à sel de Sommière, et Marie de Rousselet, fille de Claude de Rousselet, ministre de l'église réformée de Nimes (12 octobre). — Arrentement passé par noble Louis de Calvière, sieur de Leaugue, d'un jardin avec maisonnage (14 octobre). — Vente faite par la veuve et le fils de Jean Lombard, sergent royal, à Jean Puechegud, de l'office de sergent royal, moyennant 67 l. 10 s. (16 novembre 1651). — Quittance de 3.000 l. faite par noble J.-J. des Vignoles, seigneur de Saint-Bonnet, comme mari de Catin de Reynaud, à Pierre de Galian, docteur et avocat (18 novembre. — Obligation de 903 l. faite par Jacques Berlie, ministre de l'église de Caveirac, à Guillaume Brun, receveur des tailles au diocèse de Nimes (22 novembre). — Testament de Jeanne Aubert, veuve de Jacques Mathieu, procureur de Beaucaire. Elle lègue 30 l. aux Cordeliers de Beaucaire (12 décembre 1651). — Testament de Charlotte Mathieu, veuve de Jacques Triadon, bourgeois de Beaucaire. Elle lègue 30 l. aux Cordeliers de Beaucaire (12 décembre). — Quittance de 800 l. faite par Gabrielle de Brueys de Saint-Chapte à son frère Jean-Félix de Brueys, baron de Saint-Chapte (18 décembre). — Quittance de 1.000 l. faite par Elzias Charles, protonotaire apostolique, aumônier du Roi, prieur et seigneur de Saint-Nicolas, à noble Jean de Banne, sieur de Montgros, et consorts, rentiers du prieuré de Saint-Nicolas, pour le quartier échu à la Noël. L'acte est passé « dans le logis où pend pour enseigne *Luxembourg*, hors et près de la porte la ville » (1er janvier 1652). — Quittance faite par Jacques-Isaac Alphonse, notaire d'Anduze, comme procureur de Madeleine de Lafarelle, veuve de Théophile d'Alphonse, docteur en droits, lieutenant de juge en la baronnie, d'Anduze, à noble Henri de Saint-Bonnet, seigneur de Saint-Jean et Thoiras, de 2.030 l. (31 janvier). — Transaction entre noble Henri de Saint-Bonnet et noble François de la Nogarède, seigneur de Lagarde (1er février 1652). — Obligation de 318 l. faite par Antoine Cabot, chanoine de l'église collégiale de Saint-Gilles, à Claude Maigron, bailli de Saint-Geniès de Malgoirès (26 mars 1652). — Rémission d'une créance de 900 l. faite à Jean Daunant, receveur des tailles du diocèse de Viviers (29 mars). — Obligation de 300 l. pour Pierre Caffarel, écuyer (14 mai 1652). — Quittance de 40 l. faite par Isabeau de Thézan, veuve de Georges de Cambis, baron d'Alais, ayant droit de son fils Jacques de Cambis, baron d'Alais, maréchal de camp aux armées du Roi, à Josué Deleuze, docteur et avocat d'Alais (5 juin 1652. — Arrentement passé par Marie de Fermineau, veuve de Jacques d'Escudier, avocat du Roi, à noble Louis de Reynaud, d'un local rue Saint-Marc, près la porte de a Couronne (5 juin). — Testament de Tristan Theremin, chirurgien. Son corps devra être accompagné par le curé et les clercs de l'église. Les petites cloches sonneront le glas. Treize pauvres seront habillés. On leur donnera 4 pans de cadis blanc, et ils porteront un cierge d'un quarteron de cire jaune. Il lègue 75 l. aux pauvres catholiques (17 août 1652). — Obligation de 247 l. faite

par noble François de Parades à Anne de Sarran, sa belle-sœur, fille de feu Jean de Sarran, conseiller (2 septembre 1652). — Sous-arrentement passé par Jean de Calvière, ancien abbé de « St-Mozy » (Psalmodi), à Bernardine Riffard, femme de Jean G ri, hôte, d'une partie de la maison de noble François de Gaissad, située rue des Greffes, moyennant 90 l. de rente (25 septembre). — Obligation de 1000 l. faite par Honoré Nègre, notaire de Valabrègue, à Pierre Macary, procureur à Nimes (3 octobre 1652). — Quittance de 600 l. faite par noble Jean d'Assas, au rentier de sa métairie de Mérignargues (7 octobre). — Procuration donnée par Jean de Calvière, jadis abbé de Psalmodi, seigneur de Lavas et de Valbonne, acquéreur des tènements de Cousson, de Bermond et de Tasse-Tassette, ayant appartenu à la marquise de Grimaud, veuve de M. des Plans (23 octobre). — Sentence arbitrale entre François de Parades, docteur et avocat, et Suzanne Farelle, veuve de Jean Corniaret, bourgeois (9 novembre 1652). — Quittance de 600 l. faite par Arnaud Guiran, docteur et avocat, à Jacques Berlie, ministre en l'église réformée de Caveirac (20 novembre). — Procuration donnée par Jean de Calvière, ancien abbé de Psalmodi, tuteur de Charlotte de Calvière, fille de Marc de Calvière, baron de Confolens et d'Hauterive, conseiller au parlement de Toulouse, à Guillaume Trossel, receveur pour le Roi au grenier à sel de Lunel, pour transiger au sujet de 13.000 l. (20 novembre). — Déclaration faite par Jean Temple, bourgeois, à noble Olivier de Labaume, au sujet d'un prêt de 2.550 l. (28 novembre). — Testament de Marie Arnaud, fille naturelle de Claude d'Arnaud, chanoine de la cathédrale, et de Suzanne Barbut. Elle lègue 100 l. aux pauvres catholiques, 100 l. aux Récollets, 100 l. à sa servante, *servissiau*. Son héritier universel est noble Jean d'Agulhon (7 décembre 1652). — Obligation de 128 l. faite par noble François Gaissad à Paul Decray, apothicaire (10 décembre).

E. 694. (Registre.) — 492 feuillets, papier.

1652-1654. — Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Obligation de 1.369 l. faite par des habitants de Beauvoisin à Abraham d'Alizon, contrôleur au grenier à sel de Nimes (3 janvier 1653). — Arrentement passé par Simon de Saint-Martin, docteur en médecine, d'une boutique de sa maison près du puits de la Curaterie, moyennant 48 l. de rente (13 janvier). — Quittance de 300 l. faite par Arnaud Guiran, docteur et avocat, viguier de Nimes (27 janvier). — Obligation de 1.400 l. faite par Jean Darlhac, docteur et avocat de Valabrègue, Honoré Nègre, notaire de Valabrègue, et consorts, à Arnaud Guiran (4 février 1653). — Quittance respective entre Alexandre de Brueys, seigneur de Gattigues, Bourdic, Tharaux, etc., et Jean Farjon, hôte, rentier de « sa maison et logis où pend pour enseigne *La Rochelle* » (7 février). — Obligation de 500 l. faite par noble Jean d'Agulhon à Marguerite de Roussière, fille de feu Paul de Roussière, docteur et avocat (10 mars 1653). — Achat par Antoine Tricard, éperonnier, d'une vigne complantée d'oliviers, sise au quartier de Ventebren (18 avril 1653). — Codicille d'Antoine Cadaniel, notaire de Meynes (19 mai 1653). — Arrentement passé par noble Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, de sa métairie de Fourques (6 juin 1653). — Transaction entre Antoine-Cadaniel, notaire de Meynes, et Marguerite de Bimar, veuve de noble Pierre de Valette (19 juin). — Procuration donnée par noble Daniel Guiran à ses frères Arnaud et Simon (12 juillet 1653). — Vente faite par Pierre Lefebvre, écuyer, comme procureur de Françon de Thoiras, femme et procuratrice de Jean-Louis de Nogaret, marquis de Calvisson, baron de Manduel, seigneur de Marsillargues, maréchal de camp, gouverneur du fort et des salins de Peccais, et de la tour de l'Abbé, à Gaillard Guiran, conseiller au Présidial, d'une terre à Manduel, quartier appelé : « Derrière-le-Fort » (16 juillet). — Testament de Suzanne Rudanel, veuve Desplantiers. Elle lègue 30 l. aux pauvres réformés (2 septembre 1653). — Procuration donnée par noble André de Villar, seigneur de Vallongue, conseiller au Présidial, à sa femme Anne de Richard (30 septembre). — Quittance de 3800 l. faite par Anne de Richard à Jean de Calvière, ancien abbé de Psalmodi, oncle et tuteur testamentaire de Charlotte de Calvière, fille de feu noble Marc de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, conseiller au parlement de Toulouse. L'ancien abbé est représenté par Jean Bros, viguier de Saint-Laurent d'Aigouze (6 octobre 1653). — Obligation de 300 l. faite par Pierre Portes, bourgeois de Sanilhac, à Bernard Delapierre, chanoine et subcenteur en l'église collégiale d'Aiguesmortes (14 octobre). — Cession d'une créance de 368 l. faite par Pierre de Fabrique, juge en la baronnie de Combas, à noble Jean de Percet, sieur des Appens (19 novembre 1653). — Quittance de 1111 l. faite par Antoine de Grille, conseiller d'État, président à la Cour des comptes de Montpellier, à Jean Bruguier, collecteur des tailles d'Aimargues (11 décembre 1653). — Obligation de 4840 l. faite par les habitants de Sernhac à Jean-François de Trémolet, marquis de Montpezat, lieutenant-général ez armées du Roi, mestre de camp du

régiment du Roi, représenté par noble Jean de Saurin, son oncle (18 décembre). — Quittance de 308 l. faite par noble Jacques de Raimond, seigneur de Saint-Étienne, au conseiller Gaillard Guiran, pour reste et entier paiement des 12.000 l. de la dot de Suzanne Guiran, sa fille (20 décembre). — Cession d'une créance de 6.687 l. sur Jean de Grégoire, seigneur de Gardies, faite par noble Jean d'Agulhon, fils de feu André d'Agulhon, conseiller au Présidial, à son neveu noble Jacques de Raimond, seigneur de Saint-Étienne. Il lui cède en outre 1620 l., montant de la taxe des intérêts et des dépens de ladite somme. Il s'agit du paiement des 7.000 l. de la dot constituée par feu d'Agulhon père à feu Marguerite d'Agulhon sa fille, mère de M. de Saint-Étienne (22 décembre). — Cession d'un ensemble de créances de 728 l. faite par Claude Veyras, docteur et avocat, à sa sœur Gabrielle de Veyras (27 décembre). — Arrentement passé par noble Louis de Reynaud, de sa maison avec jardin à roue du quartier des Tapies (5 Janvier 1654). — Testament de noble Louis de Reynaud. Il lègue 100 l. aux pauvres réformés (24 janvier). — Mariage d'André Cabanes, notaire royal, avec Françoise Valette (30 janvier). — Vente de graines de jardin (5 février 1654). — Obligation de 100 l. faite par le notaire André Cabanes à François Daunant, docteur et avocat (9 février). — Quittance de 512 l. faite par Marguerite de Bimar, veuve de noble Pierre de Valette, rémissionnaire de son cousin noble Annibal de Bimar, à noble Jean-Jacques des Vignoles, seigneur de Saint-Bonnet (11 février). — Cession d'une créance de 256 l. faite par Catin de Reynaud, femme de noble J.-J. des Vignoles, à César Delapierre, greffier de Nimes (14 février). — Vente de graines de jardin (20 février). — Quittance de 49 l. faite par Antoine Battu, curé perpétuel de Frugère en Gévaudan, jadis rentier du chapitre de Nimes et prieur de Montignargues (dernier février).— Quittance de 528 l. faite par noble Claude de Chapelain, seigneur du Cros, habitant son château de Trouillas, à noble François du Destrech, de la ville d'Arles, pour reste des pensions et revenus appartenant à M. du Cros à Arles, Istres, Tarascon et Maillane], comme mari d'Alix du Destrech, fille unique de noble Charles du Destrech (9 mars 1654). — Vente de graines de jardin (9 mars). — Obligation de 200 l. faite par noble Nicolas de Roche, habitant d'Uzès, au conseiller Gaillard Guiran (12 mars). Transaction entre Guillaume Desaliens, d'une part, Isabeau Davin et Anne Davin sœurs, d'autre (15 avril 1654). — Procuration donnée par noble Pierre de Baschi, vicaire perpétuel d'Aiguesmortes, pour répondre à une assignation à lui donnée au Châtelet, à l'instance de Jean-Honoré Gautier, soi-disant « escollier en Sorbonne », en vertu de lettres de *committimus* (21 avril). — Procuration donnée par Claude Veyras, docteur et avocat, à Madeleine de Fabrique, veuve de noble Marc d'Ardouin, seigneur de la Calmette (21 avril). — Arrêté de compte contenant obligation pour noble Jean d'Assas, premier consul de Nimes (23 avril). — Testament de Gaillard Guiran, conseiller au présidial de Nimes et au parlement d'Orange. Il désire être enseveli « en la forme gardée par ceulx de la religion qu'on appelle refformée en ce royaulme, et mis et deppozé au cœmetière de ceste ville, prez la porte de la Couronne, en un thumbeau que sera fait esprès, tant pour luy que pour toute sa familhe, avec cette inscription : DEO. MAX. SACRVM : HIC. IACET. EXPECTANS. RESVRRECTIONEM. GALHARDVS. GVIRANVS. SENATOR. NEMAVSENSIS. ET. ARAVSIONENSIS : OBIIT. ANNO. SAL &. AETAT. SVAE. &. ». Il lègue 400 l. aux pauvres réformés. Il confirme sa dotation de 10.000 l. à Suzanne Guiran, sa fille aînée, mariée à noble Jacques de Raimond, seigneur de Saint-Étienne. Il lègue à Louis Guiran, son fils aîné, sa charge de conseiller au Présidial. Ses autres enfants sont Jeanne, Charles, Henri et Annibal. A chacun 10000 l. En plus, Henri aura 600 l. et Annibal 400, « pour employer en l'achept de libvres ». Tant qu'ils seront dans sa maison, il leur permet « l'uzage de sa bibliothèque, sans abus, la dissipation, vante et alliénaction de laquelle il deffand et prohibe à tous ses héritiers et successeurs, lesquelz il conjure et exorte de la concerver avec soing, ensemble tout ce qui est de curieux dans son cabinet, et par exprès le travail qu'il a faict en latin sur les *Antiquittés de Nismes et medalhes*, en trois volumes in-fol. ». François, son second fils, est décédé, à son grand regret, au commencement de janvier dernier, à l'armée du Roi, à Elne. Son héritière universelle est Françoise de Villar, sa femme (1er mai 1654). — Testament de Chrétien Guiran, notaire royal de l'ancienne retenue de Nimes. Il lègue 20 l. aux pauvres protestants (14 mai). — Codicille de Claude Veyras, docteur et avocat (17 mai). — Quittance de 266 l. faite à noble Fermin de Chabaud, sieur des Iles, conseiller au Présidial (5 août 1654). — Rubrique des actes de 1653 et 1654.

E. 695. (Registre.) — 840 feuillets, papier.

1622-1652.— Notariat de Nimes. — Chrétien Guiran. — Rubrique des actes de 1622 à 1652.

INDEX ANALYTIQUE